DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE URBAINE DE LILLE

COFINANCES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après "l'Agence " ou "l'ANRU", représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président Damien CASTELAIN, ci-après dénommée porteur du projet,

La Commune de Hem, représentée par le Maire, Pascal NYS,

La Commune de Lille, représentée par le Maire, Martine AUBRY,

La Commune de Loos, représentée par le Maire, Anne VOITURIEZ,

La Commune de Mons-en-Barœul, représentée par le Maire, Rudy ELEGEEST,

La Commune de Roubaix, représentée par le Maire, Guillaume DELBAR,

La Commune de Tourcoing, représentée par le Maire, Jean-Marie VUYLSTEKER,

La Commune de Wattignies, représentée par le Maire, Alain PLUSS,

La Commune de Wattrelos, représentée par le Maire, Dominique BAERT,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, y compris les organismes HLM : Lille Métropole Habitat (LMH), Vilogia, Partenord Habitat, Logis Métropole, Immobilière Nord Artois (INA), Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ),

Action Logement Services, représentée par sa directrice du renouvellement urbain, Delphine SANGODEYI, dûment habilitée aux fins des présentes,

Foncière Logement, représentée par son Président, Hugues VANEL,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),

La Région Hauts-de-France, représentée par son Président Xavier BERTRAND,

Le Département du Nord, représenté par son Président, Jean René LECERF,

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

SOMMAIRE

PRÉAMBULE *6*
LES DÉFINITIONS *7*
TITRE I - LES QUARTIERS *8*
TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN *9*
Article 1. Les éléments de contexte 9
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 12
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 12
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 40
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation 54
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 56
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 56
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 58
Article 4. La description du projet urbain 60
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 60
Article 4.2 La description de la composition urbaine 69
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 79
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 82
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 82
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 85
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 87
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 92
Article 7.1 La gouvernance 92
Article 7.2 La conduite de projet 93
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 98
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 105
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation 109
Article 8. L'accompagnement du changement 110
Article 8.1 Le projet de gestion 110
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 111
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 115
TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION *118*
Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel 118
Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle 118
Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU 144

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI 149
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 151
Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements 153
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU 153
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services 153
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 153
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 153
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés 153
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 155
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU 155
Article 12.1 Le reporting annuel 155
Article 12.2 Les revues de projet 155
Article 12.3 Les points d'étape 156
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF . 156
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 156
Article 13. Les modifications du projet 157
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 157
Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 157
Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 157
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 158
Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU 158
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 158
Article 14.3 Le contrôle et les audits 158
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 158
Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 158
Article 14.6 Le traitement des litiges 159
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES 160
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU 160
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 160
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 160
Article 17.1 Communication 160
Article 17.2 Signalétique 160
TABLE DES ANNEXES 161

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

PRÉAMBULE

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU
Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :

A – présentation du projet ;

B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;

C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration Métropole Européenne de Lille n°275 cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par :

- le comité national d'engagement du 12 novembre 2018, 5 décembre 2018, et 12 juin 2019,
- le comité local d'engagement du 7 décembre 2019,
- le comité national d'engagement du 9 octobre 2019 et du 4 décembre 2019.

La présente convention pluriannuelle, sur laquelle s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

La Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS) du programme d'investissement d'avenir (PIA) ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+". Les orientations stratégiques du projet d'innovation lauréat sont présentées à l'article 2.3, tout comme l'articulation de ce projet avec le projet de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

- Le « **projet d'innovation** » (lauréat de l'AMI VDS du 16 avril 2015 ou au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI ANRU+ du 14 mars 2017) désigne la composante innovation du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements du PIA au titre de l'axe 1 de l'action Vile Durable et Solidaire (VDS) et/ou du volet « quartiers » de l'action « Territoires d'Innovation » (TI). Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TITRE I - LES QUARTIERS

LA PRÉSENTE CONVENTION PORTE SUR LES QUARTIERS SUIVANTS :

- **les quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
  - La Bourgogne – Tourcoing (QP059087)
  - Secteur Sud – Lille (QP059074)
  - Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Barœul (QP059080)
  - Les Oliveaux – Loos (QP059077)

Parmi ces quartiers d'intérêt national, ceux faisant l'objet du projet d'innovation lauréat de l'AMI du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou au titre du volet "Innover dans les quartiers" de l'AMI du 14 mars 2017 "ANRU+" sont :

  - Secteur Sud – Lille (QP059074)
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)

- **les quartiers d'intérêt régional** retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :
  - Les Villas – Wattrelos (QP059090)
  - Lionderie, Trois Baudets – Hem (QP059071)
  - Blanc Riez – Wattignies (QP059089)
  - Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073)

La convention sera complétée au cours du 1er semestre 2020 pour intégrer les projets et les opérations relatifs aux quartiers suivants :

- Quartiers d'intérêt national :
  - Secteur Sud – Lille (QP059074) pour l'intervention sur les quartiers anciens de Moulins et Wazemmes
  - Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082)
- Quartier d'intérêt régional : Bois Blancs - Lille (QP059073).

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : UN TERRITOIRE EN MUTATION, DISPOSANT DE NOMBREUX ATOUTS...

Capitale de Région, la MEL est une intercommunalité rassemblant 90 communes pour 1,1 million d'habitants, se situant au sein d'un large bassin de vie européen de 10 millions d'habitants.

Marquée par son histoire industrielle et économique, la MEL s'est engagée, depuis une quarantaine d'années, dans une profonde mutation économique, passant d'une économie industrielle à une économie tertiaire, en s'appuyant sur ses atouts et les leviers incontestables de son territoire : jeunesse de la population, dynamisme, équipements et infrastructures contribuant à son rayonnement, fonctions métropolitaines supérieures…

... MAIS QUI DOIT FAIRE FACE À UNE DYNAMIQUE CONTRADICTOIRE...

Toutefois, une dynamique contradictoire est à l'œuvre. Elle génère de grandes disparités territoriales, des situations sociales très contrastées et une concentration spatiale des ménages les plus défavorisés dans des quartiers situés en son cœur, dessinant un environnement urbain divisé et hétérogène, lié également à sa spécificité de métropole multipolaire.

Au sein de cette "mosaïque" territoriale, la géographie prioritaire concerne 200 000 habitants (soit 18 % de la population totale), auxquels s'ajoutent près de 160 000 habitants en quartiers de veille, dans 21 villes de l'agglomération.

Les quartiers de la politique de la ville regroupent 55 % des logements sociaux de l'agglomération (40 % pour les QPV - Quartiers prioritaires de politique de la ville), avec une forte proportion d'habitat privé, parfois dégradé (46 % en QPV, 77 % en y intégrant les quartiers de veille). Le taux de chômage y est particulièrement important, supérieur de 15 points au taux métropolitain, déjà relativement élevé.

Ces quartiers sont présents sur les deux principales aires géographiques du territoire, traversées par des dynamiques métropolitaines distinctes.

- D'un côté, des territoires de la **périphérie sud et est de Lille**, repris au titre de la politique de la ville et du NPNRU, qui ont hérité de l'histoire industrielle, urbaine et sociale, d'un habitat populaire composé de grands quartiers d'habitat social et d'habitat privé vétuste, insalubre ou indigne.

Cet habitat s'est concentré tout d'abord dans les quartiers de faubourg à Wazemmes, Moulins, Fives et Lille Sud, puis sur les grandes emprises libérées au droit et au-delà des enceintes de la ville, sur l'actuelle ceinture des boulevards de Concorde à la Porte de Valenciennes, à Lille Sud, Lomme, Loos, Wattignies et Mons-en-Barœul.

Ces quartiers se sont développés pour répondre aux besoins des salariés, sans réelle continuité urbaine et selon deux logiques principales :

- de densification de l'habitat privé ouvrier (Lille Moulins, Lille Wazemmes, Lille Sud, Bois Blancs, sud de Mons-en- Baroeul) ;
- de développement de ZUP avec la création de grands ensembles de logements sociaux sur de larges emprises d'espaces verts (Lille Concorde, Lille Sud, Bois Blancs, Loos, Wattignies, Mons-en-Barœul).

Dans ces quartiers, persistent des difficultés socio-urbaines très importantes. La reconquête conjointe et simultanée des territoires d'habitat social "de droit" et "de fait" est non seulement une nécessité sociale mais aussi une condition essentielle au rééquilibrage de territoire et au repositionnement des quartiers au sein des dynamiques de la métropole. La capacité à enrayer la fracture sociale et urbaine constitue un levier majeur pour le développement de l'ensemble du territoire métropolitain.

- De l'autre, un **versant Nord-Est** dont les difficultés se concentrent en périphérie des centres de Roubaix et Tourcoing, et en leur sein, avec une déqualification spécifique sur le tissu d'habitat ouvrier ancien et privé.

Territoire de 250 000 habitants, le versant Nord-Est s'est longtemps structuré autour du développement d'une industrie textile constitutive d'une centralité économique entourée de zones résidentielles.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Il a subi plusieurs décennies de désindustrialisation, sans pour autant suffisamment tirer parti des dynamiques de métropolisation et de tertiarisation de l'économie.

Face au déclin de l'activité productive, qui s'est, par ailleurs, repositionnée sur le secteur Sud-Est de la métropole, le long des axes autoroutiers, la MEL a fait le choix de miser sur le développement tertiaire pour gagner en attractivité et en rayonnement. Ce choix a permis à la centralité lilloise de capter l'offre d'emploi mais a également mis en panne le territoire du versant Nord-Est.

S'en est suivie la constitution d'un bassin paupérisé, caractérisé par des centralités affaiblies mais persistantes et entourées de secteurs résidentiels qui se sont développés sur l'axe urbain du grand boulevard reliant le versant Nord-Est à Lille.

Pour autant, ce territoire possède des atouts indéniables et de nombreuses ressources endogènes pouvant être mobilisées afin de lui permettre de retrouver sa place de seconde centralité métropolitaine au sein d'un système multipolaire, centralité qui se distingue par sa dimension frontalière avec la zone de plein emploi de la Belgique.

Cependant, le passage d'une centralité frontalière à une centralité transfrontalière reste à conduire.

Face à ce double constat, la MEL et ses partenaires portent l'ambition d'une véritable politique de développement et d'aménagement équitable du territoire, afin d'agir sur les mécanismes de spatialisation et d'exclusion, dépassant ainsi la seule logique de réparation sociale.

À ce titre, ils sont intervenus massivement dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain sur les quartiers :

- des Trois Ponts à Roubaix,
- Hauts Champs Longchamp à Hem, Roubaix et Lys-lez-Lannoy,
- Pont Rompu et Belencontre à Tourcoing,
- de Lille Sud, Porte de Valenciennes et sur les quartiers anciens à Lille,
- Beaulieu à Wattrelos,
- du Nouveau Mons à Mons-en-Barœul,
- Pacot Vandracq à Lambersart.

... EN POURSUIVANT LA DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT URBAIN...

La MEL et ses partenaires poursuivent leur action de renouvellement urbain dans le cadre d'une stratégie de développement des quartiers prioritaires, intégrée au projet métropolitain et formalisée dans le contrat de ville. Elle est construite autour de six priorités : l'emploi et l'activité économique, le renouvellement urbain, l'habitat et les parcours résidentiels, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'accès aux soins et à la prévention.

Les enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique y sont traités dans un cadre unique. Leur complémentarité est un des enjeux forts de la réussite du contrat de ville.

Au sein de la géographie de la politique de la ville, et comme indiqué dans le titre I, neuf quartiers prioritaires, soit 13 secteurs d'intervention opérationnelle, présentant des dysfonctionnements particulièrement soutenus, notamment sur le plan urbain, sont inscrits dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et font l'objet d'une intervention partenariale.

Afin d'y remédier, la MEL pilote une stratégie de renouvellement urbain délibérée par son conseil en juin 2017.

... RÉPONDANT À DEUX ENJEUX MAJEURS

Cette stratégie est construite autour de deux enjeux et d'objectifs de solidarité et de rééquilibrage global, conditions du développement de l'ensemble de la métropole, capables de donner au territoire la capacité de tenir son rôle de locomotive de la région Hauts-de- France au sein d'un réseau de plus en plus concurrentiel des grandes agglomérations françaises :

- contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole,

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale.

La réussite de ces enjeux s'adosse à la capacité des sites du NPNRU à s'accrocher aux dynamiques territoriales à l'œuvre sur le territoire, en termes de développement économique et d'emploi, de mobilité, d'attractivité résidentielle et de rééquilibrage territorial, dans une logique de complémentarité entre territoires, et notamment entre les territoires dynamiques, souvent les plus favorisés, et les sites du NPNRU.

Le contexte confère une place particulière à Roubaix, dont la spirale de dépréciation est d'échelle communale, ce qui implique une convergence de moyens massifs, communaux, métropolitains, régionaux et nationaux, spécifiques et de droit commun, afin d'organiser les conditions d'un retour en croissance de ce territoire, indispensable au développement de la métropole.

LES ENGAGEMENTS DE LA MEL ET DE SES PARTENAIRES

En résumé, la MEL et ses partenaires s'engagent à centrer leur action sur les sites du NPNRU et à :

• mobiliser tous les leviers du rééquilibrage social et économique du territoire ;

• accorder leur action pour une transformation durable des quartiers adaptée à leur situation et à leur vocation à moyen et long terme ;

• ancrer chacun des projets dans une approche intégrée à l'échelle métropolitaine et locale ;

• inscrire les interventions partenariales dans une réponse territorialisée aux objectifs incontournables posés par l'ANRU

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Article 2.1.1 Les orientations stratégiques du projet à l'échelle métropolitaine

La phase de préfiguration a permis au porteur de projet et à ses partenaires :

- d'affirmer le pilotage du NPNRU à l'échelle métropolitaine avec la construction d'une stratégie et d'un cadre d'intervention guidant la définition et la mise en œuvre des volets territoriaux, et garantissant la faisabilité du projet d'ensemble ;
- de définir et porter une ambition réaliste et soutenable pour le territoire avec des priorités d'intervention (thématiques, financières, calendaires, territoriales) en arrêtant les moyens d'une action partenariale pérenne déclinés dans la convention d'application métropolitaine ;
- d'assurer la mise en œuvre d'un programme d'ampleur de qualité associant un projet de renouvellement urbain de grande envergure accompagné d'un volet social ambitieux, répondant aux dysfonctionnements rencontrés en se dotant d'objectifs d'excellence, notamment en termes de diversification résidentielle et d'éducation, et garantissant la réussite de l'action de renouvellement urbain.

Ainsi, les partenaires portent une véritable stratégie partenariale et métropolitaine, qui affirme la vision du devenir des quartiers et de tous les acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent à traiter les dysfonctionnements rencontrés sur les sites du NPNRU dans une logique intégrée, de manière ambitieuse en prenant en compte le niveau de qualité de l'habitat public et privé, les besoins de restructuration, de diversification, la mixité fonctionnelle et sociale, les besoins de désenclavement, la mutabilité foncière ainsi que la gestion des quartiers.

En cohérence avec les enjeux du contrat de ville, la stratégie consiste à :

- contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole, c'est-à-dire :
  - amorcer une dynamique d'attractivité du territoire par une démarche de marketing territorial,
  - engager les quartiers en renouvellement urbain dans une démarche visant à renforcer la dynamique économique de la métropole,
  - concourir au rééquilibrage de l'offre locative sociale et du peuplement sur l'ensemble de la métropole,
  - assurer le maillage et les interconnexions du territoire.
- Assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale, c'est-à-dire :
  - faire de ces territoires des territoires d'initiative,
  - assurer la diversité de l'habitat et des fonctions,
  - assurer la qualité urbaine et retourner l'image des quartiers en portant une attention particulière à la sécurité des habitants,
  - améliorer la qualité de l'offre d'habitat,
  - renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble dans le respect exigeant des valeurs de la République,
  - s'appuyer sur une offre éducative de qualité en lien avec les cités éducatives et la lutte contre l'évitement scolaire.

> La cohérence avec le contrat de ville

Dans le cadre de la prolongation et de la rénovation du contrat de ville, un "protocole d'engagements réciproques et renforcés" porté par la MEL et ses partenaires a été établi. Il fixe les grands enjeux de la politique de la ville sur le territoire permettant ainsi la poursuite de l'élaboration d'une stratégie d'intervention partagée.

Le protocole, dont le contenu constitue une feuille de route collective, a pour objet de :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- préciser et réactualiser les nouvelles priorités du contrat, à l'aune des changements intervenus depuis 2015 : situation objective des quartiers prioritaires, priorités des partenaires ;
- prioriser les objectifs et actions sur lesquels les signataires souhaitent concentrer leurs efforts collectifs d'ici la fin d'année 2022 ;
- préciser les ressources mobilisables (technique, financière, en matière de gouvernance) ;
- veiller aux conditions de suivi et d'évaluation ;
- dégager les engagements précis auxquels chaque partenaire institutionnel consent.

Quatre chantiers y sont prioritaires et concernent les quartiers prioritaires inclus dans le NPNRU :

- mettre en œuvre la feuille de route "développement économique et emploi" ;
- améliorer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires ;
- renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de fragilité sociale et scolaire ;
- rénover le pilotage et l'animation du contrat de ville (conférence des financeurs, comités thématiques, mobilisation des conseils citoyens au sein de la gouvernance et outil de suivi et d'évaluation).

À travers ces quatre chantiers, il s'agira d'accentuer l'accompagnement des habitants vivant dans les quartiers concernés par le NPNRU :

- prévenir les ruptures de parcours des ménages relogés (enfants, jeunes, adultes), que ce soit sur le plan scolaire (public en difficulté ou en décrochage scolaires), de la santé (personnes handicapées, souffrant de troubles psychiques), ou professionnel (personnes en insertion) ;
- continuer à mobiliser les clauses sociales tout en diversifiant les types d'activités proposées par ce biais (objectif : améliorer la représentativité des femmes parmi les publics en insertion bénéficiant de ce dispositif) ;
- faciliter la participation et la concertation des habitants et les accompagner au changement afin de les rendre acteurs du changement d'image des quartiers, en mettant en valeur les transformations urbaines à l'œuvre et en expérimentant des modes de gestion transitoire et d'occupation temporaire.

La mise en œuvre de ces chantiers prioritaires du contrat de ville sur les sites du NPNRU est précisée dans la présente convention et plus particulièrement dans l'article 2.2.1 présentant les objectifs opérationnels du projet métropolitain de renouvellement urbain.

> 3 piliers transversaux pour soutenir une politique de cohésion sociale tournée vers les habitants

La réussite de ces enjeux et objectifs s'adosse à la capacité des sites du NPNRU à s'accrocher aux dynamiques territoriales existantes. Pour cela, leur mise en œuvre s'appuie sur trois piliers transversaux : le développement économique et l'emploi, la mobilité, et l'attractivité résidentielle et le rééquilibrage territorial, avec un regard différencié sur les deux principales aires géographiques qui caractérisent le territoire et qui concentrent les sites du NPNRU.

Le développement économique et l'emploi

Dans un contexte où la MEL a fait de la reconversion économique une dynamique de renouveau de son territoire, les dynamiques d'agglomération en termes de développement économique et d'emploi, aujourd'hui à l'œuvre, constituent un point d'appui solide pour la conduite du renouvellement urbain et le retour d'attractivité. Une feuille de route en matière d'économie et d'emploi dans le cadre du contrat de ville et du NPNRU est pilotée par la MEL.

La mobilité

De la même manière, les dynamiques à l'œuvre sur le territoire en matière de mobilité doivent bénéficier aux sites de renouvellement urbain en favorisant leurs accroches et leurs connexions aux zones de développement les plus évoluées du territoire, en termes d'emploi et d'habitat. Leur désenclavement permettant d'influer sur les mobilités résidentielles. Un certain nombre d'aménagements d'échelle métropolitaine sont à même d'accélérer le désenclavement des quartiers (Lino à Loos, "ring" roubaisien, développement intermodal de la gare de Roubaix, meilleure connexion du versant Nord-Est avec les secteurs attractifs tels que les poches résidentielles à l'ouest ou le bassin d'emploi de Villeneuve d'Ascq, déploiement de lignes en

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

sites propre de type LIANE ou tramway). Il s'agira également d'ajuster les politiques de droit commun (signalétique, interconnexion métro-train, fréquence, circuits des lignes de transports en commun).

Le Schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) adopté par le conseil métropolitain du 28 juin 2019 prévoit à l'horizon 2035 de nouvelles liaisons en transports collectifs structurants à développer dans une vision hiérarchisée.

Les nouvelles liaisons "métropolitaines" inscrites dans le SDIT ont été déterminées techniquement selon les composantes suivantes ayant permis de les caractériser et de les spatialiser :

- les dynamiques territoriales (y compris en intégrant les projets urbains développés d'ici 2035 et les QPV),
- l'intérêt de la liaison pour rendre plus efficient le réseau de transports collectifs,
- les flux existants et projetés (y compris des habitants et/ou emplois desservis),
- des premiers éléments de faisabilité.

L'attractivité résidentielle et de rééquilibrage territorial

En termes d'attractivité résidentielle et de rééquilibrage territorial, la MEL porte une véritable stratégie pour agir sur les équilibres socio-spatiaux à l'œuvre sur le territoire. En effet, les sites du NPNRU comptent 65 % de logements sociaux (le taux métropolitain est de 26 %) et 77 % des locataires du parc social appartiennent au 1er ou 2e quartile. À l'échelle de la MEL, en 2016, 48 % des attributions se font à des ménages fragiles (1er et 2e quartiles) et 52 % à des ménages peu ou pas fragiles (3e et 4e quartiles). L'équilibre 50/50 est à peu près atteint.

En revanche, sur les sites du NPNRU, l'équilibre n'est pas atteint car 64 % des attributions se font à des ménages fragiles (1er et 2e quartiles), et 36 % à des ménages peu ou pas fragiles (3e et 4e quartiles). De même, 50 % des attributions en 1re entrée dans les secteurs NRPU se font à des ménages prioritaires au titre de l'ACI (44 % à l'échelle métropolitaine).

Donc, le bilan des attributions de l'année 2016 montre que la fragilité des sites du NPNRU s'est accentuée.

C'est pourquoi la MEL s'engage en faveur de l'équilibre territorial et d'un traitement équitable de la demande de logement social[1]. Elle se fixe des objectifs précis en matière d'attribution, l'enjeu étant de réduire les écarts infra-métropolitains en faisant converger le profil des attributions de tous les quartiers vers la moyenne métropolitaine.

- Dans les quartiers fragiles (notamment les sites du NPNRU), il s'agit de ne pas faire plus de 50 % des attributions à des ménages très modestes et modestes (1er et 2e quartiles), et au moins 50 % des attributions à des ménages aux ressources intermédiaires ou plus élevées (3e et 4e quartile).

- Dans les quartiers moins fragiles, et sans fragiliser les quartiers moyennement fragiles, il s'agit au contraire de faire au moins 50 % d'attributions à des ménages très modestes et modestes (1er et 2e quartiles) et pas plus de 50 % des attributions à des ménages aux ressources intermédiaires et plus élevées (3e et 4e quartiles).

Dans ce cadre, le renouvellement urbain doit agir par effet d'amplification et d'accélération sur les équilibres et les dynamiques de peuplement actuels, sur chaque site, et y mobiliser tous les leviers les impactant, dans un objectif de rééquilibrage, de diversification et d'attractivité.

Les orientations stratégiques du projet se déclinent sur les deux versants du territoire concernés par le renouvellement urbain, qui présentent des caractéristiques socio-économiques et des réalités urbaines différentes. Les orientations stratégiques par versant sont présentées dans l'annexe A7.

Sur chacun des territoires de projet, un comité de suivi, associant l'ensemble des signataires du NPRU et des partenaires engagés dans les politiques d'accompagnement social, s'assurera grâce à des évaluations périodiques que les actions engagées concourent à retourner durablement l'image des quartiers concernés et la vie de leurs habitants.

[1] La convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) a été adoptée le 14 octobre 2016 et a fait l'objet d'une présentation lors du Comité d'Engagement de mai 2017

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

> L'enjeu majeur des quartiers de la périphérie Sud et Est de Lille : leur faire bénéficier des dynamiques de la "capitale"

À l'heure où de nouvelles dynamiques de développement ont émergé, le NPNRU constitue l'occasion de réinsérer durablement l'ensemble des secteurs dans la ville (au sens large) en s'appuyant sur le développement économique et l'emploi, l'attractivité résidentielle et le rééquilibrage de peuplement, la mobilité avec le maillage urbain et fonctionnel (supra-communal). La redynamisation des sites s'appuie donc sur une approche multifonctionnelle du bassin de vie (périphérique sud avec Wattignies et Loos qui constituent la limite et l'articulation avec le versant périurbain, voire rural de la métropole et Mons-en-Barœul qui représente une polarité forte, adossée à l'axe Lille-Villeneuve d'Ascq).

Pour retrouver une vocation d'habitat mixte, permettant l'accueil de salariés, le programme de renouvellement urbain s'appuie sur de nombreux leviers :

- la proximité des bassins d'emplois,
- l'attractivité et le dynamisme de la centralité lilloise,
- les pôles et sites d'excellence d'Euratechnologies, Ports de Lille, Eurartisanat, CHR, Euralille, Pilaterie, Eurasanté,
- les rives de la Haute Deûle, le parc de loisirs de Loos, le futur espace naturel à la frontière entre Loos et Haubourdin,
- la qualité du réseau de transports et son renforcement à travers le développement de la Lino (Liaison Intercommunale Nord-Ouest), du tramway (liaison Lille-aéroport de Lesquin) et des mobilités douces en accompagnement des axes structurants,
- une densité de population élevée et un bon niveau d'équipements et de services,
- le changement d'image déjà amorcé dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain (habitat social et privé).

> L'enjeu du versant Nord-Est : passer d'une dynamique sociale à l'arrêt à une autre centralité métropolitaine d'innovation sociale et économique construite sur ses forces endogènes

Le versant Nord-Est, de par la concentration de ses difficultés au sein du territoire métropolitain, a fait l'objet d'un travail spécifique porté par la MEL, dans le cadre du Scot. Ce travail réalisé avec l'appui de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille a permis de poser la vocation et les orientations stratégiques de ce versant.

Cinq objectifs stratégiques identifiés

- Révéler et affirmer une identité de 2e pôle métropolitain, d'un territoire marqué par plusieurs particularismes : urbaine, culturelle, économique. Ce territoire est aussi le centre géographique de l'Eurométropole, c'est un pôle métropolitain binational. Une stratégie est à imaginer à l'échelle de ce pôle.
- Renverser la spirale de l'appauvrissement du territoire, en répondant aux problématiques et inégalités sociales (en termes de revenus, santé, éducation, logement…).
- Améliorer la qualité du cadre de vie et y intensifier les usages, au bénéfice des habitants. Ce cadre de vie intensifié doit promouvoir la santé de ses habitants – santé au sens élargi pris par l'OMS : état de bien-être physique, mental et social.
- Développer des modes de vie connectés et transfrontaliers. Cela passera par l'optimisation des mobilités des habitants grâce au développement d'un maillage de transports en commun adapté et d'actions d'accompagnement des publics à l'évolution de leurs mobilités.
- Produire pour les habitants des biens et services par le développement d'activités économiques et de l'emploi. Le développement économique impulsé doit se caractériser par une proximité et une adéquation entre les emplois créés, les lieux de vie, les compétences possédées et les besoins à satisfaire par l'économie marchande - via, en autres solutions, une stratégie ambitieuse d'innovation économique.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Une stratégie intégrée, spatiale, urbaine et sociale

La stratégie spatiale et temporelle se décline en 5 points :

- une stratégie de resserrement urbain qui donne la priorité aux projets et investissements dans les cœurs de ville et périmètres du NPNRU. Cette stratégie est adaptée au contexte de marché poussif, prévient les risques de dilution des investissements engagés, maximise les effets de levier et renforce la lisibilité urbaine ;
- un projet paysager et environnemental, d'échelle métropolitaine et fédérateur au cœur du territoire, constituant une trame verte et bleue, donnant de la lisibilité et de la cohérence urbaine et participant au regain d'attractivité du territoire ;
- un espace d'innovation, support d'activités, adaptable et réversible dans le temps, qui nécessite la mise en place d'une nouvelle organisation du portage foncier pour maintenir la cohérence des développements et de la gestion du foncier libre ;
- une stratégie qui gère le temps long : amélioration du cadre de vie à court, moyen et long terme et qui intègre les logiques de phasage ;
- une stratégie qui priorise les interventions, tout en assurant une gestion adaptée pour les espaces en attente de projets.

Trois mouvements se mettent ainsi en place de manière concomitante : la dédensification du cœur où est créé un projet paysager d'ampleur, la consolidation des centralités denses existantes par un resserrement urbain sur celles-ci, la maîtrise du développement de la couronne et la limitation du développement en extension.

Une stratégie phasée

La stratégie proposée pour le pôle métropolitain nord-est s'articule en trois phases successives qui traduisent un scénario de retour progressif des dynamiques de croissance sur ce territoire, et notamment dans son cœur de cible. Ce phasage est primordial pour articuler et viabiliser les différents projets.

- **La phase de resserrement** comprend des actions visant à reconcentrer les villes-centres sur elles-mêmes. Elle constitue une condition de réussite des actions menées en cœur de villes et le point d'orgue d'une stratégie d'amélioration de la qualité de vie des habitants, premier acte d'un retournement d'image du territoire. Cette phase vise également à commencer à améliorer les liens internes au territoire et à relier celui-ci aux territoires voisins. Cette phase est menée concomitamment avec les projets du NPNRU (développement économique et amélioration de l'habitat).
- **La phase de consolidation** part de l'hypothèse que la phase précédente aura mis en place un certain nombre de jalons permettant de limiter, voire d'interrompre le déclin urbain caractéristique du cœur de cible du territoire. Elle a pour but de pérenniser les acquis de la phase précédente et de mettre en réseau, de créer du lien au sein d'un territoire encore morcelé. Ces liens sont ceux des transports, mais aussi de l'économie.
- **La phase de rebond** permet d'envisager à long terme un retour de croissance sur l'ensemble du territoire, grâce à la mise en œuvre des actions des deux phases précédentes. La plus grande cohésion intercommunale confère au territoire le statut de pôle métropolitain, voire de cœur de l'Eurométropole. Ce pôle s'est construit autour de quelques grands principes (accessibilité TC, économie inclusive, innovation sociale et ce grand vide paysager central qui devient l'élément fédérateur au sein du pôle). Ces principes constituent son identité, sa spécificité et les fondements de son attractivité retrouvée. C'est pourquoi l'enjeu posé par cette phase consiste à concilier le retour de croissance avec la préservation de l'identité du territoire.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 2.1.2 Les objectifs stratégiques prioritaires déclinés à l'échelle de chaque volet territorial

> ROUBAIX

QUARTIERS DE L'ALMA, DE L'EPEULE ET SECTEUR EST

- **À l'échelle communale**

Le diagnostic

La Ville de Roubaix est passée d'une ville bourg de 12 000 âmes à une capitale mondiale du textile de plus de 100 000 habitants durant la première révolution industrielle.

Ce développement a façonné son écosystème urbain et économique, son organisation spatiale, son habitat et son peuplement.

Après cette époque florissante, le territoire a vécu durant la seconde moitié du 20e siècle une crise provoquée par des facteurs endogènes comme le manque d'investissement sur l'outil de production et la mauvaise appréhension des questions d'innovation textile, la réorientation des capitaux industriels vers d'autres secteurs économiques, et par la concurrence accrue des pays à bas coût de main-d'œuvre.

Cette situation a produit une destruction d'emplois et a conduit les populations d'ascendance ouvrière, majoritaires dans la commune, vers le chômage et la précarisation. Cette dynamique s'est vu confortée par le mécanisme de désindustrialisation métropolitain et régional qui n'a pas permis à ces populations de profiter de mobilités vers d'autres secteurs industriels.

Le repositionnement économique du versant Nord-Est de la métropole lilloise a également été entravé par la mise en œuvre de la Technopôle de Villeneuve-d'Ascq qui est devenue le lieu privilégié de l'implantation des entreprises et des populations.

La stratégie : vers un nouveau paradigme de développement de Roubaix

Face aux mécanismes de déqualification, la Ville de Roubaix a bénéficié de dispositifs issus de la politique de la ville, elle a engagé des projets sociaux, d'insertion, culturels, d'implantation d'équipements de reconquête urbaine, sur l'habitat, des projets de développement commercial et économique qui n'ont pas permis d'entraver ni de briser totalement les dynamiques à l'œuvre.

Cependant, l'implantation de grands groupes et de leaders économiques et technologiques ont permis d'enclencher un changement d'image.

Au regard des dynamiques de ségrégation sociale et urbaine présentes sur le territoire, la municipalité a décidé de modifier l'approche du projet de développement de la ville.

Cette stratégie de résilience vise à permettre au territoire roubaisien de se réinscrire dans la dynamique de développement de la métropole, en y jouant un rôle identifié, mais aussi de créer les conditions et les mécanismes qui lui permettront de s'adapter et de s'organiser pour générer à terme un nouveau cycle de développement.

Pour cela, Roubaix mise avant tout sur ses ressources endogènes : les acteurs présents, la tradition entrepreneuriale, le dynamisme associatif, les compétences des habitants, l'esprit d'innovation et le potentiel de sa jeunesse.

> Saisir la décroissance comme une opportunité face aux dynamiques de fragilisation et de prise en compte de nouveaux enjeux

Dans le cadre de son projet politique, la Ville de Roubaix souhaite s'appuyer sur une stratégie tenant compte du contexte de décroissance urbaine pour repenser l'intervention, le fonctionnement et le positionnement des quartiers et de la ville à l'échelle métropolitaine sur des champs comme l'amélioration de la gestion quotidienne de l'espace public, les services à la population, la production de logements, la dédensification, l'amélioration de la qualité du cadre de vie…

Toutefois, cette stratégie s'appuiera d'une part sur les premières dynamiques de régénération à l'œuvre :

- la redynamisation du centre-ville, au travers de l'activation du linéaire allant de la place de la Liberté à la gare SNCF, via la Grand-Place et le musée La Piscine ;
- les projets d'aménagement d'envergure métropolitaine :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- l'aménagement du quartier de l'Union (80 ha), un projet de renouvellement urbain porté dont une partie du périmètre d'intervention intègrant les quartiers de l'Alma et du Cul de Four ;
- le projet "Campus Gare" au sein du quartier de la Gare qui est une rotule et un porte greffe pour la transformation des quartiers de l'Épeule et de l'Alma ;
- l'opération d'aménagement Lainière, dont le site doit servir à étoffer l'offre foncière et à développer un parc d'activité du XXe siècle ;
- Blanchemaille avec le développement du cluster e-commerce et retail ;
- le canal de Roubaix, gisement de valeurs, qui est un élément structurant du paysage roubaisien et un vecteur de valorisation et de nouveaux usages.

Cette stratégie s'appuiera d'autre part sur l'intégration de nouveaux enjeux comme :

- la lutte contre le changement climatique et la transition écologique (réhabilitation énergétique des équipements et des logements, performance du réseau de chaleur - 60 % de l'énergie produite issue de la biomasse et des énergies renouvelables, avec une politique volontariste de raccordement -, l'aération de la ville pour lutter contre les îlots de chaleur) ;
- la renaturation et le développement de la trame verte ;
- la ville nourricière et le défi alimentaire ;
- le zéro déchet, dont Roubaix est ville pionnière en France ;
- l'éco-circularité et l'économie symbiotique ;
- la réactivation des friches au travers d'usages transitoires ;
- la mobilité tous modes en remaillant ses quartiers au sein du territoire communal et métropolitain ;
- la smart city, Roubaix, ville intelligente au service des usagers et du développement territorial.

Les lignes de forces du projet à l'échelle communale

> Créer un cadre de vie apaisé

Une des lignes de forces qui guide la ville de Roubaix est l'amélioration du cadre de vie des Roubaisiens. Au-delà des questions du quotidien et de services urbains qui sont prégnantes, il s'agira d'intervenir sur :

- la tranquillité publique en recréant et en pérennisant des usages pacifiés contribuant au retournement d'image des quartiers,
- la limitation du sentiment d'abandon, de situation de déshérence urbaine et de déqualification occasionné par les friches et les espaces vacants. La Ville et la Métropole mènent des réflexions sur l'usage transitoire et temporaire de ces espaces ;
- l'affirmation de modes de gestion urbaine et sociale permettant d'accompagner la gestion des quartiers en phase de transformation et de créer le cadre pour le futur.

> Accompagner, tisser et renforcer le lien avec les Roubaisiens

L'ambition est de créer les mécanismes de réassurance, de partage d'intégration des Roubaisiens dans les politiques publiques en :

- développant, dynamisant et modernisant la présence des services publics dans les quartiers,
- renforçant des espaces de concertations et de dialogue entre les citoyens et les élus (conseil citoyens, concertations, réunions publiques),
- s'appuyant sur les projets des équipements culturels (musée La Piscine, Centre Chorégraphique du Nord, Le Colisée…) impliquant les Roubaisiens.

> Créer les conditions d'inscription des Roubaisiens dans la dynamique de développement du territoire

- En favorisant les conditions de réussite éducative par :
  - la qualification des équipements scolaires ;
  - le développement d'un projet éducatif de territoire s'inscrivant dans des logiques de co-éducation ;
  - le développement d'offres connexes (scientifique, culturelle, sportive…) dans le prolongement des actions scolaires ;
  - l'innovation et l'expérimentation ;
  - l'accompagnement des publics les plus fragiles.
- En accompagnant les jeunes roubaisiens par :
  - l'animation et la création de lieux ressources que sont les Pôle Ressources Jeunesse,

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

  - le développement d'actions permettant de travailler à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle,
  - une meilleure coordination des partenaires.
- En utilisant le sport comme vecteur de réinsertion sociale et économique. À ce titre, la collectivité développe le projet "Campus Sport Roubaix" qui utilisera la fonction sportive pour favoriser la mobilisation, l'insertion sociale et économique des jeunes sportifs.
- En créant les conditions d'amélioration du niveau de santé des Roubaisiens les plus précaires, par leur accompagnement et par la remise à niveau de l'offre de services.
- En mobilisant le CCAS et les centres sociaux comme parties prenantes des politiques de développement et d'accompagnement des roubaisiens.

> Le logement et l'habitat : des interventions multiples pour faire de Roubaix une alternative et un véritable choix résidentiel à l'échelle de la métropole.

Concernant le volet habitat et logement, il s'agira de développer une stratégie sur plusieurs axes d'interventions permettant de :

- rééquilibrer le peuplement de la commune en développant une politique d'attribution de logements permettant de tendre vers une mixité sociale en diminuant la charge sociale du territoire et ainsi converger vers les objectifs de solidarité et d'équilibre métropolitain inscrits dans la CIET ;
- pérenniser et créer les conditions de l'attractivité de l'offre de logements locatifs sociaux sur le territoire par la mise en place de programmes de réhabilitation concertés et ambitieux ;
- mobiliser l'offre de logements sociaux diffus vacants au service de la requalification du parc ancien ;
- requalifier l'habitat dégradé et insalubre en accompagnement des interventions de requalification urbaine ;
- proposer une offre de constructions neuves permettant d'accueillir des ménages dans un parcours résidentiel ascendant.

> Le développement économique et marketing urbain

La stratégie de développement économique se structure autour des axes suivants :

- rendre visibles et lisibles le projet urbain, l'offre et la ressource du territoire au travers d'actions de communication et de création d'un lieu ressource sur le marketing territorial, sis au sein de la Gare de Roubaix ;
- favoriser le maintien et le développement des entreprises existantes sur le territoire (développement endogène), notamment dans les domaines du textile (site Roussel), du commerce, de la création ou du numérique ;
- renforcer l'attractivité de la ville auprès des acteurs économiques et faire venir sur le territoire de nouvelles entreprises (développement exogène), qui permettront de renforcer et de compléter les écosystèmes existants, mais aussi des entités qui contribueront à l'embauche des Roubaisiens ;
- favoriser le développement d'acteurs de l'économie résidentielle sur le territoire autour de :
- l'économie circulaire (en lien direct avec la démarche zéro déchet et à partir du lieu totem sur le site du couvent des Clarisses) ;
- l'économie sociale et solidaire, déjà très ancrée et présente dans la ville (tissu associatif dense, présence d'entreprises sociales…) portée par un plan de développement et un appel à projet ;
- l'artisanat avec une focale spécifique sur le bâtiment afin de favoriser l'émergence de projet autour du bâtiment et du second œuvre pour accompagner la transformation des logements à Roubaix ;
- mettre en place une stratégie territoriale partenariale d'insertion permettant d'accompagner dans une logique de parcours d'insertion globale et offrant de nouveaux modes de formations innovantes.

- **À l'échelle des quartiers : le NPNRU dans la stratégie de développement du territoire roubaisien**

Pour Roubaix, le NPNRU est un outil de transformation et d'accélération de la stratégie de ville résiliente telle qu'énoncée dans le chapitre précédent. Cependant, il viendra jouer un rôle différent en fonction des quartiers, c'est-à-dire en fonction du niveau d'intervention attendu.

La MEL et la Ville de Roubaix ont identifié trois secteurs d'interventions à l'échelle communale.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LE QUARTIER TROIS PONTS / PILE

Le diagnostic du quartier

Les quartiers est de Roubaix forment un ensemble hétéroclite de quartiers d'habitat ancien de qualité moyenne à dégradée (Sainte Élisabeth, Pile), de grands ensembles collectifs partiellement rénovés (Trois Ponts), et de zones d'activités de grande ampleur (Sartel, Entrepont). Ces quartiers ont fait l'objet de plusieurs études urbaines structurantes. Parmi les plus importantes, l'étude de plan de référence intitulée *"Projet urbain des quartiers sud et est de Roubaix"*, réalisée par le cabinet *Jam et Germe* (1999/2000), le schéma de référence de *Treuttel Garcias et Treuttel*, constitutif du projet PRU et du PNRQAD (2008/2009), l'étude Canal, confiée au groupement *Pattou Tandem/Leblanc Venacque/JM Parry/Tribu* (2009), l'étude trame verte et bleue, menée par le groupement *Bocage/Axeco/Nudesign et Berim* (2012) et les études de l'équipe *Pile Fertile* (2013). Toutes ont préfiguré les interventions opérationnelles du PRU, PNRQAD et aujourd'hui du NPNRU.

Le Pile et les Trois-Ponts sont parmi les quartiers les plus paupérisés de la ville. Le PRU 1 et le PNRQAD ont permis d'amorcer une dynamique de requalification, sans toutefois parvenir à faire évoluer significativement leurs indicateurs socio-économiques. Aujourd'hui, ces derniers continuent de souffrir de dysfonctionnements sociaux et urbains appuyés.

Le Pile

Le quartier s'illustre par une très forte densité horizontale. Les îlots sont constitués d'habitats modestes souvent médiocres, voire très dégradés, mais aux qualités patrimoniales d'ensemble indéniables et reconnues. L'espace public est peu qualitatif, extrêmement minéral et essentiellement composé d'une trame viaire de 10 mètres de largeur en moyenne.

Engagé dans le PNRQAD depuis 2012, le Pile est un quartier emblématique des réflexions et des actions conduites depuis plus de 30 ans par les collectivités territoriales dans le cadre des dispositifs contractuels successifs au titre de la politique de la ville ou des politiques de renouvellement urbain (PRU, OPAH, PIG, RHI, etc.). L'action du PNRQAD porte sur une amélioration durable de l'habitat ancien (60 logements réhabilités, 150 immeubles démolis, 92 logements reconstruits), le désenclavement physique du quartier et la requalification des espaces publics (aménagement d'un parc et de jardins partagés, création de respirations internes dans les îlots lanières, réhabilitation lourde des voiries, percement de la rue Jules-Guesde pour simplifier les entrées et sorties du quartier). Pourtant, à mi-parcours de la phase opérationnelle, le retournement d'image attendu ne se profile pas.

Les Trois Ponts

Les Trois Ponts sont à l'origine une ZUP classique des années 70 ayant bénéficié de l'intervention du PRU 1, principalement sur sa partie nord. Il s'agit d'un secteur qui compte une majorité de logements locatifs sociaux. Lors du PRU 1, les espaces publics ont été massivement requalifiés (Verdun, Mulhouse, etc.), avec notamment la création d'une ligne de bus à haut niveau de service. La trame commerciale a été confortée (ALDI, boulangerie, boucherie, etc.) et l'offre de services renforcée (Maison des services). Néanmoins, le quartier demeure dans une situation de transition persistante du fait de la forte dédensification opérée lors du PRU 1 sans que les sites libérés ne soient réaffectés à de nouvelles destinations (pas/peu de gestion transitoire, diversification impossible à ce stade). Plus préoccupant encore, le quartier reste aujourd'hui fortement fragilisé sur le plan de l'occupation sociale et de l'ambiance urbaine (incendie du centre social, points de deals en pieds d'immeubles, etc.).

La vocation du quartier

Ces deux secteurs seront pérennisés dans leur vocation d'accueil des ménages les plus modestes. L'action qui sera réalisée au travers du NPNRU et les opérations de droit commun par ailleurs programmées favoriseront leur inclusion dans le tissu roubaisien, et par-delà, métropolitain (action sociale renouvelée en direction des familles et de la jeunesse, entreprises confortées).

La programmation envisagée répond aux spécificités de chacun des sous-secteurs qui constituent le périmètre d'intervention NPNRU sur les quartiers Est de Roubaix. Ces spécificités sont succinctement :

- pour le sud du Pile et les Trois Ponts : des secteurs à vocation habitat dont l'attractivité dépendra de la capacité collective à consolider et pérenniser les changements amorcés ;
- pour les abords du canal : un secteur à vocation mixte s'appuyant sur ses potentiels paysagers, la proximité du centre-ville et d'acteurs économiques de premier plan (OVH).
- pour les secteurs nord et est : un secteur de développement économique prenant appui sur son accessibilité propice au déploiement de zone d'activités.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La stratégie

Ce secteur a fait l'objet d'interventions lourdes dans les années antérieures, mobilisant tant le PRU 1 que le PNRQAD. Il s'agira ici d'achever l'intervention avec le NPNRU afin d'asseoir un retour global d'attractivité par une ouverture et une connexion à la centralité.

En effet, en termes de potentiel habitat, le secteur Est se situe en retrait de projets à effet levier, mais en proximité d'équipements structurants. Dans ce cadre, l'étude de diversification souligne la nécessité, avant toute chose, de redonner une vocation à ce quartier, notamment au travers de l'activité sportive et ce afin de lui donner une fonction de destination. Du fait de sa localisation et de sa notoriété, ce secteur doit connaître une mutation profonde préalablement à une intervention en termes de programmation immobilière.

Pour cela deux enjeux macro de renouvellement urbain sont retenus :

- se saisir des dynamiques de mutation engagées dans les précédents dispositifs et les pérenniser dans un objectif de développement inclusif ;
- produire de la qualité urbaine en confortant le développement autour de centralités aux rôles mieux identifiés, appuyées par une offre de service renforcée (petite enfance et sport).

De manière convergente et transversale, le Pile et les Trois Ponts seront valorisés et dynamisés grâce à leur proximité avec le centre-ville et le canal. Le quartier du Pile nécessite d'être repositionné à l'échelle communale comme lien physique entre les dynamiques de centre-ville et les Trois Ponts. Cette ambition nécessite des interventions chirurgicales sur la trame viaire et les formes urbaines, dans un objectif d'ouverture et de libération des flux.

Ainsi :

- sur les Trois Ponts, le NPNRU s'attachera principalement à terminer le programme de démolition, à finaliser le programme d'équipements et à structurer la connexion au canal affirmée comme un enjeu de l'ANRU 1 n'ayant pu être conduit à terme. Ce qui, en l'état, interdit la mise en œuvre de la diversification comme en atteste les deux hectares restant pour l'heure en friche ;
- concernant le Pile, l'intervention s'est concentrée sur le cœur du quartier durant le PNRQAD. Dans le cadre du NPNRU, il s'agira de venir conforter l'action menée en traitant les dernières poches de difficulté et d'habitat dégradé tout en ouvrant le quartier sur le canal et les grands axes, rendant ainsi visible la transformation engagée tout en assurant la couture urbaine.

LE QUARTIER DE L'EPEULE

Le diagnostic du quartier

L'Épeule est un quartier de contrastes, situé à l'Ouest de la commune, en frange des quartiers centre-ville et Alouette-Espérance, de la gare de Roubaix et de la commune limitrophe de Croix. Par la richesse de ses équipements et la vitalité de son tissu associatif et économique, ce quartier possède des atouts qui rayonnent aux échelles métropolitaines, communales et à proximité. Avec sa rue commerçante, son marché et la présence d'équipements tels que le théâtre du Colisée, le centre chorégraphique national, siège des ballets du Nord, et le centre nautique Thalassa, le quartier de l'Épeule a tous les potentiels pour redevenir un quartier dynamique et attractif.

Cependant, la piètre qualité de son cadre bâti et les nombreuses incivilités qui s'y déroulent, lui confèrent une impression d'enclavement alors même qu'il se situe à quelques pas du cœur de ville roubaisien et du nouveau campus universitaire. Cette proximité lui offre une bonne accessibilité avec l'ensemble de la métropole (transports en commun, proximité de la gare SNCF et liaisons routière).

Depuis une quinzaine d'années, le secteur ouest a été intégré à plusieurs études urbaines majeures. Le plan de référence urbain réalisé par le cabinet Panerai-Petermüller en 2008 notait sa capacité de retournement du fait de sa proximité avec l'hyper-centre, de sa bonne accessibilité, de son potentiel de développement autour de la trame verte et du corridor écologique, et de son dynamisme commercial. L'étude pré-opérationnelle de composition et de programmation urbaines et paysagères du secteur de la voie ferrée, menée en 2009/2010 par l'atelier *D. Petermüller/Empreinte,* a jeté les bases de la transformation d'un vaste périmètre de part et d'autre de la voie ferrée depuis le canal de Roubaix jusque Croix.

Cette analyse a été complétée et déclinée dans les études des pôles d'appui, menées sur les quartiers ouest par l'atelier *Jean-Paul Philippon* en 2009, dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU 1). Ainsi, une première intervention en frange de l'Épeule, sur le quartier Alouette-Espérance a permis d'importantes réalisations en matière d'habitat, dont un site de diversification logements (La Foncière

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Logements, logements sociaux LMH, résidence étudiante, logements privés et habitat participatif), et d'espaces publics. Dans la partie la plus au sud du quartier, le pôle d'appui Watt Épeule a également été le théâtre d'interventions du PRU 1 avec la relocalisation de la mairie de quartier au sein d'un pôle de services publics, sur la rue de l'Épeule, et la création d'un multi accueils petite enfance.

En parallèle, des opérations comme la requalification des boulevards Montesquieu et Cambrai (entre deux parcs), ont été de réelles réussites qui ont permis une meilleure accroche par le sud. Cependant, malgré l'ensemble de ces interventions le retournement d'image escompté n'a pas totalement eu lieu.

La vocation du quartier

De manière globale, le projet visera à passer le seuil du retour d'attractivité en développant la qualité urbaine, en ouvrant le quartier sur l'extérieur et en le qualifiant par rapport au centre-ville. Trois sites particulièrement stratégiques pour le renouvellement urbain et le retournement d'image du quartier ont été identifiés :

- l'Épeule sud au droit du pôle de services publics (groupe Bell et Couvent des Clarisses) jusque la place Vandermeiren où se situe le marché,
- l'ensemble résidentiel des Trois Arbres,
- la frange s'adressant au quartier Alouette-Espérance et au campus gare, intégrant la place du Colisée et celle de l'Abreuvoir. Ils doivent faire l'objet d'actions fortes et exemplaires de la part de la collectivité pour devenir des marqueurs du renouvellement urbain du quartier.

Ainsi, l'étude urbaine a permis de décliner les enjeux prioritaires posés précédemment en 4 orientations stratégiques, supports de la déclinaison opérationnelle :

- inscrire le quartier dans son territoire,
- donner à voir et valoriser la rue de l'Épeule,
- s'appuyer sur les actions engagées par la collectivité et la société civile,
- devenir des "lieux totems" pour concentrer et rendre l'action visible.

La stratégie

L'Épeule s'inscrit dans la continuité de la dynamique du projet campus gare et de le structurant arc Nord-Ouest.

L'intervention visera à qualifier et créer de nouveaux usages au quartier en y intégrant deux lieux totems économiques de la ville autour du textile et des métiers d'art au sein de l'usine Rousselle d'une part, du développement de l'économie circulaire au sein des Clarisses d'autre part. Enfin, la création d'une halle couverte de marché viendra accompagner la qualification de l'offre commerciale sur la rue de l'Épeule en travaillant sur le développement de la thématique "*commerce du monde*".

La requalification de l'habitat passera, quant à elle, par la restructuration des îlots dégradés et par celle du parc locatif social sur les deux principaux groupes du quartier. Elle visera à permettre la diffusion, vers le sud du quartier, de la dynamique de diversification constatée dans le secteur de la gare. Elle passera par le développement d'une offre nouvelle, juste au sud de la gare, puis, d'une offre issue du recyclage de l'habitat privé en front du parc Brondeloire et aux abords de la salle de spectacle d'envergure nationale du Colisée et enfin, d'une offre sociale, au sud, renouvelée dans son peuplement par des interventions lourdes en site non occupé sur le parc social existant.

Cette stratégie sera appuyée par la valorisation et la qualification des espaces publics et, en particulier, par l'achèvement du parc Brondeloire, dorsale Nord-Sud du quartier, et la requalification de la rue de l'Épeule de la place du Colisée au couvent de Clarisses, en appui de la qualification de la dynamique commerciale.

Ces deux axes majeurs seront connectés entre eux afin de créer des pénétrantes du parc Brondeloire jusqu'au cœur du quartier. Au sud, la restructuration de l'offre d'équipement par la création d'un pôle équipementier, en lien avec le cluster économie circulaire des Clarisses et la mairie de quartier, viendra appuyer la stratégie d'intervention sur le parc social. Enfin, l'ouverture du quartier et le liaisonnement au sud avec la Ville de Croix permettront, à terme, de finir la déspécialisation du secteur en le connectant à un secteur de marché d'ores et déjà attractif et pas stigmatisé.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LE QUARTIER DE L'ALMA / CUL DE FOUR

Le diagnostic du quartier

Les quartiers Alma et Cul de Four sont situés au nord de la commune de Roubaix. Leur voisine, Tourcoing, les borde au nord, tandis que le quartier de la gare jouxte Alma au sud. Les quartiers se situent au sein d'un territoire de projets : des dynamiques communales et métropolitaines ont cours autour et en cœur de site (ZAC de l'Union, la Lainière, campus gare, projet de requalification du centre-ville…).

Le secteur Alma-Cul de Four est un isolat urbain. Il s'étend au nord du centre universitaire Blanchemaille jusqu'au canal. Cet effet d'isolat est renforcé d'une part par une trame viaire complexe et des espaces publics hérités des interventions urbaines menées depuis plus d'un siècle, et d'autre part par deux infrastructures que sont la voie ferrée reliant Roubaix à Tourcoing, et le canal et ses voies adjacentes qui sont aujourd'hui de véritables ruptures urbaines.

Malgré la présence d'équipements économiques majeurs et de commerces, ce quartier n'est pas attractif du fait de son offre résidentielle, de sa stigmatisation et d'un cadre de vie à améliorer (espaces publics, friches urbaines).

La vocation du quartier

La collectivité souhaite réinscrire ce quartier durablement dans le fonctionnement de la ville. Il s'agira d'affirmer ce quartier comme l'extension naturelle du campus gare, en y développant des fonctions connexes au pôle universitaire par le biais de l'offre équipementière, de services et de logements.

Il s'agit aussi d'affirmer sa fonction productive autour de deux lieux totems que sont la cité de l'écoconstruction et le cluster de e-commerce "Blanchemaille". Ces deux équipements à rayonnement intercommunal et métropolitain introduiront une mixité fonctionnelle et d'usages sur le quartier. L'ambition est de les voir essaimer à terme sur le quartier avec le développement d'activités connexes, l'installation de salariés sur site…

Concernant l'habitat, l'objectif est que ce quartier devienne un espace résidentiel entre cité-jardin et écoquartier du canal.

Enfin, il s'agit de faire de ce quartier un laboratoire de la résilience urbaine de Roubaix, en y développant une stratégie d'urbanisme transitoire qui contribuera à sa réinscription dans un fonctionnement vecteur de création de valeurs ajoutées et de retournement d'image.

La stratégie

Le secteur de l'Alma-Cul de Four se situe en accroche du projet urbain du campus gare en cours de réalisation, sur lequel les études de potentiels marchés ont permis de vérifier que des opérateurs envisagent d'y investir grâce à l'effet d'entraînement du secteur gare, sans pour autant aller jusqu'à se projeter au cœur de l'Alma. Par ailleurs, ce secteur se trouve dans un contexte concurrentiel fort avec l'Union, secteur à l'interstice de trois communes, en cours de développement essentiellement économique, pour ne pas dire exclusivement, et dans l'attente d'un développement conséquent de programmes immobiliers résidentiels.

Ainsi, l'étude portée sur le potentiel de diversification met en évidence, en première approche, que ce secteur profitera, à terme, de l'effet d'entraînement de l'Union. Elle préconise en conséquence une stratégie visant à attendre le décollage de l'Union et à profiter d'un "moment de creux" dans la commercialisation de l'Union pour alimenter le marché au niveau du secteur. Pour aboutir favorablement, cette stratégie nécessite néanmoins de mettre en œuvre une :

- une dé stigmatisation du secteur Alma, par une restructuration du parc social, afin de permettre aux investisseurs de se projeter au nord de l'avenue des Nations Unies ;
- une transformation d'image du Cul de Four, par une intervention sur le parc privé dégradé et les espaces en friches, afin d'amorcer un changement d'image ainsi qu'une dynamique d'entraînement nécessaire à l'impulsion d'un marché habitat actif sur l'Union.

Ainsi :

- l'intervention proposée sur l'Alma s'inscrit-elle dans la poursuite de la dynamique de transformation de la gare en permettant la confortation du projet de cluster Blanchemaille, le renforcement de l'offre d'équipements et la montée en qualité des équipements en préfiguration de la diversification du quartier, la déspécialisation de l'Alma en tant que quartier d'habitat social ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- sur le Cul de Four, s'agira-t-il de créer les conditions d'enrayement des mécanismes de ségrégation en restructurant quelques îlots d'habitats dégradés au cœur du quartier, sur la place du Progrès, elle-même requalifiée, et de mettre en place une stratégie de maîtrise foncière et de gestion transitoire afin de créer, à terme, les conditions d'une commercialisation habitat de l'Union. Cette stratégie sera combinée avec celle d'une intervention sur le parc social diffus vacant des bailleurs sociaux, incluant la requalification d'environ 70 logements, afin de permettre les relogements nécessaires à la restructuration lourde de l'Alma.

À la jonction de ces deux stratégies, la rue de Tourcoing, axe stratégique reliant l'Union à la centralité roubaisienne, sur lequel il est envisagé le développement à terme d'un axe lourd de transports en commun venant remplacer l'actuelle ligne de bus et mettant ce secteur à 10 minutes du centre-ville de Roubaix, mais aussi de la gare SNCF de Tourcoing. Il s'agira donc, au travers du NPRU, de créer les conditions de maillage entre cet axe et les cœurs de quartier Alma et Cul de Four afin de permettre, à terme, la diffusion de la dynamique de diversification qu'entraînera l'amélioration structurelle de la desserte, et d'éviter la création d'un quartier à deux vitesses qui viendrait compromettre les interventions menées sur l'Alma.

La spécificité de ce projet résidera dans la mise en œuvre d'actions d'usages transitoires et temporaires visant à créer les conditions d'un retournement d'image, favorables au marché pour la ré-urbanisation. C'est donc sur ce secteur que la démarche initiée par la MEL et l'ANRU, dans le cadre du PIA, sera mobilisée en premier lieu.

> TOURCOING

QUARTIER DE LA BOURGOGNE

Le diagnostic du quartier

Un quartier en relégation

La Bourgogne est un quartier de grande fragilité sociale, marqué par de profondes difficultés socio-économiques : pauvreté (57 %), revenu médian (7 340 euros/UC), chômage (44 %), habitat social (89 % de LLS), décrochage scolaire (12-17 ans), délinquance, radicalisation…

Le sentiment de relégation, largement ressenti par la population, est renforcé par la présence de la frontière qui accroît le phénomène d'enclavement malgré l'existence de certaines pratiques de consommation et de divertissement. La frontière constitue encore un atout insuffisamment exploité en termes d'emplois et de potentiel d'attractivité.

L'offre commerciale, située en cœur de quartier, souffre d'un réel déficit de qualité et ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les habitants et les usagers du secteur.

Le quartier connaît également des phénomènes de délinquance importants (dégradations, détournements d'usages, trafic de stupéfiants de grande ampleur avec "main mise" sur le quartier…) ; des points de cristallisation étant clairement identifiés (centre hospitalier Dron, place de la Bourgogne, allée Charles-Quint…).

Un quartier monofonctionnel

Le quartier de la Bourgogne est caractérisé par un parc de logements vétuste et peu attractif qui, de par sa monofonctionnalité (89 % de logements locatifs sociaux), concentre les difficultés socio-économiques et ne permet pas de développer un marché immobilier porteur.

Un quartier enclavé

Malgré un positionnement frontalier qui peut constituer à terme une opportunité, la Bourgogne est aujourd'hui un quartier très enclavé, replié sur lui-même et situé à l'une des extrémités nord de la métropole. Malgré la présence de nombreux équipements, son cœur reste isolé du reste de la ville et ne joue plus son rôle de centralité.

Une trame viaire peu lisible

Bien que présentant une qualité paysagère favorable au développement d'un cadre résidentiel attractif et diversifié (squares, cimetière connectant au parc de l'Yser, jardin des cultures), le quartier souffre d'espaces publics dégradés, peu investis et hors d'échelle. Il se caractérise par une carence généralisée de lieux publics qualitatifs, vecteurs d'appropriation positive.

L'absence de qualité est renforcée par l'effet d'une trame viaire et urbaine peu lisible, créatrice d'isolement et propice aux incivilités. L'excellente accessibilité par la route (boulevard Industriel, A22) et par les transports

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

en commun (métro ligne 2, bus) contraste avec une porosité des modes doux problématique et une offre de stationnement public, certes abondante et gratuite, mais très peu qualitative.

Une offre de services incomplète

La Bourgogne bénéficie d'aménités en cœur de quartier et de la présence de nombreux équipements et services : ludo-médiathèque, centre social, La Poste, crèche Câlin-Câline, commissariat ou encore antenne des services départementaux, écoles maternelles et primaires, équipements sportifs de proximité.

Le quartier est marqué par des stratégies d'évitement scolaire, visibles pour l'ensemble des établissements et particulièrement à l'échelle du collège Pierre Mendès France. De par sa localisation aux confins des quartiers de la Bourgogne et de la Marlière, à l'écart des flux et axes de transports collectifs, il reçoit uniquement des effectifs issus de ces deux quartiers très populaires, et connaît de fait un taux de remplissage de moins de 70 % (contre 100 à 110 % dans les autres collèges publics de Tourcoing).

La stratégie

La stratégie générale du projet de la Bourgogne consiste à agir conjointement sur les dimensions urbaines, sociales et économiques. L'objectif est de rendre à nouveau le quartier attractif à l'échelle de la ville, notamment en ce qui concerne les parcours résidentiels des habitants de Tourcoing, mais aussi, plus globalement, à l'échelle de la métropole.

Les études et démarches qui ont été conduites dans le cadre du protocole de préfiguration ont permis de mettre en exergue les principaux enjeux et de définir **les six orientations stratégiques du projet de renouvellement urbain**, répondant ainsi aux objectifs incontournables du NPNRU :

1. **Développer un parc de logements de qualité répondant à une diversité de besoins et de parcours résidentiels :** en vertu de l'objectif de rééquilibrage du peuplement, il s'agit de retourner en profondeur l'image du quartier afin d'améliorer les conditions de vie des habitants actuels et de créer une nouvelle destination résidentielle à l'échelle de la ville et de la métropole.

2. **Ouvrir le quartier de la Bourgogne** : la réussite du projet de renouvellement urbain passe par le désenclavement du quartier et son arrimage aux dynamiques communales et métropolitaines.

3. **Réaliser des aménagements urbains de qualité, sécurisants et à échelle humaine :** l'objectif est de recréer un cadre de vie agréable, apaisé et sécurisant, favorisant les nouvelles formes de mobilité et participant directement à l'ouverture du quartier sur le reste de la ville.

4. **Améliorer l'offre de services :** il s'agit de développer une offre complète d'équipements et services pour les habitants actuels et futurs, vectrice d'amélioration des conditions de vie et d'attractivité résidentielle et économique pour la Bourgogne, et de rechercher, sur certaines programmations spécifiques, à se différencier et à attirer des habitants extérieurs au quartier. Les équipements destinés à l'enfant et à son parcours éducatif (de la crèche jusqu'au collège) représentent un enjeu essentiel pour la réussite du projet urbain. De même, les équipements culturels, sportifs et de loisirs sont des éléments importants du devenir du quartier en écho à la qualité paysagère recherchée.

L'étude de fonctionnement social a mis en lumière toute l'importance de la cohésion sociale et du "vivre ensemble" au sein du quartier. À travers une série d'entretiens semi-directifs, quatre grands profils d'habitants ont été révélés :

- les "enracinés", habitants d'un quartier "village" propice aux relations sociales,
- les "acclimatés", habitants ayant un usage rationnel et fonctionnel du quartier,
- les "vigilants", nostalgiques d'un passé idéalisé qui déplorent la dégradation du quartier,
- les "délocalisés", des habitants "malgré eux" qui évitent au maximum le quartier.

Le projet vise aussi à répondre à cet enjeu de cohésion sociale en réunissant les conditions nécessaires à l'acceptabilité du projet urbain, pour les habitants actuels et futurs.

C'est pourquoi, l'accompagnement au changement, l'excellence et l'innovation sociale sont autant de valeurs qui seront véhiculées au cours de l'élaboration du projet.

5. **Renforcer l'offre d'emplois et consolider le potentiel de développement économique :** le projet de renouvellement urbain doit permettre de renforcer l'offre économique de proximité et de tirer parti des potentialités offertes par le site Lepoutre et le CH Dron, afin d'attirer de nouvelles activités, notamment dans le champ de la rénovation énergétique et de l'économie circulaire appliqué au secteur du BTP.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

6. **Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique du quartier au bénéfice de ses habitants :** cette orientation vise à répondre aux enjeux du développement durable dans toute leur transversalité, que ce soit sur le plan de l'aménagement urbain, où une attention particulière sera portée sur la gestion de l'eau, la qualité paysagère, la transition écologique et la sobriété énergétique, ou bien sur le plan du développement social et économique autour des enjeux de rénovation énergétique et d'économie circulaire, en lien avec la stratégie régionale de troisième révolution industrielle.

> LILLE

QUARTIERS CONCORDE, LILLE SUD, BOIS BLANCS ET QUARTIERS ANCIENS

- **À l'échelle communale**

Le diagnostic

Des problèmes de sécurité, des difficultés sociales et économiques

- Lille, la centralité attractive et dynamique de la métropole, capitale régionale.
- De grands quartiers d'habitat social et privé très populaires, aujourd'hui en QPV) concentrés dans les quartiers de faubourg, sur les grandes emprises libérées au droit et au-delà des enceintes de la ville.
- Des problèmes de sécurité importants dans l'ensemble des quartiers et des sites de projet de renouvellement urbain. Le périmètre de la ZSP (zone de sécurité prioritaire) recouvre l'ensemble du QPV "Secteur Sud".
- Un niveau de difficultés sociales et économiques important :
    - le taux de pauvreté atteint 25 % à Lille, en 2015, représentant environ 50 000 habitants (sur 237 000) ;
    - 60 000 habitants dans les QPV avec des niveaux de revenus parmi les plus faibles à l'échelle métropolitaine (secteur sud : 8 588 €/UC de revenu médian, secteur ouest, 8 718 €/UC, contre 17 358 €/UC, à Lille et 18 894 €/UC en métropole).

Un marché du logement tendu

- Une offre de logement locatif social à hauteur de 26 % du parc total à maintenir, au taux de vacance faible (5 %), avec une attente théorique pour les demandeurs de plus 5 ans.
- 13 % du parc total de logements sont du locatif privé à vocation sociale, ce qui représente près de 15 000 ménages ayant des ressources inférieures à 60 w% des plafonds PLAI (hors étudiants).
- Des niveaux de loyers privés plaçant Lille en 4e position des territoires les plus onéreux de France avec une progression des loyers sans précédent depuis 2000 (+ de 70 %).
- Une attractivité du territoire lillois pour la promotion immobilière et l'investissement locatif.
- Une ancienneté du parc (plus de 50 % construit avant 1950) peu performant du point de vue énergétique.
- Un parc de logement ciblé par le NPNRU en très grande majorité propriété de LMH (plus de 50 % l'offre de logement social de Lille et de plus de 73 % de l'offre en QPV).
- Un parc de logements privés potentiellement indignes 6 fois plus importants que dans le reste de la France. 10 % du parc privé est potentiellement indigne, soit 8 650 logements logeant 17 194 personnes, dont un tiers à Wazemmes (13 %) et Moulins (18 %).
- Une stratégie de renouvellement urbain engagée massivement depuis 2006 dans une logique de rééquilibrage territorial, de résorption des fractures urbaines, de qualification des espaces publics, de développement de l'offre d'équipements et de diversification sociale, articulant la reconquête conjointe des territoires d'habitat social "de droit" et "de fait".

La stratégie

Une stratégie du NPNRU concourant aux trois dynamiques majeures du développement urbain lillois :

- poursuivre le renouvellement urbain lillois initié à Lille Sud pour raccrocher les grands secteurs d'habitat social de droit et de fait composant les quartiers de faubourg, d'anciennes friches industrielles et la ceinture des boulevards aux dynamiques du cœur métropolitain lillois. Concorde est l'un des derniers grands ensembles lillois à n'avoir pas encore bénéficié de cette dynamique de fond menée depuis 2006 ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- parfaire la figure du périphérique lillois, sur les plans paysager et de l'habitat, afin de recréer les liens entre l'intra et l'extra-muros et de rationaliser les infrastructures, et rassembler ainsi les conditions pour y vivre et y travailler.
- La dynamique engagée il y a 30 ans avec Euralille 1 et 2 a fixé l'ambition globale et révélé le potentiel de développement que permettent la reconfiguration des infrastructures et l'aménagement de la bande non constructible. Cette dynamique a également accompagné la première phase du renouvellement urbain développé Porte de Valenciennes (PNRU) et sur le secteur des "2 Portes" (entre la Porte d'Arras et la Porte des Postes) afin de relier plus naturellement Lille Sud au reste de la ville (PNRU). Demain, la mutation du Port de Lille accompagnera l'extension du centre-ville et poursuivra l'ouverture de la ville sur la Deûle et le grand paysage de la Citadelle. La démolition en 2018 de la Barre Marcel Bertrand (clôture du PNRU) et le projet de Concorde sont des opportunités majeures dans la continuité de la reconquête du périphérique lillois ;
- développer la place de la nature en ville, notamment autour de la Deûle, et améliorer la qualité et l'attractivité résidentielle. Consciente de cet enjeu dans une ville résolument minérale, la Ville crée depuis 2001 de nouveaux parcs à l'occasion de chaque projet urbain. En limite du cœur de Wazemmes particulièrement dense, la mutation du site Concorde laissera une place singulière aux espaces de nature en ville et participera également au renforcement de l'attractivité résidentielle des quartiers limitrophes.

- **À l'échelle des quartiers**

LE QUARTIER CONCORDE

Le diagnostic du quartier

Un quartier enclavé

Concorde est un grand ensemble de plus de 1 500 logements dans un périmètre de 23 hectares, enclavé entre les boulevards de ceinture historiques et le périphérique lillois (A25). Le quartier est voisin d'un secteur de quartier d'habitats anciens dégradés (ciblé dans le volet NPNRU-quartiers anciens). Sa situation urbaine, à la fois centrale et connectée aux infrastructures métropolitaines, est coupée des dynamiques du cœur historique par de grands îlots clos et infranchissables.

Un habitat social dégradé, des habitants fragilisés

Concorde est composé d'un parc de logements 100 % locatif social, propriété de LMH. Il présente un état avancé de vétusté et des caractéristiques structurelles sources de dysfonctionnements rédhibitoires (logements de très petite taille, absence d'accessibilité et d'ascenseurs…).

Les habitants sont très fragilisés, économiquement et socialement, et la paupérisation s'accroît. En 2017, les deux unités d'observation statistique (IRIS) du secteur étaient classées au 5e et au 23e rangs nationaux des plus hauts taux de ménages sous le seuil de pauvreté (73 % et 65 %). Les revenus médians étaient en baisse entre 2008 et 2013 (-10 % et 0 %, contre +12 % à échelle lilloise sur cette période). Ce décrochage territorial était plus marqué encore pour les revenus du 1er décile (les 25 % les plus pauvres), avec une baisse de -40 % et -62 %, contre + 8 % à Lille).

Des dysfonctionnements urbains majeurs

Concorde présente des dysfonctionnements urbains majeurs (enclavement, monolithisme foncier, indifférenciation des espaces extérieurs, espaces publics sans qualité d'usage…). Le quartier est exposé à de fortes pressions environnementales (nuisances sonores et pollution de l'air). Le patrimoine paysager est important (12 ha d'espaces verts). Le potentiel de mutation est élevé car la densité est relativement faible (65 logts/ha), mais il est conditionné à une maîtrise des nuisances générées par le périphérique et au désenclavement du foncier. Le site est quasi-monofonctionnel, en dehors de la présence d'un petit centre commercial de proximité concentrant des difficultés d'appropriation et de trafic, mais au sein duquel on note la présence d'une offre médicale et paramédicale structurante pour le quartier. Enfin, les actes d'incivilité, délictuels et criminels, surreprésentés aggravent le délaissement et la dévalorisation du secteur par ses habitants et les Lillois.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La stratégie

La stratégie du projet repose sur une diversification des "vocations" du site, à 15 ans :

- **devenir une "adresse métropolitaine" génératrice de développement économique et d'emploi**, appuyée sur le pôle intermodal de transport de la Porte des Postes/Porte d'Arras, en profitant des importants tenants fonciers libérés dans le cadre du PNRU, afin de permettre le déploiement d'équipements et d'activités d'ampleur ;

  Ce secteur est repris dans le périmètre d'étude d'insertion d'une ligne de tramway qui améliorerait la desserte de Concorde et de Lille-Sud.
- **faciliter l'accès au centre-ville et à la plateforme du CHR**, 1er employeur régional, par l'avenue Beethoven, en conjuguant monumentalité avec qualité résidentielle, tout en tirant parti des flux pour le développement de programmes spécifiques (dont le commerce) ;
- **proposer une offre résidentielle mixte** au sein d'un site ré-articulé aux quartiers de Wazemmes et Vauban-Esquermes, en confortant son attractivité par la qualité et la diversité des équipements, services et espaces publics.

Une stratégie de diversification des "vocations" reposant sur 5 piliers

1. Œuvrer pour un quartier à "santé positive"

La réduction de l'exposition aux pollutions et les enjeux de santé liés à l'environnement sont au cœur de la transformation de Concorde.

- Proposer une forme urbaine qui protège des pollutions, s'adapte au changement climatique et favorise des modes de vie bénéfiques pour la santé.
- Cultiver le site et le rendre "fertile" au sens propre (agriculture urbaine) comme au sens figuré (diversification fonctionnelle et sociale).
- Améliorer les performances environnementales des bâtiments et des espaces publics.

En intégrant de façon innovante santé et urbanisme, le projet incarne à l'échelle métropolitaine une démarche globale, socio-urbaine, de prise en compte des enjeux du développement durable (cf. OAP Santé - Orientation d'aménagement et de programmation). Il vise également à développer les qualités environnementales qui permettraient au site, intégré à la trame verte et bleue du Plan Local d'Urbanisme, de jouer un rôle dans les continuités écologiques.

2. Rendre le site accessible à tous et ouvert au Nord vers Vauban-Esquermes et Wazemmes

Le renforcement de la qualité urbaine du quartier passera par un remaniement profond de ses espaces publics dans un souci de mise en réseau pour tous les modes de déplacement, de desserte et d'accessibilité en tout lieu, et de "mise en scène" de la profondeur du site.

3. Proposer une offre de logements de qualité et diversifiée, s'appuyant sur une intervention massive sur le patrimoine existant

La diversification de l'offre de logements et la mise en œuvre d'une mixité sociale à l'échelle du site comptent parmi les objectifs majeurs du projet. Au terme de la transformation du quartier, la proportion de logements locatifs sociaux diminuera au profit d'une offre de logements diversifiée.

À l'issue du NPRU, le taux de logements locatifs sociaux sera ramené de 100 à 50 % sur le secteur Concorde ; à la fin du programme, ces derniers représenteront environ 35 % de l'offre.

4. Promouvoir une diversité des fonctions à Concorde, par le développement économique et l'emploi, la qualité des équipements et services publics, au premier rang desquels l'école

Une part de la programmation du projet sera dédiée à la promotion du développement économique sur Concorde, dont la situation urbaine est un atout. Cet objectif s'inscrit dans une approche élargie au-delà de la Porte des Postes.

Un travail sera mené pour renforcer la qualité et l'attractivité des commerces de proximité, et pour installer une agriculture urbaine, vecteur d'un développement économique et de recomposition d'usages positifs sur les nombreux délaissés d'espaces publics à toutes les étapes du projet.

L'attractivité du quartier passera aussi par celle de ses équipements publics et de ses services, actuellement de bon niveau. En revanche, leur état technique, leur localisation et leur visibilité sont de qualité inégale et

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

accentuent ainsi leur manque d'attractivité et de mixité des publics accueillis. Enfin, les interventions en faveur de la petite enfance et de l'école sont prioritaires.

5. Améliorer la situation sociale des habitants

La transformation urbaine de Concorde sera également et surtout une transformation sociale : parcours résidentiels ascendants, accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle pour les habitants concernés par le relogement, mais aussi adaptation du logement aux populations vieillissantes.

Ce projet de renouvellement urbain s'écrira dans la proximité et le dialogue constant avec les habitants et les nombreux acteurs présents dans le quartier (associations, entreprises, commerçants, etc.). Une équipe spécifique se chargera d'animer cette concertation via la Maison du Projet. Un premier dispositif de dialogue innovant est mis en œuvre afin de toucher les habitants les plus éloignés des démarches participatives.

LE QUARTIER LILLE SUD

Le diagnostic du quartier

Un retournement d'image engagé, à poursuivre au sud

Les investissements réalisés ont permis d'engager une véritable diversification du quartier et un retournement d'image, qui, au nord, sont aujourd'hui acquis et relèvent des politiques de droit commun. Au sud, ces grands projets doivent être parachevés en poursuivant l'effort de diversification et la remise à niveau de résidences sociales dégradées, dont le traitement n'a pas été intégré à la première génération de convention. La transformation des espaces et équipements publics a changé le cadre de vie. Les 625 logements neufs en diversification, réalisés par Foncière Logement et d'autres opérateurs privés ont modifié la structure de l'habitat.

Des fragilités persistantes

Néanmoins, la population et le quartier restent fragiles. Les revenus fiscaux médians avant redistribution *(INSEE 2015)* restent parmi les plus bas de la métropole : 5 884 €/UC et 6 596 €/UC sur les deux IRIS couvrant le secteur, alors que l'indice de chômage *(catégorie ABC – DEFM 2013, INSEE 2012)* demeure respectivement très élevé : 61,5 % et 40,7 %. Le taux de logement social reste important : 61,4 % à l'échelle du quartier Lille Sud *(2015 Filocom)* et les problèmes de trafics et d'insécurité ne sont pas réglés.

Jean-Baptiste Clément et Faubourg d'Arras : deux sites priorisés

Dans le cadre du PNRU, certains îlots comme les sites Jean-Baptiste Clément et Faubourg d'Arras n'ont pas bénéficié directement de ces transformations et deviennent des points de fragilité. Ils ne sont pas les seuls, mais ils ont été priorisés, compte tenu de leur situation stratégique en interface entre le cœur du sud de Lille requalifié et la rue du faubourg d'Arras (axe métropolitain d'entrée dans la ville), des problématiques croissantes d'insécurité et de délinquance, de leur potentiel paysager important et des opportunités foncières (notamment dans le cadre de la résorption de friches), qui permettent de réinscrire les deux sites dans les dynamiques résidentielles et urbaines du quartier.

Ces deux sites se caractérisent par :

100 % de logements sociaux :

- résidence J-B Clément : 100 logements appartenant à Vilogia dans 5 plots, comptant exclusivement des faux T3 de 50 m^2, aux façades non isolées, aux menuiseries à simple vitrage et aux équipements techniques obsolètes ;
- résidence Faubourg d'Arras : 300 logements appartenant à LMH dans 7 bâtiments, comptant essentiellement des typologies moyennes et grandes (45 % de T3 et 39 % de T4 et plus).

Des habitants économiquement et socialement fragilisés :

- résidence J-B Clément : 67 % de ménages sous le plafond PLAI, 44 % d'actifs en emploi et 50 % de ménages habitant la résidence depuis plus de 10 ans ;
- résidence Faubourg d'Arras : 86 % d'occupants sous le plafond PLAI, seulement 15 % d'actifs en emploi et 11 % de retraités.

Un état technique du bâti globalement mauvais et/ou mal isolé :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- résidence J-B Clément : état du bâti globalement mauvais : menuiseries en simple vitrage, façades non isolées (étiquette F), balcons fortement dégradés, équipements techniques, système de chauffage et ventilation obsolètes, bâtiments de 5 étages sans ascenseur.
- résidence Faubourg d'Arras : logements classés en étiquette énergétique E. Le bailleur LMH a lancé la réhabilitation de ce patrimoine dans le cadre de son Plan stratégique de patrimoine (livraison début 2020 après 28 mois de travaux en site occupé) pour atteindre les objectifs de performances énergétiques BBC rénovation et réaliser les travaux d'embellissements et d'amélioration des parties communes et privatives.

La stratégie

Une stratégie de désenclavement et d'attractivité résidentielle

Ces deux sites participent tous deux à la stratégie de désenclavement (par les espaces publics et les équipements) et d'attractivité résidentielle développée depuis 2006 à Lille Sud, en poursuivant :

- les grandes continuités urbaines et paysagères créées d'est en ouest (rue et mail Gide-Vallès, rue P.-Parisot) et du nord au sud (rue de l'Asie prolongée et rue de l'Arbrisseau) dans le PNRU au sud de Lille Sud, support de liaisons douces, pour désenclaver le quartier ;
- la mutation de la "façade" du quartier sur l'axe métropolitain de la rue du Faubourg d'Arras, en renforçant sa vocation d'accueil d'activités économiques et de commerces. Dans le cadre de la concertation autour du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, des réflexions sont en cours pour y intégrer un transport en commun sous forme de tramway ;
- la diversification de l'offre de logements et du peuplement engagée au sud de Lille Sud et le renforcement du statut résidentiel du sud de la métropole (sur JB Clément, la proportion de LLS sera ramenée à 27%) ;
- le développement d'une trame d'équipements publics de qualité aux services des habitants, initié dans le cadre de l'ANRU 1, la requalification du groupe scolaire Wagner, la réhabilitation du stade Driss-Berkani, le nouveau centre social de l'Arbrisseau.

LILLE QUARTIERS ANCIENS

Le diagnostic du quartier

Deux programmes de requalification qui portent leurs fruits…

Les quartiers anciens fragiles du territoire lillois ont bénéficié du programme ANRU Lille Quartiers Anciens (LQA) et du Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés à Fives, Wazemmes, Moulins et Lille Sud. Ces programmes sont en voie d'achèvements grâce à l'aboutissement des procédures de maîtrise foncière expropriations).

En permettant de traiter 424 immeubles représentant 661 logements, ces programmes jouent un rôle significatif dans la lutte contre l'habitat privé dégradé et participent à l'amorce du rééquilibrage territorial. Ils ont été complétés par une mobilisation forte des autres outils d'intervention sur le parc dégradé, permettant ainsi de toucher au total près de 2 000 logements entre 2006 et 2016 :

- PIG (programme d'intérêt général) amélioration durable de l'habitat et une MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) insalubrité ont succédé à l'OPAH-RU depuis 2013 ;
- des subventions municipales ont été versées pour la rénovation de 265 logements sur les périmètres de LQA ;
- le plan de lutte contre l'habitat indigne et la vacance a été fortement mobilisé.

Ainsi, depuis 2007, sur les périmètres de LQA, 436 logements privés anciens à Moulins, 737 à Wazemmes et 810 à Fives ont été touchés.

Afin d'accroître la qualité résidentielle et de développer la mixité sociale et fonctionnelle, la Ville et la MEL ont réalisé des efforts majeurs avec :

- la création de nombreux équipements publics (centre culturel pour les arts urbains "Flow", collèges de Moulins et de Wazemmes) ;
- la requalification d'espaces publics centraux dans ces quartiers (place de Fives, création du jardin Philippe-de-Comines et place Fernig à Moulins, par exemple) ;
- la mise en place d'une politique de soutien et d'animation de la réhabilitation durable de ce patrimoine par ses propriétaires, incarnée au plus près des habitants avec la Maison de l'Habitat Durable à Wazemmes.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

… mais qui restent insuffisants pour atteindre un effet de seuil significatif

Toutefois, le parti pris des programmes (LQA et PNRQAD métropolitain) et les outils mis en œuvre ont été essentiellement axés sur la lutte contre l'habitat dégradé, les immeubles vacants et insalubres, sans permettre d'atteindre un effet de seuil significatif sur l'ensemble des secteurs d'interventions, notamment à Wazemmes et Moulins, deux quartiers qui restent en tension entre des dynamiques positives au nord et la persistance de problématiques profondes au sud *(Cf. parc de logements privés potentiellement indignes, dans le diagnostic à l'échelle communale)*.

Un marché immobilier spéculatif

La persistance de ce patrimoine dégradé et la poursuite de la paupérisation de certains secteurs de ces quartiers sont directement liées à un marché de l'immobilier spéculatif qui conduit à :

- des prix de fonciers et immobiliers élevés, qui poussent à une recherche de rentabilité basée sur la découpe de biens peu qualitatifs et non structurés : 2 437 €/m² à Moulins et 2 936 €/m² à Wazemmes pour les appartements et 147 064 € à Moulins et 245 442 € à Wazemmes pour les maisons (données 2017) ;
- l'accentuation du phénomène de la division : entre 2005 et 2015, 3 534 logements ont été créés, par division ; entre 2011 et 2013, Moulins est le quartier lillois où la division fut la plus forte avec 14 logements créés par division pour 1 000 logements existants ;
- l'augmentation du nombre de copropriétés à hauteur de 12 % à Wazemmes et de 16 % à Moulins entre 2010 et 2016 ; la moyenne à l'échelle de la ville étant de 9 % (plus de 50 % des logements du parc privé communal sont en copropriété).

Un nombre important de copropriétés de petite taille (10 logements et moins), issues de la division d'anciennes maisons individuelles, sont fragiles et potentiellement dégradées : 83 % à Moulins, 58 % à Wazemmes, 34 % à l'échelle de la commune.

La stratégie

• Sur la base de l'évaluation de la stratégie conduite dans le cadre du PNRU :

- développer une approche transversale : habitat, aménagement, commerces, sécurité en veillant aux enjeux de gestion transitoire et de prévention situationnelle ;
- agir sur l'ensemble des leviers de manière conjointe pour changer l'image et inscrire durablement ces quartiers dans les dynamiques de la centralité (séquence commerciale/séquence urbaine, animations, continuité de la qualité des espaces publics) ;
- développer les outils d'intervention adéquats aux problématiques habitat qui n'ont pas pu être traitées dans le précédent programme (immeubles surdivisés et copropriétés) ;
- développer les outils permettant d'enrayer la résurgence des problématiques, de massifier les interventions et de réduire les délais.

• Sur la base des études stratégiques et pré-opérationnelles :

- intégrer les quartiers à la dynamique de renouvellement urbain et aux grands projets ;
- cibler l'intervention sur les secteurs à même de générer une dynamique d'entraînement, en s'appuyant sur les lieux d'intensité urbaine (les grands projets tels que Saint-Sauveur, Porte de Valenciennes, les Deux Portes, Concorde, et les polarités d'échelle métropolitaine comme le marché de Wazemmes, l'université, les hôpitaux, les équipements culturels et les pôles intermodaux de la Porte des Postes, d'Arras et de Douai) ;
- circonscrire l'intervention reprise au titre du NPNRU au traitement des situations les plus problématiques ;
- articuler un périmètre de droit commun renforcé aux périmètres d'intervention reprise au titre du NPNRU (îlots resserrés) pour maximiser l'effet levier ;
- coordonner le redressement des copropriétés fragiles et le traitement des copropriétés dégradées aux nouveaux dispositifs de lutte contre la division et le mal logement ;
- réduire les délais de recyclage et développer une gestion transitoire génératrice d'attractivité ;
- intégrer les enjeux de sécurité dans toutes les dimensions du projet ;
- reconquérir les polarités commerciales et favoriser le développement d'activités de proximité ;
- valoriser et requalifier le paysage urbain et les espaces publics ;
- asseoir une gouvernance dynamique, permettant d'accroître la participation des habitants et l'émergence de communautés de projets privés ;
- traiter les secteurs d'habitat social présentant les dysfonctionnements les plus importants ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- développer une stratégie intégrée avec des objectifs d'excellence transversaux : excellence environnementale, excellence paysagère, excellence économique et sociale.

QUARTIER BOIS BLANCS – AVIATEURS

Le diagnostic du quartier

Un quartier devenu attractif…

La résidence des Aviateurs est située dans le quartier des Bois Blancs (7 402 habitants). Elle jouit d'une situation assez exceptionnelle, insulaire, en bord du canal à grand gabarit de la Deûle et à proximité immédiate du vaste projet d'aménagement "Rives de la Haute Deûle", labellisé écoquartier, et du pôle d'excellence métropolitain Euratechnologies (4 000 emplois).

Autour de ce pôle économique d'excellence dédié au développement numérique, initié dans l'ancienne filature Leblanc-Lafont, le territoire des Bois Blancs et le secteur du marais de Lomme évoluent depuis les années 2000 sur un périmètre initial de 25 ha, porté aujourd'hui à 38 ha. Ce secteur est devenu un quartier parmi les plus attractifs de Lille, grâce à :

- la construction de logements répondant aux ambitions de mixité de la Ville de Lille et de la MEL avec 35 % de logements locatifs d'insertion (PLUS PLAI), 5 % de logements à loyer intermédiaire (PLS), 12,5 % d'accession sociale, 12,5 % d'accession maîtrisée et 35 % de logements libres ;
- le développement d'une offre tertiaire permettant l'accueil à terme de 10 000 emplois ;
- la création d'un nouveau paysage urbain appuyé sur le bras de Canteleu, tracé historique de la Deûle ouvrant la ville sur l'eau ;
- la production d'espaces publics d'envergure métropolitaine, représentant près de la moitié de la surface de la ZAC initiale, conjuguée à une grande qualité des logements et de leurs espaces collectifs constitués notamment de jardins conviviaux et agréables à vivre. Un maillage vert de liaisons douces intégrant différentes strates végétales souligne la trame du quartier. Le choix des essences locales, en lien avec la présence de l'eau, le soin apporté à l'implantation des arbres et l'instauration d'une politique de gestion différenciée en font un site singulier et remarquable de la métropole ;
- la réalisation d'équipements publics avec en projet les nouveaux squares de la Tortue (espace vert de proximité) et un groupe scolaire à Lomme, et, sur l'île des Bois Blancs, une nouvelle mairie de quartier, une nouvelle école de musique, un réseau de square en cours d'achèvement et l'extension de l'école Montessori pour offrir un groupe scolaire complet ;
- une exigence d'excellence environnementale reconnue par la labellisation écoquartier du projet, notamment pour le travail autour de la gestion de l'eau et de la valorisation du patrimoine industriel, dont la brique est réinterprétée dans les projets de constructions neufs.

… hormis pour le secteur ouest, demeuré en marge des dynamiques

Pour autant, le secteur ouest (QPV) est jusqu'à présent resté en marge de ces dynamiques et concentre des problématiques aigues. Les revenus fiscaux médians avant redistribution *(données 2015)* restent parmi les plus bas de la métropole (8 718 € à l'échelle du QPV secteur ouest) et 47,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, dans ce même périmètre.

Ces difficultés sont en grande partie concentrées au sein de la résidence même des Aviateurs, constituée d'un ensemble de 350 logements répartis autour d'impasses et dépourvus d'accessibilité PMR.

Le parc de logements, 100 % en locatif social, propriété de LMH, présente un état avancé de vétusté et des caractéristiques structurelles sources de dysfonctionnements. Les habitants y sont économiquement et socialement très fragilisés, 90 % se situent sous le plafond PLAI.

- une forme urbaine de grand ensemble, monofonctionnelle, présentant de forts dysfonctionnements urbains (enclavement, monolithisme foncier, indifférenciation des espaces extérieurs, espaces publics sans qualité d'usage) ;
- une situation d'enclavement au bout de l'île des Bois Blancs dans une situation de cul-de-sac contre le site industriel dit "Pointe des Bois Blancs" ;
- des problèmes de trafics et d'insécurité s'accroissant, trouvant notamment dans la situation d'impasse des rues et d'espaces ouverts, un contexte favorable ;
- des difficultés de gestion quotidienne sur les questions des déchets ménagers et encombrants, du stationnement sauvage et de l''éclairage des espaces extérieurs.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La stratégie

Une stratégie de requalification du patrimoine

L'intervention sur le site et le patrimoine des Aviateurs s'inscrit dans la stratégie de développement et d'attractivité de l'île des Bois Blancs et des Rives de la Haute Deûle. À proximité d'Euratechnologies, la grande variété de logements et la place réservée aux mobilités douces confortent les qualités résidentielles.

Aussi, le projet de renouvellement urbain peut-il viser une sortie du quartier des Aviateurs de la géographie prioritaire, en associant à la dédensification de l'offre de logement social et à la création d'une offre en diversification, la requalification exemplaire du patrimoine afin de permettre une véritable stratégie de peuplement tout en maintenant un taux important de logements sociaux très abordable.

Pour ce faire, l'intervention sur le site des Aviateurs (3 ha) doit s'élargir et s'inscrire à l'échelle de la pointe sud de l'île des Bois Blancs, en intégrant le site de la "Pointe des Bois Blancs" (2,8 ha). C'est dans ce périmètre, de près de 6 hectares, que les enjeux de désenclavement et de diversification de l'offre de logements à vocation sociale pourront être résolus.

> LOOS

QUARTIER DES OLIVEAUX

Le diagnostic du quartier

Un quartier en situation de décrochage

Située au cœur de la métropole, à proximité immédiate de Lille, Loos compte près de 22 000 habitants. La commune est attractive, elle a profité pleinement des dynamiques de reconversion économiques métropolitaines engagées à partir des années 90 et elle s'inscrit aujourd'hui au cœur du dynamisme métropolitain.

La présence du pôle d'excellence dans la filière biologie-santé "Eurasanté" et du CHRU sont les deux symboles les plus forts de la transformation récente de la commune.

Toutefois, cette mutation a généré des ruptures franches dans son tissu urbain et a placé certains quartiers en situation de décrochage, ne parvenant pas à profiter de la localisation avantageuse de la commune, de son dynamisme et de son attractivité.

Le quartier des Oliveaux présente les dysfonctionnements urbains les plus importants de la commune. Héritage des politiques de construction de grands ensembles des années 50/60, il est situé à la limite sud-ouest de la ville avec près de 7 000 habitants, soit le tiers de la population communale et 1 536 logements sociaux, intégralement répartis en habitat collectif, soit un taux de 95 % de logements sociaux, dans une ville qui en compte 36 % au total.

Un quartier enclavé et socialement fragile

Le quartier souffre d'un enclavement et d'un isolement urbain importants. Il est séparé du centre-ville par une voie ferrée, entouré d'espaces verts/naturels avec lesquels il n'est pas connecté. Aussi, se retrouve-t-il considéré comme une impasse qui n'attire aucun flux.

Le revenu médian, par an et par unité de consommation, y est de 10 300 euros en moyenne. Les indicateurs sociaux montrent une concentration des difficultés avec notamment un taux de chômage de plus de 24 %.

L'enjeu prioritaire du projet de renouvellement urbain est de permettre au quartier de devenir un des moteurs du développement futur du territoire, avec son intégration dans le tissu urbain environnant et sa sortie des différents dispositifs de la politique de la ville. Alors, les Oliveaux connaîtront un retournement d'image suffisamment puissant pour être perçus comme les autres quartiers de Loos, où l'on choisit de vivre et d'habiter.

La stratégie

Le projet du renouvellement urbain consiste à faire des Oliveaux un quartier-jardin mixte en termes de formes urbaines et de fonctions, ouvert sur la métropole.

La stratégie du projet repose sur les 5 orientations suivantes :

1. Raccrocher le quartier à son territoire et ses dynamiques

Ouvrir ce quartier sur l'agglomération et en faire un atout pour le développement communal et métropolitain sera un axe fort du projet. Ce dernier prévoit de créer des perméabilités aux franges et d'améliorer

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

l'accessibilité au territoire métropolitain. Le quartier vivant trop en vase clos, les liens avec le centre-ville de Loos et les autres quartiers sont à faciliter. Cet objectif doit, en parallèle, permettre de contribuer au bon fonctionnement des équipements actuels et futurs, et à l'attractivité du parc de logements.

De plus, le quartier doit bénéficier de sa proximité immédiate avec la centralité métropolitaine car actuellement, les habitants n'en tirent pas profit. Son raccrochage physique aux dynamiques métropolitaines concourra à améliorer la mobilité des habitants et à changer radicalement son image et sa place au sein de la métropole.

2. Rééquilibrer et mettre en mouvement

Aujourd'hui, au sud se concentre la majorité des logements alors que le nord est essentiellement constitué d'équipements dispersés, qu'il s'agit de mettre en réseau et dont il faut redéfinir les usages.

Un travail sur les flux internes et sur le traitement de la trame viaire est indispensable. Les déplacements piétons ou routiers sont aujourd'hui illisibles. Les distances sont importantes, et les cheminements et espaces verts sont dégradés.

Une intervention ambitieuse sur l'espace public permettra l'amélioration du cadre de vie, la hiérarchisation des voies, la connexion des univers résidentiels, favorisant les mobilités douces.

Enfin, en complément de ce traitement physique, une volonté d'attirer les Loossois aux Oliveaux est nécessaire afin de casser l'image d'un quartier de bout de ville, dont on ne sait pas ressortir.

3. Promouvoir une mixité fonctionnelle et une trame viaire lisible

Pour traiter l'ensemble du quartier, une intervention transversale sera nécessaire. La réussite du projet passera par l'instauration d'une véritable mixité fonctionnelle. L'offre d'équipements, actuellement dense, devra être complétée pour contribuer pleinement à l'attractivité du site, et un investissement important dans la remise à niveau de certains d'entre eux sera indispensable à leur pérennité. Pour contrer les stratégies d'évitement résidentielles, l'offre d'équipements scolaires sera notamment à conforter.

De plus, la problématique commerciale sera pleinement intégrée au projet, car, aujourd'hui, le centre commercial, mal positionné, ne fonctionne pas et constitue même le point noir architectural et urbain du quartier.

Enfin, la composition urbaine sera elle aussi déterminante. Le projet répondra durablement à son manque de lisibilité actuelle par un maillage des unités résidentielles entre elles.

4. Agir sur les équilibres sociaux par le peuplement et la diversification de l'offre de logements

Les unités résidentielles du quartier des Oliveaux disposent d'atouts mais aussi de faiblesses qui impactent leur attractivité. À ce titre, la stratégie consiste à intervenir lourdement sur le patrimoine social en réorganisant les unités en fonction des axes du projet et en diversifiant l'offre de logements en termes de statut (en accession ou locatif libre) et de formes urbaines nouvelles (individuel, petit et moyen collectif). La proximité du site avec les pôles d'emploi conduira en outre à produire une offre adaptée aux salariés.

La mise en œuvre de la politique de peuplement visant le rééquilibrage de l'occupation actuelle du parc s'effectuera en conformité avec la CIET. La stratégie de peuplement en cours d'élaboration confirme la priorité à donner à l'accueil de familles en cohérence avec l'offre scolaire et petite enfance.

Le rééquilibrage social ciblera un rapprochement de la part des logements locatifs sociaux du quartier avec celle de la commune (36 % de LLS aujourd'hui, dont 95 % situés dans le secteur QPV des Oliveaux).

La proportion de logement social en QPV sera ramenée de 95 % à ce jour à 68 % à la fin du NPNRU.

5. Tirer profit des qualités paysagères et intégrer le quartier à son environnement naturel

Le quartier bénéficie de vastes espaces verts mais sans vocation claire. Plus de 60 % d'entre eux donnent sur les arrières des immeubles et sont inutilisés. Ce secteur est situé à proximité direct du parc de loisirs de Loos et au nord de carrières qui intégreront demain l'espace naturel métropolitain. L'enjeu est donc de mettre en réseau les espaces verts existants et futurs. Cette trame paysagère permettra non seulement de relier les différents équipements (écoles, maison de l'enfance, etc.) mais aussi de créer des passerelles entre les secteurs pavillonnaires et collectifs. Aussi, l'approche environnementale doit-elle être intégrée de façon transversale pour activer des potentiels aujourd'hui inexploités et faciliter l'appropriation environnementale par les habitants.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

> MONS-EN-BARŒUL

QUARTIER DU NOUVEAU MONS

Le diagnostic du quartier

Un manque d'attractivité persistant malgré les bénéfices du projet de rénovation urbaine

En 2004, la Ville de Mons-en-Barœul et ses partenaires se sont engagés dans un premier projet de rénovation urbaine afin de désenclaver le quartier du Nouveau Mons et d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

L'importance de cette intervention, les principes retenus lors de la conception du projet et la mobilisation des partenaires ont permis une évolution positive, notamment de la qualité résidentielle et paysagère, et l'amorce d'un retournement d'image. Cette tendance a notamment été rendue possible grâce à la localisation très avantageuse du Nouveau Mons, entre Lille et Villeneuve d'Ascq, et par sa très bonne desserte en transports en commun.

Malgré cela, le quartier souffre encore d'un manque d'attractivité et l'écoquartier du Nouveau Mons fait toujours l'objet de phénomènes d'évitement. La ZUP initiale était la plus importante du département du Nord (15 000 habitants) et plusieurs secteurs, notamment le secteur Bourgogne au nord de la commune, n'ont pas bénéficié du premier programme ANRU et sont aujourd'hui stigmatisés du fait de leur déclassement. L'intervention nécessaire reste considérable : un millier de logements sont dans un état de vétusté réel et des espaces publics et privés conservent une conception urbaine propre à l'urbanisme des années 60 et 70, générateurs de dysfonctionnements. Malgré une requalification indéniable, la centralité doit être finalisée et confortée.

Surtout, on constate toujours une absence de mixité fonctionnelle dans le quartier, une faible diversité du produit logement (75 % de logements locatifs sociaux) et l'aggravation d'un certain nombre d'indicateurs sociaux : 40 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et le taux de chômage avoisine les 30 %.

De nouvelles orientations stratégiques fondées sur le bilan du projet de rénovation urbaine

La réalité sociale et fonctionnelle du quartier ne fait que confirmer l'enjeu essentiel de la poursuite des interventions dans le cadre du NPNRU en vue de la finalisation du projet urbain et la pleine intégration du quartier à la ville et l'agglomération.

L'élaboration du projet a démarré par une évaluation du premier PRU, afin de lister à la fois les points d'amélioration pour le second projet et les bonnes pratiques à reconduire.

Une étude de définition stratégique a ensuite été réalisée par un groupement d'études pluridisciplinaire. La réalisation d'un diagnostic multithématique et la définition de la vocation du quartier à 15 ans ont été menées selon un mode itératif : paysage, nature en ville et usages des espaces publics, mobilités, analyse urbaine et typomorphologique, offre résidentielle, offre équipée, offre économique, mais également fonctionnement social du quartier. À la suite de ce diagnostic, des orientations stratégiques ont été proposées, en itération avec les études métropolitaines thématiques.

La stratégie

Un quartier, au cœur de la métropole, où s'harmonisent "ville intense et ville durable"

• Contribuer à une diversification fonctionnelle et sociale au sein du quartier.

• Poursuivre la restructuration amorcée dans une démarche de ville durable.

À l'issue du NPNRU, l'objectif est de faire du Nouveau Mons un quartier d'habitat désenclavé, inséré aux dynamiques métropolitaines, et offrant une agréable qualité de vie à ses habitants. La mixité fonctionnelle, inexistante auparavant, est visée par des actions de développement économique et des équipements, principalement sur la centralité, à proximité de la station de métro et des axes structurants.

Si le parc social restera majoritaire sur le secteur, il ne sera plus exclusif comme il l'était à l'origine. À l'issue des dernières démolitions effectuées dans le cadre du PRU, le parc de logements du Nouveau Mons sera encore composé de 75 % de logements sociaux. À terme, le quartier, où l'usage résidentiel ne serait plus exclusif, pourrait compter 60 % de logements sociaux et 40 % de logements privés. Les logements sociaux, neufs ou réhabilités, retrouveront leur attractivité pour toutes les catégories de demandeurs.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Diversification fonctionnelle, diversification résidentielle et diversification des formes urbaines guident l'élaboration du projet urbain, avec une grande exigence en termes de paysages et de développement durable.

Cette exigence se concrétisera par la poursuite de la démarche d'écoquartier engagée dans le premier projet de renouvellement urbain sur l'ensemble des thématiques : le cadre de vie et les usages, le développement territorial et enfin la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique.

En améliorant significativement et durablement le cadre de vie, le Nouveau Mons pourra devenir un quartier mixte et attractif, offrant à des populations socialement diversifiées la proximité et l'accessibilité du cœur métropolitain. Concernant les populations modestes qui resteront sur site, les facilités pour l'accès aux services et à l'emploi seront un levier d'insertion déterminant.

Les orientations stratégiques du projet sont alors les suivantes :

- apporter une offre nouvelle et diversifiée de logements pour tous, organiser les parcours résidentiels, infléchir l'image de la ville et inverser le déclin démographique, tout en veillant sur les grandes copropriétés,
- poursuivre les interventions sur le patrimoine social existant,
- contribuer à créer les conditions d'une réelle mixité fonctionnelle,
- conforter l'esplanade de l'Europe en tant que lieu central, d'animation et de développement économique,
- agir sur les équipements publics. Le diagnostic a fait apparaître un niveau d'équipements satisfaisant. La principale carence identifiée concerne la petite enfance et des améliorations peuvent être apportées en termes de rationalisation et modernisation de l'offre scolaire et périscolaire et de distribution spatiale de l'offre en sports, détente et loisirs.
- porter une approche durable et qualitative de la ville sous toutes ses composantes : habitat, espaces publics, résidentialisations, performance énergétique des logements et des équipements publics.

> HEM

QUARTIER 3 BAUDETS LIONDERIE

Le diagnostic du quartier

Située au nord-est de la métropole, entre Roubaix et Villeneuve d'Ascq, la commune de Hem porte, depuis le début des années 2000, une politique forte et volontariste de renouvellement urbain. Cette politique, inscrite dans le cadre du développement de la ville, participe de la nécessité de créer une véritable unité de ville dans un environnement urbain et social, alors morcelé et organisé en plusieurs unités de quartiers ne fonctionnant pas entre elles.

Un quartier marqué par une concentration de dysfonctionnements

Le quartier prioritaire des "Hauts Champs, Longchamp, Trois Fermes, Trois Baudets et Lionderie" apparaît comme l'une de ces unités, fortement marquée par les difficultés urbaines, économiques et sociales, et en situation de décrochage au sein de la ville. Le quartier compte 7 161 habitants, soit près de 30 % de la population communale. Le poids de l'occupation des résidences principales représentait en 2013, pour les locataires du parc social, du parc privé et les propriétaires occupants, respectivement 34 %, 6 % et 60 % (ADULM 2017). Le QPV compte 86 % de logements sociaux. Le parc social hémois se caractérise par la prédominance de logements individuels (59 %). Les résidences en collectif sont construites sur 2 à 3 étages, et ne disposent pas d'ascenseurs, sauf pour les Tours 90, 115… Les classes énergétiques EFG, D, ABC du parc social représentent respectivement 38 %, 23 % et 3 % (données MEL Direction Habitat, janvier 2015).

La stratégie

La volonté d'une intervention ambitieuse sur Lionderie – Trois Baudets répond alors à trois objectifs :

- assurer les connexions entre le quartier prioritaire et le reste de la ville. L'aménagement des espaces publics jouera un rôle décisif en matière de continuité, de perméabilité et de maillage des espaces,
- prolonger les dynamiques de développement et d'attractivité qui existent à l'échelle de la ville de Hem vers le quartier prioritaire en agissant de ses franges vers son cœur,
- structurer ce secteur dans sa globalité afin qu'il joue un véritable espace de jonction au cœur de la ville, en s'appuyant sur les sous-secteurs qui le composent, aujourd'hui organisés en impasses et repliés sur eux-mêmes, mais représentant des points d'appui au renouvellement de ce quartier.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Ainsi, la stratégie est de diversifier l'offre de logements, de développer l'offre de services publics et d'offrir des espaces attractifs afin d'attirer les ménages salariés dans les quartiers 3 Baudets et Lionderie.

Le taux de LLS, sous réserve des stratégies de vente HLM et autres, a été ramené à 86 % après le PNRU, et sera de 80 % en fin du NPRU.

> WATTIGNIES

QUARTIER DU BLANC RIEZ

Le diagnostic du quartier

Un équilibre bouleversé

Le Blanc Riez, construit dans les années 70 dans le cadre d'une procédure de ZUP, s'étend de part et d'autre de l'avenue Guillain. À sa création, le quartier était un modèle authentique de mixité sociale ou cohabitaient logement social locatif et logement en accession à la propriété. La réussite incontestable de ce projet reposait également sur les aménagements paysagers exceptionnels (13 ha d'espaces verts), les équipements publics, les implantations commerciales et tertiaires, la forte densité d'équipements scolaires (écoles maternelles et primaires, collège) et sur l'action sociale à la mesure de ce site. Progressivement, cet équilibre a connu un bouleversement important, et le quartier connaît depuis de nombreux dysfonctionnements :

- un vieillissement de la population initialement installée,
- une paupérisation accrue d'une partie de la population, due au contexte économique mais aussi à l'arrivée de familles en grande difficulté,
- la forte croissance du nombre de jeunes déscolarisés, sans emploi,
- un développement des incivilités et des dégradations (incendies de véhicules, caillassages réguliers des services techniques municipaux intervenant pourtant pour l'embellissement et la propreté du quartier, des regroupements autour des commerces et des halls d'immeubles),
- des actes marquant une hostilité franche à l'égard des actions municipales (opposition à la rénovation de la rue Blériot et à l'abattage d'arbres devenus dangereux),
- le développement d'une économie souterraine et d'activités nocturnes.

Par ailleurs, de nombreux indicateurs sont au rouge, témoignent de la nécessité d'une intervention spécifique au titre de la politique de la ville, incluant le renouvellement urbain, comme l'un des leviers possibles pour amorcer le processus de transformation du quartier. Le site nécessite une intervention ambitieuse, afin d'éviter que ne s'accentuent les tendances en cours.

Des dysfonctionnements sociaux et urbains importants

Le contexte se traduit par :

- une fragilité sociale et économique qui s'accentue sur la partie nord du quartier,
- un enjeu autour de la parentalité, repéré par les acteurs éducatifs du quartier,
- un cadre de vie paysager apprécié mais des usages restreints et peu diversifiés,
- les espaces publics : un potentiel non valorisé,
- des espaces de jeux déqualifiés,
- des déplacements motorisés facilités, mais une mobilité douce à encourager,
- un quartier peu animé malgré la présence de nombreux équipements,
- une pluralité d'équipements destinés aux habitants, mais une mixité limitée,
- une centralité commerciale peu sécurisante et peu fréquentée,
- une offre médicale jugée suffisante à l'échelle de la commune,
- un quartier "à deux vitesses", en perte d'attractivité,
- une coupure nord/sud symbolique forte et un quartier qui manque d'identité,
- une perte d'attractivité sous l'effet de la déqualification de certains sous-secteurs,
- des incivilités qui nourrissent le sentiment d'insécurité et nuisent à la réputation du quartier,
- des équipements scolaires globalement peu attractifs malgré un dynamisme pédagogique et des locaux adaptés,
- des copropriétés privées en perte de vitesse et de moins en moins attractives notamment à cause des montants de charges.

Une fragilité des copropriétés qui s'accentuent

Depuis mai 2018, 8 copropriétés ont été accompagnées dans le cadre de l'étude POPAC 2 :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- la résidence du Parc qui comprend 4 immeubles (bâtiments P-Q, R, S, T),
- la résidence Séville,
- 3 copropriétés mixtes issues de vente de logements appartenant à Vilogia : La Colombe, Chardonneret, Roitelet.

Les éléments de diagnostic du POPAC 2 montrent une fragilité globale des copropriétés (avec un niveau variable selon les immeubles), tant sur le volet économique et social que sur l'état du bâti. Les coûts de rénovation des immeubles estimés sont très élevés (entre 13 000 et 25 000 €/logement). La capacité financière et la situation socio-économique des copropriétaires de l'ensemble des immeubles doivent encore être évaluées. Au vu du montant des impayés persistants dans ces immeubles, il est fort probable que les copropriétaires ne pourront pas financer les travaux nécessaires, sans un soutien fort des collectivités, à la fois financier, administratif et technique. D'autant qu'aucun travail de rénovation ne peut être engagé sans une requalification importante du réseau de chaleur du quartier. Le réseau vieillit et la rénovation énergétique des immeubles modifiera les besoins en consommation. Un travail étroit avec Dalkia et la direction Énergie de la MEL est indispensable. À ce stade, le choix entre OPAH Copropriété Dégradée ou Plan de Sauvegarde ne peut être fait par la maîtrise d'ouvrage. Il est nécessaire d'avoir une vision fine de l'occupation des immeubles et du degré d'intervention des pouvoirs publics dans les copropriétés pour justifier la mise en place de l'un ou de l'autre de ces dispositifs.

La stratégie

Le Blanc Riez a vocation à rester un quartier résidentiel. La notion de résidentiel est ici à entendre au sens large : un quartier d'habitat comprenant une offre de services et d'aménités adaptée. Le programme doit donc permettre au Blanc Riez de devenir un quartier intégré et inclusif avec une urbanité retrouvée. À l'échelle de la commune, le site est à reconquérir et remailler avec l'existant et le devenir. Il doit devenir une interface active et un élément de la sédimentation urbaine de la ville.

Aussi, le projet à 15 ans visant son retournement d'image repose-t-il sur 4 grands objectifs :

Améliorer l'intégration et la visibilité du quartier à l'échelle large

- Délimiter l'espace privé et public en lien avec l'intervention sur le réseau de chaleur.
- Améliorer l'embellissement paysager du quartier.
- Structurer les espaces.

Cet objectif s'attache essentiellement à redonner de la valeur d'usage aux nombreux espaces verts du quartier et d'en faire le terreau d'une nouvelle cohésion sociale, via une stratégie en matière d'offre et d'aménagements spécifiques, innovants à destination des habitants et des usagers extérieurs. Un important travail est à réaliser sur la structuration des espaces et leur lisibilité. La délimitation des espaces privés et publics ainsi que leur articulation est essentielle pour garantir la réussite du projet et la pérennité des investissements à réaliser.

Offrir de nouveaux parcours résidentiels et requalifier le parc de logements

- Redresser les copropriétés dégradées.
- Démolir la résidence Bergeronnette.
- Réhabiliter le parc locatif social.
- Créer des produits en diversification, complémentaires à l'offre déjà existante.

Cet objectif vise pleinement à accompagner la recherche d'un nouvel équilibre en matière de peuplement et à freiner la précarisation de la population en diversifiant l'offre de logements, favorisant la mixité sociale, par la réhabilitation des logements actuels et par un soutien aux copropriétés en voie de fragilisation. La démolition de la résidence Bergeronnette s'inscrit dans cet objectif. Cette stratégie contribue également à renouveler l'urbanisation du quartier en préconisant un programme de résidentialisation adaptée afin de retrouver l'échelle du "chez soi" et de mieux appréhender les limites de l'espace public et de l'espace privé, permettant de mieux structurer et conforter la place des espaces verts dans des usages renouvelés.

Après le NPNRU, la part de LLS, actuellement de 74 %, passera à 65,5 %.

Renouveler et diversifier l'activité économique du quartier

- Consolider une polarité commerciale dimensionnée.
- Pôle tertiaire : implanter le centre d'inclusion professionnel.
- Créer une structure de santé.

Cet objectif vise d'une part, à consolider l'offre commerciale aujourd'hui fragilisée et à la compléter par des projets qui pourraient venir combler certains segments manquants en matière de services auprès de la

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

population, notamment une offre d'ultra proximité de santé. D'autre part, il s'agit d'accompagner la localisation de services qui s'adressent à une population intercommunale comme le projet de pôle d'inclusion ou encore la relocalisation du commissariat.

Développer l'animation du quartier et son appropriation par les habitants de la ville

- Affirmer l'ADN sportif de la ville et du quartier.
- Soutenir l'attractivité des groupes scolaires.

Cet objectif cherche à valoriser les équipements sportifs, nombreux dans le quartier ou en marge. Dans ce cadre, il s'agit de poursuivre cette fonction par d'autres aménagements encore possibles. Ces derniers devront être conçus dans une perspective de pacification du quartier en veillant à la mise en sécurité des espaces, en étroite collaboration avec les services concernés.

En parallèle, une intervention sur les groupes scolaires est nécessaire afin de capitaliser le travail pédagogique mis en œuvre depuis plusieurs années. La question scolaire joue également un rôle conséquent pour l'attractivité du quartier et pour son développement à long terme.

> WATTRELOS

QUARTIER DES VILLAS

Le diagnostic du quartier

Des atouts présents et à venir, des dysfonctionnements socio-économiques à traiter

Le quartier des Villas, localisé sur le versant Nord-Est de la métropole, jouxte le pôle d'excellence de l'Union. Il dispose d'un atout majeur pour la mobilité de ses habitants : la gare de Tourcoing se situe à 600 m, ce qui permet de se rendre à Lille en 15 minutes.

Par ailleurs, le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports prévoit la réalisation d'une ligne de tramway de nouvelle génération pour desservir Wattrelos. Les premières études seront lancées dès la fin de l'année 2019.

Ce quartier devrait ainsi bénéficier à terme des dynamiques métropolitaines développées en faveur de l'économie, de l'emploi, de la mobilité et du logement.

Sur le plan sociodémographique, le quartier compte 5 250 habitants (42 000 sur la commune), dont le revenu médian est de 12 271 € par UC (soit 1 900 € nets mensuels pour un couple sans enfant), contre 17 985 € à l'échelle de la MEL. 38 % de la population a moins de 25 ans. Le taux de chômage est de 26 % (contre 19 % à l'échelle de la ville) et la part de la population sans diplôme est de 77 %.

Le quartier des Villas est également caractérisé par sa vocation résidentielle et ses aspects verdoyants.

La stratégie

Le projet de renouvellement urbain vise à :

- conforter la vocation résidentielle déjà existante par l'innovation, la mixité sociale et générationnelle et la requalification paysagère et viaire,
- désenclaver le quartier par l'articulation avec l'Union et le renforcement des axes est/ouest,
- revitaliser et/ou conforter l'offre commerciale (centres commerciaux des Tilleuls et des Couteaux),
- accompagner les habitants notamment vers l'accès à la formation et à l'emploi.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Article 2.2.1 Les objectifs urbains du projet métropolitain

Les deux grands enjeux le projet de renouvellement urbain se déclinent selon les objectifs urbains métropolitains suivants :

> Contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole

Amorcer une dynamique d'attractivité du territoire par une démarche de marketing territorial

Pour répondre à l'enjeu majeur de l'attractivité de son territoire, la MEL a posé des objectifs relatifs :

- à la construction d'une politique économique forte, centrée notamment sur les entreprises, avec l'ambition de porter une offre foncière et immobilière d'excellence,
- au rayonnement de la métropole pour renforcer son attractivité et son identité, avec l'ambition d'accueillir de grands événements à vocation mondiale, qu'ils soient sportifs ou culturels, et de se projeter économiquement en dehors du territoire.

Au côté de ses sites d'excellence et des atouts forts dont la métropole dispose pour rayonner au-delà du territoire, des secteurs comme les quartiers en renouvellement urbain concentrent déficit d'image et manque d'attractivité. C'est pourquoi la MEL se dote d'une stratégie en matière de marketing territorial, en intégrant la question spécifique des quartiers en NPNRU, dans une approche globale.

Ainsi, l'enjeu est de porter les conditions de réussite du retournement d'image, préalables à la production et à la commercialisation de logements diversifiés pouvant accueillir des salariés et contribuer au rééquilibrage territorial.

Engager les quartiers en renouvellement urbain dans une démarche visant à renforcer la dynamique économique de la métropole

Mobiliser les potentialités de ces territoires au profit du développement économique de la métropole

Les sites du NPNRU constituent un potentiel majeur pour le développement économique de la métropole, par la disponibilité foncière qu'ils portent intrinsèquement, leur desserte d'ores et déjà partiellement assurée et la présence, en leur sein, d'un potentiel humain en demande d'emploi. Le renouvellement urbain doit faire de ces quartiers des réceptacles et des moteurs de l'attractivité économique métropolitaine en construisant une "géographie des solutions" adaptée en fonction des potentialités de chaque territoire, en capacité de lever leurs freins propres, afin d'aboutir à des réponses opérationnelles cohérentes entre elles et porteuses de dynamiques de développement pour la métropole.

Ancrer le développement économique de la métropole au cœur de ces quartiers

Afin d'engager l'action de transformation en profondeur des sites du NPNRU, la MEL porte et/ou soutient les démarches d'implantation d'activités motrices du développement métropolitain au cœur des quartiers concernés.

Les besoins en termes de formation sont anticipés pour que les activités économiques implantées dans ces territoires puissent bénéficier en premier lieu aux habitants en matière d'emploi.

Concourir au rééquilibrage de l'offre locative sociale et du peuplement sur l'ensemble de la métropole

Organiser le rééquilibrage territorial des attributions de logements sociaux, par la mise en œuvre de la CIET

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

L'objectif est de réduire les écarts infra-métropolitains en faisant converger le profil des attributions de tous les quartiers vers la moyenne métropolitaine (50 %). Les sites du NPNRU font l'objet d'orientations précises, site par site, fondées sur les analyses fines d'occupation. L'accompagnement des ménages relogés s'inscrit dans un cadre intercommunal et interbailleurs facilitant leur accès à l'ensemble du patrimoine locatif social de la MEL.

Mieux appréhender, à une échelle fine, les équilibres d'occupation et leurs évolutions afin de partager de manière partenariale, site par site, les objectifs d'attribution

Il s'agit de renforcer l'observation partagée de la structure du parc de logements, de son occupation et de ses évolutions (bilans semestriels des attributions) afin d'éclairer et préparer les décisions des commissions d'attributions.

Une attention particulière sera portée par la MEL en matière de lutte contre les discriminations dans le cadre des attributions.

Favoriser le développement de l'offre locative sociale dans les secteurs les moins pourvus et diversifier l'offre dans les sites du NPNRU

L'équilibre territorial du développement de l'offre locative sociale se traduit par l'objectif de 30 % de PLUS et PLAI au sein de chaque opération de logements. Cet objectif s'adapte à chaque contexte local (renforcement de la production dans les secteurs peu pourvus, notamment en communes SRU, limitation dans les quartiers prioritaires). À l'inverse, la diversification de l'offre en NPNRU est recherchée en s'appuyant sur une connaissance précise des marchés immobiliers, de leur potentiel d'évolution dans les sites du NPNRU et sur la mobilisation des opérateurs.

Dans ce cadre, la MEL et ses partenaires porteront une politique d'adaptation de l'offre de services et d'équipements en capacité d'accompagner et de favoriser ce rééquilibrage urbain et social.

Développer une politique de loyers favorable aux objectifs de rééquilibrage social

L'enjeu est de veiller à ce que les loyers et charges du parc social et leur distribution géographique concourent mieux au double objectif de mixité sociale et d'accessibilité du parc social aux ménages modestes (localisation du parc abordable, meilleure répartition des logements à bas loyer…). Les besoins des seniors feront l'objet d'une attention particulière.

Assurer le maillage et les interconnexions du territoire

Assurer une stratégie intégrée de développement de la ville accessible

Au sein des quartiers du NPNRU, il s'agit d'assurer la mise en œuvre des moyens de mobilité sans barrière, permettant une accessibilité physique, temporelle, sociale et numérique aux espaces de développement métropolitain.

Accentuer l'ouverture du quartier vers son environnement

L'objectif est d'améliorer l'intégration urbaine et de faciliter la mobilité des habitants, par :

- la création de nouvelles voies avec toujours une exigence de qualité, pouvant nécessiter pour les quartiers les plus enclavés, le recours à la démolition ;
- l'adaptation, voire le développement des transports en commun ;
- la diversification des modes de transports, en fonction des usages, des pratiques et des comportements…

Pour tous les quartiers, l'échelle locale et l'articulation du quartier avec son environnement immédiat et les lieux de centralité les plus proches seront incontournables. Pour les quartiers nécessitant un ancrage renforcé dans les dynamiques métropolitaines, ces actions viennent se coordonner avec des projets d'échelle plus large.

Viser la performance énergétique, positionner ces quartiers en fer de lance de la stratégie métropolitaine de déploiement des réseaux intelligents permettant une gestion optimisée de l'énergie

> Assurer le développement durable des quartiers, générateur de développement économique d'innovation et de cohésion sociale

Faire de ses territoires des territoires d'initiative

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le Scot et le Contrat de Ville posent l'objectif de 100 000 créations d'emplois d'ici 2030, ainsi que celui de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la métropole d'ici 2020. Afin de concourir à l'atteinte de ces objectifs, le NPNRU vise à :

Encourager la prise d'initiative économique sous toutes ses formes

Les sites du NPNRU, au-delà du potentiel économique qu'ils portent, disposent d'un véritable potentiel humain en capacité d'entreprendre et de porter des initiatives au profit de leur développement. La MEL et ses partenaires s'emploieront à encourager et à rendre possible cette prise d'initiative économique en agissant sur :

• la mise en réseau des acteurs par la mise en place de la fabrique MEL à entreprendre,

• l'accompagnement des porteurs de projet par le déploiement du dispositif "citéslab", la mise en œuvre d'une démarche de médiation bancaire et, à terme, la conception d'un dispositif métropolitain d'accompagnement des porteurs de projet.

Concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi

Dans le cadre du NPNRU, l'objectif est de concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi, adaptées au public (ceux qui résident dans les quartiers du NPNRU, ceux qui seront relogés, et ceux qui s'installeront dans le cadre du projet) en agissant tout d'abord sur le champ de la mobilité par la mise en place d'une plateforme de mobilité, mais également en structurant de nouveaux types de partenariats, notamment avec le monde entrepreneurial, en prenant appui sur le PAQTE afin de développer de nouveaux modes d'accompagnement et d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Le déploiement de l'expérimentation Zéro chômeur de longue durée, expérimenté dans le quartier des Oliveaux à Loos, s'inscrit dans cette dernière ambition, tout comme le développement de centres de formation de type Simplon qui est d'ores et déjà implanté à Roubaix.

Assurer la diversité de l'habitat et des fonctions

Augmenter la diversité de l'habitat et renforcer les possibilités de parcours résidentiels des populations en place et futures. Selon les quartiers, cet objectif passera par : la construction de logements privés ou à l'inverse la construction de logement social, en fonction de la structure du parc, de l'état du marché local et de la capacité à attirer des opérateurs, la déconcentration du logement social tout en maintenant une offre locative abordable, la vente HLM, la diversification des formes urbaines, typologies, niveaux de loyers, y compris dans le parc social. La mise en place de la politique de peuplement intercommunale est également un levier pour la diversification des populations accueillies dans les quartiers.

Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en fonction de leur positionnement vis-à-vis des dynamiques métropolitaines et de leur capacité à accueillir des opérateurs économiques variés. Cette diversification fonctionnelle répondra aux besoins de proximité des habitants et/ou sera le vecteur d'un développement métropolitain plus affirmé.

Assurer la qualité urbaine et retourner l'image des quartiers

Contribuer à la transition écologique des quartiers, dans un objectif de gain de pouvoir d'achat (baisse des charges et des dépenses) des habitants (par l'adaptation des logements et équipements aux nouvelles contraintes de performance énergétique, par le développement des modes alternatifs de circulation) et de mise en valeur du patrimoine paysager et naturel du territoire.

Tenir compte des usages actuels et futurs dans la conception et la mise en œuvre des programmes, en particulier des aménagements urbains, en s'appuyant sur des diagnostics partagés en termes de fonctionnement, d'usages, de gestion urbaine et sociale de proximité, de sécurité et tranquillité publique.

Les espaces publics seront conçus en prenant en compte des objectifs de bien-être, de santé et de mieux vivre ensemble. La question de la place des femmes dans l'espace public fera l'objet d'un travail spécifique porté par l'ensemble des partenaires.

Favoriser la qualité des équipements et de l'offre de services

Au regard de la fragilité des populations et de la volonté d'agir sur la transformation profonde de ces secteurs, il est essentiel de mettre en œuvre, en appui des interventions urbaines et sociales, un programme d'adaptation de l'offre de services et d'équipements présents sur ces territoires. Cette offre sera adaptée aux besoins locaux existants et évolutive au regard des objectifs de transformation poursuivis. L'adaptation de l'offre d'équipement permettra de garantir l'accès au droit, l'égalité républicaine et un retour d'attractivité.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

L'accessibilité des services, la qualité des médiations, les pratiques institutionnelles et leur partenariat, les horaires de certains services et activités sont à réinterroger pour mieux ajuster l'offre aux besoins hétérogènes des usagers.

L'élaboration des projets intègre donc l'enjeu de réorganisation de la proximité et de l'accompagnement social mené par les Villes, le Département, la CAF et les acteurs sociaux, afin de renforcer les espaces de proximité propices à une "sociabilité urbaine" et à la qualité de vie.

À ce titre, le Département est compétent en matière de santé à plusieurs titres notamment la Protection Maternelle et Infantile. Le Département du Nord soutiendra l'investissement visant à optimiser l'offre d'accueil de la petite enfance mais aussi par le biais d'un soutien à l'amélioration de l'offre de service public en ce qui concerne les équipements sanitaires pour les activités de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble

Le repositionnement des sites du NPNRU dans les dynamiques d'agglomération doit non seulement s'appuyer sur les potentiels des quartiers et les dynamiques existantes, mais aussi sur la mobilisation des partenaires du contrat de ville. L'enjeu vise à favoriser la cohésion sociale en agissant sur les leviers de l'éducation, de la santé, de la lutte contre les discriminations, de la culture, du sport, de l'ambiance urbaine (sécurité et prévention de la délinquance).

Ainsi, il s'agit de :

- se mobiliser pour la réussite éducative des jeunes et assurer l'attractivité de l'offre éducative globale,
- contribuer à la réduction des inégalités face à la santé,
- renforcer le lien social et la dynamique sociale et culturelle des quartiers,
- assurer la tranquillité et la sécurité des sites du NPNRU.

L'ensemble de ces politiques doit également permettre aux publics issus des quartiers de la politique de la ville de prendre leur place de citoyen métropolitain en mobilisant des stratégies métropolitaines et en s'appuyant sur la dynamique des conseils citoyens.

Depuis la loi Adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées relève également du Département. A ce titre, le Département accompagnera les démarches des partenaires concourant à cet objectif préventif.

Dans le cadre de ces compétences, notamment en matière d'environnement, d'habitat, de sport, de culture, d'éducation, le Département souhaite également contribuer à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé de tous les Nordistes, et en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la Ville.

Une attention particulière sera accordée à l'ensemble des habitants qui vivent dans les quartiers concernés par le NPNRU, que ce soit les habitants qui y vivent, les habitants qui quitteront le quartier dans le cadre du relogement et qui bénéficieront d'un accompagnement social individualisé spécifique (insertion, accompagnement vers l'emploi, éducation...), et les habitants qui s'y installeront dans le cadre de leur parcours résidentiel (accession à la propriété).

Améliorer la qualité de l'offre d'habitat

Améliorer la qualité de l'offre d'habitat sociale afin de répondre aux enjeux de confort des populations en place et futures. Cela passe par la mise en œuvre d'opérations de démolition et de réhabilitation/résidentialisation des logements existants, en adaptant les programmes selon l'état du bâti, le devenir à long terme des bâtiments et du quartier, le changement d'image attendu et la localisation du bâti en articulation fine avec les enjeux urbains.

Améliorer et restructurer l'offre d'habitat privé existant

Certains quartiers d'habitat ancien en renouvellement urbain présentent un enjeu fort de recomposition urbaine, avec des objectifs conjoints d'aménagement urbain, d'amélioration de l'habitat et d'insertion socio-économique des habitants. Outre les politiques proactives de prévention et d'amélioration des logements, des actions renforcées de recyclage immobilier doivent permettre de maîtriser les produits de sortie et concentrer l'action publique sur des périmètres resserrés ayant un effet levier avéré sur la requalification urbaine du secteur.

Une attention particulière est à porter aux copropriétés, dont la forme urbaine et la structure de propriété varie fortement d'un quartier à l'autre (petites copropriétés en habitat ancien, copropriétés plus récentes et de plus grande taille, copropriétés mixtes issues de ventes HLM).

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 2.2.2 Les objectifs urbains à l'échelle de chaque volet territorial

> ROUBAIX

QUARTIERS DE L'ALMA, DE L'ÉPEULE ET SECTEUR EST

Les objectifs urbains du projet de Roubaix seront inscrits dans la présente convention lors de la 2e étape de contractualisation.

> TOURCOING

QUARTIER DE LA BOURGOGNE

Le projet de renouvellement urbain de la Bourgogne privilégie une approche intégrée, en accord avec les principes du contrat de ville métropolitain et dans un objectif de développement social et urbain. Les enjeux sociaux étant éminemment transversaux, ceux-ci questionnent directement les interventions en matière d'habitat et de peuplement, de développement économique et d'emploi, d'aménagement, de mixité d'usages et de participations des habitants. La capacité à répondre conjointement à l'ensemble des enjeux est donc une condition centrale de réussite.

L'intervention physique du projet de renouvellement urbain doit contribuer à ouvrir le quartier et à le rendre plus attractif par une nouvelle organisation urbaine autour d'un axe central, la Grande Allée, constituant un trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron). Par une intervention massive, il s'agit notamment de ramener la proportion de logements locatifs sociaux autour de 50 % sur le temps du NPNRU et au plus près de la moyenne communale (30 %), à terme. Enfin, la rénovation des logements et des espaces publics se révèle être une nécessité afin d'en améliorer les performances environnementales, la qualité paysagère et la sécurité.

Les objectifs urbains traduisent les orientations stratégiques selon trois champs d'action.

Des objectifs en matière d'habitat et de peuplement qui mobilisent les leviers suivants

• Des interventions massives sur le parc social existant pour retourner l'image d'un quartier monofonctionnel fragilisé et permettre l'accueil d'opérations de diversification résidentielle. Cette action se traduit par de nombreuses démolitions, situées pour l'essentiel le long de l'allée Charles-Quint, avec pour objectif de jeter les bases d'une recomposition urbaine de grande ampleur, support d'une nouvelle mixité sociale et fonctionnelle. Ces démolitions s'accompagnent de nombreuses requalifications et résidentialisations de logements sociaux, situées de part et d'autre du faisceau central, afin de diffuser l'élan de renouvellement urbain à l'ensemble du quartier et de donner une nouvelle valeur à des secteurs moins problématiques mais souffrant d'un réel déficit d'image et de qualité. Le programme prévisionnel de diversification, en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 850 logements à terme (70 000 m² SDP), dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m² SDP). À l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se conçoit comme suit :

- 167 individuels ; 108 intermédiaires ; 133 collectifs,
- 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contreparties Action Logement) ; 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires,
- des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m² à 2 800 euros/m².

Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.

La stratégie partenariale de requalification et de diversification du parc social maintenu sera également approfondie au cours de l'année 2020. Les stratégies de peuplement seront précisées dans le cadre des démarches GSP. Les caractéristiques architecturales des opérations de requalification et résidentialisation de logements sociaux seront détaillées par la mission d'urbaniste en chef.

• En corollaire, la production d'une offre nouvelle de logements sociaux plus harmonieusement répartie à l'échelle de la ville de Tourcoing (droit commun ou reconstitution de l'offre dans la limite de 50 % du

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

nombre de logements déconstruits à la Bourgogne) en privilégiant les quartiers sous-dotés en la matière. Le développement de l'offre nouvelle s'attachera à répondre conjointement à la volonté de la Ville de Tourcoing de diversifier les bailleurs en présence sur son territoire et à la nécessité de garantir une part suffisante pour les organismes démolisseurs afin de sécuriser la reconstitution de l'offre, condition indispensable de l'ambitieux programme de renouvellement urbain.

• Une politique d'attribution des logements sociaux qui, conformément aux objectifs de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial (CIET), veillera à ne pas fragiliser davantage le quartier. L'objectif de long terme est d'atteindre un équilibre 50/50 dans l'occupation du parc social du quartier (50 % < 60 % du plafond PLUS et 50 % > 60 % du plafond PLUS) contre un rapport de 80/20 aujourd'hui. À ce titre, les relogements générés dans le cadre des opérations de démolitions et de réhabilitations du parc social représentent un moyen de rééquilibrer le peuplement à l'échelle de la ville et de la métropole.

Des objectifs en matière d'aménagement urbain qui passent par :

• À l'échelle métropolitaine, l'adressage du quartier sur le boulevard Industriel à travers l'aménagement du site Lepoutre (effet vitrine) et la création de la Grande Allée. Le traitement de la façade sud du quartier, le long du boulevard Industriel, constitue un enjeu déterminant pour le retournement d'image et l'attractivité du quartier. Cet enjeu est particulièrement prégnant autour de la station de métro du Pont-de-Neuville, vouée à devenir un pôle intermodal avec l'arrivée programmée d'un nouveau tramway. En effet, le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) prévoit le lancement d'une étude à court terme pour la mise en place d'un mode lourd de transport collectif (de type tramway) entre Neuville-en-Ferrain et Hem. Le tracé envisagé passerait par le boulevard Industriel et s'interconnecterait avec la ligne n°2 du métro, au niveau de la station Pont-de-Neuville, reliant ainsi le quartier de la Bourgogne à l'ensemble du versant Nord-Est de la métropole et constituant de fait une réelle opportunité d'ouverture et d'arrimage aux dynamiques métropolitaines.

• À l'échelle communale, l'ouverture et le désenclavement du quartier vers le centre-ville, les quartiers environnants et la Belgique. Cet objectif passera par l'installation de la grande allée paysagère, nouvel axe structurant qui assurera la continuité du boulevard de l'Égalité et de la rue du Chêne-Houpline jusqu'au CH Dron, et le traitement des interfaces avec les quartiers environnants (Pont-de-Neuville, Marlière, rue de l'Yser, plaine transfrontalière).

• À l'échelle du quartier, une recomposition viaire et urbaine d'ampleur permettant l'accueil de nouveaux programmes (logements, équipements, activités…) sur une trame viaire plus régulière, plus lisible et mieux connectée. L'intervention sur les espaces publics sera également guidée par la recherche d'une certaine qualité paysagère, adaptée selon les secteurs, respectant les principes de développement durable (gestion de l'eau, transition écologique, opportunité d'un réseau de chaleur urbain…) et permettant de renouer avec l'esprit initial de cité-jardin.

Des objectifs de développement social et économique qui se traduisent par :

• une volonté de garantir les conditions nécessaires à l'acceptabilité sociale du projet urbain, pour les habitants actuels ou futurs, la cohésion sociale étant une condition de réussite de l'attractivité et de la diversification résidentielle ;

• un accompagnement au changement à travers un plan porteur d'excellence et d'innovation sociale s'organisant autour de trois axes thématiques : l'appropriation des projets et la concertation, la gestion urbaine et sociale de proximité et l'insertion par l'économique, et d'un axe transversal : la mémoire du quartier ;

• un développement de l'emploi local à travers des projets économiques permettant la montée en qualification et compétences des personnes. Le site Lepoutre est à ce titre ciblé pour jouer le rôle d'une véritable turbine du redéveloppement urbain, social et économique autour de la filière "rénovation énergétique et économie circulaire", en lien étroit avec la stratégie Rev3 pilotée par la Région Hauts-de-France.

• l'amélioration de l'offre en équipements et services à travers notamment la redéfinition complète de l'offre scolaire (de la crèche au collège) – en lien direct avec la démarche de Cité Éducative, la rénovation ou la création de nouveaux équipements de proximité, la construction d'une nouvelle offre commerciale et de services fournissant les aménités indispensables aux habitants du quartier. Le volet territorial tourquennois prévoyait la possibilité d'une relocalisation du collège Mendès France au cœur d'une aire de recrutement plus large et plus mixte, en bordure du boulevard Industriel. Les conditions de faisabilité technique et financière n'ayant pu être réunies, l'opération n'est pas confirmée. La Ville a revu le projet en ciblant les financements sur la reconstruction sur site du groupe scolaire Kergomard/Descartes. Le

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Département du Nord a accepté d'animer une réflexion partenariale sur les conditions d'accueil des collégiens du quartier.

> LILLE

QUARTIERS DE CONCORDE, LILLE SUD, BOIS BLANCS ET QUARTIERS ANCIENS

CONCORDE

1. La protection du site et de ses habitants - d'aujourd'hui et de demain - véritable manifeste des ambitions du renouvellement urbain et de ses opportunités pour générer de nouveaux usages, gages d'appropriation et d'attractivité.

Le plan guide prévoit :

- un écran acoustique le long du périphérique où se positionnent des programmes spécifiques et les éléments constitutifs de la "colline acoustique et cultivée" (boisement, agriculture urbaine, équipements non sensibles) ;
- la relocalisation des équipements scolaires et des logements situés aujourd'hui en proximité immédiate du périphérique ;
- le respect d'une zone de recul par rapport au périphérique pour l'implantation des nouveaux îlots habités ;
- l'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations et des usages transitoires ;
- un travail fin sur l'orientation et l'épannelage des bâtiments ainsi que sur la conception des espaces verts.

2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.

Le plan guide prévoit :

- la libération de l'arrière du site (pour le protéger des nuisances du périphérique et augmenter la constructibilité) ;
- le changement d'image et de statut du boulevard de Metz pour annuler l'effet de frontière et permettre un adressage valorisant ;
- la requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- la diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville (principe des 3 tiers : social, accession abordable et libre).

3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.

Le plan guide prévoit :

- la restructuration de la trame intérieure (cf. anciennes fortifications) par la création d'un parkway, épine dorsale nouvelle du quartier ;
- la création d'un parc urbain, support d'usages (de 2 à 3 hectares) dans la continuité du parkway, mail piéton, et en ouverture vers le Nord (désenclavement) ;
- le traitement urbain du boulevard de Metz (apaisement, franchissement, séquençage) et de l'avenue Beethoven, nouvelles adresses du quartier et vecteurs des traversées vers les quartiers environnants ;
- le traitement et la mise en valeur de la topographie à l'intérieur du site.

4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins

Le plan guide prévoit :

- la réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- la création de 5 hectares d'agriculture urbaine et le développement des énergies renouvelables ;
- le programme d'équipements de proximité : crèche, groupe scolaire et médiathèque, centre de la petite enfance ;
- le développement d'activités économiques : artisanales, commerciales, tertiaires et alternatives.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE SUD : FAUBOURG D'ARRAS ET JB CLEMENT

Au regard de contextes patrimoniaux et fonciers contrastés, les objectifs du projet de renouvellement urbain sur ces deux sites diffèrent :

• **site de la résidence Faubourg d'Arras**. Il s'agit d'apporter une véritable qualité résidentielle pour assurer l'attractivité à moyen terme de ce parc en cours de réhabilitation et préparer sa mutation et celle de la salle de sport municipale François-Coppée à horizon 15-20 ans. Aussi, les objectifs opérationnels portés dans le NPNRU sont-ils :

- l'affirmation et la valorisation de la structure d'espace public (viaire et paysagère) s'inscrivant dans la continuité des ouvrages du PNRU et pérenne,
- la remise à plat des domanialités pour clarifier et organiser les espaces et services résidentiels.

• **site Jean-Baptiste Clément**. Bénéficiant de foncier libre à proximité (reliquat du PNRU), ce site s'est développé dans une logique de mutation profonde et de diversification résidentielle et de peuplement (y compris dans le patrimoine pérennisé) : part importante de démolition de logements, production d'une offre diversifiée et attractive et restructuration massive du patrimoine conservé.

LILLE QUARTIERS ANCIENS

Le projet s'appuie sur un principe d'intervention à l'échelle des seuls secteurs stratégiques, exception faite du traitement des copropriétés dégradées ou très fragiles.

Une stratégie de ciblage a permis de concentrer l'intervention sur trois secteurs par quartier.

À Wazemmes

• **secteur Iéna Mexico** : lutte contre la sur-division et ses conséquences sur le fonctionnement urbain et social ; dédensification et traitement des courées ; développement de la qualité urbaine, des espaces publics et résidentielle ; désenclavement et connexion au quartier et vers Concorde, à moyen terme.

• **secteur Jules-Guesde** : poursuite de l'action engagée pour consolider les accroches aux grands axes du quartier, à commencer par la place du marché, et impulser une nouvelle dynamique d'activités. Cela passera par une maîtrise publique massive pour restructurer en profondeur le bâti (en s'appuyant sur la requalification des espaces publics démarrés en 2017) et permettre l'élargissement des cellules commerciales, l'individualisation des accès aux étages, etc.

• **secteur Poste-Solidarité** : renforcement des polarités et des connexions inter-quartiers (place de la Solidarité), accompagnement à la diversification résidentielle et fonctionnelle (commerces).

À Moulins

• **Secteur Févbrier-Vanhoenacker** : réappropriation de la place Jacques-Febvrier aujourd'hui tenue par les trafics, affirmation du rôle de centralité de la place Vanhoenacker.

• **Secteur Douai-Thumesnil** : amorçage de la diversification à travers la lutte contre la sur-division et le traitement du parc social ainsi que le développement des aménités urbaines et résidentielles.

• **Secteur Plaine Trévise** : traitement de l'habitat dégradé, dédensification et développement de la qualité urbaine et paysagère pour accompagner la mutation de ce tissu complexe, composé d'habitat ouvrier dégradé et de petits entrepôts.

Sur l'ensemble de ces périmètres, le potentiel de dédensification sera mis au service de la qualité urbaine et paysagère.

Sur chacun des secteurs, sont articulés deux périmètres opérationnels :

- un périmètre prioritaire reprenant les îlots les plus complexes, appelant une maîtrise publique forte ;
- un périmètre plus large pour la mise en œuvre d'un droit commun renforcé.

Les filières de traitement sont adaptées du plus coercitif à l'incitatif, à l'échelle du logement, de l'immeuble, de l'îlot.

La stratégie d'intervention sur les copropriétés procède de la même logique. Les objectifs du projet urbain sont resserrés au traitement des copropriétés fragiles potentiellement dégradées, soit 56 copropriétés (estimation haute en amont du diagnostic multicritères).

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les filières de traitement de ces 56 copropriétés sont graduées et adaptées en fonction de la dureté de la situation : recyclage, redressement, prévention.

Enfin, le projet urbain s'emploiera à développer des stratégies de développement durable en mobilisant les différentes communautés d'acteurs pour favoriser les filières en circuit court et s'appuyer sur l'emploi local, mettre en réseau les filières pour l'économie circulaire, avoir recours à l'urbanisme transitoire, etc.

Les opérations sur les secteurs commerciaux croiseront systématiquement les enjeux du bâti et de l'urbain pour garantir la modernisation de l'immobilier commercial et *in fine* le renouvellement et la diversification des activités.

Les enjeux de sécurité seront appréhendés dans toutes les dimensions du projet et feront l'objet d'un plan d'actions spécifiques avec les services de l'État.

BOIS BLANCS

Le renouvellement urbain du secteur des Aviateurs et la reconquête du site de la Pointe de l'île constituent une nouvelle étape dans la volonté d'améliorer l'habitat, les espaces urbains et les espaces de nature. Les ambitions sur les Bois Blancs sont :

• **d'ouvrir la ville sur la Deûle**, facteur d'attractivité résidentielle et de loisirs, à la jonction entre le canal à grand gabarit et le bras de Canteleu, en lien avec les projets de réaménagement de la gare d'eau et de requalification à terme de la pointe Boschetti autour d'une ambition culturelle ;

• **de conforter le parc des berges**, qui longe la rive sud des Bois Blancs et se prolonge jusque la Citadelle en affirmant ses dimensions d'animation fluvestre et de rôle en termes de biodiversité (trame verte et bleue), assurer sa connexion avec la trame verte du quartier et le patrimoine végétal existant (boisement du site Montpellier), assurer les continuités des promenades (piétons, trottinettes, vélos…) sur le pourtour de l'île de Bois Blancs, en intégrant notamment la vélo-route voie verte (Eurovélo5), appelée à se poursuivre sur la presqu'île Boschetti ;

• **d'intervenir massivement sur le patrimoine social des Aviateurs** pour dé-densifier l'offre sociale concentrée sur ces 3 hectares et recomposer à l'échelle de l'ensemble du site de 5,5 ha une offre résidentielle équilibrée ;

• **de conforter l'offre d'équipements** autour d'un réseau de squares, de l'agrandissement de l'école Montessori et de la construction d'une nouvelle école de musique ;

• **de relier ce secteur au maillage d'espaces publics des Rives de la Haute Deûle**, prolongeant sa dynamique d'écoquartier en y intégrant de nouveaux programmes d'habitat mixtes, d'activités, d'espaces publics et de nature ;

• **de porter une ambition de qualité architecturale et paysagère**, en dialogue avec l'identité du quartier des Bois Blancs et avec son patrimoine naturel et bâti, dans le même esprit que celui qui anime la valorisation du patrimoine dans le projet des Rives de la Haute Deûle.

Le projet développe ainsi les objectifs urbains suivants :

• **le désenclavement du site des Aviateurs** en créant les continuités urbaines vers la gare d'eau avec le prolongement de la rue Mermoz ;

• **la recomposition complète de l'offre de logements sociaux et la construction d'une offre nouvelle en diversification**, en veillant à conserver une vocation sociale au sein d'un quartier comptant aujourd'hui 25 % de logements locatifs sociaux ;

• la poursuite des trames paysagères du quartier avec :

- la valorisation du parc des Berges à la gare d'eau, le long du canal à grand gabarit ;

- la création d'une continuité vers le parc des berges depuis la rue du Pont à Fourchon, organisant les accès aux nouveaux équipements publics;

• la préservation du patrimoine végétal et du bâti industriel remarquable ;

• la poursuite de la démarche d'excellence environnementale portée sur RHD et de qualité des espaces publics.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

> LOOS

QUARTIER DES OLIVEAUX

Les grands principes

Structurer la nouvelle identité du quartier et apporter de nouvelles pratiques urbaines passent par l'atteinte des objectifs urbains suivants :

1. Un programme habitat ambitieux pour changer radicalement l'image du quartier

Le projet de renouvellement urbain prévoit une intervention ambitieuse en la matière pour changer radicalement l'image actuelle de grand ensemble.

Le programme de démolitions permettra de changer l'image du quartier, de libérer du foncier pour réaliser le projet, de désenclaver le site et de garantir la cohérence et la lisibilité du projet urbain. Les résidences à déconstruire se situent au cœur du quartier qui sera le point d'orgue de l'intervention.

Ainsi, la libération du foncier permettra de créer un véritable projet de diversification de l'offre de logements, à la fois en termes de statuts et de formes architecturales. Une fois le programme de démolitions achevé, le taux de LLS dans le QPV sera de 68 % contre 95 % aujourd'hui.

En parallèle, la requalification très qualitative contribuera au retour d'attractivité du quartier et impulsera les premiers signes de changement d'image tout en accompagnant la livraison des nouveaux produits. La stratégie de requalification a été définie par la constitution des nombreux diagnostics menés sur le quartier qui a abouti au ciblage de réhabilitations ambitieuses de cinq résidences. Elle continuera à s'affiner, notamment dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil. Les échanges se poursuivront par ailleurs avec les bailleurs concernant la stratégie de vente HLM, considérée comme un atout pour la réussite de la diversification.

Enfin, un programme de résidentialisation sera mis en œuvre. La qualité des espaces publics ainsi que la mise en valeur et l'enrichissement de la qualité paysagère du quartier des Oliveaux prendra corps par le traitement des pieds d'immeuble des bailleurs sociaux. Cette intervention permettra de répondre aux attentes exprimées par les habitants, en matière de clarification des limites entre espace public et privé.

2. Le désenclavement du quartier par le raccordement de la Lino : un axe est/ouest clair

Le quartier se connectera à la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (Lino) qui participe au développement de grands projets métropolitains tels qu'Euratechnologies et Eurasanté en améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la rocade nord-ouest. La concomitance des projets de raccordement et d'ouverture du quartier sur l'agglomération va permettre de créer un nouvel accès à l'ouest de la ville et de modifier radicalement la place des Oliveaux au sein de la métropole lilloise. Le barreau de desserte du quartier le raccroche de fait à ces polarités et aux axes structurants, et ouvre rapidement l'accès au territoire métropolitain à ses pôles d'emploi et à ses aménités.

Le désenclavement physique constituera l'un des atouts majeurs favorable à une plus grande mixité sociale du quartier. La rue Vincent-Auriol sera donc prolongée à l'ouest pour créer un axe fort "est/ouest" et viendra compléter l'axe du mail nord/sud pour une trame viaire lisible, des voies claires et cohérentes.

3. Améliorer le cadre de vie pour les habitants et pour attirer de nouveaux résidents

Pour cela, il faut s'appuyer sur l'existant et améliorer son niveau de qualité.

Le projet mise sur une offre d'équipement ambitieuse de façon à répondre pleinement au renouvellement d'image du quartier. Cette démarche passe à la fois par une optimisation et une valorisation du patrimoine existant, et par le développement d'une offre d'équipements complémentaire, adaptée et diversifiée, où l'emploi et la petite enfance seront prioritaires.

Une mixité sera ainsi privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

Par ailleurs, le paysage du quartier est riche mais se déploie de manière très diffuse, sans hiérarchie et sans permettre d'accueillir des usages spécifiques. C'est pourquoi, le projet activera une figure paysagère forte et puissante dans un site cerné par de grandes pièces paysagères métropolitaines.

Enfin, si le quartier des Oliveaux n'est pas très vaste, il génère pourtant un sentiment d'éloignement lorsqu'il s'agit de s'y déplacer. Les ensembles résidentiels de logements sociaux fonctionnent de manière satellitaire

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

: ils n'interagissent pas entre eux alors qu'ils sont géographiquement proches. Ainsi, faire émerger des axes forts au sein du quartier et rationaliser le maillage viaire et donc révéler la proximité seront-elles des conditions nécessaires à la réussite du projet.

4. Créer une vraie centralité

"Ceci n'est pas un centre" est une manière de décrire la centralité actuelle du quartier des Oliveaux. En effet, un centre commercial vacant dans sa presque totalité, des services de mairie et le bureau de Poste adressés au sud de la tour Kennedy mais masqués par la galerie commerciale et la topographie des lieux, des équipements de proximité nombreux mais disséminés ne "font pas centre".

Une centralité tire sa force de son animation, elle-même sous-tendue par la présence d'une offre en commerces, services et équipements générateurs de flux et d'usages variés. C'est cette concentration qui permet de qualifier un espace de centralité, le rend ainsi identifiable, apporte de la clarté au fonctionnement du quartier tout en lui offrant une visibilité à plus grande échelle. C'est cette concentration qui active l'espace public, génère une multiplicité d'usages (passer, s'arrêter, s'amuser, discuter, interpeller…) et l'anime à des moments différents, en journée, en semaine, à l'année. L'absence d'un espace fédérateur pouvant recevoir de véritables événements et soutenir la vie sociale du quartier a été régulièrement exprimée comme un enjeu, voire une souffrance par les habitants.

5. Créer une ligne forte : un mail paysager structurant un axe nord/sud

La nouvelle centralité s'accrochera à un mail support d'équipements, de commerces et de nouveaux usages. Afin de répondre à l'objectif de mixité fonctionnelle et aux attentes des habitants, le premier acte fort sera de reconstituer une offre commerciale sur cette nouvelle centralité et de démolir le bâtiment principal de l'actuel centre commercial.

Le mail central programmé et paysagé s'appuiera à la fois sur le maillage viaire et sur le paysage, se déployant le long de la rue de la Paix, depuis le square existant jusqu'à l'actuelle carrière au sud du quartier qui deviendra un espace naturel métropolitain.

Cet axe nord/sud pourra agglomérer des équipements majeurs du quartier et permettra le positionnement et le bon fonctionnement des équipements futurs.

En créant cette nouvelle centralité, le projet urbain offre les conditions favorables aux échanges entre les résidents et sera le geste fort de renaissance de l'image du quartier. Le format de l'offre commerciale doit donc être reconsidéré : celle-ci sera positionnée en pied d'immeubles, le long de l'axe afin de profiter des flux, sur la nouvelle centralité, sur l'actuel terrain Léo-Lagrange et à l'angle de la rue de la Paix et de la rue Vincent-Auriol.

De plus, l'interface qu'incarne la bande centrale servira de support à l'instauration d'une hiérarchie dans les parcours. Deux "boucles" fédératrices d'usages au sein du quartier prendront appui sur cet axe et compléteront le maillage afin de désenclaver toutes les zones du quartier, y compris les franges. Ces boucles permettront de fluidifier le trafic à l'intérieur du quartier mais également un meilleur raccrochage à la ville.

Le quartier sera désormais connecté au nord, en direction de l'hôîtal de Loos, où un programme de résidentialisations nécessitera la démolition de garages.

> MONS-EN-BARŒUL

QUARTIER DU NOUVEAU MONS

Les orientations stratégiques sont déclinées en quatre objectifs urbains :

1. Mener un programme ambitieux de réhabilitation des logements sociaux, en mettant l'accent sur la performance énergétique

Le programme de réhabilitation est ambitieux :

- par son ampleur, puisqu'il concernera tous les immeubles du secteur, soit près de 585 logements, pour ne plus subir l'effet de déclassement observé suite au PRU ;
- par le niveau de travaux attendus : poursuite de la démarche d'écoquartier, la Ville et les bailleurs partagent l'objectif du niveau BBC 2009 à atteindre, le considérant comme un seuil minimum.

2. Poursuivre la rénovation du quartier, de sa trame viaire et des espaces publics dans la démarche de ville durable

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

• Achèvement du maillage viaire est-ouest et nord-sud, avec une nouvelle hiérarchisation des voies sur certains secteurs.

• Requalification des espaces publics et privés dans une démarche de qualité paysagère avec notamment une rationalisation du stationnement sur plusieurs secteurs.

• Démolition partielle de deux immeubles locatifs sociaux, dont les caractéristiques patrimoniales, techniques et de peuplement des immeubles ne justifiaient pas une démolition totale.

3. Libérer du foncier par des déconstructions lorsque cela est nécessaire pour permettre la construction de logements privés

Trois immeubles locatifs sociaux et une batterie de garages seront démolis afin de permettre la constitution d'emprises foncières de taille suffisante et attractive pour la construction de logements neufs. Les immeubles concernés présentaient des caractéristiques techniques et de peuplement justifiant leur démolition. Le potentiel de diversification est de 394 logements, dont 40 logements sociaux (hors QPV).

La stratégie sera affinée dans le cadre de la réalisation de la mission d'urbaniste conseil.

4. Améliorer la diversification fonctionnelle en soutenant le commerce de centralité et l'implantation d'activités tertiaires ainsi qu'en maintenant/créant des équipements publics

• Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe".

• Création de plus 4 000 m² dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (îlot Coty-Papin).

• Création et/ou réhabilitation de 5 équipements, avec un axe fort autour de la petite enfance.

> HEM

QUARTIER 3 BAUDETS LIONDERIE

Dès 2004, la Ville de Hem et ses partenaires se sont engagés dans un plan de rénovation urbaine ambitieux sur le secteur Hauts Champs Longchamp afin de désenclaver le quartier, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'y renforcer l'offre de service public. Suite à ce premier programme achevé, un Plan Stratégique Local (PSL) a permis d'identifier les actions à mener. Ainsi, le NPNRU de Hem répond aux préconisations du PSL. À l'instar du secteur Lionderie - 3 Baudets, des secteurs non traités où persistent des situations sociales, économiques difficiles ou d'insécurité restaient à travailler. C'est ainsi que les partenaires prévoient diverses actions d'aménagement, de logements, de résidentialisations, d'équipements ou d'actions sociales.

Les enjeux

Les enjeux du projet à 15 ans passeront par la mise en œuvre d'actions urbaines et sociales qui permettront de lever les freins à l'amélioration des situations personnelles, que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation, de la mobilité professionnelle ou de la réussite scolaire :

- **achever le processus de retournement d'image** en renforçant la mixité fonctionnelle au sein du quartier et structurer les connexions avec les pôles de développement de la métropole, ce qui passe notamment par un soutien à l'activité économique et commerciale, en lien avec une véritable stratégie de diversification ;
- **renforcer la cohésion sociale** par le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'aide des populations les plus fragiles, notamment par la mise en place d'une démarche collective et prospective à l'échelle communale, et, sur certains enjeux, à l'échelle intercommunale ;
- **désenclaver le quartier** en créant de nouvelles voies de liaison et en aménageant les espaces publics et en réorganisant spatialement les services à la population et les équipements publics.

Les orientations

Le projet à 15 ans s'adosse à une véritable stratégie communale en matière d'habitat et de peuplement, construite en cohérence avec la CIET, organisée autour de quatre grandes orientations, qui guideront le projet de renouvellement urbain :

- **diversifier l'offre locative sociale** pour accroître la proportion de petits logements (T2/T3) ;
- **réduire la sous-occupation et favoriser la mise sur le marché de logements** répondant aux besoins des familles avec enfants (T4 principalement)
- **favoriser l'accession sociale à la propriété** dans le parc existant et renouveler l'offre locative sociale ;
- **adapter l'offre locative** pour répondre de manière diversifiée aux besoins des personnes âgées

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Cette stratégie vise en priorité l'adaptation de l'offre de logement et la "fluidification" du marché locatif à l'échelle communale. Elle constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique de peuplement fondée sur la gestion des attributions et sur des critères "d'équilibre de peuplement".

Une première étude stratégique de définition de projets réalisée en 2008 sur les 3 Baudets - Lionderie – 3 Fermes, a posé les objectifs suivants :

- hiérarchiser et clarifier le réseau viaire en identifiant 2 axes secondaires qui permettent de conforter et fédérer un axe Nord Sud et rendre lisible un axe Est/Ouest. Sur la Lionderie, la présence d'une friche industrielle ne favorise pas les échanges entre le quartier et le reste de la ville ;
- mailler et désenclaver les 3 Baudets et la Lionderie ;
- rénover l'offre socioculturelle des équipements des quartiers ;
- finir les opérations de renouvellement urbain n'ayant pas été faites au PNRU.

L'intervention sur les équipements et les espaces publics, corrélée à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements permettant sa diversification pour maintenir et accueillir des ménages salariés, sont donc les objectifs urbains prioritaires du projet de renouvellement.

> WATTIGNIES

QUARTIER DU BLANC RIEZ

Les grands principes

La stratégie de projet repose sur 3 orientations fondatrices et fédératrices pour le renouveau du Blanc Riez :

• **quartier vitrine** : l'axe central du quartier (avenue Charles-Guillain) s'affirme de plus en plus comme un vecteur de développement urbain métropolitain. Le projet propose de travailler l'inscription du quartier sur cette avenue et de résorber son effet coupure entre le nord et le sud de la commune et du quartier (du fait d'un gabarit de 60 m de façade à façade par endroit et de son environnement urbain peu constitué),

• **quartier parc** : le projet propose de valoriser l'identité et le patrimoine paysager du quartier en s'appuyant sur ses atouts et dans le but d'en faire une véritable "marque de fabrique". Le souhait de la commune de ne pas densifier le quartier est ainsi respecté et valorisé sans pour autant s'empêcher de construire aux endroits présentant de forts enjeux de connexion et d'intensification urbaine.

• **quartier trait d'union** : le territoire communal de Wattignies est marqué par une stratification socio-urbaine entre le cœur historique et pavillonnaire, le sud et le nord du Blanc Riez. Le projet propose de travailler autour de la notion de trait d'union qui se décline de différentes manières : les continuités et liaisons viaires qui doivent être travaillées, le prolongement du Petit Bois comme structure paysagère de référence permettant d'articuler l'interface entre la ville et l'agriculture dans le cadre d'une lisière paysagère organisée et composée, la structuration de la plaine des sports qui doit constituer, à terme un parc public d'articulation entre le quartier et le reste de la ville.

> WATTRELOS

QUARTIER DES VILLAS

De par son positionnement stratégique dans le corridor économique du versant Nord-Est et sa qualité paysagère, le secteur des Villas possède un réel potentiel de retournement d'image.

De ce fait, les principaux partis pris d'aménagement ont été :

- d'acter les réhabilitations lourdes comme non pertinentes et de planifier la démolition de l'ensemble des trois barres,
- de casser l'enclavement en créant une voie de circulation et y intégrer les déplacements doux,
- de donner de la lisibilité à l'ensemble des espaces paysagers par la création d'une trame verte praticable et accessible,
- de travailler les espaces publics avec les habitants et d'optimiser les périodes transitoires,
- de favoriser des produits logements qui permettront aux ménages modestes d'accéder à la propriété et ainsi de concurrencer le marché de l'ancien et également d'attirer d'autres segments de population,
- de résidentialiser l'habitat individuel.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Par ailleurs, la planification temporelle de l'intervention urbaine vise un retournement d'image progressif, en trois phases, afin de développer progressivement l'attractivité du site en intervenant sur plusieurs dimensions complémentaires au volet urbain : l'économique, le social, l'offre en accession, les ATU (atelier de travaux urbains) qui amèneront progressivement de la qualité de vie sur le quartier…

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

Le projet de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille poursuit deux enjeux majeurs, dont celui devant permettre d'assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. La réussite de cet enjeu repose sur la capacité du NPNRU à s'accrocher aux dynamiques territoriales à l'œuvre afin d'assurer leur retournement d'image et d'attractivité à terme.

C'est dans cet objectif, qu'en complémentarité du NPNRU, sur les territoires de Concorde à Lille et de Roubaix, le projet métropolitain entend porter des actions d'innovation et de transition au profit de l'amélioration de conditions de vie des habitants.

Dans ce cadre, les candidatures de la MEL, de la Ville de Lille et de la Ville de Roubaix à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA ont permis de d'explorer et d'expérimenter des démarches d'innovation ancrées dans les potentialités locales et venant appuyer la transformation de ces territoires telle que portée par le NPNRU. Aussi, trois axes d'innovation sont-ils poursuivis dans le cadre de l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA.

Le retour en valeur de friches roubaisiennes

Le foncier est au cœur des problématiques de renouvellement urbain. Les pouvoirs publics se sont fortement investis dans la maîtrise foncière préalable au développement de projets d'intérêt public de moyen et de long terme. Les outils et structures dédiés à la maîtrise, au portage foncier et à l'aménagement ont été conçus dans cet objectif et se sont progressivement adaptés au foncier des friches, à l'instar des Établissements Publics Fonciers.

Le versant Nord-Est de la métropole et, en particulier, le territoire roubaisien, se caractérise par l'importance des terrains vacants et des friches réparties sur l'ensemble du territoire. Ces biens varient selon leur nature (biens commerciaux, logements vacants, friches industrielles) et leur statut (diversité des propriétés). Le principal effet de la présence de ces nombreuses friches réside dans l'image d'une dégradation de certains quartiers, leur multiplication entraînant une dégradation de l'ensemble de l'image de la ville et une perte d'attractivité du territoire.

Le retour en valeur des friches roubaisiennes constitue ainsi un enjeu majeur de retour d'attractivité, notablement dans les secteurs les plus dépréciés, priorité du NPNRU.

Ce constat est particulièrement vrai dans le secteur de l'Alma, situé aux franges de l'Union, qui concentre à lui seul 6 ha de friches alors que le NPNRU envisage de libérer 4 ha, dont la commercialisation sera d'autant plus complexe que les friches déjà existantes n'auront pas retrouvé un usage attractif.

Aussi, après avoir approfondi le diagnostic territorial des friches roubaisiennes, la Métropole souhaite-t-elle expérimenter la mise en œuvre de retour en usage des friches, de l'Alma en particulier. Cette démarche se fera en cohérence avec la programmation à terme du NPNRU, de manière attractive et valorisante pour la ville et les habitants. C'est l'objet de la candidature de la MEL à la phase de mise en œuvre de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire du PIA.

Le développement du dispositif "Maison à 1 €" avec travaux

Au-delà des grands tènements fonciers en friche, l'habitat privé dégradé roubaisien porte en son sein une vacance d'envergure. Avec plus de 4 000 logements identifiés comme vacants dans le domaine public ou privé, c'est ainsi plus de 10 % du parc privé qui est vacant sur la ville. Difficultés de succession, faible capacité d'investissement des propriétaires, acquisitions publiques pour des projets d'urbanisme en cours ou passés, les maisons murées sont monnaie courante et impactent l'attractivité des quartiers.

L'intervention sur ce patrimoine est ainsi porteuse de deux enjeux stratégiques :

- agir sur l'attractivité du territoire,
- agir sur le peuplement.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité faire preuve d'innovation dans ce domaine pour trouver des solutions nouvelles de traitement de cet habitat. Elle s'est inspirée des pratiques de vente à "l'euro" symbolique initiées aux États-Unis et en Grande Bretagne. La phase de maturation du PIA a permis de structurer un processus adapté au droit français, mais également opérationnel et économe en moyens publics.

La phase d'expérimentation est en cours pour une vingtaine de logements. Un premier bilan permettra de valider la démarche afin de la déployer au sein de la stratégie générale d'intervention sur l'habitat privé.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le développement d'un quartier à santé positive à Concorde

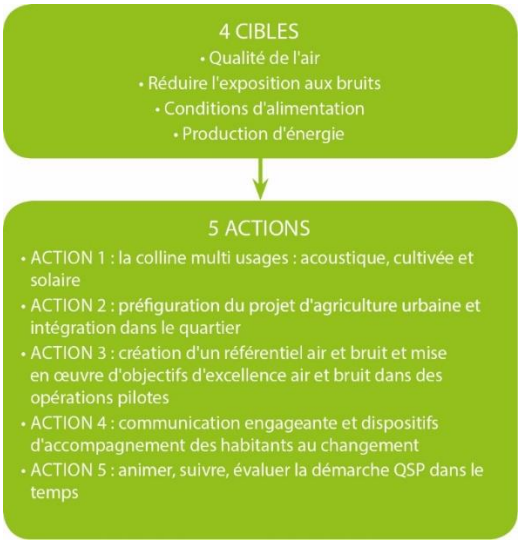
Face au constat d'un territoire surexposé aux nuisances des infrastructures lourdes de transport, le projet d'innovation développé pour le secteur Concorde à Lille, dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire", vise à concevoir son renouvellement urbain dans une logique de préservation et d'amélioration de la santé des habitants. La démarche "Quartier à santé positive" ambitionne la réduction des inégalités environnementales et de santé subies par les habitants, tout en contribuant à l'amélioration de l'attractivité du quartier et à sa diversification.

Quatre axes d'intervention ont ainsi été arrêtés :

- améliorer la qualité de l'air dans les espaces publics et à l'intérieur des bâtiments à réhabiliter ou à construire ;
- réduire l'exposition au bruit des habitants et usagers du quartier et de ses équipements ;
- améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement ;
- développer la production énergétique renouvelable.

Cette démarche d'innovation se traduit par un projet urbain très ambitieux en tant que tel, avec notamment l'aménagement d'un écran acoustique multifonctions, mais aussi par une méthode de projet transversale qui s'appuie sur la co-construction avec les diverses parties prenantes, et s'intègre à la conception même du projet urbain.

Concrètement, la mise en œuvre de ces axes se décline en 5 leviers d'actions opérationnels, qui font l'objet d'un financement au titre du PIA.



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et la métropole, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Celles-ci sont réalisées sous la responsabilité des parties prenantes de la convention désignées ci-après.

La MEL et ses partenaires veillent à la bonne cohérence entre les objectifs du programme de renouvellement urbain et du contrat de ville et à leur intégration pour garantir la réussite du renouvellement des quartiers et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Ainsi, les facteurs clés de réussite du projet sont portés par l'ensemble des parties prenantes, en cohérence avec les projets et les contextes locaux.

À l'échelle métropolitaine, ils s'engagent tout particulièrement à mettre en œuvre une véritable stratégie d'attractivité.

En effet, de par les enjeux qu'il cherche à atteindre aux échelles métropolitaine et de chaque site, le projet métropolitain de renouvellement urbain est un projet complexe, dont le changement d'image et le retour d'une véritable attractivité sont fondamentaux et conditionnent, entre autres, la réussite de la diversification des fonctions et de l'habitat. Aussi, à l'heure où la MEL dynamise sa stratégie d'attractivité globale, porte-t-elle, comme un objectif d'excellence, une véritable stratégie de reconquête de l'attractivité des sites du NPNRU.

La MEL et ses partenaires s'attachent à mobiliser l'ensemble des leviers métropolitains, facteurs de retour d'attractivité, de manière intégrée et complémentaire à l'intervention opérationnelle. Elle s'inscrit dans une démarche partenariale impliquant chacun des partenaires du projet, et notamment les Villes, qui portent des actions adaptées aux atouts, aux dynamiques et aux potentiels de chacun des sites. Elles s'appuient sur trois grands piliers :

- la qualité du cadre de vie et l'occupation transitoire,
- l'attractivité de l'offre éducative globale,
- la communication, la concertation et le marketing territorial.

Dans le cadre de l'actualisation du contrat de ville, la MEL veille tout particulièrement à la formalisation d'engagements de l'ensemble des partenaires sur les enjeux de cohésion sociale à l'échelle des sites du NPNRU, en cohérence avec sa stratégie. Ils sont formalisés dans le cadre d'un "protocole d'accord renforcé et réciproque", validant la prolongation du contrat de ville jusque fin 2022.

À travers cette approche spatiale et intégrée, l'habitant est au cœur de la mise en synergie des politiques publiques. Les conditions de vie au sein de la géographie prioritaire appellent une articulation encore plus fine avec les politiques dédiées à l'accompagnement des usagers, notamment sur les priorités identifiées au titre du contrat de ville : la mobilité, la santé, la mixité…

La qualité du cadre de vie et l'occupation transitoire

Le cadre de vie est un atout majeur du retour d'attractivité dans les sites du NPNRU. La MEL en pilote la conception et la mise en œuvre, notamment par le biais de missions d'urbanisme conseil en charge de l'élaboration des préconisations urbaines, architecturales et paysagères, adaptées en fonction des potentiels et de l'ambition de chaque site.

Les espaces publics sont conçus en prenant en compte des objectifs de bien-être, de mieux vivre ensemble et de santé. Une stratégie d'occupation, d'usages, de gestion et d'animation des espaces pendant le temps du projet, facteurs d'attractivité, est également portée par la MEL.

L'excellence environnementale

Au regard de la concentration des vulnérabilités sur les sites du NPNRU, le programme doit démultiplier les effets positifs en matière d'aménagement, de développement durable, de mixité sociale, intégrer les enjeux liés à la transition écologique et générer des démarches d'innovation et d'excellence.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le Plan territorial climat air énergie, approuvé en 2019, prévoit des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (objectif "zéro émission" d'ici 2050) et des consommations d'énergie, ainsi que de développement des énergies renouvelables, aux horizons 2030 et 2050.

La situation géographique et les caractéristiques socio- spatiales des quartiers en renouvellement urbain en font des lieux cardinaux de l'action visant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Si cet objectif est par définition transversal, le NPNRU permet d'approfondir chaque axe thématique (urbanisme et aménagement, habitat, transport urbain, mobilité, eau et assainissement, déchets, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, agriculture et alimentation…) pour répondre aux besoins des quartiers.

La poursuite de cet objectif orientera les modalités de réalisation des programmes en prévoyant des exigences de performance et en expérimentant de nouveaux modes de faire.

L'occupation et l'animation transitoire

La mise en œuvre des projets de renouvellement urbain va générer tensions et déséquilibres urbains et sociaux, et délaissés urbains, risquant fortement de troubler les conditions de vie des habitants et d'impacter l'image des quartiers.

C'est pourquoi, afin d'éviter une possible dégradation des espaces, des usages non souhaités, et minorer les coûts de la vacance, la MEL et ses partenaires portent une véritable stratégie de gestion des espaces en attente.

L'usage temporaire de bâtiments, d'espaces extérieurs, de friches s'impose à l'échelle de la MEL, depuis quelques années, comme une nouvelle pratique urbaine (exemple : gare Saint Sauveur, Fives Cail…), comprenant des "zones" de convivialité conçues avec des aménagements temporaires, installations de commerces éphémères, abris, jardins urbains, installations d'activités socio-économiques dans des bâtiments vacants, interventions culturelles ou artistiques…

La MEL met son expérience au service des sites du NPNRU, notamment des espaces en attente de la diversification. Ces actions permettent également de donner de la valeur au quartier et de travailler son image et son attractivité dans ce temps de l'attente, de façon éphémère.

L'objectif est d'agir sur ces espaces par des actions volontaristes, collectives en matière d'aménagement et d'innovation (lieux artistiques, culturels et festifs, jardins partagés, animations de chantiers, animations citoyennes, aires de jeux…) dans une logique d'animation, de valorisation, d'appropriation, de création d'une nouvelle dynamique, et de tester, questionner, expérimenter des pratiques pour préfigurer l'aménagement futur des espaces concernés et des quartiers dans leur ensemble.

Ces nouveaux usages participent également de l'appropriation du quartier par les habitants.

L'occupation transitoire sera un outil de communication pour faire connaître les quartiers du NPNRU au plus grand nombre, informer et amorcer la concertation et le dialogue avec les habitants et les usagers. L'implication des acteurs, habitants et futurs usagers sera donc essentielle.

La place des femmes dans l'espace public

L'égalité femmes-hommes est un axe transversal du contrat de ville, axe que la MEL porte notamment à travers la question de l'aménagement des espaces publics. En effet, les territoires fragilisés, tels que les quartiers politique de la ville, soulèvent des enjeux particuliers au regard du bien-être de leurs habitantes et habitants. Le filtre du genre est indispensable pour en saisir toutes les dimensions. Les femmes y rencontrent, en effet, des problématiques spécifiques de sécurité (or, lutter contre l'insécurité des femmes, c'est promouvoir un cadre de vie plus agréable pour tous), mais aussi d'égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi, au sport…

Ainsi, la question de l'égalité femmes-hommes s'inscrit plus largement dans les enjeux de retour d'attractivité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce contexte, en 2019, la MEL a :

- fait un état des lieux des projets engagés sur son territoire sur la question de la place des femmes dans les espaces publics, entendus comme les espaces accessibles (rues, places, mais aussi écoles, équipements sportifs, etc.) qui relèvent de règles garanties par l'État ;
- organisé des temps de sensibilisation des agents de la MEL et des partenaires du NPNRU sur la question du genre, et sur son implication dans l'aménagement urbain ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- déterminé des préconisations à l'échelle des sites du NPNRU (charte, guide, etc.), pour permettre de concevoir des espaces publics plus inclusifs, ainsi que des indicateurs d'évaluation de la prise en compte du genre dans l'aménagement.

Dans ce cadre, la MEL lancera une mission d'AMO pour accompagner les missions d'architectes et de programmistes sur la prise en considération du genre dans la conception des espaces publics et notamment des équipements scolaires, en lien avec les communes qui assurent la maîtrise d'ouvrage des équipements publics.

L'attractivité de l'offre éducative et la mixité scolaire

La MEL souhaite faire de l'éducation une priorité forte du programme, en affirmant la place et le rôle des établissements scolaires au cœur de sa stratégie et de son projet. Le retour de la mixité sociale et de la mixité scolaire au sein des quartiers est une condition de réussite des interventions et des projets NPNRU. Il conditionne le changement de vocation et d'image de ces quartiers. Il s'agira de mener de manière concomitante :

- une action en faveur des habitants en améliorant leurs conditions de vie (l'éducation et la formation ont un rôle central),
- la transformation physique du quartier : la mixité sociale attendue nécessite d'améliorer l'offre de service en adéquation avec les attentes des nouveaux habitants (et l'un des enjeux du NPNRU est de pouvoir renforcer sur ces quartiers la part des ménages salariés). La qualité de l'offre scolaire est un des services attendus par les nouveaux ménages et les habitants présents dans les quartiers.

Une étude "mixité sociale et scolaire"

Lancée en novembre 2018, elle a vocation à améliorer la connaissance de la MEL sur huit territoires en situation de fragilité sociale et scolaire (Lille Sud, Lille - Wazemmes/Moulins, Loos - Les Oliveaux, Wattignies - Blanc Riez, Roubaix secteur des collèges Anne-Franck et JB-Lebas, Tourcoing - La Bourgogne et Wattrelos). Il s'agit d'analyser l'offre sociale, scolaire et socio-éducative pour comprendre les forces et les faiblesses de ces territoires, de caractériser les effets de l'offre scolaire sur l'attractivité résidentielle et sur l'évitement scolaire, et de définir avec l'ensemble des partenaires des plans d'actions visant la mixité sociale dans ces établissements situés pour la plupart dans les NPNRU.

Cette réflexion nous permet d'ores et déjà de comprendre les difficultés rencontrées par les établissements scolaires que ce soit dans le premier ou le second degré. La ségrégation sociale est multifactorielle et se renforce. Des établissements sont étiquetés et subissent par conséquent un évitement des familles du quartier lié à une offre privée conséquente sur notre territoire. D'autres nécessitent une intervention physique pour améliorer la qualité d'accueil des élèves et les ouvrir davantage vers le quartier (comme le collège Descartes à Loos) ou faire l'objet d'une réflexion partenariale approfondie du fait des difficultés existantes de sous-occupation, qui sera renforcée par le projet de renouvellement urbain (collège Mendès France à Tourcoing).

Les cités éducatives sur le territoire métropolitain

Roubaix, Lille et Tourcoing ont été labellisées par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Cohésion des Territoires. Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour les projets NPNRU qui pourront s'appuyer sur cette dynamique de projet pour améliorer l'offre éducative. L'attractivité de ces quartiers sera renforcée et l'alliance éducative pourra améliorer la qualité des interventions auprès des enfants, des jeunes et de leur famille. Les équipements socioculturels et sportifs, les écoles et les collèges inscrits dans le projet de renouvellement urbain de la MEL représentent donc des appuis indispensables.

La communication, la concertation et le marketing territorial

Les engagements relatifs à ce volet sont décrits dans l'article 7.

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

Les projets de renouvellement urbain qui seront mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, en intervenant globalement sur un quartier, constituent une opportunité pour contribuer à la ville durable et être des lieux d'expérimentation et d'anticipation des évolutions réglementaires en matière de transition énergétique et écologique. La transition énergétique et écologique est un objectif incontournable des NPNRU. Les projets mis en œuvre recherchent l'excellence sur la qualité environnementale et s'inscrivent dans les politiques

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

environnementales de l'agglomération en termes de limitation des risques et des nuisances, de transition écologique et de lutte contre la précarité énergétique.

La MEL en tant que pilote du NPRU porte principalement les thématiques suivantes :

- niveaux de performances énergétiques et environnementales exigeants dans les bâtiments neufs et dans les rénovations, en essayant de faire profiter en priorité ces programmes des technologies et solutions nouvelles. L'objectif est de proposer des logements le plus sobres possible en termes de consommation d'énergie,
- l'économie circulaire, par le biais notamment de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions des quartiers NPRU mais aussi du développement de l'agriculture urbaine,
- la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement économique, en particulier celles liées à la végétalisation de ce quartier,
- la politique métropolitaine de santé environnementale adoptée en décembre 2018 et son plan d'actions de juin 2019, et en particulier la mise en œuvre d'Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS), la lutte contre les inégalités environnementales et sociales de santé et l'amélioration de la qualité des environnements intérieurs,
- des réseaux d'énergie intelligents pour mieux gérer production d'énergie et consommation et, en particulier, le développement des réseaux de chaleur qui touchera principalement ces quartiers pour faire bénéficier aux habitants d'une énergie verte et durablement économique,
- le budget climatique voté par la MEL en octobre 2019,
- la politique des transports et son impact sur la qualité de l'air avec notamment le développement de l'offre de transport collectif et d'accès aux nouvelles mobilités (vélo, marche, covoiturage...). Certains projets de renouvellement urbain de la métropole sont également des projets pilotes où s'expérimente la ville de demain. Ces grands quartiers sont souvent confrontés à des situations urbaines générant des problématiques environnementales plus aigües qu'ailleurs (proximité des infrastructures routières à Concorde, pollution des sols à Roubaix), qui se combinent à la très grande vulnérabilité des populations socialement fragiles. Ainsi, deux territoires de projet ont développé une démarche d'innovation soutenue par le PIA Ville durable et solidaire : Roubaix, Lille-Concorde (cf. article 2.3). Ces démarches ont vocation, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, à être des laboratoires de nouveaux modes de conception et de renouvellement de la ville sur elle-même. Cela se traduira par :
    - un feed-back vers l'ensemble des grandes politiques urbaines structurantes, déjà enclenché sur certains champs thématiques, comme la santé environnementale ;
    - un essaimage des bonnes pratiques de conception et de mise en œuvre dans les autres projets de renouvellement urbain, et au-delà.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 4. La description du projet urbain

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Article 4.1.1 La synthèse du programme urbain métropolitain

Les études, missions, expertises menées dans le cadre du protocole de préfiguration et les divers outils d'analyse mis en place ont permis à la MEL et à ses partenaires de construire et de porter une programmation métropolitaine cohérente d'ensemble, répondant aux priorités et besoins du territoire, ainsi qu'aux priorités énoncés par le Comité d'Engagement.

Cette programmation globale constitue le socle de la présente contractualisation. Elle se décline sur les 13 sites d'intervention opérationnels du programme.

Pour atteindre les objectifs recherchés, le programme d'intervention, porté par la MEL et ses partenaires, est ambitieux, équilibré entre les sites et adapté à leurs besoins, faisable et soutenable pour l'ensemble des parties prenantes.

La MEL et ses partenaires portent, ainsi, un programme ambitieux, en termes de diversification, d'intervention sur le logement locatif social, d'aménagement des espaces publics, de développement économique et d'équipements, dont la durée dépasse celle du NPNRU.

Le tableau suivant consolide, pour les volets territoriaux concernés par la présente convention, la programmation validée lors des différents Comités d'Engagement :

	Démolitions LLS	Réhabilitations LLS	Résidentialisations	Intervention habitat ancien privé	Volumes estimés en diversification	Primes ANRU accession	Nombre de relogements	Minorations de loyers	Nombre d'équipements
Roubaix Alma	163	0	0	0	0	0	138	25	0
Roubaix Épeule	102	0	0	0	0	0	112	0	0
Roubaix Trois Ponts - Pile	172	0	0	0	0	0	166	0	0
Lille Concorde	648	135	0	0	1100	150	1 021	180	1
Lille Sud	20	40	300	0		0	48	0	0
Tourcoing	947	486	493	0	400	150	1 277	308	6
Mons	358	585	226	0	394	60	371	115	5
Loos	424	188	957	0	380	75	407	140	5
Wattrelos	80	0	0	0	78	12	83	0	0
Wattignies	80	0	461	463	208	15	90	25	3
Hem	92	0	0	0	166	48	91	30	4
Total	**3 086**	**1 434**	**2 437**	**463**	**2 726**	**510**	**3 804**	**823**	**24**

Article 4.1.2 La synthèse du programme urbain à l'échelle de chaque volet territorial

Les tableaux ci-après reprennent l'ensemble du programme métropolitain. Ils synthétisent les volumes d'intervention tels que définis dans les études réalisées dans le protocole de préfiguration répondant aux besoins et aux dysfonctionnements rencontrés. La durée de ces programmes peut s'entendre sur certains sites au-delà de la temporalité du NPNRU.

En italique, sont repris les éléments du programme non financés par l'ANRU.

S'agissant plus particulièrement du projet d'aménagement, il est composé d'un certain nombre de dépenses dont certaines sont éligibles au concours financier de l'ANRU. L'article 9.1 reprend la participation de l'ANRU

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

au titre de l'aménagement calculée sur la base de ses dépenses éligibles. L'article 9.2 précise les financements des autres partenaires sur la base de l'entièreté du programme et donc de l'ensemble des dépenses.

> Roubaix

Quartiers de l'Alma, de l'Épeule et le secteur Est

Le programme urbain à l'échelle du volet territorial de Roubaix sera inscrit dans la présente convention lors de la 2e étape de contractualisation suite aux décisions du comité d'engagement de janvier 2020.

En effet, le programme mis en œuvre sur Roubaix constitue la première priorité du NPNRU métropolitain. Il permettra la transformation des quartiers nord et en particulier de l'Alma, du quartier de l'Épeule ainsi que la finalisation, sur les Trois Ponts et le Pile, de la transformation engagée par le premier programme de rénovation urbaine et le PNRQAD métropolitain. Si l'ensemble des partenaires s'accorde sur la volonté de porter un projet de grande envergure qui permette un renouvellement du parc de logement et de la qualité de vie, sa contractualisation nécessite la finalisation des approfondissements urbains permettant une présentation du projet d'ensemble au prochain CE.

Ce projet permettra, par l'effort combiné de l'ensemble des signataires :

- de restructurer plusieurs îlots d'habitat privé dégradé,
- de porter sur chacun des secteurs un programme fort de transformation de l'offre d'équipements publics et économiques,
- de réaliser les aménagements publics nécessaires à la transformation d'image du quartier,
- d'assurer la gestion transitoire des espaces tout au long du projet,
- de restructurer les trois principaux secteurs d'habitat sociaux par :
    - la démolition-reconstruction d'environ 900 logements sociaux,
    - la réhabilitation d'environ 500 logements sociaux.

	Épeule	Pile/ 3 Ponts	Alma/Cul de Four	Total
Démolitions validées (OPPC, ADA)	102	172	363	637
Intentions de projet (CNE de juin 19)				
Démolitions	120	0	115	235
Réhabilitations	501	70	376	947
Intentions de projet (en cours de stabilisation)				
Démolitions	154	0	entre 94 et 190	entre 248 et 344
Réhabilitations	204	70	entre 212 et 116	entre 486 et 390
TOTAL				
Démolitions	256	172	entre 457 et 553	entre 885 et 981
Réhabilitations	204	70	entre 212 et 116	entre 486 et 390

Néanmoins, afin d'anticiper le temps des relogements nécessaires aux opérations de démolition et de réhabilitation, mais aussi d'optimiser l'opérationnalité du projet, plusieurs opérations de démolition faisant consensus ont été validées de façon partenariale et sont inscrite dès cette première phase de contractualisation.

Démolition de logements locatifs sociaux	437 démolitions d'ores et déjà conventionnées - Démolition bâtiment Archimède & Alma-INA (INA-3F, 163 logts) - ÉPEULE - démolition 24E et 24F (LMH, 102 logts) - 175 - 210 avenue du PDT Kennedy Tours D et E (LMH, 172 logts)
Minoration de loyer	ROUBAIX ALMA GARE - MEDICIS - Minoration de Loyer - INA 3F

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

De la même manière, 2 opérations de démolition font l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage par l'ANRU. Il s'agit de :

Démolition de logements locatifs sociaux	179 démolitions autorisées en démarrage anticipé ROUBAIX ALMA - Démolition -Les Tisserands - 12-32 rue Barbe d'Or / 25 rue de la Guinguette 119-121 rue de Tourcoing (Vilogia, 147 Logts) - ROUBAIX ALMA - Démolition Clos des Tisserands - 111 tcg 60/1/2 Jacquard (Vilogia - 32 logts)

Par ailleurs, l'opération de démolition du 165 et 155 rue de l'Alma, sous maîtrise d'ouvrage de LMH, concernant 21 logements, a fait l'objet d'une validation du CE du 5 décembre 2018 et sera de nouveau présentée lors du CE du 15 janvier 2020.

Concernant l'habitat privé, les études se poursuivent afin de finaliser le programme d'intervention global, qui sera notamment présenté à l'ANAH. Ce dernier fera l'objet d'un partenariat financier avec l'EPF et la Région en cours de calibrage. Lors du CE du 15 janvier 2020, la MEL sollicitera une intervention combinée de l'ANRU et de l'Anah. Ainsi, des études pré-opérationnelles seront conduites pour dimensionner des OPAH RU couplées à des Opérations de Restauration Immobilière accompagnant l'intervention urbaine sur des îlots stratégiques d'habitat: les injonctions de travaux seront assorties d'un accompagnement renforcé des propriétaires. Afin d'obtenir un effet d'accélération du renouvellement urbain, des taux de subvention majorés seront sollicités auprès de l'Anah de façon dérogatoire, sur le modèle de l'accélération de la lutte contre l'habitat indigne.

> Tourcoing

Quartier de la Bourgogne

Démolition de logements locatifs sociaux	1 225 démolitions (Vilogia : 797 et LMH : 428) dont 947 (Vilogia : 654 et LMH : 293) dans la présente convention
Requalification de logements locatifs sociaux	670 réhabilitations (Vilogia 549 et LMH : 121) dont 486 (Vilogia : 483 et LMH : 3) dans la présente convention. Pour l'ensemble des requalifications, le niveau de performance visé est le label BBC rénovation 2009. • *323 logements en GEGR (frange Coty-Schuman / bâtiment 1 à 10 de LMH)* • *Une réflexion en cours dans le cadre du POPAC 2 portant sur la réhabilitation des 22 logements privés de la copropriété Armancour (Vilogia)* • *Une réflexion en cours sur environ 240 maisons individuelles du bailleur social LMH (T011, T015, T024, T030, T034) qui pourraient faire l'objet des interventions suivantes :* *- 120 réhabilitations complémentaires,* *- 100 ventes HLM avec bouquet de travaux obligatoires réalisés par le bailleur avant la vente,* *- 20 auto-réhabilitations accompagnées dans une logique d'expérimentation en lien avec la dynamique Rev3 du site Lepoutre.*
Résidentialisation	493 LLS en résidentialisation (LMH : 326 et Vilogia : 167)
Équipements publics de proximité	• La construction, en cœur de quartier, d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes incluant une salle de pratique sportive (cette opération inclut la démolition de l'école maternelle Chateaubriand) • L'extension/retournement du centre social de la Bourgogne (incluant la démolition du local oxy'jeunes) • La démolition/reconstruction/extension de la crèche câlin-câline pour une capacité d'accueil de 70 places et une surface estimée de 1 000 m² • La déconstruction/reconstruction sur site des écoles Kergomard/Descartes (6 classes maternelles, 8 classes élémentaires, locaux de vie scolaire : cuisine et salle de restauration, petite salle polyvalente, dortoirs, bureaux et locaux collectifs) • La réalisation d'une maison du projet mobile de 70 m² (incluant salle d'exposition et de réunion, 2 bureaux) • *La restructuration/rénovation de l'école Camus* • *La construction d'une maison des services en cœur de quartier* • *La création d'un club house / vestiaire* • *La création d'un espace de Workout Sud*

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	• *La création d'un espace de Workout Nord* • *La création d'un terrain multisports (city stade)* • *La création d'un terrain de baseball* • *La création d'un skatepark* • *La réalisation d'une étude partenariale sur les conditions d'accueil futur des collégiens du quartier, selon des modalités de faisabilité à arrêter (en lien avec la démarche cité éducative)* • *L'installation d'un équipement culturel de rayonnement selon des modalités de faisabilité et de réalisation à étudier*
Immobilier à vocation économique	• La création d'une halle commerciale et de service de 970 m² comprenant 8 locaux (point chaud/boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, la poste, cabinet médical) • La création d'un centre d'affaires de quartier aux étages de la ludo-médiathèque • La création d'un premier village artisanal de 2 520 m² SDP composé de 14 cellules • La création d'un second village artisanal de 2 520 m² SDP composé de 14 cellules • *Le développement du site Lepoutre (filière Rev3)*
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	• L'aménagement d'ensemble correspondant au faisceau de la Grande Allée pour un total estimé à 180 000 m² • *L'aménagement complémentaire du secteur central et du secteur est (Peintres, Utrillo)* • *L'aménagement complémentaire éventuel à examiner à l'horizon 2023*
Diversification de l'offre de logements	• 850 logements à terme (70 000 m² SDP) dont 408 logements sur la période 2020-2032 (34 000 m² SDP). A l'échelle de 408 logements, le programme prévisionnel se détaille comme suit : • 167 individuels / 108 intermédiaires / 133 collectifs • 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contreparties Action Logement) / 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires • Des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m² à 2 800 euros/m² • Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique pionnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef. • Un objectif de 40 ventes HLM à l'unité, post-réhabilitation, des logements de la tour Mortagne (Vilogia) • Des objectifs complémentaires de vente HLM dont les conditions de faisabilité et de réalisation sont à étudier : *- Tour Armancour (copropriété Vilogia)* *- 120 maisons individuelles de LMH (T011, T015, T024, T030, T034)*

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

Dans son avis de CNE du 12 juin 2019, l'ANRU a indiqué que les opérations dont la réalisation est envisagée sur la période 2027-2030 donneront lieu à un nouvel examen en Comité d'engagement à l'horizon de fin 2023. Cette nouvelle échéance permettra d'établir l'état des lieux de l'avancement du projet et de vérifier les conditions de réalisation de la dernière phase de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

À ce titre, sont d'ores et déjà identifiées les opérations suivantes :

- les démolitions de résidences Fleming, Curie, Bocage 2, Mortagne, Schweitzer ;
- les requalifications des résidences Chêne Houpline, Mortagne, Rabelais, Armancour. Des demandes de soutien pour la réhabilitation d'une partie des 240 maisons individuelles de LMH pourraient également être formulées ;
- d'éventuelles opérations de résidentialisation complémentaires, notamment dans le secteur des peintres ;
- d'éventuelles nouvelles aides pour la mise en œuvre du programme de diversification ;
- des travaux d'aménagement complémentaires, sous maîtrise d'ouvrage MEL, permettant d'accompagner ces nouvelles interventions sur le parc social et de compléter le premier temps de mise en œuvre du volet territorial tourquennois ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- des équipements publics complémentaires dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent encore d'être approfondies. À d'ores et déjà été identifié un équipement de rayonnement culturel ;
- des objets d'immobilier économique dont les conditions d'opportunité et de faisabilité nécessitent également d'être approfondies (site Lepoutre, CH Dron).

> Lille

Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

CONCORDE

Démolition de logements locatifs sociaux	648 démolitions (LMH)
Requalification de logements locatifs sociaux	135 réhabilitations (LMH) La résidence Renoir compte 248 logements. La requalification de 135 d'entre eux correspond à la création d'une résidence intergénérationnelle de 185 logements. Sa gestion sera confiée à un prestataire. Le reste de la résidence Renoir est requalifiée en résidence hôtelière à vocation sociale.
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	Sans objet
Équipements publics de proximité	• Création d'un nouveau groupe scolaire de 20 classes • Création d'une médiathèque • Création d'un centre petite enfance • Démolition de l'école Béranger • Démolition de l'école Hachette • Démolition de la médiathèque
Immobilier à vocation économique	• Cellules commerciales • Résidence hôtelière à vocation sociale • Hôtel d'entreprise / centre d'affaires de quartier • Pôle médical
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	• Écran acoustique • Parkway, liaison douce et parc urbain • Défaisance du centre commercial • Réaménagement avenue Beethoven et boulevard de Metz
Diversification de l'offre de logements	• 1 100 logements en construction neuve dont : - 25 % accession sociale - 55 % logements libres - 20 % LLS (220 LLS en reconstitution de l'offre)

LILLE SUD

Démolition de logements locatifs sociaux	20 démolitions (Vilogia)
Requalification de logements locatifs sociaux	• 40 réhabilitations (Vilogia) • *300 réhabilitations (LMH)*
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	• 300 logements résidentialisés (LMH) • *44 logements restructurés JB Clément et réaménagement du stationnement résidentiel de la résidence de l'Arbrisseau (Vilogia)*
Équipements publics de proximité	Sans objet
Immobilier à vocation économique	• *Cellules commerciales*
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	• Requalification des rues Paul-Bourget et François-Coppée • Prolongation du mail paysager • Création d'une placette publique • Création de deux voies structurantes et une voie de desserte • Élargissement du trottoir de la rue du Faubourg d'Arras
Diversification de l'offre de logements	• 223 Logements en construction neuve dont : - 21 % accession sociale - 69 % logements libres

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	- 10 % LLS 23 logements locatifs en reconstitution de l'offre correspondent à une offre spécifique à destination des seniors

Lille Quartiers Anciens (deuxième étape de contractualisation)

Les études se poursuivent afin de finaliser le programme d'intervention global (dont le volet copropriétés dégradées), qui sera présenté à l'ANAH. Ce dernier fera l'objet d'un partenariat financier avec l'EPF et la Région en cours de calibrage. La MEL sollicitera, lors d'un prochain CNE, une intervention combinée de l'ANRU et de l'Anah. Ainsi, des études pré-opérationnelles seront conduites pour dimensionner des OPAH RU couplées à des Opérations de Restauration Immobilière accompagnant l'intervention urbaine sur des îlots stratégiques d'habitat: les injonctions de travaux seront assorties d'un accompagnement renforcé des propriétaires. Afin d'obtenir un effet d'accélération du renouvellement urbain, des taux de subvention majorés seront sollicités auprès de l'Anah de façon dérogatoire, sur le modèle de l'accélération de la lutte contre l'habitat indigne.

Le comité d'engagement du 12 juin 2019 a validé un accompagnement de l'Agence sur le secteur Févbrier-Vanhoenkacker, à hauteur de 5 millions d'euros.

Bois-Blancs – Aviateurs (deuxième étape de contractualisation)

Les études se poursuivent afin de finaliser le programme d'intervention global. Le comité d'engagement du 12 juin 2019 a validé un accompagnement de l'agence à hauteur de 15,9 millions d'euros, dont 10,5 millions en subventions et 5,4 millions en prêts bonifiés.

> Loos

Quartier des Oliveaux

Démolition de logements locatifs sociaux	424 logements sociaux - 5 résidences
Requalification de logements locatifs sociaux	188 logements sociaux - 5 résidences, toutes répondront au label BBC Rénovation
Résidentialisation	957 logements - 33 résidences
Équipements publics de proximité	• *Amélioration technique et thermique des écoles Perrault (création de dortoirs) et Sand Daudet (accessibilité et huisserie) ;* • *Agrandissement de la bibliothèque du centre Prévert* • Aménagement d'un espace jeune au centre Mosaïque • *Réhabilitation complète du restaurant scolaire avec une recomposition des espaces de restauration et création d'un espace de manifestation dédié aux Loossois* • Création d'une cuisine centrale afin de produire 3 000 repas par jour à destination des jeunes enfants, des scolaires, personnes âgées en établissement et à domicile • Nouvelle Cité des enfants permettant l'installation d'une halte-garderie, d'une crèche, d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'un Relais Assistantes Maternelles, de la PMI et des services éducation et petite enfance de la ville de Loos • *Création d'un terrain de football en lieu et place du stade Léo Lagrange afin de créer plateau d'entraînement couvert et sécurisé pour les clubs et les écoliers* • Création de Vestiaires et d'un Clubhouse au stade Vandeweghe pour accueillir le transfert des pratiques sportives, dans un bâtiment estimé à 260 m² de SU • Construction d'une Maison des initiatives (lieu hybride, aux multiples vocations permettant d'installer les services liés à l'emploi-formation, de donner une place aux associations et à des espaces de travail informels, café-citoyen et maison du projet • *Restructuration du collège Descartes avec la restructuration des locaux du collège afin de répondre aux besoins des utilisateurs, requalification des bâtiments existants avec traitement des façades existantes et remise aux normes thermiques et enfin, création d'un pôle sportif et d'une salle multi-activités qui pourront être mis à disposition de la ville en dehors des heures d'ouverture du collège*
Immobilier à vocation économique	Création d'un centre commercial de 830 m² composé de 6 cellules commerciales dans l'objectif d'installer notamment une pharmacie, un cabinet médical et une boulangerie

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Aménagement d'ensemble (espaces publics)	Le projet prévoit l'aménagement de 7,5 ha d'espaces publics et paysagers, notamment avec la création d'un mail central programmé (nord/sud) et le prolongement de la rue Vincent-Auriol à l'ouest. La rue Édouard-Herriot sera également requalifié et un parvis public y sera créé.
Diversification de l'offre de logements	Le programme de diversification, encore en cours de finalisation et qui s'affinera dans le courant de l'année 2020, prévoit la réalisation d'environ 25 427 m² SDP estimés, soit 391 nouveaux logements estimés. La programmation pourrait prévoir la réalisation de : • 53 % de logements en accession libre, • 30 % de logements en accession sociale sécurisée, • 17 % de logements intermédiaires. Les publics cibles prioritaires pour le quartier des Oliveaux seront : les jeunes couples avec ou sans enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. En termes de phasage, la stratégie de commercialisation des programmes pourra se déployer du nord vers le sud, débutant par la réalisation du secteur Salengro puis de la future centralité, appelé secteur Forum, pour finir au sud avec les secteurs Église et Square.

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

> Mons-en-Barœul

Quartier du Nouveau Mons

Démolition de logements locatifs sociaux	358 logements
Réhabilitation	585 logements – 11 résidences Le niveau BBC. Rénovation 2009 est visé a minima
Résidentialisation	226 logements - 4 résidences
Potentiel de diversification résidentielle	25 610 m² de surface de plancher – 354 logements en accession sociale ou classique, dont un potentiel de 86 pour Action Logement, et 40 LLS hors QPV
Équipements publics de proximité	• Création d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant de 45 places • Création d'un dojo • Réhabilitation et extension du multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance • Création, réhabilitation et extension d'un groupe scolaire • Réhabilitation d'un EAJE dans le quartier Bourgogne • *Réhabilitation thermique de l'hôtel de ville*
Immobilier à vocation économique	• Création de 4 000 m² dédiés à l'activité économique au sein de la centralité (îlot Coty-Papin) • Soutien à l'activité commerciale de la galerie "Europe"
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	• Requalification des espaces publics paysagers : 10 hectares. Le projet de requalification des espaces publics portera prioritairement sur les secteurs du centre-ville du parking Europe et de l'îlot Coty-Papin, le secteur Lamartine-Province et le secteur Bourgogne. Ces travaux consisteront en la création et la restructuration de liaisons et cheminement piétons au sein du quartier, en l'aménagement des espaces publics ainsi que l'aménagement des secteurs de constructions du bâti. • *Opérations de requalification des voies structurantes (avenue René-Coty et avenue du Chancelier-Adenauer) : bien que reconnues essentielles par l'ensemble des partenaires pour réinsérer le quartier dans son environnement immédiat et améliorer son cadre de vie, n'ont pas été retenues pour être éligibles aux fonds ANRU car dépassant l'échelle de proximité du projet.*

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non-financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

> Hem

Quartier 3 baudets Lionderie

Démolition de logements locatifs sociaux	• 92 logements sociaux (Lionderie) • *Square Jean-Moulin - 24 logements* • *126-128, rue de la Lionderie*
Équipements publics de proximité	• Construction de la nouvelle École Jules Ferry • Construction du centre social Espace de Vie Saint Exupéry (Lionderie)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	• Reconstruction Nouvelle annexe Espace de vie Saint Exépury 3 Baudets • Construction de l'équipement publics sportifs "dojo" sur le site du Dr Roux • *Transformation de l'ancienne École Jules Ferry en Centre Formation et d'Insertion* • *Réhabilitation de l'École maternelle La Fontaine* • *Extension de la Maison de la petite Enfance* • *Terrain multisports site Diligent* • *Création de terrains multisports - Triangle des Saules* • *Confortation aire de jeux - jardin Charcot* • *Installation d'un pôle médical (médecine scolaire, formation interne…) avenue Laennec* • *Salle Blaise Pascal : extension et installation de gradins*
Dérogation Construction Béguinage en QPV	• Construction de 15 logements type Béguinage, dont 6 logements sur le lot 4 de la programmation de la Lionderie
Accession à la propriété	• Création de 10 027 m² de SDP (129 logements dont 48 accessions sociale) • *Construction de logements en accession sur le square Jean-Moulin (environ 50) et sur l'ancien site du centre social Hauts Champs Longchamp, avenue Laennec (24 logements)* • *31 % de collectif et 69 % d'individuel. Sur la base du "cœur de cible" des accédants potentiels identifiés parmi les locataires du parc Vilogia, on peut définir un objectif de vente aux occupants de l'ordre de 5 % du parc : 70 ménages identifiés parmi ces accédants potentiels résident dans le quartier Lionderie - Trois Baudets - Trois Fermes. Typologies projetées :26 T2, 14 T3, 76 T4, 6 T5, 40 Logements collectifs, 82 logements individuels*
Résidentialisations	• *Square Jean Rostand* • *Résidence Charcot* • *Résidence Thuya* • *Résidence Claude Bernard (Tour 115)* • *Résidence Cormoran* • *Résidence Bréguet (Tour 90)* • *Résidence Bonnier*
Réhabilitations thermique	• *Résidence Le Merisier* • *Résidence L'Olivier* • *Résidence Le Laurier*
Immobilier à vocation économique	• Blanchisserie – 6 cellules commerciales au droit du nouveau quartier de la Lionderie
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	• Création d'un espace public de 58 331 m² constitué par deux voiries en prolongement des rues Desurmont et Ampère pour le désenclavement du quartier de la Lionderie • Création de deux espaces verts de 14 933 m² sur la Lionderie en centralité de la diversification • Création d'un espace public constitué d'une voirie en prolongement de la rue Abbé-Lemire • Accompagnement de la création des équipements publics financés par l'ANRU par la requalification des espaces publics • *Requalification des squares Nadaud*

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.

> Wattignies

Quartier du Blanc Riez

Démolition de logements locatifs sociaux	80 logements de la résidence Bergeronnette
Réhabilitation	*1 036 réhabilitations de LLS* • *674 logements de Partenord Habitat* • *362 logements de Vilogia*

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Résidentialisation	*1 228 résidentialisations LLS* *• 676 logements de Partenord Habitat* *• 552 logements de Vilogia* *463 résidentialisations de copropriétés dégradées*
OPAH-CD ou Plan de Sauvegarde	*• 463 logements*
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	*• Création de 13 901 m² de sdp (208 logements créés)*
Équipements publics de proximité	• Salle de sport et de combat • Réhabilitation et extension de l'école GS Bracke Desrousseaux • Maison du projet *• Centre d'animation municipal* *• Réhabilitation et extension de l'école Simone Veil* • Création crèche (privée)
Immobilier à vocation économique	• Création centre commercial *• Immobilier de bureaux*
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	C'est un projet d'aménagement qui a été priorisé sur la centralité et le long des voies structurantes Fleming et Guillain. Structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée : • Cheminement Nord-Sud, renforcement des boisements, création de parcours sportifs, création de clairière • Création de seuils marquant les accès sur la rue Blériot • Requalification de l'avenue Guillain • Requalification de la rue Flemming en lien avec l'avenue Guillain • Création de traverses piétonnes • Structuration de parc en cœur d'îlot • Diversification de l'offres de logements : afin d'attirer de nouvelle famille et poursuivre le travail amorcé aux franges du quartier il est prévu de produire en diversification 208 logements répartis : 73 en accession libre, 31 en accession sociale, 104 locatif intermédiaire. Ce programme se développera sur la période 2021-2029 : 83 produits entre 2021 et 2023, 115 produits entre 2024 et 2026, 10 produits entre 2027 et 2029

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU.
Nb2 : les opérations non financées par l'ANRU seront réalisées en fonction des capacités financières de la ville

> Wattrelos

Quartier des Villas

Démolition de logements locatifs sociaux	• Démolition de logements locatifs sociaux : 120 logements (Vilogia) dont la démolition de 80 logements financée par l'ANRU et contractualisée dans la présente convention. Conformément à l'avis du CE du 7 décembre 2018, le financement de la démolition de l'immeuble Gypse sera étudié ultérieurement et pourrait être contractualisé si l'enveloppe régionale le permet.
Potentiel de diversification résidentielle au sein du QPV	• 78 logements - 12 364 m² de foncier soit 6 426 m² de surface de plancher Dont 8 logements prévus sur la phase 3 qui sera contractualisée ultérieurement.
Aménagement d'ensemble (espaces publics)	• Déplacement et remodelage d'un parc central et d'un parvis à l'entrée du quartier : 10 075 m² • Aménagements transitoires : 2 020 m² • Création et reprise de voirie : 8 670 m²

En termes de volumes 78 logements décomposés en 54 en accession libre, 12 en accession sociale et 12 en contre parties Action Logement.
Dans la mesure où la stratégie consiste à favoriser l'accession à la propriété des ménages modestes, il est proposé de créer une mixité de produits avec de l'accession sociale sécurisée, du PSLA, voire de l'accession abordable du type "prêt à finir".
Les typologies sont réparties ainsi : 12 % de T2, 8 % de T3 et 80 % de T4.
Le projet prévoit, une quasi-majorité de formes urbaines individuelles (63 logements) et un programme de 15 logements collectifs. Ces formes urbaines permettent d'effacer l'ancienne image du quartier et de proposer un habitat attractif de qualité en neuf, adapté à la composition des ménages et à leur capacité budgétaire : des maisons de petite à grande taille, à destination des ménages familiaux (et

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

familles monoparentales), mais aussi un collectif adapté pour les seniors et couples en tout début de parcours résidentiel, voire des familles monoparentales.

Article 4.2 La description de la composition urbaine

En amont des études urbaines, la MEL a élaboré une stratégie métropolitaine de renouvellement urbain. Le travail de composition urbaine de chaque quartier s'est appuyé sur cette stratégie et sur celles menées à l'échelle de certains quartiers. La composition urbaine des 13 sites devait s'inscrire dans cette double stratégie. La MEL a régulièrement affiché sa volonté de voir émerger des projets urbains ambitieux et qualitatifs permettant le retournement d'image du quartier et l'arrivée de nouveaux habitants et usagers, et ce, quelle que soit la taille du quartier. Cette ambition nous a conduits à élaborer des projets dont la mise en œuvre, notamment pour les plus grands sites, se déclinera sur une temporalité allant au-delà du temps de la convention ANRU.

La conception des différents espaces publics devra être en cohérence avec les chartes et règlements existants au sein de la MEL et tout particulièrement la charte des espaces publics.

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Les plans fonciers présentés en annexe A11 pourront être ajustés en fonction des préconisations des urbanistes conseil établies lors des fiches de lots, des missions de maîtrise d'oeuvre, notamment des espaces publics, et des projets de gestion de site.

> Roubaix

Quartiers de l'Alma, de l'Épeule et secteur Est

Les grands principes d'aménagement urbain à l'échelle du volet territorial de Roubaix seront inscrits dans la présente convention lors de la 2e étape de contractualisation.

> Tourcoing

Quartier de la Bourgogne

En matière de composition urbaine, le scénario du projet de rénovation repose sur des interventions massives et transversales à l'échelle de l'ensemble du quartier :

- s'appuyer sur les "univers" relevés au sein du quartier, en confortant les entités résidentielles (notamment l'habitat individuel) qui fonctionnent bien, et en favorisant une approche différenciée au sein de ce quartier de 99 hectares des ensembles bâtis et des vocations ;
- tirer parti des polarités du quartier : reconvertir le site Lepoutre pour en faire le site pivot d'une filière d'excellence en matière de rénovation énergétique (en lien avec la stratégie REV3), améliorer l'insertion du CH Dron dans le quartier et restructurer l'offre de services et de commerces en cœur de quartier (et ce dès la phase d'amorçage du projet) ;
- révéler les qualités paysagères d'une cité jardin : créer des liens paysagers au sein du quartier, installer la plaine sportive en interface transfrontalière ;
- intervenir sur les immeubles présentant les plus forts dysfonctionnements (tels que repérés en priorité 1 dans la grille d'analyse urbaine et patrimoniale (GAUP), sans toutefois limiter les démolitions et restructurations lourdes à ces seuls immeubles ;
- constituer un maillage viaire hiérarchisé, réorganisant le quartier autour d'une trame viaire régulière, connectée aux axes limitrophes, et formant des îlots urbains plus réguliers et pouvant accueillir chacun des opérations de renouvellement urbain ;
- traiter les entrées et façades du quartier : en requalifiant les interfaces avec le boulevard Industriel, la rue de l'Yser et avec la Marlière : espaces publics, paysage, programmations.

À ce socle transversal, s'ajoutent des orientations d'aménagement qui reposent sur un parti pris d'aménagement urbanistique. Ce dernier consiste en la création d'une grande allée paysagère qui structure transversalement, à partir du boulevard Industriel et sur toute la profondeur, le quartier, et qui joue le rôle de trait d'union en son sein, entre Lepoutre, le cœur du quartier et la Belgique. Cet espace, constituant une esplanade entre Lepoutre et le centre de quartier, propose un lieu attractif favorisant l'installation d'une mixité - implantation de programmes de développement économique le long de cet axe - vecteur de transformation du quartier.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La Grande Allée devra s'appuyer sur trois secteurs clés, révélés pour leurs potentiels dans le diagnostic stratégique.

Le cœur de la Bourgogne

Il concentre quelques équipements susceptibles de rayonner sur l'ensemble du quartier et au-delà (métro, ludomédiathèque, crèche). Il s'agit de le reconfigurer et d'y favoriser les pratiques de proximité par une conception et un aménagement adapté.

L'actuelle place de la Bourgogne (couvrant une surface de près d'un hectare) sera transformée en un square largement paysager, d'une surface réduite à 3 500 m2. Sera adressé sur ce square l'ensemble des équipements envisagés dans le projet - le centre social, le nouveau groupe scolaire, la halle commerciale et de services, la crèche, la maison des services, la mosquée, la ludomédiathèque, le centre d'affaires de quartier, l'église de la Bourgogne ainsi que les accès vers la station de métro. À terme, les activités et services implantés en rez-de-chaussée d'immeubles viendront amplifier ces effets d'animation de l'espace public central. Ce square de la Bourgogne constituera une dilatation paysagère de la Grande Allée, et recevra des capacités de stationnement et d'accueil d'évènementiels comme le marché hebdomadaire, au cœur des flux du nouveau quartier de la Bourgogne.

En termes de composition urbaine, le cœur de la Bourgogne sera bordé d'immeubles, dont les hauteurs oscilleront entre un rez-de-chaussée "signal", comme la halle commerciale et de services, et deux étages (afin d'intégrer au mieux l'immeuble existant de la ludomédiathèque).

Le site Lepoutre

Le parti d'aménagement propose de faire du site Lepoutre un vecteur de transformation et d'invention du quartier. Il s'agit de retourner ce site pour créer une continuité affirmée avec la polarité du cœur de quartier bordée de programmations mixtes (habitat, activités sportives, équipements, développement économique).

En termes de composition urbaine, le site Lepoutre sera maillé par des voies et rues, assurant des liaisons directes entre le quartier et le boulevard, et des liaisons transversales entre la Bourgogne et la Marlière. Ces voies auront un statut public, ouvertes à tous les modes de déplacement (piétons, vélos, voiture, stationnement, et dessertes locales). Seul le site "historique" du tissage Lepoutre sera géré de manière semi-privative. En effet, en dehors des heures de fonctionnement des activités économiques présentes, le site sera fermé au public (comme les pôles d'excellence économique de la Plaine Images ou d'Euratechnologies). Ainsi, le mail Lepoutre compris entre la conciergerie et la filature aura ce statut semi-privatif, ouvert aux fréquentations piétonnes le jour et fermé la nuit.

Les opérations de logement envisagées sur le cœur du site pourront présenter un gradient de hauteur en fonction de leur proximité avec le boulevard Industriel : il pourrait être envisagé des immeubles collectifs (R+2 à R+3) en front à boulevard et des programmations plus résidentielles en progressant dans le quartier (logements intermédiaires et individuels pour des hauteurs R+1, avec des émergences à R+2).

Le centre hospitalier Dron

Premier employeur du territoire tourquennois, il devra nécessairement retrouver une inscription dans le quartier de la Bourgogne, par un travail de redéfinition de ses façades et de ses interfaces avec les espaces publics du quartier et par l'accueil de nouveaux programmes.

Dans le temps de la convention de rénovation urbaine, il est prévu le bouclage de la grande allée jusqu'au centre hospitalier Dron, de manière à inscrire définitivement le quartier rénové de la Bourgogne sur les flux d'échanges communaux et intercommunaux. La convention intègre également des mesures de résidentialisation des immeubles du secteur dit de "la frange Coty-Schumann", qui permettront d'améliorer les conditions de sécurité et de gestion urbaine de proximité dans ce secteur sensible. En marge du projet de rénovation urbaine, il est attendu du bailleur LMH un niveau significatif de GEGR (gros entretien, grosse réparation) et une programmation à moyen terme, afin d'améliorer les conditions de vie dans ce secteur du quartier de la Bourgogne. Dans le même temps, le centre hospitalier pourra réfléchir à l'implantation d'équipements médicaux, d'hébergement, d'équipements ou de stationnement sur son foncier, en bordure de la rue René-Coty. À plus long terme, le projet de rénovation rend possible la requalification des espaces publics à l'interface entre le centre hospitalier et la rue Robert-Schuman.

La Grande Allée

En tant que telle, elle constituera un axe de liaison paysager transversal au quartier. Elle présentera un gabarit conséquent (environ 25 m), permettant d'accueillir de manière confortable une voirie à double sens de 6 m de large, accompagnée de trottoirs latéraux confortables (3,50 m), de bande de stationnement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

paysager longitudinaux (2x2 m) et d'une piste cyclable à double sens de 3 m. Elle sera complétée par une forte végétalisation (plantations d'alignement et noues paysagères). En termes de composition urbaine, elle présentera des abords privilégiant des hauteurs relativement limitées. En dehors de l'aspect massif de la "cathédrale" Lepoutre et des tours ponctuant son parcours, les constructions aux abords de la Grande Allée varieront entre R+1 et R+3.

L'esplanade Lepoutre

Espace public majeur connectant, en "élargissement de la Grande Allée", le site économique Lepoutre au cœur du quartier, sera le secteur privilégié d'implantation de programmes d'activités (notamment aux rez-de-chaussée – services, commerces et équipements) et de programmations de logements collectifs ou intermédiaires plus hauts (jusqu'à R+3). Partout ailleurs, les gabarits privilégieront des hauteurs plus réduites, (R+1), davantage liées à des morphologies individuelles ou intermédiaires.

Le site Pont de Neuville

Il est aujourd'hui occupé par l'école Claudel et la salle de sport. Il s'agit d'un site très étendu (près de 3 hectares), propriété de la Ville de Tourcoing, occupé en front à boulevard par un bâtiment en rez-de-chaussée (la maternelle). Il en ressort un effet d'isolement renforcé du quartier de la Bourgogne par rapport à la ville historique de Tourcoing. Le projet vise à renforcer les usages sur ce site dont la programmation est encore à l'étude. Les éléments potentiels de programme (de type logements en diversification, équipement à rayonnement) devront contribuer à créer un effet d'adressage du nouveau quartier de la Bourgogne sur le boulevard Industriel, à intégrer les éléments de patrimoine paysager, à redéfinir un maillage des voies prenant en compte le voisinage avec les maisons existantes (allée piétonne Féron-Vrau) et à clarifier les tracés des rues du Roitelet, du docteur Schweitzer en privilégiant des ambiances plus urbaines. La perspective d'un potentiel tramway s'interconnectant avec la station du métro Pont de Neuville est également une donnée à anticiper et à valoriser.

Le secteur Peintres/Utrillo/Marlière

C'est la partie la plus au sud du quartier rénové de la Bourgogne. Elle fera l'objet de mesures d'aménagement visant à améliorer la mise en sécurité du site (lisibilité des parcours, maillage des voies, adressage des résidences), et les transitions entre patrimoine collectif et maisons individuelles. Dans ce secteur, il s'agira de :

- veiller à une résidentialisation cohérente des résidences Renoir, puis Manet, Sisley, Vandendriessche, en découpant l'îlot aujourd'hui très étendu par une nouvelle rue,
- identifier précisément les espaces à vocation et gestion privées et les espaces publics. Sur ce point, les éléments ne sont pas entièrement arrêtés. Mais il existe une vraie opportunité d'organiser un jardin public le long de la rue Renoir, sur la partie issue de la déconstruction partielle de Renoir il y a quelques années (entre Renoir 1 et Renoir 2),
- assurer le percement complet de la rue Vandendriessche entre la rue du Maréchal-Juin et la rue Auguste-Renoir. Ce qui permettra une clarification des parcours et surtout contribuera à une meilleure mise en sécurité de ce secteur, aujourd'hui sensible,
- accompagner sur le plan paysager les espaces de stationnement des résidences, le long des rues Vandendriessche et Renoir,
- assurer une vocation plutôt privée et collective pour l'espace compris entre les barres Manet et Sisley,
- mettre en œuvre des opérations de diversification (sur les sites Utrillo et aux abords des écoles Kergomard/Descartes reconfigurées) en entrées de quartier, afin de tirer parti de l'attractivité potentiellement plus forte de ces sites, tout en améliorant les transitions entre Bourgogne et Marlière,
- articuler réhabilitation du patrimoine social (Vandendriessche, Manet, Sisley, Renoir dans un premier temps, puis les maisons individuelles LMH, s'il s'avère possible de contractualiser une réhabilitation) et opérations de diversification, dans une logique de complémentarité d'offres résidentielles et de continuité de l'effet de rénovation.

Le parti d'aménagement de référence constitue une vision de l'évolution du quartier à 15 ans. L'objectif de la convention de rénovation urbaine est de maximiser les interventions dans le cadre du NPNRU, notamment dans le cœur du quartier, afin d'atteindre un niveau d'intervention permettant un retournement qualitatif durable du quartier, tout en préparant les engagements à venir pour les interventions à plus long terme, au-delà du NPNRU.

La mise en œuvre temporelle du projet de renouvellement urbain se décompose en quatre temps :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- Temps 0 (2018/2021) : enclencher le processus de rénovation du quartier à partir de son cœur,
- Temps 1 (2021/2025) : constituer la grande allée sud et arrimer le quartier rénové au boulevard industriel,
- Temps 2 (2025/2027) : consolider le quartier rénové et assurer le lien vers le CH Dron,
- Temps 3 (2027/2030) : conclure la mise œuvre de la convention de rénovation urbaine (sous réserve de l'examen par l'ANRU à l'horizon 2023),
- Au-delà : parachever la stratégie de diversification et de retournement durable du quartier de la Bourgogne.

> Lille

Quartiers Concorde, Lille Sud, Bois Blancs et quartiers anciens

Concorde

Au regard des temporalités du relogement, de la maîtrise foncière et des opérations d'aménagement et de construction, la durée du programme est estimée à 15 ans, au moins. Le séquençage et la progressivité, inscrits dans le processus de transformation du plan guide, répond à l'enjeu d'atteindre un premier effet de seuil dans le temps du NPNRU.

Pour atteindre ce premier objectif, gage de la réussite du programme d'ensemble, il est nécessaire de conduire des actions à l'échelle du périmètre total (infrastructure structurante mais aussi gestion/traitement transitoire) et de manière radicale sur un premier secteur, dit "Beethoven", pour y rassembler les conditions d'une attractivité nouvelle. Le secteur dit "central" amorcera ensuite sa mue.

D'un point de vue opérationnel, cela suppose :

- **à l'échelle de tout le site :**
  - la mise en protection du site par la réalisation de l'écran acoustique, dont le caractère innovant constitue un atout pour le changement d'image et l'accompagnement au changement.
  - le réaménagement de l'avenue Beethoven de la place Tacq à la Porte des Postes afin de lui donner un statut plus urbain en entrée de ville et de connecter le site à son environnement.
  - le traitement intégral du boulevard de Metz, à travers l'espace public, les opérations de démolition-construction, ainsi qu'un traitement transitoire dans la programmation des secteurs en attente (centre commercial, jardins sériels à l'étude à l'est).
- **La réalisation du secteur Beethoven :**
  - l'intervention sur le patrimoine : la démolition de 543 logements (5 immeubles) et la restructuration de 248 logements, en diversification (Résidence Renoir).
  - la création du parc urbain et l'amorce des liaisons douces, éléments constitutifs de la trame finale et de l'ouverture du quartier, afin d'asseoir les conditions de réussite des premières opérations de diversification dans le temps du programme.
  - la mise à niveau des équipements publics par la reconstruction d'un pôle d'équipements (médiathèque, centre de la petite enfance et groupe scolaire) adossé au parc urbain et au boulevard de Metz, en lien avec la crèche.
  - la diversification des équipements à travers notamment la libération de l'école Chénier Séverine et sa reconversion en locaux artisanaux adossés à un hôtel d'entreprises.
  - le lancement des interventions en quartier ancien pour requalifier l'habitat dégradé et permettre la recomposition nécessaire à l'articulation avec Concorde.
- Le phasage de réalisation a été étudié pour permettre une livraison conjointe du parc et des équipements, vecteurs de retournement d'image, afin de faciliter la commercialisation et l'attractivité résidentielle.
- Le lancement du secteur central:
  - la démolition de 161 logements (2 immeubles : 26-28 bd de Metz et 64-74 bd de Metz).
  - l'accompagnement et la préparation de la défaisance du centre commercial actuel.
- La gestion transitoire sur le secteur de la Porte des Postes.

Lille Sud

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Sur le site Faubourg d'Arras :

La nouvelle composition urbaine du site sera modifiée au travers des nouveaux profils d'espaces publics et du rapport à l'espace résidentiel.

Sur le site Jean-Baptiste Clément

Le projet s'est dessiné à partir des caractéristiques du site : un site arboré à l'articulation entre l'axe d'entrée de ville et le cœur du sud de Lille Sud, constitué d'un tissu de petites maisons d'un côté, et de grands collectifs de l'autre. La composition urbaine conçue par l'urbaniste Atelier MA et son équipe propose :

1. de préserver le caractère paysager du site tout en retrouvant un fonctionnement plus urbain. Ainsi, une nouvelle rue paysagée est-elle créée, dont les inflexions permettent de préserver l'ensemble des beaux arbres et de valoriser les usages et déplacements doux. Une connexion vers le nord et le parvis du centre social de l'Arbrisseau complète le maillage de quartier ;
2. de donner un caractère urbain classique sur la rue du faubourg d'Arras, en reconstituant une façade en front-à-rue, constituée de collectifs, et en élargissant et en plantant son trottoir (principes développés plus au nord sur la ZAC Arras Europe) ;
3. de proposer une diversité de typologies de constructions, en écho aux bâtis existants contigus :
    - à la maison de ville en contact avec la rue Vaisseau le Vengeur constituée de petites maisons en R+1,
    - au logement, l'intermédiaire au cœur du site,
    - au collectif sur la rue du faubourg d'Arras.

L'intégralité du programme sera réalisée dans le cadre temporel et financier du NPRU

Quartiers anciens

Les grands principes d'aménagement urbain à l'échelle des quartiers anciens de Lille seront inscrits dans la présente convention lors de la 2e étape de contractualisation.

Bois Blancs

Le projet se structure autour des différentes strates urbaines qui se sont constituées au fil de l'histoire du secteur. S'appuyant au nord sur la figure de la rue ouvrière, héritage du développement industriel des Bois Blancs, la trame urbaine, d'abord très tenue, se distend ensuite progressivement jusqu'à s'ouvrir sur le canal. Le projet compose ainsi un tissu cohérent au sein duquel coexistent sans rupture les actuels immeubles collectifs et les futurs bâtiments.

Au sud, le quartier s'ouvre enfin pleinement sur la Deûle, respectant la trame verte et bleue du secteur, le projet préserve les masses boisées existantes et donne accès à une promenade le long des berges déclinant ainsi la figure de la ville-nature

> Loos

Quartier des Oliveaux

Les aménagements éligibles aux concours financiers de l'ANRU concernent essentiellement les deux axes principaux du quartier, à savoir le mail central programmé nord/sud et l'axe est/ouest concernant la prolongation de la rue Vincent-Auriol jusqu'à la Lino. Toutefois, la réalisation du projet des Oliveaux dépasse ces deux axes et traitera l'ensemble des secteurs indispensables à la réussite du projet, notamment pour accompagner l'ensemble des îlots de diversification qui le composent.

Au nord du quartier, le secteur du collège Descartes jusqu'à la rue des Frères-Lumière en passant par le secteur Salengro sera également traité du fait de son caractère stratégique pour le projet.

Le projet prévoit ainsi tout d'abord la création d'un parvis sécurisé pour les entrées et sorties des collégiens, le déplacement de l'arrêt de bus, la sécurisation du virage devant le collège, la requalification de la rue Édouard- Herriot. Il s'agira d'une rénovation de la voirie existante (revêtement et mobilier urbain), avec plantations du linéaire sur 4 046 m2. Cet axe requalifié permettra d'accompagner le secteur en diversification Salengro et la requalification du parvis du collège.

Enfin, le projet permettra le raccrochage au nord du quartier par l'intervention sur les garages des résidences Lavoisier et Verhaeren.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La traduction opérationnelle des objectifs urbains prioritaires a permis de définir une composition urbaine qui répond durablement aux dysfonctionnements du quartier afin de lui donner une véritable lisibilité et identité :

- un mail programmé nord/sud le long de l'actuelle rue de la paix. Celui-ci sera séquencé. Le profil de voirie a été modifié afin d'offrir un vaste espace piétonnier, de proposer une rue en double-sens plutôt qu'un espace public morcelé.
    - la séquence "nord" de ce mail concerne la reprise du mail planté existant et l'ouverture sur le reste de la ville, via la démolition des garages de Vilogia. Celle-ci permettra de créer une traverse nord pour raccrocher le quartier au tissu individuel existant.
      Ce mail planté sera également un espace de déambulation et de supports à de nouveaux usages avec la mise en place de jardins partagés et d'un parcours sportif notamment.
    - la séquence "centrale" concerne la place du marché, avec la création d'un espace de convivialité, plus minéral, qui viendra accueillir la halle du marché et raccrocher la nouvelle polarité commerciale et la nouvelle cité des enfants au cœur de quartier. Celle-ci est positionnée sur les flux, à la jonction des deux axes structurants.
    - la séquence "sud" de ce mail sera plus paysagère (verger et plantations) et plus résidentielle. Elle viendra accompagner les programmes en diversification, notamment avec l'implantation d'une maison des initiatives. Le mail nord/sud viendra à terme raccrocher également le sud du futur Espace Naturel Métropolitain au sud des Oliveaux.

Cet axe permet de créer une composition urbaine claire afin, tout d'abord, de raccrocher le quartier à ses franges et de créer les conditions de réussite au bon fonctionnement des futurs îlots de diversification et les équipements du quartier (existants et nouveaux). La bande sera longée par un alignement de bâtiments comme façades urbaines structurantes et perméables. Il s'agira de mettre en place de nouvelles typologies créant des espaces de convivialité propices à l'appropriation des espaces extérieurs par les usagers, tout en veillant à instaurer des porosités. Plus largement, une mixité sera privilégiée entre logements et équipements afin de permettre de nouvelles interactions en termes de flux et de temporalités.

- Un axe est-ouest par le prolongement de la rue Vincent- Auriol à l'ouest et son raccrochement à la Lino par le barreau de desserte des Oliveaux, qui permettra le désenclavement du quartier et son ouverture sur la métropole.
  Cet axe, générateur de flux, offrira une place primordiale aux modes doux (pistes cyclables, repositionnement du terminus bus) et permettra d'offrir au quartier le bénéfice d'une vraie entrée. Il s'agit d'une deuxième façade avec une composition urbaine ambitieuse qui mixe à la fois du logement en diversification, du logement social et du commerce.

- Cinq îlots en diversification permettront de créer de la mixité fonctionnelle et sociale au sein du quartier, le long de ces deux axes :
    - l'îlot Salengro (au nord) qui viendra s'agréger dans le tissu mixte existant par la création de logements individuels et intermédiaires. Cet îlot sera le premier secteur qui devra être commercialisé pour démontrer la faisabilité du programme de diversification dans son ensemble. Ce secteur est réservé à l'opérateur d'Action Logement ;
    - l'îlot Forum (nord et sud), plus dense au cœur du quartier, qui viendra "tenir" la nouvelle centralité avec des programmes en R+4, des cœurs d'îlots, des commerces en RDC, et animer la jonction des deux axes forts ;
    - les îlots église et square au sud qui viendront accueillir de l'intermédiaire et du logement individuel dans un cadre paysager.

La stratégie de diversification va continuer de s'affiner dans le courant de l'année 2020, puis en 2021 avec l'arrivée du futur concessionnaire. Toutefois, les échanges nombreux avec les promoteurs vont se poursuivre afin d'affiner la stratégie temporelle, qui, aujourd'hui, s'entend du nord vers le sud, et de définir précisément les produits présentés dans l'article 4.1.

> Mons-en-Barœul

Quartier du Nouveau Mons

L'axe central : résidence de l'Europe et ses abords, îlot Coty/Papin, station de métro Fort de Mons

- Créer une liaison piétonne lisible et continue entre les tours "Europe" et le métro "Fort de Mons" à travers le mail Henri-Dunant et sa prolongation par l'arrière de la salle Allende jusqu'au sud des tours de l'Europe.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- Réaménager l'îlot Coty-Papin : démolition de la barre Coty et remplacement par un immeuble multifonctionnel destiné à accueillir des activités tertiaires et des logements, la réhabilitation de la barre Papin et l'élargissement de son porche, ainsi que la requalification du cœur de l'îlot Coty-Papin en maillant la restructuration des nappes de parkings en fonction de leurs usages.
- Renforcer la centralité en soutenant le commerce et en développant l'activité tertiaire.
- Réaménager les avenues Coty et Adenauer : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale.
- Réaménager l'espace de stationnement au sud de la résidence Europe et créer des cheminements piétons d'Est en Ouest ainsi que du Nord au Sud au regard des deux traversants de la résidence.

Lamartine-Provinces

- Remailler la rue du Languedoc pour en faire un axe structurant et lisible : suppression du rond-point, refonte de la trame viaire principale, réaménagement du parking devant le bâtiment.
- Restructurer les écoles Lamartine et Province et désenclaver les équipements : démolition partielle de l'immeuble Languedoc (23 logements) afin de permettre un parvis pour l'école et pour le square.
- Mailler l'îlot en est/ouest par un square support des équipements : réorganisation du stationnement de la salle de sport et création d'un parvis.
- Réhabilitation du reste de la barre Languedoc.
- Intensifier et diversifier l'offre de logements : création de deux opérations de logement en diversification.

Le secteur Nord : "Bourgogne"

- Remailler la rive Nord de Mons en repensant le plan de circulation.
- Activer les plaines du Fort en créant/accentuant les liens avec le tissu environnant.
- Continuer la dynamique de l'ANRU1 vers l'Est.
- Intervenir sur le cadre bâti : démolition des barres Barry 2 et Brune, réhabilitation et résidentialisation des barres Barry 1, Provence et Béarn, création de logements en diversification, démolition partielle et réhabilitation de la barre Cèdres.
- Diversification fonctionnelle au sein du quartier par l'implantation d'un équipement sportif.

Afin de garantir un arrimage durable du Nouveau Mons aux dynamiques métropolitaines, la réalisation de l'ensemble de ce programme devra être menée dans la temporalité du NPNRU.

Il s'agira dans un premier temps de pérenniser les acquis du premier projet de renouvellement, notamment en termes de retournement d'image, en finalisant les travaux sur la centralité. Un effet levier est attendu pour l'ensemble du quartier prioritaire, offrant ainsi de meilleures capacités de diversification.

De manière opérationnelle, cela se traduirait d'abord par une intervention sur l'îlot Coty-Papin. Il est ensuite proposé de requalifier le secteur de la Bourgogne d'ouest en est, pour profiter également de l'effet levier du PNRU, en commençant par le groupe Barry et en terminant par la démolition de la barre Brune. Le programme sur Lamartines-Provinces sera ensuite engagé

Phase 1

- Réhabilitation des barres Sangnier, Barry 1
- Création EAJE dans le secteur Europe
- Démarrage des relogements sur Coty, Barry 2 et Languedoc, Sangnier et Brune

Phase 2

- Rénovation EAJE dans le secteur Lamartine
- Aménagement d'un dojo
- Réhabilitation des barres Pivoine et Papin
- Déconstruction partielle de la barre Languedoc
- Déconstruction de la barre Barry 2
- Réhabilitation du Groupe Scolaire Provinces
- Déconstruction de la barre Coty
- Réhabilitation des barres Provence 2, 4 6, 40-42, Gascogne et Béarn
- Réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance

Phase 3

- Réhabilitation de la barre Languedoc

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- Déconstruction de la barre Brune

> Hem

Quartier 3 Baudets Lionderie

Dans la continuité du PNRU et suivant les prescriptions du Plan Stratégique Local, le projet poursuivra la grande avenue des services publics traversant l'ensemble du QPV Hauts Champs Longchamp vers la Lionderie et les 3 Baudets soit 298 démolitions, 290 ménages relogés, dont 121 ménages dans des logements neufs ou réhabilités. Pour l'insertion : 184 bénéficiaires, 290 contrats, 69 624 heures ; dispositif de sortie de convention. La cité-jardin (3 Baudets) et la cité familiale (Lionderie) doivent garder leur caractère respectif. Le plan guide s'engage à construire deux grands espaces verts (9 000 m2) sur la Lionderie au centre de la diversification (116 logements en accession dont 48 en accession sociale).

Entre les 3 Baudets et la Lionderie, le projet vise à construire une nouvelle école primaire Jules-Ferry, associée à la réhabilitation de l'école maternelle La Fontaine, constituant une offre de service scolaire à proximité de l'offre de restauration scolaire.

Basée sur l'étude de redéploiement de l'offre socio-culturelle des centres sociaux de la ville et la signature de la Convention Territoriale des Services aux Familles, la Ville construira le nouvel Espace de Vie St Exupery (Lionderie) et son annexe Bournazel (3 Baudets) permettant des activités différentes en fonction des besoins de la population (crèche, halte-garderie, activités intergénérationnelles…).

L'offre sportive est un élément fort du projet pour chercher à capter l'attention des plus jeunes, notamment sur l'avenue Schweitzer. Plus qu'un "dojo", le site du Docteur Roux, site du PNRU issu d'une démolition mais sur lequel les constructions n'ont pas été réalisées, est une opportunité pour travailler sur un projet de fonctionnement d'équipement public sportif à proximité de l'école Saint Exupéry et du Centre social des 3 Villes, dans la droite ligne de l'avenue des Services Publics projetée.

Le projet urbain et social est global, ainsi, en accompagnement du NPNRU, les squares Nadaud (à requalifier), le square Jean-Moulin (à déconstruire et à diversifier en termes de logements), le terrain de l'ancien centre social Hauts Champs Longchamp sur l'avenue Laennec (production de logements en accession à la propriété), certaines résidentialisations de logements en cours de réhabilitation thermique sont des opérations incontournables sur lesquelles les partenaires doivent s'engager pour la réussite globale du projet.

Enfin, les grandes étapes de la mise en œuvre des projets sur 7 ans suivront les phases suivantes:

Phase 1 : 2019 à 2022 :

- Lionderie : démolition de la résidence Braille, site Okaidi (EPF), relogement cité familiale - lancement des AO Espace Publics (Braille) – lancement des 6 béguinages lot 4
- Nouvelle école Jules Ferry : démarrage relogement – AO espace publics fin 2020 – livraison école sept 2022,
- 3 Baudets : MOE Annexe Bournazel – lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement annexe Bournazel
- site Dr Roux : MOE Équipement Sportif – Lancement de la requalification des espaces publics – livraison de l'équipement sportif

Phase 2 : 2023 à 2025

- Lionderie : commercialisation des logements site Braille – MOE centre social Espace de Vie St Exupery – fin de commercialisation des logements sur les sites Cité familiale et Site Okaidi,
- site Dr Roux : livraison de l'équipement sportif.

> Wattignies

Quartier du Blanc Riez

Les aménagements envisagés concernent prioritairement le secteur nord du quartier et la couture avec le secteur sud afin de redonner un équilibre au Blanc Riez, qui fait défaut aujourd'hui.

Le projet prévoit la structuration des espaces publics et privés autour d'une trame d'espaces claire et hiérarchisée :

- **Le petit bois :** le dessin de petit bois a été conçu de manière à favoriser :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

  - la restructuration du cheminement nord-sud continu,
  - le confortement des boisements existants avec des essences longévives et variées,
  - la création d'un parcours sportif, avec des agrès, de la plaine sportive au parkway,
  - la création de clairières et de prairies fleuries, propices à la détente.
- Des "seuils" viennent marquer ses accès (au débouché des venelles qui le traversent) depuis la rue Blériot. La résidentialisation douce des logements permet d'offrir une délimitation claire des espaces privés et publics, tout en conservant le cadre de "parc habité", qui est aujourd'hui un atout essentiel du cadre de vie que propose le quartier.
- **Le parkway (avenue Guillain) :** la requalification de l'avenue Guillain en parkway, sur l'ensemble de son linéaire, permet de conserver les atouts de la voie existante (fluidité du trafic et efficacité de ligne de bus à haut niveau de service - BHNS), tout en lui offrant une nouvelle identité. Parc linéaire, elle agrège les parvis des futurs équipements et de la polarité commerciale, ainsi que des usages divers tels que citystade, terrains de tennis, etc. La restructuration du bassin d'orage permet d'intégrer le système de stockage des eaux pluviales dans le dessin du parkway. Des stationnements sont créés à proximité de la polarité commerciale. Ils s'alternent avec des rythmes d'alignements d'arbres, venant compléter la trame des alignements existants (sur les terre-pleins).
- **La rue Fleming et ses coulisses**. Des parvis viennent rythmer la rue Fleming : le parvis de l'école, le débouché du mail planté ou encore l'esplanade du centre-commercial. Leur dessin est marqué par un travail de la matérialité du sol, avec un matériau unique, emblématique des espaces publics remarquables (dallage, pavés, béton qualitatif...), visant à leur conférer une véritable identité. Les aménagements proposés visent à favoriser la place du piéton (plateaux surélevés, continuité du sol de la place sur la chaussée...).
- **Les traverses piétonnes : "l'agrafe" centrale est conçue sous la forme d'un mail, principalement piéton**. Une voie de circulation, en sens unique, permet de proposer un accès simple et efficace, non seulement aux habitants, pour accéder aux parkings des résidentialisations, mais aussi à tous les véhicules d'entretien, de nettoyage et de pompiers. Son double alignement d'arbres lui offre un caractère spécifique, facilement identifiable dans le quartier, affirmant son rôle d'espace public structurant, du petit bois jusqu'au parvis du collège.
- **Les parcs sont créés en cœur d'îlot.** Ils forment de véritables jardins d'agrément visuels pour les logements. Le projet offre une délimitation claire des espaces publics et privés, permettant une meilleure appréhension de l'espace. Les arbres existants, qui forment un patrimoine végétal important, sont conservés. Des bosquets sont restructurés et de nouvelles essences sont plantées (aussi bien d'arbres que de végétation basse) pour diversifier le paysage des cœurs d'îlots. Les essences choisies, lumineuses et colorées, pourront agrémenter les espaces, tout au long de l'année, par des floraisons étalées. L'installation d'usages "pacifiques" (boulodromes, jeux pour enfants, etc.) permet de proposer un cadre de vie qualitatif pour tous les habitants (jeunes, familles, personnes âgées...).
- **Les espaces privés sont délimités**, avec des résidentialisations douces.

0-3 ans

- Acquisition des cellules commerciales au cœur de la résidence du parc
- Démolition d'une première partie du centre commercial
- Engager les réhabilitations des logements Partenord et Vilogia pour répondre à la demande locative et renouveler l'imager du quartier
- Créer les deux traverses est-ouest et en coordination avec les résidentialisations limitrophes
- Début de la procédure de relogement dans le cadre de la démolition de Bergeronnette
- Accompagnement des copropriétés

3-6 ans

- Développer l'opération mixte commerces et bureaux à l'angle de Guillain–Fleming
- Repositionnement des commerces et démolition de l'intégralité du centre commercial
- Créer la traverse est-ouest en coordination avec la résidentialisation et l'accompagnement de la copropriété Résidence du Parc
- Démolition de la barre Bergeronnette
- Aménagements et mise en valeur paysagère du petit bois
- Accompagnement des copropriétés

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

6-9 ans

- Développer les opérations de logements en diversification autour du square et de Guillain requalifiés
- Engager la résidentialisation des immeubles Sarcelles
- Engager la réhabilitation des bâtiments Péguy
- Accompagnement des copropriétés

9 ans et plus

- Développer les opérations de logements en diversification le long de Fleming requalifiée
- Accompagnement des copropriétés

> Wattrelos

Quartier des Villas

Les principes qui ont guidé la composition urbaine sont :

- le percement d'une nouvelle liaison entre la rue du Moulin Tonton et la rue de l'Union où les liaisons douces sont favorisées, notamment par la création de sentes piétonnes en rapport avec les jardins familiaux ;
- un réseau viaire qui suscitera les déplacements actifs via : une piste cyclable, un système de boucle à sens unique pour les véhicules motorisés ;
- la réalisation d'une trame paysagère qui préserve et mette en valeur le patrimoine végétal du parc des Villas. Ce parc viendra s'adosser à celui du Moulin Tonton et sera annoncé par le parvis végétal (1 910 m2) constituant l'entrée du quartier ;
- un phasage du projet en corollaire des démolitions ;
- une programmation habitat qui privilégie une mixité de formes urbaines, du petit collectif au logement intermédiaire, permettant de maîtriser les coûts de construction ainsi que la production de logements abordables (ou logements capables) ;
- la constitution d'unités de voisinages de 8 à 10 logements afin de limiter les impacts sur les espaces publics du stationnement, de la gestion des ordures ménagères, etc.

Par ailleurs, les prescriptions architecturales visent un aménagement durable et exemplaire. Pour cela, il s'agit notamment :

- de maîtriser l'interface public/privé via le travail sur les limites, sur le traitement des clôtures,
- d'intégrer la question de la gestion durable de l'eau dès la conception du projet,
- de préconiser l'utilisation de matériaux biosourcés,
- de proposer un local commun pour chaque unité de voisinage permettant de gérer les ordures ménagères et le stationnement des vélos.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Un volume de 2 976 logements sociaux à reconstituer

La MEL, les communes et les organismes de logement social concernés s'accordent sur la nécessité d'une reconstitution de l'offre locative sociale démolie à l'échelle métropolitaine en 1 pour 1. À un premier volume de 96 démolitions validées par le protocole de préfiguration s'ajoutent 3 086 démolitions au titre de la présente convention, soit un total de 3 182 logements. 206 logements en reconstitution ayant été validés dans le Protocole de préfiguration, le volume de reconstitution dans la présente convention s'élève à 2 976.

Le second temps de contractualisation devrait permettre de prendre en compte un volume de reconstitution complémentaire correspondant aux volumes prévisionnels de démolitions de logements sociaux suivants :

- 180 à Lille dans le quartier des Aviateurs validés en CE de juin 2019 ;
- un volume additionnel de démolition d'environ 400 logements sociaux à Roubaix, en plus de ceux inscrits dans la présente convention

À ces volumes s'ajouteront 78 logements en reconstitution issus de la démolition du foyer de travailleurs migrants Adoma des Trois Ponts.

Au titre de la reconstitution de l'habitat ancien privé dégradé recyclé, un volume complémentaire sera également pris en compte dans le 2e temps de conventionnement. Le CE de juin 2019 a déjà validé un volume de 132 au titre de Lille et 154 au titre de Roubaix (Épeule et Pile – Trois Ponts). Ces volumes pourront être complétés à l'issue des prochaines phases de validation en CE.

Enfin, un volume de reconstitution correspondant à la 3e phase de démolitions à Tourcoing - La Bourgogne pourra être ajoutée à l'issue de la clause de revoyure prévue en 2023, soit 278 logements.

Près de la moitié du volume de reconstitution contractualisé fait l'objet de FAT à l'adresse :

- 206 logements validés dans le protocole de préfiguration (dont 43 en QPV simple et QPV hors secteur d'intervention NPNRU),
- 683 logements dans des FAT à l'adresse présentées par les bailleurs maîtres d'ouvrages (dont 62 en QPV simple, en QPV hors secteur d'intervention NPRU et en secteur d'intervention NPNRU),
- 601 logements dans des FAT à l'adresse avec la MEL comme maître d'ouvrage (dont 344 en QPV simple, en QPV hors secteur d'intervention NPNRU et en secteur d'intervention NPNRU),
- 1 692 logements répartis entre les macro-FAT des bailleurs démolisseurs (LMH, Vilogia, Partenord, INA 3F).

Ces volumes pourront être complétés lors du deuxième temps de convention pour prendre en compte une part de reconstitution sur site des logements du parc privé ancien dégradé à Roubaix (Pile, Épeule) et Lille (secteur sud – Moulins et Wazemmes)

La mobilisation de la politique foncière de la MEL

La capacité à atteindre ces objectifs de production est basée sur les objectifs actualisés des organismes démolisseurs – qui restent dynamiques sur le territoire métropolitain – ainsi que sur la mobilisation de la politique foncière de la MEL.

Sur les fonciers qu'elle maîtrise, la MEL a recensé un potentiel de 2147 logements sociaux fléchables à des organismes démolisseurs. Il s'agit de fonciers dont la MEL est propriétaire, ceux sous convention avec l'EPF ou ceux sous concession d'aménagement. Dans le cadre du protocole foncier annexé à la présente convention, la MEL s'engage à céder des fonciers à ces organismes à hauteur de 25 % des objectifs de reconstitution contractualisés. En accord avec les communes concernées, les bailleurs seront titrés au plus tard en 2024, afin de permettre l'engagement juridique des opérations avant le 31 décembre 2024, conformément au règlement financier du NPNRU. Dans les opérations 100 % logement social, la MEL pourra leur céder les fonciers de gré à gré. Dans le cas d'opérations mixtes logement libre et logement social réalisées par des promoteurs, la MEL pourra définir en amont de la mise en concurrence l'organisme HLM avec lequel l'opérateur retenu devra signer la vente en l'état futur d'achèvement.

Le soutien financier à LMH

Afin d'assurer la soutenabilité financière de Lille Métropole Habitat, fortement engagé dans le NPNRU et impacté par la Réduction de Loyer de Solidarité, la MEL et son office métropolitain ont signé en 2019 une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à hauteur de 70 M€ en investissement sur 10 ans et 13,8 M€ en fonctionnement sur 8 ans. Ce soutien s'accompagne d'objectifs et d'indicateurs de production, de

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

réhabilitation et de gestion ainsi que d'une place renforcée de la MEL au sein de la gouvernance. Le versement des aides est conditionné à l'atteinte des objectifs. Pour leur part, les partenaires de l'ANRU ont validé une majoration de l'aide complémentaire allouée à la reconstitution en PLAI, à hauteur de 12 500 € pour 375 PLAI, soit 4,7 M €.

Une reconstitution au service du rééquilibrage territorial et de la mixité sociale

La reconstitution de l'offre s'inscrit dans le cadre de la stratégie de rééquilibrage territorial et de mixité sociale du Programme Local de l'Habitat.

À ce titre, l'objectif est de faire porter la reconstitution sur l'ensemble du territoire métropolitain en orientant celle-ci vers les communes situées en territoire centre d'agglomération et en fonction du respect des obligations de la loi SRU. La reconstitution se fera à hauteur :

- d'un tiers environ sur les communes NPNRU (1 081 logements environ),
- d'un tiers environ dans des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU (1 081 logements environ),
- d'un tiers environ sur les autres communes de la MEL (1 081 logements environ).

Pour la part de reconstitution qui aura lieu au sein des communes NPNRU, l'objectif est d'orienter celle-ci vers les quartiers (IRIS) où le taux de logement social et l'indice de fragilité sociale sont moindres.

Les cartographies, en annexe A10, représentant les secteurs de reconstitution aux échelles métropolitaine et infra-communales, permettront d'assurer le suivi régulier sur la durée de la convention de l'atteinte de ces objectifs de territorialisation.

Géographie prioritaire

Les opérations de reconstitution ne seront pas situées en QPV, sauf cas exceptionnels. Ces dernières, qui restent en proportion marginale dans la programmation annuelle de logements sociaux, se répartissent essentiellement entre des opérations d'aménagement permettant d'engager une diversification du peuplement et des sites d'intervention NPNRU faisant l'objet de la convention de renouvellement urbain. Quelques sites se situent dans des quartiers d'habitat ancien dégradé au sein desquels une production limitée de logements sociaux peut contribuer à amorcer une reconquête urbaine et sociale tout en permettant un parcours résidentiel à des ménages issus du parc privé ancien dégradé. Le volume de reconstitution à terme dans les quartiers prioritaires est estimé à 6 % du volume total. Les demandes de dérogation sont accordées par les avis de Comité d'engagement.

Les partenaires ont validé un volume total, hors protocole de préfiguration, de 406 logements en QPV (QPV simples, QPV hors secteur d'intervention NPRU et QPV en secteur d'intervention NPRU), correspondant aux opérations suivantes :

- L'opération de LMH à Roubaix – Rue Pierre de Roubaix - Fonderie (Avis de CE 5/12/2018 - FAT pour 20 logements)
- Une liste de 122 logements sociaux (Avis de CE 12 juin 2019)
- L'opération de 3F Nord-Artois à Tourcoing – Rue de la Tossée – l'Union (courrier du Directeur général de l'ANRU du 14/10/2019 – soit +6 logements sur le site de l'Union)
- Les trois opérations en site d'intervention NPRU (220 à Lille-Concorde, 23 à Lille-JB Clément, 15 à Hem-Lionderie)

Le nombre de logements dans les FAT en QPV à l'adresse des bailleurs et de la MEL correspond à ce volume autorisé.

Mixité sociale

Afin de maintenir une mixité sociale au sein des opérations, les opérations de reconstitution respecteront les principes du PLH en matière de taux minimum de PLAI (30 % de PLAI au sein de la programmation PLUS PLAI). Le taux de 60 % de PLAI financés par l'ANRU au titre de la reconstitution est lissé au sein de l'ensemble de la programmation.

Articulation avec la production de droit commun et inscription dans les objectifs du PLH métropolitain

- un objectif de 6 000 logements par an répartis en 33 % de logements sociaux, 33 % de logements intermédiaires, 33 % de logements libres ;
- un objectif de production de 2 000 logements sociaux par an renforcé à 2 300 pour intégrer l'effort de reconstitution ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- un volume annuel de reconstitution de 400 à 450 par an environ par les bailleurs en charge de la démolition ;
- un objectif de taux de PLAI renforcé de 20 % à 30 %.

Méthode d'identification annuelle des sites de reconstitution et de suivi des objectifs

Le suivi partenarial de la mise en œuvre de la stratégie de reconstitution sera effectué dans le cadre des revues de projets prévues à l'article 12.2 de la présente convention.

Celles-ci pourront donner lieu à des réunions préparatoires spécifiquement dédiées à la stratégie de reconstitution.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Le diagnostic

Les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration en termes socio-démographiques et les études des marchés immobiliers résidentiels confirment les disparités socio-spatiales que rencontre le territoire, et le caractère attractif et dynamique du secteur du cœur de la métropole, alors même qu'historiquement, la métropole lilloise est polycentrique.

D'un point de vue purement marché immobilier résidentiel, un certain nombre d'indicateurs témoignent du dynamisme voulu et impulsé entre le secteur du cœur de métropole et le secteur Nord-Est, à savoir : le déploiement des grands projets localisés sur une diagonale Nord-Est/Sud-Centre, le zonage Pinel, la localisation de la construction neuve.

Pour autant, des différences majeures dans les marchés immobiliers entre secteurs témoignent d'une attractivité résidentielle fortement contrastée, ainsi que l'existence de micro-marchés à l'échelle de la métropole : écart du volume des mises en vente en promotion immobilière, rythme d'écoulement, prix moyen de sortie, valeurs pratiquées du marché de la revente.

S'agissant du marché du neuf, dont la conjoncture s'est améliorée depuis 2014, l'embellie s'est confirmée en 2015 et en 2016, avec respectivement une hausse des réservations de +23 % et +56 % par rapport à l'année 2014. En effet, ces deux dernières années, les réservations se sont montrées très réactives malgré une réalimentation du marché baissière. Aussi, depuis 2014, les ventes à investisseurs représentent-elles entre 66 % et 70 % des volumes réservés, toujours à l'échelle de la MEL. Sur la dernière année observée, les ventes nettes enregistrent un volume de 2 500 *(source : FPI 2018)*.

Par ailleurs, il est important de rappeler qu'un manque d'offre ne signifie pas systématiquement une absence de demande (de clientèle, entre propriétaire occupant et investisseurs). Le marché immobilier est concurrencé, voire phagocyté par les marchés connexes que sont le marché de la revente, aussi bien en individuel qu'en collectif, des prix de ventes très abordables que ne peuvent concurrencer le neuf.

Ainsi, trois enjeux émergent à l'échelle métropolitaine :

- **s'appuyer sur les projets du NPNRU**, entre autres, pour redonner un rôle et une place centraux au versant Nord-Est dans le dynamisme métropolitain ;
- **proposer sur le marché du neuf en secteur NPNRU**, des produits adaptés à la demande locale et extra-locale, c'est-à-dire adaptés à ses besoins, dans sa configuration, sa forme urbaine, son aspect esthétique et sur le volet financier ;
- **proposer une stratégie de programmation immobilière de logements neufs à l'échelle métropolitaine**, dans un contexte de micromarchés, qui s'appuie sur un effet levier alimenté par un cadre de référence mis en commercialisation en marché structuré dans un volume suffisamment important pour constituer un cadre référentiel, afin d'impulser et sécuriser les opérations des marchés en développement, des quartiers du NPNRU.

La stratégie de la MEL en matière de diversification de l'offre habitat dans les sites en NPNRU de la métropole

La stratégie de diversification est illustrée en annexe A par des cartographies présentant les équilibres résidentiels à l'échelle des quartiers et des îlots.

La stratégie métropolitaine en matière de diversification de l'offre d'habitat dans les sites du NPRU concourt à sa politique de rééquilibrage de l'offre de logement à l'échelle métropolitaine. Elle a pour objectif d'être réaliste et opérante. Elle s'appuie sur :

- la connaissance fine du marché local de l'habitat avec une attention particulière accordée à l'état de l'offre et de la demande sur le territoire ;
- l'instauration d'un dialogue avec les opérateurs immobiliers locaux.

Potentiel de construction sur les sites du NPNRU

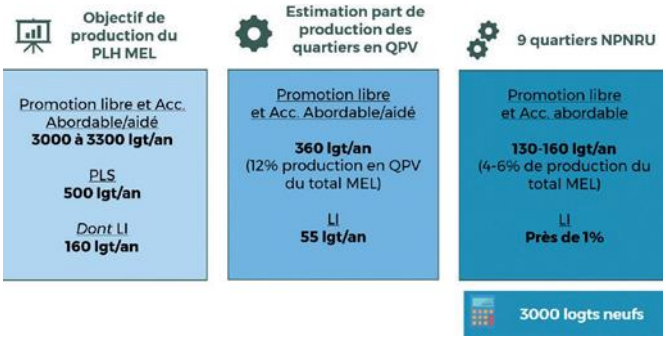
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les objectifs annuels de production de logements portés par le PLH 2015-2020, concernent 3 000 à 3 300 logements libres, 200 logements en accession abordable et 160 logements intermédiaires.

Dans les QPV, cette production représente 360 logements par an (promotion libre et accession abordable) et 55 logements par an en intermédiaire.

Ainsi, les études menées ont permis de définir un potentiel en logements neufs dans les quartiers du NPNRU de l'ordre de +/-3 000 logements en 15 ans, dans une logique d'inscription de ces quartiers dans un marché immobilier existant à l'échelle du territoire, mais également en tenant compte d'un des enjeux clés métropolitains d'objectifs communs, afin de faire converger les projets et dispositifs d'action publique vers une ambition métropolitaine cohérente, soit la production estimée de 130 à 160 logements par an (promotion libre et accession abordable).

Ces volumes sont le résultat d'études fines qui tiennent compte des études préalables existantes (études urbaines, études Sémaphores, rapport ADULM, PLH...), des dynamiques des territoires et des marchés (diversité des marchés, marchés de la revente concurrentielle) et de l'opérationnalité des fonciers (libre, maîtrisé, pollué, à remembrer). Ainsi, une programmation spatialisées et échelonnées dans le temps des programmations immobilières spécifiques a été arrêtée pour chacun des projets.



Types de biens et ménages ciblés dans le cadre d'une stratégie de rééquilibre du peuplement

La stratégie de diversification répondant à l'ensemble des cibles de ménages par une diversification de types de biens se décompose de la manière suivante :

- **de l'accession libre**, dont le prix de sortie sera de fait social dans les premières périodes, grâce à l'effet levier de la TVA réduite en QPV. Ce produit permettra en outre de positionner des investisseurs sur le secteur (accélération de la pré-commercialisation, diversité d'acteurs donc de ménages présents dans le quartier) ;
- **de l'accession sociale** : majoritairement développée par les bailleurs sociaux. Ce dispositif permettra un accompagnement social du ménage, y compris en cas d'accident de la vie (sécurisation HLM 3R : revente, relogement, rachat) ;
- **du logement Intermédiaire** : un logement locatif, au loyer minoré en comparaison du libre, permettant au ménage de se stabiliser dans un logement, dans un quartier, à un moment de son parcours résidentiel. Le Logement Intermédiaire n'entre pas en concurrence avec le marché de la promotion immobilière mais il participe à la dynamique de construction, au changement d'image et à la diversification en proposant du logement locatif non social.

Les logements qui seront produits correspondent à une programmation de 30 % en accession sociale, 45 % en accession aidée et un potentiel de 25 % de locatif intermédiaire.

Cette répartition diffère d'un site à l'autre selon son niveau de maturité. Selon les sites, il sera nécessaire de rassembler l'ensemble des conditions pour créer des marchés ex nihilo et/ou prendre appui sur ceux se consolidant dans d'autres quartiers NPNRU (marché "référentiel" en NPNRU).

L'objectif opérationnel est de pouvoir :

- au travers cette stratégie métropolitaine déclinée territorialement
- orchestrer la sortie d'opérations qui vont créer un marché de la promotion immobilière de fait.

Le risque de concurrence est alors minimisé, la stratégie se tourne donc vers une logique de complémentarité de l'offre et d'équilibre offre/demande dans une temporalité de court, moyen et long terme à horizon 2035

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

(temps de la convention), la temporalité étant un facteur déterminant pour la mise en place d'une stratégie habitat efficiente.

Il s'agit,

• **À court terme (2021-2023)** de répondre de manière urgente aux besoins de changement d'image et de donner à voir un début de transformation, au travers des démolitions de logements, des travaux d'aménagements urbains, et d'une offre neuve volumineuse principalement dans les secteurs dits structurés. En parallèle, il est nécessaire d'améliorer le service rendu aux habitants, d'apporter une plus grande qualité aux espaces publics et d'enrayer le sentiment d'insécurité pour rendre plus attractif le quartier et les logements.

• **À moyen terme (2024-2029)**

- Inscrire les quartiers dans une nouvelle attractivité résidentielle ;

- Poursuivre la diversification du peuplement des quartiers tout en préservant leur rôle social ;

- Proposer des solutions alternatives si les réhabilitations sont trop coûteuses ;

- Répondre aux évolutions des modes de vie des ménages ;

- Favoriser la diversification, là où elle est envisageable (localisation, temporalité).

Une offre neuve devra continuer à être proposée à l'échelle de l'ensemble des quartiers en NPNRU : le volume le plus conséquent pour les secteurs au marché structuré, et un volume qui décolle pour les marchés en développement.

• **À long terme (2030-2035)**, nous assisterons à la fin des démolitions, la fin de la diversification dans les secteurs structurés et à un début de structuration des marchés dits en développement.

Le rôle du NPNRU dépasse les périmètres stricto-sensu des QPV et joue un rôle essentiel de régulateur dans la politique de l'habitat à l'échelle de la MEL :

- il permet d'abord de faciliter les parcours résidentiels des ménages ;
- il offre une des rares possibilités de développer une offre abordable à destination des jeunes actifs, des jeunes familles et des seniors provenant du cœur de la métropole ou de sa périphérie :
    - en accession, avec une offre pour des primo-accédants qui bénéficient d'un budget "plafond" de 210 000 € ;
    - en locatif, avec une offre pour des jeunes actifs qui disposent d'une capacité locative "plafond" de 610 €/mois ;
- il permettra de développer un parc abordable et qualitatif capable d'accompagner l'attractivité et le dynamisme de la métropole en permettant aux entreprises de se développer localement.

La nécessité de trouver des réponses innovantes

Les capacités budgétaires des ménages étant limitées, il est difficile aux opérateurs immobiliers de proposer des prix de sortie en adéquation avec la demande tout en conservant un bilan financier équilibré. C'est pourquoi, il faudra conjuguer la capacité financière des acteurs locaux à intervenir avec le maintien d'un niveau d'ambition important sans lequel la situation ne connaîtrait pas d'évolution positive.

Des leviers innovants et adaptés à chaque projet, tels que les montages en accession par l'usufruit locatif, le BRS ou les volumes capables, permettront de répondre à l'ambition de la MEL et de ses partenaires, aussi bien en social qu'en libre(1).

Les méthodes d'élaboration des projets d'aménagement doivent également être mises au profit des projets du NPNRU, en proposant, pour le volet diversification, des démarches participatives et collaboratives avec les opérateurs afin de :

- permettre une évolution des projets ;
- développer une démarche de qualité à l'échelle de l'opération ;
- impulser une dynamique de commercialisation des programmes de logements variés et adaptés au marché local ;
- optimiser le cadencement de la production de logements et de gagner du temps ;
- de garantir l'économie globale de l'opération.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

En outre, la MEL construira avec ses partenaires les logiques d'aides financières (notamment les primes de l'ANRU et de la MEL) par projet, en fonction de la stratégie de diversification, dans un objectif d'amorçage du retournement d'image. Les promoteurs pionniers pourront bénéficier de ces aides pour débuter les programmes de diversification.

La MEL assure la maîtrise d'ouvrage des primes d'accession à la propriété dans la présente convention dans l'attente du changement de maîtrise d'ouvrage.

Enfin, le NPRU doit se doter d'une stratégie offensive en matière de communication et marketing territorial avec une communication autour des projets en amont, puis une stratégie globale de marketing territorial d'envergure métropolitaine, à travers création d'une véritable "image de marque" renouvelée.

Afin de répondre aux enjeux du projet de renouvellement urbain, la communication institutionnelle d'ores et déjà mise en place par la MEL est accompagnée de la mise en place d'une véritable communication de projet et de marketing, s'adressant aux :

- habitants et usagers des quartiers concernés : afin de les accompagner dans les différentes phases du projet, de favoriser l'adhésion et de développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement au quartier pour en faire des ambassadeurs du quartier à l'extérieur ;
- habitants et usagers de la métropole : afin de les intéresser à la question de la rénovation des quartiers prioritaires et d'améliorer leur perception de ces quartiers pour enrayer les stratégies d'évitement et les inciter à venir.

Cette communication s'appuie notamment sur la mémoire et l'histoire des quartiers sous la forme d'un "récit" de la transformation urbaine. L'événementiel et la culture seront les axes de la stratégie de communication, en étant articulée à la temporalité et aux grandes étapes des projets. La MEL mettra en place des actions de communication et de marketing territorial qui seront accompagnées financièrement par l'ANRU à hauteur de 50 000 €.

CAPACITÉS BUDGÉTAIRES DES MÉNAGES LOCAUX - MEL

	Revenu	Location Loyer max	Mensualité max	Budget max. Apport=10%
1er Décile	620€	150€	200€	53 300€
2ème Décile	1 200€	300€	390€	103 000€
3ème Décile	1 590€	400€	530€	137 100€
4ème Décile	1 980€	500€	650€	170 400€
5ème Décile	2 430€	610€	800€	209 000€
6ème Décile	2 940€	730€	970€	252 800€
7ème Décile	3 540€	890€	1 170€	304 800€
8ème Décile	4 370€	1 090€	1 440€	376 300€
9ème Décile	5 820€	1 450€	1 920€	500 600€



TEG : 2,06%. Durée : 25 ans. Apport : 10% et 25%

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à 47 492 m² qui se répartissent comme suit :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- 24 000 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement .

Et :

- 23 492 m2 de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Immobilière Nord Artois, filiale du groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

- 708 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 15 % du nombre de logements locatifs sociaux, dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment Feder et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :

    - 342 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
    - 79 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
    - 287 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV, dont le serait supérieur à 45 000 € par logement.

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.

Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

La MEL a adopté sa convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) en octobre 2016. Ce document, tel que défini par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014 et de l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014, décline les orientations en matière d'attribution sur l'ensemble du territoire métropolitain. La CIET précise également les modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain de la présente convention et les engagements de chaque signataire pour mettre en œuvre les objectifs territorialisés d'attribution.

L'ensemble des modalités de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain sont définies précisément dans la charte métropolitaine de relogement annexée à la CIET. Cette charte est par ailleurs déclinée en conventions locales d'application sur chacune des communes concernées par le NPNRU, de manière à prendre en compte les spécificités locales concernant notamment l'organisation partenariale autour de l'accompagnement social des ménages.

À l'occasion d'un bilan à mi-parcours et de la signature du troisième Plan Local pour l'Habitat, la CIET deviendra une Convention Intercommunale d'Attributions (fin 2020).

Dans le cadre de la CIET, la MEL et ses partenaires souscrivent aux obligations définies à l'article 70 de la Loi Égalité et Citoyenneté :

- dédier 25 % des attributions aux publics prioritaires tels que définis dans l'article L441-1 et ménages DALO,
- consacrer 25 % des logements libérés hors QPV aux demandeurs de logement social du 1er quartile,
- assurer 50 % des attributions en quartiers prioritaires aux ménages des trois autres quartiles.

L'ensemble du territoire métropolitain et le parc de tous les bailleurs de la métropole sont ouverts au relogement des ménages NPNRU, dans le respect de leur projet résidentiel et leurs capacités financières. Le reste-à-vivre et le taux d'effort sont vérifiés avant validation de toute proposition de relogement par tous les partenaires des instances de suivi des relogements, aux échelles métropolitaine et locales.

Par ailleurs, à la demande du Comité d'Engagement réuni le 12 juin 2019, l'engagement des bailleurs sera encore renforcé par la formalisation d'un "protocole d'accord opérationnel interbailleur" sur le relogement qui sera validé par les partenaires début 2020.

Tous les bailleurs s'engagent à participer à l'effort de relogement pour garantir le relogement à un niveau intercommunal et le rythme des relogements validé dans le PSR.

Ainsi, le relogement de 40 % des ménages concernés sera réalisé par la mobilisation de l'interbailleur au niveau métropolitain, sur la période 2018-2027 (avec un engagement de l'ensemble des opérations au 31 décembre 2024 et une réalisation des relogements d'ici fin 2027 au plus tard).

Il est convenu que les bailleurs démolisseurs assurent le relogement de 60 % de leurs relogements dans leur propre parc. Les 40 % restant, soit près de 1 522 ménages, seront confiés à l'interbailleur.

Le protocole de relogement interbailleurs du NPRU définira une clé de répartition, identique pour chacun des 11 bailleurs non démolisseurs, permettant ainsi une prise en charge de 1 522 relogements entre eux ; ainsi chaque organisme se verra fixer un nombre de relogements à effectuer par an.

La clé de répartition en cours de validation, propose à chacun des organismes non démolisseurs de dédier au relogement des ménages NPRU un taux compris entre 6 % et 7 % de leurs attributions annuelles (calcul basé sur le PSRM à jour et les attributions constatées pour 2018).

L'évaluation et la mise à jour annuelle de ces objectifs dans les différentes instances de suivi du relogement sont également prévues.

Définition du parcours résidentiel positif : principes et leviers

Les opérations de démolition sont vues par les partenaires comme une opportunité d'améliorer les conditions de vie (dans le logement et/ou dans le quartier) voire la situation personnelle des membres de chaque famille relogée.

Ils s'engagent à reloger tous les locataires, et à réaliser des décohabitations si besoin.

Le travail sur le projet résidentiel, construit avec la famille, doit permettre l'accès à un logement de qualité, adapté à la composition et aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins, et à ouvrir le

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

champ des possibles en termes de mobilité géographique (tous les quartiers, toutes les communes et tous les bailleurs sont potentiellement "accueillants").

- Accès au parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans : les partenaires visent 40 % des relogements qui se feront dans le parc neuf ou récent.
- Accès à un logement disponible, de qualité, adapté à la composition, aux capacités financières du ménage et répondant à ses besoins. Le seuil de 6,50 €/jour/personne constitue un seuil d'alerte. Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre au-dessous après relogement.

Et, lorsqu'il est au-dessous de ce seuil (avant relogement), sa situation ne doit pas être dégradée par le relogement.

Un document sur la qualification du parc social a été diffusé aux membres des instances et sera très prochainement consultable via le portail cartographique métropolitain du parc social.

Ce portail permettra également une meilleure connaissance interbailleurs et intercommunale du parc mobilisable.

Il est convenu également de ne pas faire de proposition dans des résidences devant subir une intervention prochaine, sauf exceptions. Dans tous les cas, le ménage devra être précisément informé de l'intervention à venir.

Les principes d'un parcours positif au niveau de la métropole passent également par :

- la résorption des situations de sur-occupation, par l'obtention d'un logement adapté à la composition familiale (ou plus grand que l'actuel) ou par la réalisation de décohabitations,
- la maîtrise de l'évolution des taux d'effort, reste à charge et reste à vivre. Le relogement tiendra compte de la situation financière des familles et ne l'aggravera pas. En outre, le relogement ne coûtera rien aux familles,
- l'accompagnement personnalisé, global et de qualité : les partenaires proposent une offre de service globale, qui permet aux personnes volontaires de résoudre certaines problématiques sociales, économiques ou professionnelles ou d'enclencher un accompagnement qui perdurera au-delà du déménagement,
- les actions collectives pour lever les freins à la mobilité et accompagner les ménages à l'ouverture de leurs souhaits *(action financée par l'ANRU - cf. article 9)*,
- la mobilisation des contingents, (hors contingent préfectoral),
- enfin, les ménages eux-mêmes auront la possibilité d'évaluer leur relogement, et leur perception quant à l'évolution de leur parcours résidentiel, via la réalisation d'enquête de satisfaction 6 mois après la déménagement *(action financée par l'ANRU - cf. article 9)*.

La grille d'entretien, validée par l'ensemble des partenaires du NPNRU, est annexée à la charte métropolitaine de relogement.

Cette enquête sera réalisée auprès de l'ensemble des ménages à partir du sixième mois après leur relogement. Elle vise à évaluer leur degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération de relogement, leur accompagnement au relogement, leur nouvelle occupation du logement, et leur intégration dans leur nouvel environnement.

Pour la réalisation des enquêtes de satisfaction, la MEL aura recours à un prestataire externe au moyen d'un marché public à bons de commande sous maîtrise d'ouvrage MEL, pour une durée de 18 semestres et un démarrage de la mission au premier trimestre 2020.

Les objectifs métropolitains de relogement

- 40 % des relogements dans le parc locatif social neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans.
- Propositions de relogement en adéquation avec les objectifs d'équilibres territoriaux (vigilance forte entre le profil des ménages et l'indice de fragilité des immeubles et des IRIS de relogement).
- Les objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIET guident l'ensemble des flux, y compris les relogements du NPNRU.
- Maîtrise du reste à charge des ménages relogés.
- Maîtrise du reste à vivre par jour et par personne.
- Le bilan des attributions 2018 démontre une homogénéité dans la répartition des ménages selon leur quartile, entre l'ensemble des QPV métropolitains et ceux des huit communes NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

En effet, 18 % des attributions hors QPV se font à des ménages du 1er quartile CIET, tant dans les communes du NPNRU que sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans les QPV des communes du NPNRU, les attributions aux ménages des 2e, 3e et 4e quartiles CIET, représentent 73 % du total des attributions ; ce chiffre est de 72 % sur l'ensemble des QPV de la MEL.

Les revues de projets annuelles permettront de vérifier les effets attendus en matière de localisation des relogements et de mesurer l'impact des relogements sur le rééquilibrage territorial. Des bilans sur la localisation des relogements en QPV et hors QPV seront réalisés.

Les instances de gestion du relogement sont à deux niveaux, locales et métropolitaines

La MEL pilote la démarche globale de relogement et les instances de suivi, elle mobilise au niveau local et au niveau métropolitain dans les instances dédiées, l'ensemble des partenaires afin de présenter la situation de chacun des ménages et d'arrêter collectivement des orientations en matière de relogement et d'accompagnement social. La tenue des bases de données est assurée par la MEL ainsi que la traçabilité de l'ensemble des décisions prises collectivement.

- Les instances métropolitaines ont vocation à mobiliser les communes et l'interbailleur dans le cadre des relogements intercommunaux notamment. Les contingents réservataires, hors contingent préfectoral seront mis à contribution pour faciliter les relogements (bailleurs, MEL, Action Logement…).
- Les mesures d'accompagnement social des ménages à reloger sont pilotées localement au niveau des instances partenariales des groupes SSI (groupes de suivi social individuel).
- Les Groupes de Suivi du Peuplement (GSP) ont pour mission de suivre l'évolution du peuplement au sein de chacun des quartiers en renouvellement urbain.
- Les objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements locatifs sociaux (premier accès et mutations) contribuent au rééquilibrage du peuplement et à la mixité sociale dans les quartiers en renouvellement urbain, aux échelles globales et des différents secteurs, en cohérence avec les orientations du projet de renouvellement urbain et de sa stratégie habitat.

Un travail partenarial et des responsabilités partagées

Une démarche sous la coordination de la MEL

La MEL pilote, anime et coordonne les instances de relogements. Elle est garante de la cohérence globale de la démarche. Pour rappel, les missions s'organisent de la façon suivante :

1. **Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle métropolitaine**
   - qui sécurise et prépare la phase opérationnelle des relogements : garantit la mise en œuvre de la charte métropolitaine de relogement et pilote la construction et le suivi du Plan Stratégique du Relogement Métropolitain (gestion des volumes et des rythmes de relogement) dans le respect de la charte métropolitaine et de la CIET ;
   - qui anime la démarche métropolitaine de suivi des relogements :
   - assure le rôle d'animation et de coordination des partenaires (État, Bailleurs, URH, Communes, Action Logement, partenaires du suivi social) ;
   - prépare et anime le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM), qui réunit une fois par mois les bailleurs, communes, la DDTM, Action Logement et les comités de pilotage métropolitain des relogements, afin d'assurer le suivi des relogements intercommunaux et/ou interbailleur ;
   - apporte un appui en ingénierie et une aide méthodologique en phase opérationnelle des relogements (homogénéité et cohérence métropolitaine des rendus), produit les documents réglementaires attendus (RIME, bilan des engagements) et les bilans d'avancement ;
   - effectue le suivi du marché de réalisation des enquêtes de satisfaction permettant d'évaluer la qualité du dispositif de relogement mis en place, 6 mois après relogement ;
   - accompagne le lancement des démarches locales : participe à l'élaboration des chartes locales d'application de la charte métropolitaine de relogement en étant garante de la cohérence avec les principes métropolitains, sécurise la mise en place du dispositif de suivi des relogements à l'échelle locale.

L'ANRU accompagne la conduite du relogement à l'échelle métropolitaine à hauteur de 2 ETP sur 8 ans.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2. Une mission de coordination et de suivi des relogements à l'échelle locale

Elle assure le suivi de l'ensemble des relogements sur les sites du NPNRU et, pour cela, elle effectue :

- la saisie des guides d'entretien préalables au relogement, réalisés par le bailleur, dans l'outil de suivi des relogements mis en place par la MEL, et leur analyse (par ville et par opération),
- le secrétariat des groupes de travail mis en place (préparation des tableaux de suivi de relogement nécessaires à la tenue de la réunion, comptes rendus des réunions), l'animation des réunions et la coordination des partenaires (deux groupes techniques par mois et par volet territorial),
- le suivi des propositions de relogement, vérification de la cohérence des propositions de relogement avec la CIET et les préconisations actées en groupe de suivi du peuplement,
- la mise à jour de la base de données tout au long de l'opération,
- la réalisation des bilans en phase opérationnelle de relogement, ainsi qu'un bilan de fin d'opération, avec leur présentation, notamment en comités de pilotage (2 fois par an par volet territorial),

Les interfaces sont fortes avec la mission métropolitaine pour les relogements hors commune (itération forte avec le GTRM), avec les directions de projet dans la gestion du planning de relogement, les instances de suivi social qui assurent le suivi social individualisé des ménages à reloger.

Le rôle clé des bailleurs sociaux qui assurent le lien avec le ménage relogé

Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires et des principes de la charte de relogement.

Le chargé de relogement accompagne le ménage dans son parcours relogement dès l'annonce aux locataires du démarrage de l'opération de relogement, et jusqu'à 6 mois après son relogement.

Ils mobilisent pour cela l'aide forfaitaire de l'ANRU, pour :

- la réalisation des enquêtes préalables au relogement,
- la recherche d'un logement adapté (pour le relogement réalisé dans son parc),
- les propositions au ménage (après validation par les partenaires),
- la réalisation des visites du logement avec le ménage,
- le transfert de caution,
- l'ouverture/fermetures des compteurs énergie et abonnements,
- le transfert du courrier postal pendant 6 mois (+ plaques d'immatriculation le cas échéant),
- le suivi entreprise de déménagement,
- la réinstallation de cuisine équipée ou salle de bain, réaménagement de placards/penderies,
- les frais de garde-meubles (le cas échéant),
- accompagnement au besoin pour prise de contact avec le gestionnaire encombrant ou mise à disposition d'un local spécifique,
- les logements proposés aux ménages seront en bon état d'habitation et respecteront toutes les normes d'hygiène. Ils doivent répondre aux besoins de la famille du point de vue de l'adaptation du logement à la taille de la famille et peut, dans certains cas, tenir compte de son évolution,
- le débarrassage des logements,
- l'embellissement des logements/remise en blanc,
- la ou les visites de courtoisie après le relogement,
- la présence en Groupes de suivi social individualisés - thématiques (non exhaustives),
- l'accompagnement social lié au logement.

En complément, les bailleurs assurent un accompagnement social renforcé des ménages les plus fragiles dans le cadre d'une MOUS.

Pour les ménages les plus en difficulté, la réussite du relogement et d'une bonne insertion dans leur environnement est conditionnée par la mise en œuvre d'un accompagnement d'une forte intensité, dont la mise en place doit être coordonnée en amont et en aval de l'attribution du logement.

Un accompagnement social individualisé des ménages sous la coordination des villes

En cohérence et en articulation avec les missions portées par la MEL et les bailleurs, les Villes assurent un travail en proximité avec les habitants et un travail de réseau en assurant la coordination et la mobilisation des partenaires locaux (Département, État, CAF, Mission Locale, Pôle Emploi, CCAS, Club de prévention, centres sociaux, associations…) nécessaires à la mise en place d'un accompagnement individualisé et adapté des ménages qui le souhaitent. Ce travail doit permettre de lever les freins objectifs au relogement,

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

à travers l'accompagnement social et vers l'emploi notamment, les freins psychologiques d'un changement de quartier et d'environnement.

Le Département, au titre de ses missions de prévention et de lutte contre les exclusions, de ses compétences sociales et en matière de logement s'engage à s'associer à la mise en œuvre de la charte (contrat/convention) pour les relogements NPNRU et à mettre en œuvre des interventions sociales de droit commun. Néanmoins, le Département rappelle qu'il n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà mis en œuvre et/ou prévus dans le cadre des projets NPNRU, notamment en matière financière.

Les professionnels du Département du Nord accompagneront les personnes et les familles, avec leur accord, dans le cadre de leurs missions. Ils veilleront à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privé et de ses choix.

Les représentants des services des Directions Territoriales de Prévention et d'Actions Sociales (DTPAS) participeront aux instances/groupes techniques de relogement pour assurer un accompagnement avec l'accord de la famille dans le cadre du droit commun. Les DTPAS organiseront cette représentation.

La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens humains au travers de son équipe de chargés d'intervention sociale. Ces derniers qui accompagnent les familles allocataires participent aux commissions de relogement du NPRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

> Le partage des responsabilités entre la MEL et les communes concernées

Par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la MEL devient le pilote et le chef de file du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain. Ce changement a permis de poser un nouveau système de gouvernance à l'échelle du territoire afin d'assurer :

- la complémentarité des approches urbaines, sociales et économiques, en veillant à positionner les quartiers du NPNRU dans une dynamique positive mobilisant toutes les dimensions du projet de manière intégrée, condition indispensable pour préparer, soutenir et pérenniser l'effet levier des projets de renouvellement urbain ;
- la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques structurantes génératrices d'intégration et de solidarité ;
- la mobilisation des politiques métropolitaines structurantes dont la MEL assure la compétence (habitat et peuplement, aménagement, foncier, développement économique, déplacement-mobilité…).

Cette ambition partagée, entre la MEL, les communes et leurs partenaires, s'exerce dans le respect des compétences de chacun.

La MEL assure le pilotage du projet : elle porte, la stratégie d'intervention globale métropolitaine, et s'assure de son cadre d'intervention et de sa mise en œuvre. Elle joue un rôle d'ensemblier et de chef d'orchestre en préparant et mettant en œuvre les déclinaisons locales de la stratégie globale, en posant les conditions de faisabilité et de soutenabilité du projet dans son ensemble, et les priorités d'intervention pour son territoire (thématiques, financières, calendaires et territoriales).

L'engagement et la place des Villes dans la mise en œuvre opérationnelle des actions représentent une véritable plus-value en matière d'efficacité d'ensemble. Les maires co-pilotent chaque volet territorial du projet de renouvellement urbain.

> La gouvernance du projet

Les enjeux et les objectifs du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain nécessitent la mise en place d'une gouvernance, spécifique et adaptée, pour permettre au porteur de projet d'être à la hauteur de la complexité du projet. Cette gouvernance vise à renforcer la coopération entre la MEL et les Villes et à assurer une complémentarité entre les partenaires.

La MEL a installé deux instances métropolitaines de pilotage du contrat de ville :

- un comité intercommunal composé des maires et élus de la MEL concernés ;
- un comité de pilotage partenarial, co-présidé avec le préfet à l'Égalité des chances, réunissant l'ensemble des signataires du contrat.

Ces deux instances se réunissent trimestriellement et sont précédées de comités techniques préparatoires. Elles sont mobilisées spécifiquement sur les étapes clés du projet de renouvellement urbain. Elles appellent une validation collective d'orientations stratégiques, à l'échelle de la métropole et devant s'articuler avec la stratégie de projet déclinée sur chacun des quartiers.

De manière complémentaire, des comités de pilotage locaux, définissent et accompagnent la mise en œuvre de la stratégie locale. Ils se réunissent en moyenne chaque trimestre et davantage si nécessaire.

L'ensemble des décisions et des orientations stratégiques prises par les comités de pilotage métropolitains et locaux sont préparés par les instances techniques opérationnelles, métropolitaines et locales.

À l'échelle métropolitaine, la MEL anime un comité technique partenarial dédié au projet de renouvellement urbain. Il permet, au-delà de la préparation des comités de pilotage, de veiller à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du projet (validation des objectifs et actions en fonction des orientations des comités, état d'avancement, suivi et évaluation…) par la bonne coordination de l'ensemble des partenaires.

Les instances décisionnelles techniques et politiques réunissent l'ensemble des partenaires du projet, signataires de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

L'ANRU et les services de l'Etat, Délégation territoriale, seront associés à l'ensemble des instances de pilotage technique et stratégique des projets de renouvellement urbain.

La MEL anime également les instances de coordination opérationnelle nécessaires à la mise en œuvre du projet : réseau des directions de projet, réunion de coordination avec les bailleurs sociaux, équipe projet interne MEL.

Article 7.2 La conduite de projet

La MEL signe en février 2015 son contrat de ville. Il repose sur 3 piliers : l'économie et l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la cohésion sociale. Il se décline en 21 conventions d'applications territoriales et 7 conventions d'applications thématiques, dont le NPRU. Elle traite donc dans un cadre unique et partenarial des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique pour répondre aux situations des territoires en situation de décrochage. La MEL, crée en janvier 2015 le service politique de la ville afin de piloter la mise en œuvre du contrat.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, et pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la MEL conduit le pilotage opérationnel du projet.

Le pilotage et la conduite stratégique et opérationnelle du projet de renouvellement urbain se font de manière partenariale sous la responsabilité de la MEL. Celle-ci s'appuie sur une équipe dédiée, et a des missions de coordination stratégique et opérationnelle, de direction de projet et d'expertise thématique.

Cette ingénierie veille à la mise en œuvre de la stratégie et des enjeux du projet métropolitain, en cohérence avec le contrat de ville et les politiques de développement métropolitaines, tout en répondant aux objectifs incontournables du NPNRU. Elle permet de répondre aux enjeux du projet aux échelles métropolitaine et locales ; les itérations entre ces deux échelles étant extrêmement fortes.

Le dispositif d'ingénierie global bénéficie de l'accompagnement de l'ANRU pour 18 ETP (équivalents temps plein).

> La mise en œuvre globale du contrat de ville

Les enjeux du contrat de contrat de ville métropolitain nécessitent une organisation spécifique et adaptée permettant à la MEL et ses communes de gérer la complexité d'un projet éminemment pluridisciplinaire, générant la mobilisation de nombreuses politiques publiques.

Le service Politique de la ville de la MEL pilote la mise en œuvre globale du contrat de ville à la recherche de stratégies d'intervention les plus intégrées possibles.

Il est composé des 4 unités suivantes :

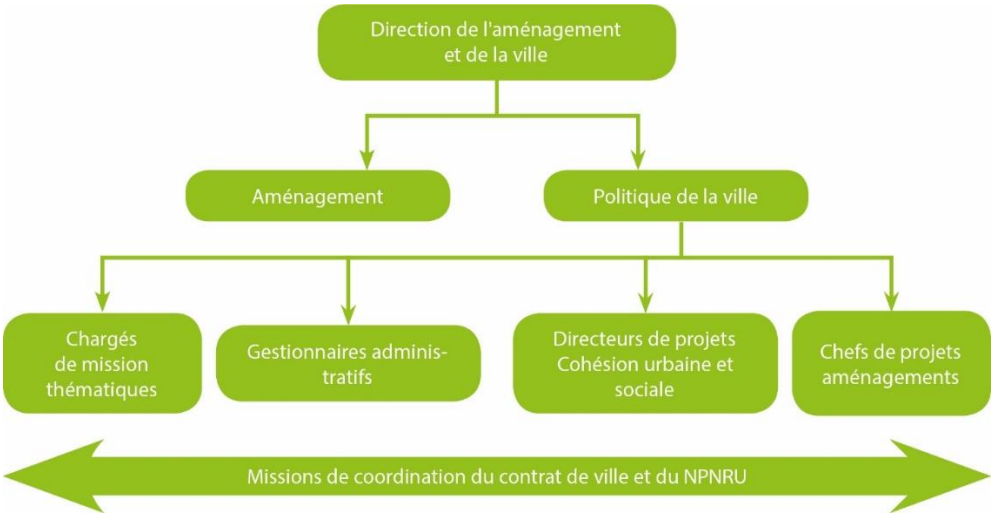
- Les chargés de missions thématiques et les gestionnaires du contrat assurent le suivi global du contrat de ville sur les 26 quartiers prioritaires de la MEL.
- Les directeurs de projets "cohésion urbaine et sociale" et les chefs de projets "aménagement" assurent le suivi des 13 projets NPNRU.

Trois missions de coordination au sein du service ont été créées en janvier 2016 (coordination NPNRU stratégique, coordination NPNRU opérationnelle et coordination contrat de ville global) afin de permettre à la MEL d'assurer :

- son rôle de porteur de projet et de chef d'orchestre pilotant le contrat de ville et son volet NPNRU en posant les conditions de faisabilité et de soutenabilité du projet dans son ensemble ainsi que les priorités d'intervention,
- son rôle de maître d'ouvrage sur ses propres compétences, mobilisant à la fois ses moyens de droit commun et ses moyens spécifiques.

Chaque ville possède ses propres services Politiques ville et renouvellement urbain. Une organisation spécifique de conduite de projet entre la MEL et les communes co-pilotes des volets territoriaux a été mise en place.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



> Le pilotage stratégique et opérationnel du projet de renouvellement urbain

Les missions de coordination stratégique et opérationnelle

Ces deux missions veillent à la bonne cohérence entre le renouvellement urbain et les grandes politiques de développement métropolitaines, posent et mettent en œuvre la stratégie et le cadre d'intervention métropolitain, s'assurent de la mobilisation et de la transversalité de l'ensemble des métiers assurés par la MEL au regard de ses compétences, et organisent les itérations entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales. La collaboration entre ces deux missions permet de rendre cohérent le pilotage stratégique et opérationnel du projet.

Ces deux missions sont financées par l'ANRU.

La mission de coordination stratégique

- Accompagne le projet métropolitain, veille au respect de la stratégie métropolitaine, est garante des objectifs fondamentaux du projet.
- Garantit la mise en œuvre du projet dans le respect des objectifs et du cadre contractuel.
- S'assure du respect du cadre d'intervention du NPNRU, porté par l'ANRU et fixé par les règlements général et financier.
- Pose et met en œuvre les conditions de réussite du projet métropolitain et s'assure de la mobilisation des leviers métropolitains conditionnant la réussite du projet.
- Mobilise les ressources et expertises thématiques en assurant la cohérence de leurs interventions.
- En articulation avec les missions de direction de projets, veille à la bonne cohérence entre les volets territoriaux et entre le volet métropolitain et les volets territoriaux.
- Prépare et négocie les différentes contractualisations métropolitaines : protocole, convention d'application métropolitaine, avenant à la convention.
- Prépare les instances décisionnelles du NPNRU.
- Fédère les partenaires, créée les conditions de leur coopération dans l'intérêt du projet métropolitain et veille à la cohérence de leurs pratiques avec les objectifs et la finalité du projet.

La mission de coordination opérationnelle

- Accompagne le suivi du volet urbain et aménagement des projets de renouvellement urbain.
- Coordonne les missions d'urbanisme conseil.
- Assure la mobilisation des compétences internes à la MEL pour déterminer les montages opérationnels adaptés au projet de renouvellement urbain et les mettre en œuvre.
- Coordonne le suivi des opérations d'aménagement.
- Veille à l'optimisation des financements des opérations d'aménagement, à la bonne gestion des bilans d'opération et leur fiscalité, à la mobilisation des crédits spécifiques de la MEL.
- Assure la préparation et le suivi budgétaire des projets d'aménagement dans le cadre du budget politique de la ville de la MEL.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- Veille à la prise en compte des contraintes techniques, opérationnelles et administratives inhérentes à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.
- Pose les conditions de réussite de la mise en œuvre des projets.

Les missions de direction de projet

Une mission de direction de projet est affirmée sur chaque volet territorial. Elle est assurée par la MEL et chaque ville concernée. Elle est composée d'un binôme "directeur de projet cohésion urbaine et sociale MEL" – "directeur de projets NPNRU ville".

La direction de projet est garante de la déclinaison territoriale du projet métropolitain et elle assure le pilotage stratégique et opérationnel du volet territorial dont elle a la charge. Elle s'assure de la cohérence des orientations du volet territorial avec la stratégie métropolitaine du projet de renouvellement urbain, du contrat de ville, sa convention territoriale, et du projet de ville.

Les missions de direction de projet sont financées par l'ANRU à hauteur de :

- 3 ETP pour le projet d'intérêt national de Roubaix ;
- 2 ETP pour les autres projets d'intérêt national : Lille Sud, Tourcoing, Mons-en-Barœul et Loos ;
- 1 ETP pour les projets d'intérêt régional de Hem et Lille Bois Blancs ;
- 0,5 ETP pour les projets d'intérêt régional de Wattignies et Wattrelos.

La mission de direction de projet sur le volet territorial de Roubaix, s'agissant des missions portées par la Ville de Roubaix, sera stabilisée lors de la 2e phase de contractualisation.

La MEL et les Villes s'engagent à promouvoir une organisation plus intégrée et susceptible de plus de mutualisation pour porter l'ensemble des enjeux. Le schéma de l'ingénierie pourra être ajusté au cours de la convention pluriannuelle pour s'adapter au rythme de mise en œuvre des projets.

Les principales missions de la direction de projet sont les suivantes :

- porter les orientations stratégiques du projet :
  - s'assurer de la transversalité du projet,
  - s'assurer de sa faisabilité, son ambition, sa soutenabilité et faisabilité dans le respect du cadre d'intervention du NPNRU,
  - formaliser les engagements des partenaires à mener le volet territorial (collectivités, bailleurs sociaux, opérateurs privés...),
  - participer à la construction des arbitrages et des priorisations,
  - construire le planning opérationnel et financier de réalisation du projet en cohérence avec le calendrier métropolitain.
- Assurer la coordination partenariale du projet et animer le dispositif partenarial :
  - construire et faire fonctionner un système d'information et de décision relatif à la définition et à la mise en œuvre du volet territorial,
  - mettre en place et animer les instances locales décisionnelles copilotées par la MEL et la ville concernée,
  - assurer le rôle de conseil et d'aide à la décision auprès du porteur de projet et du maire concerné,
  - mettre en place et animer une équipe projet resserrée et élargie, transversale et partenariale,
  - créer les conditions de coopération entre les services de la MEL et de la ville,
  - veiller à la cohérence des pratiques des partenaires avec les objectifs et la finalité du projet.
- Assurer le suivi de la réalisation du projet au plan opérationnel :
  - préparer la mise en œuvre du projet,
  - finaliser les engagements des partenaires et les concrétiser dans le cadre de la mise en œuvre du projet,
  - finaliser les négociations avec les opérateurs privés,
  - construire la stratégie d'accompagnement au changement et la stratégie d'accompagnement des habitants (insertion, projet de gestion…),
  - piloter la rédaction et la formalisation des chartes thématiques (GUSP, relogement, insertion...),
  - préparer et concevoir les outils de reporting et de suivi du projet, en lien avec la définition des outils à l'échelle métropolitaine.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La direction de projet anime et coordonne les membres d'une équipe projet transversale, dont les missions sont cohérentes et articulées, dans un contexte où la complémentarité entre la MEL et les villes est préalablement définie, notamment au regard de leurs compétences.

Enfin, elle associe les services de la MEL, des Villes, des bailleurs et de l'État. L'équipe projet peut ainsi être élargie autant que de besoin en fonction des priorités et de l'avancement du projet.

Les missions de mise en œuvre opérationnelle

Le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle est assurée par le chef de projet "aménagement" positionné au sein du service Politique de la Ville. Ils occupent ainsi une place particulière au sein de l'équipe projet resserrée.

Ces missions sont les suivantes :

- piloter les études urbaines ainsi que les études techniques, de faisabilité et réglementaires,
- piloter le travail sur le choix du montage opérationnel,
- mettre en œuvre les procédures d'aménagement,
- animer l'équipe projet partenariale dédiée au projet urbain,
- alerter les référents ville sur les arbitrages à solliciter sur le projet d'aménagement,
- mobiliser les compétences MEL relevant du projet d'aménagement,
- élaborer le budget prévisionnel de l'opération d'aménagement,
- piloter et assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement,
- collaborer aux réflexions concernant les projets communautaires et les stratégies à mettre en œuvre pour mener à bien les opérations de renouvellement urbain.

Les missions d'expertises thématiques

Pour mener à bien le renouvellement urbain et assurer sa mission de pilotage du projet, des missions d'expertise thématique dédiée au projet ont été créées par la MEL et les Villes.

Au sein de la MEL, elles sont dédiées au contrat de ville et au projet de renouvellement urbain :

- une mission habitat et diversification,
- une mission métropolitaine d'accompagnement et de suivi du relogement,
- une mission de suivi des parcours résidentiels et du peuplement,
- une mission de développement économique et commercial,
- une mission de suivi et d'évaluation du projet métropolitain,
- une mission de communication et de marketing territorial,
- une mission de suivi administratif et financier du projet.

Les villes chapeautent des missions de pilotage du volet social des projets de renouvellement urbain et des missions de proximité, notamment de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), d'accompagnement au changement et d'accompagnement et de suivi social des ménages à reloger.

Dans ce cadre, la coordination et l'accompagnement des relogements fait l'objet d'une organisation dédiée mise en place par la MEL et les Villes, décrite dans l'article 6.

> Les modalités de collaboration partenariales pour assurer la conduite du projet

Les modalités de collaboration au sein de la MEL

- Coordination hebdomadaire interne au service Politique ville MEL.
- Revue de projets inter-services MEL bimensuelle permettant un accompagnement des projets par les directions MEL concernées (gouvernance territoriale, Habitat, Foncier, Patrimoine, Voirie, Sport, Culture, Économie, Emploi, Relation aux usagers, Jeunesse etc.).
- Pilotage de travaux thématiques spécifiques en lien avec nos partenaires (AMO éducation, charte d'insertion, feuille de route développement économique et emploi, travaux d'accompagnement au relogement, stratégie d'attractivité, gestion urbaine et sociale de proximité, feuille de route en matière de communication et de concertation).

Les modalités de collaboration MEL-ville-partenaires

- Chaque direction de projets organise ses propres temps de coordination hebdomadaire.
- Les comités techniques et de pilotages locaux trimestriels ainsi que les revues de projets annuelles permettent de réaliser des points d'étapes réguliers et d'arbitrages nécessaires aux projets. Ils sont

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

co-pilotés par le vice-président de la MEL en charge de la politique de la ville et le maire concerné. Le comité technique du NPNRU est co-piloté par la direction de projet MEL/Ville.
- Le comité intercommunal du contrat de ville et le comité de pilotage partenarial du contrat de ville (trimestriel) intègrent systématiquement les actualités et arbitrages métropolitains à traiter.

> Outils spécifiques mis en place pour la conduite de projet

Afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet, la MEL s'appuie sur des méthodes et outils lui permettant de garantir l'ambition, la qualité du projet tout au long de la mise en œuvre et plus particulièrement en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère, la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet.

Les montages opérationnels envisagés et les dispositifs spécifiques confiant pilotage à un tiers du projet (aménageur)

- Certains projets d'aménagement seront confiés à un aménageur par le biais de concessions d'aménagement, après une mise en consultation. L'aménageur assurera la maîtrise des opérations reprises dans le périmètre concédé. Il aura également à sa charge d'aller chercher les subventions à percevoir auprès de l'ANRU.
- L'aménageur reprendra, pour ce qui relève de son périmètre, la mission d'urbaniste en chef ainsi que toutes les missions nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- La consultation engagée permettra de finaliser et stabiliser le traité de concession entre la MEL et le concessionnaire. Un bilan portant sur la durée de l'ensemble de l'opération est adossé au traité. L'élaboration en parallèle d'une convention tripartite permettra également d'acter les participations de la Ville au bilan financier de la concession d'aménagement.
- Des temps de coordination seront mis en place entre la MEL et l'aménageur, auxquels la Ville pourra être associée. Ces dispositions seront reprises dans les engagements entre la MEL et l'aménageur.
- Des comités de suivi techniques de la concession seront mis en place ainsi que des comités de pilotage.
- Les CRACL (Compte Rendus Annuels aux Collectivités Locales) seront produits chaque année et feront l'objet de délibérations les validant.
- Les modifications conséquentes entraîneront des avenants au traité de concession.

Des montages opérationnels sont envisagés sur l'ensemble des sites. Ils restent cependant en cours de validation :

Commune	Projet	Montage pressenti
Hem	Lionderie	Régie
Lille	Concorde	Concession
Lille	Bois Blancs	Régie (montage prévisionnel, en attente d'intégration définitive du programme opérationnel et financier correspondant dans la convention)
Lille	Faubourg d'Arras et JB Clément	Régie
Lille	Quartiers Anciens	Concession
Loos	Les Oliveaux	Concession
Mons	Nouveau Mons	En discussion concession + régie
Roubaix	Épeule	En discussion CNE janv.20 - Régie
Roubaix	Alma	En discussion CNE janv.20 Concession
Roubaix	Pile / Trois Ponts	En discussion CNE janv.20 - Régie
Roubaix	Quartiers anciens	En discussion CNE janv.20 - Concession
Tourcoing	La Bourgogne	Concession + régie
Wattignies	Blanc Riez	En discussion
Wattrelos	les Villas	Régie

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les dispositifs mis en place pour le suivi des risques juridiques, financiers, opérationnels : une mission métropolitaine d'OPCU

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, chaque maître d'ouvrage a l'entière responsabilité de la mise en œuvre de ses opérations et la MEL assure la gestion et le suivi des risques financiers, opérationnels et/ou juridiques du projet métropolitain.

Pour cela, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et pilote une mission métropolitaine d'OPCU qui sera externalisée. Cette mission permettra :

- l'identification et l'assistance à la mise en place des procédures nécessaires au déroulement du projet ;
- la mise au point du planning général du projet et des plannings détaillés des opérations établis en concertation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage ;
- la mise au point d'outils de suivi opérationnels destinés à éclairer les maîtres d'ouvrage sur l'avancement des opérations, leurs interactions, les risques identifiés et les propositions de solution ;
- le suivi régulier de l'avancement des opérations, la mise à jour des plannings et outils de suivi et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pendant toute la durée du marché ;
- à la demande, une assistance ponctuelle sur des points juridiques, stratégiques ou techniques.

Elle assure les itérations et cohérences nécessaires entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales.

Les outils pour garantir la qualité, l'ambition du projet tout au long de sa mise en œuvre, en particulier en termes de qualité urbaine, architecturale et paysagère

Des missions d'urbaniste conseil vont être lancées sur l'ensemble des sites. La MEL en assure le pilotage à l'échelle de chaque projet.

La mission porte sur le conseil en architecture et urbanisme afin d'assurer notamment le respect des principes, des plans directeurs de chaque site, ainsi que de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

- Les urbanistes conseils élaborent les cahiers de préconisations urbaines, architecturales et paysagères définissant les niveaux de qualité qui s'imposeront au projet, à l'ensemble des opérations des différents maîtres d'ouvrage. Ils veillent ensuite au respect de ces préconisations, au cours de la mise en œuvre du projet, dans les différentes opérations.
- Dans la continuité de ces prescriptions, ils produiront les fiches de lots sur les parcelles constructibles préalablement définies. Ces fiches comportent les recommandations à respecter par les futurs acquéreurs, en matière de volumétrie, de surfaces, d'implantation, d'orientations, d'organisation des logements, de programmation, d'architecture du bâtiment...
- Ils devront également mettre à jour le plan directeur global du quartier en fonction des évolutions et modifications du projet, afin d'intégrer les différents programmes de construction stabilisés. Cette mise à jour se fera à chaque évolution notable du projet dans le respect des principes initiaux.

La mission comporte également des missions complémentaires :

- mettre en place une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur l'ensemble des sites. Cet outil permet à la collectivité de fixer des orientations dans la déclinaison des études qui auront été réalisées et de les inscrire au PLU,
- accompagner des partenaires dans la négociation sur les projets privés,
- assister les maîtres d'ouvrage dans la conception des bâtiments publics,
- donner un avis sur les permis de construire par les urbanistes en chef.

Leur financement par l'ANRU est inscrit dans les opérations d'aménagement d'ensemble.

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maîtres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 7.3.1. La participation des habitants à l'échelle métropolitaine

Les habitants sont au cœur du projet de renouvellement urbain. À la fois les premiers impactés par les nuisances liés au projet, ils sont également les premiers ambassadeurs du changement et portent la réussite du projet.

C'est pourquoi, la MEL, les Villes et leurs partenaires s'engagent à "faire" le projet avec le territoire et les habitants pour imaginer le changement et une nouvelle vision du quartier, en mettant la communication et la concertation au service des enjeux du projet.

La MEL porte un plan de communication et de concertation métropolitain permettant la mise en œuvre d'actions à l'échelle métropolitaine, en complémentarité des actions locales, décrites à l'article 7.3.2, pour :

- accompagner les habitants dans les différentes phases du projet,
- favoriser l'adhésion des habitants au projet et aux changements induits par le projet,
- attirer de nouveaux investisseurs et de nouveaux résidents.

Porter un plan d'actions de communication métropolitain

Afin de répondre aux enjeux du projet de renouvellement urbain, la communication institutionnelle d'ores et déjà mise en place par la MEL est accompagnée par la mise en place d'une véritable communication de projet et de marketing, s'adressant aux :

- habitants et usagers des quartiers concernés : afin de les accompagner dans les différentes phases du projet, de favoriser l'adhésion et de développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement au quartier pour en faire des ambassadeurs ;
- habitants et usagers de la métropole : afin de les intéresser à la question de la rénovation des quartiers prioritaires et d'améliorer leur perception de ces quartiers pour enrayer les stratégies d'évitement et les inciter à venir.

Cette communication s'appuie notamment sur la mémoire et l'histoire des quartiers sous la forme d'un "récit" de la transformation urbaine. L'événementiel et la culture seront les axes de la stratégie de communication, articulée à la temporalité et aux grandes étapes des projets.

L'ANRU accompagne la MEL dans la mise en place d'actions de communication à hauteur de 50 000 €.

Porter des actions fortes en matière de concertation, levier pour engager et favoriser le changement

La MEL porte la volonté politique de construire une métropole plus citoyenne, en renforçant la participation des habitants et des acteurs du territoire à l'élaboration des politiques publiques métropolitaines. Il s'agit donc de consulter, concerter, co-élaborer des projets avec les habitants, usagers, citoyens du territoire métropolitain.

Cette volonté est affirmée dans le cadre du contrat de ville, avec notamment la participation des conseils citoyens à l'échelle métropolitaine : charte métropolitaine des conseils citoyens en avril 2015, délibération cadre citoyenneté (décembre 2015), assises des conseils citoyens (février 2017), lancement de la nouvelle plateforme de la participation citoyenne (février 2017).

Un certain nombre d'outils et d'actions est déployé sur les sites du NPNRU : organisation et animation d'ateliers thématiques (jeunesse, emploi-insertion, sécurité, équipement-aménagement…), diagnostics en marchant, séances de travail urbain... Les maisons du projet sont les lieux privilégiés pour diffuser les informations et créer les conditions d'échanges.

Par ailleurs, la MEL a fixé des modalités de concertation pour le projet de renouvellement urbain. Elles s'attachent à poursuivre les objectifs d'information et d'échange. Il s'agit de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information articulant contexte métropolitain et information de proximité sur les réalités locales du projet.

À chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet. À l'issue, le bilan de la concertation, dressé par projet, est délibéré par le conseil métropolitain. Ainsi, il devra comporter les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés.

La première phase de concertation se déroule selon les modalités de mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueillir leurs avis, la tenue au moins d'une réunion

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

publique permettant le débat entre les acteurs, et une présentation du projet au conseil de quartier et/ou conseil citoyen.

La MEL entend intensifier cette démarche, expérimenter et diversifier les outils de concertation pendant la phase de mise en œuvre des projets.

La MEL lance une mission d'AMO pour accompagner les missions d'architectes et de programmistes dans la prise en considération des besoins des usagers et notamment du genre dans la conception de l'espace public.

Cette mission concernera notamment les équipements scolaires, les équipements de loisirs en accès libre, et les espaces publics.

Elle sera externalisée et réalisée en lien avec la MEL et les communes qui assurent respectivement la maîtrise d'ouvrage des espaces publics et des équipements publics. Cette mission est accompagnée par l'ANRU.

Article 7.3.2 La participation des habitants à l'échelle de chaque volet territorial

Territoires	Participation des habitants	Maisons du Projet
Roubaix	A compléter lors de la deuxième étape de contractualisation	
Tourcoing	La Ville de Tourcoing a souhaité associer les habitants et les acteurs locaux du quartier dès 2016. ○ Entre 2016 et 2019, six assemblées de quartier dédiées au NPNRU ont été organisées afin de présenter le Projet de rénovation urbaine aux habitants. La fréquence de ces temps de rencontre a permis d'effectuer auprès des habitants un point d'étape régulier afin d'échanger avec eux sur le travail engagé. A chaque moment clé de la démarche, le projet a fait l'objet d'une présentation complète : ambition globale de l'opération (juin 2016), conclusions du diagnostic (septembre 2017), scénario d'aménagement (janvier 2018), relogement et opérations anticipées (juillet 2018), expression du projet et phasage (octobre 2018), retour à l'issue du premier CNE (février 2019). Une assemblée de quartier est programmée mi-octobre 2019 afin de présenter les conclusions du second CNE et le contenu de la convention de rénovation urbaine. ○ En marge de ces temps d'information, les habitants du quartier de la Bourgogne ont été, dès la phase protocole, associés régulièrement dans le cadre de la création d'un groupe de travail NPNRU. Ce groupe est représenté de six collèges composés d'habitants (dont des représentants du conseil citoyen), de commerçants, d'acteurs de l'éducation, d'acteurs associatifs et d'élus. A l'occasion de l'organisation de cinq ateliers, ce groupe de travail a été accompagné par les cabinets d'étude Espacité en 2017 et Grands Ensemble en 2018 qui ont permis aux habitants de partager leur expérience du quartier et d'exprimer leurs attentes concernant le projet urbain. Entre septembre et novembre 2017, Grands Ensemble a mené 56 entretiens avec les habitants afin de réaliser l'étude de fonctionnement social nécessaire à la construction du projet urbain. Depuis 2016, le groupe de travail NPNRU s'est réuni trente fois (compte arrêté au 1er juillet 2019) afin de réfléchir collectivement à l'avenir du quartier. Ces temps de rencontre ont pris tour à tour la forme d'ateliers, de diagnostics en marchant ou encore de tables rondes sur des thèmes variés : la place des femmes dans l'espace public, la pratique du sport, le développement durable et la propreté. S'agissant d'encourager les habitants à s'approprier les futurs changements, la Ville a organisé des visites de quartiers "témoins" ayant fait l'objet du précédent PRU. Les membres du groupe de travail ont ainsi pu rencontrer des habitants et échanger avec eux sur leur expérience de la rénovation urbaine. En 2018, deux visites ont été organisées (Belencontre à Tourcoing et Beaulieu à Wattrelos). Une nouvelle visite est programmée au dernier semestre 2019 (Nouveau Mons à Mons-en-Barœul).	Installée au cœur du quartier de la Bourgogne dans les locaux de la maison des services, la Maison du Projet a ouvert ses portes en phase "test" en juin 2018 et a été inaugurée avec les habitants et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs le 22 septembre 2018. Elle accueille les habitants à l'occasion de trois permanences par semaine et une permanence mensuelle le samedi. Les habitants peuvent y trouver toutes les informations sur le calendrier et la nature des différentes opérations qui auront lieu dans le cadre du NPRNU et sur le processus de relogement quand ils sont concernés. Ils sont aussi informés sur les différentes instances de concertation existantes et sont invités à les intégrer. En l'espace de neuf mois d'ouverture, la Maison du Projet a accueilli près de 250 habitants. La résidence Vilogia Perrault 2 étant visée par une démolition à court terme, il est envisagé de créer une maison du projet mobile, garantissant une continuité de service sur toute la durée du projet de renouvellement urbain et une relocalisation flexible en cœur de quartier à mesure de l'avancée des travaux. À plus long terme et sous réserve que l'opportunité et la faisabilité soient confirmées, cet équipement pourrait trouver une solution de relocalisation pérenne.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	○ Depuis 2017, chaque opération de relogement est lancée par une réunion locative, animée par le bailleur et soutenue par la ville, au cours de laquelle les habitants concernés sont collectivement informés sur le processus de relogement avant que n'ait lieu individuellement chez eux l'entretien préalable au relogement. Une réunion a été organisée en décembre 2017 (opérations anticipées) et quatre ont eu lieu au printemps 2019 concernant les opérations de déconstruction et de réhabilitation autorisées par l'ANRU lors de son CNE du 5 décembre 2018. ○ La Ville a créé en avril 2018 le groupe "Défi ANRU Bourgogne", rassemblant les acteurs institutionnels et associatifs sociaux, de l'emploi et de l'éducation et les acteurs économiques parmi lesquels les bailleurs présents dans le quartier. Ce groupe traduit l'ambition de la ville d'œuvrer, avec ses partenaires associatifs et institutionnels, à la résolution des problématiques sociales et à la construction du plan d'accompagnement au changement. Il doit permettre une coordination optimale des actions menées en phase opérationnelle, notamment dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité. Sollicité en juillet 2018 sur le plan d'accompagnement au changement, ce groupe a contribué à l'élaboration de propositions concourant à l'appropriation du projet, à la gestion urbaine et sociale de proximité, au recueil et à la mise en valeur de la mémoire du quartier et à l'insertion économique des habitants du quartier. Enfin, la Ville associera le conseil citoyen à l'ensemble des acteurs du quartier, afin de mettre en œuvre les projets d'aménagement locaux contribuant à la réussite du programme négocié avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires. Les actions participant de la coconstruction du projet urbain permettront d'intégrer et d'accompagner les acteurs et habitants du quartier, anciens et nouveaux, à la définition, la valorisation et la promotion du quartier rénové. Elles permettront une réappropriation effective et positive de leur quartier dans les principes de mixité sociale poursuivis par le projet et soutenus par l'ANRU et en favoriseront le retournement d'image. Dans le respect de la diversité des réalités sociales amenées à s'exprimer dans le cadre du NPNRU, ces actions poursuivront également l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de relogement des bailleurs en y associant les habitants concernés. En favorisant l'appréhension et l'ouverture à de nouvelles perspectives de vie, les habitants relogés dans le futur participeront eux-mêmes à la définition d'un parcours résidentiel positif. Le processus d'élaboration du plan d'accompagnement au changement engagé dès 2017 permet de définir d'ores et déjà les actions suivantes : ○ ateliers collectifs au relogement : il s'agira d'encourager le partage d'expérience sur le processus de relogement, ○ outil mobile de communication : informer au plus près des habitants sur la diversité des opérations engagées dans le NPNRU (par des dispositifs mobiles de type tri porteur, panneaux mobiles…), ○ construction de mobilier urbain : valoriser l'expertise d'usage des habitants en participant à leur insertion sociale et professionnelle, ○ visites de quartier ou ville d'accueil : permettre l'ouverture des habitants à de nouvelles perspectives de vie, ○ visite de quartier témoin NPNRU : aider à faire accepter les nuisances des chantiers en donnant à voir les futurs changements aux habitants.	
Lille	Le processus de concertation se déploie tout au long du projet, à travers les phases réglementaires de concertation préalable ainsi qu'au quotidien par une organisation renforcée des interactions avec les habitants et acteurs du quartier à travers : ○ L'institution de proximité qu'est la mairie de Quartier et ses agents de proximité mobilisés sur le cadre de vie, l'animation, les prestations administratives, l'action sociale… ○ L'animation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs locaux, permettant non seulement d'intégrer les enjeux du renouvellement urbains aux programmes d'actions, mais aussi de multiplier les relais d'information et de mobilisation des habitants ;	La Maison du projet située au 84/86 boulevard de Metz à Concorde se déploie sur le principe et la philosophie d'un lieu commun où associations et acteurs du quartier se rencontrent et échangent au quotidien, dans des espaces communs et de co-working de 600 m². Cette maison du projet a été complètement réaménagée par la Ville au printemps 2018 avec le soutien de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	○ La Maison du projet – équipe et lieu dédié à la concertation du projet dans toutes ses dimensions (information, consultation, co-construction), mais aussi lieu commun autour de la citoyenneté accueillant le conseil citoyen, des associations partenaires du quartier ou implantées plus largement. La Maison du projet permet ainsi de déployer des actions dans les murs et hors les murs pour toucher un public large au sein du quartier et lillois. La stratégie de concertation établie dans la phase du protocole de préfiguration vise à faire adhérer au projet en premier lieu les habitants du quartier et plus largement de Lille en l'expliquant et l'enrichissant de leur participation. Elle distingue 3 degrés de concertation (information, consultation et co-construction) et 5 grands objectifs : ○ Dévoiler et partager les enjeux du projet de renouvellement urbain ; ○ Recueillir les amertumes et les espoirs des habitants ; ○ Accompagner les habitants au changement de leur environnement quotidien ; ○ Accompagner les acteurs du quartier à la mutation du quartier (commerçants, institutions, associations) ; ○ Co-construire largement le projet, ses composantes et son processus. Sur ces bases, se développe depuis 2018 un processus gradué dans le temps en fonction de : ✓ l'avancée du projet et de opérations qui le composent (projet urbain, opérations de requalification, de démolition, création d'espaces publics, d'équipements publics, développement d'activités d'agriculture urbaine, projets de gestion transitoire ou temporaires…), ✓ des besoins du territoire, ✓ de la capacité/aisance progressive d'expression des habitants et de leurs représentants sur leurs besoins, leurs projections dans un nouveau quartier, leurs envies. De nombreux dispositifs de concertation sont ainsi mis en œuvre et seront déployés ou expérimentés tout au long du projet. Peuvent être cités à titre d'exemples : les cafés voisins (temps de rencontre et de parole des habitants autour du projet), les ateliers de création ou de concertation, des initiatives conviviales autour de projets artistiques, de mémoire ou encore de récupération, des diagnostics en marchant, des visites hors les murs… Ils sont accompagnés par un axe de montée en compétence à travers les programmes d'actions des associations, l'organisation de visites de projet et de sites, l'opportunité via le conseil citoyen de formation. La subvention de l'ANRU va permettre de cofinancer un accompagnement méthodologique pour construire la concertation tout au long du projet (ex. : AMO) et un marché de prestation pour la réalisation d'une maquette, ou d'une maquette 3 D du projet, interactive et support de concertation.	Depuis l'été 2018, elle est au centre des dispositifs mis en place pour associer les habitants et les usagers du projet de renouvellement urbain. Trois objectifs principaux lui sont confiés : ○ mettre en place les conditions pour accompagner le changement du quartier, ○ favoriser le vivre ensemble, en lien avec les acteurs du quartier, ○ être un outil au service de la qualité du projet. Le point de départ a été d'impulser un lieu commun et susciter une communauté participante avec : Une maison 100 % récup' Dans le cadre des aménagements de la Maison du Projet, les espaces ont été aménagé avec du mobilier de récupération, redéployé depuis d'autres équipements municipaux. Cet objectif est atteint à 100 %. Une équipe dédiée À partir de la mise à disposition d'un chargé de mission à temps plein, rattaché la Direction de la Démocratie Participative, une équipe s'est construite avec le temps, pour aboutir à un effectif de 5 agents : ○ 1 responsable, ○ 1 médiateur chargé de la relation avec les habitants, pour le moment en intérim, ○ 1 médiateur, en contrat d'adulte relais, ○ 2 volontaires en service civique, sur un contrat de 9 mois, ○ 2 stagiaires, le premier en communication, la seconde en urbanisme. Des associations partenaires et pionnières d'un lieu commun : Dès l'ouverture il a été envisagé la démarche de construire un réseau de partenaires à partir du quartier et au-delà. Ces associations, grâce à des conventions de mise à disposition de locaux, renouvelées tous les 6 mois bénéficient des espaces de la maison du projet. Il s'agit de Seed ONG, Léo Lagrange, Des Jardins et des Hommes, LSI, Centre social projet, Espace Santé, Unis cités, Itinéraires, Perspectives. Le conseil citoyen bénéficie également de ce lieu pour mener à bien son action au plus proche du territoire et de la dynamique de mise en place du projet. Le lieu de l'élaboration du projet En plus d'être le lieu de la concertation et de la participation autour du projet, la Maison du projet accueille également les équipes en charge de son élaboration et de sa mise en œuvre. Au-delà de la symbolique, il s'agit aussi d'ancrer l'ensemble des partenaires du projet (opérationnel, institutionnel…) dans le territoire et son quotidien.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Loos	Depuis 2015, le projet des Oliveaux a organisé des moments d'échanges avec les habitants et les usagers pour co-construire le projet et les informer au fil de l'eau : • 6 réunions publiques dans le quartier entre mars 2015 et décembre 2018, • 4 réunions dédiées au relogement, • 1 réunion publique aux loossois en mai 2019, • 6 ateliers participatifs dans le cadre des études, • environ 30 réunions avec les parents, usagers, commerçants et professionnels du quartier • le projet de renouvellement urbain des Oliveaux fait l'objet d'échanges lors de chaque comité de quartier, les réunions ayant lieu deux fois par an à l'Espace Mosaïque, • participation du Conseil Citoyen au COPIL NPNRU de Loos.	Inaugurée le 21 décembre 2017 L'actuelle maison du projet est installée dans la Cité des Enfants. Cet équipement sera démoli dans le cadre du projet pour être repositionnée dans le quartier. L'hypothèse la plus probable est de l'installer au sein de la maison des Initiatives.
Mons-en-Barœul	• 2016 : évaluation du PRU • 2017 : Séminaire habitant dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique - Octobre 2017 : "Mon(s)" quartier rêvé, place de Bourgogne (30 adultes et 20 enfants) - fresque réalisée par un artiste avec des enfants sur un mur dégradé + "dessine ton quartier rêvé" - Février 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", place Vauban, 40 adultes et 40 enfants (propositions d'aménagements - projets collectifs et appropriation de l'espace public - aménagements de conforts à développer et gestion quotidienne à maintenir) - Avril 2018 : "Mon(s) quartier rêvé" "Coty-Papin" avec 40 adultes et 50 enfants (jeux, travaux manuels, chasse aux déchets, visite de la salle Allende, échange avec la Ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme…) - Octobre 2018 : "Mon(s) quartier rêvé", "Barry – Provence" avec 35 adultes et 40 enfants (quelles initiatives pour mon quartier, chasse aux déchets, échange avec la ville et le bailleur, propositions à court, moyen et long terme…) • Juin et juillet 2018 : moments d'information sur l'avancement du projet, organisés à la maison du projet "le lien" avec la participation des habitants • Septembre 2018 : 2 réunions publiques avec les habitants et usagers du secteur Coty-Papin • Mars 2019 : mise en place une boite à idées au sein de la maison du projet (le lien), afin de recueillir les observations des habitants sur le projet • 27 mars 2019 : réunion publique autour du projet NPNRU • Avril 2019 : réunion publique avec les habitants du secteur Barry 2 • Mai 2019 : diffusion du magazine "Transition" dédié à la rénovation urbaine La participation des habitants En tant que porteurs de projet, la Ville et la MEL, veillent à coordonner l'ensemble des actions de communication et de concertation. Elles assumeront toute la responsabilité de leur mission vis-à-vis des habitants en tant qu'incitateur et garant du respect de leur place, de leur parole à chaque étape du projet. Les actions et les modalités de mises en œuvre de coproduction se déclinent en différentes phases sous différents supports : Phase d'information : • "Transition" : journal d'information municipale dédié au NPNRU ; page internet, • Maquette du projet, • Exposition, • "Concentré d'info" : réunions en petit groupe favorisant les échanges sur l'état d'avancement des projets (3 à 4 fois par an). Phase d'interaction : concertation et co-production sur certains aspects du projet	Inauguration de la salle "Le Lien" en juin 2009 dans le cadre du premier Projet de Rénovation Urbaine. Relocalisation, face à la mairie, en mars 2018, en tant que maison de projet dans le cadre du NPNRU. Cette relocalisation en cœur de ville conforte sa vocation première mais lui confère également de nouvelles dimensions : • par une fonction de vitrine de l'avenir de l'écoquartier et sur l'ensemble des projets urbains et des nouveaux aménagements de la ville (au-delà du renouvellement urbain) ; le lieu est labellisé "antenne régionale" avec la Cité de l'architecture, • d'attractivité des habitants de l'ensemble des quartiers, • de constitution d'un lieu de rencontre. Une nouvelle ambition a ainsi été donnée à la volonté de favoriser l'écoute et le dialogue et de donner du sens aux mots : participation, implication, écocitoyenneté, éducation populaire, initiatives locales et ou publiques, villes durables, villes en transition… Des jours d'ouverture "grand public" sont définis (du mercredi au samedi), moment également où des écoles et centres de loisir sont accueillis. Une animatrice du lieu a été recrutée à temps plein depuis l'ouverture afin d'assurer la gestion du lieu, l'accueil du public ainsi que l'élaboration et le suivi de la programmation annuelle.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	• Réunion d'information et de concertation : à l'annonce du projet, au début d'une phase importante du chantier par sous-secteur et lors de concertations réglementaires lié à la réhabilitation du patrimoine, • Registre de concertation et contribution libre, • Permanences à la Maison du Projet chaque semaine (du mercredi au samedi), • Atelier de travaux urbains. Phase chantier : • Fiches info-chantier : informe les riverains des nuisances liées à une opération pour rendre cette étape plus acceptable et plus confortable (diffusion en boîte aux lettres pour les personnes concernées et en structures locales), • Visite de chantier.	
Wattignies	Depuis 2014, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement eu lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population : • réunion citoyenne le 13 mai 2015 (présentation d'un premier diagnostic, enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain du Blanc Riez), • cycle de qualification à la démocratie ascendante en partenariat avec l'IREV avec café citoyen dans le quartier du Blanc Riez, • création d'un journal de quartier "le petit monde du Blanc Riez" - action menée depuis 2015 par le centre social du Blanc Riez, • diagnostics en marchant réalisés entre février et avril 2016, • Mise en place des ateliers urbain,s • naissance d'un conseil citoyen au Blanc Riez le 25 juin 2016 : mise en place de groupes de travail et participation aux instances de pilotage, • réunion de travail avec le conseil citoyen dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique (5 avril 2017), • réflexion sur l'embellissement des façades incendiées en avril 2017 : projet initialement intitulé "les kids habillent le Blanc Riez", • invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 4 juillet 2018 dans le cadre de l'étude urbaine du NPNRU du Blanc Riez , • réunion publique organisée avec l'équipe de maitrise d'œuvre le 11 décembre 2018, • mise en place d'un atelier de concertation Habitant le 30 avril 2019 sur les questions des résidentialisations et des espaces publics, • invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 16 mai 2019.	En cours d'élaboration au sein du quartier. Démarche de co-construction.
Hem	Participation des habitants • Conseil Citoyen : création en janvier 2016 et participe au comité de pilotage local ; • délibération concertation préalable : 1 délibération Ville de Hem – 2 délibérations MEL • 11 diagnostics en marchant de 2010 à 2019 • enquêtes individuelles : réalisées en juin / juillet 2015, auprès de 300 ménages du quartier sur des questions de parcours résidentiel / perception du quartier / fréquentation des commerces et services / pratiques de santé / modes de locomotion / souhaits de déménagement / composition familiale • 11 réunions publiques de 2011 à 2019 Enquête publique : du 14 mai au 14 juin 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme)	• Inauguration en mars 2019 - à la Maison du foot, rue de la Lionderie à Hem • Permanence une fois par mois assurée par le conseil citoyen • Présence sur place d'une maquette évolutive du quartier, de plans (avant/après), d'une vue aérienne...
Wattrelos	Le conseil métropolitain a délibéré le 24/06/2016 sur le lancement de la concertation préalable au NPNRU. Puis, par la délibération n°17 C 0515 adoptée le 01 juin 2017, la MEL a précisé le cadre minimum des modalités de concertation relatives au NPNRU. Aussi, dès 2017, plusieurs actions de concertation sont-elles mises en œuvre : • en septembre 2017, un temps d'échange avec les habitants du quartier, organisé avec les Conseillers Citoyens • la participation des représentants du Conseil citoyen aux comités de pilotage. • la mobilisation de financements pour un Atelier de Travail Urbain • des réunions de quartier publiques pour informer régulièrement sur l'avancement du projet. • la réunion d'échanges avec les riverains bénéficiant de la rénovation de la rue des Villas • une réunion avec les Conseillers Citoyens le 6 septembre 2018	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	• une réunion publique d'information aux habitants le 13 septembre 2018 • des images vidéo sur les transformations du quartier pour garder la mémoire du projet • la mise en œuvre d'un atelier de travail urbain de janvier à juillet 2019. • la réalisation de l'enquête publique: du 25 mars au 30 avril 2019: dans le cadre de la concertation réglementaire (art. L103-02 du code de l'urbanisme).

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

> L'organisation de la MEL

La MEL est concernée à plusieurs titres par le NPRU. Elle est le pilote du NPRU, suite à sa prise de compétence politique de la ville et possède de longue date la compétence aménagement. C'est pour cette raison que la MEL a fait le choix il y a quelques années d'intégrer au service politique de la ville, les personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des NPRU, afin de gagner en efficacité.

Cependant les projets viennent également interroger d'autres compétences de la MEL, Habitat, voirie et espaces publics, assainissement, résidus urbains…. De ce fait une organisation en mode projet, mise en place depuis de nombreuses années au sein de la MEL, prend tout son sens au regard des nombreuses directions concernées par ces projets. Cependant le nombre important de partenaires impliqués dans ces projets vient complexifier le travail.

En complément du comité de pilotage métropolitain, des comités de pilotage ont également été mis en place pour chacun des volets territoriaux. Les comités de pilotage sont généralement précédés d'un comité technique.

Le co-pilotage est assuré par la vice-présidente Politique de la ville de la MEL et les maires de chaque commune concernée.

La mise en œuvre des différents projets d'aménagement devra se faire dans la continuité des décisions prises dans les comités de pilotage métropolitain et locaux. Cependant il conviendra de veiller à ce que les décisions relevant de la MEL en tant que maître d'ouvrage soient bien en cohérence avec les règlements et décisions des instances métropolitaines en particulier le comité d'engagement métropolitain.

> L'organisation des villes

Les Villes concernées par le NPNRU assurent la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations inscrites dans la présente convention, notamment des équipements publics et des travaux d'accompagnement de voiries, espaces verts, éclairage et mobilier urbain.

Pour assurer la réalisation et le suivi de ces opérations, elles sont organisées de la manière suivante :

Ville de Roubaix	A compléter lors de la deuxième étape de contractualisation
Ville de Tourcoing	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de La Bourgogne, la Ville de Tourcoing suivra les opérations de sa compétence : • la réalisation des équipements publics, • la réalisation des espaces verts, • la réalisation du mobilier urbain, • la réalisation de l'éclairage public. La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Tourcoing et de Monsieur le Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, Monsieur l'Adjoint chargé des Grands Projets et de la Rénovation Urbaine pilote le NPNRU de la Bourgogne. Au niveau technique, la réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité de la Direction des Grands Projets (au sein de la DGST) qui assurera la coordination avec les autres directions de la Ville de Tourcoing : • la DGST et ses différentes directions techniques : aménagement, habitat et développement économique / architecture / parcs et jardins et développement durable • la Direction des relations aux habitants, • la Direction des écoles et des familles,

	• la Direction de la jeunesse, des sports et des territoires, • ainsi que les directions fonctionnelles et l'ensemble des directions impactées par le NPRU (Direction des finances et du contrôle de gestion, Direction de la commande publique et des affaires juridiques et immobilières, Direction de la communication et de l'événementiel...). Pour assurer la réussite du projet de renouvellement urbain, la Ville de Tourcoing a également renforcé ses moyens communaux en mobilisant un poste de chef de projet social et une mission d'ingénierie sociale du relogement. Par ailleurs, une équipe transversale et pilotée par la Direction de projet a été mise au service du projet de renouvellement urbain. Celle-ci réunit une assistante à la mission de rénovation urbaine, un chef de projet social/politique de la ville, une chargée de mission accompagnement au changement, un chargé de mission de proximité et un chargé de mission démocratie participative.
Ville de Lille	Les services de la Ville sont largement mobilisés dans le NPNRU : à l'échelle stratégique, opérationnelle, de gestion, ou encore, de proximité auprès des habitants. 1- Le volet urbain et habitat est co-piloté par les directions de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville, en lien étroit avec les directions homologues métropolitaines. Il consiste en l'élaboration et la mise en œuvre des opérations urbaines et d'habitat sur le territoire lillois. Le pilotage du projet urbain est confié à l'urbaniste territorialisé (4 urbanistes mobilisés), afin d'assurer la cohérence du projet avec les dynamiques et stratégies territoriales. Les directions gestionnaires de l'espace public (nature en ville, espace public, éclairage, propreté…) ainsi que les directions en expertise (Risques urbains par exemple) sont mobilisées dès la phase conception. La direction de l'habitat est mobilisée dans les programmations et le suivi des opérations logement au sein des projets et en reconstitution de l'offre. 2- Le volet équipement est piloté par la direction de la Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération (MOCO) pour la programmation, la réalisation, la mise en service des équipements publics de compétences communales. Les directions thématiques concernées (éducation, petite enfance, sport, jeunesse, senior…) assurent la déclinaison la déclinaison des stratégies communales dans les projets ainsi que la mobilisation des équipes de terrain et des partenaires institutionnels (Éducation Nationale, Département, CAF, DRAC…). La direction de la Maintenance des bâtiments est étroitement associée dès la phase conception. 3- Le volet social est animé par la direction de projet Renouvellement urbain (chargé de mission dédié) et mobilise les services autour de : • l'accompagnement au relogement co-piloté avec le bailleur : 5 ETP au sein de la Ville sont mobilisés au sein de la direction de projet (0,2 ETP), du service interbailleurs de la direction de l'habitat (1 ETP), de la direction de la proximité (0,8 ETP) et surtout du CCAS de la ville avec 3 intervenants sociaux dédiés au NPRU ; • l'insertion professionnelle, déclinant à l'échelle communale les stratégies métropolitaines et le suivi des clauses d'insertion ; • l'observation et l'évaluation de l'impact social du projet tout au long du NPRU sur les habitants, la structure et les équilibres communaux : mobilisation auprès de la direction de projet des observatoires de la Ville et des directions thématiques (habitat, éducation…) et de la proximité. 4- Le volet accompagnement au changement est animé par la direction de la Proximité à l'échelle de chaque quartier (5 directions de quartier mobilisées) pour : • la concertation mise en œuvre par la direction de la Démocratie participative en lien avec la direction de l'urbanisme • le travail de mémoire dans le quartier • le maintien et l'adaptation des services de proximité (équipements, commerces, associations…) tout au long du projet, avec l'appui de la direction de projet ; • la gestion de proximité, contractualisée avec le bailleur et la métropole à travers un contrat de site et mobilisant largement les acteurs de la gestion communaux et de la mise en œuvre du projet ; • l'articulation avec le contrat de Ville dans lequel s'inscrit le NPRU (concernant à l'échelle lilloise 60 000 habitants). La direction de projet (4ETP) anime ces 4 pôles et veille également à : • la valorisation et au rayonnement du projet ; • l'impulsion des dynamiques d'innovation dans le projet et de leur financement.
Ville de Loos	Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain des Oliveaux, la Ville de Loos assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations de sa compétence. Il s'agit de : • la réalisation des équipements publics, • la réalisation des espaces verts, • la réalisation du mobilier urbain, • la réalisation de l'éclairage public. La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques qui tiendra la Direction du Projet informée de l'avancement des opérations. Plus particulièrement, une coordination sera assurée par un ingénieur détaché sur ces missions et le Chef de Projet Ville. Il s'agira de travailler en étroite concertation avec les Directions concernées : Marchés Publics / Finances, Enfance Famille, Restauration Municipale, Urbanisme, Économie, notamment.
Ville de Mons-en-Barœul	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Nouveau Mons, la Ville de Mons-en-Barœul suivra les opérations de sa compétence : • la réalisation des équipements publics, • la réalisation des espaces verts, • la réalisation du mobilier urbain, • la réalisation de l'éclairage public.

	La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Mons-en-Barœul et de Madame l'Adjointe au Maire chargée de la Rénovation urbaine, Cadre de vie, Logement. Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la Direction de Projet NPNRU, sous la responsabilité du Directeur Général des Services qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet.
Ville de Hem	Dans le cadre du projet de développement urbain et social de la ville de Hem via le NPNRU et le droit commun, la commune pilotera les opérations relevant de sa compétence, à savoir : • la réalisation des équipements publics (en régie ou MOE externe), • la réalisation des espaces verts (en régie ou groupement de commande), • la réalisation du mobilier urbain (en régie ou groupement de commande), • la réalisation de l'éclairage public (en régie ou groupement de commande), • la Mise en œuvre de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Hem et de Monsieur l'Adjoint à la Solidarité entre les Générations, à l'Habitat et au Logement, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux Travaux, aux Infrastructures et à l'Aménagement. Le suivi administratif/technique/financier sera assuré par le chef de projet renouvellement urbain de la Ville qui veillera à la coordination avec les autres services municipaux concernés, et principalement : • la direction des services techniques et de l'aménagement (bâtiments, voirie, urbanisme, foncier), • la direction générale des services (incluant les marchés publics et le développement économique), • la direction solidarité et cohésion sociale (CCAS, logement, petite enfance, gérontologie), • la direction Finances, Ressources, Moyens (dépenses, recettes, PPI de la Ville), • la direction Education, Jeunesse (écoles maternelles et primaires, pour la participation aux études de programmation des équipements), • le cabinet du Maire (relations avec les élus, sécurité, communication, GUSP, fonctionnement du quartier). A été constituée une Direction de projet associant le chef de projet ville, le directeur de projet MEL, la cheffe de projet opérationnel MEL, les principaux élus concernés, les directeurs de pôles et les chefs de services concernés. Cette direction de projet se réunit de façon hebdomadaire.
Ville de Wattignies	Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Blanc-Riez, la Ville de Wattignies suivra les opérations de sa compétence, c'est-à-dire la réalisation : • des équipements publics, • des espaces verts, • du mobilier urbain, • de l'éclairage public. La réalisation de ces opérations sera placée sous la responsabilité politique de Monsieur le Maire de Wattignies. Au niveau technique, le pilotage opérationnel et financier est assuré par la direction général des services, qui mobilisera les différents services municipaux pour la réalisation du projet. Il tiendra informé la direction de projet NPNRU de l'avancement des opérations.
Ville de Wattrelos	Pour mettre en œuvre et suivre le projet de renouvellement urbain en collaboration avec la MEL, la Ville s'est organisée de la manière suivante afin d'accompagner la direction de projet confiée à la MEL. Le volet urbain et habitat est suivi par la direction de la coordination des politiques contractuelles, qui mobilise la direction des services techniques et la direction habitat en fonction des nécessités. La Ville, en tant que maître d'ouvrage, pilotera et suivra les opérations qui relèvent de sa compétence : espaces verts, mobilier urbain, éclairage public. Le volet social est piloté par la direction de la coordination des politiques contractuelles, en lien avec les directions thématiques (insertion professionnelle, éducation, jeunesse, économie-emploi santé, prévention…). L'inscription du NPNRU dans le contrat de ville constitue un axe fort de la déclinaison territoriale du contrat de ville pour Wattrelos. À ce titre, on y retrouve l'accompagnement au changement, la concertation, la mémoire des quartiers. Plus particulièrement, sur l'accompagnement social au relogement, la Ville en tant que copilote aux côtés du bailleur, mobilise les personnes ressources au sein de GRAR (groupe de ressource et d'accompagnement composé du CCAS et de travailleurs sociaux intervenant sur le territoire) et fait le lien entre le groupe technique relogement (GTR) et les commissions d'attribution logement (CAL).

> L'organisation des bailleurs

LMH Vilogia	Lille Métropole Habitat et Vilogia ont décidé de créer un GIE, La Méta, à qui ils ont donné la mission de piloter les projets de renouvellement urbain, de la conception à l'exécution. Chaque bailleur garde la maitrise d'ouvrage de ses opérations. Ainsi, la direction de projet est assurée par la META avec les 2 chefs de projets et les 5 chargés de mission (relogement, insertion & GUSP, programmation, OPCU, finance) pour le compte de Lille Métropole Habitat et de Vilogia. Lille Métropole Habitat et Vilogia ont également confié l'accompagnement au relogement à La Méta. Une équipe de 10 chargés de relogement et d'une coordinatrice a été créée pour prendre en charge les relogements des 2 bailleurs sur la durée du NPNRU. La Méta mobilise 17 équivalents temps plein sur le projet de la Métropole Européenne de Lille. Les chefs de projets animent les équipes projet composées des chargés de missions de La Méta et des intervenants opérationnels des bailleurs (Chargés d'opérations, responsables d'agence et de patrimoine, chargés de mission sécurité…). 8 équipes projets sont créées : Lille Concorde, Lille Bois Blancs, Lille JB Clément/ Wattignies/Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Hem, Wattrelos. Au sein de ces équipes projet, · Lille Métropole Habitat mobilise auprès de ses 2 directeurs de territoire 3 chefs de projet et 3 responsables de programmes de la maîtrise d'ouvrage, 3 responsables d'agence, 3 responsables de patrimoine et 2 chargés de développement social pour animer les équipes opérationnelles et de terrain. · Vilogia mobilise auprès de la directrice territoriale de la MEL 6 responsables de programmes du GIE de maîtrise d'ouvrage Hauts-de-France, 4 responsables d'agence Territoriale, 4 responsables d'agence, 4 responsables de patrimoine pour animer les équipes opérationnelles et de terrain. Les chefs de projets de La Méta représentent Lille Métropole Habitat et Vilogia dans l'ensemble des instances de pilotage du projet mises en œuvre par la Métropole Européenne de Lille et les Villes. Ils sont les interlocuteurs des partenaires du NPNRU et organisent les interventions des membres des équipes projets.
Partenord Habitat	Sur l'ensemble des territoires du département du Nord, Partenord Habitat a déployé une organisation territoriale ayant pour objet de renforcer la proximité. Cette organisation assure une décision et une action au plus près des clients locataires, accédants ou copropriétaires, comme des partenaires de l'office, Villes et intercommunalités, notamment. Dans ce cadre, la direction territoriale Lille Métropole de Partenord Habitat assure la direction de projet pour les PRU de Loos-Les Oliveaux, de Mons-en-Barœul-Nouveau Mons, et de Wattignies-Blanc Riez. Le directeur territorial rassemble à cette fin une équipe projet à laquelle sont principalement associés les directeurs des 3 agences de Partenord Habitat à Loos, Mons-en-Bacœul et Wattignies. Il est assisté par les services de sa direction territoriale (DT), spécialisés dans les fonctions commerciale, sociale et exploitation (2 directeurs de service, des commerciaux de territoire, 1 responsable et 1 développeur social, pour le relogement piloté en agence et l'accompagnement social, notamment). La direction technique de la DT est mobilisée, quant à elle, sur les opérations de démolition, de construction, de réhabilitation et de résidentialisation (directrice, responsable des programmes immobiliers, 2 responsables d'entité patrimoine et les responsables d'opérations). Le directeur territorial et ses services disposent aussi de l'appui des services support du siège (assistance au réseau, expertise métiers, contrôle interne et reporting).
INA 3F	Pour le projet de son patrimoine su le quartier de l'Alma à Roubaix, 3F Nord Artois mobilise spécifiquement : · 1 gérant qui anime 2 ETP , une assistante de gestion et un chargé d'accompagnement social. Ces collaborateurs sont plus particulièrement chargés du relogement et du suivi social des locataires concernés par la démolition, · 1 chef de projet construction et son assistante en charge de la démolition, de la reconstitution de l'offre locative et du suivi administratif dans Agora.
Logis Métropole	La nature et l'envergure des projets de renouvellement urbain portés par Logis Métropole (206 logements en requalification avec ou sans résidentialisation) ne nécessitent pas une organisation ad hoc. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est-elle effectuée par les équipes habituelles de la direction immobilière de Logis Métropole et plus particulièrement par 1 à 2 responsables de programme immobilier. Le responsable de programme immobilier réalise les études et diagnostics techniques, définit le programme de travaux, coordonne la concertation auprès des locataires, dépose le permis de construire, suit et réceptionne le chantier. Le pôle accompagnement social, et plus particulièrement une conseillère sociale et une chargée de GUSP, vient en soutien de la direction immobilière pour réaliser les études sociales, identifier et accompagner les locataires les plus fragiles avant, pendant et après la phase de travaux, et faire le lien si besoin entre les locataires et l'entreprise en charge du chantier ou les autres services de Logis Métropole. Le pôle accompagnement social contribue également, dans le cadre de la démarche inter-bailleurs, au relogement des locataires concernés par les opérations de démolitions du NPNRU. La responsable administratif et financement assure l'élaboration et le suivi des FAT et participe aux comités techniques et de pilotage NPNRU de la MEL.

>L'organisation des autres maîtres d'ouvrage

ANCT	Les opérations de construction sous maîtrise d'ouvrage directe ainsi que les acquisitions de locaux commerciaux en rez de chaussée d'immeubles de Logement sont portées par la Direction des Programmes. Le Responsable de Programme est en charge de l'entièreté du projet. En cette qualité, il fait appel à différentes expertises au sein de l'établissement : direction technique, service juridique, direction de l'exploitation afin que l'opération soit conduite de manière efficiente. En lien constant avec ses partenaires (villes, MEL, financeurs), le Responsable de Programme est le référent unique pour toute information et arbitrage relatifs au projet.
Département du Nord	L'opération de restructuration du collège Descartes à Loos se fera sous maîtrise d'ouvrage directe du Département. Elle sera portée intégralement par la Direction des Bâtiments de la collectivité de sa programmation jusqu'à la réalisation. En lien avec ses partenaires (Ville et MEL), la Direction des Bâtiments assurera la coordination de ses travaux dans une cohérence d'exécution, et en tenant compte des travaux complémentaires de réaménagement du parvis sous maîtrise d'ouvrage de la MEL.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains *(cf. article 2.2)* et la mesure des impacts à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) portant sur l'évaluation du programme. L'objectif de la MEL est de pouvoir évaluer l'impact des politiques publiques conduites par l'ensemble des partenaires sur les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville et plus particulièrement ceux inscrits dans le NPNRU.

Cette évaluation, pilotée par la MEL, implique l'ensemble des parties prenantes. Elle s'organise avant, pendant et après la mise en œuvre des projets. Elle concerne le projet de renouvellement urbain, y compris le projet d'innovation.

La MEL sera accompagnée par un prestataire extérieur. Sa mission sera financée par l'ANRU.

Le prestataire sera chargé de construire un référentiel d'évaluation basé sur les indicateurs préalablement identifiés et disponibles et d'accompagner la MEL et ses partenaires dans l'exercice des points d'étape décrits à l'article 12.3. L'évaluation qui sera menée permettra de motiver les évolutions d'orientation des projets qui pourraient être proposées.

L'évaluation portera sur l'ensemble des enjeux et des objectifs urbains prioritaires fixés dans le cadre de la stratégie métropolitaine de renouvellement urbain, et repris en annexe A6.

Le prestataire sera également chargé de déterminer la manière dont les habitants seront associés au dispositif d'évaluation.

L'échelle de collecte des données sera définie en fonction des modes de calculs et de récolte de l'information par les différentes sources, soit à l'échelle des IRIS, soit à celle des sections cadastrales.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet, en lien avec les acteurs concernés, s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et co-construit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Le projet de gestion interroge ainsi la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Sur l'expérience acquise lors des précédents PNRU, le porteur de projet s'engage à proposer localement, projet par projet, dans le cadre posé par la Métropole, et à présenter lors de la 1re revue de projet, associant l'ANRU et sa délégation territoriale, un modèle de convention de gestion des sites en NPNRU pour les espaces publics et privés. La convention constitue un outil particulièrement utile et efficace à l'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants dans les secteurs de résidence sociale nécessitant un surinvestissement, une coordination des actions et des organisations des bailleurs sociaux, de la commune et de la MEL. Cet outil permet d'agir en phase de conception, de gestion transitoire durant et après le chantier et permet de réguler les surcoûts de gestion par des aménagements transitoires ou définitifs adaptés, mais également de coordonner les interventions de chacun. Aussi, le porteur de projet s'engage-t-il à mettre en place un cadre méthodologique de gestion des chantiers NPNRU. Les partenaires s'engagent sur chaque opération dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage à mener de manière très rigoureuse, le travail préparatoire au lancement du chantier. Ils veilleront à suffisamment anticiper ce travail préparatoire et à bien associer toutes les parties prenantes et partenaires concernés.

Cette démarche a vocation :

- à s'appliquer aux sites urbains connaissant des dysfonctionnements organisationnels pour les maintenir dans un état de fonctionnement acceptable par les habitants et usagers,
- à outiller l'ensemble des maîtres d'ouvrages en conception (prendre en compte l'avis du futur gestionnaire), gestion transitoire et entretien pour mieux communiquer (alerte), mieux se coordonner et mieux se connaitre.

En d'autres termes, l'aménagement, l'entretien et la maintenance préventive/proactive des espaces publics et privés doivent permettre d'apporter sur le secteur un réel sentiment de sécurité et de bien-être aux habitants du quartier. Cette convention formalise certaines pratiques et vient en modifier d'autres, elle reprend également les différentes thématiques concernées.

Pour en assurer la conduite, les conventions déclinées localement intègrent des modalités de coordination, de suivi et d'évaluation, dont le bilan est établi annuellement. Pour que cette coordination soit opérationnelle, les signataires des conventions locales de gestion de site désigneront un référent unique en charge de la coordination institutionnelle interne. Afin qu'elle puisse être suivie localement, la Ville assure la coordination générale de la convention et le compte-rendu auprès des élus et habitants.

L'objet de la convention, dont le bilan sera présenté à chaque revue de projet, est :

- d'identifier et programmer des actions permettant la mise en œuvre de pratiques de gestion économes et efficaces,
- de définir les responsabilités, obligations et charges des parties en matière d'exploitation, d'entretien/maintenance, et de renouvellement des ouvrages, d'équipements urbains et d'installations,
- de définir les pratiques à mettre en place dans le quartier en fonction de la domanialité.

Dans ce cadre, la MEL pilotera une mission métropolitaine d'accompagnement à la construction de ces projets de gestion de site. Cette mission apporte à la MEL et à ses partenaires une expertise fine et précise sur des thématiques données à l'échelle métropolitaine, notamment sur des champs stratégiques innovants : gestion transitoire, recyclage des déchets de chantiers, sécurité des chantiers, expertise juridique sur le

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

partage des compétences au regard de la domanialité.... Cette mission est accompagnée par l'ANRU afin de garantir l'amélioration du fonctionnement et de la gestion urbaine des quartiers à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Depuis 2012, la clause sociale d'insertion professionnelle profite annuellement à environ 1 000 résidants de la MEL, dont la moitié en quartiers prioritaires. Partenaires du territoire, bailleurs sociaux, Département, Région, communes, Pôle emploi, PLIE, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique, fédérations d'entre- prises, chambres consulaires, etc, font preuve d'une implication forte dans cette démarche grâce à l'appui technique menée par le réseau territorial des facilitateurs (MDE et PLIE).

Depuis le début de l'année 2018, la MEL a engagé un travail de réactualisation de sa charte métropolitaine d'insertion. Une démarche de concertation et de co-construction avec les partenaires a abouti à son adoption à l'unanimité en conseil métropolitain en décembre 2018.

Le nouveau document a pour objectif de cadrer la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion du point de vue réglementaire (liée au NPRU) et de manière volontariste en donnant des objectifs communs de travail à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Ainsi, cette charte est-elle, pour sa partie réglementaire, une déclinaison adaptée aux spécificités locales de la charte nationale d'insertion, rédigée par l'ANRU pour la période 2014-2024.

Elle se structure autour de 4 grands objectifs :

- contribuer à l'accès à l'emploi des habitants fragilisés ou éloignés du marché du travail de la métropole, notamment des quartiers prioritaires, en exploitant les possibilités de la commande publique ;
- impulser une dynamique partenariale auprès de tous les acteurs mobilisés sur le sujet des clauses sociales dans les contrats de la commande publique, afin de multiplier les opportunités d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi ;
- participer à la construction de parcours professionnalisant pour les habitants en termes de durée et de montée en compétences notamment ;
- organiser un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

La MEL et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte sur :

- la réalisation des objectifs d'insertion ;
- l'utilisation de la procédure de mise en œuvre, via les facilitateurs ;
- la participation des instances de suivi et de pilotage ;
- la transmission des éléments nécessaires à l'évaluation.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à appliquer les dispositions de la charte relative au NPNRU en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

Pour cela, la MEL et les maîtres d'ouvrage fixent, à travers la présente convention, des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulière- ment vigilant sur les modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, sur le partenariat avec les entreprises et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Rappel sur les publics éligibles

Pour rappel, les publics éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi sont les suivants :

- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) ;
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou d'autres minima sociaux, notamment l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allo- cation d'Invalidité… ;
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeur d'emploi ;
- les personnes de plus de 50 ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- les personnes en parcours au sein de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- les personnes relevant des dispositifs de l'Insertion par l'Activité Économique définies à l'article L5132-4 du Code du travail.

En outre, les facilitateurs peuvent valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), acteurs sociaux (Département, centres sociaux…).

L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à leur mise à l'emploi et validée par les facilitateurs mobilisés sur le contrat. La question d'éligibilité se définit par rapport à la personne et non par le contrat de travail support.

La mobilisation des publics s'appuiera sur les politiques dédiées mises en place par les partenaires.

Depuis 2017, le Département mène une stratégie renforcée qui conduit à intensifier les politiques de mise à l'emploi qu'il a déjà engagées. Elle se décline par la création de 2 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) situées à Lille et à Roubaix-Tourcoing. L'ambition étant de couvrir rapidement l'ensemble du territoire métropolitain.

Parallèlement, des appels à projets (AAP) *"De l'insertion à l'Emploi"* permettent de disposer d'une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée.

Enfin, en complément des dispositifs "Initiative pour l'Emploi des Jeunes" (IEJ) existants qui ciblent plus particulièrement les jeunes âgés de moins de 25 ans, le Département a engagé une action innovante en direction des allocataires du RSA âgés de moins de 30 ans (9 600 allocataire à l'échelle de la métropole) dans le cadre d'appels à projets (2018/2020 – *"Repérer et accompagner les jeunes NEET vers l'emploi – un parcours de réussite vers l'apprentissage"*. Il s'agit de repérer 2 220 jeunes en 3 ans et de travailler sur leur employabilité, lever leurs difficultés, construire avec eux un parcours, etc. Le Département est pilote de ce dispositif. La Région Hauts-de-France, Pôle Emploi, la Chambre des métiers et le tissu associatif sont partenaires de ce projet.

Objectifs quantitatifs

Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements

La définition des objectifs quantitatifs a fait l'objet d'un groupe de travail dédié pour s'arrêter collectivement sur une méthode de calcul.

Le volume des heures d'insertion généré par les contrats de travaux et d'ingénierie liée aux travaux au titre des projets de renouvellement urbain sera calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant HT des travaux X taux de main-d'œuvre X taux d'insertion}}{\text{Coût horaire du travail (charges comprises)}}$$

A cette formule, dans le cadre du calcul des objectifs d'insertion du présent programme de renouvelle- ment urbain, s'ajoute l'application d'un coefficient de complexité prenant en compte les problématiques suivantes :

- la stabilisation progressive des opérations de l'ensemble des sites métropolitains : en termes de programmation, de temporalité, de types d'opérations, etc,
- l'analyse précise des opérations lors du lancement des marchés et des contrats, qui n'est pas encore réalisée, afin de définir précisément les potentiels en termes d'insertion (taux de main-d'œuvre, activités propices, difficultés techniques, etc.),
- les situations où l'inclusion d'heures d'insertion relève d'un montage complexe, notamment lorsque les donneurs d'ordre/maîtres d'ouvrage interviennent en tant qu'acheteurs (VEFA).

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

De fait, ce coefficient de complexité n'a vocation à n'être appliqué qu'en amont du lancement des marchés. Le volume d'heures calculé et affiché dans les pièces des marchés sera défini en application de la formule citée ci-dessus.

Ainsi, les valeurs retenues pour le calcul des objectifs d'heures d'insertion sont-elles les suivantes :

Taux de main-d'œuvre	Aménagement (dont résidentialisations et VRD) : 35 %	Démolitions : 40 %	Constructions neuves et réhabilitations : 40 %
Taux d'insertion	5 %		
Coût horaire du travail* (CC)	Construction : 33 €		
Coefficient de complexité	0,8		

*EUROSTAT, "Coût de la main-d'œuvre dans l'UE", communiqué de presse d'avril 2019 sur des données datant de 2018

Dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain, les objectifs d'heures d'insertion sont les suivants, conformément à la méthode de calcul exposée précédemment :

Maîtres d'ouvrage	Montant d'investissement (en euros)	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
ANCT	9 790 339	5	4 747
Hem	12 296 652	5	5 743
INA-3F	21 109 621	5	10 168
Lille	23 646 956	5	10 506
LMH	197 551 673	5	94 901
Logis Métropole	13 260 001	5	6 375
Loos	13 187 981	5	5 837
MEL	308 194 368	5	128 711
Mons-en-Barœul	15 893 098	5	7 051
Partenord	121 594 954	5	58 094
SRCJ	903 959	5	438
Tourcoing	26 851 978	5	12 406
Vilogia	207 765 097	5	99 993
Wattignies	8 425 443	5	4 085
Wattrelos	698 766	5	296
Total général	**981 170 884**	**5**	**449 351**

Les objectifs d'heures d'insertion dans le cadre de la reconstitution de l'offre tiendront compte des opérations en VEFA.

Par ailleurs, ces objectifs d'insertion affichés par les différents donneurs d'ordre pourront évoluer lors du lancement des opérations et de la rédaction des pièces des marchés et doivent être perçus comme des objectifs minimaux à atteindre, donc pouvant être dépassés en fonction des projections des résultats.

Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité et modalités de mise en œuvre

En matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la charte nationale d'insertion établit un objectif d'au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre de ces marchés à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

De plus, l'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUSP est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

Il s'agit alors de s'appuyer sur la programmation annuelle des opérations GUSP métropolitaine, portées par la MEL, les Villes et les bailleurs, afin d'intégrer des heures d'insertion dès lors que les conditions sont réunies, dans le respect de l'objectif de 10 % des heures travaillées.

Il sera notamment possible de valoriser tous les contrats et marchés GUSP effectués par les structures d'insertion par l'activité économique, dans la mesure où les heures travaillées soient réalisées par des publics éligibles.

Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain

Tous les marchés et contrats de services (prestations de médiation, d'enquête) liées au renouvellement urbain seront étudiés.

Objectifs qualitatifs

Cette démarche métropolitaine continuera à monter en puissance par un travail chemin faisant sur la qualité des parcours d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi, dont les habitants QPV, et par le partage de bonnes pratiques.

La MEL et ses partenaires s'engagent ainsi à porter notamment une attention particulière aux thématiques suivantes :

- le suivi dans l'emploi des bénéficiaires ;
- la qualité des parcours : opportunités, durée, globalisation ;
- la diversification dans le recours aux clauses d'insertion : nouveaux métiers, nouveaux dispositifs mobilisés, nouveaux publics bénéficiaires (dont les femmes) ;
- la mobilisation des publics : développement des actions de sensibilisation, d'orientation, de préparation, etc. ;
- la coordination des actions d'insertion à destination des publics éligibles.

Par ailleurs, la MEL poursuit des actions de partenariat avec les acteurs territoriaux des services publics de l'emploi, afin de garantir la qualité des opportunités proposées et des parcours vers l'emploi des bénéficiaires. Des travaux sont notamment en cours par le biais du volet économie et emploi du contrat de ville avec les maisons de l'emploi, les PLIE, les missions locales, Pôle Emploi et les porteurs de projets soutenus lors de l'appel à projets annuel du contrat de ville.

Des groupes de travail pourront être engagés pour avancer sur le sujet et ainsi permettre une évaluation des évolutions des parcours d'insertion mis en place dans le cadre des clauses sociales.

> Organisation opérationnelle

Le territoire est doté de postes de facilitateurs au sein des MDE/PLIE, sur lesquels s'appuieront les donneurs d'ordre pour mettre en place leur marché. Avoir un interlocuteur unique permet de disposer d'une vision globale et la plus exhaustive possible afin de pouvoir évaluer le travail fourni.

Les facilitateurs interviendront auprès des donneurs d'ordre sur les aspects suivants :

- identifier des marchés propices à l'inscription de clauses sociales ;
- calibrer l'effort d'insertion dans le marché public ;
- rédiger des pièces clauses sociales dans le marché public.

Plus globalement, les facilitateurs ont pour mission :

- d'assister les entreprises soumissionnaires dans leur réponse à la clause liée à l'action d'insertion ;
- de valider l'éligibilité de tous les candidats relevant de l'action d'insertion ;
- de proposer aux entreprises adjudicataires des personnes éligibles à l'action d'insertion, en lien avec les prescripteurs de candidats du territoire ;
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par le marché ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- d'étudier et de valider les demandes de globalisation[2] des entreprises pour les candidats éligibles déjà en poste et pour lesquels une plus-value (type de contrat, élément de formation…) est à noter en cas de poursuite du contrat ;
- de suivre l'application de la clause par les entreprises et d'en faire un retour auprès du maître d'ouvrage.

Il est important voire nécessaire pour les facilitateurs de bien connaître en amont les marchés à venir afin de mobiliser au mieux les candidats potentiels mais aussi les dispositifs de formation adaptés.

Un comité technique organisationnel se réunira régulièrement pour favoriser la bonne mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPRU.

Pilotage

Le pilotage de la charte métropolitaine d'Insertion et donc de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion dans le cadre des projets NPNRU sera pilotée au sein d'instances existantes telles que le comité de pilotage Contrat de Ville, le comité de pilotage NPNRU et les instances de pilotage du Schéma métropolitain de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Il sera possible, en cas de besoin, de mettre un place un comité de pilotage spécifique dédié, rassemblant tous les partenaires engagés dans la démarche.

Suivi et évaluation

Lors de revues de projet semestrielles avec les maîtres d'ouvrage, parallèlement à la transmission au délégué territorial de l'ANRU, l'avancée du projet d'insertion sera exposée. Les indicateurs suivants seront renseignés et communiqués, en accord avec la charte nationale d'insertion :

- nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation…) ;
- typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité…) ;
- nombre de bénéficiaires ;
- typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

Par ailleurs, des actions de mobilisation et d'accompagnement pour les clauses sociales sont en cours d'élaboration par la MEL et ses partenaires, telles que des ateliers d'orientation, de mobilisation et de préparation à l'emploi. Les actions du volet économie et emploi du contrat de ville sont également un levier de mobilisation et d'accompagnement.

Tous les éléments qui restent à travailler et à formaliser tels que les objectifs qualitatifs, les objectifs en matière de GUSP, les critères d'évaluation… seront définis dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les conclusions de ces réflexions seront alors formalisées et annexés à la charte métropolitaine d'insertion.

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/ leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et, dans la mesure du possible, en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

[2] Afin de favoriser le parcours d'insertion des personnes recrutées par l'entreprise et faciliter la gestion de la clause par ladite entreprise, à compter de l'attribution du marché et pendant son exécution, l'entreprise attributaire du marché peut solliciter auprès du facilitateur du territoire la globalisation des heures d'insertion au cas où elle serait attributaire d'un ou plusieurs autres marchés comportant une clause sociale d'insertion, pour le territoire du bassin de vie de la Métropole Européenne de Lille.

Territoires	Mémoire des quartiers
Roubaix	À compléter lors de la deuxième étape de contractualisation
Tourcoing	La Ville de Tourcoing a souhaité que soit mené un travail de recueil et de valorisation autour de la mémoire du quartier. Dans l'objectif de transmettre au plus grand nombre l'histoire singulière de ce quartier, ce travail s'articule autour : - des expériences de vie individuelles et collectives des habitants, - de l'évolution urbaine et sociale de la Bourgogne, depuis la création du quartier et l'arrivée des premiers habitants à la fin des années 1960, - des éléments d'archives et de mémoire, en provenance de fonds privés, personnels ou familiaux et de fonds publics (archives municipales, centre d'histoire local…). Le Centre social Bourgogne mène déjà depuis 2015 cette démarche par le biais d'entretiens filmés d'une vingtaine d'habitants, intitulé "Bourgogne, mémoire partagée". Dans la continuité de cette action, il souhaite poursuivre dès 2020, aidé par un collectif de sociologues et une cinéaste, un travail d'analyse sociologique, historique et documentaire qui fera ensuite l'objet d'une restitution à travers l'organisation d'expositions, de projections des films réalisés et d'une publication. D'autres actions pourront être mises en œuvre afin de mettre à l'honneur les habitants du quartier, notamment dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.
Lille	Les objectifs fixés : - valoriser le quartier et son histoire collective comme individuelle aux yeux de ses habitants et des Lillois - récolter de la matière sur l'histoire publique et privée du quartier : témoignage, documents, photographies - sensibiliser les habitants à l'histoire de leur quartier pour favoriser le vivre-ensemble - accompagner les habitants vers la transformation du quartier en replaçant ces changements dans une continuité - constituer un espace de rencontres et d'échanges pour les habitants autour des questions de mémoire, de patrimoine commun et de transformation urbaine - accompagner et favoriser l'expression des habitants sur leur quotidien, leur ressenti, leur histoire dans le quartier, ainsi que sur le projet et le relogement, via des modes d'expression alternatifs et artistiques Ces objectifs ont été retranscrits avec l'association Histoire de Savoir(s) (présente depuis 2013 sur le quartier) dans un programme annuel composé de 3 actions : 1.L'action mémoire, rassemblant mensuellement un "groupe mémoire" composé d'habitants et acteurs du quartier pour récolter du "matériel" étoffant la connaissance et les fonds d'archives sur l'histoire du quartier. Des supports de médiation (exposition ou plaquette) sont créés à partir de cette matière et diffusés auprès du grand public et des publics scolaires du quartier (écoles et collèges). Les Journées du Patrimoine sont un des temps forts de restitution, de partage et d'échange dans le quartier. Une approche thématique est développée année après année – en 2019 par exemple le sujet de culture et du jardinage. Cette action est réalisée en collaboration avec le travail doctoral d'Arthur Pinta sur l'histoire du quartier "Faubourg de Béthune de 1858 à nos jours : Histoire(s) d'une vie de quartier", département d'Histoire, Lille 3. 2. Les ateliers organisés autour du relogement, visant à mettre en image avec les habitants leur trajectoire de vie et leur donner des outils pour parler de leur relogement. Il s'agit ainsi de rassembler mensuellement les ménages concernés et volontaires des résidences en cours de relogement avec des formats qui pourront évoluer. En 2019 a par exemple été mis en place une "résidence participative", impliquant 3 artistes (illustrateur, plasticien, photographe, vidéaste) aux pratiques complémentaires dans un processus de résidence faisant participer les habitants. 3. Les cartes imaginaires, ateliers de création avec différents publics (enfants, collégiens et adultes) pour mettre en image les représentations imaginaires des habitants de leur quartier et ainsi d'évoquer des souvenirs, des lieux de vie… Ces ateliers se font dans le cadre de partenariat avec l'école du quartier, le collège de secteur et l'association Perspective.
Loos	Les Oliveaux est un quartier historique de la politique de la ville et, dans la perspective de la mise en œuvre du NPNRU, le volet territorial du contrat de ville loossois prévoit de mettre en place des actions mémorielles. Ainsi, en 2018 et 2019, une action en direction de la population du quartier a-t-elle été mise en place sur la thématique de la mémoire du quartier. Cette action a été soutenue financièrement par le contrat de ville et une première phase a été menée avec le concours d'un historien public et de différents artistes. Il a donné lieu à un vernissage le 26/06/2019 et à une déambulation théâtrale le 29/06/2019. Cette action a été un succès et a permis de mobiliser beaucoup d'habitants et a donné lieu à la publication d'un livret, dans le cadre des journées du patrimoine le 21 septembre 2019.. Afin de poursuivre cette dynamique, la Ville de Loos pérennisera ce volet pendant le temps de la mise en œuvre du projet. Il permettra de partager avec tous la mémoire du quartier, mais aussi des temps collectifs sur le passé et le futur du quartier des Oliveaux.
Mons-en-Barœul	Dans le volet territorial de Mons-en-Barœul du contrat de ville est souligné l'opportunité des actions mémorielles menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain comme un levier pour construire une histoire collective à transmettre, en prenant appui sur le vécu des populations qui habitent ces territoires. Lors du premier PRU, un important travail de collecte de la mémoire d'habitants a été réalisé par un historien. Pour le second volet de la rénovation urbaine, la Ville souhaite poursuivre cette démarche et renouveler les moyens d'actions en s'orientant vers une restitution "vivante" de la mémoire collectée. Des créations participatives aboutissant à des représentations théâtrales sont à ce jour une piste privilégiée d'action sur cette thématique. L'envie est également de prendre appui sur les lieux culturels de grande qualité se trouvant au sein ou à proximité immédiate du QPV : la salle Allende et le Fort Mac Donald. Ces deux lieux se situent aux abords d'opérations de déconstructions envisagées et constitueraient des endroits privilégiés pour partager des moments autour d'instants passés et construire ensemble le futur.

Hem	La Ville de Hem a engagé ce travail de mémoire avec les habitants en s'appuyant sur les acteurs locaux (théâtre de l'Aventure, antenne sociale de la Lionderie, espace de vie Saint-Exupéry, éducateurs…). Il a notamment permis d'intégrer au projet de rénovation urbaine une dimension culturelle favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles. Concrètement, des actions de différentes natures ont été menées : créations artistiques, représentations de spectacles à l'image de "cité Babel", co-écrit et mis en scène par Rachid Bouali, artiste ayant passé son enfance dans le quartier de la Lionderie, expositions à l'occasion d'un musée éphémère. De même, des collectages de paroles sur "les petites et grandes histoires" témoignant de l'attachement des habitants à leur quartier ont été organisés. Ils ont été repris dans des ouvrages ou des vidéos présentés lors de fêtes de quartiers et autres moments de convivialité animés par la mise en scène d'anecdotes ou de vécus. Ce travail avec les habitants a vocation à se poursuivre afin de sauvegarder la mémoire des lieux, de ceux qui y vivent et surtout de la transmettre. Avec la Maison du Projet animée par le Conseil citoyen, la commune va continuer d'offrir un espace pour créer des liens, des repères et enrichir le projet des témoignages du passé. Les phases d'animation, de concertation et de communication, de travail sur la mémoire du quartier continueront ainsi à s'appuyer sur la culture et s'accompagneront de la réalisation d'une maquette évolutive dès 2019, afin de permettre une meilleure compréhension du projet et d'ouvrir à chacun la possibilité de le faire sien.
Wattignies	
Wattrelos	A Wattrelos, la question mémorielle est traitée via la participation des habitants aux travaux de concertation sur le PRU. La mobilisation de l'association Hors Cadre par la ville a permis d'animer la participation habitante via la réalisa- tion de films reposant majoritairement sur les témoignages des habitants. 4 films ont ainsi été réalisés à ce jour inscrits dans une collection appelée "Le renouveau des Villas" : "Premières démolitions", film qui fait appel aux souvenirs des habitants du quartier face à la disparition des premières petites barres marquant l'entrée du quartier, mais qui laisse place aussi à l'expression des désirs des habitants et du maire face aux enjeux de la rénovation à venir. "La visite du quartier", film qui permet de découvrir le quartier, guidé par ses habitants et les conseillers citoyens. L'occasion d'échanges avec l'urbaniste conseil du PRU. "Premières concertations", film qui met à l'honneur les habitants au premier chef, mobilisés par le conseil citoyen, la ville et la MEL. Échanges de souvenirs et nombreuses discussions avec les acteurs du projet (architecte urbaniste, bailleur, conseillers citoyens, agents des collectivités…). "Concertation avec le Conseil Citoyen", film qui pose l'entrée dans la programmation du PRU en concertation avec les conseillers citoyens qui échangent avec les élus et les techniciens sur les phases de démolitions et de constructions. Ces 4 films sont publiés sur une plateforme libre d'accès et permettant le partage, la plateforme NotrAgora. Une page est spécialement dédiée au travail mené sur Wattrelos : www.notragora.com/#organization.detail.id.5bbe18bbdd0452f41e55eed6 Les films réalisés seront également diffusés au sein de la maison du projet avec la bienveillante complicité des conseillers citoyens. La démarche devrait se poursuivre sur l'ensemble du projet et permettre ainsi aux spectateurs de faire "un bout de route" entre passé et futur, avec les habitants des Villas.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention. Les opérations qui composent le programme physique, notamment celles qui ont bénéficié d'un pré-conventionnement, doivent être identifiées par nature d'opération, listées, et sommairement décrites dans les articles suivants. Pour chacune d'entre elles, la présente convention indique dans le corps de texte : le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel et le taux contractuel de financement, et apporte des précisions en annexe dans une fiche descriptive de l'opération.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les cofinancements du PIA au titre de l'axe 2 de l'action VDS et/ou du volet "quartiers" de l'action TI (par conséquent hors concours financiers du NPNRU), pour le territoire de Roubaix, seront identifiés à titre d'information et listés dans l'article 9.3 dans la deuxième phase de la présente convention.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-après. Par défaut, si elle n'est pas renseignée, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

Les actions d'ingénierie cofinancées par l'ANRU, à l'exception du relogement des ménages avec minoration de loyer, peuvent être regroupées en tout ou partie au sein de la même opération d'ingénierie. La fiche descriptive en annexe C3 détaille ces actions.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Actions de participation / co-construction du Projet	685-6059087-14-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	42 857,14 €	70%	30 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Actions mémoire du quartier	685-6059087-14-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	71 428,57 €	70%	50 000 €	12/06/2019
HEM - Mémoire des quartiers	685-6059071-14-0002-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	50 000 €	50%	25 000 €	12/11/2018
LILLE - Mémoire des quartiers	685-6059074-14-0003-003	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	50 000 €	50%	25 000 €	12/06/2019
MEL - AMO métropolitaine d'évaluation	685-6999999-14-0004-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	200 000 €	50%	100 000 €	12/06/2019
MEL - AMO prise en compte des besoins des usagers dans la conception de l'espace public	685-6999999-14-0004-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019
MEL - AMO métropolitaine - accompagnement à la construction des projets de gestion	685-6999999-14-0004-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	120 000 €	50%	60 000 €	12/06/2019
MEL - Actions de communication et marketing territorial	685-6999999-14-0004-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019
MONS - Mémoire de quartier	685-6059080-14-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	200 000 €	25%	50 000 €	04/12/2019
LOOS - Actions de communication projet des Oliveaux	685-6059077-14-0006-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	100 000 €	50%	50 000 €	09/10/2019
LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux	685-6059077-14-0006-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	100 000 €	50%	50 000 €	09/10/2019

- **L'accompagnement des ménages**

  - **Les actions et les missions d'accompagnement des ménages**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfaction post-relogement	685-6999999-14-0004-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	372 000 €	50%	186 000 €	12/06/2019
MEL - Action d'accompagnement à la mobilité des ménages à reloger à l'échelle intercommunale	685-6999999-14-0004-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	100 000 €	50%	50 000 €	12/06/2019

  - **Le relogement des ménages avec minoration de loyer**

Les volumes de minorations de loyer ont été attribués par le Comité d'Engagement pour chaque volet territorial concerné par le NPNRU.

Elles sont regroupées dans une même opération par bailleur concerné par le relogement. Les fiches descriptives en annexe C3 les détaillent.

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Relogement 209 ménages avec minoration de loyer	685-6059087-15-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	130	956 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	3		
				T1/T2	9		
WATTIGNIES - Relogement 25 ménages avec minoration de loyer	685-6059089-15-0001-002	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	8	130 000 €	12/06/2019
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	15		
HEM - Relogement 30 Ménages avec Minoration de Loyers	685-6059071-15-0001-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	7	136 000 €	12/11/2018
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	10		
MONS - Relogement 32 Ménages avec Minoration de Loyers	685-6059080-15-0001-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	T3	12	172 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	10		
				T4/T5 et +	11		

LOOS- MONS EN BAROEUL Relogement 217 ménages avec minoration de loyer	685-6999999-15-0002-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	T3	117	968 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	11		
				T1/T2	89		
TOURCOING - Relogement 99 ménages avec minoration de loyer	685-6059087-15-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE METROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	T3	51	450 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	8		
				T1/T2	80		
LILLE Concorde - Relogement 180 ménages avec minoration de loyer	685-6059074-15-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE METROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	T3	75	810 000 €	12/11/2018
				T4/T5 et +	25		
				T1/T2	76		
ROUBAIX - ALMA GARE - Relogement 25 ménages avec minoration de Loyer	685-6059082-15-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	T3	7	138 000 €	05/12/2018
				T4/T5 et +	10		
				T1/T2	89		

- **La conduite du projet de renouvellement urbain**

Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Sont reprises, dans le tableau ci-dessous, les missions de conduite du projet métropolitain : les missions de coordination opérationnelle et stratégique, les missions de coordination du relogement et les missions de direction de projet, financées par l'ANRU.

Ces missions sont sous la maîtrise d'ouvrage de la MEL ou des villes concernées par le NPNRU.

L'ensemble des missions portées par la Métropole Européenne de Lille et cofinancées par l'ANRU sont regroupées dans une même opération. La fiche descriptive en annexe C3 les détaille.

Libellé précis	**IDTOP**	**Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)**	**Maître d'ouvrage (intitulé exact)**	**Assiette subventionnable prévisionnelle**	**Taux de subvention ANRU**	**Montant prévisionnel de subvention ANRU**	**Date de prise en compte des dépenses**
TOURCOING - Directeur de Projet Ville de Tourcoing	685-6059087-14-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	1 150 000 €	50%	575 000 €	01/01/2018
HEM - Chef de projet Ville	685-6059071-14-0002-001	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	402 500 €	50%	201 250 €	12/11/2018
LILLE - Bois Blancs - Chef de projet	685-6059073-14-0003-001	59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	COMMUNE DE LILLE	665 000 €	50%	332 500 €	12/06/2019
LILLE - Directeur de projet	685-6059074-14-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	1 150 000 €	50%	575 000 €	01/01/2018
MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP	685-6999999-14-0004-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	11 727 500 €	50%	5 863 750 €	01/01/2018

MONS - Directeur de projet Ville	685-6059080-14-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	1 150 000 €	50%	575 000 €	07/10/2018
LOOS - Chef de projet	685-6059077-14-0006-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	950 000 €	50%	475 000 €	05/12/2018

- **Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain**

Sans objet

Toutefois, la MEL porte une mission d'OPCU financée par la Caisse des Dépôts, inscrite dans l'article 9.2.

- **La coordination interne des organismes HLM**

Sans objet

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
MONS - Démolition Sangnier (8LLS)	685-6059080-21-0001-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	965 327,63 €	80%	772 262,10 €	05/12/2018
MONS- Démolition Languedoc(23 LLS)	685-6059080-21-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 147 158,20 €	80%	917 726,56 €	05/12/2018
MONS - Démolition Coty (96 LLS)	685-6059080-21-0001-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 827 886,51 €	80%	3 062 309,21 €	29/06/2018
HEM - Démolition résidence Braille (18 LLS)	685-6059071-21-0001-004	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	660 945,81 €	80%	528 756,65 €	29/06/2018

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - Démolition - 46 - 48 rue Jules Watteuw (2 LLS)	685-6059071-21-0001-005	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	150 062,10 €	80%	120 049,68 €	12/11/2018
HEM - Démolition - 107-113-119 rue Blaise Pascal (3 LLS)	685-6059071-21-0001-006	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	141 017,26 €	80%	112 813,81 €	12/11/2018
HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)	685-6059071-21-0001-007	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 219 687,54 €	80%	975 750,03 €	07/05/2018
HEM - Démolition 33-35-46-48-50 rue Branly (5 LLS)	685-6059071-21-0001-008	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	111 959,90 €	80%	89 567,92 €	12/11/2018
TOURCOING - Démolition de Perrault 2 (59 LLS)	685-6059087-21-0001-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	2 687 884,29 €	80%	2 150 307,43 €	28/02/2017
TOURCOING - Démolition de Scève (54 LLS)	685-6059087-21-0001-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 737 051,43 €	80%	2 989 641,14 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Nobel (132 LLS)	685-6059087-21-0001-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 915 509,62 €	80%	3 132 407,70 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Bocage 1 (15 LLS)	685-6059087-21-0001-012	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	812 369,79 €	80%	649 895,83 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Paré (36 LLS)	685-6059087-21-0001-013	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 112 911,81 €	80%	890 329,45 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Marot (48 LLS)	685-6059087-21-0001-014	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 469 023,76 €	80%	1 175 219,01 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de d'Aubigné (36 LLS)	685-6059087-21-0001-015	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 105 978,56 €	80%	884 782,85 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Perrault 1 (23 LLS)	685-6059087-21-0001-016	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	614 875,68 €	80%	491 900,54 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Montaigne (120 LLS)	685-6059087-21-0001-017	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 274 636,63 €	80%	2 619 709,30 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Dr Schweitzer (48 LLS)	685-6059087-21-0001-018	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 272 971,99 €	80%	1 018 377,59 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Villon (36 LLS)	685-6059087-21-0001-019	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	937 714,14 €	80%	750 171,31 €	12/06/2019

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TOURCOING - Démolition de La Boétie (47 LLS)	685-6059087-21-0001-020	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 234 589,97 €	80%	987 671,98 €	12/06/2019
LILLE - Démolition Tour 1 JB Clément (20 LLS)	685-6059074-21-0001-021	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	406 626,23 €	80%	325 300,98 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (80 LLS)	685-6059089-21-0001-022	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	3 242 539,35 €	80%	2 594 031,48 €	12/06/2019
WATTRELOS - Démolition Bâtiment Dufy (40 LLS)	685-6059090-21-0001-023	59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 101 762,88 €	80%	881 410,30 €	29/06/2018
WATTRELOS - Démolition bâtiment Ardoise (40 LLS)	685-6059090-21-0001-024	59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	1 096 606,93 €	80%	877 285,54 €	07/12/2018
LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS)	685-6059077-21-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	11 079 210,53 €	80%	8 863 368,42 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84 LLS)	685-6059077-21-0002-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	3 384 866,53 €	80%	2 707 893,22 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)	685-6059077-21-0002-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 336 853,70 €	80%	1 869 482,96 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)	685-6059077-21-0002-004	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 198 409,58 €	80%	1 758 727,66 €	05/12/2018
LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 LLS)	685-6059077-21-0002-005	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	573 724,56 €	80%	458 979,65 €	05/12/2018
MONS Démolition Brune (172 LLS)	685-6059080-21-0002-006	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	6 912 701,14 €	80%	5 530 160,91 €	05/12/2018
MONS - Démolition Barry 2 (59 LLS)	685-6059080-21-0002-007	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	2 376 065,30 €	80%	1 900 852,24 €	05/12/2018
ROUBAIX - ÉPEULE - Démolition 24E et 24F (102 LLS)	685-6059082-21-0003-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 694 041,51 €	100%	4 694 041,51 €	05/12/2018
LILLE - Concorde - Démolition 22-24 Boulevard de Metz (40 LLS)	685-6059074-21-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 614 805,90 €	100%	1 614 805,90 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 1-3 rue du Professeur Lamaze (40 LLS)	685-6059074-21-0003-003	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 546 744,14 €	100%	1 546 744,14 €	12/11/2018

LILLE - Concorde - Démolition 14-16 Boulevard de Metz (101 LLS)	685-6059074-21-0003-004	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 828 050,89 €	100%	3 828 050,89 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 18-20 Boulevard de Metz (39 LLS)	685-6059074-21-0003-005	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 423 459,32 €	100%	1 423 459,32 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 8-40 rue Léon Blum (150 LLS)	685-6059074-21-0003-006	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	5 467 463,77 €	100%	5 467 463,77 €	12/11/2018
LILLE - Concorde - Démolition 64-74 bd de Metz (56 LLS)	685-6059074-21-0003-007	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 022 654,27 €	100%	2 022 654,27 €	12/06/2019
LILLE - Concorde - Démolition 26-28 bd de Metz (105 LLS)	685-6059074-21-0003-008	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 900 414,98 €	100%	3 900 414,98 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition de Bottrop (116 LLS)	685-6059087-21-0003-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 371 855,97 €	100%	4 371 855,97 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition de Caporal Delroeux (132 LLS)	685-6059087-21-0003-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 864 306,18 €	100%	4 864 306,18 €	12/06/2019
TOURCOING - Démolition du bâtiment 5 (45 LLS)	685-6059087-21-0003-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 528 804,83 €	100%	2 528 804,83 €	28/02/2017
LILLE - Concorde - Démolition 2-4 rue du Professeur Lamaze (117 LLS)	685-6059074-21-0003-012	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	4 170 077,69 €	100%	4 170 077,69 €	12/11/2018
ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition Tours D et E (172 LLS)	685-6059082-21-0003-013	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	6 715 864,73 €	100%	6 715 864,73 €	05/12/2018
ROUBAIX - Alma Gare - Démolition Alma et Médicis (163 LLS)	685-6059082-21-0004-001	59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	7 369 924,81 €	80%	5 895 939,85 €	05/12/2018

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Les opérations seront inscrites dans la présente convention lors de la deuxième étape de contractualisation.

- **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LILLE - Concorde - Aménagement d'ensemble - démolition équipements	685-6059074-24-0001-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	899 847 €	50%	449 923,50 €	12/11/2018
LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux	685-6059077-24-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	23 262 482,25 €	50%	11 631 241,13 €	11/04/2017
Mons - Aménagement quartier du Nouveau Mons	685-6059080-24-0002-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	25 077 741,74 €	50%	12 538 870,87 €	05/12/2018
HEM - Aménagement Secteurs LionderieJ Ferry, Bournazel et Dr Roux	685-6059071-24-0002-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hauts Champs Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	9 051 970,88 €	45%	4 073 386,90 €	12/11/2018
LILLE - Aménagement secteur Concorde	685-6059074-24-0002-004	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	40 805 179,78 €	50%	20 402 589,89 €	12/11/2018
LILLE - Aménagement secteur Faubourg d'Arras	685-6059074-24-0002-005	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	5 152 503,55 €	50%	2 576 251,78 €	12/06/2019
TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	685-6059087-24-0002-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	32 599 999,47 €	50%	16 299 999,74 €	02/11/2016
WATTIGNIES - Aménagement quartier du Blanc Riez	685-6059089-24-0002-007	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	10 400 000 €	50%	5 200 000 €	04/04/2017
LILLE - Aménagement secteur JB Clément	685-6059074-24-0002-008	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 491 842,97 €	50%	745 921,49 €	12/06/2019
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - MEL	685-6059090-24-0002-009	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Épidème Villas Couteau	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	673 263,22 €	50%	336 631,61 €	07/12/2018
WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - Ville	685-6059090-24-0003-001	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Épidème Villas Couteau	COMMUNE DE WATTRELOS	654 740,13 €	70%	458 318,09 €	07/12/2018

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

Volumes de RO conventionnés (hors protocole de préfiguration)	**Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'ANRU**	**Dont hors-QPV et dans la commune**	**Dont hors-QPV et hors commune**	**Dont en QPV - Cas dérogatoire**	**Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)**
PLUS neuf	630	275	113	242	
PLUS AA	0	0	0	0	
Total PLUS	30	275	113	242	
% PLUS sur le total programmation	49%	21%	9%	19%	
PLAI neuf	654	337	153	164	
PLAI AA	0	0	0	0	
Total PLAI	654	337	153	164	
% PLAI sur le total programmation	51%	26%	12%	13%	
Total programmation	**1284 identifiés (FAT) + 1692 à identifier (macro-FAT) = 2976 RO conventionnés (hors protocole de préfiguration)**	**612**	**266**	**406**	

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier	
MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 570 LLS (387 PLAI / 183 PLUS)	685-6999999-31-0001-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	183	2 250 900 €		2 250 900 €	12/06/2019
				PLAI	387	3 792 600 €	3 018 600 €	6 811 200 €	
				total	570	6 043 500 €	3 018 600 €	9 062 100 €	
MONS - Reconstitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch	685-6999999-31-0001-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	17	209 100 €		209 100 €	05/12/2018
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	43	463 900 €	202 800 €	666 700 €	
HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI /11 PLUS) - Hall'Ys	685-6999999-31-0001-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	11	135 300 €		135 300 €	12/06/2019
				PLAI	12	117 600 €	93 600 €	211 200 €	
				total	23	252 900 €	93 600 €	346 500 €	
HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM	685-6999999-31-0001-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS					12/06/2019
				PLAI	32	313 600 €	249 600 €	563 200 €	
				total	32	313 600 €	249 600 €	563 200 €	
LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO	685-6999999-31-0001-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	32	393 600 €		393 600 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	47	540 600 €	117 000 €	657 600 €	
LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls	685-6999999-31-0001-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS					12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier-Becquerel - VEFA Projectim	685-6999999-31-0001-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	13	159 900 €		159 900 €	12/06/2019
				PLAI	6	58 800 €	46 800 €	105 600 €	
				total	19	218 700 €	46 800 €	265 500 €	
				PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019

FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 LLS (25 PLAI / 16 PLUS)	685-6999999-31-0001-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLAI	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
				total	41	441 800 €	195 000 €	636 800 €	
LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY	685-6999999-31-0001-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	PLUS	35	430 500 €		430 500 €	12/06/2019
				PLAI	16	156 800 €	124 800 €	281 600 €	
				total	51	587 300 €	124 800 €	712 100 €	
HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin	685-6999999-31-0002-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400 €	23 400 €	52 800 €	
				total	6	66 300 €	23 400 €	89 700 €	
LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - rue du Château et rue des jardins Caulier	685-6999999-31-0002-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	2	19 600 €	15 600 €	35 200 €	
				total	5	56 500 €	15 600 €	72 100 €	
LOMME - reconstitution 22 LLS (8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules-Guesde & Albert-Thomas	685-6999999-31-0002-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	14	172 200 €		172 200 €	12/06/2019
				PLAI	8	78 400 €	62 400 €	140 800 €	
				total	22	250 600 €	62 400 €	313 000 €	
MONS-EN-BARŒUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel	685-6999999-31-0002-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	5	61 500 €		61 500 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	9	100 700 €	31 200 €	131 900 €	
MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean-Jaurès	685-6999999-31-0002-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	17	209 100 €		209 100 €	12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	26	297 300 €	70 200 €	367 500 €	
SAINT-ANDRÉ-LE- LILLE - Reconstitution 53 LLS (37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart	685-6999999-31-0002-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	37	362 600 €	288 600 €	651 200 €	
				total	53	559 400 €	288 600 €	848 000 €	
TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire	685-6999999-31-0002-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	6	73 800 €		73 800 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	10	113 000 €	31 200 €	144 200 €	
TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline	685-6999999-31-0002-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS					12/06/2019
				PLAI	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	

				total	25	245 000 €	195 000 €	440 000 €	
WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean-Macé	685-6999999-31-0002-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	9	110 700 €		110 700 €	12/06/2019
				PLAI	5	49 000 €	39 000 €	88 000 €	
				total	14	159 700 €	39 000 €	198 700 €	
MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 359 LLS Multisitess (237 PLAI/122 PLUS)	685-6999999-31-0002-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	122	1 500 600 €		1 500 600 €	12/06/2019
				PLAI	237	2 322 600 €	1 848 600 €	4 172 200 €	
				total	359	3 823 200 €	1 848 600 €	5 671 800 €	
MACRO FAT LMH - Reconstitution 430 LLS (199 PLAI / 231 PLUS)	685-6999999-31-0003-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	231	2 841 300 €		2 841 300 €	12/06/2019
				PLAI	199	1 950 200 €	1 552 200 €	3 502 400 €	
				total	426	4 791 500 €	1 552 200 €	6 343 700 €	
LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI / 29 PLUS) - RHD 2 - Îlot 11B Quai Hegel	685-6999999-31-0003-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	29	356 700 €		356 700 €	05/12/2018
				PLAI	14	137 200 €	284 200 €	421 400 €	
				total	43	493 900 €	284 200 €	778 100 €	
HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II	685-6999999-31-0003-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (8 PLAI / 12 PLUS) - La Fonderie rue Pierre de Roubaix	685-6999999-31-0003-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	12	80 400 €		80 400 €	12/06/2019
				PLAI	8	63 200 €	50 400 €	113 600 €	
				total	20	143 600 €	50 400 €	194 000 €	
SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2 PLUS) - Friche Danone Îlot 1B	685-6999999-31-0003-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	2	13 400 €		13 400 €	12/06/2019
				PLAI	3	23 700 €	18 900 €	42 600 €	
				total	5	37 100 €	18 900 €	56 000 €	
SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Friche Danone Îlot 5	685-6999999-31-0003-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	4	26 800 €		26 800 €	12/06/2019
				PLAI	7	55 300 €	44 100 €	99 400 €	
				total	11	82 100 €	44 100 €	126 200 €	
TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 PLUS) - Rue des Mésanges	685-6999999-31-0003-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	4	49 200 €		49 200 €	12/06/2019
				PLAI	7	68 600 €	142 100 €	210 700 €	
				total	11	117 800 €	142 100 €	259 900 €	

TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAI /10 PLUS) - rue d'Armentières	685-6999999-31-0003-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	10	123 000 €		123 000 €	12/06/2019
				PLAI	16	156 800 €	324 800 €	481 600 €	
				total	26	279 800 €	324 800 €	604 600 €	
TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAI / 1 PLUS) - Rue de Mouscron	685-6999999-31-0003-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	1	12 300 €		12 300 €	12/06/2019
				PLAI	2	19 600 €	40 600 €	60 200 €	
				total	3	31 900 €	40 600 €	72 500 €	
TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Tilleul	685-6999999-31-0003-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau	685-6999999-31-0003-011	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	1	12 300 €		12 300 €	12/06/2019
				PLAI	3	29 400 €	60 900 €	90 300 €	
				total	4	41 700 €	60 900 €	102 600 €	
LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI / 9 PLUS) - Rue Albert-Thomas	685-6999999-31-0003-012	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	9	110 700 €		110 700 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	304 500 €	451 500 €	
				total	24	257 700 €	304 500 €	562 200 €	
QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 12 LLS (8 PLAI / 4 PLUS) - Chemin de l'ange gardien	685-6999999-31-0003-013	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	4	49 200 €		49 200 €	12/06/2019
				PLAI	8	78 400 €	162 400 €	240 800 €	
				total	12	127 600 €	162 400 €	290 000 €	
VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAI / 2 PLUS) - 12 rue du chemin vert	685-6999999-31-0003-014	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	2	24 600 €		24 600 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	6	63 800 €	81 200 €	145 000 €	
WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Boulevard André Cambray	685-6999999-31-0003-015	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS	3	36 900 €		36 900 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	81 200 €	120 400 €	
				total	7	76 100 €	81 200 €	157 300 €	
MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS (294 PLAI)	685-6999999-31-0003-016	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	PLUS					12/06/2019
				PLAI	294	2 881 200 €	5 968 200 €	8 849 400 €	
				total	294	2 881 200 €	5 968 200 €	8 849 400 €	
				PLUS	12	147 600 €		147 600 €	12/06/2019

LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet	685-6999999-31-0004-001	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLAI	19	186 200 €	148 200 €	334 400 €	
				total	31	333 800 €	148 200 €	482 000 €	
LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon	685-6999999-31-0004-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	42	451 600 €	202 800 €	654 400 €	
LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) - Rue de la vignette	685-6999999-31-0004-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	6	73 800 €		73 800 €	12/06/2019
				PLAI	9	88 200 €	70 200 €	158 400 €	
				total	15	162 000 €	70 200 €	232 200 €	
LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	685-6999999-31-0004-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	10	123 000 €		123 000 €	12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	25	270 000 €	117 000 €	387 000 €	
QUESNOY-SUR-DEÛLE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien	685-6999999-31-0004-005	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	26	254 800 €	202 800 €	457 600 €	
				total	42	451 600 €	202 800 €	654 400 €	
ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo	685-6999999-31-0004-006	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	196 800 €		196 800 €	12/06/2019
				PLAI	4	39 200 €	31 200 €	70 400 €	
				total	20	236 000 €	31 200 €	267 200 €	
WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 PLAI / 32 PLUS) - ZAC du centre-ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant	685-6999999-31-0004-007	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	32	393 600 €		393 600 €	12/06/2019
				PLAI	50	490 000 €	390 000 €	880 000 €	
				total	82	883 600 €	390 000 €	1 273 600 €	
ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - Rue des Déportés, rue Victor-Hugo - en QPV	685-6999999-31-0004-008	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	19	127 300 €		127 300 €	12/06/2019
				PLAI	29	229 100 €	182 700 €	411 800 €	
				total	48	356 400 €	182 700 €	539 100 €	
HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Site NPRU Lionderie Trois Baudets - en QPV	685-6999999-31-0004-009	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS					12/11/2018
				PLAI	15	118 500 €	94 500 €	213 000 €	
				total	15	118 500 €	94 500 €	213 000 €	
LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément - en QPV	685-6999999-31-0004-010	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	PLUS	16	107 200 €		107 200 €	12/06/2019
				PLAI	7	55 300 €	44 100 €	99 400 €	

				total	23	162 500 €	44 100 €	206 600 €	
LILLE - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde - en QPV	685-6999999-31-0004-011	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	154	1 031 800 €		1 031 800 €	12/11/2018
				PLAI	66	521 400 €	415 800 €	937 200 €	
				total	220	1 553 200 €	415 800 €	1 969 000 €	
ROUBAIX - Reconstitution 5 LLS Roubaix (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV	685-6999999-31-0004-012	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	3	20 100 €		20 100 €	12/06/2019
				PLAI	2	15 800 €	12 600 €	28 400 €	
				total	5	35 900 €	12 600 €	48 500 €	
TOURCOING - Reconstitution 10 LLS (6PLAI / 4PLUS) - Censerie - en QPV	685-6999999-31-0004-013	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	4	26 800 €		26 800 €	12/06/2019
				PLAI	6	47 400 €	37 800 €	85 200 €	
				total	10	74 200 €	37 800 €	112 000 €	
WATTRELOS - Reconstitution 23 LLS Wattrelos (13 PLAI / 10 PLUS) - La Lainière - en QPV	685-6999999-31-0004-014	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	PLUS	10	67 000 €		67 000 €	12/06/2019
				PLAI	13	102 700 €	81 900 €	184 600 €	
				total	23	169 700 €	81 900 €	251 600 €	
TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'Épine	685-6999999-31-0005-001	66666 6999999 QPV multisitess (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS					12/06/2019
				PLAI	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
				total	15	147 000 €	117 000 €	264 000 €	
LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar	685-6999999-31-0005-002	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS	14	172 200 €		172 200 €	12/06/2019
				PLAI	7	68 600 €	54 600 €	123 200 €	
				total	21	240 800 €	54 600 €	295 400 €	
TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossée	685-6999999-31-0005-003	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS	18	120 600 €		120 600 €	09/10/2019
				PLAI	8	63 200 €	50 400 €	113 600 €	
				total	26	183 800 €	50 400 €	234 200 €	
MACRO FAT 3FNA- Reconstitution 39 LLS (39 PLAI / 0 PLUS)	685-6999999-31-0005-004	66666 6999999 QPV multisites (Intérêt national)	3F NORD-ARTOIS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ	PLUS					12/06/2019
				PLAI	39	382 200 €	304 200 €	686 400 €	
				total	39	382 200 €	304 200 €	686 400 €	

- **La production d'une offre de relogement temporaire**

Sans objet.

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU		Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Requalification Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	685-6059077-33-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 616 870,59 €		volume de prêt bonifié	1 572 351,28 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 988 855,33 €	20%	Subvention	597 771,07 €	
							Total concours financier	2 170 122,35 €	
MONS - Requalification - Languedoc (46 LLS)	685-6059080-33-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 761 018,18 €		volume de prêt bonifié	1 196 407,27 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 301 018,18 €	20%	Subvention	460 203,64 €	
							Total concours financier	1 656 610,91 €	
MONS -Requalification Papin (88 LLS)	685-6059080-33-0001-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	4 371 000 €		volume de prêt bonifié	1 924 400 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 491 000 €	20%	Subvention	698 200 €	
							Total concours financier	2 622 600 €	
MONS EN BAROEUL -Requalification Sangnier (119 LLS)	685-6059080-33-0001-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	6 302 500 €		volume de prêt bonifié	2 759 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	5 112 500 €	20%	Subvention	1 022 500 €	
							Total concours financier	3 781 500 €	
TOURCOING - Requalification de Bocage 3 (22 LLS)	685-6059087-33-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 408 000,40 €		volume de prêt bonifié	607 200,16 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 188 000,40 €	20%	Subvention	237 600,08 €	
							Total concours financier	844 800,24 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Vandendriessche (40 LLS)	685-6059087-33-0001-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019

				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20%	Subvention	400 000,02 €	
							Total concours financier	1 440 000,06 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Mansart (40 LLS)	685-6059087-33-0001-007	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 599 999,90 €		volume de prêt bonifié	1 119 999,96 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 199 999,90 €	20%	Subvention	439 999,98 €	
							Total concours financier	1 559 999,94 €	
TOURCOING - Requalification de la tour Mortagne (40 LLS)	685-6059087-33-0001-008	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,10 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,04 €	12/06/2019
				Assiette subvention	2 000 000,10 €	20%	Subvention	400 000,02 €	
							Total concours financier	1 440 000,06 €	
TOURCOING - Requalification de Renoir (72 LLS)	685-6059087-33-0001-009	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	4 320 000,30 €		volume de prêt bonifié	1 872 000,12 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 600 000,30 €	20%	Subvention	720 000,06 €	
							Total concours financier	2 592 000,18 €	
TOURCOING - Requalfication de La Clairière-Schuman (52 LLS)	685-6059087-33-0001-010	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 120 000,80 €		volume de prêt bonifié	1 352 000,32 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 600 000,80 €	20%	Subvention	520 000,16 €	
							Total concours financier	1 872 000,48 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 1 (37 LLS)	685-6059087-33-0001-011	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 220 000,60 €		volume de prêt bonifié	962 000,24 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 850 000,60 €	20%	Subvention	370 000,12 €	
							Total concours financier	1 332 000,36 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 3 (40 LLS)	685-6059087-33-0001-012	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	2 400 000,20 €		volume de prêt bonifié	1 040 000,08 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 000 000,20 €	20%	Subvention	400 000,04 €	
							Total concours financier	1 440 000,12 €	
TOURCOING - Requalification de Progrès 2 (50 LLS)	685-6059087-33-0001-013	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 000 000,70 €		volume de prêt bonifié	1 300 000,28 €	05/12/2018
				Assiette subvention	2 500 000,70 €	20%	Subvention	500 000,14 €	

							Total concours financier	1 800 000,42 €	
TOURCOING - Requalification de Bocage 1 (18 LLS)	685-6059087-33-0001-014	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 152 000,70 €		volume de prêt bonifié	496 800,28 €	12/06/2019
				Assiette subvention	972 000,70 €	20%	Subvention	194 400,14 €	
							Total concours financier	691 200,42 €	
TOURCOING - Requalification de Manet (36 LLS)	685-6059087-33-0001-015	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20%	Subvention	324 000 €	
							Total concours financier	1 187 999,99 €	
TOURCOING - Requalification de Sisley (36 LLS)	685-6059087-33-0001-016	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	1 979 999,98 €		volume de prêt bonifié	863 999,99 €	12/06/2019
				Assiette subvention	1 619 999,98 €	20%	Subvention	324 000 €	
							Total concours financier	1 187 999,99 €	
LILLE - Requalification des Tours 3 et 5 JB Clément (40 LLS)	685-6059074-33-0001-017	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	Assiette prêt bonifié	3 200 000 €		volume de prêt bonifié	1 360 000 €	18/05/2017
				Assiette subvention	2 800 000 €	20%	Subvention	560 000 €	
							Total concours financier	1 920 000 €	
LOOS - Requalification Tours St-Exupéry et Musset (104 LLS)	685-6059077-33-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	6 240 000 €		volume de prêt bonifié	2 704 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	5 200 000 €	20%	Subvention	1 040 000 €	
							Total concours financier	3 744 000 €	
MONS Requalification Barry 1 (88 LLS)	685-6059080-33-0002-002	59413 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	5 280 000 €		volume de prêt bonifié	2 288 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	4 400 000 €	20%	Subvention	880 000 €	
							Total concours financier	3 168 000 €	
MONS - Requalification Pivoine (38 LLS)	685-6059080-33-0002-003	59413 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	1 976 000 €		volume de prêt bonifié	866 400 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 596 000 €	20%	Subvention	319 200 €	
							Total concours financier	1 185 600 €	

TOURCOING - Requalification de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	685-6059087-33-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	Assiette prêt bonifié	180 000,50 €		volume de prêt bonifié	78 000,20 €	05/12/2018
				Assiette subvention	150 000,50 €	20%	Subvention	30 000,10 €	
							Total concours financier	108 000,30 €	
LILLE - Concorde - Requalification 1-7 Renoir en résidence intergénérationnelle (135 LLS)	685-6059074-33-0003-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	Assiette prêt bonifié	10 885 064,41 €		volume de prêt bonifié	4 630 825,77 €	12/06/2019
				Assiette subvention	9 501 064,41 €	20%	Subvention	1 900 212,88 €	
							Total concours financier	6 531 038,65 €	
LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)	685-6059077-33-0004-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES CITÉS JARDINS	Assiette prêt bonifié	903 958,87 €		volume de prêt bonifié	407 438,72 €	05/12/2018
				Assiette subvention	674 683,01 €	20%	Subvention	134 936,60 €	
							Total concours financier	542 375,32 €	
MONS - Requalification de Gascogne (90LLS)	685-6059080-33-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	5 400 000 €		volume de prêt bonifié	2 340 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	4 500 000 €	20%	Subvention	900 000 €	
							Total concours financier	3 240 000 €	
MONS - Requalification de Provence 2-4-6 (72 LLS)	685-6059080-33-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	4 320 000 €		volume de prêt bonifié	1 872 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	3 600 000 €	20%	Subvention	720 000 €	
							Total concours financier	2 592 000 €	
MONS - Requalification de Provence 40-42 (16LLS)	685-6059080-33-0005-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	960 000 €		volume de prêt bonifié	416 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	800 000 €	20%	Subvention	160 000 €	
							Total concours financier	576 000 €	
MONS - Requalification Béarn (28 LLS)	685-6059080-33-0005-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	Assiette prêt bonifié	1 680 000 €		volume de prêt bonifié	728 000 €	05/12/2018
				Assiette subvention	1 400 000 €	20%	Subvention	280 000 €	
							Total concours financier	1 008 000 €	

- **La résidentialisation de logements**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LOOS - Résidentialisation Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	685-6059077-34-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	497 024,69 €	40%	198 809,88 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 1 (37 LLS)	685-6059087-34-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	361 675 €	40%	144 670 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 2 (50 LLS)	685-6059087-34-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	488 750 €	40%	195 500 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Progrès 3 (40 LLS)	685-6059087-34-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	391 000 €	40%	156 400 €	05/12/2018
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 1 (18 LLS)	685-6059087-34-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	180 000 €	40%	72 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de Bocage 3 (22 LLS)	685-6059087-34-0001-006	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	VILOGIA SOCIÉTÉ ANONYME D'HLM	212 960 €	40%	85 184 €	05/12/2018
LOOS - Résidentialisation Tours Musset et Saint Exupéry (104 LLS)	685-6059077-34-0002-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	624 000,01 €	40%	249 600 €	05/12/2018
LOOS - Résidentialisation de 29 Bâtiments (789 LLS)	685-6059077-34-0002-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	4 734 000 €	40%	1 893 600 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Barry 1 (88 LLS)	685-6059080-34-0002-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	879 396 €	40%	351 758,40 €	05/12/2018
MONS - Résidentialisation Pivoine (38LLS)	685-6059080-34-0002-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	228 000 €	40%	91 200 €	04/12/2019
LILLE - Résidentialisation Faubourg d'Arras (300 LLS)	685-6059074-34-0003-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 200 000 €	40%	480 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de Coty-Schuman (323 LLS)	685-6059087-34-0003-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	3 230 000 €	40%	1 292 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Résidentialisation de T117 (interbailleurs) (3 LLS)	685-6059087-34-0003-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	30 000 €	40%	12 000 €	12/06/2019
MONS - Résidentialisation Béarn (28 LLS)	685-6059080-34-0005-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	252 000,55 €	40%	100 800,22 €	05/12/2018

MONS - Résidentialisation Provence 2/4/6 (72 LLS)	685-6059080-34-0005-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	LOGIS MÉTROPOLE	648 000,02 €	40%	259 200,01 €	05/12/2018

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés (461 logements)	685-6059089-34-0004-001	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	3 675 400 €	43,53%	1 600 000,01 €	12/06/2019

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques "acquéreur" des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU :

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- *L'ACQUÉREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,*
- *La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).*
- *La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.*

L'ACQUÉREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

Libellé précis	**IDTOP**	**Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)**	**Maître d'ouvrage (intitulé exact)**	**Montant prévisionnel de subvention ANRU**	**Date de prise en compte des dépenses**
LOOS - Accession 75 logements	685-6059077-36-0001-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	750 000 €	05/12/2018
MONS - Accession 60 logements	685-6059080-36-0001-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	600 000 €	05/12/2018
HEM - Accession 48 logements	685-6059071-36-0001-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hauts Champs Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	480 000 €	12/11/2018
TOURCOING - Accession 150 logements	685-6059087-36-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 500 000 €	12/06/2019

WATTIGNIES - Accession 15 logements	685-6059089-36-0001-005	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	150 000 €	12/06/2019
LILLE - Accession 150 logements	685-6059074-36-0001-006	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	1 500 000 €	12/11/2018
WATTRELOS - Accession 12 logements	685-6059090-36-0001-007	59599 Wattrelos, Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	120 000 €	07/12/2018

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	685-6059087-37-0001-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	12 354 537,88 €	70%	8 648 176,52 €	05/12/2018
TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	685-6059087-37-0001-002	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	1 783 887,01 €	70%	1 248 720,91 €	05/12/2018
TOURCOING - Démolition et reconstruction de la crèche Câlin - Câline	685-6059087-37-0001-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	2 771 971,12 €	70%	1 940 379,78 €	12/06/2019
TOURCOING - Réalisation d'une Maison du Projet	685-6059087-37-0001-004	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	142 857,14 €	70%	100 000 €	12/06/2019
TOURCOING - Reconstruction des écoles Kergomard et Descartes	685-6059087-37-0001-005	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	8 419 039 €	70%	5 893 327,30 €	12/06/2019
HEM - Construction Salle multisports et Dojo - site Dr Roux	685-6059071-37-0002-001	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	3 213 550 €	20%	642 710 €	12/11/2018
HEM - Construction école Jules-Ferry	685-6059071-37-0002-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	4 200 472 €	19,46%	817 411,85 €	18/04/2016
HEM - Construction Centre Social Espace de Vie Saint Exupéry - Lionderie	685-6059071-37-0002-003	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	3 396 750 €	20%	679 350 €	12/11/2018
HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie Saint Exupéry - Place Bournazel	685-6059071-37-0002-004	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	COMMUNE DE HEM	2 252 000 €	16%	360 320 €	12/11/2018
LILLE-Concorde - Construction d'une cité des équipements	685-6059074-37-0003-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	COMMUNE DE LILLE	19 571 269 €	50%	9 785 634,50 €	12/11/2018

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS - Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Province	685-6059080-37-0004-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	6 000 000 €	25%	1 500 000 €	05/12/2018
MONS - Création d'un dojo	685-6059080-37-0004-002	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	3 500 000 €	25%	875 000 €	05/12/2018
MONS EAJE Création d'un EAJE - Galerie de l'Europe	685-6059080-37-0004-003	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	2 025 980 €	25%	506 495 €	07/05/2018
MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine	685-6059080-37-0004-004	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	600 000 €	25%	150 000 €	05/12/2018
MONS - Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance	685-6059080-37-0004-005	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS-EN-BARŒUL	1 300 000 €	25%	325 000 €	05/12/2018
LOOS - Création d'une Cuisine Centrale	685-6059077-37-0005-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	2 899 260 €	50%	1 449 630 €	05/12/2018
LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Education,Jeunesse,etc)	685-6059077-37-0005-002	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	4 842 194,67 €	50%	2 421 097,34 €	05/12/2018
LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiaires et Clubhouse	685-6059077-37-0005-003	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	619 177,31 €	50%	309 588,66 €	05/12/2018
LOOS - Création d'un local jeunes Espace Mosaïque	685-6059077-37-0005-004	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	220 896 €	50%	110 448 €	05/12/2018
LOOS - Création d'une Maison des initiatives	275-6059077-37-0005-005	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	COMMUNE DE LOOS	2 737 356 €	50%	1 368 678 €	05/12/2018
WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle de sport Roland Garros	685-6059089-37-0006-001	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	5 714 285,70 €	35%	2 000 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Réalisation Maison du projet	685-6059089-37-0006-002	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	160 000 €	35%	56 000 €	12/06/2019
WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension GS Bracke Desrousseaux	685-6059089-37-0006-003	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	Mairie de Wattignies	2 571 428,56 €	35%	900 000 €	12/06/2019

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
LILLE - Concorde - Réalisation d'une extension commerciale - 1-7 rue Renoir	685-6059074-38-0001-001	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	1 155 768,75 €	50%	577 884,38 €	12/06/2019
LILLE - Concorde - Réalisation d'une RHVS - 1-7 rue Renoir	685-6059074-38-0001-002	59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	LILLE MÉTROPOLE HABITAT OPH - CU LILLE	2 807 526,35 €	50%	1 403 763,18 €	12/06/2019
TOURCOING - Création d'un Centre d'Affaires de Quartier	685-6059087-38-0002-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	COMMUNE DE TOURCOING	115 850 €	70%	81 095 €	05/12/2018
TOURCOING - Construction du village artisanal 1	685-6059087-38-0003-001	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE	2 198 200 €	50%	1 099 100 €	12/06/2019
MONS - Restructuration de cellules commerciales - Galerie de l'Europe	685-6059080-38-0004-001	59410 Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	767 818,05 €	25%	191 954,51 €	05/12/2018
LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux	685-6059077-38-0005-001	59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 453 579 €	46,46%	675 332,80 €	05/12/2018
HEM - Réalisation de Six Cellules commerciales - site Blanchisserie	685-6059071-38-0005-002	59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 446 480,15 €	22,16%	320 522,01 €	09/07/2018
TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	685-6059087-38-0005-003	59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 981 964,50 €	48,94%	970 000 €	05/12/2018
WATTIGNIES - Reconstitution centre commercial	685-6059089-38-0005-004	59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES	1 771 440 €	48,55%	860 000 €	12/06/2019

Article 9.1.2 Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Sans objet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 9.2.1 Les opérations cofinancées par la Région Hauts-de-France au titre du NPNRU

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 60,6 millions d'€ de travaux délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9 en complément de l'aide apporté par la Région aux études dans le cadre du protocole de préfiguration.

Les opérations reprises dans le tableau ci-dessous sont financées par la Région Hauts de France, dans le cadre de la mobilisation des crédits spécifiques "renouvellement urbain". Sont reprises les opérations relatives aux volets territoriaux contractualisés dans le cadre la présente convention.

Une enveloppe de 16 millions d'euros sur Roubaix, 4 millions d'euros sur Lille Quartiers Anciens (sur le volet habitat) et 2 millions sur Lille Aviateurs (sur le volet aménagement) sera mobilisable dans la 2e phase de contractualisation. Le tableau ci-dessous sera ainsi complété :

Typologie	Intitulé	Maître d'ouvrage	QPV	Commune	Base de financement prévisionnelle	Montant subvention Région prévisionnel	Montant subvention ANRU prévisionnel
Aménagement d'ensemble	HEM - Aménagement Secteurs Lionderie, J. Ferry, Bournazel et Dr Roux	MEL	Lionderie - 3 Baudets	Hem	8 820 857 €	700 000 €	4 073 386,90 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lionderie - Construction Espace de Vie St Exupery (Lionderie)	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	3 165 000 €	471 796 €	679 350 €
Équipements publics de proximité	HEM - Lionderie - Équipement sportif - Dojo	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	2 875 000 €	300 000 €	642 170 €
Équipements publics de proximité	HEM - Reconstruction nouvelle annexe St Exupéry (3 Baudets)	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem	1 910 000 €	300 000 €	360 320 €
Immobilier à vocation économique	HEM - Secteur 7 - Blanchisserie - 6 cellules commerciales	Agence Nationale de la cohésion des Territoires	Lionderie - 3 Baudets	Hem	2 319 180 €	228 204 €	320 522 €
Aménagement d'ensemble	LILLE - Concorde Aménagement d'ensemble	MEL	Concorde	Lille	52 355 780,36 €	4 000 000 €	20 402 89,89 €
Requalification de LLS	LILLE - Restructuration lourde Concorde 1-7 Renoir	LMH	Concorde	Lille	13 360 833, 16 €	1 000 000 €	2 478 097, 26 €
Immobilier à vocation économique	LILLE - Concorde - Hôtel d'entreprise	Promoteur Immobilier	Concorde	Lille	7 986 750 €	3 000 000 €	0 €

Aménagement d'ensemble	LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux (mail central, espaces de centralité et de sociabilité)	MEL	Les Oliveaux	Loos	26 000 000 €	2 000 000 €	11 631 241 €
Aménagement d'ensemble	Création d'un parvis/place publique rue Édouard-Herriot	MEL	Les Oliveaux	Loos	1 282 130 €	150 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Réhabilitation complète du restaurant scolaire	Loos	Les Oliveaux	Loos	3 404 000 €	1 500 000 €	0 €
Équipements publics de proximité	Loos - Création d'une Cuisine Centrale	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 730 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Éducation,Jeunesse, etc.)	Loos	Les Oliveaux	Loos	5 538 339 €	1 400 000 €	2 400 000 €
Équipements publics de proximité	Loos - Création d'une Maison des initiatives	Loos	Les Oliveaux	Loos	2 538 000 €	1 100 000 €	1 347 000 €
Immobilier à vocation économique	Loos - Réalisation de rez-de-chaussée commerciaux	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Les Oliveaux	Loos	2 056 740 €	350 000 €	675 333 €
Aménagement d'ensemble	Mons - Aménagement Nouveau Mons	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	28 994 965 €	3 000 000 €	12 538 870,87 €
Requalification de LLS	Mons - Réhabilitations de logements sociaux (opérations qualitatives à déterminer)	Bailleurs sociaux (Logis Métropole, Partenord Habitat ou Vilogia)	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	33 050 518 €	1 941 441 €	5 440 103€
Équipements publics de proximité	Mons - Réhabilitation et extension École Provinces	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	6 000 000 €	1 800 000 €	1 500 000€
Équipements publics de proximité	Mons - Création Dojo	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	3 500 000 €	700 000 €	875 000,00 €
Immobilier à vocation économique	Mons - Restructuration de cellules commerciales	Mons-en-Barœul	Nouveau Mons	Mons-en-Barœul	1 117 118 €	558 559 €	191 954,51 €
Aménagement d'ensemble	TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	36 107 989,47 €	4 000 000 €	16 299 999,74 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Confortement école Camus	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	4 502 265 €	675 340 €	0 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	12 354 537,88 €	1 805 458 €	8 648 176,52 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	1 783 437,01 €	177 444 €	1 248 720,91 €
Équipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'une maison des services	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing	4 464 834 €	446 483 €	0 €

Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services	Agence Natiionale de la Cohésion des Territoires	La Bourgogne	Tourcoing	2 850 055 €	547 195 €	970 000 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 1	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987 €	1 099 100 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Lepoutre - Construction du village artisanal 2	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	3 458 200 €	297 987 €	0 €
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Développement du site Lepoutre	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	39 755 389 €	1 752 106 €	0 €
Équipements publics de proximité	Wattignies - Salle de sport Roland Garros - Salle de combat	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies	5 747 191 €	300 000 €	2 000 000€
Aménagement d'ensemble	Wattignies - Aménagement d'ensemble autour de l'immobilier de bureaux	MEL	Blanc Riez	Wattignies	17 515 769 €	416 950 €	0 €
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Reconstitution Centre commercial	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Blanc Riez	Wattignies	2 661 160 €	284 600 €	860 000€
Immobilier à vocation économique	Wattignies - Immobilier de bureaux	Promoteur	Blanc Riez	Wattignies	2 321 900 €	1 498 450 €	0 €
Aménagement d'ensemble	Wattrelos - aménagement ville dépenses non éligibles ANRU, dont création du parc	Wattrelos	Les Villas	Wattrelos	951 707 €	600 000 €	0 €

Article 9.2.2 Les opérations pouvant bénéficier des financements de l'Anah

La stratégie de la MEL pour le traitement de l'habitat privé pourra être développée de manière globale, sur l'ensemble des sites, notamment dans le cadre de la 2ème étape de la convention.

Dans l'attente, la MEL fait part des opérations ci-après qui seront présentées à l'ANAH et qui pourront éventuellement faire l'objet d'une contractualisation selon les dispositions règlementaires et financières de cette dernière, à travers d'opérations programmées.

L'ensemble des opérations du programme pouvant être financées par l'Anah est récapitulé ci-après. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

A ce jour, la MEL a identifié un besoin de financement de 6 125 248 €.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Nbre logts	Base de financement prévisionnelle
Wattignies - Mission d'étude pré opérationnelle OPAH-CD	MEL	0	100 000 €
Wattignies - Mission suivi animation	MEL	0	250 000 €
Wattignies – Redressement Bâtiment T	SCP	76	962 280 €
Wattignies – Redressement Bâtiment R	SCP	60	1 057 155 €
Wattignies – Redressement Bâtiment P-Q	SCP	73	1 723 700 €
Wattignies – Redressement Bâtiment S	SCP	44	665 830 €
Wattignies – Redressement Seville	SCP	96	603 600 €
Wattignies – Redressement Roitelet	SCP	32	764 940 €
Wattignies – Redressement Colombe	SCP	29	690 112,50 €
Wattignies – Redressement Chardonneret	SCP	53	1 013 860 €
Mons - Étude pré-opérationnelle d'accompagnement de la copropriété - Résidence Europe	MEL	559	200 000 €
Mons - Travaux de mise en sécurité de la résidence Europe	Copropriétaires	559	5 356 605 €

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé dans le tableau ci-contre.

Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Libellé précis	Maître d'ouvrage	Base de financement	CDC
MEL – Chargé de mission développement économique	MEL	97 500 €	50 000 €
MEL – AMO - OPCU	MEL	1 500 000 €	635 000 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements de la MEL et des Villes

Article 9.2.4.1. Les opérations bénéficiant des financements de la MEL

La participation financière de la Métropole Européenne de Lille s'entend pour un montant de près de 215 M €.

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU. Les participations de la MEL indiquées, qu'elles relèvent de participation à des opérations d'autres maîtrises d'ouvrage ou des opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, les montants sont prévisionnels, basés sur des estimations. La MEL s'engage sur un volume global et maximum de financements.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle de la MEL (après subventions) sur les volets territoriaux de la présente convention.

Les montants affichés sont des montants prévisionnels basés sur des estimations. Le travail technique plus approfondi et nécessaire à la suite des opérations permettra de définir les coûts réels. En ce qui concerne les opérations d'aménagement, la validation du montage opérationnel permettra de stabiliser la participation de chacun des partenaires, plus particulièrement la MEL et les villes concernées, sur chacune des opérations. Il convient de rappeler que la maquette financière et les participations estimatives de chacun des partenaires sont exprimées sur la base de coûts hors taxe, le coût réel de l'opération et les participations réelles de chaque partenaire seront à affiner sur la base de coûts TTC.

Cette participation se répartit sur les familles d'opérations conformément au tableau suivant, l'ensemble des opérations étant reprises dans l'annexe C2.

Nature d'opérations	Participation totale de la MEL
Reconstitution de l'offre de LLS	45 103 240 €
Recyclage de copropriétés dégradées	2 782 316 €
Etudes et conduite de projet	7 822 250 €
Requalification de LLS	473 144 €
Aménagement d'ensemble	136 455 160 €
Immobilier à vocation économique	23 317 358 €
Total général	**215 953 468 €**

Article 9.2.4.2 Les opérations bénéficiant des financements des Villes

La participation financière des villes concernées par le NPNRU s'entend pour un montant total de plus de 98 millions d'euros, réparti selon les montants suivants :

Volet Territorial	Participation totale Ville
Hem	13 485 084 €

Lille	19 854 260 €
Loos	10 572 829 €
Mons-en-Barœul	14 603 186 €
Tourcoing	30 300 245 €
Wattignies	8 798 413 €
Wattrelos	500 775 €
Total général	**98 114 792 €**

Cette participation concerne les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU.

Ce montant s'entend sur une base HT correspond à la participation réelle des villes sur les volets territoriaux de la présente convention.

L'ensemble des opérations sont reprises dans l'annexe C2.

En cohérence avec l'avancement opérationnel du projet et des opérations, les villes solliciteront les concours financiers mobilisables des partenaires du projet (CAF, Département, MEL notamment sur ses fonds de concours écoles, culture et sport, droit commun région, DPV…).

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

> SUBVENTIONS PIA - LILLE CONCORDE - DEMARCHE QUARTIER A SANTE POSITIVE

Actions	Opération	Type de dépense	MOA	Assiette de subvention	Taux de subvention	Subventions PIA
• ACTION 1 : la colline multi usages : acoustique, cultivée et solaire	Création de l'écran et du talus	Aménagement	Aménageur	3 500 000 €	30%	1 050 000 €
	Réalisation de la serre	Équipement	Ville	2 000 000 €	20%	400 000 €
	Étude Géotechnique		Ville de Lille	25 000 €	50%	12 500 €
	AMO de montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective	Étude	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €
• ACTION 2 : préfiguration du projet d'agriculture urbaine et intégration dans le quartier	Installation et aménagement du site pilote: travaux de VRD et espace test.	Aménagement	Aménageur	210 500 €	25%	52 625 €
	Installation et aménagement du site pilote: infrastructures et outillage (investissements liés au système de production agricole)	Équipement	Véolia	397 350 €	25%	99 338 €
	Protocole de recherche sanitaire pour étudier la contamination éventuelle de la pollution atmosphérique et les mesures préventives adaptées.	Étude	Ville de Lille	59 800 €	75%	44 850 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	Exploration de certaines solutions techniques (utilisation de biogaz, récupération des eaux de pluie, abondement des sols)	Étude	Ville de Lille	60 000 €	75%	45 000 €
	AMO pour l'accompagnement de la structuration de la démarche sur le territoire, intégrant la recherche d'un modèle économique et juridique global	Étude	Ville de Lille	110 000 €	75%	82 500 €
• ACTION 3 : création d'un référentiel air et bruit et mise en œuvre d'objectifs d'excellence air et bruit dans des opérations pilotes	AMO pour le suivi des cibles de la démarche à Santé Positive dans le projet de renouvellement urbain	Étude	Ville de Lille	80 000 €	75%	60 000 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Étude	LMH	213 170 €	80%	170 536 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Requalification LLS	LMH	21 316 963 €	6%	1 283 281 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Étude	Ville de Lille	208 821 €	80%	167 057 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Équipement	Ville de Lille	20 882 109 €	3%	628 551 €
• ACTION 4 : communication engageante et dispositifs d'accompagnement des habitants au changement	Définir une méthodologique de communication engageante sur les bénéfices sur les santés, expérimentation sur 250 logements (60 €/logement)	Étude	Ville de Lille	40 000 €	75%	30 000 €
• ACTION 5 : animer, suivre, évaluer la démarche QSP dans le temps	Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure pour capitaliser l'expérience, mesurer les impacts de la démarche et favoriser sa reproductibilité	Étude	Ville de Lille	100 000 €	80%	80 000 €
	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain (5 ans)	Ingénierie	Ville de Lille	500 000 €	50%	250 000 €
	Chargé de mission pilotage du projet d'agriculture urbaine (4 ans)	Ingénierie	Ville de Lille	300 000 €	50%	150 000 €
			TOTAL	**50 043 713 €**		**4 636 238 €**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les cofinancements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA (Programmes d'investisse- ment d'avenir). Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le Premier ministre, figurent dans la conven- tion-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des cofinancements prévisionnels sont précisés : communes, EPCI, Département, Région, organismes HLM, Caisse des Dépôts, Europe…

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées, y compris celles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 354 734 955 €, comprenant 286 621 130 € de subventions, et 68 113 825 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - 30 279 089 € concours financiers prévisionnels comprenant 27 795 591 € de subventions et 2 483 498 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - 324 455 865 € concours financiers prévisionnels comprenant 258 825 539 € de subventions et 65 630 326 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national,
- la participation financière de l'Anah fera l'objet d'échanges avec présentation de la stratégie globale d'intervention sur l'habitat privé. A ce jour, la MEL a identifié un besoin de financement de 6 125 248 €.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 685 000 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de 325 870 524 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt ;
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 38 600 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement "décroisé" des opérations au titre de la convention de partenariat avec la Région.

Pour rappel, le montant total d'investissement, au titre du protocole de préfiguration, était de 47 655 243 € (coût total HT) dont 10 749 071 € de concours financiers de l'Anru, dont 8 704 071 € de subventions et 2 045 000 € de prêts bonifiés. Le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés par quartier concerné par la présente convention :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Volet Territorial	Montant de subvention NPRU	Montant de prêt bonifié NPRU	Concours financiers NPRU totaux
Lille	69 668 907 €	12 574 068 €	82 242 974 €
Roubaix	20 558 222 €	4 306 702 €	24 864 924 €
Tourcoing	80 996 832 €	21 968 831 €	102 965 663 €
Mons en Baroeul	38 231 378 €	17 918 352 €	56 149 729 €
Loos	42 276 701 €	8 862 375 €	51 139 075 €
Hem	10 177 692 €	906 674 €	11 084 366 €
Wattignies	14 050 893 €	788 412 €	14 839 305 €
Lille Bois Blanc	332 500 €	0 €	332 500 €
Wattrelos	3 234 507 €	788 412 €	4 022 919 €
Ingénierie MEL	2 406 000 €	0 €	2 406 000 €
Aide complémentaire LMH	4 687 500 €	0 €	4 687 500 €
Total Convention	**286 621 130 €**	**68 113 825 €**	**354 734 955 €**
Protocole de préfiguration	8 704 071 €	2 045 000 €	10 749 071 €
Total général	**295 325 201 €**	**70 158 825 €**	**365 484 026 €**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Article 11.5.1. Les modalités d'attribution et de versement des aides de la MEL

Au-delà de ses compétences propres, la MEL intervient aussi aux côtés des communes en matière d'équipements. Elle a effet mis en place plusieurs fonds de concours qui lui permettent de participer au financement d'équipements sportifs, culturels ou scolaires. Pour l'ensemble de ces fonds, l'objectif est de soutenir les communes dans leur effort d'investissement pour la création ou la rénovation d'équipements. Sont soutenus aussi bien des projets participant au rayonnement du territoire métropolitain que des projets venant enrichir une offre de proximité à l'échelle communale. Chaque fonds dispose de critères d'éligibilité spécifiques et peuvent être mobilisés pour des projets situés en périmètre NPNRU.

Il est à noter que le calcul de la participation MEL se fait sur la base du reste à charge, du maître d'ouvrage, après déductions de toutes les autres participations. Comme pour tout fonds de concours, la participation MEL ne peut être supérieure à celle du maître d'ouvrage.

Article 11.5.2. Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région des Hauts-de-France

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans la cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base des résultats d'appel d'offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d'investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

Article 11.5.3. Les modalités d'attribution et de versement des aides de la CAF

Dans le cadre du contrat de ville et plus spécifiquement du nouveau programme de renouvellement urbain, la CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022. Elle peut contribuer à des opérations d'investissements pour des projets liés à la petite enfance, à la jeunesse et à l'animation de la vie sociale.

Ce soutien peut mobiliser plusieurs fonds :

- nationaux,
- locaux, dont la politique est définie annuellement par son conseil d'administration.

Chaque opérateur dépose une demande de financement spécifique à son projet. Les services d'action sociale instruisent le dossier en fonction de la réglementation en vigueur. La commission d'action sociale décide ensuite de l'aide à apporter.

Chaque soutien financier de la Caf fait l'objet d'une démarche de contractualisation qui précise les modalités d'attribution, de suivi de projet et de versement de l'aide.

Article 11.5.4. Les modalités d'attribution et de versement des aides du Département du Nord

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé.

À ce titre, il a décidé de mettre en œuvre le dispositif "Projets Territoriaux Structurants" (PTS) qui permet d'accompagner financièrement les projets de dimension intercommunales portés par les territoires (communes ou intercommunalités) et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux. À ce titre, et en l'état actuel du dispositif, les projets proposés doivent rayonner à l'échelle de plusieurs communes, et intégrer des clauses sociales dans sa réalisation.

Les opérations envisagées dans le cadre de la présente convention pourront s'y inscrire selon les orientations des prochains appels à projets ou dans tout autre dispositif à venir.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

En complément des points ci-dessus mentionnés les revues de projet donneront lieu pour l'ensemble des volets territoriaux à un état des lieux d'avancement des stratégies mises en œuvre sur les thématiques suivantes :

Stratégie de diversification de l'offre d'habitat

La reconquête de l'attractivité résidentielle et l'accueil d'une population diversifiée dans les quartiers constituent la pierre angulaire du NPNRU. L'avancement de la stratégie de diversification de chaque projet sera exposé à partir d'une analyse des différents segments de la demande en travaillant finement sur les clientèles ciblées, typologies proposées, prix de sortie et phasage de commercialisation, en cohérence avec les préconisations de la mission d'étude sur la diversification d'échelle métropolitaine.

Stratégie de rééquilibrage social à l'échelle du QPV

A l'issue du NPNRU, à horizon 2030, les quartiers en renouvellement urbain resteront à forte dominante sociale, avec une part significative du parc qui aura été requalifiée. Les revues de projet donneront lieu à un exposé des mesures prises en matière de rééquilibrage social et de politique d'attribution dans le parc social

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

en lien avec les objectifs de la CIET, à l'échelle du QPV. Un bilan des travaux des groupes de suivi de peuplement sera transmis à cette occasion.

Stratégie de requalification du parc social existant

Les opérations de requalification du parc social existant accompagnées par l'ANRU s'inscrivent dans une stratégie définissant l'attractivité de l'offre à terme au regard de ses qualités intrinsèques. L'avancement de cette stratégie sera présentée dans le cadre des revues de projet en exposant ses objectifs en matière de différenciation de l'offre sociale en termes de publics cibles (accueil des personnes âgées, parcours résidentiels dans le quartier), de niveaux de loyer (diminution de la part des bas loyers), d'adaptation de l'offre typologique au profil de la demande, de distinction de la qualité résidentielle des logements (balcons, espaces extérieurs, adaptation au vieillissement, etc.).

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.

Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU en vigueur, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 1er semestre 2017, et la date prévisionnelle de fin de la dernière opération, à savoir le 31 décembre 2031.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le calendrier opérationnel prévisionnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'ANRU relatif au NPNRU.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[3] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

[3] Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.ANRU.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

C5 Convention de programme signée avec l'Anah et échéancier financier et convention d'OPAH/de plan de sauvegarde/d'ORCOD le cas échéant
Sans objet

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts
Sans objet

C7 Convention-cadre relative à l'axe 1 de l'action « Ville Durable et Solidaire » du PIA pour la mise en œuvre du projet d'innovation lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt du 16 avril 2015

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date de la signature de l'avenant au protocole de préfiguration)

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

D2 Convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant
Sans objet

D3 Charte de la concertation le cas échéant
Sans objet

D4 Autre, le cas échéant

- Le protocole d'accord relatif aux acquisitions foncières et aux engagements des parties nécessaires à la mise en œuvre de la reconstitution de l'offre locative sociale après démolitions
- La synthèse de la programmation de reconstitution 2017-2020
- Le Plan Stratégique Métropolitain de Relogement
- La charte métropolitaine d'insertion
- Les courriers d'autorisation de prise en compte des dépenses du 29 juin et 9 juillet 2018
- Le courrier d'autorisation de l'opération LLS de la rue de la Tossée à Tourcoing
- Le courrier DT de date de prise en compte des dépenses pour le PRIR de Wattrelos.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Date: 28/2/2020 | 10:34:59 CET

Signatures:

Le/La Président de la Métropole Européenne de Lille de Métropole Européenne de Lille	DocuSigned by: Damien Castelain D95465DD1CB947C...
Le/La Président du Conseil Régional Hauts-de-France de Région Hauts de France	DocuSigned by: Xavier BERTRAND FEF3ABD3D619458...
Le/La Président du Conseil Départemental du Nord de Département du Nord	DocuSigned by: Jean-René LECERF 9739CFF0E7B04B6...
Le/La Directrice du Renouvellement Urbain d'Action Logement Services de Action Logement Services Par délégation du Directeur Général d'ALS	DocuSigned by: Delphine SANGODEYI 9EBEDEDBE35A40A...
Le/La Directeur Régional des Hauts-de-France de la Caisse des Dépôts de Caisse des Dépôts	DocuSigned by: Olivier CAMAU 3095EA182DFC48E...
Le/La Directrice Générale de l'ANAH de ANAH	DocuSigned by: Valérie MANCRET-TAYLOR 70052D82FDDC4CA...
Le/La Directeur Général de la CAF du Nord de CAF du Nord Luc GRARD	DocuSigned by: Luc GRARD C5F6D60B2C0245A...

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le/La Maire de la ville de Hem de Ville de Hem	DocuSigned by: Pascal NYS 456EF6BEC444462...
Le/La Adjointe au Maire de la ville de Lille de Ville de Lille	DocuSigned by: Estelle RODES EF5B84140440400...
Le/La Maire de la ville de Loos de Ville de Loos	DocuSigned by: Anne VOITURIEZ DB98D2FFBF0B4D1...
Le/La Maire de la ville de Mons-en-Baroeul de Ville de Mons-en-Baroeul	DocuSigned by: Rudy ELEGEEST DB37B2670269421...
Le/La Maire de la ville de Roubaix de Ville de Roubaix	DocuSigned by: Guillaume DELBAR B33EE4460FFC4F4...
Le/La Maire de la ville de Tourcoing de Ville de Tourcoing	DocuSigned by: Jean-Marie VUYLSTEKER 8111260D2B08488...
Le/La Maire de la ville de Wattignies de Ville de Wattignies Alain PLUSS	DocuSigned by: Alain PLUSS 4473A83CA19B4AF...

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le/La Maire de la ville de Wattrelos de Ville de Wattrelos	DocuSigned by: Dominique BAERT C440F3D2A73A4A4...
Le/La Directrice Générale de Lille Métropole Habitat de Lille Métropole Habitat	DocuSigned by: Amélie DEBRABANDERE BB535A6D2D6947A...
Le/La Président du Directoire de VILOGIA de Vilogia	DocuSigned by: Philippe REMIGNON 48FBE32576A24AE...
Le/La Directeur Général Partenord Habitat de Partenord Habitat	DocuSigned by: Christophe BECUWE 5C33AF76641E4BB...
Le/La Directeur Général d'Immobilière Nord Artois de Immobilière Nord Artois	DocuSigned by: Rémi CERVELLO F64874F40A4147B...
Le/La Président du Directoire de Logis Métropole de Logis Métropole JEAN-YVES LENNE	DocuSigned by: Jean-Yves LENNE 6F802E7ED17E48A...
Le/La Directeur Général de SRCJ de SRCJ Frédéric BODART	DocuSigned by: Frédéric BODART 6977BFD20F7A496...

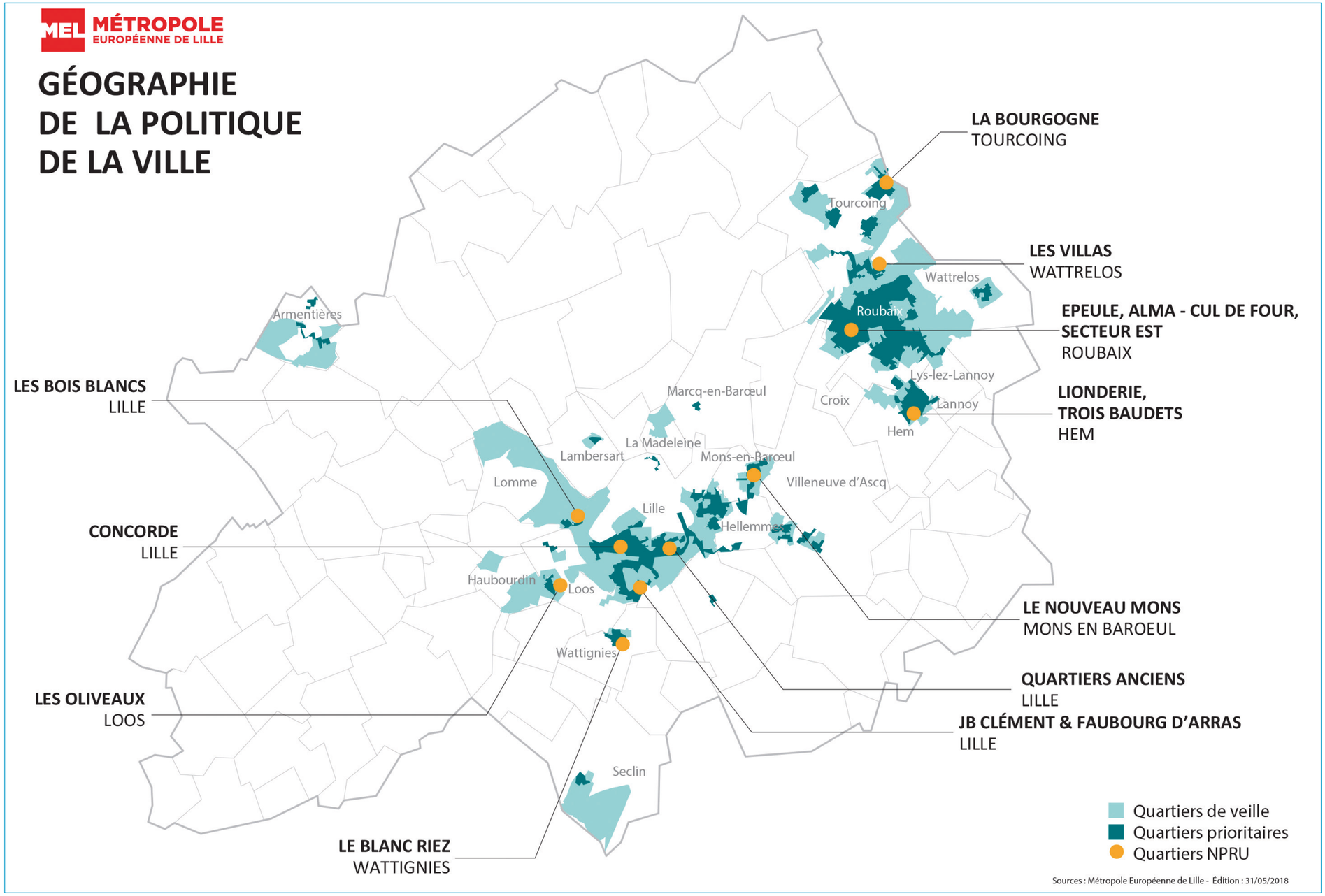
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le/La Préfet du Département du Nord de Préfecture du Nord	DocuSigned by: Michel LALANDE 3711B9716A66446...
Le/La Président de Foncière Logement de Foncière Logement	DocuSigned by: Hugues Vanel 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directeur Général de l'ANCT de Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	DocuSigned by: Yves Le Breton 04BF6DF688F5409...
Le/La Directeur Général de l'ANRU de ANRU	DocuSigned by: Nicolas Grivel B358B888D27647C...

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A. PRÉSENTATION DU PROJET

A1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A2. Présentation des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain

ROUBAIX - Alma / Cul de Four

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ROUBAIX - Secteur Est

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

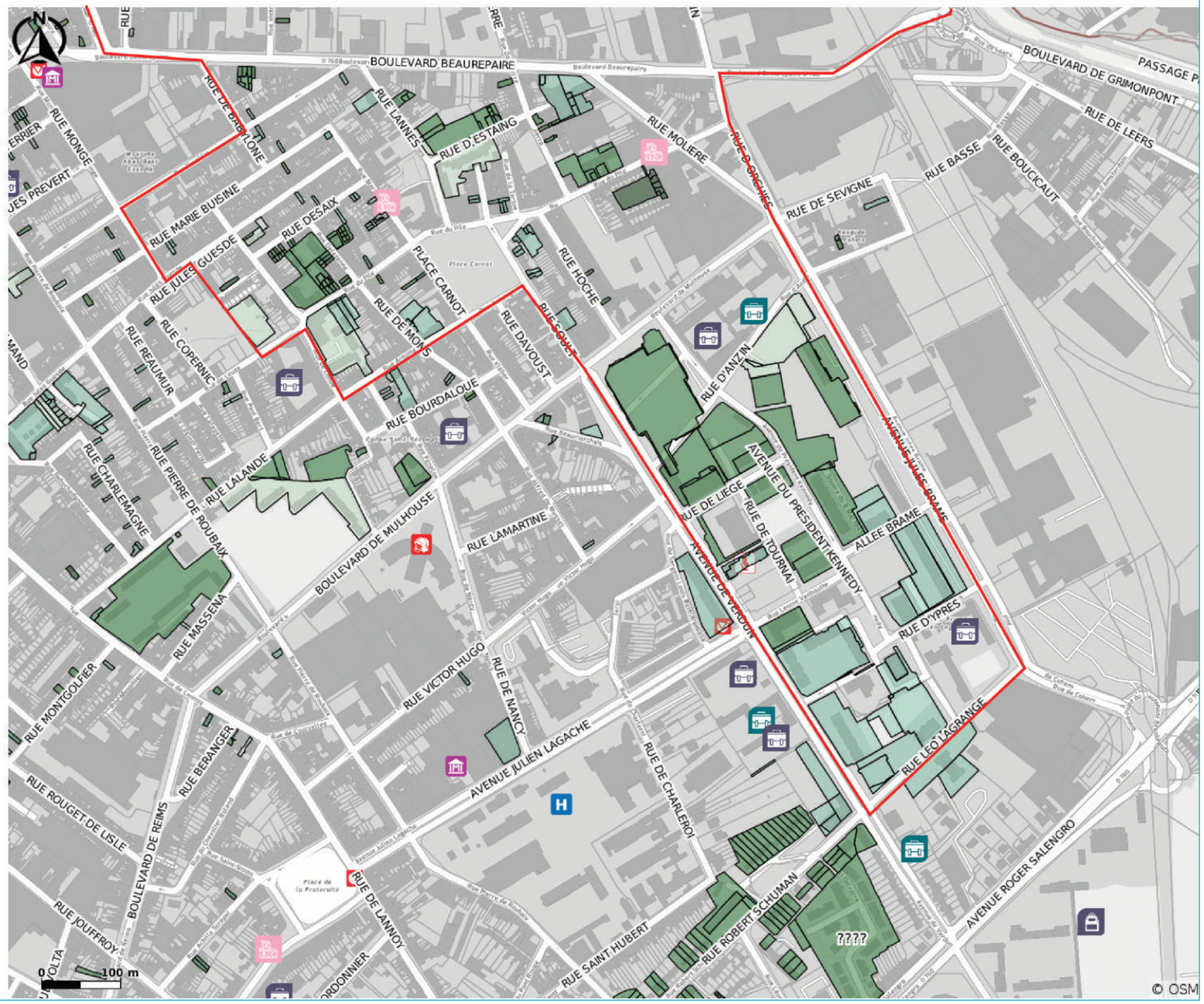
- LMH
- Vilogia
- CALPACT et Associations

- Noms des voies
- Mairies annexes
- Pompiers
- Hôpitaux - grands centres hospitaliers
- Musées et Centres d'Art
- Crèches

Etablissements scolaires

- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- COLLEGE
- LYCEE D ENSEIGNEMENT GENERAL

- V'LILLE - Stations
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ROUBAIX - Epeule

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

- LMH
- Vilogia
- CALPACT et Associations

- Noms des voies
- Mairies principales
- Mairies annexes
- Musées et Centres d'Art
- Piscines
- Crèches

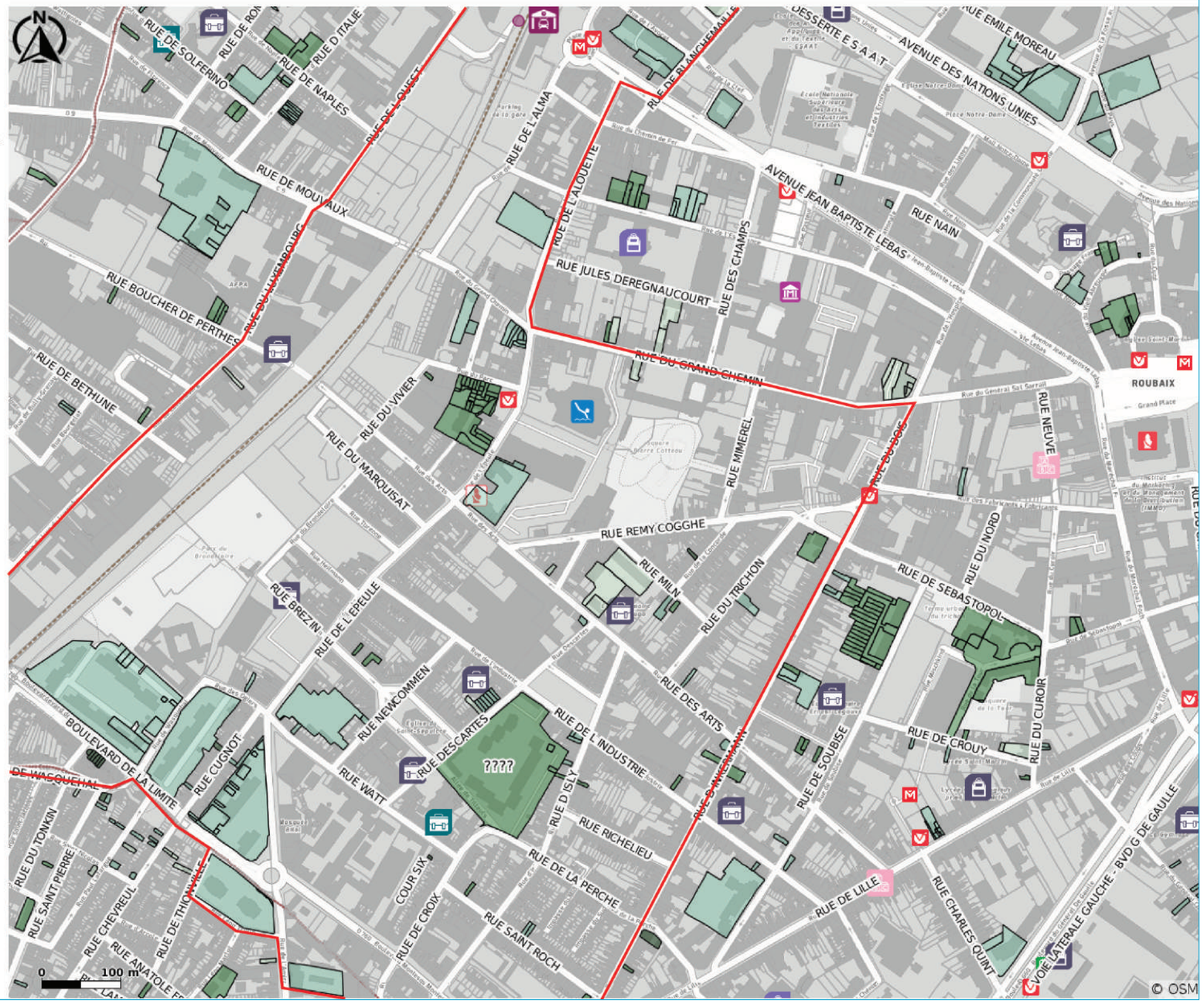
Etablissements scolaires

- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- COLLEGE
- LYCEE D ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE
- LYCEE POLYVALENT

- V'LILLE - Stations
- Tramway - Arrêts
- Métro - Stations Ligne 2

Transport GARES (MEL)

- GARE SNCF
- Transport HALTES SNCF (MEL)
- Chemin de Fer - Lignes
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TOURCOING - la Bourgogne

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

LMH
Vilogia

Noms des voies
Mairies annexes
Hôpitaux - grands centres hospitaliers
Bibliothèques

Etablissements scolaires

ECOLE MATERNELLE
ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
COLLEGE
CIRCONSCRIPTIONS INSPECTION EDUC NAT

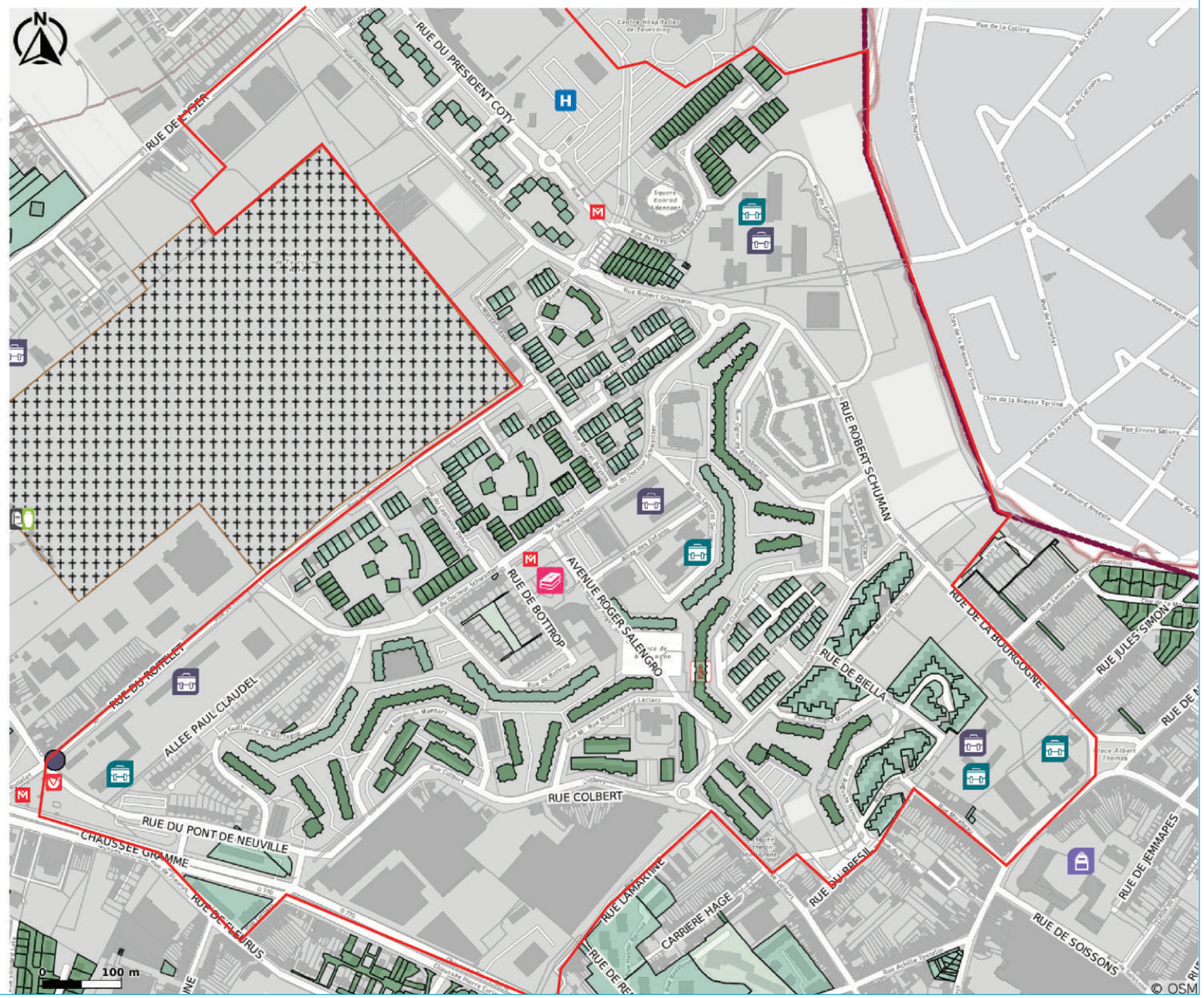
Cimetières et Sites cinéraires

Cimetière et Site cinéraire

Cimetières MEL

Cimetière

V'LILLE - Stations
Métro - Stations Ligne 2
Parcelle
FRONTIERE - FR BE
MEL - Communes
MEL - contour
MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - Concorde

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

- autres S.A.
- LMH
- Partenord
- Vilogia
- CALPACT et Associations

- Noms des voies
- Mairies annexes
- Bibliothèques

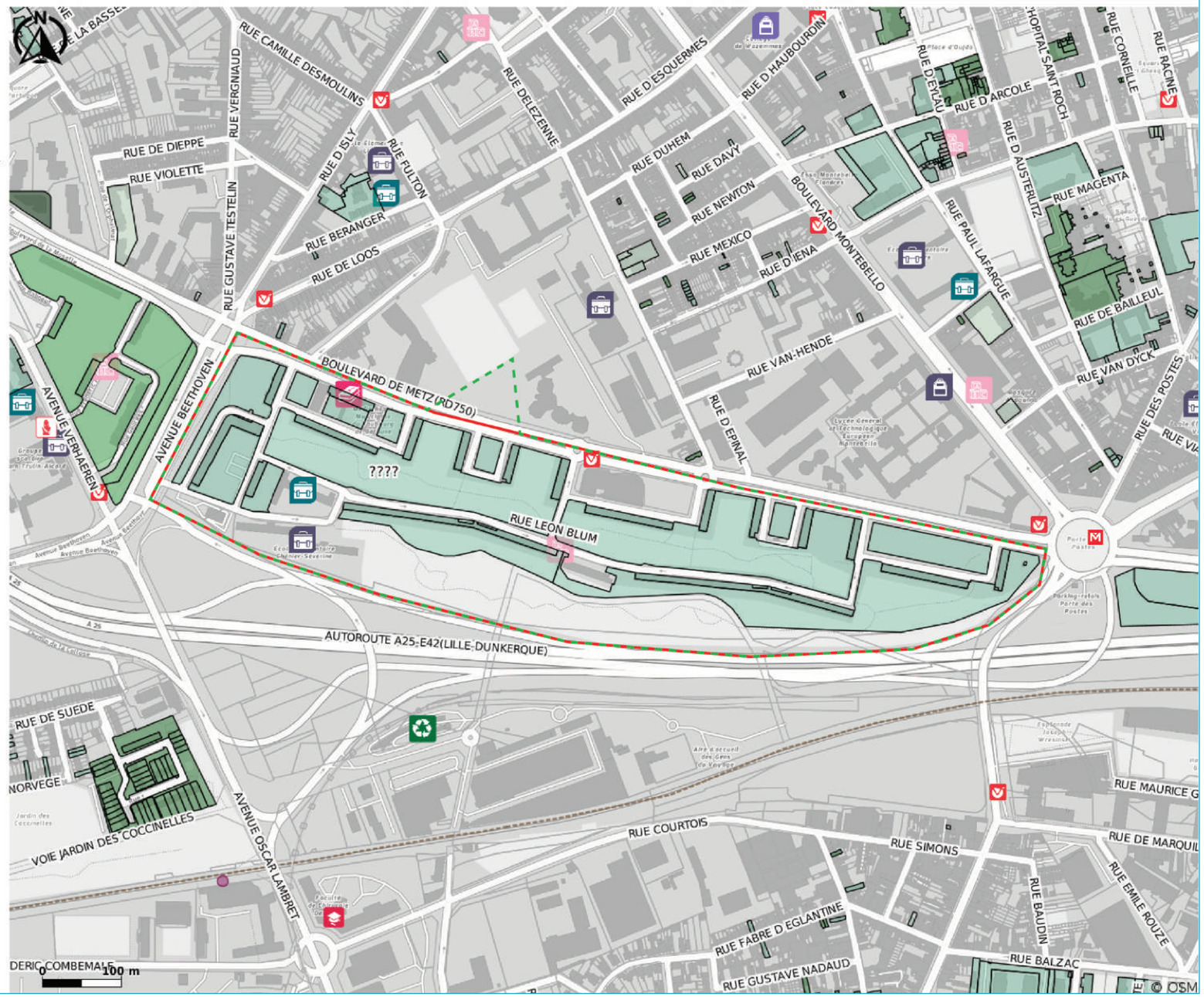
Traitement des déchets

- Déchetterie
- Crèches
- Universités

Etablissements scolaires

- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE MATERNELLE D APPLICATION
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- ECOLE ELEMENTAIRE D APPLICATION
- ECOLE REGIONALE DU PREMIER DEGRE
- COLLEGE
- LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

- V'LILLE - Stations
- Métro - Stations Ligne 2
- Transport HALTES SNCF (MEL)
- Chemin de Fer - Lignes
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU
- MEL - périmètre PIA



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - Faubourg d'Arras et J-B Clément

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

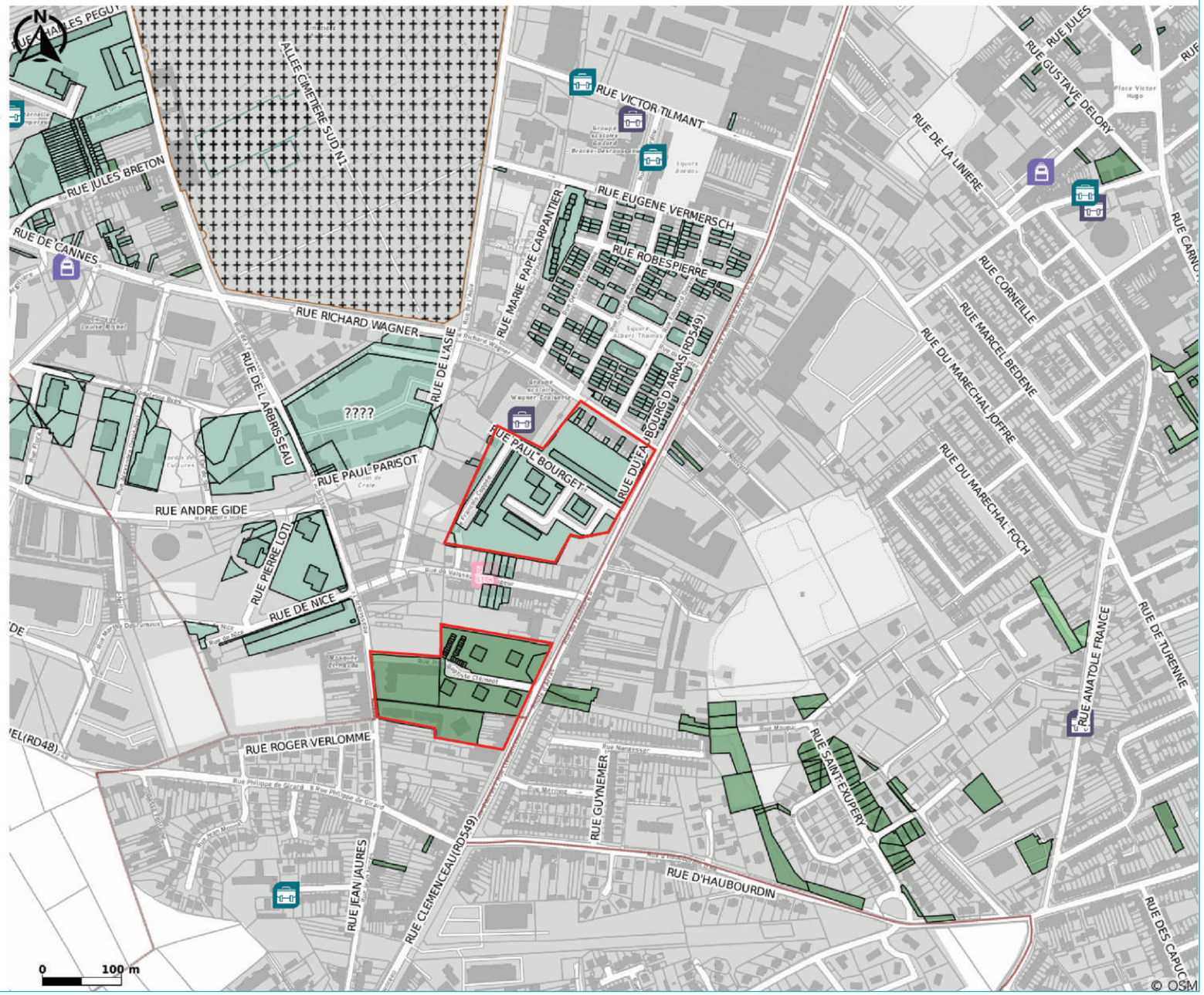
Parcelle - Op institutionnel PRIVE
- LMH
- Vilogia

Noms des voies
Crèches

Etablissements scolaires
- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- COLLEGE

Cimetières MEL
- Cimetière
- Cimetière Militaire

Chemin de Fer - Lignes
Parcelle
FRONTIERE - FR BE
MEL - Communes
MEL - contour
MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - Quartiers Anciens Moulins

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

- LMH
- Vilogia
- CALPACT et Associations

- Noms des voies
- Mairies annexes
- Pompiers
- Bibliothèques
- Musées et Centres d'Art

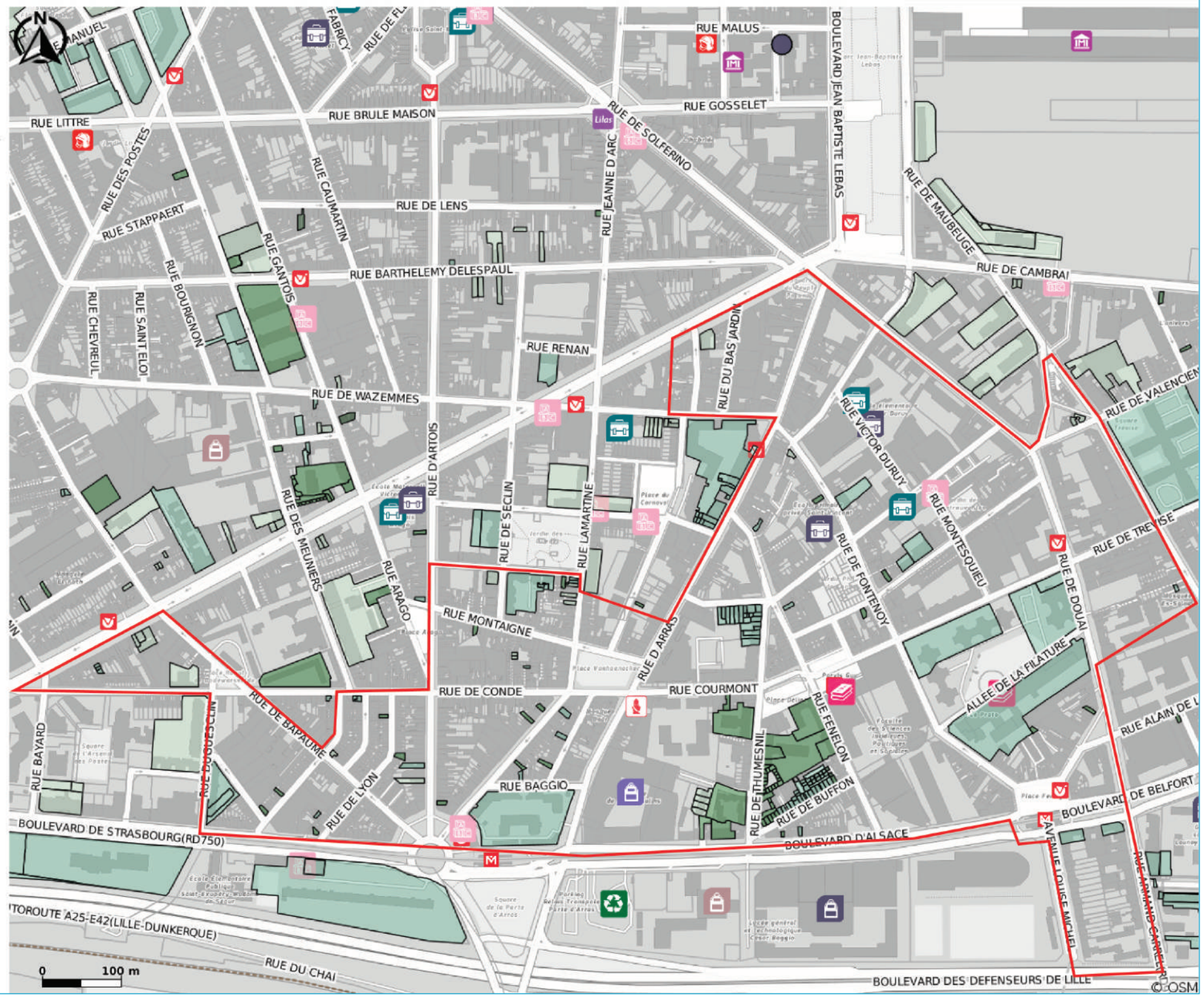
Traitement des déchets

- Déchetterie
- Crèches

Etablissements scolaires

- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- ECOLE ELEMENTAIRE D APPLICATION
- COLLEGE
- LYCEE ENSEIGNT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
- LYCEE PROFESSIONNEL
- DIRECTION SERVICES DEPARTEMENTAUX EN
- SERVICE DE LA DSDEN
- CIRCONSCRIPTIONS INSPECTION EDUC NAT

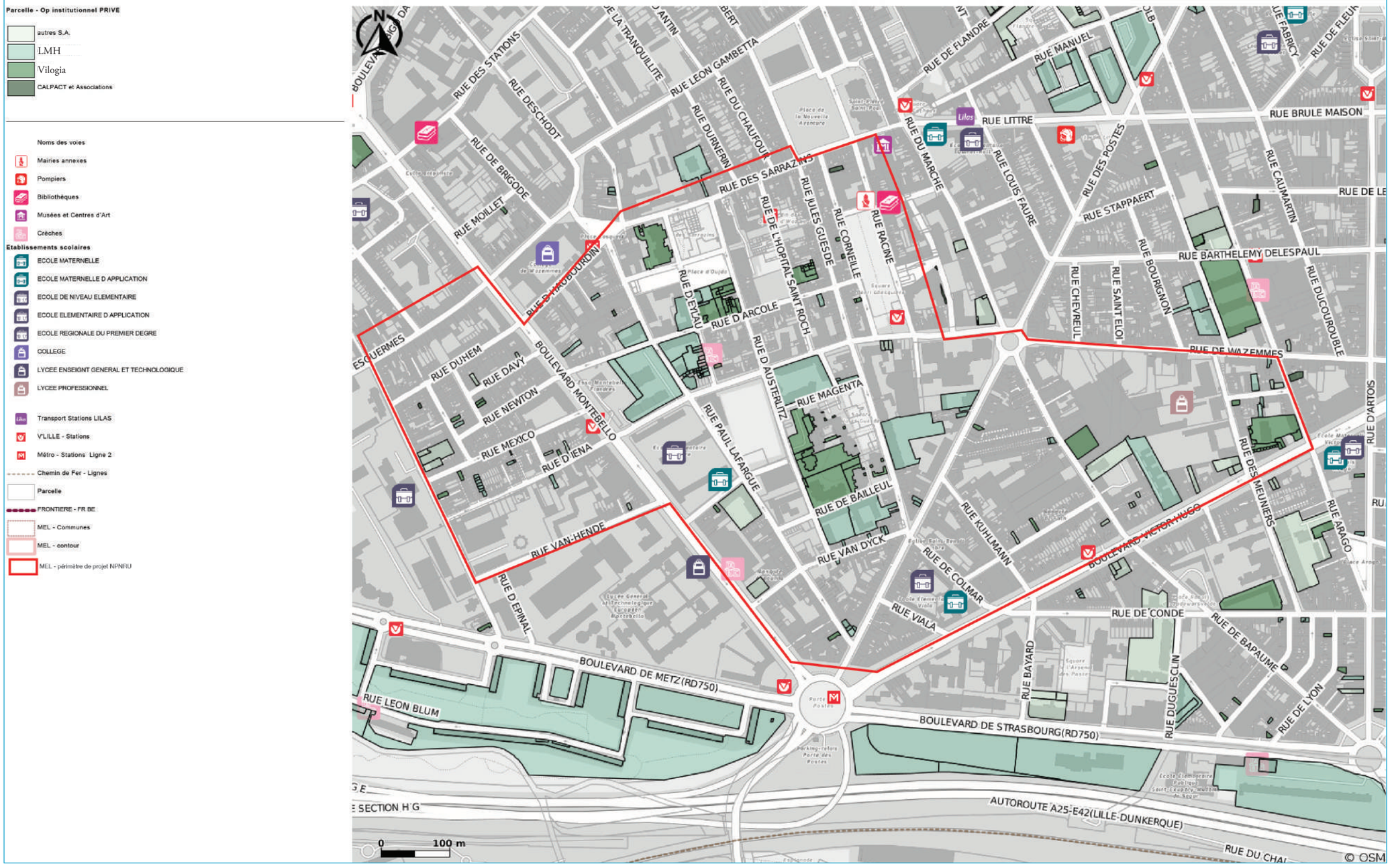
- Transport Stations LILAS
- V'LILLE - Stations
- Métro - Stations Ligne 2
- Chemin de Fer - Lignes
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - Quartiers Anciens Wazemmes

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - Bois Blancs

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

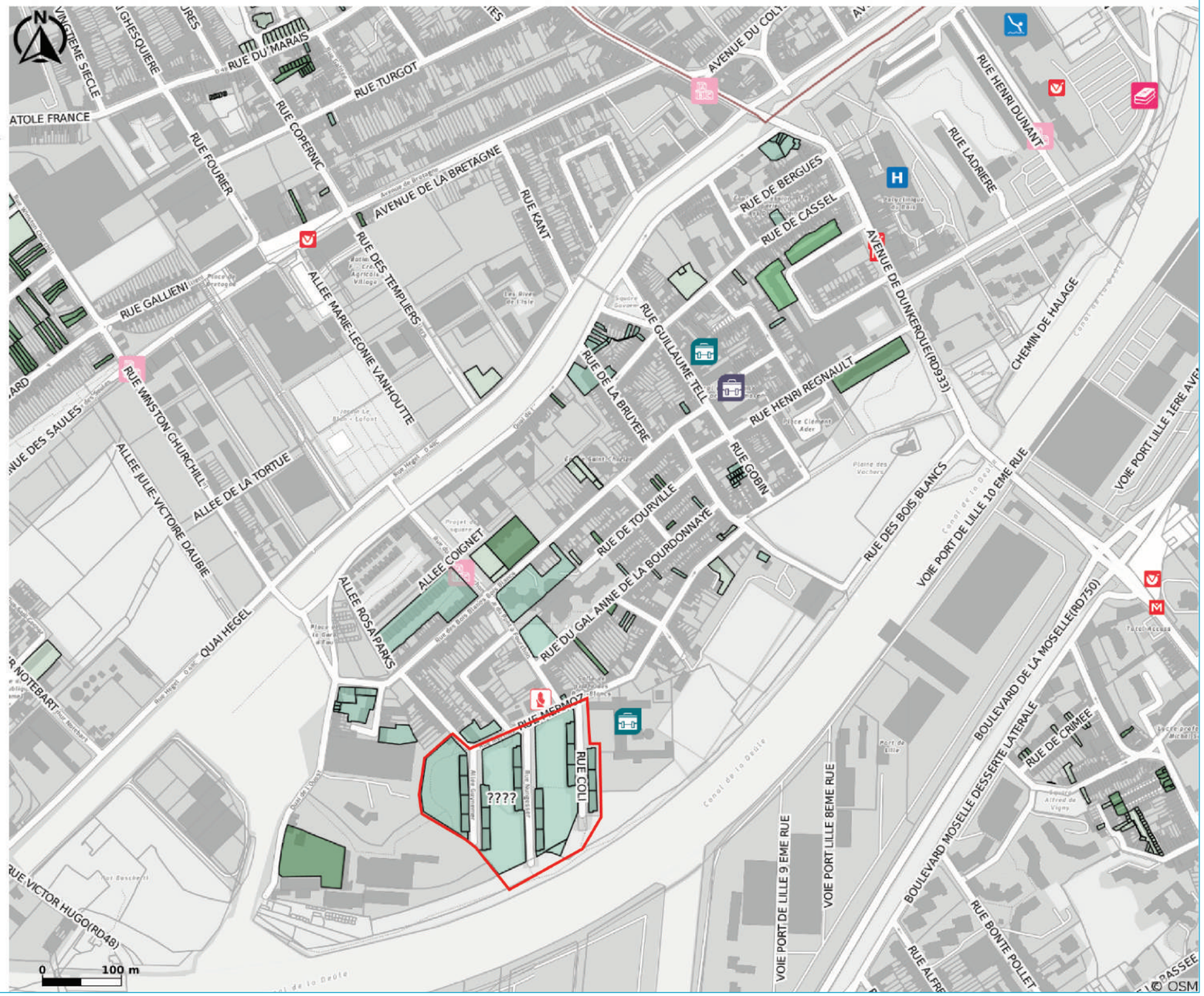
- autres S.A.
- LMH
- Partenord Habitat
- Vilogia

- Noms des voies
- Mairies annexes
- Hôpitaux - grands centres hospitaliers
- Bibliothèques
- Piscines
- Crèches

Etablissements scolaires

- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE

- V'LILLE - Stations
- Métro - Stations Ligne 2
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - les Oliveaux

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

- Partenord Habitat / SRCJ
- Vilogia

- Noms des voies
- Mairies annexes
- Hôpitaux - grands centres hospitaliers
- Bibliothèques

Etablissements scolaires

- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- COLLEGE
- LYCEE PROFESSIONNEL
- CIRCONSCRIPTIONS INSPECTION EDUC NAT

Cimetières et Sites cinéraires

- Cimetière et Site cinéraire

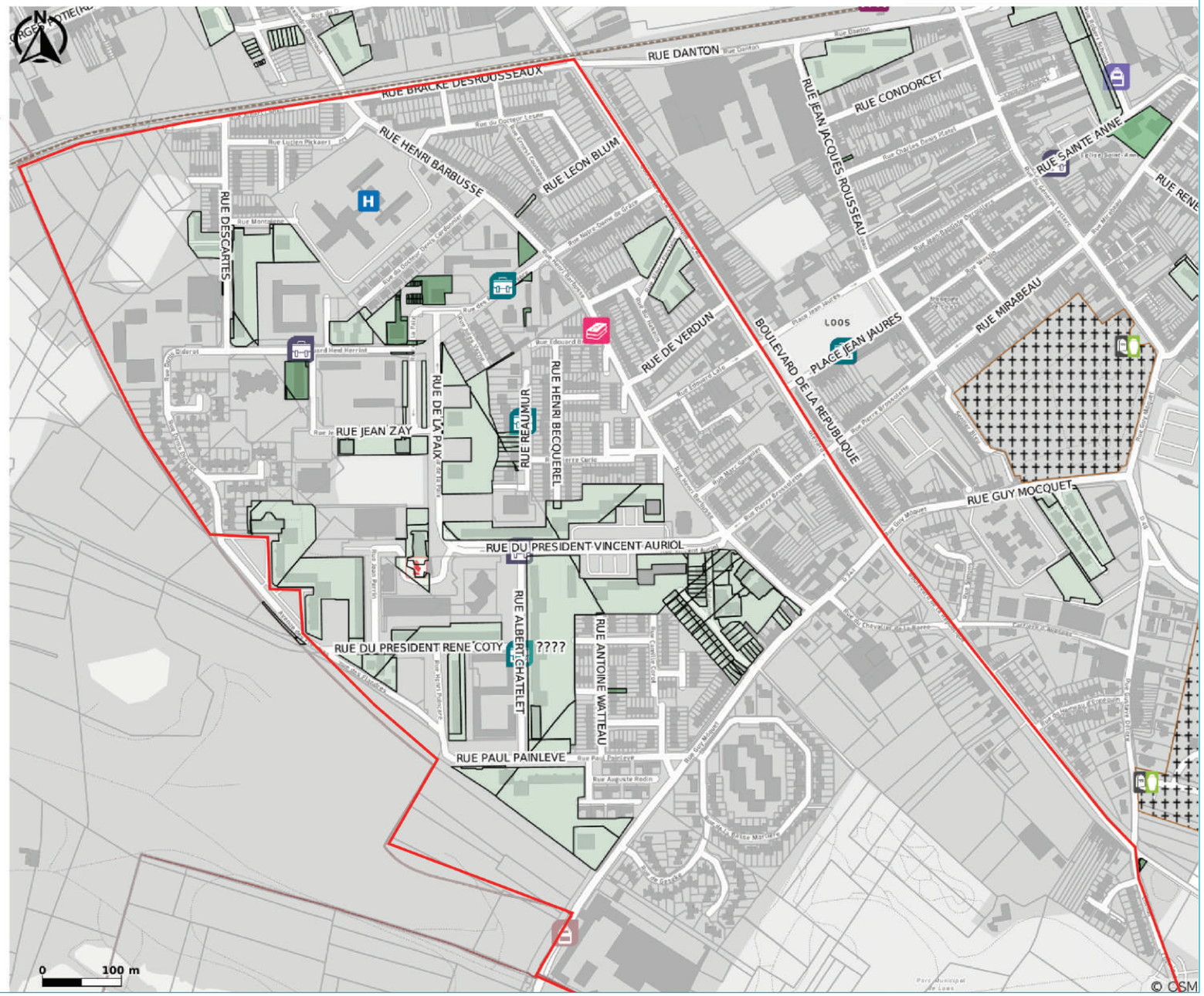
Cimetières MEL

- Cimetière

Transport GARES (MEL)

- GARE SNCF

- Chemin de Fer - Lignes
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BAROEUL - Nouveau Mons

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

- Logis Métropole
- Partenord Habitat
- Vilogia

- Noms des voies
- Mairies principales
- Bibliothèques

Traitement des déchets

- Déchetterie
- Piscines
- Crèches

Etablissements scolaires

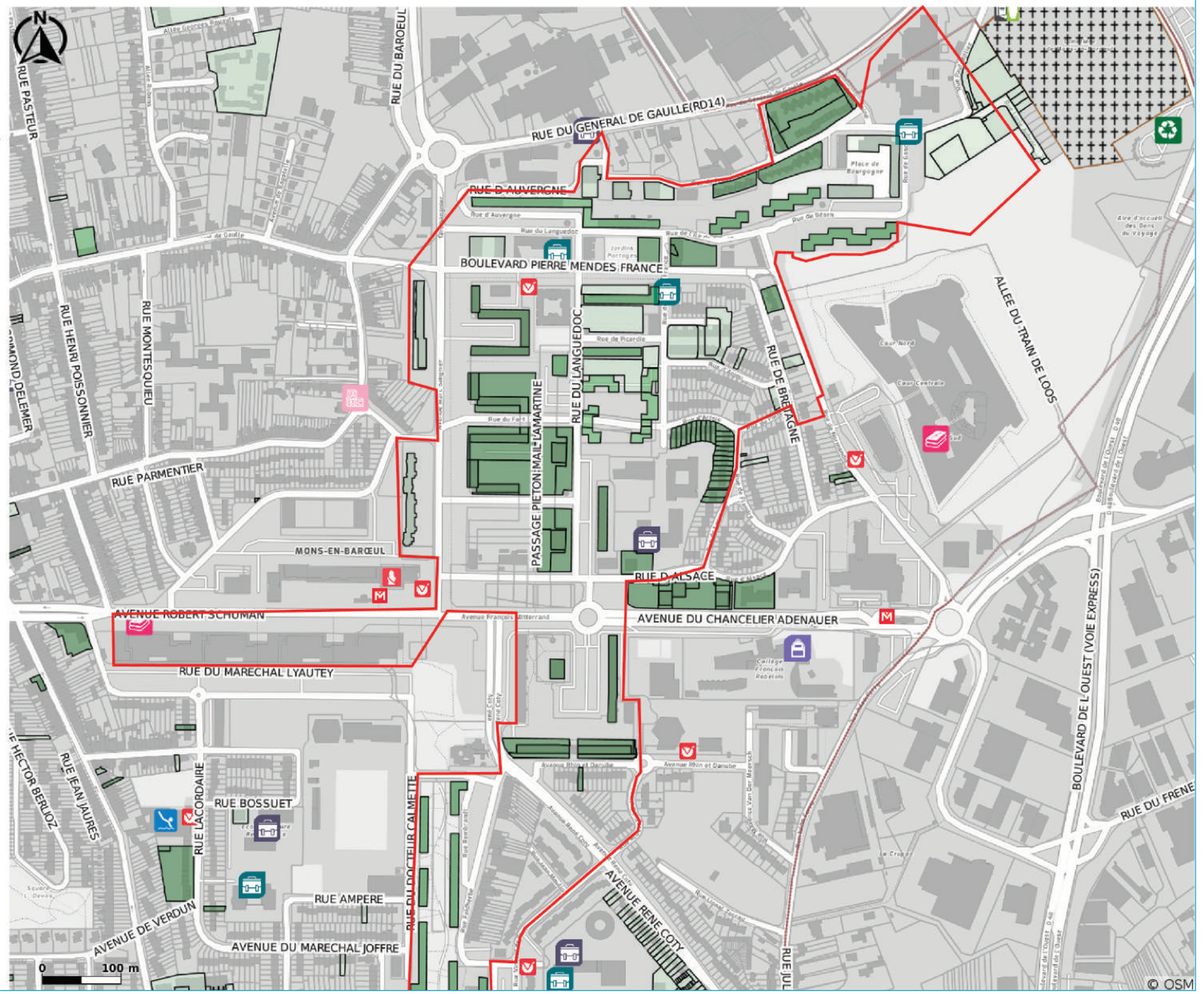
- ECOLE MATERNELLE
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- COLLEGE

Cimetières et Sites cinéraires

- Cimetière et Site cinéraire

Cimetières MEL

- Cimetière
- V'LILLE - Stations
- Métro - Stations Ligne 2
- Chemin de Fer - Lignes
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - la Lionderie

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

Vilogia

Noms des voies

Bibliothèques

Etablissements scolaires

ECOLE MATERNELLE

ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE

CIRCONSCRIPTIONS INSPECTION EDUC NAT

Parcelle

FRONTIERE - FR BE

MEL - Communes

MEL - contour

MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTIGNIES - le Blanc Riez

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

- Partenord Habitat
- Vilogia

- Noms des voies
- Mairies principales
- Bibliothèques
- Piscines
- Crèches

Etablissements scolaires

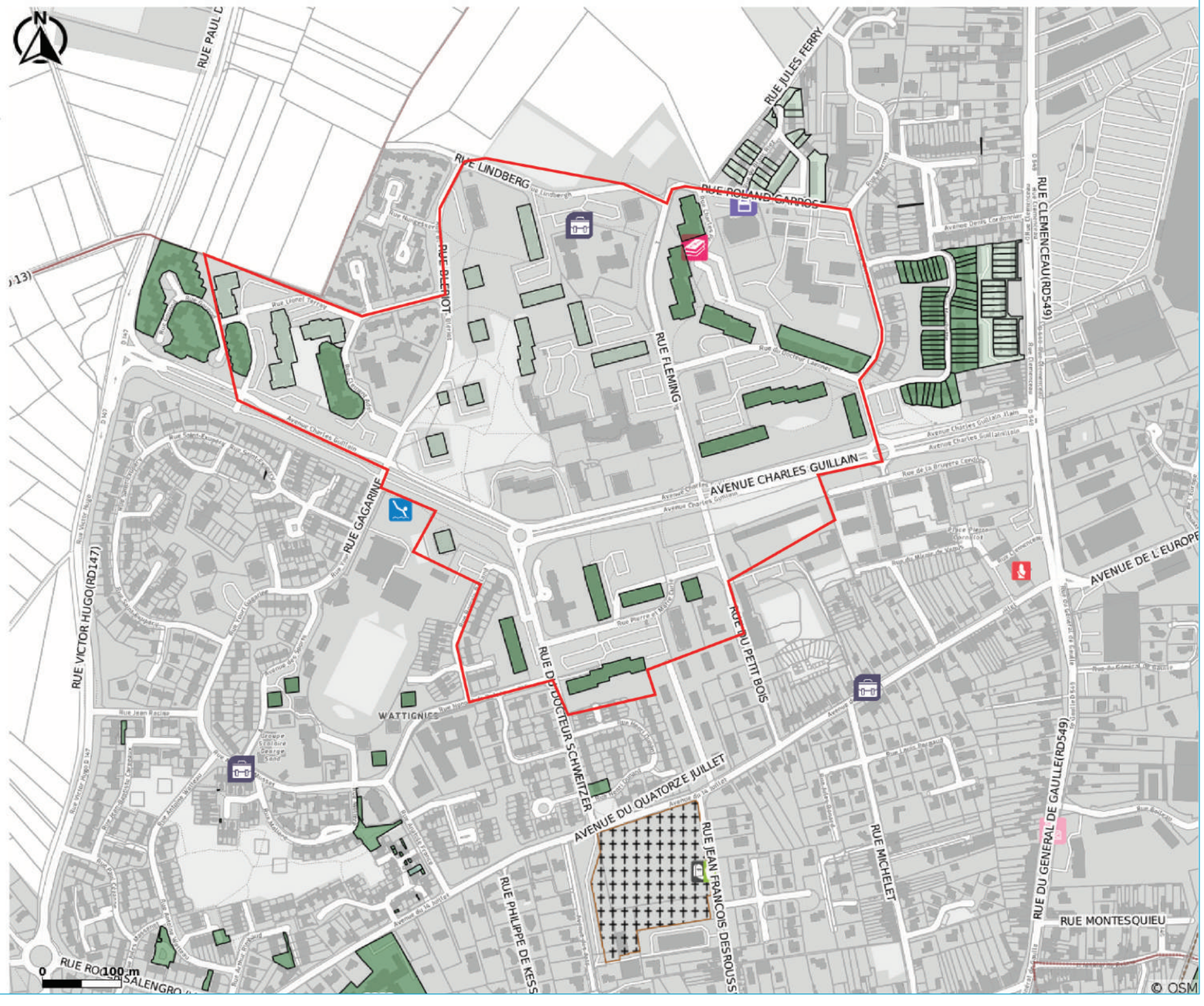
- ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
- COLLEGE

Cimetières et Sites cinéraires

- Cimetière et Site cinéraire

Cimetières MEL

- Cimetière
- Chemin de Fer - Lignes
- Parcelle
- FRONTIERE - FR BE
- MEL - Communes
- MEL - contour
- MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - les Villas

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Parcelle - Op institutionnel PRIVE

Partenord Habitat
Vilogia

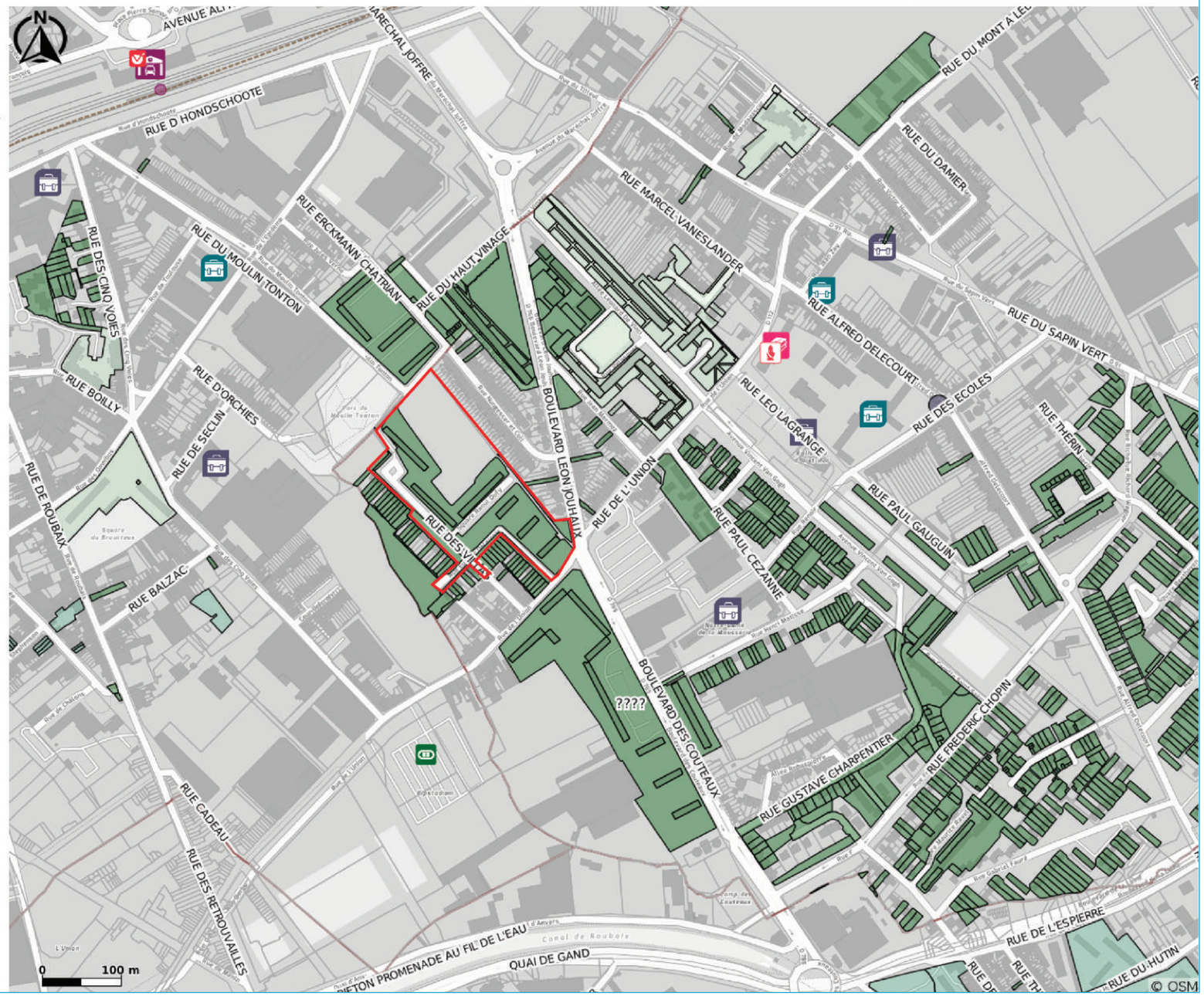
Noms des voies
Mairies annexes
Bibliothèques
Complexes et Stades autres

Etablissements scolaires
ECOLE MATERNELLE
ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE
SERVICE DE LA DSDEN

V'LILLE - Stations

Transport GARES (MEL)
GARE SNCF

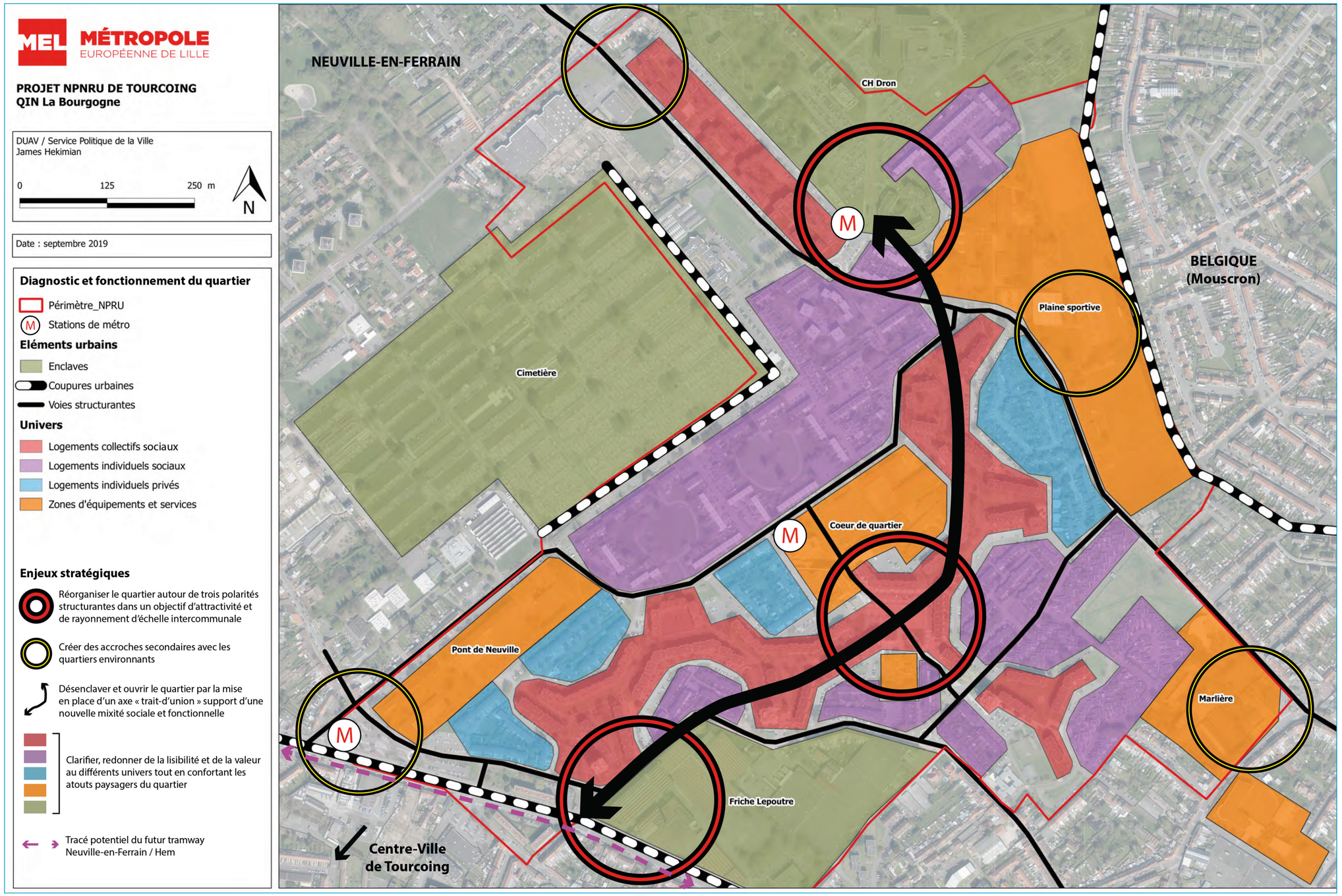
Transport HALTES SNCF (MEL)
Chemin de Fer - Lignes
Parcelle
FRONTIERE - FR BE
MEL - Communes
MEL - contour
MEL - périmètre de projet NPNRU



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

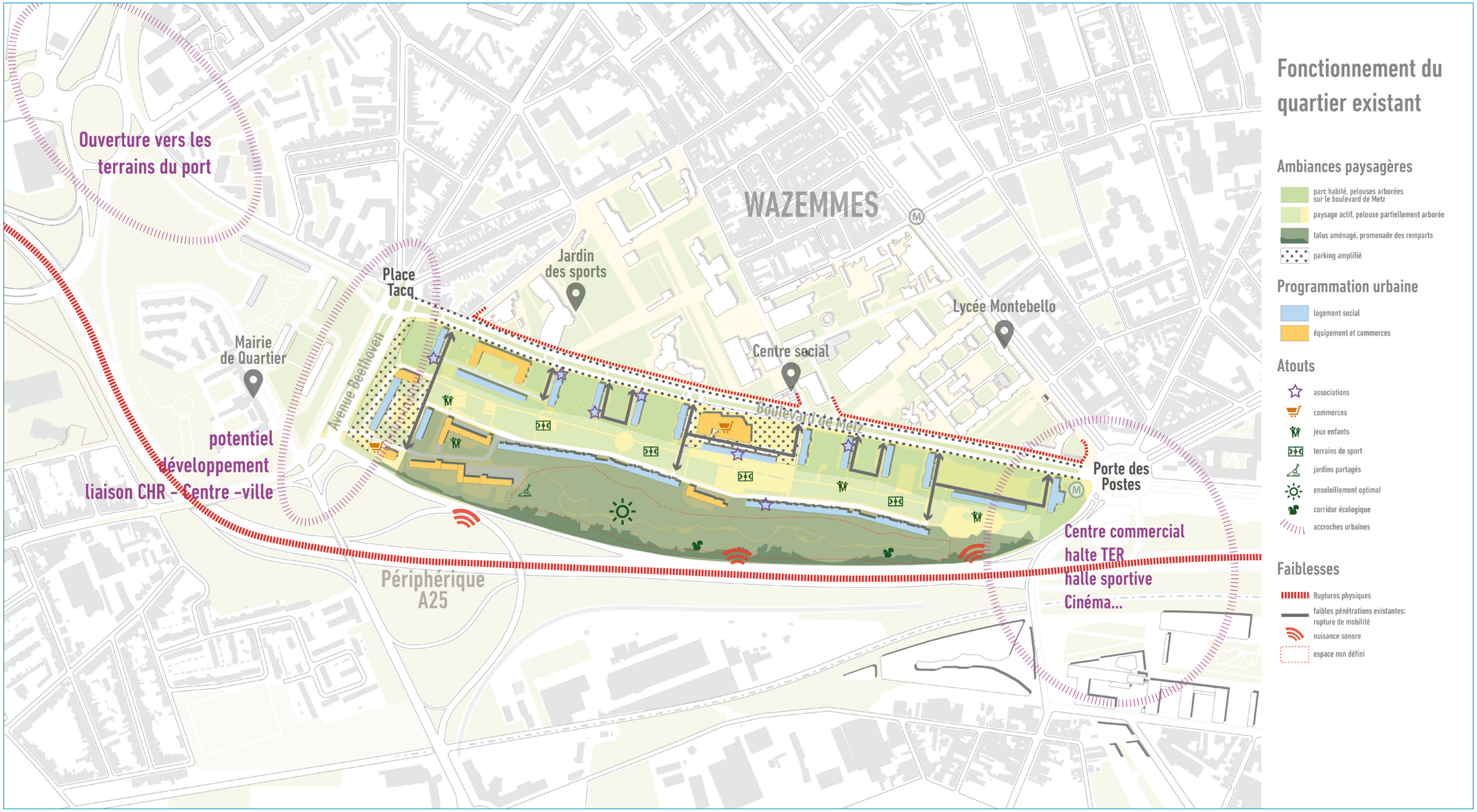
A3. Les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

TOURCOING - *La Bourgogne*



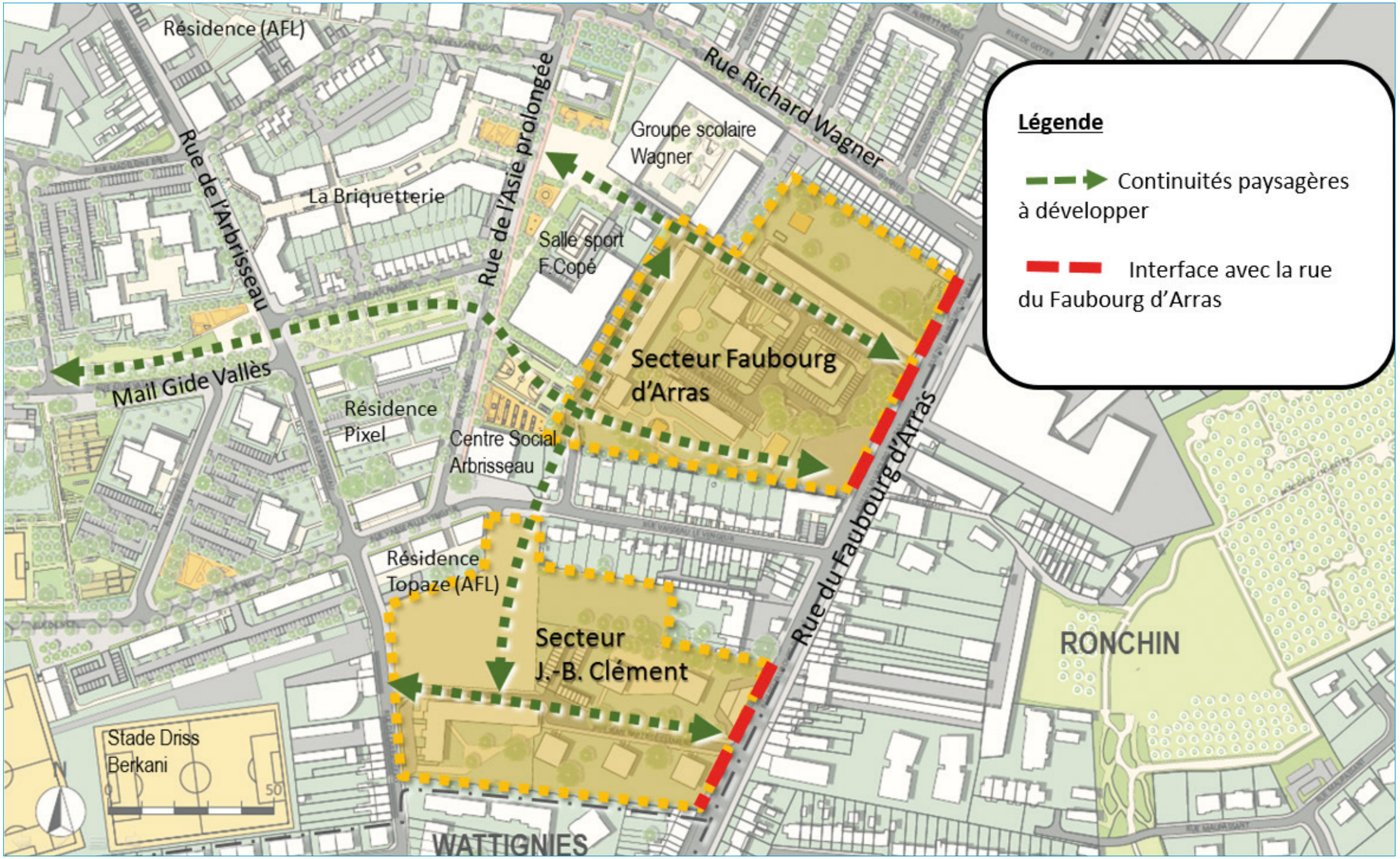
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Concorde*



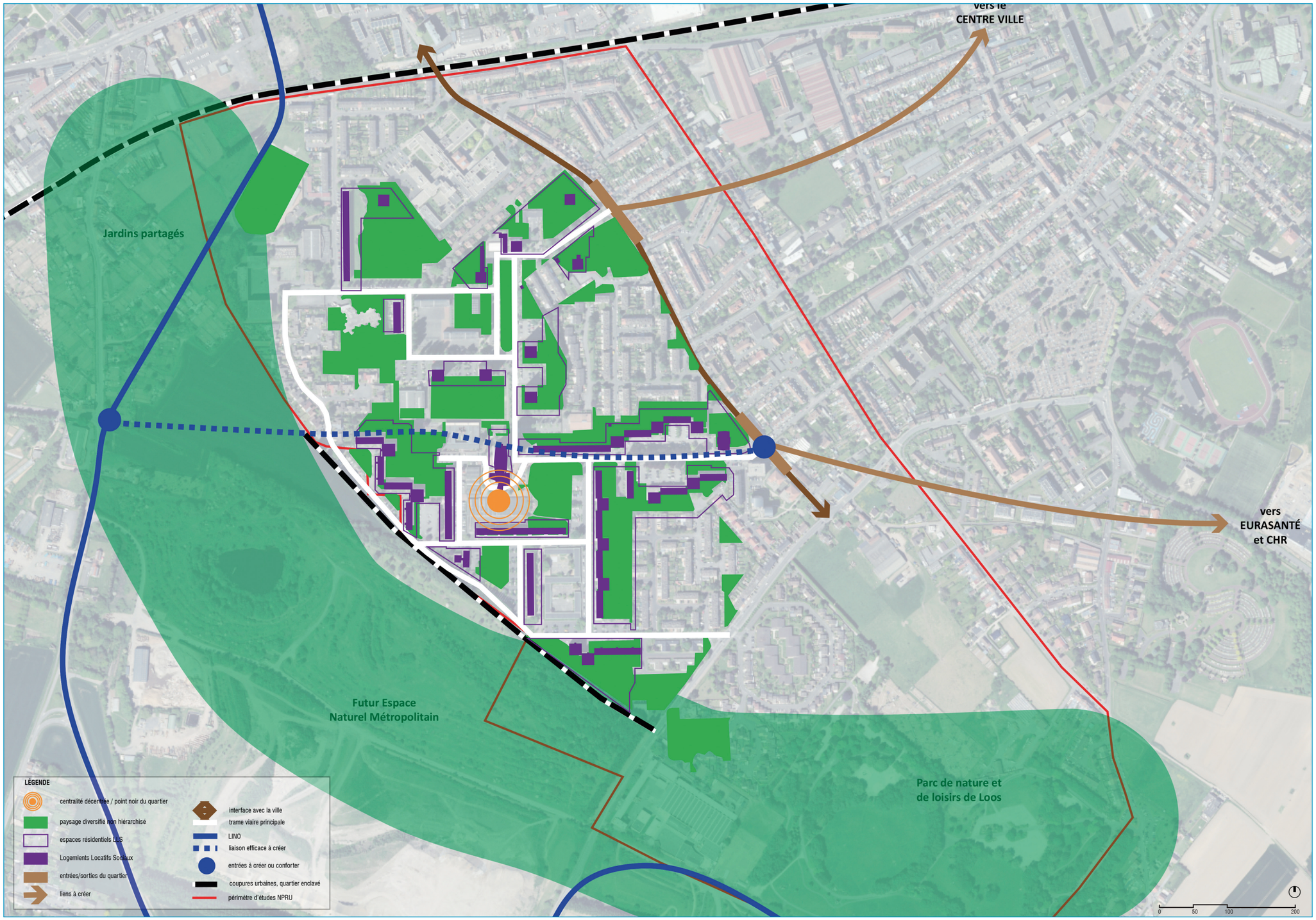
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Lille Sud*



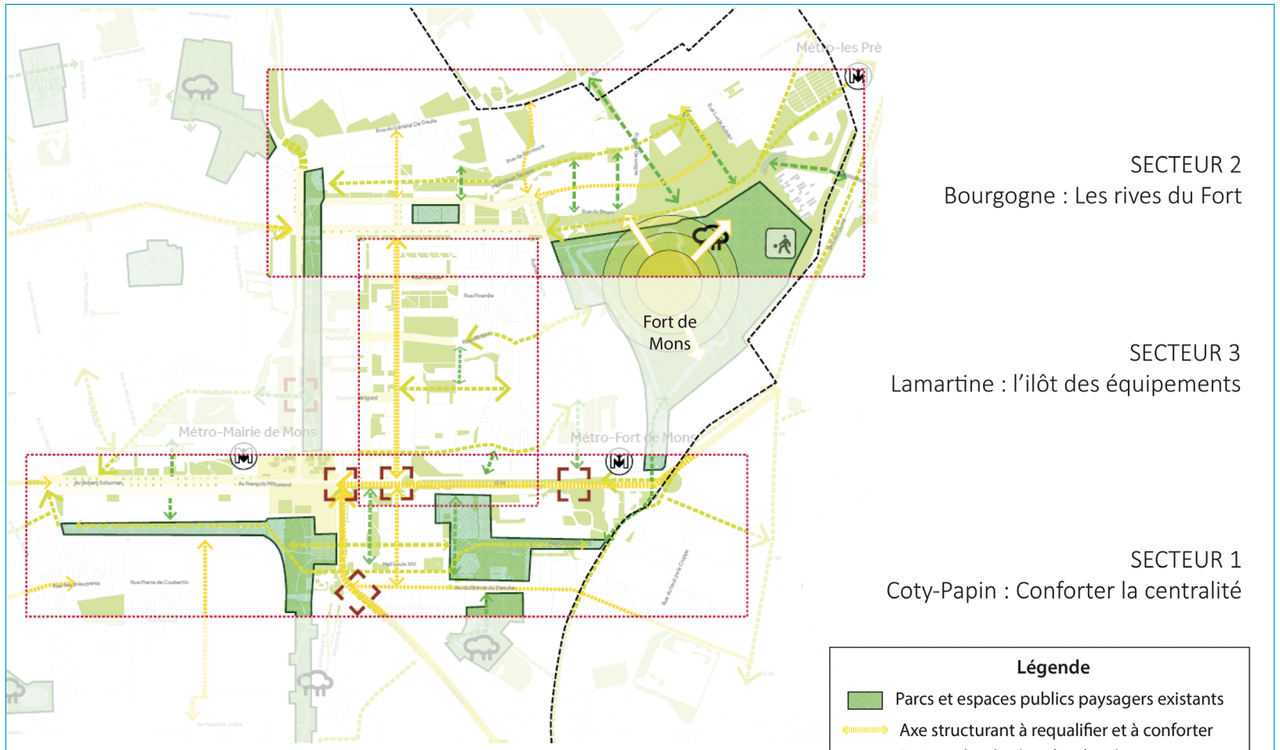
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - *Les Oliveaux*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons*



SECTEUR 2
Bourgogne : Les rives du Fort

SECTEUR 3
Lamartine : l'ilôt des équipements

SECTEUR 1
Coty-Papin : Conforter la centralité

Légende

- Parcs et espaces publics paysagers existants
- Axe structurant à requalifier et à conforter
- Liaisons à créer (modes doux)
- Liaisons à créer (tous modes)
- Carrefours à créer ou à reconfigurer

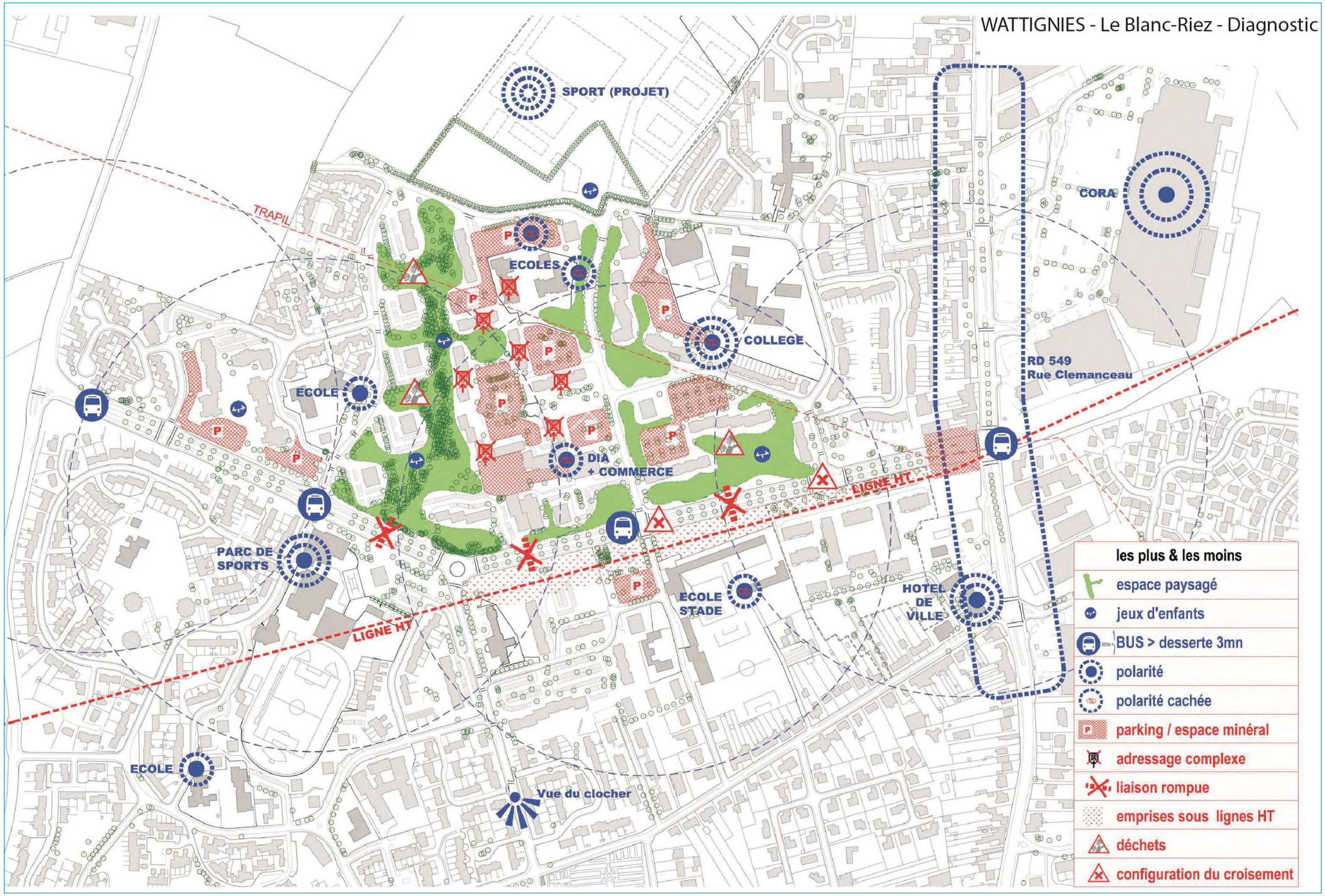
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - *Trois Baudets - Lionderie*



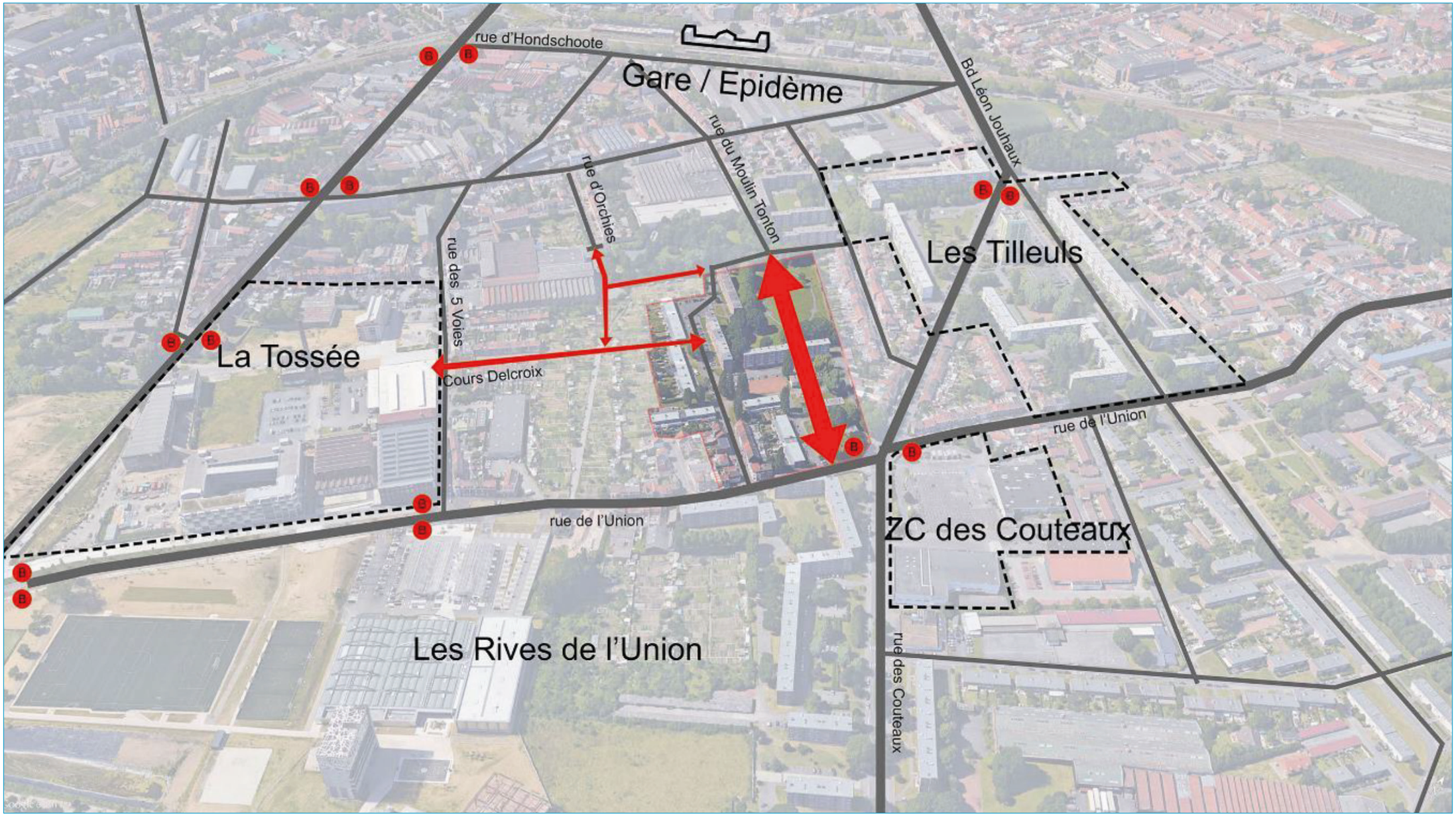
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTIGNIES - *Blanc Riez*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - *Les Villas*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A4. Synthèse de la phase protocole

ÉTUDES MÉTROPOLITAINES

Intitulé de l'étude	Pilote et calendrier	Objectifs initiaux	Résultats obtenus
Étude de positionnement socio-résidentiel des quartiers en NPNRU et potentiels d'évolution	Direction Habitat (MEL) BE : Sémaphores Date : rendu novembre 2016	• Compréhension de l'environnement du marché à l'échelle du quartier et des zones de chalandises proches • Encadrer la valeur de marché du quartier en décrivant l'offre développée à proximité en neuf, seconde main et vente HLM • Approcher l'attractivité d'une offre neuve par rapport aux revenus des ménages	L'étude a permis de poser une 1re approche sur les capacités des quartiers à attirer de nouveaux profils de ménages en définissant : • des typologies différentes de sites : Trois groupes de quartiers ont été déterminés selon leur niveau d'avancement • un premier potentiel chiffré de diversification à l'échelle métropolitaine avec une jauge de logements diversifiés susceptibles d'être développés (locatifs libre et accession) dans le temps du NPRU à partir des capacités d'absorption du marché • des préconisations à appréhender pour construire une stratégie métropolitaine en matière diversification
Étude stratégique pour le renforcement et le développement du commerce et de l'artisanat de proximité.	Direction Développement économique (MEL) BE : Fabrique des quartiers SPLA et D2H Date : COPIL de rendu 13 octobre 2016	Réalisation d'études (diagnostic, plan stratégique, ingénierie) concernant le développement et le maintien d'une offre de commerces de proximité sur les secteurs NPNRU. L'enjeu est d'alimenter la définition des stratégies globales locales et des projets d'aménagement pour chaque quartier retenu au titre du NPNRU et de prendre en compte des contraintes d'exploitation du commerce dans la conception de projets transversaux.	Des préconisations quant à la faisabilité et à la pérennité d'opérations commerciales ont été posés à l'échelle de chaque site concerné par l'étude. Ces préconisations ont fait l'objet d'échanges spécifiques avec les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine afin d'en tenir compte dans la conception des projets urbains. Cette étude a également permis d'engager les réflexions partenariales quant au montage opérationnel, financier, administratif des opérations commerciales qui sont contractualisées.
Démarche partenariale économie et emploi	Direction Développement économique (MEL) (ADULM) Date : Ateliers 1er S 2017	Définition d'une stratégie d'intervention en matière d'économie et d'emploi dans le cadre du Contrat de ville et à la décliner sur les sites NPNRU en s'articulant autour de trois approches complémentaires : la levée des freins à l'emploi, les conditions de réussite du développement économique dans les quartiers, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.	Des ateliers avec les partenaires ont été organisés permettant de poser des préconisations en matière de potentiels de développement économique, à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de chaque site. Cette étude a permis de poser une 1re approche, déclinée par la suite, par des études territoriales dont le potentiel devrait être affiné.
Étude sur la soutenabilité financière des bailleurs sociaux	Pôle Finances /Direction Habitat et Service Politique de la Ville Lancement Fin 2016 Rendu 1er semestre 2017	Analyse de la soutenabilité financière des bailleurs sociaux et formulation de préconisations, pour assurer le croisement entre les ambitions du projet métropolitain et les capacités financières des bailleurs sociaux. Les objectifs de la mission étaient : • d'analyser les situations financières des trois principaux organismes et leurs projections financières à 10 ans afin de qualifier leur robustesse financière. Une expertise des hypothèses macro-économiques et plans de financements élaborés par les organismes a été réalisée ; • de définir une grille commune d'analyse de coûts (pour les démolitions, les réhabilitations et la reconstitution) et de financements et de poser deux nouvelles projections, l'une fondée sur les hypothèses hautes en termes de volume d'intervention, et l'autre fondée sur un volume de financement soutenable pour les organismes et les collectivités ; • de proposer des pistes alternatives pour permettre la réalisation d'un programme le plus ambitieux possible tout en respectant les capacités financières des partenaires. Les différentes préconisations portent notamment sur l'optimisation des coûts, l'optimisation du modèle économique et de la gestion des bailleurs, l'optimisation des sources de financement.	L'étude a permis de poser une "jauge" réalisable à l'échelle métropolitaine et des volumes soutenables en matière d'intervention sur le parc de logements locatifs sociaux, qui guideront la définition des projets locaux.
Mission de sécurisation de la convention	Direction Aménagement, Urbanisme et Ville Service politique de la ville Lancement en janvier 2018	Sécuriser la convention métropolitaine, sur ses aspects calendaires, financiers et fonciers, par un travail d'itérations entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales. La mission doit permettre à la MEL de s'assurer de la faisabilité du projet et du programme contractualisé. Elle permet la sécurisation de la maquette financière et des calendriers opérationnels, inscrits dans la convention. L'étude est organisée dans la cadre d'un accord-cadre avec un marché subséquent à l'échelle métropolitaine et des marchés subséquents locaux.	La mission a permis de mener un travail partenarial sous l'égide de la mission de coordination stratégique de la MEL et des directions de projets pour permettre la sécurisation de chaque projet, et notamment leur maquette financière et leur calendrier opérationnel. Un important travail d'itérations entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales a été réalisé afin de garantir la faisabilité du projet métropolitain. Des expertises spécifiques ont été apportées par le BE quant au montage opérationnel des projets, notamment des opérations d'aménagement. La mission a pour permis de poser : • une maquette financière du projet global à l'échelle métropolitaine, en tenant compte de la soutenabilité des différents maîtres d'ouvrage du projet • des calendriers opérationnels sur chaque projet tenant compte des conditions et des rythmes de réalisation à l'échelle métropolitaine : un travail d'alerte a été mené par le CE sur certains enjeux techniques et organisationnels lorsque de nombreuses opérations physiques se déroulent en même temps sur le même territoire de projet, ou sur l'ensemble du territoire métropolitain, demandant une disponibilité des moyens humains et des moyens budgétaires importants.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Intitulé de l'étude	Pilote et calendrier	Objectifs initiaux	Résultats obtenus
AMO diversification et marketing territorial	Aménagement, Urbanisme et Ville Service politique de la ville Lancement e	Le lancement de la mission a été motivé par la nécessité d'accompagner la MEL dans l'élaboration de sa stratégie de diversification habitat dans les sites en NPRU, la sécurisation des volumes de logements (marchés), l'identification des profils ménages-cibles et du phasage opérations dans le temps (aux échelles métro et locales). Il est également attendu de cette mission un important travail sur les conditions de réussite de la diversification, et notamment la construction d'un récit des futurs quartiers et d'une stratégie de marketing territorial.	Deux volet composent la mission, un volet offre et un volet attractivité. **1.** Sur le volet offre, les missions suivantes ont été réalisées : • Le diagnostic des deux secteurs distincts (VNE et secteur central) - Études de marchés immobiliers résidentiels et sociodémographiques • définition de la stratégie de diversification habitat - Stratégie métropolitaine déclinée localement - Définition du potentiel de diversification en 15 ans - Préconisations • Phasage des opérations en 3 temporalités : court moyen et long terme (en périodes triennales dès 2021 jusqu'en 2035) est réalisée. • La répartition par type de produits est réalisée mais évolue encore en fonction des sites. • Les profils des ménages cibles et des prix de sortis sont réalisés par site **2.** Sur le volet attractivité • Synthèse des études • Étude de l'image perçue • Entretiens stratégiques et visites terrain guidées • Ateliers acteurs de proximité et ateliers habitants • Élaboration de la vision / positionnement / préconisations en termes de communication et de marketing territorial
Mission d'appui à la stratégie métropolitaine spécifiquement sur le versant nord est – démarche de territoire de projet	Direction Aménagement, Urbanisme et Ville et Direction Gouvernance et Dialogue Territoriaux Lancement au 2nd semestre 2017 Réalisation : ADULM	La démarche de territoire de projet a pour objectif d'alimenter les études stratégiques et urbaines du protocole de préfiguration et de démultiplier les leviers d'action au profit des quartiers PRU, en assurant le lien entre les projets des sites du NPNRU et les projets croisés à plus grande échelle (intercommunale, métropolitaine, régionale). Pour ce faire, une nouvelle échelle de réflexion intermédiaire entre celle de la MEL et celle des quartiers est proposée. Il s'agit d'alimenter la déclinaison opérationnelle de la stratégie métropolitaine de renouvellement urbain sur des grands secteurs de cohérence. La stratégie de développement métropolitaine, portée notamment à travers le Scot, préconise le lancement de deux territoires de projets correspondant aux secteurs de concentration des quartiers prioritaires : l'arc périphérique sud et est de la centralité lilloise et le versant nord-est de métropole autour des communes de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Hem. Le territoire de projet vise à contribuer à une vision stratégique à long terme et propose aussi de mieux identifier les enjeux des projets structurants et en cours. La définition des conditions de réussite des objectifs de diversification de l'habitat, de mixité fonctionnelle et des aménités, pour chaque quartier du NPRU est l'un des premiers objectifs. L'échelle proposée dans la démarche territoire de projets permettra d'identifier les complémentarités des projets et ainsi éviter les effets de concurrence. Cette démarche dynamique doit permettre de mobiliser de nouveaux leviers au profit des projets PRU dans le cadre des politiques de compétences métropolitaines (transport, économie, PLU) et auprès des autres acteurs du territoire (état, région, département...).	Le versant Nord-Est, de par la concentration de ses difficultés au sein du territoire métropolitain, a fait l'objet d'un travail spécifique porté par la MEL, dans le cadre du Scot. Ce travail réalisé avec l'appui de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille a permis de poser la vocation et les orientations stratégiques de ce versant. Ainsi, ont été posés : • des objectifs stratégiques • une stratégie intégrée, spatiale, urbaine et sociale • une stratégie phrasée.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Intitulé de l'étude	Pilote et calendrier	Objectifs initiaux	Résultats obtenus
ÉTUDES MENÉES SUR LES VOLETS TERRITORIAUX			
Volet territorial de Loos – Les Oliveaux			
Étude de cadrage stratégique	Direction Politique de la Ville (MEL) BE : FORS/ JDL / /Indiggo Rendu final : 04 juillet 17	Définir une stratégie cohérente de développement urbain, social, économique et environnemental du quartier dans son agglomération et une vocation à 15 ans pour le quartier des Oliveaux.	Après avoir qualifié le fonctionnement socio-urbain et les principaux "points noirs" du quartier des Oliveaux, cette étude a formulé les orientations stratégiques du futur projet de renouvellement urbain afin de constituer son "socle stratégique". À partir de là, cette étude a permis de faire émerger la vocation du quartier à 15 ans. À l'unanimité des partenaires, une vocation ambitieuse a été définie permettant de définir des invariants programmatiques et des intentions opérationnelles et des axes de travail à développer et à expertiser par la suite dans la feuille de route. L'ensemble de ces éléments sont précisés dans la présente convention métropolitaine de renouvellement urbain.
Étude sur les équipements du quartier des Oliveaux	Service Cohésion Urbaine et Sociale (Ville de Loos) 1ère phase - BE : Ville Ouverte Rendu final : 04 juillet 17 2ème phase - BE : Ville Ouverte – Verdi – ID Cuisine Rendu final prévisionnel : S1 2020	Cette étude s'est déroulée en deux phases afin de poser une stratégie équipements pour le quartier des Oliveaux avant d'investiguer ensuite finement la programmation technique des projets à calibrer. Dans un premier temps, l'étude avait pour but de faire l'état des lieux du fonctionnement des équipements, de leur rayonnement et les réponses qu'ils apportent aux habitants actuels du quartier. Elle a ainsi définie une stratégie à 15 ans concernant l'offre en équipements publics. Le second volet de cette étude a pris la suite pour réaliser un plan d'adaptation de l'offre en vue d'une intégration dans la convention financière NPNRU. Il s'agira du volet opérationnel permettant de réaliser les diagnostics techniques et énergétiques, une programmation globale, détaillant les interventions sur les volets investissement et fonctionnement, un chiffrage global et par équipements et un phasage des opérations En complément il sera attendu du prestataire, le même niveau de précisions pour les équipements non-inscrits dans le projet de renouvellement urbain mais programmés par la municipalité. Le groupement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine sera associé aux travaux et aux rendus de cette étude pour que les itérations soient naturelles avec l'étude urbaine.	Ces deux missions ont permis de poser un diagnostic complet de l'offre équipée du quartier afin de construire une programmation répondant aux habitants actuels tout en construisant un projet afin de concourir au retour d'attractivité du quartier. Le projet dispose donc d'un programme équipement ambitieux et fiable afin créer les conditions d'une diversification de l'offre de logements et donc d'accueil d'une nouvelle population. La nécessité de maîtriser la dépense publique a guidé la construction de la programmation. Un chiffrage global et par équipement a été posé pour présenter une programmation à conventionner. Le travail se poursuit sur le volet programmatique de quelque équipement à la fois sur le volet programmatique, financier et sur leur localisation.
Accord Cadre de maitrise d'œuvre urbaine dont étude urbaine	Direction Politique de la Ville (MEL) BE mandataire : UAPS Rendu final : 20 juin 2019	L'étude urbaine a été pilotée dans un second temps sur la base des conclusions de l'étude stratégique. Elle visait à définir le plan directeur, les principes d'aménagement et les programmes opérationnels, notamment en matière d'habitat. Une fois le plan guide validé, le groupement avait pour mission de remettre un programme d'opérations d'aménagement d'espaces publics chiffré et une proposition de phasage opérationnel.	L'étude urbaine a permis la traduction opérationnelle des orientations stratégiques et de la vocation à 15 ans préalablement validés par les partenaires. Elle a permis l'émergence de plusieurs scénarii d'intervention opérationnelle, sur le logement social en matière de démolition, de réhabilitations et de résidentialisations. Le plan guide a ensuite été proposé à l'ensemble du partenariat détaillant le parti pris d'aménagement urbain notamment le lien à créer entre le futur quartier des Oliveaux et l'arrivée à de la Lino à l'ouest du quartier. L'étude urbaine a débouché sur une déclinaison opérationnelle qui constitue la base du conventionnement : la programmation habitat, un premier chiffrage des travaux d'espaces publics et un planning opérationnel T0.
Volet territorial de Mons-en-Barœul			
Quartier du Nouveau Mons - Étude de cadrage stratégique locale	Direction Politique de la Ville (MEL) BE mandataire : Empreinte Bureau de paysage Mars 2017	• Développer et conforter une stratégie intégrée de développement pour le quartier dans son territoire élargi à l'horizon 2030 • Définir et valider les attendus de projet servant de base à l'élaboration et la mise en œuvre du projet urbain (études urbaines pendant la phase protocole de préfiguration, missions d'urbaniste conseil et de maîtrise d'œuvre dans le temps de la convention) • Préciser les périmètres opérationnels sur lesquels porteront les études urbaines Elle a été réalisée en trois phases : • diagnostic multithématique • définition de la vocation du quartier et des orientations stratégiques • production d'un schéma de développement stratégique	Cette étude a fourni, en itération avec les études thématiques métropolitaines, des éléments de stratégie sur les thématiques de l'aménagement urbain et de l'écologie, mais également de l'habitat, du fonctionnement social et du développement économique. Elle a également permis de conforter les attendus de projet servant de base aux attendus des missions d'urbanisme (étude urbaine, mission d'urbanisme en chef) et de préciser les périmètres des sites sur lesquels porteront les études urbaines et pré-opérationnelles. L'étude a également fait apparaître la nécessité d'approfondir l'opérationnalité de plusieurs sujets : • modalités de développement économique • modalités de suivi voire de traitement des copropriétés fragiles Ces éléments ont guidé l'élaboration du projet urbain.
Accord Cadre de maitrise d'œuvre urbaine – Étude urbaine	Direction Politique de la Ville (MEL) BE mandataire : Empreinte Bureau de paysage Octobre 2017	L'étude urbaine a été pilotée dans un second temps sur la base des conclusions de l'étude stratégique. Elle visait à actualiser le plan directeur en travaillant plus spécifiquement sur certains sous-secteurs présentant plusieurs alternatives en matière d'aménagement. Une fois le plan guide établi sur l'ensemble du quartier, l'étude devait fournir les premiers éléments nécessaires à la mise en œuvre du projet, à savoir un programme	Il a permis l'émergence de plusieurs scénarii sur des secteurs Nouveau Mons dans la continuité et afin de conforter les travaux entrepris lors du PRU1. Le plan guide a ensuite été proposé à l'ensemble du partenariat, qui l'a adopté. L'étude urbaine débouche sur une déclinaison opérationnelle qui constitue la base à intégrer dans le cadre du conventionnement : le programme d'opérations, le chiffrage et d'un planning opérationnel.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Intitulé de l'étude	Pilote et calendrier	Objectifs initiaux	Résultats obtenus
Volet territorial de Hem			
Mission d'urbaniste en chef	Direction Politique de la Ville (MEL) BE mandataire : Atelier Ma Décembre 2017	Mission d'urbaniste en chef avec volet ajustement /approfondissement du plan directeur. Travail sur le rôle, la vocation et le devenir du quartier à moyen et long termes, en matière de développement urbain, social et économique à horizon 2030. Elle a ainsi permis de conforter les attendus de projet servant de base aux attendus des missions d'urbanisme (étude urbaine, mission d'urbanisme en chef) et de préciser les périmètres des sites sur lesquels porteront les études urbaines et pré-opérationnelles.	Validation au comité de pilotage local juin 2018 du plan guide. Chiffrages des coûts de travaux par MOA (Ville/MEL). Identification du Montage opérationnel approprié. Identification des échanges fonciers. Élaboration du bilan d'opérations et de la FAT Aménagement d'ensemble. Réunions publiques et ateliers de concertation. Réunion de concertation réglementaire avec l'urbaniste. Production des panneaux pour la maison du projet. Avis sur le planning OPCU T0
Diagnostic fonctionnement social	Ville de Hem Le théâtre de l'Aventure, Décembre 2017	L'opération a été pensée en trois phases : une phase d'étude, une phase de concertation, une phase de travail de mémoire Pour cette opération, une étude d'aménagement pour trois sites secondaires (square Nadaud, Place de la Cité Jardins – Trois Baudets – allée Bournazel, Square Jean Moulin) va être réalisée. L'objectif est, en lien avec les habitants et le diagnostic socio-culturel déjà réalisé, de faire des propositions d'aménagement pour les deux squares afin de leur permettre de retrouver leur fonction de lieu de convivialité et de réfléchir au calibrage du nouvel équipement socio culturel (annexe du centre social Saint-Exupéry). Cette étude permettra d'offrir aux habitants des espaces d'accueil intégrés dans leur nouveau quartier et cohérents avec leurs besoins. Dans le cadre du travail de mémoire, la commune s'appuie sur la Compagnie l'Aventure pour travailler avec les habitants des quartiers La Lionderie et Trois Baudets autour de deux axes : • la mémoire et l'attachement des habitants du quartier • ce que les habitants aimeraient pour leur futur quartier et comment ils envisagent la vie au sein de celui-ci En associant tous les acteurs des quartiers, la compagnie, par le biais de son approche artistique, permettra aux habitants de prendre une part active dans la concertation et le travail de mémoire. Seront attendus : des expositions photos ou d'objets, la création d'un livret de valorisation du quartier, l'animation de temps d'échanges entre les habitants. (période 2016 / 2017 / 2018). Enfin, dans le cadre de la concertation, des réunions publiques ainsi que diverses manifestations pourront être organisées afin d'impliquer les habitants. Ces événements seront organisés en lien avec la maison du projet et le conseil citoyen. Des outils de communication pourront être créés pour l'occasion (flyers, signalétiques temporaires…=) La maison du projet située au cœur du quartier en renouvellement se veut un lieu d'accueil et d'écoute des habitants. Des animations de quartier seront mises en place en lien avec les partenaires locaux (associations, centres sociaux…)	• La production du spectacle *"Notre quartier en chantier"* par le Théâtre de l'Aventure • La représentation de différents spectacles (*"Cité Babel"* par l'association la Langue Perdue, au théâtre de l'Aventure ; *"La R'Vue spéciale Notre quartier d'hier"* par le Théâtre de l'Aventure ; *"Atabak"* pour la fête de quartier de la Lionderie – 3 Baudets ; *"L'homme de la Bulle"* par le Théâtre de l'Ordinaire) • Création et l'impression du livret *"Petites et Grandes Histoires, Rencontres autour de nos quartiers La Lionderie et Les Trois Baudets"* en partenariat avec l'association Théâtre de l'Aventure • La réalisation d'une étude d'aménagement pour les trois sites concernés • Signalétique pour la maison du projet
Volet territorial de Wattrelos			
Mission d'urbaniste conseil assistant à maître d'ouvrage	Service Politique de la Ville Ville de Wattrelos BE : Atelier 234	Objet : assister les maîtres d'ouvrages dans la conception et la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier des Villas. Il s'agit également de simplifier le projet d'aménagement proposé sur le secteur des Villas par l'étude TANDEM+ et vérifier la faisabilité de la variante d'aménagement proposée lors des études précédentes.	Élaboration du plan guide, rédaction d'un cahier prescription architecturale urbaine et paysagère Suivi annuel et assistance dans les constructions
Volet territorial de Wattignies			
Étude de cadrage stratégique	Direction Politique de la Ville (MEL) BE : Algoé / Adequation / Fors Rendu final : Novembre 2017	Objet : Définir une stratégie cohérente de développement urbain, social, économique et environnemental du quartier dans son agglomération et une vocation à 15 ans pour le quartier du Blanc-Riez à Wattignies.	À permis d'établir : La vocation du quartier à 15 ans. Formaliser les orientations du projet et de les décliner en objectif A fait la passerelle avec l'étude urbaine
Accord Cadre de maîtrise d'œuvre urbaine dont étude urbaine	Service Politique de la Ville Unité fonctionnelle ANRU/volet urbain	Un groupement a été retenu. Il lui a été confiée, au sein d'un accord cadre, la réalisation de missions d'urbaniste en chef et de missions de maîtrise d'œuvre portant sur le quartier du Blanc Riez à Wattignies. Cette équipe a notamment en charge des missions d'études préalables, d'études de maîtrise d'œuvre et de suivi des espaces publics et privés, de conseil en architecture et urbanisme et de coordination. L'accord cadre a été attribué au cours de la l'année 2017 au groupement mené par Florence Mercier Paysage.	Élaboration du plan guide

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Intitulé de l'étude	Pilote et calendrier	Objectifs initiaux	Résultats obtenus
Volet territorial de Lille			
Concorde Étude de développement économique	MEL BE: SPL 2016-2017	• Analyser la place de Concorde dans le marché immobilier à vocation économique de la métropole et de Lille • Étudier les dynamiques territoriales de Concorde et de ses abords • Faire ressortir les conditions de faisabilité de plusieurs typologies de programmes économiques • Proposer des solutions permettant la mixité programmatique • Permettre le marketing territorial de ce secteur	• Potentiel de développement d'activité artisanale : artisanat ciblé (activité de petites tailles) ou activité en lien avec l'agriculture • Potentiel pour la création d'un hôtel d'entreprise en lien avec le centre d'affaires de quartier (favoriser l'entrepreneuriat et une offre immobilière "alternative") • Potentiel de développement d'activités type "bureaux" à proximité de la porte des postes
Concorde Étude de potentiel commerces	MEL BE: D2H 2017-2018	• Calibrer une programmation commerciale élargie • Proposer des hypothèses d'implantation préférentielles • Évaluer les impacts et les conditions de maintien d'une offre de proximité dans le cadre de la mise en œuvre du projet • Engager un travail itératif avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine	• Stratégie commerces et activités: localisation et calibrage • Estimation de la défaisance du centre commerciale
Concorde Étude technique habitat	LMH BE: ALTEREA 2017 à 22018	Approfondir les études techniques pour vérifier le potentiel d'évolution des bâtiments	• Structure saine mais la configuration (partie commune et logements) ne répond plus au standard actuel • Faibles performances énergétiques • Des équipements techniques à remplacer • L'usage détournée de parties communes entraînent un vieillissement plus ou moins avancé • Des contraintes structurelles qui limitent la possibilité de rénover et transformer le quartier
Concorde Analyse des dynamiques sociales	Ville de Lille BE: Espacité 2017-2019	• Identifier les différentes manières d'habiter le quartier • Comprendre les parcours résidentiels et les attentes • Définir les leviers du relogement	• Portrait des résidents • Diagnostic qui met en évidence la diversité de la relation des habitants avec leur quartier • Nécessité approfondir la question des demandes de mutation et enjeux du relogement (90 entretiens réalisés)
Concorde Étude de sécurité et de sûreté publique	MEL BE: SURETIS 2017-2019	• Diagnostic • Enjeux de gestion et de prévention • Préconisations pour le projet • Étude réglementaire	• Diagnostic réalisé mettant en évidence la prégnance du trafic de stupéfiant et son impact sur le fonctionnement du quartier • 1res préconisations pour l'élaboration du schéma directeur / plan guide Prochaine étape: accompagnement et préconisations de la phase d'élaboration du projet urbain
Concorde Étude énergie renouvelable	MEL BE: Tribu Energie, AGI 2D 2018 à juin 2019	• Estimation des besoins énergétiques du quartier en fonction du plan de phasage • Étude d'opportunités qui vise à établir une première esquisse des pistes représentant le potentiel le plus intéressant compte tenu des caractéristique de l'aménagement pour chaque ENR • Étude de faisabilité qui vise à déterminer un à deux des meilleurs scenarios et à évaluer leur faisabilité en comparaison avec une solution de référence	Identification des scenarii. Le travail se poursuit dans le cadre des études préliminaires à l'AVP d'espaces publics
Concorde Étude urbaine	MEL BE: Cabinet Fortier, TN+, BERIM, Codra 2017-2019	• Définition du parti pris d'aménagement de manière à déterminer l'infrastructure du projet d'aménagement, ses grands tracés (trame urbaine, point d'intérêt, gabarit, fonctionnement d'îlot types) et ses invariants sur des sujets thématiques (mobilité, cycle de l'eau, usage de l'espace public) • Élaboration de la stratégie d'aménagement • Définition du projet urbain	• Définition du plan guide à 15 ans, à une échelle large pour permettre l'inscription du projet dans la dynamique de renouvellement urbain (validation en comité de pilotage le 18/12/2017 et en RTP le 07/05/2018) • Définition du projet urbain sur la base des études thématiques et de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine (validation en comité de pilotage le 24/092018 et en comité d'engagement le 12/11/2018)
Concorde Modélisation 3D Qualité de l'air	MEL BE: Atmo Hauts de France 2018-2019	En complément des études financées au titre du PIA et dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie santé environnementale: • Répondre aux interrogations sur les formes urbaines : orientation, hauteur des bâtiments, typologie et densité • Vérifier l'impact des aménagements sur la qualité de l'air (écran, butte paysagère) Intérêt et réplicabilité d'une telle étude pour les projets d'aménagement	Enseignements pour le projet : • confirmation du parti pris d'aménagement • prise en compte des résultats dans l'écriture des préconisations architecturales, urbaines et paysagères Enseignements pour les collectivités : • intérêt de répliquer cette modélisation dans les secteurs à enjeux, pour concevoir le projet, alimenter les études d'impacts • intérêt général pour alimenter les stratégies transport et planification
Concorde Référentiel Santé et Environnement	MEL BE: IAUL 2018-2019	En amont de l'étude financée au titre du PIA, élaboration d'un guide pratique permettant d'identifier les axes d'un référentiel santé et environnement, notamment sur les compétences métropolitaines Application du guide sur le projet Concorde	Identification de 13 déterminants santé, assortis de fiche action pour élaborer les diagnostics préalables et guider le projet urbain Test du référentiel sur Concorde Travail repris dans le cadre de la création de l'observatoire santé environnementale
JB Clément étude urbaine	MEL BE: MAA, SLAP, MA-GEO 2017-2019	Définir un projet urbain (plan masse, épannelage, trame urbaine et paysagère, limites et préconisations sur les résidentialisations, etc.)	Définition de la stratégie d'aménagement et du projet urbain (validation en comité de pilotage le 06/05/2019 et en comité d'engagement le 12/06/2019) Chiffrage
Faubourg d'Arras Étude urbaine	MEL BE: Cabinet Fortier, TN+, BERIM, Codra 2017-2019	Définir un projet urbain (plan masse, épannelage, trame urbaine et paysagère, limites et préconisations sur les résidentialisations, etc.)	Définition de la stratégie d'aménagement et du projet urbain (validation en comité de pilotage le 06/05/2019 et en comité d'engagement le 12/06/2019) Chiffrage
Bois Blancs - Étude urbaine	MEL BE: Cabinet Fortier, TN+, BERIM, Codra 2017-2019	Définir un projet urbain (plan masse, épannelage, trame urbaine et paysagère, limites et préconisations sur les résidentialisations, etc.)	Définition de la stratégie d'aménagement et du projet urbain (validation en comité de pilotage le 06/05/2019 et en comité d'engagement le 12/06/2019) Chiffrage

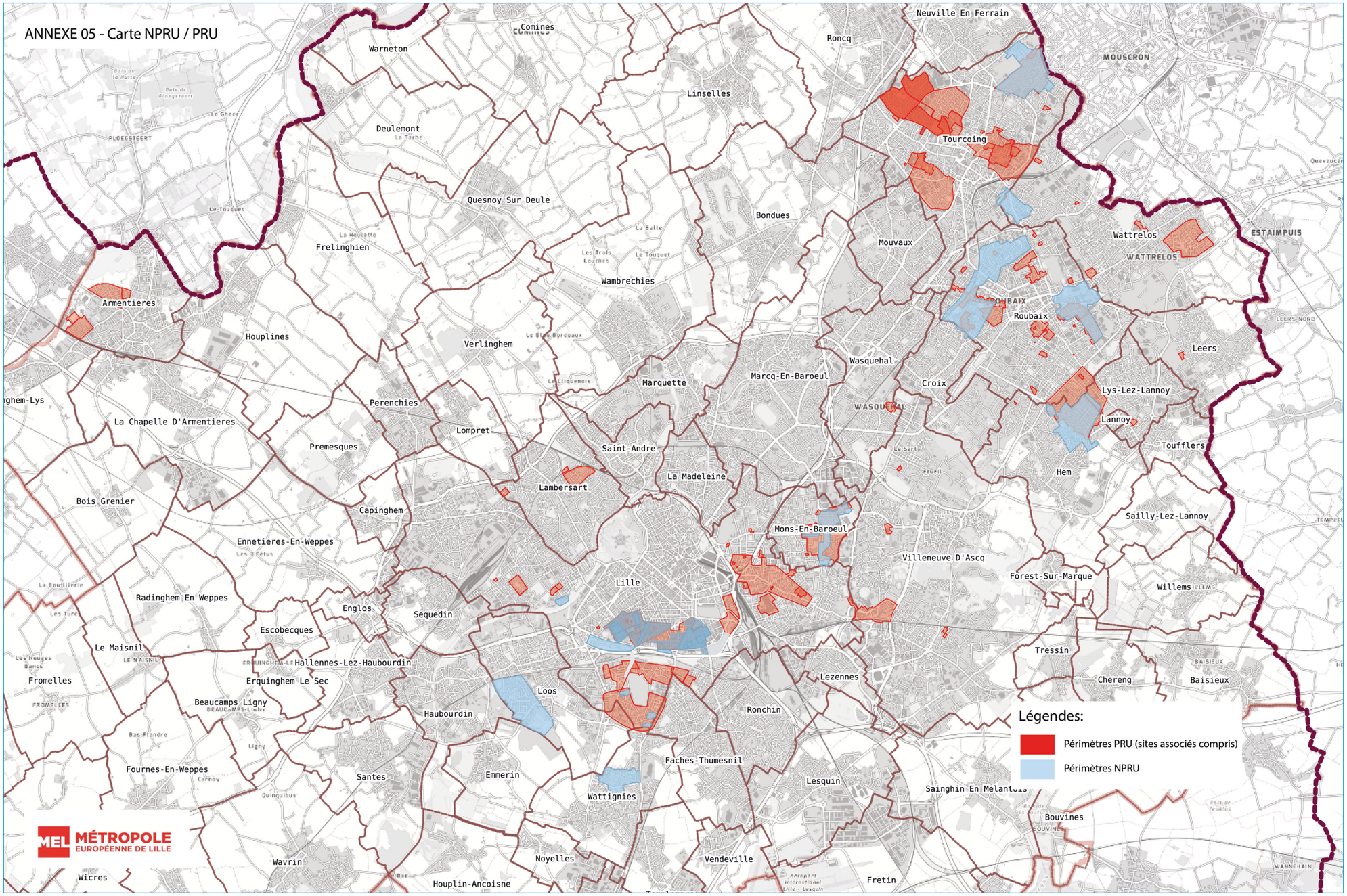
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Intitulé de l'étude	Pilote et calendrier	Objectifs initiaux	Résultats obtenus
Bois Blancs - Habitat	LMH BE: ALTEREA 2017 à 22018	Études techniques pour vérifier le potentiel d'évolution des bâtiments	• Flexibilité moyenne • Bâtiments nécessitant une mise aux normes générale • Performance énergétique moyenne (étiquette D) • Aspect existant devant être conservé L'usage détournée de parties communes entraînent un vieillissement plus ou moins avancé
Lille Quartiers Anciens Étude pré-opérationnelle et stratégique	MEL BE: Fabrique des Quartiers, D2H, Cronos, KWBG 2017 à 22018	Accompagner les collectivités dans la définition d'une stratégie d'intervention.	Une stratégie opérationnelle transversale: G20 recyclage de l'habitat dégradé et traitement des copropriétés dégradées. Des périmètres opérationnels précis, articulant secteur de renouvellement urbain et secteur de droit commun renforcé Un programme et une méthode d'intervention sur le patrimoine et sur la gestion Chiffrage du projet
Volet territorial de Tourcoing			
Étude urbaine	Service Politique de la Ville (MEL) BE mandataire : Saison Menu / Espacité / Artelia Janvier 2017 à Octobre 2018	L'étude urbaine a été centrale dans le cadre de l'élaboration du projet de renouvellement urbain du quartier de la Bourgogne. Outre l'élaboration du plan guide, son rôle a été de consolider l'apport de l'ensemble des études connexes afin de promouvoir une approche intégrée du projet urbain. Cette étude s'est déroulée en trois phases : • établir un diagnostic partagé du fonctionnement urbain du quartier et identifier les enjeux auxquels répondre dans le cadre du projet de renouvellement urbain • élaborer des scénarios contrastés d'aménagement urbain visant à éclairer le choix du parti pris d'aménagement de référence • approfondir le scénario retenu et ses conditions de faisabilité sur le plan technique, calendaire et financier	Une démarche de longue haleine (2 ans) qui a permis de formaliser progressivement un plan guide d'aménagement à 15 ans du quartier de la Bourgogne, validé en COPIL NPRU Local de juillet 2018. Au sein de ce projet de long terme, une première phase réaliste et soutenable sur le plan opérationnel et financier a été dégagée et sera reprise dans la convention métropolitaine de renouvellement urbain.
Étude de sécurité publique	Service Politique de la Ville (MEL) BE mandataire : Cronos Conseil Avril 2017 à janvier 2019	L'étude de sécurité publique, qui s'est déroulée en parallèle de l'étude urbaine, a permis d'apporter une analyse approfondie du projet urbain sous l'angle de la sûreté et de la sécurité publique. Cette démarche garantit la bonne appréhension et intégration de ces enjeux au projet urbain. Elle s'est également déroulée en trois phases : • établir un diagnostic partagé du fonctionnement urbain du quartier sous l'angle de la sécurité et de la sûreté publique • analyser les différents scénarios de l'étude urbaine • réaliser une analyse approfondie du scénario retenu, formuler des préconisations en matière de sécurité publique et produire un outil d'analyse dans la perspective de futures opérations	Une démarche itérative avec l'étude urbaine qui a permis la bonne prise en compte des enjeux de sûreté et de sécurité publique dans l'élaboration du projet de renouvellement urbain. Cette étude a été validée en COPIL NPRU Local de juillet 2018. Elle a également fait l'objet d'une validation en sous-commission départementale de sécurité en janvier 2019. L'outil d'analyse des futures opérations, sous l'angle de la sécurité publique, sera repris dans le cadre de la mission d'urbaniste en chef, garantissant la continuité de la démarche.
Étude de fonctionnement social	Service Politique de la Ville (Ville de Tourcoing) BE mandataire : Grands Ensemble Juin 2017 à Octobre 2018	Le diagnostic de fonctionnement social du quartier visait à apporter des enseignements sur les usages du quartier et les pratiques de ses habitants. Les résultats obtenus ont apporté des éclairages intéressants sur la réalité des territoires vécus au sein d'un quartier et ont permis de nourrir le volet social de l'étude urbaine. Cette étude s'est déroulée en deux phases : • une phase de cadrage visant à définir la méthode d'élaboration du diagnostic • l'élaboration et la formalisation du diagnostic ainsi que la préfiguration d'un plan d'actions "social" pour la réussite du projet de renouvellement urbain.	Cette étude, riche dans sa méthode et ses enseignements, a permis de confirmer et/ou révéler des enjeux essentiels pour la réussite du projet de renouvellement urbain. Parmi les principaux, on peut citer : • prendre en compte la problématique des jeunes • animer et revaloriser le centre du quartier • maintenir une offre de services et travailler sur la diversification et la qualité des offres • retourner l'image de la Bourgogne • réduire les nuisances sonores et l'insécurité de la conduite des véhicules motorisés • rechercher la mixité résidentielle et socio-urbaine
Étude de programmation économique du site Lepoutre	Service Aménagement Economique (MEL) BE mandataire : Interland/Hank Janvier 2018 à Juillet 2018	Cette étude s'est déroulée en parallèle de la 3e phase de l'étude urbaine et a permis d'apporter un réel éclairage programmatique sur le site Lepoutre, site déterminant pour la réussite du projet de renouvellement urbain. La démarche s'est déroulée en deux phases : • la réalisation d'un diagnostic orienté, l'étude du potentiel marché et l'élaboration de différents scénarios de vocation programmatique • l'approfondissement du scénario programmatique retenu dans ses dimensions techniques, calendaires et financières	Cette étude a permis de définir un programme urbain partagé sur le site Lepoutre, issu d'un diagnostic et d'une analyse préalable des potentialités offertes par le marché immobilier. Ce programme a été validé en COPIL NPRU Local de juillet 2018.
Mission d'AMO "Appui aux projets TRI / REV3"	Mission TRI/REV3 (Région HdF) et Direction des Grands Projets (Ville de Tourcoing) BE mandataire : Co-porteurs Octobre 2017 à Octobre 2018	Suite à l'étude sur les potentiels de développement économique des quartiers en NPNRU menée par la MEL et l'ADULM, la Ville de Tourcoing a souhaité que l'étude AMO TRI /REV3 porte sur : • la confirmation de l'intuition "rénovation thermique, efficacité et sobriété énergétique" comme filière porteuse pour la reconversion du site Lepoutre, mais aussi comme levier de développement économique et d'emploi à l'échelle du quartier et du territoire tourquennois • la qualification et la déclinaison en termes de programmation de cette cible en visant à terme une filière d'excellence, cette analyse devant alimenter l'étude de programmation du site Lepoutre réalisée par le cabinet Hank • l'inscription de ce projet dans les différentes stratégies structurantes en veillant à ce qu'il y ait une réelle complémentarité sur ces thématiques à l'échelle régionale, et un référencement à l'échelon métropolitain et régional • l'AMO TRI/REV3 s'est appuyé sur une démarche collective pour engager le travail de préfiguration d'un site pivot d'une filière éco-rénovation et plus généralement de l'économie circulaire, grâce à : - une forte mobilisation des acteurs et partenaires du territoire (institutionnels, filière bâtiment, consulaires, experts) - une démarche participative avec les professionnels tourquennois du bâtiment et les acteurs locaux essentiellement du quartier de la Bourgogne.	Cette démarche partenariale engagée par l'AMO TRI/REV3 a permis la définition des enjeux collectifs, ainsi que des besoins et futurs usages souhaités sur le site Lepoutre. L'AMO a veillé à ce que ce soit une programmation économique diverse et "TRI-compatible" c'est-à-dire conforme aux piliers de la TRI/REV3, mais aussi une programmation exemplaire favorisant l'arrimage des activités économiques, de la formation et de l'emploi. Ces propositions ont été partagées et intégrées par le cabinet Hank pour la définition du programme urbain du site Lepoutre validé en COPIL NPNRU local de juillet 2018. À partir de ces propositions et enjeux, la Ville de Tourcoing et la Région Hauts de France ont mobilisé un partenariat au travers 5 groupes de travail et d'application, lieux de construction des futures activités de l'espace Lepoutre, afin d'écrire une feuille de route avec des actions à court, moyen et long terme, visant à faire de Lepoutre, un site pivot de la démarche REV3. Le territoire tourquennois a d'ailleurs été labellisé en février 2019 par mis les 16 territoires démonstrateurs REV3 à l'échelle régionale.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A5. Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A6. Tableau de bord de suivi des objectifs urbains

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	A mesurer	Indicateurs de suivi	Cibles visées
Contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPRU dans le développement de la métropole	Amorcer une dynamique d'attractivité du territoire par une démarche de marketing territorial	concevoir les espaces publics de qualité en prenant en compte des objectifs de bien être, santé et de mieux vivre ensemble	Satisfaction des habitants	Image du quartier pour les habitants et les usagers	Habitants / usagers
		construire une stratégie d'occupation, d'usages, de gestion et d'animation des espaces pendant le temps du projet	Animation des sites en gestion transitoire	Nombre de jours d'occupation des sites en gestion transitoire et nature de l'animation	Habitants / usagers
		veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes en prenant en considération le genre dans la conception des espaces publics	Intégration de la question dans la conception des projets	Articles spécifiques dans les CCTP	Habitants / usagers
		Affirmer la place et le rôle des établissements scolaires dans la stratégie en améliorant l'offre éducative globale	Captation des populations scolaires par les établissements locaux	"Part des élèves du secondaire et du primaire résidant inscrits dans le privé et dans le public Taux d'évitement"	Elèves
	Engager les quartiers en renouvellement urbain dans une démarche visant à renforcer la dynamique économique de la métropole	Mobiliser les potentialités de ces territoires au profit du développement économique de la métropole	Fonction économique du quartier	Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique	Entreprises
		Ancrer le développement économique de la métropole au cœur de ces quartiers	Couverture de l'offre commerciale dans le quartier	Nombre de commerces dans le quartier / 100 ménages, pondéré en fonction du type de commerce	Entreprises
			Diversité de l'offre commerciale dans le quartier	Poids des commerces de première nécessité parmi l'ensemble des commerces du quartier	Entreprises
			Activité économique	Evolution du nombre d'établissements depuis 2005	Entreprises
	Concourir au rééquilibrage de l'offre locative sociale et du peuplement sur l'ensemble de la métropole	Organiser le rééquilibrage territorial des attributions de logements sociaux, par la mise en œuvre de la Convention Territoriale d'Equilibre Territorial	Équilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération	Part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier	Bailleurs
			Reconstitution de LLS hors QPV	Nombre et localisation des logements locatifs sociaux construits hors QPV suite aux démolitions	Bailleurs
		Mieux appréhender, à une échelle fine, les équilibres d'occupation et leurs évolutions afin de partager de manière partenariale, site par site, les objectifs d'attribution	Équilibre de l'offre de petits logements à l'échelle de l'agglomération	Part des résidences principales T1 et T2 de l'EPCI présentes dans le quartier	Propriétaires
			Équilibre de l'offre de grands logements à l'échelle de l'agglomération	Part des résidences principales T5 et + de l'EPCI présentes dans le quartier	Propriétaires
			Densité de logements du quartier	Nombre de logements à l'hectare dans le quartier	Propriétaires
			Degré de stabilité résidentielle dans le secteur	"% des ménages résidant depuis plus de 5 ans dans leur logement depuis 2005 Taux de rotation dans le parc locatif social"	Locataires HLM
			Attractivité du parc social	Evolution du taux de refus des entrants dans le parc locatif social	Locataires HLM
			Evolution de l'occupation des logements	"Evolution du % de ménages en situation de sur-occupation Evolution du % de ménages en situation de sous-occupation"	Locataires HLM
			Profil des nouveaux arrivants dans le parc social (local/externe ; statut résidentiel ; niveau de revenus)	"Répartition des nouveaux arrivants par tranches de plafonds HLM (moins de 60%, 60-100%, plus de 100%) Répartition des nouveaux arrivants selon le lieu de résidence antérieur (locataire HLM du secteur; locataire HLM hors secteur; locataire privé du secteur; locataire privé hors secteur)"	Locataires HLM
		Favoriser le développement de l'offre locative sociale dans les secteurs les moins pourvus de la métropole	Répartition de l'offre locative abordable à l'échelle de l'agglomération	Part des logements locatifs sociaux de l'EPCI ayant des loyers inférieurs aux plafonds PLAI présents sur le quartier	Bailleurs
		Diversifier l'offre dans les sites du NPNRU	Diversité des statuts de logement : nombre de résidences principales dans le quartier	Total de résidences principales du quartier	Propriétaires
			Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier	Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier	Bailleurs
			Evolution de la valeur foncière	Prix au m² (bâti et non bâti)	Propriétaires
			Dynamique du marché immobilier local	"Nombre de ventes de logements anciens pour 1000 résidences principales privées Répartition des acquéreurs par CSP ; évolution par rapport depuis 2016"	Propriétaires
			Profil de la clientèle des offres de diversification (local/externe; statut résidentiel; niveau de revenus).	"Répartition des clients par type d'offres (AFL, accession sociale à la propriété, offres privées) et par tranches de plafonds HLM (-60%, -100%;-130%) Répartition des clients par type d'offres et par statut résidentiel antérieur (locataire HLM du secteur; locataire HLM hors secteur; locataire privé du secteur; locataire privé hors secteur; propriétaire occupant du secteur; propriétaire occupant hors secteur)."	"Bailleurs Propriétaires Locataires"
		Développer une politique de loyers favorable aux objectifs de rééquilibrage social	Offre locative abordable dans le quartier	Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI	Bailleurs
			Evolution des loyers et charges liés au logement (locatives et énergétiques) des logements réhabilités / logements construits (parc social et parc ancien et offres de diversification)	Montant moyen en euros/m², pour le patrimoine sur chaque secteur de projet (en détaillant : parc réhabilité, parc existant non réhabilité, offre neuve): des loyers, des charges locatives, des charges énergétiques	Bailleurs
	Assurer le maillage et les interconnexions du territoire	Assurer une stratégie intégrée de développement de la ville accessible	Desserte du quartier en transports collectifs lourds	Part des logements du quartier situés à moins de 500 m d'un transport collectif lourd (tramway, métro, BHNS)	Propriétaires
			Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs	Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24h	Habitants
		Renforcer l'ouverture du quartier vers son environnement	Fréquentation des équipements publics du secteur par les habitants d'autres quartiers	Lieux de résidence des nouveaux inscrits	Habitants
			Evaluation des mobilités douces	"Part des différents types de mobilités douces dans les déplacements Linéaires de pistes et de bandes cyclables"	Habitants
			Evaluation de l'espace dédié l'automobile	Nombre de places de stationnement automobile souterrains et aériens	Collectivités
			Evaluation de l'usage de l'automobile	Taux de motorisation des ménages	Habitants
			Desserte en transports collectifs	"Nombre d'arrêts bus/liane/tram/métro pour 1 000 habitants et évolution depuis 2016 Nombre de stations V'Lille"	Habitants
		Viser la performance énergétique, positionner ces quartiers en fer de lance de la stratégie métropolitaine de déploiement des réseaux intelligents permettant une gestion optimisée de l'énergie	Evolution des réseaux intelligents	"Taux d'instrumentation des réseaux Nombre et nature des données récoltées"	"MEL Fournisseur d'énergie"

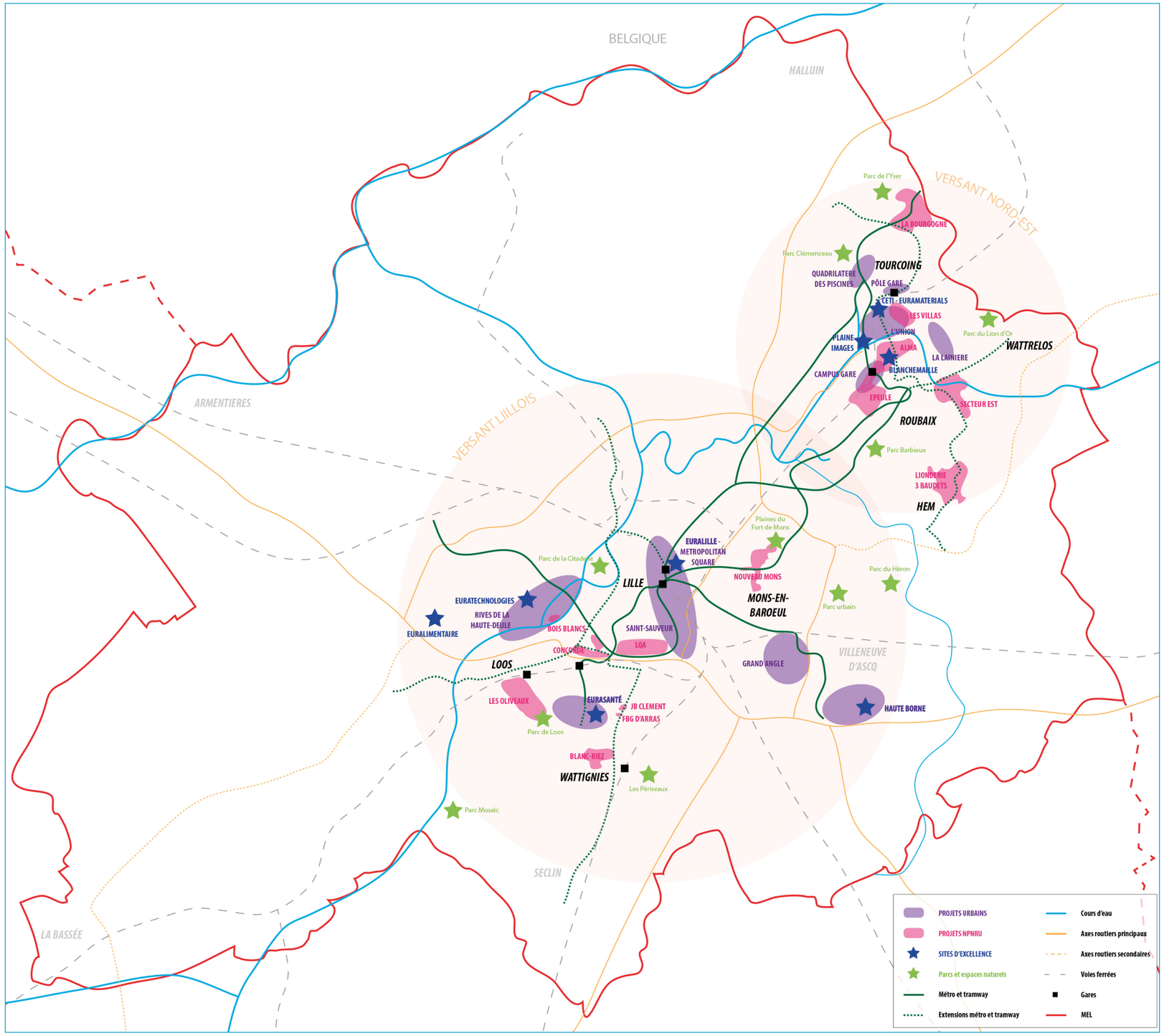
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Enjeux	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	A mesurer	Indicateurs de suivi	Cibles visées
Contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPRU dans le développement de la métropole	Faire de ses territoires des territoires d'initiative	Encourager la prise d'initiative économique sous toutes ses formes	Création d'entreprises	Nombre d'entreprises créées	Entreprises
		Concevoir de nouvelles formes d'accompagnement social vers l'emploi	Evolution du chômage	Evolution en % depuis 2016	Habitants
			Evolution du taux d'emploi	Ecart entre les QPV et les autres quartiers (objectif : réduction de 50%)	Habitants
			Pérennisation de l'emploi après l'insertion	Nombre de contrats de travail signés à la suite des "chantiers d'insertion" et leur type (CDD, CDI)	Habitants
			Insertion professionnelle dans les projets	Nombre d'habitants en QPV concernés	Habitants
			Profil qualitatif des emplois en insertion	Types d'emplois concernés par l'insertion : ouvrier, ouvrier qualiifié, agent de maitrise, cadre	Habitants
	Assurer la diversité de l'habitat et des fonctions	Augmenter la diversité de l'habitat	Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier	Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier	Propriétaires
			Diversité des statuts de logement : part des logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier	Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier	Bailleurs
			Diversité des statuts de logement : part des logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier	Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier	Propriétaires
			Progression de la part de logement social pour les différents quartiers de la ville	Nombre et % de logements HLM dans les résidences principales ; évolution de ce % depuis 2005	Bailleurs
		Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers	Equipements et services publics	"Evolution du nombre d'équipements pour 1 000 habitants et répartition par type d'équipement Evolution de la fréquentation, évolution de la part relative de non résidents du secteur parmi les inscrits de chaque équipement concerné"	Habitants
			Accès aux services de proximité	Nombre d'établissements proposant des services de proximité pour 1000 habitants	Habitants
			Fréquentation des équipements de proximité	Nombre d'inscrits ou adhérents aux équipements	Habitants
	Assurer la qualité urbaine et retourner l'image des quartiers	Contribuer à la qualité environnementale et à la transition écologique des quartiers	Densité de surface bâtie au sol du quartier	Surface bâtie au sol ramenée à la surface du quartier	Collectivités
			Adaptation au changement climatique	Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier	Collectivités
			Evaluation quantitative de la qualité de l'air	Taux de particules fines, oxydes, monoxydes, gaz à effet de serre, polluants	Habitants / usagers
			Evaluation de l'occupation des sols	taux de perméabilité et d'espaces verts	Collectivités
			Evolution de la consommation énergétique	Consommation en KwH	Propriétaires / Bailleurs
			Apports énergétiques	Taux de recours aux énergies renouvelables	Propriétaires / Bailleurs
			Pollution acoustique	décibels	Habitants / usagers
			Evaluation des îlots de chaleur	Evolution des ICU	Propriétaires / Bailleurs
			Evaluation de rejet des EU	Volumétrie des eaux à traiter	Propriétaires / Bailleurs
			Evaluation de récupération des EP	Volumétrie de récupération des eaux de pluie	Propriétaires / Bailleurs
			Consommation énergétique des bâtiments publics	% de logements en auto-consommation et étiquettes énergétiques A+	Propriétaires / Bailleurs
		Tenir compte des usages actuels et futurs dans la conception et la mise en œuvre des programmes	Satisfaction des nouveaux habitants concernant la qualité des espaces publics / espaces vert	taux de satisfaction des habitants et des usagers	Habitants / usagers
			Points de vue croisés des acteurs et des habitants concernant la qualité des aménagements d'espaces publics, des résidentialisations	taux de satisfaction des habitants et des usagers	Habitants / usagers
			Points de vue croisés des acteurs et des habitants concernant la propreté et entretiens des voies et espaces publics, agrément des déplacements locaux en particulier pour les PMR	taux de satisfaction des habitants et des usagers	Habitants / usagers
		Assurer l'animation et le bon fonctionnement des quartiers, notamment pendant la préiode des chantiers	Informations concernant les travaux	Nombre de cafés-chantier, visites de chantier	Habitants / usagers
		Favoriser la qualité des équipements et de l'offre de services	Offre de services dans le quartier	Nombre de services publics et privés du quartier pour 1000 habitants, pondéré en fonction du type de service	Habitants / usagers
			Offre d'équipements dans le quartier	Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires	Habitants
	Améliorer la qualité de l'offre d'habitat	Améliorer la qualité de l'offre d'habitat sociale	Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier	Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements locatifs sociaux du quartier	Bailleurs
			Contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du quartier	Part des logements locatifs sociaux du quartier raccordée à une source d'énergie renouvelable	Bailleurs
		Améliorer et restructurer l'offre d'habitat privé existant	Consommation énergétique des logements impactés par le projet	Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements impactés par le projet	Propriétaires / Bailleurs
			Amélioration de l'habitat privé	"Nombre de logements dégradés recyclés Nombre d'autoréhabilitations Nombre d'habitat insalubre/indigne traités Sollicitation de l'ANAH PIG ""amélioration durable de l'habitat"""	Propriétaires
	Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble	Se mobiliser pour la réussite éducative des jeunes et assurer l'attractivité de l'offre éducative globale	Evolution du décrochage scolaire	Taux de décrochage scolaire avant diplôme ou qualification	Elèves
		Contribuer à la réduction des inégalités face à la santé	Evolution l'accès aux soins	"Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants Nombre de médecins spécialistes pour 1000 habitants"	Habitants
		Renforcer le lien social et la dynamique sociale et culturelle des quartiers	Evolution de la vie associative locale	"Nombre d'associations sur les secteurs de projets Nombre d'adhérents aux associations locales et évolution Nombre de création d'associations et évolution"	Habitants
			Evolution des inscriptions et de la participation électorale	"Nombre d'inscrits sur les listes électorale et évolution Taux de participation aux élections et évolution"	Habitants
		Assurer la tranquillité et la sécurité dans les sites	Evolution du sentiment de sécurité	"Nombre et nature des plaintes au commissariat Nombre et nature des incivilités relevées par les acteurs de terrains (bailleurs, travailleurs sociaux)"	Habitants
			Evolution de la tranquillité publique	"Nombre et nature des plaintes au commissariat Nombre et nature des incivilités relevées par les acteurs de terrains (bailleurs, travailleurs sociaux)"	Habitants

Les indicateurs seront sélectionnés selon leur pertinence au regard du projet et de son territoire ainsi que de la disponibilité, ou l'existence, des données nécessaires pour un traitement cohérent et utile à l'évaluation du NPNRU.

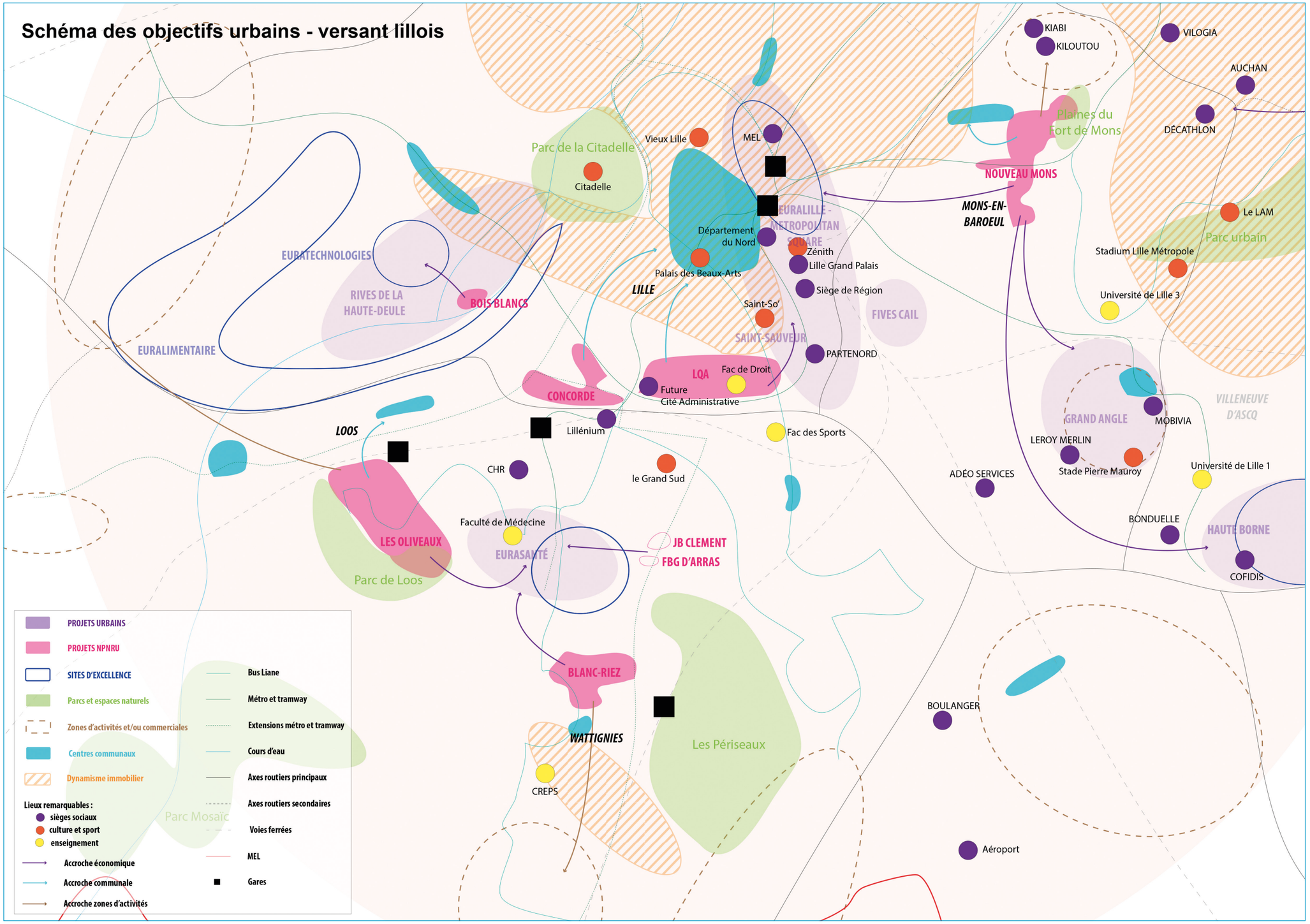
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A7. Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

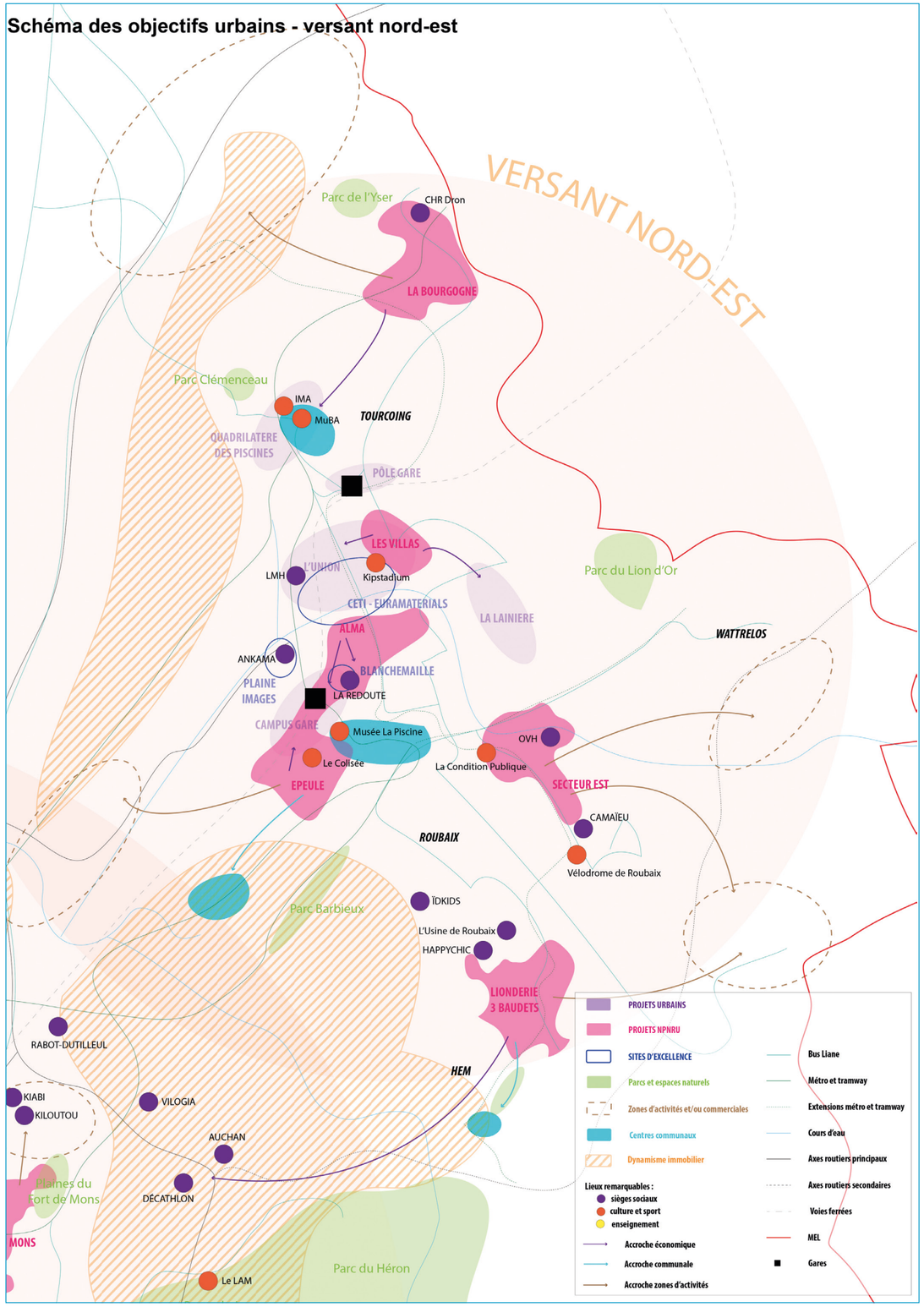


DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Schéma des objectifs urbains - versant lillois



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A8. Plans guide du projet urbain

TOURCOING - *La Bourgogne*



La composition urbaine correspondant aux emprises des écoles Claudel, Descartes et Kergomard est à actualiser

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Concorde*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Faubourg d'Arras*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *J-B Clément*

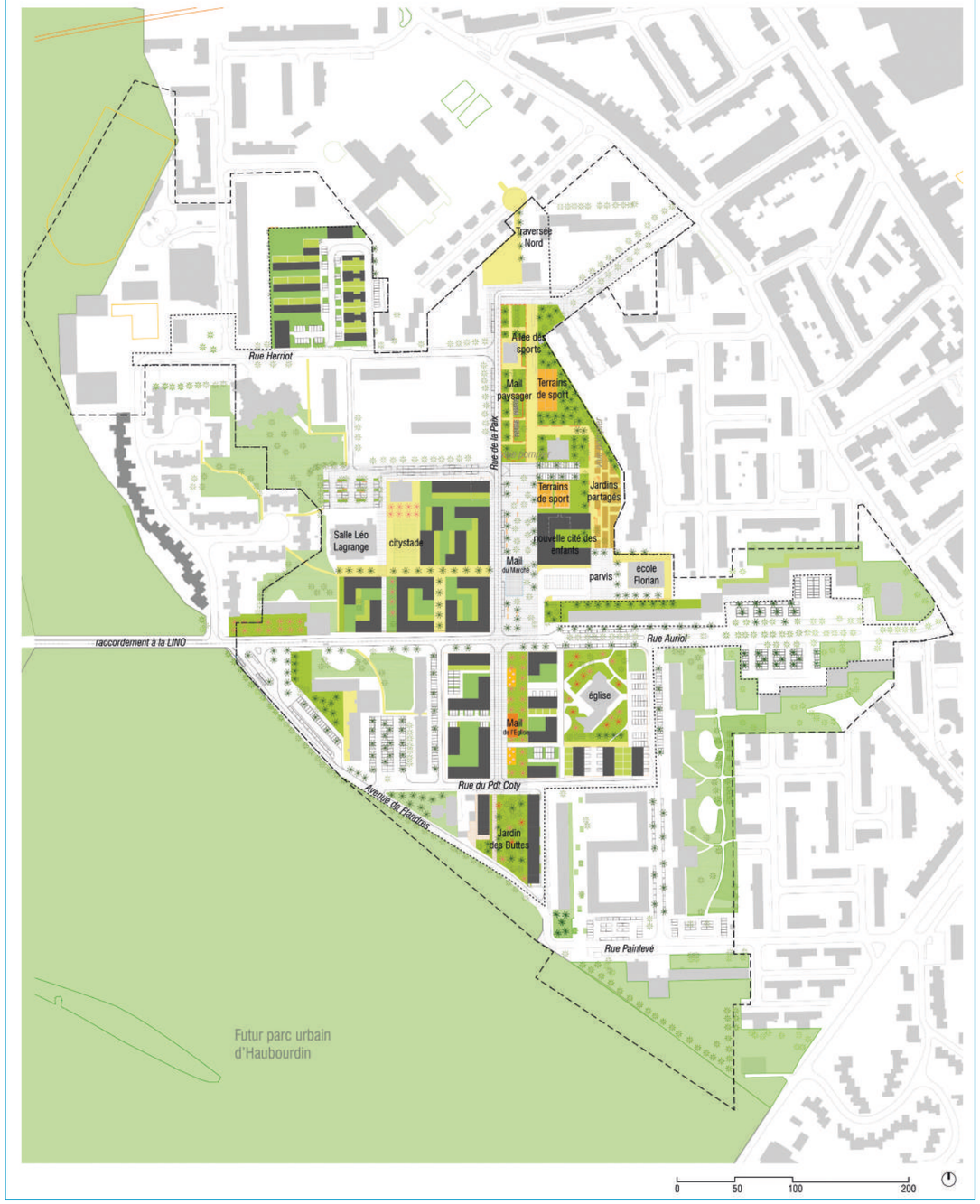


DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - *Les Oliveaux*

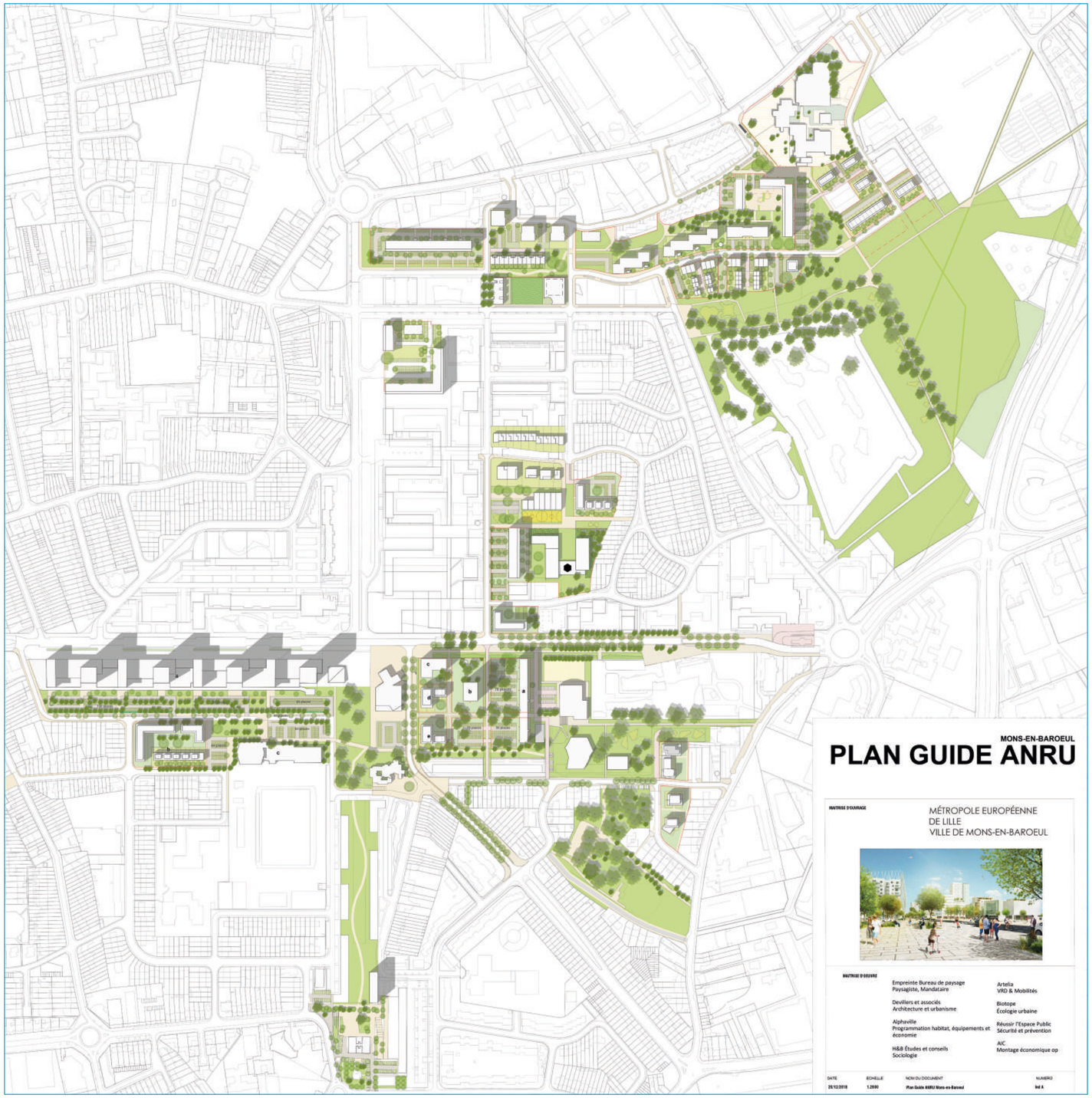
LOOS LES OLIVEAUX DEMAIN
Plan guide

carte format A2 produite par uapS
septembre 2019



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - *3 Baudets - Lionderie*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTIGNIES - *Blanc Riez*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

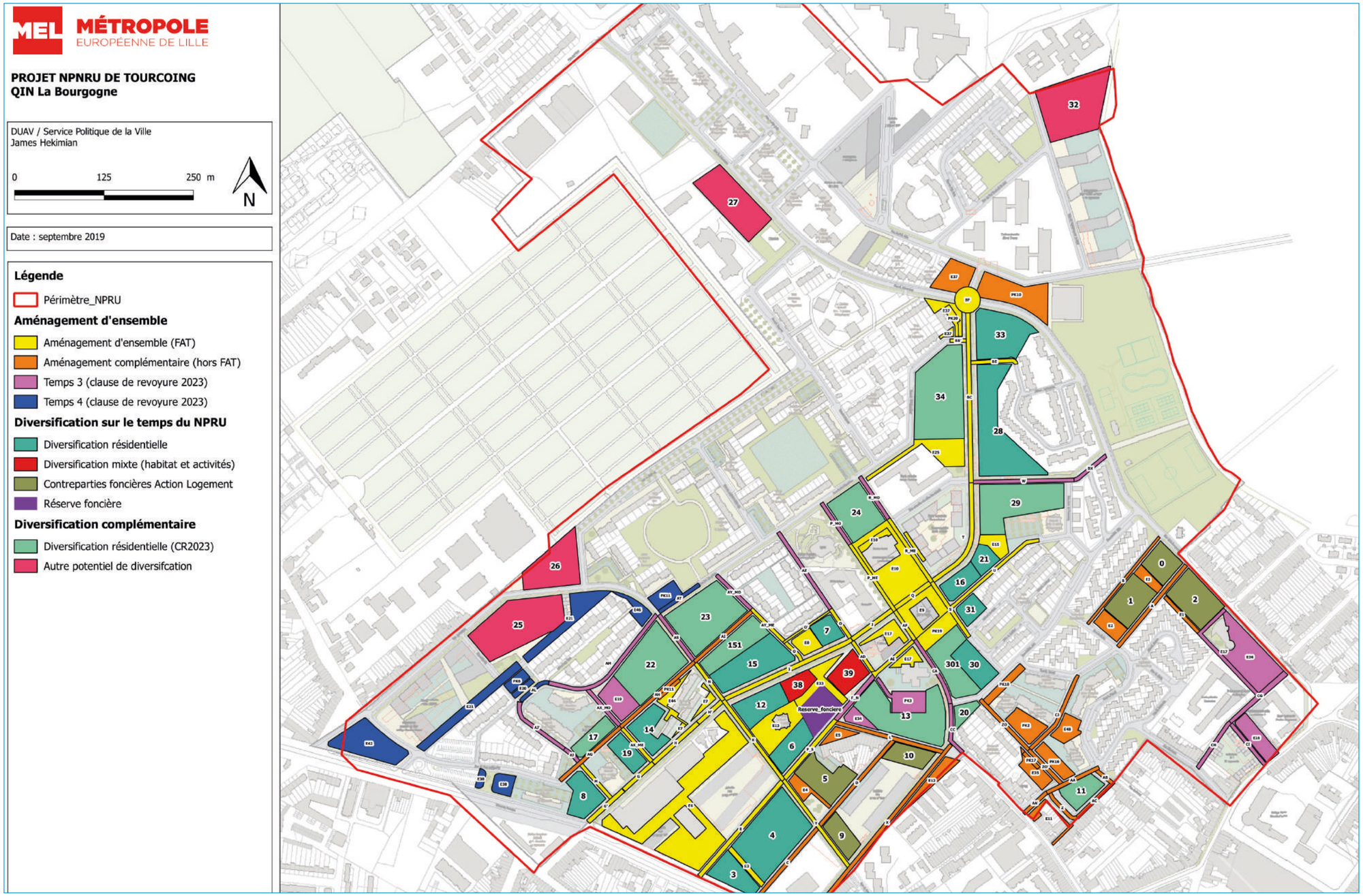
WATTRELOS - *Les Villas*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A9. Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

TOURCOING - *La Bourgogne - Programme aménagement*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TOURCOING - *La Bourgogne - Programme équipement*

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET NPNRU DE TOURCOING
QIN La Bourgogne

DUAV / Service Politique de la Ville
James Hekimian

0 125 250 m

N

Date : septembre 2019

Légende

Périmètre_NPRU

EQUIPEMENTS

Equipements financés ANRU

Divers équipements

+ Maison du Projet mobile

Equipements non financés ANRU

Divers équipements

Espaces sportifs de proximité

+ Equipement de rayonnement culturel à l'étude

IMMOBILIER ECONOMIQUE

Opérations financées ANRU

Halle Commerciale

Premier village artisanal

Opérations non financées ANRU

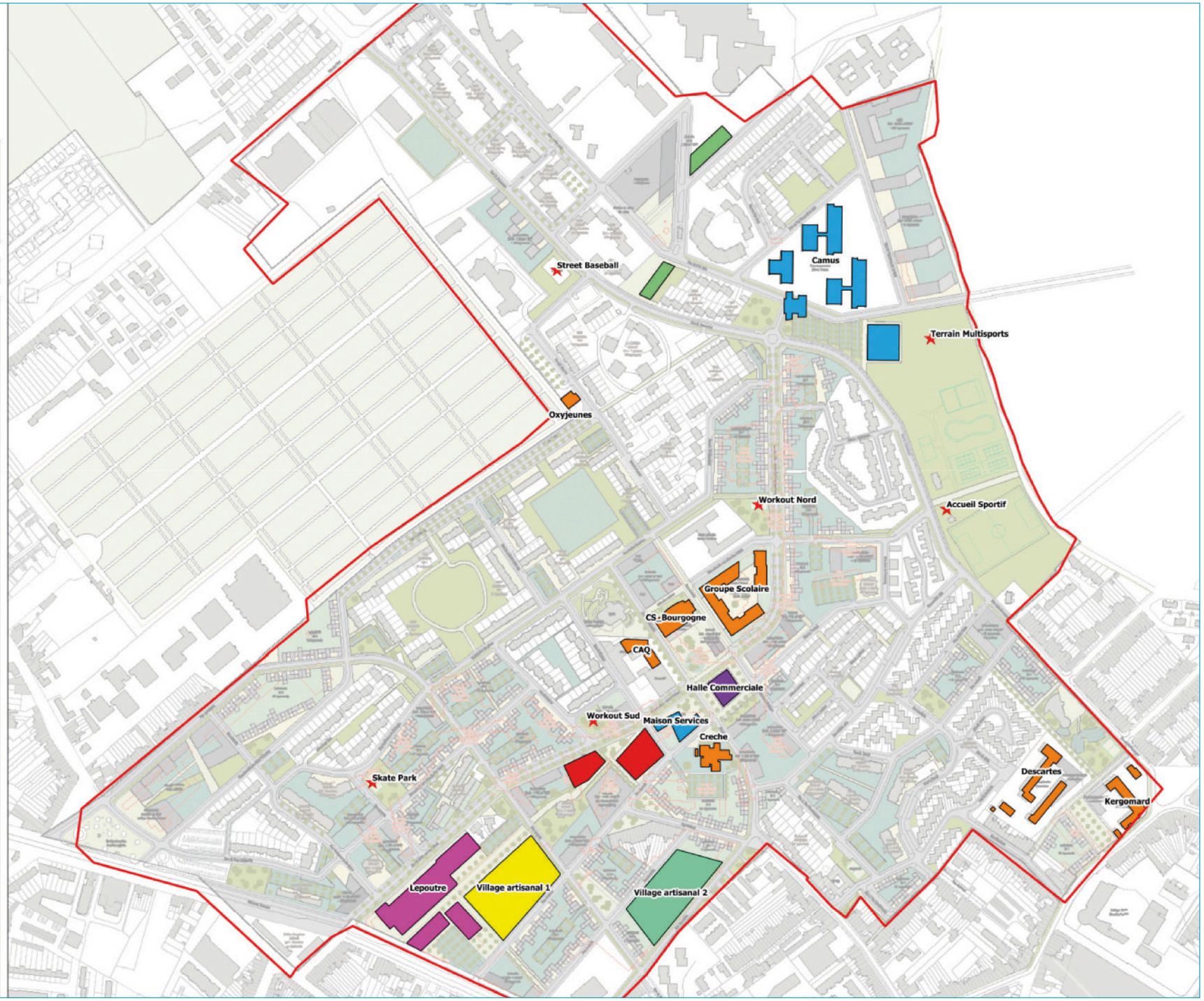
Développement du site Lepoutre

Second village artisanal

Activités à l'étude

Activités de l'esplanade Lepoutre

Activités complémentaires du CH Dron



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TOURCOING - *La Bourgogne - Programme habitat*

MEL **MÉTROPOLE** EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET NPNRU DE TOURCOING
QIN La Bourgogne

DUAV / Service Politique de la Ville
James Hekimian

0 125 250 m

N

Date : septembre 2019

Légende

- Périmètre_NPRU

Opérations validées

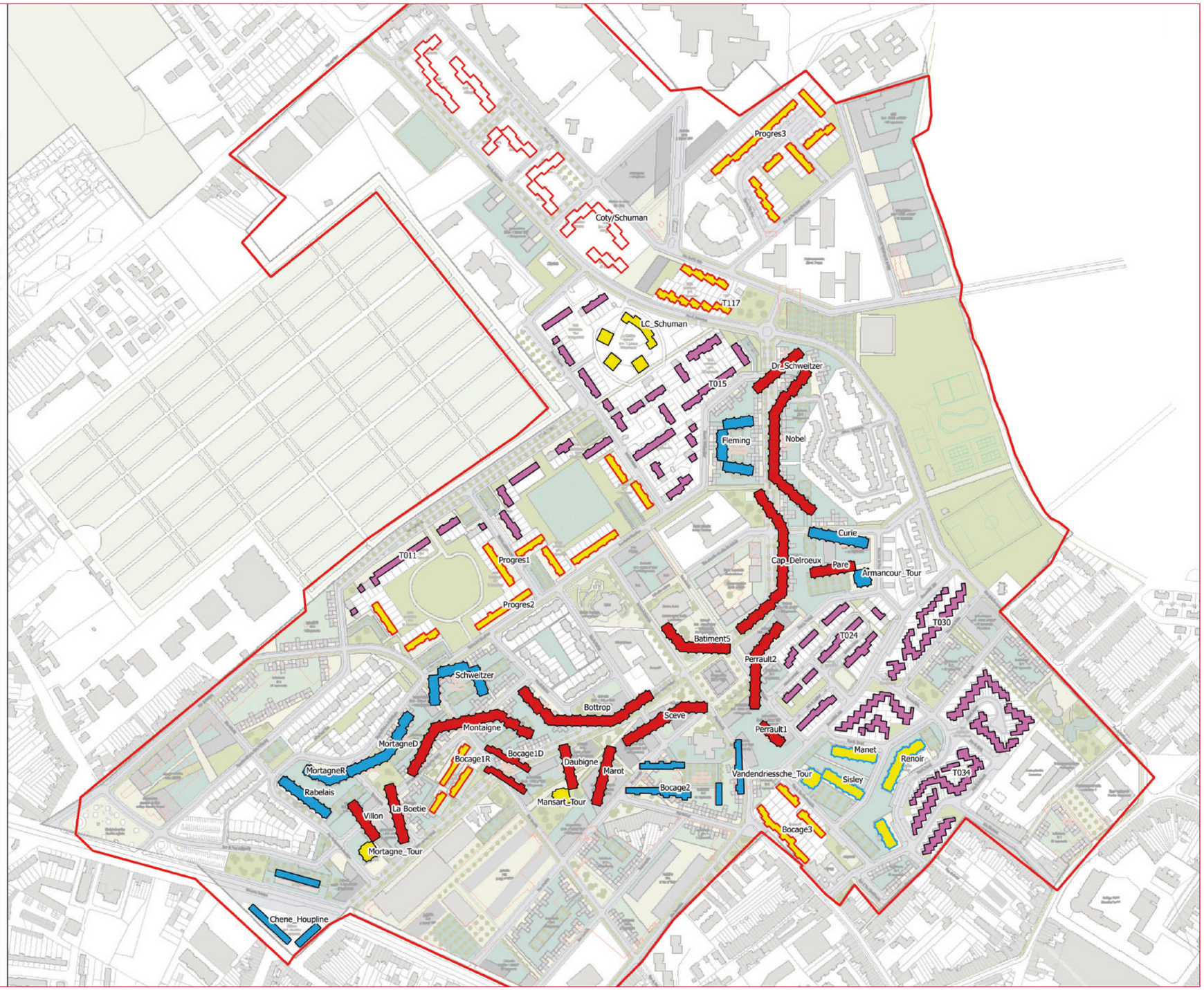
- Démolitions validées (947)
- Requalifications validées (486)
- Résidentialisations validées (493)

Opérations non validées

- Opérations à examiner en 2023

Opérations en cours d'étude

- Résidentialisations à l'étude (peintres)
- Requalifications à l'étude (vente HLM)



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TOURCOING - *La Bourgogne - Nom des résidences LLS*

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET NPNRU DE TOURCOING
QIN La Bourgogne

DUAV / Service Politique de la Ville
James Hekimian

0 125 250 m

N

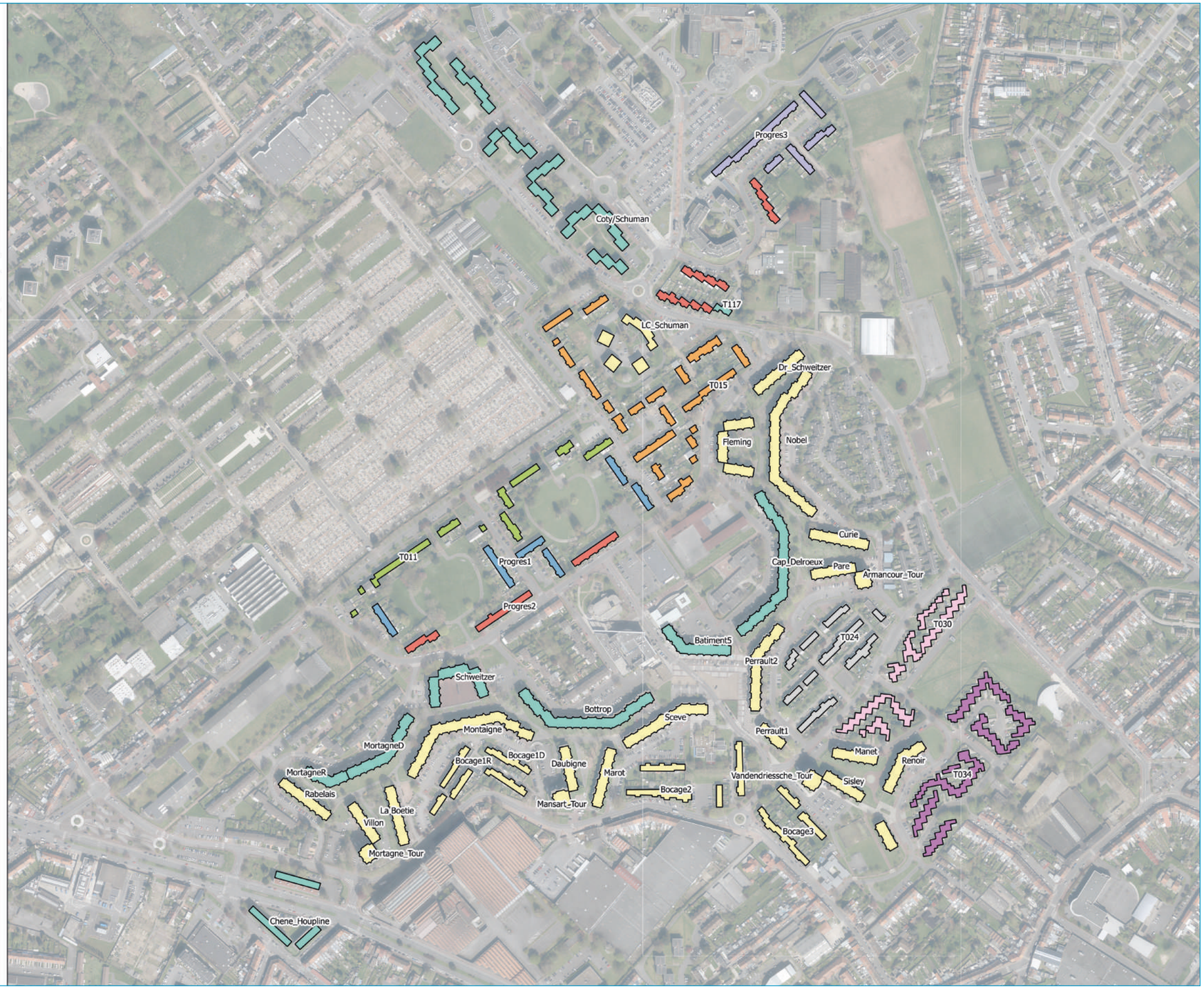
Date : Octobre 2018

Légende

Périmètre_NPRU

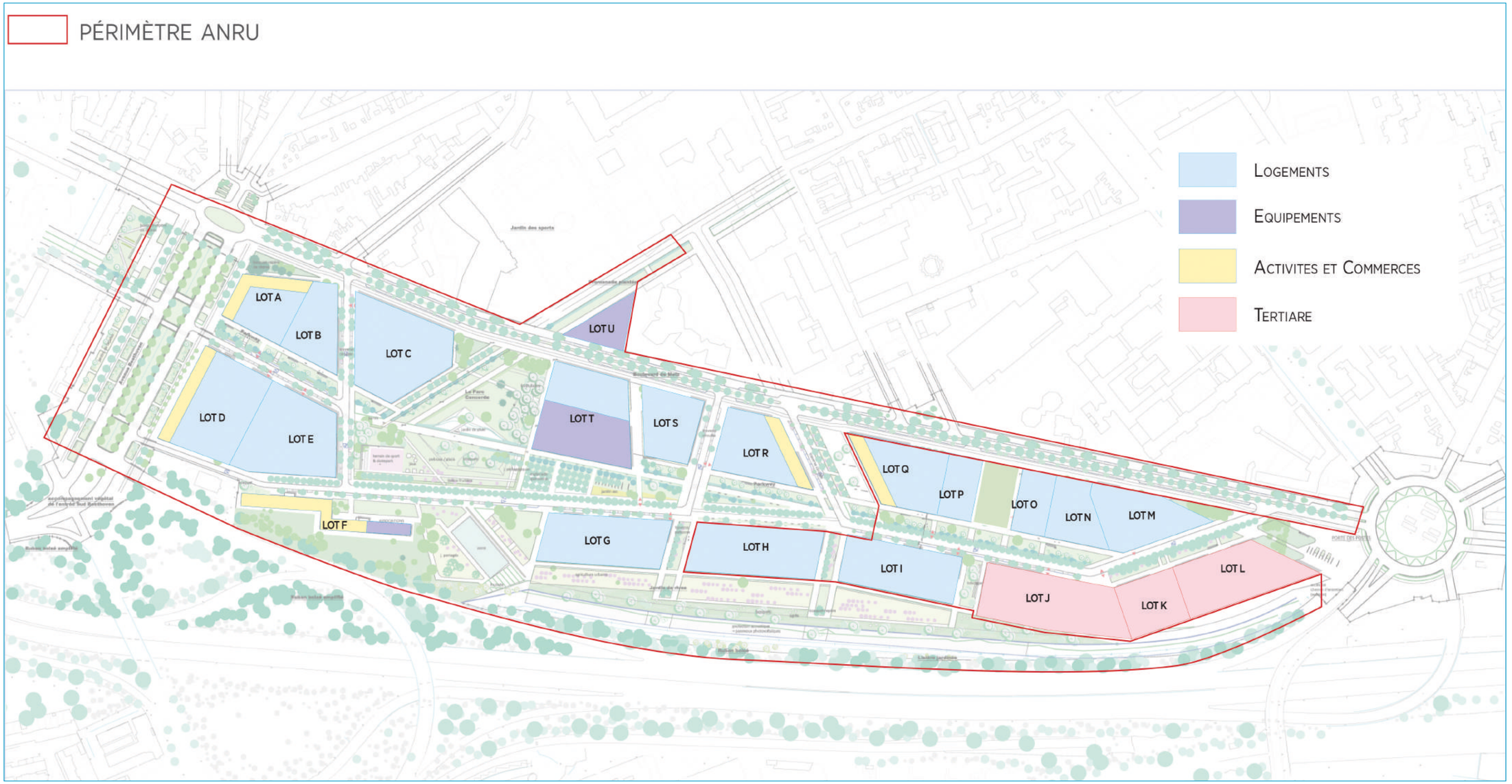
Nom des résidences (détail)

- LMH Divers
- LMH T015
- LMH T011
- LMH T030
- LMH T024
- LMH T034
- VILOGIA Divers
- VILOGIA Progrès 1
- VILOGIA Progrès 2
- VILOGIA Progrès 3



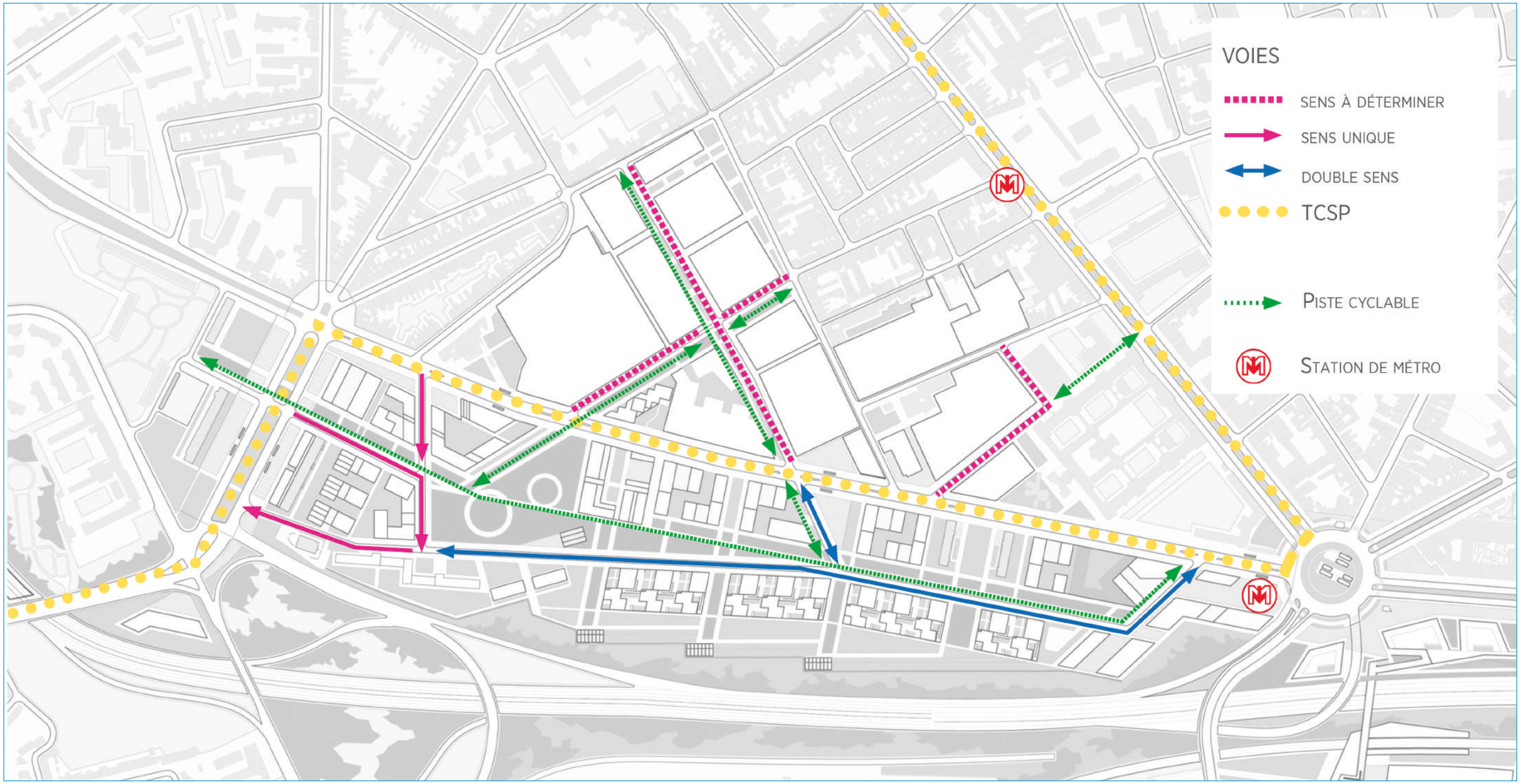
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Concorde - Principes de répartition programmatique*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

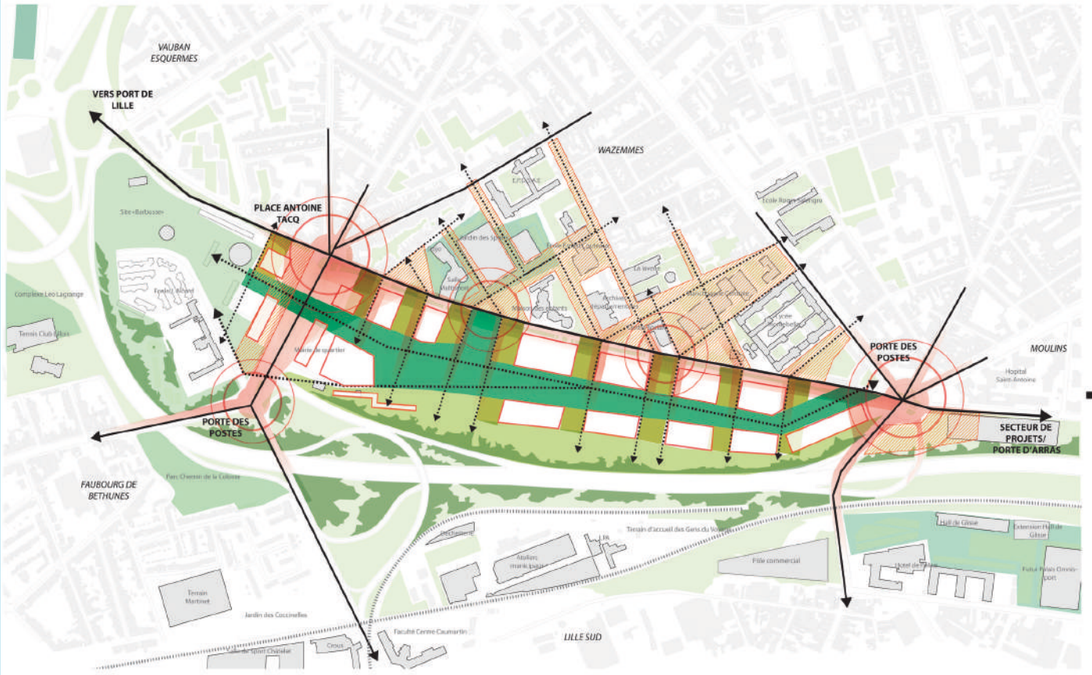
LILLE - *Concorde - Trame viaire*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Concorde - Stratégie urbaine paysagère*

STRATÉGIE URBAINE ET PAYSAGÈRE



- La colline
- Parc paysager central
- Jardins sériels
- Parcs et jardins à proximité
- Portes d'entrées principales à valoriser et à ouvrir sur Concorde
- Axes principaux
- Connexions intra -quartier à créer ou à valoriser
- Restructuration des ilôts
- Ilots bâtis

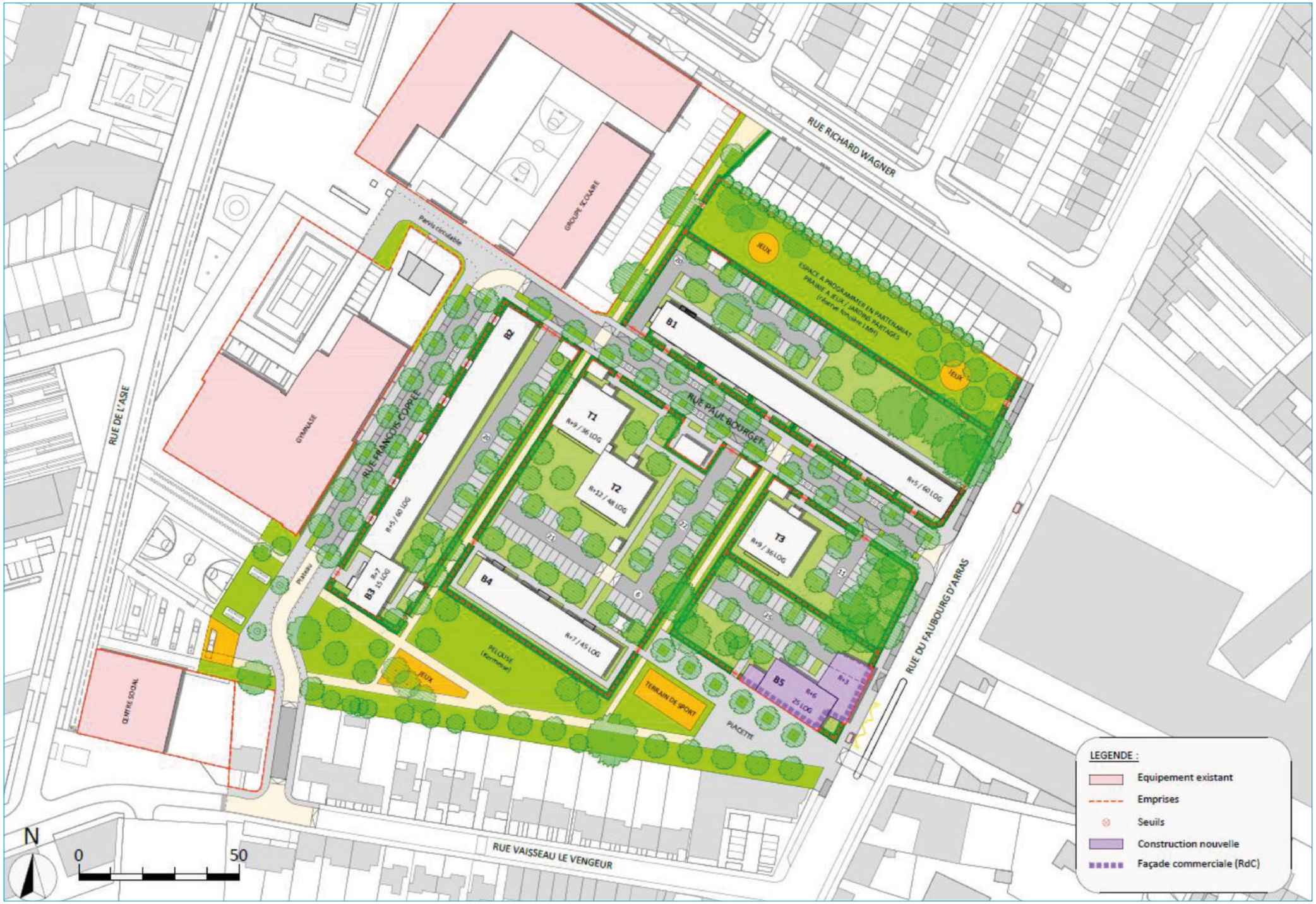
STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE



- Sous-trame arborée
- Sous-trame arbustive
- Sous-trame milieux ouverts
- Sous-trame milieux humides et aquatiques
- Ruptures/barrières physiques

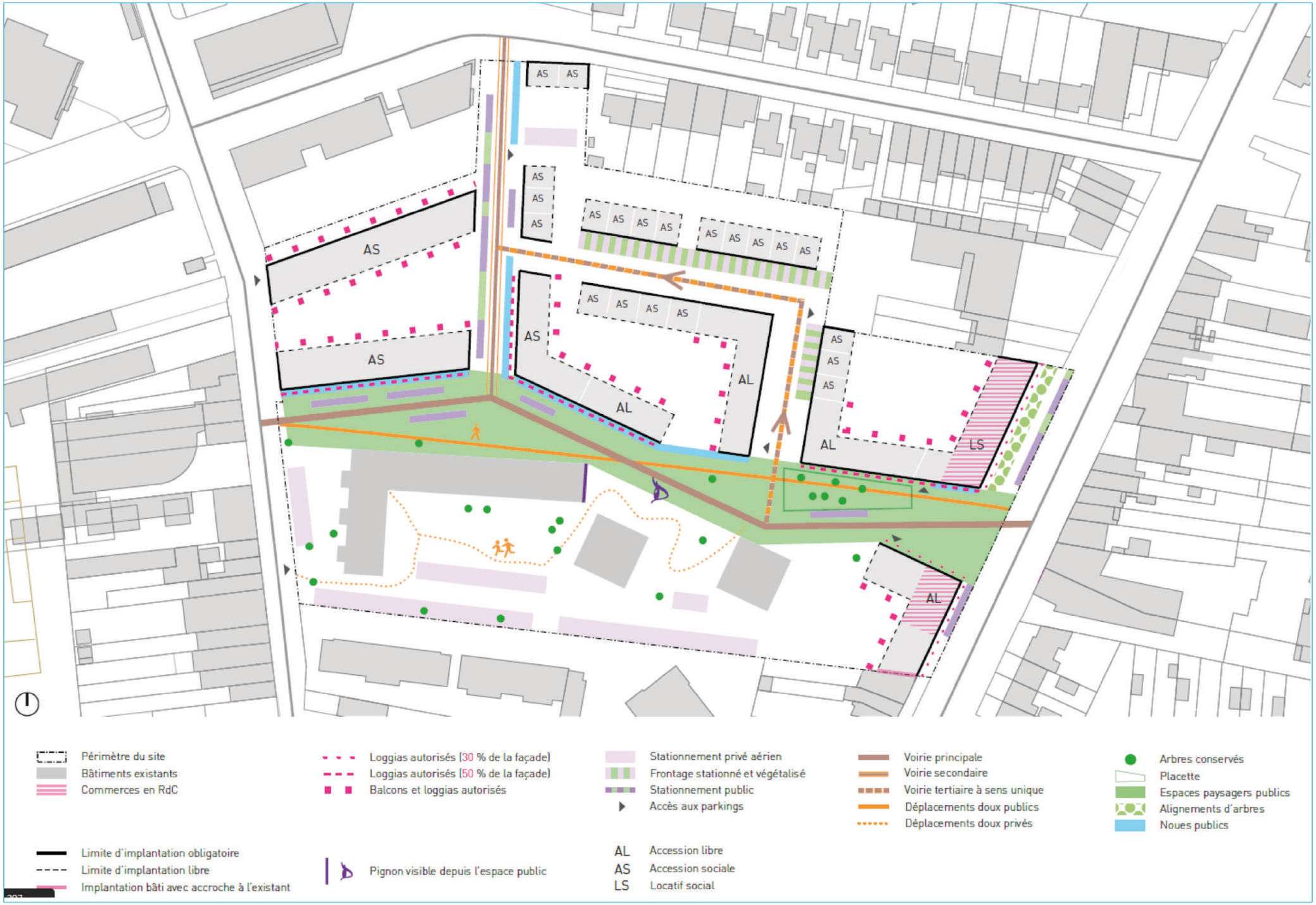
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Faubourg d'Arras - Synthèse des thématiques*



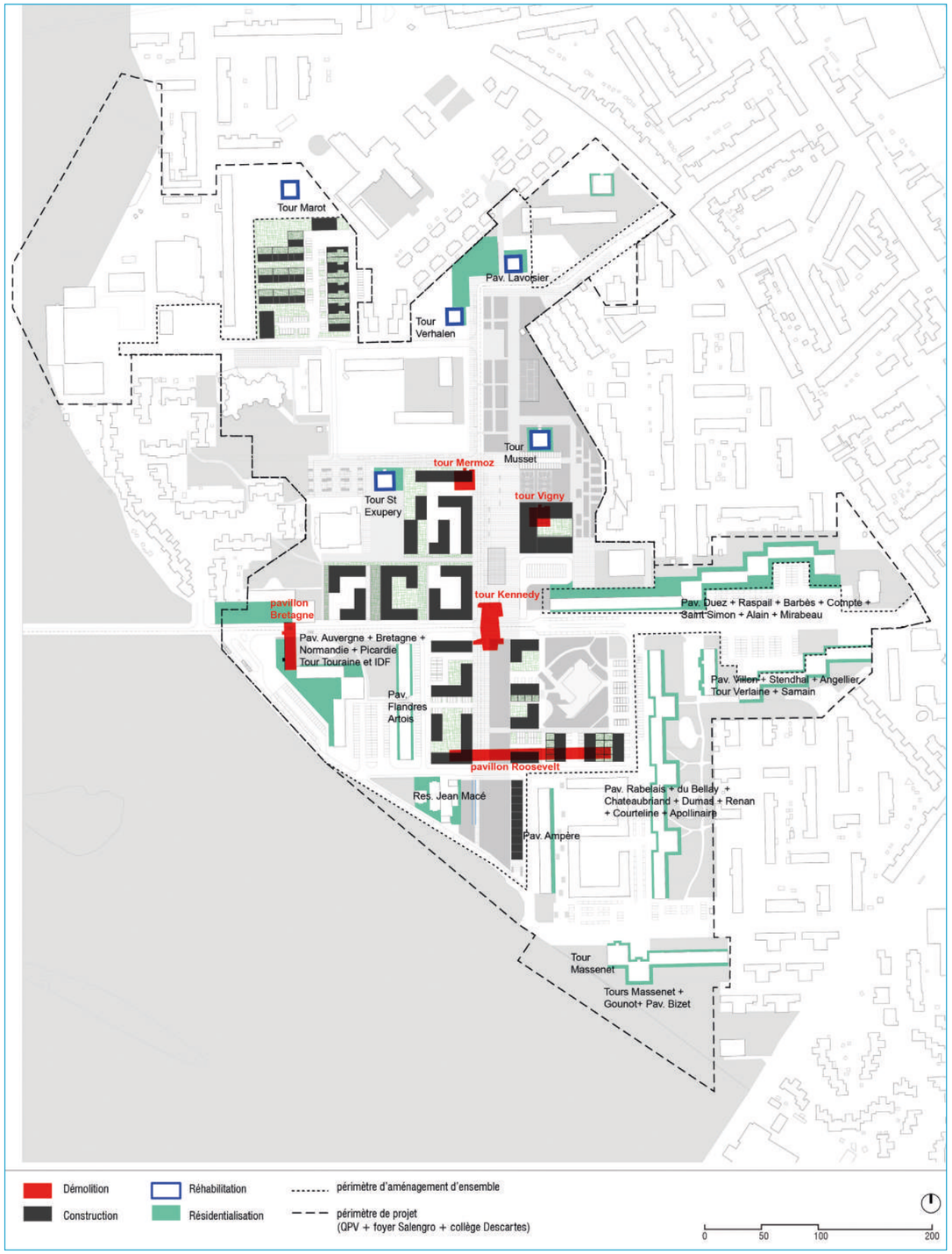
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *JB Clément - Synthèse des thématiques*

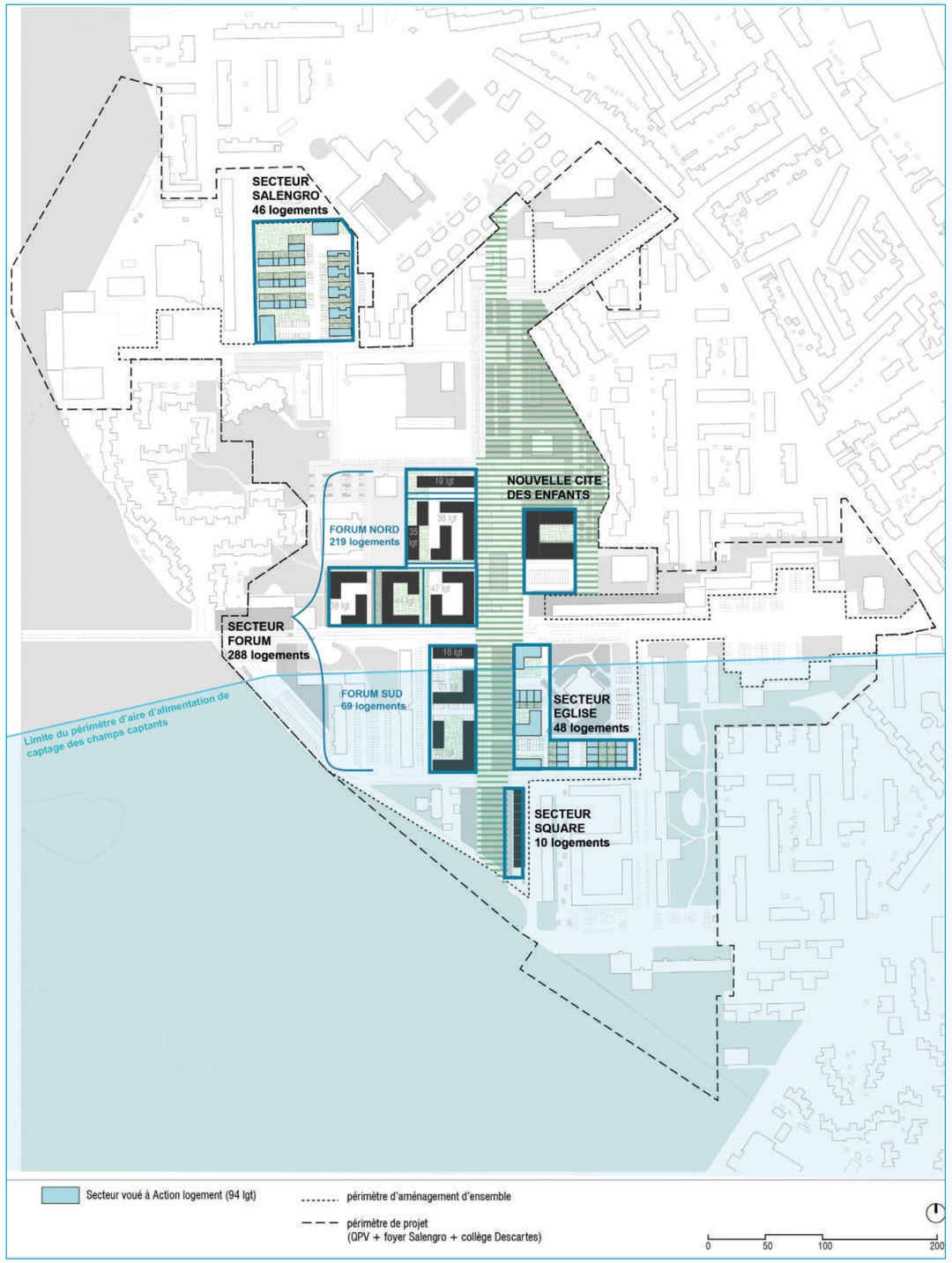


DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - *Les Oliveaux - Synthèse programme habitat*

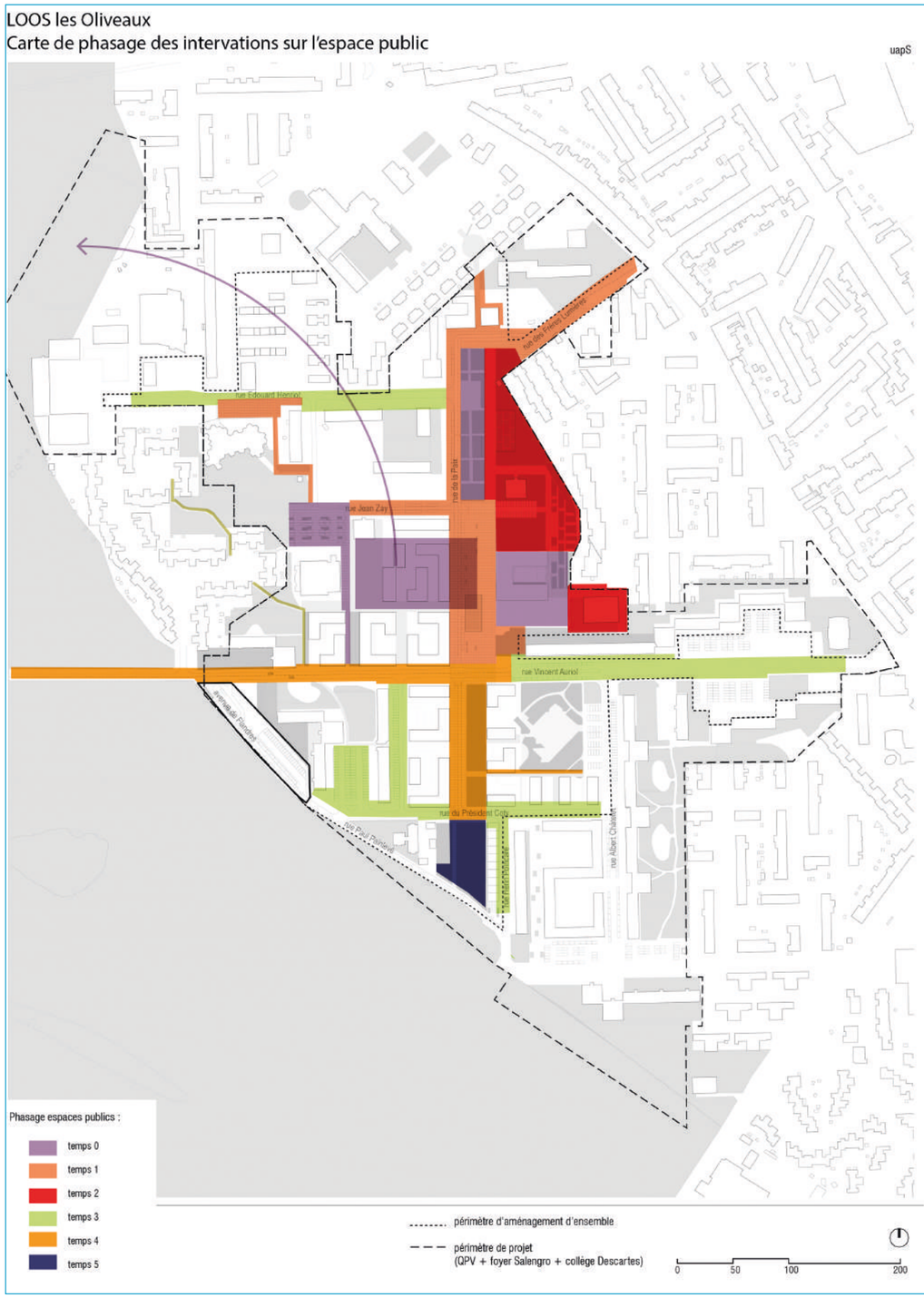


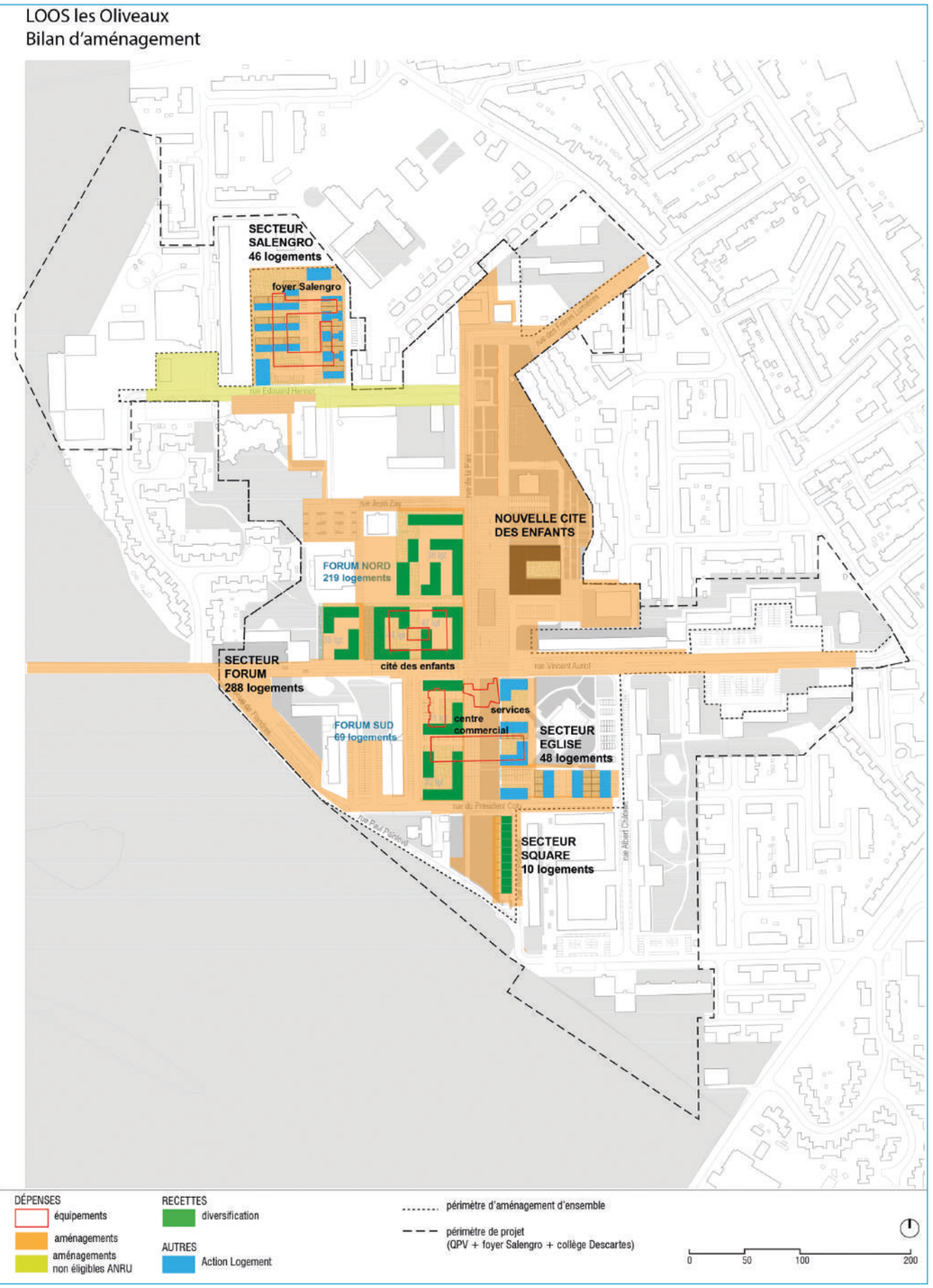
LOOS - *Les Oliveaux - Secteurs et nouvelles constructions*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

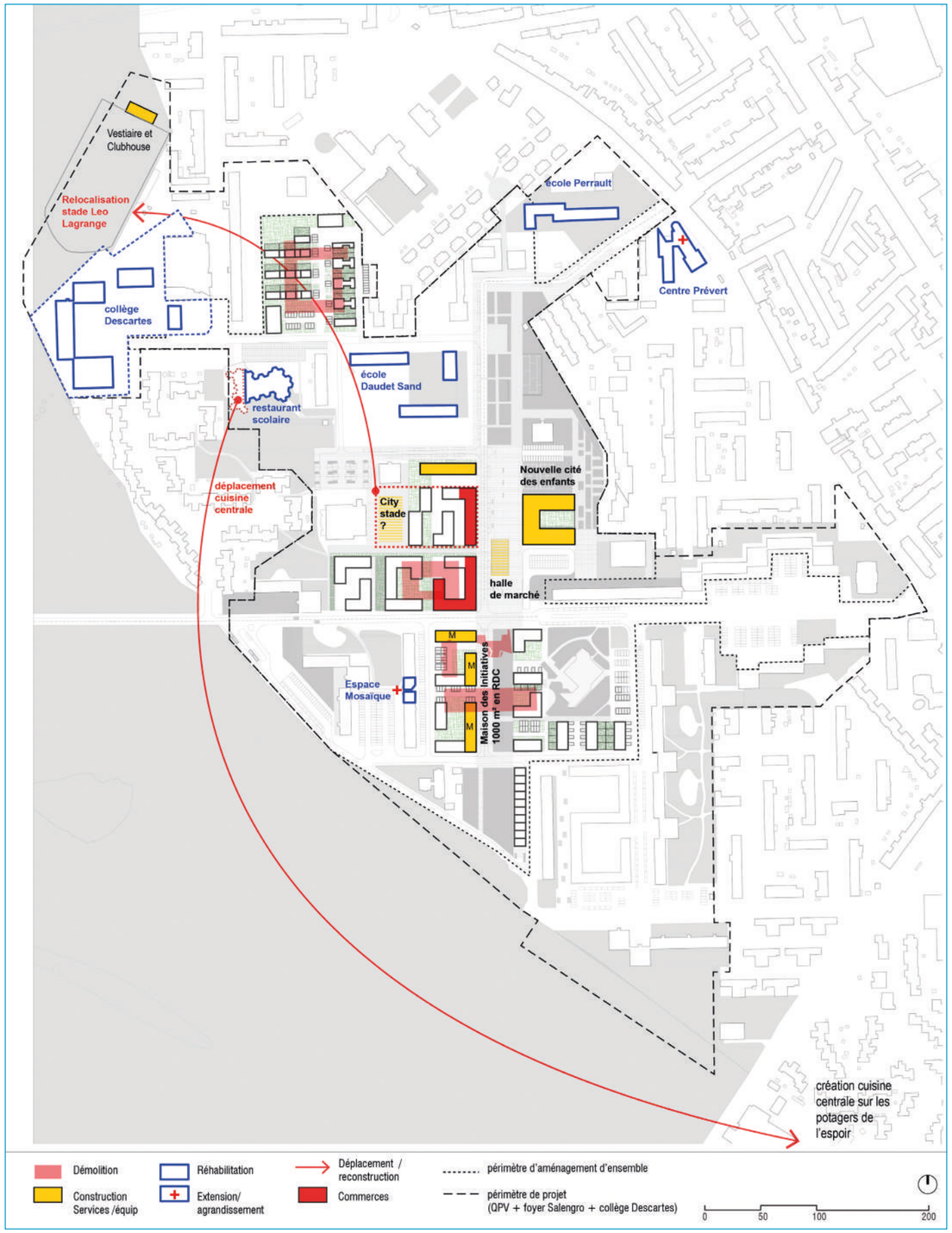
LOOS - *Les Oliveaux - Aménagement - Phasage dépenses/recettes*





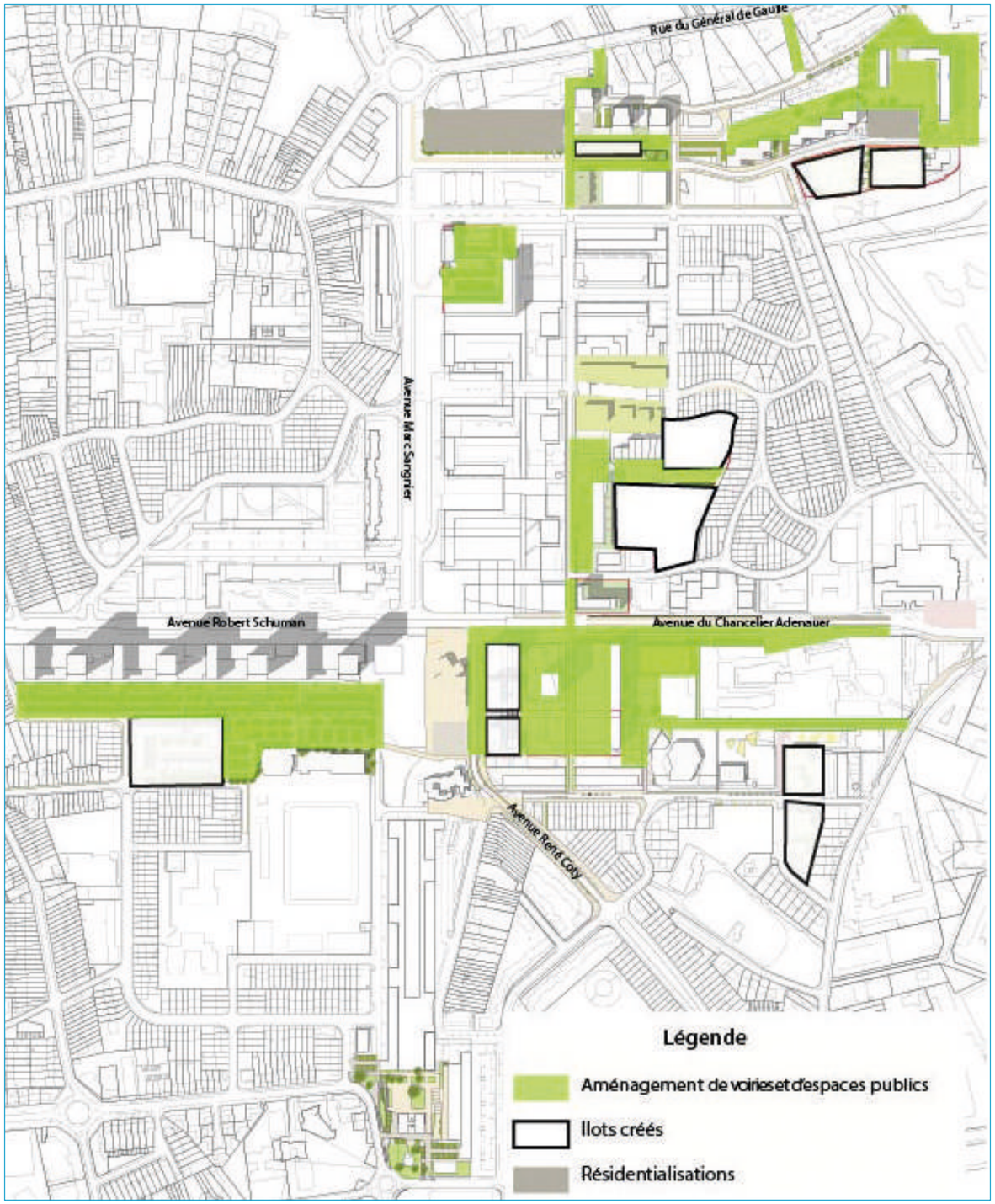
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - *Les Oliveaux - Équipements publics et commerces*



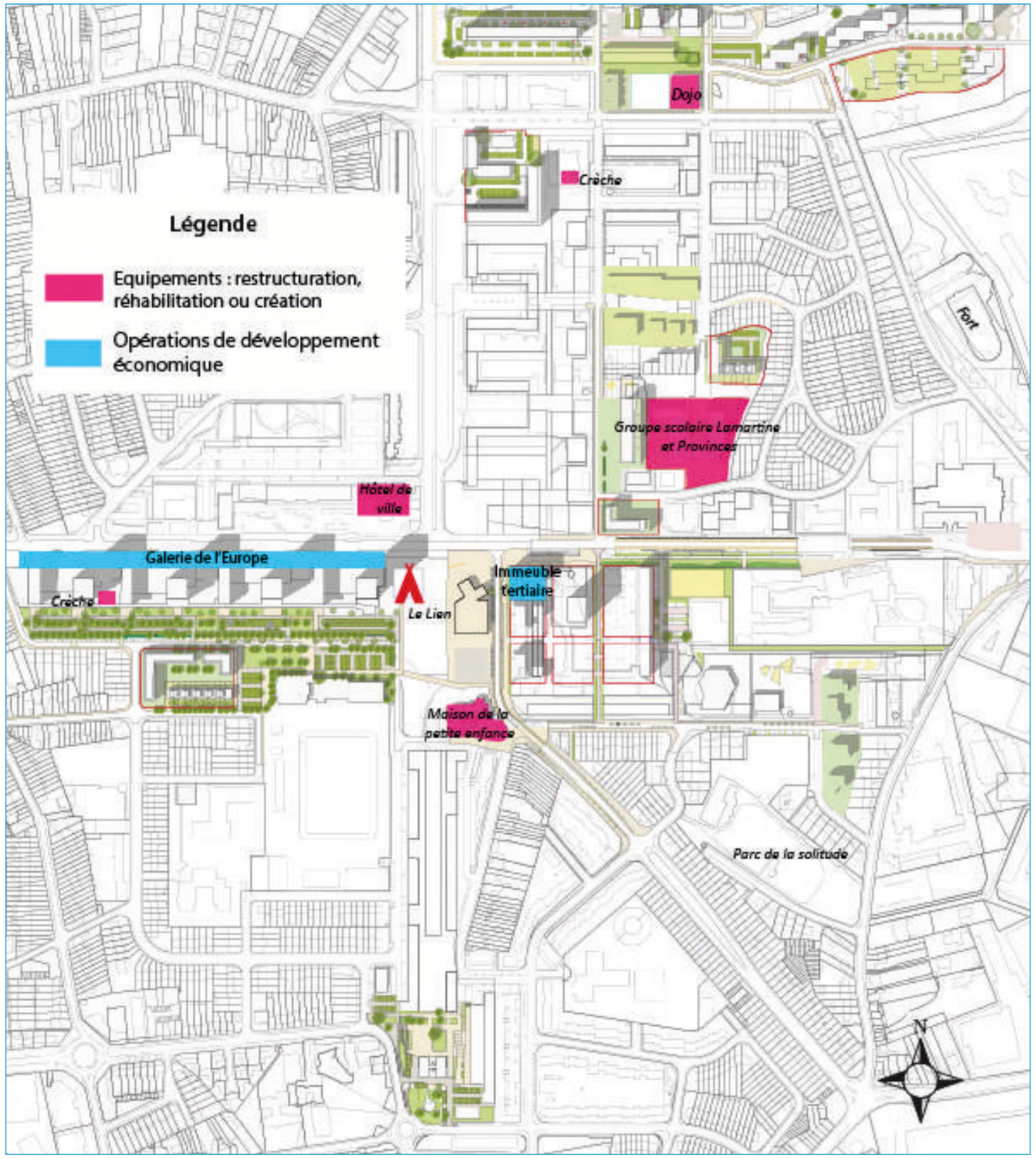
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons - Aménagement urbain*



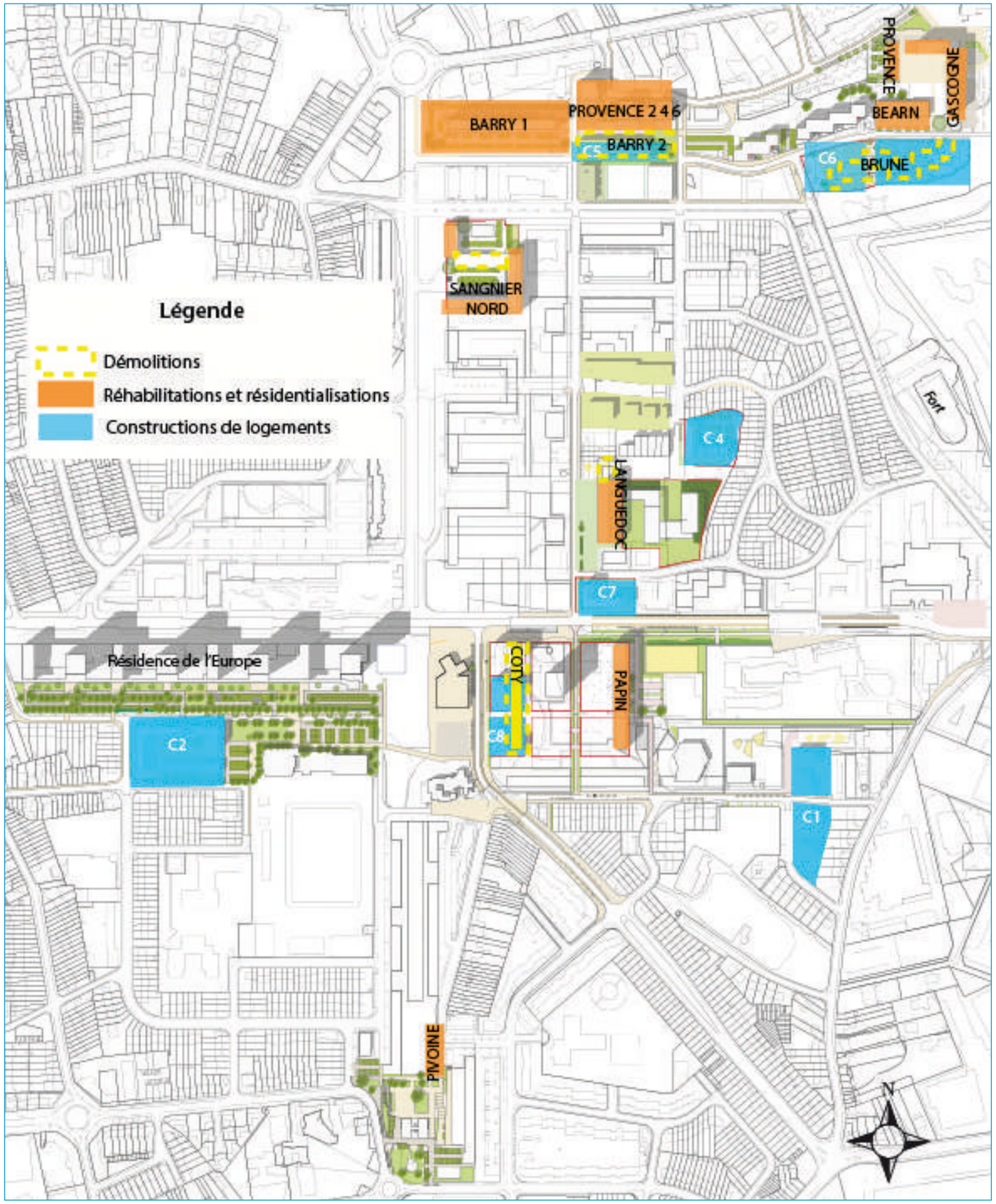
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons - Diversification fonctionnelle*



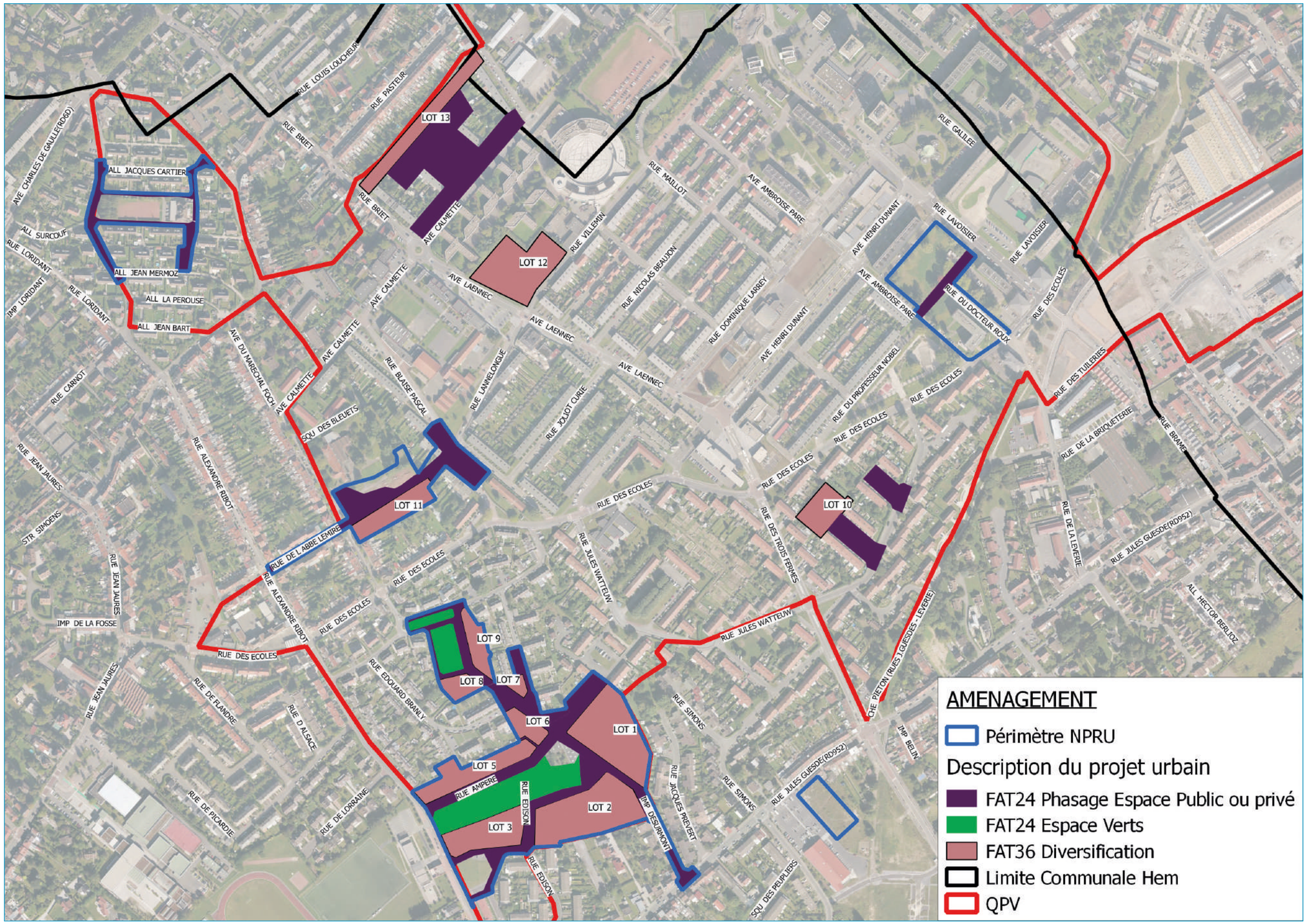
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons - Habitat*



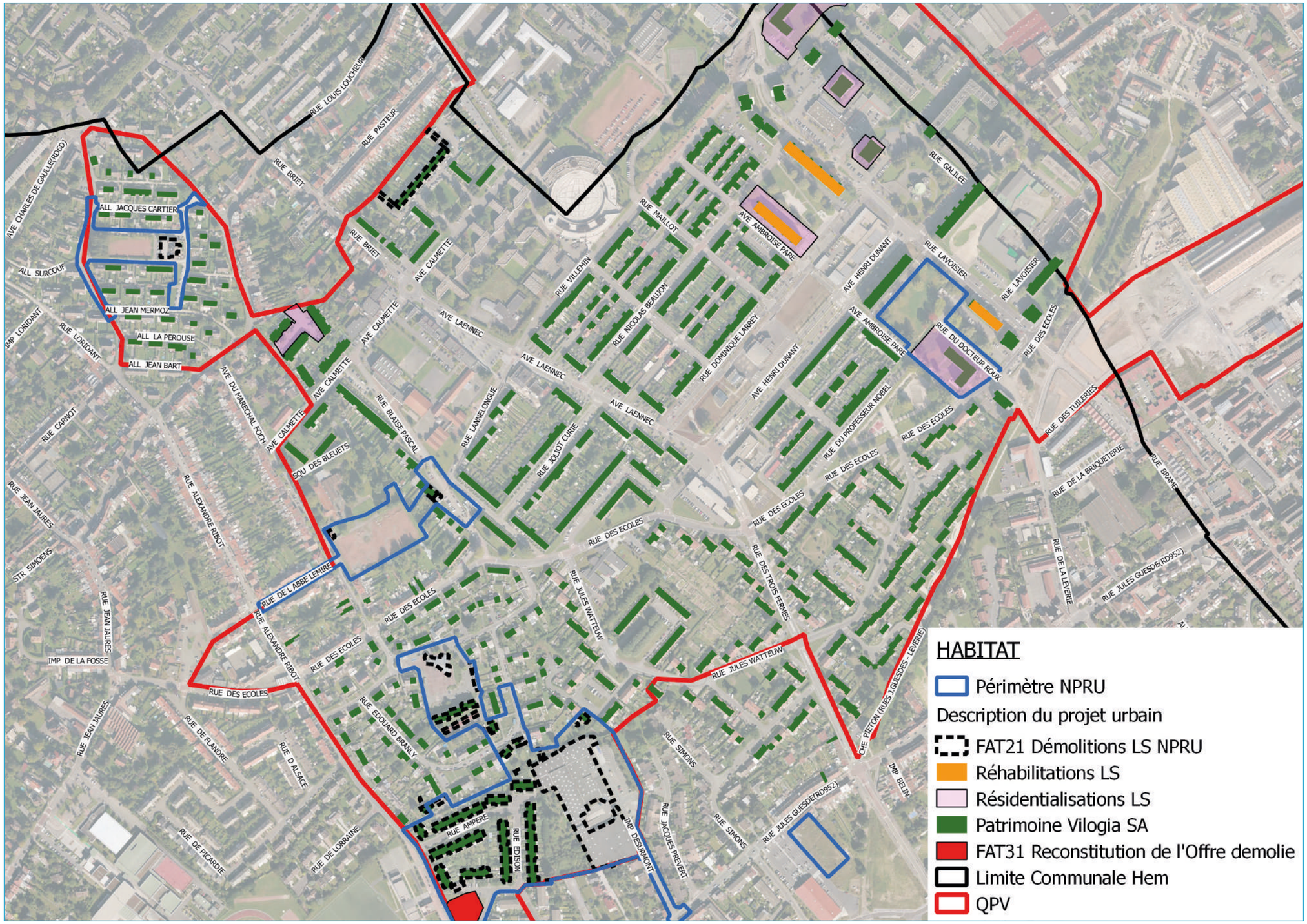
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - *Trois Baudets - Lionderie - Aménagements*



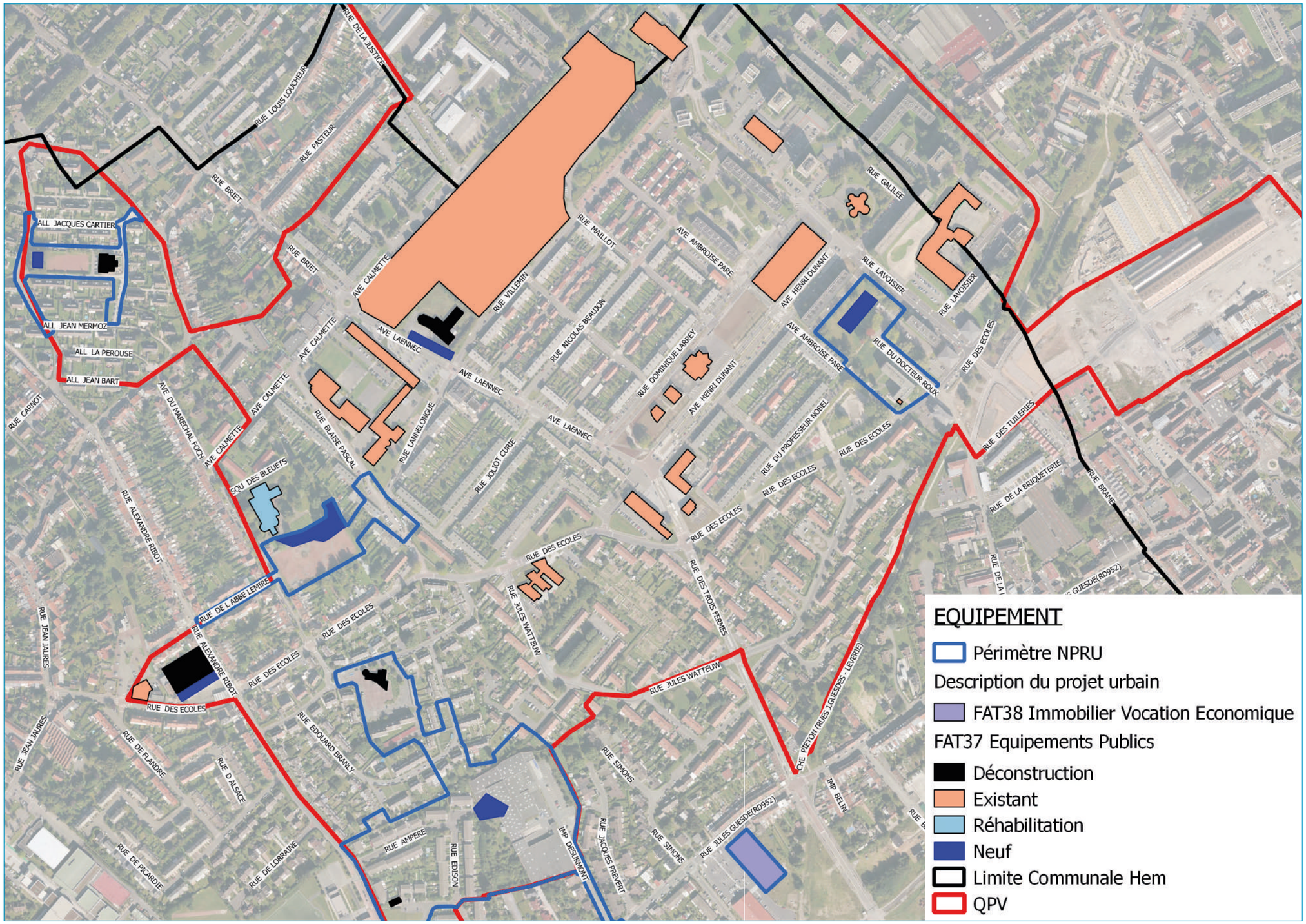
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - *Trois Baudets - Lionderie - Habitat*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - *Trois Baudets - Lionderie - Équipements*



EQUIPEMENT

- Périmètre NPRU

Description du projet urbain

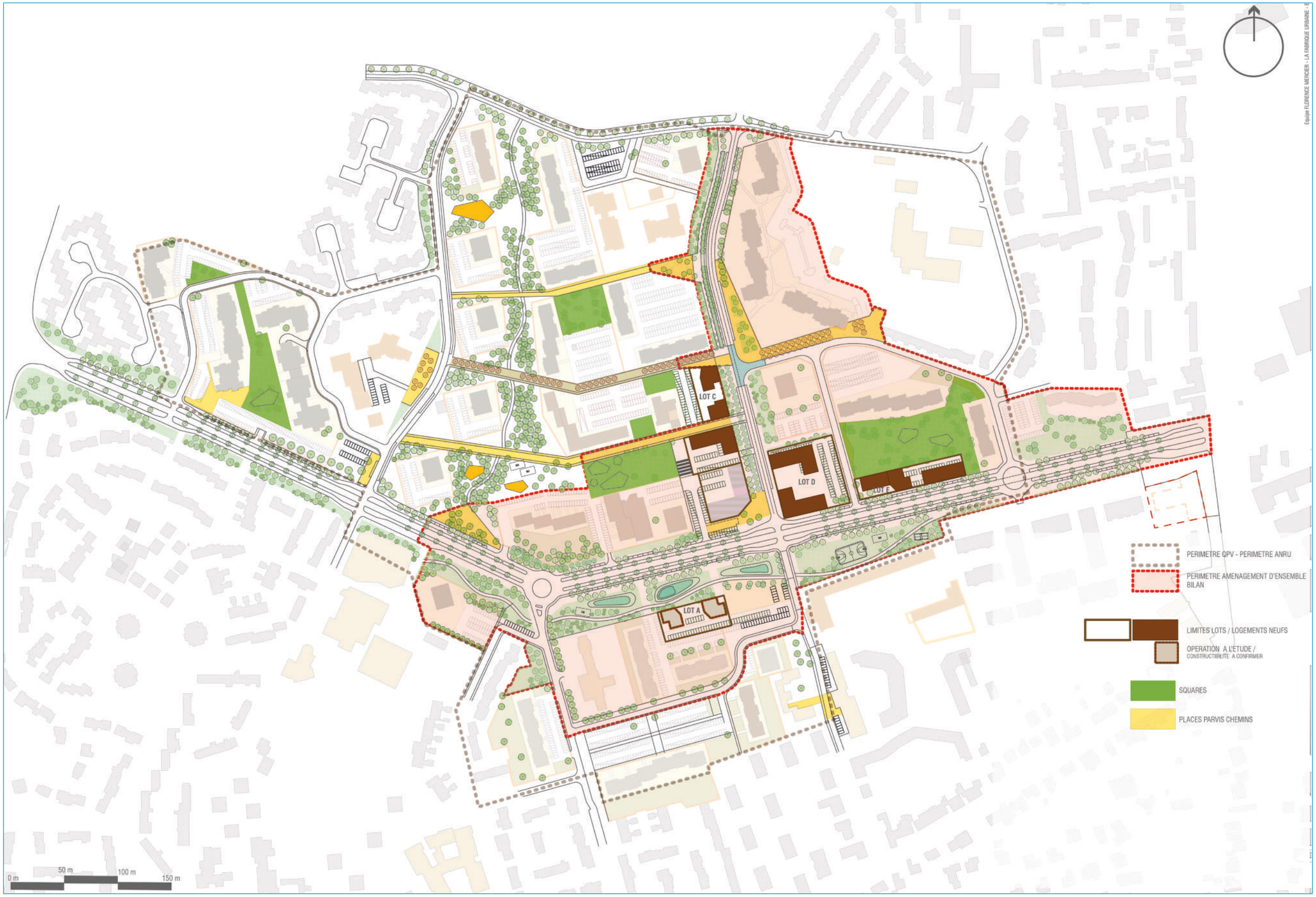
- FAT38 Immobilier Vocation Economique

FAT37 Equipements Publics

- Déconstruction
- Existant
- Réhabilitation
- Neuf
- Limite Communale Hem
- QPV

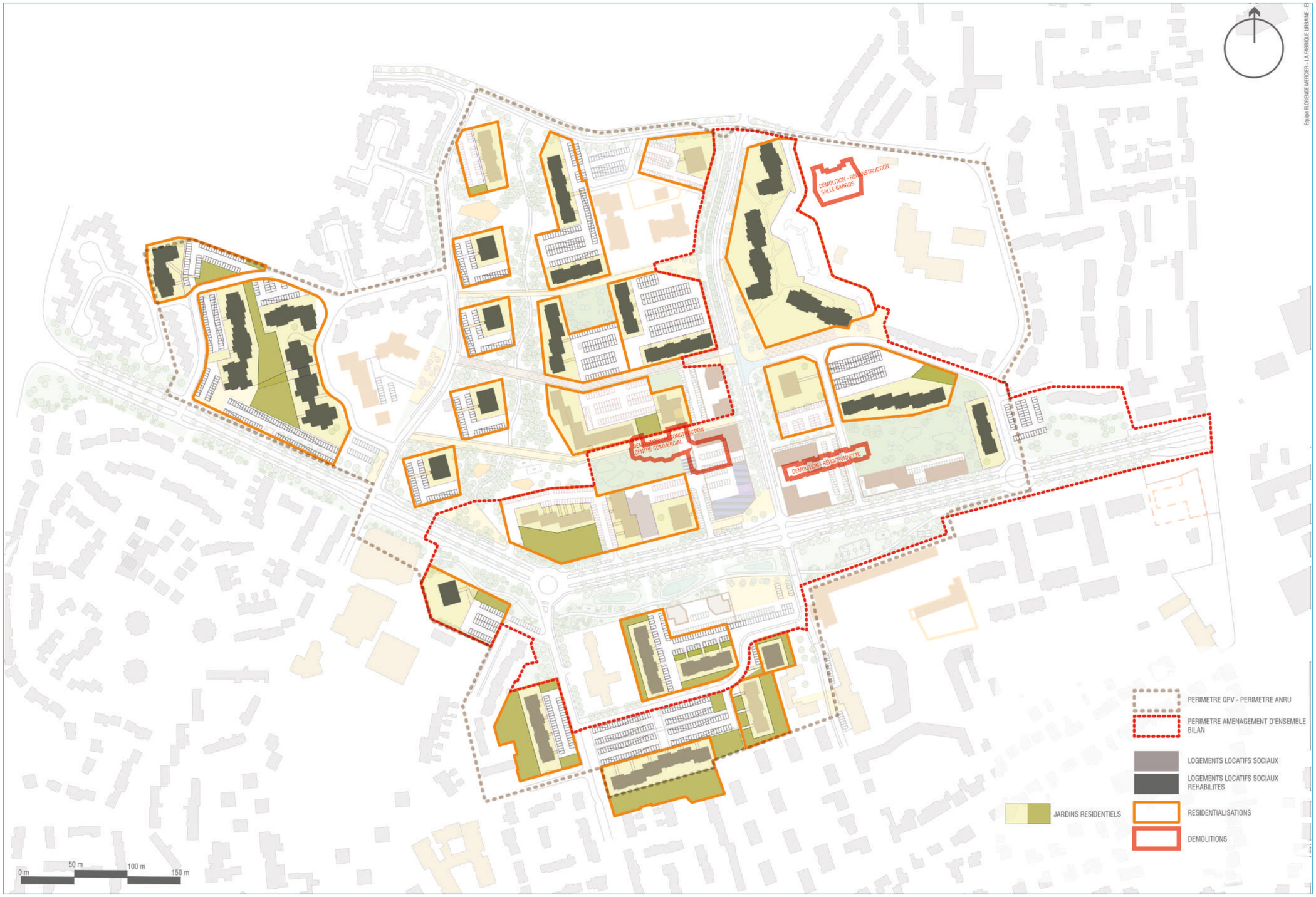
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTIGNIES - *Blanc Riez - Espaces publics et accession*



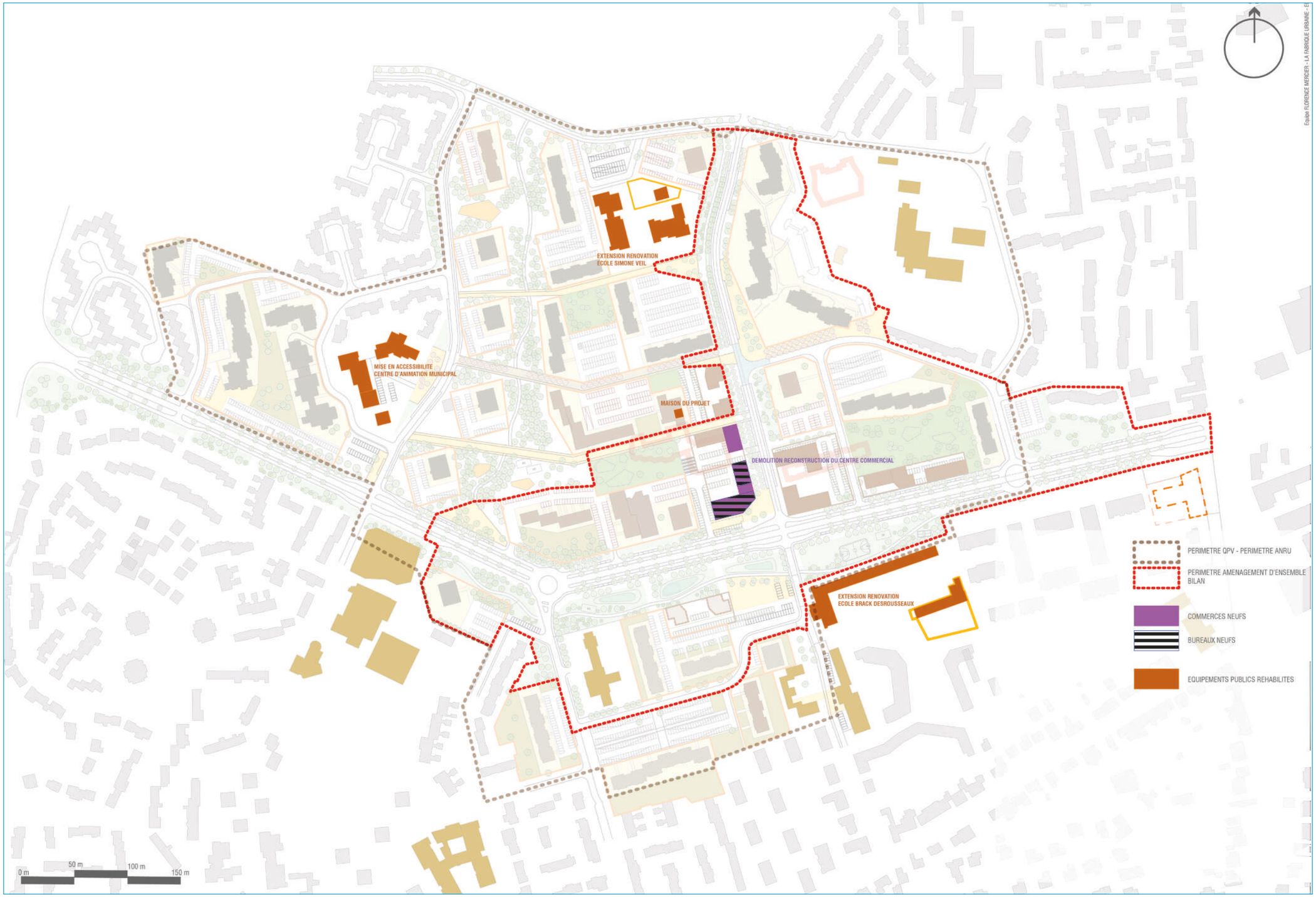
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTIGNIES - *Blanc Riez - Habitat*



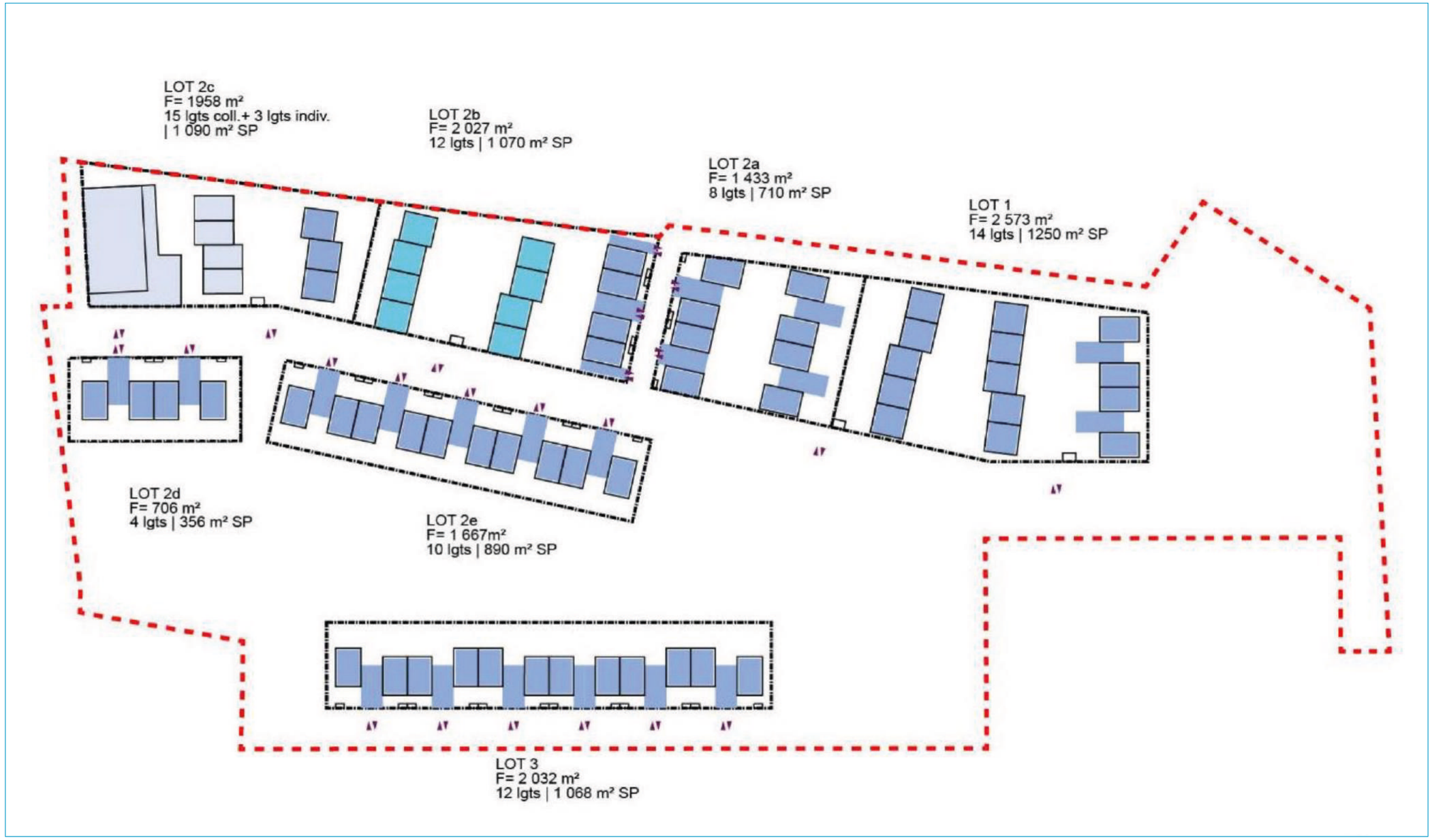
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTIGNIES - *Blanc Riez - Lieux actifs*



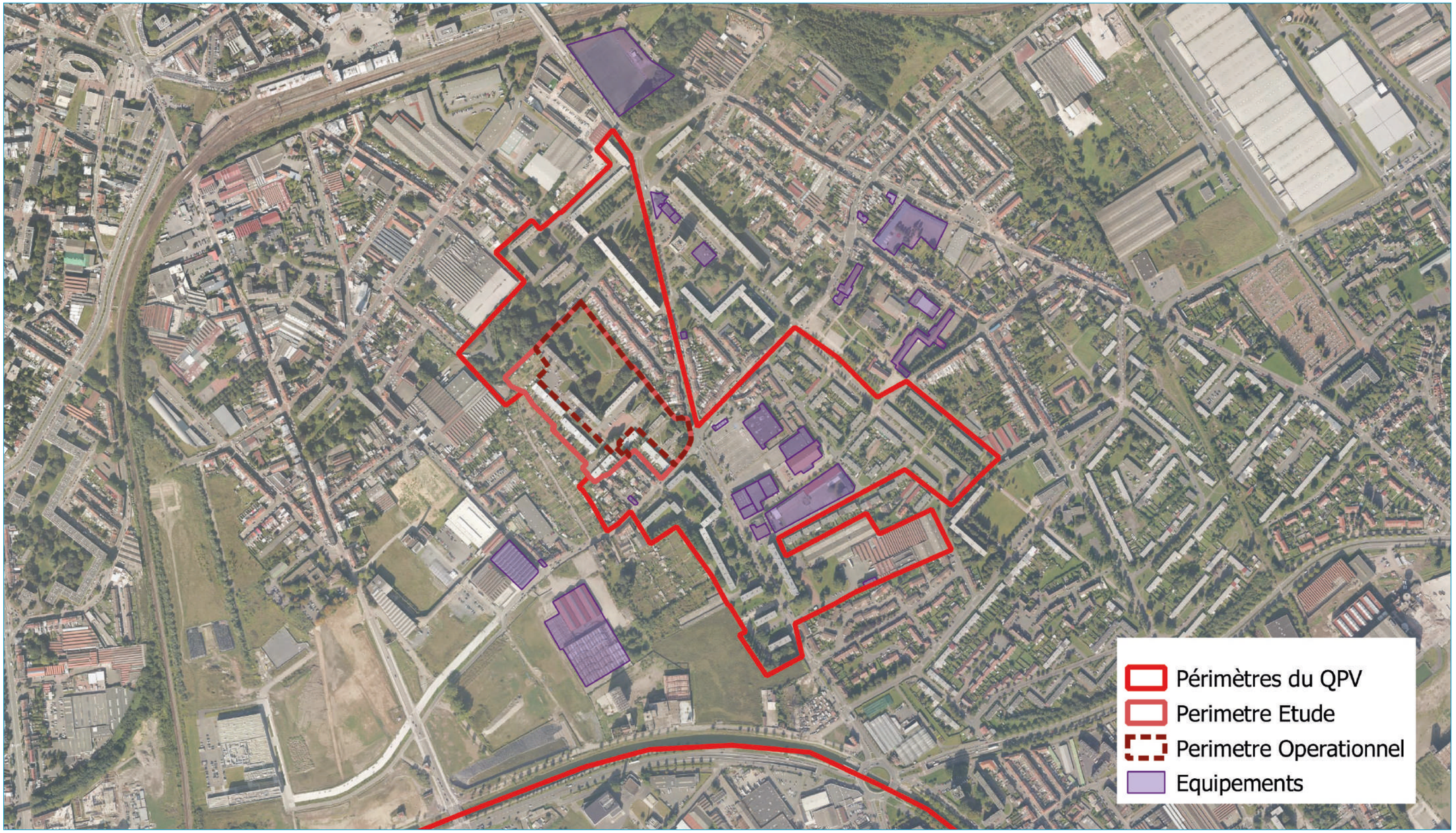
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - *Les Villas - Habitat*



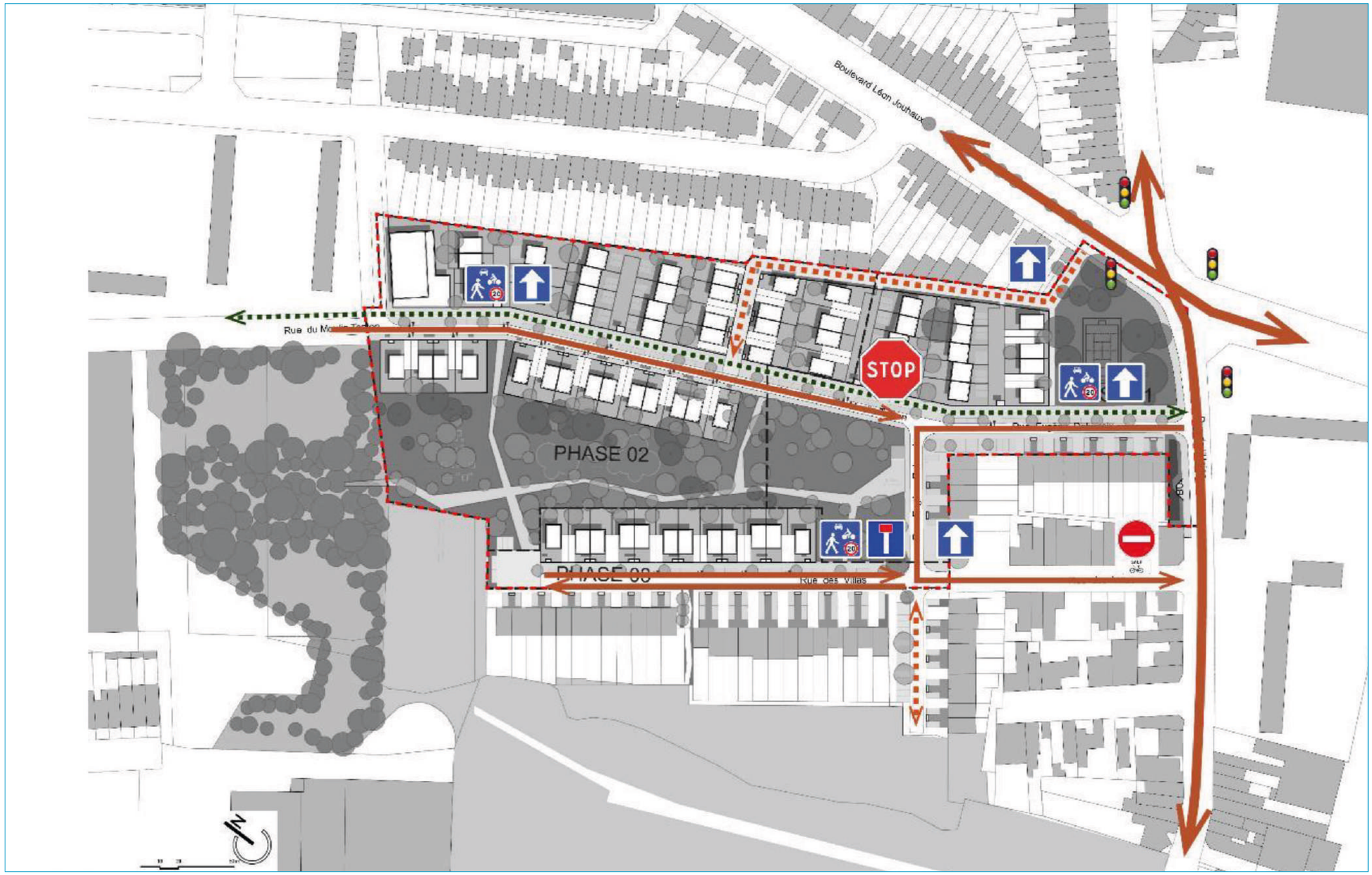
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - *Les Villas - Équipements*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - *Les Villas - Déplacements doux*

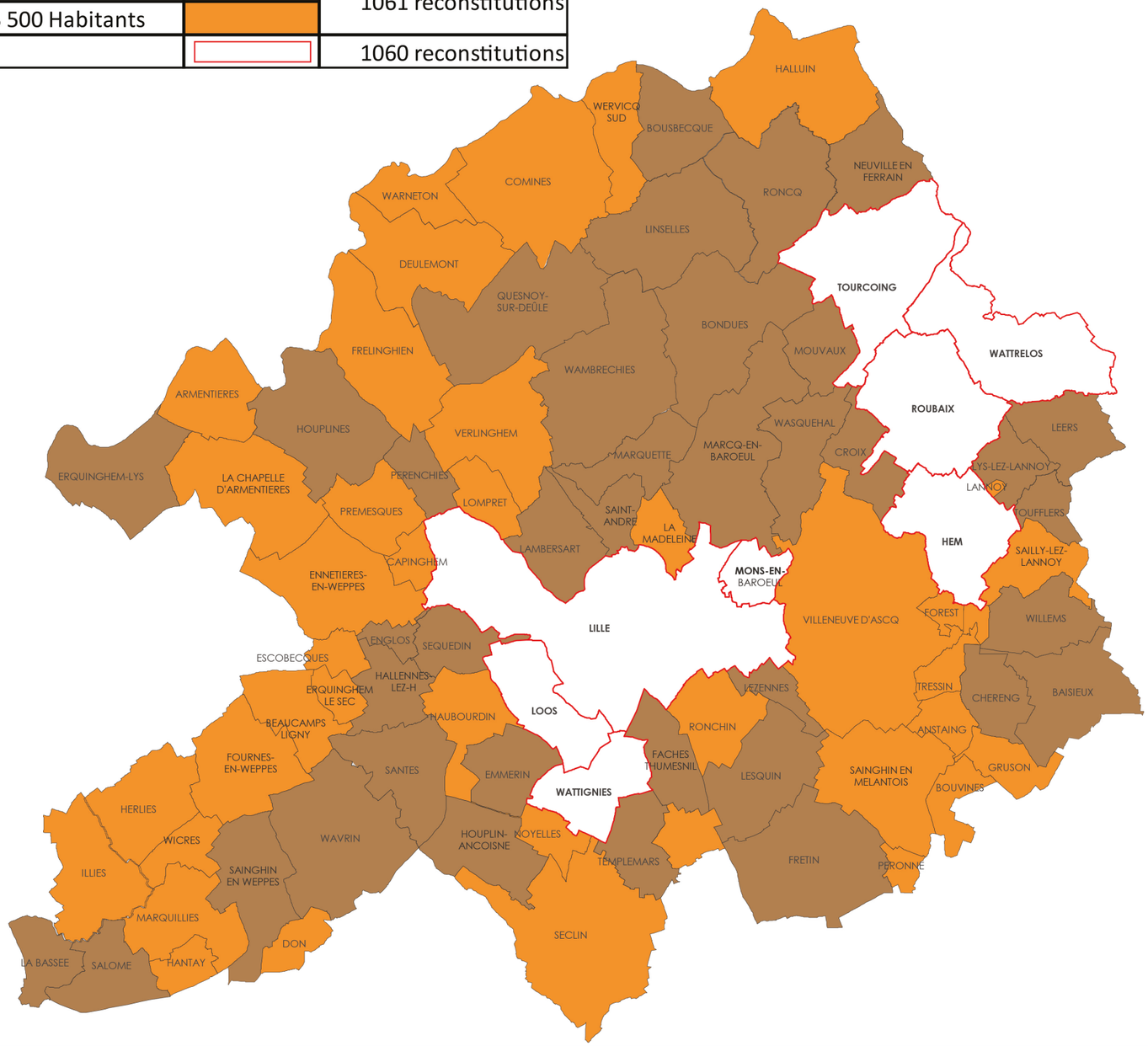


DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A10. Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

TERRITORIALISATION DES OBJECTIFS DE RECONSTITUTION

Communes de + de 3 500 habitants	< 25 % LLS	1061 reconstitutions
	> 25 % LLS	1061 reconstitutions
Communes de - de 3 500 Habitants		
Communes NPRU		1060 reconstitutions



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Approche infra-communale

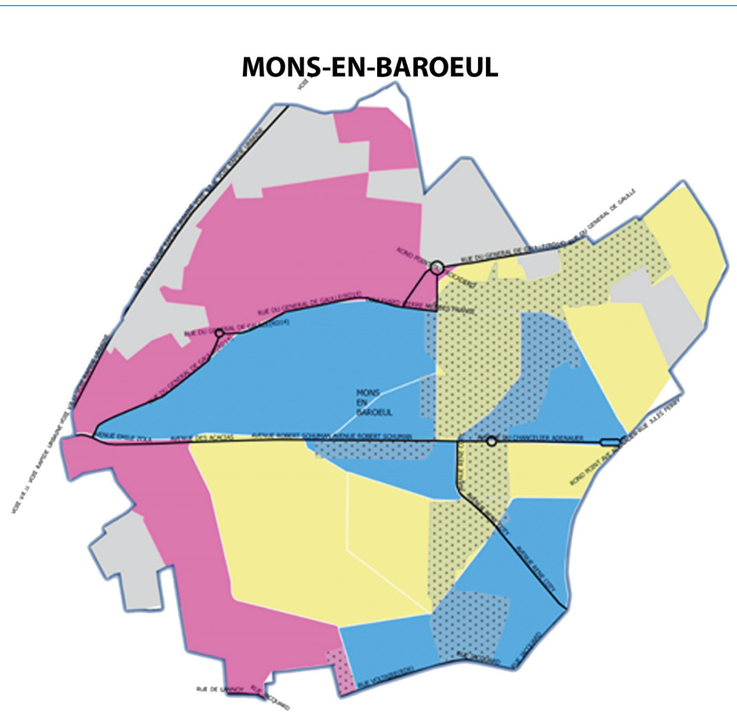
Secteurs de reconstitution sur le Versant lillois

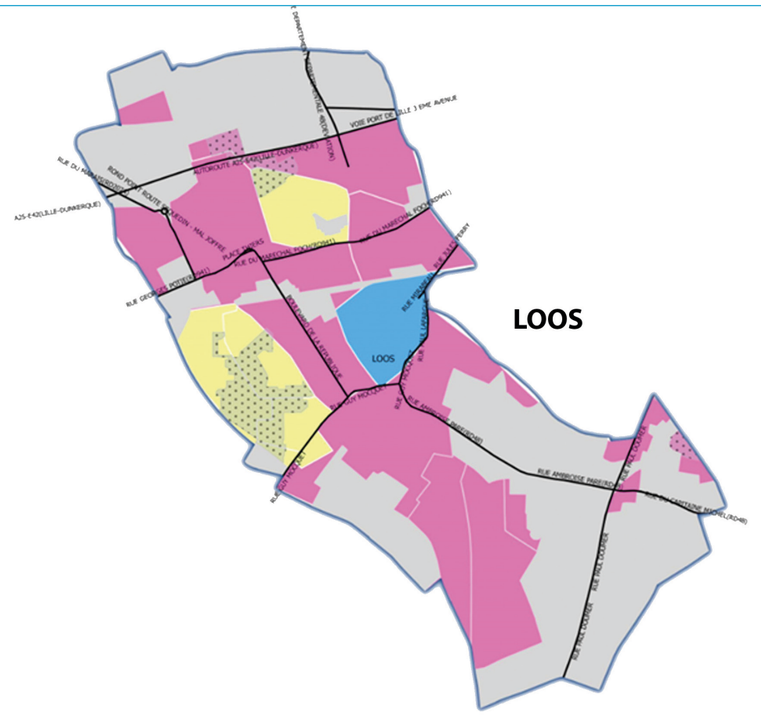
(Cartographies en cours d'affinement avec les communes)

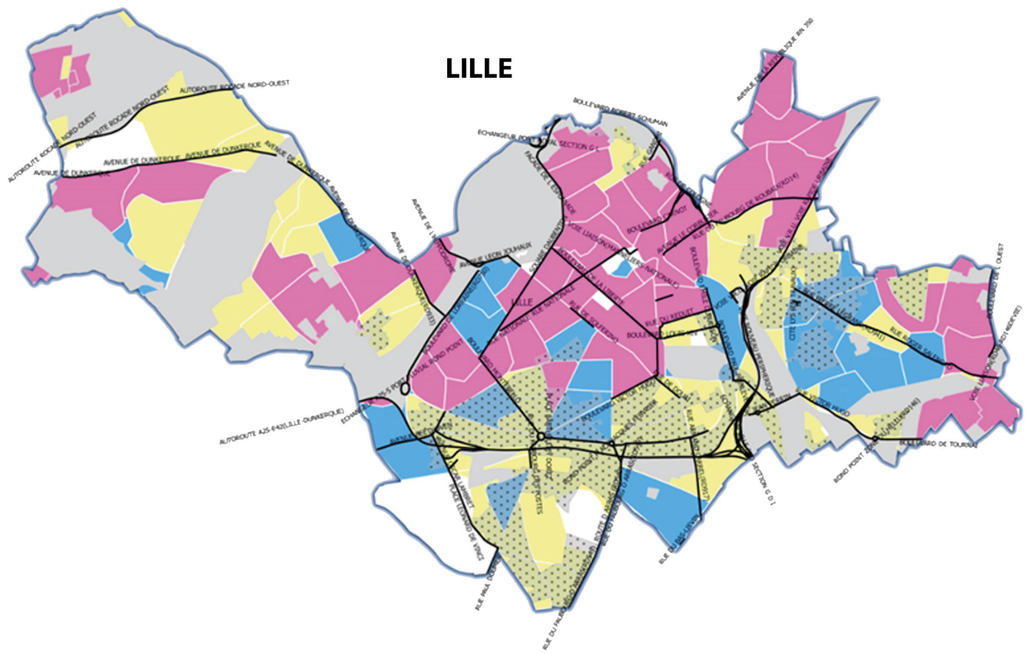
Méthode de qualification des IRIS et de constitution des secteurs infra-communaux de reconstitution

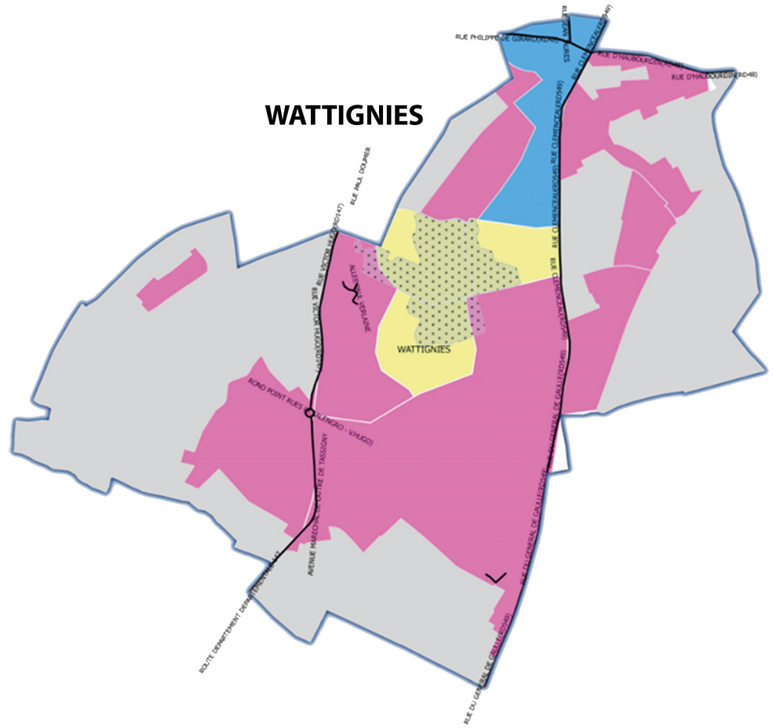
		Indice de fragilité par IRIS (revenus des ménages, taux de personnes sans emploi, de salariés précaires, de familles monoparentales et nombreuses)		
		1 ou 2	3	4
Taux LLS par IRIS (PLUS-PLAI)	<25%	Secteur A	Secteur B	Secteur B
	25%-35%	Secteur A	Secteur C	Secteur C
	35%-50%	Secteur B	Secteur C	Secteur C
	>50%	Inexistant	Secteur C	Secteur C

Quartiers prioritaires QPV Secteurs non résidentiels









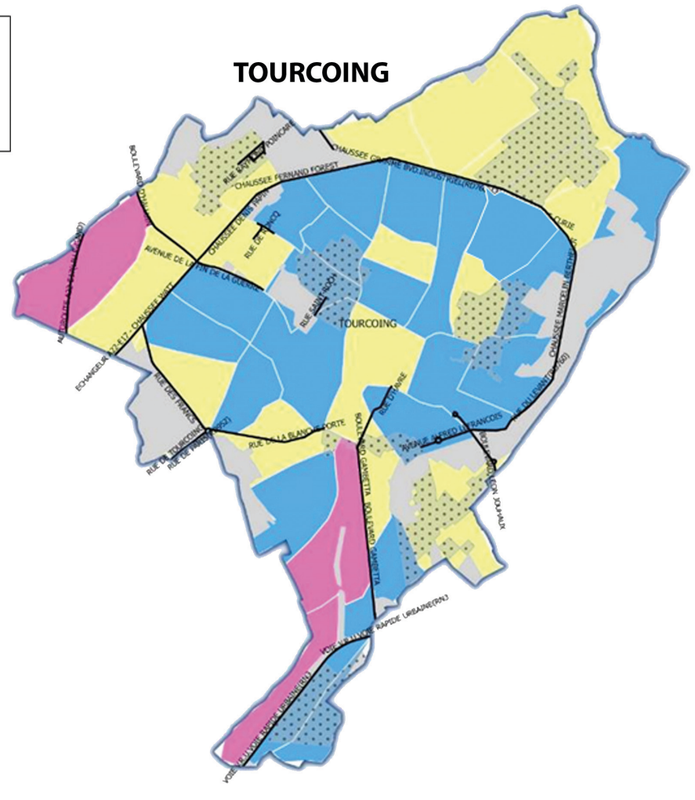
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

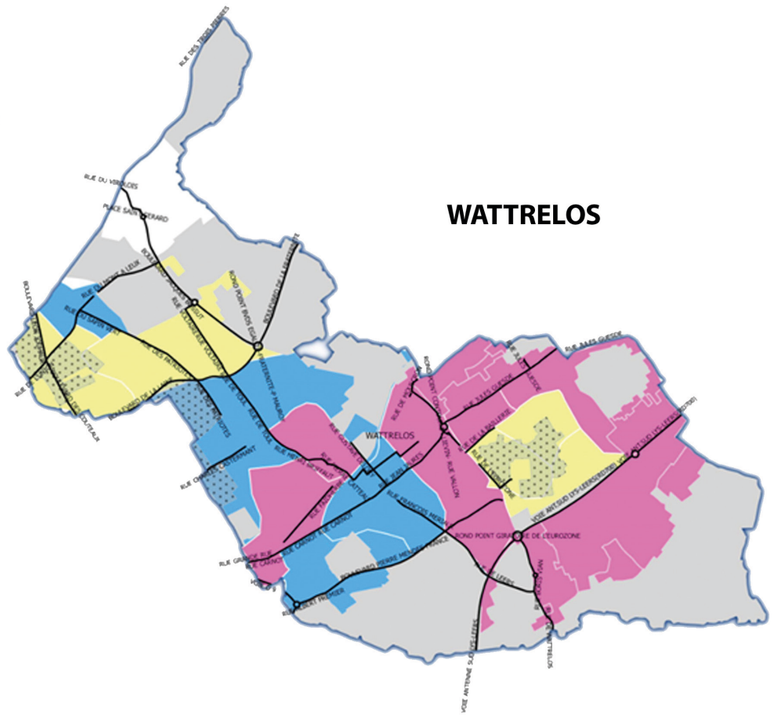
Approche infra-communale
Secteurs de reconstitution sur le Versant Nord-Est
(Cartographies en cours d'affinement avec les communes)

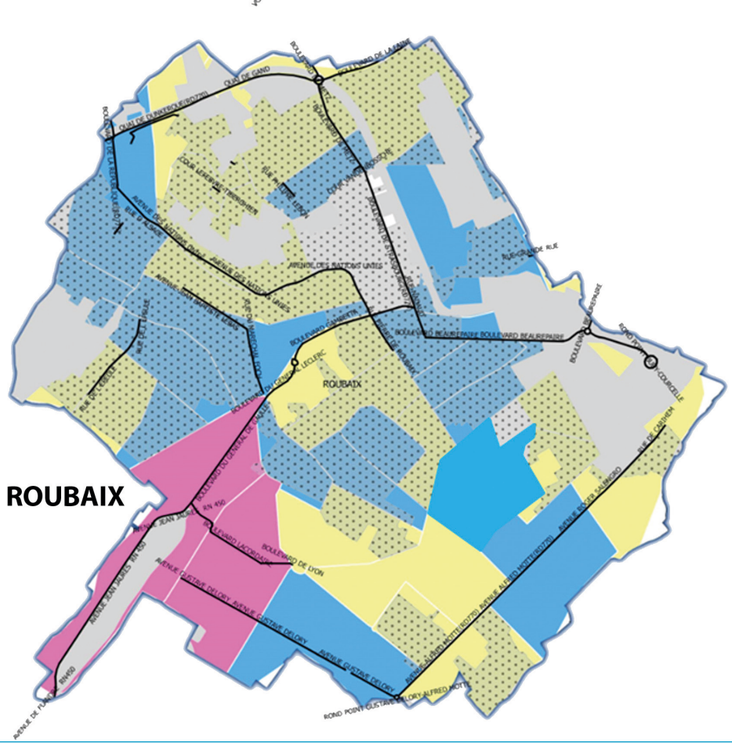
Méthode de qualification des IRIS et de constitution des secteurs infra-communaux de reconstitution

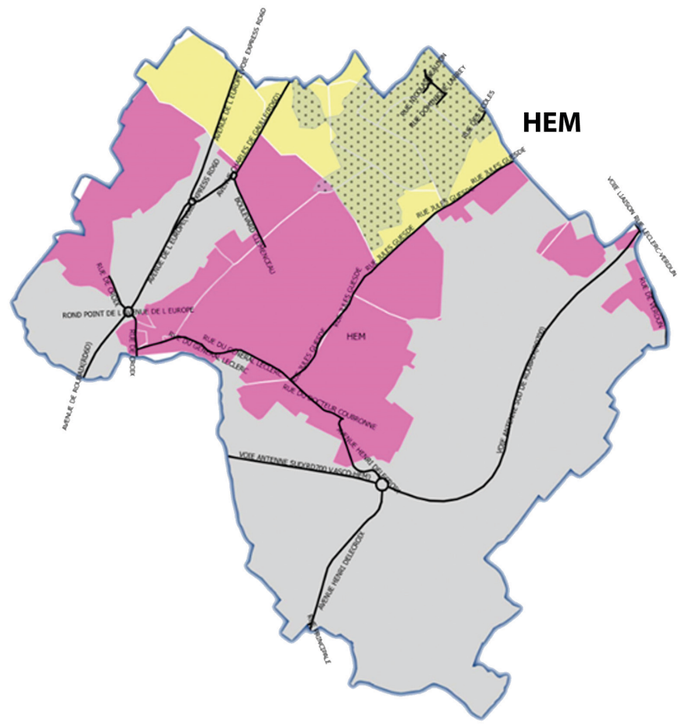
		Indice de fragilité par IRIS (revenus des ménages, taux de personnes sans emploi, de salariés précaires, de familles monoparentales et nombreuses)		
		1 ou 2	3	4
Taux LLS par IRIS (PLUS-PLAI)	<25%	Secteur A	Secteur B	Secteur B
	25%-35%	Secteur A	Secteur C	Secteur C
	35%-50%	Secteur B	Secteur C	Secteur C
	>50%	Inexistant	Secteur C	Secteur C

Quartiers prioritaires QPV Secteurs non résidentiels





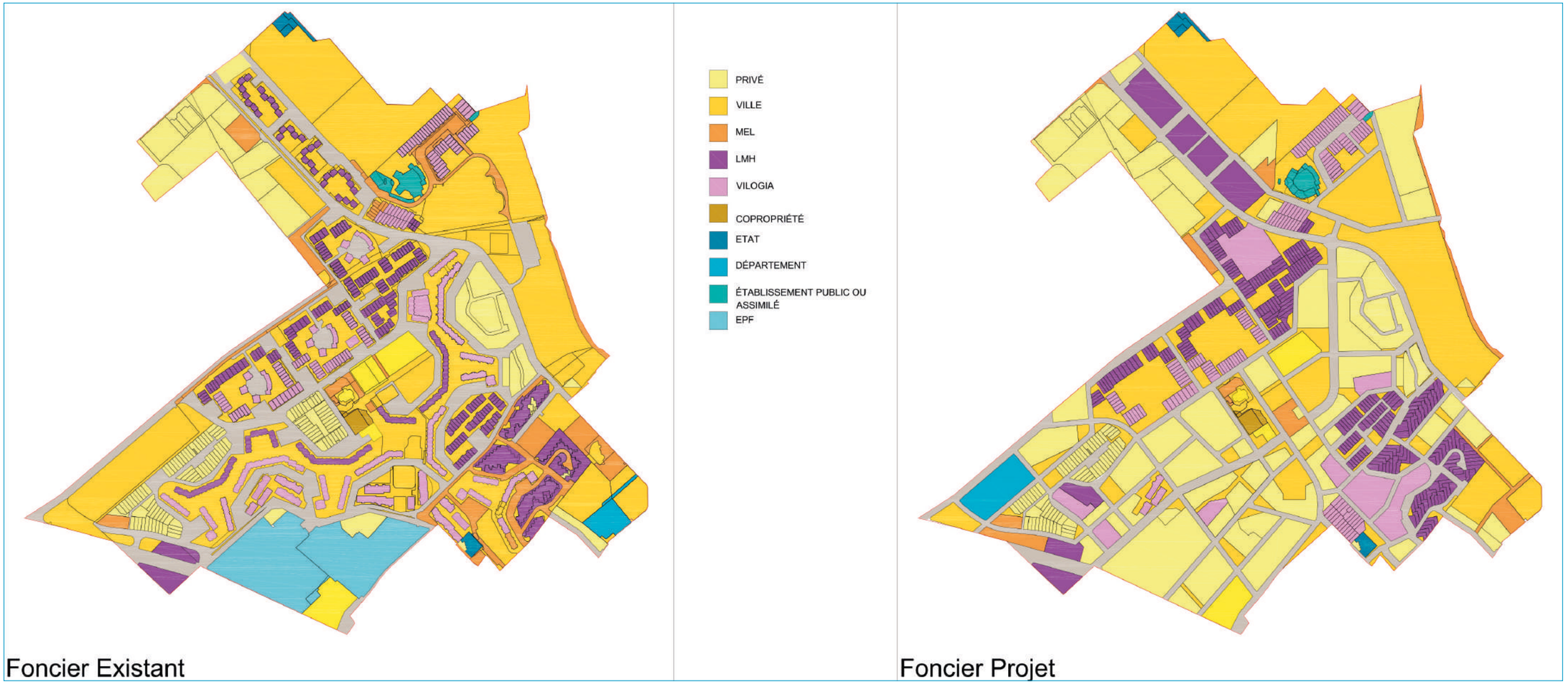




DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

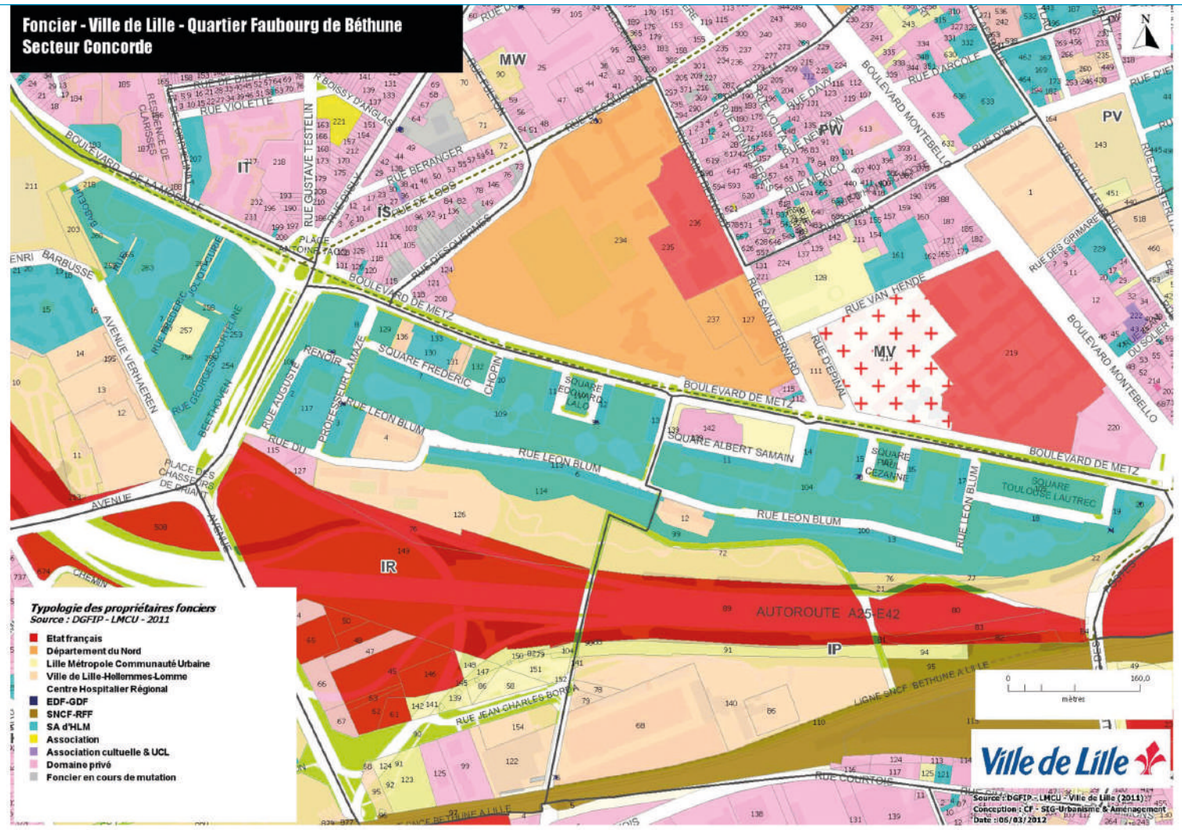
A11. Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

TOURCOING - *La Bourgogne*

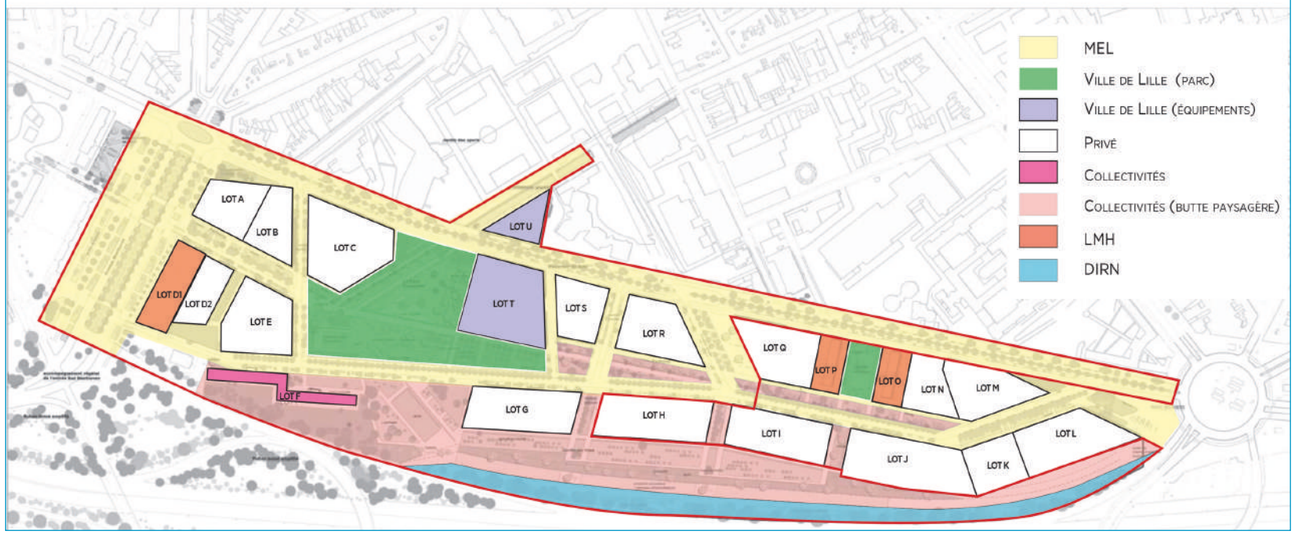


DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Concorde*

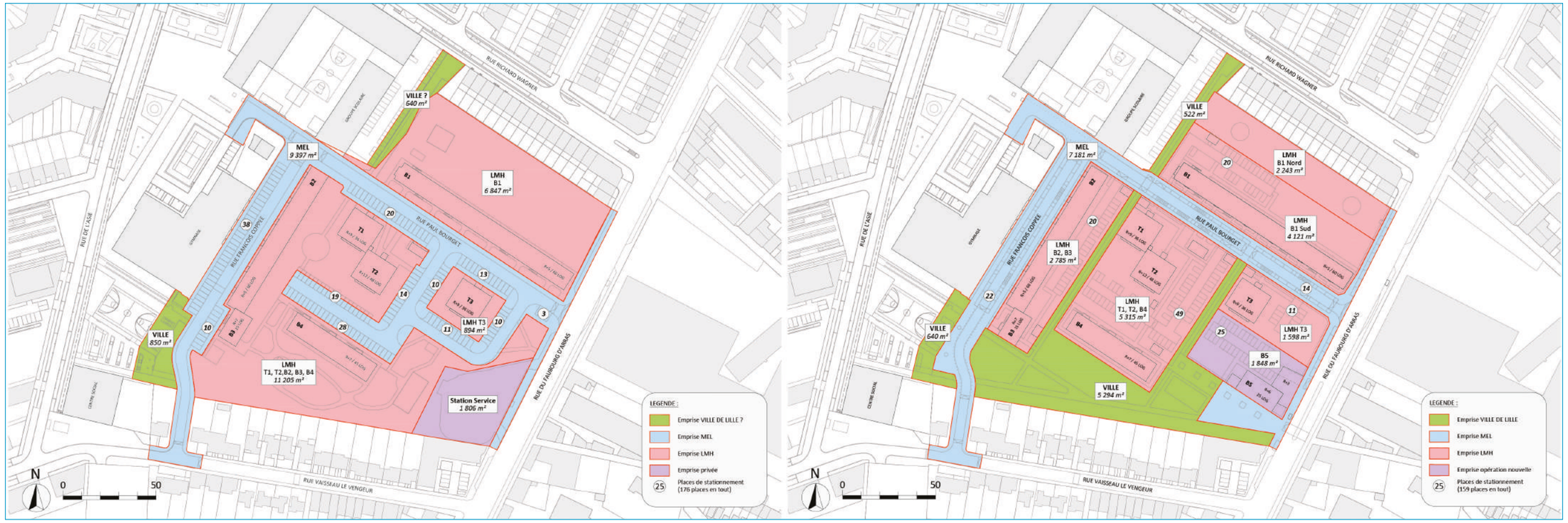


PÉRIMÈTRE ANRU



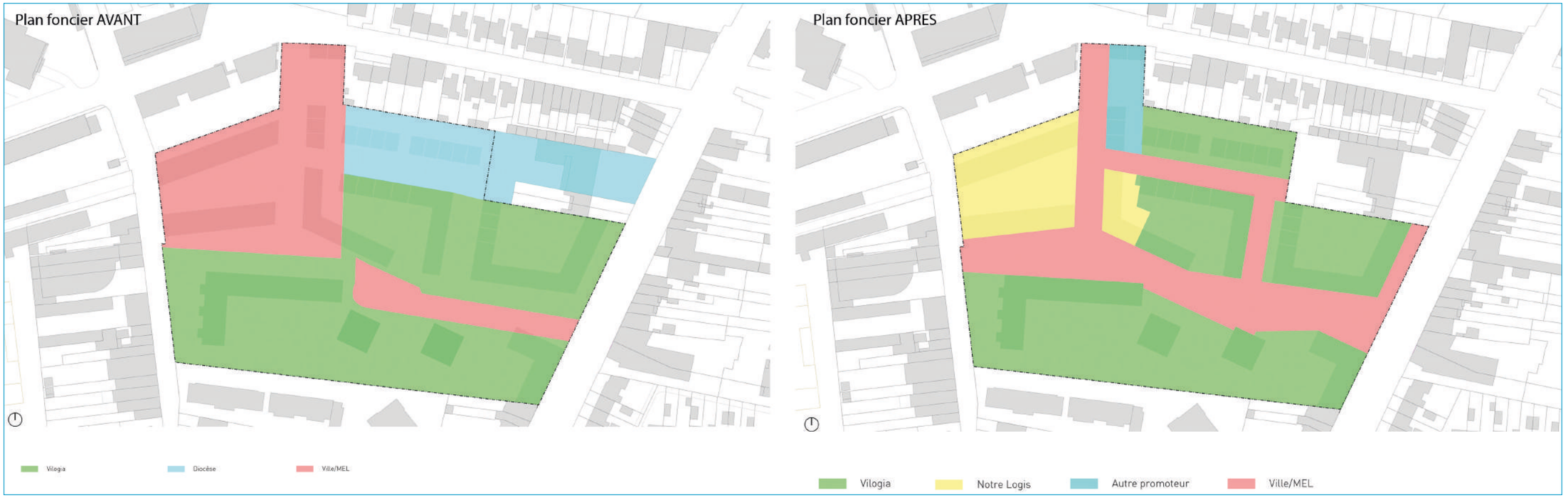
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Faubourg d'Arras*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

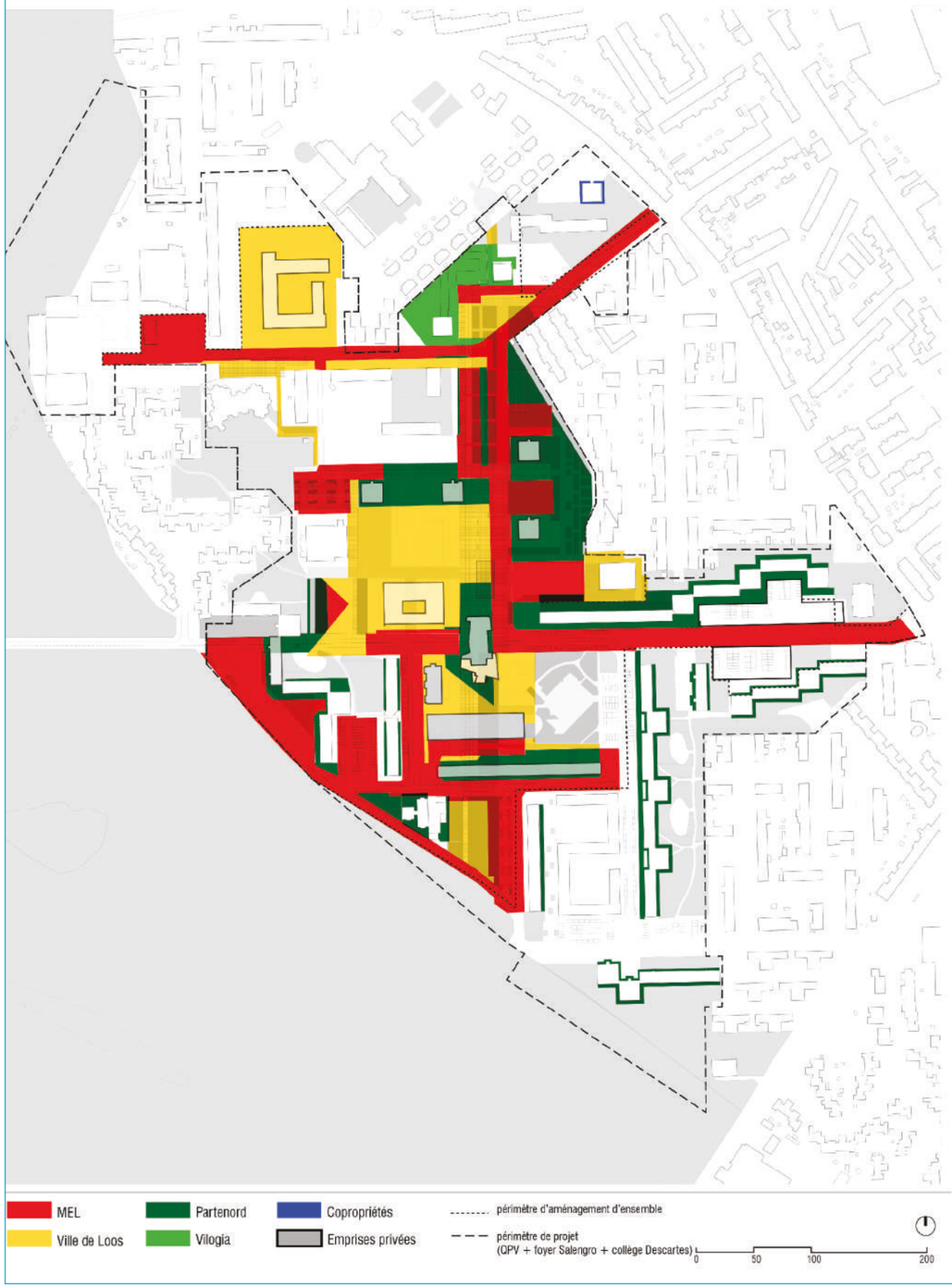
LILLE - *JB Clément*



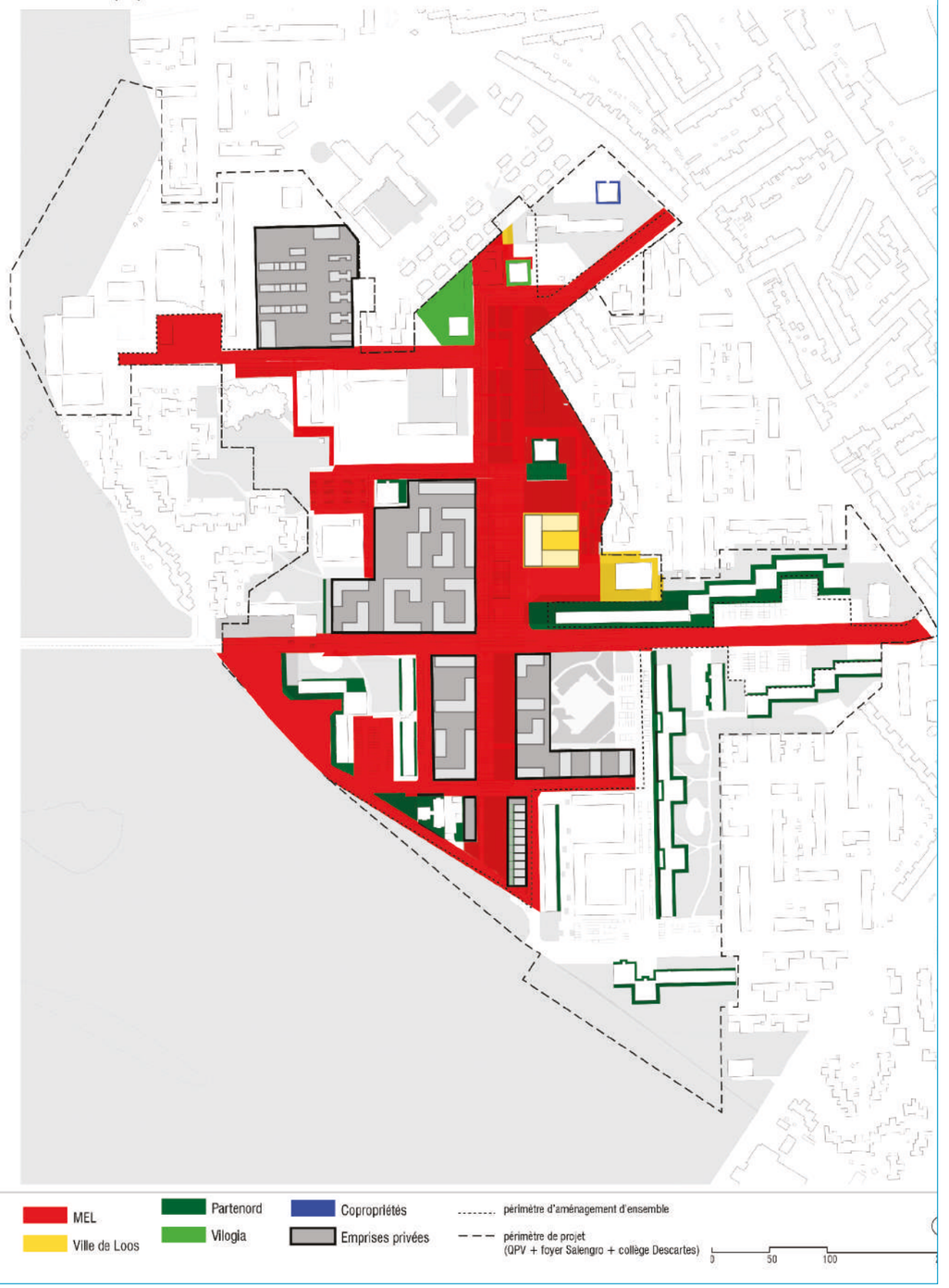
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - *Les Oliveaux*

Carte foncier existant



Carte foncier projeté



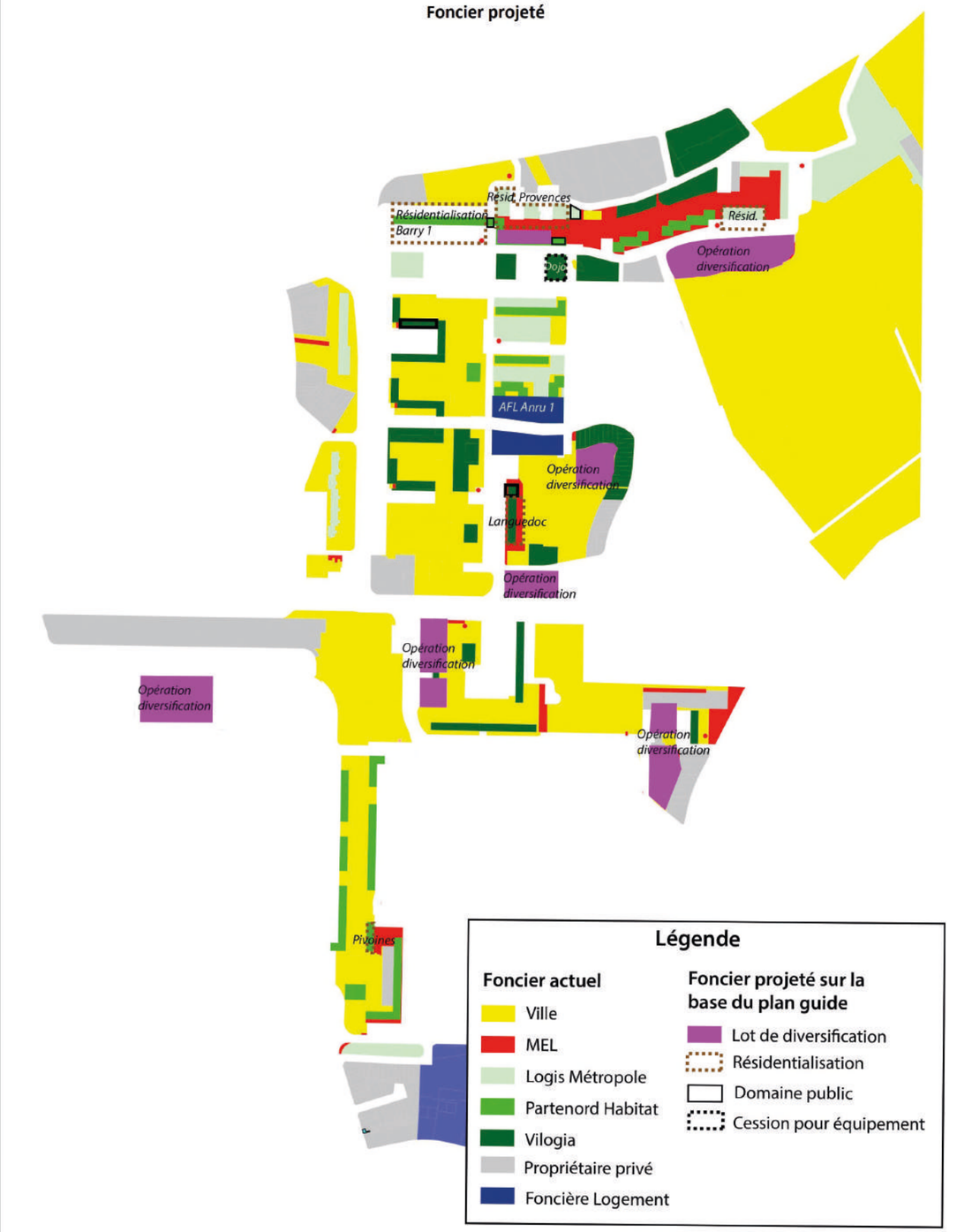
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons*

Foncier existant

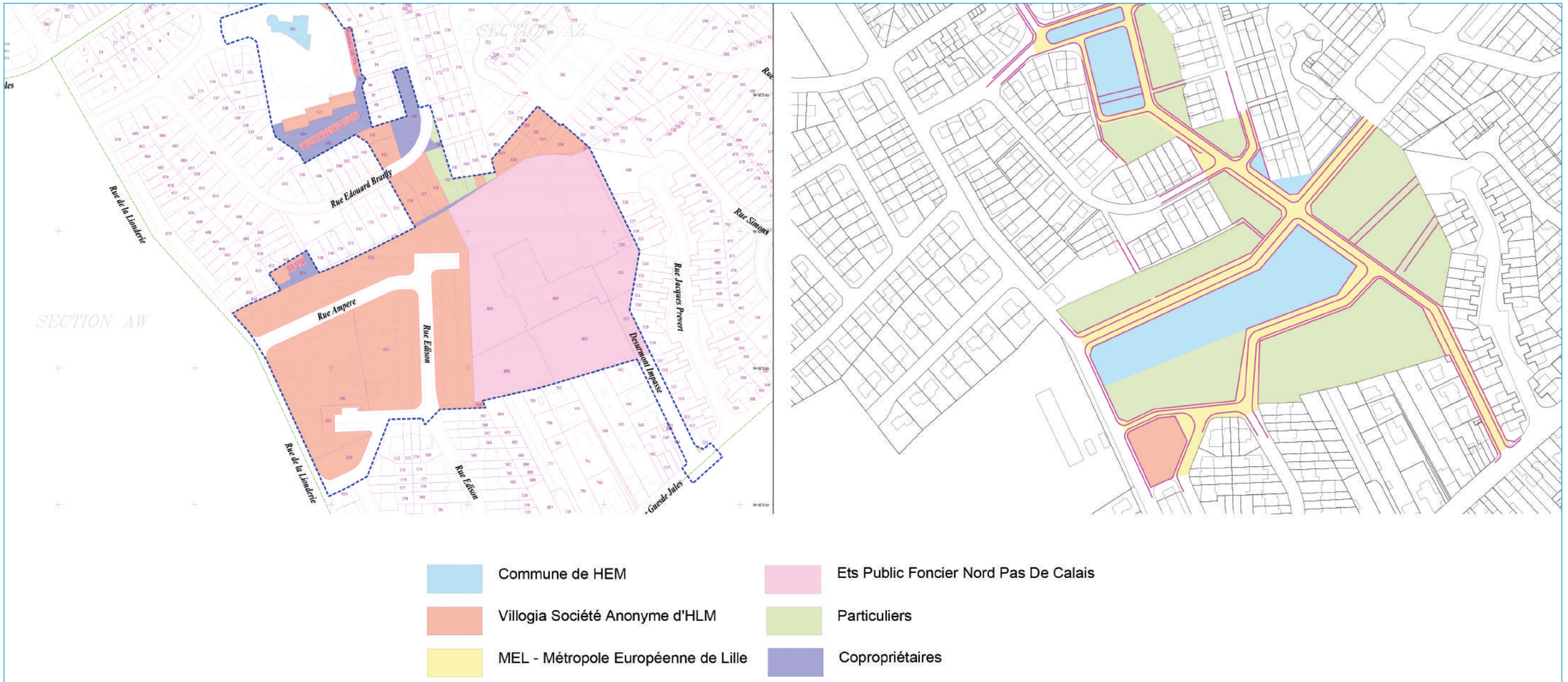


Foncier projeté



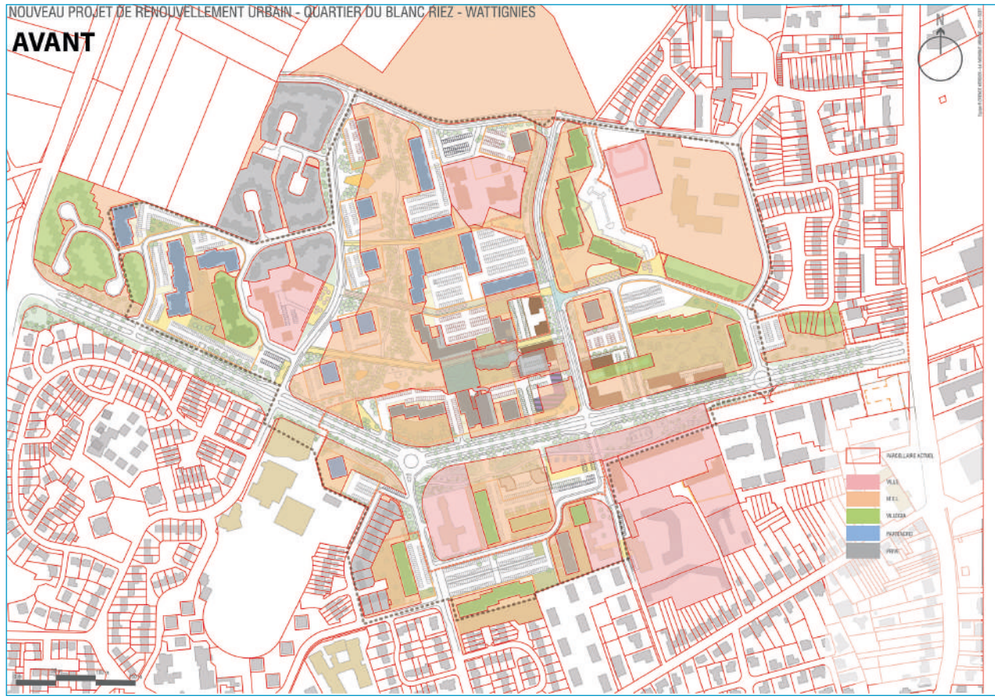
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

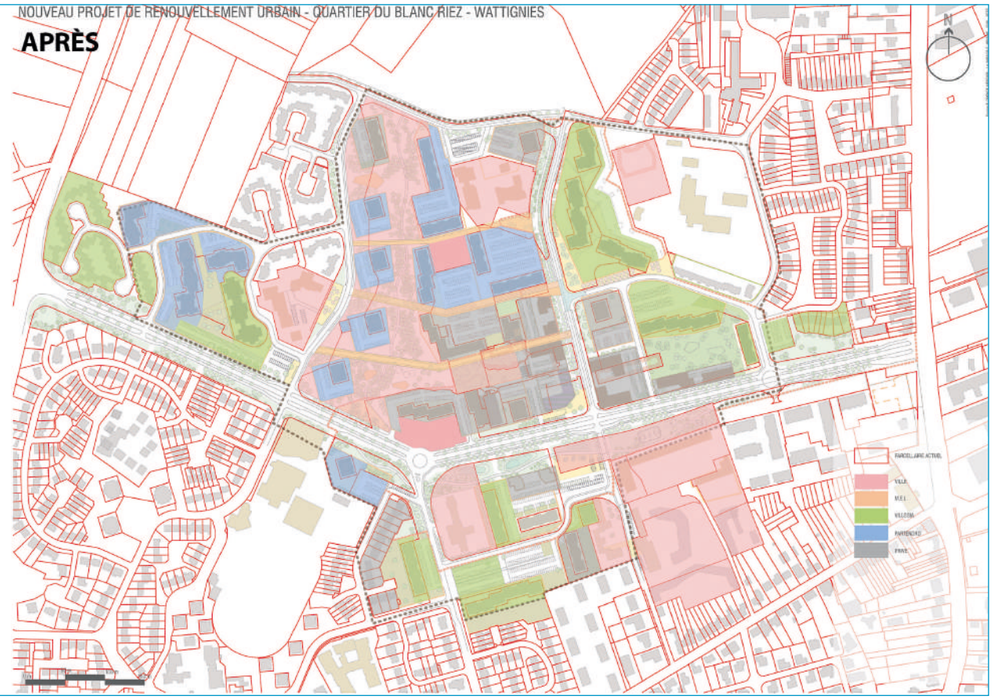
HEM - *Lionderie Trois Baudets*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

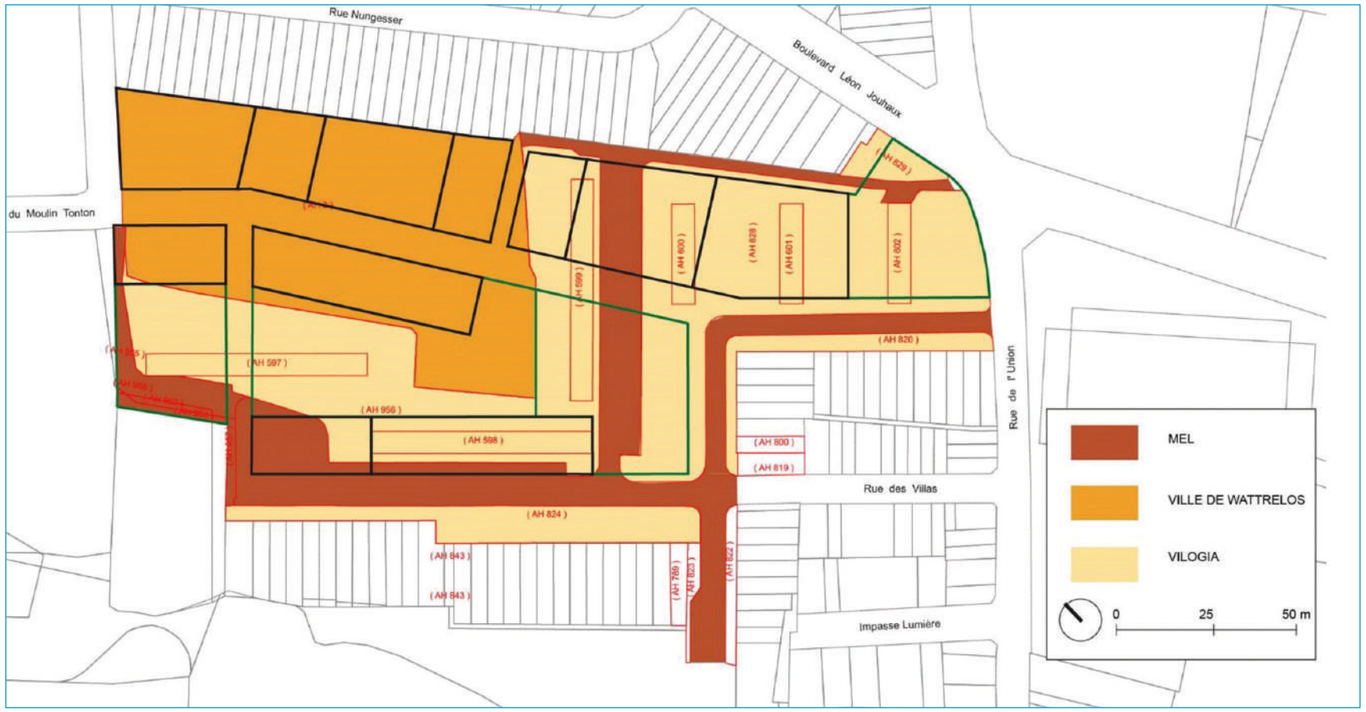
WATTIGNIES - *Blanc Riez*





DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - *Les Villas*





DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A12. Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Action Logement

TOURCOING - *La Bourgogne*

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET NPNRU DE TOURCOING
QIN La Bourgogne

DUAV / Service Politique de la Ville
James Hekimian

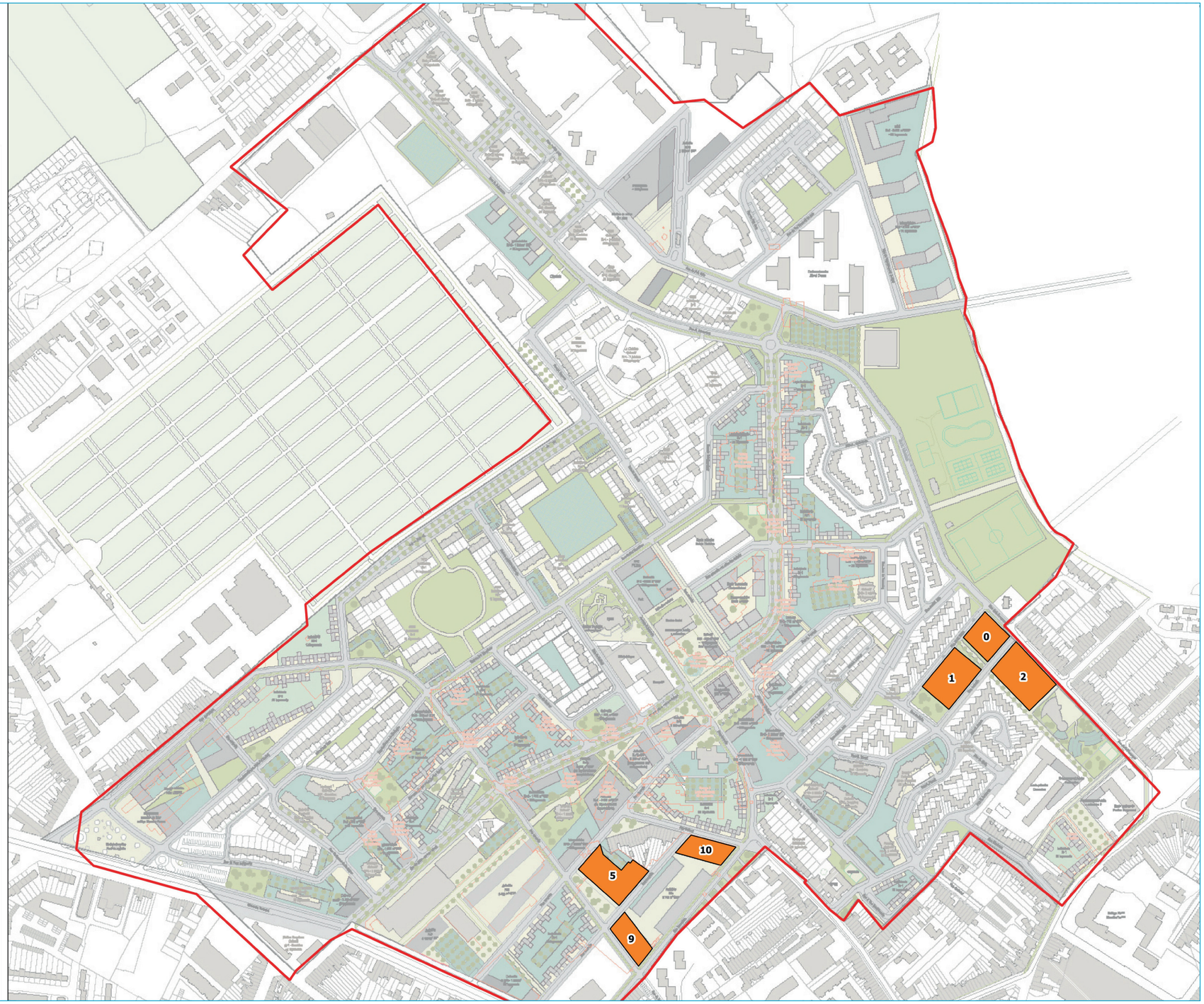
0 125 250 m

N

Date : aout 2019

Légende

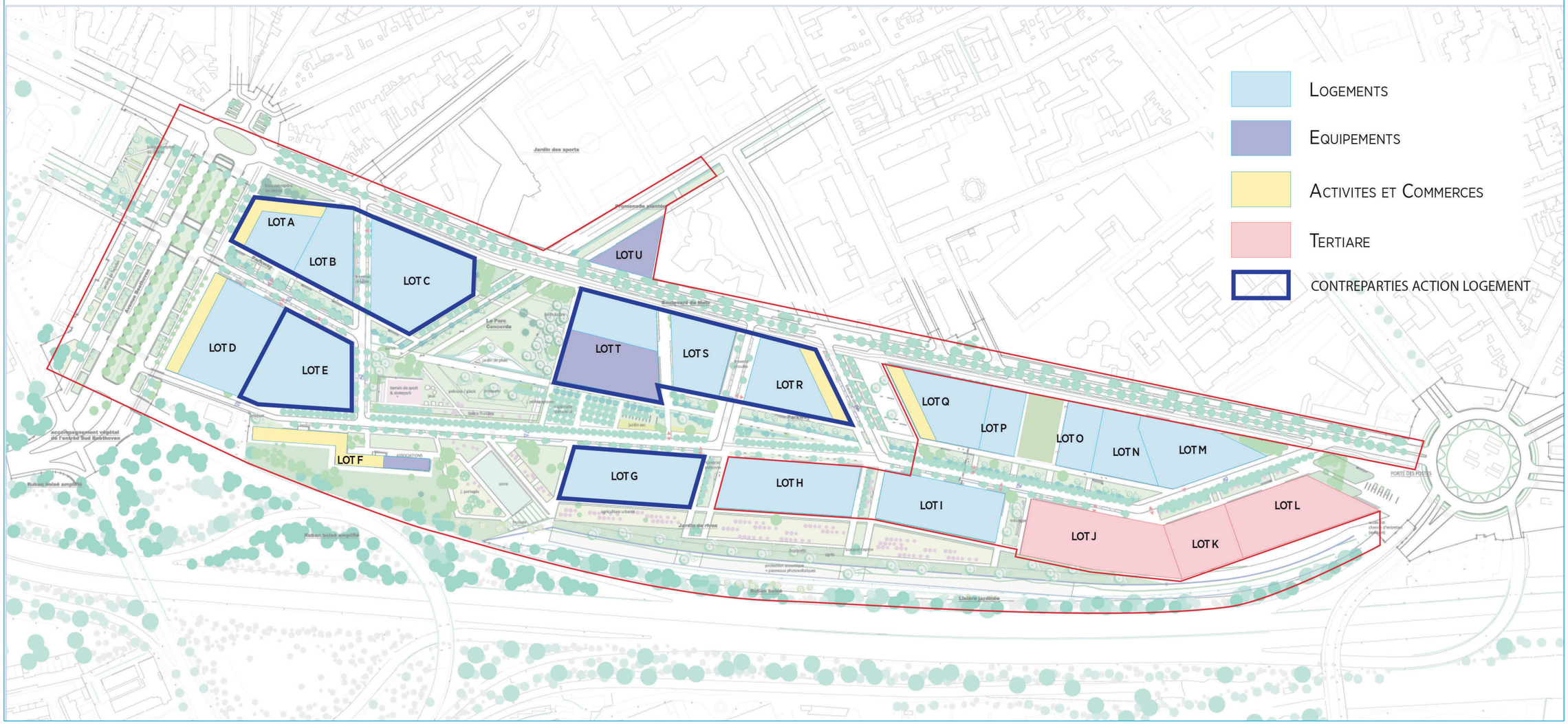
- Périmètre_NPRU
- Contreparties foncières AL



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LILLE - *Concorde*

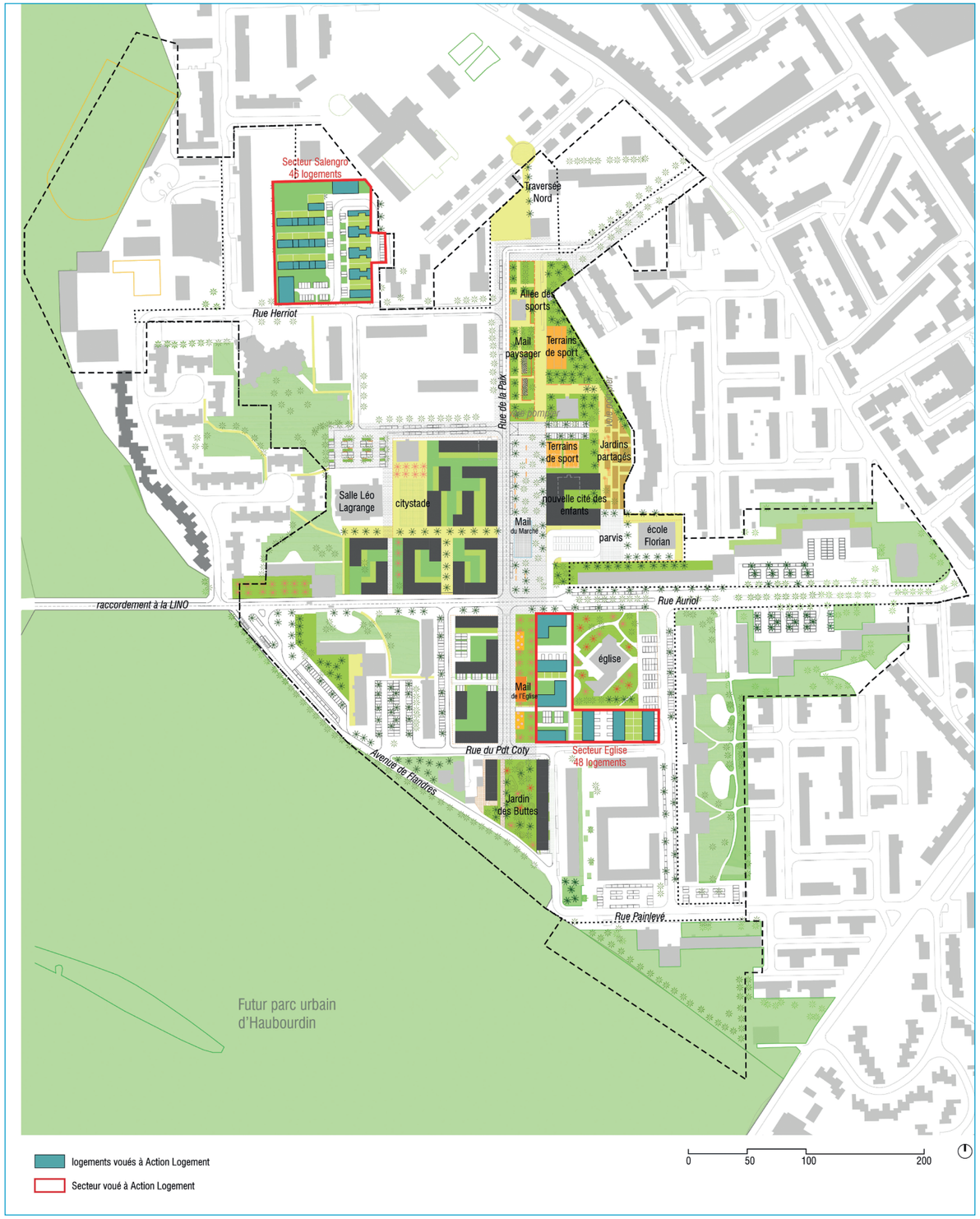
PÉRIMÈTRE ANRU



	sdp totale estimée	dont contreparties Action Logement
Concorde - LOTS A-B	15001 m²	6 400 m²
Concorde - Lot C	12380 m²	Estimées à 2 733m²
Concorde - LOT E	12460 m²	Estimées à 3 953m²
Concorde - LOT G	8870 m²	Estimées à 2794m²
Concorde - LOTS R-S-T	24208 m²	Estimées à 8120m²

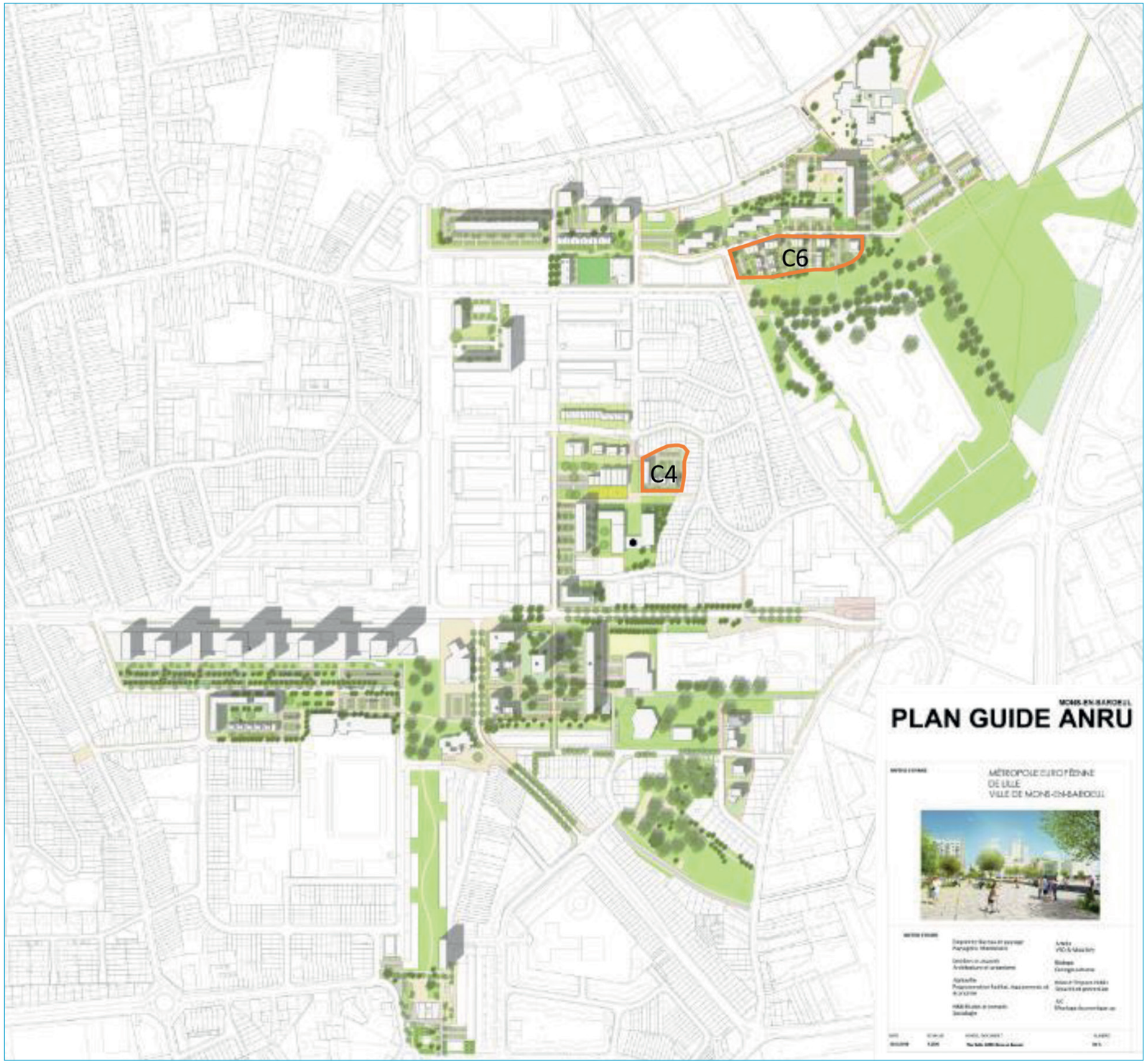
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LOOS - *Les Oliveaux*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MONS-EN-BARŒUL - *Nouveau Mons*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

HEM - *Trois Baudets - Lionderie*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

WATTRELOS - *Les Villas*



MEL - DUAV - Politique de la Ville
09/10/2019

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

B. CONTREPARTIES EN FAVEUR DU GROUPE ACTION LOGEMENT (DES APPORTS EN FAVEUR DE LA MIXITÉ)

B1. Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Foncière Logement et Immobilière Nord Artois, filiale du groupe Action Logement, à laquelle Foncière Logement transfère par la présente une partie de ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent :

- 24 000 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement.

Et

- 23 492 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Immobilière Nord Artois, filiale du groupe Action Logement à laquelle par la présente Foncière Logement transfère ses droits.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela, les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le directeur général de l'Agence. Ce dernier pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de xx terrains dont les caractéristiques sont inscrites dans le tableau ci-contre.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux…) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. À défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargés de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1. Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain "dépollué" au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droit (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain, il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel, ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droit pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2. Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé…), suffisamment dimensionnés pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et/ou futurs espaces publics devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Identifiant du site	TCG_0	TCG_1	TCG_2	TCG_5	TCG_9	TCG_10	HEM_lot_8	HEM_lot_9	HEM_lot_10	LOOS_Secteur_ Salengro	LOOS_ Secteur_Église	
Attributaire	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	
Adresse	Rue Maurice-Utrillo Rue de la Bourgogne	Rue Mauric- Utrillo	Rue de la Bourgogne	Rue Colbert	Rue Lamartine	Rue Lamartine	Place Braille	Place Braille	Rue Abbé-Lemire	Rue Edouard-Herriot	Actuelle place du Général-de-Gaulle/rue du Président-Coty	
Nom du QPV (préciser national/régional)	QIN La Bourgogne	QIN La Bourgogne	QIN La Bourgogne	QIN La Bourgogne	QIN La Bourgogne	QIN La Bourgogne	QIR 3 Baudets Lionderie	QIR 3 Baudets Lionderie	QIR 3 Baudets Lionderie	QIN Les Oliveaux	QIN Les Oliveaux	
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Tourcoing	MEL / Tourcoing	MEL / Tourcoing	EPF puis MEL	EPF puis MEL	EPF puis MEL	MEL - VILOGIA SA	MEL - VILOGIA SA	VILLE DE HEM	CCAS de LOOS	Ville de LOOS-MEL-Partenord Habitat	
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Terrain vacant	Terrain vacant	Terrain vacant	Site Lepoutre (friche industrielle)	Site Lepoutre (friche industrielle)	Site Lepoutre (friche industrielle)	Terrain vacant	Terrain vacant	Terrain vacant	Foyer de personnes âgées (désiamantage/ démolition	Espaces verts - LLS démolis	
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	À réaliser avant cession du terrain	
Surface du terrain (m^2)	Estimée à 2 922	Estimée à 4 455	Estimée à 5 422	Estimée à 4 696	Estimée à 2 537	Estimée à 2 516	Estimée à 1 245	Estimée à 1 805	Estimée à 2 600	Estimée à 8 921	Estimée à 2 800	
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m^2)	Estimée à 1 000	Estimée à 1 450	Estimée à 1 750	Estimée à 1 350	Estimée à 660	Estimée à 570	Estimée à 448	Estimée à 775	Estimée à 777	Estimée à 4 500	Estimée à 3 554	
Nombre de logements prévus selon ces m^2 de surface de plancher	10	15	18	14	7	6	5	8	13	45	48	
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	2021	2021	2021	2023	2025	2025	2021	2021	2021	2022	2026	
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1 000)	AT 638	AT 640	AT 677	AT 761	AT 761	AT 761	à compléter	à compléter	à compléter	AS892-AS893	AS 592-AS593-AS141-AS142-AS143-AS125-AS474-AS467	
Éléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :												
- logements locatifs à loyer libre												
- logements en accession à la propriété "libre"												
- logements en accession sociale à la propriété	10	15	18	14	7	6	5	8	13	45	48	
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée												
Nombre de logements individuels/collectifs*	10 individuels	15 individuels	18 individuels	14 individuels	7 individuels	6 individuels	5 individuels	8 individuels	13 individuels	17 individuels / 28 intermédiaires	16 individuels / 32 intermédiaires	
Viabilisation du terrain Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation	MEL	MEL	MEL	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL	MEL	MEL	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	
Autres informations et contraintes spécifiques ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI...	Site immédiatement disponible	Site immédiate-ment disponible	Site immédiate-ment disponible	Démolition préalable des bâtiments du site Lepoutre (EPF)	Démolition préalable des bâtiments du site Lepoutre (EPF)	Démolition préalable des bâtiments du site Lepoutre (EPF)	Site immédiate-ment disponible	Site immédiatement disponible	Site immédiatement disponible	Démolition préalable du foyer Salengro	Relogement et Démolition du pavillon Roosevelt	

*Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gammes de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	Mons 1 – Lamartine C6	Mons 2 – Brune C4	Concorde - LOTS A-B	Concorde - Lot C	Concorde - LOT E	Concorde - LOT G	Concorde - LOTS R-S-T	Wattrelos
	Immobilère Nord-Artois	Immobilère Nord-Artois	Foncière Logement	Foncière Logement	Foncière Logement	Foncière Logement	Foncière Logement	Immobilère Nord-Artois
	Rue Île-de-France	Rue du Béarn	Boulevard de Metz	Boulevard de Metz	rue Blum	rue Blum	Boulevard de Metz	Voie nouvelle
	Nouveau Mons - QIN	Nouveau Mons - QIN	QIN Secteur Sud	QIN Secteur Sud	QIN Secteur Sud	QIN Secteur Sud	QIN Secteur Sud	QIR Les Villas
	Ville de Mons-en-Barœul	MEL - Partenord Habitat - Ville de Mons-en-Barœul	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Ville
	École maternelle	Immeuble d'habitat social - parking - voirie - espace vert	LLS démolis - espaces verts	LLS et équipements démolis - espaces verts	Équipement démoli - espaces verts	Équipement démoli - espaces verts	LLS démolis - espaces verts	Parc
	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété
	2 319	4 735	15 001	12 380	12 460	8 870	24 208	2 027
	1 950	3 640	6 400	2 733	3 953	2 794	8 120	1 068
	30	56	environ 80	environ 34	environ 49	environ 35	environ 102	12
	01/01/2026	01/06/2025	2022	2024	2025	2024	2026	01/12/2023
	AI 305 (partiellement)	AH 9 (partiellement) + AH 10 + AH 11 + parcelle non cadastrée	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	650AH0003
			80	34	49	35	102	
	30	56						12
			L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la program-mation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la program-mation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée	
	À préciser avec la fiche de lot	À préciser avec la fiche de lot	collectif	collectif	collectif	collectif	collectif	12 Individuels
	MEL ou concessionnaire	MEL ou concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Ville Wattrelos
	Déclassement	Déclassement et éventuelle modification à apporter au PLU	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles Les voiries de desserte et les services urbains relatifs à la construction des lots A et B et qui les bordent sur les 4 côtés, devront être en place au moment de la livraison du terrain	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles"	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Remise en conformité des sols et terrassement Division parcellaire et déclassement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droit pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droit.

3. Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4. Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droit à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui semblerait nécessaire, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire, et permettant de respecter les calendrier prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avéreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à la connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats. Sur ce relevé, devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes…
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves…) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres-d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties telles que décrites dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contreparties devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger sur la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle - type cadastrale -, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).

  Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.
- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).

Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

B2. Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 708 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 15 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

Ces droits se répartissent en :

- 342 droits de réservation correspondant à 12,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
- 79 droits de réservation correspondant à 17,5 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
- 287 droits de réservation correspondant à 20 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45 000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain étaient financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment Feder et LBU), des contreparties en droits de réservation pourraient s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

> Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 342 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements

Localisation*	Organisme	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation	Typologies de logements visées	Commentaire qualitatif
LILLE - Rue du Bois	LMH	15 PLAI + 11 PLUS	S1 2023	3	À préciser	À préciser
SEQUEDIN - Rue Bizet	LMH	2 PLAI + 3 PLUS	S1 2020	1	À préciser	À préciser
RONCHIN - Rue Pierre-Dupont	LMH	12 PLAI + 0 PLUS	S1 2021	2	À préciser	À préciser
LEERS - Friche Deprat - Rue Roger-Salengro	LMH	9 PLAI + 0 PLUS	S1 2020	1	À préciser	À préciser
TOURCOING - Rue des Poutrains	LMH	11 PLAI + 22 PLUS	S1 2020	4	À préciser	À préciser
SALOMÉ - Les trois Merlettes	LMH	7 PLAI + PLUS	S1 2023	1	À préciser	À préciser
LILLE - Cosmopole	VILOGIA	29 PLAI + 19 PLUS	S1 2020	6	6 T4	n° logements : A41, B52, C41, C51, A42, B42
LILLE - Rue Renan	3F Nord-Artois	14 PLAI + 9 PLUS	S1 2022	3	1 T4 PLAI + 1 T3 PLUS + 1 T2 PLUS	À préciser
LILLE - RHD - Quai Hégel	LMH	14 PLAI + 29 PLUS	S1 2023	5	2 T2 PLUS + 1 T2 PLAI + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLUS	Balcon à chaque logement
MONS-EN-BARŒUL - Rue Van-Der-Meersh	Vilogia	26 PLAI + 17 PLUS	S2 2022	5	3 T2 PLUS + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
HALLUIN - 2 rue de la Lys	Vilogia	12 PLAI + 11 PLUS	S2 2021	3	1 T2 PLUS + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLAI	Collectif - Balcon à chaque logement
Haubourdin - Chemin de Lassus	LMH	4 PLAI + 3 PLUS	S2 2023	1	1 T2 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
Hellemmes - 83-91 rue Roger Salengro	Vilogia	32 PLAI + 0 PLUS	S1 2023	4	Sans objet	4 à délocaliser
HERLIES - Rue Chobourdin	Partenord	3 PLAI + 3 PLUS	S1 2022	1	1 T2 PLUS	À préciser
LILLE - Rues du Château et des Jardins Caulier	Partenord	2 PLAI + 3 PLUS	S1 2022	1	À préciser	À préciser
LILLE - Boulevard Carnot	Vilogia	15 PLAI + 32 PLUS	S2 2021	6	2 T2 PLUS, 2 T3 PLUS et 2 T4 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
LILLE - Rue Madagascar	3F Nord-Artois	7 PLAI + 14 PLUS	S1 2022	3	1 T3 PLUS + 1 T3 PLAI + 1 T2 PLUS	Collectif - Terrasse à chaque logement
LOMME - Mitterie - Allée des Tilleuls	Vilogia	9 PLAI + PLUS	S2 2022	1	1 T3 PLAI	Collectif - Balcon
MONS-EN-BARŒUL - Rue du Bécquerel	Partenord	4 PLAI + 5 PLUS	S1 2022	1	1 T3 PLUS	Balcon
MONS-EN-BARŒUL - Angle de la rue Lavoisier et rue du Becquerel	Vilogia	6 PLAI + 13 PLUS	S1 2022	2	2 T2 PLUS	Collectif - Loggia à chaque balcon
MOUVAUX - Rue Jean-Jaurès	Partenord	9 PLAI + 17 PLUS	S1 2022	3	À préciser	À préciser
SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE - Rue de Lambersart	Partenord	37 PLAI + 16 PLUS	S1 2023	7	2 T2 PLUS + 2 T3 PLUS + 1 T3 PLAI + 1 T4 PLUS + 1 T4 PLAI	2 T2 et T4 PLUS : balcon T3 T4 PLAI : Logia
TEMPLEMARS - Rue Voltaire	Partenord	4 PLAI + 6 PLUS	S1 2021	1	À préciser	À préciser
TOUFFLERS - Rue des mésanges	LMH	7 PLAI + 4 PLUS	S2 2023	1	À préciser	À préciser
TOURCOING - Rue d'Armentières	LMH	16 PLAI + 10 PLUS	S2 2023	3	1 T2 PLUS et 2 T3 PLUS	Collectif - Balcon pour les T3
TOURCOING - Rue de Mouscron	LMH	2 PLAI + 1 PLUS	S1 2021	1	1 T4 PLAI indiv	
TOURCOING - Rue des Tilleuls	LMH	4 PLAI + 3 PLUS	S1 2024	1	A préciser	À préciser
TOURCOING - Rue du Chêne Houplines	Partenord	25 PLAI + 0 PLUS	S2 2022	3	2 T4 PLAI + 1 T5 PLAI	Jardin
TOURCOING - Rue de l'épine	3F Nord-Artois	15 PLAI + 0 PLUS	S1 2022	2	1 T2 PLAI + 1 T3 PLAI	Collectif - T3 avec balcon, T2 avec terrasse
WASQUEHAL - Rue Jean-Macé, Quai Henri-Matisse	Partenord	5 PLAI + 9 PLUS	S1 2022	2	1 T2 PLUS + 1 T3 PLUS	Balcon
WATTRELOS - Rue du Vieux Bureau	LMH	3 PLAI + 1 PLUS	S2 2023	1	1 T4 PLAI	
FÂCHES-THUMESNIL	Vilogia	25 PLAI + 16 PLUS	S1 2023	5	A préciser	A préciser
LILLE - Lomme Multilom	Vilogia	16 PLAI + 35 PLUS	S1 2023	6	A préciser	A préciser
LILLE - Lomme Multilom	Partenord	8 PLAI + 14 PLUS	S2 2022	3	A préciser	A préciser
LILLE - Lomme Rue Albert-Thomas Multilom	LMH	15 PLAI + 9 PLUS	S2 2023	3	1 T2 PLAI + 1 T3 PLAI + 1 T4 PLAI	Collectif - Terrasse à chaque logement
QUESNOY-SUR-DEÛLE - Chemin de l'Ange Gardien	LMH	8 PLAI + 4 PLUS	S2 2022	2	1 T2 PLUS et 1 T3 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
VILLENEUVE-D'ASCQ - Chemin vert	LMH	4 PLAI + 2 PLUS	S2 2021	1	1 T2 PLUS	
WATTRELOS - Bd André Cambray	LMH	4 PLAI + 3 PLUS	S2 2022	1	À préciser	À préciser
Multi-sites PLAI majorés	LMH	294 PLAI	S2 2029	36	À préciser	À préciser
Multi-sites PLUS PLAI non majorés	LMH	199 PLAI + 231 PLUS	S2 2029	53	À préciser	À préciser
Multi-sites	3F Nord-Artois	39 PLAI	S2 2026	4	À préciser	À préciser
Multi-site	Vilogia	387 PLAI + 183 PLUS	S2 2030	72	Pour mémoire 4 droits supplémentaires suite à la délocalisation de Hellemmes Salengro	À préciser
Multi-sites	Partenord	237 PLAI + 122 PLUS	S2 2026	45	À préciser	À préciser
LILLE - 1 rue Michel Servet	MEL	19 PLAI + 12 PLUS	S2 2026	4	À préciser	À préciser
LILLE - Siège MEL Rue du ballon	MEL	26 PLAI + 16 PLUS	S1 2027	5	À préciser	À préciser
LINSELLES - Site Peaudouce	MEL	9 PLAI + 6 PLUS	S1 2026	2	À préciser	À préciser
ROUBAIX - GTI Sodifac	MEL	4 PLAI + 16 PLUS	S1 2027	3	À préciser	À préciser
WATTRELOS - ZAC Centre-ville	MEL	50 PLAI + 32 PLUS	S1 2023	10	À préciser	À préciser
QUESNOY-SUR-DEÛLE - ZAC de l'Ange gardien	MEL	26 PLAI + 16 PLUS	S1 2029	5	À préciser	À préciser
LOOS - Site Verlinde	MEL	15 PLAI + 10 PLUS	S1 2029	3	À préciser	À préciser
				342		

*Adresse précise dès lors que cela est possible

** L'identification et le fléchage des droits de réservation se feront au travers d'un prochain avenant à la présente convention et ou dans le cadre d'ajustements mineurs avec une réactualisation de l'annexe B2 en lien avec les équipes d'Action Logements Services.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition envisagée* est détaillée de le tableau en page précédente.

**Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).*

> Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

> Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total, 200 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 200 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45 000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition envisagée* est détaillée de le tableau ci-contre.

**Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).*

POUR LES OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION EN MILIEU OCCUPÉ

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévision-nelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées
QIN Nouveau Mons - Résidence Papin-Schweitzer	Vilogia	HLMO	S2 2022	Action Logement : 18	3 T2 ; 6 T3 ; 6 faux T4 ; 3 T5
QIN Nouveau Mons - Résidence Sangnier	Vilogia	HLMO	S1 2024	Action Logement : 24	8 T2 ; 8 T3 ; 8 T4
'QIN Nouveau Mons - Résidence Languedoc	Vilogia	HLMO	S2 2024	Action Logement : 9	4 T3 ; 4 T4 ; 1 T5
QIN Nouveau Mons - Résidence Béarn	Logis Métropole	HLMO	S1 2024	Action Logement : 6	3 T2 ; 3 T3
QIN Nouveau Mons - Résidence Gascogne	Logis Métropole	HLMO	S1 2024	Action Logement: 18	4 T2 ; 8 T3 ; 6 T4
QIN Nouveau Mons - Résidence Provence 2-4-6	Logis Métropole	HLMO	S1 2023	Action Logement: 14	1 T2 ; 7 T3 ; 6 T4
QIN Nouveau Mons - Résidence Provence 40-42	Logis Métropole	HLMO	S1 2024	Action Logement: 3	2 T3 ; 1 T4
QIN Nouveau Mons Résidence Barry 1	Partenord Habitat	HLMO	S1 2024	Action Logement : 18	7 T3 ; 8T4 ; 3 T5
QIN Nouveau Mons Résidence Pivoine	Partenord Habitat	HLMO	S1 2024	Action Logement:8	6 T4 ; 2 T5
QIN Loos Les Oliveaux - Résidences St-Exupéry et Musset	Partenord Habitat	HLMO	S2 2025	Action Logement : 21	13 T2 ; 8 T4
QIN Loos Les Oliveaux - Résidence Marot	SRCJ	HBM	S2 2021	Action Logement : 4	3 T3 ; 1 T2
QIN Loos Les Oliveaux - Résidences Lavoisier et Verhaeren	Vilogia	PLS - PLA CFF	S1 2024	Action Logement : 13	
QIN Tourcoing La Bourgogne - Bocage 1	Vilogia	HLMO		Action Logement : 4	1 T4 ; 2 T5 ; 1 T6
QIN Tourcoing La Bourgogne - Bocage 3	Vilogia	HLMO		Action Logement : 4	2 T4 ; 1 T5 ; 1 T6
QIN Tourcoing La Bourgogne - La Clairère Schuman	Vilogia	HLMO		Action Logement : 10	8 T3 ; 2 T4
QIN Tourcoing La Bourgogne - Progrès 1	Vilogia	HLMO		Action Logement : 7	6 T5 ; 1 T6
QIN Tourcoing La Bourgogne - Progrès 2	Vilogia	HLMO		Action Logement : 10	6 T5 ; 2 T6 ; 2 T7
QIN Tourcoing La Bourgogne - Progrès 3	Vilogia	HLMO		Action Logement : 8	7 T5 ; 1 T6
QIN Tourcoing La Bourgogne - T117	LMH	HLMO		Action Logement : 1	1 T5

**Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.*

> Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Au total, 87 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- 87 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45 000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services. Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition envisagée* est détaillée de le tableau ci-contre (haut).

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Au total 79 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition envisagée* est détaillée de le tableau ci-contre (bas).

**Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).*

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

POUR LES OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION AYANT NÉCESSITÉ LA LIBÉRATION DES LOGEMENTS CONCERNÉS

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévision-nelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées
QIN Tourcoing La Bourgogne - Manet	Vilogia	HLMO	S2 2027	Action Logement : 7	2 T2 ; 2 T3 ; 3 T4
QIN Tourcoing La Bourgogne - Renoir	Vilogia	HLMO	S2 2024	Action Logement : 14	7 T2 ; 6 T3 ; 1 T4
QIN Tourcoing La Bourgogne - Sisley	Vilogia	HLMO	S1 2028	Action Logement : 7	3 T2 ; 3 T3 ; 1 T4
QIN Tourcoing La Bourgogne - Tour Vandendriessche	Vilogia	HLMO	S2 2024	Action Logement : 8	1 T2 ; 3 T3 ; 4 T4
QIN Tourcoing La Bourgogne - Tour Mansart	Vilogia	HLMO	S2 2024	Action Logement : 8	8 T4
QIN Tourcoing La Bourgogne - Tour Mortagne	Vilogia	HLMO	S2 2024	Action Logement : 8	1 T2 ; 3 T3 ; 4 T4
QIN Lille Concorde - Renoir	LMH		S1 2028	Action Logement: 27	
QIN Lille JB Clément - Tours 3 et 5	Vilogia		S1 2021	Action Logement: 8	4 T2 ; 4 T3

**Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.*

LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES OPÉRATIONS DE RECONSTITUTION EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Localisation visée*	Organisme HLM	Type de produit	Date prévision-nelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées
Tourcoing - Latte Clemenceau Rue des Poutrains, Rue du Calvaire	LMH	0 PLAI + 10 PLUS	S2 2021	2	À préciser
Lille - FCB lot 4B	LMH	0 PLAI + 13 PLUS	S1 2021	2	À préciser
Roubaix - Campus Gare	3F Nord-Artois	0 PLAI + 20 PLUS	S2 2023	4	2 T2 PLUS + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLUS
Roubaix - Rue Pierre-de-Roubaix	LMH	8 PLAI + 12 PLUS	S1 2024	3	1 T2 PLAI + 1 T4 PLAI + 1 lgts à préciser"
Seclin - Site Danone - Îlot 1B	LMH	3 PLAI + 2 PLUS	S2 2023	1	1 T5 PLUS indiv
Seclin - Site Danone - îlot 5	LMH	7 PLAI + 4 PLUS	S1 2024	2	1 T3 PLUS indiv + 1 T2 PLUS indiv
Tourcoing - Rue de la Tossée	3F Nord-Artois	8 PLAI + 18 PLUS		4	1 T2 PLUS + 2 T3 PLUS + 1 T4 PLUS
Armentières - Friches industrielles	MEL	29 PLAI + 19 PLUS	S1 2027	8	À préciser
Tourcoing - Îlot Censerie	MEL	6 PLAI + 4 PLUS	S1 2028	2	À préciser
Wattrelos - La lainière	MEL	13 PLAI + 10 PLUS	S1 2026	4	À préciser
Roubaix - Rue Jean-Moulin	MEL	2 PLAI + 3 PLUS	S1 2027	1	À préciser
Lille - Site NPNRU Concorde	MEL	66 PLAI + 154 PLUS	S1 2027	39	À préciser
Lille - Site NPNRU JB Clément	MEL	7 PLAI + 16 PLUS	S1 2027	4	A préciser
Lille - Site NPNRU Lionderie	MEL	15 PLAI	S1 2027	3	À préciser
				79	

**Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.*

> Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées autant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela, les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le directeur général de l'Agence. Ce dernier pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Identifiant du site	TCG_0	TCG_1	TCG_2	TCG_5	TCG_9	TCG_10	HEM_lot_8	HEM_lot_9	HEM_lot_10	LOOS_Secteur_Salengro	LOOS_Secteur_Eglise	Mons 1 – Lamartine C6	Mons 2 – Brune C4	Concorde - LOTS A-B	Concorde - Lot C	Concorde - LOT E	Concorde - LOT G	Concorde - LOTS R-S-T	Wattrelos
Attributaire	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Immobilière Nord Artois	Foncière Logement	Foncière Logement	Foncière Logement	Foncière Logement	Foncière Logement	Immobilière Nord Artois
Adresse	Rue Maurice Utrillo Rue de la Bourgogne	Rue Maurice Utrillo	Rue de la Bourgogne	Rue Colbert	Rue Lamartine	Rue Lamartine	Place Braille	Place Braille	Rue Abbé Lemire	Rue Edouard Herriot	Actuelle place du Général de Gaulle / rue du président Coty	Rue Ile de France	Rue du Béarn	Boulevard de Metz	Boulevard de Metz	rue Blum	rue Blum	Boulevard de Metz	Voie nouvelle
Nom du QPV (préciser national / régional)	QJN La Bourgogne	QJN La Bourgogne	QJN La Bourgogne	QJN La Bourgogne	QJN La Bourgogne	QJN La Bourgogne	QJR 3 Baudets Lionderie	QJR 3 Baudets Lionderie	QJR 3 Baudets Lionderie	QJN Les Oliveaux	QJN Les Oliveaux	Nouveau Mons - QJN	Nouveau Mons - QJN	QJN Secteur Sud	QJN Secteur Sud	QJN Secteur Sud	QJN Secteur Sud	QJN Secteur Sud	QJR Les Villas
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Tourcoing	MEL / Tourcoing	MEL / Tourcoing	EPF puis MEL	EPF puis MEL	EPF puis MEL	MEL - VILOGIA SA	MEL - VILOGIA SA	VILLE DE HEM	CCAS de LOOS	Ville de LOOS-MEL-Partenord Habitat	Ville de Mons en Baroeul	MEL – Partenord Habitat – Ville de Mons en Baroeul	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Ville
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Terrain vacant	Terrain vacant	Terrain vacant	Site Lepoutre (friche industrielle)	Site Lepoutre (friche industrielle)	Site Lepoutre (friche industrielle)	Terrain vacant	Terrain vacant	Terrain vacant	Foyer de personnes âgées (désiamantage/démolition	Espaces verts - LLS démolis	Ecole maternelle	Immeuble d'habitat social – parking – voirie – espace vert	LLS démolis - espaces verts	LLS et équipements démolis - espaces verts	Equipement démoli - espaces verts	Equipement démoli - espaces verts	LLS démolis - espaces verts	Parc
Etat de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	A réaliser avant cession du terrain	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété	sera réalisée au plus tard avant le transfert de propriété
Surface du terrain (m²)	Estimée à 2 922	Estimée à 4 455	Estimée à 5 422	Estimée à 4 696	Estimée à 2 537	Estimée à 2 516	Estimée à 1 245 m²	Estimée à 1 805 m²	Estimée à 2 600 m²	Estimée à 8921 m²	Estimée à 2800m²	2 319 m²	4 735 m²	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	2027m²
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	Estimée à 1 000	Estimée à 1 450	Estimée à 1 750	Estimée à 1 350	Estimée à 660	Estimée à 570	Estimée à 448 m²	Estimée à 775 m²	Estimée à 777 m²	Estimée à 4 500 m²	Estimée à 3 554 m²	1 950 m²	3 640 m²	6 400 m²	2 733m²	3 953m²	2794m²	8120m²	1068
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	10	15	18	14	7	6	5	8	13	45	48	30	56	environ 80	environ 34	environ 49	environ 35	environ 102	12
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois / année)	2021	2021	2021	2023	2025	2025	2021	2021	2021	2022	2026	01/01/2026	01/06/2025	2022	2024	2025	2024	2026	01/12/2023
Références cadastrales (préciser si possible et joindre un plan au 1/1000)	AT 638	AT 640	AT 677	AT 761	AT 761	AT 761	à compléter	à compléter	à compléter	AS892-AS893	AS 592-AS593-AS141-AS142-AS143-AS125-AS474-AS467	AI 305 (partiellement)	AH 9 (partiellement) + AH 10 + AH 11 + parcelle non cadastrée	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	650AH0003
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat* :																			
- logements locatifs à loyer libre														80	34	environ 49	35	102	
- logements en accession à la propriété "libre"																			
- logements en accession sociale à la propriété	10	15	18	14	7	6	5	8	13	45	48	30	56						12
L'attributaire engagera une étude afin de déterminer la programmation précise et la nature de l'opération développée														L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	
Nombre de logements individuels / collectifs *	10 individuels	15 individuels	18 individuels	14 individuels	7 individuels	6 individuels	5 individuels	8 individuels	13 individuels	17 individuels / 28 intermédiaires	16 individuels / 32 intermédiaires	A préciser avec la fiche de lot	A préciser avec la fiche de lot	collectif	collectif	collectif	collectif	collectif	12 Individuels
Viabilisation du terrain *Préciser le nom du maître d'ouvrage en charge des travaux de viabilisation*	MEL	MEL	MEL	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL	MEL	MEL	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL (transfert de MOA à prévoir en cas de concession)	MEL ou concessionnaire	MEL ou concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Concessionnaire	Ville Wattrelos
Autres informations et contraintes spécifiques *ex : modification à apporter au PLU, transformateur à déplacer, immeuble à démolir, PPRI…*	Site immédiatement disponible	Site immédiatement disponible	Site immédiatement disponible	Démolition préalable des bâtiments du site Lepoutre (EPF)	Démolition préalable des bâtiments du site Lepoutre (EPF)	Démolition préalable des bâtiments du site Lepoutre (EPF)	Site immédiatement disponible	Site immédiatement disponible	Site immédiatement disponible	Démolition préalable du foyer Salengro	Relogement et Démolition du pavillon Roosevelt	Déclassement	Déclassement et éventuelle modification à apporter au PLU	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles, les voiries de desserte et les services urbains relatifs à la construction des lots A et B et qui les bordent sur les 4 côtés, devront être en place au moment de la livraison du terrain	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Procédure d'aménagement (ZAC) Relogement et démolitions d'immeubles	Remise en conformité des sols et terrassement Division parcellaire et déclassement

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre de logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

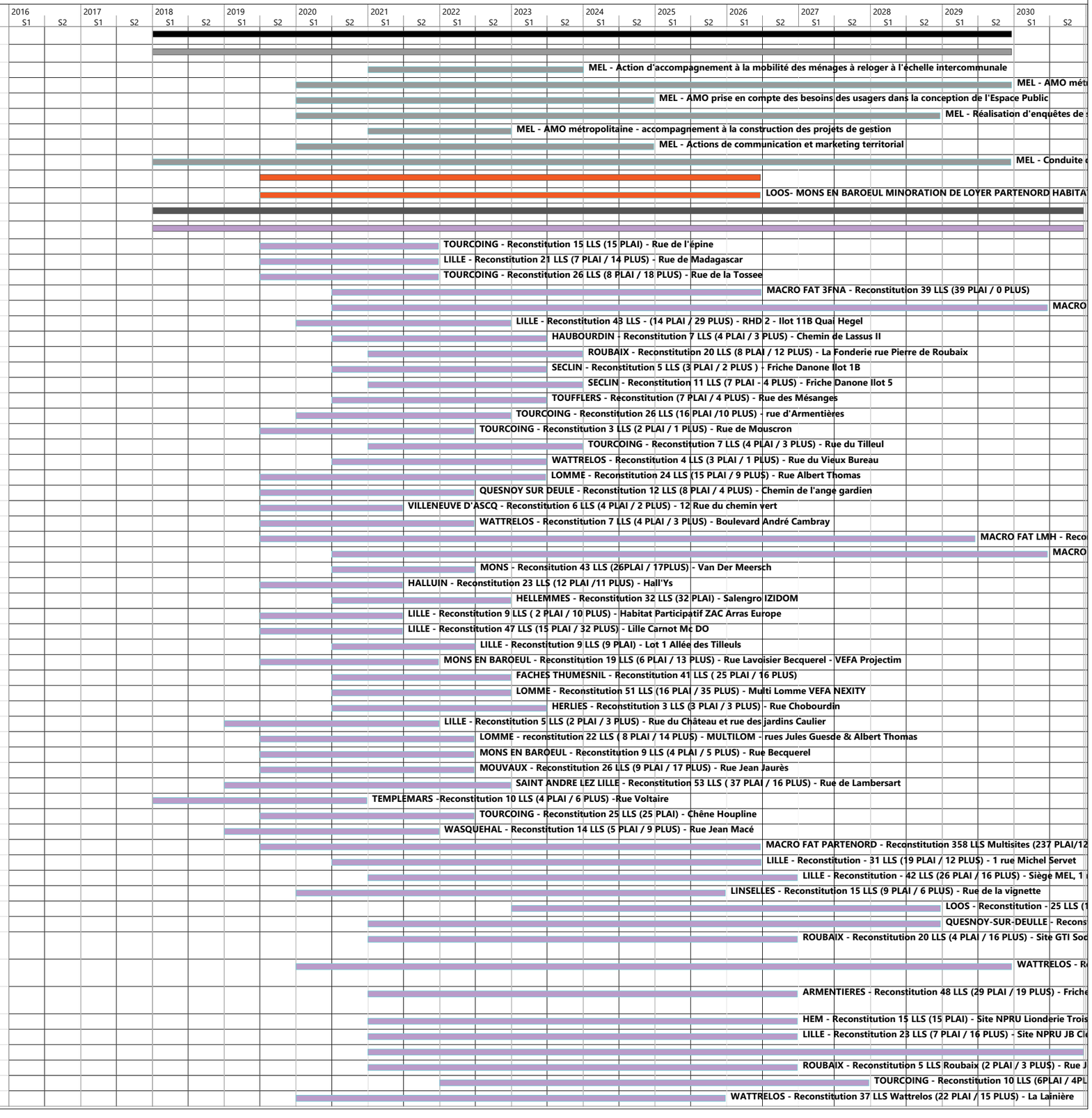
Pour les droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation	Organisme	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation	Typologies de logements visées	Commentaire qualitatif
Lille - Rue du Bois	LMH	15 PLAI + 11 PLUS	S1 2023	3	À préciser	À préciser
Sequedin - Rue Bizet	LMH	2 PLAI + 3 PLUS	S1 2020	1	À préciser	À préciser
Ronchin - Rue Pierre-Dupont	LMH	12 PLAI + 0 PLUS	S1 2021	2	À préciser	À préciser
Leers - Friche Deprat - Rue Roger-Salengro	LMH	9 PLAI + 0 PLUS	S1 2020	1	À préciser	À préciser
Tourcoing - Rue des Poutrains	LMH	11 PLAI + 22 PLUS	S1 2020	4	À préciser	À préciser
Salomé - Les trois Merlettes	LMH	7 PLAI + PLUS	S1 2023	1	À préciser	À préciser
Lille - Cosmopole	VILOGIA	29 PLAI + 19 PLUS	S1 2020	6	6 T4	n° logements : A41, B52, C41, C51, A42, B42
Lille - Rue Renan	3F Nord-Artois	14 PLAI + 9 PLUS	S1 2022	3	1 T4 PLAI + 1 T3 PLUS + 1 T2 PLUS	À préciser
Lille - RHD - Quai Hégel	LMH	14 PLAI + 29 PLUS	S1 2023	5	2 T2 PLUS + 1 T2 PLAI + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLUS	Balcon à chaque logement
Mons-en-Barœul - Rue Van-Der-Meersh	Vilogia	26 PLAI + 17 PLUS	S2 2022	5	3 T2 PLUS + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
Halluin - 2 rue de la Lys	Vilogia	12 PLAI + 11 PLUS	S2 2021	3	1 T2 PLUS + 1 T3 PLUS + 1 T4 PLAI	Collectif - Balcon à chaque logement
Haubourdin - Chemin de Lassus	LMH	4 PLAI + 3 PLUS	S2 2023	1	1 T2 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
Hellemmes - 83-91 rue Roger Salengro	Vilogia	32 PLAI + 0 PLUS	S1 2023	4	Sans objet	4 à délocaliser
HERLIES - Rue Chobourdin	Partenord	3 PLAI + 3 PLUS	S1 2022	1	1 T2 PLUS	À préciser
LILLE - Rues du Château et des Jardins Caulier	Partenord	2 PLAI + 3 PLUS	S1 2022	1	À préciser	À préciser
Lille - Boulevard Carnot	Vilogia	15 PLAI + 32 PLUS	S2 2021	6	2 T2 PLUS, 2 T3 PLUS et 2 T4 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
Lille - Rue Madagascar	3F Nord-Artois	7 PLAI + 14 PLUS	S1 2022	3	1 T3 PLUS + 1 T3 PLAI + 1 T2 PLUS	Collectif - Terrasse à chaque logement
Lomme - Mitterie - Allée des Tilleuls	Vilogia	9 PLAI + PLUS	S2 2022	1	1 T3 PLAI	Collectif - Balcon
Mons-en-Barœul - Rue du Bécquerel	Partenord	4 PLAI + 5 PLUS	S1 2022	1	1 T3 PLUS	Balcon
Mons-en-Barœul - Angle de la rue Lavoisier et rue du Becquerel	Vilogia	6 PLAI + 13 PLUS	S1 2022	2	2 T2 PLUS	Collectif - Loggia à chaque balcon
Mouvaux - Rue Jean-Jaurès	Partenord	9 PLAI + 17 PLUS	S1 2022	3	À préciser	À préciser
Saint-André-lez-Lille - Rue de Lambersart	Partenord	37 PLAI + 16 PLUS	S1 2023	7	2 T2 PLUS + 2 T3 PLUS + 1 T3 PLAI + 1 T4 PLUS + 1 T4 PLAI	2 T2 et T4 PLUS : balcon , T3 T4 PLAI : Logia
Templemars - Rue Voltaire	Partenord	4 PLAI + 6 PLUS	S1 2021	1	À préciser	À préciser
Toufflers - Rue des mésanges	LMH	7 PLAI + 4 PLUS	S2 2023	1	À préciser	À préciser
Tourcoing - Rue d'Armentières	LMH	16 PLAI + 10 PLUS	S2 2023	3	1 T2 PLUS et 2 T3 PLUS	Collectif - Balcon pour les T3
Tourcoing - Rue de Mouscron	LMH	2 PLAI + 1 PLUS	S1 2021	1	1 T4 PLAI indiv	
Tourcoing - Rue des Tilleuls	LMH	4 PLAI + 3 PLUS	S1 2024	1	A préciser	À préciser
Tourcoing - Rue du Chêne Houplines	Partenord	25 PLAI + 0 PLUS	S2 2022	3	2 T4 PLAI + 1 T5 PLAI	Jardin
Tourcoing - Rue de l'épine	3F Nord-Artois	15 PLAI + 0 PLUS	S1 2022	2	1 T2 PLAI + 1 T3 PLAI	Collectif - T3 avec balcon, T2 avec terrasse
Wasquehal - Rue Jean-Macé, Quai Henri-Matisse	Partenord	5 PLAI + 9 PLUS	S1 2022	2	1 T2 PLUS + 1 T3 PLUS	Balcon
Wattrelos - Rue du Vieux Bureau	LMH	3 PLAI + 1 PLUS	S2 2023	1	1 T4 PLAI	
Fâches-Thumesnil	Vilogia	25 PLAI + 16 PLUS	S1 2023	5	A préciser	A préciser
Lille - Lomme Multilom	Vilogia	16 PLAI + 35 PLUS	S1 2023	6	A préciser	A préciser
Lille - Lomme Multilom	Partenord	8 PLAI + 14 PLUS	S2 2022	3	A préciser	A préciser
Lille - Lomme Rue Albert-Thomas Multilom	LMH	15 PLAI + 9 PLUS	S2 2023	3	1 T2 PLAI + 1 T3 PLAI + 1 T4 PLAI	Collectif - Terrasse à chaque logement
Quesnoy-sur-Deûle - Chemin de l'Ange Gardien	LMH	8 PLAI + 4 PLUS	S2 2022	2	1 T2 PLUS et 1 T3 PLUS	Collectif - Balcon à chaque logement
Villeneuve-d'Ascq - Chemin vert	LMH	4 PLAI + 2 PLUS	S2 2021	1	1 T2 PLUS	
Wattrelos - Bd André Cambray	LMH	4 PLAI + 3 PLUS	S2 2022	1	À préciser	À préciser
Multi-sites PLAI majorés	LMH	294 PLAI	S2 2029	36	À préciser	À préciser
Multi-sites PLUS PLAI non majorés	LMH	199 PLAI + 231 PLUS	S2 2029	53	À préciser	À préciser
Multi-sites	3F Nord-Artois	39 PLAI	S2 2026	4	À préciser	À préciser
Multi-site	Vilogia	387 PLAI + 183 PLUS	S2 2030	72	dont les 4 délocalisés	À préciser
Multi-sites	Partenord	237 PLAI + 122 PLUS	S2 2026	45	À préciser	À préciser
Lille - 1 rue Michel Servet	MEL	19 PLAI + 12 PLUS	S2 2026	4	À préciser	À préciser
Lille - Siège MEL Rue du ballon	MEL	26 PLAI + 16 PLUS	S1 2027	5	À préciser	À préciser
Linselles - Site Peaudouce	MEL	9 PLAI + 6 PLUS	S1 2026	2	À préciser	À préciser
Roubaix - GTI Sodifac	MEL	4 PLAI + 16 PLUS	S1 2027	3	À préciser	À préciser
Wattrelos - ZAC Centre-ville	MEL	50 PLAI + 32 PLUS	S1 2023	10	À préciser	À préciser
Quesnoy-sur-Deûle - ZAC de l'Ange gardien	MEL	26 PLAI + 16 PLUS	S1 2029	5	À préciser	À préciser
Loos - Site Verlinde	MEL	15 PLAI + 10 PLUS	S1 2029	3	À préciser	À préciser
				342		

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPRU
Métropole Européenne de Lille

N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**0**	**OPÉRATIONS D'INGÉNIERIE**
2	**14**	**Etudes et conduite de projet**
3	14	MEL - Action d'accompagnement à la mobilité des ménages à reloger à l'échelle intercommunale
4	14	MEL - AMO métropolitaine d'évaluation
5	14	MEL - AMO prise en compte des besoins des usagers dans la conception de l'Espace Public
6	14	MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfaction post-relogement
7	14	MEL - AMO métropolitaine - accompagnement à la construction des projets de gestion
8	14	MEL - Actions de communication et marketing territorial
9	14	MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP
10	**15**	**Relogement des ménages avec minoration de loyer**
11	15	LOOS- MONS EN BAROEUL MINORATION DE LOYER PARTENORD HABITAT (217 LLS)
12		**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
13	**31**	**Reconstitution de l'offre de LLS**
14	31	TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'épine
15	31	LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar
16	31	TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossee
17	31	MACRO FAT 3FNA - Reconstitution 39 LLS (39 PLAI / 0 PLUS)
18	31	MACRO FAT LMH - Reconstitution 426 LLS (194 PLAI / 232 PLUS)
19	31	LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI / 29 PLUS) - RHD 2 - Ilot 11B Quai Hegel
20	31	HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II
21	31	ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (8 PLAI / 12 PLUS) - La Fonderie rue Pierre de Roubaix
22	31	SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2 PLUS) - Friche Danone Ilot 1B
23	31	SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Friche Danone Ilot 5
24	31	TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 PLUS) - Rue des Mésanges
25	31	TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAI /10 PLUS) - rue d'Armentières
26	31	TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAI / 1 PLUS) - Rue de Mouscron
27	31	TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Tilleul
28	31	WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau
29	31	LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI / 9 PLUS) - Rue Albert Thomas
30	31	QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 12 LLS (8 PLAI / 4 PLUS) - Chemin de l'ange gardien
31	31	VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAI / 2 PLUS) - 12 Rue du chemin vert
32	31	WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Boulevard André Cambray
33	31	MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS (294 PLAI)
34	31	MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 549 LLS (382 PLAI / 167 PLUS)
35	31	MONS - Reconsitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch
36	31	HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI /11 PLUS) - Hall'Ys
37	31	HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM
38	31	LILLE - Reconstitution 9 LLS (2 PLAI / 10 PLUS) - Habitat Participatif ZAC Arras Europe
39	31	LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO
40	31	LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls
41	31	MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier Becquerel - VEFA Projectim
42	31	FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 LLS (25 PLAI / 16 PLUS)
43	31	LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY
44	31	HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin
45	31	LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Château et rue des jardins Caulier
46	31	LOMME - reconstitution 22 LLS (8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules Guesde & Albert Thomas
47	31	MONS EN BAROEUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel
48	31	MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean Jaurès
49	31	SAINT ANDRE LEZ LILLE - Reconstitution 53 LLS (37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart
50	31	TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire
51	31	TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline
52	31	WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean Macé
53	31	MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 358 LLS Multisites (237 PLAI/121 PLUS)
54	31	LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet
55	31	LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon
56	31	LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) - Rue de la vignette
57	31	LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau
58	31	QUESNOY-SUR-DEULLE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien
59	31	ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo
60	31	WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 PLAI / 32 PLUS) - ZAC du Centre ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant
61	31	ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - rue des déportés, rue Victor Hugo
62	31	HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Site NPRU Lionderie Trois Baudets
63	31	LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément
64	31	MEL - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde
65	31	ROUBAIX - Reconstitution 5 LLS Roubaix (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue Jean Moulin
66	31	TOURCOING - Reconstitution 10 LLS (6PLAI / 4PLUS) - Censerie
67	31	WATTRELOS - Reconstitution 37 LLS Wattrelos (22 PLAI / 15 PLUS) - La Lainière



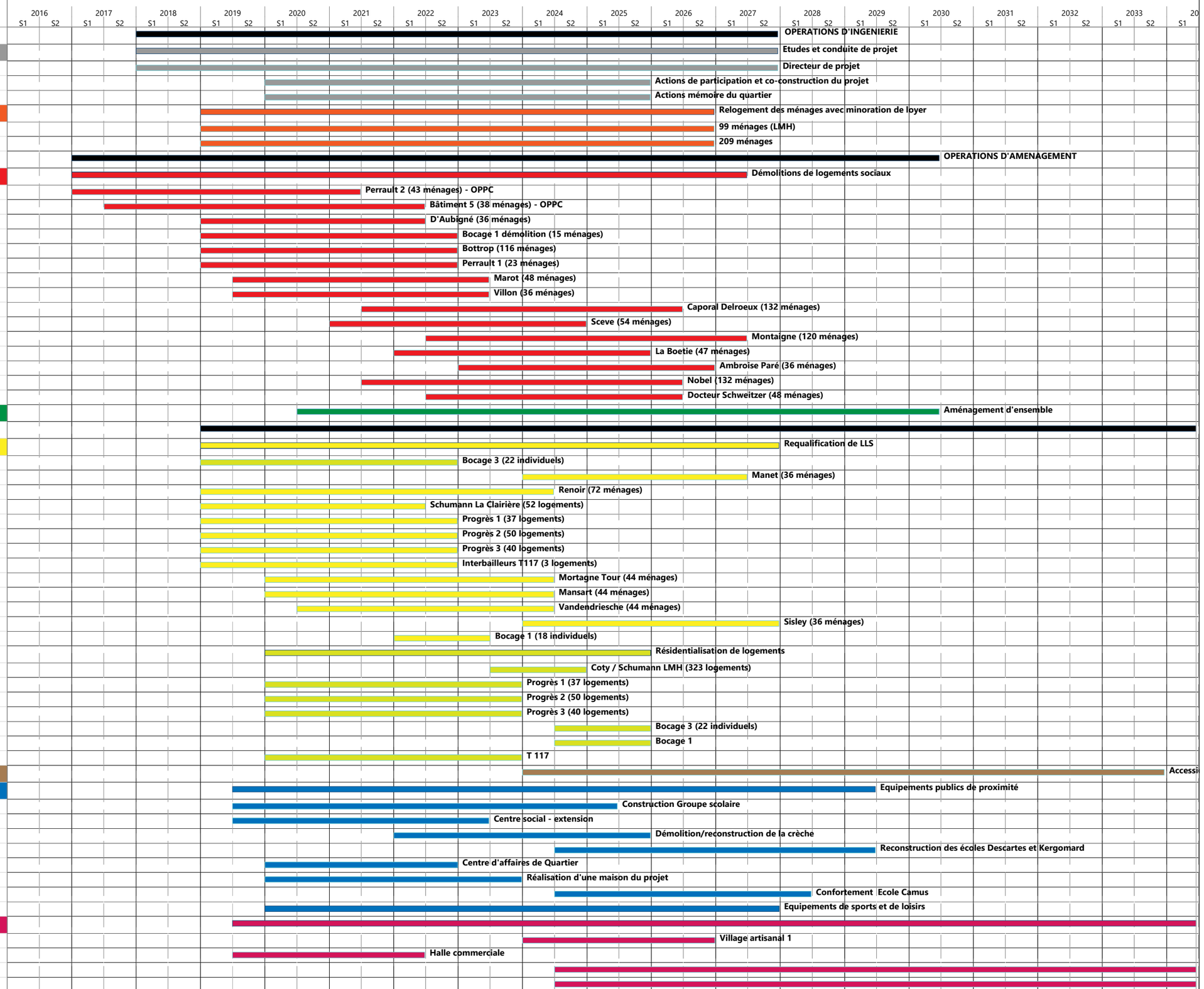
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPRU

TOURCOING

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

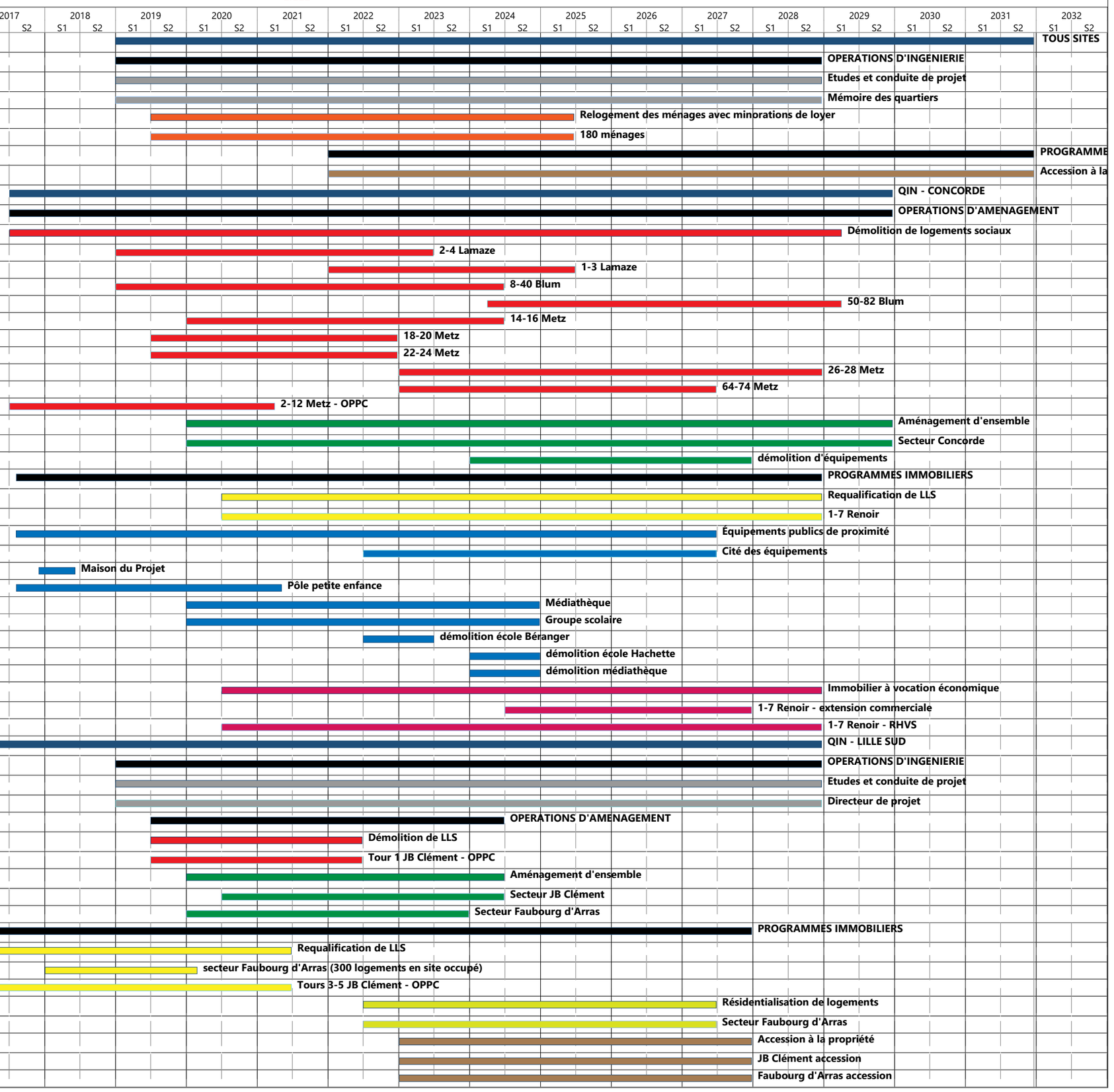
N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
2	**14**	**Etudes et conduite de projet**
3	14	Directeur de projet
4	14	Actions de participation et co-construction du projet
5	14	Actions mémoire du quartier
6	**15**	**Relogement des ménages avec minoration de loyer**
7	15	99 ménages (LMH)
8	15	209 ménages
9	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
10	**21**	**Démolitions de logements sociaux**
11	21	Perrault 2 (43 ménages) - OPPC
12	21	Bâtiment 5 (38 ménages) - OPPC
13	21	D'Aubigné (36 ménages)
14	21	Bocage 1 démolition (15 ménages)
15	21	Bottrop (116 ménages)
16	21	Perrault 1 (23 ménages)
17	21	Marot (48 ménages)
18	21	Villon (36 ménages)
19	21	Caporal Delroeux (132 ménages)
20	21	Sceve (54 ménages)
21	21	Montaigne (120 ménages)
22	21	La Boetie (47 ménages)
23	21	Ambroise Paré (36 ménages)
24	21	Nobel (132 ménages)
25	21	Docteur Schweitzer (48 ménages)
26	**24**	**Aménagement d'ensemble**
27	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
28	**33**	**Requalification de LLS**
29	33	Bocage 3 (22 individuels)
30	33	Manet (36 ménages)
31	33	Renoir (72 ménages)
32	33	Schumann La Clairière (52 logements)
33	33	Progrès 1 (37 logements)
34	33	Progrès 2 (50 logements)
35	33	Progrès 3 (40 logements)
36	33	Interbailleurs T117 (3 logements)
37	33	Mortagne Tour (44 ménages)
38	33	Mansart (44 ménages)
39	33	Vandendriesche (44 ménages)
40	33	Sisley (36 ménages)
41	33	Bocage 1 (18 individuels)
42	**34**	**Résidentialisation de logements**
43	34	Coty / Schumann LMH (323 logements)
44	34	Progrès 1 (37 logements)
45	34	Progrès 2 (50 logements)
46	34	Progrès 3 (40 logements)
47	34	Bocage 3 (22 individuels)
48	34	Bocage 1
49	34	T 117
50	**36**	**Accession à la propriété**
51	**37**	**Equipements publics de proximité**
52	37	Construction Groupe scolaire
53	37	Centre social - extension
54	37	Démolition/reconstruction de la crèche
55	37	Reconstruction des écoles Descartes et Kergomard
56	37	Centre d'affaires de Quartier
57	37	Réalisation d'une maison du projet
58	*37*	*Confortement Ecole Camus*
59	*37*	*Equipements de sports et de loisirs*
67	**38**	**Immobilier à vocation économique**
68	38	Village artisanal 1
69	38	Halle commerciale
70	*38*	*Village artisanal 2*
71	*38*	*Développement du site Lepoutre*



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPNRU
LILLE

N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1		**TOUS SITES**
2	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
3	**14**	**Etudes et conduite de projet**
4	14	Mémoire des quartiers
5	**15**	**Relogement des ménages avec minorations de loyer**
6	15	180 ménages
7	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
8	**36**	**Accession à la propriété**
9		**QIN - CONCORDE**
10	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
11	**21**	**Démolition de logements sociaux**
12	21	2-4 Lamaze
13	21	1-3 Lamaze
14	21	8-40 Blum
15	21	50-82 Blum
16	21	14-16 Metz
17	21	18-20 Metz
18	21	22-24 Metz
19	21	26-28 Metz
20	21	64-74 Metz
21	*21*	*2-12 Metz - OPPC*
22	**24**	**Aménagement d'ensemble**
23	24	Secteur Concorde
24	24	démolition d'équipements
25	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
26	**33**	**Requalification de LLS**
27	33	1-7 Renoir
28	**37**	**Équipements publics de proximité**
29	37	Cité des équipements
30	*37*	*Maison du Projet*
33	*37*	*Pôle petite enfance*
45	*37*	*Médiathèque*
47	*37*	*Groupe scolaire*
49	*37*	*démolition école Béranger*
51	*37*	*démolition école Hachette*
53	*37*	*démolition médiathèque*
55	**38**	**Immobilier à vocation économique**
56	38	1-7 Renoir - extension commerciale
57	38	1-7 Renoir - RHVS
58		**QIN - LILLE SUD**
59	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
60	**14**	**Etudes et conduite de projet**
61	14	Directeur de projet
62	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
63	**21**	**Démolition de LLS**
64	21	Tour 1 JB Clément - OPPC
65	**24**	**Aménagement d'ensemble**
66	24	Secteur JB Clément
67	24	Secteur Faubourg d'Arras
68	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
69	**33**	**Requalification de LLS**
70	*33*	*secteur Faubourg d'Arras (300 logements en site occupé)*
72	21	Tours 3-5 JB Clément - OPPC
73	**34**	**Résidentialisation de logements**
74	34	Secteur Faubourg d'Arras
75	**36**	**Accession à la propriété**
76	*36*	*JB Clément accession*
78	*36*	*Faubourg d'Arras accession*



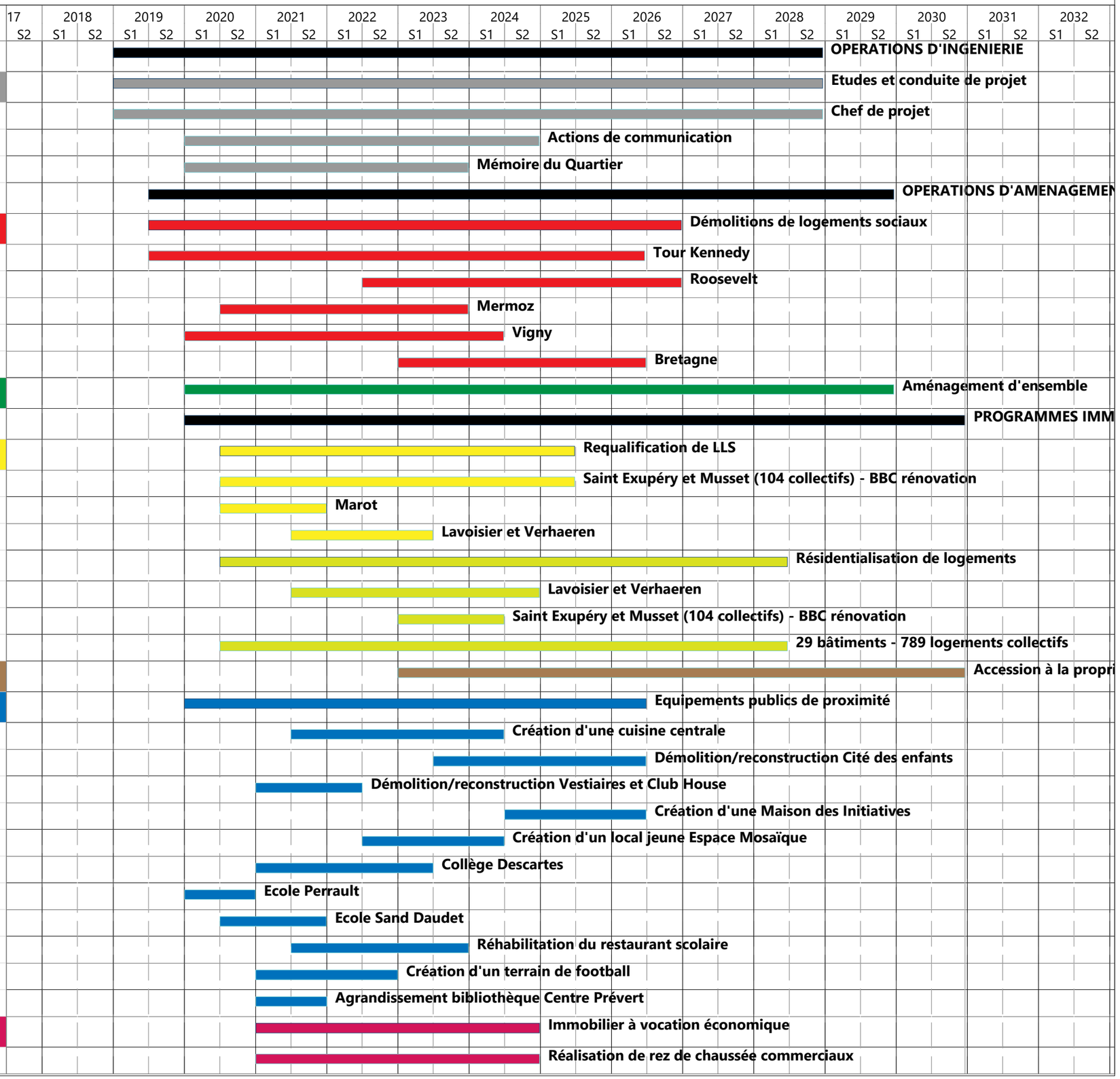
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPRU

LOOS

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
2	**14**	**Etudes et conduite de projet**
3	14	Chef de projet
4	14	Actions de communication
5	14	Mémoire du Quartier
6	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
7	**21**	**Démolitions de logements sociaux**
8	21	Tour Kennedy
9	21	Roosevelt
10	21	Mermoz
11	21	Vigny
12	21	Bretagne
13	**24**	**Aménagement d'ensemble**
14	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
15	**33**	**Requalification de LLS**
16	33	Saint Exupéry et Musset (104 collectifs) - BBC rénovation
17	33	Marot
18	33	Lavoisier et Verhaeren
19	**34**	**Résidentialisation de logements**
20	34	Lavoisier et Verhaeren
21	34	Saint Exupéry et Musset (104 collectifs) - BBC rénovation
22	34	29 bâtiments - 789 logements collectifs
23	**36**	**Accession à la propriété**
24	**37**	**Equipements publics de proximité**
25	37	Création d'une cuisine centrale
26	37	Démolition/reconstruction Cité des enfants
27	37	Démolition/reconstruction Vestiaires et Club House
28	37	Création d'une Maison des Initiatives
29	37	Création d'un local jeune Espace Mosaïque
30	*37*	*Collège Descartes*
31	*37*	*Ecole Perrault*
32	*37*	*Ecole Sand Daudet*
33	*37*	*Réhabilitation du restaurant scolaire*
34	*37*	*Création d'un terrain de football*
35	*37*	*Agrandissement bibliothèque Centre Prévert*
36	**38**	**Immobilier à vocation économique**
37	38	Réalisation de rez de chaussée commerciaux



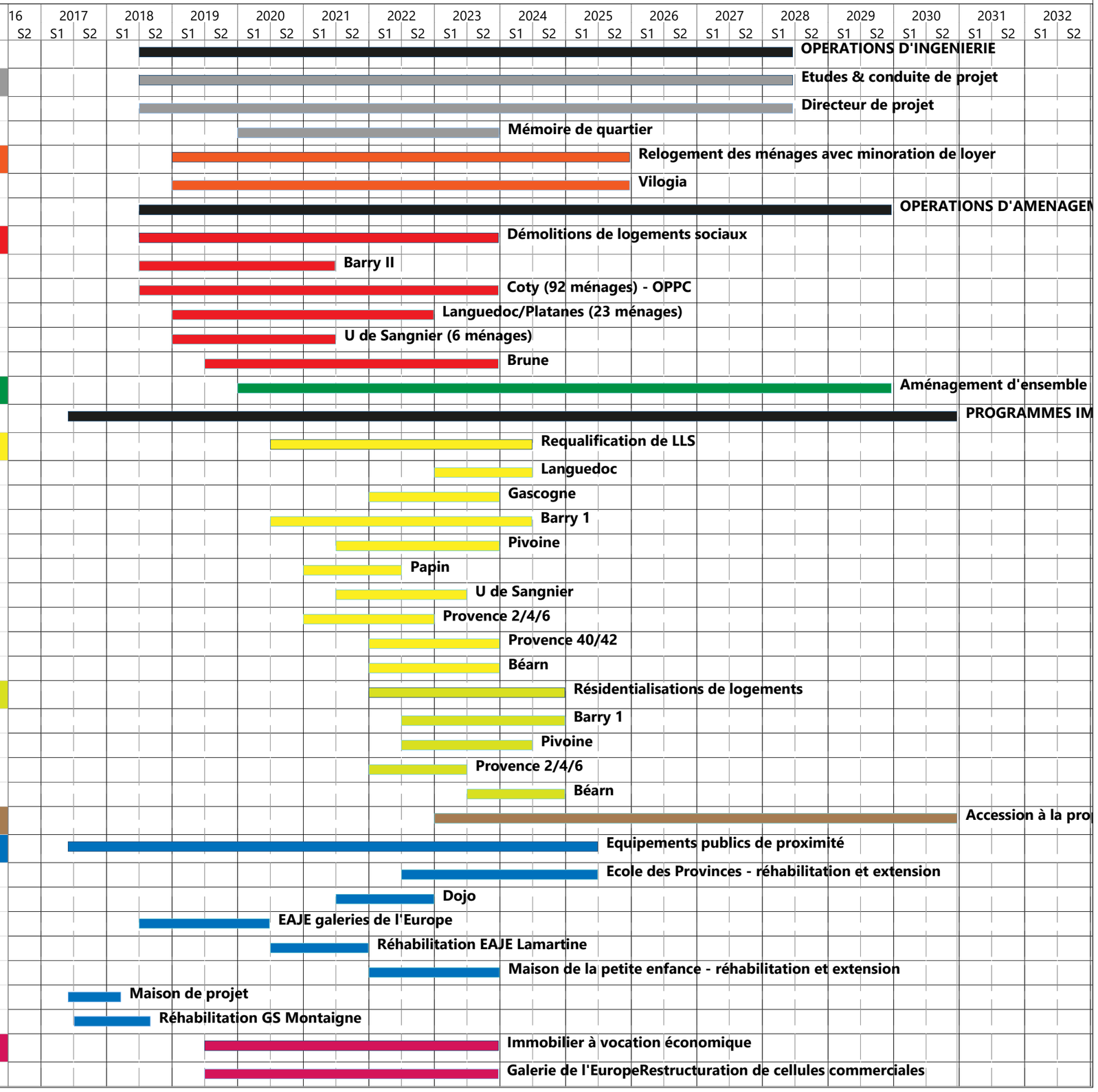
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPRU

Mons-en-Baroeul

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

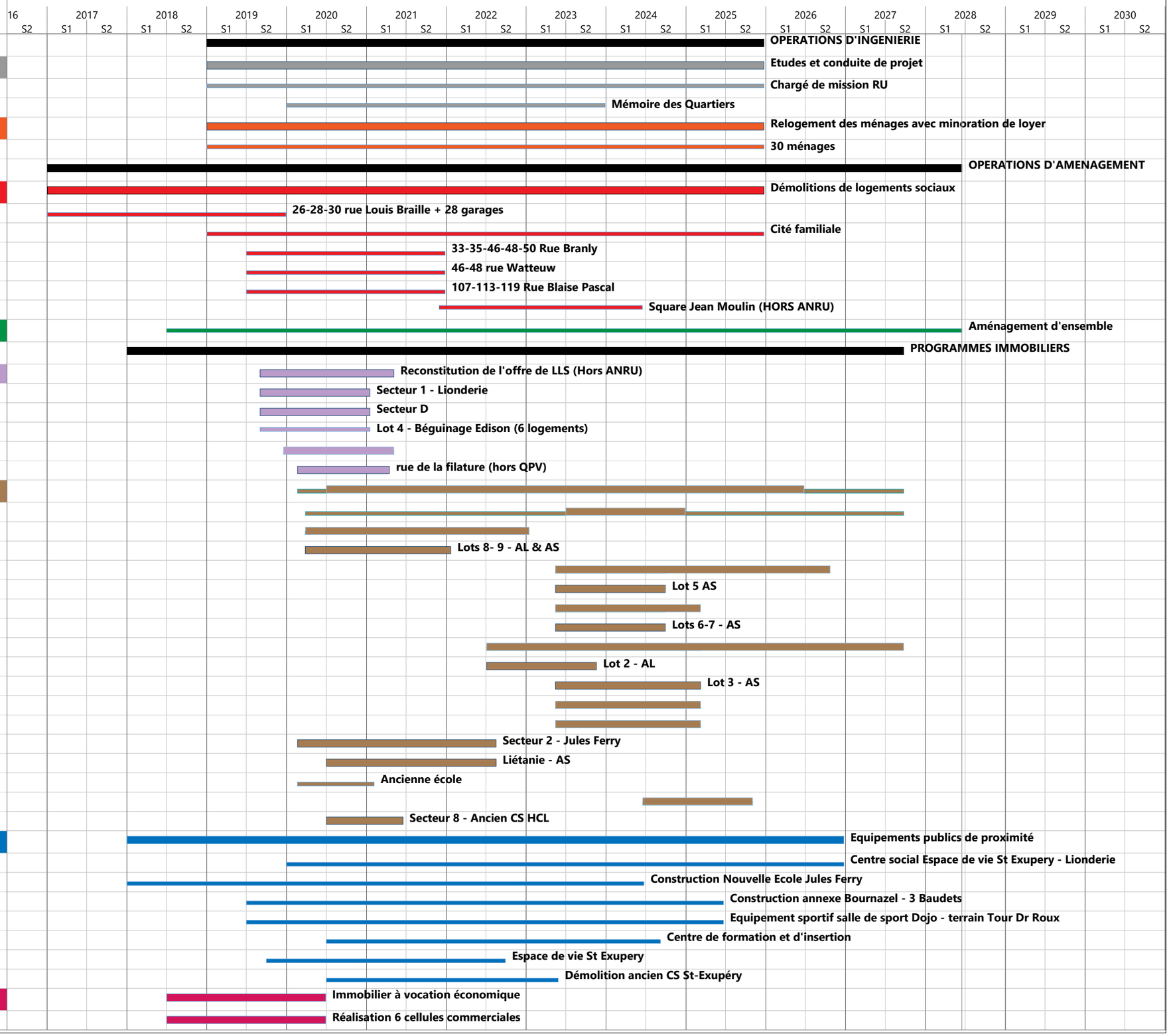
N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
2	**14**	**Etudes & conduite de projet**
3	14	Directeur de projet
4	14	Mémoire de quartier
5	**15**	**Relogement des ménages avec minoration de loyer**
6	15	Vilogia
7	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
8	**21**	**Démolitions de logements sociaux**
9	21	Barry II
10	21	Coty (92 ménages) - OPPC
11	21	Languedoc/Platanes (23 ménages)
12	21	U de Sangnier (6 ménages)
13	21	Brune
14	**24**	**Aménagement d'ensemble**
15	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
16	**33**	**Requalification de LLS**
17	33	Languedoc
18	33	Gascogne
19	33	Barry 1
20	33	Pivoine
21	33	Papin
22	33	U de Sangnier
23	33	Provence 2/4/6
24	33	Provence 40/42
25	33	Béarn
26	**34**	**Résidentialisations de logements**
27	34	Barry 1
28	34	Pivoine
29	34	Provence 2/4/6
30	34	Béarn
31	**36**	**Accession à la propriété**
32	**37**	**Equipements publics de proximité**
33	37	Ecole des Provinces - réhabilitation et extension
34	37	Dojo
35	37	EAJE galeries de l'Europe
36	37	Réhabilitation EAJE Lamartine
37	37	Maison de la petite enfance - réhabilitation et extension
38	*37*	*Maison de projet*
39	*37*	*Réhabilitation GS Montaigne*
40	**38**	**Immobilier à vocation économique**
41	38	Galerie de l'EuropeRestructuration de cellules commerciales



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPNRU
HEM

N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
2	**14**	**Etudes et conduite de projet**
3	14	Chargé de mission RU
4	14	Mémoire des Quartiers
5	**15**	**Relogement des ménages avec minoration de loyer**
6	15	30 ménages
7	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
8	**21**	**Démolitions de logements sociaux**
9	21	26-28-30 rue Louis Braille + 28 garages
10	21	Cité familiale
11	21	33-35-46-48-50 Rue Branly
12	21	46-48 rue Watteuw
13	21	107-113-119 Rue Blaise Pascal
14	21	Square Jean Moulin (HORS ANRU)
15	**24**	**Aménagement d'ensemble**
16	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
17	**31**	**Reconstitution de l'offre de LLS (Hors ANRU)**
18	**31**	**Secteur 1 - Lionderie**
19	**31**	**Secteur D**
20	31	Lot 4 - Béguinage Edison (6 logements)
21	**31**	**Secteur 5 - Nadaud**
23	**31**	**rue de la filature (hors QPV)**
25	**36**	**Accession à la propriété**
26	**36**	**Secteur 1 - Lionderie**
27	**36**	**Secteur A**
28	**36**	**Lots 8- 9 - AL & AS**
34	**36**	**Secteur B**
35	**36**	**Lot 5 AS**
41	**36**	**Secteur C**
42	**36**	**Lots 6-7 - AS**
48	**36**	**Secteur D**
49	**36**	**Lot 2 - AL**
55	**36**	**Lot 3 - AS**
61	**36**	**Secteur E**
62	**36**	**Lot 1 - AS**
68	**36**	**Secteur 2 - Jules Ferry**
69	**36**	**Liétanie - AS**
75	36	Ancienne école
76	**36**	**Secteur 4 - Square Jean Moulin HORS ANRU**
78	**36**	**Secteur 8 - Ancien CS HCL**
81	**37**	**Equipements publics de proximité**
82	37	Centre social Espace de vie St Exupery - Lionderie
83	37	Construction Nouvelle Ecole Jules Ferry
84	37	Construction annexe Bournazel - 3 Baudets
85	37	Equipement sportif salle de sport Dojo - terrain Tour Dr Roux
86	37	Centre de formation et d'insertion
87	37	Espace de vie St Exupery
88	37	Démolition ancien CS St-Exupéry
89	**38**	**Immobilier à vocation économique**
90	**38**	**Réalisation 6 cellules commerciales**



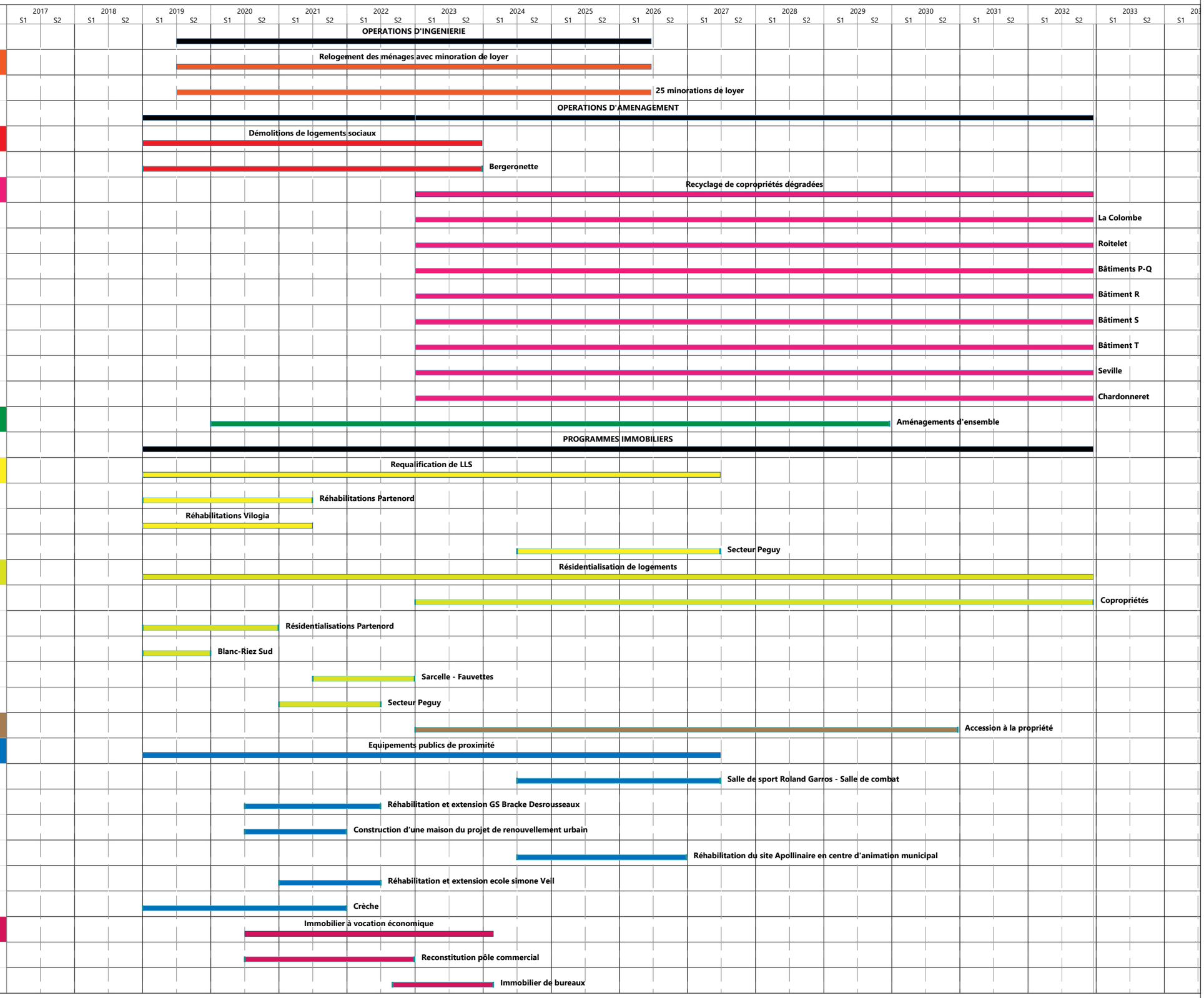
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPRU

WATTIGNIES

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**1**	**OPERATIONS D'INGENIERIE**
2	**15**	**Relogement des ménages avec minoration de loyer**
3	15	25 minorations de loyer
4	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
5	**21**	**Démolitions de logements sociaux**
6	21	Bergeronette
7	**22**	**Recyclage de copropriétés dégradées**
8	*22*	*La Colombe*
9	*22*	*Roitelet*
10	*22*	*Bâtiments P-Q*
11	*22*	*Bâtiment R*
12	*22*	*Bâtiment S*
13	*22*	*Bâtiment T*
14	*22*	*Seville*
15	*22*	*Chardonneret*
16	**24**	**Aménagements d'ensemble**
17	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
18	**33**	**Requalification de LLS**
19	*33*	*Réhabilitations Partenord*
20	*33*	*Réhabilitations Vilogia*
23	*33*	*Secteur Peguy*
24	**34**	**Résidentialisation de logements**
25	22	Copropriétés
26	*33*	*Résidentialisations Partenord*
27	*33*	*Blanc-Riez Sud*
28	*34*	*Sarcelle - Fauvettes*
29	*33*	*Secteur Peguy*
30	**36**	**Accession à la propriété**
31	**37**	**Equipements publics de proximité**
32	37	Salle de sport Roland Garros - Salle de combat
33	37	Réhabilitation et extension GS Bracke Desrousseaux
34	37	Construction d'une maison du projet de renouvellement urbain
35	*37*	*Réhabilitation du site Apollinaire en centre d'animation municipal*
36	*37*	*Réhabilitation et extension ecole simone Veil*
37	*37*	*Crèche*
38	**38**	**Immobilier à vocation économique**
39	38	Reconstitution pôle commercial
40	38	Immobilier de bureaux



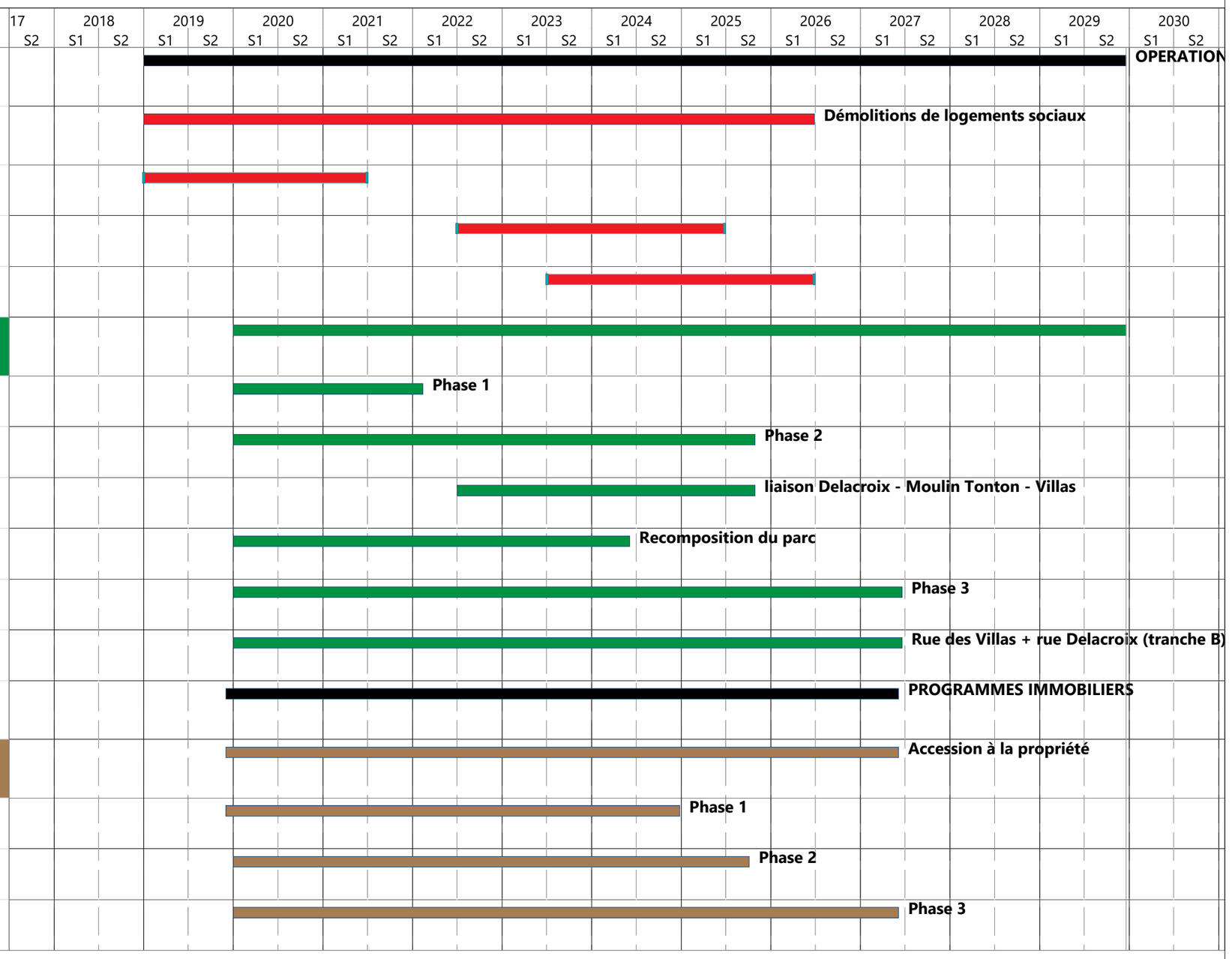
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

NPRU

WATTRELOS

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

N°	RGA ANRU	Nom de la tâche
1	**2**	**OPERATIONS D'AMENAGEMENT**
2	**21**	**Démolitions de logements sociaux**
3	21	Bâtiment Dufy (38 ménages) - OPPC
4	21	Bâtiment Ardoise (40 ménages)
5	21	Bâtiment Gypse (38 ménages)
6	**24**	**Aménagement d'ensemble**
7	**24**	**Phase 1**
13	**24**	**Phase 2**
14	24	liaison Delacroix - Moulin Tonton - Villas
17	24	Recomposition du parc
20	**24**	**Phase 3**
21	24	Rue des Villas + rue Delacroix (tranche B)
24	**3**	**PROGRAMMES IMMOBILIERS**
25	**36**	**Accession à la propriété**
26	**36**	**Phase 1**
37	**36**	**Phase 2**
46	**36**	**Phase 3**



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Typologie	Intitulé	Maître d'ouvrage	QPV	Commune	Nbre logts	Coût HT	Coût TTC	Base de fin.	Ville	MEL	Département	Région	Bailleurs	CAF	Europe	ANAH	CDC	Autre	ANRU	Prêt CDC	Prêts bonifiés AL	Année début	Semestre début	Semestre durée
Etudes et conduite de projet	MEL - Conduite de projet	MEL	Multisites	Metro		11 727 500		11 727 500		5 863 750									5 863 750			2018	1	24
Etudes et conduite de projet	MEL - Chargé de mission développement économique	MEL	Multisites	Metro		97 500		97 500		47 500							50 000		-			2016	2	3
Etudes et conduite de projet	MEL - AMO métropolitaine d'évaluation	MEL	Multisites	Metro		200 000		200 000		100 000									100 000			2020	1	20
Etudes et conduite de projet	MEL - AMO OPCU	MEL	Multisites	Metro		1 500 000		1 500 000		865 000							635 000		-			2020	1	20
Etudes et conduite de projet	MEL - actions de co-construction : prise en compte du besoin des usagers et place des femmes	MEL	Multisites	Metro		100 000		100 000		50 000									50 000			2020	1	10
Etudes et conduite de projet	MEL - actions communications et marketing territorial	MEL	Multisites	Metro		100 000		100 000		50 000									50 000			2021	1	10
Etudes et conduite de projet	MEL - action métropolitaine d'accompagnement à la mobilité des ménages relogés	MEL	Multisites	Metro		100 000		100 000		50 000									50 000			2021	1	6
Etudes et conduite de projet	MEL - réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des ménages relogés	MEL	Multisites	Metro		372 000		372 000		186 000									186 000			2020	1	18
Etudes et conduite de projet	MEL - AMO accompagnement construction projet de gestion	MEL	Multisites	Metro		120 000		120 000		60 000									60 000			2020	1	4
Etudes et conduite de projet	HEM - Mémoire des quartiers	Hem	Liondrie - 3 Baudets	Hem		50 000	60 000	50 000	25 000										25 000			2020	1	8
Etudes et conduite de projet	HEM - Chef de projet Ville	Hem	Liondrie - 3 Baudets	Hem		402 500	483 000	402 500	201 250										201 250			2019	1	14
Etudes et conduite de projet	LOOS - Chef de projet	Loos	Les Oliveaux	Loos		950 000	950 000	950 000	475 000								-		475 000			2019	1	20
Etudes et conduite de projet	LOOS - Actions de communication projet des Oliveaux	Loos	Les Oliveaux	Loos		100 000	120 000	100 000	50 000										50 000			2020	1	10
Etudes et conduite de projet	LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux	Loos	Les Oliveaux	Loos		100 000	120 000	100 000	50 000										50 000			2020	1	12
Etudes et conduite de projet	LILLE - Lille Sud - Directeur de projet	Lille	Concorde	Lille		1 150 000	1 150 000	1 150 000	575 000										575 000			2019	1	20
Etudes et conduite de projet	LILLE - BOIS BLANCS - Chef de projet	Lille	Bois-Blanc / aviateurs	Lille		665 000	665 000	665 000	332 500										332 500			2019	1	14
Etudes et conduite de projet	LILLE - Mémoire des quartiers	Lille	Concorde	Lille		50 000	60 000	50 000	25 000										25 000			2019	1	20
Etudes et conduite de projet	MONS - Directeur de Projet Ville	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		1 150 000	1 150 000	1 150 000	575 000										575 000			2018	2	20
Etudes et conduite de projet	MONS - Mémoire de quartier	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		200 000	200 000	200 000	150 000										50 000			2020	2	8
Etudes et conduite de projet	MONS - Étude pré-opérationnelle d'accompagnementde la copropriété - Résidence Europe	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		200 000	220 000	200 000		200 000						-						2020	1	
Etudes et conduite de projet	TOURCOING - Direction de projet ville	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		1 150 000	1 150 000	1 150 000	575 000										575 000			2018	1	20
Etudes et conduite de projet	TOURCOING - Mission d'accompagnement social du relogement	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		760 000	760 000	760 000	760 000													2020	1	16
Etudes et conduite de projet	TOURCOING - Actions de participation et co-construction du projet	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		42 857	51 429	42 857	12 857										30 000			2020	1	12
Etudes et conduite de projet	TOURCOING - Actions en faveur de la mémoire de quartier	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		71 429	85 714	71 429	21 429										50 000			2020	1	12
Etudes et conduite de projet	TOURCOING - Chef de projet social	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		950 000	950 000	950 000	950 000													2020	1	20
Etudes et conduite de projet	WATTIGNIES - Mission d'étude pré opérationnelle OPAH-CD	MEL	Blanc Riez	Wattignies		100 000	120 000	100 000		100 000														
Etudes et conduite de projet	WATTIGNIES - Mission suivi animation	MEL	Blanc Riez	Wattignies		250 000	300 000	250 000		250 000														
Relogement des ménages avec minoratio	HEM - Relogement 30 Ménages avec Minoration de Loyer	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	30	136 000		136 000											136 000			2019	1	14
Relogement des ménages avec minoratio	LILLE - CONCORDE - Relogement 180 ménages avec minoration de loyer	LMH	Concorde	Lille	180	810 000	810 000	810 000											810 000			2019	2	12
Relogement des ménages avec minoratio	MONS - Relogement 32 Ménages avec Minoration de Loyers	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	38	172 000	172 000	172 000											172 000			2019	1	14
Relogement des ménages avec minoratio	LOOS- MONS EN BAROEUL Relogement 217 ménages avec minoration de loyer	Partenord	Multisites	Metro		968 000		968 000											968 000			2019	2	14
Reconstitution de l’offre de LLS	MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 570 LLS (387 PLAI / 183 PLUS)	Vilogia	Multisites	Metro	570	82 909 091	91 200 000	82 909 091		3 018 600			76 871 891						3 018 600	64 435 527	6 043 500	2020	2	20
Reconstitution de l’offre de LLS	MONS - Reconsitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch	Vilogia	Multisites	Metro	43	5 230 538	5 748 619	5 230 538		202 800			4 824 938						202 800	4 304 257	463 900	2020	2	4
Reconstitution de l’offre de LLS	HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI /11 PLUS) - Hall'Ys	Vilogia	Multisites	Metro	23	2 827 200	3 109 920	2 827 200		93 600			2 640 000						93 600	1 963 020	252 900	2019	2	4
Reconstitution de l’offre de LLS	HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM	Vilogia	Multisites	Metro	32	3 013 579	3 314 937	3 013 579		249 600			2 514 379						249 600	1 748 742	313 600	2020	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO	Vilogia	Multisites	Metro	47	7 193 046	7 912 351	7 193 046		117 000			6 959 046						117 000	5 880 089	540 600	2019	2	4
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls	Vilogia	Multisites	Metro	9	1 070 790	1 177 868	1 070 790		70 200			930 390						70 200	769 772	88 200	2020	2	4
Reconstitution de l’offre de LLS	MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier Becquerel - VEFA Projectim	Vilogia	Multisites	Metro	19	2 763 636	3 040 000	2 763 636		46 800			2 670 036						46 800	2 255 491	218 700	2019	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 LLS (25 PLAI / 16 PLUS)	Vilogia	Multisites	Metro	41	5 963 636	6 560 000	5 963 636		195 000			5 573 636						195 000	4 679 091	441 800	2020	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY	Vilogia	Multisites	Metro	51	6 698 460	7 368 306	6 698 460		124 800			6 448 860						124 800	5 425 753	587 300	2020	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin	Partenord	Multisites	Metro	6	708 066	778 873	708 066		23 400			661 266						23 400	524 200	66 300	2020	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Château et rue des jardins Caulier	Partenord	Multisites	Metro	5	778 000	855 800	778 000		15 600			746 800						15 600	612 500	56 500	2019	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	LOMME - reconstitution 22 LLS (8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules Guesde & Albert Thomas	Partenord	Multisites	Metro	22	3 070 375	3 377 413	3 070 375		62 400			2 945 575						62 400	-	250 600	2019	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	MONS EN BAROEUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel	Partenord	Multisites	Metro	9	992 520	1 091 772	992 520		31 200			930 120						31 200	730 168	100 700	2019	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean Jaurès	Partenord	Multisites	Metro	26	3 823 411	4 205 752	3 823 411		70 200			3 683 011						70 200	3 003 300	297 300	2019	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	SAINT ANDRE LEZ LILLE - Reconstitution 53 LLS (37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart	Partenord	Multisites	Metro	53	6 251 999	8 229 777	6 251 999		288 600			5 674 799						288 600	4 490 200	559 400	2019	1	8
Reconstitution de l’offre de LLS	TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire	Partenord	Multisites	Metro	10	922 286	1 014 514	922 286		31 200			859 886						31 200	655 000	113 000	2018	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline	Partenord	Multisites	Metro	25	3 474 231	3 821 654	3 474 231		195 000			3 084 231						195 000	2 491 800	245 000	2019	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean Macé	Partenord	Multisites	Metro	14	1 824 158	2 006 574	1 824 158		39 000			1 746 158						39 000	1 404 000	159 700	2019	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 359 LLS Multisites (237 PLAI/122 PLUS)	Partenord	Multisites	Metro	359	49 312 000	52 024 160	49 312 000		1 848 600			45 614 800						1 848 600	36 860 400	3 823 200	2019	2	14
Reconstitution de l’offre de LLS	MACRO FAT LMH - Reconstitution 430 LLS (199 PLAI / 231 PLUS)	LMH	Multisites	Metro	430	59 112 882	65 024 170	59 112 882		16 823 320			40 737 362						1 552 200	33 694 343	4 791 500	2019	2	20
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI / 29 PLUS) - RHD 2 - Ilot 11B Quai Hegel	LMH	Multisites	Metro	43	7 058 095	7 763 905	7 058 095		1 682 332			5 091 563						284 200	3 233 279	493 900	2020	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II	LMH	Multisites	Metro	7	874 872	962 359	874 872		273 868			519 804						81 200	388 719	76 100	2020	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (8 PLAI / 12 PLUS) - La Fonderie rue Pierre de Roubaix	LMH	Multisites	Metro	20	3 042 995	3 347 295	3 042 995		782 480			2 210 115						50 400	1 701 354	143 600	2021	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2 PLUS) - Friche Danone Ilot 1B	LMH	Multisites	Metro	5	808 474	889 321	808 474		195 620			593 954						18 900	488 107	37 100	2020	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Friche Danone Ilot 5	LMH	Multisites	Metro	11	1 176 317	1 293 949	1 176 317		430 364			701 853						44 100	532 793	82 100	2021	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 PLUS) - Rue des Mésanges	LMH	Multisites	Metro	11	1 117 153	1 228 869	1 117 153		430 364			544 689						142 100	348 689	117 800	2020	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAI /10 PLUS) - rue d'Armentières	LMH	Multisites	Metro	26	3 343 524	3 677 876	3 343 524		1 017 224			2 001 500						324 800	1 520 477	279 800	2020	1	7
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAI / 1 PLUS) - Rue de Mouscron	LMH	Multisites	Metro	3	308 381	339 219	308 381		117 372			150 409						40 600	98 682	31 900	2019	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Tilleul	LMH	Multisites	Metro	7	950 614	1 045 677	950 614		273 868			595 546						81 200	461 505	76 100	2021	1	6
Reconstitution de l’offre de LLS	WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau	LMH	Multisites	Metro	4	514 927	566 420	514 927		156 496			297 531						60 900	245 897	41 700	2020	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI / 9 PLUS) - Rue Albert Thomas	LMH	Multisites	Metro	24	3 258 819	3 584 701	3 258 819		938 976			2 015 343						304 500	1 425 649	257 700	2019	2	8
Reconstitution de l’offre de LLS	QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 12 LLS (8 PLAI / 4 PLUS) - Chemin de l'ange gardien	LMH	Multisites	Metro	12	1 335 708	1 469 279	1 335 708		469 488			703 820						162 400	483 428	127 600	2019	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAI / 2 PLUS) - 12 Rue du chemin vert	LMH	Multisites	Metro	6	696 553	766 209	696 553		234 744			380 609						81 200	254 547	63 800	2019	2	4
Reconstitution de l’offre de LLS	WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Boulevard André Cambray	LMH	Multisites	Metro	7	757 228	832 951	757 228		273 868			402 160						81 200	254 487	76 100	2019	2	6
Reconstitution de l’offre de LLS	MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS (294 PLAI)	LMH	Multisites	Metro	294	40 416 715	44 458 386	40 416 715		11 502 456			22 946 059						5 968 200	18 044 023	2 881 200	2019	2	20
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet	MEL	Multisites	Metro	31	4 464 000	4 960 000	4 464 000		148 200			4 167 600						148 200	3 721 200	333 800	2020	2	12
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL. 1 rue du Ballon	MEL	Multisites	Metro	42	6 048 000	6 720 000	6 048 000		202 800			5 642 400						202 800	5 037 600	451 600	2021	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) - Rue de la vignette	MEL	Multisites	Metro	15	2 160 000	2 400 000	2 160 000		70 200			2 019 600						70 200	1 803 600	162 000	2020	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	MEL	Multisites	Metro	25	3 600 000	4 000 000	3 600 000		117 000			3 366 000						117 000	3 006 000	270 000	2023	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	QUESNOY-SUR-DEULLE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien	MEL	Multisites	Metro	42	6 048 000	6 720 000	6 048 000		202 800			5 642 400						202 800	5 037 600	451 600	2021	1	16
Reconstitution de l’offre de LLS	ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor	MEL	Multisites	Metro	20	2 880 000	3 200 000	2 880 000		31 200			2 817 600						31 200	2 529 600	236 000	2021	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 PLAI / 32 PLUS) - ZAC du Centre ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Ed	MEL	Multisites	Metro	82	11 808 000	13 120 000	11 808 000		390 000			11 028 000						390 000	9 847 200	883 600	2020	1	20
Reconstitution de l’offre de LLS	ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - rue des déportés, rue Victor Hug	MEL	Multisites	Metro	48	6 912 000	7 680 000	6 912 000		226 200			6 503 100						182 700	5 811 900	356 400	2021	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Site NPRU Liondrie Trois Baudets - en QPV	MEL	Multisites	Metro	15	2 160 000	2 400 000	2 160 000		117 000			1 948 500						94 500	1 732 500	118 500	2021	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément - en QPV	MEL	Multisites	Metro	23	3 312 000	3 680 000	3 312 000		54 600			3 213 300						44 100	2 882 100	162 500	2021	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	Lille - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde - en QPV	MEL	Multisites	Metro	220	31 680 000	35 200 000	31 680 000		514 800			30 749 400						415 800	27 581 400	1 553 200	2021	1	20
Reconstitution de l’offre de LLS	ROUBAIX - Reconstitution 5 LLS Roubaix (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV	MEL	Multisites	Metro	5	720 000	800 000	720 000		15 600			691 800						12 600	619 800	35 900	2021	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 10 LLS (6PLAI / 4PLUS) - Censerie - en QPV	MEL	Multisites	Metro	10	1 440 000	1 600 000	1 440 000		46 800			1 355 400						37 800	1 211 400	74 200	2022	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	WATTRELOS - Reconstitution 23 LLS Wattrelos (13 PLAI / 10 PLUS) - La Lainière - en QPV	MEL	Multisites	Metro	23	5 328 000	5 920 000	5 328 000		101 400			5 144 700						81 900	4 611 900	169 700	2020	1	12
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'épine	INA-3F	Multisites	Metro	15	1 601 438	1 738 117	1 601 438		117 000			1 367 438						117 000	1 183 000	147 000	2019	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar	INA-3F	Multisites	Metro	21	3 318 598	3 650 458	3 318 598		54 600			3 209 398						54 600	2 935 000	240 800	2019	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossee	INA-3F	Multisites	Metro	26	3 167 775	3 480 534	3 167 775		62 400			3 054 975						50 400	2 835 000	183 800	2019	2	5
Reconstitution de l’offre de LLS	MACRO FAT 3FNA - Reconstitution 39 LLS (39 PLAI / 0 PLUS)	INA-3F	Multisites	Metro	39	5 263 266	5 789 593	5 263 266		304 200			4 654 866						304 200	3 746 340	382 200	2020	2	12
Relogement des ménages avec minoratio	ROUBAIX - ALMA GARE - Relogement 25 ménages avec minoration de loyer	INA-3F	Alma-Cul de Four	Roubaix	25	138 000	138 000	138 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138 000	-	-	2019	1	10
Relogement des ménages avec minoratio	TOURCOING - Relogement 99 ménages avec minoration de loyer	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	99	450 000	450 000	450 000											450 000			2019	1	16
Relogement des ménages avec minoratio	TOURCOING - Relogement 209 ménages avec minoration de loyer	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	209	956 000	956 000	956 000											956 000			2019	1	16
Relogement des ménages avec minoratio	WATTIGNIES - Relogement 25 ménages avec minoration de loyer	MEL	Blanc Riez	Wattignies	25	130 000		130 000											130 000			2019	2	6
Démolition de LLS	HEM - Démolition 107-113-119 rue Blaise Pascal (3 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	3	141 017	151 319	141 017					28 203						112 814			2019	2	5
Démolition de LLS	HEM - Démolition Résidence Braille (18 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	18	660 946	705 881	660 946					132 189						528 757			2017	1	6
Démolition de LLS	HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	64	1 782 488	1 923 319	1 782 488					243 938					562 800	975 750			2019	1	14
Démolition de LLS	HEM - Démolition 33-35-46-48-50 rue Branly (5 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	5	161 400	170 741	161 400					22 392					49 440	89 568			2020	1	5
Démolition de LLS	HEM - Démolition 46-48 rue Jules Watteuw (2 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	2	150 062	161 843	150 062					30 012						120 050			2019	2	5
Démolition de LLS	HEM - Démolition 126-128 Rue de la Liondrie (2 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	2	100 000	120 000	100 000					100 000											
Démolition de LLS	HEM - Démolition Square Jean Moulin (24 LLS)	Vilogia	Liondrie - 3 Baudets	Hem	24	629 200	755 040	629 200					629 200											
Démolition de LLS	LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	220	11 145 011	13 083 736	11 145 011					2 215 842					65 800	8 863 368			2019	2	14
Démolition de LLS	LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	84	3 503 387	4 069 808	3 503 387					676 973					118 520	2 707 893			2022	2	9
Démolition de LLS	LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	52	2 383 814	2 774 854	2 383 814					467 371					46 960	1 869 483			2020	2	7
Démolition de LLS	LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	52	2 358 410	2 749 450	2 358 410					439 682					160 000	1 758 728			2020	1	9
Démolition de LLS	LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	16	707 285	815 389	707 285					114 745					133 560	458 980			2023	1	7
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 22 - 24 bvd de Metz (40 LLS)	LMH	Concorde	Lille	40	1 643 066	1 763 639	1 643 066										28 260	1 614 806			2019	2	7
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 1 - 3 rue Lamaze (40 LLS)	LMH	Concorde	Lille	40	1 671 544	1 792 117	1 671 544										124 800	1 546 744			2022	1	7
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 14 - 16 bvd de Metz (101 LLS)	LMH	Concorde	Lille	101	3 860 331	4 122 605	3 860 331										32 280	3 828 051			2020	1	9
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 18- 20 bvd de Metz (39 LLS)	LMH	Concorde	Lille	39	1 452 679	1 555 639	1 452 679										29 220	1 423 459			2019	2	7
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 64 - 74 bvd de Metz (56 LLS)	LMH	Concorde	Lille	56	2 082 774	2 228 672	2 082 774										60 120	2 022 654			2023	1	9
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 8 - 40 rue Blum (150 LLS)	LMH	Concorde	Lille	150	5 593 824	5 989 824	5 593 824										126 360	5 467 464			2019	1	11
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 2 - 4 rue Lamaze (117 LLS)	LMH	Concorde	Lille	117	4 201 278	4 489 398	4 201 278										31 200	4 170 078			2019	1	9
Démolition de LLS	LILLE - CONCORDE - Démolition 26-28 bvd de Metz (105 LLS)	LMH	Concorde	Lille	105	3 929 575	4 202 521	3 929 575										29 160	3 900 415			2023	1	12
Démolition de LLS	LILLE - JB CLEMENT - Démolition tour 1 (20 LLS)	Vilogia	JB Clément	Lille	20	415 656	450 656	415 656					81 325					9 030	325 301			2019	2	6
Démolition de LLS	MONS - Démolition Sangnier (8LLS)	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	8	965 328	1 061 860	965 328					193 066						772 262			2019	1	5
Démolition de LLS	MONS - Démolition Languedoc (23 LLS)	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	23	1 147 158	1 261 874	1 147 158					229 432						917 727			2019	1	8
Démolition de LLS	MONS -Démolition Coty (96 LLS)	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	96	3 874 407	4 113 316	3 874 407					765 577					46 520	3 062 309			2019	1	11
Démolition de LLS	MONS - Démolition Brune (172LLS)	Partenord	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	172	6 986 541	8 108 391	6 986 541					1 382 540					73 840	5 530 161			2019	2	9
Démolition de LLS	MONS - Démolition Barry 2 (59LLS)	Partenord	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	59	2 424 065	2 810 548	2 424 065					475 213					48 000	1 900 852			2019	2	8
Démolition de LLS	ROUBAIX - ALMA GARE - Démolition Alma et Médicis (163 LLS)	INA-3F	Alma-Cul de Four	Roubaix	163	7 620 543	8 305 407	7 620 543	-	-	-	-	1 442 783	-	-	-	-	281 820	5 895 940	-	-	2019	1	10
Démolition de LLS	ROUBAIX - EPEULE - Démolition 24E et 24F (102 LLS)	LMH	Epeule	Roubaix	102	4 694 042	5 005 123	4 694 042	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 694 042	-	-	2019	1	11
Démolition de LLS	ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition Tours D et E (172 LLS)	LMH	Est	Roubaix	172	6 715 865	7 119 507	6 715 865	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 715 865	-	-	2019	1	10
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Perrault 2 (59 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	59	2 733 394	2 942 787	2 733 394					537 577					45 510	2 150 307			2017	1	9
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Sceve (54 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	54	3 783 671	4 091 305	3 783 671					747 410					46 620	2 989 641			2021	1	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Bottrop (116 LLS)	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	116	4 437 856	4 732 145	4 437 856										66 000	4 371 856			2019	1	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Caporal Delroeux (132 LLS)	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	132	4 936 306	5 254 728	4 936 306										72 000	4 864 306			2021	2	10
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Nobel (132 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	132	4 003 860	4 226 490	4 003 860					783 102					88 350	3 132 408			2021	2	10
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Bocage 1 (15 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	15	874 050	897 698	874 050					162 474					61 680	649 896			2019	1	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Paré (36 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	36	1 136 222	1 200 740	1 136 222					222 582					23 310	890 329			2023	1	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Batiment 5 (45 LLS)	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	45	2 561 805	2 688 293	2 561 805										33 000	2 528 805			2017	2	10
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Marot (48 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	48	1 498 124	1 577 599	1 498 124					293 805					29 100	1 175 219			2019	2	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition d'Aubigné (36 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	36	1 127 669	1 194 912	1 127 669					221 196					21 690	884 783			2019	1	7
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Perrault 1 (23 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	23	629 576	665 145	629 576					122 975					14 700	491 901			2019	1	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Montaigne (120 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	120	3 351 107	3 540 093	3 351 107					654 927					76 470	2 619 709			2022	2	10
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Dr Schweitzer (48 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	48	1 302 672	1 375 600	1 302 672					254 594					29 700	1 018 378			2022	2	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition Villon (36 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	36	959 464	1 013 568	959 464					187 543					21 750	750 171			2019	2	8
Démolition de LLS	TOURCOING - Démolition La Boetie (47 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	47	1 263 840	1 334 564	1 263 840					246 918					29 250	987 672			2022	1	8
Démolition de LLS	WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (80 LLS)	Vilogia	Blanc Riez	Wattignies	80	3 301 299	3 502 455	3 301 299					648 508					58 760	2 594 031			2019	2	10
Démolition de LLS	WATTRELOS - Démolition Ardoise (40 LLS)	Vilogia	Les Villas	Wattrelos	40	1 096 607	1 164 933	1 096 607					219 321					-	877 286			2022	2	6
Démolition de LLS	WATTRELOS - Démolition Dufy (40 LLS)	Vilogia	Les Villas	Wattrelos	40	1 108 303	1 172 578	1 108 303					220 353					6 540	881 410			2019	1	5
Recyclage de copropriétés dégradées	MONS - Travaux de mise en sécurité de la résidence Europe	SCP	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		5 356 605	6 427 926	5 356 605		2 034 168						-		3 322 437						
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Bâtiment T	SCP	Blanc Riez	Wattignies	76	962 280	1 154 736	962 280		96 228								866 052				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Bâtiment R	SCP	Blanc Riez	Wattignies	60	1 057 155	1 268 586	1 057 155		105 716								951 440				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Bâtiment P-O	SCP	Blanc Riez	Wattignies	73	1 723 700	2 068 440	1 723 700		172 370								1 551 330				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Bâtiment S	SCP	Blanc Riez	Wattignies	44	665 830	798 996	665 830		66 583								599 247				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Seville	SCP	Blanc Riez	Wattignies	96	603 600	724 320	603 600		60 360								543 240				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Roitelet	SCP	Blanc Riez	Wattignies	32	764 940	917 928	764 940		76 494								688 446				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Colombe	SCP	Blanc Riez	Wattignies	29	690 113	828 135	690 113		69 011								621 101				2023	1	20
Recyclage de copropriétés dégradées	WATTIGNIES - Redressement Chardonneret	SCP	Blanc Riez	Wattignies	53	1 013 860	1 216 632	1 013 860		101 386								912 474				2023	1	20
Aménagement d’ensemble	WATTRELOS - Aménagement MEL Dépenses non éligible ANRU	MEL	Les Villas	Wattrelos		3 236 200	3 883 440	3 236 200		3 236 200														
Aménagement d’ensemble	HEM - Aménagement secteurs Liondrie - Ecole Jules Ferry - Place Bournazel - Dr Roux	MEL	Liondrie - 3 Baudets	Hem		8 820 857	10 585 028	8 820 857	809 494	3 237 976		700 000							4 073 387			2018	2	20
Aménagement d’ensemble	HEM - Aménagement - Dépenses non éligible ANRU	MEL	Liondrie - 3 Baudets	Hem		2 705 563	3 246 676	2 705 563	541 113	2 164 450														
Aménagement d’ensemble	LOOS - Aménagement d'ensemble quartier des Oliveaux	MEL	Les Oliveaux	Loos		26 000 000	31 200 000	26 000 000	1 933 776	7 735 103		2 000 000						2 699 880	11 631 241			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	LOOS - Création d'un parvis/place publique rue Édouard-Herriot	MEL	Les Oliveaux	Loos		1 282 130	1 538 556	1 282 130	226 426	905 704		150 000						-	-			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	LOOS - Aménagement Loos les Oliveaux – Dépenses non éligible ANRU	MEL	Les Oliveaux	Loos		5 516 153	6 619 383	5 516 153	1 103 231	4 412 922		-						-	-			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	LILLE - CONCORDE - Aménagement d'ensemble	MEL	Concorde	Lille		73 637 003	88 364 403	52 355 780	6 127 838	31 555 975		4 000 000						11 550 600	20 402 590			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	LILLE - CONCORDE - Aménagement d'ensemble - démolition équipements	Lille	Concorde	Lille		899 847	1 079 816	899 847	449 924										449 924			2024	1	8
Aménagement d’ensemble	LILLE - JB CLEMENT - Aménagement du secteur	MEL	JB Clément	Lille		2 541 886	3 050 263	2 541 886	97 699	707 211								991 054	745 921			2020	2	8
Aménagement d’ensemble	LILLE - FAUBOURG D'ARRAS - Aménagement du secteur	MEL	Faubourg d'Arras	Lille		6 450 635	7 740 762	5 474 254	669 825	2 882 808								321 750	2 576 252			2020	1	8

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Aménagement d’ensemble	MONS - Aménagement quartier du Nouveau Mons	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		28 994 965	34 793 958	28 994 965	1 932 999	7 731 995		3 000 000						3 791 100	12 538 871			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	MONS - Aménagement Coty Adenauer	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		3 325 198	3 990 237	3 325 198	665 040	2 660 158														
Aménagement d’ensemble	MONS- Amenagement non eligible	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		9 432 047	11 318 456	9 432 047	1 886 409	7 545 638														
Aménagement d’ensemble	TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne (FAT)	MEL	La Bourgogne	Tourcoing		36 107 989	43 329 587	36 107 989	2 460 000	9 840 000		4 000 000						3 507 990	16 300 000			2020	2	20
Aménagement d’ensemble	TOURCOING - Aménagement complémentaire (Hors FAT)	MEL	La Bourgogne	Tourcoing		51 345 870	61 615 044	51 345 870	10 238 934	40 955 736								151 200	-			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	WATTIGNIES - Aménagement quartier du Blanc Riez	MEL	Blanc Riez	Wattignies		11 801 945	14 162 334	11 801 945	899 740	3 598 960		416 950						1 686 295	5 200 000			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	WATTIGNIES - MOA MEL Aménagement Blanc Riez	MEL	Blanc Riez	Wattignies		1 452 753	1 743 304	1 452 753		1 452 753														
Aménagement d’ensemble	WATTIGNIES - MOA Ville Aménagement Blanc Riez	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies		549 245	659 094	549 245	549 245															
Aménagement d’ensemble	WATTIGNIES - Aménagement - Dépenses non éligible ANRU	MEL	Blanc Riez	Wattignies		6 899 924	8 279 909	6 899 924	1 379 985	5 519 939														
Aménagement d’ensemble	WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - Ville	Wattrelos	Les Villas	Wattrelos		698 766	838 519	698 766	149 068									91 380	458 318			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - MEL	MEL	Les Villas	Wattrelos		675 387	810 465	675 387		311 631								27 125	336 632			2020	1	20
Aménagement d’ensemble	WATTRELOS - Aménagement Ville Dépenses non éligible ANRU	Wattrelos	Les Villas	Wattrelos		951 707	1 142 049	951 707	351 707			600 000												
Requalification de LLS	HEM - Requalification thermique Residence Olivier	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	30	1 481 286	1 777 543	1 481 286					665 873					815 413						
Requalification de LLS	HEM - Requalification thermique Residence Laurier	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	50	2 014 488	2 417 386	2 014 488					395 328					1 619 160						
Requalification de LLS	HEM - Requalification thermique Residence Merisier	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	60	2 055 599	2 466 719	2 055 599					900 266					1 155 333						
Requalification de LLS	HEM - Requalification 46 LLS Individuels (3 Baudets)	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem		3 547 959	4 257 551	3 547 959					3 547 959											
Requalification de LLS	HEM - Requalification 40 LLS Collectifs (3 Baudets)	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem		2 236 315	2 683 578	2 236 315					2 236 315											
Requalification de LLS	LOOS - Requalification Tours St-Exupéry et Musset (104 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	104	6 240 000	6 864 000	6 240 000					5 200 000						1 040 000	2 496 000	2 704 000	2020	2	10
Requalification de LLS	LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)	SRCJ	Les Oliveaux	Loos	20	903 959	1 186 355	903 959					769 022						134 937	240 000	407 439	2020	2	3
Requalification de LLS	LOOS - Requalification Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	Vilogia	Les Oliveaux	Loos	64	3 616 871	3 978 558	3 616 871					3 019 100						597 771	904 218	1 572 351	2021	2	4
Requalification de LLS	LILLE - CONCORDE - Requalification 1-7 Renoir en résidence intergénérationnelle (135 LLS)	LMH	Concorde	Lille	135	10 885 064	11 912 671	10 885 064		462 707		422 116	8 100 029						1 900 213	3 469 203	4 630 826	2020	2	17
Requalification de LLS	LILLE - JB CLEMENT - Requalification des tours 3 et 5 (40 LLS)	Vilogia	JB Clément	Lille	40	3 200 000	3 511 000	3 200 000					2 640 000						560 000	823 912	1 360 000	2017	1	9
Requalification de LLS	MONS - Requalification Languedoc (46 LLS)	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	46	2 761 018	3 151 520	2 761 018					2 300 815						460 204	690 255	1 196 407	2023	1	3
Requalification de LLS	MONS - Requalification Gascogne (90 LLS)	Logis Métropole	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	90	5 400 000	5 940 000	5 400 000					4 500 000						900 000		2 340 000	2022	1	4
Requalification de LLS	MONS - Requalification Barry 1 (88 LLS)	Partenord	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	88	5 280 000	5 808 000	5 280 000	528 000				3 872 000						880 000	1 541 760	2 288 000	2020	2	8
Requalification de LLS	MONS - Requalification Pivoine (38 LLS)	Partenord	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	38	1 976 000	2 173 600	1 976 000	191 520				1 465 280						319 200	790 400	866 400	2021	2	5
Requalification de LLS	MONS - Requalification Papin (88 LLS)	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	88	4 371 000	4 808 100	4 371 000					3 672 800						698 200	1 092 750	1 924 400	2021	1	3
Requalification de LLS	MONS - Requalification Sangnier (119 LLS)	Vilogia	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	119	6 302 500	6 932 750	6 302 500					5 280 000						1 022 500	1 575 625	2 759 000	2021	2	4
Requalification de LLS	MONS - Requalification de Provence 2-4-6 (72 LLS)	Logis Métropole	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	72	4 320 000	4 752 000	4 320 000					3 600 000						720 000		1 872 000	2021	1	4
Requalification de LLS	MONS - Requalification de Provence 40-42 (16 LLS)	Logis Métropole	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	16	960 000	1 056 000	960 000					800 000						160 000		416 000	2022	1	4
Requalification de LLS	MONS - Requalification Béarn (28 LLS)	Logis Métropole	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	28	1 680 000	1 848 000	1 680 000					1 400 000						280 000		728 000	2022	1	4
Requalification de LLS	MONS - Aide Region Rehab	Bailleurs sociaux	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		-						1 941 441	- 1 941 441				-					2021	1	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Bocage 3 (22 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	22	1 408 000	1 548 800	1 408 000					1 170 400						237 600	352 000	607 200	2019	1	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de la tour Vandendriessche (40 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	40	2 400 000	2 628 000	2 400 000					2 000 000						400 000	600 000	1 040 000	2020	2	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de la tour Mansart (40 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	40	2 600 000	2 848 000	2 600 000					2 160 000						440 000	650 000	1 120 000	2020	1	9
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de la tour Mortagne (40 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	40	2 400 000	2 628 000	2 400 000					2 000 000						400 000	600 000	1 040 000	2020	1	9
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de T117 (interbailleurs) (LLS)	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	3	180 001	198 001	180 001		10 437			139 563						30 000	31 863	78 000	2019	1	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Renoir (72 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	72	4 320 000	4 730 400	4 320 000					3 600 000						720 000	1 080 000	1 872 000	2019	1	11
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de La Clairiere - Schumann (52 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	52	3 120 001	3 432 001	3 120 001					2 600 001						520 000	780 000	1 352 000	2019	1	7
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Progrès 1 (37 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	37	2 220 001	2 442 001	2 220 001					1 850 000						370 000	555 000	962 000	2019	1	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Progrès 3 (40 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	40	2 400 000	2 640 000	2 400 000					2 000 000						400 000	600 000	1 040 000	2019	1	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Progrès 2 (50 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	50	3 000 001	3 300 001	3 000 001					2 500 001						500 000	750 000	1 300 000	2019	1	8
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Bocage 1 (18 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	18	1 152 001	1 267 201	1 152 001					957 601						194 400	288 000	496 800	2022	1	3
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Manet (36 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	36	1 980 000	2 167 200	1 980 000					1 656 000						324 000	495 000	864 000	2024	1	7
Requalification de LLS	TOURCOING - Requalification de Sisley (36 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	36	1 980 000	2 167 200	1 980 000					1 656 000						324 000	495 000	864 000	2024	1	8
Requalification de LLS	WATTIGNIES - Requalification Sarcelle Fauvette (108 LLS)	Vilogia	Blanc Riez	Wattignies	108	6 190 694	6 809 764	6 190 694					6 190 694									2019	2	4
Requalification de LLS	WATTIGNIES - Requalification secteur Peguy (202 LLS)	Vilogia	Blanc Riez	Wattignies	202	11 343 737	12 478 111	11 343 737					11 343 737									2024	2	6
Requalification de LLS	WATTIGNIES - Requalification Partenord (674 LLS)	Partenord	Blanc Riez	Wattignies	674	20 855 575	25 026 690	20 855 575					20 855 575							8 342 230		2019	1	5
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Square Jean Rostand	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	20	32 696	39 235	32 696					32 696											
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Charcot	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	26	96 709	116 051	96 709					96 709											
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Thuya	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	30	235 670	282 804	235 670					235 670											
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Claude Bernard (Tour 115)	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	80	62 175	74 610	62 175					62 175											
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Cormoran	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	30	81 023	97 228	81 023					81 023											
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Bréguet (Tour 90)	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	80	41 890	50 268	41 890					41 890											
Résidentialisation de logements	HEM - Résidentialisation Bonnier	Vilogia	Lionderie - 3 Baudets	Hem	80	41 950	50 340	41 950					41 950											
Résidentialisation de logements	LOOS - Résidentialisation Tours Lavoisier et Verhaeren (64 LLS)	Vilogia	Les Oliveaux	Loos	64	497 025	546 727	497 025					298 215						198 810	-	-	2021	2	7
Résidentialisation de logements	LOOS - Résidentialisation Tours Musset et St Exupery (104 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	104	624 000	686 400	624 000					374 400						249 600	374 400	-	2023	1	3
Résidentialisation de logements	LOOS - Résidentialisation de 29 Bâtiments (789 LLS)	Partenord	Les Oliveaux	Loos	789	4 734 000	5 207 400	4 734 000					2 840 400						1 893 600	2 840 400	-	2020	2	16
Résidentialisation de logements	LILLE - FAUBOURG D'ARRAS - Résidentialisation (300 LLS)	LMH	Faubourg d'Arras	Lille	300	1 200 000	1 440 000	1 200 000	480 000	-			240 000						480 000			2022	2	10
Résidentialisation de logements	MONS - Résidentialisation Béarn (28 LLS)	Logis Métropole	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	28	252 001	277 201	252 001					151 200						100 800			2023	2	3
Résidentialisation de logements	MONS - Résidentialisation Barry 1 (88 LLS)	Partenord	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	88	879 396	914 640	879 396	263 819				263 819						351 758			2021	2	5
Résidentialisation de logements	MONS - Résidentialisation Provence 2-4-6 (72 LLS)	Logis Métropole	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	72	648 000	712 800	648 000					388 800						259 200			2022	1	3
Résidentialisation de logements	MONS - Résidentialisation Pivoine (38 LLS)	Partenord	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	38	228 000	239 896	228 000	15 960				120 840						91 200	91 200		2022	2	4
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation Coty / Schuman (323 LLS)	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	323	3 230 000	3 480 304	3 230 000					1 938 000						1 292 000			2023	2	3
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation Progrès 1 (37 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	37	361 675	397 843	361 675					217 005						144 670			2020	1	8
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation Progrès 2 (50 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	50	488 750	537 625	488 750					293 250						195 500			2020	1	8
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation Progrès 3 (40 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	40	391 000	430 100	391 000					234 600						156 400			2020	1	8
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation Bocage 1 (18 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	18	180 000	198 000	180 000					108 000						72 000			2024	2	3
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation Bocage 3 (22 LLS)	Vilogia	La Bourgogne	Tourcoing	22	212 960	234 256	212 960					127 776						85 184			2024	2	3
Résidentialisation de logements	TOURCOING - Résidentialisation T117 (3 LLS)	LMH	La Bourgogne	Tourcoing	3	30 000	33 195	30 000					18 000						12 000			2020	1	8
Résidentialisation de logements	WATTIGNIES - Résidentialisation Partenord (676 LLS)	Partenord	Blanc Riez	Wattignies	676	4 447 200	5 336 640	4 447 200					4 447 200							1 778 880		2019	1	4
Résidentialisation de logements	WATTIGNIES - Résidentialisation Blanc Riez Sud (242 LLS)	Vilogia	Blanc Riez	Wattignies	242	1 452 000	1 742 400	1 452 000					1 452 000									2019	1	2
Résidentialisation de logements	WATTIGNIES - Résidentialisation Sarcelle Fauvette (108 LLS)	Vilogia	Blanc Riez	Wattignies	108	814 300	977 160	814 300					814 300									2021	2	3
Résidentialisation de logements	WATTIGNIES - Résidentialisation secteur Peguy Flaubert / Coppée (202 LLS)	Vilogia	Blanc Riez	Wattignies	202	1 212 000	1 454 400	1 212 000					1 212 000									2021	2	3
Résidentialisation de logements	WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés (461 logements)	MEL	Blanc Riez	Wattignies	461	3 196 000	3 835 200	3 196 000										1 596 000	1 600 000			2023	1	20
Accession à la propriété	HEM - Accession 48 logements	MEL	Lionderie - 3 Baudets	Hem	48	480 000		480 000											480 000			2020	2	12
Accession à la propriété	HEM - Av Laennec Ancien Centre Socila HCL 24 logements	Vilogia P	Lionderie - 3 Baudets	Hem		3 600 000	4 320 000	3 600 000										3 600 000						
Accession à la propriété	HEM - Square Jean Moulin Acc propriété 50 Logements	Vilogia P	Lionderie - 3 Baudets	Hem	50	7 500 000	9 000 000	7 500 000										7 500 000						
Accession à la propriété	HEM - Dent Creuse Acc à la Propriété 6 logements	Promoteur	Lionderie - 3 Baudets	Hem	6	680 000	816 000	680 000										680 000						
Accession à la propriété	LOOS - Accession 75 logements	MEL	Les Oliveaux	Loos	75	750 000	750 000	750 000				-					-		750 000			2023	1	16
Accession à la propriété	LILLE - CONCORDE - Accession 150 logements	MEL	Concorde	Lille	150	1 500 000	1 500 000	1 500 000											1 500 000			2022	1	20
Accession à la propriété	MONS - Accession 60 logements	MEL	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul	60	600 000	600 000	600 000											600 000			2023	1	16
Accession à la propriété	TOURCOING - Accession 150 logements	MEL	La Bourgogne	Tourcoing	150	1 500 000	1 500 000	1 500 000											1 500 000			2024	1	20
Accession à la propriété	WATTIGNIES - Accession 15 logements	MEL	Blanc Riez	Wattignies	15	150 000		150 000											150 000			2023	1	16
Accession à la propriété	WATTRELOS - Accession 12 logements	MEL	Les Villas	Wattrelos	12	120 000	120 000	120 000											120 000			2022	1	20
Equipements publics de proximité	HEM - Construction Centre Social Espace de Vie St Exupery Lionderie	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		3 165 000	3 798 000	3 165 000	2 013 854			471 796							679 350			2021	2	14
Equipements publics de proximité	HEM - Construction Ecole Jules Ferry	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		3 894 152	4 672 982	3 894 152	3 076 740										817 412			2018	1	10
Equipements publics de proximité	HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie St Exupéry - Place Bournazel	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		1 910 000	2 292 000	1 910 000	1 249 680			300 000							360 320			2020	2	8
Equipements publics de proximité	HEM - Construction Salle multisports et Dojo - site Dr Roux	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		2 875 000	3 450 000	2 875 000	1 932 290			300 000							642 710			2021	2	3
Equipements publics de proximité	HEM - Terrain multisport Site Diligent	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		256 471	307 765	256 471	256 471															
Equipements publics de proximité	HEM - Création terrain multisport Triangle des Saules	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		52 768	63 322	52 768	52 768															
Equipements publics de proximité	HEM - Extension Salle Blaise Pascal et installation gradins	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		826 000	991 200	826 000	826 000															
Equipements publics de proximité	HEM - Extension de la Maison de la Petite Enfance	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		400 000	480 000	400 000	400 000															
Equipements publics de proximité	HEM - Installation pole prevention médical (medecine scolaire, formation interne,...) Av Laennec	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		212 600	255 120	212 600	212 600															
Equipements publics de proximité	HEM - Aire de Jeux - jardin Charcot	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		20 768	24 922	20 768	20 768															
Equipements publics de proximité	HEM - Requalification ecole La Fontaine	Hem	Lionderie - 3 Baudets	Hem		1 460 320	1 752 384	1 460 320	1 460 320															
Equipements publics de proximité	LOOS - Réhabilitation complète du Restaurant Scolaire	Loos	Les Oliveaux	Loos		3 404 000	4 084 800	3 404 000	1 904 000			1 500 000					-		-			2021	2	5
Equipements publics de proximité	LOOS - Création d'une Cuisine Centrale	Loos	Les Oliveaux	Loos		2 730 000	3 276 000	2 730 000	280 370			1 000 000					-		1 449 630			2021	2	6
Equipements publics de proximité	LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Education,Jeunesse,etc)	Loos	Les Oliveaux	Loos		5 619 339	6 743 207	5 619 339	1 798 241			1 400 000					-		2 421 097			2023	2	6
Equipements publics de proximité	LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiaires et Clubhouse	Loos	Les Oliveaux	Loos		902 643	1 083 171	902 643	593 054			-					-		309 589			2021	1	3
Equipements publics de proximité	LOOS - Création d'un terrain d'entrainement de football en compensation de la suppression de Léo Lagrange	Loos	Les Oliveaux	Loos		574 000	688 800	574 000	574 000			-					-		-			2021	1	4
Equipements publics de proximité	LOOS - Création d'une Maison des initiatives	Loos	Les Oliveaux	Loos		2 578 000	3 093 600	2 578 000	109 322			1 100 000					-		1 368 678			2024	2	6
Equipements publics de proximité	LOOS - Agrandissement bibliothèque Centre Prévert	Loos	Les Oliveaux	Loos		332 000	398 400	332 000	332 000			-					-		-			2021	1	2
Equipements publics de proximité	LOOS - Création d'un local jeunes Espace Mosaïque	Loos	Les Oliveaux	Loos		208 000	249 600	208 000	97 552			-					-		110 448			2022	2	4
Equipements publics de proximité	LOOS - Restructuration du Collège Descartes	Département	Les Oliveaux	Loos		7 441 826	8 930 192	7 441 826			7 441 826	-					-	-	-			2024	2	6
Equipements publics de proximité	LOOS - Ecole Perrault - nouveau dortoir / désamiantage	Loos	Les Oliveaux	Loos		572 500	687 000	572 500	572 500			-					-		-			2020	1	2
Equipements publics de proximité	LOOS - Ecole Sand Daudet - mise en accessibilité	Loos	Les Oliveaux	Loos		466 386	559 664	466 386	466 386			-					-		-			2020	2	3
Equipements publics de proximité	LILLE - CONCORDE - Cité des équipements	Lille	Concorde	Lille		20 882 109	24 791 410	20 882 109	11 096 475										9 785 635			2022	2	10
Equipements publics de proximité	MONS - Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Province	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		6 000 000	7 500 000	6 000 000	2 700 000			1 800 000							1 500 000			2022	2	6
Equipements publics de proximité	MONS - Création d'un dojo	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		3 500 000	4 200 000	3 500 000	1 925 000			700 000							875 000			2021	2	3
Equipements publics de proximité	MONS - Création d'un EAJE - Galerie de l'Europe	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		2 025 980	2 431 176	2 025 980	924 585		54 900			OUI				540 000	506 495			2018	2	4
Equipements publics de proximité	MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		600 000	720 000	600 000	450 000					OUI					150 000			2020	2	3
Equipements publics de proximité	MONS - Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		1 300 000	1 560 000	1 300 000	975 000					OUI					325 000			2022	1	4
Equipements publics de proximité	MONS - Rehabilitation thermique hotel de ville	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		2 800 000	3 360 000	2 800 000	1 402 550						1 397 450				-					
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Reconstruction des écoles Descartes / Kergomard	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		8 419 039	10 102 847	8 419 039	2 525 712										5 893 327			2024	2	10
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Confortement école Camus	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		4 502 265	5 402 717	4 502 265	3 826 925			675 340										2024	2	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		12 354 538	14 825 445	12 354 538	1 900 903			1 805 458							8 648 177			2019	2	12
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition local oxyjeunes)	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		1 783 437	2 140 124	1 783 437	357 272			177 444							1 248 721			2019	2	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Démolition/reconstruction crèche calin / caline	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		2 771 971	3 326 365	2 771 971	831 591										1 940 380			2022	1	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Réalisation d'une maison du projet	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		142 857	171 429	142 857	42 857										100 000			2020	1	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Construction accueil plaine sportive	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		1 076 771	1 292 125	1 076 771	1 076 771													2020	1	4
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Création d'un skate parc	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		129 800	155 760	129 800	129 800													2024	1	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Création d'un espace de workout sud	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		59 000	70 800	59 000	59 000													2024	1	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Création d'un espace de workout nord	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		59 000	70 800	59 000	59 000													2024	1	8
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Création d'un city stade dans la plaine sportive	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		177 000	212 400	177 000	177 000													2020	1	4
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Création d'un terrain de baseball	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		106 200	127 440	106 200	106 200													2020	1	6
Equipements publics de proximité	TOURCOING - Construction d'une maison des services	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		4 464 834	5 357 801	4 464 834	4 018 351			446 483												
Equipements publics de proximité	WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle de sport Roland Garros	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies		5 747 191	6 896 630	5 747 191	3 447 191			300 000							2 000 000			2024	2	6
Equipements publics de proximité	WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension GS Bracke Desrousseaux	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies		2 529 036	3 034 843	2 529 036	1 629 036										900 000			2020	2	4
Equipements publics de proximité	WATTIGNIES - Réalisation Maison du projet	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies		149 216	179 059	149 216	93 216										56 000			2020	2	3
Equipements publics de proximité	WATTIGNIES - Réhabilitation du site Apollinaire Centre d'animation municipal	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies		300 000	360 000	300 000	300 000													2024	2	5
Equipements publics de proximité	WATTIGNIES - Réhabilitation et extension ecole simone Veil	Wattignies	Blanc Riez	Wattignies		500 000	600 000	500 000	500 000													2021	1	3
Equipements publics de proximité	WATTIGNIES - Crèche	Privée	Blanc Riez	Wattignies		1 200 000	1 440 000	1 200 000										1 200 000				2019	1	6
Immobilier à vocation économique	HEM - Réalisation de Six Cellules commerciales - site Blanchisserie	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Lionderie - 3 Baudets	Hem		2 222 384	2 666 861	2 222 384	406 736	-	-	228 204	-	-	274 331	-	-	992 591	320 522			2018	2	4
Immobilier à vocation économique	LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Les Oliveaux	Loos		2 056 740	2 056 740	2 056 740	6 971			350 000					-	1 024 436	675 333			2021	1	8
Immobilier à vocation économique	LILLE - CONCORDE - Hôtel d'entreprise/centre d'affaires de quartiers	Promoteur	Concorde	Lille		7 986 750		7 986 750		1 792 750		3 000 000						3 194 000				2023	1	10
Immobilier à vocation économique	LILLE - CONCORDE - 1-7 Renoir Commerces extension	LMH	Concorde	Lille		2 505 769	3 006 923	2 505 769		-		577 884						1 350 000	577 884			2024	2	7
Immobilier à vocation économique	LILLE - CONCORDE - 1-7 Renoir RHVS	LMH	Concorde	Lille		5 706 638	6 808 365	5 706 638		-			1 422 865					2 880 009	1 403 763			2020	2	17
Immobilier à vocation économique	MONS - Restructuration de cellules commerciales - Galerie de l'Europe	Mons-en-Baroeul	Nouveau Mons	Mons-en-Baroeul		1 117 118	1 340 542	1 117 118	17 305			558 559						349 300	191 955			2019	2	9
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction d'une halle commerciale	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	La Bourgogne	Tourcoing		2 850 055	3 420 065	2 850 055	135 888			547 195						1 196 972	970 000			2019	2	6
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction du village artisanal 1	MEL	La Bourgogne	Tourcoing		3 458 200	4 149 840	3 458 200		801 113		297 987						1 260 000	1 099 100			2024	1	6
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Construction du village artisanal 2	MEL	La Bourgogne	Tourcoing		3 458 200	4 149 840	3 458 200		1 900 213		297 987						1 260 000				2024	2	20
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Développement du site Lepoutre	MEL	La Bourgogne	Tourcoing		39 755 389	47 706 466	39 755 389		18 823 283		1 752 106						19 180 000				2024	2	20
Immobilier à vocation économique	TOURCOING - Création centre d'affaires de quartier	Tourcoing	La Bourgogne	Tourcoing		115 850	139 020	115 850	34 755										81 095			2020	1	6
Immobilier à vocation économique	WATTIGNIES - Reconstitution centre commercial	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Blanc Riez	Wattignies		2 661 160	3 193 392	2 661 160				284 600						1 516 560	860 000			2020	2	5
Immobilier à vocation économique	WATTIGNIES - Immobilier de bureaux	Promoteur	Blanc Riez	Wattignies		2 321 900	2 786 280	2 321 900				1 498 450						823 450						
						1 240 232 470	1 389 574 864	1 217 974 865	98 114 792	215 953 468	7 496 726	38 600 000	499 700 089	-	1 671 781	-	685 000	91 389 484	286 621 130	325 870 524	68 113 825			

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Directeur de projet Ville de Tourcoing
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-14-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Description du Poste de Directeur de projet CUS (Ville)
CONSTRUIRE LE VOLET TERRITORIAL ET PORTER LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET
- Piloter les études sous maîtrise d'ouvrage de la Ville en s'assurant de la cohérence avec le volet territorial
- S'assurer de la faisabilité du projet pour la ville et veiller à la bonne mobilisation des moyens de la Ville pour répondre à l'ambition du volet territorial
- Veiller à l'élaboration de l'ensemble des démarches « de proximité » inhérentes à la réussite du projet : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de concertation pour le volet territorial, d'une stratégie d'attractivité territoriale, d'une stratégie d'organisation et de fonctionnement des équipements, d'accompagnement au changement, d'insertion, de gestion urbaine et sociale de proximité…
- Veiller à prendre en compte l'impact du projet sur la vie des habitants
- Veiller à ce que la programmation du contrat de ville intègre les priorités du renouvellement urbain

ASSURER LA COORDINATION PARTENARIALE DU PROJET ET ANIMER LE DISPOSITIF PARTENARIAL
- Mobiliser et coordonner les services de la Ville pour assurer la définition et la mise en œuvre du projet dans le respect des impératifs liés au projet
- Organiser les interfaces avec les habitants, les usagers et les associations
- Proposer un cadre d'association des habitants et du conseil citoyen pour l'organisation de l'information et de la concertation des habitants

ASSURER LE SUIVI DE LA REALISATION DU PROJET AU PLAN OPERATIONNEL
- Elaborer les chartes d'application locales
- Mettre en place les instances et les outils de participation des habitants

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE
- Assurer la coordination interne à la ville nécessaire à la mise en œuvre du volet territorial et au suivi des opérations et des chantiers sous MOA de la ville
- Veiller à la mise en œuvre des chartes d'application locales et au respect des engagements pris
- Assurer la bonne exécution et le suivi des opérations sous MOA de la ville
- Assurer le suivi financier des opérations sous MOA de la ville et assurer les demandes de financements des opérations sous MOA de la ville
- Veiller à prendre en compte l'impact des chantiers sur la vie des habitants
- Veiller à la mise en œuvre des démarches de proximité

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an	1,00			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	01/01/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**1 150 000,00 €**	**50,00%**	**575 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**575 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 150 000,00 €	montant TTC :	1 150 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	575 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	575 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 150 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Actions de participation / co-construction du Projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-14-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Conformément au règlement général de l'ANRU, le plan d'accompagnement au changement s'articule autour de trois grands axes que sont la GUSP, l'appropriation des changements et l'insertion par l'économie. Il vise à accompagner la compréhension, l'acceptation et l'appropriation des transformations urbaines et sociales amenées à se réaliser dans le cadre du NPNRU, par l'ensemble des acteurs du quartier, au premier rang desquels les habitants.
Il devra, dans le cadre d'un accompagnement collectif, répondre à leurs besoins compte tenu de leurs difficultés et des problématiques sociales dans lesquelles ils s'inscrivent.
Les dispositions du règlement général de l'ANRU (article 2.1.2) nous amènent à cibler des actions relevant plus particulièrement de la coconstruction du projet et de la mémoire.
Les actions participant de la coconstruction du projet urbain permettront d'intégrer et d'accompagner les acteurs et habitants du quartier, anciens et nouveaux, à la définition, la valorisation et la promotion du quartier rénové. Elles permettront une réappropriation effective et positive de leur quartier dans les principes de mixité sociale poursuivis par le projet et soutenus par l'ANRU et en favoriseront le retournement d'image.
Dans le respect de la diversité des réalités sociales amenées à s'exprimer dans le cadre du NPNRU, ces actions poursuivront également l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de relogement des bailleurs en y inscrivant au cœur les habitants concernés. En favorisant l'appréhension et l'ouverture à de nouvelles perspectives de vie, les habitants relogés dans le futur participeront eux-mêmes à la définition d'un parcours résidentiel positif.
Le processus d'élaboration du plan d'accompagnement au changement engagé dès 2017 permet de définir d'ores et déjà les actions suivantes :
- ateliers collectifs au relogement : il s'agira d'encourager le partage d'expérience sur le processus de relogement.
- outil mobile de communication : informer au plus près des habitants sur la diversité des opérations engagées dans le NPNRU (par des dispositifs mobiles de type tri porteur, panneaux mobiles,…).
- construction de mobilier urbain : valoriser l'expertise d'usage des habitants en participant à leur insertion sociale et professionnelle.
- visites de quartier ou ville d'accueil : permettre l'ouverture des habitants à de nouvelles perspectives de vie.
- visite de quartier témoin NPNRU : aider à faire accepter les nuisances des chantiers en donnant à voir les futurs changements aux habitants.

Seront présentées à l'ANRU tout au long de l'avancée du projet de rénovation urbaine des actions portant sur la participation et la co construction du projet de renouvellement urbain (notamment dépenses pour la réalisation et la diffusion de documents et supports, l'organisation de réunions publiques autour du projet et d'actions rassemblant les acteurs concernés, au premier rang desquels les habitants, pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain).
L'accompagnement au changement sera amené à mobiliser d'autres formes de financement dont le contrat de Ville et la TFPB permettant la mise en œuvre des actions suivantes portées par une diversité d'acteurs :
- Aménagement partagé d'un jardin coopératif permettant la reconquête et la réappropriation par les habitants d'un espace délaissé. (portage Centre Social)
- « Bien dans son logement, bien dans son quartier » : portée par le Centre Social, cette action permettra à un groupe d'habitants de s'impliquer dans l'animation de la vie de leur immeuble.
- Création d'une Ressourcerie, par le Centre social, participant à la valorisation et au réemploi des matériaux textiles, du petit mobilier et des petits objets électroniques dans le cadre d'une démarche d'insertion sociale.
- Continuité des actions menées par la Maison du Projet : organisation de trois permanences par semaine ainsi qu'une ouverture le samedi une fois par mois permettant une diffusion de l'information la plus large possible.
- Des actions de médiation culturelle à l'image du projet "Métamorphose de la Bourgogne" visant à faire réfléchir les jeunes à leur rapport à l'espace urbain.
- Des actions pédagogiques afin d'offrir la « ville » et ses institutions comme objet de réflexion permettant aux habitants de comprendre les enjeux du NPNRU.
- Des actions d'éveil à la citoyenneté afin de susciter l'engagement des jeunes : éducation aux médias/ateliers débat/ateliers de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes…
- Installation d'étudiants au sein d'une colocation à projets solidaires, dispositif de l'AFEV, dont l'engagement portera sur la création et l'animation de projets avec les habitants du quartier.
- Redynamisation commerciale notamment autour de la création d'une buvette mobile permettant la réappropriation de l'espace public par les habitants dans le respect des principes de mixité sociale.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	42 857,14 €	70,00%	30 000,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**42 857,14 €**	**70,00%**	**30 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM		50,00%	
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**30 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	42 857,14 €	montant TTC :	51 426,57 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	12 857,14 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	30 000,00 €		
	Total des co-financements :	42 857,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Actions mémoire du quartier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-14-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Conformément au règlement général de l'ANRU, le plan d'accompagnement au changement s'articule autour de trois grands axes que sont la GUSP, l'appropriation des changements et l'insertion par l'économie. Il vise à accompagner la compréhension, l'acceptation et l'appropriation des transformations urbaines et sociales amenées à se réaliser dans le cadre du NPNRU, par l'ensemble des acteurs du quartier, au premier rang desquels les habitants.
Il devra, dans le cadre d'un accompagnement collectif, répondre à leurs besoins compte tenu de leurs difficultés et des problématiques sociales dans lesquelles ils s'inscrivent.
Les dispositions du règlement général de l'ANRU (article 2.1.2) nous amènent à cibler des actions relevant plus particulièrement de la coconstruction du projet et de la mémoire.

Les actions relevant de la mémoire permettront de recueillir, valoriser et donner à voir :
• les expériences de vie singulières des habitants du quartier
• l'évolution urbaine et sociale du quartier de la Bourgogne depuis sa création et l'arrivée des premiers habitants à la fin des années 1960
• les éléments d'archives et de mémoire, en provenance de fonds privés, personnels ou familiaux et de fonds publics (archives municipales, centre d'histoire local,…).

Le processus d'élaboration du plan d'accompagnement au changement engagé dès 2017 a permis d'identifier une action portant sur ce thème. Il s'agit du projet « Bourgogne, mémoire partagée », porté par le Centre social de la Bourgogne. Ce projet a pour objectif le recueil oral et vidéographique de témoignages d'habitants en vue de créer une exposition et d'en éditer un livre.

Seront présentées à l'ANRU tout au long de l'avancée du projet de rénovation urbaine des actions portant sur l'histoire et la mémoire du quartier sur le champ urbain concerné par le projet de rénovation urbaine (notamment dépenses pour la constitution d'archives filmographiques et documentaires, organisations d'expositions, développement d'actions de recueil et de valorisation de l'histoire et de la mémoire du quartier de la Bourgogne, en lien avec les habitants).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	71 428,57 €	70,00%	50 000,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**71 428,57 €**	**70,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	71 428,57 €	montant TTC :	85 714,29 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	21 428,57 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	71 428,57 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE HEM	HEM - Chef de projet Ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-14-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Chargé de mission renouvellement urbain, accompagnement au changement et mémoire des quartiers
- Aide à la définition du projet
- Traduire les orientations et les priorités politiques en projets
- Apporter une expertise particulière sur les questions d'économie locale
- Etablir des scénarios sur les différentes stratégies possibles
- Etablir des argumentaires stratégiques sur les conditions, les modalités, les contraintes particulières de mise en œuvre des orientations stratégiques
- Participer à l'élaboration des différents documents élaborés dans le cadre du NPRU
- Etablir et suivre la mise en œuvre des délibérations cadres
- Faire le lien ascendant et descendant avec les élus municipaux
- Organiser des réunions de suivi régulières associant élus, services municipaux et interlocuteurs MEL
- Être en mesure de présenter la teneur du projet aux différents partenaires
- Participer aux réunions techniques organisées par les partenaires et rendre compte aux élus

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ensemble du projet	
Commune de rattachement	
Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
1 chargé de mission renouvellement urbain 115 000 € - 0,5 ETP / 14 semestres	115 000,00 €	50%	14	
Nombre d'ETP moyen par an	0,50			

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	402 500,00 €	50,00%	201 250,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**402 500,00 €**	**50,00%**	**201 250,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**201 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	402 500,00 €	montant TTC :	402 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	201 250,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	201 250,00 €		
	Total des co-financements :	402 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE HEM	HEM - Mémoire des quartiers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-14-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Compte tenu du bouleversement attendu suite au projet urbain prévu dans le quartier de la Lionderie, une action en direction de la population de ces quartiers a été mise en place sur la thématique de la mémoire du quartier. La première phase de ce programme a été essentiellement animée par le Théâtre de l'Aventure, structure située dans le QPV Hémois et très intégrée dans sa population depuis les années 70. Ont notamment été programmés:

- un spectacle de Rachid BOUALI "Cité Babel" , artiste originaire du quartier et spectacle parlant de ce même quartier
- Mise en place de spectacles sur la thématique du renouvellement urbain + débats avec le public dans la suite
- mise en place d'un musée "mémoire" concernant le quartier
- la réalisation d'une maquette évolutive du quartier
- une photo aérienne ...
- et d'autres actions restent encore à définir

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
L'ensemble du quartier NPRU	
Commune de rattachement	
Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**50 000,00 €**	**50,00%**	**25 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**25 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	50 000,00 €	montant TTC :	50 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	25 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	50 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LILLE	LILLE - Bois-Blancs - Chef de projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059073-14-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Sous la responsabilité du directeur de projet renouvellement urbain de Lille assurant le pilotage de l'ensemble des projets sur le territoire de lillois (QIN et QIR), le(a) chargé(e) de mission renouvellement urbain, anime et coordonne le volet social du Nouveau projet de renouvellement urbain, auprès des partenaires institutionnels, opérationnels, les directions et le CCAS de la ville mobilisées. Ce volet social comprend :
- l'accompagnement du relogement,
- l'insertion professionnelle dans les projets et chantiers conventionnés,
- l'observation et l'évaluation des impacts sociaux à court et long terme du projet.

Le chargé de mission renouvellement urbain intervient également dans la conduite de l'accompagnement au changement des habitants, des acteurs et services de proximité, en appui de la direction de la Proximité et de la Démocratie Participative : concertation, gestion urbaine de proximité, valorisation de la mémoire.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
5 secteurs de projet : Concorde, Lille Sud Faubourg d'Arras, Lille Sud JB Clément, Quartiers Anciens, Bois Bancs Les Aviateurs	
Commune de rattachement	
Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille 6059073 Secteur Ouest	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Chargé de mission Renouvellement urbain	95 000,00 €	100%	14 semestres	

Nombre d'ETP moyen par an : 1,00

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	665 000,00 €	50,00%	332 500,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**665 000,00 €**	**50,00%**	**332 500,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**332 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	665 000,00 €	montant TTC :	665 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	332 500,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	332 500,00 €		
	Total des co-financements :	665 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LILLE	LILLE - Directeur de projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059074-14-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La mission de direction de projet est affirmée sur chaque territoire de projet. Elle est assurée par la MEL et chaque ville concernée. Elle est composée d'un binôme de direction de projet MEL et Ville. La direction de projet est garante de la déclinaison territoriale du projet métropolitain et des stratégies communales dans le projet et en assure le pilotage stratégique et opérationnel.

Le Directeur de projet Ville consistent à :
> Piloter l'élaboration et la mise en œuvre du NPRU :
- En animant le partenariat autour de l'élaboration du projet et la rédaction des documents de contractualisation, puis sa mise en œuvre dans le respect des engagements des partenaires.
- En organisant les prises de décisions et validations politiques.
- En coordonnant et en assurant la convergence des différentes dimensions du projet : urbain, cohésion urbaine et sociale, excellence environnementale, accompagnement au changement, développement économique des territoires.
- En mobilisant les dispositifs de financement du projet (ANRU, fonds structurels européens, Programme d'investissement d'avenir…)
- En participant à la valorisation du projet sur le terrain lors de temps forts et dans les réseaux professionnels (forums, journées ANRU…)

> Faire vivre le projet de renouvellement urbain :
- En élaborant les outils de pilotage et d'évaluation du dispositif et de ses impacts
- En pilotant un dispositif multi-acteurs et multi-thématiques en mode projet en lien avec les dispositifs du contrat de ville : organisation des comités de pilotage, comités techniques et coordinations opérationnelles et autres instances techniques définies
- En assurant le reporting du projet et le compte-rendu de son évolution aux élus, partenaires financiers et opérationnels en s'appuyant sur une mission d'OPCU.

> Assurer la gestion administrative et financière en lien avec la MEL

> Participer à la mise en place des stratégies de communication interne et externe et stratégies de concertation avec les directions thématiques et les mairies de quartier

Pour ce faire, il encadre hiérarchiquement une équipe composée des chargés de mission Ville sur le volet social du NPRU (financé par l'ANRU sous l'appelation chef de projet QIR), le volet Innovation (PIA Ville durable et solidaire) et une assistance de projet (organisationnel et financier). Il anime de façon fonctionnelle une équipe-projet Ville au sein des directions Habitat, Urbanisme, Proximité, Démocratie participative, CCAS,..., mobilisée dans le projet.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
5 secteurs de projet : Concorde, Lille Sud Faubourg d'Arras, Lille Sud JB Clément, Quartiers Anciens, Bois Blancs Les Aviateurs	
Commune de rattachement	
Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Directeur de projet	115 000,00 €	100%	20 semestres	

Nombre d'ETP moyen par an	1,00

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	01/01/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**1 150 000,00 €**	**50,00%**	**575 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**575 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 150 000,00 €	montant TTC :	1 150 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	575 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	575 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 150 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LILLE	LILLE - Mémoire des quartiers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-14-0003-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La maison du projet, ouverte en 2018, est le lieu de vie du projet au coeur du quartier Concorde. S'y déroulent ainsi toutes les actions mises en oeuvre visant l'inclusion des habitants au projet, ainsi que des forces vives et professionnels du quartier et les instances de Démocratie participative. Elles déclinent les grands objectifs fixés à l'échelle du territoire en matière de participation des habitants (article 7.3 de la convention) et de mémoire des quartiers (article 8.3 de la convention)
Les actions de participations et mémoire seront pédagogiques et s'appuieront sur les acteurs de terrains, accueillis à la Maison du projet, comme relais et/ou co-animateurs des actions.

Les actions financées consisteront ainsi en :
- La structuration des stratégies et plan d'action pour la concertation tout au long du projet;
- L'organisation d'ateliers thématiques avec les acteurs du quartier pour faire émerger la parole des habitants, leurs priorités d'intervention et des premières propositions pour enrichir le projet sur des sujets identifiés (santé, bruit, espaces publics …)
- La création et mise en place d'expositions autour du NPRU, de maquettes, de frises chronologiques…
- La création et l'animation de différents jeux autour de la transformation urbaine et sociale du quartier (jeu de piste à la découverte de Concorde ; concours photo sur la mémoire du quartier ; formations au jeu de rôle de l'association A la Marge « de l'Habitat à l'habiter » …)

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
5 secteurs de projet : Concorde, Lille Sud Faubourg d'Arras, Lille Sud JB Clément, Quartiers Anciens, Bois Bancs Les Aviateurs	
Commune de rattachement	
Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION	40 000,00 €	50,00%	20 000,00 €
HISTOIRE ET MÉMOIRE	10 000,00 €	50,00%	5 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**50 000,00 €**	**50,00%**	**25 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN		50,00%	
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**25 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	50 000,00 €	montant TTC :	60 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	25 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	50 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - Action d'accompagnement à la mobilité des ménages à reloger à l'échelle intercommunale
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la MEL ouvre aux ménages la possibilité d'être relogés sur toutes les communes de la MEL.
Pour cela, les partenaires se mobilisent de manière coordonnée afin de leur proposer une offre globale de services adaptée et individualisée, et l'accès à la mobilité devient un facteur clé de la réussite du relogement et des objectifs de rééquilibrage territorial en matière de peuplement. L'enjeu est de favoriser et sécuriser la mobilité résidentielle des ménages en accompagnant la construction d'un projet, plus large, de mobilité durable et autonome, en levant les freins à la mobilité et en prenant notamment en compte, les questions de mobilité professionnelle, de mobilité durable dont les coûts des déplacements et l'accès à l'ensemble des modes de déplacements.
A ce titre, les partenaires structurent collectivement, avec les bailleurs et les villes, une offre de service spécifique à proposer aux ménages pour lever les freins physiques et psychologiques d'un changement de quartier et d'environnement. La MEL met en place une action métropolitaine, innovante et expérimentale, pour accompagner les ménages à reloger, qui pourraient bénéficier d'un relogement à l'échelle intercommunale.
L'action permettra la mise en place d'un accompagnement spécifique, individualisé et adapté (ateliers collectifs, rencontres individuelles) en articulation avec le processus global de relogement, véritable interface de l'ensemble des solutions de mobilité, en proposant des outils et des actions innovantes. Elle est construite avec les habitants afin de les impliquer et les rendre acteurs de leur relogement.
Les enjeux de l'action sont les suivants :
- l'accès à un relogement intercommunal ;
- la prise en compte du potentiel d'accès à l'emploi et d'amélioration de la qualité de vie grâce au levier de la mobilité ;
- le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants, condition de leur intégration sociale et économique ;
- le renforcement des usages des services de la mobilité ;
- l'accompagnement des ménages à reloger vers une mobilité durable et autonome et proposer une offre de solutions de mobilité adaptées à leurs besoins.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Métropole Européenne de Lille	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	9

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Métropole Européenne de Lille
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - AMO métropolitaine d'évaluation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
En lien avec les dispositions du contrat de ville, la MEL met en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet métropolitain de renouvellement urbain.
Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme.
Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la convention.
Ce dispositif local d'évaluation contribue à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU.

L'objectif de la MEL est de pouvoir évaluer l'impact des politiques publiques conduites par l'ensemble des partenaires sur les quartiers de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et plus particulièrement ceux inscrits dans le NPNRU.
Cette évaluation, pilotée par la MEL, implique l'ensemble des parties prenantes. Elle s'organise avant, pendant et après la mise en œuvre des projets.

La MEL sera accompagnée par un prestataire extérieur, dont la mission est co-financée par l'ANRU.
Le prestataire est chargé de construire un référentiel d'évaluation basé sur les indicateurs préalablement identifiés et disponibles, puis d'accompagner la MEL et ses partenaires dans l'exercice des points d'étape.
L'évaluation qui sera menée permettra de motiver les évolutions d'orientation des projets qui pourraient être proposées.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Métropole Européenne de Lille	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666_6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Métropole Européenne de Lille
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**200 000,00 €**	**50,00%**	**100 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**100 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	100 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - AMO prise en compte des besoins des usagers dans la conception de l'Espace Public
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La MEL lance une mission d'AMO pour accompagner les missions d'architectes et de programmistes dans la prise en considération des besoins des usagers et notamment du genre dans la conception de l'espace public.
Cette mission concernera notamment les équipements scolaires, les équipements de loisirs en accès libre, et les espaces publics.
Cette mission sera externalisée et sera réalisée en lien avec la MEL et les communes qui assurent respectivement la maîtrise d'ouvrage des espaces publics et des équipements publics.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Métropole Européenne de Lille	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	9	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Métropole Européenne de Lille
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfaction post-relogement
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès de l'ensemble des ménages relogés, six mois à un an après le relogement.
Cette enquête anonyme vise à évaluer le degré de satisfaction des ménages relogés à la fois sur la qualité du bon déroulement de l'opération de leur relogement, sur leur nouveau logement ainsi que sur leur bonne intégration dans leur nouvel environnement.

La grille d'entretien pour ces enquêtes, validée par l'ensemble des partenaires, est inscrite en annexe de la charte métropolitaine de relogement. Un regard distancié et neutre sera garantie par le recours à un bureau d'étude externe afin de bénéficier d'un regard critique sur la qualité du travail partenarial mis en place dans le cadre du NPRU en matière de gestion de relogements.

Les enquêtes se dérouleront sur une période calée sur le plan stratégique de relogement, avec le décalage nécessaire de 6 mois. Soit une période totale de 16 semestres à partir de 2020.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Métropole Européenne de Lille
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	372 000,00 €	50,00%	186 000,00 €
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**372 000,00 €**	**50,00%**	**186 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**186 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	372 000,00 €	montant TTC :	446 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	186 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	186 000,00 €		
	Total des co-financements :	372 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - AMO métropolitaine - accompagnement à la construction des projets de gestion
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La MEL pilote une mission metropolitaine de gestion urbaine et sociale de proximité chargée de veiller à la mise en oeuvre de la charte métropolitaine GUSP délibérée par le conseil de Métropole en juin 2016 et des engagements spécifiques pris par la MEL dans ce cadre. Conformément au Réglement Général de l'ANRU, l'accompagnement au changement comporte un volet relatif à la gestion des sites concernés par le NPNRU.
Une convention de gestion de site est élaborée pour chaque site concerné. Elles précisent les actions mises en place pour assurer le bon fonctionnement et l'animation du quartier, notamment pendant la phase de chantiers, et la pérennisation des investissements réalisés.

Dans ce cadre, la MEL pilotera une mission métropolitaine d'accompagnement à la construction de ces projets de gestion de site. Cette mission apporte à la MEL et à ses partenaires une expertise fine et précise sur des thématiques données à l'échelle métropolitaine, notamment sur des champs stratégiques innovants : gestion transitoire, recyclage des déchets de chantiers, sécurité des chantiers, expertise juridique sur le patage des compétences au regard de la domanialité....

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Métropole Européenne de Lille	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

		Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :		S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)		

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Métropole Européenne de Lille
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	120 000,00 €	50,00%	60 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**120 000,00 €**	**50,00%**	**60 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**60 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	120 000,00 €	montant TTC :	144 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	60 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	60 000,00 €		
	Total des co-financements :	120 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - Actions de communication et marketing territorial
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Afin de répondre aux enjeux du projet de renouvellement urbain, la communication institutionnelle d'ores et déjà mise en place par la MEL est accompagnée de la mise en place d'une véritable communication de projet et de marketing, s'adressant aux :
- habitants et usagers des quartiers concernés : afin de les accompagner dans les différentes phases du projet, de favoriser l'adhésion et de développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement au quartier pour en faire des ambassadeurs du quartier à l'extérieur ;
- habitants et usagers de la métropole : afin de les intéresser à la question de la rénovation des quartiers prioritaires et d'améliorer leur perception de ces quartiers pour enrayer les stratégies d'évitement et les inciter à venir.

Cette communication s'appuie notamment sur la mémoire et l'histoire des quartiers sous la forme d'un « récit » de la transformation urbaine. L'évènementiel et la culture seront les axes stratégiques de la stratégie de communication, en étant articulée à la temporalité et aux grandes étapes des projets.

La MEL mettra en place des actions de communication et de marketing territorial qui seront accompagnés financièrement par l'ANRU à hauteur de 50 000 €.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Métropole Européenne de Lille	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	9

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	50%
Localisation :	Métropole Européenne de Lille
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-14-0004-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette FAT regroupe les missions relatives à la conduite de projet au sein de la Métropole Européenne de Lille. Ces missions d'ingénierie interviennent en continuité des missions déjà commencées dans le cadre du protocole de préfiguration du NPRU, via la validation par courrier de l'ANRU du 29 juin 2018 et en Comités d'Engagement du 05 décembre 2018 et du 12 juin 2019.

Elle comprend le financement :
- d'un coordonnateur stratégique MEL et un coordonnateur opérationnel, tous deux à l'échelle métropolitaine, pour 10 ans ;
- 2 coordonnateurs relogement pour 8 ans ;
- 9 missions de directions de projet (2 ETP pour le projet de Roubaix , 1 ETP pour le projet de Lille, 1 ETP pour le projet de Tourcoing, 1 ETP pour le projet de Loos, 1 ETP pour le projet de Mons, pour 10 ans et 0,5 ETP pour le projet de Hem, 0,5 ETP pour le projet de Wattrelos, 0,5 ETP pour le projet de Wattignies).

Le coordonnateur stratégique pilote le projet métropolitain, veille au respect de la stratégie métropolitaine, et est garante des objectifs fondamentaux du projet en garantissant la mise en œuvre du projet dans le respect des objectifs et du cadre contractuel.
Le coordonnateur opérationnel pilote le suivi du volet urbain et aménagement des projets de renouvellement urbain (opérations d'aménagement, missions d'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, études pré-opérationnelles, règlementaires, et de maîtrise d'œuvre des espaces publics).
La mission de coordination relogement pilote et assure le suivi de l'ensemble des relogements, à l'échelle métropolitaine et à aux échelles locales.
Les directions de projet sont garantes de la déclinaison territoriale du projet métropolitain et elles assurent le pilotage stratégique et opérationnelle du volet territorial dont elle a la charge. portent les orientations stratégiques du projet local en assurant l'articulation et la cohérence du volet territorial avec le projet métropolitain. Elles assurent la coordination partenariale du projet et anime le dispositif partenarial, le suivi de la réalisation du projet au plan opérationnel, dans le respect des délais contractualisés.

Le descriptif des missions est présenté dans l'article 7.2.

Ces missions sont positionnées au sein du service de la politique de la MEL, rattachées à la Direction Aménagement Urbanisme et Ville.

Pour rappel, dans le cadre de la présente convention les missions démarreront à la date de solde des opérations financées au titre du protocole, à savoir :
- 01/01/2018 pour les missions de Directeur de projet Loos, Directeur de projet Lille, Directeur de projet Hem et Directeur de projet Wattignies ;
- 01/06/2018 pour la mission de Directeur de projet Wattrelos ;
- 01/07/2018 pour les missions de Coordonateur stratégique, coordonateur opérationnel et Directeur de projet Roubaix ;
- 01/11/2018 pour la mission de Directeur de projet Roubaix (second poste).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Territoire métropolitain.	Territoire métropolitain : 5 PRIN (Secteur sud à Lille, Les Oliveaux à Loos, Nouveau Mons à Mons-en-Baroeul, Blanc SEAU - Croix Bas Saint Pierre à Roubaix, La Bourgogne à Tourcoing) 3 PRIR (Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets à Hem, Bois blancs - Aviateurs à Lille, Blanc Riez à Wattignies) 1 PRIR d'engagement local (Les Villas à Wattrelos)
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
2 coordonnateurs MEL	115 000,00 €	100%	20 semestres	
2 Coordonnateurs relogement	95 000,00 €	100%	16 semestres	
4 Directeurs de projet	115 000,00 €	100%	20 semestres	
3 Directeurs de projet	115 000,00 €	50%	14 semestres	
Nombre d'ETP moyen par an	8,88			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	01/01/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	24 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	11 727 500,00 €	50,00%	5 863 750,00 €
Dont majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1. du titre II du RGA) :			- €
Dont majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**11 727 500,00 €**	**50,00%**	**5 863 750,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**5 863 750,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 727 500,00 €	montant TTC :	11 727 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	5 863 750,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	5 863 750,00 €		
	Total des co-financements :	11 727 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS - Directeur de projet Ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-14-0005-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Collaborateur direct du Maire, placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Assure la mise en œuvre du volet monsois du NPRU. Pilotage de la mise en œuvre du volet territorial

* Pilotage du suivi de la convention de rénovation urbaine (protocole, convention, avenants) dans le respect des opérations métropolitaines
* Organise, pilotage et coordonne les différentes instances partenariales destinées à la mise en œuvre opérationnelle du projet en lien avec la directrice de projet MEL : préparation et animation des comités techniques, comités de pilotage, revues de projet…
* Mobilise, coordonne et accompagne les services municipaux pour la mise en œuvre du projet urbain dans le respect des règles et des contraintes calendaires de la convention
* Assure le montage des opérations d'investissement sous MOA de la Ville, leur suivi financier et suit leur mise en œuvre
* Participe à l'ensemble des réunions publiques, de concertation et d'information mises en place par la ville, ainsi que les réunions d'information des habitants / locataires, mises en place pour les opérations des différents maitres d'ouvrage du projet
* Diffusion et remontée d'information aux élus municipaux : alerte, réactivité puis aide à la décision politique
* Organisation avec les services municipaux et partenaires concernés, des réponses aux sollicitations des habitants. Assure l'interface avec les associations et les habitants autour du projet urbain
* Suivi avec les services municipaux concernés de l'ensemble des opérations foncières et de requalification des espaces publics de compétence communale,
* Suivi avec les services municipaux concernés, de l'ensemble des opérations immobilières (de l'élaboration du PC au suivi de chantier et livraison)
* Participation à l'ensemble des instances du dispositif de relogement des locataires dans le cadre des opérations de démolition de logement social
* Suivi des comités de suivi financier et des demandes de subventions et de financements,
* Participation aux points fixes mensuels Ville – bailleurs
* Participation au suivi de la mission de Médiation sociale partenariale, aux instances de gestion urbaine de proximité et l'ensemble des réunions techniques partenariales relatives aux questions de gestion, de fonctionnement quotidien et d'interfaces opérationnelles

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
1 Directeur de projet Rénovation Urbaine	115 000,00 €	100%	20 semestres	
Nombre d'ETP moyen par an	1,00			

Calendrier contractuel

		Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	07/10/2018		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :		S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)		

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 50%
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	1 150 000,00 €	50,00%	575 000,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**1 150 000,00 €**	**50,00%**	**575 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**575 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 150 000,00 €	montant TTC :	1 150 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			ATTENTION: Plan de financement à équilibrer sur le coût de l'opération HT
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	575 000,00 €		
	Total des co-financements :	575 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS - Mémoire de quartier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-14-0005-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le volet territorial de Mons-en-Barœul du Contrat de ville a souligné l'opportunité des actions mémorielles menées dans le cadre du projet de renouvellement urbain comme un levier pour construire une histoire collective à transmettre, en prenant appui sur le vécu des populations qui habitent ces territoires.
Lors du premier PRU, un important travail de collecte de la mémoire d'habitants a été mené par un historien. Des milliers d'images, photos, archives, histoires d'habitants ont été récoltés pendant plusieurs années, en accompagnement de la ville en mouvement.
Pour le second volet de la rénovation urbaine, la Ville souhaite poursuivre cette démarche et renouveler les moyens d'actions en s'orientant vers une restitution « vivante » de la mémoire collectée.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
QPV	
Commune de rattachement	
Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an : 2,50

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	04/12/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 25%
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	200 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**200 000,00 €**	**25,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	150 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Chef de projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-14-0006-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

En complément de la mission de direction de porjet, affectée à la MEL, le chef de projet renouvellement urbain anime et coordonne les services "ville" et assure le suivi de la mise en œuvre du projet en interne à la ville.
Il assure le pilotage local du déploiement du projet ANRU . Dans ce cadre, ses missions sont plus particulièrement les suivantes:
- Pilote les études sous maîtrise d'ouvrage de la Ville en s'assurant de la cohérence avec le volet territorial,
- S'assure de la faisabilité du projet pour la ville et veille à la bonne mobilisation des moyens de la Ville pour répondre à l'ambition du volet territorial,
- Veille à l'élaboration de l'ensemble des démarches « de proximité » inhérentes à la réussite du projet : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et de concertation pour le volet territorial, d'une stratégie d'attractivité territoriale, d'une stratégie d'organisation et de fonctionnement des équipements, d'accompagnement au changement, d'insertion, de gestion urbaine et sociale de proximité…
- Veille à prendre en compte l'impact du projet sur la vie des habitants,
- Veille à ce que la programmation du contrat de ville intègre les priorités du renouvellement urbain

Il assure la coordination partenariale du projet et anime le dispositif transversal :
- Mobilise et coordonne les services de la Ville pour assurer la définition et la mise en œuvre du projet dans le respect des impératifs liés au projet
- Organise les interfaces avec les habitants, les usagers et les associations
- Propose un cadre d'association des habitants et du conseil citoyen pour organisation l'information et la concertation des habitants.

Il assure le suivi de la réalisation du projet sur le plan opérationnel :
- Elaborer les chartes d'application locales
- mettre en place les instances et les outils de participation des habitants

De manière générale, il assure la coordination interne à la ville nécessaire à la mise en œuvre du volet territorial et au suivi des opérations et des chantiers sous MOA de la ville :
- Veille à la mise en œuvre des chartes d'application locales et au respect des engagements pris
- Assure la bonne exécution et le suivi des opérations sous MOA de la ville
- Assure le suivi financier des opérations sous MOA de la ville et assure les demandes de financements des opérations sous MOA de la ville
- Assure l'élaboration des FAT et le suivi des DAS pour le compte de la ville,
- Veille à prendre en compte l'impact des chantiers sur la vie des habitants
- Veille à la mise en œuvre des démarches de proximité

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	L'opération concerne uniquement le site PRU des Oliveaux.
Commune de rattachement	
Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Chef de projet renouvellement urbain des Oliveaux	95 000,00 €	100%	12	
Nombre d'ETP moyen par an	1,00			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	05/12/2018		
	Semestre	Année	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019	
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)		

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	950 000,00 €	50,00%	475 000,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**950 000,00 €**	**50,00%**	**475 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**475 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	950 000,00 €	montant TTC :	950 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	475 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	475 000,00 €		
	Total des co-financements :	950 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Actions de communication projet des Oliveaux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-14-0006-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La ville de Loos est la seule commune de la MEL concernée par un quartier d'intérêt national n'ayant pas connu le PNRU, autrement appelé ANRU 1.
Le projet des Oliveaux a une ambition forte de changement radical d'image et de faire en sorte que le quartier participe du développement communal et métropolitain. L'enjeu d'attractivité est stratégique, d'autant que le projet dispose notamment d'un axe fort en termes de diversification de l'offre de logements.
Les enseignements de l'ANRU 1 démontrent qu'une communication intégrée et multi-canal est indispensable à la réussite du projet mais aussi à sa mise en œuvre.
Conformément à l'article 2.1.1. du RGA de l'ANRU, la ville de Loos a besoin d'un soutien pour définir et mettre en œuvre une stratégie de communication à destination de ses habitants et à destination des futurs investisseurs.

Les habitants des Oliveaux doivent à la fois pouvoir disposer d'une information claire dans leur quartier au quotidien, notamment pendant la phase chantier. Mais ces habitants seront les principaux ambassadeurs du projet et de leur quartier, il faudra donc pouvoir travailler avec chacun d'eux.

Par ailleurs, la ville de Loos doit pouvoir constituer une stratégie de communication pour accompagner les dynamiques qui seront mises en œuvre sur le projet. Les promoteurs devront être accompagnés pour démontrer toute la cohérence du projet et l'investissement collectif des partenaires pour le projet des Oliveaux.

Il s'agira également de tirer profit de l'ensemble des actions d'ores et déjà menées et que le grand public ne peut connaître sans une communication élargie. Par exemple, le volet éducatif sera important et ce besoin d'une meilleure communication a été révélée par l'AMO Mixité Sociale et Scolaire.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
L'ensemble du quartier NPRU	
Commune de rattachement	
Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	09/10/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-14-0006-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le projet des Oliveaux est un quartier historique de la politique de la ville et le NPRU vient provoquer des bouleversements du fait du projet urbain et notamment des démolitions qui viendront modifiées radicalement l'image du quartier.
En 2018 et 2019, une action en direction de la population du quartier a été mise en place sur la thématique de la mémoire du quartier. Cette action a été menée par l'AREFEP, soutenue financièrement par le contrat de ville. La première phase de cette mission a été réalisée sous le pilotage de l'AREFEP avec le concours d'un historien public et d'une artiste notamment. Il a donné lieu à un vernissage le 26/06/2019 et à une déambulation théatrale le 29/06/2019.
Cette action a été un succès et a permis de mobiliser beaucoup d'habitants. Afin de poursuivre cette dynamique et conformément au réglement général de l'ANRU, la ville de Loos souhaite le soutien financier de l'ANRU pour pérériser l'action pendant le temps de la mise en oeuvre du projet.
La description précise de la mission et le portage de la mission seront travaillées avec les services de la DDTM et le délégué du préfet courant 2020.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
L'ensemble du quartier NPRU	
Commune de rattachement	
Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	09/10/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Relogement 209 ménages avec minoration de loyer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-15-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyers pour 209 ménages
L'ANRU a fixé une enveloppe de 405 keuros pour 90 ménages au CE du 05/12/2018 et une enveloppe de 1 Meuros pour 218 ménages au CE du 12/06/2019.
Ce qui fait un total de 308 ménages pour un total de 1 405 Meuros.
La répartition entre LMH et VILOGIA est faite au nombre de relogement prévus 319 pour LMH et 669 pour VILOGIA. soit 32% LMH et 68 % VILOGIA.
Ces taux ont donc été appliqués à l'enveloppe globale pour calculer les fats.
Ensuite les 209 minorations ont été réparties par opération au prorata du nombre de relogement.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING -Démolition Bocage 1 - 15 logements individuels		17	5
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition - Bâtiment La Boétie 0003 0003 1-13 rue Hardouin Mansart 47 logts collectifs -5 entrées		51	16
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition - Bâtiment VILLON- 36 Logts Collectifs		40	12
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition Bâtiment Marot 0590 0001 1-13 rue Monseigneur Leclerc 48 logts		53	17
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition Bâtiment Montaigne - 120 logements collectifs		127	40
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition Nobel - 132 logements collectifs		142	44
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition Bâtiment Paré - 36 logements collectifs		35	11
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition - Bâtiment Perrault 1 - 23 logements collectifs et 1 commerce		19	6
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition Tourcoing Perrault 2 - 59 logements collectifs et 6 commerces		41	13
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING -Démolition - Bâtiment Sceve 0590 0002 17-39 rue Monseigneur Leclerc 54 logts collectifs-8 Commerces		59	18
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition - Bâtiment d'Aubigné 0003 0005 57-65 rue Hardouin Mansart 36 logts collectifs-3 entrées		40	12
Démolition de logements locatifs sociaux	TOURCOING - Démolition - Bâtiment SCHWEITZER- 108 à 118 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - 48 Logts Collectifs		45	14
		Total	**669**	**209**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	31%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	VILOGIA		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : non
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	76 ménage(s)	152 000,00 €
T3	130 ménage(s)	780 000,00 €
T4/T5 et +	3 ménage(s)	24 000,00 €
Total	**209 ménage(s)**	**956 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**956 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer* — montant HT : 956 000,00 € — montant TTC : 956 000,00 €

Co-financements: *Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)*

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	956 000,00 €
Total des co-financements :	956 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	WATTIGNIES - Relogement 25 ménages avec minoration de loyer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059089-15-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyers pour 25 ménages
L'ANRU a fixé une enveloppe de 130 keuros pour 25 ménages au CE du 12/06/2019

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	Wattignies Bergeronette 80 Logts		88	25
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**88**	**25**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	28%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	VILOGIA		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : non
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	9 ménage(s)	18 000,00 €
T3	8 ménage(s)	48 000,00 €
T4/T5 et +	8 ménage(s)	64 000,00 €
Total	**25 ménage(s)**	**130 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**130 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 130 000,00 € montant TTC : 130 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	130 000,00 €
Total des co-financements :	130 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HEM - Relogement 30 Ménages avec Minoration de Loyers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-15-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyers pour 30 ménages pour un montant de 135 000€ fixé par l'ANRU lors du CE du 12/11/2018.
Autorisation de la DDTM le 10/10/2019 de passer le montant à 136 000€.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy	
Quartier de rattachement de l'opération 59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchar	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	HEM - Démolition Hameau de la Lionderie 64 logements individuels		79	26
Démolition de logements locatifs sociaux	HEM - Démolition 33-35-46-48-50 rue Branly 5 logements individuels		5	2
Démolition de logements locatifs sociaux	HEM - Démolition 46-48 rue Jules Watteuw- 2 logts individuels		2	1
Démolition de logements locatifs sociaux	HEM - Démolition 107-113-119 Rue Blaise Pascal- 3 logts individuels vilogia		3	1
Démolition de logements locatifs sociaux				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**89**	**30**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	34%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	VILOGIA - SOLHIA		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : non
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	15 ménage(s)	30 000,00 €
T3	7 ménage(s)	42 000,00 €
T4/T5 et +	8 ménage(s)	64 000,00 €
Total	**30 ménage(s)**	**136 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**136 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 136 000,00 € montant TTC : 136 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	136 000,00 €
Total des co-financements :	136 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS - Relogement 32 Ménages avec Minoration de Loyers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-15-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyers pour 32 ménages
fixé par l'ANRU lors du CE du 05/12/2018, 25% des relogements.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sa	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	MONS EN BAROEUL- Démolition 96 LOGTS collectifs- 1 à 11 rue René Coty		99	25
Démolition de logements locatifs sociaux	MONS EN BAROEUL- Démolition - Bât Lanquedoc 23 Logts collectifs-		22	5
Démolition de logements locatifs sociaux	MONS EN BAROEUL- Démolition partielle- Bât Sangnier - 50-78 Sangier - 6 Logts collectifs- + 2 LOCAUX ASSOCIATIFS		7	2
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**128**	**32**

Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	25%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	VILOGIA		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : non
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	10 ménage(s)	20 000,00 €
T3	12 ménage(s)	72 000,00 €
T4/T5 et +	10 ménage(s)	80 000,00 €
Total	**32 ménage(s)**	**172 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**172 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 172 000,00 € montant TTC : 172 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	172 000,00 €
Total des co-financements :	172 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS- MONS EN BAROEUL Relogement 217 ménages avec minoration de loyer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-15-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Partenord Habitat envisage la démolition de 655 logements sur les NPRU de LOOS et MONS-EN-BAROEUL.
Le Comité national d'engagement du 5/12/2019 a validé l'octroi d'indemnités pour minoration de loyer à hauteur de 968 000 € pour un total de 217 ménages pour les PRU des deux Communes.
Les relogements à réaliser sont les plus nombreux au bénéfice des ménages de LOOS. Le besoin d'un soutien au moyen de l'indemnité pour minoration de loyer y est estimé plus important (164 ménages contre 53, pour le quartier de Mons Nouveau Mons).
Plus de 60 % des logements à démolir correspondent à des typologies T1, T2 et T3. De plus, Partenord Habitat estime un nombre de ménages décohabitants de l'ordre de 5 %.
Enfin, dans le cadre du parcours résidentiel des locataires en place, les familles logeant dans les petites typologies (T1, T2 et T3) seront plus facilement orientées vers des logements récents (neufs et moins de 5 ans).
En conséquense, le relogement avec minoration de loyer est envisagé pour 41 % en faveur de ménages concernés par de petites typologies et pour 5 % en faveur de ménages relogés dans des grandes typologies.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
0	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	Loos Immeubles Kennedy, Vigny, Mermoz, Roosevelt et Bretagne		355	164
Démolition de logements locatifs sociaux	Mons-en-Baroeul Immeubles Barye 2 et Brune		203	53
		Total	**558**	**217**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	39%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : non
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	89 ménage(s)	178 000,00 €
T3	117 ménage(s)	702 000,00 €
T4/T5 et +	11 ménage(s)	88 000,00 €
Total	**217 ménage(s)**	**968 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**968 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 968 000,00 € montant TTC : 968 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	968 000,00 €
Total des co-financements :	968 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Relogement 99 ménages avec minoration de loyer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-15-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyers pour 99 ménages
L'ANRU a fixé une enveloppe de 405 keuros pour 90 ménages au CE du 05/12/2018 et une enveloppe de 1 Meuros pour 218 ménages au CE du 12/06/2019.
Ce qui fait un total de 308 ménages pour un total de 1 405 Meuros.
La répartition entre LMH et VILOGIA est faite au nombre de relogement prévus 319 pour LMH et 669 pour VILOGIA. soit 32% LMH et 68 % VILOGIA.
Ces taux ont donc été appliqués à l'enveloppe globale pour calculer les fats.
Ensuite les 99 minorations ont été réparties par opération au prorata du nombre de relogement.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	ourcoing - Démolition BAT 5 51-55-59-63-67, rue du Caporal Delroeux		50	16
Démolition de logements locatifs sociaux	Tourcoing - Démolition BOTTROP		125	39
Démolition de logements locatifs sociaux	Tourcoing - Démolition de DELROEUX		144	45
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**319**	**99**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	31%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	LMH		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : non
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	40 ménage(s)	80 000,00 €
T3	51 ménage(s)	306 000,00 €
T4/T5 et +	8 ménage(s)	64 000,00 €
Total	**99 ménage(s)**	**450 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**450 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 450 000,00 € montant TTC : 450 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	450 000,00 €
Total des co-financements :	450 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE Concorde - Relogement 180 ménages avec minoration de loyer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-15-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyers pour 180 ménages pour un montant de 810 000€ fixé par l'ANRU lors du CE du 12/11/2018

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune	
Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Su	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	Lille - Démolition du 1-3 Lamaze		40	
Démolition de logements locatifs sociaux	Lille - Démolition du 2-4 Lamaze		117	
Démolition de logements locatifs sociaux	Lille - Démolition du 2-12 Metz		56	
Démolition de logements locatifs sociaux	LILLE - Démolition du 8-40 Blum		150	
Démolition de logements locatifs sociaux	Lille - Démolition du 14-16 Metz		101	
Sélectionner la nature d'opération	Lille - Démolition du 18-20 Metz		39	
Sélectionner la nature d'opération	Lille - Démolition du 22-24 Metz		40	
Sélectionner la nature d'opération	Lille - Démolition du 26-28 Metz		105	
Sélectionner la nature d'opération	Lille - Démolition du 64-74 Metz		56	
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**704**	**0**
		Le nombre de ménage indiqué n'est pas cohérent avec le nombre total de ménages relogés renseigné dans la FAT		

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :		Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	VILOGIA		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	80 ménage(s)	160 000,00 €
T3	75 ménage(s)	450 000,00 €
T4/T5 et +	25 ménage(s)	200 000,00 €
Total	**180 ménage(s)**	**810 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**810 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 810 000,00 € montant TTC : 810 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	810 000,00 €
Total des co-financements :	810 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	ROUBAIX - ALMA - Relogement 25 ménages avec minoration de Loyer
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059082-15-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La nécessité de créer une centralité permettant d'ouvrir Blanchemaille sur la rue de l'Alma dans un espace élargi pouvant, à terme, accueillir le marché constitue un axe fort du projet partagé en tant qu'invariant du projet par l'ensemble des partenaires.

La création de cette centralité passera par l'élargissement de l'espace public autour de la rue de l'Alma afin d'y adosser :

1/ d'une part la reconfiguration du pôle équipementier desservant ce secteur ce qui impose la démolition du bâtiment Roubaix Alma Gare (8259L – 84 logements)
2/ d'autre part la création d'une réserve foncière permettant en post NPRU le développement d'une offre de logement restant à préciser suivant les tendances du marché, ce qui

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Résidences Alma Gare et Médicis, quartier de l'Alma à Roubaix	Résidence Médicis : 117 rue de Blanchemaille, 32 à 56 rue Archimède, 176 à 182 rue de l'Alma 59 100 ROUBAIX
Commune	Résidence Alma Gare : 1 à 11 rue de France, 179 à 191 rue de l'Alma 59 100 ROUBAIX
Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix	Parcelles MX 720, MY 646 et MW 492
Quartier de rattachement de l'opération	
59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Rou	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	DEMOLITION_163_LOGTS_RUE_DE_L_ALMA_ROUBAIX	685-6059082-15-0001-001	138	25
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
Sélectionner la nature d'opération				
		Total	**138**	**25**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	18%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain	40%		
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):	3F NORD-ARTOIS		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires
la date du 5/12/18 retenue est la date du CE OPPC

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Validation OPPC : oui
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	**Montant de subvention forfaitaire**
T1/T2	8 ménage(s)	16 000,00 €
T3	7 ménage(s)	42 000,00 €
T4/T5 et +	10 ménage(s)	80 000,00 €
Total	**25 ménage(s)**	**138 000,00 €**
Dont majoration pour Excellence :		
Montant de subvention		**138 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 138 000,00 € montant TTC : 138 000,00 €
Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:
Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	138 000,00 €
Total des co-financements :	138 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS - Démolition Sangnier (8LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-21-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit d 'un batiment d'habitation de 8 logements collectifs en R+1 et répartit sur 3 entrées . Cette démolition partielle des 3 entrées soit de 6 logements collectifs et 2 locaux associatifs en rez de chaussée , est programmée. La démolition partielle créera une rupture urbaine franche et ouvrira cette partie du quartier vers les ensembles scolaires .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

66-74-76-78 Avenue Marc Sangnier - Mons en Baroeul

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)

Commune de réalisation
59-Mons-en-Baroeul

Quartier de rattachement de l'opération
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-

Situation
Dans QPV

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Les coûts travaux inclus les dévoiements de réseaux chauffage , d'eau froide et eau chaude sanitaire afin de créer une voie carossable pour désenclaver le U et faciliter la collecte des déchets. Le BET BAT SUP a certifié les coûts le 07/11/2019 suite à la note de l'ANRU d'Octobre 2019
Décomposition du coût travaux
Concessionnaires: 52 050€ HT Désamiantage:105 000€ HT Démolition : 198 950€ HT Divers: 42 000€ HT
Dévoiement réseaux chauffage , ECS et EF : 450 000€ HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AI4
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	8	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	création de chemins piétonniers et d 'espaces verts
Nombre de ménages à reloger :	6		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1991, remplacement des menuisereis extérieures et cout de 92 000€ TTC
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	Sans objet
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	Sans objet
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	présence d'amiante dans tous les sols des logements, dans plusieurs conduits d'évacuation et dans les joints de menuiseries extérieures. Le coût lié au désamiantage de ce bâtiment est d 'environ 105 000€ HT	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	a programmer

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	965 327,63 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**965 327,63 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**772 262,10 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	965 327,63 €	montant TTC :	1 058 607,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	193 065,53 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	772 262,10 €		
	Total des co-financements :	965 327,63 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS- Démolition Languedoc(23 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059080-21-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit d'un bâtiment d'habitation de 69 logements collectifs en R+7 et répartit sur 3 entrées . Une démolition partielle d'une entrée, soit de 23 logements collectifs est programmée.
La démolition partielle de cette entrée créera une rupture urbaine franche et ouvrira cette partie du quartier vesr les ensembles scolaires Provinces et Lamartine .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4 ter à 6 bis rue du Languedoc - Mons en Baroeul	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition des coûts travaux : CONCESSIONNAIRES : 107 500€ HT // DEMOLITION : 225 841€ HT Divers : 92 000 HT DESAMIANTAGE : 315 000€ HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AI32
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	23	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Création de chemins piétonniers et d'espaces verts
Nombre de ménages à reloger :	23		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	En 1991, remplacement des menuiseries extérieures, et pour un coût de 92 000€ TTC.
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	sans objet
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	sans objet
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante dans tous les sols des logements, dans plusieurs conduits d'évacuation et dans les joints de menuiseries extérieures. Le coût lié au désamiantage de ce bâtiment est d'environ 315 000€ ht	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	à programmer

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 147 158,20 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 147 158,20 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**917 726,56 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 147 158,20 €	montant TTC :	1 228 595,71 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	229 431,64 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	917 726,56 €		
	Total des co-financements :	1 147 158,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	Mons - Démolition Coty (96 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059080-21-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit d'un batiment d'habitation de 96 logements collectifs en R+8 et répartit sur 6 entrées. Nous avons également la présence de 5 locaux associatifs et commerciaux en pied d'immeuble. La démolition de ce batiment créera une rupture urbaine franche et ouvrira cette partie de quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 11 rue René Coty - Mons en Baroeul	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Le BET NORTEC a certifié les coûts le 07/11/2019 suite à la note de l'ANRU d'Octobre 2019. Décomposition du coût travaux. :
Concessionnaires : 164 500€ HT
Démolition (compris aléas)avec Actualisation de 2%/an : 652 005€HT
Désamiantage : 854 758 € HT
Divers (DO, Diags amiantes.....) : 193 200HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AK150
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	96	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Création de logements en accession. Ouverture du quartier par la création de chemins piétonniers et d'espaces verts.
Nombre de ménages à reloger :	96		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	En 1991, remplacement des menuiseries extérieures, et pour un coût de 480 000€ TTC.
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	4 locaux Associatifs + 1 cellule commerciale	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	sans objet
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	sans objet
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	résence d'amiante dans tous les sols des logements, dans plusieurs conduits d'évacuation et dans les joints de menuiseries extérieures. Le coût lié au désamiantage de ce bâtiment est d'environ 1 165 000€ TTC	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	à programmer

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	29/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 874 406,51 €
Montant des recettes retenues :	46 520,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 827 886,51 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 062 309,21 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 874 406,51 €	montant TTC :	4 113 315,62 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	765 577,30 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	46 520,00 €		
	ANRU :	3 062 309,21 €		
	Total des co-financements :	3 874 406,51 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HEM - Démolition résidence Braille (18 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-21-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction d'un immeuble de 3 entrées, 18 logements ainsi que 2 batteries de garages (16 & 12 garages).
Opération de démarrage anticipé au cœur du quartier de la Lionderie

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
26-28-30 rue Louis Braille à HEM + 28 Garages 13 à 28 Branly & 32 à 45 rue Louis Braille	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Décomposition du Coût Travaux :
Démolition logement : 42 642€ HT
Démolition garages : 55 620€ HT
Désamiantage / purge logement : 124 218€ HT
Désamiantage / purge garages : 13 905€ HT
Couvures réseaux : 21 321€ HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AZ127 Bâtiment AZ 110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125 Garages AZ 75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86 Garages
Période de construction des bâtiments à démolir :	1952		
Nombre de LLS concernés :	18	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	998m2 pour Action Logement
Nombre de ménages à reloger :	18		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	28 Garages - 1 antenne hertzienne collective du quartier, 1 armoire numericable	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	28/02/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Démarrage anticipé autorisé par courrier du DG de l'ANRU par courrier de 28/02/2017 puis confirmé dans l'avis de CE du 18/05/2017

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	660 945,81 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**660 945,81 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**528 756,65 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	660 945,81 €	montant TTC :	705 880,59 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	132 189,16 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	528 756,65 €		
	Total des co-financements :	660 945,81 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HEM - Démolition - 46 - 48 rue Jules Watteuw (2 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-21-0001-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

déconstruction de 2 logements individuels en vue du passage d'une voirie.
Ces 2 logements sont situés au cœur du projet de renouvellement urbain de la ville de Hem.
. L'étude urbaine de la Lionderie affirme la nécessité de désenclaver le quartier, de clarifier le réseau viaire par l'identification de 2 axes structurants (Nord- Sud et Est-Ouest) et de rénover l'offre socio culturelle des équipements du quartier.
Ces interventions sont corrélées à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements.

La déconstruction de ces 2 logements, permettra d'entamer les démarches de restructuration du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
46 - 48 rue Jules Watteuw	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du Coût Travaux de 107 101€HT
Aléas liés à la mitoyenneté 7500€HT
Démolition : 39 243€ HT
Désamiantage / purge logement : 13 802€ HT
Coupures réseaux : 7 828€ HT
Reconstitution de pignon : 25750€ HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AZ 280 - AZ 281
Période de construction des bâtiments à démolir :	1967		
Nombre de LLS concernés :	2	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie 347 M2
Nombre de ménages à reloger :	2		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	150 062,10 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**150 062,10 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**120 049,68 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	150 062,10 €	montant TTC :	161 843,21 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	30 012,42 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	120 049,68 €		
	Total des co-financements :	150 062,10 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HEM - Démolition - 107-113-119 rue Blaise Pascal (3 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-21-0001-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction de 3 logements individuels pour création d'une voirie . A noter un PO dans la maison au 101 concerné également par une démolition .
Ces 3 logements sont situés au cœur du projet de renouvellement urbain de la ville de Hem.
. L'étude urbaine de la Lionderie affirme la nécessité de désenclaver le quartier, de clarifier le réseau viaire par l'identification de 2 axes structurants (Nord- Sud et Est-Ouest) et de rénover l'offre socio culturelle des équipements du quartier.
Ces interventions sont corrélées à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements.
La déconstruction de ces 3 logements, permettra d'entamer les démarches de restructuration du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
107-113-119 rue Blaise Pascal	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du Coût Travaux de 93655€HT
Démolition : 39 243€ HT
Désamiantage / purge logement : 20 703€ HT
Coupures réseaux : 11 742€ HT
Diag amiante : 5 562€HT
Sécurisation passive : 12 995€HT

Nature des logements démolis :		Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AX297 - AX296 - AX295
Période de construction des bâtiments à démolir :	1961		
Nombre de LLS concernés :	3	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	voirie 710M2
Nombre de ménages à reloger :	3		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	141 017,26 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**141 017,26 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**112 813,81 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	141 017,26 €	montant TTC :	151 319,31 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	28 203,45 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	112 813,81 €		
	Total des co-financements :	141 017,26 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-21-0001-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Les groupes immobiliers Hameau de la Lionderie 1 et 2, plus communement appelé "cité familliale" sont sous gestion SOLIHA depuis 1992. cette ancienne cité d'urgence a dans un premier temps accueilli des rapatriés puis progressivement des ménages en grande difficulté. Le patrimoine est majoritairement occupé par de grandes familles ou anciennes grandes familles descendantes.
Composé de maisons individuels en bande de 4 à 14 unités.
Construites dans les années 50, le niveau d'amiante est élevé et nécessitera une deconstruction adapté.
Par ailleurs, au regard de la situation sociale et urbaine de ce site, il est prévu de pouvoir démolir progressivment les différens plots de maisons individuel au fil des relogements. A noter qu'un premier plot doit être démoli rapidement pour permettre à l'EPF d'entrer sur le site Okaïdi afin de proceder à la démolition de l'usine.
Ainsi, la fragmentation de la démolition induit un sur coût qui est neutraliser par la limitation des coût de sécurisation passive.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 à 16 rue Ampère, 41 à 47 rue Edison, 49 à 61 rue Edison, 46 à 72 rue Edison, 74 à 80 rue Edison - 32 à 38, 40 à 42 rue de la Lionderie, 1 à 15, 17 à 23 & 2 à 8 rue Ampère	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 440 325€ HT
Désamiantage / purge logement : 441 664€ HT
Coupures réseaux : 147 496€ HT
Diag amiante : 79 104€HT
Sécurisation passive : 151 616€HT
Géomètre : 20 085€HT
Total : 1 280 290€HT

La redevance perçue par le bailleur au titre de la convention de gestion locative n'incluant pas le reversement des loyers perçus par le gestionnaire, la démolition n'ouvre pas droit à une indemnité pour perte d'exploitation.

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AZ623-AZ624-AZ780
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	64	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 46 à 72 Edison -> futur lot 2 - 411 m2 SDP à 200€ en Accession libre 41 à 47 / 49 à 61 Edison -> futur lot 3 - 824 m2 de sdp à 200€ en accession libre 40-42 lionderie 1-15 Ampère 17-19-21-23 Ampère -> 14 logts démolis futur lot 5 pour 1320m2 en individuels en accession sociale VP à 120€/M2 de SDP -> 158 400€ 32-38 rue Edison -> futur lôt 3 - 787m2 SDP en accession libre à 200€ m2 -> 157 400€ + 6437 m2 de surface terrain à 0€ destinés à une collectivité ou à un aménageur.
Nombre de ménages à reloger :	67		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	29/06/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires
Autorisation de démarrage anticipé validé lors du CE de l'ANRU du 06/06/2018.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 782 487,54 €
Montant des recettes retenues :	562 800,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 219 687,54 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**975 750,03 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 782 487,54 €	montant TTC :	1 923 319,44 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	243 937,51 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	562 800,00 €		
	ANRU :	975 750,03 €		
	Total des co-financements :	1 782 487,54 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HEM - Démolition 33-35-46-48-50 rue Branly (5 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-21-0001-008

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

déconstruction de 5 logements individuels en vue du passage d'une voirie.
Ces 5 logements sont situés au cœur du projet de renouvellement urbain de la ville de Hem.
. L'étude urbaine de la Lionderie affirme la nécessité de désenclaver le quartier, de clarifier le réseau viaire par l'identification de 2 axes structurants (Nord- Sud et Est-Ouest) et de rénover l'offre socio culturelle des équipements du quartier.
Ces interventions sont corrélées à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements.

La déconstruction de ces 5 logements, permettra d'entamer les démarches de restructuration du quartier.Déconstruction de 5 logements individuels. 5 Type 4

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
33-35-46-48-50 rue Branly Hem	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 61 800€ HT
Désamiantage / purge logement : 34 505€ HT
Coupures réseaux : 15 656€ HT
Diag amiante : 9 270€HT
Sécurisation passive : 22 175€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AZ 101 - AZ 102 - AZ 156 - AZ157 - AZ 159
Période de construction des bâtiments à démolir :	1952		
Nombre de LLS concernés :	5	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 412M2 à 120€ pour de l'accession sociale Futur ilôt 6 - 795m2 à 0 pour de la voirie
Nombre de ménages à reloger :	5		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	161 399,90 €
Montant des recettes retenues :	49 440,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**111 959,90 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**89 567,92 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	161 399,90 €	montant TTC :	170 740,55 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	22 391,98 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	49 440,00 €		
	ANRU :	89 567,92 €		
	Total des co-financements :	161 399,90 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Perrault 2 (59 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-009

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction de l'immeuble Perrault situé au coeur du quartier, ce qui donnera un signal fort dans un secteur qui sera l'objet d'une forte reconfiguration.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
13 à 35 rue Claude Perrault	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 139 771€ HT
Démolition Commerces : 30 797€HT
Désamiantage / purge logement : 346 389€ HT
Désamiantage / purge commerces : 76 323€HT
Coupures réseaux : 42 642€ HT
Dévoiememt réseaux : 68 830€ HT
Diag amiante :80 340 €HT
Sécurisation passsive : 109 386€HT
Déplacement d'un transformateur : 100 000€HT

Le problème de délai de production de la Halle commerciale en phase 1 , nécessite de trouver une solution de relogement temporaire de la POSTE afin de maintenir le service aux habitants et de ne pas compromettre le phasage envisagé de démolition de Perrault 2.
Le coût a été estimé à 50 000 euros pour les 2ans . . Cette estimation ne comprend pas le chiffrage des alimentations concessionnaires spécifiques à l'installation d'une activité postale et bancaire (fibre , eau , électricité …) ni les raccordements au branchement sur l'espace public .
Vilogia pourrait assurer cette opération de portage transitoire et de transfert de la Poste sous réserve qu'une solution qualitative et sécure de positionnement des locaux sur le quartier en phase avec le projet soit validée par l'ensemble des partenaires .
Si aucun accord de ce type ne peut être trouvé , la procédure d'éviction sera poursuivie.

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AR110
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	59	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	43		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	6 commerces + 1 poste transformateur	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Indemnités d'évictions des commerces estimées à 900 K€ pour la poste + 50 k€ pour la ville de Tourcoing	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante en sols & mensuiseries extérieures. Diagnostics en cours	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	28/02/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	démarrage anticipé autorisé par courrier du DG de l'ANRU du 28/02/2017 puis confirmé dans l'avis de CE du 18 mai 2017 (p 17)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 733 394,29 €
Montant des recettes retenues :	45 510,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 687 884,29 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 150 307,43 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 733 394,29 €	montant TTC :	2 942 786,87 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	537 576,86 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	45 510,00 €		
	ANRU :	2 150 307,43 €		
	Total des co-financements :	2 733 394,29 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Scève (54 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-21-0001-010

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Déconstruction barre immeuble 54 logements collectifs

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
17 - 39 rue Monseigneur Leclerc	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 131 764€ HT
Démolition Commerces : 19 521€HT
Désamiantage / purge logement : 290 262€ HT
Désamiantage / purge commerces : 48 377€HT
Coupures réseaux : 43 921€ HT
Dévoiememt réseaux : 70 895€ HT
Diag amiante : 68 746€HT
Sécurisation passsive : 118 396€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS192 - AS565
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	54	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	57		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	6	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Indemnités d'éviction Mairie de Tourcoing Salle polyvalente 50 000€ - Sarl ZAMZAM 450 000 - Minsitère de l' intérieur 350 000€- Sarl Pharmacie Bourgogne 2 000 000€
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante en menuiseries extérieures, dalles de sols. Diagnostic en cors de réalisation	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 783 671,43 €
Montant des recettes retenues :	46 620,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 737 051,43 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 989 641,14 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 783 671,43 €	montant TTC :	4 091 304,97 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	747 410,29 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	46 620,00 €		
	ANRU :	2 989 641,14 €		
	Total des co-financements :	3 783 671,43 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Nobel (132 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-011

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction D'une barre de 132 logements répartis sur 11 entrées en R+4 . 1 Poste transformateur à déplacer

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Immeuble Nobel - 27 à 35 - 39 & 55 à 59 & 63 à 67 rue Ogier de Bousbecque	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 362 514€ HT
Désamiantage / purge logement : 898 405€ HT
Coupures réseaux : 90 629€ HT
Dévoiememt réseaux : 146 286€ HT
Déplacement d'un transformateur : 119 405€ HT
Sécurisation : 217 536€ HT
Diag amiante : 189 138€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AR331
Période de construction des bâtiments à démolir :	1969		
Nombre de LLS concernés :	132	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	139		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1 poste transformateur	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 003 859,62 €
Montant des recettes retenues :	88 350,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 915 509,62 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 132 407,70 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 003 859,62 €	montant TTC :	4 226 490,05 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	783 101,92 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	88 350,00 €		
	ANRU :	3 132 407,70 €		
	Total des co-financements :	4 003 859,62 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Bocage 1 (15 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-012

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction de 15 logements individuels. 3 Type 5 9 Type 6, 9 Type 7

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
26-40,42-54 rue Hardouin Mansart	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 248 486€ HT
Désamiantage / purge logement : 109819€ HT
Coupures réseaux : 40 431€ HT
Dévoiememt réseaux : 10 654€ HT
Diag amiante : 22947€HT
Sécurisation passsive : 59 007€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS 267 - AS 266
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	15	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	28		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	874 049,79 €
Montant des recettes retenues :	61 680,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**812 369,79 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**649 895,83 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	874 049,79 €	montant TTC :	897 697,74 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	162 473,96 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	61 680,00 €		
	ANRU :	649 895,83 €		
	Total des co-financements :	874 049,79 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Paré (36 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-013

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction d'une barre d'immeuble de 36 logements répartis sur 3 entrées ,qui est attenante à une tour qui est conservée et programmée en réhabilitation. Nécessité de reconstituer le pignon à l'issue de la déconstruction.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
39-47 rue Claude Perrault	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 98 868€ HT
Désamiantage / purge logement : 245 020€ HT
Coupures réseaux : 24 717€ HT
Dévoiememt réseaux : 39 896€ HT
Réfection pignon: 66 270€ HT
Diag amiante : 51 582€HT
Sécurisation Passive : 60 180€ HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AR333
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	36	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	43		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	1 reconstitution de pignon sur la tour adjacente	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 136 221,81 €
Montant des recettes retenues :	23 310,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 112 911,81 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**890 329,45 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 136 221,81 €	montant TTC :	1 200 740,44 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	222 582,36 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	23 310,00 €		
	ANRU :	890 329,45 €		
	Total des co-financements :	1 136 221,81 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Marot (48 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-014

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction barre immeuble 48 logements collectifs en R+4 répartis sur 4 entrées, avec présence d'un transformateur électrique.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-13 rue Monseigneur Leclerc	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 117 305€ HT
Désamiantage / purge logement : 290 262€ HT
Coupures réseaux : 29 281€ HT
Dévoiememt réseaux : 47 263€ HT
Déplacement Transformateur : 106 090€HT
Diag amiante : 61 109€HT
Sécurisation passive : 71 192€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS193
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	48	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	49		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1 poste transformateur	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante en menuiseries extérieures, dalles de sols. Diagnostics en cours de réalisation	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 498 123,76 €
Montant des recettes retenues :	29 100,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 469 023,76 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 175 219,01 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 498 123,76 €	montant TTC :	1 577 598,98 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	293 804,75 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	29 100,00 €		
	ANRU :	1 175 219,01 €		
	Total des co-financements :	1 498 123,76 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de d'Aubigné (36 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-015

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction barre immeuble 36 logements collectifs avec présence d'un transformateur électrique. Reconstitution du pignon de la tour attenante

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

57-65 rue Hardouin Mansart

Commune de réalisation

59-Tourcoing

Quartier de rattachement de l'opération

59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne

Situation

Dans QPV

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 87 843€ HT
Désamiantage / purge logement : 217 697€ HT
Coupures réseaux : 21 961€ HT
Dévoiememt réseaux : 35 447€ HT
Déplacement Transformateur : 106 090€HT
Reconstitution de pignons : 42 966€ HT
Diag amiante : 45 832€HT
Sécurisation passive : 53 469€ ht

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS 195
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	36	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	38		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante en menuiseries extérieures, dalles de sols. Diagnostic en cors de réalisation	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 127 668,56 €
Montant des recettes retenues :	21 690,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 105 978,56 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**884 782,85 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 127 668,56 €	montant TTC :	1 194 912,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	221 195,71 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	21 690,00 €		
	ANRU :	884 782,85 €		
	Total des co-financements :	1 127 668,56 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Perrault 1 (23 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-016

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de 23 logts collectifs + 1 commerce

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 5 rue Claude Perrault	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 57 805 € HT
Démolition Commerces : 2 513€HT
Désamiantage / purge logement : 143 257€ HT
Désamiantage / purge commerces : 6 229€HT
Coupures réseaux : 15 080€ HT
Dévoiememt réseaux : 24 340€ HT
Diag amiante : 31 491€HT
Sécurisation passsive : 42 642€HT

Un montant de 15 198,60€. a été provisionné pour la négociation de l'indemnité transactionnelle d'un commerçant installé dans un local commercial et qui moyennant cette somme accepterait de le libérer rapidement .

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AR110
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	23	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	19		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante en menuiseries extérieures, dalles de sols. Diagnostic en cors de réalisation	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	629 575,68 €
Montant des recettes retenues :	14 700,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**614 875,68 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**491 900,54 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	629 575,68 €	montant TTC :	665 144,95 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	122 975,14 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	14 700,00 €		
	ANRU :	491 900,54 €		
	Total des co-financements :	629 575,68 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Montaigne (120 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059087-21-0001-017

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction d'un immeuble de 120 Logements en R+4

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

17-53 rue Hardouin Mansart

Commune de réalisation

59-Tourcoing

Quartier de rattachement de l'opération

59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne

Situation

Dans QPV

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 310 640€ HT
Désamiantage / purge logement : 769 848€ HT
Désamiantage / purge commerce : 83 400€HT
Coupures réseaux : 77 660€ HT
Dévoiememt réseaux : 125 354€ HT
Sécurisation Passive : 189 085€ HT
Diag amiante : 162 073€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS271
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	120	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	124		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 351 106,63 €
Montant des recettes retenues :	76 470,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 274 636,63 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 619 709,30 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 351 106,63 €	montant TTC :	3 540 093,29 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	654 927,33 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	76 470,00 €		
	ANRU :	2 619 709,30 €		
	Total des co-financements :	3 351 106,63 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Dr Schweitzer (48 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-21-0001-018

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction de 48 logements collectifs

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

108 à 120 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER

Commune de réalisation
59-Tourcoing

Quartier de rattachement de l'opération
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne

Situation
Dans QPV

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 135 778€ HT
Désamiantage / purge logement : 281 808€ HT
Coupures réseaux : 28 428€ HT
Dévoiememt réseaux : 53 195€ HT
Déplacement d'une armoire numéricable : 15 450€ HT
Sécurisation : 88 992€ HT
Diag amiante : 59 328€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AR102
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	48	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	48		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 302 671,99 €
Montant des recettes retenues :	29 700,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 272 971,99 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 018 377,59 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 302 671,99 €	montant TTC :	1 375 599,68 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	254 594,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	29 700,00 €		
	ANRU :	1 018 377,59 €		
	Total des co-financements :	1 302 671,99 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de Villon (36 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-21-0001-019

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction de 36 logements collectifs répartis sur 3 entrées et attenants à une Tour non démolie

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
6 - 10 - 14 rue guillaume de Mortagne	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 90 478€ HT
Désamiantage / purge logement : 224 228€ HT
Coupures réseaux : 22 619€ HT
Dévoiememt réseaux : 36 511€ HT
Diag amiante : 47 205€HT
Sécurisation passsive : 70 809€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS200
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	36	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	36		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	959 464,14 €
Montant des recettes retenues :	21 750,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**937 714,14 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**750 171,31 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	959 464,14 €	montant TTC :	1 013 567,64 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	187 542,83 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	21 750,00 €		
	ANRU :	750 171,31 €		
	Total des co-financements :	959 464,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Démolition de La Boétie (47 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-21-0001-020

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction barre immeuble 47 logements collectifs en R + 4 répartis sur 4 entrées avec un local en RC de l'entrée 13 .

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

1 - 13 rue Hardouin Mansart

Commune de réalisation

59-Tourcoing

Quartier de rattachement de l'opération

59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne

Situation

Dans QPV

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cet immeuble était prévu initialement en réhabilitation, il n'y a pas eu de chiffrage pour la démolition par un BET.
Décomposition du Coût Travaux :
Démolition : 118 124€ HT
Désamiantage / purge logement : 292 742€ HT
Coupures réseaux : 37 699€ HT
Dévoiememt réseaux : 60 851€ HT
Diag amiante : 61 630€HT
Sécurisation Passive : 71 901€ HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS 199
Période de construction des bâtiments à démolir :	1971		
Nombre de LLS concernés :	47	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière : 30€ m2 validé par la MEL et VILOGIA pour Vente à aménageur pour conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	50		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante en menuiseries extérieures, dalles de sols. Diagnostic en cours de réalisation	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 263 839,97 €
Montant des recettes retenues :	29 250,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 234 589,97 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**987 671,98 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 263 839,97 €	montant TTC :	1 334 564,14 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	246 917,99 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	29 250,00 €		
	ANRU :	987 671,98 €		
	Total des co-financements :	1 263 839,97 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	LILLE - Démolition Tour 1 JB Clément (20 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-21-0001-021

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit de démolir une tour d'habitation en complément de la démolition des tours 2 et 4. Le foncier Libéré est dans un premier temps une réserve foncière. Ultérieurement, quand la programmation urbaine sera définie et validée par l'ensemble des partenaires, ce foncier sera commercialisé.
Sa situation à la limite Lille / Wattignies / Fâches, et en bordure de la rue du Faubourg d'Arras, fait des parcelles concernées une emprise foncière intéressante.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 rue Jean Baptiste Clément	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du coût travaux :
Curage : 28 100€HT
Désamiantage : 109 000€ ht
Démolition : 75 000€ht
Remise en état des sols : 24 000€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	DL 413
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	20	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Les recettes, tant en volume qu'en valorisation, sont des estimations au vu de l'état d'avancement des études de conception et de la connaissance du marché de l'habitat. Elles évolueront à chaque stade du projet, dans l'objectif prioritaire de produire des logements
Nombre de ménages à reloger :	3		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	juin 1988 coût non disponible
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	sans objet
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	sans objet
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Présence d'amiante dans les sols et les menuiseries	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	415 656,23 €
Montant des recettes retenues :	9 030,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**406 626,23 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**325 300,98 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	415 656,23 €	montant TTC :	450 656,23 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	81 325,25 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	9 030,00 €		
	ANRU :	325 300,98 €		
	Total des co-financements :	415 656,23 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (80 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059089-21-0001-022

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition d'un immeuble de 80 Logts en R+7.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 5 rue Laennec	
Commune de réalisation	
59-Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cette opération était prévue initialement en Réhablitation, il n'y a pas eu de chiffrage par un BET.
Décomposition des Coûts Travaux :
curage : 120 120,23€HT
désamiantage : 200 227,47€HT
démolition : 1 044 957,47€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AH 192
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	80	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation Foncière fixée à 40€ du m2 entre la MEL et VILOGIA pour cession à un aménageur dans la cadre d'un aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	80		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 301 299,35 €
Montant des recettes retenues :	58 760,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 242 539,35 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 594 031,48 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 301 299,35 €	montant TTC :	3 502 454,90 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	648 507,87 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	58 760,00 €		
	ANRU :	2 594 031,48 €		
	Total des co-financements :	3 301 299,35 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	WATTRELOS - Démolition Bâtiment Dufy (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059090-21-0001-023

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Déconstruction d'un immeuble de 40 logements collectifs situé au cœur du quartier des Villas. Immeuble constitué de 40 type 3 dont les surfaces et l'agencement sont inadaptés aux besoins actuels et qui ne peut techniquement être restructuré.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-3-5-7 SQUARE RAOUL DUFY	
Commune de réalisation	
59-Wattrelos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Détail du coût des travaux DUFY de 584 322€HT
Démolition 100 531€HT
Désamiantage 292 851€HT
Sécurisation 87 353€HT
Dévoiement réseaux 13 659€HT
Déplacement concessionnaires 27 318€HT
Coupure réseaux 30159€HT
Géomètre 5000€HT
Diag amiante 27451€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AH599
Période de construction des bâtiments à démolir :	1959		
Nombre de LLS concernés :	40	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	espace public + Accession sociale
Nombre de ménages à reloger :	36		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	29/06/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	29/06/2018 : date du courrier du DG de l'ANRU ayant validé le démarrage anticipé

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 108 302,88 €
Montant des recettes retenues :	6 540,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 101 762,88 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**881 410,30 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 108 302,88 €	montant TTC :	1 172 578,30 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	220 352,58 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	6 540,00 €		
	ANRU :	881 410,30 €		
	Total des co-financements :	1 108 302,88 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	WATTRELOS - Démolition bâtiment Ardoise (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059090-21-0001-024

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Déconstruction d'un immeuble de 40 logements collectifs situé au cœur du quartier des Villas. Immeuble constitué de 40 type 3 dont les surfaces et l'agencement sont inadaptés aux besoins actuels et qui ne peut techniquement être restructuré.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
38 à 44 rue des Villas	
Commune de réalisation	
59-Wattrelos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Détail du coût des travaux ARDOISE de 599 322€HT
Démolition 106 372€HT
Désamiantage 310 782€HT
Sécurisation 92 944€HT
Dévoiement réseaux 14 926€HT
Déplacement concessionnaires 29 851€HT
Coupure réseaux 32 956€HT
Géomètre 5000€HT
Diag amiante 28 314€HT

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AH592
Période de construction des bâtiments à démolir :	1959		
Nombre de LLS concernés :	40	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Espace public - création d'un parc
Nombre de ménages à reloger :	40		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	07/12/2018 date du CE local

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 096 606,93 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 096 606,93 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**877 285,54 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 096 606,93 €	montant TTC :	1 164 932,88 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	219 321,39 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	877 285,54 €		
	Total des co-financements :	1 096 606,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-21-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LOOS TOUR KENNEDY - Quartier des Oliveaux - Démolition de 220 logements au 1 rue de la Paix à Loos - parcelles AS 580-581-582-583-584
Diagnostic : Les 220 logements sont constitués de 108 T2 et 112 T3 / IGH de 28 niveaux / enquêtes de relogement en cours d'achèvement début oct 2019/ 44 logements vacants
Objectifs :
-démolir un bâtiment singulier pour l'un des leviers déterminant du changement d'image de grands ensembles du quartier
-créer la nouvelle centralité du quartier, en permettant la réalisation sur le foncier libéré du mail sur un axe Nord/Sud et de l'accès Est/Ouest vers la LINO, indispensable à son désenclavement, mais aussi support déterminant d'équipements, de commerces et de nouveaux usages pour sa diversification fonctionnelle
En dépenses :
- coûts de travaux H.T. : 7 556 025,94 €
- honoraires de maîtrise d'œuvre H.T. : 755 602,59 €
- valeur Nette Comptable : 0 €
- 24 mois de loyers au 05 décembre 2018 (perte d'exploitation) : 1 467 815,74 €
- 4 500 € * 196 ménages relogés (176 titulaires du bail et 20 décohabitants) : 882 000 €
- Dépense exceptionnelle de 500000€HT pour le financement du poste de sécurité incendie de la Tour Kennedy validée par le CE du 05/12/2018,
En recettes :
L'emprise devenue cessible après démolition représente une superficie de 1 645m². Cette emprise sera cédée à une collectivité ou à un aménageur pour réaliser une opération d'aménagement d'ensemble. Le prix de cession au futur aménageur est de 40€/m², soit une valorisation foncière de 65 800€.

Le déficit d'opération ou assiette subventionnable est de 11 095 644,27€ H.T
La subvention ANRU est estimé à 8 876 515,42 €.

L'opération de démolition de la Tour Kennedy a été validé par le Comité d'Engagement du 05/12/2018. La norme IGH impose en effet une sur-gestion et un dispositif de sécurité 24h/24h, particulièrement coûteux pour le bailleur. Le maintien de ce poste de sécurité pendant la totalité de l'opération de relogement est indispensable au bon déroulement de l'opération pour ne pas mettre en péril la sécurité des locataires, jusqu'au départ du dernier ménage. Ainsi les dépenses détaillées dans la FAT de démolition de la Tour Kennedy prévoient des dépenses de défense incendie (principalement liées au maintien du dispositif de sécurité propre aux IGH quel que soit le nombre d'habitants de la tour). Le coût annuel est estimé à 500 000€ HT. Le CE a validé le financement d'une année du poste de sécurité incendie, soit 500 000€HT de dépenses exceptionnelles.
Concernant le relogement, Partenord Habitat a déposé le DID en date du 19/06/2019. Les entretiens préalables au relogement ont débutés mi-avril 2019 et le premier groupe relogement s'est tenu le 11 juin 2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
LOOS - 1 rue de la Paix - parcelles AS 580-581-582-583-584	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	1645
Période de construction des bâtiments à démolir :	années 60		
Nombre de LLS concernés :	220	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	196		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	2	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	années 90
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	annexe mairie de quartier et bureau de poste	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	11 145 010,53 €
Montant des recettes retenues :	65 800,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**11 079 210,53 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**8 863 368,42 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 145 010,53 €	montant TTC :	13 083 736,24 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 215 842,11 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	65 800,00 €		
	ANRU :	8 863 368,42 €		
	Total des co-financements :	11 145 010,53 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-21-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LOOS Pavillon ROOSEVELT - Quartier des Oliveaux - Démolition de 84 logements - rue du président René Coty à Loos - Parcelles AS 0467 & 0147
Diagnostic : Les 84 logements sont constitués de 4 T1, 24 T2, 6 T3, 40 T4 et 10 T5 / RdC + 4 niveaux / enquêtes de relogement non démarrées en octobre 2019.
Objectifs :
-démolir ce bâtiment (longue barre) en complément des commerces contribue au changement d'image de grands ensembles du quartier
-en lien avec la démolition de la tour Kennedy pour créer la nouvelle centralité du quartier et permettre la réalisation d' un axe Nord/Sud
- le foncier libéré permettra la réalisation d'une opération immobilière privé
En dépenses :
- coûts de travaux H.T. : 2 214 643,21 €
- honoraires de maîtrise d'œuvre H.T. : 221 464,32 €
- valeur Nette Comptable : 0 €
- 24 mois de loyers au 05 décembre 2018 (perte d'exploitation) : 621 279 €
- 4 500 € * 88 ménages relogés (84 titulaires du bail et 4 décohabitants) : 396 000 €
84 logements occupés au 05 décembre 2018
Décohabitations : 4 occupants non titulaires du bail estimés
> Soit un total de dépenses de 3 503 386,53€ HT
En recettes :
L'emprise devenue cessible après démolition représente une superficie de 2 963m². Cette emprise sera cédée à une collectivité ou à un aménageur pour réaliser une opération d'aménagement d'ensemble. Le prix de cession au futur aménageur est de 40€/m², soit une valorisation foncière de 118 520€.
Le déficit d'opération ou assiette subventionnable est de 3 384 866,53€ H.T
La subvention ANRU est estimé à 2 707 893,22 €.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
LOOS - 1 à 6 rue du Président Coty - parcelles AS 0467	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS 147 : 408 m² AS 467 : 2.555 m² soit 2963 m²
Période de construction des bâtiments à démolir :	annés 60		
Nombre de LLS concernés :	84	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	88		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	annés 90
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	

Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 503 386,53 €
Montant des recettes retenues :	118 520,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 384 866,53 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 707 893,22 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 503 386,53 €	montant TTC :	4 069 808,04 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	676 973,31 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	118 520,00 €		
	ANRU :	2 707 893,22 €		
	Total des co-financements :	3 503 386,53 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-21-0002-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LOOS TOUR MERMOZ - Quartier des Oliveaux - Démolition de 52 logements au 3 rue de la Paix à Loos - parcelle AS 0559 pour partie
Diagnostic : Les 52 logements sont constitués de 26 T2 et 26 T4./ Tour de 13 étages/ Enquêtes de relogement non démarrées en octobre 2019 / Aucun vacant
Objectifs :
-démolir ce bâtiment permet d'engager la réalisation du mail Nord/sud indispensable au projet urbain porté par la MEL
-le foncier libéré permettra la réalsation de logement intermédiare suivant le projet urbain porté par la MEL
En dépenses :
- coûts de travaux H.T. : 1 556 546,11€
- honoraires de maîtrise d'œuvre H.T. : 155 654,61 €
- valeur Nette Comptable : 0 €
- 24 mois de loyers au 05 décembre 2018 (perte d'exploitation) : 428 612,98 €
- 4 500 € * 54 ménages relogés (52 titulaires du bail et 2 décohabitants) : 243 000 €
52 logements occupés au 05 décembre 2018
Décohabitations : 2 occupants non titulaires du bail estimés
> Soit un total de dépenses de 2 383 813,70€ HT
En recettes :
L'emprise devenue cessible après démolition représente une superficie de 1 174m². Cette emprise sera cédée à une collectivité ou à un aménageur pour réaliser une opération d'aménagement d'ensemble. Le prix de cession au futur aménageur est de 40€/m², soit une valorisation foncière de 46 960€.
Le déficit d'opération ou assiette subventionnable est de 2 336 853,70€ HT
La subvention ANRU est estimé à 1 869 482,96€.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
LOOS - 3 rue de la Paix - parcelles AS 0559 POUR PARTIE	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	1174 m2; AS 0559 pour partie
Période de construction des bâtiments à démolir :	années 60		
Nombre de LLS concernés :	52	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	54		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	années 1990
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	

Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 383 813,70 €
Montant des recettes retenues :	46 960,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 336 853,70 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 869 482,96 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 383 813,70 €	montant TTC :	2 774 853,84 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	467 370,74 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	46 960,00 €		
	ANRU :	1 869 482,96 €		
	Total des co-financements :	2 383 813,70 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-21-0003-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LOOS TOUR VIGNY - Quartier des Oliveaux - Démolition de 52 logements au 2 rue de la Paix à Loos - Parcelles AS 0553 pour partie
Diagnostic : Les 52 logements sont constitués de 26 T2 et 26 T4 / Tour de 13 étages / Enquêtes de relogement non démarrées / Aucun vacant
Objectifs :
-démolir ce bâtiment permet d'engager la reconstruction de la nouvelle cité des enfants
-le foncier libéré sera également aménagé en allée des sports et jardins partagés suivant le projet urbain porté par la MEL
En termes de dépenses retenues:
- coûts de travaux H.T. : 1 556 546,11€
- honoraires de maîtrise d'œuvre H.T. : 155 654,61 €
- valeur Nette Comptable : 0 €
- 24 mois de loyers au 05 décembre 2018 (perte d'exploitation) : 403 208,86 €
- 4 500 € * 54 ménages relogés (52 titulaires du bail et 2 décohabitants) : 243 000 €
52 logements occupés au 05 décembre 2018
Décohabitations : 2 occupants non titulaires du bail estimés
> Soit un total de dépenses de 2 358 409,582€ HT
En recettes :
L'emprise devenue cessible après démolition représente une superficie de 4 000m². Cette emprise sera cédée à une collectivité ou à un aménageur pour réaliser une opération d'aménagement d'ensemble. Le prix de cession au futur aménageur est de 40€/m², soit une valorisation foncière de 160 000€.
Le déficit d'opération ou assiette subventionnable est de 2 198 409,58€ HT
La subvention ANRU est estimé à 1 758 727,66€.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
LOOS - 2 rue de la Paix - parcelles AS 0553 POUR PARTIE	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	4000 m2; AS 0553 pour partie
Période de construction des bâtiments à démolir :	années 60		
Nombre de LLS concernés :	52	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	54		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	années 1990
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 358 409,58 €
Montant des recettes retenues :	160 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 198 409,58 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 758 727,66 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 358 409,58 €	montant TTC :	2 749 449,72 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	439 681,92 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	160 000,00 €		
	ANRU :	1 758 727,66 €		
	Total des co-financements :	2 358 409,58 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-21-0003-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LOOS Pavillon Bretagne - Quartier des Oliveaux - Démolition de 16 logements au 1&2 avenue de Flandres à Loos - Parcelles AS 0447 pour partie
Diagnostic : Les 16 logements sont constitués de 8 T4 et 8 T5 / Batiment R + 3, 2 entrées / Enquêtes de relogement non démarrées en octobre 2019 / Aucun vacant
Objectifs :
-démolir ce bâtiment permet d'asurer la liaison avec la LINO et le désenclavement du quartier
En dépenses :
- coûts de travaux H.T. : 421 836,80 €
- honoraires de maîtrise d'œuvre H.T. : 42 183,68 €
- valeur Nette Comptable : 0 €
- 24 mois de loyers au 05 décembre 2018 (perte d'exploitation) : 166 764,08 €
- 4 500 € * 17 ménages relogés (16 titulaires du bail et 1 décohabitants) : 76 500 €
16 logements occupés au 05 décembre 2018
> Soit un total de dépenses de 707 284,56€ HT
En recettes :
L'emprise devenue cessible après démolition représente une superficie de 3 339m². Cette emprise sera cédée à une collectivité ou à un aménageur pour réaliser une opération d'aménagement d'ensemble. Le prix de cession au futur aménageur est de 40€/m², soit une valorisation foncière de 133 560€.
Le déficit d'opération ou assiette subventionnable est de 573 724,56€ HT
La subvention ANRU est estimé à 458 979,65 €.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
LOOS - 1 & 2 avenue de Flandre - parcelles AS 0447 et 621 POUR PARTIE	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	3339 m2; (AS 447 & 621) pour partie
Période de construction des bâtiments à démolir :	années 60		
Nombre de LLS concernés :	16	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	17		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	années 1990
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	néant	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**
Montant des dépenses subventionnables :	707 284,56 €
Montant des recettes retenues :	133 560,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**573 724,56 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**458 979,65 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	707 284,56 €	montant TTC :	815 388,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	114 744,91 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	133 560,00 €		
	ANRU :	458 979,65 €		
	Total des co-financements :	707 284,56 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MONS Démolition Brune (172 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-21-0002-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
-R + 8 niveaux 5 entrées
-172 logements
-enquêtes de relogement en cours
-36 logements vacants

Objectifs :
-diversifier pour consolider la mixité sociale, ouverture sur les plaines du Fort de Mons
-poursuivre le maillage urbain amorcé lors de l'ANRU 1 et poursuivre la dynamique vers l'est

Valorisation foncière :
1846 m² valorisé à 40 €/m² pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Européenne de Lille

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
rue du Bearn (parcelle AH 0011)	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	1645
Période de construction des bâtiments à démolir :	années 1970		
Nombre de LLS concernés :	172	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	138		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	néant	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	années 1980/90 : création de 5 logts grande typologie en pied d'immeuble
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	6 986 541,14 €
Montant des recettes retenues :	73 840,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**6 912 701,14 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**5 530 160,91 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 986 541,14 €	montant TTC :	8 108 390,91 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 382 540,23 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	73 840,00 €		
	ANRU :	5 530 160,91 €		
	Total des co-financements :	6 986 541,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MONS - Démolition Barye 2 (59 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-21-0002-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
-R + 7 niveaux 4 entrées
-59 logements
-enquêtes de relogement en cours
-13 logements vacants
-2 logements sur les 46 occupés au 30/09/2019 loués à deux associations d'insertion

Objectifs :
-diversifier pour consolider la mixité sociale
-poursuivre le maillage urbain amorcé lors du PNRU

Valorisation foncière :
1200 m² valorisé à 40 €/m² pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Européenne de Lille

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
19 à 23 boulevard Napoléon (parcelle AE 0048)	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	1645
Période de construction des bâtiments à démolir :	1960		
Nombre de LLS concernés :	59	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	cession pour une opération d'aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage de la MEL
Nombre de ménages à reloger :	65		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	années 1980
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	ancienne agence de Partenord Habitat	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	amiante en sol et cloison ainsi que circulation verticale (présomption de présence d'amiante en façade)	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 424 065,30 €
Montant des recettes retenues :	48 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 376 065,30 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 900 852,24 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 424 065,30 €	montant TTC :	2 810 548,36 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	475 213,06 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	48 000,00 €		
	ANRU :	1 900 852,24 €		
	Total des co-financements :	2 424 065,30 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	ROUBAIX - EPEULE - Démolition 24E et 24F (102 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059082-21-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au sein du Quartier de l'Epeule à ROUBAIX, LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire d'un ensemble immobilier locatif adressé au 24 E et 24 F rue de Wasquehal.
Les deux bâtiments comprennent 102 logements conventionnés sur 9 niveaux (R+8) composé de deux entrées. Au 31 janvier 2019, cet immeuble compte 97 logements occupés.
La résidence Epeule de Lille Métropole Habitat se caractérise par une configuration urbaine particulière, comme repliée sur elle-même sur les voies Bell, Ogiers et Wasquehal. La concentration importante de logements sociaux sur un ilot réduit fait de cette résidence l'une des plus denses de Roubaix. A l'instar des résidences des quartiers de l'Alma et des Trois Ponts, la résidence Epeule est sujet de troubles liées au squat et au deal. Ses voies sans issues (rue des Ogiers) ou en raquette (Wasquehal, Bell) accroît un sentiment d'insécurité et d'enfermement.
Ce site est intégré dans le périmètre opérationnel du NPNRU de ROUBAIX, définit comme priorité au sein du protocole de préfiguration et dans l'avis du CNE du 05 Décembre 2018, inscrivant cette opération dans les opérations pré-conventionnées du quartier.
Le PCDID en date du 07/03/2019 permet de fixer la date retenue pour le calcul du taux de vacance moyen structurel au 1/03/2019, en lieu et place de la date autorisé par le CE du 18/05/2019 (le choix étant laissé au maître d'ouvrage).
Le projet urbain après démolition prévoit sur ce site le désenclavement du quartier par le biais de d'aménagements de jardins partagés, la valorisation foncière est donc de 0€.
Chiffrage du 06/02/2018 selon BET ALTEREA : 25 880€/logement
Installation de chantier : 430€/logt
Abattage des arbres : 100€/logt
Vidange/purge/coupure/dépose des réseaux : 350€/logt
Curage bâtiment : 4 000€/logt
Démolition par grignotage ; 9 350€/logt
Purge des fondations : 830€/logt
Remblayage par graviers - remise en état du sol et engazonnement : 470€/logt
Sécurisation du site après travaux : 350€/logt
Provision désamiantage : 10 00€ /logt
relogement des ménages : Estimé à 4 500 €/relogement * 104 relogements = 468 000 €
sécurisation des logts : estimé à 27 280 €/logt * 102 logements soit un coût total de 2 782 560 € HT

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
24 E et 24 F rue de Wasquehal	Roubaix, quartier de l'Epeule, parcelle KY 297, entrées 24 E et 24 F
Commune de réalisation	
59-Roubaix	
Quartier de rattachement de l'opération	
59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	KY 297
Période de construction des bâtiments à démolir :	1976		
Nombre de LLS concernés :	102	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Jardins partagés -> Valorisation Foncière = 0€
Nombre de ménages à reloger :	104		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Provision désamiantage de 10 000€/logt	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires

Autorisation de prise en compte des pertes d'exploitation au 01 mars 2019 (Date de PCDID). Le CE du 18 mai 2017 autorise également la prise en compte de la vacance structurelle à cette même date.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	100% validé par le CE du 05/12/2018 - LMH classé en liste 1 selon courrier ANRU du
Localisation :	
Autre :	Autorisation de démarrage anticipé accordée lors du CE du 05/12/2018

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 694 041,51 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 694 041,51 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**4 694 041,51 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 694 041,51 €	montant TTC :	5 005 123,11 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	4 694 041,51 €		
	Total des co-financements :	4 694 041,51 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 22-24 Boulevard de Metz (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-21-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de 40 Logements en R+5

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
22-24 Boulevard de Metz	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
il n'y a pas eu de chiffrage du BET ALTEREA en démolition pour ce bâtiment, puisqu'il était prévu initialement en réhabilitation.
Il a donc était pris le coût d démolition d'un bâtiment semblable qui est le 1-3 Lamaze.
Décomposition du Coût Travaux 21 403€/Logt
Installation chantier (275€/logt), Abattage des arbres (188€/logt), Coupure des réseaux (210€/logt), Curage bâtiment (4200€/logt), Vidange et purge des réseaux (158€/logt), Démolition par grignotage (9113€/logt), Purge des fondations (1100€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (620€/logt), Sécurisation du site après travaux (540€/logt), Provision désamiantage (5000€/logt).
il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par le BET Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR0012
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	40	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	43		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser avec DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 643 065,90 €
Montant des recettes retenues :	28 260,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 614 805,90 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 614 805,90 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 643 065,90 €	montant TTC :	1 763 639,10 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	- €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	28 260,00 €		
	ANRU :	1 614 805,90 €		
	Total des co-financements :	1 643 065,90 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : LMH paiera la TVA sur ses fonds propres pour un montant de 120 573 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 1-3 rue du Professeur Lamaze (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-21-0003-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de 40 Logements en R+5

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-3 rue du Professeur Lamaze	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du Coût Travaux 21 403€/Logt
Installation chantier (275€/logt), Abattage des arbres (188€/logt), Coupure des réseaux (210€/logt), Curage bâtiment (4200€/logt), Vidange et purge des réseaux (158€/logt), Démolition par grignotage (9113€/logt), Purge des fondations (1100€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (620€/logt), Sécurisation du site après travaux (540€/logt), Provision désamiantage (5000€/logt).
il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par le BET Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR0003 474 m2 IR 116 1606 M2
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	40	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	44		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser par DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 671 544,14 €
Montant des recettes retenues :	124 800,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 546 744,14 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 546 744,14 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 671 544,14 €	montant TTC :	1 792 117,34 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	0,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	124 800,00 €		
	ANRU :	1 546 744,14 €		
	Total des co-financements :	1 671 544,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : LMH paiera sur ses fond propres la TVA pour un montant de 120 573,20 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 14-16 Boulevard de Metz (101 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059074-21-0003-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de 101 Logements en R+11

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
14-16 Boulevard de Metz	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du Coût Travaux 17 603€/Logt
Installation chantier (197€/logt), Abattage des arbres (77€/logt), Coupure des réseaux (200€/logt), Curage bâtiment (4000€/logt), Vidange et purge des réseaux (150€/logt), Démolition par grignotage (6980€/logt), Purge des fondations (490€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (276€/logt), Sécurisation du site après travaux (239€/logt), Provision désamiantage (5000€/logt).
il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par le BET Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR0010
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	101	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	111		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser par DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 860 330,89 €
Montant des recettes retenues :	32 280,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 828 050,89 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 828 050,89 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 860 330,89 €	montant TTC :	4 122 604,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	- €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	32 280,00 €		
	ANRU :	3 828 050,89 €		
	Total des co-financements :	3 860 330,89 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	LMH paiera la TVA sur ses fonds propres pour un montant de 262 273,77€

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 18-20 Boulevard de Metz (39 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059074-21-0003-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de 39 Logements en R+5

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
18-20 Boulevard de Metz	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
il n'y a pas eu de chiffrage du BET ALTEREA en démolition pour ce bâtiment, puisqu'il était prévu initialement en réhabilitation.
il a été pris un coût de 18 000€/logt qui est le coût moyen arrondi (17162€/logt) des autres bâtiments en démol de Concorde déjà chiffés.
Ce coût couvre les postes suivants :
Installation chantier (165€/logt), Abattage des arbres (88€/logt), Coupure des réseaux (201€/logt), Curage bâtiment (4020€/logt), Vidange et purge des réseaux (151€/logt), Démolition par grignotage (6030€/logt), Purge des fondations (665€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (374/logt), Sécurisation du site après travaux (468€/logt), Provision désamiantage (5839€/logt).
Il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR011
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	39	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	37		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1 LCR	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser par DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% de soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 452 679,32 €
Montant des recettes retenues :	29 220,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 423 459,32 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 423 459,32 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 452 679,32 €	montant TTC :	1 555 639,32 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	- €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	29 220,00 €		
	ANRU :	1 423 459,32 €		
	Total des co-financements :	1 452 679,32 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	LMH paiera la TVA sur ses fonds propres pour un montant de 102 960 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 8-40 rue Léon Blum (150 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059074-21-0003-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de 150 Logements en R+3

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
8-40 rue Léon Blum	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
il a été pris un coût de 18 000€/logt qui est le coût moyen arrondi (17162€/logt) des autres bâtiments en démol de Concorde déjà chiffés.
Ce coût couvre les postes suivants :
Installation chantier (165€/logt), Abattage des arbres (88€/logt), Coupure des réseaux (201€/logt), Curage bâtiment (4020€/logt), Vidange et purge des réseaux (151€/logt), Démolition par grignotage (6030€/logt), Purge des fondations (665€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (374/logt), Sécurisation du site après travaux (468€/logt), Provision désamiantage (5839€/logt).
Il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR0006
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	150	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	149		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser par DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 593 823,77 €
Montant des recettes retenues :	126 360,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**5 467 463,77 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**5 467 463,77 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 593 823,77 €	montant TTC :	5 989 823,77 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	- €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	126 360,00 €		
	ANRU :	5 467 463,77 €		
	Total des co-financements :	5 593 823,77 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	LMH paiera la TVA sur ses fonds propres pour un montant de 396 000 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 64-74 bd de Metz (56 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059074-21-0003-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de 56 LLS dans le cadre du réaménagement global du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
64-74 Boulevard de Metz	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cette opération vient d'être validée par les partenaires (VILLE, MEL, LMH),il n'y a pas eu de chiffrage par le BET pour ce bâtiment, il a été pris un coût de 17 162€/logt qui est le coût moyen des autres bâtiments en démol de Concorde déjà chiffés.
Ce coût couvre les postes suivants :
Installation chantier (165€/logt), Abattage des arbres (88€/logt), Coupure des réseaux (201€/logt), Curage bâtiment (4020€/logt), Vidange et purge des réseaux (151€/logt), Démolition par grignotage (6030€/logt), Purge des fondations (665€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (374/logt), Sécurisation du site après travaux (468€/logt), Provision désamiantage (5000€/logt).
Il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IP11 (1002m²)
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	56	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	62		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser par DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 082 774,27 €
Montant des recettes retenues :	60 120,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 022 654,27 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 022 654,27 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 082 774,27 €	montant TTC :	2 228 672,19 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	60 120,00 €		
	ANRU :	2 022 654,27 €		
	Total des co-financements :	2 082 774,27 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 26-28 bd de Metz (105 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-21-0003-008

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de 105 LLS dans le cadre du réaménagement global du quartier

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
26-28 Boulevard de Metz	Bâtiment situé sur le Boulevard de Metz
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Cette opération vient d'être validée par les partenaires (VILLE, MEL, LMH),il n'y a pas eu de chiffrage par le BET pour ce bâtiment. Il a donc été pris un coût de 17 162€/logt qui est le coût moyen des autres bâtiments en démol de Concorde déjà chiffés.
Ce coût couvre les postes suivants :
Installation chantier (165€/logt), Abattage des arbres (88€/logt), Coupure des réseaux (201€/logt), Curage bâtiment (4020€/logt), Vidange et purge des réseaux (151€/logt), Démolition par grignotage (6030€/logt), Purge des fondations (665€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (374/logt), Sécurisation du site après travaux (468€/logt), Provision désamiantage (5000€/logt).
Il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR012 (471 m²) et IR 056 (15)
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	105	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	116		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui caractéristiques à préciser par DAAT approfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 929 574,98 €
Montant des recettes retenues :	29 160,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 900 414,98 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 900 414,98 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 929 574,98 €	montant TTC :	4 202 521,08 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	29 160,00 €		
	ANRU :	3 900 414,98 €		
	Total des co-financements :	3 929 574,98 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	LMH devra payer la TVA sur ses fonds prores pour un montant de 272 946,10 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Démolition de Bottrop (116 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
275 6999999 21 0001 002	685-6059087-21-0003-009

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de 116 logements bâtiment BOTTROP à Tourcoing.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Décomposition Coût Travaux
Installation chantier 22 500 €HT 194 €HT/lgt
Abattage des arbres 2 500 €HT 22 €HT/lgt
Coupure des réseaux 3 000 €HT 26 €HT/lgt
Curage bâtiment 464 000 €HT 4 000 €HT/lgt
Vidange et purge des réseaux 17 400 €HT 150 €HT/lgt
Démolition par grignotage 978 400 €HT 8 434 €HT/lgt
Purge des fondations 217 500 €HT 1 875 €HT/lgt
Remise en état du sol et engazonnement 40 800 €HT 352 €HT/lgt
Sécurisation du site après travaux 144 960 €HT 1 250 €HT/lgt
Provision désamiantage 775 200 €HT 6 683 €HT/lgt
Total Bâtiment 2 666 260 €HT 22 985 €HT/lgt

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS191
Période de construction des bâtiments à démolir :	1967		
Nombre de LLS concernés :	116	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière validée à 30€ m2 entre la MEL et LMH pour vente à un aménageur pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	125		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Aucune
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	NON	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	OUI	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Pas encore démarrée

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 437 855,97 €
Montant des recettes retenues :	66 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 371 855,97 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**4 371 855,97 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 437 855,97 €	montant TTC :	4 732 144,57 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	66 000,00 €		
	ANRU :	4 371 855,97 €		
	Total des co-financements :	4 437 855,97 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Démolition de Caporal Delroeux (132 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
275 6999999 21 0001 003	685-6059087-21-0003-010

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déconstruction de 132 logements - bâtiment Delroeux à Tourcoing - répartis sur 12 entrées en R+4

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

9,13,17,21,25,29,33,35,39,43,47,51 rue DELROEUX

Commune de réalisation

59-Tourcoing

Quartier de rattachement de l'opération

59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne

Situation

Dans QPV

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Installation chantier 26 928 €HT 204 €HT/lgt
Abattage des arbres 5 016€HT 38 €HT/lgt
Coupure des réseaux 2904 €HT 22 €HT/lgt
Curage bâtiment 528 000 €HT 4 000 €HT/lgt
Vidange et purge des réseaux 19 800 €HT 150 €HT/lgt
Démolition par grignotage 1 013 496 €HT 7 678 €HT/lgt
Purge des fondations 225 192 €HT 1 706 €HT/lgt
Remise en état du sol et engazonnement 42 240 €HT 320 €HT/lgt
Sécurisation du site après travaux 124 476 €HT 943€HT/lgt
Provision désamiantage 897 600 €HT 6 800 €HT/lg

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AR111
Période de construction des bâtiments à démolir :	1967		
Nombre de LLS concernés :	132	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière validée à 30€ m2 entre la MEL et LMH pour vente à un aménageur pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	147		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Aucune
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	NON	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	OUI	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Pas encore démarrée

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 936 306,18 €
Montant des recettes retenues :	72 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 864 306,18 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**4 864 306,18 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 936 306,18 €	montant TTC :	5 254 727,90 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	72 000,00 €		
	ANRU :	4 864 306,18 €		
	Total des co-financements :	4 936 306,18 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Démolition du bâtiment 5 (45 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
275 6999999 21 0001 001	685-6059087-21-0003-011

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Démolition de 45 logements et de 7 cellules commerciales- Bâtiment 5 à Tourcoing

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
51-55-59-63-67, rue du Caporal Delroeux	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Installation chantier 9 000 €HT 200 €HT/lgt
Abattage des arbres 1 500 €HT 33 €HT/lgt
Coupure des réseaux 1 500 €HT 33 €HT/lgt
Curage bâtiment 152 000 €HT 4 000 €HT/lgt
Vidange et purge des réseaux 5 700 €HT 127 €HT/lgt
Démolition par grignotage 485 800 €HT 8 434 €HT/lgt
Purge des fondations 108 000 €HT 2 400 €HT/lgt
Remise en état du sol et engazonnement 20 300 €HT 451 €HT/lgt
Sécurisation du site après travaux 45 000 €HT 1 000 €HT/lgt
Provision désamiantage 306 000 €HT 6 800 €HT/lgt
Total Bâtiment 1 140 800 €HT 25 351 €HT/lgt

Le problème de délai de production de la Halle commerciale en phase 1 , nécessite de trouver une solution de relogement temporaire des commerces (boucherie et boulangerie) afin de maintenir le service aux habitants et de ne pas compromettre le phasage envisagé de la démolition du bâtiment 5 de LMH .
Le coût a été estimé à 240 000 euros pour les deux commerces : 60 000 euros/an fois 2 locaux fois 2 ans . Cette estimation ne comprend pas le chiffrage des alimentations concessionnaires spécifiques au type d'installation des différents commerces (fibre , gaz , électricité …) ni les raccordements au branchement sur l'espace public .
LMH dans la limite de la prise en charge totale du financement des installations transitoires et d'une solution qualitative et sécure de positionnement des locaux sur le quartier pourra assurer cette opération .
Si aucun accord de ce type ne peut être trouvé , la procédure d'éviction des commerces sera poursuivie.

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AS152
Période de construction des bâtiments à démolir :	1967		
Nombre de LLS concernés :	45	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Valorisation foncière validée à 30€ m2 entre la MEL et LMH pour vente à un aménageur pour la conduite d'une opération d'aménagement d'ensemble
Nombre de ménages à reloger :	53		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	7	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Aucune
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	OUI	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	OUI	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Enquêtes préalables locataires terminées, relogements en cours

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	28/02/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	100% pour soutenabilité financière au CE du 12/11/2018
Autre :	démarrage anticipé autorisé par courrier du DG de l'ANRU du 28/02/2017 puis confirmé dans l'avis de CE du 18 mai 2017 (p 17)

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 561 804,83 €
Montant des recettes retenues :	33 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 528 804,83 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 528 804,83 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 561 804,83 €	montant TTC :	2 688 292,83 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	33 000,00 €		
	ANRU :	2 528 804,83 €		
	Total des co-financements :	2 561 804,83 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Démolition 2-4 rue du Professeur Lamaze (117 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059074-21-0003-012

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition de 117 Logements en R+11

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-4 rue du Professeur Lamaze	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du coût Travaux : 16 387€/Logt
Ce coût couvre les postes suivants :
Installation chantier (168€/logt), Abattage des arbres (65/logt), Coupure des réseaux (200€/logt), Curage bâtiment (4000€/logt), Vidange et purge des réseaux (150€/logt), Démolition par grignotage (5948€/logt), Purge des fondations (417€/logt), Remise en état du sol et engazonnement (235/logt), Sécurisation du site après travaux (203€/logt), Provision désamiantage (5000€/logt).
Il a été ajouté une provision de 6000€/Logt pour les dépenses non évaluées par Altérea telles que :
- Sujets concessionnaires et impact sur chauffage urbain de tout le quartier
- Problématique plomb
- Demandes spécifiques de la Ville (type de végétation, étude phytosan, systèmes de noues, etc…
- Sujétions relatives aux interventions en milieu urbain dense
- Réparations diverses pendant la sécurisation (vandalismes, vols et dégradations des bâtiments en cours de vidage)
- Mise en place de containers pour stockage tampon des mobiliers délaissés par les locataires relogés

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	IR008
Période de construction des bâtiments à démolir :	1955		
Nombre de LLS concernés :	117	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à l'aménageur dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.
Nombre de ménages à reloger :	110		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	OUI, caractéristiques à préciser par DAAT apporfondis	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	100% pour soutenabilité financière validé au CE du 12/11/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 201 277,69 €
Montant des recettes retenues :	31 200,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 170 077,69 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**4 170 077,69 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 201 277,69 €	montant TTC :	4 489 398,38 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	0,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	31 200,00 €		
	ANRU :	4 170 077,69 €		
	Total des co-financements :	4 201 277,69 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	LMH prendra en charge la TVA sur ses propres pour un montant de 280 120,69€

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition Tours D et E (172 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059082-21-0003-013

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au sein du Quartier des Trois Ponts à ROUBAIX, LILLE METROPOLE HABITAT est propriétaire de deux immeubles locatifs adressés au 175 et 210 Avenue Kennedy.
Les deux bâtiments comprennent 172 logements conventionnés sur 15 niveaux (R+14) composé de deux entrées. Au 31 janvier 2019, cet immeuble compte 153 logements occupés. Cet ensemble est constitué de logements de toutes typologies répartis de la manière suivante :
Tour D – 175 Avenue Kennedy :
- 28 T2
- 58 T3
Tour E – 210 Avenue Kennedy :
- 28 T2
- 58 T3

L'action d'envergure menée dans le cadre du PRU par les deux bailleurs présents sur le site n'a pas permis le retournement d'image escompté, ni d'attirer une nouvelle population permettant d'équilibrer l'occupation économique et sociale du secteur, en particulier pour le patrimoine de LMH qui souffre d'un effet de déclassement dû aux investissements de Vilogia sur l'ensemble de son parc.
Le phénomène de délinquance, fortement présent sur les tours A et B de Vilogia, démolies dans la dernière phase de l'ANRU s'est déplacé, au niveau de la Tour D de LMH.
La stratégie de peuplement et la politique attribution proactive depuis plusieurs années sur ce secteur sont un des leviers pour participer à ce changement mais ils ne sont pas suffisants.

C'est pourquoi, LILLE METROPOLE HABITAT prévoit la démolition courant 2021.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
175 - 210 Avenue du PDT Kennedy	
Commune de réalisation	
59-Roubaix	
Quartier de rattachement de l'opération	
59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Le chiffrage indiqué est conforme au rapport d'Artelia . Cout travaux HT 3 355 944€ auquel est rajoutée la sécurisation à 1400 €/ logt soit 240 800€ , soit un total de 3 596 744€

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Tours E : DE 83 - Tours D : DE 64
Période de construction des bâtiments à démolir :	1968		
Nombre de LLS concernés :	172	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Le projet urbain après démolition prévoit sur ce site la création de réseau liaisons douces et de requalification de voirie. La Valorisation foncière est donc de 0€.
Nombre de ménages à reloger :	185		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1993
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui dans les sols et enduits : impact financier = 250 000 € H.T.	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	100% validé par le CE du 05/12/2018 - LMH classé en liste 1 selon courrier ANRU du
Localisation :	
Autre :	Autorisation de démarrage anticipé accordée lors du CE du 05/12/2018

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	6 715 864,73 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**6 715 864,73 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	20,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**100,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**6 715 864,73 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 715 864,73 €	montant TTC :	7 119 506,57 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	6 715 864,73 €		
	Total des co-financements :	6 715 864,73 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	ROUBAIX - Alma Gare - Démolition Alma et Médicis (163 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059082-21-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La nécessité de créer une centralité permettant d'ouvrir Blanchemaille sur la rue de l'Alma dans un espace élargi pouvant, à terme, accueillir le marché constitue un axe fort du projet partagé en tant qu'invariant du projet par l'ensemble des partenaires.

La création de cette centralité passera par l'élargissement de l'espace public autour de la rue de l'Alma afin d'y adosser :

1/ d'une part la reconfiguration du pôle équipementier desservant ce secteur ce qui impose la démolition du bâtiment Roubaix Alma Gare (8259L – 84 logements)
2/ d'autre part la création d'une réserve foncière permettant en post NPRU le développement d'une offre de logement restant à préciser suivant les tendances du marché, ce qui impose la démolition du bâtiment Roubaix Médicis ((8218L – 79 logements).

Calcul de la valorisation foncière : à destination de réserve foncière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 rue de FRANCE et 117 rue Blanchemaille - Parcelles MX 720, MY 646 et MW 492	Résidence Médicis : 117 rue de Blanchemaille, 32 à 56 rue Archimède, 176 à 182 rue de l'Alma 59 100 ROUBAIX
Commune de réalisation	
59-Roubaix	Résidence Alma Gare : 1 à 11 rue de France, 179 à 191 rue de l'Alma 59 100 ROUBAIX
Quartier de rattachement de l'opération	
59512 Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix 6059082 Quartier Intercommunal Roubaix-	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Pertes d'exploitation autorisées au 18 mai 2017 par le CE de cette date.

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	9.394 m² Parcelles MX 720, MY 646 et MW 492
Période de construction des bâtiments à démolir :	1985 et 1986		
Nombre de LLS concernés :	163	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Réserve foncière La valorisation au m² fournie par la MEL est de 30 € soit pour 9.394 m² une valorisation de 281.820 €.
Nombre de ménages à reloger :	138		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	1	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	Sans objet
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	Local associatif occupé par le centre social de l'Alma	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	Sans objet
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	Sans objet
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	L'enquête sociale a été lancée le 13 mai 2019 après présentation du projet urbain par la MEL et la ville de Roubaix aux habitants le 3 mai 2019.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires
En accord avec la MEL, l'accélération des relogements se fera sur la période 2019-2023.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	7 651 744,81 €
Montant des recettes retenues :	281 820,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**7 369 924,81 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**5 895 939,85 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 620 543,31 €	montant TTC :	8 305 407,01 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 442 783,46 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	281 820,00 €		
	ANRU :	5 895 939,85 €		
	Total des co-financements :	7 620 543,31 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LILLE	LILLE - Concorde - Aménagement d'ensemble - démolition équipements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-24-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération d'aménagement d'ensemble concerne la démolition de 3 équipements :

1, La démolition de l'école maternelle Hachette répond aux enjeux suivants :
- éloignement des écoles et publics sensibles des nuisances du périphérique
- création d'un groupe scolaire unique regroupant élémentaire et maternelle, relocalisé dans une situation urbaine favorable à son attractivité, sa mixité et sa qualité environnementale.
- aménagement d'espaces de production agricole urbaine et de logements

Descriptif des coûts (hors forfaits), soit les coût travaux :
- travaux préalables à la déconstruction : 1300€
- déconstruction du bâtiment en R+1 : 115.000€
- traitement des espaces extérieurs : 101.100€
- installation de chantier : 17.000€

2,La démolition de l'école maternelle Béranger répond aux enjeux suivants :
- éloignement des écoles et publics sensibles des nuisances du périphérique
- création d'un groupe scolaire unique regroupant élémentaire et maternelle, relocalisé dans une situation urbaine favorable à son attractivité, sa mixité et sa qualité environnementale.
- aménagement du parc urbain

Descriptif des coûts (hors forfaits), soit les coût travaux :
- travaux préalables à la déconstruction : 1300€
- déconstruction du bâtiment en R+1 : 178.000€
- traitement des espaces extérieurs : 174.000€
- installation de chantier : 17.000€

3, La démolition de la médiathèque répond aux enjeux suivants :
- obsolescence du bâtiment
- création d'un équipement regroupant médiathèque, groupe scolaire et centre petite enfance, relocalisé dans une situation urbaine favorable à son attractivité, sa mixité et sa qualité environnementale.
- création de logement sur l'emprise libérée

Descriptif des coûts (hors forfaits), soit les coût travaux :
- travaux préalables à la déconstruction : 1300€
- déconstruction du bâtiment en R+1 : 127.800€
- traitement des espaces extérieurs : 17.700€
- installation de chantier : 17.000€

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4 rue Léon Blum	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	-
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	-	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	L'ensemble du foncier sera cédé à l'aménageur de Concorde à titre gratuit dans le cadre de la ZAC (valorisation à 0 dans le bilan d'aménagement d'ensemble, financé par l'ANRU).
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	-
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	3 bâtiments à démolir en RDC et R+1		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	899 847,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**899 847,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**449 923,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	899 847,00 €	montant TTC :	1 079 816,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	449 923,50 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	449 923,50 €		
	Total des co-financements :	899 847,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LOOS - Aménagement quartier des Oliveaux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-24-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les grands principes du projet de renouvellement urbain des Oliveaux sont ambitieux et visent à rompre avec l'image de grands ensembles et la situation d'enclavement du quartier. Le projet souhaite apporter une nouvelle identité et à doter les Oliveaux d'une nouvelle centralité qui répond à de nouvelles pratiques urbaines. le parti-pris d'aménagement s'appuie notamment sur deux lignes directrices fortes: le long d'un mail programmé (rue de la Paix) et le prolongement de la rue Auriol via un barreau de raccordement de la Liaison Intercommunale Nord Ouest (LINO) . La vocation du quartier étant de devenir "un jardin mixte", ouvert sur la métropole.
Suite au CE de l'ANRU, le projet a été modifié pour retenir dans le bilan éligible ANRU que les opérations qui concourrent à la structuration de ces deux lignes directrices fortes.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération

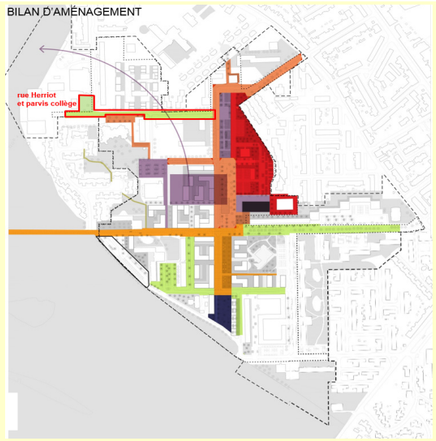
Loos-Les Oliveaux

Commune de réalisation
59-Loos

Quartier de rattachement de l'opération
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux

Situation
Sélectionner le territoire

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)



Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Les dépenses: 26 000 000€ HT
1/ Etudes générales:894 875 €HT
Les études et prestations nécessaires à l'opération sont les suivantes : étude d'impact, étude de pollution, études techniques , géomètre, dossier loi sur l'eau
La mission d'urbaniste en chef est reprise et intégrée dans le bilan d'aménagement d'ensemble.
2/ Acquisitions :3 222 628 €HT
L'acquisition de terrain nu concerne les fonciers cessibles à des opérateurs et l'ensemble du foncier bailleur indispensable à l'opération d'aménagement. Il concerne 29 547m² pour Partenord Habitat (soit les emprises de démolitions des bailleurs et fonciers bailleurs à aménager) et 560m² à Vilogia (pour la réalisation de la traverse piétonne nord).
Le prix au m² étant de 40€. Conformément à la note de l'ANRU d'octobre 2019, il a été enlevé les cessions Ville et MEL à l'aménageur pour les emprises vouées à de de la diversification. Les aquisitions de terrains bâtis correspondent au centre commercial (700 000 €- acquis en démarrage anticipé- cf avenant au protocole de préfiguration et signature de l'acte notarié au 11/04/2017) et à une parcelle privée (29 000€- estimation des domaines) . Il a été intégré les coûts de transfert et d'éviction, les frais d'acquisitions et les frais de sécurisation et gestion transitoire . Comme repris dans l'avis de CE du 5 décembre 2018, la cession du foyer Salengro est envisagée en apport en nature / euros symbolique pour optimiser le bilan d'aménagement.
3/ Libération et remise en état des terrains: 1 436 355€ HT
Les démolitions nécessaires à la libération du foncier sont les suivantes : la poste, l'antenne mairie, la cité des enfants, le centre commercial et la résidence Salengro. Les ratios de démolition ont été rapportés à 100€ /m². Concernant la libération et remise en état des terrains, il a été pris les ratios ANRU sur les honoraires, études et aléas.
Nous avons appliqué un ratio de travaux de dépollution pour les terrains cédés à Action Logementt, au vu des projets relatifs à l'ANRU1 qui ont nécessité une remise en état complète des terrains.(ratio de 50 € du m²).
4/ Les travaux d'aménagements: 18 645 508 € HT. Suite à l'avis de CE, il a été repris l'ensemble des dépenses prioritaires éligibles soit l'axe Nord / Sud (rue de la Paix et l'axe Est- Ouest (prolongement de la rue Auriol). Les travaux d'aménagements (éligible ANRU) ont été estimés à 13 780 863 €HT. L'actualisation et révision est rapportée à 1 102 469€ (indexation de 2% par an). Il a été prévu une marge d'aléas de 15%. En effet, le site fait l'objet de problématiques spécifiques, notamment la présence de catiches et la moitié sud du secteur est en vulnérabilité forte par rapport à la problématique des champs captants soit 2 067 129 € HT. Les honoraire techniques sont rapportés à 1 695 046 €.(1 838 681,65 € en côut retenu)
5/ Les frais généraux ont été calculés suivants les ratios ANRU soit 1 700 935€ (1 519 661,11€ en coût retenu). Il n'a pas été pris en compte les frais financiers.(non subventionnable). Le montant des dépenses est estimé à 26 000 000 €HT (réajustement en coût retenu: 25 962 362 €HT)
Les recettes : 2 699 880€
Il a été calculé les recettes sur l'ensemble des emprises en diversification, en considérant le pourcentage de produit suivant sur le secteur Forum : 30% d'accession libre à 160 € /m² ; 70% % d'accession maitrisée sociale à 120€ du m²,
Il a été pris pour Action Logement les emprises en diversification sur le secteur Salengro (46 logements) et le secteur église (48 logements) soit 8054 m² de SDP. Il a été pris un ratio de 100% d'accession libre sur le secteur square à 160 euros du m². (10 logements). Il a été pris également dans le bilan des recettes les SDP relatifs aux commerces et services. (110 euros du m²). La charge foncière est à 40€ pour la création d'équipements publics soit 2025 m² pour la cité des enfants et 1000m² pour la maison des initiatives.
Le montant de subvention ANRU, avec un scoring à 50% est de 11 631 241,13€.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :		Outil règlementaire :	concession d'aménagement
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	11/04/2017

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires
La date de prise en considération des dépenses est le 11/04/2017. Cette date correspond à l'acquisition par la MEL du centre commercial des Oliveaux. Cette acquisition a fait l'objet d'une demande de démarrage anticipé qui a été examinée par le CE intermédiaire du 18/05/2017. Cette acquisition a été inscrite comme dépense éligible à l'avenant au protocole de préfiguration.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	Le foyer Salengro est situé hors QPV . Le CE du 05/12/2018 a validé l'intégration en dépenses de l'opération de démolition et la valorisation du foncier du foyer Salengro.

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**
Montant des dépenses subventionnables :	25 962 362,25 €
Montant des recettes retenues :	2 699 880,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**23 262 482,25 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**11 631 241,13 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	26 000 000,21 €	montant TTC :	31 200 000,25 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 933 775,82 €		
	EPCI :	7 735 103,26 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	2 000 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	2 699 880,00 €		
	ANRU :	11 631 241,13 €		
	Total des co-financements :	26 000 000,21 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Mons - Aménagement quartier du Nouveau Mons
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-24-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Plus grande ZUP au Nord de Paris, le Nouveau Mons s'étendait sur une superficie de plus de 100 hectares. Même après un premier projet de renouvellement urbain, le perimètre reste aujourd'hui significatif avec la finalisation nécessaire des aménagements autour de la centralité et une intervention lourde à mener sur le secteur Nord de la Bourgogne. Suite aux priorisations du CE de l'ANRU de décembre 2018, il a été fait un travail sur les ratios employés. Par ailleurs, les aménagements des espaces verts des plaines du fort, les travaux d'enfouissement de la ligne haute tensions et la requalification des avenues Coty et du chancelier Adenauer n'ont pas été retenues par le CE. Les recettes ont sensiblement évoluées car certains plots de logements sur le secteur Millez ne pourront pas être réalisés sans l'enfouissement de la ligne THT (études à mettre en oeuvre avec la MOE), et en fonction du positionnement d'Action Logement sur le secteur Bourgogne (56 logements) et Lamartine (30 logements). A ce stade d'avancée du projet, la FAT aménagement d'ensemble a été réalisée en considérant que la MEL est maitre d'ouvrage de l'opération au regard de sa compétence aménageemt, et que cette maitrise d'ouvrage pourra être modifiée ou confirmée dans la convention une fois le mode opérationnel stabilisé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Le Nouveau Mons: secteurs Coty/Papin, secteur Europe, secteur Lamartine, secteur Sangnier, secteur Bourgogne Ouest et Est	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

LES DEPENSES: 28 994 964,90€ HT- cout retenu FAT: 28 868 841,74€HT
1) Etudes générales: 904 425€HT. Le montant prévisionnel de ces études correspond aux études géotechniques, géomètres, de pollution, étude d'impact, DLE, la mission d'urbaniste en chef. 2) Foncier-
aquisitions: 992 985,40€ HT. Les aquisitions de fonciers nus sont en lien avec les FAT des bailleurs (Partenord: 1846 m², 1200m²) , Vilogia (1163m²; 617m², et 939m²) pour un montant de 40€ du m². Il a été enlever du bilan les fonciers à céder Ville et MEL.
En foncier bâti, 40 garages doivent être acquis pour réaliser le projet d'aménagement. Le prix d'acquisition des garages s'élèvent à 500 000 euros avec une prime de remploi de 50 000 euros. 3) Foncier / libération
et remise en état: 917180€ HT. La remise en état du foncier correpond à la démolition des 40 garages et la démolition de l'école Lamartine- Provinces (8 classes), les alés sur démolitions et honoraires techniques de dépollution. Par ailleurs, il a été estimé un forfait dépollution pour les m² céder à Action Logement, sur la base du PRU Mons 1 sur une base de 50 euros du m². 4) Les travaux d'aménagement: 20 440
663€HT.Les coûts ont été réajustés afin d'être en cohérence avec le CE de l'ANRU qui indique prendre en compte une montant de dépenses à 30 millions. Les travaux de voiries/ assainissement est rapportés à 8 000 000 euros HT, les espaces publics sont rapportés à 10 000 000€HT et la préparation des aménagements cessibles à des opérateurs est de 2 440 663€ HT. Les aléas ont été intégrés dans les lignes (15%) . Les montants pour l'actualisation et révision sont estimés à 1 635 253,04€ HT et les montants des honoraires techniques de MOE , SPS, OPC etc sont estimés à 2 207 591,60€ HT . (coût retenu FAT: 2 299 309,60 €HT)
5) Les frais généraux sont estimés à 1 896 966,86 € HT. Il s'agit du ratio ANRU de 7% (coût retenu FAT:1 679 025,7 € HT)
6) Les frais de gestions et les frais financiers ne sont pas éligibles ANRU. LES
RECETTES: 3 791 100 euros HT -
Création de 6240m² de SDP logement (environ 96 logements)sur l'îlot Bourgogne avec une repartition de 1300 m² de SDP en accession libre avec une charge foncière à 180 euros du m², 1300m² de SDP en accession sociale avec une charge foncière de 130 euros du m². 56 logements sur le secteur Brune sont dédiés à un progromme Action Logement soit 3640 m² de SDP. -
Création de 5850m² de SDP logement (soit environ 90 logements sur le secteur Coty-Papin) avec 2925m² de SDP en accession libre avec une charge foncière à 180 euros du m²,1560 m² de SDP en accession sociale avec une charge foncière à 130 euros du m². Création de 4000 m² de SDP pour de l'activité tertiare avec une charge foncière à 60 euros du m². Création d'un parking mutualisé sur le secteur Coty-Papin pour les opérateurs privés et Vilogia (50 places à 10 000 € soit 500 000 euros de recettes)
- Création de 5070m² de SDP logement(environ 78 logements) sur le secteur Lamartine avec 1560 m² de SDP en accession libre avec une charge foncière de 180 euros du m², 1560 m² de SDP en accession sociale avec une charge foncière à 130 euros du m². 30 logements sont destinés à la contrepartie action logement soit 1950m². -
Création de 8470m² de SDP logements sur le secteur Europe (soit 130 logements dont 40 LLS°); dont 2925 m² de SDP en accession libre avec une charge foncière à 180 euros du m², 2925 m² de SDP en accession sociale avec une charge foncière à 130 euros du m² et 2600m² de SDP pour de la création de LLS avec une charge foncière (cout retenu ANRU FAT à 130 euros du m²)

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :		Outil règlementaire :	montage juridique: ZAC multi-sites Montage opérationnel: en cours d'étude
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	40 garages et démolition de l'école Lamartine (8 classes)		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	28 868 841,74 €
Montant des recettes retenues :	3 791 100,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**25 077 741,74 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**12 538 870,87 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	28 994 964,90 €	montant TTC :	34 793 957,89 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 932 998,81 €		
	EPCI :	7 731 995,22 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	3 000 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	3 791 100,00 €		
	ANRU :	12 538 870,87 €		
	Total des co-financements :	28 994 964,90 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

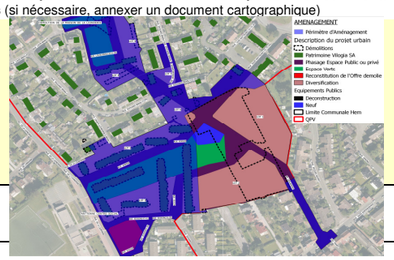
Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	HEM - Aménagement Secteurs Lionderie, J. Ferry, Bournazel et Dr Roux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-24-0002-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le NPRU de HEM est multi - sites et comprend le site de La Lionderie à HEM / le site de l'école Jules Ferry, le site Bournazel et le site du Docteur Roux. Dans la continuité de l'ANRU1, le PSL Plan Stratégie Local avait préconisé de finir l'ANRU1 (Site Roux) et continuer la renovation urbaine et le suivi social vers les quartiers Lionderie - 3 Baudets. Ces derniers sont enclavés et tournent le dos à l'ensemble du QPV et de la Ville. A moins d'1 km du centre ville, l'ouverture va permettre de donner plus de mobilité aux habitants et nouveaux salariés arrivants sur la Lionderie notamment via l'ouverture de la nouvelle voie vers la RD700. Le lien vers le PA Blanchisserie, offrira un service de commerces de proximité (pharmacie, banque , Lidl...). Pour rappel, le compte rendu du CNE du 12/11/2018 acte le scoring de la MEL, porteur de cette FAT, à 40 %. Concernant le site de "La Lionderie", le périmètre d'opération d'une dizaine d'hectares prévoit : - la démolition de la friche industrielle « Okaidi » (hors ANRU), propriété de l'EPF. Le Montage opérationnel se fera en régie MEL sur tous les espaces publics. Deux lots au nord de la Lionderie sont identifiés pour les contreparties Action Logement (lots 8 et 9).
Un nouveau Centre Social Espace de Vie St Exupery va venir, à la Lionderie, créer une centralité.
La présente FAT traite de la création d'une voirie au droit de la nouvelle Ecole Jules Ferry, permettant le developpement de logements en accession sur une partie destinée aux contresparties Action Logement.
L'opération de reconstitution sur site à hauteur de 15 logements sociaux de type béguinage n'appelle pas d'observations de l'ANRU.
Validation d'une aide de l'Agence sur les secteurs 2 « Lionderie Liétanie », 3 « Trois Baudets » et 6 « Docteur Roux », en accompagnement des équipements publics réalisés.
L'opération d'aménagement accompagnée par l'Anru porte sur les secteurs 1,2,3, et 6. Le montage et la programmation précise de l'opération seront exposés dans le cadre de la 1ère revue de projet

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Multisites: Lionderie, Nouvelle Ecole Jules Ferry, Place Bournazel, Site Dr Roux	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Le comité de pilotage local de juin 2019 a acté que les échanges foncier entre la ville et la MEL se feront à titre gartuit. Vilogia SA souhaite acheter le terrain de 19 013 m² de l'EPF à 92 euros / m². Vilogia SA cèdera gratuitement à la MEL et à la Ville le foncier nécessaire pour faire les espaces publics. Le site OKaidi ne fait parti du projet d'aménagement ANRU, 8 645 m² retiré. Dans la FAT relogement/demolition de Vilogia SA sont inscrites des recettes de 200 euros / m² pour l'Accession Libre et 120 euros/m² pour l'Accession Sociale. Pour rappel, le compte rendu du CNE de l'ANRU preconise en dépenses de ramener le coût moyen des espaces publics à 250 €/m2 suivant le ratio proposé par la MEL pour un aménagement de type « ordinaire ». Or, cette FAT affiche un cout de 135 euros / m² de terrain aménagé (étude, acquisitions, travaux...).

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	En Régie
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	33 667 m²/ diversification ANRU 48 762 m²/ voirie esp publics 3 224 m² / Equipements publics 12 693 m² / espace vert
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Echange foncier entre ville et MEL à titre gratuit. Achat par Vilogia SA de 19 013 m² de terrain EPF à 92 euros /m². Cession à titre gratuit à la MEL et à la Ville du foncier necessaire pour les equipements publics identifiés sur le terrain acheté par Vilogia SA à l'EPF. Accession à la propriété: libre 200 euros /m² , sociale 120 euros / m². Assiette foncière de l'équipement public Nouveau Centre Social Espace de Vie St Exupéry Lionderie est de 88 m² sur l'assiette Vilogia Sa issue de la démolition de LLS et 2 205 m² sur le site EPF racheté par Vilogia SA, il n'y a pas de recette sur cette assiette puisque cédé gratuitement par Vilogia SA à la Ville. Pour l'école Jules Ferry, le foncier appartient à la ville et reconstruit son équipement Pour l'annexe espace de vie st Exupéry – place Bournazel, le foncier est cédé gratuitement par la copropriété. Pour l'équipement sportif « dojo », site Dr Roux, le foncier, Foncière Logement (ANRU1) est cédé gratuitement à la Ville.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Une friche industrielle sur 19 000 m² (hors amenagement d'ensemble), 2 logements privés, 92 LLS, la maison du concierge de l'ecole, une antenne Centre Social sur la Lionderie		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	9 051 970,88 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**9 051 970,88 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	45,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**45,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**4 073 386,90 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 820 857,00 €	montant TTC :	10 585 028,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	809 493,86 €		
	EPCI :	3 237 976,24 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	700 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	4 073 386,90 €		
	Total des co-financements :	8 820 857,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	L'opération de reconstitution sur site à hauteur de 15 logements sociaux de type béguinage n'appelle pas d'observations de l'ANRU. Validation d'une aide de l'Agence sur les secteurs 2 « Lionderie Liétanie », 3 « Trois Baudets » et 6 « Docteur Roux », en accompagnement des équipements publics réalisés

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Aménagement secteur Concorde
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-24-0002-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'objectif du projet est de permettre au secteur Concorde de retrouver à l'horizon 2030 une vocation résidentielle mixte et équilibrée, offrant des services de proximité de qualité à ses habitants, participant à tisser de nouveaux liens avec les quartiers voisins.
Les ambitions du projet sont les suivantes :
• Proposer une offre de logements de qualité et diversifiée ayant des performances environnementales accrues
• Promouvoir une mixité programmatique
• Recomposer la trame urbaine du quartier
• Mettre en œuvre un quartier à « santé positive »
• Le renouvellement urbain au service de la transformation sociale
La mise en oeuvre intégrale du projet à horizon 2030 repose sur une intervention à l'échelle de l'ensemble du parc social (1 500 logements environ) et la requalification complète des espaces publics. Ce niveau d'intervention permettra un programme de construction d'environ 160 000 m² de surface de plancher se répartissant de la manière suivante:
- environ 110 000 m² de logements
- environ 30 000 m² de bureaux
- environ 10 000 m² de commerces, services et d'activités artisanales
- environ 7400 m² d'équipements publics dont un groupe scolaire, une médiathèque.

La fonction résidentielle constitue le programme dominant du projet. A ce titre, la réussite du projet tient en premier lieu à la qualité des logements et des espaces résidentiels qui seront présents dans le quartier. Le programme de logements traduit l'objectif de mixité sociale souhaité par les collectivités afin de rééquilibrer l'offre sociale dans le quartier centre.
Il se compose de :
- 30% de locatif social,
- 30 % de locatif intermédiaire et accession aidée
- 40% de libre.

Le périmètre de projet repris au titre du NPRU prévoit la réalisation des espaces publics structurants, avec notamment la création du parc urbain, du parkway et de la colline acoustique et cultivée, support d'agriculture urbaine, etc.
Les aménagements d'espaces publics du rond point de la porte des postes et la création des voiries du secteur Iena Mexico n'ont pas été retenus par le CE du 12 novembre 2018.
Pour la réalisation du projet, le foncier acquis auprès de LMH représente une surface de 66 839 m² environ. Seules les acquisitions des terrains issus des démolitions sont reprises dans la FAT.

La phase NPRU vise à permettre la création d'environ 1 000 logements, de cellules commerciales et artisanales, ainsi qu'un hôtel d'entreprise.

A l'issue des échanges avec Action Logement, 24 000m² de SDP sont attribuées à Foncière Logement pour la réalisation de logements locatifs libres.

Par ailleurs, devant le constat d'un territoire surexposé aux nuisances des infrastructures lourdes de transport, le projet a été retenu au titre du Programme d'Investissement d'Avenir, en matière d'innovation, et vise à développer une approche systémique pour réduire les inégalités environnementales et de santé subies par les habitants. Il s'agit de concevoir le renouvellement urbain du quartier pour agir concrètement sur la santé des habitants et promouvoir un « quartier à santé positive », vecteur d'attractivité et de diversification. Les coûts relatifs à la démarche d'innovation ne sont pas reprises dans les dépenses de la FAT.»

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Lille Concorde - Boulevard de Metz	Boulevard de Metz - LILLE
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en concession d'aménagement	Outil règlementaire :	ZAC
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Prix de sortie en accession sociale plafonné à 2050€/m² hors stationnement. Prix de l'accession libre pouvant aller jusqu'à 2600€/m²	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Emprises foncières LOT A (logement+commerces) 3 605 m² LOT B (logements) 2 371 m² LOT C (logements) 6 144 m² LOT D (logements+commerces) 5 309 m² LOT E (logements) 4 704 m² LOT F (activités économique) 6 230 m² LOT G (logements) 4 934 m² LOT R (logements+commerces) 4 044 m² LOT S (logements) 2 973 m² LOT T (équipements +logements) 6 334 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	quartier à énergie E+ C-	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Logements locatifs sociaux 135€/m² SP Accession maîtrisée 130 €/m² SP Accession libre 230€/m² SP à 250€/m²SP Equipement : 180€ / m² SP Artisanat : 60€/m² SP Commerces 180€/m² SP
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	16 immeubles collectifs		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	non
Localisation :	non
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	52 355 779,78 €
Montant des recettes retenues :	11 550 600,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**40 805 179,78 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**20 402 589,89 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	52 355 779,78 €	montant TTC :	62 826 935,73 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	4 765 527,05 €		
	EPCI :	11 637 062,84 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	4 000 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	11 550 600,00 €		
	ANRU :	20 402 589,89 €		
	Total des co-financements :	52 355 779,78 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Aménagement secteur Faubourg D'Arras
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-24-0002-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Il s'agit d'une opération d'ensemble qui articule la résidentialisation des logements en cours de réhabilitation par le bailleur et la requalification des espaces publics du quartier, afin d'assurer un retournement d'image propice à la diversification du peuplement. Ainsi, il s'agit de remailler la trame viaire avec les quartiers alentours pour les relier entre eux, de requalifier la résidence du Faubourg d'Arras et de définir de nouvelles assiettes foncières pour y construire de nouveaux logements et commerces/services de proximité.

A partir des enjeux paysagers et urbains identifiés permettant la redéfinition des espaces publics et privés, ainsi que par de nouvelles constructions venant compléter et articuler la résidence du faubourg d'Arras à son environnement, le projet de renouvellement urbain futur pourra ainsi permettre une revitalisation du quartier qui soit en prise avec les transformations à venir d'un secteur plus large.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue du Faubourg d'arras	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Permis de construire
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Accesion sociale plafonnée à 2050€/m² en prix de sortie	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	2000m² de foncier destiné à construire logements et commerces en rez de chuassée. 1850m² SDP en accession sociale à la propriété et 400m² de commerce/services en rez de chaussée
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession sociale : 135€/m² SDP Commerce : 180€ /m² SDP
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 474 253,55 €
Montant des recettes retenues :	321 750,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**5 152 503,55 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**2 576 251,78 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 474 253,55 €	montant TTC :	6 569 104,26 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	669 825,46 €		
	EPCI :	1 906 426,31 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	321 750,00 €		
	ANRU :	2 576 251,78 €		
	Total des co-financements :	5 474 253,55 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	TOURCOING - Aménagement secteur Bourgogne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-24-0002-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

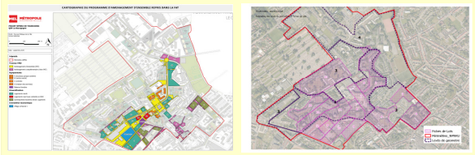
Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération d'aménagement d'ensemble du quartier de la bourgogne vise une recomposition urbaine de grande ampleur en écho à l'intervention massive sur le parc de logement social. La mise en place de la grande allée sur toute la profondeur du quartier, du Bd industriel jusqu'au giratoire de la rue Schuman, doit constituer une véritable colonne vertébrale, support d'une nouvelle mixité résidentielle et fonctionnelle. Ce nouvel axe organisera les différentes polarités structurantes du quartier en reliant le site Lepoutre, la place de la Bourgogne et le CH Dron, permettant d'injecter des flux propices à l'ouverture et au désenclavement du secteur.

Véritable faisceau de renouvellement urbain, il incluera le réaménagement du mail intérieur du site Lepoutre et sa prologation naturelle que représente l'esplanade Lepoutre jusqu'au coeur de quartier réaménagé en square. Il comprendra également la création des voies d'orientation Est-Ouest dites Colbert (N, K, Y) et Rennes (P_ME et AF) qui offriront un maillage secondaire lisible et complémentaire. L'opération d'aménagement d'ensemble aboutira à un réilotage complet du quartier et à la délimitation d'un nouveau parcellaire foncier compréhensible et propice au développement d'une nouvelle offre immobilière diversifiée.

Les travaux confortatifs et de conservation des bâtiments classés du site lepoutre n'ont pas été retenus par le CNE du 12 juin 2019.

Pour une parfaite compréhension, se reporter à l'annexe à la présente fiche descriptive d'opération.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Sections candastrales AS et AR (partiellement).	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en concession d'aménagement	Outil règlementaire :	Ce projet d'aménagement d'ensemble devrait faire l'objet d'une ZAC de par l'importance du remembrement foncier qu'il engendre.
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Le quartier de la Bourgogne se situe dans le versant Nord-Est de la métropole européenne de Lille, secteur marqué par un marché immobilier relativement détendu. Pour autant, ce constat est à nuancer puisque l'étude sur le potentiel de diversification réalisée par Adéquation estime qu'il est possible de construire 408 logements sur le temps du NPRU.	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Un total de 179 209 m² aménagé avec : VRD : 69 150 m² Diversification : 81 359 m² Village artisanal 1 : 11 900 m² Equipements publics : 14 550 m² Réserve foncière : 2 250 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	L'étude pré-opérationnelle prévoit une mission d'AMO dévevelopement durable	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accesion sociale (80 euros/m² SDP) Accession libre (95 euros/m² SDP) Locatif intermédiaire libre (95 euros/m² SDP) Artisanat (60 euros/m² SDP) Réserve foncière (30 euros/m² SDP) Lepoutre (environ 16 euros/m² SDP) Equipement public (30 euros/m² foncier) Voir détail ci-contre
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Démolition de 2 parking de 1000 m²		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	02/11/2016

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires
Opération d'aménagement validée par le CNE du 12 juin 2019
Démarrage anticipé des études techniques (géomètre, étude d'impact, étude de dépollution) autorisé par le protocole de préfiguration signé le 02 novembre 2016.
Démarrage anticipé des missions d'urbaniste en chef et des études pré-opérationnelles autorisé par CNE du 05 décembre 2018.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**
Montant des dépenses subventionnables :	36 107 989,47 €
Montant des recettes retenues :	3 507 990,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**32 599 999,47 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**16 299 999,74 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :		montant HT :	36 107 989,47 €	montant TTC :	42 213 443,04 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :		VILLE :	2 459 999,95 €		
		EPCI :	9 839 999,78 €		
		DEPARTEMENT :			
		REGION :	4 000 000,00 €		
		BAILLEUR :			
		CDC :			
		EUROPE :			
		ANAH :			
		AUTRE :	3 507 990,00 €		
		ANRU :	16 299 999,74 €		
		Total des co-financements :	36 107 989,47 €		
Dont prêts :		TOTAL PRETS :	- €		
		dont PRET CDC :			
		dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Démarrage anticipé des études techniques (géomètre, étude d'impact, dépollution) autorisé par le protocole de préfiguration signé le 02 novembre 2016. Démarrage anticipé de la mission d'urbaniste en chef et de l'étude pré-opérationnelle autorisé par l'avis de CNE du 05 décembre 2018.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

PROJET NPNRU DE TOURCOING – QIN LA BOURGOGNE
ANNEXE COMPLEMENTAIRE A LA FICHE DESCRIPTIVE DE LA FAT D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

1 / PREAMBULE

En CNE du 12 juin 2019, l'ANRU a validé les temps 1 et 2 de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Bourgogne à Tourcoing en laissant la possibilité d'une clause de revoyure à l'horizon 2023 pour d'éventuels aménagements complémentaires correspondant au temps 3 (secteur Bocage 2, Kergomard/Descartes) et au temps 4 (secteur Ouest – Pont de Neuville).

Une partie des temps 1 et 2, correspondant aux fondamentaux du projet NPRU (faisceau structurant de la Grande Allée sur toute la profondeur du quartier) est reprise dans la présente FAT. L'autre partie est assurée par la MEL et la Ville de Tourcoing, hors financement ANRU. Cet autre périmètre dit « hors FAT » reprend les opérations VRD complémentaires du secteur central et du secteur Est (peintres et Utrillo).

L'opération d'aménagement d'ensemble dépasse donc le périmètre repris au sein de la présente FAT d'aménagement d'ensemble. A ce titre, les études dont la portée est plus large que le simple périmètre de la FAT, ne sont valorisées que partiellement et selon les méthodes explicitées ci-après. Pour rappel, le démarrage anticipé de ces études a été autorisé par l'article 5.2 du protocole de configuration signé en date du 02 novembre 2016 (date de prise en considération des dépenses).

2 / CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DE L'OPERATION

Postes	Foncier entrant	Postes	Foncier sortant
Terrain	**178 567,00**	**Terrain**	**162 409,00**
Collectivités	144 696,00	VRD*	69 150,00
Dont MEL / Ville (foncier divers)	*125 396,00*	Diversification	81 359,00
Dont emprise nouveau Groupe Scolaire	*10 100,00*	Village artisanal 1	11 900,00
Dont emprise crèche	*2 500,00*		
Dont emprise maison des services	*1 650,00*		
Dont emprise extension du centre social	*300,00*		
Dont emprise du conservatoire (ilot 37)	*2 250,00*		
Bailleurs	21 971,00		
Village artisanal 1 (EPF)	11 900,00		
Réserve foncière	**0,00**	**Réserve foncière**	**2 250,00**
		Conservatoire	2 250,00
Immeuble	**642,00**	**Immeuble**	**14 550,00**
Maisons privées	642,00	Nouveau groupe scolaire	10 100,00
		Crèche	2 500,00
		Maison des services	1 650,00
		Centre Social	300,00
TOTAL	**179 209,00**	**TOTAL**	**179 209,00**

* Les 69 150 m² de VRD correspondent aux catégories suivantes de la FAT (onglet 2) : voies publiques et cheminements, places et espaces publics, parc/jardins et aires de jeux. A ce stade, il n'était pas possible de fournir une vision détaillée de ces éléments.

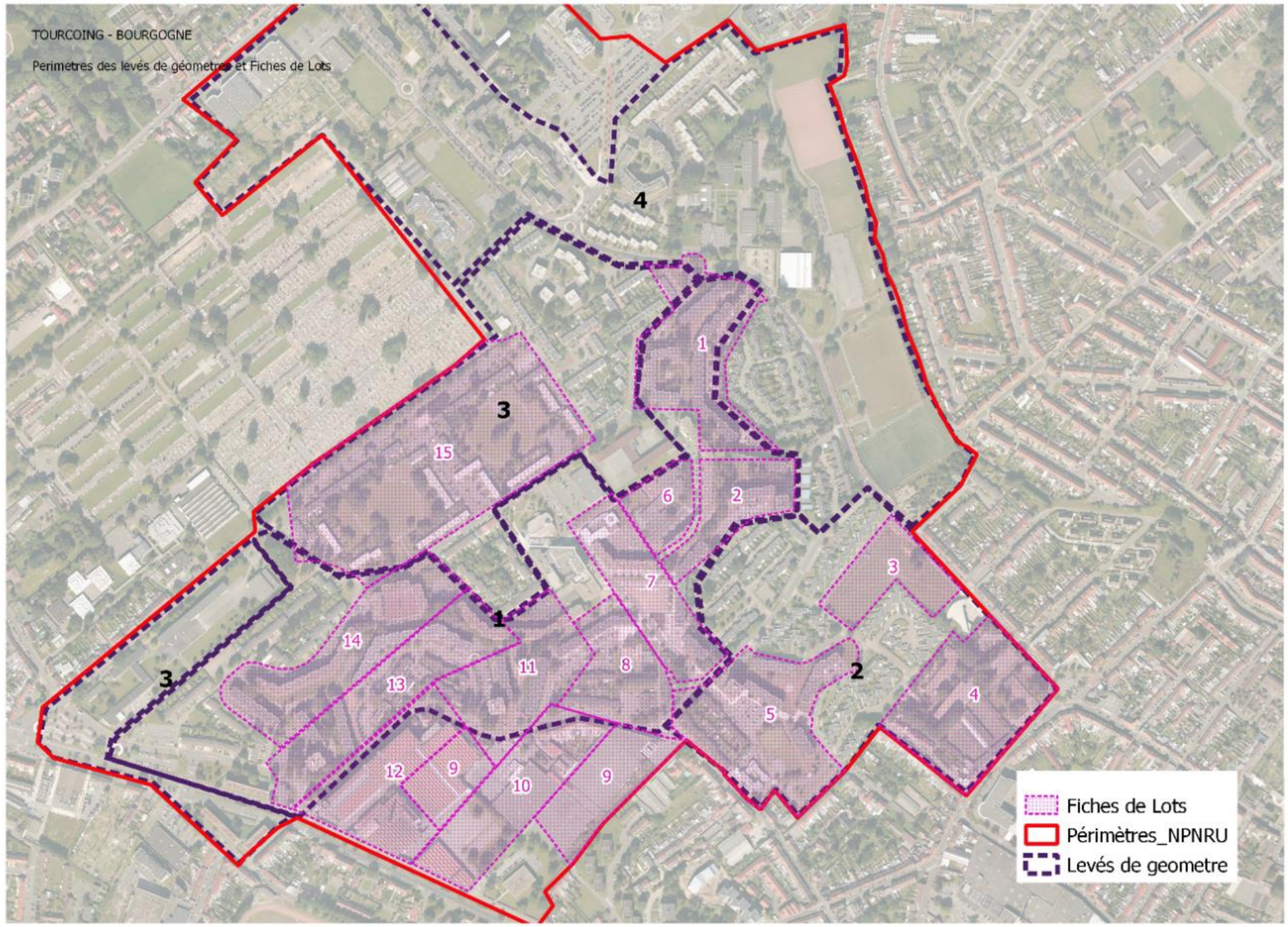
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

3 / DEPENSES SUBVENTIONNABLES

3.1 - Analyse du site, études et prestations nécessaires de l'opération

Les coûts d'études préalables ont été ventilés par secteurs de manière à dégager la part affectée aux espaces concernés par la FAT. Pour ce faire, 3 méthodes ont été mises en œuvre. La ventilation des surfaces donne les proportions présentées dans le tableau ci-dessous. Pour une meilleure compréhension, voir plan ci-dessous.

Fiche de lot	Surface (m²)	Temps	%
1	24 518	2	7,69%
2	13 416	2	4,21%
Total T2 FAT (Grande Allée Nord)	37934	2	11,91%
6	7 688	1	2,41%
7	14 906	1	4,68%
8 (pour moitié)	7 808	1	2,45%
9	7 676	1	2,41%
12	20 638	1	6,48%
13	22 632	1	7,10%
11	18890	1	5,93%
Total T1 FAT (Grande Allée Sud)	100237,5	1	31,46%
Total FAT	**138 172**		**43,37%**
3	11 322	1	3,55%
9	10457	1	3,28%
10	20034	1	6,29%
8 (pour moitié)	7807,5	1	
5	30334	1	9,52%
Total T1 Hors FAT	79 955	1	25,09%
4	22 644	3	7,11%
14	23 254	3	7,30%
Total T3 Hors FAT	45898	3	14,41%
15	54 600	4	17,14%
Total T4 Hors FAT	54600	4	17,14%
Total Hors FAT	**180 453**		**56,63%**
Total Général	**318 624**		100,00%



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Etudes pré-opérationnelles, mission d'urbaniste en chef et étude d'impact

La première méthode consiste à mesurer la part représentée par les espaces faisant l'objet de l'établissement de fiches de lots dans les périmètres FAT et Hors FAT. Les couts d'études correspondants leur ont été ensuite reportés en proportion. Cette méthode a été utilisée pour les études ne concernant pas systématiquement l'ensemble des périmètres FAT et Hors FAT, soit étude d'impact, études pré opérationnelles et mission d'urbaniste en chef

Méthode 1 Ventilation selon surfaces des fiches lots affectées à la FAT									
Couts HT	***T1 FAT***	***T2 FAT***	**Total FAT**	***Temps 1 Hors FAT***	***Temps 2 Hors FAT***	***Temps 3 Hors FAT***	***Temps 4 Hors FAT***	**Total Hors FAT**	**Total General**
Total Surface (m²)	*37 934*	*100 238*	**138 172**	*79 955*	*0*	*45 898*	*54 600*	180 453	318 624
%	*31%*	*12%*	**43,37%**	*25%*	*0%*	*14%*	*17%*	57%	100%
UC PT1	*151 005,57 €*	*57 146,73 €*	**208 152,30 €**	*120 449,68 €*	*0,00 €*	*69 144,32 €*	*82 253,69 €*	**271 847,70 €**	480 000,00 €
UC PT2	*43 414,10 €*	*16 429,69 €*	**59 843,79 €**	*34 629,28 €*	*0,00 €*	*19 878,99 €*	*23 647,94 €*	78 156,21 €	138 000,00 €
UC Total	***194 419,68 €***	***73 576,42 €***	**267 996,09 €**	***155 078,97 €***	***0,00 €***	***89 023,31 €***	***105 901,63 €***	**350 003,91 €**	**618 000,00 €**
EI	*15 603,91 €*	*5 905,16 €*	**21 509,07 €**	*12 446,47 €*	*0,00 €*	*7 144,91 €*	*8 499,55 €*	**28 090,93 €**	49 600,00 €
EI Avenant	*2 099,92 €*	*794,70 €*	**2 894,62 €**	*1 675,00 €*	*0,00 €*	*961,54 €*	*1 143,84 €*	**3 780,38 €**	6 675,00 €
EI Total	***17 703,83 €***	***6 699,86 €***	**24 403,69 €**	***14 121,47 €***	***0,00 €***	***8 106,45 €***	***9 643,39 €***	**31 871,31 €**	**56 275,00 €**
PreOp Rem	*6 669,41 €*	*2 523,98 €*	**9 193,39 €**	*5 319,86 €*	*0,00 €*	*3 053,87 €*	*3 632,87 €*	**12 006,61 €**	21 200,00 €
PreOp TF1	*18 875,70 €*	*7 143,34 €*	**26 019,04 €**	*15 056,21 €*	*0,00 €*	*8 643,04 €*	*10 281,71 €*	**33 980,96 €**	60 000,00 €
PreOp TF2	*9 437,85 €*	*3 571,67 €*	**13 009,52 €**	*7 528,11 €*	*0,00 €*	*4 321,52 €*	*5 140,86 €*	**16 990,48 €**	30 000,00 €
PreOp TF3	*4 718,92 €*	*1 785,84 €*	**6 504,76 €**	*3 764,05 €*	*0,00 €*	*2 160,76 €*	*2 570,43 €*	**8 495,24 €**	15 000,00 €
PreOp TF4	*6 291,90 €*	*2 381,11 €*	**8 673,01 €**	*5 018,74 €*	*0,00 €*	*2 881,01 €*	*3 427,24 €*	**11 326,99 €**	20 000,00 €
PreOp TF5	*3 145,95 €*	*1 190,56 €*	**4 336,51 €**	*2 509,37 €*	*0,00 €*	*1 440,51 €*	*1 713,62 €*	**5 663,49 €**	10 000,00 €
PreOp TF6	*7 550,28 €*	*2 857,34 €*	**10 407,62 €**	*6 022,48 €*	*0,00 €*	*3 457,22 €*	*4 112,68 €*	**13 592,38 €**	24 000,00 €
PreOp TO1	*7 235,68 €*	*2 738,28 €*	**9 973,96 €**	*5 771,55 €*	*0,00 €*	*3 313,17 €*	*3 941,32 €*	**13 026,04 €**	23 000,00 €
PreOp TO2	*4 718,92 €*	*1 785,84 €*	**6 504,76 €**	*3 764,05 €*	*0,00 €*	*2 160,76 €*	*2 570,43 €*	**8 495,24 €**	15 000,00 €
PreOp TO3	*4 718,92 €*	*1 785,84 €*	**6 504,76 €**	*3 764,05 €*	*0,00 €*	*2 160,76 €*	*2 570,43 €*	**8 495,24 €**	15 000,00 €
PreOp Total	***73 363,54 €***	***27 763,79 €***	**101 127,33 €**	***58 518,47 €***	***0,00 €***	***33 592,62 €***	***39 961,58 €***	**132 072,67 €**	**233 200,00 €**

Levés de géomètre

La deuxième méthode consiste également à mesurer la part représentée par les espaces faisant l'objet de l'établissement de fiches de lots dans les périmètres FAT et Hors FAT. Cependant, l'assiette foncière, base du calcul, correspond à un périmètre différent de celle employée dans la méthode 1. Les couts d'études correspondant leur ont été ensuite reportés en proportion de la part qu'elles représentent au sein des secteurs concernés par les levés de géomètre

Le ratio utilisé pour le calcul des études de géomètre résulte du cout moyen observé sur les levés 1 et 2 réalisés dans le cadre du projet de la Bourgogne.

L'ensemble du levé peut couvrir des secteurs ne relevant pas de la convention ANRU. Cela explique que la colonne Total convention ne représente, dans certains cas qu'une partie des surfaces totales objets du levé.

Méthode 2 Ventilation selon surfaces des fiches lots concernées par le levé de géomètre									
Couts HT	***T1 FAT***	***T2 FAT***	**Total FAT**	***Temps 1 Hors FAT***	***Temps 2 Hors FAT***	***Temps 3 Hors FAT***	***Temps 4 Hors FAT***	**Total Hors FAT**	**Total General**
Geometre 1	*10 047,01 €*	*5 299,01 €*	**15 346,02 €**	*1 090,63 €*	*0,00 €*	*3 248,36 €*	*0,00 €*	**4 338,99 €**	31 570,00 €
Geometre 2	*0,00 €*	*0,00 €*	**0,00 €**	*1 615,03 €*	*4 326,99 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	**5 942,02 €**	19 685,00 €
Geometre 3	*0,00 €*	*0,00 €*	**0,00 €**	*0,00 €*	*0,00 €*	*7 644,00 €*	*15 316,00 €*	**22 960,00 €**	22 960,00 €
Geometre 4	*0,00 €*	*0,00 €*	**0,00 €**	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*38 220,00 €*	**38 220,00 €**	38 220,00 €
Geometre Total	***10 047,01 €***	***5 299,01 €***	**15 346,02 €**	***2 705,66 €***	***4 326,99 €***	***10 892,36 €***	***53 536,00 €***	**71 461,01 €**	**112 435,00 €**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Etudes de dépollution

La troisième méthode est une ventilation proportionnelle à la dimension des périmètres FAT et Hors FAT. Elle a été appliquée pour les études de dépollution et se fonde sur un ratio d'études à 3300 €/hectare.

Méthode 3 Ventilation des couts selon la surface représentée par les périmètres de FAT et de Temps									
Couts HT	***T1 FAT***	***T2 FAT***	**Total FAT**	***Temps 1 Hors FAT***	***Temps 2 Hors FAT***	***Temps 3 Hors FAT***	***Temps 4 Hors FAT***	**Total Hors FAT**	**Total General**
Etude Depol (ha)	*3,8*	*10,0*	**13,8**	*8,0*	*0,0*	*4,6*	*5,5*	**18,0**	31,9
Etude Depol Total	***12 518,22 €***	***33 078,38 €***	**45 596,60 €**	***26 384,99 €***	***0,00 €***	***15 146,34 €***	***18 018,00 €***	**59 549,33 €**	**105 145,92 €**

Le montant total affectés aux études s'élève donc à 1,125 M d'€, dont 454 470 € sur le temps de la FAT.

Total des couts d'études									
Couts HT	*T1 FAT*	*T2 FAT*	**Total FAT**	*Temps 1 Hors FAT*	*Temps 2 Hors FAT*	*Temps 3 Hors FAT*	*Temps 4 Hors FAT*	**Total Hors FAT**	**Total General**
Urbaniste en chef	194 419,68 €	73 576,42 €	**267 996,09 €**	155 078,97 €	0,00 €	89 023,31 €	105 901,63 €	**350 003,91 €**	**618 000,00 €**
Etude d'Impact	17 703,83 €	6 699,86 €	**24 403,69 €**	14 121,47 €	0,00 €	8 106,45 €	9 643,39 €	**31 871,31 €**	**56 275,00 €**
Etudes Préopérationnelles	73 363,54 €	27 763,79 €	**101 127,33 €**	58 518,47 €	0,00 €	33 592,62 €	39 961,58 €	**132 072,67 €**	**233 200,00 €**
Géomètre	10 047,01 €	5 299,01 €	**15 346,02 €**	2 705,66 €	4 326,99 €	10 892,36 €	53 536,00 €	**71 461,01 €**	**112 435,00 €**
Etudes de Dépollution	12 518,22 €	33 078,38 €	**45 596,60 €**	26 384,99 €	0,00 €	15 146,34 €	18 018,00 €	**59 549,33 €**	**105 145,92 €**
Total Général	*308 052,28 €*	*146 417,45 €*	**454 469,73 €**	*256 809,55 €*	*4 326,99 €*	*156 761,08 €*	*227 060,60 €*	**644 958,22 €**	**1 125 055,92 €**

3.2 – Acquisition

Se reporter au tableau situé en page 1 pour une parfaite compréhension :

- 144 696 m² de foncier appartenant aux collectivités (MEL / Ville) et valorisé à 0 euros/m²
- 21 971 m² de foncier correspondant aux démolitions des bailleurs sociaux (5 700 m² pour LMH et 16 271 m² pour Vilogia) à raison de 30 euros/m², soit 659 130 euros.
- 642 m² de foncier privé correspondant à la maison dite « abandonnée » située au 112 rue Colbert (parcelle 59599 AT 5 : 298 m²) + maison dite « expropriée » située au 160 rue Colbert (parcelle 59599 AT 7 : 344 m²) à raison de 1130 euros/m², soit 725 460 euros.

Soit un total de 1 384 590 euros HT.

- **Précisions diverses** : le foncier d'emprise de la halle commerciale portée par EPARECA ne transite pas par l'aménageur puisqu'il est cédé directement par la Ville de Tourcoing. Conformément à l'avis de CNE du 12/06/19, l'acquisition du site Lepoutre auprès de l'EPF n'est pas valorisée en dépenses. Le foncier de l'école Kergomard/Descartes n'est pas valorisé en dépense car hors périmètre de la présente FAT et de la future concession d'aménagement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

3.3 - Travaux

Des travaux de VRD sur une surface de 69 150 m² pour un montant total estimé à 16 854 511 euros HT et correspondant au faisceau de la grande allée, du Bd industriel jusqu'au giratoire de la rue Schuman, incluant l'esplanade Lepoutre, la place de la Bourgogne et les liaisons Est-Ouest dites « Colbert » et « Rennes ». La liste dans le tableau ci-dessous reprend les éléments du temps 1 et 2 repris dans la présente FAT et permet ainsi de distinguer clairement les éléments du temps 1 et 2 Hors FAT. La cartographie ci-contre permet de distinguer clairement les éléments de la FAT (jaune) des éléments Hors FAT (vert).

Code	Temps	Type	Surface m²	Prix au m²	Total HT
G'	1	Voirie	1 320,00	233,06	307 633,78
G	1	Voirie	1 120,00	231,85	259 667,20
H	1	Voirie	920,00	233,90	215 185,02
H'	1	Voirie	1 680,00	232,67	390 887,45
I	1	Voirie	4 000,00	228,67	914 674,51
J	1	Voirie	1 420,00	242,85	344 843,52
Q	1	Voirie	360,00	544,78	196 121,10
E	1	Voirie	1 958,00	237,66	465 347,70
F_S	1	Voirie	1 075,00	254,81	273 921,46
K	1	Voirie	2 748,00	256,19	704 000,20
Y	1	Voirie	756,00	226,41	171 163,94
AD	1	Voirie	517,00	253,40	131 005,87
AE	1	Voirie	594,00	267,42	158 849,38
AF	1	Voirie	468,00	330,23	154 548,03
O	1	Voirie	946,00	266,19	251 819,93
O'	1	Voirie	847,00	237,34	201 028,09
N	1	Voirie	780,00	234,75	183 107,09
AX_ME	1	Voirie	671,00	267,26	179 334,30
M	1	Voirie	737,00	326,43	240 576,92
AY_ME	1	Voirie	770,00	152,79	117 651,42
S	1	Voirie	1 023,00	272,37	278 634,95
R_ME	1	Voirie	1 320,00	267,42	352 998,62
P_ME	1	Voirie	1 560,00	243,79	380 312,52
U	1	Voirie	1 562,00	310,66	485 255,25
BC	2	Voirie	4 940,00	251,20	1 240 932,37
T	2	Voirie	3 300,00	214,84	708 960,99
BF	2	Voirie	750,00	323,92	242 941,00
BB'	2	Voirie	253,00	269,25	68 120,28
BE	2	Voirie	360,00	568,35	204 607,48
E44	1	Espace_public	1 500,00	228,04	342 053,68
E7	1	Espace_public	425,00	60,89	25 878,10
E8	1	Espace_public	914,00	123,71	113 073,36
E10	1	Espace_public	4 676,00	217,60	1 017 507,56
E14	1	Espace_public	241,00	211,81	51 045,57
E6	1	Espace_public	10 620,00	235,36	2 499 572,40
E3	1	Espace_public	556,00	293,88	163 399,29
E13	1	Espace_public	2 703,00	111,10	300 305,86
E33	1	Espace_public	1 627,00	280,88	456 992,61
E17	1	Espace_public	300,00	264,86	79 459,45
E9	1	Espace_public	1 801,00	240,54	433 218,89
E15	2	Espace_public	455,00	236,77	107 729,80
E25	2	Espace_public	1 500,00	76,74	115 115,16
E37	2	Espace_public	1 200,00	132,67	159 200,96
PK19	1	Parking	1 300,00	284,50	369 854,71
PK20	2	Parking	577,00	278,51	160 702,56
TOTAL			**69 150,00**	**11 258,35**	**16 219 240,33**

Les travaux comportent le coût de gestion transitoire des emprises libérées :

- 81 359 m² d'ilots de diversification (hors Utrillo) à raison de 45,45 euros/m², soit 3 698 136,21 HT
- 11 900 m² d'emprise du village artisanal 1 à raison de 45,45 euros/m², soit 540 909,07 euros HT
- 2 250 m² d'emprise du conservatoire à raison de 45,45 euros/m², soit 102 272,72 euros HT
- 1 650 m² d'emprise de la maison des services à raison de 45,45 euros/m², soit 75 000 euros HT

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Ventilation des coûts par approche foncière	Surface en m²	Coût HT
Foncier en diversification résidentielle	81 359,00	3 698 136,21
Foncier du village artisanal 1	11 900,00	540 909,07
Foncier du "conservatoire"	2 250,00	102 272,72
Foncier de la maison des services	1 650,00	75 000,00
Sous-total surface	*97 159,00*	*4 416 318,00*
Forfait MOE (10%)	X	441 631,80
TOTAL	**97 159,00**	**4 857 949,80**

Au regard de l'ampleur de la recomposition urbaine et de l'ambition de diversification résidentielle (400 logements), l'enjeu de gestion transitoire est absolument déterminant pour garantir la réussite du projet NPRU et le maintien d'une image positive tout au long de sa mise en œuvre. L'acceptabilité sociale du projet et l'attractivité du quartier dépendent grandement du maintien de conditions de vie décentes, pour les habitants actuels comme futurs. Les besoins de gestion transitoire se justifient ainsi par plusieurs arguments :

- Un argument foncier du fait d'une configuration domaniale particulière (45%)
- Un argument de fonctionnement urbain du fait de l'ampleur et du temps de réalisation des travaux d'aménagement (45%)
- Un argument d'adhésion au projet et d'attractivité territoriale (10% - non repris en dépenses dans la FAT)

Ventilation des coûts par argument	Part estimée	Coût HT
Argument foncier	45%	2 186 077,41
Argument de fonctionnement urbain (VRD)	45%	2 186 077,41
Argument d'adhésion au projet / attractivité	10%	485 794,98
TOTAL	**100%**	**4 857 949,80**

La FAT d'aménagement ne reprend au final que les coûts liés à l'argument foncier et à l'argument de fonctionnement urbain. L'argument d'adhésion au projet et d'attractivité territoriale n'est pas retenu par l'ANRU. Ainsi, dans la FAT d'aménagement, la ligne « éventuelles autres dépenses validées par le CE ou le DG » ne reprend donc que les montants correspondant aux arguments foncier et de fonctionnement urbain, soit 4 372 154,82 euros HT.

3.4 - Travaux de démolition d'immeuble

- Démolition du parking en superstructure situé au pied de la tour Mortagne (Vilogia), soit 1 000 m² x 150 euros = 150 000 euros
- Démolition du parking en superstructure située au pied de la tour Mansart (Vilogia), soit 1 000 m² x 150 euros = 150 000 euros

Soit un total de 300 000 euros HT.

3.5 - Couts préparatoires

- Dépollution de 69 150 m² de surface de VRD à raison de 50 euros/m², soit 3 457 500 euros HT
- Dépollution de 81 359 m² d'ilots de diversification (hors Utrillo) à raison de 50 euros/m², soit 4 067 950 euros HT
- Dépollution de 11 900 m² d'emprise du village artisanal 1 à raison de 50 euros/m², soit 595 000 euros HT
- Dépollution de 2 250 m² d'emprise du conservatoire à raison de 50 euros/m², soit 112 500 euros HT
- Dépollution de 1 650 m² d'emprise de la maison des services à raison de 50 euros/m², soit 82 500 euros HT

Soit un total de 8 315 450 euros HT.

3.6 - Honoraires de MOE

Application du forfait ANRU correspondant à 10% des travaux, soit 25 469 961 euros HT x 0,1 = 2 546 996,10 euros HT.

3.7 - Rémunération de la conduite d'opération

Application du forfait ANRU correspondant à 7% des travaux et acquisition, soit (25 469 961 euros HT + 1 384 590 euros HT) x 0,07 = 1 879 818,57 euros HT.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE REPRIS DANS LA FAT

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET NPNRU DE TOURCOING
QIN La Bourgogne

DUAV / Service Politique de la Ville
James Hekimian

0 125 250 m

N

Date : septembre 2019

Légende

- Périmètre_NPRU

Travaux VRD

- Aménagement d'ensemble (FAT)
- Aménagement complémentaire (Hors FAT)

Equipements

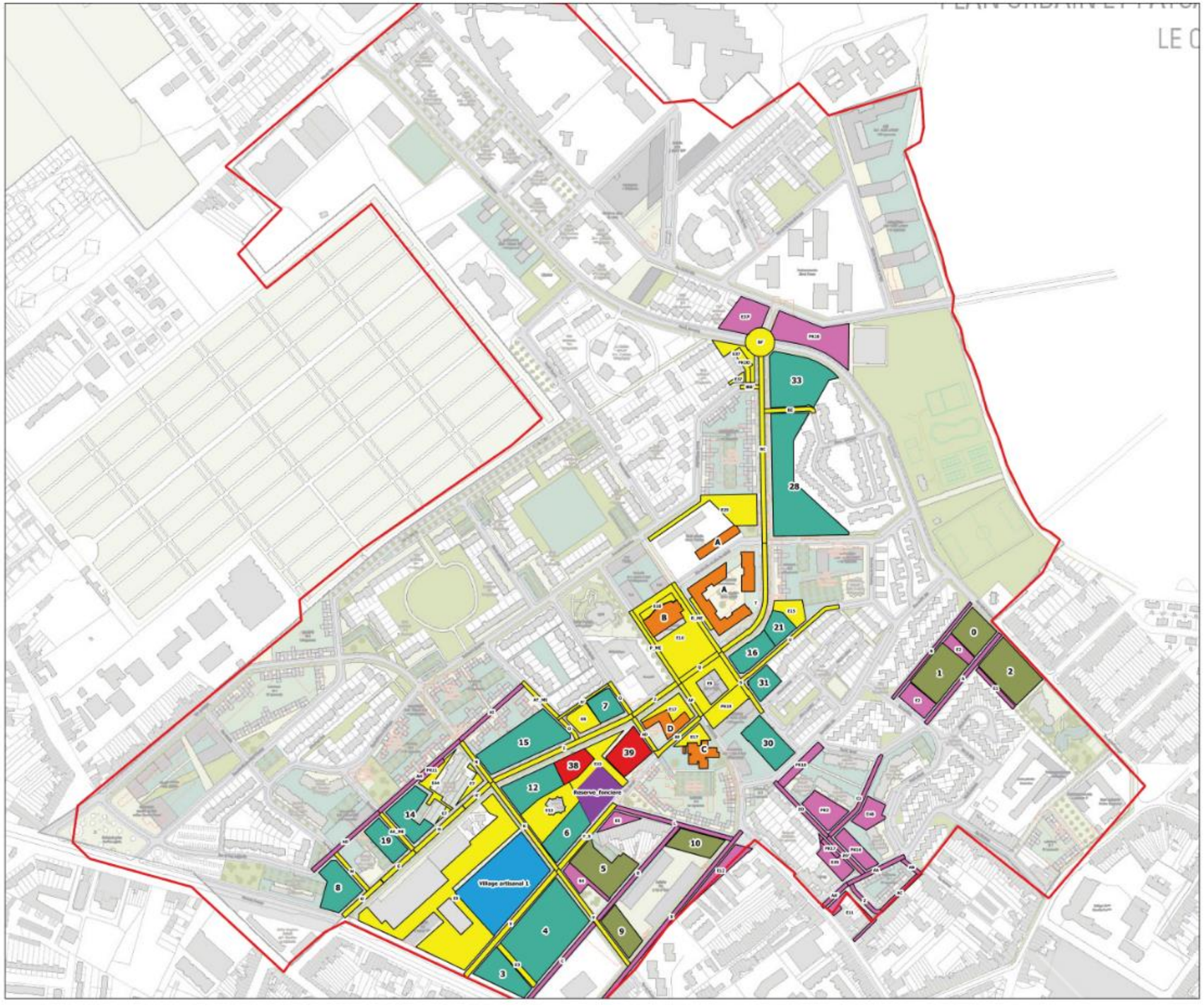
- A (nouveau groupe scolaire)
- B (centre social)
- C (crèche)
- D (maison des services)
- Réserve foncière

Diversification

- Logements neufs
- Logements neuf avec activités en RDC
- Contreparties foncières Action Logement

Immobilier économique

- Village artisanal 1



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

4 / RECETTES RETENUES

4.1 - Aménagement et équipements

- 69 150 m² d'aménagement VRD valorisés à 0 euros/m²
- 14 550 m² d'équipement valorisés à 30 euros/m² (nouveau groupe scolaire à 10 100 m², crèche à 2 500 m², maison des services à 1 650 m² et centre social à 300 m²), soit 436 500 euros HT.

4.2 - Diversification résidentielle

Un programme de diversification qui reprend l'ensemble des ilots ciblés pour accueillir un potentiel total de 408 logements sur le temps du NPRU (soit 34 054 m² SDP), à l'exception des ilots 0/1/2 du site Utrillo qui représentent un potentiel de 43 logements (soit 4 200 m² SDP). Au final, le programme de diversification résidentielle repris dans la présente FAT est donc de 408 logements – 43 logements = 365 logements (soit 29 854 m² SDP).

Les 365 logements se répartissent selon les produits suivants :

- 99 logements en locatifs libres intermédiaires pour un total 7 680 m² SDP à 95 euros/m² SDP, soit 729 600 euros HT
- 155 logements en accession libre pour un total de 12 546 m² SDP à 95 euros/m² SDP, soit 1 191 870 euros HT
- 84 logements en accession sociale pour un total de 7 047m² de SDP à 80 euros/m² SDP, soit 563 760 euros HT
- 27 logements en accession sociale pour un total de 2 580 m² de SDP à 0 euros/m² SDP car cédés à Action Logement Immobilier, soit 0 euros HT.

Soit un total de 2 485 230 euros HT.

4.3 - Diversification fonctionnelle

- Le village artisanal du site Lepoutre pour un total de 2 520 m² SDP à 60 euros/m² SDP, soit 151 200 euros HT
- La cession du site Lepoutre (filature/conciergerie/chaufferie) représentant un ensemble estimé à 22 900 m² SDP à raison de 80,25 euros/m² SDP, soit un montant théorique de 1 837 000 euros HT. Considérant qu'en l'état actuel de cet ensemble immobilier, il est exclu d'envisager une vente à ce prix, une décote de -80% a été appliquée : 1 837 000 x 0,2 = 367 560 euros HT
- La réserve foncière appliquée sur l'emprise du potentiel « conservatoire » (2 250 m²) à raison de 30 euros/m², soit 67 500 euros HT.

Soit un total de 586 260 euros HT.

- **Précisions diverses** : le foncier de la halle commerciale ne faisant pas partie de cette opération d'aménagement (puisque non acquis par l'aménageur auprès de la Ville de Tourcoing), il n'est donc pas valorisé en recettes. Le foncier des écoles Kergomard/Descartes n'étant pas acquis par l'aménageur (car hors périmètre de la concession d'aménagement et hors périmètre de la présente FAT d'aménagement – voir carte ci-dessus), il n'est pas valorisé en recettes. Le foncier de l'école Kergomard/Descartes servira principalement à la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	**Intitulé de l'opération** WATTIGNIES - Aménagement quartier du Blanc Riez
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 685-6059089-24-0002-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le projet d'aménagement du Blanc Riez repose sur trois lignes fondatrices :
" Quartier vitrine" autour de l'axe Guillain pour accrocher les programmes en diversification
"Quartier trait d'union " autour de l'axe Fleming qui vient raccrocher les équipements publics de la Ville et favoriser le lien avec le Centre Bourg
" Quartier Parc" qui vient structurer les espaces verts du Nord du quartier et accompagner l'ensemble des programmes de réhabilitation des bailleurs sociaux et de recyclage des copropriétés privées.
La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération
Le Blanc Riez

Commune de réalisation
59-Wattignies

Quartier de rattachement de l'opération
59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez

Situation
Dans QPV

Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Projet de renouvellement urbain du Blanc Riez - élements chiffrés dans le bilan d'aménagement d'ensemble (en rouge - ont été sorties du bilan d'aménagement éligible ANRU les opérations " petits bois" et "venelles piétonnes". Elles seront reprises en MOA propre pour la Ville pour la première et MEL pour la seconde



Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
LES DEPENSES : 11 801 944,74 €HT
1) Etudes générales , il a été retenu le montant de 659 700 € HT qui correspond aux missions d'urbaniste en chef et études techniques: (pollution, géomètre , et reglementaires (études d'impact, dossier loi sur l'eau...) 2) Les acquisitions foncières: 1 681 998,12€ HT
Foncier nu: il a été retenu en foncier nu l'acquisition de 1469m² à Vilogia (démolition de Bergeronnette) pour un montant de 40 euros du m² soit 58 770€., l'acquisition du centre commercial à 1 000 000 euros et les frais de transferts commerciaux: 500 000€ et aléas .
3) Foncier: Libération / remise en état: La démolition (y compris aléas et honoraire technique) du centre commercial s'élève à 379 500€ euros.
4) Travaux d'aménagement: 8 486 679,09€ HT.
Le périmètre d'aménagement a été retravaillé en fonction du compte rendu du CE qui priorise le projet sur la centralité et les axes structurants Guillain / Fleming. Il a été enlevé du bilan les travaux sur le petit bois et les venelles piétonnes. Par ailleurs, il a été diminué les coûts de travaux.
soit 6 380 961,12€ HT de travaux d'aménagement comprenant les travaux sur les parvis et placettes, voiries et stationnement , éclairage, réseaux, plantation,le renforcement de la dalle sur le secteur du parc et l'extention du réseau de chaleur (hors sous station). Pour ces derniers, les chiffrages ont été fournis par Dalkia. Les aléas sont compris à 15% et concernent notamment la problèmatiques des champs captants: secteur en vulnerabilité forte sur tout le quartier et des réseaux d'assainissement vétustes soit 957 144,26€ HT.
L'actualisation et la révision est de 510 476,94€HT. Les honoraires de Moe/ sps sont rapportés à 10% soit 638 096,17 € HT- coût retenu 822 808,29 € HT
5) Les frais généraux sont estimés à 594 067,54 €HT et correspondent au ratio ANRU éligible (7 %). coût retenu 693 705,67 € €HT
Les frais financiers et frais de gestion ont été sorti du bilan.(non éligibles ANRU).
LES RECETTES: 1 686 295€
Elles comprennents 4 lots en diversification . Un cinquième lot (sud guillain) est à l'étude afin d'estimer si techniquement et commercialement il est possible de produire un petit programme en diversification (car en vulnérabilité forte en champs captants et programme à proximité immédiate de la ligne à haute tension). il s'agirait d'un petit programme qui générerait très peu de recettes. Action Logement ne s'est pas positionnée sur le site NPRU du Blanc Riez. Il n'est pas repris de contrepartie Action Logement.
Le projet génère 12 487 m² de SDP total. 11 033 m² de SDP sont destinées à du logement. 4636 m² de SDP sont destinées à de l' accession libre à 180 euros du m² et 6397 m² de SDP en accession maitrisée à 115 euros du m². Cette répartition a été réalisée en fonction des lots. Les lots en accession libre étant les programmes adressés sur Guillain et les lots en accession maitrisée sur la rue Fleming. Cette répartition sera confortée et étoffée par l'étude de diversification portée actuellement par la MEL et menée par Adéquation. 1062 m² de SDP pour le repositionnement de la polarité commerciale (EPARECA) avec une charge foncière à 80m² . Il a été retiré les m² tertaire positionnés dans l'immeuble du centre commercial. Maintien de 392m² en recette sur le secteur tour.
BILAN D'AMENAGEMENT ANRU:
Les dépenses éligibles ANRU correspondent à 11 801 944,74 € HTsoit 12 086 295€ HTen coût retenu.
Les recettes retenues sont les suivantes: 1 686 295€ euros de cessions de charge fonciere.
La participation de l' ANRU s'élève à 5 200 000 euros.
La participation de la région s'élève à 416 950 euros.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en concession d'aménagement	Outil règlementaire :	Montage juridique: Autorisations d'urbanisme Montage opérationnel : En cours d'étude (en partie en concession d'aménagement)
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	centre commercial du Blanc Riez		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	04/04/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**
Montant des dépenses subventionnables :	12 086 295,00 €
Montant des recettes retenues :	1 686 295,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**10 400 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**5 200 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 801 944,75 €	montant TTC :	14 162 333,69 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	899 739,95 €		
	EPCI :	3 598 959,80 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	416 950,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 686 295,00 €		
	ANRU :	5 200 000,00 €		
	Total des co-financements :	11 801 944,75 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Aménagement secteur JB Clément
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-24-0002-008

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le site JB Clément s'inscrit dans une logique de mutation profonde avec 60% de démolition et de diversification de l'offre de logement.
Les enjeux auxquels répond le projet urbain sont :

1. préserver le caractère paysager du site tout en retrouvant un fonctionnement plus urbain. Ainsi, une nouvelle rue paysagée est créée, dont les inflexions permettent de préserver l'ensemble des beaux arbres du site, et valoriser les usages et déplacement doux. Une connexion vers le Nord et le parvis du centre social de l'Arbrisseau complète le maillage de quartier ;
2. Donner un caractère urbain classique sur la rue du faubourg d'Arras, en reconstituant une façade en front à rue constituée de collectifs et en élargissant et plantant son trottoir ;
3. Proposer une diversité de typologies de constructions - de la maison de ville, de l'intermédiaire et du collectif - en écho aux bâtis existants contigus

Ce projet urbain s'accompagne d'une programmation habitat finement proportionnée pour répondre aux enjeux :
- de déconcentration de l'offre sociale, avec la démolition au total de 60 logements;
- de diversification de l'offre : l'accession sociale et le libre représentent 90% des 198 logements neufs ;
- d'identification des contreparties Foncière Logement issues de l'ANRU 1, transférées à Notre Logis.
- de maintien à travers une restructuration exemplaire d'une offre sociale très accessible financièrement, diversifiée en termes de typologies et de grande qualité d'habiter pour développer une véritable stratégie de peuplement;
- et enfin, de développement d'une offre spécifique de logements abordables à destination des séniors en PLAI, PLUS et PLS (23 logements dans le neuf et le fléchage possible de 4 logements PMR réalisés aux rez-de-chaussée des résidences restructurées).

Montage opérationnel
Les dépenses reprises dans la FAT correspondent aux aménagements réalisés par :
- Les collectivités (voie structurante et espaces publics de proximité)
- Vilogia (voie secondaire de desserte des nouveaux logements)

Vilogia restera propriétaire de son foncier qui représente près de 70% de l'emprise du projet. Aussi, les coûts d'acquisition des parcelles privées et la valorisation du foncier après démolition ne sont pas repris dans la FAT aménagement. Vilogia cédera uniquement, à l'euro symbolique, le foncier nécessaire à la réalisation des espaces publics (voie structurante et espaces publics de proximité).
Les recettes correspondent à la prise en charge des coûts relatifs à la voirie secondaire par Vilogia, à la participation des constructeurs (taxe d'aménagement) et aux recettes de sdp sur les terrains détenus par la MEL, le reste du foncier public étant cédé au titre des contreparties Action Logement de l'ANRU 1. Notre Logis y réalisera 80 logements en accession à la propriété.
La résidentialisation par Vilogia des tours 1 et 3, réhabilitées au titre du NPRU sera menée conjointement et n'appelle pas de subvention de l'ANRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Opération JEAN Baptiste Clément - Lille Sud	Rue Jean Baptiste Clément- Lille Sud
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Lot 5 en partie valorisé par la MEL. Surface totale du lot 5 : 2640 m² dont 1100m² propriété MEL qui seront cédés en droits à construire de l'accession sociale à la propriété à hauteur de 135€/m² de sdp.
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	accession sociale : 135€/m² sdp
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	2 482 896,97 €	
Montant des recettes retenues :	991 054,00 €	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 491 842,97 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**745 921,49 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 541 886,00 €	montant TTC :	3 050 263,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	97 699,31 €		
	EPCI :	707 211,20 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	991 054,00 €		
	ANRU :	745 921,49 €		
	Total des co-financements :	2 541 886,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - MEL
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059090-24-0002-009

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans ce descriptif consacré aux aménagements d'espaces publics de compétence MEL, l'opération globale prise en compte à titre de contexte. Ainsi, le descriptif des aménagements liés à cette FAT sont-ils relatifs à la seule voirie et les couts d'opérations sont ceux qui seront supportés par la MEL uniquement. Les coûts que la Ville portera en complément de ceux de la MEL seront affichés dans la FAT dont la Ville est MO sur l'aménagement. Au regard du plafonnement des subventions à 4 millions d'Euros posé par le CE du 7 décembre 2018, les coûts relatifs aux aménagements de voiries et d'espaces publics ne sont pas intégralement repris dans la constitution de la présente FAT. Le bilan d'aménagement repris en annexe présente l'ensemble des postes de dépenses et distingue ceux intégrés à la FAT, de ceux relevant du droit commun.

Présentation générale :
Le quartier des Villas et, par extension celui de la Mousserie, (construits entre les années 1955 et 1960) a peu évolué, malgré des dynamiques ambitieuses engagées sur les quartiers environnants : site de l'Union, de La Lainière, Canal de Roubaix, Campus Gare... Ces derniers portent tous une identité propre et des programmes particuliers : l'Union et sa programmation d'excellence (textile et image), le parc canal à Roubaix, le corridor écologique traversant le campus gare (Roubaix), la logistique urbaine (La Lainière).
L'ambition première de la Ville de Wattrelos et de la MEL consiste à repositionner le secteur des Villas dans les dynamiques urbaines environnantes et de profiter de ce retournement d'image par une programmation adaptée.
La mise en place de cette nouvelle trame urbaine et paysagère et d'une offre renouvelée de logement implique la démolition des trois bâtiments existants (Dufy - 1; Ardoise - 2; Gypse - 3), représentant au total 120 logements. Suite au plafond imposé par le Comité d'Engagement du 07 décembre 2018, seuls deux démolitions pourront entrer dans la maquette financière.

L'idée fondatrice du projet se base sur la mise en place d'un nouvelle liaison qui prolonge la rue du Moulin Tonton et rejoint la rue de l'Union. Il s'agit de redonner de la lisibilité à ce quartier en proposant un nouvel itinéraire vers la Gare de Tourcoing et de conforter la trame verte des parcs du Moulin Tonton et des Villas.

Présentation de la trame viaire :
Pour répondre à cet enjeu, une voirie principale est réalisée ainsi qu'une reconfiguration des accès aux garages du square Dufy.
Les modes de déplacement doux sont favorisés notamment par la création de sentes piétonnes en rapport avec les jardins familiaux. Ce nouveau maillage permet aussi de relier les autres zones alentours en mutation (Union, Kipsta, parc commercial des Couteaux). La rue du Moulin Tonton prolongée permettra un adressage des emprises constructible et la desserte des programmes bâtis neufs, objet du présent projet urbain.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Eugène Delacroix, Rue des Villas, Square Dufy	Le quartier des Villas fut construit dans les années 50 et 60 il s'articule autour des rues des Villas, Delacroix et du square Dufy. Il se situe à l'articulation des communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos et se trouve ainsi au coeur d'une zone en pleine mutation. En effet les projets de la gare Epidème, de la ZAC de l'Union et de la Lainière (33 ha) se situent à proximité directe. le périmètre opérationnel se développe sur une superficie de 4,2 ha et accueille un parc de 163 logements composés de : 3 immeubles collectifs (120 logements) situés rue des Villas et square Duffy 43 logements individuels dont 34 en location situés rues Delacroix et des Villas Duffy L'opération, objet de la présente FAT, concerne l'aménagement de voiries nouvelles s'étendant sur de près d'un hectare.
Commune de réalisation 59-Wattrelos	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidème Villas Couteau	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Objectifs du projet :
- ouvrir le quartier par une nouvelle liaison ;
- améliorer le cadre de vie des habitants par la restructuration d'un parc ;
- proposer des produits logements adaptés et diversifiés sur les nouveaux ilots.

L'opération objet de la présente FAT répond au premier objectif et vise à la réalisation des voiries et espaces publics par la MEL. Le montage opérationnel en régie sur la base d'échanges fonciers permettra de supprimer les couts liés à la rémunération de l'aménageur et aux acquisitions foncières, ainsi, la MEL diminue ses dépenses pour assurer la soutenabilité d'une opération.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Les domanialités diverses (MEL/Wattrelos/Vilogia) sont réparties selon un schéma simple et lisible. Le nombre restreint de propriétaires permet la mise en place d'un protocole d'échanges fonciers qui favorise la mise en oeuvre simplifiée de la phase opérationnelle. Une fois rendu propriétaire des emprises nécessaires à son intervention chaque maitre d'ouvrage pourra procéder aux opérations de constructions selon un planning coordonné. MEL et Ville mettront leur compétences en oeuvre en régie au sein d'un groupement de commandes.
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Le site des Villas se trouve dans un contexte de marché immobilier détendu. Les logements envisagés en diversification rencontreront la concurrence des produits localement les plus recherchés correspondant aux logements individuels de 3 chambres à moins de 150 000 Euros. Par ailleurs, la proximité directe de l'Union implique une coordination des rythmes de livraison des logements neufs afin d'éviter la saturation du marché. Aussi, il est envisagé de singulariser le projet des Villas en capitalisant sur un cadre de vie marqué par la présence forte de l'élément végétal et le développement de produits logement adaptés du type "logement capable". L'ambition posée en termes de cadre de vie trouvera son expression dans la réalisation d'espaces publics qualitatifs et valorisants (priorité aux déplacements doux, gestion durable des eaux pluviales).	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Voirie/Espaces Publics : 11150 m². La présente fiche concerne l'aménagement des voiries et espaces publics.
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Voirie et espaces publics ne font pas l'objet de valorisation. Dans le montage du projet d'aménagement des espaces publics, seules les dépenses sont affichées.
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	2 barres de 40 logements chacune sont vouées à démolition. Elles représentent une emprise totale de 1240 m². La réalisation du programme de voirie est principalement concernée par la démolition de la première barre de logements, dénommée barre Dufy.		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**	
Montant des dépenses subventionnables :	700 387,72 €	
Montant des recettes retenues :	27 124,50 €	
Assiette subventionnable (déficit) :	**673 263,22 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**336 631,61 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	675 387,10 €	montant TTC :	810 464,52 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	311 630,99 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	27 124,50 €		
	ANRU :	336 631,61 €		
	Total des co-financements :	675 387,10 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE WATTRELOS	WATTRELOS - Aménagement secteur Les Villas - Ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059090-24-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Ce descriptif de l'opération globale intègre des éléments d'information consacrés uniquement aux aménagements de compétence Ville. Ainsi, le descriptif des aménagements liés à cette FAT sont-ils relatifs aux seuls espaces verts, mobiliers et éclairages urbains. De même, les couts d'opérations sont ceux qui seront supportés par la Ville uniquement. Les coûts que la MEL portera en complément de ceux de la Ville seront affichés dans la FAT dont la MEL assure la maitrise d'ouvrage.
Au regard du plafonnement des subventions à 4 millions d'Euros posé par le CE du 7 décembre 2018, les coûts relatifs aux aménagements des espaces verts et éclairage ne sont pas intégralement repris dans la constitution de la présente FAT. Le bilan d'aménagement repris en annexe présente l'ensemble des postes de dépenses et distingue ceux intégrés à la FAT, de ceux relevant du droit commun.

Présentation générale :
Le descriptif de l'opération est basé sur le projet d'aménagement d'ensemble.
Le quartier des Villas et, par extension celui de la Mousserie, (construits entre les années 1955 et 1960) a peu évolué, malgré des dynamiques ambitieuses engagées sur les quartiers environnants : site de l'Union, de La Lainière, Canal de Roubaix, Campus Gare… Ces derniers portent tous une identité propre et des programmes particuliers : l'Union et sa programmation d'excellence (textile et image), le parc canal à Roubaix, le corridor écologique traversant le campus gare (Roubaix), la logistique urbaine (La Lainière).
L'ambition première de la Ville de Wattrelos et de la MEL consiste à repositionner le secteur des Villas dans les dynamiques urbaines environnantes et de profiter de ce retournement d'image par une programmation adaptée.
Pour ce faire, une nouvelle trame urbaine et paysagère et d'une offre renouvelée de logement seront mis en place et impliquent la démolition des trois bâtiments existants (Dufy - 1; Ardoise - 2; Gypse - 3), représentant au total 120 logements.
A ce titre, la deuxième idée forte du projet consiste à conforter la trame verte des parcs du Moulin Tonton et des Villas. L'insertion centrale du parc permettra un adressage des emprises constructibles sur un espace vert valorisé.

Présentation des aménagements liés aux espaces verts :
Le parc des Villas ne sera pas conservé dans sa configuration actuelle mais présentera à terme une superficie équivalente et un positionnement profitant autant aux constructions neuves qu'à celles existantes. Il viendra s'adosser au parc du Moulin Tonton, avec lequel il deviendra possible d'envisager la composition d'une entité verte cohérente. En entrée de quartier (croisement Union / Couteaux / Jouhaux), un «parvis végétal» sera aménagé en préservant les arbres existants assurant ainsi une vitrine du quartier sur les axes urbains alentours et une visibilité sur la profondeur en direction de Tourcoing. Il sera également tenu compte des besoins et des usages des habitants pour déterminer la configuration des éclairages urbains et implanter de nouveaux mobiliers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Eugène Delacroix, Rue des Villas, Square Dufy	Le quartier des Villas fut construit dans les années 50 et 60 il s'articule autour des rues des Villas, Delacroix et du square Dufy. Il se situe à l'articulation des communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos et se trouve ainsi au coeur d'une zone en pleine mutation. En effet les projets de la gare Epidème, de la ZAC de l'Union et de la Lainière (33 ha) se situe à proximité directe. le périmètre opérationnel se développe sur une superficie de 4,2 ha et accueille un parc de 163 logements composés de : 3 immeubles collectifs (120 logements) situés rue des Villas et square Duffy 43 logements individuels dont 34 en location situés rues Delacroix et des Villas
Commune de réalisation 59-Wattrelos	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidéme Villas Couteau	
Situation Dans QPV	L'opération, objet de la présente FAT, concerne l'aménagement d'un espace vert s'étendant sur de prés de 1 hectare.

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Objectifs du projet :
Sur la base du constat de manque de lisibilité et de nécessaire diversification des produits logements, le projet urbain défini vise à , Sur la base du constat de manque de lisibilité et de nécessaire diversification des produits logements, le projet urbain défini vise à :
- ouvrir le quartier par une nouvelle liaison
- améliorer le cadre de vie des habitants par la restructuration d'un parc
- proposer des produits logements adaptés et diversifiés sur les nouveaux ilots

Le montage opérationnel en régie permettra de limiter les surcouts notamment liés à la rémunération de l'aménageur et aux acquisitions foncières, et à préserver la possibilité d'une intervention souple et rapide.

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Les domanialités diverses (MEL/Wattrelos/Vilogia) sont réparties selon un schéma simple et lisible. Le nombre restreint de propriétaires permet la mise en place d'un protocole d'échanges fonciers qui favorise la mise en poeuvre simplifiée de la phase opérationnelle. Une fois rendu propriétaire des emprises nécessaires à son intervention chaque maitre d'ouvrage pourra procéder aux opérations de constructions selon un planning coordonné. MEL et Ville mettront leur compétences en oeuvre en régie au sein d'un groupement de commandes.
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Le site des Villas se trouve dans un contexte de marché immobilier détendu. Les logements envisagés en diversification rencontreront la concurrence des produits localement les plus recherchés correspondant aux logements individuels de 3 chambres à moins de 150 000 Euros. Par ailleurs, la proximité directe de l'Union implique une coordination des rythmes de livraison des logements neufs afin d'éviter la saturation du marché. Aussi, il est envisagé de singulariser le projet des Villas en capitalisant sur un cadre de vie marqué par la présence forte de l'élément végétal et le développement de produits logement adaptés du type "logement capable". Le projet confortera les espaces verts par la reconfiguration et requalification du parc	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces Verts : 9400 m². La présente FAT concerne uniquement les fonciers à usage d'espaces verts.

Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Espaces verts, éclairages publics et mobiliers urbains ne font pas l'objet de valorisation. Dans le montage du projet d'aménagement relevant des compétences Ville, les fonciers cessibles sont destinés au développement d'opération de diversification et ont été évalués à 30€/m².
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	3 barres de 40 logements chacune sont vouées à démolition dans le cadre du projet global. Elles représentent une emprise totale de 1860 m². Le parc sera implanté sur l'emprise de la barre Ardoise dans son entièreté et d'une moitié de la barre Dufy, soit environ 2700 m².		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	746 120,13 €
Montant des recettes retenues :	91 380,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**654 740,13 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	70,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**70,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**458 318,09 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	698 766,02 €	montant TTC :	838 519,23 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	149 067,93 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	91 380,00 €		
	ANRU :	458 318,09 €		
	Total des co-financements :	698 766,02 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 570 LLS (387 PLAI / 183 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Reconstitution de l'offre de 1093 LLS démolis, soit 656 PLAI et 437 PLUS.

313 RO déjà identifiés dans le protocole de préfiguration et FAT à l'adresse par Vilogia (170 PLAI - 143 PLUS)

Plusieurs FAT de reconstitution ont été réalisées par la MEL à hauteur de 601 LLS, dont 99 PLAI et 108 PLUS sont à déduire de la présente macro-FAT pour Vilogia.

La présente macro-FAT porte donc sur un volume restant à identifier à l'adresse de 570 LLS, soit 387 PLAI 183 PLUS. L'écart de "-3" PLUS correspond à un rééquilibrage à somme nulle entre la macro-FAT de 3F Nord-Artois et celles des autres bailleurs (le volume de PLUS dans la macro-FAT initiale de 3F étant inférieur au volume de PLUS à retirer sur à la création de FAT RO sous maîtrise d'ouvrage MEL).

Une instance spécifique de suivi de la reconstitution sera mise en place afin, notamment, d'identifier à l'adresse année après année les opérations de reconstitution permettant d'atteindre le volume restant de 780 logements correspondant à l'objet de reconstitution en 1 pour 1. La MEL a déjà identifié et partagé avec la DDTM 59 une liste de fonciers potentiels de reconstitution qui alimenteront la production de logements en reconstitution.

Pour rappel les démolitions sont :
HEM 92 LLS
LILLE JB CLEMENT 60 LLS
MONS 127 LLS
TOURCOING 654 LLS
WATTIGNIES 80 LLS
WATTRELOS 80 LLS

245 opérations de RO sont en programmation 2020-2022 :
Tourcoing Argosyn 10 plus - 14 plai
Hellemmes Quebecor 31 plus - 45 plai
Tourcoing Quai des Canotiers 24 plus -24 plai
Lille Aviateurs 42 plai 28 plus
Hem 15 Béguinages
Leers rue des Cyprès 12 Plai

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
A définir	
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	570 logements 183 PLUS 387 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	72

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	2 250 900,00 €		2 250 900,00 €
PLAI :	3 792 600,00 €	3 018 600,00 €	6 811 200,00 €
Total :	**6 043 500,00 €**	**3 018 600,00 €**	**9 062 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	82 909 090,91 €	montant TTC :	91 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	3 018 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	76 871 890,91 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	3 018 600,00 €		
	Total des co-financements :	82 909 090,91 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	70 479 027,27 €		
	dont PRET CDC :	64 435 527,27 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	6 043 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS - Reconsitution 43 LLS (26PLAI / 17PLUS) - Van Der Meersch
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction de 43 logements collectifs locatifs sociaux sur le site d'un ancien CROUS, rue Van Der Meersch à MONS EN BAROEUL
17 logements PLUS et 26 logements PLAI pour la reconstitution de l'offre
Bâtiment appartenant à l'Etat, racheté par la Ville qui l'a démoli, maîtrise foncière faite par la Ville (déclassement de parcelles MEL, Ville etc) puis division foncière (par la Ville) et revente à Vilogia 1 °trimestre 2020.
Construction neuve en MOD Vilogia
Parcelles cadastrales concernées par la division foncière : AK189, AK190, AK191 et AK192
Dates prévisionnelles :
- dépôt PC fin 2019
- lancement appel d'offre avril 2020
- dépôt dossier de financement début 2020
- OS 2nd semestre 2020

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Van Der Meersch	Limite foncière non validée.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	43 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	A moins de 500 m du centre ville avec commerces de proximité et de la zone d'activité et commerciale du Bd de l'Ouest à Villeneuve d'Ascq. Ligne de Bus à 50m, et métro à moins de 300m
dont en PLUS :	17 PLUS		
dont en PLAI :	26 PLAI		
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4 à 5 niveaux		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Passif - Label PassivHaus	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	5

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	209 100,00 €		209 100,00 €
PLAI :	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €
Total :	**463 900,00 €**	**202 800,00 €**	**666 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 230 538,00 €	montant TTC :	5 748 619,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	202 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 824 938,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	202 800,00 €		
	Total des co-financements :	5 230 538,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 768 157,00 €		
	dont PRET CDC :	4 304 257,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	463 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	Plan de Financement à confirmer et sous réserve du prix d'acquisition du terrain, et des financements complémentaires des autres partenaires.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI /11 PLUS) - Hall'Ys
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Il s'agit d'une opération d'aménagement d'ensemble portée par le promoteur ALILA, où VILOGIA se porte acquéreur d'un collectif de 42 logements R+4 avec une cellule commerciale en RDC, + 4 maisons individuelles et un foyer de 30 chambres gérés par l'association EOLE et destinés à recevoir des hommes seuls.
L'opération de 42 logements + 4 maisons comprends 23 logements en reconstitution de l'offre (11 en PLUS et 12 en PLAI).
Le numéro des parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :
- Section AI numéro 25
- Section AI numéro 27
- Section AI numéro 28

Le contrat de réservation a été signé le 25 juin 2019.
Le PC pour le collectif a été déposé le 21/12/2018.
Le PC pour les individuelles a été déposé le 03/08/2018.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4 rue de la Lys 59 520 HALLUIN	
Commune de réalisation	
59-Halluin	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	23 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	11 PLUS		
dont en PLAI :	12 PLAI		
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012-10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	135 300,00 €		135 300,00 €
PLAI :	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €
Total :	**252 900,00 €**	**93 600,00 €**	**346 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 827 200,00 €	montant TTC :	3 109 920,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	93 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 640 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	93 600,00 €		
	Total des co-financements :	2 827 200,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 215 920,00 €		
	dont PRET CDC :	1 963 020,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	252 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32 PLAI) - Salengro IZIDOM
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
Hellemmes Salengro 32 logts	685-6999999-31-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réalisation d'une opération en partenariat avec Vilogia Premium :
- Démolition et dépollution du site.
- Vilogia SA : Construction de 32 logts collectifs - résidence sociale - foyer logement Izidom
- Vilogia Premium : Construction de 22 logts collectifs en accession

Le foncier appartient à la MEL, a fait l'objet d'un concours dont le groupe Vilogia associé à la MOE Parallèle Architectes est lauréat.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
83 à 91 rue Roger Salengro HELLEMMES Parcelles AD710-764-268-934	
Commune de réalisation 59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	32 logements 32 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Centre Ville - Proche transport en commun (Bus, Metro, Vlille)
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Jeunes actifs - Projet Social en cours d'élaboration
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	4 (mais qui seront reportés sur une autre opération à la demande d'Action Logement)

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires
Dépôt PC : Septembre 2019
Obtention PC : Mars 2020
Lancement AO : Mai 2020
OS : Septembre 2020
Réception : Fin 2022

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	313 600,00 €	249 600,00 €	563 200,00 €
Total :	**313 600,00 €**	**249 600,00 €**	**563 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 013 578,91 €	montant TTC :	3 314 937,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	249 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 514 378,91 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	249 600,00 €		
	Total des co-financements :	3 013 578,91 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 062 342,07 €		
	dont PRET CDC :	1 748 742,07 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	313 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI / 32 PLUS) - Lille Carnot Mc DO
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération de 50 logements locatifs sociaux en VEFA avec ICADE et Financière DUVAL, Boulevard Carnot à Lille. 15PLAI (en RO)/32PLUS (en RO)/3PLS (en DC). Dépôt PC : 03/06/2019. Date de signature prévisionnelle du contrat de réservation : décembre 2019. . Date de signature prévisionnelle de l'acte de vente : 06/2020.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Boulevard Carnot à Lille	N°parcelles cadastrales : TV34 pour 2982m².
Commune de réalisation 59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Dépôt PC : 03/06/2019. Date de signature prévisionnelle du contrat de réservation : décembre 2019. . Date de signature prévisionnelle de l'acte de vente : 06/2020.

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	47 logements 32 PLUS 15 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	18		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	6

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	393 600,00 €		393 600,00 €
PLAI :	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €
Total :	**540 600,00 €**	**117 000,00 €**	**657 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 193 046,00 €	montant TTC :	7 912 350,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	117 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 959 046,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	117 000,00 €		
	Total des co-financements :	7 193 046,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 420 689,10 €		
	dont PRET CDC :	5 880 089,10 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	540 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - Lot 1 Allée des Tilleuls
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
LOMME LOT 1 - 28 Logts 19PLUS - 9PLAI	685-6999999-31-0001-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction de 3 immeubles collectifs (Bâtiments A, B, C) de hauteur R+2 à R+3 sur le Lot 1 - Allée des Tilleuls - Quartier Mitterie dans le cadre du renouvellement complet du quartier.
Ce projet immobilier réalisé en maîtrise d'ouvrage directe, s'inscrit en lieu et place de l'ancienne barre Bâtiment B de 95 logts, propriétée de Vilogia, qui a été démolie début 2019, et sur des voiries et parkings appartenant à la MEL en cours de désaffectation et de déclassement. Ce projet immobiler est réalisé en partenariat avec Vilogia Premium qui construit un bâtiment collectif de 7 logements, dénommé bâtiment D, et 10 maisons en accession à la propriété
Parcelles Cadastrées : A3821, A3838, A4915 pour partie, A4479 pour partie, A4477, A4476, A4478 pour partie, A4479 pour partie, A4475.
Les 19 PLUS sont rattachés au droit commun et sont inscrits à la programmation 2020, la typologie est la suivante : 7T2, 8T3 et 4 T4.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Lille - Lomme - Allée des Tilleuls	Parcelles Cadastrées : A3821, A3838, A4915 pour partie, A4479 pour partie, A4477, A4476, A4478 pour partie, A4479 pour partie, A4475.
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Le planning prévisionnel est le suivant :
- Dépôt PC - Septembre 2019
- Obtention PC - Mars 2020
- Lancement AO - Mai 2020
- Dépôt DF droit commun : Mai 2020
- OS : Septembre 2020

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	9 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Proche des transports, de la voie rapide et des commerces et centres commerciaux
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	9 PLAI		
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2 immeubles R+2 (bât A et B) - 1 immeuble R+3 (bât C)		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 10 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
Total :	**88 200,00 €**	**70 200,00 €**	**158 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 070 790,27 €	montant TTC :	1 177 868,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	70 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	930 390,27 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	70 200,00 €		
	Total des co-financements :	1 070 790,27 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	857 971,73 €		
	dont PRET CDC :	769 771,73 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	88 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	**Intitulé de l'opération** MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 LLS (6 PLAI / 13 PLUS) - Rue Lavoisier Becquerel - VEFA Projectim
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Dans le cadre d'un projet de construction immobilier de 90 logements collectifs situé rues du Becquerel et Lavoisier à Mons en Baroeul, trois opérateurs (PROJECTIM, LOGER HABITAT et VILOGIA) oeuvrent sur ce projet. Parcelles section AL n°656 et 850
VILOGIA se porte acquéreur en acquisition VEFA de 19 logements collectifs.
La répartition du financements se décompose en 13 PLUS et 6 PLAI.
Un permis de construire a été déposé et validé en date du 09/11/2018.
La signature de l'Acte authentique de VEFA est programmée en janvier 2020.
Le démarrage des travaux sera alors lancé courant du premier trimestre 2020.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération RUE LAVOISIER BECQUEREL	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	



Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	19 logements 13 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	L'accès au boulevard de l'Ouest est à 2.5km, à la voie rapide (RN356) à 1.5km et au boulevard de Breucq à 3km. La station de bus Transpole la plus proche se trouve à 250m 'Bd Leclerc' et est desservie par la ligne 13 'Lille Mont de Terre – Vd'Ascq Hôtel de ville'. Les 2 stations de métro 'Mons Sarts' ou 'Mairie de Mons' se trouvent à égale distance à 1.1km. Une station de V'Lille se situe en face de la parcelle
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	Dans QPV - validé lors du CE du 12/06/2019
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	159 900,00 €		159 900,00 €
PLAI :	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
Total :	**218 700,00 €**	**46 800,00 €**	**265 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 763 636,36 €	montant TTC :	3 040 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	46 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 670 036,36 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 800,00 €		
	Total des co-financements :	2 763 636,36 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 474 190,91 €		
	dont PRET CDC :	2 255 490,91 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	218 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 LLS (25 PLAI / 16 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-008

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Faches-Thumesnil	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	41 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	16 PLUS		
dont en PLAI :	25 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	5

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	196 800,00 €		196 800,00 €
PLAI :	245 000,00 €	195 000,00 €	440 000,00 €
Total :	**441 800,00 €**	**195 000,00 €**	**636 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 963 636,37 €	montant TTC :	6 560 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	195 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 573 636,37 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	195 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 963 636,37 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	5 120 890,91 €		
	dont PRET CDC :	4 679 090,91 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	441 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI / 35 PLUS) - Multi Lomme VEFA NEXITY
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0001-009

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Acquisition en VEFA auprès de NEXITY d'une partie d'un programme d'environ 500 logements appelé Vill'Arboréa dont l'objectif premier permettra une requalification d' une zone d'anciens entrepôts désaffectés située entre Lomme Délivrance et Mitterie. 128 logements sociaux seront réalisés dont 51 pour VILOGIA. Programme mixte avec de l'accession sociale, logements libres. Parking sous-sol. Secteur situé à proximité immédiate des commerces et de la station de métro Mitterie.
Négociation en cours. Signature de la réservation prévu fin 2019. Livraison lot 2 Juin 2021 lot 7 Juin 2023 lot 11 juin 2022. Cette FAT a connu une variation dans le nombre de PLUS et PLAI par rapport au dossier du Comité d'engagement du 12 juin dernier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Lille	parcelle 355b
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	51 logements 35 PLUS 16 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Métro Mitterie
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	6

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	430 500,00 €		430 500,00 €
PLAI :	156 800,00 €	124 800,00 €	281 600,00 €
Total :	**587 300,00 €**	**124 800,00 €**	**712 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 698 460,00 €	montant TTC :	7 368 306,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	124 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 448 860,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	124 800,00 €		
	Total des co-financements :	6 698 460,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 013 052,60 €		
	dont PRET CDC :	5 425 752,60 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	587 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 PLUS) - Rue Chobourdin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération immobilière comprenant 12 logements locatifs et 14 lots à aménager

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
rue Chobourdin (parcelles OA 1560-1562-1681-1169-1170-1171-1911)	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Individuels groupés		
Nombre de LLS reconstitués :	6 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	3 PLAI		
Nombre de bâtiments :	6	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €
Total :	**66 300,00 €**	**23 400,00 €**	**89 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	708 066,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	23 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	661 266,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	23 400,00 €		
	Total des co-financements :	708 066,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	590 500,00 €		
	dont PRET CDC :	524 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	66 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3 PLUS) - rue du Château et rue des jardins Caulier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Partenord réalise une opération immobilière de 6 logements dont 1 PLS

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
rue du Château et rue des jardins Caulier (parcelles TW99 et TW 125)	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	5 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	2 PLAI		
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**56 500,00 €**	**15 600,00 €**	**72 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	778 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	15 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	746 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	778 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	669 000,00 €		
	dont PRET CDC :	612 500,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	56 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOMME - reconstitution 22 LLS (8 PLAI / 14 PLUS) - MULTILOM - rues Jules Guesde & Albert Thomas
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

PARTENORD HABITAT achète en VEFA 26 logements collectifs au promoteur Groupe NEXITY, dans un projet d'ensemble comprenant au total 507 logements. Ce projet est situé à l'angle des rues Jules Guesde et Albert Thomas (ancine site MULTILOM). ces 507 logements sont composés de : 294 logements collectifs en accession libre, 128 logements en loctif social et 85 logements en P.S.L.A.. Sur ces 26 logements collectifs locatifs, 22 sont prévus en reconstitution d'offre (objet de la présente FAT) et 4 sont prévus en PLS (2 types 2 et 2 types 3).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Angle rues Jlues Guesde et Albert Thomas à LOMME	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués :	22 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	14 PLUS		
dont en PLAI :	8 PLAI		
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	172 200,00 €		172 200,00 €
PLAI :	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €
Total :	**250 600,00 €**	**62 400,00 €**	**313 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 070 375,00 €	montant TTC :	3 377 412,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	62 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 945 575,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	62 400,00 €		
	Total des co-financements :	3 070 375,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	250 600,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	250 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MONS EN BAROEUL - Reconstitution 9 LLS (4 PLAI / 5 PLUS) - Rue Becquerel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
3-1-400	685-6999999-31-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
PARTENORD HABITAT achète en VEFA au groupement de promoteurs BOUYGUES Immobilier et NACARAT 11 logements collectifs neufs à MONS EN BAROEUL, rue Becquerel. Ce projet comprend au total 41 logements dont 30 logement collectifs en accession libre et 11 logements collectifs locatif social. Sur ces 11 logements collectifs locatifs, 9 font l'objet d'une reconstitution d'offre (décrits dans la présente FAT) et 2 sont prévus en PLS (2 types 2).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
86 rue Becquerel - MONS EN BAROEUL	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	9 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	5 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	61 500,00 €		61 500,00 €
PLAI :	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €
Total :	**100 700,00 €**	**31 200,00 €**	**131 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	992 519,68 €	montant TTC :	1 091 771,64 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	31 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	930 119,68 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	31 200,00 €		
	Total des co-financements :	992 519,68 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	830 868,00 €		
	dont PRET CDC :	730 168,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	100 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLAI / 17 PLUS) - Rue Jean Jaurès
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
PARTENORD HABITAT achète en VEFA 26 logements collectifs locatifs neufs au promoteur PIERREVAL. Ce projet est situé rue Jean Jaurès à MOUVAUX. Ces 26 logements collectifs locatifs se répartissent en 9 PLAI et 17 PLUS, tous en reconstitutution d'offre (objet de la présente FAT).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Jean Jaurès à MOUVAUX (parcelle AL 0137 pour partie)	
Commune de réalisation	
59-Mouvaux	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	26 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	17 PLUS		
dont en PLAI :	9 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	209 100,00 €		209 100,00 €
PLAI :	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
Total :	**297 300,00 €**	**70 200,00 €**	**367 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 823 411,11 €	montant TTC :	4 205 752,22 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	70 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 683 011,11 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	70 200,00 €		
	Total des co-financements :	3 823 411,11 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 300 600,00 €		
	dont PRET CDC :	3 003 300,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	297 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	SAINT ANDRE LEZ LILLE - Reconstitution 53 LLS (37 PLAI / 16 PLUS) - Rue de Lambersart
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
DOMAINE D'HESTIA SAINT ANDRE LEZ LILLE	685-6999999-31-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
PARTENORD HABITAT achète en VEFA au promoteur CAPELLI, un ensemble immobilier du "Domaine d'Hestïa" rue de Lambersart à SAINT ANDRE LEZ LILLE. Le projet global prévoit la réalisation de 465 logements. Sur ces 465 logements, PARTENORD HABITAT acquière 123 logements collectifs locatifs répartis comme suit : 37 PLai, 48 PLUS, 10 PLS et 23 ULS-PLS. 53 logements - 37 PLai et 25 PLUS (objet de la présente FAT) font l'objet d'une reconstitution d'offre.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
76 rue de Lambersart SAIINT ANDRE LEZ LILLE Domaine d'Hestia	
Commune de réalisation 59-Saint-André-lez-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	53 logements 16 PLUS 37 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	5	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	7

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	196 800,00 €		196 800,00 €
PLAI :	362 600,00 €	288 600,00 €	651 200,00 €
Total :	**559 400,00 €**	**288 600,00 €**	**848 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 251 999,23 €	montant TTC :	6 877 199,16 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	288 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 674 799,23 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	288 600,00 €		
	Total des co-financements :	6 251 999,23 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	5 049 600,00 €		
	dont PRET CDC :	4 490 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	559 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 PLAI / 6 PLUS) -Rue Voltaire
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
PARTENORD HABITAT achète en VEFA 14 logements collectifs au promoteur Groupe Edouard DENIS, dans un projet d'ensemble comprenant au total 45 logements. Ce projet est situé à l'angle de la rue Votaire (n° 1) et de la rue d'Ennetières à TEMPLEMARS. Les 45 logements sont composés de : 1 maison individuelle en accession libre, 30 logements collectifs en accession libre et 14 logements collectifs locatifs. Sur ces 14 logements collectifs locatifs, 10 sont prévus en reconstitution d'offre (objet de la présente FAT) et 4 sont prévus en PLS (4 types 2).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 rue Voltaire - TEMPLEMARS	
Commune de réalisation	
59-Templemars	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	10 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	6 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	73 800,00 €		73 800,00 €
PLAI :	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €
Total :	**113 000,00 €**	**31 200,00 €**	**144 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	922 285,85 €	montant TTC :	1 014 514,42 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	31 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	859 885,85 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	31 200,00 €		
	Total des co-financements :	922 285,85 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	768 000,00 €		
	dont PRET CDC :	655 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	113 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 PLAI) - Chêne Houpline
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
PARTENORD HABITAT va acheter en VEFA 92 logements individuels et collectifs au promoteur AMO DEVELOPPEMENT. Ce projet se situe au 343 rue du Chêne Houpline à TOURCOING. Sur ces 92 logements, 24 sont en individuels et 68 en collectifs, 25 sont prévus en PLAI, 56 en PLUS et 11 en PLS. Les 25 PLAI font l'objet de la reconstitution d'offre (objet de la présente FAT). Les autres 67 logements sont répartis en 56 PLUS et 11 PLS.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
343 rue du Chêne Houpline à TOURCOING	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	25 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	25 PLAI		
Nombre de bâtiments :	11	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	245 000,00 €	195 000,00 €	440 000,00 €
Total :	**245 000,00 €**	**195 000,00 €**	**440 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 474 231,32 €	montant TTC :	3 821 654,45 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	195 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 084 231,32 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	195 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 474 231,32 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 736 800,00 €		
	dont PRET CDC :	2 491 800,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	245 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 PLAI / 9 PLUS) - Rue Jean Macé
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
PARTENORD HABITAT achète en VEFA 20 logements collectifs au promoteur BOUYGUES Immobilier, dans un projet d'ensemble comprenant au total 80 logements. Ce projet est situé rue Jean Macé, Quai Matisse à WASQUEHAL. Les 80 logements sont composés de : 60 logements collectifs en accession libre et 20 logements collectifs locatifs. Sur ces 20 logements collectifs locatifs, 14 sont prévus en reconstitution d'offre (objet de la présente FAT) et 6 sont prévus en PLS (2 types 2 & 4 types 3).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue Jean Macé - Quai Henri Matisse à WASQUEHAL	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Wasquehal	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	14 logements 9 PLUS 5 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R + 3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	110 700,00 €		110 700,00 €
PLAI :	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €
Total :	**159 700,00 €**	**39 000,00 €**	**198 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 824 158,00 €	montant TTC :	2 006 573,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	39 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 746 158,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	39 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 824 158,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 563 700,00 €		
	dont PRET CDC :	1 404 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	159 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MACRO FAT PARTENORD - Reconstitution 359 LLS Multisites (237 PLAI/122 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0002-010

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Cette macro-FAT représente le solde de l'offre de logements à prévoir en reconstitution au-delà des opérations donnant déjà lieu à des FAT, hors le cas de la reconstitution reprise dans une FAT prévisionnelle sous la maîtrise d'ouvrage du porteur de projet (MEL) pour les opérations concernées en QPV et QPV NPRU.

Nombre de logements démolis : 655
Nombre de logements à reconstituer : 393 PLAI + 262 PLUS
Nombre de logements en programmation 2019 (FAT) : 89 PLAI + 59 PLUS
Nombre de logements en programmation 2020 (FAT) : 8 PLAI + 14 PLUS
Nombre de logements sous la maîtrise d'ouvrage du porteur de projet (MEL) : 59 PLAI + 65 PLUS
Soit un solde de 237 PLAI et 122 PLUS (359 logements) dans cette macro-FAT de reconstitution. L'écart de "-2" correspond à un rééquilibrage à somme nulle entre la macro-FAT de 3F Nord-Artois et celles des autres bailleurs (le volume de PLUS dans la macro-FAT initiale de 3F étant inférieur au volume de PLUS à retirer sur à la création de FAT RO sous maîtrise d'ouvrage MEL).
Le total du volume de reconstitution dans les FAT et macro-FAT sous la maîtrise d'ouvrage de Partenord Habitat n'est plus identique au volume des démolitions. Toutefois, le principe de la reconstitution au 1 pour 1 est assuré au bailleur, au moyen notamment de la mise en oeuvre du protocole foncier annexé à la convention.

Cette répartition PLUS/PLAI permet de respecter au total la production en RO de 60 % en PLAI. La répartition typologique est théorique et est susceptible d'être modifié (30 % T2, 30% T3, 30% T4 et 10 % T5)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
A définir	Ces opérations seront rattachées au PNRU de Loos et de Mons en Baroeul au fur et à mesure de l'avancement.
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	359 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	122 PLUS		
dont en PLAI :	237 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012-20 %	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	45

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	1 500 600,00 €		1 500 600,00 €
PLAI :	2 322 600,00 €	1 848 600,00 €	4 171 200,00 €
Total :	**3 823 200,00 €**	**1 848 600,00 €**	**5 671 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	49 312 000,00 €	montant TTC :	52 024 160,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 848 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	45 614 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 848 600,00 €		
	Total des co-financements :	49 312 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	40 683 600,00 €		
	dont PRET CDC :	36 860 400,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 823 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	MACRO FAT LMH - Reconstitution 430 LLS (199 PLAI / 231 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au 12 novembre 2019, le nombre de démolitions total identifié s'élève à 1271 logements (704 logements sur Lille, 293 logements sur Tourcoing, 274 logements sur Roubaix, la démolition de 21 LLS au 165 rue de l'Alma validée en OPPC ayant été retirée), soit 763 PLAI et 508 PLUS.

LMH a déjà identifié 70 PLAI et 88 PLUS (correspondant à 115 logements dans le protocole et 43 logements de l'opération Lille RHD présentée au CNE de fin 2018 et représentée au présent CNE).

LMH a identifié pour 2019 une reconstitution de 85 PLAI et 58 PLUS. A noter que pour les opérations à Lille - Fives Cail Lot 4A 6 PLAI 4 PLUS et à Wattrelos - Rue Edouard Vaillant 12 PLAI 7 PLUS, les 2 FAT initialement prévues non pas pu être finalisées au regard de l'avancement insuffisant de l'opération et seront présentées en 2020. Les volumes correspondant sont donc réintégrées dans cette macro-FAT.

Une macro-fat a été réalisée pour 294 PLAI avec majoration à la demande de l'ANRU. (note Octobre 2019)

Plusieurs FAT de reconstitution ont été réalisées par la MEL à hauteur de 601 LLS, dont 115 PLAI et 125 PLUS sont à déduire de la présente macro-FAT pour LMH.

Il reste donc 199 PLAI et 231 PLUS qui font l'objet de la présente FAT multisite (soit 430 logements). L'écart de "-6" PLUS correspond à un rééquilibrage à somme nulle entre la macro-FAT de 3F Nord-Artois et celles des autres bailleurs (le volume de PLUS dans la macro-FAT initiale de 3F étant inférieur au volume de PLUS à retirer sur à la création de FAT RO sous maîtrise d'ouvrage MEL).

Une instance spécifique de suivi de la reconstitution sera mise en place afin, notamment, d'identifier à l'adresse année après année les opérations de reconstitution permettant d'atteindre le volume restant de 970 logements correspondant à l'objet de reconstitution en 1 pour 1. La MEL a déjà identifié et partagé avec la DDTM 59 une liste de fonciers potentiels de reconstitution qui alimenteront la production de logements en reconstitution.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
A définir	
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	430 logements 231 PLUS 199 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	53

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	2 841 300,00 €		2 841 300,00 €
PLAI :	1 950 200,00 €	1 552 200,00 €	3 502 400,00 €
Total :	**4 791 500,00 €**	**1 552 200,00 €**	**6 343 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	59 112 881,82 €	montant TTC :	65 024 170,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	16 823 320,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	40 737 361,82 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 552 200,00 €		
	Total des co-financements :	59 112 881,82 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	38 485 842,64 €		
	dont PRET CDC :	33 694 342,64 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 791 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI / 29 PLUS) - RHD 2 - Ilot 11B Quai Hegel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Situé dans la ZAC des Rives de la Haute Deûle, dont l'aménagement est réalisé par la SORELI, L'ilot 11 B permettra à LMH de développer un programme de 43 logements locatifs social complété par 2 cellules commerciales en pieds de bâtiment.

Idéalement exposé et situé face à la Deûle, le projet comprend 1 parking silo, un jardin intérieur, deux terrasses accessibles au R+1 et R+6.

Les performances énergétiques visent un label E+C- avec un objectif E3C2. Le choix de cette certification a été fait par LMH car elle oblige à produire une Analyse du Cycle de Vie (ACV) du bâtiment. Ce projet a également été choisi dans le cadre de l'appel à projet gouvernemental "Plan Transition Numérique dans le bâtiment" permettant ainsi la réalisation d'une maquette BIM et de pointer les éventuels difficultés de mise en oeuvre pour améliorer l'outil.

L'implantation d'agriculture urbaine sur les toitures terrasses et un jardin aquaponique permettant la filtration des eaux grises du bâtiment sont en cours d'étude.
LMH est propriétaire du terrain depuis Juillet 2019. Le permis de construire a été obtenu en Janvier 2019. L'appel d'offres travaux est en cours d'analyse.
L'OS est prévu en S1 2020

Ce projet a poussé LMH a faire des choix environnementalement, économiquement et sociétalement responsables, à ce titre LMH a demandé que lui soit attribué la Majoration complémentaire pour les PLAI.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Hegel - Lille - ZAC des Rives de la Haute Deule EO450p	L'évolution du budget s'explique par différents facteurs : - Problématique de pollution et de vestiges - Ambition environnementale réévaluée passant de E3C1 à E3C2 - Projet d'agriculture urbaine ajouté - Estimation du projet revue suite aux derniers coûts de construction constatés - Modification architecturale réalisée à la demande de la Ville et la Soreli (réhaussement du rez-de-chaussée et ajout d'un niveau 1/2 dans le parking silo)
Commune de réalisation 59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	43 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	29 PLUS		
dont en PLAI :	14 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	6		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	E3C2	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	5

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validée au ce du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	356 700,00 €		356 700,00 €
PLAI :	137 200,00 €	284 200,00 €	421 400,00 €
Total :	**493 900,00 €**	**284 200,00 €**	**778 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 058 095,00 €	montant TTC :	7 763 904,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 682 332,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 091 563,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	284 200,00 €		
	Total des co-financements :	7 058 095,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 727 179,00 €		
	dont PRET CDC :	3 233 279,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	493 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Chemin de Lassus II
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Deuxième tranche d'une opération comportant trois immeubles R+2 pour un total de 40 logements : 24 logements ont déjà été financés en PLUS & PLAI sur un terrain limitrophe
Les 16 logements de la programmation 2019 se décomposent en : 7 logements en reconstitution de l'offre et 9 logements en financement Droit Commun (6 PLUS et 3 PLS)
Le terrain se compose des parcelles AM 12 propriété de LMH et de la parcelle AM 11 en cours d'acquisition à un propriétaire privé.
Le programme est destiné à tous types de ménages
Dépôt P.C. : Septembre 2019
Dossier de Financement : Septembre 2019
A.O. : Mars 2020 O.S. : Octobre 2020

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chemin de Lassus à Haubourdin Parcelles AM 11, 12	Le site est en bordure d'un espace boisé protégé et reste proche du Centre Ville d'Haubourdin. Les parcelles d'implantation du projet sont en secteur ERL.
Commune de réalisation	
59-Haubourdin	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	7 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Proximité du Centre Ville et des transports en commun: Gare et lignes de bus.
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 - 20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validé au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €
Total :	**76 100,00 €**	**81 200,00 €**	**157 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	874 872,00 €	montant TTC :	962 359,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	273 868,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	519 804,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	81 200,00 €		
	Total des co-financements :	874 872,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	464 819,00 €		
	dont PRET CDC :	388 719,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	76 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (8 PLAI / 12 PLUS) - La Fonderie rue Pierre de Roubaix
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le site de l'ancienne fonderie Honoré , dans le quartier Pile Ste Elisabeth, à Roubaix accueillera un programme de 25 logements locatifs sociaux à l'angle de la rue Pierre de Roubaix et de la rue Lalande. Le programme se compose de 24 logements neufs répartis en deux bâtiments et d'une maison entièrement rénovée.
20 logements au titre de la reconstitution de l'offre : 12 PLUS - 8 PLAI
5 logements en Droit commun : 4 PLS - 1 PLUS AA
Le terrain sera acquis à l'EPF en Octobre 2019 Parcelle DW 39
L'opération est destinée à tous types de ménages .
Dépôt PC en Aout 2019
Dossier de Financement en Septembre 2019 A.
O. en Mars 2020 O.S.
1er trim. 2021

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
256 rue Pierre de Roubaix Parcelle DW 39	La reconversion de ce site industriel a été permise par l'intervention de l'EPF qui a démoli les bâtiments d'activité et réalisé la dépollution des terres. Des éléments marquants du patrimoine industriel ont été préservés pour être intégrés au projet. Il s'agit du pignon de la fonderie et de la maison abritant les bureaux de direction. Une partie du mur d'enceinte sera également maintenue.
Commune de réalisation 59-Roubaix	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Le dossier global a obtenu une dérogation au titre de la reconstitution pour la construction de LLS en QPV (CE du 12 novembre 2018) au regard des opérations de diversification engagées dans le quartier proche. 1 PLUS en acquisition-amélioration est maintenu en droit commun dans la mesure où les conditions de financement sont plus favorables et que ce logement a été retenu à l'appel à projet régional "acquisition-améliorétion" avec une subvention en droit commun de 10.000€.
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	20 logements 12 PLUS 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Le quartier est situé en lisière du Centre Ville et bien desservi par les transports en commun.
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+2 et R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	80 400,00 €		80 400,00 €
PLAI :	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €
Total :	**143 600,00 €**	**50 400,00 €**	**194 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 042 995,29 €	montant TTC :	3 347 294,83 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	782 480,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 210 115,29 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 400,00 €		
	Total des co-financements :	3 042 995,29 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 844 954,00 €		
	dont PRET CDC :	1 701 354,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	143 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2 PLUS) - Friche Danone Ilot 1B
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La programmation s'inscrit dans le cadre de l'aménagement global de la friche Danone.Cette opération d'aménagement est réalisée par le groupement LMH / SIA. L'aménagement comporte 315 logements dont 106 LLS . Les autres programmes sont répartis en 143 logements privés réalisés par des promoteurs et 66 logements en accession sociale.
L'ilot 1 B comprend 5 maisons en reconstitution de l'offre et 5 maisons en financement droit commun (4 PLUS - 1 PLS)
Dépôt PC et Dossier Financement : Septembre 2019
A.O. : Mars 2020
O.S.: Octobre 2020

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Friche Danone Ilot 1 B desservi par la rue Bouvry et la rue du Fourchon	
Commune de réalisation	
59-Seclin	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Dérogation par le CE du 12 juin 2019 du volet reconstitution au regard du programme de diversification à l'échelle de l'opération d'aménagement, et sous réserve de la réalisation effective des opérations de diversification (réserve à lever en revue de projet annuelle NPRU).
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués :	5 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Le secteur est en limite sud de la commune, proche du Centre ville et des accès autoroutiers, de la gare et des lignes de bus.
dont en PLUS :	2 PLUS		
dont en PLAI :	3 PLAI		
Nombre de bâtiments :	5	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	13 400,00 €		13 400,00 €
PLAI :	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €
Total :	**37 100,00 €**	**18 900,00 €**	**56 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	808 474,00 €	montant TTC :	889 321,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	195 620,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	593 954,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	18 900,00 €		
	Total des co-financements :	808 474,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	525 207,00 €		
	dont PRET CDC :	488 107,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	37 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI - 4 PLUS) - Friche Danone Ilot 5
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La programmation s'inscrit dans le cadre de l'aménagement global de la friche Danone.Cette opération d'aménagement est réalisée par le groupement LMH / SIA. L'aménagement comporte 315 logements dont 106 LLS . Les autres programmes sont répartis en 143 logements privés réalisés par des promoteurs et 66 logements en accession sociale. Les terrains sont propriété de l'aménageur.
L'ilot 5 comprend : 7
maisons en reconstitution de l'offre et 6 maisons en financement droit commun (5 PLUS - 1 PLS) Ces maisons sont organisées en Béguinage et destinées en priorité à des personnes âgées. Deux
bâtiments collectifs de 24 logements destinés à des ménages : 2 PLUS - 2 PLAI en R.O. et 20 logements en D.C. : 4 PLAI - 9 PLUS - 7 PLS
Dépôt PC et Dossier Financement : Septembre 2019
A.O. : Mars 2020
O.S.: Janvier 2021

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Friche Danone Ilot 5 desservi par la rue Bouvry et la rue du Fourchon	
Commune de réalisation	
59-Seclin	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Dérogation par le CE du 12 juin 2019 pour le volet RO de l'opération au regard du programme de diversification à l'échelle de l'opération d'aménagement, et sous réserve de la réalisation effective des opérations de diversification (réserve à lever en revue de projet annuelle NPRU).
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	11 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Le secteur est en limite sud de la commune, proche du Centre ville et des accès autoroutiers, de la gare et des lignes de bus.
dont en PLUS :	4 PLUS		
dont en PLAI :	7 PLAI		
Nombre de bâtiments :	8	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	RDC , R+2, R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	26 800,00 €		26 800,00 €
PLAI :	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €
Total :	**82 100,00 €**	**44 100,00 €**	**126 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 176 317,00 €	montant TTC :	1 293 948,70 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	430 364,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	701 853,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	44 100,00 €		
	Total des co-financements :	1 176 317,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	614 893,00 €		
	dont PRET CDC :	532 793,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	82 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 PLUS) - Rue des Mésanges
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Projet de 33 logements dont 1 collectif locatif de 23 logements (12 T2 et 11 T3) et 10 maisons individuelles en PSLA (8 T4 et 2 T5).
Planning: dépôt PC 30/09/2019, dépôt dossier de financement 01/10/2019, obtention PC 01/01/2020, AO 01/03/2020, OS 01/06/2020.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue des Mésanges AC 373 - 374 - 375	
Commune de réalisation	
59-Toufflers	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	11 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	4 PLUS		
dont en PLAI :	7 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Passif	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validé au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	49 200,00 €		49 200,00 €
PLAI :	68 600,00 €	142 100,00 €	210 700,00 €
Total :	**117 800,00 €**	**142 100,00 €**	**259 900,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 117 153,33 €	montant TTC :	1 228 868,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	430 364,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	544 689,33 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	142 100,00 €		
	Total des co-financements :	1 117 153,33 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	466 489,33 €		
	dont PRET CDC :	348 689,33 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	117 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 PLAI /10 PLUS) - rue d'Armentières
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-008

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LMH a acquis un terrain faisant partie de la friche des anciens Ets Desurmont rue d'Armentières à Tourcoing.
Cette partie du site accueillera un programme de 57 logements répartis en trois bâtiments R+3 parallèles implantés perpendiculairement à la rue d'Armentières. 26 logements sont proposés en reconstitution de l'offre. 31
logements sont demandés en financement Droit commun : 15 PLUS - 15 PLS - 1 PLAI
Le terrain est propriété de LMH : Réf cadastrale HT 284
Le PC a été déposé en Juin 2019
L'A.O. est prévu en Septembre 2019
Le Dossier de financement en Septembre 2019
OS prévisionnel: 1er semestre 2020

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
72 à 76 rue d'Armentières à Tourcoing Parcelle HT 284	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	26 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Le quartier est bien desservi par les transports en commun et proche des accès aux voies rapides.
dont en PLUS :	10 PLUS		
dont en PLAI :	16 PLAI		
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validée lors du CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	123 000,00 €		123 000,00 €
PLAI :	156 800,00 €	324 800,00 €	481 600,00 €
Total :	**279 800,00 €**	**324 800,00 €**	**604 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 343 524,00 €	montant TTC :	3 677 876,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 017 224,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 001 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	324 800,00 €		
	Total des co-financements :	3 343 524,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 800 277,00 €		
	dont PRET CDC :	1 520 477,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	279 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLAI / 1 PLUS) - Rue de Mouscron
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-009

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération s'inscrit dans une opération globale de 20 logements, réalisée par un Promoteur Privé POP immobilier.
LILLE METROPOLE HABITAT va faire l'acquisition en VEFA de ces 3 logements collectifs, inscrit dans un programme de maisons individuelles.

Le site est actuellement une vaste zone enherbée et partiellement arborée, à la frontière belge et au carrefour des rues de Mouscron et du Couêt. Il résulte des terrains acquis et des démolitions réalisées dans le cadre de la réserve d'infrastructure n°14 pour l'élargissement de la rue de Mouscron. Prenant place au coeur du quartier Marlière, le site assure la jonction entre l'habitat pavillonnaire de la Cité de la Marlière et les maisons de rang traditionnelles dans le quartier et ses voisins.

Le projet prévoit la construction de 20 logements dont 14 dédiés à l'accession, 3 à la location dans le cadre du droit commun et 3 à la location dans le cadre du NPNRU (objet de la présente demande). contrat de réservation en cours de signature. Dépôt de PC fin 2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RUE DE MOUSCRON	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	3 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	1 PLUS		
dont en PLAI :	2 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validé lors du ce du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	12 300,00 €		12 300,00 €
PLAI :	19 600,00 €	40 600,00 €	60 200,00 €
Total :	**31 900,00 €**	**40 600,00 €**	**72 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	308 381,31 €	montant TTC :	339 219,44 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	117 372,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	150 409,31 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	40 600,00 €		
	Total des co-financements :	308 381,31 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	130 582,00 €		
	dont PRET CDC :	98 682,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	31 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Rue du Tilleul
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-010

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération de 45 logements dont 9 PCS (3 PLS, 6 PLUS), 7NPNRU (3 PLUS, 4 PLAI) et 29 PSLA. Foncier acquis sur ancien garage automobile, parcelles BT 221 - BT 88.
Prévisonnel: dépôt PC 30/09/2019, dépôt dossier de financement 01/10/2019, obtention PC 01/01/2020, AO 01/03/2020, OS 01/05/2020.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue du Tilleul BT 221 - BT 88	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	7 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validé au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €
Total :	**76 100,00 €**	**81 200,00 €**	**157 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	950 614,00 €	montant TTC :	1 045 677,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	273 868,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	595 546,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	81 200,00 €		
	Total des co-financements :	950 614,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	537 605,00 €		
	dont PRET CDC :	461 505,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	76 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLAI / 1 PLUS) - Rue du Vieux Bureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-011

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération de 10 logements prévue sur un terrain appartenant à la MEL dont l'acquisition est en cours. A l'angle de la rue du Vieux Bureau, LMH construira un petit collectif en R+2+combles comprenant 2 T2, 6 T3 et 2 T4, dont 3 PLAI et 1 PLUS en reconstitution et 5 PLUS en droit commun.
Le stationnement prévoit 4 garages fermés et 4 places de stationnement aériennes résidentialisées. Le permis de construire devrait être délivré fin septembre 2019 pour un OS en 2020,

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue du Vieux Bureau AC 373 - 374 - 375	
Commune de réalisation 59-Wattrelos	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	4 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	1 PLUS		
dont en PLAI :	3 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+2+combles		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validée au ce du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	12 300,00 €		12 300,00 €
PLAI :	29 400,00 €	60 900,00 €	90 300,00 €
Total :	**41 700,00 €**	**60 900,00 €**	**102 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	514 927,00 €	montant TTC :	566 420,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	156 496,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	297 531,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	60 900,00 €		
	Total des co-financements :	514 927,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	287 597,00 €		
	dont PRET CDC :	245 897,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	41 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI / 9 PLUS) - Rue Albert Thomas
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-012

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Acquisition en VEFA auprès de NEXITY d'une partie d'un programme d'environ 500 logements appelé Vill'Arboréa dont l'objectif premier permettra une requalification d' une zone d'anciens entrepôts désaffectés située entre Lomme Délivrance et Mitterie. 128 logements sociaux seront réalisés dont 51 pour LILLE METROPOLE HABITAT. Programme mixte avec de l'accession sociale, logements libres. Parking sous-sol. Secteur situé à proximité immédiate des commerces et de la station de métro Mitterie. Le PC de L'îlot 8 n 'a pas été déposé (programmation prévu 4 Tr 2019).le contrat de réservation est en cours de signature .

Localisation de l'opération

	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Adresse ou périmètre de l'opération Lomme Rue Albert Thomas	parcelle 355b
Commune de réalisation 59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	24 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Métro Mitterie
dont en PLUS :	9 PLUS		
dont en PLAI :	15 PLAI		
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validée lors du ce du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	110 700,00 €		110 700,00 €
PLAI :	147 000,00 €	304 500,00 €	451 500,00 €
Total :	**257 700,00 €**	**304 500,00 €**	**562 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 258 818,87 €	montant TTC :	3 584 700,76 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	938 976,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 015 342,87 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	304 500,00 €		
	Total des co-financements :	3 258 818,87 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 683 348,56 €		
	dont PRET CDC :	1 425 648,56 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	257 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 12 LLS (8 PLAI / 4 PLUS) - Chemin de l'ange gardien
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-013

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Tranche 2 de la ZAC de l'ange gardien à Quesnoy sur Deule. ZAC pilotée par l'aménageur NEXITY-NACARAT qui est propriétaire du foncier. Programme global de 83 logements sur cette phase dont 25 destinés au logement locatif social. Le programme acheté par Lille Metropole Habitat au promoteur NEXITY sera composé d'un collectif de 25 logements locatifs sociaux (LLS) et 8 maisons individuelles destinées à de l'accession sociale à la propriété en PSLA. Le stationnement sera aérien. Parmi les 25 LLS, l'opération compte en NPNRU : 4 PLUS et 8 PLAI et en PCS : 8 PLUS et 5 PLAI. L'ensemble de l'opération est destinée à des familles ou couples sans enfant pour les T2. Le contrat de réservation sera signé en septembre 2019 et l'acte notarié de VEFA devrait être signé au 2éme trimestre 2020. Références cadastrales des parcelles de l'assiette foncière de l'opération : AI 5 – AI 332 – AI 24

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Quesnoy sur Deule - chemin de l'ange gardien	
Commune de réalisation	
59-Quesnoy-sur-Deûle	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	12 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Arrêt de train à 200 m
dont en PLUS :	4 PLUS		
dont en PLAI :	8 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012-10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12500€ d'aide complémentaire validée lors du CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	49 200,00 €		49 200,00 €
PLAI :	78 400,00 €	162 400,00 €	240 800,00 €
Total :	**127 600,00 €**	**162 400,00 €**	**290 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 335 708,00 €	montant TTC :	1 469 278,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	469 488,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	703 820,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	162 400,00 €		
	Total des co-financements :	1 335 708,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	611 028,18 €		
	dont PRET CDC :	483 428,18 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	127 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 LLS (4 PLAI / 2 PLUS) - 12 Rue du chemin vert
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-014

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération de 40 logements développés par le promoteur KAUFMAN & BROAD dont 13 logements seront destinés au locatifs aidés. Sur ces 13 logements, 7 seront financés en PCS et 6 en NPNRU. Le stationnement sera mixte : environ 26 places en aérien dont les 13 pour la partie locative et 54 places en sous-sol. Le projet a été travaillé en étroite collaboration avec la municipalité afin que le travail architectural s'intégre le mieux possible à l'environnement immédiat ; ainsi, un travail particulier a été prévu sur des toitures à pente.Enfin, le projet est situé non loin de la mairie de quartierd'Ascq et donc à proximité d'un petit centre bourg assez commerçant. Proximité également des écoles et Collège Arthur Rimbaud

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
VILLENEUVE D'ASCQ- 12 Rue du chemin vert - NP 275 - 276 -306	
Commune de réalisation	
59-Villeneuve-d'Ascq	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Signature du contrat de réservation 09/2019
Os Travaux 1° trimestre 2020
Livraison 2° trimestre 2021

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	6 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	2 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012-10%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentaire validée au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	24 600,00 €		24 600,00 €
PLAI :	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €
Total :	**63 800,00 €**	**81 200,00 €**	**145 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	696 553,31 €	montant TTC :	766 208,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	234 744,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	380 609,31 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	81 200,00 €		
	Total des co-financements :	696 553,31 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	318 347,08 €		
	dont PRET CDC :	254 547,08 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	63 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLAI / 3 PLUS) - Boulevard André Cambray
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-015

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le programme développé par le promoteur DUVAL s'insrit dans le démarrage de la ZAC DE L'HIPPODROME avec un programme de 66 logements et 1 local commercial et sur cet ensemble 15 logements locatifs aidés seront vendus à LILLE METROPOLE HABITAT. La situation du site est stratégique, à proximité immédiate du parc du Lion (43 hectares), les bâtiments donneront sur un parvis qui servira de lieu de rencontre avec notamment la présence d'un marché une à plusieurs fois par semaine. Le stationnement de l'opération sera aérien. Contrat de réservation en cours de signature. Pc déposé

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Wattrelos Boulevard de Cambray	
Commune de réalisation	
59-Wattrelos	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	7 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Bibliothèque, écoles à proximité
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ d'aide complémentatire validée lors du ce du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	39 200,00 €	81 200,00 €	120 400,00 €
Total :	**76 100,00 €**	**81 200,00 €**	**157 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	757 227,93 €	montant TTC :	832 950,72 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	273 868,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	402 159,93 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	81 200,00 €		
	Total des co-financements :	757 227,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	330 586,61 €		
	dont PRET CDC :	254 486,61 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	76 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS (294 PLAI)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0003-016

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Au 12 novembre 2019, le nombre de démolitions total identifié s'élève à 1271 logements (704 logements sur Lille, 293 logements sur Tourcoing, 274 logements sur Roubaix, la démolition de 21 LLS au 165 rue de l'Alma validée en OPPC ayant été retirée), soit 763 PLAI et 508 PLUS.

LMH a déjà identifié 70 PLAI et 88 PLUS (correspondant à 115 logements dans le protocole et 43 logements de l'opération Lille RHD présentée au CNE de fin 2018 et représentée au présent CNE).

LMH a identifié pour 2019 une reconstitution de 85 PLAI et 58 PLUS. A noter que pour les opérations à Lille - Fives Cail Lot 4A 6 PLAI 4 PLUS et à Wattrelos - Rue Edouard Vaillant 12 PLAI 7 PLUS, les 2 FAT initialement prévues non pas pu être finalisées au regard de l'avancement insuffisant de l'opération et seront présentées en 2020. Les volumes correspondant sont donc réintégrées dans cette macro-FAT.

Une macro-fat, objet de la présente FAT, a été demandée (note Octobre 2019) pour 294 PLAI avec majoration.

Plusieurs FAT de reconstitution ont été réalisées par la MEL à hauteur de 601 LLS, dont 120 PLAI et 124 PLUS sont à déduire de la présente macro-FAT pour LMH.

Il reste donc 194 PLAI et 232 PLUS qui font l'objet d'une autre FAT multisite (soit 431 logements). L'écart de "-6" correspond à un rééquilibrage à somme nulle entre la macro-FAT de 3F Nord-Artois et celles des autres bailleurs (le volume de PLUS dans la macro-FAT initiale de 3F étant inférieur au volume de PLUS à retirer sur à la création de FAT RO sous maîtrise d'ouvrage MEL).

Une instance spécifique de suivi de la reconstitution sera mise en place afin, notamment, d'identifier à l'adresse année après année les opérations de reconstitution permettant d'atteindre le volume restant de 970 logements correspondant à l'objet de reconstitution en 1 pour 1. La MEL a déjà identifié et partagé avec la DDTM 59 une liste de fonciers potentiels de reconstitution qui alimenteront la production de logements en reconstitution.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
A définir	
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués :	294 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	294 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	36

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	12 500€ / 375 plai validé au CE du 12/06/2019
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	2 881 200,00 €	5 968 200,00 €	8 849 400,00 €
Total :	**2 881 200,00 €**	**5 968 200,00 €**	**8 849 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	40 416 714,55 €	montant TTC :	44 458 386,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	11 502 456,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	22 946 058,55 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	5 968 200,00 €		
	Total des co-financements :	40 416 714,55 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	20 925 222,82 €		
	dont PRET CDC :	18 044 022,82 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 881 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 12 PLUS) - 1 rue Michel Servet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'ancien lycée hôtelier Michel Servet à Lille, propriété de la MEL, fait l'objet d'un projet à vocation habitat : 12 500 m² de la constructibilité sur cette opération et un rééquilibrage de l'offre sociale avec la répartition suivante selon les termes de la consultation organisée fin 2019 début 2020 :
- 40 % de LLS minimum (30 % PLAI et 70 % PLUS)
- 15 à 20 % accession durable à la propriété (type Bail Réel Solidaire)
- 40 à 45 % libre

L'offre LLS pourrait être répartie en 2 résidences distinctes, et comprendre environ 15 logements abordables et indépendants en direction de publics spécifiques (handicap psychique, addiction…)

La présente FAT porte sur un volume de 19 PLAI et 12 PLUS en reconstitution. Le reste de l'offre locative sociale sera financée en droit commun.

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisée par l'un des bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du bailleur selon les modalités du protocole foncier. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées dans la FAT (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du maître d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 rue Michel Servet	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	31 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	12 PLUS		
dont en PLAI :	19 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	4

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	147 600,00 €		147 600,00 €
PLAI :	186 200,00 €	148 200,00 €	334 400,00 €
Total :	**333 800,00 €**	**148 200,00 €**	**482 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 464 000,00 €	montant TTC :	4 960 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	148 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 167 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	148 200,00 €		
	Total des co-financements :	4 464 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 055 000,00 €		
	dont PRET CDC :	3 721 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	333 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - Siège MEL, 1 rue du Ballon
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le site actuellement occupé par le siège de la MEL (2 ha) fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble à l'issue de la relocalisation des services métropolitains. Le programme habitat de ce futur quartier à vocation mixte tertiaire et résidentielle porte sur 280 logements dont 84 logements sociaux (42 en droit commun, 42 en reconstitution).

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, pourra être réalisée en plusieurs lots par un ou plusieurs bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du ou des bailleurs selon les modalités du protocole foncier. La FAT sera le cas échéant scindée en fonction de la commercialisation des lots. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du ou des maîtres d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1, rue du Ballon	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	42 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	16 PLUS		
dont en PLAI :	26 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	5

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	196 800,00 €		196 800,00 €
PLAI :	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €
Total :	**451 600,00 €**	**202 800,00 €**	**654 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 048 000,00 €	montant TTC :	6 720 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	202 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 642 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	202 800,00 €		
	Total des co-financements :	6 048 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	5 489 200,00 €		
	dont PRET CDC :	5 037 600,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	451 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLAI / 6 PLUS) - Rue de la vignette
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La programmation habitat de cette opération d'aménagement conduite par la MEL sur une ancienne friche industrielle porte sur 130 logements dont 30 logements sociaux (15 en droit commun, 15 en reconstitution).

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisée par l'un des bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du bailleur selon les modalités du protocole foncier. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du maître d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue de la Vignette	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	15 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	6 PLUS		
dont en PLAI :	9 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	73 800,00 €		73 800,00 €
PLAI :	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
Total :	**162 000,00 €**	**70 200,00 €**	**232 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 160 000,00 €	montant TTC :	2 400 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	70 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 019 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	70 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 160 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 965 600,00 €		
	dont PRET CDC :	1 803 600,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	162 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI / 10 PLUS) - Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Cette opération d'aménagement d'ensemble conduite par la MEL sur le site industriel "Hervé Cuisines" porte sur une programmation à vocation mixte développement économique et habitat. Le volet habitat portera sur 200 à 300 logements dont 30% environ de logements sociaux (dont 15 PLAI et 10 PLUS au titre de la reconstitution). La MEL délégue son droit de préemtion à l'EPF.

A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT reconstitution sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du bailleur selon les modalités du protocole foncier. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du maître d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Danton - Rue Rousseau	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	25 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	10 PLUS		
dont en PLAI :	15 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	123 000,00 €		123 000,00 €
PLAI :	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €
Total :	**270 000,00 €**	**117 000,00 €**	**387 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 600 000,00 €	montant TTC :	4 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	117 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 366 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	117 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 276 000,00 €		
	dont PRET CDC :	3 006 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	270 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	QUESNOY-SUR-DEULLE - Reconstitution 42 LLS (26 PLAI / 16 PLUS) - ZAC de l'Ange Gardien
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La programmation habitat de cette opération d'aménagement conduite par la MEL porte sur une programmation résidentielle mixte logement libre - logement social. Une première phase a déjà été livrée. Une seconde phase en projet porte sur 340 logements dont 84 logements sociaux (42 en droit commun, 42 en reconstitution) répartis en plusieurs lots.

A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT reconstitution sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix des bailleurs selon les modalités du protocole foncier. La FAT sera le cas échéant scindée en fonction de la commercialisation des lots. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du ou des maîtres d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ange Gardien / Site VANROBAEYS - Chemin de l'Ange Gardien, Rue de Warneton - Chemin de l'Ange Gardien, Rue de Warneton	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	42 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	16 PLUS		
dont en PLAI :	26 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	5

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	196 800,00 €		196 800,00 €
PLAI :	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €
Total :	**451 600,00 €**	**202 800,00 €**	**654 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 048 000,00 €	montant TTC :	6 720 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	202 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 642 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	202 800,00 €		
	Total des co-financements :	6 048 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	5 489 200,00 €		
	dont PRET CDC :	5 037 600,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	451 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI / 16 PLUS) - Site GTI Sodifac - Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La programmation habitat de cette opération d'aménagement conduite par la MEL sur une ancienne friche industrielle porte sur environ 120 logements dont 40 logements sociaux environ (20 en reconstitution, 20 en droit commun).
Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisée par l'un des bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du bailleur selon les modalités du protocole foncier. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du maître d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Bd de Mulhouse, rue Pierre de Roubaix, Rue Victor Hugo	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	20 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	16 PLUS		
dont en PLAI :	4 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	196 800,00 €		196 800,00 €
PLAI :	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €
Total :	**236 000,00 €**	**31 200,00 €**	**267 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 880 000,00 €	montant TTC :	3 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	31 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 817 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	31 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 880 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 765 600,00 €		
	dont PRET CDC :	2 529 600,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	236 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	**Intitulé de l'opération** WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 PLAI / 32 PLUS) - ZAC du Centre ville - Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6999999-31-0004-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La programmation habitat de cette opération d'aménagement conduite par la MEL porte sur environ 1000 logements dont 360 logements sociaux, dont 82 en reconstitution.

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisée en plusieurs lots par plusieurs bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix des bailleurs selon les modalités du protocole foncier. La FAT sera alors scindée en fonction de la commercialisation des lots. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix des maîtres d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Bd André Cambray, rue de l'abattoir, rue Edouard Vaillant	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	82 logements 32 PLUS 50 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	10

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	393 600,00 €		393 600,00 €
PLAI :	490 000,00 €	390 000,00 €	880 000,00 €
Total :	**883 600,00 €**	**390 000,00 €**	**1 273 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 808 000,00 €	montant TTC :	13 120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	390 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	11 028 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	390 000,00 €		
	Total des co-financements :	11 808 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	10 730 800,00 €		
	dont PRET CDC :	9 847 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	883 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (29 PLAI / 19 PLUS) - Friches Industrielles Phase 1 - rue des déportés, rue Victor Hugo - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le futur quartier des franges industrielles s'étend sur près de 15 ha, à cheval sur les communes d'Armentières et d'Houplines et entre les centres villes de ces deux communes. L'opération est partiellement située en QPV (QPV Attargette Chanzy).

La MEL met en oeuvre une opération d'aménagement d'ensemble dont le programme habitat porte sur 1040 logements avec 70% de logements en diversification et 30% de logements sociaux (soit 312 LLS) :
- Phase 1 : 320 logements en QPV à Armentières, dont 96 PLUS PLAI (soit 29 PLAI 67 PLUS dont 29 PLAI et 19 PLUS en reconstitution NPRU).
- Phase 2 : 240 logements hors QPV à Armentières, dont 72 PLUS PLAI
- Phase 3 : 480 logements hors QPV à Houplines, 144 PLUS PLAI

Le volet reconstitution de cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisé par un ou plusieurs bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du ou des bailleurs selon les modalités du protocole foncier. La FAT sera alors scindée en fonction de la commercialisation des lots. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix des maîtres d'ouvrage.

L'opération a été validée, en particulier au titre de la dérogation pour la réalisation de reconstitution en QPV, par l'avis du CE du 12 juin 2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
ARMENTIERES - Site des friches industrielles, rue des déportés, rue Victor Hugo	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Opération d'aménagement d'ensemble apportant 70% de logements en diversification. Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 juin 2019.
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	48 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	19 PLUS		
dont en PLAI :	29 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	8

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	127 300,00 €		127 300,00 €
PLAI :	229 100,00 €	182 700,00 €	411 800,00 €
Total :	**356 400,00 €**	**182 700,00 €**	**539 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 912 000,00 €	montant TTC :	7 680 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	226 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 503 100,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	182 700,00 €		
	Total des co-financements :	6 912 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 168 300,00 €		
	dont PRET CDC :	5 811 900,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	356 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Site NPRU Lionderie Trois Baudets - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le programme d'interventions sur le quartier Lionderie Trois Baudet validé par le CE du 12 novembre 2018 a autorisé, sur ce site d'intervention NPRU, un programme de reconstitution sur site de 15 LLS (PLAI) neufs de type béguinnage. 6 logements seront réalisés sur l'îlot 4 du plan guide de la Lionderie, rue de la Lionderie. Les 9 autres logements sont à réaliser sur un foncier restant à identifier.
Cette opération vient en complément du programme de démolitions de logements sociaux et de diversification de l'offre.

A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT reconstitution sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente de la confirmation du bailleur selon les modalités du protocole foncier. La FAT sera scindée si nécessaire en fonction des 2 sites de reconstitution. Les précisions sur la conception des projets de reconstitution (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) seront apportées dans les FAT avec le maître d'ouvrage définitif.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
HEM - Site NPRU Lionderie Trois Baudets	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Opération d'aménagement d'ensemble apportant 70% de logements en diversification. Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 juin 2019.
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	15 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	15 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	118 500,00 €	94 500,00 €	213 000,00 €
Total :	**118 500,00 €**	**94 500,00 €**	**213 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 160 000,00 €	montant TTC :	2 400 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	117 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 948 500,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	94 500,00 €		
	Total des co-financements :	2 160 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 851 000,00 €		
	dont PRET CDC :	1 732 500,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	118 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) - Site NPRU JB Clément - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le programme d'interventions sur JB Clément validé par le CE du 12 juin 2019 a autorisé, sur ce site d'intervention NPRU, un programme de construction de 23 LLS (7 PLAI / 16 PLUS) neufs en offre spécifique de logements abordables à destination des séniors. Cette opération vient en complément des démolitions d'une partie de l'offre existante et des restructurations de l'offre conservée et du programme en diversification.

A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT reconstitution sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du maître d'ouvrage. Les précisions relatives à la conception des l'opération (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) seront apportées au moment du choix du maître d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Site NPRU JB Clément	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Site d'intervention NPRU avec une programmation en diversification. Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 juin 2019.
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	23 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	16 PLUS		
dont en PLAI :	7 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	4

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	107 200,00 €		107 200,00 €
PLAI :	55 300,00 €	44 100,00 €	99 400,00 €
Total :	**162 500,00 €**	**44 100,00 €**	**206 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 312 000,00 €	montant TTC :	3 680 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	54 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 213 300,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	44 100,00 €		
	Total des co-financements :	3 312 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 044 600,00 €		
	dont PRET CDC :	2 882 100,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	162 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Lille - Reconstitution 220 LLS Lille - (66 PLAI / 154 PLUS) - Site NPRU Concorde - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-011

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le programme d'interventions sur Concorde, validé par les CE du 12 novembre 2018 et du 12 juin 2019 prévoit, sur la durée de la convention, la construction d'un volume de 220 (66 PLAI 154 PLUS) logements sociaux neufs, en compléments des réhabilitations, restructurations du parc social conservé et de la production d'une offre de logements en diversification.

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera phasée, répartie en plusieurs lots mixtes (logements sociaux, accession abordable / logements libres...) et réalisée par différents maîtres d'ouvrages. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix des maîtres d'ouvrage. Cette opération sera réalisée pour partie par des bailleurs démolisseurs dans le cadre du protocole foncier pour le fléchage des sites potentiels de reconstitution, le reste par d'autres bailleurs sociaux selon des modalités à préciser. La FAT sera scindée en fonction de la commercialisation des lots. Les précisions relatives à la conception de l'opération seront apportées (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix des maîtres d'ouvrage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Site NPRU Concorde	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Site d'intervention NPRU avec une programmation en diversification. Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 novembre 2018.
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	220 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	154 PLUS		
dont en PLAI :	66 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	39

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/11/2018	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	1 031 800,00 €		1 031 800,00 €
PLAI :	521 400,00 €	415 800,00 €	937 200,00 €
Total :	**1 553 200,00 €**	**415 800,00 €**	**1 969 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	31 680 000,00 €	montant TTC :	35 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	514 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	30 749 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	415 800,00 €		
	Total des co-financements :	31 680 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	29 134 600,00 €		
	dont PRET CDC :	27 581 400,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 553 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ROUBAIX - Reconstitution 5 LLS Roubaix (2 PLAI / 3 PLUS) - Rue Jean Moulin - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-012

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération se trouve dans le QPV intercommunal en secteur NPRU Roubaix – Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre, dans un quartier comportant un taux modéré de logements sociaux (13%) mais un taux très élevé de parc privé potentiellement indigne (51%).

L'opération, située sur un foncier appartenant à la MEL, porte sur 9 PLUS 3 PLAI individuels en cœur d'îlot (dont 3 PLAI et 2 PLUS en reconstitution). La MEL et la Ville de Roubaix sont en phase de validation de la programmation et de rédaction du cahier des charges de cession.

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisée par l'un des bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du bailleur selon les modalités du protocole foncier. Les précisions relatives à la conception de l'opération (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) seront apportéesz au moment du choix du maître d'ouvrage.

L'opération a été validée, en particulier au titre de la dérogation pour la réalisation de reconstitution en QPV, par l'avis du CE du 12 juin 2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
ROUBAIX - 143, rue Jean Moulin	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 juin 2019. Dans ce quartier fortement marqué par un parc privé potentiellement indigne très conséquent, la réalisation d'une petite opération de construction neuve de logements peut contribuer à une amorce de reconquête urbaine et sociale tout en permettant un parcours résidentiel à des ménages pouvant sortir d'un parc social « de fait ».
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	5 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	3 PLUS		
dont en PLAI :	2 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			

Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	20 100,00 €		20 100,00 €
PLAI :	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €
Total :	**35 900,00 €**	**12 600,00 €**	**48 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	720 000,00 €	montant TTC :	800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	15 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	691 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	12 600,00 €		
	Total des co-financements :	720 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	655 700,00 €		
	dont PRET CDC :	619 800,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	35 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	TOURCOING - Reconstitution 10 LLS (6PLAI / 4PLUS) - Censerie - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0004-013

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le site se trouve dans le QPV intercommunal en secteur NPRU Roubaix – Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre, à la limite de Roubaix. Le quartier au sein duquel se trouve ce site comporte un taux modéré de logements sociaux (13%) mais un taux élevé de parc privé potentiellement indigne (39%).

L'opération, située sur un foncier partiellement maîtrisé par la MEL et dont les bâtiments d'activité ont vocation à être démolis, porte sur 14 PLUS 6 PLAI (dont 4 PLUS et 6 PLAI en reconstitution).

Cette opération, inscrite dans le protocole foncier annexé à la convention métropolitaine de renouvellement urbain, sera réalisée par l'un des bailleurs démolisseurs. A la demande de l'ANRU, cette opération fait l'objet d'une FAT sous maîtrise d'ouvrage MEL dans l'attente du choix du bailleur selon les modalités du protocole foncier. La FAT sera complétée et précisée sur les aspects de morphologie (collectif/individuel, nombre d'étages, typologie des logements, performance thermique...) au moment du choix du maître d'ouvrage.

L'opération a été validée, en particulier au titre de la dérogation pour la réalisation de reconstitution en QPV, par l'avis du CE du 12 juin 2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Tourcoing - Rue des Villas / Rue de Wattignies - Ilot Censerie	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 juin 2019. Dans ce quartier fortement marqué par un parc privé potentiellement indigne conséquent, la réalisation d'une petite opération de construction neuve de logements peut contribuer à une amorce de reconquête urbaine et sociale tout en permettant un parcours résidentiel à des ménages pouvant sortir d'un parc social «
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	10 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	4 PLUS		
dont en PLAI :	6 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	26 800,00 €		26 800,00 €
PLAI :	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €
Total :	**74 200,00 €**	**37 800,00 €**	**112 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 440 000,00 €	montant TTC :	1 600 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	46 800,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 355 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	37 800,00 €		
	Total des co-financements :	1 440 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 285 600,00 €		
	dont PRET CDC :	1 211 400,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	74 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	**Intitulé de l'opération** WATTRELOS - Reconstitution 23 LLS Wattrelos (13 PLAI / 10 PLUS) - La Lainière - en QPV
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6999999-31-0004-014

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération de la Lainière située à Wattrelos, se situe à la frange du QPV intercommunal et secteur NPRU Roubaix – Tourcoing – Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre.

Ce site de 33 ha, anciennement occupé par des activités économiques, fait l'objet d'une opération d'aménagement portée par la MEL avec une programmation mixte, essentiellement en « quartier d'activité » (70%), et habitat (30%).

Le volet habitat porte sur 500 logements dont 30% de logements sociaux, soit 150. La part fléchée vers des bailleurs démolisseurs NPRU représente 75 logements sociaux (53 PLUS 22 PLAI, dont 10 PLUS et 13 PLAI avec financements NPRU en reconstitution) :

- Lots PA 1, 2, 3 : 100 logements dont 30 logements sociaux. Dépôt de PC prévu fin 2019.
- Lot PA 4 : 60 – 65 logements dont 20 logements sociaux. Consultation de promoteurs prévue courant 2019 dès obtention de la dérogation.
- Autres lots en fonction de la commercialisation : 25 logements sociaux.

La mixité fonctionnelle et sociale prévue au sein de cette opération apportera une diversification du peuplement au sein du QPV. Celle-ci est déjà à l'œuvre avec la réussite de la commercialisation des logements rue du Commandant Bossut, hors périmètre de la ZAC mais jouxtant celle-ci. Cette opération de 20 logements individuels en accession libre par Nacarat a été commercialisée en un mois en octobre 2018. La livraison est prévue fin 2020.

A l'échelle de l'opération, ce seront 350 logements en accession libre ou aidée qui seront réalisés sur les 500 logements prévus, apportant ainsi une diversification du peuplement en plus de la mixité fonctionnelle (3 lots d'activité économique ont déjà été attribués).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Wattrelos - La Lainière	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Opération d'aménagement d'ensemble apportant 70% de logements en diversification. Autorisation pour programme LLS en reconstitution donnée en CE le 12 juin 2019.
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	23 logements 10 PLUS 13 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	4

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	67 000,00 €		67 000,00 €
PLAI :	102 700,00 €	81 900,00 €	184 600,00 €
Total :	**169 700,00 €**	**81 900,00 €**	**251 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 328 000,00 €	montant TTC :	5 920 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	101 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 144 700,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	81 900,00 €		
	Total des co-financements :	5 328 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 781 600,00 €		
	dont PRET CDC :	4 611 900,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	169 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - Rue de l'épine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0005-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Il s'agit d'une acquisition en VEFA auprès du promoteur Edouard Denis de 48 logements collectifs et 48 places de stationnement extérieur en au sein d'une opération de 112 logements rue de l'Epine à Tourcoing. Les logements sont localisés dans le bâtiment 2 (R+4) et le bâtiment 3 (R+3).
Le projet est situé à 750 m de la gare de Tourcoing (TGV, métro, bus), à 500 m des commerces (Intermarché, Lidl, Grand Frais, ...) et à 500 m des écoles primaires et maternelles (Lavoisier et Anatole France).
Le niveau de performance visé est la RT 2012 -10% avec un label NF Habitat.
La programmation de l'opération est composée de 33 Logements locatifs sociaux PLUS financés en droit commun et 15 logements locatifs sociaux PLAI financés en reconstitution de l'offre.
Le contrat de réservation avec le promoteur a été signé le 21/12/2018.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue de l'Epine et rue Henri Paris	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le projet est situé rue de l'Epine et rue Henri Paris sur le site d'une ancienne friche industrielle (parcelles BD 374 à 602).
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	15 logements 15 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Gare de Tourcoing à 750 m (train, métro, bus), tous commerces dans un périmètre de 500 m (Intermarché, Lidl, Grand Frais, ...), plusieurs écoles maternelles et primaires à proximité (Lavoisier et Anatole France)
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	RT 2012 -10 %
Nombre d'étages par bâtiment :	Bâtiment 2 en R+4 et bâtiment 3 en R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10% NF HABITAT	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2 logements

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires
Le contrat de réservation avec le promoteur a été signé le 21/12/2018. Le démarrage des travaux est prévu au dernier trimestre 2019.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €
Total :	**147 000,00 €**	**117 000,00 €**	**264 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 601 438,49 €	montant TTC :	1 738 116,62 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	117 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 367 438,49 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	117 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 601 438,49 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 330 000,00 €		
	dont PRET CDC :	1 183 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	147 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 14 PLUS) - Rue de Madagascar
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0005-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération de 69 logements fait suite à un appel à projet Ville de Lille/MEL pour la reconversion de l'ancienne friche Brunel située entre les rues de Madagascar, Désaugiers et de Pologne à Lille Fives. Le foncier est cédé par la MEL et par L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais. La programmation est composée de 48 logements en accession sociale dont 18 logements en PSLA et 21 logements locatifs sociaux dont 14 logements PLUS et 7 logements PLAI financés en reconstitution de l'offre. La forme urbaine est maîtrisée afin de respecter le tissu pavillonnaire du quartier : petits collectifs R+3 et logements individuels superposés. Le projet comprend également la création de 2 locaux destinés aux riverains et futurs résidents et aux associations afin d'y faciliter le lien social et intergénérationnel. Cette offre est complétée par des espaces de convivialité (jeux d'enfants, terrain de pétanque) et des jardins potagers. Le stationnement est géré en sous-sol avec 70 places.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 89 rue de Madagascar	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) 89 rue de Madagascar à Lille. Parcelles BW 287, BW 276, BW 280, BW 282, BW 283 et BW 285
Commune de réalisation 59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	21 logements 14 PLUS 7 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Proximité du métro Marbrerie, de tous les commerces et services.
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	RT 2012 -20 %
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -20% NF HABITAT HQE EFFINERGIE +	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires
Acquisition du foncier le 13/09/2019. Démarrage des travaux 2ème trimestre 2020

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	172 200,00 €		172 200,00 €
PLAI :	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €
Total :	**240 800,00 €**	**54 600,00 €**	**295 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 318 597,81 €	montant TTC :	3 650 457,58 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	54 600,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 209 397,81 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	54 600,00 €		
	Total des co-financements :	3 318 597,81 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 175 800,00 €		
	dont PRET CDC :	2 935 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	240 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PLAI / 18 PLUS) - Rue de la Tossee
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0005-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Il s'agit d'un acquisition en VEFA auprès du promoteur ALTAREA COGEDIM d'un immeuble de 26 logements collectifs au sein d'une résidence de 74 logements sur le site de l'Union à Tourcoing. La ZAC de l'Union est située à la couture entre Roubaix et Tourcoing, le long du canal de Roubaix, à proximité de l'accès à la voie rapide urbaine reliant Lille et des stations de métro Mercure et Carliers. L'écoquartier de l'Union se présente comme un pôle majeur des industries créatives de la métropole via la Plaines Images, des textiles techniques autour du CETI et un centre sportif avec Kipsta.
Les 26 logements sont situés dans le même immeuble R+4 avec 26 places de parking au rez-de-chaussée du bâtiment, garantissant un fonctionnement indépendant. Les espaces verts et la voierie d'accès sont communs et seront repris dans une ASL.
Le niveau de performance visé est la RT 2012 -10% avec un label NF Habitat.
La programmation de l'opération est de 18 logements PLUS et 8 logement PLAI financés au titre de la reconstitution de l'offre.
Le contrat de réservation a été signé le 26 juillet 2018. La réitération est prévue en novembre 2019 pour un démarrage des travaux en décembre 2019.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue de la Tossée	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le foncier est situé 170, 172 et 174 rue de la Tossée à Tourcoing dans la ZAC de l'Union. Parcelles : BI 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139p1, 404p1 et 546p1 pour une contenance de 4969 m².
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Le quartier de l'Union fait l'objet d'une opération d'aménagement au sein de laquelle la dynamique de diversification est déjà engagée avec plusieurs opérations déjà réalisées. Cette opération avec 3F Nord-Artois constitue le volet logement social d'une opération plus large de diversification portée par Altarea Cogedim et qui conditionne le démarrage de celle-ci.
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	26 logements 18 PLUS 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Station de métro les Carlier à 700 m, Gare de Tourcoing à 1,3 km, centre ville de Tourcoing à 1,5 km, proximité du Lycée Gambetta, de la zone commerciale du supermarché Match et de l'accès à la voir rapide Urbaine.
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	RT 2012 -10%
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012 -10 % Certification NF Habitat	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	4 logements

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document contractuel (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	09/10/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires
Le contrat de réservation a été signé le 26 juillet 2018. La réitération est prévue en novembre 2019 pour un démarrage des travaux en décembre 2019.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Majoration du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire en PLAI :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :	120 600,00 €		120 600,00 €
PLAI :	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €
Total :	**183 800,00 €**	**50 400,00 €**	**234 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 167 775,00 €	montant TTC :	3 480 534,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	62 400,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 054 975,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 400,00 €		
	Total des co-financements :	3 167 775,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 018 800,00 €		
	dont PRET CDC :	2 835 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	183 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
3F NORD-ARTOIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE	MACRO FAT 3FNA- Reconstitution 39 LLS (39 PLAI / 0 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6999999-31-0005-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le nombre de démolitions total s'élève à 163 logements, soit 98 PLAI et 65 PLUS à reconstituer.

44 PLAI sont déjà identifiés à l'adresse et 61 PLUS (protocole + FAT à l'adresse).

Plusieurs FAT de reconstitution ont été réalisées par la MEL à hauteur de 601 LLS, dont 15 PLAI et 16 PLUS sont à déduire de la présente macro-FAT pour LMH. Dans la mesure où le volume de PLUS à déduire est supérieur au volume de PLUS restant à reconstituer, la différence (12) est ventilée entre les macro-FAT des 3 autres bailleurs.

Il reste donc 39 PLAI et 0 PLUS qui font l'objet de la présente FAT multisite. Le volume de reconstitution en 1 pour 1 reste inchangé. La mise en oeuvre du protocole foncier permettra d'affecter entre les bailleurs des volumes de reconstitution sur les fonciers MEL correspondant à 25% du volume de reconstitution, soit 163 pour 3F Nord-Artois.

Hypothèses prix de revient des logements :
- Charge foncière = 250 € HT/m² SP
- Ratio SU/SP = 0,9
- Coût travaux = 1500 € HT/m² SU
- Coût honoraires = 13% montant des travaux
- Conduite d'opération = 1,5 % coût Honoraires+travaux

Hypothèses plan de financement :
- Subvention EPCI = 7800 € /PLAI
- Fonds propres = 10%

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
MEL	
Commune de réalisation	
Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :			
Nombre de LLS reconstitués :	39 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	39 PLAI		
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	4

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	**Subvention**	**Total concours financier**
PLUS :			
PLAI :	382 200,00 €	304 200,00 €	686 400,00 €
Total :	**382 200,00 €**	**304 200,00 €**	**686 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 263 266,12 €	montant TTC :	5 789 592,73 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	304 200,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 654 866,12 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	304 200,00 €		
	Total des co-financements :	5 263 266,12 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 128 539,51 €		
	dont PRET CDC :	3 746 339,51 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	382 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS - Requalification - Languedoc (46 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La réhabilitation de cet immeuble de 46 logements collectifs s'inscrit parfaitement dans la requalification compléte de ce quartier. Grace au NPNRU, ce bâtiment pourra bénéficier entre autre d'une réhabilitation thermique.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 à 4Bis rue du Languedoc	Nous sommes en plein cœur du nouveau Mons. Situé à 200m de la mairie et de la staion de métro la plus proche.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Décomposition du coût travaux
Concessionnaires : 78 000€ HT
Réhabilitation (compris aléas)avec Actualisation de 4,50%/an : 2 383 000€HT
Divers (DO, Amiante, …) :33 600HT

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	46
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Il n'y en a pas eu.	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette.
Evolution des typologies :	Pas de modification des typologies existantes.	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures. Amélioration du confort de vie dans les parties communes. Mise en sécurité électrique des logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Du fait d'un projet de réhabilitation thermique, il y aura une forte diminution des charges de chauffage.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 301 018,18 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**460 203,64 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 761 018,18 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 196 407,27 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 656 610,91 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 761 018,18 €	montant TTC :	3 151 520,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 300 814,54 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	460 203,64 €		
	Total des co-financements :	2 761 018,18 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 886 661,81 €		
	dont PRET CDC :	690 254,54 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 196 407,27 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS -Requalification Papin (88 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La réhabilitation de cette immeuble de 88 logements collectifs s'inscrit parfaitement dans la requalification compléte de ce quartier. Grace au NPNRU, ce bâtiment pourra bénéficier entre autre d'une réhabilitation thermique.
La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-11RUE DENIS PAPIN	Nous sommes en plein cœur du nouveau Mons. Situé à 200m de la mairie et de la staion de métro la plus proche.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du coût travaux
Concessionnaires : 46 500€ HT
Réhabilitation (compris aléas)avec Actualisation de 4,50%/an : 3 726 050€HT
Divers (DO, Amiante, ...) :187 450HT

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	88
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	En 1991, changement des menuiseries extérieures pour 440 000 € TTC.	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette.
Evolution des typologies :	Pas de modification des typologies existantes.	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures. Amélioration du confort de vie dans les parties communes. Mise en sécurité électrique des logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Du fait d'un projet de réhabilitation thermique, il y aura une forte diminution des charges de chauffage.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 491 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**698 200,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 371 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 924 400,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 622 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 371 000,00 €	montant TTC :	4 808 100,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 672 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	698 200,00 €		
	Total des co-financements :	4 371 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 017 150,00 €		
	dont PRET CDC :	1 092 750,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 924 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	MONS EN BAROEUL -Requalification Sangnier (119 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La réhabilitation de cette immeuble de 119 logements collectifs s'inscrit parfaitement dans la requalification compléte de ce quartier. Grace au NPNRU, ce bâtiment pourra bénéficier entre autre d'une réhabilitation thermique.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
50 à 78 avenue Marc Sangnier	Nous sommes en plein cœur du nouveau Mons. Situé à 200m de la mairie et de la staion de métro la plus proche.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Décomposition du coût travaux
Concessionnaires : 92 000€ HT
Réhabilitation (compris aléas)avec Actualisation de 4,50%/an : 5 410 500€HT
Divers (DO, Amiante, …) :212 500HT

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	119
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+7 et R+ 4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Il n'y en a pas eu.	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette.
Evolution des typologies :	Pas de modification des typologies existantes.	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures. Amélioration du confort de vie dans les parties communes. Mise en sécurité électrique des logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Du fait d'un projet de réhabilitation thermique, il y aura une forte diminution des charges de chauffage.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**5 112 500,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**1 022 500,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		6 302 500,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 759 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 781 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 302 500,00 €	montant TTC :	6 932 750,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 280 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 022 500,00 €		
	Total des co-financements :	6 302 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 334 625,00 €		
	dont PRET CDC :	1 575 625,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 759 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Bocage 3 (22 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 22 Logements individuels proximité de la grande allée et de la centralité du quartier
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements. Le diagnostic met en évidence des problèmes de structure sur l'étage qui seront à traiter pendant les travaux .

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers**
2 à 8 et 10 à 20 rue Vandendriessche et 149 à 171 rue Colbert	(si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	22
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 188 000,40 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**237 600,08 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 408 000,40 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**607 200,16 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**844 800,24 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 408 000,40 €	montant TTC :	1 548 800,44 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 170 400,32 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	237 600,08 €		
	Total des co-financements :	1 408 000,40 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	959 200,26 €		
	dont PRET CDC :	352 000,10 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	607 200,16 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de la tour Vandendriessche (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-006

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 40 logements collectifs . Tour en R+9 sur un sous sol .
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes. Organisation de la gestion des déchets .

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
5 rue J. Vandendriessche	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	40
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+9	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	40
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 000 000,10 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**400 000,02 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 400 000,10 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 040 000,04 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 440 000,06 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 400 000,10 €	montant TTC :	2 628 000,11 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 000 000,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	400 000,02 €		
	Total des co-financements :	2 400 000,10 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 640 000,07 €		
	dont PRET CDC :	600 000,03 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 040 000,04 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de la tour Mansart (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-007

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation de 40 Logements collectifs. tour en R+9 longeant la future grande allée .
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements . réflexion encours sur le retournement de l'entrée des parties communes.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
69 rue Hardouin Mandart	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	40
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+9	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	40
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Réhabilitation de 40 Logements collectifs. Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 199 999,90 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**439 999,98 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 599 999,90 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 119 999,96 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 559 999,94 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 599 999,90 €	montant TTC :	2 847 999,89 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 159 999,92 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	439 999,98 €		
	Total des co-financements :	2 599 999,90 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 769 999,94 €		
	dont PRET CDC :	649 999,98 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 119 999,96 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de la tour Mortagne (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-008

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation de 40 Logements collectifs en tour R+9
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes. gestion du sous sol et des déchets à organiser

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 rue Guillaume de Mortagne	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	40
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+9	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	40
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 000 000,10 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**400 000,02 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 400 000,10 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 040 000,04 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 440 000,06 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 400 000,10 €	montant TTC :	2 628 000,11 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 000 000,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	400 000,02 €		
	Total des co-financements :	2 400 000,10 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 640 000,07 €		
	dont PRET CDC :	600 000,03 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 040 000,04 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Renoir (72 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-009

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilittion de 72 logements collectifs.répartis en deux plots de 3 entrées en R+4 .
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Changement d 'image recherché car opération signal du démarrage du projet . Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes. gestion des déchets à optimiser

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
14-18-30-34-38-42 rue Auguste Renoir	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	72
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	72
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 600 000,30 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**720 000,06 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 320 000,30 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 872 000,12 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 592 000,18 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 320 000,30 €	montant TTC :	4 730 400,33 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 600 000,24 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	720 000,06 €		
	Total des co-financements :	4 320 000,30 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 952 000,20 €		
	dont PRET CDC :	1 080 000,08 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 872 000,12 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalfication de La Clairière-Schuman (52 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-010

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 52 logements collectifs.
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
72B Bâtiment A à F,rue Robert Schumann	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	52
Nombre de bâtiments :	4		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 600 000,80 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**520 000,16 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 120 000,80 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 352 000,32 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 872 000,48 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 120 000,80 €	montant TTC :	3 432 000,88 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 600 000,64 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	520 000,16 €		
	Total des co-financements :	3 120 000,80 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 132 000,52 €		
	dont PRET CDC :	780 000,20 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 352 000,32 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Progrès 1 (37 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-011

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 37 logements individuels. regroupe le HP 0022 0001 à 0006.
Réhabilitation du principal groupe de logements individuels présent sur le quartier ; changement d'image recherché
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 24 rue du Capitaine Debruyne et 3 à 23 rue Marcel Beyens et 9 à 19 rue du docteur Schweitzer	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	37
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 850 000,60 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**370 000,12 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 220 000,60 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**962 000,24 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 332 000,36 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 220 000,60 €	montant TTC :	2 442 000,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 850 000,48 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	370 000,12 €		
	Total des co-financements :	2 220 000,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 517 000,39 €		
	dont PRET CDC :	555 000,15 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	962 000,24 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Progrès 3 (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-012

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation de 40 logements individuels. regroupe la HP 0022 0015 à 0019
Réhabilitation du principal groupe de logements individuels présent sur le quartier : changement d'image recherché
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
du 216 à 254 et du 227 à 265 rue du Président Coty	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	40
Nombre de bâtiments :	5		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 000 000,20 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**400 000,04 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 400 000,20 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 040 000,08 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 440 000,12 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 400 000,20 €	montant TTC :	2 640 000,22 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 000 000,16 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	400 000,04 €		
	Total des co-financements :	2 400 000,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 640 000,13 €		
	dont PRET CDC :	600 000,05 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 040 000,08 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Progrès 2 (50 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-013

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 50 logements individuels. regroupe la HP 0022 0007 à 00014
Réhabilitation du principal groupe de logements individuels présent sur le quartier . changement d'image recherché .
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
du 21 au 67 rue du docteur Schweitzer, du 159 au 177 rue Robert Schuman, du 162 au 214 rue du Président Coty	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	50
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 500 000,70 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**500 000,14 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 000 000,70 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 300 000,28 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 800 000,42 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 000 000,70 €	montant TTC :	3 300 000,77 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 500 000,56 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	500 000,14 €		
	Total des co-financements :	3 000 000,70 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 050 000,46 €		
	dont PRET CDC :	750 000,18 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 300 000,28 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Bocage 1 (18 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-014

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation de 18 Logements individuels en entrée de quartier et longeant la grande allée
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements. Le diagnostic technique met en évidence des problèmes de structure sur le premier niveau qu'il faudra traiter pendant les travaux .

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 à 8 rue Mansart 10 à 24 rue Mansart 56 à 66 rue Mansart	
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	18
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**972 000,70 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**194 400,14 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 152 000,70 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**496 800,28 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**691 200,42 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 152 000,70 €	montant TTC :	1 267 200,77 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	957 600,56 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	194 400,14 €		
	Total des co-financements :	1 152 000,70 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	784 800,46 €		
	dont PRET CDC :	288 000,18 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	496 800,28 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Manet (36 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-015

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 36 Logements collectifs répartis sur 3 entrées en en R+4.
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
4-8-12 rue Edouard Manet	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	36
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	36
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 619 999,98 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**324 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 979 999,98 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**863 999,99 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 187 999,99 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 979 999,98 €	montant TTC :	2 167 199,98 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 655 999,98 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	324 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 979 999,98 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 358 999,98 €		
	dont PRET CDC :	494 999,99 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	863 999,99 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	TOURCOING - Requalification de Sisley (36 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0001-016

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation de 36 logements collectifs répartis en R+4 et sur 3 entrées en milieu inoccupé .
Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique.
Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
9-13-17-RUE J. VANDENDRIESSCHE	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	36
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	36
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	100%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Réhabilittion de 36 logements collectifs. Traitement des façades par la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieure. Remplacement des menuiseries extérieures (présence d'amiante) . Mise en sécurité électrique. Amélioration du confort de vie dans les logements et les parties communes.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les charges de chauffage et de production d'eau chaude sont individualisées et payées directement par le locataire. Il bénéficiera directement de la baisse des consommations énergétiques

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 619 999,98 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**324 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 979 999,98 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**863 999,99 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 187 999,99 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 979 999,98 €	montant TTC :	2 167 199,98 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 655 999,98 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	324 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 979 999,98 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 358 999,98 €		
	dont PRET CDC :	494 999,99 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	863 999,99 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM	LILLE - Requalification des Tours 3 et 5 JB Clément (40 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-33-0001-017

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation thermique afin d'atteindre le label BBC 2009 accompagnée de travaux de mise aux normes et de confort et d'une meilleure réparttion des typologies. Restructuration en milieu inoccupé.
Travail sur le peuplement après travaux.
Cette Réhabilitation participera à la requalification globale du site et favorisera la diversification attendue sur les emprises des démolitions des bâtiments 1-2-4
La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
3 et 5 rue Jean Baptiste Clément	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	40
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+8	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	30
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	non disponible	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	75%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :	12 T2 - 30 T3 - 2 T4 soit 44 logts après travaux au lieu de 40 logts T3.	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Réhabilitation thermique accompagnée de travaux de mise aux normes et de confort	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Baisse des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	18/05/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	démarrage anticipé autorisé dans l'avis de CE du 18 mai 2017 (p 17)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 800 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**560 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		3 200 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 360 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 920 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 200 000,00 €	montant TTC :	3 511 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 640 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	560 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 183 912,00 €		
	dont PRET CDC :	823 912,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 360 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	LOOS - Requalification Tours St-Exupéry et Musset (104 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-33-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
LOOS Quartier des Oliveaux NPNRU
Réhabilitation des tours Saint Exupéry et Musset
Les prévisions pour l'opération de requalification des deux tours (Musset et Saint Exupéry) ont été réexaminées, en particulier au regard de l'avis du CNE en date du 5 décembre 2018 limitant l'investissement à hauteur de 60.000 € HT par logement.
Ces tours réhabilitées continueront de satisfaire la demande de T2 (52 logements d'une surface moyenne de 41 m2) et T4 (52 logements d'une surface moyenne de 74 m2 pouvant le cas échéant être déclassés, au besoin, en T3 par la suppression d'une cloison) sur la commune, mais également sur l'agglomération.
La réhabilitation sera qualitative et multiple car elle doit participer au renforcement de l'attractivité du site dans un quartier en forte ambition de mixité sociale (LLS et accession).
Nouvelle image avec la mise en place d'un nouveau bardage avec isolation par l'extérieur, confort des logements avec une performance thermique BBC rénovation inférieure à 104 KWh/m2/an, travaux d'amélioration dans les logements, traitement des parties communes, etc. :
- Isolation par l'extérieur et mise en place d'un bardage après dépose des parements existants, isolation de la toiture terrasse
- Remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants sur l'ensemble des châssis en RdC et chambres
- Réfection du hall d'entrée et sécurisation des accès & amélioration de l'accessibilité des parties communes au PMR

En logement :
- Pose de portes palières isophoniques et serrure 3 points
- Mise en œuvre d'une ventilation hygro-réglable de type B
- Remplacement des équipements sanitaires suivant diagnostic
- Remplacement de sols souples (100% dans les pièces humides)
- Travaux de sécurité et de mise aux normes
- A la demande, adaptation typologique T4 vers T3

Complémentairement à la réhabilitation, l'opération de résidentialisation renforcera l'accessibilité des deux tours.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Tour Musset, 4 rue de la Paix (parcelle AS 559) et Tour Saint Exupéry, 8 rue Jean Zay (parcelle AS 553)	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		Nombre de LLS requalifiés :	104
Nature des logements requalifiés :	LLS		
Nombre de bâtiments :	2	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Nombre d'étages par bâtiment :	12	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	années 90	Modalités spécifiques de concertation :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Evolution des typologies :	non prévu	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	économie moyenne de 50 €/mois sur le poste chauffage et ECS
Programme de travaux :	programme non finalisé	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**5 200 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**1 040 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		6 240 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 704 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 744 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 240 000,00 €	montant TTC :	6 864 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 200 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 040 000,00 €		
	Total des co-financements :	6 240 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 700 800,00 €		
	dont PRET CDC :	1 996 800,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 704 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MONS Requalification Barry 1 (88 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
MONS EN BAROEUL - Résidence BARYE I - réhabilitation de 88 logements collectifs .
L'opération de réhabilitation de la résidence portera sur les aspects architecturaux, de sécurité (mise aux normes des équipements), techniques et thermiques (amélioration de la performance énergétique afin de réduire les consommations et les charges et améliorer le confort des locataires) - Ce projet permettra de finaliser le travail commencé avec le PNRU 1.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Mons en Baroeul rue d'Auvergne n°2 à 20 (parcelle AE 0050)	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	88
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :	néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	amélioration du cadre de vie	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	économie moyenne en charge de chauffage de 24€ par mois

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**4 400 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**880 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		5 280 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 288 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 168 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 280 000,00 €	montant TTC :	6 001 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	528 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 872 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	880 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 280 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 306 720,00 €		
	dont PRET CDC :	2 018 720,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 288 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	MONS - Requalification Pivoine (38 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0002-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

MONS EN BAROEUL - Résidence PIVOINES - réhabilitation de 38 logements collectifs
L'opération de réhabilitation de la résidence portera sur les aspects architecturaux, de sécurité (mise aux normes des équipements), techniques et thermiques (amélioration de la performance énergétique afin de réduire les consommations et les charges et améliorer le confort des locataires).
Le choix de réhabiliter la résidence Pivoines est d'assurer la continuité des rénovations entreprises dans le quartier du bas de Mons. Cette résidence de 38 logements se situe entre les résidences Jasmin et Anémones toutes deux réhabilitées.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Mons en Baroeul rue faidherbe n°40 & 42 (parcelle AK 0073)	
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	38
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :	Néant	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	amélioration du cadre de vie	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	économie moyenne en charge de chauffage de 24€ par mois

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 596 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**319 200,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 976 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**866 400,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 185 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 976 000,00 €	montant TTC :	2 173 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	790 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	866 400,00 €		
	ANRU :	319 200,00 €		
	Total des co-financements :	1 976 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	866 400,00 €		
	dont PRET CDC :	- €		
	dont PRET BONIFIE AL :	866 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	TOURCOING - Requalification de T117 (interbailleurs) (3 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-33-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation de 3 logements individuels LMH au sein d'un groupe de logements individuels VILOGIA réhabilités (TOURCOING REHABILITATION PROGRES - rue du Capitaine Debruyne, rue Marcel Beyens et rue du docteur Schweitzer- 37 Logts individuels) ,programme travaux similaires aux autre individuels : isolation par l'extérieur, conformité électrique, amélioration du confort des maisons;

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
179, 181, 183 rue Robert Schuman - Tourcoing	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	3
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Isolation thermique des logements.Remplacement des menuiseries extérieurs. Mise en conformité électrique des logements. Réfection de la ventilation.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**150 000,50 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**30 000,10 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		180 000,50 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**78 000,20 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**108 000,30 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	180 000,50 €	montant TTC :	198 000,55 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	10 437,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	139 563,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	30 000,10 €		
	Total des co-financements :	180 000,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	109 863,32 €		
	dont PRET CDC :	31 863,12 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	78 000,20 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Requalification 1-7 Renoir en résidence intergénérationnelle (135 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-33-0003-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Requalification avec changement d'usage de l'immeuble Renoir comportant 248 logements (partie résidence intergénérationnelle).

Situé en façade de l'avenue Beethoven, sur le Quartier Concorde, cet immeuble monumental constitue un signal fort marquant la porte d'entrée de Ville que l'étude d'urbanisme menée sur le secteur a trouvé interessant de conserver. Afin de redonner une échelle humaine à son pied et aux aménagements publics situés sur son parvis, il a été décidé de lui adjoindre une extension commerciale constituées de petits blocs de cellules en R+Mezanines destinées à acceuillir des activités économiques d'accompagnement du projet d'agriculture urbaine, mais encore des nouveaux produits qui seront disponibles dans l'immeuble principal.

Afin de répondre à la volonté de diversification de l'offre sur le quartier, LMH accompagné de la Ville et de la MEL ont trouvé judicieux de programmer sur cet ensemble deux ensembles de produits spécifiques : Une RHVS de type Résidence mobilité et une résidence services intergénérationnelle qui acceuillera à la fois une population vieillissante mais aussi des jeunes familles.

Les objectifs partagés sur cet immeubles sont les suivants :
- Conserver un patrimoine bâti de qualité (briques et positonnement urbain) et le repositonner sur le marché en lui redonnant les caractères de conforts et d'équipements actuels
- Maintenir des logements à prix abordables au sein de cet ensemble
- En conserver la propriété au sein d'un secteur sur lequel nous sommes actuellement propriétaire dominant mais qui à l'issue du NPRU ne comptera plus de LLS LMH (Secteur Ouest Concorde)

La gestion de ces produits spécifiques sont actuellement en cours d'étude, toutefois, se dessine largement pour la RHVS une mise en gestion par Montempo spécialiste des résidences moibilités en France. Pour ce qui concerne l'orientation de gestion de la résidence intergénérationnelle, nous envisageons actuellement une gestion internalisée ou partagée avec un autre partenaire spécialisé en produits spécifique destiné au sénior et personnes souffrant de handicaps légers mixée avec du logement plus classique. La convention APL étant arrovée à son terme et reconduite par tacite reconduction depuis le 30/06/2011, nous déconventionneront les logements et les reconventionnerons afin de créer une offre mixte sur cette résidence.

Cet été 2019, a vu les études de faisabilité se poursuivre sur cette opération. La MOE a ainsi comparé la mise en oeuvre d'une isolation par l'intérieur et l'isolation par l'extérieure dans le but de confirmer l'atteinte des performances thermiques visées (BBC); or forte de cette analyse, elle nous déconseille la réalisation d'une I.T.I. risquée selon elle pour la durabilité de la réhbailitation de par la multitude de ponts thermiques qui sera alors généré. Elle nous encourage vivement à réaliser une isolation par l'extérieure. Cette solution entraine une variation à la hausse du montant des travaux de par la taille du bâtiment et les moyens d'accès alors nécessaires notamment.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la première revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-7 rue Renoir	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	133
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	15	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	185
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	139%
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Réunion publique d'information, tentative de relogement tiroir concernant les populations agées sur résidence intergénérationnelle
Evolution des typologies :	Création de quelques grandes typologies et de T1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Restructuration complète avec atteinte de la performance BBC au minimum	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	17 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Montant de subvention plafonné à 1,9 M€ et 4,6 M€ de prêt bonifié

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**9 501 064,41 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**1 900 212,88 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		10 885 064,41 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**4 630 825,77 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**6 531 038,65 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	10 885 064,41 €	montant TTC :	11 912 670,86 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	462 707,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	422 115,63 €		
	BAILLEUR :	8 100 028,90 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 900 212,88 €		
	Total des co-financements :	10 885 064,41 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	8 100 028,90 €		
	dont PRET CDC :	3 469 203,13 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 630 825,77 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant	Le plan de financement étant présenté sur le Hors taxe, LMH aura à supporter les coûts de TVA, soit 1 027 606,45 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE REGIONALE DES CITES JARDINS	LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-33-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

SECTION 1 : LES LOGEMENTS
Le bâtiment se situe à Loos, rue Montaigne.
Le bâtiment comptabilise 20 logements sur 5 niveaux (R+4) et a été construit en 1963.
5 T1 de 39m²
11 T2 entre 49m² et 55m²
4 T3 de 69m²
SECTION 2 : OBJECTIFS
Un audit pathologique et thermique a été réalisé en septembre 2012 par le bet NEI.
Une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte, d'un BET et d'un thermicien a été missionnée en avril 2018 et les diagnostiques amiantes ont été réalisés en Août 2018.
Cette opération consiste à la réhabilitation thermique du bâtiment et à la résolution des problèmes pathologiques et d'usages relevés sur site. Celle-ci permettra la mise en conformité des biens, améliorera le cadre de vie, le confort des habitants et réduira leurs consommations énergétiques.
Cette opération atteindra une consommation cible inférieure à 104 Kwh/m².an (BBC rénovation)
Les travaux amélioreront l'image de la résidence et la qualité perçue des parties communes.
Le planning de conception et de réalisation devra répondre aux délais suivants :
- Début des études - avril 2018
- Début des travaux – septembre 2020
- Fin des travaux – janvier 2022
SECTION 3 : PROGRAMME DE TRAVAUX
- Réfection toiture terrasse + isolation + skydomes de désenfumage
- Isolation du sous-sol
- Désamiantage des façades
- Isolation et recomposition des façades
- Remplacement de la VMC par une Hygro B basse pression
- Remplacement et isolation du réseau de chauffage en sous-sol
- Démolition auvent entrée
- Traitement nez de dalles béton des balcons
- Rejointoiement / nettoyage façade
- Remplacement des garde-corps
- Remplacement des portes entrées des logements
- Remplacement de la porte d'entrée métal
- Remplacement des Menuiseries extérieures
- Remplacement des portes métal des communs et recoupement caves
- Isolation mince retours balcons - bardage
- BAL
- Faux plafond Halls acoustique
- Plans évacuation
- Tableau affichage
- Projet espace HALL entrée
- Suppression panneaux colorés Men Ext sur façades
- Remplacement façades gaines techniques et mise en conformité – recoupement
- Colonne montante électrique
- Colonne montante gaz
- Électricité des communs
- Électricité logements
- Vidéophonie
- Contrôle accès sous-sol – cavettes
- robinets TH
- WC
- Baignoires
- Lavabos
- Meubles évier
- Production ECS individuelle gaz à condensation
- Peinture - sols parties communes
- Sol souple logements
Le montant prévisionnel des travaux avant étude est estimé à : 903 958 € HT.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 rue Montaigne	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	20
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	non disponible	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Circulaire De Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Réhabilitation thermique accompagnée de travaux de mise aux normes et de confort	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Baisse des charges de chauffage

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**674 683,01 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**134 936,60 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		903 958,87 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**407 438,72 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**542 375,32 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	903 958,87 €	montant TTC :	1 186 354,75 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	769 022,27 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	134 936,60 €		
	Total des co-financements :	903 958,87 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	647 438,72 €		
	dont PRET CDC :	240 000,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	407 438,72 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LOGIS METROPOLE	MONS - Requalification de Gascogne (90LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0005-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La réhabilitation de cet immeuble va participer à la requalification du secteur de Bourgogne Est, où les espaces publics - et notamment la place de la Bourgogne - vont être requalifiés.
La réhabilitation redonnera de l'attractivité à cet immeuble, en améliorant son identité visuelle, la performance thermique des logements, le cadre de vie et le confort des logements et des espaces communs.
Dans le cadre de cette réhabilitation, une démolition d'un commerce vacant en pied d'immeuble de 415 m², permettera de créer 2 nouveaux logements en RDC, qui seront adaptés aux personnes à mobilité réduite, dont une grande typologie (T5).

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-10 rue de Gascogne	L'immeuble Gascogne se trouve à l'est de la place de Bourgogne, au nord du quartier. Il fait la transition avec le secteur Milliez, qui a fait l'ojet de construction dans le cadre de la reconstitution de l'ANRU mais dont le structuration urbaine doit être améliorée.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	90
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette
Evolution des typologies :	Non concerné	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	Amélioration de la performance thermique, amélioration du confort des logts (sanitaires, sols), des espaces communs et des équipts collectifs. Réfection de l'électricité. Démolition d'un local commercial, création de 2 logts.	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Baisse des charges liées au chauffage

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Coût travaux limité à 60000€ / au logement (au lieu de 64078€)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**4 500 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**900 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		5 400 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 340 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 240 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 400 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 500 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	900 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 340 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 340 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LOGIS METROPOLE	MONS - Requalification de Provence 2-4-6 (72 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0005-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les immeubles des 2, 4 et 6 rue de Provence sont situés à l'ouest du secteur de la Bourgogne, au nord du Nouveau Mons. Longtemps jugés attractifs, ils ont subi une dépréciation relative, comme l'ensemble du secteur, avec le premier PRU. Des difficultés de commercialisation sont alors apparues.
La réhabilitation participera de la requalification du quartier et redonnera de l'attractivité à ces immeubles, en améliorant leur identité visuelle, la performance thermique des logements, le cadre de vie et le confort des logements et des espaces communs.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2-6 rue de Provence	Dans le projet urbain, ces immeubles bénéficieront de la démolition de l'immeuble Barry 2, qui les isolent du boulevard Mendès-France et créé une forte ombre portée.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	72
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	5	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	- Amélioration de la performance thermique - Amélioration du confort des logts (équipts sanitaires et sols) - Amélioration des espaces communs et des équipts collectifs - Réfection de l'électricité	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Baisse des charges liées au chauffage

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Limitation des coûts travaux à 60.000€ / logement (au lieu de 63.000€)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 600 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**720 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 320 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 872 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**2 592 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 320 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 600 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	720 000,00 €		
	Total des co-financements :	4 320 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 872 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	1 872 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LOGIS METROPOLE	MONS - Requalification de Provence 40-42 (16LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0005-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La réhabilitation de cet immeuble va participer à la requalification du secteur de Bourgogne Est, où les espaces publics - et notamment la place de la Bourgogne - vont être requalifiés.
La réhabilitation redonnera de l'attractivité à cet immeuble, en améliorant son identité visuelle, la performance thermique des logements, le cadre de vie et le confort des logements et des espaces communs.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 40-42 rue de Provence	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'immeuble Provence 40-42 se trouve au nord-ouest de la place de Bourgogne, à l'extrême nord du Nouveau Mons et de la commune. A noter qu'une pharmacie, en fonctionnement, se trouve au rez-de-chaussée de l'immeuble.
Commune de réalisation 59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération 59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	16
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette
Evolution des typologies :	Non concerné	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	- Amélioration de la performance thermique - Amélioration du confort des logts (équipts sanitaires et sols) - Amélioration des espaces communs et des équipts collectifs - Réfection de l'électricité	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Baisse des charges liées au chauffage

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Coût travaux limité à 60000€ / au logement (au lieu de 66750€)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**800 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**160 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		960 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**416 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**576 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	960 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	800 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	160 000,00 €		
	Total des co-financements :	960 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	416 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	416 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LOGIS METROPOLE	MONS - Requalification Béarn (28 LLS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-33-0005-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La réhabilitation de cet immeuble va participer de la requalification du secteur de Bourgogne-Est, où les espaces publics - notamment la place de la Bourgogne - vont être requalifiés. De l'autre côté de la rue du Béarn, au Sud, se trouve actuellement la Résidence Brune de Partenord Habitat, qui est vouée à la démolition. Le projet prévoit un programme de diversification ambitieux à l'emplacement de Brune, ce qui offre de bonnes perspectives à Béarn.
La réhabilitation redonnera de l'attractivité à cet immeuble, en améliorant son identité visuelle, la performance thermique des logements, le cadre de vie et le confort des logements et des espaces communs.
Compte tenu du temps de relogement nécessaire de la résidence Brune, il a été choisi de ne pas lancer la requalification de la résidence Béarn trop tôt.

La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
7 rue de Béarn	La résidence Béarn se trouve au sud de la place de la Bourgogne, au nord-est du quartier prioritaire.
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	28
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	2	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Conforme à la circulaire de Charrette
Evolution des typologies :	Non concerné	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :	- Amélioration de la performance thermique - Amélioration du confort des logts (équipts sanitaires et sols) - Amélioration des espaces communs et des équipts collectifs - Réfection de l'électricité	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Baisse des charges liées au chauffage

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC) :	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Coût travaux limité à 60000€ / au logement (au lieu de 63000€)

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**1 400 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Majoration du taux pour les organismes HLM en situation financière fragile en plan CGLLS, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Montant de la subvention ANRU :		**280 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		1 680 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**728 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 008 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 680 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 400 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	280 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 680 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	728 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	728 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LOOS - Accession 75 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

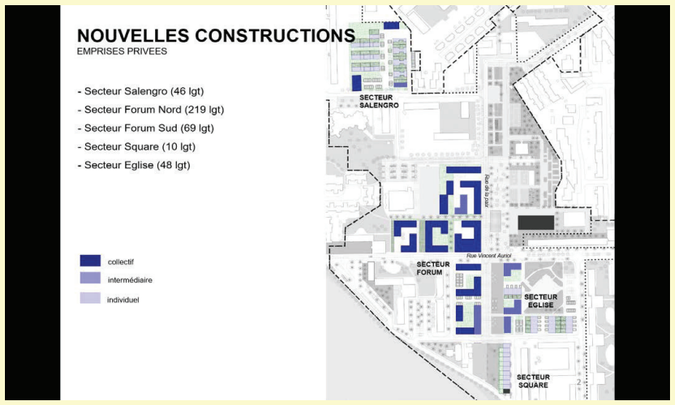
Le projet de renouvellement urbain des Oliveaux s'est construit sur une vocation ambitieuse de raccrocher le quartier aux dynamiques métropolitaines et de casser l'image d'un quartier à vocation résidentielle sociale. Le projet est cohérent avec la volonté des partenaires de l'ANRU de favoriser la mixité sociale, en diminuant le poids du logement social et en produisant une offre de logements diversifiée, notamment pour y loger des salariés.
L'ensemble des composantes du projet cherche à réponde à cette enjeu majeur. Le quartier des Oliveaux dispose d'un véritable potentiel de diversification, notamment par sa proximité de grands pôles d'emploi et du cœur métropolitain. Les Oliveaux se situent au démarrage du processus de diversification, avec une communication intensive sur les fondamentaux du projet, les aménités créées et la confiance à créer avec chacun. Le projet a désormais besoin de rentrer dans la phase de « décollage » afin d'attirer « les clients pionniers » et l'investissement des « promoteurs pionniers ».

424 logements sociaux seront démolis dans le quartier et le plan directeur permets aujourd'hui de produire 388 logements en diversification. Pour accompagner ce programme, le projet a sollicité 140 primes aux partenaires de l'ANRU mais le CE a attribué 75 primesen accessions sociales à 10 000€/ logement.

Pour construire finement ce projet de diversification, le PRU a tiré profit d'une première étude de positionnement résidentiel réalisée par Sémaphores en 2016. Deux ateliers ont été avec les promoteurs dans le temps de l'étude urbaine :
- 1er Atelier formes urbaines le 07/09/2018
- 2ème Atelier formes urbaines le 02/04/2019

Ces ateliers ont démontré toute l'apétence des promoteurs immobiliers au regard de la qualité du projet des Oliveaux qui leur a été présenté.

Le travail se poursuit avec l'appui avec AMO sur les conditions de retour d'attractivité et de réussite de la diversification fonctionnelle et de l'habitat dans les sites du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la MEL. Les premiers résultats de l'étude démontre cohérence et la pertinence de la programmation en termes de forme urbaine et de produits logements.
La suite du travail portera sur le ciblage des primes aux promoteurs pionniers et aux lots qui nécessitent un soutien pour faciliter la commercialisation. La DDTM et l'ANRU seront associées à ces démarches dans le cadre du pilotage NPRU loossois.



Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Loos les Oliveaux	
Commune de rattachement	
Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	75	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			

Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :			
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**750 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant*	montant HT :	750 000,00 €	montant TTC :	750 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	750 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

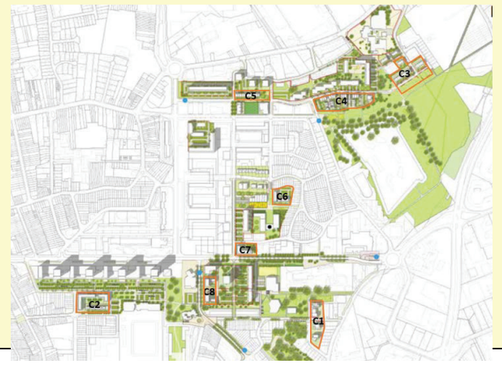
Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	MONS - Accession 60 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
3-6-400	685-6059080-36-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Nouveau Mons offre de bonnes perspectives de diversification résidentielle: malgré quelques lenteurs dans la commercialisation, les opérations de promotion privée ont abouti sur le quartier. Dans le cadre du NPNRU, ces opérations devraient être facilitées par l'image améliorée du quartier et par la disparition des derniers îlots déqualifiés.
De plus, le projet urbain proposé permet d'apporter de nouveaux programmes immobiliers privés dans tous les sous-secteurs, en poursuivant l'objectif de diversification typomorphologique. La stratégie temporelle proposée vise à faciliter cette diversification, en démarrant par les secteurs où celle-ci sera la plus aisée.
Plusieurs promoteurs ont déjà exprimé leur intérêt pour le quartier. La réalisation à venir des fiches de lot devrait permettre de préciser les attendus des porteurs de projet en termes de formes urbaines, de qualité architecturale et de typologies. Ces éléments serviront de base aux discussions à venir.
Conformément au Règlement Général de l'ANRU, les contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement au titre de la convention métropolitaine de renouvellement urbain représenteront, dans le Nouveau Mons, jusqu'à 25% des droits à construire (surface de plancher développée). Ces droits prendront la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété au Groupe Action Logement ou à un opérateur qu'il aura désigné dès leur libération. La superficie des contreparties est actuellement estimée à 6403m².



Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Plusieurs secteurs sont potentiellement concernés en QPV : Barry 2 (C5), Coty-Adenauer (C7) et Coty Sud (C8) et dans un périmètre de 300m : Van Der Mersch (C1), Europe (C2)
Commune de rattachement	
Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	60	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :			
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

		Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	05/12/2018		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :		S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :		16 semestre(s)	
Commentaires			

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**600 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 600 000,00 € montant TTC : 600 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	600 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	HEM - Accession 48 logts.
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	685-6059071-36-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Sur le quartier de la Lionderie, environ 116 logements sont projetés en accession à la propriété dont 48 en accession sociale. L'etude stratégie Habitat Peuplement de la ville de Hem montre qu'il y a un potentiel de 70 ménages , locatires Vilogia, ayant la capacité fiancière d'acheter et devenir proriétaire. Ainsi, fort de l'étude AMO Diversification, Le Bureau d'etude Adequation montre que ce site peut sortir rapidement sans faire de concurrence à d'autres sites de commercialisation. Ce site dispose des transports en commun, d'un accès direct aux commerces de proximité (Blanchisserie - 6 cellules commerciales + Lidl), aux écoles (Nouvelle ecole Jules Ferry + Réhabilitation Ecole La Fontaine) et aux équipements municipaux (Centre Social Lionderie garderie Creche). Ce site reste attractif pour développer de l'Accession sociale.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Hem	Lionderie
Commune de rattachement	
Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	48	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Concrètement dans le NPRU de Hem, au regard des réserves foncières limitées de l'ensemble du territoire hémois et de l'ambition en terme de mixité sociale dans le QPV, dans le projet gloabl (ANRU et hors ANRU) le logement occupe une place primordiale avec la construction de 392 logements sur la commune dont 322 logements en accession sociale ou libre participant ainsi à la diversification de l'offre. Sur la base du « coeur de cible » des accédants potentiels identifiés parmi les locataires du parc Vilogia, on peut définir un objectif de vente aux occupants de l'ordre de 5% du parc : 70 ménages identifiés parmi ces accédants potentiels résident dans le quartier Lionderie - Trois Baudets - Trois Fermes.		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	6 912 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	7 292 160,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	En Mars 2018, certaines rencontres ont été programmées avec des promoteurs privés (K&B, Projectim, Vilogia Premium, Pierres et Territoires, Nacarat, Promoneuf) pour présenter le projet de développement de logements en accession à la propriété. Ces rencontres ont donné lieu en accord avec les investisseurs privés au lancement d'un sourcing: « Développement urbain et social des quartiers NPRU 3 Baudets et Lionderie » Ville de Hem pour fin 2018 pour permettre au promoteur de se positionner sur un montage
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :	10 371 840		

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Réalisation en 2 phases. Démarrage opérationnel après le relogement et l'aménagement. Phase 1 Lionderie Place Braille (Action Logement s'est postionné sur les lots 8 et 9)

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**480 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 480 000,00 € montant TTC : 480 000,00 €

Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	480 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant	Les prix de vente appliqués ne seront pas au plafond de la zone.

Le bénéficiaire, représenté par :
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	TOURCOING - Accession 150 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP -** *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-36-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le projet de renouvellement urbain de la Bourgogne vise à "sortir définitivement le quartier des radars de la politique de la ville" et se fonde sur une trajectoire d'abaissement du taux de logement social de 90% à 30%, soit au plus près du taux communal. Pour atteindre cette ambition, le projet prévoit une intervention massive sur l'habitat social (1 225 démolitions, 670 réhabilitations, 493 résidentialisations) et la construction d'environ 962 logements diversifiés à terme, dont près de 400 sur la période 2020-2035. En parallèle, un objectif de vente HLM à l'unité contribue également à la stratégie globale de diversification résidentielle :
- 64 logements dans les tours Mortagne et Armancour (Jehan de Tourcoing) de Vilogia
- 241 logements individuels de LMH (T011, T015, T024, T030, T034) qui font encore l'objet d'une réflexion qu'il reste à approfondir collectivement. Néanmoins, les orientations posées à ce jour sont celles-ci :
*120 réhabilitations de LLS pouvant faire l'objet d'une contractualisation par voie d'avenant à la convention NPRU, avec un objectif de vente HLM à long terme
*100 ventes de LLS avec bouquet de travaux obligatoires, à moyen terme
*20 auto-réhabilitations accompagnées sous forme d'expérimentation en lien avec la dynamique REV3 engagée sur le site Lepoutre, à mayen terme
La collectivité propose de continuer de travailler sur ces hypothèses avec le bailleur concerné et le GIE La META, afin de pouvoir proposer à l'ANRU une contractualisation via un avenant si les hypothèses de réhabilitation étaient confirmées.

Pour accompagner ce programme de diversification ambitieux, 233 primes ont été sollicitées dont 133 à 15 000 euros/lgt. En CNE du 12 juin 2019, les partenaires ont décidé d'attribuer un total de 150 primes à 10 000 euros/lgt.

Le potentiel avoisinant les 400 logements en diversification est issu de plusieurs démarches :
* une première étude de positionnement résidentiel réalisée par le bureau d'étude Sémaphores en 2016, qui estimait le potentiel (en l'état actuel du quartier et en dehors de toute logique "projet") à 140 maisons individuelles en accession sociale
* un atelier spécifique avec un panel de promoteurs immobiliers en date du 09 octobre 2018
* une nouvelle AMO portant sur les conditions de retour d'attractivité et de réussite de la diversification fonctionnelle et de l'habitat dans les sites du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la MEL, conduite par le bureau d'étude Adéquation. Les premiers résultats de l'étude confirme la cohérence et la pertinence de la programmation en termes de forme urbaine et de produits logements avec un potentiel estimé à 408 logements sur la période 2020-2035. A l'échelle de ces 408 logements, le programme se détaille comme suit :
• 167 individuels ; 108 intermédiaires ; 133 collectifs,
• 154 accessions sociales (dont 70 au titre des contre- parties Action Logement) ; 155 accessions libres et 99 locatifs intermédiaires
• Des prix de sortie prévisionnels oscillant, en fonction des produits, de 1 900 euros/m² à 2 800 euros/m²
Les publics cibles prioritaires pour le quartier de la Bourgogne seront : les couples, les jeunes couples avec enfant, les familles, les familles monoparentales et les investisseurs. Le phasage des opérations de diversification reste à affiner, notamment en partie centrale et le long de la grande allée. Les sites Utrillo et Lepoutre sont d'ores et déjà ciblés pour accueillir les premières constructions de logements, dans une logique plonnière. Les formes urbaines seront approfondies dans le cadre des études pré-opérationnelles et de la mission d'urbaniste en chef.

La suite du travail portera sur le ciblage des primes aux promoteurs pionniers et aux lots qui nécessitent un soutien pour faciliter la commercialisation. La DDTM et l'ANRU seront associées à ces démarches dans le cadre du pilotage NPRU tourquennois.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nombre de logements en accession :	150	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :			
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	12/06/2019	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 500 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant*	montant HT :	1 500 000,00 €	montant TTC :	1 500 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 500 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Opération validée par le CNE du 12 juin 2019.

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	WATTIGNIES - Accession 15 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059089-36-0001-005

Objectifs et contenu de l'operation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Au sein du périmètre « NPNRU », le logement social est majoritaire. Le processus de transformation du quartier doit passer par l'introduction progressive d'une nouvelle offre d'habitat pour fluidifier les parcours résidentiels à l'échelle de commune, et plus largement de l'agglomération. La diversification de l'habitat est envisageable compte tenu de la bonne attractivité résidentielle dont jouît la ville dans son ensemble.
80 logements sont prévus en démolition. En construction, le projet prévoit la création de 208 logements en diversification (dont 116 liés à la déconstruction de Bergeronnette) selon une segmentation en 4 marchés cibles : logements en accession sociales (2000-2200 euros/m²), logements en accession abordable (2300-2500€ /m², logements en locatif intermédiaire, logements en accession libre. Cette programmation doit être déclinée dans le temps selon la maturité du marché.



Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Wattignies - Le Blanc-Riez	
Commune de rattachement	
Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	15	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :			
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**150 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 150 000,00 € montant TTC : 150 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	150 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	LILLE - Accession 150 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-36-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
150 primes sont accordées pour soutenir la diversification de l'habitat et permettre le développement d'une offre d'accession abordable.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Lille - Secteur Sud	
Commune de rattachement	
Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	150	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :			
Prix de revient TTC de l'opération :		Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 500 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 1 500 000,00 € montant TTC : 1 500 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	1 500 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant : Opération validée par le CNE du 12 juin 2019.

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à ____ le ____

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V1.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) Metropole européenne de Lille	**Intitulé de l'opération** WATTRELOS - Accession 12 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 685-6059090-36-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le quartier des Villas, comme présenté dans le dossier de RTP de mars 2018, est situé sur le « versant nord est » de la métropole. Il jouxte le pôle d'excellence de l'Union et la gare de Tourcoing est à 600m (ce qui met Lille à 15mn). Ainsi situé dans le corridor économique de ce versant nord est, il doit pouvoir bénéficier à terme des dynamiques métropolitaines développées pour l'économie, l'emploi, la mobilité et le logement. Le quartier des Villas, est également caractérisé par ses aspects résidentiel et verdoyant. Que ce soit de manière intrinsèque ou de par son positionnement, il possède un réel potentiel de retournement d'image et d'attractivité qui permettra une diversification de l'offre de logement (Accession à la propriété)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Phase 1	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Wattrelos , Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Wattrelos , Tourcoing 6059090 Epidème Villas Couteau	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	12	Type de production envisagée :	accession individuel
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :	RT 2012	Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	1 763 945,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	1 860 961,98 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	En Mars 2018, certaines rencontres ont été programmées avec des promoteurs privés (K&B, Projectim, Vilogia Premium, Pierres et Territoires, Nacarat, Promoneuf) pour présenter le projet de développement de logements en accession à la propriété.
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	07/12/2018	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires
Les prix de vente ne seront pas appliqués au plafond de la zone

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**120 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 120 000,00 € montant TTC : 120 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	120 000,00 €
Dont prêts : PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Construction d'un groupe scolaire
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-37-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction d'un nouveau groupe scolaire, implanté en cœur de quartier.
Présentant ses façades principales sur la future place de la Bourgogne et le long de la Grande Allée.

Desservi de façon principale par la place de Bourgogne reconfigurée et par la Grande Allée.
La Grande Allée offrira des capacités de desserte suffisante et adaptée à ce type d'équipement.

Par cette implantation centrale, l'équipement scolaire viendra qualifier les espaces du cœur de quartier et engendrer un usage intense, et régulier des espaces publics centraux.
Constituer une offre de proximité, accessible par des cheminements piétons et modes doux de qualité, le long des rues et nouvelles voies du quartier.

La place de la Bourgogne, reconfigurée, et d'une emprise bien plus réduite : env. 3000 m², à comparer avec les 10.000 m² actuels, sera réellement animée par une série d'équipements et services localisés sur son pourtour :
- Métro
- Ludomédiathèque
- Eglise et mosquée
- Centre social retourné et adressé sur l'espace central
- Halle commerciale et de services complétée par des activités commerciales et de services en Rdc d'immeuble sur l'esplanade Lepoutre
- Crèche Calin Caline, reconfigurée et adressée sur l'espace central
- Et bien-sûr, le nouveau groupe scolaire.

En matière de foncier, le nouveau groupe scolaire prend place sur le site libéré par la démolition de l'école maternelle Chateaubriand. Toutefois, la démolition de Caporal Delroeux (132 logements LMH) et les négociations foncières en cours avec le propriétaire de l'école Ste Clotilde permettront d'inscrire le groupe scolaire sur un foncier plus conséquent (emprise estimée à 10 100 m² - lien avec FAT aménagement).

La démolition de Chateaubriand ne soulève pas de difficulté particulière : il s'agit d'une école maternelle isolée (non rattachée à une école élémentaire), ne présentant pas un patrimoine architectural et fonctionnel remarquable.

Le nouveau Groupe scolaire comprendra une capacité de 12 classes, et une salle de pratique sportive, venant en remplacement de la salle aujourd'hui attachée au groupe scolaire Claudel.

Le nouvel équipement accueillera dans un premier temps les effectifs de Chateaubriand et de desserrement des écoles Camus, Claudel et Descartes.
A moyen terme, il accueillera la totalité des effectifs de l'école Claudel, lorsque celle-ci sera déconstruite pour permettre, soit l'implantation du nouveau collège Pierre Mendès France (scénario de référence), soit des opérations de diversification qualitative en façade de boulevard industriel (scénario alternatif).
A long terme, l'équipement accueillera une majorité des effectifs générés par les 800 logements développés en diversification sur le quartier de la Bourgogne.

L'implantation du nouveau groupe scolaire en cœur de la Bourgogne est vu également comme un critère essentiel d'attractivité résidentielle pour favoriser une appropriation positive du quartier rénové et une diversification des populations habitant ou fréquentant le quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
52, rue Caporal Delroeux - Tourcoing - CADASTRE : AS 364	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Construction école - 12 classes (6 maternelles - 6 élémentaires)	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	enfants - famille	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	oui en démolition et en construction
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 125,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	métro + stationnement

Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	assemblée de quartier - maison du projet
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	norme passif

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**
Assiette subventionnable :	**12 354 537,88 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	70,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**70,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**8 648 176,52 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	12 354 537,88 €	montant TTC :	14 825 445,45 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 900 903,18 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	1 805 458,18 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	8 648 176,52 €		
	Total des co-financements :	12 354 537,88 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE TOURCOING	**Intitulé de l'opération** TOURCOING - Extension du centre social (dont démolition Oxyjeunes)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6059087-37-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le centre social est un équipement indispensable au fonctionnement du quartier de la Bourgogne. Tant vis-à-vis de la population actuelle du quartier, que de la population à terme après le projet de rénovation urbaine.
Cet équipement est en effet en capacité de développer des activités et de fournir des services accessibles au plus grand nombre. Il est essentiel, compte tenu de l'ampleur du projet, de conserver des lieux et équipements de rencontre, favorisant le « vivre ensemble ».

Par son implantation centrale, le centre social est à même de remplir sa mission, au plus près des habitants fréquentant le lieu et des actions mises en œuvre.

Aujourd'hui, la disposition du bâtiment favorise une orientation vers le nord et les espaces publics reconfigurés par le Grand Projet de Ville (1997), orientés vers le métro Bourgogne, situé rue du Docteur Schweitzer et rue de Bottrop.

Le projet de rénovation vise à reconfigurer la place de la Bourgogne, à en réduire l'emprise (environ 3000 m², à comparer avec les 10.000 m² actuels) et à l'animer réellement par l'ensemble des équipements et services localisés sur son pourtour :
- Métro
- Ludomédiathèque
- Eglise et mosquée
- Nouveau groupe scolaire, implanté en cœur de quartier
- Halle commerciale complétée par des activités commerciales et de services en Rez de chaussée d'immeuble sur l'esplanade Lepoutre
- Crèche Câlin Câline, reconfigurée et adressée sur l'espace central
- Et bien-sûr, le centre social.

1. Il s'agit de permettre dans le temps du réaménagement des espaces publics du cœur de quartier d'adresser le Centre Social sur les espaces publics centraux de la Bourgogne (alors qu'aujourd'hui l'équipement tourne le dos à la place).

En matière de foncier, ce retournement du centre social pourra se faire sur les emprises disponibles sur l'actuelle place du huit mai 1945 (dite « raquette Delroeux ») et les emprises libérées par la déconstruction du bâtiment 5 LMH (prévue en 2020). L'emprise foncière de l'extension est estimée à 300 m² (lien avec FAT d'aménagement).

Par cette intervention, le centre social offrira un nouvel accueil, adressé sur la place reconfigurée de la Bourgogne, répondant en vis-à-vis des autres équipements, et visible depuis la Grande Allée, desservant le quartier depuis le boulevard industriel et le CH Dron.

La place de la Bourgogne, reconfigurée, offrira les capacités de stationnement (voiture et vélo) et de desserte nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement.

2. L'intervention sur le centre social doit également permettre d'intégrer les surfaces complémentaires pour l'accueil des activités ados, aujourd'hui assuré dans un local vetuste et isolé (le local « Oxy jeune » situé rue Marcel Beyens).
Cette extension répond à l'enjeu essentiel d'offrir à l'ensemble des publics usagers du centre social une même qualité de service. Elle permettra également l'organisation d'actions trans générationnelles favorisant l'échange et le partage.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 24 avenue Roger Salengro - CADASTRE : AS 534 (71, rue Caporal Delroeux) - AS 526 ET 548 (rue Guillaume de Mortagne)	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	familles, enfants, adultes	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	projet social	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	oui chantiers d'insertion
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 721,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	métro - bus - stationnements - espaces publics majeurs favorisant les parcours piétons et deux roues

Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Assemblée de quartier, Maison du Projet
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**1 783 887,01 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	70,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**70,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 248 720,91 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 783 437,01 €	montant TTC :	2 140 124,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	357 272,40 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	177 443,70 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 248 720,91 €		
	Total des co-financements :	1 783 437,01 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Démoliton et reconstruction de la crèche Câlin - Câline
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-37-0001-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'amélioration de la crèche Câlin - Câline, représente un véritable atout d'attractivité sur le quartier pour répondre aux enjeux de diversification. La crèche est actuellement peu attractive et fait l'objet d'un phénomène d'évitement.

1. Le premier enjeu du projet est de favoriser un meilleur remplissage de cet équipement, afin de répondre plus efficacement aux demandes des familles en termes de garde d'enfants. Il s'agit d'un élément clé pour favoriser le retour à l'emploi des parents (au regard notamment du très fort pourcentage de famille monoparentale). Alors qu'à l'échelle communale, le taux de réponse global est de 42% (ce qui veut dire concretement 42 places pour 100 demandes d'accueil), les 63 places de la crèche Calin Caline ne sont remplies qu'à hauteur de 46%. Compte tenu de la structure actuelle de la population du quartier (faible taux d'activité, ressources très faibles), les familles de la Bourgogne et de la Marlière ne représentent que 20% des enfants accueillis dans l'équipement.

2. Le deuxième enjeu est celui de la diversification du peuplement du quartier de la Bourgogne. Aujourd'hui, avec 90% de logements locatifs sociaux, qui plus est parmi les moins chers de la métropole, le quartier de la Bourgogne s'avère être un quartier de relégation, peuplé majoritairement de ménages n'ayant aucun choix résidentiel alternatif, ou trouvant dans cette situation une opportunité de se regrouper sur des motifs parfois communautaires. L'ambition du projet de rénovation est d'en faire un quartier mixte, offrant une diversité de produits de logements, adaptés à toutes les demandes et toutes les situations. Cette ambition passe par une diversification massive du parc et par l'attraction de nouvelles populations souhaitant venir s'installer dans ce quartier rénové. Parmi les critères d'attractivité résidentielle, figure au premier rang l'offre de service à destination de l'enfance et de la petite enfance. La capacité de trouver une offre de garde de type crèche dans le quartier est essentielle pour attirer des ménages bi actifs.

3. Troisième enjeu, le désenclavement. Il s'agit de localiser au coeur du quartier des équipements en capacité de par une offre de services de qualité et optimum, à attirer des ménages venus de l'exterieur du quartier. Potentiellement de tous les quartiers limitrophes du nord de la commune, voire également de toutes les villes de la métropole en fonction de la provenance des salariés du Centre Hospitalier Dron (premier employeur de la ville, situé immédiatement au nord du quartier de la Bourgogne). Seule une offre requalifiée sera de nature à attirer ces ménages, contribuant ainsi au désenclavement du quartier, et à faire de la Bourgogne un quartier de destination.

4.Bien qu'étant bien conçu à l'origine (1972), l'équipement présente aujourd'hui de graves dysfonctionnements : l'équipement est délabré, humidité, présence de nuisibles, dégradation, absence de VMC avec de fortes répercussions en termes de qualité de l'air intérieur. Il ne correspond plus aux normes et standards contemporains en matière d'accueil de petite enfance : dortoir très grand, pas d'unité de vie. Ces dysfonctionnements conjugués à une conception ancienne, orientent la Ville vers une opération de déconstruction - reconstruction afin d'obtenir un équipement attractif, bien implanté au coeur du quartier, et aux normes contemporaines d'accueil du jeune enfant

Compte tenu de la forte demande en matière d'accueil des jeunes enfants, de la nécessité de placer la crèche comme équipement favorisant l'attractivité du quartier et permettant un retournement durable d'image, il est proposé d'inscrire la déconstruction / reconstruction de la crèche dans le programme de rénovation urbaine : opération démolition / reconstruction - réalisation d'un nouvel équipement de 70 places pour une surface de 1000 m², sur le site actuel de la crèche (emprise foncière estimée à 2 500 m² - lien avec FAT d'aménagement), car idéalement situé en coeur de quartier et dans le schéma urbain du projet.

La Ville sera en capacité d'organiser, pendant le temps du chantier, une opération tiroir vers les locaux des bâtiments situé Avene Millet (secteur centre-ville), rendus disponibles par la livraison en 2021 d'un nouvel équipement en centre ville : le pôle petite enfance (crèche, halte garderie, PMI, guichet unique) sur le quartier du Quadrilatère des Piscines.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 24, rue Monseigneur Leclerc - CADASTRE AS 0408	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) La nouvelle crèche est située à l'emplacement de l'équipement actuel. Cette localisation est idéale, car située en cœur de quartier, à proximité immédiate (et en dialogue) avec les autres équipements publics : nouveau groupe scolaire, centre social, future halle commerciale et de services, ludomédiathèque, future maison des services et du projet. Situé en bordure immédiate de la grande allée, nouvel axe constituant une continuité urbaine et paysagère entre le boulevard industriel et le Centre Hospitalier Gustave Dron et sur l'axe nord sud, entre le métro (Bourgogne) à deux cents mètres et le quartier de la Marlière.
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	crèche de 63 places	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	équipement inséré dans l'offre d'équipements centrale du quartier et en capacité de s'adresser sur les nouveaux espaces publics créés.
Public concerné par l'équipement :	enfants et familles	Modalités de gestion et de fonctionnement :	gestion en régie municipale
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	programmation	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	oui en démolition et en construction
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 000,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	métro - bus - stationnements - espaces publics majeurs favorisant les parcours piétons et deux roues
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	concertation globale : assemblée de quartier, groupe de travail NPNRU, Maison du Projet. concertation spécifique : création d'un groupe de travail spécifique entre ville, utilisateurs et partenaires pour la conception de l'équipement

Localisation de l'équipement :	cœur de quartier, le long de la grande allée	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	norme passif

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**2 771 971,12 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	70,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**70,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 940 379,78 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 771 971,12 €	montant TTC :	3 326 365,34 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	831 591,34 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 940 379,78 €		
	Total des co-financements :	2 771 971,12 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Réalisation d'une Maison du Projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-37-0001-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Dans le but d'inscrire les habitants et acteurs du projet au cœur du processus de rénovation urbaine, la Maison du Projet est un lieu d'information, d'animations, d'ateliers et de débats pendant toute la durée de mise en œuvre du Projet, ouverte sur le quartier et au plus près d'eux. Elle organise la diffusion de l'information, l'accueil et l'animation des réunions de concertation, des ateliers de co-construction et toute autre démarche d'association de l'ensemble des acteurs à l'élaboration du projet de rénovation urbaine, au premier rang desquels les habitants.

La Maison du Projet sera conçue de telle manière qu'elle puisse être déplacée au fur et à mesure de la transformation du quartier, en fonction du déroulé des opérations et de l'avancée des travaux. Développée sur une surface de 70 m2, la Maison du Projet proposera une salle d'exposition et de réunion ainsi que deux bureaux, afin de permettre l'accueil des permanences hebdomadaires d'information dédiées aux habitants, les réunions de coordination opérationnelle, les réunions de concertation sur le Projet ainsi que les actions d'animation en lien avec le NPNRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
En cœur de quartier	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Maison du Projet	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	habitants et acteurs du projet, bailleurs, associations, institutions	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Régie municipale : 3 agents ville sont dédiés à l'animation de la Maison du Projet. Les partenaires participeront à l'animation du lieu.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Afin de garantir la réussite du Projet urbain: . organisation des permanences d'information sur le Projet urbain. . accueil et animation des ateliers de concertation sur le projet. . animation d'ateliers thématiques par les	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	. Tenue de permanences spécifiques sur l'emploi animées par les acteurs locaux. . Accueil d'ateliers thématiques . Relai de toutes les initiatives locales en la matière.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	70,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	métro - bus - stationnements - espaces publics majeurs favorisant les parcours piétons et deux roues.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	concertation globale : assemblée de quartier groupe de travail NPNRU, Maison du Projet, concertation spécifique : création d'un groupe de travail spécifique entre ville, utilisateurs et partenaires pour la conception de l'équipement
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**142 857,14 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		70,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**70,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**100 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	142 857,14 €	montant TTC :	171 428,57 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	42 857,14 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 000,00 €		
	Total des co-financements :	142 857,14 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Reconstruction des Ecoles Kergomard et Descartes
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-37-0001-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le pari de sortir définitivement la Bourgogne des radars de la politique de la Ville passe nécessairement par un retournement de son attractivité : il s'agit par tous les moyens mobilisables de créer les conditions d'une attractivité résidentielle. Aujourd'hui, le marché est limité et les potentiels de diversification sont très réduits. Sans une offre scolaire attractive et « différenciante », cette diversification ne pourra avoir lieu.

A l'heure actuelle, toutes les écoles de ce quartier de 7 000 habitants connaissent de graves difficultés structurelles et des problématiques de localisation à l'écart des cœurs de vie résidentiels préjudiciables à leur attractivité et au final à une vraie mixité sociale. La rénovation de la Bourgogne intègre donc les éléments de projet suivants :
- La construction d'un nouveau groupe scolaire en cœur de quartier, en partie sur le site libéré par la démolition de l'école maternelle Chateaubriand : accueillant dans un premier temps les effectifs de Chateaubriand et Claudel, avec une capacité à plus long terme d'accueillir les effectifs issus de l'école Camus.
- La restructuration lourde de l'école Albert Camus
- La restructuration lourde sur site des écoles Kergomard et Descartes.

Les écoles élémentaires Descartes et maternelles Kergomard nécessitent une intervention dans le cadre du projet urbain.
Elles ne peuvent aujourd'hui jouer un rôle en termes d'attractivité et d'ambition de réussite scolaire à l'échelle du quartier de la Bourgogne. Il s'agit de deux écoles indépendantes, non organisées en groupe scolaire, qui recrutent de manière très différenciées.
De par leurs implantations et organisations, chacune des écoles ignore l'autre en recrutant dans deux orientations très différentes : l'école Descartes vers la Bourgogne et l'école Kergomard vers la Marlière, avec très peu de capacités de développer des projets pédagogiques en commun.
Ajouté à cela, une nécessité d'intervention technique sur deux bâtiments qui ont subi naturellement les conséquences du temps, même si des opérations de maintenance ont été régulièrement organisées.

Après l'avoir étudié, la Ville a renoncé à une hypothèse de restructuration des locaux existants pour les raisons suivantes :
• Complexité de revoir le fonctionnement des deux écoles dans une optique d'un fonctionnement unifié en groupement scolaire ;
• Volonté de rationaliser le foncier d'assise des écoles actuelles (21000 m²) afin de permettre l'accueil de l'équipement sur une surface estimée à 6000 m² ;
• Pertinence des coûts au m² de l'hypothèse de démolition / reconstruction (1800€ HT /m²) par rapport à l'hypothèse de restructuration de l'existant avec tous les aléas liés à une intervention sur l'existant ;
• L'état et la configuration des locaux actuels ne présentent pas les configurations et caractéristiques justifiant une restructuration (aucun intérêt patrimonial, adaptation des locaux aux pratiques pédagogiques contemporaines, obsolescence des équipements) ;
• Enfin, la Ville de Tourcoing souhaite à l'occasion de chaque intervention sur le patrimoine scolaire maximiser les performances environnementales et énergétiques (à l'instar du groupe scolaire Charles de Gaulle labellisé Passiv'Haus livré en septembre 2019 ou des objectifs fixés pour le nouveau groupe scolaire de la Bourgogne). Sur ce point, l'hypothèse d'une restructuration supposerait des coûts rédhibitoires en termes de performance énergétique.

L'ensemble de ces arguments amène à proposer un scénario de démolition / reconstruction. En termes de programmation, l'opération consistera en la réalisation d'un groupe scolaire, comprenant :
• la déconstruction des écoles actuelles Kergomard et Descartes
• 6 classes maternelles,
• 8 classes élémentaires,
• les locaux nécessaires à la vie scolaire : cuisine et salle de restauration, petite salle polyvalente, dortoirs, bureaux et locaux collectifs,
• deux cours de récréation (environ 2000 m²),
• l'aménagement d'un parvis d'entrée dans l'équipement (d'une surface d'environ 260 m²),
• les mobiliers nécessaires à l'exploitation de l'équipement (dont les éléments de cuisine).

Sur une surface de plancher de 3382 m².

A noter que contrairement au programme du nouveau groupe scolaire de la Bourgogne, le programme n'inclut pas la réalisation d'une salle de sport de proximité. La réalisation de l'équipement n'induit pas non plus de phasage complexe de mise en œuvre.

Le montant complet de l'opération est estimé à 8,4 M€ HT, pour lequel la Ville sollicite une participation de l'ANRU correspondant à son scoring (70%) soit 5,89 M€.

A l'issue du projet de rénovation, la Bourgogne pourra s'appuyer sur trois groupes scolaires requalifiés et replacés au plus près des lieux de vie résidentielle : Camus pour la partie nord, le nouveau groupe scolaire pour le cœur du quartier, et Kergomard-Descartes pour la partie sud et la frange de la Marlière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Cadastre : AT 848 AT 634 AT 847 AV 54 AV 55 pour Kergomard - AT 636 pour Descartes	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	6 classes maternelles - 8 classes élémentaires - cuisine et salle de restauration - petite salle polyvalente - dortoirs - bureaux - locaux collectifs - 2 cours de récréation (environ 2000 m²)	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	enfants, parents, enseignants	Modalités de gestion et de fonctionnement :	gestion municipale des locaux en partenariat avec l'éducation nationale
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	programmation	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	via les clauses d'insertion sociale

Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 382,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	concertation globale : assemblée de quartier groupe de travail NPNRU, Maison du Projet concertation spécifique : création d'un groupe de travail spécifique entre ville, utilisateurs et partenaires pour la conception de l'équipement
Localisation de l'équipement :	bordure de quartier en interface avec le quartier de la Marlière	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**8 419 039,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		70,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**70,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**5 893 327,30 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 419 039,00 €	montant TTC :	10 102 846,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 525 711,70 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	5 893 327,30 €		
	Total des co-financements :	8 419 039,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE HEM	HEM - Construction Salle multisports et Dojo - site Dr Roux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-37-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Un ancien immeuble de logement collectif démoli lors du premier PRU de Hem a laissé la place à un terrain nu. Ce terrain était initialement destiné à une opération de diversification de logements à mener par Foncière Logement. Cette dernière n'ayant finalement pas abouti, le terrain a été remis à l'ancien propriétaire avec le même objectif de diversification. Cependant l'environnement du site ne permet pas d'envisager une opération d'accession car il est entouré de collectifs de logements sociaux. En l'absence de solutions et pour ne pas laisser un terrain vague en coeur de QPV, la ville envisage de s'en rendre propriétaire et d'y construire un équipement sportif réclamé par ses habitants. D'une surface d'environ 1400 m², il comportera à la fois un espace dédié au club de judo Hémois (300 adhérents) et un espace polyvalent permettant notamment aux scolaires de l'école Saint Exupéry de bénéficier d'un lieu abrité pour la pratique sportive. Il sera complété par un aménagement extérieur (stationnement, citystade ...)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
AY 456, 455 et 811p	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	2 espaces de combats + espace polyvalent + vestiaires et locaux techniques	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Nouvel équipement venant compléter l'offre de service dans le QPV.
Public concerné par l'équipement :	Pratiquants d'arts martiaux issus du quartier + élèves de l'école Saint Exupéry	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion directe par la commune.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion dans le marché de travaux.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 380,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	ligne de bus transpole N° 37
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	réunion publique et concertation auprès des pratiquants d'arts martiaux
Localisation de l'équipement :	en cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**3 213 550,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		20,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**642 710,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 875 000,00 €	montant TTC :	3 450 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 932 290,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	300 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	642 710,00 €		
	Total des co-financements :	2 875 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE HEM	HEM - Construction Ecole Jules Ferry
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-37-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'école maternelle La Fontaine et l'école élémentaire Jules Ferry constituent le seul groupe scolaire public de la commune de Hem à être séparé géographiquement.
Sept cents mètres séparent l'école maternelle de l'école élémentaire et cette situation entraine des difficultés de liaison entre les 2 établissements et a des conséquences sur la carte scolaire.
En effet, certaines familles préfèrent, pour des raisons de commodité, scolariser leurs enfants dans un autre groupe scolaire du territoire (ex : école Marie Curie) où maternelle et primaire sont sur le même site ce qui permet donc une gestion plus aisée des fratries qui sont sur ces 2 niveaux d'âge.
Les élèves de Jules Ferry utilisent d'ores et déjà les équipements présents sur le site du groupe scolaire Marie Curie ce qui les oblige actuellement à faire d'incessants déplacements entre ces établissements (cantine, salles de sport ...), ce qui n'est particulièrement pas recommandé en ces temps de tension sécuritaire.
De la même façon, l'accès aux bus dans le cas de sorties était malaisé et nécessitait là également des déplacements à pieds répétés de groupes d'élèves.
Par ailleurs, l'analyse de la carte scolaire démontre un engouement certain et une fidélisation pour le groupe scolaire Marie Curie (situé à 200 m de l'Ecole La Fontaine), dont les effectifs sont constants depuis de nombreuses années (116 élèves depuis 2002) alors que ceux des écoles Jules Ferry et La Fontaine ont connu des fluctuations importantes (163 élèves en 2000 contre 118 en 2009 et 139 en 2014 à Jules Ferry ; 124 élèves en 2000 contre 95 en 2009 et 2014 à La Fontaine).
Outre le surdimensionnement de l'équipement (l'école Jules Ferry possède 15 classes d'enseignement bâties pour 8 classes ouvertes à ce jour), il est à noter que cette école, construite en 1902 et réhabilitée partiellement en 1990, connaît un état de vétusté avancé, qui nécessite de gros investissements de remise aux normes, tant en termes de sécurité, que d'accessibilité et d'isolation thermique.

Compte tenu de ce qui précède, il est donc prévu de reconstruire l'école élémentaire Jules Ferry sur le site du stade Liétanie, propriété de la commune et jouxtant la maternelle La Fontaine . Cela permettrait de constituer un véritable groupe scolaire resserré, plus dynamique et attractif.
En effet, la proximité du site Blaise Pascal (situé à 200 m de l'école maternelle La Fontaine), composé de nombreux équipements sportifs (salle de gymnastique Emilie Le Pennec, salle de sports Blaise Pascal, plateau multisports ...) et la présence d'un restaurant scolaire spacieux, moderne et adapté, pourront faciliter le fonctionnement de l'établissement et enrichir les apprentissages multiples des enfants.
L'organisation des espaces sera repensé en y incluant davantage de mutualisation.
Un accès commun aux 2 écoles (nouvelle Jules Ferry et La Fontaine) sera créé.
Les aménagements liés à la sécurité seront intégrés.
Sous réserve de confirmation par l'étude programme, la future école comprendra principalement 8 classes et une dizaine de locaux périscolaires ou d'activité (+ rangements, sanitaires, préau etc ...).
Eco-conception: Le maitre d'oeuvre devra réaliser l'étude d'un bâtiment à énergie positive.
Ce label consiste à prévoir :
- des matériaux de construction sains
- la réutilisation des matières utilisées
- l'intégration d'énergies renouvelables
- une gestion responsable de l'eau
- une responsabilité sociétale
Sauf impossibilité technique qui serait liée au fonctionnement spécifique de cet équipement, le futur bâtiment répondra à ce principe de construction.
Environnement immédiat : La construction de la nouvelle école s'accompagnera :
- de la création d'une nouvelle voirie,
- de la création de nouveaux logements (par Action Logement)
- du réemploi des anciens locaux de l'école en locaux d'activité (lieu de formation et d'insertion)
La nouvelle voirie (prolongement de la rue Abbé Lemire) participera au désenclavement du quartier, l'un des principaux objectifs du projet de renouvellement urbain, mais permettra également une meilleure desserte des sites scolaires. Une aire de dépose minute pour les parents et permettant l'arrêt des bus, sera intégrée au nouveau site. Un parking dédié aux enseignants est prévu à proximité du nouvel établissement.
Les 13 logements individuels envisagés contribueront à la diversification du peuplement (car prévus en accession ou en locatif libre) et les façades tiendront le front à rue de la nouvelle voie.
Une étude est en cours concernant le réemploi des locaux actuels de l'école Jules Ferry, une fois que ceux-ci auront été libérés. Le bâtiment principal et historique du site sera conservé et complété par de nouvelles extensions des locaux d'activités (formation et insertion) adaptés à l'environnement très urbain.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
AX 257p et 766p	Il est donc prévu de reconstruire l'école élémentaire Jules Ferry sur le site du stade Liétanie, propriété de la commune et jouxtant la maternelle La Fontaine. Cela permettrait de constituer un véritable groupe scolaire resserré, plus dynamique et attractif.
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Bâtiment en écoconception BEPOS Effinergie 2017. Espaces spécifiques à l'enseignement: 8 salles de cours et 2 salles en option d'une surface de 60m2 et une salle d'arts plastiques de 60m2. Une salle d'évolution pour le RASED de 20m2, 2 sanitaires pour les élèves d'une surface de 45m2 chacun, un local de rangement de 20m2, des circulations pour un total de 201m2 et un préau élémentaire d'une surface de 300m2 . Concernant les espaces partagés pour l'encadrement est prévu le bureau de la direction (15m2), la tisanerie (15m2), la salle des enseignants (25m2) 2sanitaires de 8m2 chacun. Pour les espaces d'enseignement et d'évolution sont prévus: une salle polyvalente (120m2), une bibliothèque multimédias (60m2) et un local de rangement (20m2). Des circulations (54m2) et à Hall (50m2). Autres espaces : 1 local technique (40m2), un local déchets (6m2), un local d'entretien (8m2) et un vestiaire pour le personnel d'entretien (10m2), des circulations (13m2). Concernant les espaces extérieurs sont prévus: une cour de 720m2 soit 3m2 par enfant , un parvis de 200m2, le stationnement du personnel enseignant 15 places soit 375 m2 des espaces verts et des clôtures.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	La construction de la nouvelle école s'accompagnera : - de la création d'une nouvelle voirie, - de la création de nouveaux logements par Action Logement - du réemploi des anciens locaux de l'école en logements et/ou locaux d'activité La nouvelle voirie (prolongement de la rue Abbé Lemire) participera au désenclavement du quartier, l'un des principaux objectifs du projet de renouvellement urbain, mais permettra également une meilleure desserte des sites scolaires. Une aire de dépose minute pour les parents et permettant l'arrêt des bus, sera intégrée au nouveau site. Un parking dédié aux enseignants est envisagé dans l'enceinte du nouvel établissement. Les 13 logements individuels envisagés contribueront à la diversification du peuplement (car prévus en accession ou en locatif libre) et les façades tiendront le front à rue de la nouvelle voie. Une étude est en cours concernant le réemploi des locaux actuels de l'école Jules Ferry, une fois que ceux-ci auront été libérés. Le bâtiment principal et historique du site sera converti en logements et complété par de nouvelles extensions qui accueilleront des locaux d'activités (insertion / formation) adaptés à l'environnement très urbain.

Public concerné par l'équipement :	Le groupe scolaire accueillera un maximum de 240 élèves. Il pourra atteindre 300 enfants si les 2 salles en option sont construites. Le préau et les sanitaires sont prévus en conséquence. L'encadrement (enseignants, ATSEM, etc.) comprendra une quinzaine de personnes.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Equipement municipal. Fonctionnement Education Nationale.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	CF . Projet d'école	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion dans le marché travaux.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 623,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Le site est actuellement desservi par : □ L'avenue du Maréchal Foch sur laquelle ouvre l'école La Fontaine □ Une impasse, Square des Bleuets A termes le groupe scolaire sera desservi par ces 2 voies et par le prolongement de la rue de l'Abbé Lemire dont l'implantation exacte est en cour d'étude. La liaison vers les équipements sportifs et le restaurant scolaire sera conservée.Le site n'est actuellement desservi par aucune ligne de bus du réseau Transpole. 2 lignes de bus circulent à proximité.15 places seront aménagées dans l'enceinte du groupe scolaire, au Nord, pour les véhicules du personnel. La proportion de places PMR sera respectée. Il sera accessible depuis l'impasse du square des bleuets. Il sera fermé par un portail coulissant motorisé qui pourra également servir d'accès pompier (serrure spécifique). Le parking et le cheminement piéton bénéficieront d'un éclairage de qualité. Prévoir la possibilité de raccorder ultérieurement une ou plusieurs bornes de recharge de véhicules électriques. Aucune place ne sera aménagée pour le public qui devra utiliser le stationnement public situé à proximité. Prévoir les cheminements piétons jusqu'à chaque école.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Les habitants ont été informés du déplacement de l'école et sont en attente d'un commencement opérationnel. A ce jour, 3 réunions de travail ont eu lieu avec les équipes enseignantes afin de les informer du projet à venir et de recueillir leurs attentes afin que le programmiste puisse les intégrer à son étude. Les enfants ont d'ores et déjà été associés au projet
Localisation de l'équipement :	Bordure de quartier mais au sein du périmètre.	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Energie positive

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	18/04/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires
Un concours d'architectes est prévu. Objectif: ouverture pour la rentrée 2022

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**4 200 472,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	19,46%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**19,46%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**817 411,85 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 894 152,00 €	montant TTC :	4 672 982,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 076 740,15 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	817 411,85 €		
	Total des co-financements :	3 894 152,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE HEM	**Intitulé de l'opération** HEM - Construction Centre Social Espace de Vie St Exupery - Lionderie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6059071-37-0002-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Une étude commandée par la ville au bureau d'études MOUVENS, réalisée de 2015 à 2017, a mis en évidence la nécessité d'adapter l'offre sociale du territoire aux nouveaux besoins de la population. Pour ce faire, il est prévu de démolir l'actuelle "Maison de la Lionderie", un centre social vétuste situé au coeur du présent NPRU et de le reconstuire un peu plus au sud sur un format mieux adapté.
Un maillage adapté de l'offre, décliné autour de 3 grands territoires:
La nouvelle organisation de l'offre devra permettre de dépasser les dysfonctionnements entraînés par les logiques d'acteurs (concurrence, doublons, manque de visibilité…), en basculant vers une logique d'offre territorialisée visant à :
- Améliorer la visibilité de l'offre.
- Répartir et harmoniser l'offre sur le territoire, tout en favorisant les interactions entre les équipements.
- Favoriser la mixité et la mobilité des habitants entre les différents équipements.
- Coordonner l'ensemble de l'offre présente sur le territoire, garantissant l'accès à des services généraux mais aussi adaptés aux spécificités locales.

Les tendances observées par IRIS dans le diagnostic, présentent certes des limites dans l'adéquation du découpage et la réalité des bassins de vie, mais permettent de fournir une première approche des tendances communes et/ou spécifiques.

Cette construction se situera au coeur d'un nouveau quartier et en sera l'équipement public principal. Une structure unique gère 2 centres sociaux dont celui-ci. L'offre est donc répartie sur ces 2 sites. Les caractéristiques de l'équipement centre social:
De façon à définir une identité qui réponde aux besoins du territoire Lionderie-Trois Fermes et Trois Baudets, l'équipement centre social devra s'inscrire dans une logique de requalification et de valorisation du territoire, de services aux habitants et d'animation de la vie locale :
- Un équipement central, ouvert sur le quartier, favorisant le développement et le désenclavement du quartier.
- Identifiable et porteur d'une nouvelle identité du quartier, avec des principes architecturaux fondés sur des effets de transparence et d'ouverture sur l'extérieur.
- Central, au coeur du secteur Cité familiale, à la jonction des Trois Fermes.
- Inscrit dans le projet urbain et de désenclavement du quartier en direction des Trois Baudets, des Trois Fermes et du centre-ville, s'appuyant sur la création de véritables entrées de quartier (rue Edison et la création d'une nouvelle voie rejoignant la rue Braille).
- A la jonction des différents services spécialisés répartis sur le territoire :
- Services individuels de la Ville de Hem (régie scolaire, CCAS,…).
- Offre et équipements culturels (Zéphyr….).
- Services de l'UTPAS et de la PMI.
- Services d'accompagnement à l'emploi (Pôle emploi, mission locale).
- Collège Elsa Triolet.
- …
- Un équipement accessible aux différents publics, et adapté aux différentes modalités d'intervention.
- Un accueil de qualité et adapté à l'ensemble des publics, en conformité en matière d'accessibilité.
- Un équipement conforme en matière de performance énergétique, en cohérence avec les critères de la démarche HQE.
- Des possibilités de modulation des horaires d'ouverture, notamment en soirée, la semaine, les week ends (en particulier le samedi).
- Un équipement qui garantit la sécurité des biens et des personnes.
- Un accès piétonnier et des moyens de stationnement adaptés aux besoins (nombre de véhicules, poussettes, deux roues ...).
- Un équipement fonctionnel, polyvalent, adapté aux nouvelles demandes et pratiques du public, et répondant aux différentes contraintes associées.

Le maitre d'oeuvre devra réaliser l'étude d'un bâtiment à haute performance environnementale.

Modalités d'accès :
Création d'un parking dédié pour le personnel et de places de stationnement à proximité pour les usagers. L'équipement se trouvera au carrefour de nouvelles voiries qui feront l'objet d'un nouveau plan de circulation.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération AZ 624p AZ 803p AZ 804p	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération 59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	(prévisionnel) 4 salles adultes ou partagées / 2 salles jeunesse / 10 locaux techniques et de rangement / 4 locaux d'accueil / 5 locaux administratifs / 5 locaux sanitaires / un espace extérieur avec aire de jeux	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Opération étroitement liée à la requalification du quartier de la Lionderie (démolition complète de l'existant et reconstruction de logements, voiries de désenclavement et équipement public).
Public concerné par l'équipement :	Enfance (11/16) Jeunesse (16/25) Adultes NB: la petite enfance est accueillie sur le second site	Modalités de gestion et de fonctionnement :	La ville sera propriétaire du futur équipement et le mettra à disposition de l'association gestionnaire du centre social.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion dans le marché public. Actions d'insertion portées par le centre social.

Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Création d'un parking dédié pour le personnel et de places de stationnement à proximité pour les usagers. L'équipement se trouvera au carrefour de nouvelles voiries qui feront l'objet d'un nouveau plan de circulation.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Participation de l'équipe de direction, des usagers et du conseil citoyen à la définition du projet.
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Batiment à energie positive

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**3 396 750,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	20,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**20,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**679 350,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 165 000,00 €	montant TTC :	3 798 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 013 854,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	471 796,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	679 350,00 €		
	Total des co-financements :	3 165 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE HEM	HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie St Exupéry - Place Bournazel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-37-0002-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition du centre social "Espace de Vie Saint Exupéry" existant et reconstruction d'un équipement public de proximité comprenant 2 espaces: 1 espace petite enfance et 1 salle de convivialité. Cet équipement sera géré en complémentarité du nouveau centre social Lionderie, par la structure gestionnaire commune aux 2 équipements. Il sera mieux adapté que l'équipement existant aux besoins de la population du quartier. Les travaux de bâtiment s'accompagneront du réaménagement des terrains environnants afin de permettre une meilleure appropriation. De sorte à garantir une réponse adaptée sur le territoire, en cohérence avec les évolutions souhaitées sur l'ensemble du périmètre prioritaire intercommunal, l'offre maintenue et redéfinie repose à la fois sur:
- le maintien d'un certain nombre de services généralistes de proximité - la complémentarité et la coopération des acteurs au sein d'un équipement dédié

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
AK 230 et 229	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	réalisation d'un espace petite enfance et d'une salle de convivialité + locaux techniques et sanitaires.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	L'actuel centre social "Espace de Vie Saint Exupéry" va être démoli et remplacé par un nouvel équipement mieux adapté aux besoins des actuels habitants du quartier (espace petite enfance + salle polyvalente). L'espace public autour de ce futur bâtiment (env. 4400 m²) va être totalement réaménagé également.
Public concerné par l'équipement :	Habitants du quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	L'équipement restera propriété de la commune mais sera géré, comme aujourd'hui, par l'association en charge du centre social Lionderie.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Continuité du projet de centre social Lionderie car même équipe dirigeante.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	La clause sociale d'insertion est prévue dans le marché travaux.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Bus: lignes 16, Liane 4
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Rencontre avec les usagers du centre et les copropriétaires du quartier.
Localisation de l'équipement :	en quartier QPV	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 252 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		16,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**16,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**360 320,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 910 000,00 €	montant TTC :	2 292 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 249 680,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	300 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	360 320,00 €		
	Total des co-financements :	1 910 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LILLE	LILLE-Concorde - Construction d'une cité des équipements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-37-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La cité des équipements regroupe trois équipements neufs :
- groupe scolaire de 20 classes (13 élémentaires, 7 maternelles, restaurant scolaire), d'une surface utile de 3500m² environ
- médiathèque, d'une surface utile de 1000m² environ
- centre associatif de la petite enfance, regroupant les services de la PMI, une halte garderie, des espaces parent-enfants, etc, d'une surface utile de 800m².

Le rapprochement de ces trois équipements, et leur proximité immédiate avec les équipements sportifs (livré en 2012) et petite enfance (réalisé dans le cadre du NPRU), doit permettre de développer :
- les synergies pédagogiques ;
- l'attractivité des équipements et leur rayonnement ;
- la mutualisation de certains espaces ;
- la modulation de l'occupation et des besoins dans le temps de la mutation complète du site. En effet, l'école est dimensionnée pour la densité démographique aux termes du projet (2035 environ). La livraison en 2024-25 de l'équipement suppose une composition de l'équipement souple pour accueillir d'autres fonctions à court terme et de façon transitoire (notamment en accompagnant la mutation de la structure du milieu associatif).

Situé sur le boulevard de Metz, contre le nouveau parc aménagé dans le cadre du projet de renouvellement urbain, cet équipement bénéficiera :
- d'un bon adressage et une visibilité, favorisant son attractivité dans le secteur Concorde et sa mixité en s'ouvrant sur les quartiers limitrophes;
- d'ouvertures sur le parc, lui conférant un caractère urbain et préservé ;
- d'un environnement favorable pour y développer une qualité de l'air et de l'accoustique conforme aux objectifs du Quartier à Santé positive. Une demande de financement des surcoûts travaux (5%) et de prestations intellectuelles (AMO, MOE) a été sollicité auprès du PIA Ville Durable et Solidaire.

Descriptif des coûts (hors forfaits) :
- les coûts travaux sont estimés sur la base d'un ratio moyen de 1960€/m² de surface plancher (SDP)
- le foncier correspond aux charges foncières établies dans le bilan d'aménagement, à savoir 180€/m² de surface plancher (SDP)
- les prestations nécessaires intègrent :
* 100.000€ pour l'étude de programmation, nécessaire pour stabiliser un programme fonctionnel, technique, environnemental, tenant compte des enjeux de mutualisation, de gestion, de progressivité des besoins.
* 150.000€ pour les analyses de site et autres études nécessaires
* 500.000€ pour la sécurisation passive dédiée aux travaux (20.000€/mois) - à noter que le chantier intervenant tôt dans le processus de mutation risque de faire l'objet de tensions
* 150.000€ pour les certifications et labellisation pour performance énergétique et environnementale

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Boulevard de Metz (Lot T)	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	- groupe scolaire de 20 classes (13 élémentaires, 7 maternelles, restaurant scolaire), d'une surface utile de 3500m² environ - médiathèque, d'une surface utile de 1000m² environ - centre associatif de la petite enfance, regroupant les services de la PMI, une halte garderie, des espaces parent-enfants, etc, d'une surface utile de 800m².	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	- Foncier libéré par la démolition des résidences sociales 18-20 et 22-24 boulevard de Metz, puis aménagé dans le cadre du NPRU - Construction préalable aux démolitions d'équipements existants - Modularité et fonctionnalités en lien avec les évolutions démographiques et sociologiques
Public concerné par l'équipement :	Habitants du quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Fixées dans le cadre de l'étude de programmation S1 2020, pour répondre aux enjeux de mutualisation.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Travaillé au S1 2020, en lien avec l'étude de programmation de l'équipement	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	7 400,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	TCSP présent sur le boulevard de Metz et proximité métro

Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Partenaires : dans le cadre de l'étude de programmation au S1 2020 Habitants et usagers : dans le cadre de la concertation préalable
Localisation de l'équipement :	localisation à la fois en bordure de quartier (adresse sur le boulevard) et en cœur de quartier (ouverture sur le parc urbain)	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	anticipation de la réglementation thermique E3 C1 (passif)

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**19 571 269,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**9 785 634,50 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	20 882 109,00 €	montant TTC :	24 791 410,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	11 096 474,50 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	9 785 634,50 €		
	Total des co-financements :	20 882 109,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	des participations pourront être sollicitées au titre de : - la Dotation politique de la Ville - la DRAC (médiathèque) - la CAF et Département (centre associatif petite enfance et PMI)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS - Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Province
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
3-7-400	685-6059080-37-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
"L'opération consiste en l'extension et la réhabilitation de l'école Provinces, situé en plein cœur du quartier prioritaire.
Il s'agit d'un équipement pour l'instant enclavé qui va bénéficier d'une amélioration de son environnement grâce à la démolition partielle de l'immeuble ""Platane"".
Cela permettra d'offrir une visibilité à l'école ainsi qu'un coeur d'ilôt agréable.
Ce secteur des écoles occupe actuellement plus d'un hectare en pleine centralité ; le projet est donc d'optimiser le foncier en créant un groupe scolaire sur la parcelle de l'école élémentaire.
L'état du bâtiment nécessite par ailleurs une réhabilitation lourde."

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 bis rue d'Alsace	L'équipement se situe en plein cœur d'intervention du NPRU
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Extension et réhabilitation	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	En lien avec les opérations d'aménagement du secteur : création d'un parvis et d'un cœur d'ilot équipé pour l'école
Public concerné par l'équipement :	Enfants de 2 à 12 ans Le personnel enseignant	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Le maitre d'ouvrage mettra en application la clause d'insertion dans le marché de travaux.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Projet éducatif de l'école	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion dans le marché de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :		Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Le bâtiment est accessible de diverses manières : - Voiture : des places de parking sont proches de l'équipement - A pieds : équipement situé en plein coeur du quartier - En métro : la station mairie de Mons se situe à 5 minutes à pieds - En vélo : des arceaux vélos sont prévus afin de permettre l'accueil des familles à vélo
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Les usagers, futurs usagers et le personnel enseignant seront impliqués dans la définition du projet
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Le bâtiment sera conforme aux exigences environnementales de la Ville. Il est implanté dans l'écoquartier du Nouveau Mons. Il sera raccordé au réseau de chauffage urbain. Un soin particulier sera apporté à la qualité de l'air intérieur et à son renouvellement et à la qualité de la lumière naturelle. De plus, un système de récupération des eaux pluviales permettra d'alimenter les citernes des jardins partagés, installés sur la parcelle voisine.

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
	Assiette subventionnable :	**6 000 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
	Taux de subvention retenu :	**25,00%**
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 500 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 000 000,00 €	montant TTC :	7 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 700 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 800 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 500 000,00 €		
	Total des co-financements :	6 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS - Création d'un dojo
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
3-7-401	685-6059080-37-0004-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction d'un nouvel équipement sportif pour accueillir la pratique du judo et autres sports nécessitant un tatami (karaté, taekwondo, pilates)

L'objectif est d'offrir un grand espace de combat pour les compétitions divisible en deux salles distinctes qui permettra d'accueillir sur le même temps différentes disciplines. L'espace disposera également d'une tribune pour permettre l'accueil de compétition.

Equipement qui améliore la mixité fonctionnelle du quartier Bourgogne par ailleurs rénové dans le cadre du projet urbain.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Avenue Napoléon 1er - Mons en Baroeul AE 68	L'équipement se situe en plein cœur d'intervention du NPRU
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Tatami modulable d'environ 450 m², vestiaires, douches, sanitaires, locaux administratifs pour les clubs, tribune pour accueillir le public, espace d'accueil. Utilisation : - Arts martiaux : tous les soirs de la semaine, le mercredi et le week-end. Accueil d'environ 70 personnes. - Gym volontaire : journée - Etablissements scolaires : en journée, selon les disponibilités	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Equipement qui améliore la mixité fonctionnelle du quartier Bourgogne par ailleurs rénové dans le cadre du projet urbain.
Public concerné par l'équipement :	Ecole Petit Prince, Collèges, Centre Social Imagine, centres municipaux, adhérents des clubs (3- 80 ans, 500 à 600 adhérents).	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion par le service de sports et services techniques. Effectif dédié 1/3 ETP poste de gardiennage et de nettoyage. Frais de fonctionnement faibles (fluide et entretien courant) Intégration dans le patrimoine immobilier sportif de la commune
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Equipement utilisé par différentes structures. Gestion par le service municipal des sports.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion dans le marché de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :		Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Besoin en stationnement jugé limité, places disponibles aux alentours Ligne de bus à proximité, métro à quelques minutes
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Projet issu de la concertation avec les clubs sportifs et en adéquation avec la demande locale (demande en augmentation).
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Le bâtiment sera conforme aux exigences environnementales de la Ville. Il est implanté dans l'écoquartier du Nouveau Mons. Il sera raccordé au réseau de chauffage urbain. Un soin particulier sera apporté à la qualité de l'air intérieur et à son renouvellement et à la qualité de la lumière naturelle. De plus, un système de récupération des eaux pluviales permettra d'alimenter les citernes des jardins partagés, installés sur la parcelle voisine.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**3 500 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**875 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 500 000,00 €	montant TTC :	4 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 925 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	700 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	875 000,00 €		
	Total des co-financements :	3 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS EAJE Création d'un EAJE - Galerie de l'Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
3-7-402	685-6059080-37-0004-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
"L'étude stratégique menée en 2017 a confirmé la carence de la Ville de Mons-en-Barœul en matière d'accueil de petite enfance avec plus de 150 familles en attente d'une place en structure collective. La Caisse d'Allocations Familiales considère ce territoire comme étant prioritaire.
L'installation d'un tel équipement dans la Galerie de l'Europe, au cœur du secteur du projet de renouvellement urbain, répond au critère de localisation pour un cet équipement. De plus, cela rejoint plusieurs orientations stratégiques pour le quartier.
En avril 2017, la Ville a fait l'acquisition de cellules commerciales de la Galerie de l'Europe appartenant à une enseigne de discount alimentaire. Leur localisation répond aux critères d'accessibilité et de complémentarité avec l'offre existante en matière de petite enfance.
La cellule commerciale est implantée sur 2 niveaux :
- Une zone de vente (800 m²), en rez-de-chaussée,
- Un plateau brut (600 m²), à l'étage.

Le projet consiste à aménager l'ensemble du plateau de l'étage en EAJE ; des espaces techniques et l'entrée de l'équipement seront aménagés au rez-de-chaussée.
Il s'agit d'un projet de transformation lourde du bâtiment comportant :
- L'ouverture de la façade sud, en remplaçant les murs pleins par des fenêtres toute hauteur,
- L'ouverture de nombreuses fenêtres de toit,
- La création d'un patio intérieur.
Il s'agit donc de réaliser une transformation lourde du clos-couvert. Ces travaux permettront d'offrir une bonne qualité d'usage de l'équipement (lumière naturelle, ventilation naturelle).
L'équipement aura une capacité d'accueil de 45 enfants. Il sera composé de 3 structures pouvant accueillir une quinzaine d'enfants (variation possible selon l'âge des enfants), et les locaux administratifs et technique permettant le bon fonctionnement de l'équipement.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
32-34 avenue Robert Schuman	Référence cadastrale : AM 845 Cellule au sein de la galerie de l'Europe
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	EAJE composé de 3 espaces d'accueil ; capacité de 45 enfants	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	- Aménagement d'un parking lisible et paysager - En lien avec la stratégie commerciale du rez de chaussée des tours de l'Europe
Public concerné par l'équipement :	Enfants de 3 mois à 4 ans	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion externalisée
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	L'équipement permettra le lever un des freins de retour à l'emploi en proprosant une possibilité de garde du jeune enfant. D'autre part, le maitre d'ouvrage mettra en application la clause d'insertion
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	762,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Secteur de la centralité ; métro et parking à proximité
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Forte demande des habitants
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Travaux de rénovation dans un bâtiment existant, chauffé au chauffage urbain, simulation thermique dynamique pour éviter les surchauffes d'été

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**2 025 980,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**506 495,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 025 980,00 €	montant TTC :	2 431 176,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	924 585,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :	54 900,00 €		
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	540 000,00 €		
	ANRU :	506 495,00 €		
	Total des co-financements :	2 025 980,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
3-7-403	685-6059080-37-0004-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération consiste en la rénovation de la crèche municipale de Mons en Baroeul afin d'assurer un accueil de qualité et dans de bonnes conditions d'accueil d'enfants de 2 mois à 3 ans, ainsi que de leurs familles.
Objectifs et contenu de l'opération :
- Un accueil de qualité des enfants monsois dans de bonnes conditions thermiques et de sécurité ;
- Faire de la crèche un véritable espace de sociabilisation en permettant l'accès à des familles d'origine sociale différentes ;
- Rendre à la crèche son rôle d'équipement de proximité et de lien social

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
14 mail Lamartine	L'équipement se situe en plein cœur d'intervention du NPRU
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Intervention sur les points suivants : '- relocalisation de la salle de motricité - reconfiguration des sanitaires enfants - intervention sur l'espace de restauration / laverie / stockage / espace du personnel / salle de réunion Intervention sur le chauffage, l'étanchéité, les canalisations, les sols et plafonds	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Restructuration du quartier Bourgogne Projet inclus dans la stratégie d'ensemble de l'accueil du jeune enfant
Public concerné par l'équipement :	Enfants de 2 mois à 3 ans et leur famille Personnel d'encadrement	Modalités de gestion et de fonctionnement :	La crèche municipale de la ville de Mons en Barœul est un établissement organisé en trois sections accueillant chacune une quinzaine d'enfants Monsois d'âge différent. La crèche est agréée pour un accueil de 2 mois à 3 ans.Le gestionnaire de la structure est la ville de Mons en Baroeul. 17 personnes sont nécessaires afin de permettre le fonctionnement du bâtiment : L'estimation des frais de fonctionnement est de 660 000€/an. Le bâtiment appartenant à la ville de Mons en Barœul, les services techniques de la commune seront chargés de son entretien. Aucun impact financier n'est à prévoir sur le fonctionnement, une réduction des coûts en énergie est même à envisager.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	La crèche municipale a ouvert ses portes en 1993. A ce titre, elle a déjà été dans l'obligation de fournir à de nombreuses reprises un projet d'établissement complet. Actuellement, l'équipe en place est en réflexion sur son évolution en lien avec les travaux.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	L'équipement permettra de lever un des freins de retour à l'emploi en proposant une possibilité de garde du jeune enfant. D'autre part, le maitre d'ouvrage mettra en application la clause d'insertion dans le marché de travaux.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Le bâtiment est accessible de diverses manières : - Voiture : des places de parking sont proches de l'équipement - En métro : la station mairie de Mons se situe à 10 minutes à pieds de la crèche - En vélo : des arceaux vélos sont prévus afin de permettre l'accueil des familles à vélo
Nature d'intervention :	rénovation d'équipement public de proximité (validé par le CE ou le DG de l'Anru)	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Le personnel de la structure a déjà été concerté afin d'établir les besoins en travaux. Il sera tenu informé de manière régulière sur l'avancée des réflexions et pourra s'exprimer lors de réunion de présentation des hypothèses. Les familles seront informées des modalités d'organisation liées à l'accueil de leur enfant et des délais nécessaires à la rénovation de la crèche.

Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Le changement des menuiseries ainsi que la réfection du chauffage à sol seront réalisés.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**600 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**150 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	600 000,00 €	montant TTC :	720 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	450 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	150 000,00 €		
	Total des co-financements :	600 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	**Intitulé de l'opération** MONS - Réhabilitation et extension de la Maison de la petite enfance
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 3-7-404	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6059080-37-0004-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Extension de la Maison de la petite enfance Camille Guerin avec agrandissement du multi-accueil, création d'espaces de parentalité et d'espaces pour le relais assistants maternels.
Objectifs et contenu de l'opération :
- Permettre un accueil optimal des enfants dans le multi-accueil en proposant un nombre de places de repas suffisant
- Permettre d'accueillir les associations, les familles, les assistantes maternelles et tous les partenaires petite enfance de la ville dans des espaces spécialement adaptés aux tout-petits

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 14 mail Lamartine	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'équipement se situe en plein cœur d'intervention du NPRU
Commune de réalisation 59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération 59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Extension de la zone de repas et de la zone d'activités de la Halte garderie Redistribution des espaces	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Réaménagement de la rue Coty et création d'un parvis pour améliorer la visibilité de l'équipement.
Public concerné par l'équipement :	Les familles avec enfants de 0 à 6 ans Les associations et partenaires institutionnels de la petite enfance	Modalités de gestion et de fonctionnement :	La ville de Mons en Baroeul est gestionnaire et propriétaire du bâtiment. Elle assure l'entretien du bâti, elle gère le Multi accueil Camille Guerin, le Relai d'Assistants Maternels et l'accueil du bâtiment, ainsi que sa planification globale. Des frais de repas supplémentaires (5 euros/jour) sont à prévoir afin d'assurer l'accueil des enfants. ces frais seront inclus dans le budget de fonctionnement de la structure.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	La Maison de la petite est un bâtiment ouvert depuis 2006. Ce bâtiment accueille les services de PMI, un Relais assistants maternels, un multi-accueil de 20 places, des espaces de motricité et d'arts plastiques où les associations de la ville viennent mener des activités, le CAMPS Montfort, une salle de réunion. L'ensemble des demandes d'inscriptions en EAJE est traité dans ce bâtiment sur une liste d'attente conséquente. Chaque organisme ou association dispose d'un projet propre à son fonctionnement. Un collectif de la Maison de la petite enfance se réunit régulièrement afin d'échanger sur des projets communs.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	L'équipement permettra de lever un des freins de retour à l'emploi en proposant une possibilité de garde du jeune enfant. D'autre part, le maitre d'ouvrage mettra en application la clause d'insertion dans le marché de travaux.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :		Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Le bâtiment est accessible de diverses manières : - Voiture : des places de parking sont proches de l'équipement - En métro : la station mairie de Mons se situe à 10 minutes à pieds de la crèche - En vélo : des arceaux vélos sont prévus afin de permettre l'accueil des familles à vélo
Nature d'intervention :	extension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	L'extension correspond à un besoin recensé lors du diagnostic de territoire réalisé en matière de petite enfance auquel les partenaires associatifs et institutionnels ont été associés. Lors de ces temps d'échanges, ils ont exprimé des besoins d'espaces adaptés aux enfants de moins de 6 ans sur la ville. Les usagers associatifs et institutionnels ont déjà été associés à la réflexion sur les besoins en termes de bâtiment. Ils seront interpellés tout au long de l'étude du projet avec des présentations régulières des propositions de plans, de choix.

Localisation de l'équipement :	Bordure de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	Equipement situé à proximité immédiate du QPV et des opérations de requalification
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**1 300 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence : - €	0,00%
Taux de subvention retenu :	**25,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**325 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 300 000,00 €	montant TTC :	1 560 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	975 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	325 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 300 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Création d'une Cuisine Centrale
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-37-0005-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La cuisine centrale, située dans le restaurant scolaire des Oliveaux, n'est plus utilisable depuis 2016 du fait d'un problème d'humidité dans le sous-sol. Aussi, une solution d'urgence fut trouvée avec la ville voisine d'Haubourdin où les repas sont confectionnés, en commun, sur un site de cette commune. Cette cuisine est elle-même vétuste. L'objectif ici est de reconstituer une cuisine centrale moderne dans le quartier ou dans son immédiate proximité. Elle sera partagée avec la ville d'Haubourdin.
L'ambition est de produire 3000 repas par jour à destination des jeunes enfants, des scolaires, personnes âgées en établissement et à domicile. Outre l'activité, susceptible d'apporter des emplois aux habitants, cette cuisine se trouvera dans le périmètre du futur quartier-jardin des Oliveaux. Le fonctionnement s'attachera à privilégier les circuits-courts et pourra s'appuyer sur les structures d'insertion, maraichers déjà présents en immédiate proximité.

Cet équipement fonctionnera en lien étroit avec le restaurant scolaire.

La phase 2 de l'étude équipements a débuté en décembre 2018 et doit se conclure à l'autômne 2019. Sur le sujet de la cuisine centrale, la programmation est aujourd'hui bien déterminée, notamment la jauge de production de 3000 repas par jour. En revanche le choix du lieu d'installation est stratégique et doit encore faire l'objet d'un arbitrage. A ce sujet, le COPIL NPRU du 20/06/2019 a acté que la localisation ne pourrait se faire dans le quartier et que les solutions seraient envisagées hors QPV avec l'accord de la DDTM et de l'ANRU. En effet, cet équipement va générer des désagréments dans un quartier qui a une vocation résidentielle, notamment du fait des flux routiers pour irriguer l'ensemble des restaurants scolaires de la ville de Loos.
L'équipement sera construit sur un terrain de la ville la Loos et ne fait de facto pas l'objet d'acquisition foncière par la ville.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
parcelle 000 AV 52	La localisation privilégié de cette nouvelle cuisine centrale sera dans tous les cas en dehors du QPV des Oliveaux. La localisation est envisagée en frange du quartier mais nécessite des investigations sur la constructibilité des terrains, notamment du fait de la problématique des champs captants au sud du quartier. Toutefois, le Comité d'Engagement du 05/12/2018 valide l'implantation de cet équipement hors QPV.
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Cconstruction d'une nouvelle cuisine centrale	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	Habitant des Oliveaux et par extension de la commune, jeunes enfants, personnes âgées	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion intercommunale, en lien avec la commune d'Haubourdin
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	La cuisine s'appuiera sur l'achat d'aliments provenant du circuit court et bio	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Le futur équipement pourra être générateur d'emplois pour le quartier. Par ailleurs, le restaurant d'application pourra former des personnes des Oliveaux aux métiers de la restauration.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 200,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	
Nature d'intervention :		Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Association des habitants des Oliveaux au projet lors d'un atelier de concertation organisé en avril 2018 Intervention d'habitants à la Maison du Projet Présentation à la population lors de 4 réunions
Localisation de l'équipement :	Proximité immédiate du quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 899 260,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 449 630,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 730 000,00 €	montant TTC :	3 276 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	280 370,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	1 000 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 449 630,00 €		
	Total des co-financements :	2 730 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE LOOS	**Intitulé de l'opération** LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des enfants (avec Pôle Education,Jeunesse,etc)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6059077-37-0005-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La ville de Loos a progressivement installé ses services de la petite enfance -80% de son offre globale- dans la Cité des Enfant située en immédiate proximité de la Tour Kennedy aux Oliveaux.
Les locaux ont fait l'objet d'une réaffectation progressive dans ce bâtiment qui était à l'origine une école.
Précisément, les services suivants y sont accueillis :
- une crèche de 25 places, accueillant des enfants de la commune.
- une halte-garderie - multi-accueil de 20 places accueillant principalement des enfants des Oliveaux.
- un relais assistantes maternelles. Il s'adresse aux assistantes maternelles du quartier pour les activités d'éveil et à l'ensemble des assistantes et familles de la ville pour l'aspect administratif. Il constitue également le premier point d'accueil des parents en recherche d'un mode de garde sur la commune.
- un lieu d'accueil parents-enfant, fondé sur le modèle des "maisons vertes" de Françoise Dolto
- la coordination et les services administratifs de la Petite Enfance
- un local PMI relevant du département du Nord

Ce bâtiment ancien a fait l'objet d'une étude de rénovation complète. Cependant, les conclusions de l'étude urbaine incitent à un programme de démolition/reconstruction de cet équipement.
Au-delà de la fonctionnalité de ce bâtiment, l'emprise actuelle du terrain, avec la restructuration viaire, est ciblée pour la reconstitution commerciale. En effet, l'arrivée de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) à cet endroit, peut permettre d'attirer une nouvelle clientèle dans le quartier.
Parallèlement, dans les locaux de l'antenne de service public des Oliveaux, le service éducation est installé. Il relève de la même direction que les services de la petite enfance. Le service éducation gère l'ensemble de la vie scolaire et périscolaire jusqu'à l'encaissement des repas de la restauration scolaire. Il ne constitue pas un service d'accueil d'enfant sur place. Mais ses agents sont amenés à recevoir les familles, dans le cadre notamment des inscriptions, renseignements, paiements. Des points de convergence existent entre ces deux services, au regard des projets éducatifs, du passage entre les structures d'accueil petite-enfance et l'école maternelle, ainsi que des garderies maternelles, notamment.
L'objectif est par conséquent, de reconstruire cet équipement structurant du quartier qui assurera à la fois l'accueil des Jeunes Enfants, des assistantes maternelles, ainsi que du service éducation, dans un cadre sécurisant et fonctionnel. L'offre de service en matière de petite-enfance sera maintenue, en permettant des évolutions possibles pour la halte-garderie, dans une optique de développement de la garde permanente.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue de la Paix	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) La nouvelle Cité sera localisée juste à proximité du mail central et du nouvel axe majeur Rue de la Paix-Rue Vincent Auriol.
Commune de réalisation 59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération 59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
La dernière estimation des surfaces du futur équipement est la suivante :
STRUCTURE SDP (M²) Montant opération HT
TOTAL CITE DES ENFANTS (version haute, compris extérieurs) : 2333,40 m²- 5 538 338,75 €
I. SERVICES PETITE ENFANCE
Halte-garderie - 208,00 m²- 493 689,23 €
Crèche - 308,10 m²- 731 277,18 €
Espaces partagés Halte-garderie + crèche (compris extérieurs)-469,60 m²-1 114 598,39 €
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents-110,50 m²-262 272,41 €
RAM : Relais Assisantes Maternelles-140,40 m²-333 240,23 €
Espaces partagés LAEP + RAM-62,40 m²-148 106,77 €
Espaces partagés HG + crèche + LAEP + RAM-266,50 m²-632 539,33 €
II. PMI - 163,80 m²-388 780,27 €
III. LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES
Accueil - 98,80 m²- 234 502,39 €
Pôle Education et Enfance- 310,70 m²- 737 448,29 €
Local entretien -26,00 m²- 61 711,15 €
Locaux techniques-90,00 m²-213 615,53 €
Espaces partagés-28,60 m²-67 882,27 €
Jardin potager-50,00 m²-118 675,30 €
Les coûts d'acquisition du foncier est estimé sur la base d'une assiette foncière de 2025m² à un coût de 40€ HT / m²
Le détail des coûts repris ci-dessus sont les coûts estimés à la date d'octobre 2019. Les coûts repris dans l'onglet n°2 de la présente FAT ont été renseignés à la demande de la l'ANRU (cf. notes pour la finalisation de la convention en vue de sa signature du 22/11/2019), pour porter le taux de scoring de l'opération à 50%. Ces coûts ont ainsi été diminués pour maintenir le scoring à 50% et la subvention ANRU à 2 421 097,34 euros.

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Démolition/reconstruction de la cité des enfants	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	La démolition de l'actuelle cité des enfants permet l'implantation d'une partie de la nouvelle offre commerciale sur le nouvel axe majeur du quartier.
Public concerné par l'équipement :	Habitants des Oliveaux et par extension de la commune, jeunes enfants, parents, professionnels de la petite-enfance	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Gestion communale
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Regroupement des services petite-enfance, éducation. Projet de partage des espaces de travail et de réunion.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	

Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 933,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Stationnement à proximité. Situé à côté des transports en commun.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Association des habitants des Oliveaux au projet lors d'un atelier de concertation organisé en avril 2018
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**4 842 194,67 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**2 421 097,34 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 639 333,91 €	montant TTC :	5 567 200,69 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	818 236,57 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :	1 400 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 421 097,34 €		
	Total des co-financements :	4 639 333,91 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiaires et Clubhouse
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-37-0005-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'actuelle Cité des Enfants accueillant le club-house du club de football des Oliveaux (ASLO) ne sera plus en mesure d'assurer cette mission, dans la mesure où elle sera démolie. De même, la relocalisation des activités du terrain de football nécessite de reconstruire un nouveau club-house. La rénovation-reconstruction d'un nouveau "bloc-vestiaires" s'impose également afin de permettre l'activité sportive dans cette nouvelle enceinte. De plus, le club est à la fois une association historique du quartier, un club formateur captant une partie des jeunes des Oliveaux, et attire une part non-négligeable d'adultes. Enfin, la junior association, usager de Vandeweghe, milite pour l'égalité homme-femme dans le milieu sportif. Ainsi il est rappelé que les vestiaires et le club house seront reconstruits sur l'emprise actuelle du stade Vandeweghe, situé au nord du Collège Descartes et hors QPV. Cette situation hors QPV a été précisé aux membres du CE de l'ANRU qui a validé le soutien financier de cette opération.
Le pré-programme prévoit la construction d'une bâtiment de 256m² de SU.
L'équipement sera construit sur un terrain de la ville la Loos et ne fait de facto pas l'objet d'acquisition foncière par la ville.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Stade vandeweghe - rue descartes - Parcelles 659 - 868 - 663 - 666	Le stade est situé à proximité immédiate du QPV (dans la bande des 300m). Les usagers sont des habitants du QPV.
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Opération liée à l'utilisation de l'actuel terrain de football pour reconstituer la centralité du quartier. A terme, une seconde entrée potentielle de la LINO sur le quartier passerait juste au sud du stade.
Public concerné par l'équipement :	Création d'un nouveau club-house / rénovation et extension de vestiaires	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Equipement géré par la ville
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Enfants, adolescents et jeunes adultes sportifs des Oliveaux	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	335,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Association des habitants des Oliveaux au projet lors d'un atelier de concertation organisé en avril 2018 Intervention d'habitants à la Maison du Projet Présentation à la population lors de 4 réunions publiques entre juillet et octobre 2018
Localisation de l'équipement :	A proximité immédiate du quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires
Travaux d'aménagement du terrain (démolition et autres coûts de travaux préparatoires nécessaires à l'opération lorsqu'ils ne relèvent pas d'un opération d'aménagement au sens de l'article 2.2 du titre II du RGA NPNRU) : 109 200€HT
Travaux de construction, d'extension et de réhabilitation d'équipement public de proximité : 684 407,33 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux : 83 139,82 €
Prestations nécessaires et directement liées à l'opération, telles que l'analyse du site et les études nécessaires (à l'exclusion des dépenses subventionnées dans le cadre des opérations d'ingénierie), la sécurisation passive dédiée aux travaux, le déménagement en cas de transfert, la certification et la labellisation pour performance énergétique et environnementale (hors frais financiers et frais de communication) : 25 895,42 €
Coût estimé total : 902 642.57€ HT

Le détail des coûts repris ci-dessus sont les coûts estimés à la date d'octobre 2019. Les coûts repris dans l'onglet n°2 de la présente FAT ont été renseignés à la demande de la l'ANRU (cf. notes pour la finalisation de la convention en vue de sa signature du 22/11/2019), pour porter le taux de scoring de l'opération à 50%. Ces coûts ont ainsi été diminués pour maintenir le scoring à 50% et la subvention ANRU à 309 588,66 euros.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**619 177,31 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**309 588,66 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	579 503,99 €	montant TTC :	695 404,79 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	269 915,33 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	309 588,66 €		
	Total des co-financements :	579 503,99 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Création d'un local jeunes Espace Mosaïque
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-37-0005-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'espace Mosaïque est un centre socio culturel, qui accueille le public pour diverses activités, de 18 à 95 ans. Il compte ainsi plus de 400 adhérents.Il est positionné en cœur du quartier des Oliveaux, au sein d'un immeuble de Partenord Habitat, sur 4 niveaux. Il jouit d'une bonne visiblité, et d'une bonne connaissance de la part des habitants des Oliveaux. Ses activités portent sur des activités d'insertion sociale par l'organisation d'activités de loisirs, comme des ateliers coutures, alphabétisation, cuisine ... Un dispositif "vacances familiales" est géré en partenariat avec la CAF. Au rez de chaussée, un "Espace Ressource Jeunes", créé en 2016 par la municpalité, met en place des actions d'aide à l'emploi et d'insertion professionnelle à l'attention des 18 30 ans. Il donne lieu également à diverses permanences (exemple: Missioin Locale), dans un objectif d'insertion professionnelle. Ce batiment présente, dans sa configuration actuelle, quelques avantages (l'organisation des espaces par palier contribue à créér différentes ambiances propres à chaque activité), il n'en reste pas moins quelques difficultés: - le hall d'accueuil dipose de dimensions trop restreintes , ne lui permettant pas de jouer son rôle d'attente, d'espace "tampon", d'échanges , ou de lieu ouvert sur le quartier. - L'équipement reste peu visible depuis l'extérieur, du fait du dimensionnement du hall. - L'espace Ressource Jeune est à ce jour séparé physiquement de l'espace d'accueil, et du reste d el'Espace Mosaïque. En bref, on pourrait dire que c'est le rez de chaussée de cet équipement qui est mal conçu. En conséquence, les objectifs du projet sont pour nous: - de greffer un espace supplémentaire en socle de la barre pour agrandir l'espace d'accueil, et rendre visible cet équipement essentiel à la vie du quartier. - Améliorer l'accueil des 18 ans et plus, en réhabilitant l'espace jeune existant. a l'avenir, le lien entre l'espace Mosaïque et la maison des initiatives sera à renforcer.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Jean Perrin Parcelle cadastrale AS 621	
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Agrandissement du hall d'accueil, en rez de chaussée, et rénovation de l'espace ressource jeune, situé en face de l'accueil (mais séparé de lui) , qui a besoin d'être optimisé (espaces d'entretien individuel par exemple, mises aux normes).	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	L'extension de l'espace d'accueil de l'espace Mosaïque renforcera la visiblité de cet équipement, situé en plein centre de quartier. La création d'un vrai centre de quartier aux Oliveaux sera donc également accompagnée par la meilleure visibilité et accessiblité de l'espace mosaïque. Par ailleurs, cet équipement complète l'offre d'équipements sur
Public concerné par l'équipement :	De 18 à 95 ans. 400 adhérents originaires des Oliveaux fréquentent l'équipement, dont 90 "grands jeunes".	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Présence de 8 salariés, statutaires ou contactuels de la fonction publique territoriale. L'espace Mosaïque est incluse dans un immeuble; il correspond aux "m² sociaux" du quartier des Oliveaux. La gestion de cet équipement est municipale.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	L'Espace Mosaïque existe depuis 2005, et l'ErJ depuis 2016. Le but pédagogique principal de la structure est l'accompagnement éducatif et social du public, originaire du quartier des Oliveaux, en développment l'accès aux loisirs dans une démarche d'autonomie et de	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	L'Espace Ressource Jeune, que nous souhaitons réhabiliter dans le cadre de l'ANRU, a apporté une réponse adaptée à la demande des jeunes des Oliveaux en demande d'insertion professionnelle.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	100,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking à proximité. Bien desservie par une ligne de bus à haut niveau de service (un bus toutes les 10 minutes),
Nature d'intervention :	extension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Association des bénéficiaires.
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Equipement relativement récent, avec double vitrage. 1ère réhabilitation dans les années 90, qui a bien vieilli. Intégré au chauffage urbain,

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
	Assiette subventionnable :	**220 896,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
	Taux de subvention retenu :	**50,00%**
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	**110 448,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	208 000,00 €	montant TTC :	249 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	97 552,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	110 448,00 €		
	Total des co-financements :	208 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LOOS	LOOS - Création d'une Maison des initiatives
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	275-6059077-37-0005-005

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Initialement, le projet de création d'une structure dédiée à l'emploi, la formation et à la création d'entreprise fut posé, notamment dans le cadre du protocole de préfiguration de la première étude équipements. Le quartier des Oliveaux connait en effet une problématique de chômage nettement supérieure à la moyenne de la MEL. La ville dispose d'opérateurs actifs dans ce domaine, la thématique emploi-formation représente par exemple, plus de 40% de la programmation du contrat de ville. Cependant, à l'exception de la "Fabrique de l'emploi" (Expérimentation territoire zéro chômeurs de longue durée) les autres opérateurs ne disposent pas de possibilité de présence matérielle sur le quartier. Dans le cadre de la première étude équipements, une concertation a été menée avec les opérateurs locaux de l'emploi-formation. Il en est ressorti que la création stricto-sensu d'une structure dédiée à ce domaine n'était pas souhaitable. Le concept de "Maison des initiatives" s'est fait jour. Il s'agirait d'un lieu hybride, aux multiples vocations, croisant les publics et animant la centralité. Outre les services liés à l'emploi-formation, une place serait notamment prise pour les associations et également des espaces de travail informels, café-citoyen et maison du projet. Le lieu permettrait l'accueil de permanences, notamment des travailleurs sociaux ainsi que du service santé du CCAS. L'équipement constituera un lieu de vie ouvert sur le quartier.

Les coûts d'acquisition du foncier sont estimés sur la base d'une assiette foncière de 1000m² à 40€ HT / m²

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Place du Général de Gaulle - Parcelles 125 - 149 - 538 - 147	Le lieu rayonnera sur le sud du mail central et permettra d'équilibrer l'offre d'équipement du quartier, aujourd'hui majoritairement localisés au nord des Oliveaux.
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	La maison des initiatives sera construite lorsque la Cité des enfants sera reconstruite sur l'actuel parking Florian, permettant le déplacement de l'offre commerciale sur le nouvel axe majeur des Oliveaux.
Public concerné par l'équipement :	Habitants des Oliveaux	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Mode de gestion partagée entre la commune et les différents acteurs associatifs. A définir durant la phase 2 de l'étude l'équipements.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet d'établissement sera clairement défini au cours de la phase 2 de l'étude équipements qui commence au 4e trimestre 2018.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 200,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	L'équipement sera situé à proximité du nouveau carrefour du quartier.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Une concertation avec les partenaires sera menée durant la phase 2 de l'étude équipements.
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 737 356,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**50,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 368 678,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 578 000,00 €	montant TTC :	3 093 600,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	109 322,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	1 100 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 368 678,00 €		
	Total des co-financements :	2 578 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
Mairie de Wattignies	WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle de sport Roland Garros
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059089-37-0006-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Démolition reconstruction d'une salle de sport de type "Joncquet" datant du début des années 70. Cette salle a pour vocation première d'accueillir les élèves du collège Jean Moulin, elle est ensuite mise à disposition des associations sportives de la ville dont le club de volley Ball qui dispose d'une section féminine de très bon niveau.
Faisant l'objet d'un constat de désuétude tant fonctionnel que thermique et compliquée à mettre en accessibilité, le choix de la démolition reconstruction apparaît comme le plus durable.
Parallèlement, afin de faire face au besoin croissant des associations dans le domaine des sports de combats (Aïkido, Judo, Karaté, Capoeira, lutte) cette opération ambitieuse sera l'occasion d'optimiser le foncier de l'ancien équipement en lui adjoignant une salle de sport de combat.

Une reconstruction ambitieuse permettra de disposer d'un équipement structurant pour toute la ville au sein du QPV, permettant ainsi des mouvement d'usagers et de public vers le quartier pour permettre la prise en compte du changement d'image et le valoriser.
S'agissant du volet salle de combat, la ville souhaite s'appuyer sur les valeurs véhiculées par ces discipline pour favoriser toute les mixité dans l'usage.

Enfin, dans l'hypothèse ou les partenaires valideraient l'ambition municipale d'intégrer le collège Jean Moulin dans l'écosystème du CREPS, Cet équipement serait le premier outils mis à disposition des élèves pratiquants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Equipement situé en bordure immédiate du QPV, à côté do collège Jean Moulin
Commune de réalisation	
59-Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération	
59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
Opération visant à développer dans le quartier l'identité sportive de la ville.

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	1 zone de jeux de sport collectif; zone de combat calibrée pour 6 tatamis 8 vestiaires+ vestiaires arbitre, infirmerie, locaux de rangement, parking.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	projet a élaborer en lien avec le projet d'établissement du collège Jean Moulin. La conception dépend des choix urbains opérés sur le secteur dit "pegguy" afin de désenclaver la parcelle. L'opération se situe dans la continuité de la centralité qui sera nouvellement crée.
Public concerné par l'équipement :	Eleves du collège Jean Moulin, associations sportives (volley balll, judo Aïkido, Karaté, caïpuera, lutte), CREPS.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Exploitation municipale + convention d'utilisation avec le collège Jean Moulin + mise à disposition des associations par convention.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Une réflexion partenariale doit impérativement être menée avec le départemen,t la MEL et la Région pour définir un projet de redynamisation du collège Jean Moulin sur le thème du sport et dans lequel l'équipement trouvera toute sa place.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Comme toute opération ville d'ampleur, une clause d'insertion sera insérée dans le marché dans le cadre de la convention signée avec la maison de l'emploi.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 000,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Parking, cheminement piéton.
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Nécessité de répondre aux exigences des diverses fédération sportives.
Localisation de l'équipement :	En bordure extérieure du quartier, l'opération se situe dans la continuité immédiate de la centralité qui sera crée. Il n'est pas possible de placer l'équipement ailleur en raison des contraintes liées aux champs captant au nord du QPV	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Recherche d'optimisation énergétique dans le cadre d'une démarche HQE.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires
calendreir de réalisation à solidariser avec les autres FAT. Une réflexion est à mener qure la soutenabilité financière de de plan pluri annuel d'investissment dans un délai aussi restreint.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**5 714 285,70 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**2 000 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 747 191,27 €	montant TTC :	6 896 629,52 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 447 191,27 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	300 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 000 000,00 €		
	Total des co-financements :	5 747 191,27 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Plan de financement et sollicitation ANRU succeptible d'évoluer à la baisse en fonction du positionnement des financeurs potentiels

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
Mairie de Wattignies	WATTIGNIES - Réalisation Maison du projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** *- donné par AGORA PNRU***)**
	685-6059089-37-0006-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réalisation d'une maison du projet accueillant les temps de concertation etr servant de base arrière à la ville pour toutes les intervention au cœur du quartier

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
46 Rue Flemingparcelle AI 14(cellule en pied d'immeuble)	Local intégré dans une co-propriété. Le propriétaire actuel de la cellule est un tiers.
Commune de réalisation	
Quartier de rattachement de l'opération 59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Acquisition à l'amiable d'une cellule commerciale en activité, désamiantage, aménagement intérieur.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Equipement à réaliser en amont de toute autre opération de renouvellement urbain.
Public concerné par l'équipement :	Conseil citoyen, centres sociaux, habitants du quartier, service municipaux.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Propriété ville, convention de mise à disposition des différentes associations.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	projet de fonctionnement à établir en concertation avec les deux centres sociaux et le conseil citoyen.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	75,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Accès piéton, parking, proximité d'une ligne de transport en site propre.
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires
Pour réaliser ce projet, il est nécessaire que le propriétaire actuel de la cellule procède à l'éviction d'un commerce générateur de nuisances, en cas de délai trop étendu, la ville recherchera une autre localisation. calendreir de réalisation à solidariser avec les autres FAT. Une réflexion est à mener qure la soutenabilité financière de de plan pluri annuel d'investissment dans un délai aussi restreint.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**160 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**56 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	149 216,10 €	montant TTC :	167 559,32 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	93 216,10 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	56 000,00 €		
	Total des co-financements :	149 216,10 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) Mairie de Wattignies	**Intitulé de l'opération** WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension GS Bracke Desrousseaux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 685-6059089-37-0006-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
"Le projet consiste en la rénovation et l'extension conséquente de l'école primaire Brack-Desrousseaux. Le projet de renouvellement urbain, comprenant la construction de logement en diversification impactera les capacités d'accueil de l'école de même que les lois sur le dédoublement des classes en zone REP et l'accueil des enfants de moins de trois ans. Les études prospectives arrêtées à mars 2019 laisse apparaître le besoin de création de 4 classes supplémentaires (maternelle et élémentaire) et développer les capacités des équipements annexes.
Il conviendra donc de créer pour faire face à la croissance conséquente des effectifs d'élèves: 3 salles de classes maternelles et mettre en accessibilité l' étage de l'école élémentaire sous exploité à ce jour. Il sera également nécessaire de disposer d'une salle de restauration, d'une salle de périscolaire et d'une salle de sieste à la taille adaptée aux nouveaux effectifs attendu que la création du périscolaire permettra de libérer une classe dans les locaux de l'école élémentaire.
La ville ambitionne également en lien avec l'éducation nationale la mise en place d'un programme d'apprentissage numérique. "

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 34 rue du 14 juillet (adressage en cours de modification) parcelle AH 187, AH 345	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'école primaire Brack Desrousseau se situe en bordure extérieure du QPV-en zone REP-Sa fréquentationest constituée quasi exclusivement d'enfants du sud et de l'est du quartier. Une délibération spatialisant la fréquentation des écoles vient confirmer cela.
Commune de réalisation	
Quartier de rattachement de l'opération 59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	3 classes maternelles; un dortoir, une salle de restauration avec cuisine satellite, une salle de périscolaire, l'installation d'un ascenseur en élémentaire, re profilage de la cour, amélioration thermique, équipement numérique.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	L'opération étant située en bordure du quartier, elle peut être menée de manière indépendante.
Public concerné par l'équipement :	élèves des classes maternelles et élémentaires, majoritairement issus du QPV.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Bâtiment propriété de la ville, entretenu par la commune et mis à disposition de l'éducation Nationale pour son exploitation.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	2 dispositifs ayant atteint leur vitesse de croisière sont à l'œuvre: le DRE reposant sur trois piliers: Réussite scolaire, santé et parentalité ainsi qu'un PEDT (hors temps scolaire) reposant sur la citoyenneté, l'inclusion des parents et la transmission. Un projet d'apprentissage numérique est en cours de définition.	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion prévue comme dans toutes les opérations ville d'ampleur. A cet effet, une charte a été signée avec la maison de maison de l'emploi sud métropole.
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	A définir	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Piétonnier, parking, Proximité immédiate d'un transport en site propre.
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Travail partenarial avec les parents d'élèves, le conseil d'école et les enseignant de manière itérative.
Localisation de l'équipement :	Bordure de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Recherche d'optimisation énergétique dans les le cadre d'une démarche HQE, A déterminer dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires
calendreir de réalisation à solidariser avec les autres FAT. Une réflexion est à mener qure la soutenabilité financière de de plan pluri annuel d'investissment dans un délai aussi restreint.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Selectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
	Assiette subventionnable :	**2 571 428,56 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	- €	0,00%
	Taux de subvention retenu :	**35,00%**
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	**900 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 529 035,59 €	montant TTC :	3 034 842,11 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 629 035,59 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	900 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 529 035,59 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Plan de financement succeptible d'être modulé en fonction de la décision de Financement de l'ANRU (nouveau partenaire financier, modulation à la hausse de la part MEL)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Réalisation d'une extension commerciale - 1-7 rue Renoir
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-38-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cosntruction en extension de cellules commerciales sur l'immeuble Renoir

Situé en façade de l'avenue Beethoven, sur le Quartier Concorde, cet immeuble monumental constitue un signal fort marquant la porte d'entrée de Ville que l'étude d'urbanisme menée sur le secteur a trouvé interessant de conserver. Afin de redonner une échelle humaine à son pied et aux aménagements publics situés sur son parvis, il a été décidé d elui adjoindre une extension commerciale constituées de etites blocs de cellules en R+Mezanines destinées à acceuillir des activités économiques d'accompagnement du projet d'agriculture urbaine, mais encore des nouveaux produits qui seront disponibles dans l'immeuble principal.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-7 rue Renoir	
Commune de réalisation	
59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération	
59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	Au pied de l'immeuble renoir sur le boulevard Bethoveen
Nature de l'intervention :	Construction neuve en extension	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	1 000,00 m2
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Commerciale, artisanale et tertiaire	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	1 500,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Proximité de la zone d'agriculture urbaine (cf projet urbain) et de produits spécifiques (RHVS et Résidence intergénérationnelle)	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	location	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	réunions publiques de concertations et d'informations
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	intégration des prescriptions de l'urbaniste du secteur.		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	2 505 768,75 €	
Montant des recettes retenues :	1 350 000,00 €	
Assiette subventionnable :	**1 155 768,75 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**50,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**577 884,38 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 505 768,75 €	montant TTC :	3 006 922,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	- €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	577 884,37 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 350 000,00 €		
	ANRU :	577 884,38 €		
	Total des co-financements :	2 505 768,75 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :			
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : Attention LMH supportera le coût de la TVA pour 501 153,75 € puisque l'équilibre se fait sur le HT

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.2

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
LILLE METROPOLE HABITAT OPH- CU LILLE	LILLE - Concorde - Réalisation d'une RHVS - 1-7 rue Renoir
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059074-38-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Requalification avec changement d'usage de l'immeuble Renoir comportant 248 logements (partie RHVS).

Situé en façade de l'avenue Beethoven, sur le Quartier Concorde, cet immeuble monumental constitue un signal fort marquant la porte d'entrée de Ville que l'étude d'urbanisme menée sur le secteur a trouvé interessant de conserver. Afin de redonner une échelle humaine à son pied et aux aménagements publics situés sur son parvis, il a été décidé de lui adjoindre une extension commerciale constituées de petits blocs de cellules en R+Mezanines destinées à acceuillir des activités économiques d'accompagnement du projet d'agriculture urbaine, mais encore des nouveaux produits qui seront disponibles dans l'immeuble principal.

Afin de répondre à la volonté de diversification de l'offre sur le quartier, LMH accompagné de la Ville et de la MEL ont trouvé judicieux de programmer sur cet ensemble deux ensembles de produits spécifiques : Une RHVS de type Résidence mobilité et une résidence services intergénérationnelle qui acceuillera à la fois une population vieillissante mais aussi des jeunes familles.

Les objectifs partagés sur cet immeubles sont les suivants :
- Conserver un patrimoine bâti de qualité (briques et positonnement urbain) et le repositonner sur le marché en lui redonnant les caractères de conforts et d'équipements actuels
- Maintenir des logements à prix abordables au sein de cet ensemble
- En conserver la propriété au sein d'un secteur sur lequel nous sommes actuellement propriétaire dominant mais qui à l'issue du NPRU ne comptera plus de LLS LMH (Secteur Ouest Concorde)

La gestion de ces produits spécifiques sont actuellement en cours d'étude, toutefois, se dessine largement pour la RHVS une mise en gestion par Montempo spécialiste des résidences moibilités en France. Pour ce qui concerne l'orientation de gestion de la résidence intergénérationnelle, tout reste à définir avec pour piste principale la gestion internalisée voire peut-être partagée. Cette orientation programmatique est conditionnée par le déconventionnement des logements de cet immeuble; ce dernier est en effet possible, la convention initiale ayant atteint sont terme et ayant été prorogée par tacite reconduction depuis le 30/06/2011. Ce type de produit consituera ainsi une "offre nouvelle de logements temporaires" et son gestionnaire ainsi que la structure seront ainsi soumis à agrément préféctoral en tant que résidence mobilité... En ce sens AL pourra contribuer au financement de cette opération par le biais de son prêt RHVS.

Cet été 2019, a vu les études de faisabilité se poursuivre sur cette opération. La MOE a ainsi comparé la mise en oeuvre d'une isolation par l'intérieur et l'isolation par l'extérieure dans le but de confirmer l'atteinte des performances thermiques visées (BBC); or forte de cette analyse, elle nous déconseille la réalisation d'une I.T.I. risquée selon elle pour la durabilité de la réhbailitation de par la multitude de ponts thermiques qui sera alors généré. Elle nous encourage vivement à réaliser une isolation par l'extérieure. Cette solution entraine une variation à la hausse du montant des travaux de par la taille du bâtiment et les moyens d'accès alors nécessaires notamment.

La programmation précise de cette opération sera présentée lors de la première revue de projet

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-7 Renoir	
Commune de réalisation 59-Lille	
Quartier de rattachement de l'opération 59350 Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies 6059074 Secteur Sud	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires
A noter que cette opération envisage l'orientation de 50% des logements vers du public Action Logement bien que les FATs immeuble à vocation économique ne prévoient pas de case à cet effet.
Elle contribue ainsi à remplir les objectifs souhaités sur les opérations de requalification et de reconstitution

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Opération mixte	Situation des locaux :	Au sein d'un immeuble existant réhabilité
Nature de l'intervention :	Restructuration	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	RHVS	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	2 970,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Proximité CHR, Proximité centre Vile et réseaux de mobilité. Nécéssité de produit destiné à des jeunes actifs en mobilité	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Bail commercial ou redevance	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	Relogement indispensable… réunion publique de concertation et d'information; accompagnement au relogement
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	Intégration des prescriptions de l'urbaniste du secteur. Rencontre du service instructeur PC en amont de son dépôt Certification BBC Effinergie tout au moins		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	17 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	Subvention plafonnée à 1,4M€

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	5 687 535,35 €	
Montant des recettes retenues :	2 880 009,00 €	
Assiette subventionnable :	**2 807 526,35 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**50,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 403 763,18 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 706 637,58 €	montant TTC :	6 808 365,08 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 422 865,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	2 880 009,00 €		
	ANRU :	1 403 763,18 €		
	Total des co-financements :	5 706 637,58 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :			
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Attention : - LMH supportera le coût de la TVA pour 1 101 727,50 € puisque l'équilibre doit être présenté sur le HT - Cette opération dont le coût réel estimatif est de 8 656 000 € TTC a reçu un accord de principe de soutien par Action Logement dans le cadre du droit commun RHVS. Le montant sera ajusté en fonction des besoins de financement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.4.2

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE TOURCOING	TOURCOING - Création d'un Centre d'Affaires de Quartier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-38-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le projet consiste à réaménager les locaux existants des 2ème et 3ème étages au dessus de la Ludo médiathèque Colette, afin d'y accueillir un centre d'affaires de quartier au cœur de la Bourgogne. Lauréate de l'Appel à projets lancé par la Caisse des Dépôts et l'ANRU en 2014, la Ville de Tourcoing a souhaité soutenir dans le quartier de la Bourgogne, marqué par la précarité de ses habitants et le manque d'initiatives créatrices d'activités économiques, une offre immobilière et de services destinée aux entreprises et créateurs, par la mise à disposition de locaux et de services adaptés et accessibles sur le plan économique.
Cet équipement doit aussi contribuer à la vie sociale du quartier en menant des actions de promotion de la création d'entreprises et en s'ouvrant aux habitants et aux associations de proximité dans le cadre de politiques publiques telles que l'accès à l'emploi, la requalification du quartier. Il s'adressera aux personnes ayant un projet de création d'activités afin de les accompagner dans leurs démarches. Il offrira des capacités d'hébergement pour les entrepreneurs du quartier selon une logique mixant hôtel d'entreprises, lieu de coworking et incubateur d'activité économique. L'implantation du CAQ nécessite de procéder au réaménagement de ces locaux propriété de la Ville, aujourd'hui vacants, afin de permettre le développement des capacités d'accueil économique précitées.
La proposition d'un lieu d'hébergement et d'animation de la dynamique entrepreneuriale en première phase du projet de rénovation urbaine - « le cœur de quartier » - est un signe fort vis à vis des habitants, d'autant plus que ces locaux déjà maitrisés par la Ville et vacants, peuvent être rapidement opérationnels. La Ville souhaite également un positionnement du CAQ autour des dimensions rénovation et performance énergétiques dans la perspective d'une préfiguration de la programmation Rev3, qui guide à terme la reconversion économique de la friche Lepoutre.

L'ouverture du Centre d'Affaires de Quartier répond à une double vocation :
- proposer des locaux de bureaux "clefs en mains" à loyer modéré pour les très petites entreprises et des services dédiés ;
- contribuer à la vie sociale du quartier en menant des actions de promotion de la création d'activité et en s'ouvrant aux habitants et aux associations de proximité, dans le cadre de politiques publiques telles que l'accès à l'emploi, la requalification du quartier...
Aussi, la Ville de Tourcoing prévoit de confier à un prestataire de services spécialisé dans l'accompagnement de porteurs de projets et la promotion de l'entrepreneuriat, la gestion et l'animation de cet équipement, avec l'objectif d'une ouverture au 1er semestre 2020. Un appel à concurrence sera lancé début 2020.
Les missions confiées au prestataire comportent l'animation (accueil, ateliers, actions de sensibilisation, accompagnement de l'entreprenariat) et la gestion (mise en location des bureaux et gestion des locations), et d'une manière générale, la promotion et la commercialisation du CAQ.
Le prestataire doit avoir une réelle capacité d'animation (sessions de formation et d'information,...), de pouvoir proposer des accompagnements pour tout public voire des accompagnements renforcés et adaptés pour les personnes éloignées de l'emploi et les personnes des QPV, une capacité à mobiliser un réseau de partenaires (experts-comptables, banques, financeurs, chefs d'entreprises pour parrainage,...).
La mission d'animation s'articulera autour de :

- Gestion du CAQ en tant que lieu ressources pour les porteurs de projets mais aussi lieu d'hébergement
o Effectuer le 1er accueil des visiteurs et des porteurs de projet (du lundi au vendredi),
o Orienter vers le bon interlocuteur en fonction des besoins repérés,
o Commercialiser et assurer la gestion locative des bureaux avec mobilier, un espace aménageable en espace de coworking, ainsi qu'une ou deux salles de réunion,
o Favoriser la connaissance mutuelle ente les habitants du quartier et les entreprises résidentes.
- Sensibilisation et accompagnement à la création d'entreprises (parcours d'accompagnement pour les porteurs de projet) :
o Sensibilisation notamment des habitants des quartiers prioritaires à l'entreprenariat,
o Aide à l'émergence du projet,
o Accompagnement dans la réalisation du dossier de création (Etude de marché, business plan, choix du statut,...),
o Appui à la formation,
o Aide à la recherche de financements en lien avec les banques et/ou les structures comme ADIE, Cigales, CIDFF, CLAP…

- Accompagnement individualisé et collectif du suivi post-création (offre de conseils à la gestion et au développement du projet de création d'entreprises et du développement de l'entreprise).
En début de mission, le prestataire aura un rôle de conseil auprès de la Ville pour l'organisation spatiale des locaux ainsi que les travaux d'aménagement en découlant, les tarifs de location, ainsi que l'élaboration du règlement intérieur. Pendant la phase d'aménagement, le prestataire veillera à la promotion du futur CAQ et pourra engager et/ou relayer des actions de sensibilisation à la création d'entreprises auprès du public, en lien avec les acteurs locaux.
Concernant la gestion locative, il aura en charge les entrées et sorties des locataires, les contrats de location, les quittances, l'encaissement des loyers pouvant être assuré par le biais d'une régie municipale.
Vu le contexte particulièrement difficile du quartier de la Bourgogne et un délai nécessaire pour faire connaitre ce futur lieu ressource, le prestataire ne devra pas assumer financièrement l'exploitation du Centre d'affaires de quartier par l'encaissement des loyers. La Ville mettra à disposition gratuitement les locaux, du futur animateur du CAQ.
Pour une telle mission, le prestataire de service devra mettre à disposition du CAQ, un salarié permanent en assurant l'animation quotidienne avec la possibilité de mobiliser d'autres ressources en interne de sa structure et du réseau de la création d'entreprises.

 Les dépenses d'animation ont ainsi été estimées à 40 000€ par an.
Hypothèses de recettes
Sur les 700 m² répartis sur deux niveaux, seuls 450 m² seront réellement commercialisés et loués (ne sont pas compris les salles de réunion, les espaces d'accueil, les espaces de convivialité, les espaces de circulation) :
- 2ème étage : 160 m² de bureaux cloisonnés
- 3ème étage : 160 m² en bureaux cloisonnés et 130 m² en bureaux ouverts (espace de coworking).

La programmation doit être affinée avec le futur prestataire en animation et gestion, sachant que le 2ème étage est déjà aménagé en bureaux et le 3ème étage est un plateau en open space qui doit faire l'objet d'aménagements.

 Les recettes locatives ont été estimées à 18 000 €, sur la base de la location de 450 m² à 40€ /m²/an.
Tarif de 40€ par an et par m² : l'hypothèse pour établir un premier bilan prévisionnel reprend un tarif de location fixé en référence aux "loyers" de marché pratiqués sur le territoire communal et au contexte particulièrement détérioré du quartier de la Bourgogne, où cette offre en bureaux est quasi inexistante, tout comme l'offre en immobilier d'entreprise en général.
De plus, il faut répondre au cahier des charges d'un CAQ en tant que lieu d'hébergement, comprenant la location de bureaux clefs en mains, mais aussi l'offre de services (accès salles de réunion, voire des espaces communs type de coworking, accès internet, impression…). Les tarifs et l'offre de service seront affinés également avec le prestataire, sachant que dans la plupart des CAQ, il y a également une offre de location de bureaux et/ou de salles de réunion à la journée ou à la demi-journée, pouvant contribuer à une réelle dynamisation du lieu et à son attractivité, mais aussi améliorer les recettes locatives.

Il est à noter que l'hypothèse d'une recette locative de 18 000 € est plutôt une hypothèse haute puisque cela équivaut à un taux de remplissage quasi à 100%, et que, par conséquent, lors des premières années d'exploitation, la Ville de Tourcoing devra assumer un déficit non négligeable entre les dépenses de gestion et d'animation du CAQ et les recettes locatives.

Comme le prévoit le RGA en page 37, cette opération s'incrit dans le cadre du cas particulier des centre d'affaires de quartier car les frais d'animation estimés à 40 000 euros/an ne permettent pas de dégager un résultat d'exploitation positif. En effet, les recettes locatives sont estimées à 18 000 euros/an sur la base d'une surface commerciale de 450 m² louée à 40 euros/m²/an. Le maître d'ouvrage doit s'obliger à maintenir l'immobilier économique subventionné pour cet usage au minimum 10 ans.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
27 avenue Roger Salengro - CADASTRE AS 528	
Commune de réalisation	
59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas particulier 2: Couveuses et pépinières d'entreprise, centres d'affaires de quartiers, et les pôles d'économie sociale et solidaire, ou autre équipement comparable, si les frais d'animation ne permettent pas de dégager un résultat d'exploitation positif et/ou si les recettes locatives sont assimilées à des prestations de service		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux de bureaux et activités tertiaires Locaux de bureaux "clés en mains" à loyer modéré avec services dédiés pour TPE (bureaux fermés ou coworking). Salles de réunion (pour les TPE, pour sessions de formation, sensibilisation du public à la création d'entreprises). Espace accueil et information.	Situation des locaux :	Cœur de quartier, étages de la ludo-médiathèque.
Nature de l'intervention :	Création d'un centre d'affaires de quartier	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :		Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	700,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Personnes en démarche de création d'activités ou qui ont déjà créé (TPE) à la recherche de locaux. Personnes ayant un projet de création mais non encore abouti. Public plus éloigné à la création à sensibiliser (amorçage)	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	Etude de faisabilité préalable à la création d'un CAQ (juillet 2017). Maîtrise du site par la ville. Mise en concurrence prochaine pour confier une mission de gestion et d'animation à un prestataire de services.
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	Participation à l'étude CAQ des acteurs du quartier et partenaires de la création d'entreprises. Présentation du projet au comité de quartier et en assemblée de quartier.
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	115 850,00 €	
Montant des recettes retenues :	- €	
Assiette subventionnable :	**115 850,00 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	70,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**70,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**81 095,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	115 850,00 €	montant TTC :	139 020,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	34 755,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	81 095,00 €		
	Total des co-financements :	115 850,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	TOURCOING - Construction du village artisanal 1
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-38-0003-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

DESCRIPTION DE L'OPERATION
Construction d'un premier village artisanal de 14 cellules de 180 m² de SDP, soit un total de 2 520 m² de SDP sur le site Lepoutre. Cette première opération est emblématique pour le développement de l'activité économique et de l'emploi dans le cadre du projet NPRU de la Bourgogne. Elle représente l'amorçage de la filière rénovation énergétique & économie circulaire et incarne le renouveau du site Lepoutre, contribuant directement au retournement d'image de cette friche stratégique pour le projet urbain.

EXPLICATION MONTAGE FINANCIER DE LA FAT
- Acquisition d'une parcelle aménagée et viabilisée estimée à 2 520 m² SDP à raison de 60 euros/m² de charge foncière (auprès de l'aménageur), soit 151 200 euros.
- Travaux : 2 646 000 euros HT (selon étude INTERLAND/HANK : livraison avec équipements : isolation, chauffage, sanitaire, ateliers/stockages)
- MOE : 10% du coût des travaux (Règle ANRU), soit 287 440,60 euros HT
- Conduite opération : 5%*(coût des travaux + acquisition foncière) (Règle ANRU), soit 151 280,30 euros HT
- Autres selon le calcul suivant : 661 000 euros HT (sur la base de l'étude Hank) - 264 600 euros HT (forfait MOE ANRU) - 139 860 euros HT (forfait CO ANRU) = 256 540 euros HT (ces dépenses correspondants aux aléas et frais divers estimés dans le cadre de l'étude Hank)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 158 rue Colbert (adresse estimée) Parcelle cadastrale AT 600	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Ce premier village artisanal doit être construit en lieu et place des entrepôts démolis (horizon mi-2022) du site Argosyn, en vis-à-vis de la filature, le long du futur mail intérieur. A l'Ouest, cet équipement joue un rôle urbain prépondérant de par son positionnement et sa vocation à tenir et animer, sur le plan architectural, le futur mail intérieur du site Lepoutre. Au Nord, il articule également l'espace de transition entre le coeur du site Lepoutre et la future Esplanade Lepoutre, au delà de la rue Colbert redressée. A l'est, il dialogue avec les futurs ilots de diversification résidentielle. Au sud, il répond à la chaufferie conservée et potentiellement prévue pour accueillir un FABLAB.
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Séléctionner le type de d'immobilier : 14 cellules artisanales de 180 m² avec mezzanine de 50 m²	Situation des locaux :	Construction neuve
Nature de l'intervention :	Construction neuve	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Activités artisanales orientées vers le rénovation énergétique et l'économie circulaire dans le champ du BTP	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	2 520,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Programmation étayée sur la base de l'étude de programmation économique du site Lepoutre réalisée au cours du 1er semestre 2018 par le groupement INTERLAND/HANK (MOA MEL - Développement économique)	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Recettes locatives estimées à 50 euros/m²/an, loyer comparable à ceux pratiqués dans le village artisanal du Pont Rompu (EPARECA - ANRU1)	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	La programmation du site Lepoutre a été définie sur la base d'une réelle concertation associant les partenaires financeurs, consulaires, artisans du territoire et fédérations, associations, notamment dans le cadre de l'AMO Rev3 co-pilotée par la Région HdF et la Ville de Tourcoing.
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	Cette opération doit respecter deux paramètres essentiels : * Un enjeu d'implantation urbaine et de dialogue architectural et paysager avec son environnement * Un enjeu environnemental en lien avec la dynamique Rev3 (énergie, développement durable…)		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires
Opération validée par l'ANRU en CNE du 12 juin 2019

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	3 458 200,00 €	
Montant des recettes retenues :	1 260 000,00 €	
Assiette subventionnable :	**2 198 200,00 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**50,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 099 100,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 458 200,00 €	montant TTC :	4 149 840,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	801 112,55 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	297 987,45 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 260 000,00 €		
	ANRU :	1 099 100,00 €		
	Total des co-financements :	3 458 200,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : La part de l'EPCI est indiquée à titre provisoire dans l'attente de confirmer le MOA de l'opér

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	MONS - Restructuration de cellules commerciales - Galerie de l'Europe
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059080-38-0004-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération consiste en la réhabilitation de plusieurs cellules commerciales de la Résidence de l'Europe.

L'objectif est de contribuer à la redynamisation commerciale de la galerie de l'Europe par une intervention sur l'immobilier. La réhabilitation de quelques cellules maîtrisées par la Ville permettra d'agir sur l'attractivité de l'ensemble, de soutenir la vitalité et la diversité des activités, et de favoriser la venue d'activités génératrices de flux.

Il s'agit de requalifier de l'immobilier commercial en maîtrise d'ouvrage directe par la Ville. Les locaux commerciaux seront ensuite commercialisés et exploités par la Ville en tant que bailleur, puis remis sur le marché quand les conditions le permettront.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Résidence Europe, avenue Schuman et rue du maréchal Lyautey (lots 593, 600 et 1192 de la copropriété)	Les locaux se situent au rez-de-chaussée de la résidence Europe, avenue Schuman et rue du maréchal Lyautey (lots 593, 600 et 1192 de la copropriété).
Commune de réalisation	
59-Mons-en-Baroeul	
Quartier de rattachement de l'opération	
59410 Mons-en-Baroeul, Lille, Villeneuve-d'Ascq 6059080 Nouveau Mons - Les Sarts-Dombrowski	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	Rez de chaussée au sein d'une grande copropriété
Nature de l'intervention :	Réhabilitation de locaux issus de la restructuration du site Division éventuelle des grands lots	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Les activités envisagées sont de plusieurs natures : - Des commerces de proximité et des commerces spécialisés, pour compléter et diversifier l'offre existante (restauration, alimentation spécialisée, équipement de la personne et de la maison, articles de sports et loisirs, …), - Des activités de services aux particuliers, notamment dans le domaine de la santé, - Des activités relevant de l'économie sociale et solidaire ou de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi.	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	998,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	La Ville a la volonté de conforter la centralité autour des équipements structurants que sont le métro, l'hôtel de ville, la salle Allende, le Lien, l'immeuble Pépite et le future site tertiaire sur Coty, en intégrant les rdc Europe dans cette dynamique de centralité et de flux. Des études ont établi des préconisations sur la programmation commerciale se basant sur l'offre existante et l'analyse du marché.	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	La Ville prendra en charge la commercialisation, la gestion locative et la maintenance des nouvelles cellules. Lorsque les activités seront considérées comme stabilisées, les locaux pourront être remis sur le marché pour être revendus à des investisseurs ou aux exploitants en place.	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	La programmation commerciale finale sera proposée en adéquation avec la demande locale

Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	La visibilité de la façade Nord a été travaillée lors du premier projet de rénovation urbaine. Son accessibilité a en outre été améliorée grâce à la création de deux traversants.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	oui
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 117 118,05 €	
Montant des recettes retenues :	349 300,00 €	
Assiette subventionnable :	**767 818,05 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**25,00%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**191 954,51 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 117 118,05 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	575 863,54 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	349 300,00 €		
	ANRU :	191 954,51 €		
	Total des co-financements :	1 117 118,05 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ANCT	LOOS - Réalisation de Rez de chaussée commerciaux
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059077-38-0005-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération consiste en l'installation d'activités commerciales et de services en rez de chaussée de deux immeubles de logements réalisés par un ou des opérateurs tiers. Ces immeubles sont voués à accueillir 6 locaux. Au regard des études préalablement menées, certaines activités projetées correspondent à des transferts de commerces et services existants dans le quartier, d'autres sont nouvelles et montrent la volonté de l'ANCT d'ouvrir le quartier sur le reste de la ville. Cette opération vise à entamer le processus global de restructuration complète du quartier des Oliveaux en créant une polarité attractive de services et commerces de proximité sur les axes structurants du quartier. Le montant Autres correspond à 705998€ de recettes et 318438€ de fond propres de l'ANCT. Le CE du 05/12/2018 a validé une participation ANRU à hauteur de 360 000€ pour la réalisation de cette opération commerciale. Suite à l'examen du dossier produit par la MEL, la Ville de Loos et lee maître d'ouvrage, le CE Mandat ANRU du 09/10/2019 a validé le déplafonnement de cette subvention. Le financement ANRU pour cette opération est donc de 675 332,80€. Toutefois, la validation de ce montant au profit de l'ANCT est assortie d'une réserve liée à un examen détaillé des bilans lors de l'instruction financière,

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue de la paix	Les immeubles devant accueillir les rez de chaussée commerciaux et de services sont situés le long des axes structurants du quartier, Nord-Sud / Est-Ouest.
Commune de réalisation	
59-Loos	
Quartier de rattachement de l'opération	
59360 Loos 6059077 Les Oliveaux	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	commerce et services à la personne	Situation des locaux :	Pieds d'immeubles
Nature de l'intervention :	construction neuve	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	830,00 m2
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Boulangerie, La Poste, pharmacie, cabinet médical, activité de service à la personne, Alimentation générale	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	830,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	La programmation commerciale fait suite au rendu d'études juridiques et foncières puis commerciales sur le quartier. Elle vient répondre aux besoins de la population en commerces et services de proximité	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Une fois les volumes correspondant aux rez de chaussée des immeubles acquis, L'ANCT reste propriétaire bailleur et conclut les baux directement avec les preneurs. L'ANCT assure également la gestion et maintenance du site durant la durée de portage du bien comprise habituellement entre 8 et 10 ans.	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	Le projet est mené en partenariat avec la ville. En sus les bailleurs présents dans le quartier ainsi que les commerçants actuellement présents sont informés de façon régulière et directe de l'avancée du projet
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	L'ANCT impose au groupement de maîtrise d'oeuvre le respect de son cahier des charges aux fins d'acquisition des volumes des rez de chaussée des immeubles de logements. Les cellules commerciales devront donc répondre a minima aux normes RT2012. L'optimisation des espaces et les matériels utilisés devront permettre une consommation énergétique amoidrie et des charges réduites.		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC — Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU	**Montant retenu**	
Montant des dépenses subventionnables :	2 159 577,00 €	
Montant des recettes retenues :	705 998,00 €	
Assiette subventionnable :	**1 453 579,00 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	46,46%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**46,46%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**675 332,80 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 056 740,00 €	montant TTC :	2 440 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	6 971,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	350 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 024 436,20 €		
	ANRU :	675 332,80 €		
	Total des co-financements :	2 056 740,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.1.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ANCT	HEM - Réalisation de Six Cellules commerciales - site Blanchisserie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059071-38-0005-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La Ville de Hem s'est rendue propriétaire d'un ancien site industriel dégradé et source de nombreuses nuisances. Elle a assuré la démolition des bâtiments existants et la dépollution du site (désamiantage) pour un coût total proche de 1.500.000 €.
L'offre commerciale est très limitée, les opportunités d'emplois sur place également.
Conformément à l'enjeu n°6 de notre Plan Stratégique Local, la suite du renouvellement urbain des quartiers nord, a été élaborée en incluant le site de la Blanchisserie.

L'ANCT a mené les investigations sur cette emprise en vue d'y réaliser un centre commercial articulé avec le Lidl existant et spatialement organisé de telle sorte qu'il favorise la complémentarité des offres.
Ce projet a une triple ambition :
- Favoriser la création d'emplois en favorisant l'implantation d'entreprises,
- Améliorer l'offre commerciale existante pour les habitants des quartiers voisins,
- Proposer des locaux d'activité adaptés à la demande de porteurs de projets.

En matière d'emploi, les créations de postes issus des futures entreprises qui s'implanteront sur le site, seront particulièrement accessibles aux demandeurs d'emplois des quartiers hémois voisins.
Certains des créateurs pressentis pour intégrer le futur équipement sont eux-mêmes issus de ces mêmes quartiers.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Jules Guesde	
Commune de réalisation	
59-Hem	
Quartier de rattachement de l'opération	
59299 Hem, Roubaix, Lys-lez-Lannoy 6059071 Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :
Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	centre commercial
Nature de l'intervention :	6 cellules commerciales qui permet la requalification d'une friche	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Pharmacie, banque, métier de bouche, véloshop, opticien, service à la personne	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	740,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	La programmation commerciale arrêtée vient en complémentarité de l'offre actuellement présente sur site (lidl) et dans la rue Jules Guesde. Elle tend ainsiq vers une offre commerciale de proximité et de services aux habitants des quartiers environnants	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	Réunions d'informations, publications dans le journal local, affichage sur site, etc.
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	Le parti pris architectural arrêté reprend la forme des maisons 1930 présentes dans le nord et sur la ville de Hem. L'utilisation de matériaux nobles de la région, l'installation de panneaux photovoltaiques alimentant plusieurs installations du site ou encore la mise en place de bornes électriques de recharges pour véhicules concourent au souhait de construire un bâtiment tourné vers l'avenir et respectueux de l'environnement.		

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	09/07/2018	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	2 339 197,65 €	
Montant des recettes retenues :	892 717,50 €	
Assiette subventionnable :	**1 446 480,15 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	22,16%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**22,16%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**320 522,01 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 2 222 384,00 € montant TTC : 2 666 860,80 €

Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :

VILLE :	406 736,00 €
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	228 204,00 €
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	274 331,00 €
ANAH :	
AUTRE :	992 590,99 €
ANRU :	320 522,01 €
Total des co-financements :	2 222 384,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant
Le montant de subvention effectivement demandé à l'ANRU est de 320 522€.
Le financement "Autres" represente les recettes de loyers et les fonds propres de l'ANCT

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ANCT	TOURCOING - Construction d'une halle commerciale et de services
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	685-6059087-38-0005-003

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
L'opération consiste en la construction d'un équipement neuf regroupant des activités commerciales et de service à la personne. Cette opération vise à entamer le processus global de restructuration complète du quartier de la Bourgogne en créant une polarité attractive de services et commerces de proximité. 8 locaux sont ainsi projetés. Au regard des études préalablement menées, certaines activités projetées correspondent à des transferts de polarités existantes dans le quartiers, d'autres sont nouvelles et montrent la volonté de l'ANCT d'ouvrir le quartier sur le reste de la ville.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place de la Bourgogne - Avenue Roger Salengro Parcelles cadastrales AS 407 et AS 562	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'équipement sera construit au cœur du quartier de la Bourgogne et adressé sur le futur square de la Bourgogne reconfiguré, à l'est de la grande allée paysagère.
Commune de réalisation 59-Tourcoing	
Quartier de rattachement de l'opération 59599 Tourcoing 6059087 La Bourgogne	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux commerce et services à la personne	Situation des locaux :	Construction neuve située en cœur de quartier et positionnée à l'est de la future grande allée, en vis-à-vis du centre social de la Bourgogne.
Nature de l'intervention :	Construction neuve	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	970,00 m2
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Point chaud, boucherie, La Poste, pharmacie, cabinets médicaux, alimentation générale	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	970,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	La programmation commerciale fait suite au rendu d'études juridiques et foncières puis commerciales sur le quartier. Elle vient répondre aux besoins de la population en commerces et services de proximité	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	Une fois l'équipement construit, L'ANCT reste propriétaire bailleur et conclut les baux directement avec les preneurs. L'ANCT assure également la gestion et maintenance du site durant la durée de portage du bien comprise habituellement entre 8 et 10 ans.	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	Le projet est mené en partenariat avec la ville. En sus les bailleurs présents dans le quartier ainsi que les commerçants actuellement présents sont informés de façon régulière et directe de l'avancée du projet
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	L'ANCT apporte toujours un grand soin au caractère architectural de ses constructions. L'équipement objet de la présente FAT sera conçu de telle manière à ce qu'il puisse regrouper l'ensemble des besoins en activités de commerces et de servi es au sein du quartier de la Bourgogne et des quartiers limitrophe. La construction répondra a minima aux normes RT2012 et tendra à être exemplaire tant dans sa consaommation énergétique que dans son optimisation des espaces.		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	05/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	2 794 921,50 €	
Montant des recettes retenues :	812 957,00 €	
Assiette subventionnable :	**1 981 964,50 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	48,94%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**48,94%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**970 000,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 850 054,50 €	montant TTC :	3 420 065,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	135 888,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	547 194,50 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 196 972,00 €		
	ANRU :	970 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 850 054,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant	Opération validée par le CNE du 05 décembre 2018 Coût HT : 2 850 054,50 euros HT Part Tourcoing : 135 888,00 euros HT Part Région : 547 194,50 euros HT Part Autre : 1 196 972,00 euros HT (dont 812 957,00 euros de recettes) Part ANRU : 970 000,00 euros HT

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
ANCT	WATTIGNIES - Reconstitution centre commercial
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
Centre commercial du Blanc Riez	685-6059089-38-0005-004

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Outre l'intervention d'envergure sur le parc de logements et les espaces publics, le projet consiste à recomposer la façade du quartier sur l'Avenue Charles Guillain, voie rapide structurante à l'échelle de la commune, au travers de la démolition d'un centre commercial déqualifié pré-existant et d'un collectif de logement social, devant laisser la place à une nouvelle polarité de quartier (équipements, commerces, logements diversifiés).
La programmation précise de l'opération sera exposée dans le cadre de la 1ère revue de projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Au carrefour de la rue Fleming et de l'avenue Charles Guillain.
Commune de réalisation 59-Wattignies	
Quartier de rattachement de l'opération 59648 Wattignies 6059089 Blanc Riez	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

L'offre commerciale pré-existante est très fortement réduite. Elle est aujourd'hui "dissimulée" en rez-de chaussée d'une copropriété, en retrait des voies publiques. L'opération commerciale nouvelle s'insére dans un projet plus important (en R+1) localisé à un emplacement stratégique du quartier (carrefour de deux voies structurantes). Cette offre calibrée sur une offre de proximité est ainsi rendue visible et d'accès facilité. Elle participe à l'objectif de recomposition de la façade Charles Guillain.

Principales caractéristiques :

Type d'opération : Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives

Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux commerciaux	Situation des locaux :	centre commercial en pieds d'immeuble
Nature de l'intervention :	Construction neuve par un promoteur non désigné. Acquisition de locaux commerciaux en VEFA.	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Pharmacie, Boulangerie - Pâtisserie, Boucherie, Restauration rapide, Salon de coiffure, service, Supérette	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	1 060,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	La zone de chalnadise primaire est de 3 140 ménages (étude D2H de 2018). La programmation comprend 7 locaux commerciaux dont la pharmacie existante objet d'un transfert.	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	Opération commerciale en rez-de-chaussée d'un immeuble accueillant en étage une structure d'insertion L'ANCT incite à la création d'une association des commerçants en vue de favoriser le fonctionnement du centre commercial (actions promotionnelles, évènements…)
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :	L'ANCT gère en direct le centre commercial ou le revend à un véhicule de portage qu'il a constitué avec la Banque des Territoires (Foncièrement quartier)	Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	L'ANCT transmet au promoteur qui réalisera le bâtiment un cahier des charges avec des objectifs en matière de développement durable (obtention d'un label, insertion urbaine, paysagère et social, attention portée à la toiture végétalisée, performance énergétique, gestion de la ressource en eau, analyse multicritères des choix écologiques dont matériaux, charte chantier propre...).		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	12/06/2019	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Le modèle économique de l'ANCT exclut que les locaux soient partie prenante d'une copropriété. L'aNCT achète le volume commercial en VEFA ou à terme qui devient alors "autonome". Il intègre en reccette le montant attendu de la revente soit 1.011.028 € HT et un apport en fonds propres de 505.532 €.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	Sélectionner oui ou non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	2 782 468,00 €	
Montant des recettes retenues :	1 011 028,00 €	
Assiette subventionnable :	**1 771 440,00 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	48,55%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Taux de subvention retenu :	**48,55%**	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**860 000,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 661 160,00 €	montant TTC :	3 193 392,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	284 600,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 516 560,00 €		
	ANRU :	860 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 661 160,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst?¨me d'information le : 03/02/2020 ? 13:51)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 685 — ***LOCALISATION*** — ***CONTRIBUTIONS*** — ***PRETS*** — ***ECHEANCIER***

ZONE INTERVENTION	QPV	INSEE COMMUNE
59350/Lille/QPV national/Secteur Sud	QP059074	59350
59360/Loos./QPV national/Les Oliveaux	QP059077	59360
59410/Mons/QPV national/Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	QP059080	59410
59512/Croix/Roubaix/Tourcoing./QPV national/Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing	QP059082	59512
59599/Tourcoing/QPV national/La Bourgogne	QP059087	59599
59299/Hem./QPV régional/Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie-3 Baudets	QP059071	59299
59350/Lille/QPV régional/Secteur Ouest	QP059073	59350
59648/Wattignies/QPV régional/Blanc Riez	QP059089	59648
59599/Tourcoing/QPV régional/Epidéme Villas Couteau	QP059090	59599
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	QP999999	66666
66666/ /QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional)	QP999998	66666

PORTEUR DE PROJET

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LOCALISATION LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MI,R+)	LOGEMENTS NBRE	SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
685 6059087 14 0001 001 TOURCOING - Directeur de projet Ville de	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	1 150 000,00	0,00%	1 150 000,00	1 150 000,00	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	20	V
685 6059087 14 0001 002 TOURCOING - Actions de participation et c	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	42 857,14	20,00%	51 426,57	42 857,14	12 857,14	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	12	V
685 6059087 14 0001 003 TOURCOING - Actions mémoire de quartie	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	71 428,57	20,00%	85 714,29	71 428,57	21 428,57	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	12	V
685 6059071 14 0002 001 HEM - Chef de projet Ville	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	402 500,00	0,00%	402 500,00	402 500,00	201 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	201 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	14	V
685 6059071 14 0002 002 HEM - Mémoire des quartiers	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	50 000,00	0,00%	50 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059073 14 0003 001 LILLE - Bois-Blanc - Chef de projet	NPR	QP059073					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	665 000,00	0,00%	665 000,00	665 000,00	332 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	332 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	14	V
685 6059074 14 0003 002 LILLE - Directeur de projet	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	1 150 000,00	0,00%	1 150 000,00	1 150 000,00	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
685 6059074 14 0003 003 LILLE - Mémoire des quartiers	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
685 6999999 14 0004 001 MEL - Action d'accompagnement à la mobil	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	6	V
685 6999999 14 0004 002 MEL - AMO métropolitaine d'évaluation	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
685 6999999 14 0004 003 MEL - AMO prise en compte des besoins d	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	10	V
685 6999999 14 0004 004 MEL - Réalisation d'enquêtes de satisfact	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	372 000,00	19,89%	446 000,00	372 000,00	0,00	0,00%	186 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	186 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	18	V
685 6999999 14 0004 005 MEL - AMO métropolitaine - accompagnem	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	120 000,00	20,00%	144 000,00	120 000,00	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	4	V
685 6999999 14 0004 006 MEL - Actions de communication et marketi	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
685 6999999 14 0004 007 MEL - Conduite de projet - 11,5 ETP	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	11 727 500,00	0,00%	11 727 500,00	11 727 500,00	0,00	0,00%	5 863 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 863 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	24	V
685 6059080 14 0005 001 MONS - Directeur de Projet Ville	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	1 150 000,00	0,00%	1 150 000,00	1 150 000,00	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
685 6059080 14 0005 002 MONS - Mémoire de quartier	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	200 000,00	0,00%	200 000,00	200 000,00	150 000,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059077 14 0006 001 LOOS - Chef de projet	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	950 000,00	0,00%	950 000,00	950 000,00	475 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	475 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
685 6059077 14 0006 002 LOOS - Actions de communication projet de	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	10	V
685 6059077 14 0006 003 LOOS - Mémoire du Quartier des Oliveaux	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	12	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		18 801 285,71		19 072 140,86	18 801 285,71	3 068 035,71	16,32%	6 359 750,00	33,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 373 500,00	49,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																																										
685 6059087 15 0001 001 TOURCOING - Relogement 209 ménages a	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	956 000,00	0,00%	956 000,00	956 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	956 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
685 6059089 15 0001 002 WATTIGNIES - Relogement 25 ménages a	NPR	QP059089					0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	130 000,00	0,00%	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	130 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	6	V
685 6059071 15 0001 003 HEM - Relogement 30 Ménages avec Mino	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	136 000,00	0,00%	136 000,00	136 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	136 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	14	V
685 6059080 15 0001 004 MONS - Relogement 32 Ménages avec Mir	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	172 000,00	0,00%	172 000,00	172 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	172 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	14	V
685 6999999 15 0002 001 LOOS - MONS EN BAROEUL - Relogemer	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	968 000,00	0,00%	968 000,00	968 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	968 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	14	V
685 6059087 15 0003 001 TOURCOING - Relogement 99 ménages av	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	450 000,00	0,00%	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	450 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
685 6059074 15 0003 002 LILLE Concorde- Relogement 180 ménages	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	810 000,00	0,00%	810 000,00	810 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	810 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
685 6059082 15 0004 001 ROUBAIX ALMA GARE - MEDICIS - Minora	NPN	QP059082					0,00	0,00	0,00	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	138 000,00	0,00%	138 000,00	138 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	138 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		3 760 000,00		3 760 000,00	3 760 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 760 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
685 6059080 21 0001 001 MONS - Démolition Sangnier (8LLS)	NPN	QP059080		1		8	1 014,00	120 665,95	952,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	965 327,63	9,66%	1 058 607,63	965 327,63	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	193 065,53	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	772 262,10	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	5	V
685 6059080 21 0001 002 MONS - Démolition Languedoc (23 LLS)	NPN	QP059080		1		23	2 110,00	49 876,44	543,68	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 147 158,20	7,10%	1 228 595,71	1 147 158,20	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	229 431,64	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	917 726,56	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	8	V
685 6059080 21 0001 003 MONS -Démolition Coty (96 LLS)	NPN	QP059080		1		96	7 792,00	40 358,40	497,23	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 874 406,51	6,17%	4 113 315,62	3 874 406,51	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	765 577,30	19,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 520,00	1,20%	3 062 309,21	79,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	11	V
685 6059071 21 0001 004 HEM - Démolition Résidence Braille (18 LL	NPR	QP059071		1		18	0,00	36 719,21	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	660 945,81	6,80%	705 880,59	660 945,81	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	132 189,16	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	528 756,65	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	6	V
685 6059071 21 0001 005 HEM - Démolition - 46 - 48 rue Jules Watt	NPR	QP059071		2		2	0,00	75 031,05	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	150 062,10	7,85%	161 843,21	150 062,10	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 012,42	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 049,68	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	5	V
685 6059071 21 0001 006 HEM - Démolition - 107-113-119 rue Blaise	NPR	QP059071		3		3	0,00	47 005,75	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	141 017,26	7,31%	151 319,31	141 017,26	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 203,45	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	112 813,81	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	5	V
685 6059071 21 0001 007 HEM - Démolition Cité Familiale (64 LLS)	NPR	QP059071		64		64	0,00	27 851,37	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 782 487,54	7,90%	1 923 319,44	1 782 487,54	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	243 937,51	13,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	562 800,00	31,57%	975 750,03	54,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	14	V
685 6059071 21 0001 008 HEM - Démolition - 33-35-46-48-50 rue Br	NPR	QP059071		5		5	0,00	32 279,98	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	161 399,90	5,79%	170 740,55	161 399,90	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 391,98	13,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	49 440,00	30,63%	89 567,92	55,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	5	V
685 6059087 21 0001 009 TOURCOING - Démolition de Perrault 2 (59	NPN	QP059087		1		59	4 423,00	46 328,72	618,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 733 394,29	7,66%	2 942 786,87	2 733 394,29	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	537 576,86	19,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 510,00	1,66%	2 150 307,43	78,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	9	V
685 6059087 21 0001 010 TOURCOING - Démolition de Scève (54 LL	NPN	QP059087		1		54	4 000,00	70 067,99	945,92	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 783 671,43	8,13%	4 091 304,97	3 783 671,43	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	747 410,29	19,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 620,00	1,23%	2 989 641,14	79,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	8	V
685 6059087 21 0001 011 TOURCOING - Démolition de Nobel (132 L	NPN	QP059087		1		132	9 815,56	30 332,27	407,91	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	4 003 859,62	5,56%	4 226 490,05	4 003 859,62	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	783 101,92	19,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	88 350,00	2,21%	3 132 407,70	78,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	10	V
685 6059087 21 0001 012 TOURCOING - Démolition de Bocage 1 (15	NPN	QP059087		5		15	1 539,00	58 269,99	567,93	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	874 049,79	2,71%	897 697,74	874 049,79	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	162 473,96	18,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	61 680,00	7,06%	649 895,83	74,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	8	V
685 6059087 21 0001 013 TOURCOING - Démolition de Paré (36 LLS	NPN	QP059087		1		36	2 786,00	31 561,72	407,83	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 136 221,81	5,68%	1 200 740,44	1 136 221,81	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	222 582,36	19,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 310,00	2,05%	890 329,45	78,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	8	V
685 6059087 21 0001 014 TOURCOING - Démolition de Marot (48 LL	NPN	QP059087		1		48	2 808,00	31 210,91	533,52	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 498 123,76	5,30%	1 577 598,98	1 498 123,76	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	293 804,75	19,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 100,00	1,94%	1 175 219,01	78,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
685 6059087 21 0001 015 TOURCOING - Démolition de d'Aubigné (36	NPN	QP059087		1		36	2 081,70	31 324,13	541,71	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 127 668,56	5,96%	1 194 912,00	1 127 668,56	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	221 195,71	19,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 690,00	1,92%	884 782,85	78,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	7	V
685 6059087 21 0001 016 TOURCOING - Démolition de Perrault 1 (23	NPN	QP059087		1		23	1 321,00	27 372,86	476,59	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	629 575,68	5,65%	665 144,95	629 575,68	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	122 975,14	19,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 700,00	2,33%	491 900,54	78,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	8	V
685 6059087 21 0001 017 TOURCOING - Démolition de Montaigne (1	NPN	QP059087		1		120	7 256,00	27 925,89	461,84	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 351 106,63	5,64%	3 540 093,29	3 351 106,63	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	654 927,33	19,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	76 470,00	2,28%	2 619 709,30	78,17%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	10	V
685 6059087 21 0001 018 TOURCOING - Démolition de Dr Schweitze	NPN	QP059087		1		48	3 441,11	27 139,00	378,56	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 302 671,99	5,60%	1 375 599,68	1 302 671,99	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	254 594,40	19,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 700,00	2,28%	1 018 377,59	78,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	8	V
685 6059087 21 0001 019 TOURCOING - Démolition de Villon (36 LLS	NPN	QP059087		1		36	2 573,33	26 651,78	372,85	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	959 464,14	5,64%	1 013 567,64	959 464,14	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	187 542,83	19,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 750,00	2,27%	750 171,31	78,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
685 6059087 21 0001 020 TOURCOING - Démolition de La Boétie (47	NPN	QP059087		1		47	2 730,00	26 890,21	462,95	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 263 839,97	5,60%	1 334 564,14	1 263 839,97	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	246 917,99	19,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 250,00	2,31%	987 671,98	78,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
685 6059074 21 0001 021 LILLE - Démolition Tour 1 JB Clément (20	NPN	QP059074		1		20	1 000,00	20 782,81	415,66	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	415 656,23	8,42%	450 656,23	415 656,23	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 325,25	19,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 030,00	2,17%	325 300,98	78,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	6	V
685 6059089 21 0001 022 WATTIGNIES - Démolition Bergeronnette (	NPR	QP059089		1		80	6 013,00	41 266,24	549,03	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 301 299,35	6,09%	3 502 454,90	3 301 299,35	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	648 507,87	19,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	58 760,00	1,78%	2 594 031,48	78,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	10	V
685 6059090 21 0001 023 WATTRELOS - Démolition Bâtiment Dufy (	NPR	QP059090		1		40	1 828,00	27 707,57	606,29	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 108 302,88	5,80%	1 172 578,30	1 108 302,88	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	220 352,58	19,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 540,00	0,59%	881 410,30	79,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	5	V
685 6059090 21 0001 024 WATTRELOS - Démolition bâtiment Ardois	NPR	QP059090		1		40	1 828,00	27 415,17	599,89	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 096 606,93	6,23%	1 164 932,88	1 096 606,93	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	219 321,39	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	877 285,54	80,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	6	V
685 6059077 21 0002 001 LOOS - Démolition Tour Kennedy (220 LLS	NPN	QP059077		1		220	14 380,00	50 659,14	775,04	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	11 145 010,53	17,40%	13 083 736,24	11 145 010,53	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 215 842,11	19,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	65 800,00	0,59%	8 863 368,42	79,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	14	V
685 6059077 21 0002 002 LOOS - Démolition Pavillon Roosevelt (84	NPN	QP059077		1		84	6 314,00	41 706,98	554,86	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	3 503 386,53	16,17%	4 069 808,04	3 503 386,53	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	676 973,31	19,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	118 520,00	3,38%	2 707 893,22	77,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	9	V
685 6059077 21 0002 003 LOOS - Démolition Tour Mermoz (52 LLS)	NPN	QP059077		1		52	3 740,00	45 842,57	637,38	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	2 383 813,70	16,40%	2 774 853,84	2 383 813,70	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	467 370,74	19,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 960,00	1,97%	1 869 482,96	78,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	7	V
685 6059077 21 0002 004 LOOS - Démolition Tour Vigny (52 LLS)	NPN	QP059077		1		52	3 559,00	45 354,03	662,66	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	2 358 409,58	16,58%	2 749 449,72	2 358 409,58	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	439 681,92	18,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	160 000,00	6,78%	1 758 727,66	74,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	9	V
685 6059077 21 0002 005 LOOS - Démolition Pavillon Bretagne (16 L	NPN	QP059077		1		16	1 592,00	44 205,29	444,27	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	707 284,56	15,28%	815 388,66	707 284,56	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	114 744,91	16,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	133 560,00	18,88%	458 979,65	64,89%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	7	V
685 6059080 21 0002 006 MONS - Démolition Brune (172LLS)	NPN	QP059080		1		172	15 547,00	40 619,43	449,38	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	6 986 541,14	16,06%	8 108 390,91	6 986 541,14	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 382 540,23	19,79%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	73 840,00	1,06%	5 530 160,91	79,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	9	V
685 6059080 21 0002 007 MONS - Démolition Barry 2 (59LLS)	NPN	QP059080		1		59	5 874,00	41 085,85	412,68	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	2 424 065,30	15,94%	2 810 548,36	2 424 065,30	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	475 213,06	19,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	48 000,00	1,98%	1 900 852,24	78,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	6	V
685 6059082 21 0003 001 ROUBAIX - EPEULE - démolition 24E et 24	NPN	QP059082		2		102	7 132,00	46 020,01	658,17	59/LILLE METROPOLE HABITAT	4 694 041,51	6,63%	5 005 123,11	4 694 041,51	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 694 041,51	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	11	V
685 6059074 21 0003 002 LILLE - Concorde - Démolition 22-24 Boul	NPN	QP059074		1		40	1 989,00	41 076,65	826,08	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 643 065,90	7,34%	1 763 639,10	1 643 065,90	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 260,00	1,72%	1 614 805,90	98,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	7	V

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

685 6059074 21 0003 003 LILLE - Concorde - Démolition 1-3 Lamaze	NPN	QP059074		1		40	1 925,00	41 788,60	868,33	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 671 544,14	7,21%	1 792 117,34	1 671 544,14	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	124 800,00	7,47%	1 546 744,14	92,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	7	V
685 6059074 21 0003 004 LILLE - Concorde - Démolition 14 -16 Boul	NPN	QP059074		1		101	4 049,00	38 221,10	953,40	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 860 330,89	6,79%	4 122 604,66	3 860 330,89	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	32 280,00	0,84%	3 828 050,89	99,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	9	V
685 6059074 21 0003 005 LILLE - Concorde - Démolition 18-20 Boule	NPN	QP059074		1		39	1 940,00	37 248,19	748,80	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 452 679,32	7,09%	1 555 639,32	1 452 679,32	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 220,00	2,01%	1 423 459,32	97,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	7	V
685 6059074 21 0003 006 LILLE - Concorde - Démolition 8-40 rue Lé	NPN	QP059074		1		150	5 729,00	37 292,16	976,40	59/LILLE METROPOLE HABITAT	5 593 823,77	7,08%	5 989 823,77	5 593 823,77	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	126 360,00	2,26%	5 467 463,77	97,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	11	V
685 6059074 21 0003 007 LILLE - Concorde - Démolition 64-74 bd de	NPN	QP059074		1		56	3 333,00	37 192,40	624,89	59/LILLE METROPOLE HABITAT	2 082 774,27	7,00%	2 228 672,19	2 082 774,27	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 120,00	2,89%	2 022 654,27	97,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	9	V
685 6059074 21 0003 008 LILLE - Concorde - Démolition 26-28 bd de	NPN	QP059074		1		105	4 027,00	37 424,52	975,81	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 929 574,98	6,95%	4 202 521,08	3 929 574,98	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 160,00	0,74%	3 900 414,98	99,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	12	V
685 6059087 21 0003 009 TOURCOING - Démolition Bottrop (116 LLS	NPN	QP059087		1		116	0,00	38 257,38	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	4 437 855,97	6,63%	4 732 144,57	4 437 855,97	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	66 000,00	1,49%	4 371 855,97	98,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	8	V
685 6059087 21 0003 010 TOURCOING - Démolition de Caporal Delr	NPN	QP059087		1		132	0,00	37 396,26	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	4 936 306,18	6,45%	5 254 727,90	4 936 306,18	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	1,46%	4 864 306,18	98,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	10	V
685 6059087 21 0003 011 TOURCOING - Démolition du bâtiment 5 (4	NPN	QP059087		1		45	0,00	56 929,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	2 561 804,83	4,94%	2 688 292,83	2 561 804,83	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	33 000,00	1,29%	2 528 804,83	98,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	10	V
685 6059074 21 0003 012 LILLE - Concorde - Démolition 2-4 rue du	NPN	QP059074		1		117	3 904,00	35 908,36	1 076,15	59/LILLE METROPOLE HABITAT	4 201 277,69	6,86%	4 489 398,38	4 201 277,69	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 200,00	0,74%	4 170 077,69	99,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	9	V
685 6059082 21 0003 013 ROUBAIX - 3 PONTS - Démolition - Tours	NPN	QP059082		2		172	9 604,80	39 045,73	699,22	59/LILLE METROPOLE HABITAT	6 715 864,73	6,01%	7 119 506,57	6 715 864,73	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 715 864,73	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
685 6059082 21 0004 001 ROUBAIX - ALMA GARE - Démolition Alma	NPN	QP059082		2		163	11 150,00	46 751,80	683,46	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	7 620 543,31	8,99%	8 305 407,01	7 620 543,31	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 442 783,46	18,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	281 820,00	3,70%	5 895 939,85	77,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				122		3086	172 148,50	39 655,97	710,89		122 378 316,84		133 526 538,72	122 378 316,84	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 464 569,36	11,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 782 120,00	2,27%	105 131 627,48	85,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																												
685 6059074 24 0001 001 LILLE - Concorde - Aménagement -démolit	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	899 847,00	20,00%	1 079 816,40	899 847,00	449 923,50	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	449 923,50	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	8	V
685 6059077 24 0002 001 LOOS - Aménagement quartier des Olivea	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	26 000 000,21	20,00%	31 200 000,25	26 000 000,21	1 933 775,82	7,44%	7 735 103,26	29,75%	0,00	0,00%	2 000 000,00	7,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 699 880,00	10,38%	11 631 241,13	44,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
685 6059080 24 0002 002 MONS - Aménagement quartier du Nouvea	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	28 994 964,90	20,00%	34 793 957,89	28 994 964,90	1 932 998,81	6,67%	7 731 995,22	26,67%	0,00	0,00%	3 000 000,00	10,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 791 100,00	13,08%	12 538 870,87	43,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
685 6059071 24 0002 003 HEM - Aménagement secteurs Lionderie, J	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	8 820 857,00	20,00%	10 585 028,40	8 820 857,00	809 493,86	9,18%	3 237 976,24	36,71%	0,00	0,00%	700 000,00	7,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 073 386,90	46,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
685 6059074 24 0002 004 LILLE - Aménagement secteur Concorde	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	52 355 779,78	20,00%	62 826 935,73	52 355 779,78	4 765 527,05	9,10%	11 637 062,84	22,23%	0,00	0,00%	4 000 000,00	7,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 550 600,00	22,06%	20 402 589,89	38,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
685 6059074 24 0002 005 LILLE - Aménagement secteur Faubourg D	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	5 474 253,55	20,00%	6 569 104,26	5 474 253,55	669 825,46	12,24%	1 906 426,31	34,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	321 750,00	5,88%	2 576 251,78	47,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059087 24 0002 006 TOURCOING - Aménagement secteur Bou	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	36 107 989,47	20,00%	43 329 587,36	36 107 989,47	2 459 999,95	6,81%	9 839 999,78	27,25%	0,00	0,00%	4 000 000,00	11,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 507 990,00	9,72%	16 299 999,74	45,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	20	V
685 6059089 24 0002 007 WATTIGNIES - Aménagement quartier du	NPR	QP059089					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	11 801 944,75	20,00%	14 162 333,70	11 801 944,75	899 739,95	7,62%	3 598 959,80	30,49%	0,00	0,00%	416 950,00	3,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 686 295,00	14,29%	5 200 000,00	44,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
685 6059074 24 0002 008 LILLE - Aménagement secteur JB Clément	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	2 541 886,00	20,00%	3 050 263,20	2 541 886,00	97 699,31	3,84%	707 211,20	27,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	991 054,00	38,99%	745 921,49	29,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	8	V
685 6059090 24 0002 009 WATTRELOS - Aménagement secteur Les	NPR	QP059090					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	675 387,10	20,00%	810 464,52	675 387,10	0,00	0,00%	311 630,99	46,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 124,50	4,02%	336 631,61	49,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
685 6059090 24 0003 001 WATTRELOS - Aménagement secteur Les	NPR	QP059090					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE WATTRELOS/215	698 766,02	20,00%	838 519,23	698 766,02	149 067,93	21,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	91 380,00	13,08%	458 318,09	65,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		174 371 675,78		209 246 010,94	174 371 675,78	14 168 051,64	8,13%	46 706 365,64	26,79%	0,00	0,00%	14 116 950,00	8,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 667 173,50	14,15%	74 713 135,00	42,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																												
685 6999999 31 0001 001 MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 570	NPN	QP999999		0		570	0,00	145 454,55	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	82 909 090,91	10,00%	91 200 000,00	82 909 090,91	0,00	0,00%	3 018 600,00	3,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	76 871 890,91	92,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 018 600,00	3,64%	70 479 027,28	85,01%	64 435 527,27	6 043 500,00	2020	2	20	V
685 6999999 31 0001 002 MONS - Reconsitution 43 LLS (26PLAI / 17	NPN	QP999999		2		43	2 880,25	121 640,42	1 816,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	5 230 538,00	9,90%	5 748 619,00	5 230 538,00	0,00	0,00%	202 800,00	3,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 824 938,00	92,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	202 800,00	3,88%	4 768 157,00	91,16%	4 304 257,00	463 900,00	2020	2	4	V
685 6999999 31 0001 003 HALLUIN - Reconstitution 23 LLS (12 PLAI	NPN	QP999999		2		23	1 576,00	122 921,74	1 793,91	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 827 200,00	10,00%	3 109 920,00	2 827 200,00	0,00	0,00%	93 600,00	3,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 640 000,00	93,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	93 600,00	3,31%	2 215 920,00	78,38%	1 963 020,00	252 900,00	2019	2	4	V
685 6999999 31 0001 004 HELLEMMES - Reconstitution 32 LLS (32	NPN	QP999999		1		32	768,00	94 174,34	3 923,93	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 013 578,91	10,00%	3 314 937,00	3 013 578,91	0,00	0,00%	249 600,00	8,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 514 378,91	83,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	249 600,00	8,28%	2 062 342,07	68,43%	1 748 742,07	313 600,00	2020	2	5	V
685 6999999 31 0001 005 LILLE - Reconstitution 47 LLS (15 PLAI /	NPN	QP999999		1		47	3 544,40	153 043,53	2 029,41	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	7 193 046,00	10,00%	7 912 350,60	7 193 046,00	0,00	0,00%	117 000,00	1,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 959 046,00	96,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	117 000,00	1,63%	6 420 689,10	89,26%	5 880 089,10	540 600,00	2019	2	4	V
685 6999999 31 0001 006 LILLE - Reconstitution 9 LLS (9 PLAI) - L	NPN	QP999999		3		9	617,51	118 976,70	1 734,05	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 070 790,27	10,00%	1 177 868,00	1 070 790,27	0,00	0,00%	70 200,00	6,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	930 390,27	86,89%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 200,00	6,56%	857 971,73	80,13%	769 771,73	88 200,00	2020	2	4	V
685 6999999 31 0001 007 MONS EN BAROEUL - Reconstitution 19 L	NPN	QP999999		1		19	1 010,26	145 454,55	2 735,57	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 763 636,36	10,00%	3 040 000,00	2 763 636,36	0,00	0,00%	46 800,00	1,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 670 036,36	96,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 800,00	1,69%	2 474 190,91	89,53%	2 255 490,91	218 700,00	2019	2	5	V
685 6999999 31 0001 008 FACHES THUMESNIL - Reconstitution 41 I	NPN	QP999999		0		41	0,00	145 454,55	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	5 963 636,37	10,00%	6 560 000,00	5 963 636,37	0,00	0,00%	195 000,00	3,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 573 636,37	93,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	195 000,00	3,27%	5 120 890,91	85,87%	4 679 090,91	441 800,00	2020	2	5	V
685 6999999 31 0001 009 LOMME - Reconstitution 51 LLS (16 PLAI /	NPN	QP999999		0		51	0,00	131 342,35	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	6 698 460,00	10,00%	7 368 306,00	6 698 460,00	0,00	0,00%	124 800,00	1,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 448 860,00	96,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	124 800,00	1,86%	6 013 052,60	89,77%	5 425 752,60	587 300,00	2020	2	5	V
685 6999999 31 0002 001 HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI /	NPN	QP999999		6		6	0,00	118 011,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	708 066,00	10,00%	778 872,60	708 066,00	0,00	0,00%	23 400,00	3,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	661 266,00	93,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 400,00	3,30%	590 500,00	83,40%	524 200,00	66 300,00	2020	1	6	V
685 6999999 31 0002 002 LILLE - Reconstitution 5 LLS (2 PLAI / 3	NPN	QP999999		2		5	0,00	155 600,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	778 000,00	10,00%	855 800,00	778 000,00	0,00	0,00%	15 600,00	2,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	746 800,00	95,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 600,00	2,01%	669 000,00	85,99%	612 500,00	56 500,00	2019	1	6	V
685 6999999 31 0002 003 LOMME - reconstitution 22 LLS (8 PLAI /	NPN	QP999999		3		22	0,00	139 562,50	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	3 070 375,00	10,00%	3 377 412,50	3 070 375,00	0,00	0,00%	62 400,00	2,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 945 575,00	95,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	62 400,00	2,03%	250 600,00	8,16%	0,00	250 600,00	2019	2	6	V
685 6999999 31 0002 004 MONS EN BAROEUL - Reconstitution 9 LL	NPN	QP999999		1		9	0,00	110 279,96	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	992 519,68	10,00%	1 091 771,64	992 519,68	0,00	0,00%	31 200,00	3,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	930 119,68	93,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 200,00	3,14%	830 868,00	83,71%	730 168,00	100 700,00	2019	1	6	V
685 6999999 31 0002 005 MOUVAUX - Reconstitution 26 LLS (9 PLA	NPN	QP999999		1		26	0,00	147 054,27	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	3 823 411,11	10,00%	4 205 752,22	3 823 411,11	0,00	0,00%	70 200,00	1,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 683 011,11	96,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 200,00	1,84%	3 300 600,00	86,33%	3 003 300,00	297 300,00	2019	1	6	V
685 6999999 31 0002 006 SAINT ANDRE LEZ LILLE - Reconstitution	NPN	QP999999		5		53	0,00	117 962,25	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	6 251 999,23	31,63%	8 229 777,32	6 251 999,23	0,00	0,00%	288 600,00	4,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 674 799,23	90,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	288 600,00	4,62%	5 049 600,00	80,77%	4 490 200,00	559 400,00	2019	1	8	V
685 6999999 31 0002 007 TEMPLEMARS -Reconstitution 10 LLS (4 F	NPN	QP999999		1		10	0,00	92 228,59	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	922 285,85	10,00%	1 014 514,42	922 285,85	0,00	0,00%	31 200,00	3,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	859 885,85	93,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 200,00	3,38%	768 000,00	83,27%	655 000,00	113 000,00	2018	1	6	V
685 6999999 31 0002 008 TOURCOING - Reconstitution 25 LLS (25 F	NPN	QP999999		11		25	0,00	138 969,25	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	3 474 231,32	10,00%	3 821 654,45	3 474 231,32	0,00	0,00%	195 000,00	5,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 084 231,32	88,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	195 000,00	5,61%	2 736 800,00	78,77%	2 491 800,00	245 000,00	2019	2	6	V
685 6999999 31 0002 009 WASQUEHAL - Reconstitution 14 LLS (5 P	NPN	QP999999		1		14	0,00	130 297,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	1 824 158,00	10,00%	2 006 573,80	1 824 158,00	0,00	0,00%	39 000,00	2,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 746 158,00	95,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	39 000,00	2,14%	1 563 700,00	85,72%	1 404 000,00	159 700,00	2019	1	6	V
685 6999999 31 0002 010 MACRO FAT PARTENORD - Reconstitutio	NPN	QP999999		0		359	25 664,00	137 359,33	1 921,45	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	49 312 000,00	5,50%	52 024 160,00	49 312 000,00	0,00	0,00%	1 848 600,00	3,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	45 614 800,00	92,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 848 600,00	3,75%	40 683 600,00	82,50%	36 860 400,00	3 823 200,00	2019	2	14	V
685 6999999 31 0003 001 MACRO FAT LMH - Reconstitution 430 LLS	NPN	QP999999		0		430	0,00	137 471,82	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	59 112 881,82	10,00%	65 024 170,00	59 112 881,82	0,00	0,00%	16 823 320,00	28,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 737 361,82	68,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 552 200,00	2,63%	38 485 842,64	65,11%	33 694 342,64	4 791 500,00	2019	2	20	V
685 6999999 31 0003 002 LILLE - Reconstitution 43 LLS - (14 PLAI	NPN	QP999999		1		43	2 884,97	164 141,74	2 446,51	59/LILLE METROPOLE HABITAT	7 058 095,00	10,00%	7 763 904,50	7 058 095,00	0,00	0,00%	1 682 332,00	23,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 091 563,00	72,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	284 200,00	4,03%	3 727 179,00	52,81%	3 233 279,00	493 900,00	2020	1	6	V
685 6999999 31 0003 003 HAUBOURDIN - Reconstitution 7 LLS (4 PI	NPN	QP999999		1		7	487,85	124 981,71	1 793,32	59/LILLE METROPOLE HABITAT	874 872,00	10,00%	962 359,20	874 872,00	0,00	0,00%	273 868,00	31,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	519 804,00	59,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 200,00	9,28%	464 819,00	53,13%	388 719,00	76 100,00	2020	2	6	V
685 6999999 31 0003 004 ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (8 PLAI /	NPN	QP999999		2		20	1 513,25	152 149,76	2 010,90	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 042 995,29	10,00%	3 347 294,83	3 042 995,29	0,00	0,00%	782 480,00	25,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 210 115,29	72,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 400,00	1,66%	1 844 954,00	60,63%	1 701 354,00	143 600,00	2021	1	6	V
685 6999999 31 0003 005 SECLIN - Reconstitution 5 LLS (3 PLAI / 2	NPN	QP999999		5		5	453,85	161 694,80	1 781,37	59/LILLE METROPOLE HABITAT	808 474,00	10,00%	889 321,40	808 474,00	0,00	0,00%	195 620,00	24,20%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	593 954,00	73,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 900,00	2,34%	525 207,00	64,96%	488 107,00	37 100,00	2020	2	6	V
685 6999999 31 0003 006 SECLIN - Reconstitution 11 LLS (7 PLAI -	NPN	QP999999		8		11	680,60	106 937,91	1 728,35	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 176 317,00	10,00%	1 293 948,70	1 176 317,00	0,00	0,00%	430 364,00	36,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	701 853,00	59,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	44 100,00	3,75%	650 593,00	55,31%	532 793,00	82 100,00	2021	1	6	V
685 6999999 31 0003 007 TOUFFLERS - Reconstitution (7 PLAI / 4 F	NPN	QP999999		1		11	630,00	101 559,39	1 773,26	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 117 153,33	10,00%	1 228 868,66	1 117 153,33	0,00	0,00%	430 364,00	38,52%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	544 689,33	48,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	142 100,00	12,72%	466 489,33	41,76%	348 689,33	117 800,00	2020	2	6	V
685 6999999 31 0003 008 TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (16 F	NPN	QP999999		3		26	1 704,80	128 597,08	1 961,24	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 343 524,00	10,00%	3 677 876,40	3 343 524,00	0,00	0,00%	1 017 224,00	30,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 001 500,00	59,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	324 800,00	9,71%	1 800 277,00	53,84%	1 520 477,00	279 800,00	2020	1	7	V
685 6999999 31 0003 009 TOURCOING - Reconstitution 3 LLS (2 PLA	NPN	QP999999		1		3	144,18	102 793,77	2 138,86	59/LILLE METROPOLE HABITAT	308 381,31	10,00%	339 219,44	308 381,31	0,00	0,00%	117 372,00	38,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 409,31	48,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 600,00	13,17%	130 582,00	42,34%	98 682,00	31 900,00	2019	2	6	V
685 6999999 31 0003 010 TOURCOING - Reconstitution 7 LLS (4 PLA	NPN	QP999999		0		7	508,00	135 802,00	1 871,29	59/LILLE METROPOLE HABITAT	950 614,00	10,00%	1 045 677,00	950 614,00	0,00	0,00%	273 868,00	28,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	595 546,00	62,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 200,00	8,54%	537 605,00	56,55%	461 505,00	76 100,00	2021	1	6	V
685 6999999 31 0003 011 WATTRELOS - Reconstitution 4 LLS (3 PLA	NPN	QP999999		1		4	273,93	128 731,75	1 879,78	59/LILLE METROPOLE HABITAT	514 927,00	10,00%	566 420,00	514 927,00	0,00	0,00%	156 496,00	30,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	297 531,00	57,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	60 900,00	11,83%	287 597,00	55,85%	245 897,00	41 700,00	2020	2	6	V
685 6999999 31 0003 012 LOMME - Reconstitution 24 LLS (15 PLAI /	NPN	QP999999		3		24	1 570,74	135 784,12	2 074,70	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 258 818,87	10,00%	3 584 700,76	3 258 818,87	0,00	0,00%	938 976,00	28,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 015 342,87	61,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	304 500,00	9,34%	1 683 348,56	51,66%	1 425 648,56	257 700,00	2019	2	8	V
685 6999999 31 0003 013 QUESNOY SUR DEULE - Reconstitution 1	NPN	QP999999		1		12	709,70	111 309,00	1 882,07	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 335 708,00	10,00%	1 469 278,80	1 335 708,00	0,00	0,00%	469 488,00	35,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	703 820,00	52,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	162 400,00	12,16%	611 028,18	45,75%	483 428,18	127 600,00	2019	2	6	V
685 6999999 31 0003 014 VILLENEUVE D'ASCQ - Reconstitution 6 L	NPN	QP999999		1		6	342,18	116 092,22	2 035,63	59/LILLE METROPOLE HABITAT	696 553,31	10,00%	766 208,63	696 553,31	0,00	0,00%	234 744,00	33,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	380 609,31	54,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 200,00	11,66%	318 347,08	45,70%	254 547,08	63 800,00	2019	2	4	V
685 6999999 31 0003 015 WATTRELOS - Reconstitution 7 LLS (4 PLA	NPN	QP999999		2		7	360,35	108 175,42	2 101,37	59/LILLE METROPOLE HABITAT	757 227,93	10,00%	832 950,72	757 227,93	0,00	0,00%	273 868,00	36,17%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	402 159,93	53,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 200,00	10,72%	330 586,61	43,66%	254 486,61	76 100,00	2019	2	6	V
685 6999999 31 0003 016 MACRO FAT LMH - Reconstitution 294 LLS	NPN	QP999999		0		294	0,00	137 471,82	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	40 416 714,55	10,00%	44 458 386,00	40 416 714,55	0,00	0,00%	11 502 456,00	28,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	22 946 058,55	56,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 968 200,00	14,77%	20 925 222,82	51,77%	18 044 022,82	2 881 200,00	2019	2	20	V
685 6999999 31 0004 001 LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI	NPN	QP999999		0		31	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	4 464 000,00	11,11%	4 960 000,00	4 464 000,00	0,00	0,00%	148 200,00	3,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 167 600,00	93,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	148 200,00	3,32%	4 055 000,00	90,84%	3 721 200,00	333 800,00	2020	2	12	V
685 6999999 31 0004 002 LILLE - Reconstitution - 42 LLS (26 PLAI	NPN	QP999999		0		42	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	6 048 000,00	11,11%	6 720 000,00	6 048 000,00	0,00	0,00%	202 800,00	3,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 642 400,00	93,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	202 800,00	3,35%	5 489 200,00	90,76%	5 037 600,00	451 600,00	2021	1	12	V
685 6999999 31 0004 003 LINSELLES - Reconstitution 15 LLS (9 PLA	NPN	QP999999		0		15	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	2 160 000,00	11,11%	2 400 000,00	2 160 000,00	0,00	0,00%	70 200,00	3,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 019 600,00	93,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 200,00	3,25%	1 965 600,00	91,00%	1 803 600,00	162 000,00	2020	1	12	V
685 6999999 31 0004 004 LOOS - Reconstitution - 25 LLS (15 PLAI /	NPN	QP999999		0		25	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	3 600 000,00	11,11%	4 000 000,00	3 600 000,00	0,00	0,00%	117 000,00	3,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 366 000,00	93,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	117 000,00	3,25%	3 276 000,00	91,00%	3 006 000,00	270 000,00	2023	1	12	V
685 6999999 31 0004 005 QUESNOY-SUR-DEULLE - Reconstitution	NPN	QP999999		0		42	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	6 048 000,00	11,11%	6 720 000,00	6 048 000,00	0,00	0,00%	202 800,00	3,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 642 400,00	93,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	202 800,00	3,35%	5 489 200,00	90,76%	5 037 600,00	451 600,00	2021	1	16	V
685 6999999 31 0004 006 ROUBAIX - Reconstitution 20 LLS (4 PLAI /	NPN	QP999999		0		20	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	2 880 000,00	11,11%	3 200 000,00	2 880 000,00	0,00	0,00%	31 200,00	1,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 817 600,00	97,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 200,00	1,08%	2 765 600,00	96,03%	2 529 600,00	236 000,00	2021	1	12	V
685 6999999 31 0004 007 WATTRELOS - Reconstitution 82 LLS (50 F	NPN	QP999999		0		82	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	11 808 000,00	11,11%	13 120 000,00	11 808 000,00	0,00	0,00%	390 000,00	3,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 028 000,00	93,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	390 000,00	3,30%	10 730 800,00	90,88%	9 847 200,00	883 600,00	2020	1	20	V
685 6999999 31 0004 008 ARMENTIERES - Reconstitution 48 LLS (2	NPN	QP999999		0		48	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	6 912 000,00	11,11%	7 680 000,00	6 912 000,00	0,00	0,00%	226 200,00	3,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 503 100,00	94,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	182 700,00	2,64%	6 168 300,00	89,24%	5 811 900,00	356 400,00	2021	1	12	V
685 6999999 31 0004 009 HEM - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI) - S	NPN	QP999999		0		15	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	2 160 000,00	11,11%	2 400 000,00	2 160 000,00	0,00	0,00%	117 000,00	5,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 948 500,00	90,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	94 500,00	4,38%	1 851 000,00	85,69%	1 732 500,00	118 500,00	2021	1	12	V
685 6999999 31 0004 010 LILLE - Reconstitution 23 LLS (7 PLAI / 1	NPN	QP999999		0		23	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	3 312 000,00	11,11%	3 680 000,00	3 312 000,00	0,00	0,00%	54 600,00	1,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 213 300,00	97,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	44 100,00	1,33%	3 044 600,00	91,93%	2 882 100,00	162 500,00	2021	1	12	V
685 6999999 31 0004 011 Lille - Reconstitution 220 LLS Lille - (6	NPN	QP999999		0		220	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	31 680 000,00	11,11%	35 200 000,00	31 680 000,00	0,00	0,00%	514 800,00	1,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 749 400,00	97,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	415 800,00	1,31%	29 134 600,00	91,97%	27 581 400,00	1 553 200,00	2021	1	20	V
685 6999999 31 0004 012 ROUBAIX - Reconstitution 5 LLS Roubaix (	NPN	QP999999		0		5	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	720 000,00	11,11%	800 000,00	720 000,00	0,00	0,00%	15 600,00	2,17%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	691 800,00	96,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 600,00	1,75%	655 700,00	91,07%	619 800,00	35 900,00	2021	1	12	V
685 6999999 31 0004 013 TOURCOING - Reconstitution 10 LLS (6PL	NPN	QP999999		0		10	0,00	144 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	1 440 000,00	11,11%	1 600 000,00	1 440 000,00	0,00	0,00%	46 800,00	3,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 355 400,00	94,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	37 800,00	2,63%	1 285 600,00	89,28%	1 211 400,00	74 200,00	2022	1	12	V
685 6999999 31 0004 014 WATTRELOS - Reconstitution 23 LLS Watt	NPN	QP999999		0		23	0,00	231 652,17	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	5 328 000,00	11,11%	5 920 000,00	5 328 000,00	0,00	0,00%	101 400,00	1,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 144 700,00	96,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 900,00	1,54%	4 781 600,00	89,74%	4 611 900,00	169 700,00	2020	1	12	V
685 6999999 31 0005 001 TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 F	NPN	QP999999		2		15	0,00	106 762,57	0,00	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	1 601 438,49	8,53%	1 738 116,62	1 601 438,49	0,00	0,00%	117 000,00	7,31%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 367 438,49	85,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	117 000,00	7,31%	1 330 000,00	83,05%	1 183 000,00	147 000,00	2019	2	5	V
685 6999999 31 0005 002 LILLE - Reconstitution 21 LLS (7 PLAI / 1	NPN	QP999999		2		21	1 567,65	158 028,47	2 116,93	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	3 318 597,81	10,00%	3 650 457,58	3 318 597,81	0,00	0,00%	54 600,00	1,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 209 397,81	96,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	54 600,00	1,65%	3 175 800,00	95,70%	2 935 000,00	240 800,00	2019	2	5	V
685 6999999 31 0005 003 TOURCOING - Reconstitution 26 LLS (8 PI	NPN	QP999999		1		26	1 669,95	121 837,50	1 896,93	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	3 167 775,00	9,87%	3 480 534,00	3 167 775,00	0,00	0,00%	62 400,00	1,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 054 975,00	96,44%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 400,00	1,59%	3 018 800,00	95,30%	2 835 000,00	183 800,00	2019	2	5	V
685 6999999 31 0005 004 MACRO FAT 3FNA - Reconstitution 39 LLS	NPN	QP999999		0		39	2 634,00	134 955,54	1 998,20	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	5 263 266,12	10,00%	5 789 592,73	5 263 266,12	0,00	0,00%	304 200,00	5,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 654 866,12	88,44%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	304 200,00	5,78%	4 128 539,51	78,44%	3 746 339,51	382 200,00	2020	2	12	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SC				76		2976	54 196,42	139 620,75	7 666,77		415 511 357,84		457 147 575,52	415 511 357,84	0,00	0,00%	45 103 240,00	10,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	351 848 617,84	84,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 559 500,00	4,47%	321 991 127,33	77,49%	291 542 427,32	30 413 000,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																												
685 6059077 33 0001 001 LOOS - Requalification Tours Lavoisier et	NPN	QP059077		2		64	3 264,00	56 513,60	1 108,11	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 616 870,59	10,00%	3 978 557,66	3 616 870,59	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 019 099,52	83,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	597 771,07	16,53%	2 476 568,93	68,47%	904 217,65	1 572 351,28	2021	2	4	V
685 6059080 33 0001 002 MONS - Requalification Languedoc (46 LLS	NPN	QP059080		1		46	0,00	60 022,13	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 761 018,18	14,14%	3 151 520,00	2 761 018,18	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 300 814,54	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	460 203,64	16,67%	1 886 661,81	68,33%	690 254,54	1 196 407,27	2023	1	3	V
685 6059080 33 0001 003 MONS - Requalification Papin (88 LLS)	NPN	QP059080		1		88	0,00	49 670,45	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	4 371 000,00	10,00%	4 808 100,00	4 371 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 672 800,00	84,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	698 200,00	15,97%	3 017 150,00	69,03%	1 092 750,00	1 924 400,00	2021	1	3	V
685 6059080 33 0001 004 MONS - Requalification Sangnier (119 LLS)	NPN	QP059080		2		119	0,00	52 962,18	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	6 302 500,00	10,00%	6 932 750,00	6 302 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 280 000,00	83,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 022 500,00	16,22%	4 334 625,00	68,78%	1 575 625,00	2 759 000,00	2021	2	4	V
685 6059087 33 0001 005 TOURCOING - Requalification de Bocage 3	NPN	QP059087		3		22	0,00	64 000,02	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 408 000,40	10,00%	1 548 800,44	1 408 000,40	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 170 400,32	83,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	237 600,08	16,88%	959 200,26	68,12%	352 000,10	607 200,16	2019	1	8	V

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

685 6059087 33 0001 006 TOURCOING - Requalification de la tour Va	NPN	QP059087		1		40	0,00	60 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 400 000,10	9,50%	2 628 000,11	2 400 000,10	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 000 000,08	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	400 000,02	16,67%	1 640 000,07	68,33%	600 000,03	1 040 000,04	2020	2	8	V
685 6059087 33 0001 007 TOURCOING - Requalification de la tour M	NPN	QP059087		1		40	0,00	65 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 599 999,90	9,54%	2 847 999,89	2 599 999,90	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 159 999,92	83,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	439 999,98	16,92%	1 769 999,94	68,08%	649 999,98	1 119 999,96	2020	1	9	V
685 6059087 33 0001 008 TOURCOING - Requalification de la tour M	NPN	QP059087		1		40	0,00	60 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 400 000,10	9,50%	2 628 000,11	2 400 000,10	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 000 000,08	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	400 000,02	16,67%	1 640 000,07	68,33%	600 000,03	1 040 000,04	2020	1	9	V
685 6059087 33 0001 009 TOURCOING - Requalification de Renoir (7	NPN	QP059087		1		72	0,00	60 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	4 320 000,30	9,50%	4 730 400,33	4 320 000,30	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 600 000,24	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	720 000,06	16,67%	2 952 000,20	68,33%	1 080 000,08	1 872 000,12	2019	1	11	V
685 6059087 33 0001 010 TOURCOING - Requalfication de La Clairiè	NPN	QP059087		4		52	0,00	60 000,02	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 120 000,80	10,00%	3 432 000,88	3 120 000,80	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 600 000,64	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	520 000,16	16,67%	2 132 000,52	68,33%	780 000,20	1 352 000,32	2019	1	7	V
685 6059087 33 0001 011 TOURCOING - Requalification de Progrès	NPN	QP059087		6		37	0,00	60 000,02	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 220 000,60	10,00%	2 442 000,66	2 220 000,60	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 850 000,48	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	370 000,12	16,67%	1 517 000,40	68,33%	555 000,15	962 000,24	2019	1	8	V
685 6059087 33 0001 012 TOURCOING - Requalification de Progrès	NPN	QP059087		5		40	0,00	60 000,01	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 400 000,20	10,00%	2 640 000,22	2 400 000,20	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 000 000,16	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	400 000,04	16,67%	1 640 000,13	68,33%	600 000,05	1 040 000,08	2019	1	8	V
685 6059087 33 0001 013 TOURCOING - Requalification de Progrès	NPN	QP059087		6		50	0,00	60 000,01	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 000 000,70	10,00%	3 300 000,77	3 000 000,70	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 500 000,56	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	500 000,14	16,67%	2 050 000,46	68,33%	750 000,18	1 300 000,28	2019	1	8	V
685 6059087 33 0001 014 TOURCOING - Requalification de Bocage 1	NPN	QP059087		1		18	0,00	64 000,04	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 152 000,70	10,00%	1 267 200,77	1 152 000,70	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	957 600,56	83,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	194 400,14	16,88%	784 800,46	68,12%	288 000,18	496 800,28	2022	1	3	V
685 6059087 33 0001 015 TOURCOING - Requalification de Manet (3	NPN	QP059087		1		36	0,00	55 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 979 999,98	9,45%	2 167 199,98	1 979 999,98	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 655 999,98	83,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	324 000,00	16,36%	1 358 999,98	68,64%	494 999,99	863 999,99	2024	1	7	V
685 6059087 33 0001 016 TOURCOING - Requalification de Sisley (3	NPN	QP059087		1		36	0,00	55 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 979 999,98	9,45%	2 167 199,98	1 979 999,98	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 655 999,98	83,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	324 000,00	16,36%	1 358 999,98	68,64%	494 999,99	863 999,99	2024	1	8	V
685 6059074 33 0001 017 LILLE - Requalification des Tours 3 et 5	NPN	QP059074		2		40	0,00	80 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	3 200 000,00	9,72%	3 511 000,00	3 200 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 640 000,00	82,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	560 000,00	17,50%	2 183 912,00	68,25%	823 912,00	1 360 000,00	2017	1	9	V
685 6059077 33 0002 001 LOOS - Requalification Tours St-Exupéry e	NPN	QP059077		2		104	7 552,00	60 000,00	826,27	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	6 240 000,00	10,00%	6 864 000,00	6 240 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 200 000,00	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 040 000,00	16,67%	5 200 000,00	83,33%	2 496 000,00	2 704 000,00	2020	2	10	V
685 6059080 33 0002 002 MONS - Requalification Barry 1 (88LLS)	NPN	QP059080		1		88	0,00	60 000,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	5 280 000,00	10,00%	5 808 000,00	5 280 000,00	528 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 872 000,00	73,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	880 000,00	16,67%	3 829 760,00	72,53%	1 541 760,00	2 288 000,00	2020	2	8	V
685 6059080 33 0002 003 MONS - Requalification Pivoine (38 LLS)	NPN	QP059080		1		38	0,00	52 000,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	1 976 000,00	10,00%	2 173 600,00	1 976 000,00	191 520,00	9,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 465 280,00	74,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	319 200,00	16,15%	866 400,00	43,85%	0,00	866 400,00	2021	2	5	V
685 6059087 33 0003 001 TOURCOING - Requalification de T117 (int	NPN	QP059087		1		3	0,00	60 000,17	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	180 000,50	10,00%	198 000,55	180 000,50	0,00	0,00%	10 437,00	5,80%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	139 563,40	77,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,10	16,67%	109 863,32	61,04%	31 863,12	78 000,20	2019	1	8	V
685 6059074 33 0003 002 LILLE - Concorde - Requalification 1-7 Re	NPN	QP059074		1		135	0,00	80 630,11	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	10 885 064,41	9,44%	11 912 670,86	10 885 064,41	0,00	0,00%	462 707,00	4,25%	0,00	0,00%	422 115,63	3,88%	8 100 028,90	74,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 900 212,88	17,46%	8 100 028,90	74,41%	3 469 203,13	4 630 825,77	2020	2	17	V
685 6059077 33 0004 001 LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS	NPN	QP059077		1		20	0,00	45 197,94	0,00	59/SOCIETE REGIONALE DES CI	903 958,87	31,24%	1 186 354,75	903 958,87	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	769 022,27	85,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	134 936,60	14,93%	647 438,72	71,62%	240 000,00	407 438,72	2020	2	3	V
685 6059080 33 0005 001 MONS - Requalification Gascogne (90 LLS)	NPN	QP059080		1		90	0,00	60 000,00	0,00	59/LOGIS METROPOLE/88698044	5 400 000,00	10,00%	5 940 000,00	5 400 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 500 000,00	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	900 000,00	16,67%	2 340 000,00	43,33%	0,00	2 340 000,00	2022	1	4	V
685 6059080 33 0005 002 MONS - Requalification de Provence 2-4-6	NPN	QP059080		3		72	0,00	60 000,00	0,00	59/LOGIS METROPOLE/88698044	4 320 000,00	10,00%	4 752 000,00	4 320 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 600 000,00	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	720 000,00	16,67%	1 872 000,00	43,33%	0,00	1 872 000,00	2021	1	4	V
685 6059080 33 0005 003 MONS - Requalification de Provence 40-42	NPN	QP059080		1		16	0,00	60 000,00	0,00	59/LOGIS METROPOLE/88698044	960 000,00	10,00%	1 056 000,00	960 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	800 000,00	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	160 000,00	16,67%	416 000,00	43,33%	0,00	416 000,00	2022	1	4	V
685 6059080 33 0005 004 MONS - Requalification Béarn (28 LLS)	NPN	QP059080		1		28	0,00	60 000,00	0,00	59/LOGIS METROPOLE/88698044	1 680 000,00	10,00%	1 848 000,00	1 680 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 400 000,00	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	280 000,00	16,67%	728 000,00	43,33%	0,00	728 000,00	2022	1	4	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				52		1434	10 816,00	60 708,80	8 048,86		87 056 416,31		95 919 357,96	87 056 416,31	719 520,00	0,83%	473 144,00	0,54%	0,00	0,00%	422 115,63	0,48%	70 908 611,63	81,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 533 025,05	16,69%	57 811 411,15	66,41%	20 110 586,40	37 700 824,74				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																										
685 6059077 34 0001 001 LOOS - Résidentialisation Tours Lavoisier	NPN	QP059077		2		64	3 264,00	7 766,01	152,27	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	497 024,69	10,00%	546 727,16	497 024,69	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	298 214,81	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	198 809,88	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	7	V
685 6059087 34 0001 002 TOURCOING - Résidentialisation de Progré	NPN	QP059087		0		37	0,00	9 775,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	361 675,00	10,00%	397 842,50	361 675,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	217 005,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	144 670,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059087 34 0001 003 TOURCOING - Résidentialisation de Progré	NPN	QP059087		0		50	0,00	9 775,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	488 750,00	10,00%	537 625,00	488 750,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	293 250,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	195 500,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059087 34 0001 004 TOURCOING - Résidentialisation de Progré	NPN	QP059087		0		40	0,00	9 775,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	391 000,00	10,00%	430 100,00	391 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	234 600,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	156 400,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059087 34 0001 005 TOURCOING - Résidentialisation de Bocag	NPN	QP059087		0		18	0,00	10 000,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	180 000,00	10,00%	198 000,00	180 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	108 000,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	72 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	3	V
685 6059087 34 0001 006 TOURCOING - Résidentialisation de Bocag	NPN	QP059087		0		22	0,00	9 680,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	212 960,00	10,00%	234 256,00	212 960,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	127 776,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	85 184,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	3	V
685 6059077 34 0002 001 LOOS - Résidentialisation Tours Musset et	NPN	QP059077		2		104	7 552,00	6 000,00	82,63	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	624 000,01	10,00%	686 400,01	624 000,01	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	374 400,01	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	249 600,00	40,00%	374 400,01	60,00%	374 400,01	0,00	2023	1	3	V
685 6059077 34 0002 002 LOOS - Résidentialisation de 29 Bâtiments	NPN	QP059077		29		789	65 745,00	6 000,00	72,01	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	4 734 000,00	10,00%	5 207 400,00	4 734 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 840 400,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 893 600,00	40,00%	2 840 400,00	60,00%	2 840 400,00	0,00	2020	2	16	V
685 6059080 34 0002 003 MONS - Résidentialisation Barry 1 (88LLS)	NPN	QP059080		1		88	0,00	9 993,14	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	879 396,00	10,00%	967 335,60	879 396,00	263 819,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	263 818,60	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	351 758,40	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	5	V
685 6059080 34 0002 004 MONS - Résidentialisation Pivoine (38LLS)	NPN	QP059080		1		38	0,00	6 000,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	228 000,00	10,00%	250 800,00	228 000,00	15 960,00	7,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 840,00	53,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	91 200,00	40,00%	91 200,00	40,00%	91 200,00	0,00	2022	2	4	V
685 6059074 34 0003 001 LILLE - Résidentialisation Faubourg d'Arr	NPN	QP059074		1		300	0,00	4 000,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 200 000,00	20,00%	1 440 000,00	1 200 000,00	480 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	240 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	480 000,00	40,00%	240 000,00	20,00%	0,00	0,00	2022	2	10	V
685 6059087 34 0003 002 TOURCOING - Résidentialisation de Coty-S	NPN	QP059087		6		323	0,00	10 000,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 230 000,00	7,75%	3 480 304,34	3 230 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 938 000,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 292 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	3	V
685 6059087 34 0003 003 TOURCOING - Résidentialisation de T117 (	NPN	QP059087		1		3	241,92	10 000,00	124,01	59/LILLE METROPOLE HABITAT	30 000,00	10,65%	33 195,00	30 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059089 34 0004 001 WATTIGNIES - Résidentialisation copropri	NPR	QP059089		8		461	0,00	6 932,75	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	3 196 000,00	20,00%	3 835 200,00	3 196 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 596 000,00	49,94%	1 600 000,00	50,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	20	V
685 6059080 34 0005 001 MONS - Résidentialisation Béarn (28LLS)	NPN	QP059080		1		28	1 510,00	9 000,02	166,89	59/LOGIS METROPOLE/88698044	252 000,55	10,00%	277 200,61	252 000,55	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	151 200,33	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 800,22	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	3	V
685 6059080 34 0005 002 MONS - Résidentialisation Provence 2-4-6	NPN	QP059080		3		72	0,00	9 000,00	0,00	59/LOGIS METROPOLE/88698044	648 000,02	10,00%	712 800,02	648 000,02	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	388 800,01	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	259 200,01	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	3	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				55		2437	78 312,92	7 038,49	219,03		17 152 806,27		19 235 186,24	17 152 806,27	759 779,00	4,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 614 304,76	44,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 596 000,00	9,30%	7 182 722,51	41,87%	3 546 000,01	20,67%	3 306 000,01	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																										
685 6059077 36 0001 001 LOOS - Accession 75 logements	NPN	QP059077		0		75	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	750 000,00	0,00%	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	750 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	16	V
685 6059080 36 0001 002 MONS - Accession 60 logements	NPN	QP059080		0		60	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	600 000,00	0,00%	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	600 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	16	V
685 6059071 36 0001 003 HEM - Accession 48 logements	NPR	QP059071		0		48	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	480 000,00	0,00%	480 000,00	480 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	480 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	12	V
685 6059087 36 0001 004 TOURCOING - Accession 150 logements	NPN	QP059087		0		150	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	1 500 000,00	0,00%	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 500 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	20	V
685 6059089 36 0001 005 WATTIGNIES - Accession 15 logements	NPR	QP059089		0		15	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	150 000,00	0,00%	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	16	V
685 6059074 36 0001 006 LILLE - Accession 150 logements	NPN	QP059074		0		150	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	1 500 000,00	0,00%	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 500 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	20	V
685 6059090 36 0001 007 WATTRELOS - Accession 12 logements	NPR	QP059090		0		12	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	120 000,00	0,00%	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	20	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		510	0,00	10 000,00	0,00		5 100 000,00		5 100 000,00	5 100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 100 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
685 6059087 37 0001 001 TOURCOING - Construction d'un groupe sc	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	12 354 537,88	20,00%	14 825 445,45	12 354 537,88	1 900 903,18	15,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 805 458,18	14,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 648 176,52	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
685 6059087 37 0001 002 TOURCOING - Extension du centre social (	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	1 783 437,01	20,00%	2 140 124,40	1 783 437,01	357 272,40	20,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	177 443,70	9,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 248 720,91	70,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
685 6059087 37 0001 003 TOURCOING - Démolition et reconstruction	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	2 771 971,12	20,00%	3 326 365,34	2 771 971,12	831 591,34	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 940 379,78	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
685 6059087 37 0001 004 TOURCOING - Réalisation d'une maison du	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	142 857,14	20,00%	171 428,57	142 857,14	42 857,14	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
685 6059087 37 0001 005 TOURCOING - Reconstruction des Ecoles	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	8 419 039,00	20,00%	10 102 846,80	8 419 039,00	2 525 711,70	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 893 327,30	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	10	V
685 6059071 37 0002 001 HEM - Construction Salle multisports et D	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	2 875 000,00	20,00%	3 450 000,00	2 875 000,00	1 932 290,00	67,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	10,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	642 710,00	22,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
685 6059071 37 0002 002 HEM - Construction Ecole Jules Ferry	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	3 894 152,00	20,00%	4 672 982,40	3 894 152,00	3 076 740,15	79,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	817 411,85	20,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	14	V
685 6059071 37 0002 003 HEM - Construction Centre Social Espace	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	3 165 000,00	20,00%	3 798 000,00	3 165 000,00	2 013 854,00	63,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	471 796,00	14,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	679 350,00	21,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	14	V
685 6059071 37 0002 004 HEM - Nouvelle Annexe Espace de vie St E	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	1 910 000,00	20,00%	2 292 000,00	1 910 000,00	1 249 680,00	65,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	15,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	360 320,00	18,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
685 6059074 37 0003 001 LILLE - Concorde - Construction d'une cit	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	20 882 109,00	18,72%	24 791 410,80	20 882 109,00	11 096 474,50	53,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 785 634,50	46,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	10	V
685 6059080 37 0004 001 MONS - Réhabilitation et extension du Gro	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	6 000 000,00	20,00%	7 200 000,00	6 000 000,00	2 700 000,00	45,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 800 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 500 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	6	V
685 6059080 37 0004 002 MONS - Création d'un dojo	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	3 500 000,00	20,00%	4 200 000,00	3 500 000,00	1 925 000,00	55,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	700 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	875 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	3	V
685 6059080 37 0004 003 MONS - Création d'un EAJE - Galerie de l'	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	2 025 980,00	20,00%	2 431 176,00	2 025 980,00	924 585,00	45,64%	0,00	0,00%	54 900,00	2,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	540 000,00	26,65%	506 495,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	4	V
685 6059080 37 0004 004 MONS - Réhabilitation de l'EAJE Lamartine	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	600 000,00	20,00%	720 000,00	600 000,00	450 000,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	150 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	3	V
685 6059080 37 0004 005 MONS - Réhabilitation et extension de la	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	1 300 000,00	20,00%	1 560 000,00	1 300 000,00	975 000,00	75,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	325 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	4	V
685 6059077 37 0005 001 LOOS - Création d'une Cuisine Centrale	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	2 730 000,00	20,00%	3 276 000,00	2 730 000,00	280 370,00	10,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	36,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 449 630,00	53,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	6	V
685 6059077 37 0005 002 LOOS - Démolition/Reconstruction Cité des	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	4 639 333,91	20,00%	5 567 200,69	4 639 333,91	818 236,57	17,64%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 400 000,00	30,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 421 097,34	52,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	2	6	V
685 6059077 37 0005 003 LOOS - Démolition/Reconstruction Vestiair	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	579 503,99	20,00%	695 404,79	579 503,99	269 915,33	46,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	309 588,66	53,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	3	V
685 6059077 37 0005 004 LOOS - Création d'un local jeunes Espace	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	208 000,00	20,00%	249 600,00	208 000,00	97 552,00	46,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	110 448,00	53,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	4	V
685 6059077 37 0005 005 LOOS - Création d'une Maison des initiati	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	2 578 000,00	20,00%	3 093 600,00	2 578 000,00	109 322,00	4,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 100 000,00	42,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 368 678,00	53,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	6	V
685 6059089 37 0006 001 WATTIGNIES - Démolition/reconstruction s	NPR	QP059089					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE WATTIGNIES/21	5 747 191,27	20,00%	6 896 629,52	5 747 191,27	3 447 191,27	59,98%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	5,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 000 000,00	34,80%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	6	V
685 6059089 37 0006 002 WATTIGNIES - Réalisation Maison du proje	NPR	QP059089					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE WATTIGNIES/21	149 216,10	12,29%	167 559,32	149 216,10	93 216,10	62,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	56 000,00	37,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	3	V
685 6059089 37 0006 003 WATTIGNIES - Réhabilitation et Extension	NPR	QP059089					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE WATTIGNIES/21	2 529 035,59	20,00%	3 034 842,11	2 529 035,59	1 629 035,59	64,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	900 000,00	35,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	4	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		90 784 364,01		108 662 616,19	90 784 364,01	38 746 798,27	42,68%	0,00	0,00%	54 900,00	0,06%	9 354 697,88	10,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	540 000,00	0,59%	42 087 967,86	46,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																										
685 6059074 38 0001 001 LILLE - Concorde - Réalisation d'une exte	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	2 505 768,75	20,00%	3 006 922,50	2 505 768,75	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	577 884,37	23,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 350 000,00	53,88%	577 884,38	23,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	2	7	V
685 6059074 38 0001 002 LILLE - Concorde - Réalisation d'une RHVS	NPN	QP059074					0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	5 706 637,58	19,31%	6 808 365,08	5 706 637,58	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 422 865,40	24,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 880 009,00	50,47%	1 403 763,18	24,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	17	V
685 6059087 38 0002 001 TOURCOING - Création d'un Centre d'Affai	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	115 850,00	20,00%	139 020,00	115 850,00	34 755,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 095,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
685 6059087 38 0003 001 TOURCOING - Construction du village artis	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	3 458 200,00	20,00%	4 149 840,00	3 458 200,00	0,00	0,00%	801 112,55	23,17%	0,00	0,00%	297 987,45	8,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 260 000,00	36,44%	1 099 100,00	31,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	6	V
685 6059080 38 0004 001 MONS - Restructuration de cellules comme	NPN	QP059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	1 117 118,05	0,00%	1 117 118,05	1 117 118,05	17 304,54	1,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	558 559,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	349 300,00	31,27%	191 954,51	17,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	9	V
685 6059077 38 0005 001 LOOS - Réalisation de Rez de chaussée co	NPN	QP059077					0,00	0,00	0,00	75/AGENCE NATIONALE DE LA C	2 056 740,00	18,64%	2 440 200,00	2 056 740,00	6 971,00	0,34%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	350 000,00	17,02%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 024 436,20	49,81%	675 332,80	32,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	8	V
685 6059071 38 0005 002 HEM - Réalisation de Six Cellules commerc	NPR	QP059071					0,00	0,00	0,00	75/AGENCE NATIONALE DE LA C	2 222 384,00	20,00%	2 666 860,80	2 222 384,00	406 736,00	18,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	228 204,00	10,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	274 331,00	12,34%	0,00	0,00%	992 590,99	44,66%	320 522,01	14,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	4	V
685 6059087 38 0005 003 TOURCOING - Construction d'une halle co	NPN	QP059087					0,00	0,00	0,00	75/AGENCE NATIONALE DE LA C	2 850 054,50	20,00%	3 420 065,40	2 850 054,50	135 888,00	4,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	547 194,50	19,20%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 196 972,00	42,00%	970 000,00	34,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	6	V
685 6059089 38 0005 004 WATTIGNIES - Reconstitution centre comm	NPR	QP059089					0,00	0,00	0,00	75/AGENCE NATIONALE DE LA C	2 661 160,00	20,00%	3 193 392,00	2 661 160,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	284 600,00	10,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 516 560,00	56,99%	860 000,00	32,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	5	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		22 693 912,88		26 941 783,83	22 693 912,88	601 654,54	2,65%	801 112,55	3,53%	0,00	0,00%	2 844 429,32	12,53%	1 422 865,40	6,27%	0,00	0,00%	274 331,00	1,21%	0,00	0,00%	10 569 868,19	46,58%	6 179 651,88	27,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				305		10443	315 473,84				957 610 135,64		1 078 611 210,26	957 610 135,64	58 063 839,16	6,06%	99 443 612,19	10,38%	54 900,00	0,01%	26 738 192,83	2,79%	446 258 968,99	46,60%	0,00	0,00%	274 331,00	0,03%	0,00	0,00%	40 155 161,69	4,19%	286 621 129,78	29,93%	383 348 538,49	40,03%	314 959 013,73	68 113 824,74				

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du syst?¨me d'information le 03/02/2020 ? 13:51)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 685	*LOCALISATION*	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
59350/Lille/QPV national/Secteur Sud	QP059074	59350
59360/Loos./QPV national/Les Oliveaux	QP059077	59360
59410/Mons/QPV national/Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	QP059080	59410
59512/Croix/Roubaix/Tourcoing./QPV national/Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing	QP059082	59512
59599/Tourcoing/QPV national/La Bourgogne	QP059087	59599
59299/Hem./QPV régional/Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie	QP059071	59299
59350/Lille/QPV régional/Secteur Ouest	QP059073	59350
59648/Wattignies/QPV régional/Blanc Riez	QP059089	59648
59599/Tourcoing/QPV régional/Epidéme Villas Couteau	QP059090	59599
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	QP999999	66666
66666/ /QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional)	QP999998	66666
PORTEUR DE PROJET		
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

CONTRIBUTIONS — *PRETS* — *ECHEANCIER*

	COMMENTAIRE	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MI,R+)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE	%	EPCI	%	CONSEIL DEPARTEMENTAL	%	CONSEL REGIONAL	%	BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts	%	CDC	%	EUROPE	%	ANAH	%	AUTRES	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
685 6059087 14 0001 TOURCOING - Directeur de projet Ville de Tou	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	1 264 285,71	1,81%	1 287 140,86	1 264 285,71	609 285,71	48,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	655 000,00	51,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	20	V
685 6059071 14 0002 HEM - Chef de projet Ville, HEM - Mémoire de	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	452 500,00	0,00%	452 500,00	452 500,00	226 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	226 250,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	14	V
685 6059073, 6059074 14 0003 LILLE - Bois-Blanc - Chef de proje	NPR, NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	1 865 000,00	0,54%	1 875 000,00	1 865 000,00	932 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	932 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
685 6999999 14 0004 MEL - Action d'accompagnement à la mobilité	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	12 719 500,00	1,56%	12 917 500,00	12 719 500,00	0,00	0,00%	6 359 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 359 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	24	V
685 6059080 14 0005 MONS - Directeur de Projet Ville, MONS - Mém	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	1 350 000,00	0,00%	1 350 000,00	1 350 000,00	725 000,00	53,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	625 000,00	46,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
685 6059077 14 0006 LOOS - Chef de projet , LOOS - Actions de co	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	1 150 000,00	3,48%	1 190 000,00	1 150 000,00	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	575 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		18 801 285,71		19 072 140,86	18 801 285,71	3 068 035,71	16,32%	6 359 750,00	33,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 373 500,00	49,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																																										
685 6059087, 6059089, 6059071, 6059080 15 0001 TOURCOING - R	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	1 394 000,00	0,00%	1 394 000,00	1 394 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 394 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
685 6999999 15 0002 LOOS - MONS EN BAROEUL - Relogement 21	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	968 000,00	0,00%	968 000,00	968 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	968 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	14	V
685 6059087, 6059074 15 0003 TOURCOING - Relogement 99 ména	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 260 000,00	0,00%	1 260 000,00	1 260 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 260 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
685 6059082 15 0004 ROUBAIX ALMA GARE - MEDICIS - Minoratio	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	138 000,00	0,00%	138 000,00	138 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	138 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		3 760 000,00		3 760 000,00	3 760 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 760 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
685 6059080, 6059071, 6059087, 6059074, 6059089, 6059090 21 00(	NPN, NPR			98		1053	66 359,70	35 582,45	564,62	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	37 468 318,01	6,40%	39 864 745,12	37 468 318,01	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 249 419,62	19,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 221 220,00	3,26%	28 997 678,39	77,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	21	V
685 6059077, 6059080 21 0002 LOOS - Démolition Tour Kennedy (22	NPN			7		655	51 006,00	45 051,16	578,53	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	29 508 511,34	16,62%	34 412 175,77	29 508 511,34	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 772 366,28	19,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	646 680,00	2,19%	23 089 465,06	78,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	17	V
685 6059082, 6059074, 6059087 21 0003 ROUBAIX - EPEULE - dém	NPN			15		1215	43 632,80	39 325,88	1 095,07	59/LILLE METROPOLE HABITAT	47 780 944,18	6,62%	50 944 210,82	47 780 944,18	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	632 400,00	1,32%	47 148 544,18	98,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	23	V
685 6059082 21 0004 ROUBAIX - ALMA GARE - Démolition Alma et	NPN			2		163	11 150,00	46 751,80	683,46	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	7 620 543,31	8,99%	8 305 407,01	7 620 543,31	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 442 783,46	18,93%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	281 820,00	3,70%	5 895 939,85	77,37%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				122		3086	172 148,50	39 655,97	710,89		122 378 316,84		133 526 538,72	122 378 316,84	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 464 569,36	11,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 782 120,00	2,27%	105 131 627,48	85,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																										
685 6059074 24 0001 LILLE - Concorde - Aménagement -démolition (	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	899 847,00	20,00%	1 079 816,40	899 847,00	449 923,50	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	449 923,50	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	8	V
685 6059077, 6059080, 6059071, 6059074, 6059087, 6059089, 6059(	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	172 773 062,76	20,00%	207 327 675,31	172 773 062,76	13 569 060,21	7,85%	46 706 365,64	27,03%	0,00	0,00%	14 116 950,00	8,17%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 575 793,50	14,22%	73 804 893,41	42,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	24	V
685 6059090 24 0003 WATTRELOS - Aménagement secteur Les Vill	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE WATTRELOS/215	698 766,02	20,00%	838 519,23	698 766,02	149 067,93	21,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	91 380,00	13,08%	458 318,09	65,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		174 371 675,78		209 246 010,94	174 371 675,78	14 168 051,64	8,13%	46 706 365,64	26,79%	0,00	0,00%	14 116 950,00	8,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 667 173,50	14,15%	74 713 135,00	42,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
685 6999999 31 0001 MACRO FAT VILOGIA - Reconstitution 570 LL	NPN			10		835	10 396,42	140 922,13	11 318,32	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	117 669 976,82	10,00%	129 432 000,60	117 669 976,82	0,00	0,00%	4 118 400,00	3,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	109 433 176,82	93,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 118 400,00	3,50%	100 412 241,60	85,33%	91 461 741,59	8 950 500,00	2019	2	22	V
685 6999999 31 0002 HERLIES - Reconstitution 3 LLS (3 PLAI / 3 P	NPN			31		529	25 664,00	134 512,37	2 772,64	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	71 157 046,19	8,78%	77 406 288,95	71 157 046,19	0,00	0,00%	2 605 200,00	3,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	65 946 646,19	92,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 605 200,00	3,66%	56 443 268,00	79,32%	50 771 568,00	5 671 700,00	2018	1	17	V
685 6999999 31 0003 MACRO FAT LMH - Reconstitution 430 LLS (1!	NPN			30		910	12 264,40	137 113,47	10 173,61	59/LILLE METROPOLE HABITAT	124 773 257,41	10,00%	137 250 585,04	124 773 257,41	0,00	0,00%	35 602 840,00	28,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	79 892 317,41	64,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 278 100,00	7,44%	72 789 678,22	58,34%	63 175 978,22	9 578 000,00	2019	2	20	V
685 6999999 31 0004 LILLE - Reconstitution - 31 LLS (19 PLAI / 1	NPN			0		601	0,00	147 354,41	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	88 560 000,00	11,11%	98 400 000,00	88 560 000,00	0,00	0,00%	2 238 600,00	2,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	84 289 800,00	95,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 031 600,00	2,29%	80 692 800,00	91,12%	75 433 800,00	5 259 000,00	2020	1	22	V
685 6999999 31 0005 TOURCOING - Reconstitution 15 LLS (15 PLAI	NPN			5		101	5 871,60	132 188,89	2 273,84	59/3F NORD-ARTOIS SOCIETE A	13 351 077,42	9,79%	14 658 700,93	13 351 077,42	0,00	0,00%	538 200,00	4,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 286 677,42	92,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	526 200,00	3,94%	11 653 139,51	87,28%	10 699 339,51	953 800,00	2019	2	14	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SC				76		2976	54 196,42	139 620,75	7 666,77		415 511 357,84		457 147 575,52	415 511 357,84	0,00	0,00%	45 103 240,00	10,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	351 848 617,84	84,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 559 500,00	4,47%	321 991 127,33	77,49%	291 542 427,32	30 413 000,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
685 6059077, 6059080, 6059087, 6059074 33 0001 LOOS - Requalifi	NPN			39		840	3 264,00	58 608,80	15 083,15	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	49 231 392,53	10,05%	54 180 731,80	49 231 392,53	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	41 062 717,06	83,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 168 675,47	16,59%	33 701 920,21	68,46%	12 331 760,15	21 370 160,05	2017	1	22	V
685 6059077, 6059080 33 0002 LOOS - Requalification Tours St-Exu	NPN			4		230	7 552,00	58 678,26	1 787,08	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	13 496 000,00	10,00%	14 845 600,00	13 496 000,00	719 520,00	5,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 537 280,00	78,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 239 200,00	16,59%	9 896 160,00	73,33%	4 037 760,00	5 858 400,00	2020	2	10	V
685 6059087, 6059074 33 0003 TOURCOING - Requalification de T1	NPN			2		138	0,00	80 181,63	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	11 065 064,91	9,45%	12 110 671,41	11 065 064,91	0,00	0,00%	473 144,00	4,28%	0,00	0,00%	422 115,63	3,81%	8 239 592,30	74,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 930 212,98	17,44%	8 209 892,22	74,20%	3 501 066,25	4 708 825,97	2019	1	20	V
685 6059077 33 0004 LOOS - Requalification Tour Marot (20 LLS)	NPN			1		20	0,00	45 197,94	0,00	59/SOCIETE REGIONALE DES CI	903 958,87	31,24%	1 186 354,75	903 958,87	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	769 022,27	85,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	134 936,60	14,93%	647 438,72	71,62%	240 000,00	407 438,72	2020	2	3	V
685 6059080 33 0005 MONS - Requalification Gascogne (90 LLS), M	NPN			6		206	0,00	60 000,00	0,00	59/LOGIS METROPOLE/88698044	12 360 000,00	10,00%	13 596 000,00	12 360 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 300 000,00	83,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 060 000,00	16,67%	5 356 000,00	43,33%	0,00	5 356 000,00	2021	1	6	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				52		1434	10 816,00	60 708,80	8 048,86		87 056 416,31		95 919 357,96	87 056 416,31	719 520,00	0,83%	473 144,00	0,54%	0,00	0,00%	422 115,63	0,48%	70 908 611,63	81,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	14 533 025,05	16,69%	57 811 411,15	66,41%	20 110 586,40	37 700 824,74				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																										
685 6059077, 6059087 34 0001 LOOS - Résidentialisation Tours Lav	NPN			2		231	3 264,00	9 226,88	653,01	59/VILOGIA SOCIETE ANONYME	2 131 409,69	10,00%	2 344 550,66	2 131 409,69	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 278 845,81	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	852 563,88	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	12	V
685 6059077, 6059080 34 0002 LOOS - Résidentialisation Tours Mus	NPN			33		1019	73 297,00	6 344,84	88,21	59/OFFICE PUBLIC DE L'HABIT	6 465 396,01	10,00%	7 111 935,61	6 465 396,01	279 779,00	4,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 599 458,61	55,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 586 158,40	40,00%	3 306 000,01	51,13%	3 306 000,01	0,00	2020	2	16	V
685 6059074, 6059087 34 0003 LILLE - Résidentialisation Faubourg	NPN			8		626	241,92	7 124,60	18 435,85	59/LILLE METROPOLE HABITAT	4 460 000,00	11,07%	4 953 499,34	4 460 000,00	480 000,00	10,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 196 000,00	49,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 784 000,00	40,00%	240 000,00	5,38%	0,00	0,00	2020	1	15	V
685 6059089 34 0004 WATTIGNIES - Résidentialisation copropriétés	NPR			8		461	0,00	6 932,75	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	3 196 000,00	20,00%	3 835 200,00	3 196 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 596 000,00	49,94%	1 600 000,00	50,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	20	V
685 6059080 34 0005 MONS - Résidentialisation Béarn (28LLS), MOI	NPN			4		100	1 510,00	9 000,01	596,03	59/LOGIS METROPOLE/88698044	900 000,57	10,00%	990 000,63	900 000,57	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	540 000,34	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	360 000,23	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	6	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				55		2437	78 312,92	7 038,49	219,03		17 152 806,27		19 235 186,24	17 152 806,27	759 779,00	4,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 614 304,76	44,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 596 000,00	9,30%	7 182 722,51	41,87%	3 546 000,01	20,67%	3 306 000,01	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																										
685 6059077, 6059080, 6059071, 6059087, 6059089, 6059074, 6059(	NPN, NPR			0		510	0,00	10 000,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	5 100 000,00	0,00%	5 100 000,00	5 100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 100 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	27	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		510	0,00	10 000,00	0,00		5 100 000,00		5 100 000,00	5 100 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 100 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
685 6059087 37 0001 TOURCOING - Construction d'un groupe scola	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	25 471 842,15	20,00%	30 566 210,56	25 471 842,15	5 658 335,76	22,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 982 901,88	7,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 830 604,51	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	20	V
685 6059071 37 0002 HEM - Construction Salle multisports et Dojo	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	11 844 152,00	20,00%	14 212 982,40	11 844 152,00	8 272 564,15	69,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 071 796,00	9,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 499 791,85	21,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	18	V
685 6059074 37 0003 LILLE - Concorde - Construction d'une cité d	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	20 882 109,00	18,72%	24 791 410,80	20 882 109,00	11 096 474,50	53,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 785 634,50	46,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	10	V
685 6059080 37 0004 MONS - Réhabilitation et extension du Groupe	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	13 425 980,00	20,00%	16 111 176,00	13 425 980,00	6 974 585,00	51,95%	0,00	0,00%	54 900,00	0,41%	2 500 000,00	18,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	540 000,00	4,02%	3 356 495,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	14	V
685 6059077 37 0005 LOOS - Création d'une Cuisine Centrale, LOOS	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	10 734 837,90	20,00%	12 881 805,48	10 734 837,90	1 575 395,90	14,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 500 000,00	32,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 659 442,00	52,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	13	V
685 6059089 37 0006 WATTIGNIES - Démolition/reconstruction salle	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE WATTIGNIES/21	8 425 442,96	19,86%	10 099 030,95	8 425 442,96	5 169 442,96	61,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	300 000,00	3,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 956 000,00	35,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	14	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		90 784 364,01		108 662 616,19	90 784 364,01	38 746 798,27	42,68%	0,00	0,00%	54 900,00	0,06%	9 354 697,88	10,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	540 000,00	0,59%	42 087 967,86	46,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																										
685 6059074 38 0001 LILLE - Concorde - Réalisation d'une extensi	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	8 212 406,33	19,52%	9 815 287,58	8 212 406,33	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	577 884,37	7,04%	1 422 865,40	17,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 230 009,00	51,51%	1 981 647,56	24,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	17	V
685 6059087 38 0002 TOURCOING - Création d'un Centre d'Affaires	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	115 850,00	20,00%	139 020,00	115 850,00	34 755,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	81 095,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
685 6059087 38 0003 TOURCOING - Construction du village artisana	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	3 458 200,00	20,00%	4 149 840,00	3 458 200,00	0,00	0,00%	801 112,55	23,17%	0,00	0,00%	297 987,45	8,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 260 000,00	36,44%	1 099 100,00	31,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	6	V
685 6059080 38 0004 MONS - Restructuration de cellules commercia	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	1 117 118,05	0,00%	1 117 118,05	1 117 118,05	17 304,54	1,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	558 559,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	349 300,00	31,27%	191 954,51	17,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	9	V
685 6059077, 6059071, 6059087, 6059089 38 0005 LOOS - Réalisati	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	75/AGENCE NATIONALE DE LA C	9 790 338,50	19,72%	11 720 518,20	9 790 338,50	549 595,00	5,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 409 998,50	14,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	274 331,00	2,80%	0,00	0,00%	4 730 559,19	48,32%	2 825 854,81	28,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	13	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		22 693 912,88		26 941 783,83	22 693 912,88	601 654,54	2,65%	801 112,55	3,53%	0,00	0,00%	2 844 429,32	12,53%	1 422 865,40	6,27%	0,00	0,00%	274 331,00	1,21%	0,00	0,00%	10 569 868,19	46,58%	6 179 651,88	27,23%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

TOTAL			305		10443	315 473,84				957 610 135,64	1 078 611 210,26		957 610 135,64	58 063 839,16	6,06%	99 443 612,19	10,38%	54 900,00	0,01%	26 738 192,83	2,79%	446 258 968,99	46,60%	0,00	0,00%	274 331,00	0,03%	0,00	0,00%	40 155 161,69	4,19%	286 621 129,78	29,93%	383 348 538,49	40,03%	314 959 013,73	68 113 824,74		

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Programme d'investissements d'avenir « Villes et territoires durables » (Programme 414)

Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »

Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »

Convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive, secteur Concorde, Faubourg de Béthune, Lille

N° VD-CO-001-19-401-LILSAN-0

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

SOMMAIRE

Article 1. Objet de la Convention Cadre 5
Article 2. Définitions et acronymes 5
Article 3. Entrée en vigueur et fin de la Convention 8
Article 4. Quartier concerné 8
Article 5. Articulation avec le projet de renouvellement urbain 8
Article 6. Contenu de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation et autorisation de démarrage anticipé 11
Article 7. Engagements des signataires et montant prévisionnel maximum de la subvention PIA allouée 12
Article 8. Processus de suivi de l'exécution du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et modalités de compte rendu 12
Article 9. Avenant 13
Article 10. Conséquences du non-respect des engagements 13
Article 11. Résiliation 14
Article 12. Communication et retour d'expériences 14
Article 13. Traitement des litiges 15

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CONVENTION CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INNOVATION

Quartier à santé positive – Secteur Concorde, Faubourg de Béthune, Lille

Vu la convention du 12 décembre 2014 en vigueur entre l'Etat et l'Agence relative au programme d'investissements d'avenir (Action : « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »).

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) approuvé par le Premier ministre par l'arrêté du 7 avril 2015.

Vu le règlement général et financier relatif au Programme d'Investissements d'avenir « Ville et territoires durables » (Programme 414) - Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » - Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » en vigueur.

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur.

Vu le Régime d'aides exempté de notification n°SA 42 457 relatif aux programmes « ville durable » pris sur la base du régime général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne du 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Vu la lettre de notification du CGI, en date du 7 décembre 2015, de la décision du Premier Ministre du 10 décembre 2015 concernant la sélection du projet d'innovation Quartier à santé positive – Secteur Concorde, Faubourg de Béthune, Lille dans le cadre de l'AMI.

Vu la Convention cadre de la phase de maturation du projet n° VD-CM-001-16401-LILSAN-0 en date du 30 mars 2016 et son avenant en date du 8 décembre 2016.

Vu les décisions du premier ministre n° 2019-VDS-12 en date du 1er août 2019 et n° 2019-VDS-19 en date du 12 novembre 2019 pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive – Secteur Concorde, Faubourg de Béthune, Lille.

Vu les lettres de notification et d'autorisation de démarrage anticipé du Directeur Général de l'ANRU en date du 27 décembre 2016, du 29 avril 2019 et du 29 octobre 2019 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive – Secteur Concorde, Faubourg de Béthune, Lille.

ENTRE

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU, opérateur agissant au nom et pour le compte de l'Etat, représentée par son Directeur Général, Nicolas Grivel,

Le Préfet du département du Nord (délégué territorial de l'Agence au titre du NPNRU et ordonnateur délégué au titre du PIA « Ville et territoires durables » (Programme 414) - Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » - Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »), Michel Lalande,

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Et

La Ville de Lille, ci-après dénommée le Porteur de projet[1],

- Dénomination sociale : Commune de Lille
- Forme juridique : 7210 – Commune et commune nouvelle
- Adresse : place Augustin Laurent CS 30667 - 59033 Lille cedex
- Numéro de SIRET : 215 903 501 00017
- Représenté(e) par Martine Aubry, Maire de Lille

Ensemble dénommé les « Parties », individuellement une « Partie ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du Programme d'investissements d'avenir «Villes et territoires durables » (Programme 414) vise à promouvoir la transition écologique et énergétique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en améliorant les conditions de vie par la très haute performance et l'innovation environnementales.

Pour répondre à cet objectif, les actions accompagnées par les investissements d'avenir doivent contribuer à l'augmentation du reste pour vivre des habitants et au renforcement de l'attractivité des quartiers. Aussi, elles s'articulent de manière étroite avec les projets mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, tant en termes d'objectifs que de calendrier.

A l'issue de l'AMI, les porteurs de projet ont été accompagnés dans une phase de maturation des projets pour approfondir et fiabiliser les orientations envisagées et proposées dans leur candidature. La mise en œuvre de la phase de maturation s'est appuyée sur un dispositif contractuel à deux niveaux :

- Signature d'une convention cadre de maturation du projet entre l'Agence et le porteur de projet,
- Signature d'une (ou de plusieurs) convention(s) attributive(s) de subvention(s) entre l'Agence, en tant qu'ordonnateur principal, et le(s) maître(s) d'ouvrage, dont résultent les engagements juridiques liant l'Agence et le(s) bénéficiaire(s) de la subvention.

A compter de 2017, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage concrétisent les actions opérationnelles définies durant la phase de maturation du projet. La phase de mise en œuvre du projet d'innovation s'appuie également sur un dispositif contractuel à deux niveaux :

- Signature d'une convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation entre le Directeur général de l'ANRU, le Préfet de département (ordonnateur délégué) et le Porteur de projet,
- Signature d'une (ou de plusieurs) convention(s) attributive(s) de subvention(s) entre le Préfet de département en tant qu'ordonnateur délégué, et le(s) maître(s) d'ouvrage, dont résultent les engagements juridiques liant l'Agence et le(s) bénéficiaire(s) de la subvention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

[1] Le Porteur de projet peut également être maître d'ouvrage d'une ou des action(s) financée(s) dans le cadre de cette phase de mise en œuvre du projet d'innovation

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 1. Objet de la Convention Cadre

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de l'accompagnement par l'ANRU de la mise en œuvre du projet d'innovation.

La phase de mise en œuvre permet de concrétiser les actions opérationnelles définies durant la phase de maturation du projet. Ce plan d'actions et les études et missions d'ingénierie qui l'alimentent constituent le volet « innovation » du projet de renouvellement urbain, en cohérence avec les investissements cofinancés par le NPNRU dans le cadre du protocole de préfiguration et de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Il répond à un haut niveau d'innovation et d'excellence, avec un impact démontré sur l'augmentation du reste pour vivre des habitants et le renforcement de l'attractivité du quartier concerné.

La présente convention ne constitue pas un engagement financier de l'Agence vis-à-vis du porteur de projet signataire.

Une ou des convention(s) subséquente(s), convention(s) attributive(s) de subvention pour la mise en œuvre du projet, sera(ont) établie(s) entre le Préfet de département (ordonnateur délégué) et chaque maître d'ouvrage concourant à la mise en œuvre du projet, après avis favorable du Directeur général de l'ANRU formalisé par un courrier joint à la convention et répondant à un modèle type.

Les orientations stratégiques, le plan d'actions et, le cas échéant, le programme d'études et d'ingénierie complémentaire sont présentés de manière synthétique en annexe. L'annexe 4 précise également les ajustements, de ce plan et de ce programme, attendus du comité de pilotage.

Article 2. Définitions et acronymes

Dans la suite de la présente convention, les définitions et acronymes suivants sont employés :

- Le terme « **Agence** » désigne l'ANRU.
- L'expression « **porteur de projet** » désigne la commune et/ou l'EPCI compétent en matière d'urbanisme et d'aménagement, porteur du projet d'innovation mis en œuvre dans le cadre du PIA. Il s'agit, de manière privilégiée, du porteur de projet du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements de l'Agence au titre du NPNRU. Dans le cadre du PIA, le porteur de projet, lauréat de l'AMI signe avec le Directeur général de l'ANRU et avec le Préfet de département, la convention cadre de mise en œuvre du projet. Il signe également une ou des conventions(s) attributives(s) de subvention en tant que maître d'ouvrage avec le Préfet de département. Il est responsable de l'exécution, de la conduite et de la bonne articulation des différentes actions du projet d'innovation, en lien avec le PRU (actions opérationnelles et, le cas échéant, programme d'études et d'ingénierie complémentaire) et justifie de son avancement.
- L'expression **« maître d'ouvrage »** et le terme « **bénéficiaire** » désignent une entité dotée de la personnalité morale chargée de la réalisation d'actions participant à la mise en œuvre du projet d'innovation (prestations intellectuelles et/ou actions opérationnelles, dépenses de personnels) et percevant pour ce faire une subvention dans le cadre du PIA. Il a la responsabilité de mobiliser les moyens dédiés permettant d'exécuter les actions dont il a la charge en cohérence avec le projet d'innovation d'ensemble.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- L'expression **« ordonnateur délégué »** désigne le Préfet de département (délégué territorial de l'Agence) auquel le Directeur général de l'ANRU délègue ses compétences d'ordonnateur, prévues notamment aux articles 10, 11 et 12 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Expressions et termes spécifiquement liés au PIA :

- L'acronyme « **AMI »**, désigne l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé le 16 avril 2015[2] et clôturé le 30 septembre 2015, dans le cadre duquel ont été sélectionnés les porteurs de projet bénéficiant de l'accompagnement du PIA.
- L'acronyme « **PIA** » désigne l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir, intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ».
- L'expression « **projet d'innovation** » désigne la composante innovation du PRU. Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases se compose d'« **actions** » et « **opérations** » concourant à la réalisation du projet d'innovation.
- L'expression « **programme d'études et d'ingénierie complémentaire »** désignent l'ensemble des prestations intellectuelles réalisées durant la phase de mise en œuvre du projet accompagnée par l'Agence afin de définir le projet d'innovation. Ce programme, pouvant mobiliser des maîtres d'ouvrage différents, est coordonné par le porteur de projet, responsable de sa réalisation.
- Les termes « **action** » et « **opération** » désignent une action physique ou prestation intellectuelle concourant à la définition et à la réalisation du projet d'innovation, d'une nature donnée, avec un objet identifié, réalisée par un même maître d'ouvrage, dotée d'un calendrier de mise en œuvre qui en précise le commencement, la fin et l'éventuel phasage. Cette « action » ou « opération » peut être tout ou partie d'une opération financée par l'ANRU au titre du NPNRU.
- L'expression « **action opérationnelle** » désigne une action physique concourant à la réalisation du projet d'innovation. Cette « action opérationnelle » peut être tout ou partie d'une opération financée par l'ANRU au titre du NPNRU.
- L'expression « **plan d'actions** » désigne l'ensemble des actions opérationnelles concourant à la réalisation du projet.
- L'expression « **convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation** » désigne la convention signée entre l'Agence, le Préfet de département et le porteur de projet lauréat de l'AMI qui fixe le cadre de la mise en œuvre du projet d'innovation.

[2] Cahier des charges disponible en suivant le lien :
http://www.anru.fr/index.php/fre/content/download/21473/321168/file/Ville_Durable_Solidaire_Axe1_Appel_Manisfestations_Interet_Cahier_Des_Charges_16-04-2015.pdf

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- L'expression « **convention attributive de subvention de la phase de mise en œuvre du projet** » désigne l'engagement juridique signé entre le Préfet de département et un maître d'ouvrage pour la réalisation de tout ou partie du projet.

- L'expression « **subvention PIA** » désigne le montant d'aide allouée par l'Agence aux maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain », axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »

- L'expression « **comité de pilotage** » désigne le comité de pilotage et de sélection de l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir, intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ». Il est présidé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui représente le ministère en charge de la Ville. Il est composé des membres du comité d'Engagement de l'Agence pour le NPNRU (Union des entreprises et des salariés pour le logement (Action Logement) ; Caisse des dépôts et consignations (CDC) ; ministère en charge du logement ; Union sociale pour l'habitat ; Agence nationale de l'habitat (Anah)), de l'ANRU, de représentants du ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère en charge des outre-mer, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées.

Expressions et termes spécifiquement liés au NPNRU :

- L'expression « **projet de renouvellement urbain** » (« **PRU** ») désigne le projet faisant l'objet d'une convention pluriannuelle au titre de la mise en œuvre du NPNRU, et intégrant une composante innovation au titre de la mise en œuvre du PIA.

- L'expression « **quartier d'intérêt national** » et le terme « **quartier** » désignent un quartier prioritaire de la politique de la ville (« **QPV** ») inscrit dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003 et relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le NPNRU.

- L'expression « **protocole de préfiguration** » désigne le document contractuel conclu dans le cadre du NPNRU qui précise les objectifs poursuivis dans le cadre du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville, pour les quartiers identifiés comme pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence. Il porte sur l'ensemble des quartiers concernés localisés au sein d'un même EPCI. Le protocole arrête le programme de travail détaillé nécessaire pour aboutir à un (ou des) projet(s) de renouvellement urbain opérationnel(s) et peut notamment prévoir le subventionnement par l'Agence des opérations d'ingénierie inscrites dans ce programme de travail. De façon exceptionnelle, il peut également prévoir des opérations d'investissement. La durée du protocole est fixée en fonction des besoins liés au programme de travail et le document est conforme à un modèle type adopté par le conseil d'administration de l'Agence.

- L'expression « **convention pluriannuelle de renouvellement urbain** » désigne le document contractuel conclu dans le cadre du NPNRU qui fixe les objectifs contractuels des projets opérationnels de

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

renouvellement urbain et prévoit le financement des investissements et de l'ingénierie concourant à la réalisation de ces projets.

Article 3. Entrée en vigueur et fin de la Convention

La convention prend effet le jour de sa signature par les Parties et prend fin à la date de fin de validité la plus tardive des conventions attributives de subvention subséquentes.

Article 4. Quartier concerné

Le projet d'innovation est mis en œuvre sur le quartier d'intérêt national (quartier inscrit dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003) Secteur Sud (QP059074). Ce quartier est localisé en annexe 1.

Le secteur d'intervention au titre du PIA est par ailleurs délimité en annexe 2.

Article 5. Articulation avec le projet de renouvellement urbain

Présentation synthétique de l'état d'avancement de la contractualisation avec l'ANRU au titre du NPNRU

Date de signature du protocole de préfiguration : 2 novembre 2016

Date des comités d'engagement, préalables à la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain : 12 novembre 2018 et 12 juin 2019

Date prévisionnelle de signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain : 20 décembre 2020

Rappel des objectifs en matière de renouvellement urbain pour le quartier

1. **Le diagnostic du quartier**

Un quartier enclavé : Concorde est un grand ensemble de plus de 1 500 logements dans un périmètre de 23 hectares, enclavé entre les boulevards de ceinture historiques et le périphérique lillois (A25). Le quartier est voisin d'un secteur de quartier d'habitats anciens dégradés (ciblé dans le volet NPNRU-quartiers anciens). Sa situation urbaine, à la fois centrale et connectée aux infrastructures métropolitaines, est coupée des dynamiques du cœur historique par de grands îlots clos et infranchissables.

Un habitat social dégradé, des habitants fragilisés : Concorde est composé d'un parc de logements 100 % locatif social, propriété de LMH. Il présente un état avancé de vétusté et des caractéristiques structurelles sources de dysfonctionnements rédhibitoires (logements de très petite taille, absence d'accessibilité et d'ascenseurs…).
Les habitants sont très fragilisés, économiquement et socialement, et la paupérisation s'accroît. En 2017, les deux unités d'observation statistique (IRIS) du secteur étaient classées au 5e et au 23e rang national des plus hauts taux de ménages sous le seuil de pauvreté (73 % et 65 %). Les revenus médians étaient en baisse entre 2008 et 2013 (-10 % et 0 %, contre +12 % à échelle lilloise sur cette période). Ce décrochage territorial était plus marqué encore pour les revenus du 1er décile (les 25 % les plus pauvres), avec une baisse de -40 % et -62 %, contre + 8 % à Lille).

Des dysfonctionnements urbains majeurs : Concorde présente des dysfonctionnements urbains majeurs (enclavement, monolithisme foncier, indifférenciation des espaces extérieurs, espaces publics sans qualité

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

d'usage…). Le quartier est exposé à de fortes pressions environnementales (nuisances sonores et pollution de l'air). Le patrimoine paysager est important (12 ha d'espaces verts). Le potentiel de mutation est élevé car la densité est relativement faible (65 logts/ha), mais il est conditionné à une maîtrise des nuisances générées par le périphérique et au désenclavement du foncier. Le site est quasi-monofonctionnel, en dehors de la présence d'un petit centre commercial de proximité concentrant des difficultés d'appropriation et de trafics, mais au sein duquel on note la présence d'une offre médicale et paramédicale structurante pour le quartier. Enfin, les actes d'incivilité, délictuels et criminels, surreprésentés aggravent le délaissement et la dévalorisation du secteur par ses habitants et les Lillois.

2. La stratégie de renouvellement urbain

La stratégie du projet repose sur une diversification des "vocations" du site, à 15 ans :

- devenir une "adresse métropolitaine" génératrice de développement économique et d'emploi, appuyée sur le pôle intermodal de transport de la Porte des Postes/Porte d'Arras, en profitant des importants tenants fonciers libérés dans le cadre du PRU, afin de permettre le déploiement d'équipements et d'activités d'ampleur ;
- faciliter l'accès au centre-ville et à la plateforme du CHR, 1er employeur régional, par l'avenue Beethoven, en conjuguant monumentalité avec qualité résidentielle, tout en tirant parti des flux pour le développement de programmes spécifiques (dont le commerce) ;
- proposer une offre résidentielle mixte au sein d'un site réarticulé aux quartiers de Wazemmes et Vauban-Esquermes, en confortant son attractivité par la qualité et la diversité des équipements, services et espaces publics.

Une stratégie de diversification des "vocations" reposant sur 5 piliers

1. Œuvrer pour un quartier à "santé positive"

La réduction de l'exposition aux pollutions et les enjeux de santé liés à l'environnement sont au cœur de la transformation de Concorde.

- Proposer une forme urbaine qui protège des pollutions, s'adapte au changement climatique et favorise des modes de vie bénéfiques pour la santé.
- Cultiver le site et le rendre "fertile" au sens propre (agriculture urbaine) comme au sens figuré (diversification fonctionnelle et sociale).
- Améliorer les performances environnementales des bâtiments et des espaces publics.

En intégrant de façon innovante santé et urbanisme, le projet incarne à l'échelle métropolitaine une démarche globale, socio-urbaine, de prise en compte des enjeux du développement durable (cf. OAP Santé - Orientation d'aménagement et de programmation). Il vise également à développer les qualités environnementales qui permettraient au site, intégré à la trame verte et bleue du Plan Local d'Urbanisme, de jouer un rôle dans les continuités écologiques.

2. Rendre le site accessible à tous et ouvert au Nord vers Vauban-Esquermes et Wazemmes

Le renforcement de la qualité urbaine du quartier passera par un remaniement profond de ses espaces publics dans un souci de mise en réseau pour tous les modes de déplacement, de desserte et d'accessibilité en tout lieu, et de "mise en scène" de la profondeur du site.

3. Proposer une offre de logements de qualité et diversifiée, s'appuyant sur une intervention massive sur le patrimoine existant

La diversification de l'offre de logements et la mise en œuvre d'une mixité sociale à l'échelle du site comptent parmi les objectifs majeurs du projet. Au terme de la transformation du quartier, la proportion de logements locatifs sociaux diminuera au profit d'une offre de logements diversifiée.

À l'issue du NPNRU, le taux de logements locatifs sociaux sera ramené de 100 à 50 % sur le secteur Concorde ; à la fin du programme, ces derniers représenteront environ 35 % de l'offre

4. Promouvoir une diversité des fonctions à Concorde, par le développement économique et l'emploi, la qualité des équipements et services publics, au premier rang desquels l'école

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Une part de la programmation du projet sera dédiée à la promotion du développement économique sur Concorde, dont la situation urbaine est un atout. Cet objectif s'inscrit dans une approche élargie au-delà de la Porte des Postes.
Un travail sera mené pour renforcer la qualité et l'attractivité des commerces de proximité, et pour installer une agriculture urbaine, vecteur d'un développement économique et de recomposition d'usages positifs sur les nombreux délaissés d'espaces publics à toutes les étapes du projet.
L'attractivité du quartier passera aussi par celle de ses équipements publics et de ses services, actuellement de bon niveau. En revanche, leur état technique, leur localisation et leur visibilité sont de qualité inégale et accentuent ainsi leur manque d'attractivité et de mixité des publics accueillis. Enfin, les interventions en faveur de la petite enfance et de l'école sont prioritaires.

5. Améliorer la situation sociale des habitants

La transformation urbaine de Concorde sera également et surtout une transformation sociale : parcours résidentiels ascendants, accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle pour les habitants concernés par le relogement, mais aussi adaptation du logement aux populations vieillissantes.
Ce projet de renouvellement urbain s'écrira dans la proximité et le dialogue constant avec les habitants et les nombreux acteurs présents dans le quartier (associations, entreprises, commerçants, etc.). Une équipe spécifique se chargera d'animer cette concertation via la Maison du Projet. Un premier dispositif de dialogue innovant est mis en œuvre afin de toucher les habitants les plus éloignés des démarches participatives.

3. <u>Les grands objectifs urbains :</u>

1. La protection du site et de ses habitants - d'aujourd'hui et de demain - véritable manifeste des ambitions du renouvellement urbain et de ses opportunités pour générer de nouveaux usages, gages d'appropriation et d'attractivité.
Le plan guide prévoit :

- un écran acoustique le long du périphérique où se positionnent des programmes spécifiques et les éléments constitutifs de la "colline acoustique et cultivée" (boisement, agriculture urbaine, équipements non sensibles) ;
- la relocalisation des équipements scolaires et des logements situés aujourd'hui en proximité immédiate du périphérique ;
- le respect d'une zone de recul par rapport au périphérique pour l'implantation des nouveaux îlots habités ;
- l'articulation des différentes temporalités dans le processus de transformation avec l'enchaînement des opérations et des usages transitoires ;
- un travail fin sur l'orientation et l'épannelage des bâtiments ainsi que sur la conception des espaces verts.

2. Un volume de démolitions important pour libérer le potentiel foncier, changer l'image du quartier et permettre l'accueil d'une offre nouvelle de logements diversifiés.
Le plan guide prévoit :

- la libération de l'arrière du site (pour le protéger des nuisances du périphérique et augmenter la constructibilité) ;
- le changement d'image et de statut du boulevard de Metz pour annuler l'effet de frontière et permettre un adressage valorisant ;
- la requalification de l'existant pour impulser un effet d'entraînement dans la production de l'offre nouvelle ;
- la diversification de l'habitat de manière significative pour produire une offre équilibrée, à l'image des autres quartiers de la ville (principe des 3 tiers : social, accession abordable et libre).

3. L'ouverture du quartier, dans toute sa profondeur, au reste de la ville par la restructuration complète des espaces publics.
Le plan guide prévoit :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- la restructuration de la trame intérieure (cf. anciennes fortifications) par la création d'un parkway, épine dorsale nouvelle du quartier ;
- la création d'un parc urbain, support d'usages (de 2 à 3 hectares) dans la continuité du parkway, mail piéton, et en ouverture vers le Nord (désenclavement) ;
- le traitement urbain du boulevard de Metz (apaisement, franchissement, séquençage) et de l'avenue Beethoven, nouvelles adresses du quartier et vecteurs des traversées vers les quartiers environnants ;
- le traitement et la mise en valeur de la topographie à l'intérieur du site.

4. La diversification des fonctions en articulation avec les secteurs voisins.
Le plan guide prévoit :

- la réhabilitation d'une partie de l'ensemble du parc de logements articulé au développement d'une offre nouvelle ;
- la création de 5 hectares d'agriculture urbaine et le développement des énergies renouvelables ;
- le programme d'équipements de proximité : crèche, groupe scolaire et médiathèque, centre de la petite enfance ;
- le développement d'activités économiques : artisanales, commerciales, tertiaires et alternatives.

Article 6. Contenu de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation et autorisation de démarrage anticipé

Le début de la période d'exécution de la phase de mise en œuvre du projet est fixé au 1er janvier 2017 conformément à la lettre de notification et d'autorisation conditionnelle de démarrage anticipé du Directeur général de l'ANRU en date du 27 décembre 2016 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation (cf. annexe 6 de la présente convention).

La période d'exécution prend fin à la date de fin d'exécution la plus tardive des conventions attributives de subvention subséquentes.

Les actions opérationnelles, études ou missions d'ingénierie complémentaires, dépenses de personnel dont le démarrage anticipé est autorisé à compter du 1er janvier 2017 sont identifiées dans la lettre du Directeur Général de l'ANRU en date du 27 décembre 2016, en annexe 6 de la présente convention.

Les actions opérationnelles, études ou missions d'ingénierie complémentaires, dépenses de personnel dont le démarrage anticipé est autorisé à compter du 29 avril 2019 sont identifiées dans la lettre du Directeur Général de l'ANRU en date du 29 avril 2019, en annexe 6 de la présente convention.

Les actions opérationnelles, études ou missions d'ingénierie complémentaires, dépenses de personnel dont le démarrage anticipé est autorisé à compter du 29 octobre 2019 sont identifiées dans la lettre du Directeur Général de l'ANRU en date du 29 octobre 2019, en annexe 6 de la présente convention.

Ces autorisations ne préjugent pas de l'attribution définitive des financements du PIA qui ne sera effective qu'avec la signature des conventions attributives de subvention.

En outre, les demandes d'acompte au titre de la Subvention PIA ne pourront advenir qu'à compter de la signature des conventions attributives de subvention entre le Préfet de département et les maîtres d'ouvrage des actions financées (conventions subséquentes à la présente convention).

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 7. Engagements des signataires et montant prévisionnel maximum de la subvention PIA allouée

Le montant prévisionnel maximum de la subvention PIA allouée pour cette phase du projet conformément aux décisions du Premier Ministre en date du 1er août 2019 et du 12 novembre 2019 est de 4 636 238 €. Ce montant s'entend comme un montant global maximal non actualisable et ne vaut que dans la limite de la réalité des coûts des actions.

L'obtention des subventions par les maitres d'ouvrage ne vaut que dans la limite de la validation par le Premier Ministre du montant total du plan d'actions, et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et des dépenses de personnel, qui s'élève à 50 043 713 € HT. Ce montant total correspond à l'assiette de subvention du PIA.

Les parties, partageant la même ambition et soucieuses d'une réalisation complète de la Convention dans les délais précisés ci-avant, se fixent un certain nombre d'engagements pour œuvrer ensemble à la mise en œuvre opérationnelle du programme 414 « Villes et territoires durables », Axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain ».

Pour chaque maitre d'ouvrage identifié en annexe 3, une convention attributive de subvention pour la mise en œuvre du projet est établie suivant le modèle type découlant du Règlement Général et Financier. Elle seule correspond à l'engagement juridique et financier de l'Agence. Le porteur de projet est chargé du suivi et de la mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire. Il transmet un compte rendu d'avancement de la convention au Directeur général de l'Agence selon les modalités prévues à l'article 8.

Article 8. Processus de suivi de l'exécution du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et modalités de compte rendu

Le porteur de projet est tenu d'établir des comptes rendus de l'avancement de la phase de mise en œuvre du projet, à transmettre à l'Agence *a minima* à échéance trimestrielle. Par ailleurs, le Porteur de projet en lien avec les maîtres d'ouvrage concernés communique à l'ANRU les livrables des actions subventionnées au titre du PIA au fur et à mesure de leur production.

En fin de phase de mise en œuvre du projet, le Porteur de projet doit dresser le bilan de la mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire, d'un double point de vue physique et financier.

- d'un point de vue physique : le rapport de fin de phase de mise en œuvre du projet réalise le bilan des actions réalisées, notamment au regard des objectifs visés. Ce rapport doit être accompagné des livrables encadrés contractuellement.
- d'un point de vue financier : l'état récapitulatif synthétique des dépenses rattachées à chaque action de la phase.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le Porteur de projet informe le Directeur général de l'ANRU et le Préfet de département sans délai de toute difficulté de mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et propose un plan d'actions pour y remédier.

L'ANRU et le délégué territorial de l'Agence pourront se faire assister pour le suivi de la Convention. Le Porteur de projet devra, à la demande de l'ANRU, participer aussi souvent que nécessaire à une revue du Projet qui doit permettre d'anticiper les difficultés éventuelles de mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et de mettre en place toute mesure susceptible d'y répondre.

La finalité principale de ces rapports est d'alerter l'Agence de toute difficulté rencontrée ou anticipée, susceptible d'entraver la mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire.

Article 9. Avenant

Dans le cas où l'avancement de la réalisation du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire, conduirait à envisager une mise en œuvre substantiellement différente de celle prévue contractuellement, le Directeur général de l'ANRU et le Préfet de département devront en être avertis par le Porteur de projet le plus tôt possible et la convention cadre devra faire l'objet d'un avenant. Dans le cas de modifications substantielles, l'avis du comité de pilotage sera requis pour toute signature d'un avenant à la convention initiale.

Les conditions de modifications des conventions sont prévues à l'article 7.4 de la convention entre l'Etat et l'ANRU du 12 décembre 2014 et à l'article 2.2.1. du RGF.

Lorsque cette convention cadre comporte un programme d'études et d'ingénierie complémentaire, et dans l'hypothèse où celui-ci aboutit à un plan d'action(s), elle fait l'objet, à l'issue de la réalisation de l'ensemble de ce programme, d'un avenant qui décrit ce plan complémentaire. Les modifications mineures qui ne touchent pas à l'économie générale du plan d'actions sont validées par l'ANRU avec information du comité de pilotage et de sélection.

Les modifications substantielles (modification de calendrier, de budget, de performances attendues du plan d'actions et de partenariat) seront soumises à une validation du comité de pilotage et de sélection, avec le cas échéant une décision du Premier ministre.

Article 10. Conséquences du non-respect des engagements

Toute modification sensible du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire, non autorisée par un avenant, déclenche la procédure ci-après décrite.

Les manquements constatés des engagements pris au titre de la Convention par le Porteur de projet font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le Directeur général de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le Directeur Général de l'ANRU peut formuler toute observation qu'il juge utile, notamment sur la conformité des documents fournis avec les prescriptions de la convention cadre. Le Directeur Général de l'ANRU prend l'avis du comité de pilotage avant de statuer.

Le Directeur Général de l'ANRU peut alors décider d'un rappel solennel des engagements contractuels au Porteur de projet en fixant un délai pour s'y conformer qui ne peut être inférieur à deux mois.

Dans le délai d'un mois suivant la réception du rappel solennel, le Porteur de projet fait connaître les suites qu'il entend donner.

En l'absence de réponse après l'expiration de ce délai d'un mois ou si le Porteur de projet ne se conforme pas à la Convention, le Directeur Général de l'ANRU adresse une mise en demeure au Porteur de projet par lettre recommandée avec avis de réception postal ou par lettre remise contre récépissé.

Le délai fixé par la mise en demeure pour permettre au Porteur de projet de présenter ses observations ou de remédier au manquement, ne peut, sauf cas d'urgence dûment motivé, être inférieur à quinze jours.

A l'issue de ce délai, en l'absence de réponse du Porteur de projet ou si le Porteur de projet ne remédie pas aux manquements objet de la mise en demeure, la résiliation de la Convention peut être engagée. Le Directeur Général de l'ANRU prend l'avis du comité de pilotage.

Les conclusions tirées de l'analyse du non-respect des engagements et des réponses apportées par le Porteur de projet, peuvent donner lieu à un avenant, voire le remboursement de la subvention

La décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la Convention.

Article 11. Résiliation

Le Directeur Général de l'ANRU pourra résilier la Convention dans l'hypothèse où il est mis fin par l'Etat au financement de l'Axe 1 de l'Action « ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir.

Le Directeur Général de l'ANRU en informe les autres Parties afin qu'il soit procédé à la résiliation de la convention. Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit des bénéficiaires des subventions et donne lieu le cas échéant à remboursement de celles-ci.

Article 12. Communication et retour d'expériences

Le Porteur de projet s'engage à préciser que le plan d'actions et, le cas échant, le programme d'études et d'ingénierie complémentaire et les dépenses de personnel sont financés au titre du programme d'investissements d'avenir initié par l'Etat, sur tous les livrables ou productions, les panneaux, les supports électroniques, le site Internet et les documents relatifs au programme d'études et d'ingénierie financé au titre du PIA, en y faisant notamment figurer le logotype du PIA transmis par l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 13. Traitement des litiges

Les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou l'inexécution d'une obligation quelconque de la convention seront portés devant la juridiction compétente du siège de l'ANRU. Le droit applicable est le droit français.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Fait à Paris en 3 exemplaires, le

Pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, opérateur agissant au nom et pour le compte de l'Etat Nicolas GRIVEL Directeur Général	Pour la Ville de Lille Martine AUBRY Maire de Lille

Pour le Préfet de département Michel LALANDE Préfet

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexes

1. Plan de localisation dans son agglomération du quartier concerné

2. Carte de délimitation du secteur d'intervention au titre du PIA

3. Description des objectifs stratégiques du projet et de ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'articulation avec le PRU

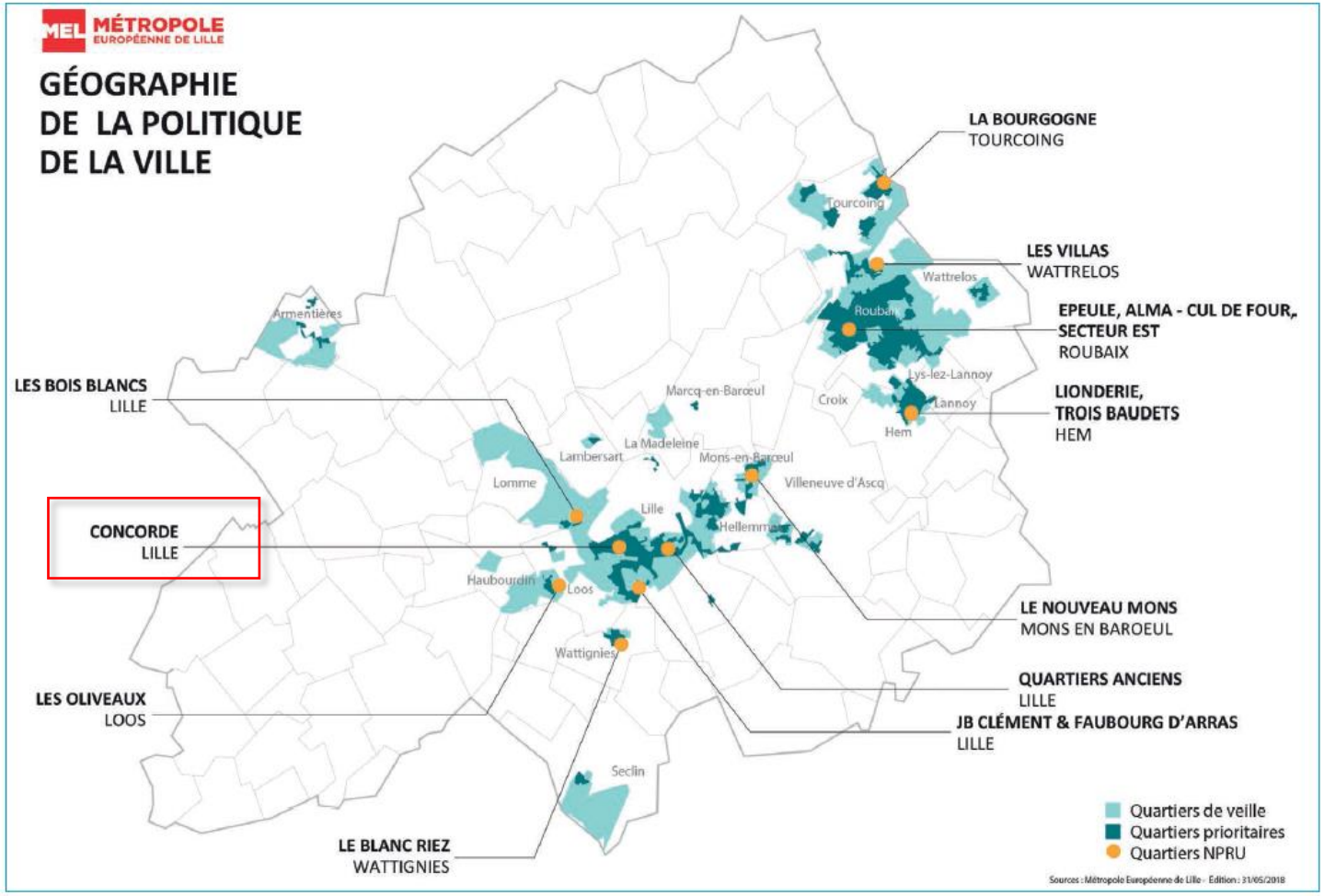
4. Description du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et des dépenses de personnel pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation

5. Décisions du premier ministre en date du 1er août 2019 et en date du 12 novembre 2019 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive, secteur Concorde, Faubourg de Béthune à Lille

6. Lettres de notification et d'autorisation de démarrage anticipé du Directeur général de l'ANRU en date du 27 décembre 2016, en date du 29 avril 2019 et en date du 29 octobre 2019 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive, secteur Concorde, Faubourg de Béthune à Lille

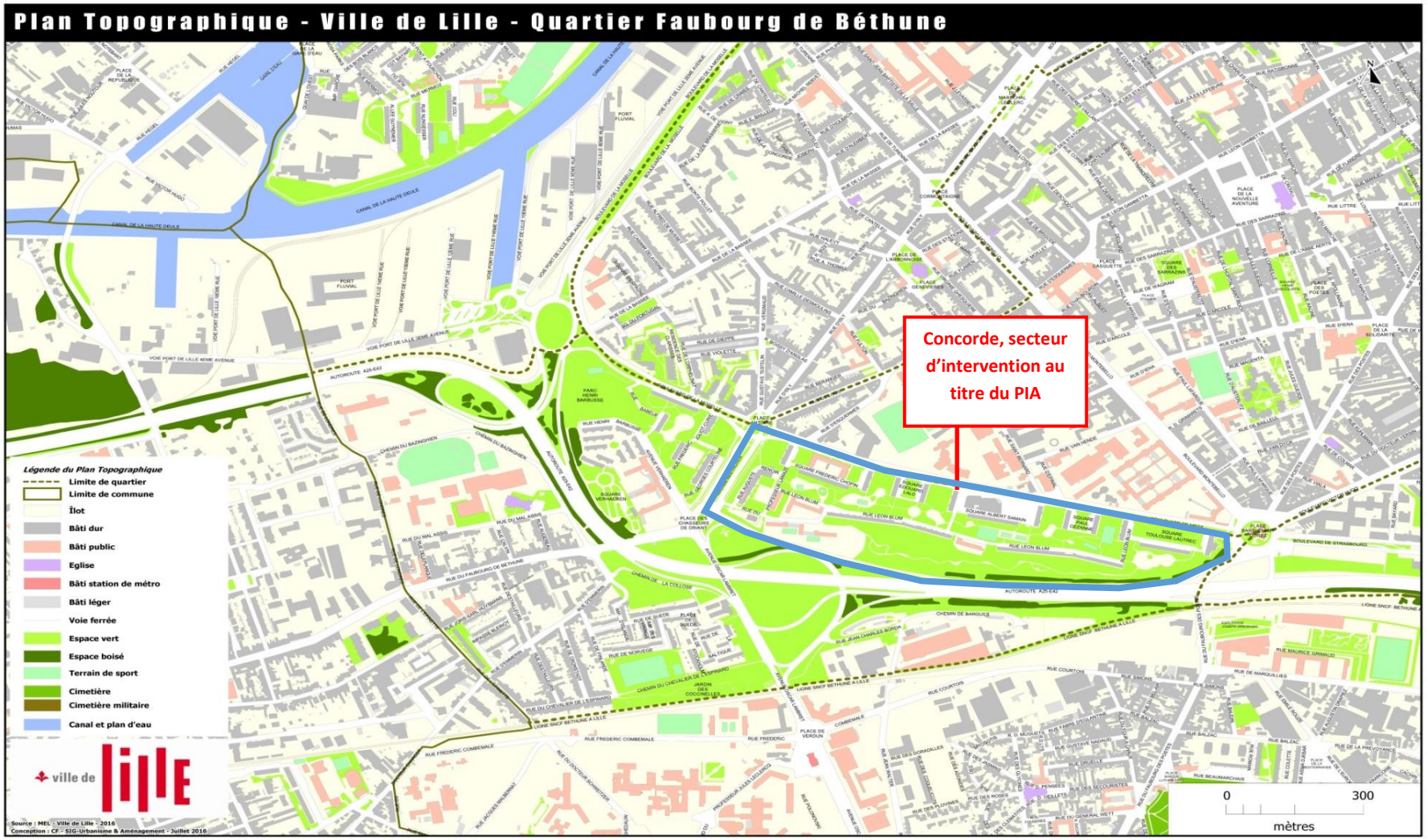
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°1 : Plan de localisation dans son agglomération du quartier concerné



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°2 : Carte de délimitation du secteur d'intervention au titre du PIA



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°3 : Description des objectifs stratégiques du projet et de ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'articulation avec le PRU

3.1 : Présentation des objectifs stratégiques du projet d'innovation, articulation avec le PRU et indicateurs de suivi

OBJECTIFS STRATEGIQUES	**Articulation avec le PRU**	**Impacts finaux auxquels chaque objectif contribue**		**Suivi/évaluation**	
		Attractivité	Reste pour vivre	Indicateur associé	Echelle prise en compte pour l'utilisation de l'indicateur
1. Améliorer la qualité de l'air, dans les espaces publics et les bâtiments à réhabiliter et à construire	**Le traitement de la qualité de l'air est une condition *sine qua non* du PRU.** **La réalisation de l'écran améliore la qualité de l'air dans les espaces publics.** **Le référentiel Air et Bruit pourra être mis œuvre dans les bâtiments réalisés dans le cadre du NPRU.** **Les opérations pilotes en seront les démonstrateurs.**	☒	☐	- **Evolution du taux de polluants (PM 10 et NO2), à l'intérieur des bâtiments et dans les espaces publics avant et après projet** - **Taux de renouvellement de l'air en intérieur**	- **Espaces publics** - **Logements réhabilités** - **Logements neufs** - **Equipements publics**
2. Réduire l'exposition aux bruits dans les espaces publics et les bâtiments à réhabiliter et à construire	**Le traitement de l'exposition au bruit est une condition *sine qua non* du PRU.** **La construction d'un écran acoustique génère un environnement sonore apaisé à**	☒	☐	- **Niveau acoustique (LAeq) jour et nuit, à l'intérieur des bâtiments et dans les espaces publics après projet, comparée à la modélisation.** - **Modélisation du bruit en 3**	- **Espaces publics** - **Logements réhabilités** - **Logements neufs** - **Equipements publics**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	l'échelle du quartier : espaces publics ou en façade des nouveaux bâtiments. **Le référentiel Air et Bruit pourra être mis œuvre dans les bâtiments réalisés dans le cadre du NPRU.** **Les opérations pilotes en seront les démonstrateurs.**			**dimensions** - **Enquêtes qualitatives sur la perception du bruit par les habitants**	
3. Améliorer les conditions d'alimentation en proposant des modes alternatifs de culture et d'approvisionnement	**Cet objectif va contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants, tout en participant à la construction d'une image valorisante pour le quartier. En termes d'aménagement, le projet d'agriculture urbaine prendra place en contrebas de la colline acoustique, qui fait partie intégrante du PRU.**	☒	☒	- **Accessibilité financière de la production biologique du quartier (indicateur à préciser)** - **Consommation globale de produits– biologiques et locaux** - **Nombre d'emplois directs et indirects créés accessibles aux habitants du quartier** - **Nombre d'activités participatives proposées aux habitants**	- **Secteur Concorde**
4. Développer la production d'énergies renouvelables sur le quartier	**Cet objectif va contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants, tout en participant à la construction d'une image valorisante pour le quartier. En**	☒	☒	- **kWh produits par la centrale photovoltaïque** - **Accessibilité financière de l'autoconsommation (kWh produit et autres indicateurs à préciser)**	- **Secteur Concorde**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	termes d'aménagement, la centrale photovoltaïque se déploiera sur le versant sud de la colline acoustique, qui fait partie intégrante du PRU.			-	

La démarche quartier à santé positive fait l'objet d'une mission d'évaluation spécifique dans le cadre de son programme d'action. Cette évaluation portera sur l'impact du projet sur les déterminants de santé auxquels les populations sont exposées au sein du quartier. .

3.2 : Présentation de la gouvernance dédiée à la mise en œuvre du projet d'innovation et des modalités d'organisation retenues pour la réalisation de celui-ci

A. Identification du Porteur de projet

(1) Dénomination sociale : Commune de Lille
(2) Forme juridique : 7210 – Commune et commune nouvelle
(3) Adresse : place Augustin Laurent CS 30667 - 59033 Lille cedex
(4) Numéro de SIRET : 215 903 501 00017.
(5) Représenté par Martine Aubry, Maire de Lille

B. Identification de l'équipe prévue pour le pilotage du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire

	Structure et Service	Directeur ou chef de projet		Autres membres de l'équipe	
		Fonction	Nom et prénom de la personne désignée au démarrage du projet	Fonction	Noms et prénoms des personnes désignées au démarrage du projet
Direction du projet de Renouvellement urbain intégrant le projet d'innovation	Ville de Lille Direction du renouvellement urbain	Directeur de projet	Nina Colombo	Chargé de mission pilotage du volet social	Violette Salanon
		Chargée de mission innovation et renouvellement urbain	Sandrine Forzy	Assistante de direction (suivi financier)	Sandrine Nina
Pilotage du projet urbain	Ville de Lille Direction de l'urbanisme et	Urbaniste, Direction de l'urbanisme, Ville	Delphine Silly		

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	de l'aménagement	de Lille			
Suivi du protocole sanitaire pour étudier la contamination éventuelle de la pollution atmosphérique	Ville de Lille Service des risques sanitaires et urbains	Chef de service	Gaëtan Cheppe	Chargé de mission santé environnement ale	Olivier Savy

C. Identification de chaque maître d'ouvrage potentiel mobilisé pour la mise en œuvre du projet d'innovation

i) Maître d'ouvrage
   (1) Dénomination sociale : Commune de Lille
   (2) Forme juridique : 7210 – Commune et commune nouvelle
   (3) Adresse : place Augustin Laurent CS 30667 - 59033 Lille cedex
   (4) Numéro de SIRET : 215 903 501 00017.
   (5) Représenté par Martine Aubry, Maire de Lille

ii) Maître d'ouvrage
   (1) Dénomination sociale : Lille Métropole Habitat
   (2) Forme juridique : Office Public de l'Habitat
   (3) Adresse : 425 Bd Gambetta CS 40 453 59338 TOURCOING Cedex
   (4) Numéro de SIRET : 41378250900140
   (5) Représenté par : Amélie DEBRABANDERE, directrice générale

iii) Maître d'ouvrage
   (1) Dénomination sociale : SPL Euralille
   (2) Forme juridique : Société Publique Locale
   (3) Adresse : Tour de Lille, 18ième étage, Boulevard de Turin, 59 777 EURALILLE
   (4) Numéro de SIRET : 378 224 786 00020
   (5) Représenté par : Fabrice VEYRON-CHURLET, Directeur Général

iv) Dénomination sociale : Maître d'ouvrage
   (1) Véolia[À compléter par le porteur de projet].
   (2) Forme juridique : [À compléter par le porteur de projet].
   (3) Adresse : [À compléter par le porteur de projet].
   (4) Numéro de SIRET : [À compléter par le porteur de projet].
   (5) Représenté par [NOM Prénom, Fonction À compléter par le porteur de projet].

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

D. Présentation de l'organisation prévue pour la gouvernance et la prise de décision en vue de la réalisation du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire

	Instance	Composition (présidence et partenaires)	Récurrence
Pilotage politique du projet	Comité de pilotage NPRU Lille Concorde,	**Présidé par** Madame le Maire ou son adjointe Estelle Rodes, déléguée au NPRU, et, la Vice-Présidente à la Politique de la Ville de la MEL **Partenaires représentés :** Etat, Région, Département, Bailleurs, Aménageur, partenaires opérationnels	1 COPIL par an
	Comité de suivi politique du projet d'innovation	**Présidé par** Madame le Maire ou son adjointe Estelle Rodes **Partenaires représentés :** Etat, MEL, Région, Aménageurs, Maitres d'ouvrage du projet d'innovation, partenaires associatifs et scientifiques Mêmes membres que le comité de pilotage	1 à 2 Comité de suivi politique par an
Pilotage technique du projet	Comité technique des partenaires du NPRU	**Pilotage :** Direction de projet Ville/MEL du NPRU **Partenaires représentés :** Etat, Région, Département, Bailleurs, Aménageur, partenaires opérationnels	
	Comité de suivi Quartier à santé positive	**Pilotage :** Direction de projet, avec les représentants des directions suivantes : urbanisme, risques sanitaires et urbains, proximité, démocratie participative, santé, économie sociale et solidaire, nature en ville	8 réunions par an
	Comité des partenaires Quartier à santé positive	**Pilotage :** Direction de projet, avec les partenaires opérationnels (MEL, APES, LMH, Région, ISA, DRAAF, ARS, ADEME, Euralimentaire, Pôle NSL)	

Les instances de pilotage du NPRU et du PIA seront mise à jour en 2020, pour tenir compte du passage à l'opérationnel du projet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°4 : Description du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et des dépenses de personnel pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive, secteur Concorde, Faubourg de Béthune à Lille

Avis général du comité de pilotage sur le projet proposé au terme de la phase de maturation (extrait du compte-rendu du comité de pilotage des 7 et 9 décembre 2016)

Le comité de pilotage salue l'approche intégrée mise en place pour la conduite du projet de « quartier à santé positive ». Les pistes d'action proposées sont toujours ambitieuses et présentent un niveau d'innovation avéré. En effet, la volonté de la Ville consiste à nourrir le projet de renouvellement urbain des enseignements de la phase de maturation et des réflexions en matière d'agriculture urbaine, de qualité de l'air et de lutte contre les nuisances sonores. L'ambition autour du thème de la santé devrait donc être atteint dans le cadre du NPNRU dans son ensemble à terme.

Néanmoins, le comité de pilotage regrette que la phase de maturation n'ait pas été mise davantage à profit pour approfondir ce caractère systémique du projet et de sécuriser la mise en œuvre d'opérations innovantes. Les études financées par le PIA ont été lancées tardivement et leurs résultats n'ont pas pu être examinés dans leur ensemble, à l'exception de l'étude de faisabilité du mur anti-bruit support de plusieurs usages. Toutefois, le retard pris dans le lancement des études du protocole de préfiguration dans le cadre du NPNRU (notamment l'étude urbaine ensemblière) justifie le retard de la démarche d'innovation.

Il en résulte que le projet reste encore à ce stade faiblement opérationnel et ne présente aucun investissement à court terme (2017). En particulier, l'opération pilote de réhabilitation exemplaire de Lille Métropole Habitat n'est pas garantie à ce stade.

Un rapprochement du projet de Lille avec celui de Villeurbanne serait bienvenu, de manière à échanger sur les retours d'expérience (solutions développées en matière de ventilation innovante ; évaluation d'impact sur la santé ; étude des dispositifs de traitement des nuisances en bordure de périphérique...) et permettrait de tendre vers l'ambition de constituer un référentiel quartier à santé positive.

Avis général du comité de pilotage sur le projet proposé au terme de la phase de maturation (extrait du compte-rendu du comité de pilotage du 26 mars 2019)

Bien que le projet soit moins avancé que le calendrier initialement envisagé, l'achèvement de la phase de maturation et, désormais, la stabilisation du PRU d'ensemble ont permis de préciser partiellement le plan d'actions envisagé. Le comité de pilotage salue le maintien d'une forte ambition pour développer une logique systémique de « quartier à santé positive », ainsi que la mise en place progressive de premières actions opérationnelles, notamment avec le lancement d'un AMI agriculture urbaine. Néanmoins, le comité ne peut encore se prononcer sur les investissements structurants du projet d'innovation, qui manquent encore de maturité et d'opérationnalité (en particulier l'écran acoustique multi-usages et les opérations pilotes prenant en compte des prescriptions en termes de qualité de l'air et d'acoustique).

Afin d'amorcer la dynamique et ne pas ralentir l'engagement de la phase opérationnelle, le comité valide d'ores et déjà quelques missions d'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre des actions portant sur l'amélioration des conditions d'alimentation des habitants ou à la conduite globale du projet.

C'est ainsi la prochaine échéance d'instruction qui sera structurante pour examiner les actions les plus importantes à mettre en œuvre. Une grande vigilance sera portée au niveau d'innovation démontré pour l'écran acoustique multi-usages, ainsi qu'à la bonne articulation des différentes actions présentées, avec en ligne de mire l'ambition initiale d'un projet intégré d'excellence autour de la santé.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Avis général du comité de pilotage et de sélection sur le projet proposé au terme de la phase de maturation (extrait du compte-rendu du comité de pilotage du 17 octobre 2019)

Conformément à sa décision de mars 2019, le comité de pilotage a accordé au porteur de projet un délai pour lui permettre de finaliser les études complémentaires qui avaient été validées fin 2016 et présenter un plan d'actions opérationnelles comportant les investissements les plus structurants pour le projet. Ainsi, au regard du projet d'innovation complet, le comité réitère son avis positif sur son ambition et sa cohérence d'ensemble et salue sa traduction en des opérations expérimentales d'aménagement, de réhabilitation et de construction, ainsi qu'en une démarche d'agriculture urbaine, permettant de tester en conditions réelles le traitement exemplaire de déterminants de santé dans le projet de renouvellement urbain.

Le projet fera l'objet d'une attention spécifique pour s'assurer des performances visées et son évaluation en vue de l'essaimage des actions. Plus particulièrement, les opérations pilotes de réhabilitation et de construction devront voir leurs objectifs en matière de qualité de l'air et d'acoustique confirmés en lien avec l'ANRU préalablement au démarrage des travaux.

Avis du comité de pilotage et de sélection sur les actions proposées et proposition de subventionnement au titre du PIA

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

PIA "Ville durable et solidaire" (Axe 1)	Avis favorable / favorable avec réserves (CoPil oct. 2019)
CoPil du 17 octobre 2019	Avis favorable / favorable avec réserves (CoPil précédents)
	Sursis à statuer
	Avis défavorable

date du précédent passage en CoPil: 19/03/2019

Libellé de l'action	Libellé de la sous-action en fonction de la nature de la dépense	Descriptif	Synthèse	PHASE	Type de dépenses	MOA	COPIL		Coût estimatif - Assiette de subvention HT	PIA		PIA	
							Avis COPIL	Date COPIL		Assiette de subvention validée par le COPIL	Taux subvention demandé	Montant subvention demandée	Taux subvention Proposé par COPIL	Montant subvention Proposé par COPIL
59-LILLE														
	Etude géotechnique		Action nécessaire à la fiabilisation du chiffrage de l'action d'investissement. Cette étude doit être justifiée avec le lien avec le projet urbain explicité (démontrer dans quelle mesure l'implantation du mur est un préalable au projet).	Phase 1 (2017)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable avec réserves	2016	**25 000 €**	**25 000 €**	**50%**	12 500 €	**50%**	12 500 €
Action 1a - La colline multi usages: acoustique, cultivée et solaire	Travaux	Réalisation de l'écran + talus. Assiette composée du montant global de l'opération (travaux + maitrise d'œuvre), subvention demandée représentant 88,3 % du surcoût d'innovation (correspondant au modelage spécifique du talus), soit 30% de l'assiette	**Le mur proposé ne présente pas de performance technique qui se distingue d'un mur anti-bruit "classique". L'innovation porte sur la démarche globale acoustique à l'échelle du quartier dont il est une composante majeure, ainsi que sur la vision systémique des projets : c'est le profil (écran et talus) du mur qui offre la protection acoustique suffisante pour permettre l'utilisation de nouveaux espaces extérieurs. Démarche innovante car elle prend en compte la protection des espaces extérieurs très souvent négligés au profit de protections de façade. Cette démarche globale de conception acoustique du quartier est très poussée. De plus, de nouvelles fonctions sont permises par l'opération (diversification des usages) : agriculture urbaine et centrale solaire pour le quartier. Le projet architectural et l'intégration paysagère de l'ouvrage devront faire l'objet d'une attention particulière pour garantir l'ensemble des performances visées.** Investissement support principal pour la réalisation de la colline multi-usages. Réserve: L'application de la réglementation en matière d'aides d'Etat devra être vérifiée. Le cas échéant, son taux devra être confirmé lors de la contractualisation.	Phase 2 (à compter de 2018)	Investissement	SPL	Favorable avec réserves	2019-10	**3 500 000 €**	**3 500 000 €**	**30%**	1 050 000 €	**30%**	1 050 000 €
	Travaux	Réalisation de la serre Assiette composée du montant global de l'opération (travaux + maitrise d'œuvre), subvention demandée représentant 50% de ce montant total	Investissement intrasèquement lié à la réalisation de la colline multi-usages, avec une recherche spécifique d'efficacité énergétique et environnementale de l'ouvrage (dont les solutions précises mises en place restent à définir dans le programme). Néanmoins, le coût estimé de la serre apparaît important par rapport à d'autres projets similaires. Par ailleurs, la prise en compte des besoins et des ressources des habitants afin de bénéficier de la production agricole reste à démontrer. Au-delà de la serre : cet investissement est support d'une démarche innovante et matière d'agriculture urbaine qui engage une dynamique d'acteurs complémentaires et favorisant la viabilité et la pérennité du projet. Réserves : - La maîtrise d'ouvrage définitive devra être arrêtée dans le cadre de la contractualisation - Le programme justifiant les innovations spécifiquement mise en oeuvre pour la serre et démontrant la prise en compte des besoins et des ressources des habitants, ainsi que les éléments détaillés évaluant le coût de cette serre devront être précisés dans le cadre de la contractualisation	Phase 2 (à compter de 2018)	Investissement	Collectivité publique, à définir	Favorable avec réserves	2019-10	**2 000 000 €**	**2 000 000 €**	**50%**	1 000 000 €	**20%**	400 000 €
	AMO	AMO de montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective Assiette composée du montant total de la mission d'AMO, subvention demandée représentant 75% de ce montant total	Etude nécessaire pour sécuriser le montage opérationnel de la centrale (et assurer sa pérennité). Montage complexe qui nécessite d'être anticipé en vue de la recherche d'un équilibre financier du projet qui ne sollicite pas de subvention sur le volet opérationnel de la centrale. Vigilance : garantie de pérennité et qualifications du BE qui sera choisi Attendu : mise à disposition de l'étude pour présentation et partage auprès des autres porteurs de projet du Club ANRU+	Phase 2 (à compter de 2018)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable	2019-10	**40 000 €**	**40 000 €**	**75%**	30 000 €	**75%**	30 000 €

		Installation et aménagement du site pilote: travaux de VRD et espace test. Assiette composée du montant global de l'opération (travaux + maitrise d'œuvre), subvention demandée représentant 50% de ce coût global: - travaux de voiries et d'accès aux réseaux divers (maraîchage + autres activités): 130 000€ - installation de végétaux et apport de terre végétale sur 1 m d'épaisseur: 35 000€ - espace test (container): 30 000€ - sécurisation du site: 15 500€	**Phase d'expérimentation et processus de co-construction de la future ferme urbaine qui permet de définir le modèle juridique et économique et mettre en place un véritable écosystème d'acteurs associant des porteurs de projet privés et publics, des instituts de recherche, avec un volet majeur sur la participation des habitants. L'expérimentation fait l'objet de partenariats et de projets identifiés, grâce à l'étude préalable et à l'AMI local dédié.** **Attendu pour l'expérimentation : identifier les liens éventuels avec l'agriculture rurale ou périurbaine (par exemple: créer des complémentarités avec ces agriculteurs)** Dépenses justifiées au regard de l'aménagement du site pilote et de la préfiguration du site pérenne. Réserve: La maîtrise d'ouvrage définitive devra être arrêtée dans le cadre de la contractualisation.	Phase 2 (à compter de 2018)	Investissement	SPL	Favorable avec réserves	2019-10	**210 500 €**	**210 500 €**	**50%**	105 250 €	**25%**	52 625 €
Action 2 - Préfiguration du projet d'agriculture urbaine (ferme urbaine circulaire) ***à partir des 8 projets lauréats de l'AMI local, et plus particulièrement 4 projets à vocation économique: micromaraîchage biologique en permaculture, culture de champignons en containers, microsystèmes d'aquaponie, ferme hélicicole***	~~Aménagement d'un site pilote de~~ maraichage internsif et d'un espace test hors sol	Installation et aménagement du site pilote: infrastructures et outillage (investissements liés au système de production agricole) Assiette composée du montant global de l'opération (travaux + maitrise d'œuvre) ainsi que des dépenses de R&D sur 3 ans, subvention demandée représentant 25% de ce coût global au titre d' une démarche de recherche et développement avec maitrise d'ouvrage privée: - chef de culture: 99 000€ - main d'oeuvre de construction: 37 000€ - équipe conception: 100 000€ - outillage de la ferme: 36 000€ - matériel informatique et station météo: 2000€ - système d'irrigation: 16 000€ - serre démontable (900 m²): 38 000€ - base vie: 20 000€ - frais généraux additionnels et autres frais d'exploitation: 49 350€	Dépenses justifiées au regard de l'aménagement du site pilote et de la préfiguration du site pérenne, néanmoins, le coût de la conception est largement supérieur au coût des travaux. Par ailleurs, le modèle économique repose en l'état sur une participation bénévole. Or, de manière générale, il est difficile de maintenir des bénévoles sur le long terme au regard de leur emploi du temps, de leur motivation et de leur compétence. De surcroît, les bénéfices retirés par ces bénévoles pour leur implication ne sont pas détaillés. Enfin, les habitants qui seront bénévoles et formés en phase de préfiguration ne resteront peut-être pas sur le quartier ultérieurement du fait du NPNRU. Application de la réglementation relative aux aides d'Etat Réserves : - La nature de la dépense (RGF) devra être confirmée dans le cadre de la contractualisation - Le modèle d'animation des bénévoles, ainsi que le détail de la justification des coûts devront être précisés dans le cadre de la contractualisation - Un retour d'expérience diffusable sur la phase de préfiguration, le test du modèle économique et les enseignements pour la pérennisation du dispositif devra être partagé	Phase 2 (à compter de 2018)	Investissement	Véolia	Favorable avec réserves	2019-10	**397 350 €**	**397 350 €**	**25%**	99 337,50 €	**25%**	99 337,50 €
	Expertises complémentaires	Protocole sanitaire pour étudier la contamination éventuelle de la pollution atmosphérique et les mesures préventives adaptées. Protocole de recherche sur 3 ans, déployé dès le printemps 2019 pour la mise en place des premiers dispositifs de culture, développés selon des techniques préventives.	Avis favorable. Au regard du positionnement du site en bordure directe d'un grand axe routier, action indispensable pour évaluer précisément les risques sanitaires dans le cadre de la production agricole future. Cette évaluation (pendant 3 ans) donnera lieu à des recommandations pour les porteurs de projet d'agriculture urbaine concernant les techniques agricoles, les choix culturaux et d'aménagements pérennes des sites d'agriculture urbaine en lien avec l'ambition d'un quartier à santé positive. Etude menée sur cultures réelles.		Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable	2019-03	**59 800 €**	**59 800 €**	**75%**	44 850 €	**75%**	44 850 €
	Expertises complémentaires ~~* Action rattachée directement aux investissements sur le site pilote~~	Exploration de certaines solutions techniques (utilisation de biogaz, récupération des eaux de pluie, abondement des sols)	Action nécessaire à la fiabilisation du chiffrage de l'action d'investissement et permettant d'accroitre le niveau d'ambition de l'action. Avis favorable sous réserve de précisions.	Phase 1 (2017)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable avec réserves	2016	**60 000 €**	**60 000 €**	**75%**	45 000 €	**75%**	45 000 €
	Expertises complémentaires	Construction opérationnelle du modèle économique selon les partenariats	Action nécessaire à la fiabilisation du chiffrage de l'action d'investissement. Avis favorable sous réserve de justification (articulation avec étude de faisabilité relative au mur anti-bruit de la phase de maturation).	Phase 1 (2017)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable (réserve levée)	2016	**50 000 €**	**50 000 €**	**75%**	37 500 €	**75%**	37 500 €
	AMO pour l'accompagnement de la structuration de la démarche sur le territoire, intégrant la recherche d'un modèle économique et juridique global	Accompagner la structuration du projet de ferme urbaine au fur et à mesure de son déploiement, et en lien avec le territoire et les habitants (dès la mise en place de cultures temporaires au printemps 2019). Animation de la coopération entre les divers acteurs, élaboration d'un modèle économique et juridique global qui sécurise les relations entre acteurs et assure la pérennité du modèle global. Pour le modèle économique, une expertise complémentaires sera sollicité (cf. ci-dessus - construction du modèle économique)	Avis favorable car l'accompagnement de la démarche par un AMO constitue une vraie condition de réussite du projet qui doit répondre à plusieurs enjeux (coopérations des 12 acteurs de l'AMI, intégration des habitants, etc.). Nécessité d'être accompagné pour l'animation de la démarche sur 2 ans. Compétences attendues : méthode d'animation participative, expertise juridique et économique, connaissance des modèles innovants de coopérations entre acteurs privés et publics à l'échelle d'un projet territorial Enjeu d'un accord de subvention au plus vite pour lancement marché sans attendre et assurer mobilisation continue des porteurs de projet.	Phase 2 (à compter de 2018)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable	2019-03	**60 000 €**	**60 000 €**	**75%**	45 000 €	**75%**	45 000 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	AMO pour le suivi des cibles de la démarche à Santé Positive dans le projet de renouvellement urbain	AMO sur une durée de 2 ans	AMO sur une durée de 2 ans. Action nécessaire à la prise en compte de la dimension santé dans le projet. Il s'agira d'identifier dans le cadre des études NPRNU les actions les plus innovantes sur les thèmes bruit et qualité de l'air. Le Porteur est invité à fournir des précisions sur la nature de la prestation (et la manière dont elle s'articule avec le groupement de MOE de l'étude urbaine NPNRU).	Phase 1 (2017)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable (réserve levée)	2016	**80 000 €**	**80 000 €**	**75%**	60 000 €	**75%**	60 000 €
	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Prestations d'AMO sur la qualité de l'air intérieur, l'acoustique et l'énergie: diagnostic initial acoustique et qualité de l'air, programmation, assistance à désignation d'une maitrise d'oeuvre qualifiée, contrôles finaux, accompagnement des services de maintenance et sensibilisation des habitants (1% coûts travaux)	Mission d'AMO indispensable pour la réalisation de l'opération pilote selon une démarche d'excellence grâce à la définition des objectifs opérationnels et l'établissement d'une méthodologie permettant de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs à la fin des travaux.	Phase 2 (à compter de 2018)	Etudes ou missions d'ingénierie	LMH	Favorable	2019-10	**213 169,64 €**	**213 169,64 €**	**80%**	170 535,71 €	**80%**	170 535,71 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Assiette composée du montant total des travaux (maitrise d'œuvre et travaux), subvention demandée représentant environ 6% de ce coût global (établie sur la prise en compte de 70% des surcoûts estimés, correspondant à la maîtrise d'oeuvre spécifique air, bruit et énergie (2,6% coûts travaux), concepteur (1% coûts travaux), et surcoûts travaux estimés liés à la prise en compte des cibles qualité de l'air intérieur (3% coûts travaux) et traitement acoustique (2% coûts travaux))	Opération prometteuse au regard du référentiel établi, et permettant de tester les prescriptions en matière de performance acoustique et air en réhabilitation. L'ambition affichée ("atteindre les niveaux de performance du neuf") est tout à fait importante. Cependant, elle reste insuffisamment définie à ce stade du projet d'innovation et l'ambition reste ainsi à démontrer d'un point de vue technique. Réserves : Les précisions suivantes devront être partagées et feront l'objet d'une validation par l'ANRU **en amont** du démarrage des travaux: - fournir le diagnostic de l'existant - fournir la programmation détaillée et chiffrée avec des précisions apportées pour chaque solution qui sera mise en oeuvre (une action / une fiche du référentiel / un objectif / un montant) - préciser les niveaux à atteindre et ceux qui sont dépassés (ex : labels E+C-)	Phase 2 (à compter de 2018)	Investissement	LMH	Favorable avec réserves	2019-10	**21 316 963,20 €**	**21 316 963,20 €**	**6%**	1 283 281,19 €	**6%**	1 283 281,19 €
Action 3- Création d'un référentiel air et bruit et expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans des opérations pilotes	AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Prestations d'AMO pour la mise en œuvre des objectifs d'exclennce et de confort air, bruit, énergie: programmation (définition d'objectifs acoustique, qualité de l'air et énergie dans le projet, par espace et dans le temps), assistance à désignation d'un maîtrise d'œuvre qualifiée, mesure de l'atteinte des objectifs air, bruit et énergie fixés initialement, suivi post chantier spécifique aux objectifs d'excellence (1% coûts travaux)	Mission d'AMO indispensable pour la réalisation de l'opération pilote selon une démarche d'excellence grâce à la définition des objectifs opérationnels et l'établissement d'une méthodologie permettant de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs à la fin des travaux.	Phase 2 (à compter de 2018)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable	2019-10	**208 821,09 €**	**208 821,09 €**	**80%**	167 056,87 €	**80%**	167 056,87 €
	Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions *("Cité des équipements": médiathèque, groupe scolaire et centre petite enfance)*	Assiette composée du montant total des travaux (maitrise d'œuvre et travaux), subvention demandée représentant environ 4,3% de ce coût global (établie sur la prise en compte de 50% des surcoûts estimés, correspondant à la maîtrise d'oeuvre spécifique air, bruit et énergie (2,6% coûts travaux), concepteur (1% coûts travaux), et surcoûts travaux estimés liés à la prise en compte des cibles qualité de l'air intérieur (3% coûts travaux) et traitement acoustique (2% coûts travaux))	Opération prometteuse au regard du référentiel établi, et permettant de tester les prescriptions en matière de performance acoustique et air en construction. Le potentiel de réplicabilité à terme est important au regard des mutations du quartier. Cependant, l'opération reste insuffisamment définie à ce stade du projet d'innovation et l'ambition et sa traduction technique devront être affermies. Montant de subvention revu à environ 3% du coût total de l'opération (établi sur la prise en compte de 35% des surcoûts estimés) Réserves : Les précisions suivantes devront être partagées et feront l'objet d'une validation par l'ANRU **en amont** du démarrage des travaux: - fournir des éléments de REX de l'opération de construction d'une crèche en cours sur le quartier et faisant l'objet de prescriptions sur la qualité de l'air et le traitement acoustique pour améliorer, voire aller au-delà de ce qui a été testé sur la crèche - préciser les contraintes du site / projet - fournir la programmation détaillée et chiffrée avec des précisions apportées pour chaque solution qui sera mise en oeuvre (une action / une fiche du référentiel / un objectif / un montant) - préciser les niveaux à atteindre et ceux qui sont dépassés (ex : labels E+C-)	Phase 2 (à compter de 2018)	Investissement	Ville de Lille	Favorable avec réserves	2019-10	**20 882 109 €**	**20 882 109 €**	**4,3%**	897 930,69 €	**3%**	628 551,48 €
	Aménagement participatif	Expérimentation d'un design sonore participatif sur l'espace public: Assiette composée du montant total de la mission d'AMO , subvention demandée représentant 75% de ce montant total	Degré d'innovation insuffisant : la présentation de l'action ne fait pas ressortir d'élément différenciant d'un jardin sonore	Phase 2 (à compter de 2018)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Défavorable	2019-10	**30 000 €**	**0 €**	**75%**	22 500 €	**0%**	0 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Action 4 - Communication engageante *(dispositif exéprimental d'accompagnement des habitants dans leurs usages et pratiques quotidiennes en lien avec la démarche de santé positive)*	Méthodologie de communication	Définir une méthodologique de communication engageante sur les bénéfices sur les santé, expérimentation sur 250 logements (60 €/logement)	Action nécessaire à la prise en compte de la dimension santé dans le projet. Avis favorable (chiffrage revu ensuite avec le porteur de projet) avec la nécessité de préciser la méthodologie envisagée pour justifier le caractère innovant.	Phase 1 (2017)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable avec réserves	2016	**15 000 €**	**40 000 €**	**75%**	11 250 €	**75%**	30 000 €
Action 5 - Evaluation de la démarche Quartier à santé positive		Mise en place d'indicateurs et d'outils de mesure pour capitaliser l'expérience, mesurer les impacts de la démarche et favoriser sa reproductibilité: Assiette composée du montant total de la mission d'AMO , subvention demandée représentant 75% de ce montant total	Démarche nécessaire pour s'assurer de la capitalisation des acquis de la démarche transervsale d'innovation pour redéploiement ultérieur. Pour garantir une évaluation poussée, l'assiette et le taux de subvention sont revus à la hausse pour intégrer des éléments de mission plus importants, y compris un volet dédié à la communication et à la valorisation du projet expérimental. Réserve: le contenu et les modalités de mise en œuvre de la mission d'évaluation doivent être revues en lien étroit avec l'ANRU.	Phase 2 (à compter de 2018)	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	Favorable avec réserves	2019-10	**40 000 €**	**100 000 €**	**75%**	30 000 €	**80%**	80 000 €
Chargé de mission PIA	1 ETP chargé de mission innovation et renouvellement urbain pendant 2 ans (depuis sept. 2017)	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain - placé aux côtés de la Directrice du renouvellement urbain, en charge du pilotage des actions (notamment 1a et 1b), de l'AMO santé et de la communication.	Avis favorable avec réserves (justifier nécessité d'un poste à temps plein pour le lancement de la démarche alors que le Porteur n'a pas encore précisé le montage et la MOA des actions les plus structurantes liées au mur anti-bruit).	Phase 1 (2017)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	Favorable (réserve levée)	2016	**120 000 €**	**200 000 €**	**50%**	60 000 €	**50%**	100 000 €
	1 ETP chargé de mission innovation et renouvellement urbain pendant 3 ans supplémentaires	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain placé aux côtés de la Directrice du renouvellement urbain, en charge du pilotage des actions, de l'AMO santé et de la communication.	Avis favorable. Cf. décision COPIL du 14/12/2018.	Phase 2 (à compter de 2018)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	Favorable	2019-03	**180 000 €**	**300 000 €**	**50%**	90 000 €	**50%**	150 000 €
	1 ETP chargé de mission innovation et renouvellement urbain pendant 2 ans supplémentaires (2023-24)	Chargé de mission innovation et renouvellement urbain placé aux côtés de la Directrice du renouvellement urbain, en charge du pilotage des actions	Cette demande est légitime au regard du temps du projet. Cependant, le financement des postes de conduite de projet est limité à 5 ans selon la jurisprudence établie par le CoPil.	Phase 2 (à compter de 2018)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	Défavorable	2019-10	**200 000 €**	**0 €**	**50%**	100 000 €	**0%**	0 €
	1 ETP chargé de mission agriculture urbaine et renouvellement urbain pendant 4 ans (2020-2024)	Chargé de mission placé aux côtés de la Directrice du renouvellement urbain, en charge du pilotage du projet d'agriculture urbaine	Projet qui nécessite un fort degré de pilotage et d'animation (lauréats de l'AMI, AMO, démarche participative avec les habitants, suivi de projet avec Véolia du site pilote, etc.) et qui justifie un chargé de mission. Durée rapportée à la phase d'expérimentation site pilote (3 ans)	Phase 2 (à compter de 2018)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	Favorable	2019-10	**400 000 €**	**300 000 €**	**50%**	200 000 €	**50%**	150 000 €
	0,5 ETP chargé de mission capitalisation et évaluation pendant 3 ans (2020-2023)	Chargé de mission placé aux cotés de la Directrice du renouvellement urbain, en charge du pilotage et de l'animation de l'obsevatoire du Quartier à santé positive	Démarche d'évaluation centrale et poste de doctorant intéressant, mais non prioritaire dans l'allocation des crédits au titre du PIA. De surcroît, il risque d'intervenir en doublon du chef de projet innovation qui doit piloter l'ensemble du projet, y compris l'AMO en charge de la démarche de capitalisation et d'évaluation (qui - elle - doit être renforcée) et plus largement le suivi de quartier à santé positive.	Phase 2 (à compter de 2018)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	Défavorable	2019-10	**150 000 €**	**0 €**	**50%**	75 000 €	**0%**	0 €
								total	**50 238 712,93 €**	**50 043 712,93 €**		**5 636 991,96 €**		**4 636 237,75 €**
								sous-total CoPil 7 et 9 décembre 2016		455 800 €				280 000 €
								sous-total CoPil 26 mars 2019		419 000 €				210 000 €
								sous-total CoPil 17 octobre 2019		49 168 912,93 €				4 111 387,75 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le comité de pilotage propose d'allouer au porteur de projet et ses partenaires une subvention maximale de 4 636 237,75€ au titre du PIA pour les actions validées en décembre 2016, mars 2019 et octobre 2019 dans le cadre de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation.

Le directeur général de l'ANRU adressera au porteur de projet une autorisation de démarrage anticipée pour les actions ayant fait l'objet d'un avis « favorable » ou « favorable avec réserves » du comité de pilotage.

Conformément aux attendus formulés dans le tableau financier, les actions faisant l'objet d'un avis favorable avec réserves, telles que proposées par le porteur de projet dans son dossier de demande de financement, devront faire l'objet d'ajustements qui seront réalisés en lien étroit avec l'ANRU. Pour donner lieu au conventionnement avec l'ANRU et au versement de la subvention globale, le plan d'actions ainsi amendé pourra être soumis à la validation du comité de pilotage.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°5 : Décisions du premier ministre en date du 1er août 2019 et en date du 12 novembre 2019 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive, secteur Concorde, Faubourg de Béthune à Lille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Décision n° 2019 – VDS - 12

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative, notamment son article 8, tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par l'article 134 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu la convention du 12 décembre 2014 modifiée entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir (action « Ville durable et solidaire », excellence environnementale du renouvellement urbain ») ;

Vu le décret du 5 janvier 2018 modifié portant délégation de signature;

Vu le dépôt du dossier de demande de subvention en date du 12 février 2019 et ses compléments du 12 mars 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage national « Ville durable et solidaire » du 7 et 9 décembre 2016 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage national « Ville durable et solidaire » du 26 mars 2019,

Décide :

Article 1

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est autorisée à contractualiser pour le projet de Lille, dans la limite d'une participation des maximale Investissements d'avenir de 524 850 €, sous forme de subvention, correspondant à 59,99 % de l'assiette éligible.

Titulaire	Localisation	Assiette éligible (en €)	Montant de l'aide (en €)
Ville de Lille	Lille	874 800	524 850

Article 2

La contractualisation mentionnée à l'article 1 doit intervenir dans un délai de neuf mois (délai franc). A défaut la présente décision devient caduque.

Fait à Paris, le

01 AOUT 2019

Pour le Premier ministre et par délégation,
le Secrétaire général pour l'investissement

Guillaume BOUDY

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Décision n° 2019 – VDS - 19

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8, tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par l'article 134 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu la convention du 12 décembre 2014 modifiée entre l'État et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir (action « Ville durable et solidaire », excellence environnementale du renouvellement urbain ») ;

Vu le décret du 5 janvier 2018 modifié portant délégation de signature ;

Vu le dépôt du dossier de demande de subvention en date du 17 août 2019 et ses compléments du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage national « Ville durable et solidaire » du 17 octobre 2019 ;

Vu la décision Premier ministre n°2019-VDS-12 du 1er août 2019,

Décide :

Article 1

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est autorisée à contractualiser pour le projet de Lille, dans la limite d'une participation maximale des Investissements d'avenir de 4 111 388 €, sous forme de subvention, correspondant à 8,36 % de l'assiette éligible.

Titulaire	Localisation	Assiette éligible (en €)	Montant de l'aide (en €)
Ville de Lille	Lille	49 168 913	4 111 388

Cette décision porte la participation maximale des Investissements d'avenir à 4 636 238 € pour le projet porté par la Ville de Lille au titre de l'action « Ville durable et solidaire ».

Article 2

La contractualisation mentionnée à l'article 1 doit intervenir dans un délai de neuf mois (délai franc). A défaut la présente décision devient caduque.

Fait à Paris, le

12 NOV. 2019

Pour le Premier ministre et par délégation,
le Secrétaire général pour l'investissement

Guillaume BOUDY

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°6 : Lettres de notification et d'autorisation de démarrage anticipé du Directeur général de l'ANRU en date du 27 décembre 2016, en date du 29 avril 2019 et en date du 29 octobre 2019 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation Quartier à santé positive, secteur Concorde, Faubourg de Béthune à Lille

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 27 DEC. 2016

Madame Martine AUBRY
Ancienne Ministre, Maire de Lille
Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille
Ville de Lille
1 rue du Ballon – BP 749
59034 Lille Cedex

N/Réf : ANRU/DS2A/PIA/ PIA D-16-0265
Affaire suivie par : Kim CHIUSANO
Tél : 06.15.24.82.81 – courriel : kchiusano@anru.fr

Objet : Autorisation conditionnelle de démarrage d'actions pour la phase de mise en oeuvre du projet d'innovation "Emergence d'une stratégie urbaine pour un quartier à santé positive sur le secteur Concorde à Lille" dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain"

Madame la Ministre,

Lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt relatif à l'action « Ville durable et solidaire » du Programme d'investissements d'avenir (PIA), votre projet d'innovation pour le quartier du Secteur Sud a été accompagné en 2016 pour traduire la stratégie déterminée en actions opérationnelles, à travers l'appui d'experts mobilisés par l'ANRU et le co-financement par le PIA d'un programme d'études et d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de votre collectivité.

Au terme de cette phase de maturation, vous avez remis à l'ANRU un dossier de demande de financement pour la phase de mise en oeuvre de votre projet, présentant un programme d'innovations pluriannuel composé d'actions opérationnelles, d'études ou missions d'ingénierie complémentaires et de dépenses de personnel.

Afin d'apprécier le niveau d'innovation des propositions, leur ambition en matière d'excellence environnementale, leur contribution aux objectifs du PIA (augmentation du reste pour vivre des habitants et renforcement de l'attractivité du quartier concerné) mais aussi leur bonne articulation au NPNRU, ce dossier a fait l'objet d'une expertise technique mobilisant l'ANRU, ses délégations territoriales (services déconcentrés de l'Etat), des partenaires (Ademe, Anah) ainsi que des experts de l'innovation et l'excellence environnementale (CMI et Egis).

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45307653000017
APE : 8411Z

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Après examen de votre dossier de demande de financement, le Comité de pilotage de l'action du PIA, réuni les 7 et 9 décembre 2016, a pris les décisions suivantes :

Actions validées par le Comité de pilotage (avis favorable ou favorable avec réserves)

Les actions suivantes ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserves et bénéficieront à ce titre d'un co-financement par le PIA :

Intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, rémunération de personnel)	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA (arrondi à l'entier)	Montant plafond de la subvention PIA	Avis du comité de pilotage
Etude géotechnique pour la réalisation d'un mur écran acoustique photovoltaïque, déployant et support de l'agriculture urbaine	Ingénierie	Ville de Lille	25 000 €	50 %	12 500 €	Favorable avec réserves
Expertises complémentaires pour l'exploration de certaines solutions techniques pour la réalisation de serres de production maraîchère constituant des parois acoustiques entre le quartier et le périphérique	Ingénierie	Ville de Lille	60 000 €	75 %	45 000 €	Favorable avec réserves
Expertises complémentaires pour la construction opérationnelle du modèle économique pour la réalisation de serres de production maraîchère constituant des parois acoustiques entre le quartier et le périphérique	Ingénierie	Ville de Lille	50 000 €	75 %	37 500 €	Favorable avec réserves
AMO pour le suivi des cibles de la démarche à Santé Positive dans le projet de renouvellement urbain	Ingénierie	Ville de Lille	80 000 €	75 %	60 000 €	Favorable avec réserves
Méthodologie de communication engageante (phase d'expérimentation)	Ingénierie	Ville de Lille	40 000 €	75 %	30 000 €	Favorable avec réserves
Chargé de mission PIA (1 ETP sur 2 ans)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	200 000 €	50 %	100 000 €	Favorable avec réserves
			Total : 465 000 € HT		Total : 285 000 €	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Par la présente, j'autorise donc le démarrage de ces actions à compter du 1 janvier 2017, date à partir de laquelle les dépenses qui leur seront liées seront éligibles pour le calcul de la subvention et le versement de la participation financière du programme. L'attribution définitive des financements du PIA interviendra après la décision de subventionnement du Premier Ministre et la signature de la convention attributive de subvention entre l'ANRU et chaque maître d'ouvrage pour les actions dont il a la charge.

Les actions font l'objet d'un avis favorable sous conditions et devront par conséquent être ajustées ou précisées en lien avec l'ANRU pour que les réserves soient levées. L'avis du Comité de pilotage ainsi que celui du Comité d'engagement du NPNRU pourront le cas échéant être sollicités à cette fin, sur la base des nouveaux éléments produits.

Sursis à statuer pour les autres actions

Les autres actions proposées ont été considérées comme insuffisamment matures pour donner lieu à une délibération du comité de pilotage. Aussi, ce dernier se réunira en septembre 2017 pour statuer sur celles-ci.

Les livrables complémentaires issus des études et missions d'ingénierie de la phase de maturation devront avoir été transmis à l'ANRU d'ici le 31 juillet 2017, ainsi que les compléments permettant de définir précisément les actions opérationnelles concernées (maîtrises d'ouvrage, plans de financement, calendrier opérationnel, ...).

Les équipes de l'ANRU, en lien avec les délégués territoriaux de l'Agence, ordonnateurs délégués pour la phase de mise en œuvre des projets d'innovation, vous accompagneront dans le déploiement de cette phase opérationnelle. Kim Chiusano (kchiusano@anru.fr), Chargée de mission « Innovation et Excellence environnementale », se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous remercie de votre mobilisation au service de l'innovation dans les quartiers en renouvellement urbain. Il s'agit d'un véritable levier pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Je prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma meilleure considération.

De quoi continuer à bien avancer sur le projet en lien bien NPNRU et PIA. Le projet s'annonce très intéressant. Bien à vous.

N.

Nicolas GRIVEL

Copie : M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général
Rénovation Urbain
13 SEP. 2019

Paris, le 29 AVR. 2019

Madame Martine AUBRY
Ancienne Ministre, Maire de Lille
Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille
Ville de Lille
1, rue du Ballon - BP 749
59034 Lille Cedex

N/Réf : ANRU/DS2A/PIA D-19-0679
Affaire suivie par : Enzo DAUPHINOT
Tél : 01.53.63.56.81 – courriel : edauphinot@anru.fr

Objet : Deuxième autorisation conditionnelle de démarrage d'actions pour la phase de mise en oeuvre du projet d'innovation "Emergence d'une stratégie urbaine pour un quartier à santé positive sur le secteur Concorde à Lille" dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain"

Qualité et Développement de la Ville
12 SEP. 2019

Madame la Ministre,

Lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt relatif à l'action « Ville durable et solidaire » (VDS) du Programme d'investissements d'avenir (PIA), vous avez remis à l'ANRU en octobre 2016 un dossier de demande de financement pour la phase de mise en œuvre de votre projet d'innovation sur le secteur Concorde à Lille.

Ce dossier présentait un programme d'innovations pluriannuel qui a pu être défini grâce à l'accompagnement dont vous avez bénéficié en phase de maturation. Le comité de pilotage de l'axe 1 de l'action VDS du PIA (COPIL) s'est réuni les 7 et 9 décembre 2016 pour statuer sur ce plan d'actions composé d'investissements, d'études complémentaires et de dépenses de personnel. Par courrier en date du 27 décembre 2016, j'ai ainsi autorisé le démarrage de dépenses d'ingénierie et d'un poste de conduite de projet à compter du 1er janvier 2017 dont le montant total s'élevait à 455 000€ HT, et pour lesquels la subvention du PIA accordée s'élevait à 285 000€. En raison de leur manque de maturité, je vous ai également fait part du report de la décision du comité sur les autres actions, notamment pour garantir une meilleure articulation avec le projet de renouvellement urbain d'ensemble.

Suite à votre passage devant le Comité d'Engagement pour le NPNRU en novembre 2018, vous avez remis un dossier de demande de financement actualisé permettant une nouvelle instruction du dossier. Le COPIL s'est réuni le 26 mars 2019 pour examiner des missions d'ingénierie complémentaires nécessaires à l'engagement de premières actions et le renouvellement du poste de conduite du projet d'innovation.

Ces actions ont reçu un avis favorable et sont précisées en annexe du présent courrier. Par la présente, j'autorise le démarrage de ces actions à compter de ce jour, date à partir de laquelle les dépenses qui leur seront liées seront éligibles pour le calcul de la subvention et le versement de la participation financière du programme. L'attribution des financements du PIA interviendra après la décision de subventionnement du Premier Ministre et la signature d'une convention attributive de subvention (CAS) entre le Préfet de Département, ordonnateur délégué de l'ANRU, et chaque maître d'ouvrage pour les actions dont il a la charge.

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 50
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

0919A12610

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Les autres actions devront être précisées à travers les études complémentaires à conduire et la remise d'un nouveau dossier de demande de financement, et seront examinées par le comité à l'automne, dans la perspective d'aboutir à un plan d'actions définitif.

Je vous remercie de bien vouloir rendre compte à l'ANRU tous les trois mois de l'avancée de votre projet et plus spécifiquement des actions subventionnées dans le cadre du PIA, en portant à la connaissance de mes équipes les points d'alerte éventuels.

Les équipes de l'ANRU, en lien avec les délégués territoriaux de l'Agence, ordonnateurs délégués pour la phase de mise en œuvre des projets d'innovation, vous accompagneront dans le déploiement de cette phase opérationnelle. Enzo DAUPHINOT (edauphinot@anru.fr), chargé de mission au sein du pôle « Innovation et Ville durable », se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma meilleure considération.

Bien cordialement

Nicolas GRIVEL

Copies :

-M. Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, Délégué Territorial de l'ANRU

- M. Eric FISSE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, Délégué Territorial adjoint de l'ANRU

Annexe

Actions validées par le comité de pilotage (avis favorable ou favorable avec réserves) du 26 mars 2019

Les actions suivantes ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserves et bénéficieront à ce titre d'un co-financement par le PIA :

Intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, rémunération de personnel)	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Avis du comité de pilotage
Etude sur l'impact de la pollution atmosphérique	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	**59 800,00 €**	**75%**	**44 850,00 €**	Favorable
Mission d'assisrance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la structuration d'un projet partagé de ferme urbaine intégré au territoire	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	**60 000,00 €**	**75%**	**45 000,00 €**	Favorable
Chargé de mission PIA (1 ETP sur 3 ans)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	**300 000,00 €**	**50%**	**150 000,00 €**	Favorable
		[redacted]	[redacted]		[redacted]	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 29 OCT. 2019

Madame Martine AUBRY
Ancienne Ministre, Maire de Lille
Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille
Ville de Lille
1, rue du Ballon - BP 749
59034 Lille Cedex

N/Réf : ANRU/DS2A/PIA D-19-0762
Affaire suivie par : Enzo DAUPHINOT
Tél : 01.53.63.56.81 – courriel : edauphinot@anru.fr

Objet : Troisième autorisation conditionnelle de démarrage d'actions pour la phase de mise en oeuvre du projet d'innovation "Emergence d'une stratégie urbaine pour un quartier à santé positive sur le secteur Concorde à Lille" dans le cadre du PIA "Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain"

Madame la Ministre,

Lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt relatif à l'action « Ville durable et solidaire » (VDS) du Programme d'investissements d'avenir (PIA), vous avez remis à l'ANRU en juillet 2019 un dossier de demande de financement complémentaire pour la phase de mise en œuvre de votre projet d'innovation sur le secteur Concorde à Lille.

Pour rappel, votre projet d'innovation a déjà donné lieu à deux reprises à une instruction par le comité de pilotage de l'axe 1 de l'action VDS du PIA (COPIL) pour la phase de mise en œuvre, et ont ainsi été autorisés :

- Par courrier en date du 27 décembre 2016, le démarrage de dépenses d'ingénierie complémentaires pour accompagner le démarrage opérationnel et le prolongement d'un poste de conduite de projet à compter du 1er janvier 2017 pour lesquels la subvention du PIA.
- Par courrier en date du 29 avril 2019, le démarrage de dépenses d'ingénierie et la création du poste de conduite, pour lesquels la subvention PIA accordée s'élevait à 239 850 €

Dans cette continuité, le COPIL s'est à nouveau réuni le 17 octobre dernier pour examiner le plan d'actions complémentaire comprenant les opérations structurantes du projet d'innovation, composé de dépenses d'ingénierie, d'investissement et de rémunération de personnel, et qui a pu être défini grâce aux études préalables et à l'accompagnement dont vous avez bénéficié.

Les actions ayant reçu dans ce cadre un avis favorable ou favorable avec réserves ainsi que les actions ayant reçu un avis défavorable sont précisées en annexe du présent courrier. Par la présente, j'autorise donc le démarrage des actions ayant reçu un avis favorable ou favorable avec réserves, à compter de ce jour, date à partir de laquelle les dépenses qui leur seront liées seront éligibles pour le calcul de la subvention et le versement de la participation financière du programme.

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

L'attribution définitive des financements du PIA interviendra après la décision de subventionnement du Premier Ministre et la signature d'une convention attributive de subvention (CAS) entre le préfet de département, ordonnateur délégué de l'ANRU, et chaque maître d'ouvrage pour les actions dont il a la charge.

Les actions faisant l'objet d'un avis favorable sous conditions devront être ajustées ou précisées en lien avec l'ANRU pour que les réserves soient levées en amont de la signature de la CAS les concernant. L'avis du comité de pilotage ainsi que celui du comité d'engagement du NPNRU pourront le cas échéant être sollicités à cette fin, sur la base des nouveaux éléments produits. Plus spécifiquement, j'attire votre attention sur le fait que les opérations pilotes pour mettre en œuvre le référentiel air-bruit-énergie devront voir leurs objectifs précisés et validés par l'ANRU avant tout démarrage des travaux.

Je vous remercie de bien vouloir rendre compte à l'ANRU tous les trois mois de l'avancée de votre projet d'innovation et plus spécifiquement des actions subventionnées dans le cadre du PIA, en portant à la connaissance de mes équipes les points d'alerte éventuels.

Les équipes de l'ANRU, en lien avec les délégués territoriaux de l'Agence, ordonnateurs délégués pour la phase de mise en œuvre des projets d'innovation, vous accompagneront dans le déploiement de cette phase opérationnelle. Enzo DAUPHINOT (edauphinot@anru.fr), chargé de mission au sein du pôle « Innovation et Ville durable », se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma meilleure considération.

Bien cordialement

Nicolas GRIVEL

Copies :

-M. Michel LALANDE, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, Délégué Territorial de l'ANRU

- M. Eric FISSE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU

- M. Daniel BARNIER, Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, Délégué Territorial adjoint de l'ANRU, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe

Actions validées par le comité de pilotage (avis favorable ou favorable avec réserves) du 17 octobre 2019

Les actions suivantes ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserves et bénéficieront à ce titre d'un co-financement par le PIA :

Intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, rémunération de personnel)	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA (arrondi à l'entier)	Montant plafond de la subvention PIA	Avis du comité de pilotage
La colline multi usages: acoustique, cultivée et solaire						
Réalisation de l'écran et du talus.	Investissement	SPL	**3 500 000,00 €**	**30%**	**1 050 000,00 €**	Favorable avec réserves
Réalisation de la serre	Investissement	Ville ou MEL ou SPL	**2 000 000,00 €**	**20%**	**400 000,00 €**	Favorable avec réserves
AMO de montage opérationnel de la centrale photovoltaïque en autoconsommation collective	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	**40 000,00 €**	**75%**	**30 000,00 €**	Favorable
Préfiguration du projet d'agriculture urbaine (ferme urbaine circulaire)						
Aménagement d'un site pilote de maraichage internsif et d'un espace test hors sol : travaux de VRD et espace test	Investissement	Ville ou MEL ou SPL	**210 500,00 €**	**25%**	**52 625,00 €**	Favorable avec réserves
Aménagement d'un site pilote de maraichage internsif et d'un espace test hors sol : infrastructures et outillage (investissements liés au système de production agricole)	Investissement	Véolia	**397 350,00 €**	**25%**	**99 337,50 €**	Favorable avec réserves
Création d'un référentiel air et bruit et expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans des opérations pilotes						
AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Etudes ou missions d'ingénierie	LMH	**213 169,64 €**	**80%**	**170 535,71 €**	Favorable
Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réhabilitation de la barre Renoir	Investissement	LMH	**21 316 963,20 €**	**6%**	**1 283 281,19 €**	Favorable avec réserves
AMO pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	**208 821,09 €**	**80%**	**167 056,87 €**	Favorable
Travaux pour l'expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans la réalisation d'un équipement public multifonctions	Investissement	Ville de Lille	**20 882 109,00 €**	**3%**	**628 551,48 €**	Favorable avec réserves

Annexe

Actions validées par le comité de pilotage (avis favorable ou favorable avec réserves) du 17 octobre 2019

Les actions suivantes ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserves et bénéficieront à ce titre d'un co-financement par le PIA :

Evaluation de la démarche Quartier à santé positive						
AMO Evaluation de la démarche Quartier à santé positive	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	**100 000,00 €**	**80%**	**80 000,00 €**	Favorable avec réserves
Chargé de mission PIA						
Chargé de mission Agriculture Urbaine et renouvellement Urbain (1 ETP sur 3ans)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	**300 000,00 €**	**50%**	**150 000,00 €**	Favorable
		Total:	**49 168 912,93 €**		**4 111 387,75 €**	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Actions rejetés par le comité de pilotage du 17 octobre 2019

Les actions suivantes ont reçu un avis défavorable et ne bénéficieront pas, à ce titre, d'un co-financement par le PIA :

Intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, rémunération de personnel)	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA sollicité	Montant plafond de la subvention PIA sollicité	Avis du comité de pilotage
Création d'un référentiel air et bruit et expérimentation d'une démarche d'excellence air, bruit et énergie dans des opérations pilotes						
Expérimentation d'un design sonore participatif sur l'espace public	Etudes ou missions d'ingénierie	Ville de Lille	30 000,00 €	75%	22 500,00 €	Défavorable
Conduite du projet d'innovation						
Chargé de mission innovation et renouvellement urbain (1 ETP sur 2 ans supplémentaires)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	200 000,00 €	50%	100 000,00 €	Défavorable
Chargé de mission capitalisation et évaluation (0,5 ETP sur 3 ans)	Rémunération de personnel	Ville de Lille	150 000,00 €	50%	75 000,00 €	Défavorable
		Total:	**380 000,00 €**		**197 500,00 €**	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Programme d'investissements d'avenir « Villes et territoires durables » (Programme 414)

Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »

Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale
pour le renouvellement urbain »

Convention cadre
de mise en œuvre du projet d'innovation
« Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville »

N° VD-CO-002-18-401-ROUBAI-0

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

SOMMAIRE

Article 1. Objet de la Convention Cadre 5

Article 2. Définitions et acronymes 5

Article 3. Entrée en vigueur et fin de la Convention 7

Article 4. Quartier concerné 7

Article 5. Articulation avec le projet de renouvellement urbain 7

Article 6. Contenu de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation et autorisation de démarrage anticipé 9

Article 7. Engagements des signataires et montant prévisionnel maximum de la subvention PIA allouée 9

Article 8. Processus de suivi de l'exécution du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et modalités de compte rendu 10

Article 9. Avenant 10

Article 10. Conséquences du non-respect des engagements 11

Article 11. Résiliation 11

Article 12. Communication et retour d'expériences 12

Article 13. Traitement des litiges 12

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CONVENTION CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INNOVATION

« Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville »

Vu la convention du 12 décembre 2014 en vigueur entre l'Etat et l'Agence relative au programme d'investissements d'avenir (Action : « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »).

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) approuvé par le Premier ministre par l'arrêté du 7 avril 2015.

Vu le règlement général et financier relatif au Programme d'Investissements d'avenir « Ville et territoires durables » (Programme 414) - Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » - Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain », approuvé par le comité de pilotage et de sélection de l'action en date du 12 mai 2017 et validé par le CGI le 19 mai 2017.

Vu le Règlement Général de l'ANRU modifié relatif au NPNRU, en vigueur.

Vu le Régime d'aides exempté de notification n°SA 42 457 relatif aux programmes « ville durable » pris sur la base du régime général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne du 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Vu la lettre de notification du CGI, en date du 7 décembre 2015, de la décision du Premier Ministre du 10 décembre 2015 concernant la sélection du projet d'innovation « Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville » dans le cadre de l'AMI.

Vu la Convention cadre de la phase de maturation du projet n°VD-CM-002-16-401-0 en date du 1er avril 2016 et son avenant en date du 15 décembre 2016.

Vu la décision du premier ministre n°2017-VDS-26 en date du 16 novembre 2017 pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation « Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville ».

Vu la lettre de notification et d'autorisation de démarrage anticipé du Directeur Général de l'ANRU en date du 17 novembre 2017 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation « Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville ».

ENTRE

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU, opérateur agissant au nom et pour le compte de l'Etat, représentée par son Directeur Général, Nicolas Grivel,

Le Préfet du département du Nord (délégué territorial de l'Agence au titre du NPNRU et ordonnateur délégué au titre du PIA « Ville et territoires durables » (Programme 414) - Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » - Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »), Michel Lalande,

Et

La Métropole Européenne de Lille,

- Dénomination sociale : Métropole Européenne de Lille
- Forme juridique : Métropole

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- Adresse : 1 rue du Ballon – CS 50749 – 59034 LILLE CEDEX
- Numéro de SIRET : 245 900 410 00011
- Représentée par Mme Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente Politique de la ville, dûment habilitée à cet effet,

La Ville de Roubaix,

- Dénomination sociale : Commune de Roubaix
- Forme juridique : Commune
- Adresse : 17 Grand Place BP 737 59066 Roubaix Cedex 1
- Numéro de SIRET : 215 905 126 00011
- Représenté par M. Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommées le Porteur de projet[1],

Ensemble dénommé les « Parties », individuellement une « Partie ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du Programme d'investissements d'avenir «Villes et territoires durables » (Programme 414) vise à promouvoir la transition écologique et énergétique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en améliorant les conditions de vie par la très haute performance et l'innovation environnementales.

Pour répondre à cet objectif, les actions accompagnées par les investissements d'avenir doivent contribuer à l'augmentation du reste pour vivre des habitants et au renforcement de l'attractivité des quartiers. Aussi, elles s'articulent de manière étroite avec les projets mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, tant en termes d'objectifs que de calendrier.

A l'issue de l'AMI, les porteurs de projet ont été accompagnés dans une phase de maturation des projets pour approfondir et fiabiliser les orientations envisagées et proposées dans leur candidature. La mise en œuvre de la phase de maturation s'est appuyée sur un dispositif contractuel à deux niveaux :

- Signature d'une convention cadre de maturation du projet entre l'Agence et le porteur de projet,
- Signature d'une (ou de plusieurs) convention(s) attributive(s) de subvention(s) entre l'Agence, en tant qu'ordonnateur principal, et le(s) maître(s) d'ouvrage, dont résultent les engagements juridiques liant l'Agence et le(s) bénéficiaire(s) de la subvention.

A compter de 2017, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage concrétisent les actions opérationnelles définies durant la phase de maturation du projet. La phase de mise en œuvre du projet d'innovation s'appuie également sur un dispositif contractuel à deux niveaux :

- Signature d'une convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation entre le Directeur général de l'ANRU, le Préfet de département (ordonnateur délégué) et le Porteur de projet,
- Signature d'une (ou de plusieurs) convention(s) attributive(s) de subvention(s) entre le Préfet de département en tant qu'ordonnateur délégué, et le(s) maître(s) d'ouvrage, dont résultent les engagements juridiques liant l'Agence et le(s) bénéficiaire(s) de la subvention.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

[1] Le porteur de projet peut également être maître d'ouvrage d'une ou des action(s) financée(s) dans le cadre de cette phase de mise en oeuvre du projet

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 1. Objet de la Convention Cadre

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de l'accompagnement par l'ANRU de la mise en œuvre du projet d'innovation.

La phase de mise en œuvre permet de concrétiser les actions opérationnelles définies durant la phase de maturation du projet. Ce plan d'actions et les études et missions d'ingénierie qui l'alimentent constituent le volet « innovation » du projet de renouvellement urbain, en cohérence avec les investissements cofinancés par le NPNRU dans le cadre du protocole de préfiguration et de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Il répond à un haut niveau d'innovation et d'excellence, avec un impact démontré sur l'augmentation du reste pour vivre des habitants et le renforcement de l'attractivité du quartier concerné.

La présente convention ne constitue pas un engagement financier de l'Agence vis-à-vis du porteur de projet signataire.

Une ou des convention(s) subséquente(s), convention(s) attributive(s) de subvention pour la mise en œuvre du projet, sera(ont) établie(s) entre le Préfet de département (ordonnateur délégué) et chaque maître d'ouvrage concourant à la mise en œuvre du projet, après avis favorable du Directeur général de l'ANRU formalisé par un courrier joint à la convention et répondant à un modèle type.

Les orientations stratégiques, le plan d'actions et, le cas échéant, le programme d'études et d'ingénierie complémentaire sont présentés de manière synthétique en annexe. L'annexe 4 précise également les ajustements, de ce plan et de ce programme, attendus du comité de pilotage.

Article 2. Définitions et acronymes

Dans la suite de la présente convention, les définitions et acronymes suivants sont employés :

- Le terme « **Agence** » désigne l'ANRU.
- L'expression « **porteur de projet** » désigne la commune et/ou l'EPCI compétent en matière d'urbanisme et d'aménagement, porteur du projet d'innovation mis en œuvre dans le cadre du PIA. Il s'agit, de manière privilégiée, du porteur de projet du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements de l'Agence au titre du NPNRU. Dans le cadre du PIA, le porteur de projet, lauréat de l'AMI signe avec le Directeur général de l'ANRU et avec le Préfet de département, la convention cadre de mise en œuvre du projet. Il signe également une ou des conventions(s) attributives(s) de subvention en tant que maître d'ouvrage avec le Préfet de département. Il est responsable de l'exécution, de la conduite et de la bonne articulation des différentes actions du projet d'innovation, en lien avec le PRU (actions opérationnelles et, le cas échéant, programme d'études et d'ingénierie complémentaire) et justifie de son avancement.
- L'expression **« maître d'ouvrage »** et le terme « **bénéficiaire** » désignent une entité dotée de la personnalité morale chargée de la réalisation d'actions participant à la mise en œuvre du projet d'innovation (prestations intellectuelles et/ou actions opérationnelles, dépenses de personnels) et percevant pour ce faire une subvention dans le cadre du PIA. Il a la responsabilité de mobiliser les moyens dédiés permettant d'exécuter les actions dont il a la charge en cohérence avec le projet d'innovation d'ensemble.
- L'expression **« ordonnateur délégué »** désigne le Préfet de département (délégué territorial de l'Agence) auquel le Directeur général de l'ANRU délègue ses compétences d'ordonnateur, prévues notamment aux articles 10, 11 et 12 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Expressions et termes spécifiquement liés au PIA :

- L'acronyme « **AMI »**, désigne l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé le 16 avril 2015[2] et clôturé le 30 septembre 2015, dans le cadre duquel ont été sélectionnés les porteurs de projet bénéficiant de l'accompagnement du PIA.
- L'acronyme « **PIA** » désigne l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir, intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ».
- L'expression « **projet d'innovation** » désigne la composante innovation du PRU. Le projet d'innovation comporte deux phases successives : la phase de maturation et la phase de mise en œuvre. Chacune de ces phases se compose d'« **actions** » et « **opérations** » concourant à la réalisation du projet d'innovation.
- L'expression « **programme d'études et d'ingénierie complémentaire »** désignent l'ensemble des prestations intellectuelles réalisées durant la phase de mise en œuvre du projet accompagnée par l'Agence afin de définir le projet d'innovation. Ce programme, pouvant mobiliser des maîtres d'ouvrage différents, est coordonné par le porteur de projet, responsable de sa réalisation.
- Les termes « **action** » et « **opération** » désignent une action physique ou prestation intellectuelle concourant à la définition et à la réalisation du projet d'innovation, d'une nature donnée, avec un objet identifié, réalisée par un même maître d'ouvrage, dotée d'un calendrier de mise en œuvre qui en précise le commencement, la fin et l'éventuel phasage. Cette « action » ou « opération » peut être tout ou partie d'une opération financée par l'ANRU au titre du NPNRU.
- L'expression « **action opérationnelle** » désigne une action physique concourant à la réalisation du projet d'innovation. Cette « action opérationnelle » peut être tout ou partie d'une opération financée par l'ANRU au titre du NPNRU.
- L'expression « **plan d'actions** » désigne l'ensemble des actions opérationnelles concourant à la réalisation du projet.
- L'expression « **convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation** » désigne la convention signée entre l'Agence, le Préfet de département et le porteur de projet lauréat de l'AMI qui fixe le cadre de la mise en œuvre du projet d'innovation.
- L'expression « **convention attributive de subvention de la phase de mise en œuvre du projet** » désigne l'engagement juridique signé entre le Préfet de département et un maître d'ouvrage pour la réalisation de tout ou partie du projet.
- L'expression « **subvention PIA** » désigne le montant d'aide allouée par l'Agence aux maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain », axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »
- L'expression « **comité de pilotage** » désigne le comité de pilotage et de sélection de l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir, intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ». Il est présidé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui représente le ministère en charge de la Ville. Il est composé des membres du comité d'Engagement de l'Agence pour le NPNRU (Union des entreprises et des salariés pour le logement (Action Logement) ; Caisse des dépôts et consignations (CDC) ; ministère en charge du logement ; Union

[2] Cahier des charges disponible en suivant le lien :
http://www.Agence.fr/index.php/fre/content/download/21473/321168/file/Ville_Durable_Solidaire_Axe1_Appel_Manisfestations_Interet_Cahier_Des_Charges_16-04-2015.pdf

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

sociale pour l'habitat ; Agence nationale de l'habitat (Anah)), de l'ANRU, de représentants du ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère en charge des outre-mer, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), du Commissariat général à l'investissement (CGI) et de personnalités qualifiées.

Expressions et termes spécifiquement liés au NPNRU :

- L'expression « **projet de renouvellement urbain** » (« **PRU** ») désigne le projet faisant l'objet d'une convention pluriannuelle au titre de la mise en œuvre du NPNRU, et intégrant une composante innovation au titre de la mise en œuvre du PIA.
- L'expression « **quartier d'intérêt national** » et le terme « **quartier** » désignent un quartier prioritaire de la politique de la ville (« **QPV** ») inscrit dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003 et relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le NPNRU.
- L'expression « **protocole de préfiguration** » désigne le document contractuel conclu dans le cadre du NPNRU qui précise les objectifs poursuivis dans le cadre du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville, pour les quartiers identifiés comme pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence. Il porte sur l'ensemble des quartiers concernés localisés au sein d'un même EPCI. Le protocole arrête le programme de travail détaillé nécessaire pour aboutir à un (ou des) projet(s) de renouvellement urbain opérationnel(s) et peut notamment prévoir le subventionnement par l'Agence des opérations d'ingénierie inscrites dans ce programme de travail. De façon exceptionnelle, il peut également prévoir des opérations d'investissement. La durée du protocole est fixée en fonction des besoins liés au programme de travail et le document est conforme à un modèle type adopté par le conseil d'administration de l'Agence.
- L'expression « **convention pluriannuelle de renouvellement urbain** » désigne le document contractuel conclu dans le cadre du NPNRU qui fixe les objectifs contractuels des projets opérationnels de renouvellement urbain et prévoit le financement des investissements et de l'ingénierie concourant à la réalisation de ces projets.

Article 3. Entrée en vigueur et fin de la Convention

La convention prend effet le jour de sa signature par les Parties et prend fin à la date de fin de validité la plus tardive des conventions attributives de subvention subséquentes.

Article 4. Quartier concerné

Le projet d'innovation est mis en œuvre sur le quartier d'intérêt national de : Quartier Intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre (QP059082). Ce quartier est localisé en annexe 1.

Les secteurs d'intervention au titre du PIA sont par ailleurs délimités en annexe 2.

Article 5. Articulation avec le projet de renouvellement urbain

Présentation synthétique de l'état d'avancement de la contractualisation avec l'ANRU au titre du NPNRU

Date de signature du protocole de préfiguration : 2 novembre 2016

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Date prévisionnelle du comité d'engagement, préalable à la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain : 2ème semestre 2018

Date prévisionnelle de signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain : 1er semestre 2019

Rappel des objectifs en matière de renouvellement urbain pour le quartier

Deuxième ville au sein de la Métropole Urbaine de Lille, Roubaix est marquée par un contexte de décroissance urbaine : ce processus conjoint de déclin démographique et d'affaiblissement économique affecte de manière durable le territoire notamment depuis la fin des années 1960.

Dans ce contexte, la ville de Roubaix a bénéficié dans les années 1980 et 1990 de moyens ambitieux qui ont contribué à infléchir la tendance. Cette stratégie de reconquête a été mise en place grâce à la politique de la ville renouvelée et à la mobilisation d'un grand nombre de dispositifs d'action publique. Elle a ensuite été poursuivie par la mobilisation des dispositifs de la politique de la Ville (Grand Projet de Ville) sur la période 1990-2004 puis de l'Anru sur la période 2004-2014.

Cependant, malgré le retournement de conjoncture, des freins puissants (coûts de reconstruction de la ville sur elle-même avec les stigmates de la ville industrielle, relogement des plus démunis, qualification de la population…) n'ont pas permis à cet enchainement d'actions de générer un retournement durable de la situation. En effet, aujourd'hui, nombre d'indicateurs sociaux restent très préoccupants et semblent nécessiter une convergence renforcée des différentes actions publiques qu'elles soient de compétence nationale, régionale, départementale, métropolitaine ou municipale.

C'est forte de ce constat que le Ville de Roubaix entend, en premier lieu, s'engager dans une stratégie en rupture avec les modèles de développement classiques afin d'assurer, à terme, un retour de croissance. Pour ce faire elle entend porter un projet de développement social et urbain, agissant en premier lieu sur l'amélioration des conditions de vie quotidiennes de ses habitants et un développement économique porteur d'emplois, fondée sur l'innovation, la recherche, et l'accès à l'emploi pour le plus grand nombre de Roubaisiens en s'appuyant sur un "axe dynamique" s'étendant du siège d'OVH à l'Union, en passant par La Redoute et le Campus Gare (plus de 3 000 étudiants à horizon 2018).

En second lieu, la Ville souhaite agir sur les vecteurs de l'attractivité afin de permettre un développement dans un contexte de décroissance constaté. Plus précisément, elle ambitionne, aux côtés de la Métropole, de porter une dynamique de rééquilibrage de la charge sociale au niveau métropolitain appuyée par une stratégie de désensification et de requalification de son territoire du point de vue de l'espace public comme du bâti. Cette double ambition passera par :

- Un plafonnement du taux de logements sociaux à 35 % en limitant leur production,
- Le portage par la métropole d'une politique de rééquilibrage de la charge sociale passant par :
  - ✓ un programme de démolition des seconds et troisièmes secteurs d'habitat social (Alma, Épeule),
  - ✓ une reconstruction de ce patrimoine majoritairement en dehors de la commune,
  - ✓ la construction de solutions de relogements adaptées à une approche intercommunale
- la mise en œuvre d'une intervention d'amélioration de l'habitat dans le neuf comme dans l'ancien, en agissant sur la vacance du parc et en adaptant l'offre aux besoins
- la mobilisation des espaces vacants au profit d'une stratégie de desserrement urbain et de retour d'usages.

C'est là l'enjeu du nouveau programme de rénovation urbaine qui, en premier lieu, prendra appui et poursuivra la dynamique engagée autour de la gare et de l'union afin d'agir sur les seconds et troisièmes secteurs d'habitat social de Roubaix. Au travers de ces quartiers, c'est avant tout une intervention lourde sur l'Alma qui est visée afin d'accompagner la restructuration de l'îlot économique La Redoute et d'assurer la connexion du quartier de la gare avec les quartiers Alma et Cul de Four. Pour autant une intervention sur l'Épeule constituera également une nécessité pour éviter un transfert des problématiques de peuplement et de sécurité.

Pour autant, et afin de garantir la pérennité des actions engagées et des investissements réalisés, la Ville de Roubaix entend mobiliser le NPRU sur les quartiers Est (secteur de l'entreprise OVH, quai du Sartel, avenue Brame) afin d'assurer le développement des dynamiques économiques au profit du Pile et des Trois Ponts, tant d'un point de vue humain qu'urbain. Les interventions seront de moindre envergure que dans les quartiers Nord et Ouest. Elles viseront avant tout à sécuriser le bon fonctionnement de ces secteurs bénéficiant d'ores et déjà du PNRU et du PNRQAD.

Toutefois, il est important de noter que ce projet se confrontera par essence aux cadres d'action de chacun qui trouveront là leurs limites. Il apparait donc nécessaire, afin de garantir un impact réel et positif du projet, de

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

porter des réflexions devant déboucher sur des préconisations opérationnelles d'adaptation des cadres d'action de chacun, qui devront être partagées.

C'est en ce sens que la Ville de Roubaix a engagé une recherche action sur les conditions de construction d'une stratégie d'action publique en contexte de décroissance dont les premières conclusions mettent en évidence la nécessité de sortir ou d'adapter fortement les modèles de développement classiques afin d'assurer, à terme, un retour de croissance sur ce territoire.

C'est à cette fin que la Ville de Roubaix et la Métropole Européenne de Lille entendent porter des démarches de retour en valeur et en usage des stigmates de la paupérisation du territoire qu'il s'agisse de l'habitat privé dégradé au travers du volet d'innovation « Maisons à 1 € avec travaux » ou qu'il s'agisse des espaces en friche au travers du volet d'innovation « retour en valeur des friches roubaisiennes ».

Article 6. Contenu de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation et autorisation de démarrage anticipé

Le début de la période d'exécution de la phase de mise en œuvre du projet est fixé au 17 novembre2017 conformément à la lettre de notification et d'autorisation conditionnelle de démarrage anticipé du Directeur général de l'ANRU en date du 17 novembre 2017 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation (cf. annexe 6 de la présente convention).

La période d'exécution prend fin à la date de fin d'exécution la plus tardive des conventions attributives de subvention subséquentes.

Les actions opérationnelles, études ou missions d'ingénierie complémentaires, dépenses de personnel dont le démarrage anticipé est autorisé à compter du 17 novembre 2017 sont identifiées dans la lettre du Directeur Général de l'ANRU en date du 17 novembre 2017, en annexe 6 de la présente convention.

Cette autorisation ne préjuge pas de l'attribution définitive des financements du PIA qui ne sera effective qu'avec la signature de la (ou des) convention(s) attributive(s) de subvention.

En outre, les demandes d'acompte au titre de la Subvention PIA ne pourront advenir qu'à compter de la signature de la (ou des) convention(s) attributive(s) de subvention entre le Préfet de département et le(s) maître(s) d'ouvrage des actions financées (convention(s) subséquentes à la présente convention).

Les études ou missions d'ingénierie complémentaires portant sur la problématique de revalorisation des friches ne font pas l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé. Elles seront définies et autorisées à compter de la signature de la convention attributive de subvention entre le Préfet et le maître d'ouvrage des actions financées.

Article 7. Engagements des signataires et montant prévisionnel maximum de la subvention PIA allouée

Le montant prévisionnel maximum de la subvention PIA allouée pour cette phase du projet conformément à la décision du Premier Ministre en date du 16 novembre 2017 est de 328 356 €. Ce montant s'entend comme un montant global maximal non actualisable et ne vaut que dans la limite de la réalité des coûts des actions.

L'obtention des subventions par les maitres d'ouvrage ne vaut que dans la limite de la validation par le Premier Ministre du montant total du plan d'actions, et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et des dépenses de personnel, qui s'élève à 861 576 € HT. Ce montant total correspond à l'assiette de subvention du PIA.

Les parties, partageant la même ambition et soucieuses d'une réalisation complète de la Convention dans les délais précisés ci-avant, se fixent un certain nombre d'engagements pour œuvrer ensemble à la mise en œuvre opérationnelle du programme 414 « Villes et territoires durables », Axe 1 « Viser la très haute performance et

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain ».

Pour chaque maitre d'ouvrage identifié en annexe 3, une convention attributive de subvention pour la mise en œuvre du projet est établie suivant le modèle type découlant du Règlement Général et Financier. Elle seule correspond à l'engagement juridique et financier de l'Agence. Le porteur de projet est chargé du suivi et de la mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire. Il transmet un compte rendu d'avancement de la convention au Directeur général de l'Agence selon les modalités prévues à l'article 8.

Article 8. Processus de suivi de l'exécution du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et modalités de compte rendu

Le porteur de projet est tenu d'établir des comptes rendus de l'avancement de la phase de mise en œuvre du projet, à transmettre à l'Agence *a minima* à échéance trimestrielle. Par ailleurs, le Porteur de projet en lien avec les maîtres d'ouvrage concernés communique à l'ANRU les livrables des actions subventionnées au titre du PIA au fur et à mesure de leur production.

En fin de phase de mise en œuvre du projet, le Porteur de projet doit dresser le bilan de la mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire, d'un double point de vue physique et financier.

- d'un point de vue physique : le rapport de fin de phase de mise en œuvre du projet réalise le bilan des actions réalisées, notamment au regard des objectifs visés. Ce rapport doit être accompagné des livrables encadrés contractuellement.
- d'un point de vue financier : l'état récapitulatif synthétique des dépenses rattachées à chaque action de la phase.

Le Porteur de projet informe le Directeur général de l'ANRU et le Préfet de département sans délai de toute difficulté de mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et propose un plan d'actions pour y remédier.

L'ANRU et le délégué territorial de l'Agence pourront se faire assister pour le suivi de la Convention. Le Porteur de projet devra, à la demande de l'ANRU, participer aussi souvent que nécessaire à une revue du Projet qui doit permettre d'anticiper les difficultés éventuelles de mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et de mettre en place toute mesure susceptible d'y répondre.

La finalité principale de ces rapports est d'alerter l'Agence de toute difficulté rencontrée ou anticipée, susceptible d'entraver la mise en œuvre du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire.

Article 9. Avenant

Dans le cas où l'avancement de la réalisation du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire, conduirait à envisager une mise en œuvre substantiellement différente de celle prévue contractuellement, le Directeur général de l'ANRU et le Préfet de département devront en être avertis par le Porteur de projet le plus tôt possible et la convention cadre devra faire l'objet d'un avenant. Dans le cas de modifications substantielles, l'avis du comité de pilotage sera requis pour toute signature d'un avenant à la convention initiale.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les conditions de modifications des conventions sont prévues à l'article 7.4 de la convention entre l'Etat et l'ANRU du 12 décembre 2014 et à l'article 2.2.1. du RGF.

Lorsque cette convention cadre comporte un programme d'études et d'ingénierie complémentaire, et dans l'hypothèse où celui-ci aboutit à un plan d'action(s), elle fait l'objet, à l'issue de la réalisation de l'ensemble de ce programme, d'un avenant qui décrit ce plan complémentaire. Les modifications mineures qui ne touchent pas à l'économie générale du plan d'actions sont validées par l'ANRU avec information du comité de pilotage et de sélection.

Les modifications substantielles (modification de calendrier, de budget, de performances attendues du plan d'actions et de partenariat) seront soumises à une validation du comité de pilotage et de sélection, avec le cas échéant une décision du Premier ministre.

Article 10. Conséquences du non-respect des engagements

Toute modification sensible du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire, non autorisée par un avenant, déclenche la procédure ci-après décrite.

Les manquements constatés des engagements pris au titre de la Convention par le Porteur de projet font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le Directeur général de l'ANRU.

Le Directeur Général de l'ANRU peut formuler toute observation qu'il juge utile, notamment sur la conformité des documents fournis avec les prescriptions de la convention cadre. Le Directeur Général de l'ANRU prend l'avis du comité de pilotage avant de statuer.

Le Directeur Général de l'ANRU peut alors décider d'un rappel solennel des engagements contractuels au Porteur de projet en fixant un délai pour s'y conformer qui ne peut être inférieur à deux mois.

Dans le délai d'un mois suivant la réception du rappel solennel, le Porteur de projet fait connaître les suites qu'il entend donner.

En l'absence de réponse après l'expiration de ce délai d'un mois ou si le Porteur de projet ne se conforme pas à la Convention, le Directeur Général de l'ANRU adresse une mise en demeure au Porteur de projet par lettre recommandée avec avis de réception postal ou par lettre remise contre récépissé.

Le délai fixé par la mise en demeure pour permettre au Porteur de projet de présenter ses observations ou de remédier au manquement, ne peut, sauf cas d'urgence dûment motivé, être inférieur à quinze jours.

A l'issue de ce délai, en l'absence de réponse du Porteur de projet ou si le Porteur de projet ne remédie pas aux manquements objet de la mise en demeure, la résiliation de la Convention peut être engagée. Le Directeur Général de l'ANRU prend l'avis du comité de pilotage.

Les conclusions tirées de l'analyse du non-respect des engagements et des réponses apportées par le Porteur de projet, peuvent donner lieu à un avenant, voire le remboursement de la subvention

La décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la Convention.

Article 11. Résiliation

Le Directeur Général de l'ANRU pourra résilier la Convention dans l'hypothèse où il est mis fin par l'Etat au financement de l'Axe 1 de l'Action « ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le Directeur Général de l'ANRU en informe les autres Parties afin qu'il soit procédé à la résiliation de la convention. Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit des bénéficiaires des subventions et donne lieu le cas échéant à remboursement de celles-ci.

Article 12. Communication et retour d'expériences

Le Porteur de projet s'engage à préciser que le plan d'actions et, le cas échant, le programme d'études et d'ingénierie complémentaire et les dépenses de personnel sont financés au titre du programme d'investissements d'avenir initié par l'Etat, sur tous les livrables ou productions, les panneaux, les supports électroniques, le site Internet et les documents relatifs au programme d'études et d'ingénierie financé au titre du PIA, en y faisant notamment figurer le logotype du PIA transmis par l'ANRU.

Article 13. Traitement des litiges

Les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou l'inexécution d'une obligation quelconque de la convention seront portés devant la juridiction compétente du siège de l'ANRU. Le droit applicable est le droit français.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Fait à Paris en 4 exemplaires, le

Pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, opérateur agissant au nom et pour le compte de l'Etat Nicolas GRIVEL Directeur Général	Pour le Porteur de projet, la Ville de Roubaix Guillaume DELBAR Maire
Pour le Préfet de département Michel LALANDE	Pour le Porteur de projet, la Métropole Européenne de Lille Pour le Président, Anne VOITURIEZ Vice-Présidente Politique de la Ville

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexes

1. Plan de localisation dans son agglomération du quartier concerné

2. Carte de délimitation des secteurs d'intervention au titre du PIA

3. Description des objectifs stratégiques du projet et de ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'articulation avec le PRU

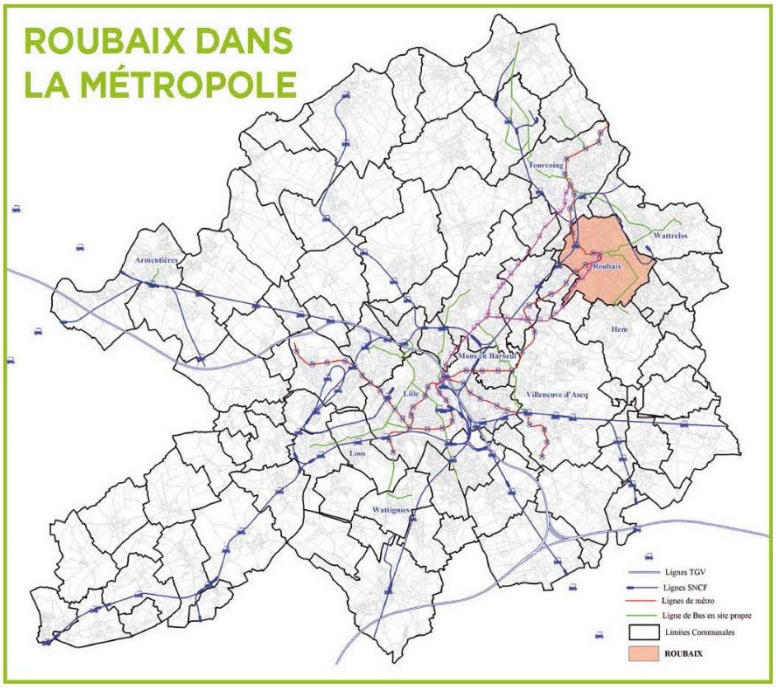
4. Description du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et des dépenses de personnel pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation

5. Décision du premier ministre en date du 16 novembre 2017 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation « Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville »

6. Lettre de notification et d'autorisation de démarrage anticipé du Directeur général de l'ANRU en date du 17 novembre 2017 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation « Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville »

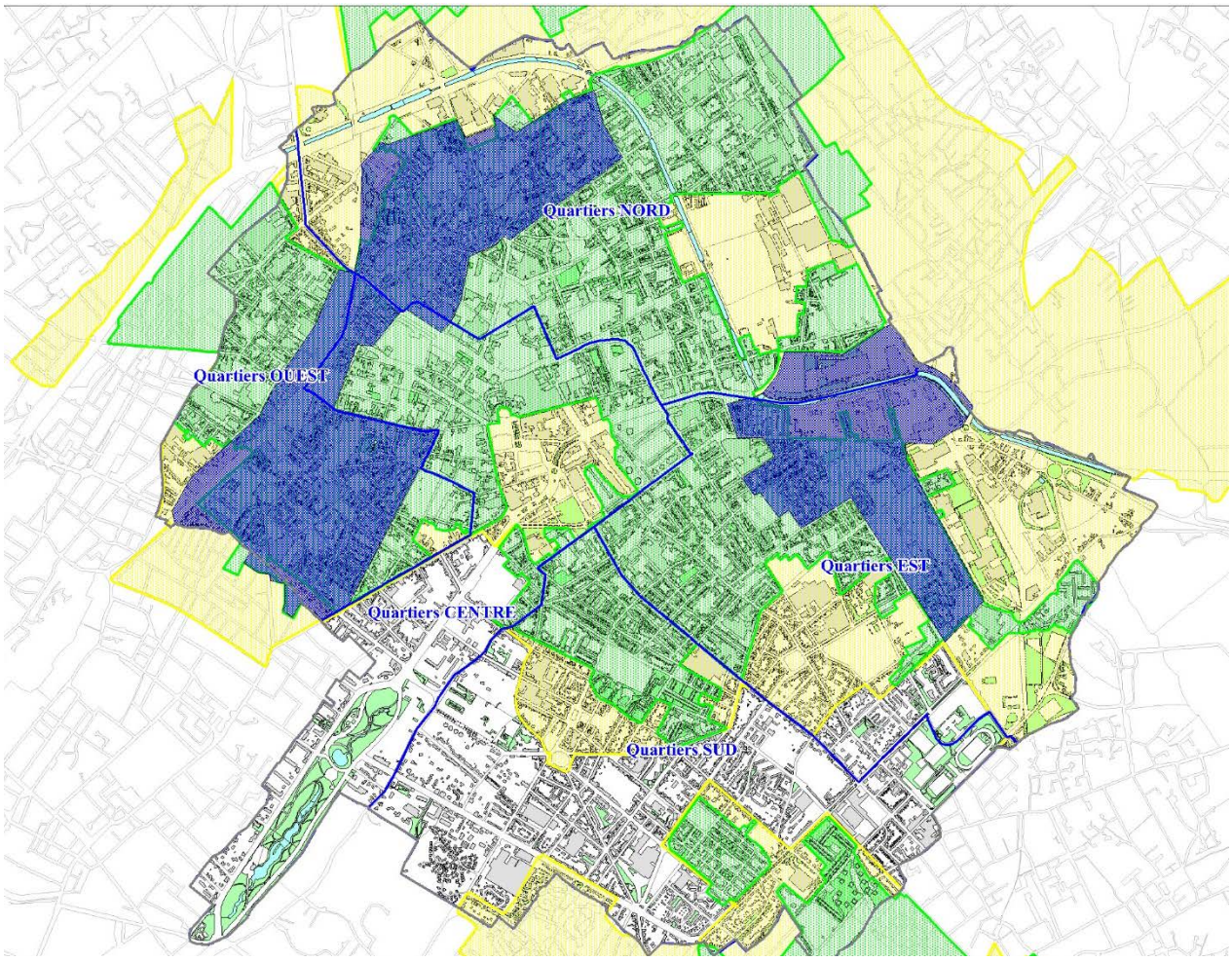
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°1 : Plan de localisation dans son agglomération du quartier concerné



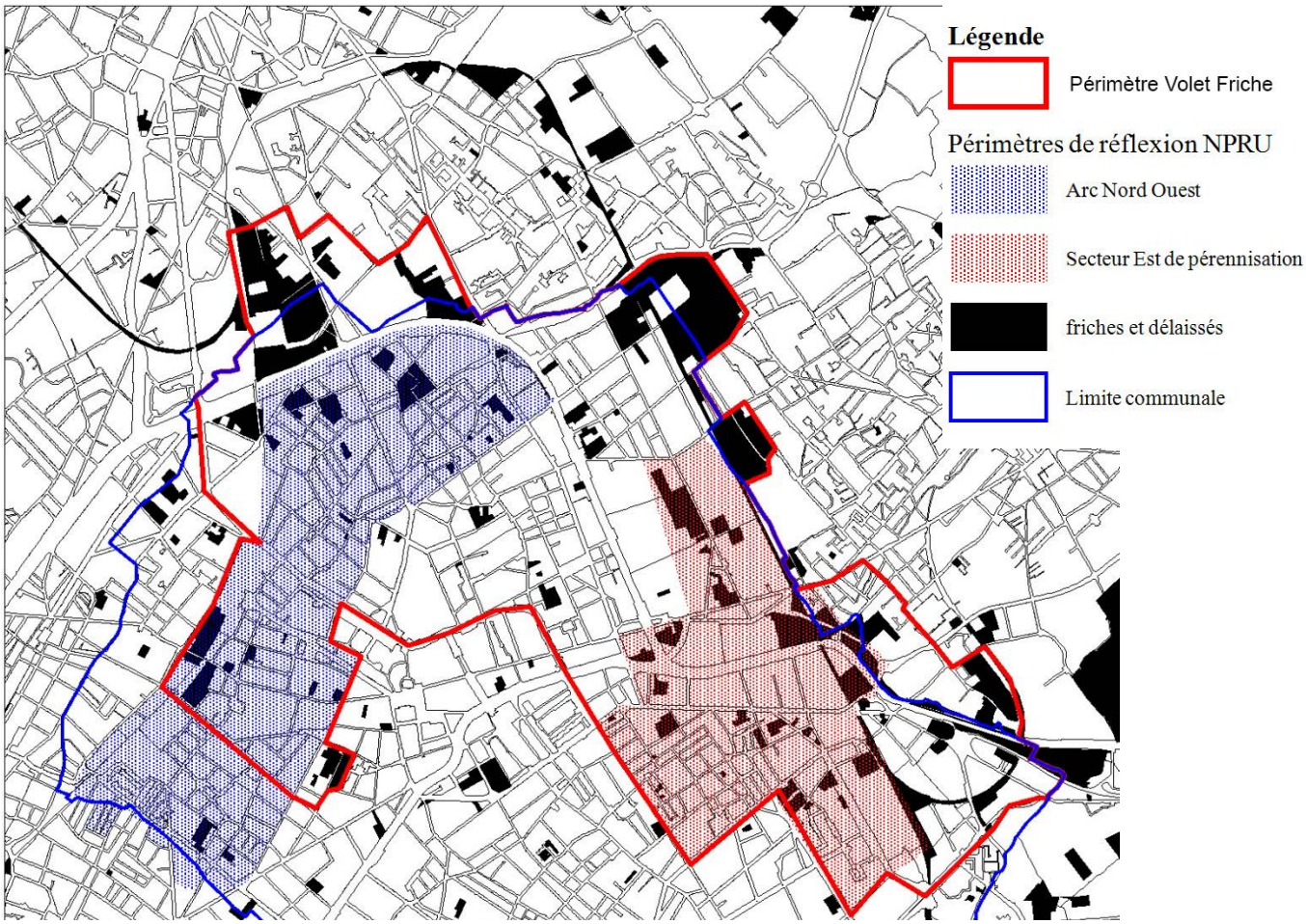
Légende

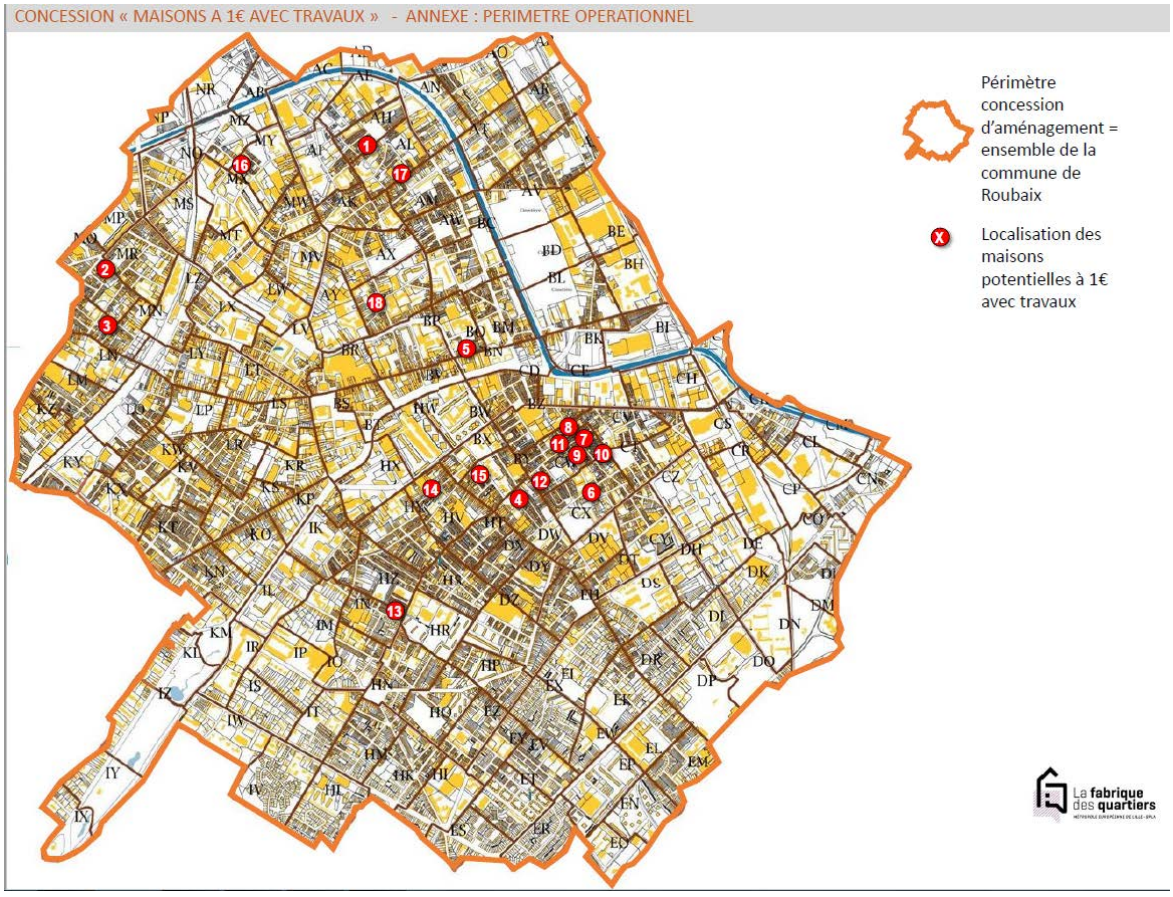
- Limite communale
- Quartiers
- Géographie prioritaire
- Territoire de Veille
- périmètre NPNRU concerné par le PIA



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°2 : Carte de délimitation des secteurs d'intervention au titre du PIA





DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°3 : Description des objectifs stratégiques du projet et de ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'articulation avec le PRU

3.1 : Présentation des objectifs stratégiques du projet d'innovation, articulation avec le PRU et indicateurs de suivi

Axe d'innovation : Maison à 1 € avec travaux

Objectifs stratégiques	Articulation avec le PRU	Impacts finaux auxquels chaque objectif contribue		Suivi/évaluation	
		Attractivité	Reste pour vivre	Indicateur associé	Echelle prise en compte pour l'utilisation de l'indicateur
1. Agir sur l'attractivité du territoire	Développer de nouveaux outils de traitement de l'habitat privé dégradé	☒	☐	• Nombre de ménages intéressés/candidats/éligibles/retenus • Durée moyenne d'une réalisation : de l'appel à candidature à la fin des travaux • Coût moyen des travaux de réhabilitation, de l'accompagnement technique • Niveau qualitatif de la réhabilitation : DPE après travaux • Comparatif coût / recettes estimées	Ville de Roubaix
2. Agir sur le peuplement		☒	☐		

Axe d'innovation : retour en valeur de friches roubaisiennes

Objectifs stratégiques	Articulation avec le PRU	Impacts finaux auxquels chaque objectif contribue		Suivi/évaluation	
		Attractivité	Reste pour vivre	Indicateur associé	Echelle prise en compte pour l'utilisation de l'indicateur
1. Générer de la valeur sur les espaces en friches et rendre soutenable leur gestion	Améliorer le cadre de vie global et assurer un retour d'attractivité du territoire	☒	☐	• Coût global de gestion des friches pour la MEL • Evolution des valeurs foncières moyennes	Corridor Economique Nord Est (annexe 2)
2. Requalifier et transformer des espaces de friches en espaces à valeur ajoutée sociale, économique et paysagère	Répondre aux besoins intrinsèques des territoires NPRU	☒	☒	• M² de surface de friches remis en usage • Nombre d'implantation d'activités • Selon les cas : nombre de familles concernées, nombre d'emplois créés	Corridor Economique Nord Est (annexe 2)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

3.2 : Présentation de la gouvernance dédiée à la mise en œuvre du projet d'innovation et des modalités d'organisation retenues pour la réalisation de celui-ci

A. Identification du Porteur de projet

– la Ville de Roubaix

1) Dénomination sociale : Commune de Roubaix
2) Forme juridique : Commune
3) Adresse : 17 Grand Place BP 737 59066 Roubaix Cedex 1
4) Numéro de SIRET : 215 905 126 00011
5) Représentée par M. Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix

– la Métropole Européenne de Lille (MEL)

1) Dénomination sociale : Métropole Européenne de Lille
2) Forme juridique : Métropole
3) Adresse : 1 rue du Ballon – CS 50749 – 59034 LILLE CEDEX
4) Numéro de SIRET : 245 900 410 00011
5) Représentée par Mme Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente Politique de la ville

B. Identification de l'équipe prévue pour le pilotage du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire

	Structure et Service	Directeur ou chef de projet		Autres membres de l'équipe	
		Fonction	Nom et prénom de la personne désignée au démarrage du projet	Fonction	Noms et prénoms des personnes désignées au démarrage du projet
Direction du projet du PDSU, du NPRU et d'innovation	MEL – Service politique de la Ville	Directeur de projet	Antoine Montluçon	Coordinatrice Résilience : Zahra Sayouri - Ville de Roubaix	
Direction de projet de l'axe Maison à 1 €	Ville de Roubaix	Directeur Habitat Hygiène	Rémi Leynaud	• SPLA : Lucie Charron, Chargée d'opération • MEL : Emilie Buys, Chargée de mission • Région : Marion Humez, chargée de mission • DDTM : Audrey Fisse-Gatignol, référente de projets • Vilogia : Christophe Cousin	
Direction de projet de l'axe retour en valeur des friches	MEL – Service politique de la Ville	Directeur de projet	Antoine Montluçon	Coordination • foncier et conditions juridiques et technique : C Lafeuille (MEL direction du Foncier) • retour d'usages (C Obre MEL direction Economique • transférabilité (A Montluçon MEL service Politique de la Ville)	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

C. Identification de chaque maître d'ouvrage potentiel mobilisé pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation

La Métropole Européenne de Lille (MEL)

- Dénomination sociale : Métropole Européenne de Lille
- Forme juridique : Métropole
- Adresse : 1 rue du Ballon – CS 50749 – 59034 LILLE CEDEX
- Numéro de SIRET : 245 900 410 00011
- Représentée par Mme Anne VOITURIEZ, Vice-Présidente Politique de la ville

La Ville de Roubaix

- Dénomination sociale : Commune de Roubaix
- Forme juridique : Commune
- Adresse : 17 Grand Place BP 737 59066 Roubaix Cedex 1
- Numéro de SIRET : 215 905 126 00011
- Représentée par M. Guillaume DELBAR, Maire de Roubaix

La Fabrique des Quartiers SPLA

- Dénomination sociale : La Fabrique des Quartiers Métropole Européenne de Lille SPLA
- Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
- Adresse : 5 RUE LOUIS BLANC 59800 LILLE
- Numéro de SIRET : 523 033 595 00019
- Représentée par M. Guillaume DELBAR, Président du Conseil D'administration

D. Présentation de l'organisation prévue pour la gouvernance et la prise de décision en vue de la réalisation du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire

Gouvernance du projet	Instance	Composition (présidence et partenaires)	Récurrence
Projet d'innovation global	Comité de pilotage du projet de développement social et urbain de Roubaix	Co-présidence : Ville de Roubaix-MEL Membres : signataires du contrat de ville	trimestrielle
Volet Maison à 1€	Comité de pilotage Maison à 1€ avec travaux	présidence : Ville de Roubaix Membres : MEL, DDTM, SPLA, Région, Vilogia	semestrielle
Volet retour en valeur des friches	Comité de pilotage Friches	présidence : MEL (PDV-Foncier-innovation) Membres : Ville de Roubaix, EPF, CDC, DDTM, ADEME, BRGM, SEM VR, SPLA, Bailleurs sociaux, Chambre des métiers, CCI, Région	semestrielle

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°4 : Description du plan d'actions et, le cas échéant, du programme d'études et d'ingénierie complémentaire et des dépenses de personnel pour la phase de mise en œuvre du projet d'innovation

Avis général du comité de pilotage sur le projet proposé au terme de la phase de maturation (extrait du compte-rendu du comité de pilotage des 7 et 9 décembre 2016)

Au regard du déroulement de la phase de maturation et sur la base du dossier de demande de financement remis par la Ville de Roubaix, le comité de pilotage souligne le risque d'une dégradation de l'ambition du projet par rapport à la candidature à l'appel à manifestations d'intérêt. En effet, à ce stade :

- Le volet « Ville nourricière » est recentré sur une serre aménagée dans 3 maisons des années 1930 inoccupées, au détriment des expérimentations envisagées initialement sur la valorisation de friches non bâties, notamment via la mise en culture de friches polluées selon trois typologies de site différentes (sites qui restent à identifier), selon des dispositifs de dépollution innovants (qui restent à explorer), et enfin dans le cadre d'un protocole sanitaire (qui reste lui-même à établir également) ;
- Le volet « Economie circulaire/zéro déchets » est réduit au projet de réhabilitation du Couvent des Clarisses pour l'accueil de différentes fonctions liées à l'économie circulaire (cluster entreprises zéro déchets, espace de *coworking*, ressourcerie, *repair* café, espace de formation, espace de prêt, restaurant, supermarché vrac), sans démontrer l'articulation avec les autres lieux inscrits dans une stratégie globale d'économie circulaire qu'il s'agit d'incarner de manière plus forte, et avec une viabilité du projet encore à démontrer dans le cadre d'une étude de marché à venir. Le PIA n'a par ailleurs, en l'état, pas forcément vocation à financer une telle opération ;
- L'action de lutte contre la précarité énergétique relative au développement d'un dispositif d'isolation par les toitures (en lien avec le volet « Maisons à 1€ ») a été retirée du projet.

En revanche, le comité de pilotage confirme le maintien de l'ambition du volet « Maisons à 1€ », présentant un potentiel de reproductibilité intéressant, dès lors que l'étude de la phase de maturation s'avère conclusive sur la modélisation d'un processus type prenant en compte les enjeux techniques, juridiques, mais aussi urbains et sur le dispositif adéquat d'accompagnement des futurs accédants.

Du fait de l'inaboutissement des études de la phase de maturation, dont les conclusions sont attendues au premier semestre de 2017, le projet n'est pas encore suffisamment opérationnel pour permettre au comité de pilotage de se prononcer sur des actions d'investissement, pour lesquelles l'objet, le phasage et le montage financier doivent être définis.

Ainsi, le comité confirme son intérêt de principe de soutenir la proposition d'expérimentation de la vente à 1€ de maisons à rénover sur une vingtaine d'unités vacantes, qui devra être appuyée par les résultats des études préopérationnelles, débouchant sur la modélisation de l'ensemble du processus permettant d'aboutir à la cession à moindre coût et à la réhabilitation des maisons.
De plus, en particulier autour des volets « Ville nourricière » et « Economie circulaire », le comité maintient ses attendus en termes d'innovation formulés au stade de la sélection de la candidature, en vue d'aboutir à des investissements ambitieux.
Enfin, de manière générale, le comité insiste sur la nécessaire duplicabilité des démarches expérimentées, et leur déploiement à grande échelle (méthodologies, référentiels…).

De manière plus spécifique, il est également attendu que :

- le modèle économique de réhabilitation et de cessions des maisons à 1€ soit clarifié, étant entendu que le déficit foncier ne constitue pas une dépense éligible au financement du PIA ;
- le caractère innovant de l'aménagement de la serre soit justifié, et que cette action soit réinscrite en tant que première expérimentation dans une stratégie d'ensemble, plus vaste et phasée ;
- cette expérimentation relative à la culture de friches polluées fasse effectivement l'objet d'un partenariat scientifique. La formalisation dans les meilleurs délais d'un protocole sanitaire permettant l'encadrement de cette démarche, en association avec l'ARS des Hauts-de-France, l'Ademe et l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, constitue une condition de l'accompagnement du PIA sur ce volet ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- des précisons soient apportées sur la programmation de la réhabilitation du Couvent des Clarisses, ainsi que sur son articulation avec les autres lieux supports de la stratégie communale d'économie circulaire (tiers lieu du pôle gare, site Roussel…).

Avis général du comité de pilotage sur le projet proposé au terme de la phase de maturation (extrait du compte-rendu du comité de pilotage du 25 octobre 2017)

L'achèvement des études de la phase de maturation a permis de préciser une partie des actions envisagées.

Ainsi, le comité de pilotage apporte son soutien à l'expérimentation envisagée dans le cadre du volet « Maison à 1€ » : l'action est innovante du fait de son caractère original (aucun dispositif semblable n'a encore vu le jour en France) et potentiellement transformante du fait de ses ambitions en matière de reste pour vivre et - à terme - d'attractivité. Ceci la rend compatible avec les exigences du PIA. Les bases de la modélisation de l'expérimentation de la vente à 1€ de maisons à rénover sont également présentées. Le déroulé opérationnel du dispositif semble clair et construit. Si la question du modèle économique à long terme (pérennisation du dispositif post-expérimentation et donc post-PIA) de la cession et réhabilitation des maisons reste à consolider, la phase d'expérimentation du dispositif est bien encadrée et permet d'étudier de manière fine différents cas de figure et différents risques potentiels. De plus, à ce stade, l'engagement financier des collectivités couvre 67% des dépenses du dispositif, hors mission d'évaluation et de modélisation du dispositif.

En revanche, les deux autres volets n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle demande de financement :

- le volet « Economie circulaire » n'est pas maintenu dans le cadre du PIA ;
- le volet « Ville nourricière » n'est pas opérationnel et sa mise en œuvre est retardée.

Par ailleurs, le comité de pilotage constate que les éléments produits durant la phase de maturation ne permettent pas en l'état de répondre intégralement aux attendus formulés par ce dernier. Il exigeait notamment l'établissement d'un protocole sanitaire pour encadrer une démarche expérimentale de mise en culture de friches : d'une part, ce protocole reste encore à formaliser et, d'autre part, la logique d'expérimentation semble avoir été abandonnée. Il est rappelé à ce titre que le paiement de la subvention pour l'étude « Ville nourricière » menée dans le cadre de la phase de maturation du PIA ne pourra s'effectuer que si les attendus formulés par le comité de pilotage en décembre 2015 et réitérés en décembre 2016 sont respectés.

En parallèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a remis une candidature à l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « ANRU+ » (volet « Innover dans les quartiers ») en mai 2017 portant prioritairement sur le territoire roubaisien et visant à traiter la problématique de revalorisation des friches dans le cadre de la définition d'une politique foncière intercommunale. Le comité de sélection à cet AMI n'a pas formellement retenu ce dossier mais a préconisé son rapprochement avec le projet de la Ville de Roubaix soutenu dans le cadre du PIA Ville durable et solidaire, en lien avec le volet « Ville nourricière » qu'il s'agit ainsi de retravailler.

Compte tenu de ces éléments, le comité de pilotage exige que le volet « Ville nourricière » soit revu et élargi à la problématique de revalorisation des friches sur la base de la réflexion engagée par la MEL dans sa candidature à l'AMI « ANRU+ », sous réserve que l'approche innovante de celle-ci soit renforcée. Le comité de pilotage propose l'allocation à la MEL d'une subvention plafonnée à 100 000€ pour mener un programme d'études ajusté et optimisé sur cette thématique et dans cette optique, en vue d'investissements futurs qui pourront être ciblés sur le territoire de Roubaix. Ce programme d'études complémentaire sera soumis à la validation de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Avis du comité de pilotage et de sélection sur les actions proposées et proposition de subventionnement au titre du PIA

Actions faisant l'objet d'un avis favorable ou favorable avec réserves du comité de pilotage dans sa décision de décembre 2016
Actions faisant l'objet d'un avis favorable ou favorable avec réserves du comité de pilotage dans sa décision d'octobre 2017
Actions faisant l'objet d'un avis défavorable du comité de pilotage au 25 octobre 2017
Actions faisant l'objet de réserves de la part du comité de pilotage au 25 octobre 2017 dont la délibération est repoussée ultérieurement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Libellé de l'action	Libellé de la sous-action en fonction de la nature de la dépense	Période de lancement prévisionnelle	Type de dépenses	MOA	Avis COPIL Avis général	Avis COPIL Avis détaillé	Coût estimatif - Assiette de subvention HT	PIA Assiette de subvention validée par le COPIL	PIA Taux subvention demandé	PIA Montant subvention demandée	PIA Taux subvention proposé par le COPIL	PIA Montant subvention proposé par le COPIL
59-ROUBAIX												
1. Création d'un espace de ressourcerie / fab lab au sein du Couvent des Clarisses						Action qui ne fait plus l'objet d'une demande de financement au titre du PIA.						
2. Aménagement d'une serre nourricière dans le quartier du Pile / Stratégie Ville Nourricière						Action qui ne fait plus l'objet d'une demande de financement au titre du PIA. La problématique de revalorisation des friches doit être maintenue sur la base de la réflexion engagée par la Métropole Européenne de Lille.						
3. Expérimenter opérationnellement la vente à 1€ de maisons à rénover sur la commune de Roubaix Action 4 - Rémunération du personnel	Etudes techniques avant travaux préparatoires & études techniques avant vente	2017	Etudes ou missions d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	Favorable avec réserves	Un premier périmètre de 18 maisons est stabilisé selon 2 critères de sélection (valeur sur le marché local, budget estimé de réhabilitation), sur la base des biens que les partenaires du projet sont prêts à céder. Ces critères auraient mérité d'être affinés, mais permettent tout de même d'avoir un premier panel qui rend l'expérimentation rapidement opérationnelle. La cession des biens doit s'établir selon un calendrier permettant de garantir la prise en compte des orientations urbaines du projet d'ensemble. Plus spécifiquement, la cession pour réhabilitation du bien situé rue de la Banque ne peut être effectué que suite à la validation du plan guide, actuellement en cours d'élaboration. Par ailleurs, le porteur de projet devra poursuivre l'expertise juridique concernant la cession de	**99 000 €**	**99 000 €**	**50%**	49 500 €	**50%**	49 500 €
	Frais d'acquisition, gestion et portage des bâtiments & travaux préalables à la commercialisation	2017	Investissement	SPLA La Fabrique des Quartiers	Favorable avec réserves		**250 248 €**	**250 248 €**	**50%**	125 124 €	**25%**	62 562 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

	Missions d'ingénierie (accompagnement et commercialisation)	2017	Etudes ou missions d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	Favorable avec réserves	biens à 1€, notamment pour ceux acquis par une collectivité ou l'EPF depuis moins de 10 ans, et garantir la validité de l'ensemble des cessions. L'assiette subventionnable du PIA ne comprend pas les coûts d'acquisition du bien. Les critères de sélection des bénéficiaires (plafonds de ressources PSLA comme critère d'éligibilité principal) ne semblent pas assez larges pour assurer une plus grande mixité sociale des quartiers et assurer la viabilité du dispositif fortement liée à la capacité des bénéficiaires à engager des travaux de réhabilitation dans ces maisons.	**162 327 €**	**162 327 €**	**47%**	76 294 €	**47%**	76 294 €
	Mission d'évaluation et de modélisation du dispositif dans son ensemble	A compter de 2018	Etudes ou missions d'ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers ou Ville de Roubaix	Favorable avec réserves	Au-delà, la mission de modélisation et d'évaluation du dispositif doit être très bien préparée pour prendre en compte les remarques énumérées précédemment, ainsi que pour : 1/ Structurer l'accompagnement des bénéficiaires dans la recherche de financements (et viser la formalisation à ce titre de dispositifs de financement *ad hoc* avec des partenaires spécifiques); 2/ évaluer la valeur ajoutée du dispositif dans une stratégie d'action plus large sur l'habitat prive ancien à Roubaix et 3/ évaluer la réplicabilité d'un tel dispositif dans le contexte de renouvellement urbain. Les résultats de l'expérimentation et le modèle généré devra permettre le déploiement pérenne du dispositif à Roubaix et/ou dans des contextes similaires. De manière plus spécifique, la maîtrise d'ouvrage des actions doit être confirmée pour être en conformité avec la nature des dépenses envisagées et sous réserve que l'action ne soit pas soumise à la réglementation relative aux aides d'Etat.	**50 000 €**	**50 000 €**	**80%**	40 000 €	**80%**	40 000 €
Total							**561 575 €**	**561 575 €**		**290 918 €**		**228 356 €**
Sous-total CoPil décembre 2016								0 €				0 €
Sous-total CoPil octobre 2017								561 575 €				228 356 €

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le comité de pilotage propose d'allouer au porteur de projet et ses partenaires une subvention maximale de 328 356 € au titre du PIA pour les actions autour du volet « Maison à 1€ » et pour le programme d'études complémentaire autour de la revalorisation des friches, validés dans le cadre de la phase de mise en œuvre du projet d'innovation. En outre, le comité de pilotage demande l'élargissement du portage du projet à la Métropole Européenne de Lille. Enfin, il propose de se réunir à nouveau ultérieurement pour se prononcer sur les actions qui seront présentées par la suite pour la mise en œuvre d'investissements innovants et qui auront été fiabilisées dans le cadre des études complémentaires.

Le directeur général de l'ANRU adressera au porteur de projet une autorisation de démarrage anticipée pour les actions ayant fait l'objet d'un avis « favorable » ou « favorable avec réserves » du comité de pilotage.

Conformément aux attendus formulés ci-dessus, les actions faisant l'objet d'un avis favorable avec réserves, telles que proposées par le porteur de projet dans son dossier de demande de financement, devront faire l'objet d'ajustements qui seront réalisés en lien étroit avec l'ANRU. Dans cette même logique, le programme d'études complémentaire sera soumis à la validation de l'ANRU et son démarrage sera autorisé ultérieurement. Pour donner lieu au conventionnement avec l'ANRU et au versement de la subvention globale, le plan d'actions ainsi amendé pourra être soumis à la validation du comité de pilotage.

Les actions qui découleront des études complémentaires devront faire l'objet de compléments au dossier de demande de financement présenté en octobre 2016 et en septembre 2017, en vue d'une nouvelle instruction. La nature de ces compléments et les modalités de leur transmission seront indiquées par l'ANRU au porteur de projet.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°5 : Décision du premier ministre en date du 16 novembre 2017 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation « Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville »

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Décision n° 2017-VDS- 26

Le Premier ministre,

Vu l'article 8 de la loi de finances n° 2010-237 du 9 mars 2010, tel que modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

Vu la convention du 12 septembre 2014 signée entre l'Etat et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relative à l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire »,

Vu les dossiers de candidature à l'appel à projets relatif à l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire »,

Vu le décret du 10 juillet 2017, portant délégation de signature, (Commissariat général à l'investissement) [NOR :PRMI1714661D],

Vu l'avis des comités de pilotage « Ville durable et solidaire » du 7-9 décembre 2016 et du 25 octobre 2017,

Vu l'avis du Commissariat général à l'investissement du 9 novembre 2017,

Décide :

Article 1

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (l'ANRU) est autorisée à contractualiser sur le projet sélectionné avec la Ville de Roubaix et la Métropole Européenne de Lille, à hauteur d'une subvention des Investissements d'avenir de 328 356 €, selon la répartition figurant dans le tableau suivant.

Titulaire	Typologie	Localisation	Assiette éligible (en €)	Montant de subvention (en €)
Ville de Roubaix	Collectivité locale	Roubaix (59)		228 356
Métropole Européenne de Lille	Collectivité locale	Lille (59)		100 000
Total général			**861 576**	**328 356**

Article 2

La contractualisation mentionnée à l'article 1 doit :

- advenir une fois levées les réserves du comité de pilotage contenues dans l'avis susvisé ;
- inclure un engagement des maîtres d'ouvrage sur un démarrage effectif des actions contractualisées, dans les 9 mois à compter de la signature du contrat considéré ;
- prendre en compte les recommandations du comité de pilotage contenues dans l'avis susvisé.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 3

La contractualisation mentionnée aux articles 1 et 2, doit intervenir dans un délai de cinq mois (délai franc). A défaut la présente décision devient caduque.

Fait à Paris, le 16 NOV. 2017

Pour le Premier ministre et par délégation,
le Commissaire général à l'investissement

Louis SCHWEITZER

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°6 : Lettre de notification et d'autorisation de démarrage anticipé du Directeur général de l'ANRU en date du 17 novembre 2017 concernant le financement de la mise en œuvre du projet d'innovation
« Roubaix, renouveler les idées, les ressources, la ville »

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 17 novembre 2017

Monsieur Guillaume DELBAR
Maire de Roubaix, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille, Vice-Président de la région Hauts-de-France
Ville de Roubaix
17 Grand' Place
CS 70737
59100 Roubaix Cedex 1

N/Réf : ANRU/DS2A/PIA PIA D-17-0492
Affaire suivie par : Kim CHIUSANO
Tél : 06.15.24.82.81 – courriel : kchiusano@anru.fr

Objet : Evolution du projet d'innovation de Roubaix et de son portage, et autorisation conditionnelle de démarrage d'actions pour la phase de mise en œuvre dans le cadre du PIA « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »

Monsieur le Maire,

Lauréat de l'appel à manifestations d'intérêt relatif à l'action « Ville durable et solidaire » (VDS) du Programme d'investissements d'avenir (PIA), vous avez remis à l'ANRU en octobre 2016 un dossier de demande de financement pour la phase de mise en œuvre de votre projet d'innovation.

Ce dossier présentait un programme d'innovations pluriannuel qui a pu être défini grâce à l'accompagnement dont vous avez bénéficié. A la suite de votre audition le 9 décembre 2016 et en raison du manque de maturité des propositions, le comité de pilotage de l'axe 1 de l'action du PIA a décidé de reporter sa décision en 2017, à l'appui des livrables issus des études cofinancées par le PIA au cours de la phase de maturation, et a rappelé plusieurs attendus inhérents à la poursuite du projet.

Par la suite, vous avez remis un dossier de demande de financement actualisé et fourni des compléments permettant une nouvelle instruction du dossier. Or, le cofinancement sollicité dans le cadre de l'axe 1 de l'action du PIA ne concerne plus que le volet « Maison à 1€ » du projet, remettant en cause la logique systémique de celui-ci. Par ailleurs, les éléments adressés et produits durant la phase de maturation ne permettent pas en l'état de répondre intégralement aux attendus formulés par le comité, notamment en ce qui concerne le volet « Ville nourricière ». Le comité de pilotage exigeait notamment l'établissement d'un protocole sanitaire pour encadrer une démarche expérimentale de mise en culture de friches : d'une part, ce protocole reste encore à ce jour à formaliser et, d'autre part, la logique d'expérimentation semble avoir été abandonnée.

En parallèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a remis une candidature à l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « ANRU+ » (volet « Innover dans les quartiers ») en mai 2017 portant prioritairement sur le territoire roubaisien et visant à traiter la problématique de revalorisation des friches dans le cadre de la définition d'une politique foncière intercommunale. Le comité de sélection à cet AMI n'a pas formellement retenu ce dossier mais a préconisé son rapprochement avec le projet de la Ville de Roubaix soutenu dans le cadre du PIA VDS, en lien avec le volet « Ville nourricière » qu'il s'agit ainsi de retravailler.

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Compte tenu de ces éléments, le comité de pilotage de l'axe 1 de l'action VDS a à nouveau statué sur votre projet et a pris les décisions suivantes :

- Les actions proposées au titre du volet « Maison à 1€ », précisées en annexe du présent courrier, font l'objet d'un avis favorable avec réserves.
- Le volet « Ville nourricière » doit être revu et élargi à la problématique de revalorisation des friches sur la base de la réflexion engagée par la MEL dans sa candidature à l'AMI « ANRU+ », sous réserve que l'approche innovante de celle-ci soit renforcée. Le comité de pilotage propose l'allocation à la MEL d'une subvention plafonnée à 100 000€ pour mener un programme d'études ajusté et optimisé sur cette thématique et dans cette optique, en vue d'investissements futurs qui pourront être ciblés sur le territoire de Roubaix. Le comité demande également l'élargissement du portage de votre projet à la MEL.
- Il est rappelé que le paiement de la subvention pour l'étude « Ville nourricière » menée dans le cadre de la phase de maturation du PIA ne pourra s'effectuer que si les attendus formulés par le comité de pilotage en décembre 2015 et réitérés en décembre 2016 sont respectés.

Par la présente, j'autorise donc le démarrage des actions relatives au volet « Maison à 1€ » à compter de ce jour, soit le 17 novembre 2017, date à partir de laquelle les dépenses qui leur seront liées seront éligibles pour le calcul de la subvention et le versement de la participation financière du programme. Elles devront toutefois être ajustées ou précisées en lien avec l'ANRU pour que les réserves soient levées en amont de la signature de la convention attributive de subvention (CAS) correspondante. Par ailleurs, le programme d'études complémentaire sous maîtrise d'ouvrage de la MEL autour de la revalorisation des friches devra être élaboré en lien étroit avec mes services et son démarrage sera autorisé ultérieurement. A ces fins, l'avis du comité de pilotage ainsi que celui du comité d'engagement du NPNRU pourront le cas échéant être sollicités, sur la base des nouveaux éléments produits.

A ce stade, l'attribution des financements du PIA a fait l'objet d'une décision de subventionnement du Premier Ministre d'un montant total de 328 356€. Cet engagement financier devra être formalisé par la signature d'une CAS entre l'ANRU et chaque maître d'ouvrage pour les actions dont il a la charge.

Je vous remercie de bien vouloir rendre compte à l'ANRU tous les deux mois de l'avancée de votre projet d'innovation et plus spécifiquement des actions subventionnées dans le cadre du PIA, en portant à la connaissance de mes équipes les points d'alerte éventuels.

Les équipes de l'ANRU, en lien avec les délégués territoriaux de l'Agence, ordonnateurs délégués pour la phase de mise en œuvre des projets d'innovation, vous accompagneront dans le déploiement de cette phase opérationnelle. Kim Chiusano (kchiusano@anru.fr), responsable du pôle « Innovation et Ville durable », se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous
N. L

Nicolas GRIVEL

Copie : M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, Délégué Territorial adjoint de l'ANRU

Annexe

Actions validées par le comité de pilotage (avis favorable ou favorable avec réserves) du 25 octobre 2017

Les actions suivantes ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserves et bénéficieront à ce titre d'un co-financement par le PIA :

Intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, rémunération de personnel)	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Avis du comité de pilotage
EXPERIMENTER OPERATIONNELLEMENT LA VENTE A 1€ DE MAISONS A RENOVER SUR LA COMMUNE DE ROUBAIX						
Etudes techniques avant travaux préparatoires & études techniques avant vente	Ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	99 000€	50%	49 500€	Favorable avec réserves
Frais d'acquisition, gestion et portage des bâtiments & travaux préalables à la commercialisation	Investissement	SPLA La Fabrique des Quartiers	250 248€	25%	62 562€	Favorable avec réserves
Mission d'ingénierie (accompagnement et commercialisation)	Ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	162 327€	47%	76 294€	Favorable avec réserves
Mission d'évaluation et de modélisation du dispositif dans son ensemble	Ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers ou Ville de Roubaix	50 000€	80%	40 000€	Favorable avec réserves
			Total : 561 575€ HT		Total : 228 356€	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 17 novembre 2017

Monsieur Damien CASTELAIN
Maire de Péronne-en-Mélantois, Président de la Métropole Européenne de Lille
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
CS 50749
59034 Lille Cedex

N/Réf : ANRU/DS2A/PIA PIA D-17-0492
Affaire suivie par : Kim CHIUSANO
Tél : 06.15.24.82.81 – courriel : kchiusano@anru.fr

Objet : Evolution du projet d'innovation de Roubaix et de son portage, et autorisation conditionnelle de démarrage d'actions pour la phase de mise en œuvre dans le cadre du PIA « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »

Monsieur le Président,

Lauréate de l'appel à manifestations d'intérêt relatif à l'action « Ville durable et solidaire » (VDS) du Programme d'investissements d'avenir (PIA), la Ville de Roubaix a remis à l'ANRU en octobre 2016 un dossier de demande de financement pour la phase de mise en œuvre de son projet d'innovation, dont vous êtes partenaire.

Ce dossier présentait un programme d'innovations pluriannuel qui a pu être défini grâce à l'accompagnement dont la Ville et vos équipes ont bénéficié. A la suite de l'audition du maire de Roubaix le 9 décembre 2016 et en raison du manque de maturité des propositions, le comité de pilotage de l'axe 1 de l'action du PIA a décidé de reporter sa décision en 2017, à l'appui des livrables issus des études cofinancées par le PIA au cours de la phase de maturation, et a rappelé plusieurs attendus inhérents à la poursuite du projet.

Par la suite, la Ville de Roubaix a remis un dossier de demande de financement actualisé et fourni des compléments permettant une nouvelle instruction du dossier. Or, le cofinancement sollicité dans le cadre de l'axe 1 de l'action du PIA ne concerne plus que le volet « Maison à 1€ » du projet, remettant en cause la logique systémique de celui-ci. Par ailleurs, les éléments adressés et produits durant la phase de maturation ne permettent pas en l'état de répondre intégralement aux attendus formulés par le comité, notamment en ce qui concerne le volet « Ville nourricière ». Le comité de pilotage exigeait notamment l'établissement d'un protocole sanitaire pour encadrer une démarche expérimentale de mise en culture de friches : d'une part, ce protocole reste encore à ce jour à formaliser et, d'autre part, la logique d'expérimentation semble avoir été abandonnée.

En parallèle, vous a remis une candidature à l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « ANRU+ » (volet « Innover dans les quartiers ») en mai 2017, portant prioritairement sur le territoire roubaisien et visant à traiter la problématique de revalorisation des friches dans le cadre de la définition d'une politique foncière intercommunale. Le comité de sélection à cet AMI n'a pas formellement retenu cette candidature mais a préconisé son rapprochement avec le projet de la Ville de Roubaix soutenu dans le cadre du PIA VDS, en lien avec le volet « Ville nourricière » qu'il s'agit ainsi de retravailler.

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Compte tenu de ces éléments, le comité de pilotage de l'axe 1 de l'action VDS a à nouveau statué sur le projet d'innovation de Roubaix et a pris les décisions suivantes :

- Les actions proposées au titre du volet « Maison à 1€ », précisées en annexe du présent courrier, font l'objet d'un avis favorable avec réserves.
- Le volet « Ville nourricière » doit être revu et élargi à la problématique de revalorisation des friches sur la base de la réflexion que vous avez engagée dans votre candidature à l'AMI « ANRU+ », sous réserve que l'approche innovante de celle-ci soit renforcée. Le comité de pilotage propose l'allocation à la Métropole Européenne de Lille (MEL) d'une subvention plafonnée à 100 000€ pour mener un programme d'études ajusté et optimisé sur cette thématique et dans cette optique, en vue d'investissements futurs qui pourront être ciblés sur le territoire de Roubaix. Le comité demande également l'élargissement du portage du projet à la MEL.
- Il est rappelé que le paiement de la subvention pour l'étude « Ville nourricière » menée dans le cadre de la phase de maturation du PIA ne pourra s'effectuer que si les attendus formulés par le comité de pilotage en décembre 2015 et réitérés en décembre 2016 sont respectés.

Par la présente, j'autorise donc le démarrage des actions relatives au volet « Maison à 1€ » à compter de ce jour, soit le 17 novembre 2017, date à partir de laquelle les dépenses qui leur seront liées seront éligibles pour le calcul de la subvention et le versement de la participation financière du programme. Elles devront toutefois être ajustées ou précisées en lien avec l'ANRU pour que les réserves soient levées en amont de la signature de la convention attributive de subvention (CAS) correspondante. Par ailleurs, le programme d'études complémentaire sous maîtrise d'ouvrage de la MEL autour de la revalorisation des friches devra être élaboré en lien étroit avec mes services et son démarrage sera autorisé ultérieurement. A ces fins, l'avis du comité de pilotage ainsi que celui du comité d'engagement du NPNRU pourront le cas échéant être sollicités, sur la base des nouveaux éléments produits.

A ce stade, l'attribution des financements du PIA a fait l'objet d'une décision de subventionnement du Premier Ministre d'un montant total de 328 356€. Cet engagement financier devra être formalisé par la signature d'une CAS entre l'ANRU et chaque maître d'ouvrage pour les actions dont il a la charge.

Je vous remercie de bien vouloir rendre compte à l'ANRU tous les deux mois de l'avancée de votre projet d'innovation et plus spécifiquement des actions subventionnées dans le cadre du PIA, en portant à la connaissance de mes équipes les points d'alerte éventuels.

Les équipes de l'ANRU, en lien avec les délégués territoriaux de l'Agence, ordonnateurs délégués pour la phase de mise en œuvre des projets d'innovation, vous accompagneront dans le déploiement de cette phase opérationnelle. Kim Chiusano (kchiusano@anru.fr), responsable du pôle « Innovation et Ville durable », se tient à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous.

Nicolas GRIVEL

Copie : M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, Délégué Territorial adjoint de l'ANRU

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe

Actions validées par le comité de pilotage (avis favorable ou favorable avec réserves) du 25 octobre 2017[1]

Les actions suivantes ont reçu un avis favorable ou favorable avec réserves et bénéficieront à ce titre d'un co-financement par le PIA :

Intitulé de l'action	Nature de la dépense (ingénierie, investissement, rémunération de personnel)	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel HT de l'action (assiette de subvention PIA)	Taux de subvention PIA	Montant plafond de la subvention PIA	Avis du comité de pilotage
EXPERIMENTER OPERATIONNELLEMENT LA VENTE A 1€ DE MAISONS A RENOVER SUR LA COMMUNE DE ROUBAIX						
Etudes techniques avant travaux préparatoires & études techniques avant vente	Ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	99 000€	50%	49 500€	Favorable avec réserves
Frais d'acquisition, gestion et portage des bâtiments & travaux préalables à la commercialisation	Investissement	SPLA La Fabrique des Quartiers	250 248€	25%	62 562€	Favorable avec réserves
Mission d'ingénierie (accompagnement et commercialisation)	Ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers	162 327€	47%	76 294€	Favorable avec réserves
Mission d'évaluation et de modélisation du dispositif dans son ensemble	Ingénierie	SPLA La Fabrique des Quartiers ou Ville de Roubaix	50 000€	80%	40 000€	Favorable avec réserves
			Total : 561 575€ HT		Total : 228 356€	

[1] Le comité de pilotage autorise également l'allocation à la Métropole Européenne de Lille d'une subvention plafonnée à 100 000€ pour mener un programme d'études sur la thématique de la revalorisation des friches, qui sera à établir en lien étroit avec l'ANRU, et dont le contenu précis sera autorisé ultérieurement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du systÃ¨me d'information le : 23/02/2018 Ã 13:13)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONTRAT : 275 - avenant n° 1 — *LOCALISATION* — *CONTRIBUTIONS* — *PRETS* — *ECHEANCIER*

ZONE INTERVENTION — INSEE QPV — INSEE COMMUNE

66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national) 6999999 66666
59350/Lille/QPV national/Secteur Sud 6059074 59350
59360/Loos,/QPV national/Les Oliveaux 6059077 59360
59410/Mons/QPV national/Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski 6059080 59410
59512/Croix/Roubaix/Tourcoing./QPV national/Quartier Intercommunal Blanc Seau - Croix 6059082 59512
59599/Tourcoing/QPV national/La Bourgogne 6059087 59599
59299/Hem./QPV régional/Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 6059071 59299

N° de projet(3 caractères) ou de convention
+ N°INSEE (QPV, sur 7 caractères)
+N° de famille d'opération(
+N° chrono=identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° chrono=opérations physiques ou élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION(N° de QPV ou de commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL		%		%		%		%	y compris les prêts	%		%		%		%		%		%		%	Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
275 6059077 14 0001 001 Loos - Etude de définition stratégique	NPN	6059077					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	80 000,00	20,00%	96 000,00	80 000,00	7 200,00	9,00%	16 800,00	21,00%	0,00	0,00%	8 000,00	10,00%	8 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	40 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
275 6059082 14 0001 002 Roubaix Arc NO - Etude de définition	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	304 220,00	20,00%	365 064,00	304 220,00	27 380,00	9,00%	63 886,00	21,00%	0,00	0,00%	30 422,00	10,00%	30 422,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	152 110,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059082 14 0001 003 Roubaix Secteur Est- Etude de cadrage str	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	4 500,00	9,00%	10 500,00	21,00%	0,00	0,00%	5 000,00	10,00%	5 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059071 14 0001 004 Hem - Mission d'urbaniste en chef	NPR	6059071					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	8 400,00	12,00%	19 600,00	28,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6059089 14 0001 005 Wattignies - Etude de définition stratégi	NPR	6059089					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	6 300,00	9,00%	14 700,00	21,00%	0,00	0,00%	7 000,00	10,00%	7 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
275 6059089 14 0001 006 Wattignies - Mission urbaniste en chef	NPR	6059089					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	8 400,00	12,00%	19 600,00	28,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	4	V
275 6059073 14 0001 007 Bois Blancs - Etude faisabilité urbaine e	NPR	6059073					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	3 600,00	9,00%	8 400,00	21,00%	0,00	0,00%	4 000,00	10,00%	4 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
275 6059090 14 0001 008 Wattrelos - AMO urbaniste	NPR	6059090					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	4 800,00	12,00%	11 200,00	28,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
275 6999999 14 0001 009 MEL - Coordonnateur Stratégique du NPRU	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	287 500,00	0,00%	287 500,00	287 500,00	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
275 6999999 14 0001 010 MEL - Coordonnateur opérationnel du NPR	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	287 500,00	0,00%	287 500,00	287 500,00	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
275 6059074 14 0001 011 MEL - Lille Chef de projet QIN en appui à	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	230 000,00	0,00%	230 000,00	230 000,00	4 500,00	1,96%	110 500,00	48,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6059080 14 0001 012 Mons en Baroeul - Etude de définition str	NPN	6059080					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	195 780,00	20,00%	234 936,00	195 780,00	17 620,00	9,00%	41 114,00	21,00%	0,00	0,00%	19 578,00	10,00%	19 578,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	97 890,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059074 14 0001 013 Concorde - Etude potentiels de développen	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	3 600,00	9,00%	8 400,00	21,00%	0,00	0,00%	8 000,00	20,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059074 14 0001 014 Concorde - ESSP phase 1 et phase 2	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	4 800,00	12,00%	11 200,00	28,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	6	V
275 6059074 14 0001 015 Concorde - Etude urbaine	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	255 000,00	20,00%	306 000,00	255 000,00	22 950,00	9,00%	53 550,00	21,00%	0,00	0,00%	25 500,00	10,00%	25 500,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	127 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	5	V
275 6059074 14 0001 016 Concorde - Etude potentiels énergies reno	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	15 000,00	20,00%	18 000,00	15 000,00	0,00	0,00%	6 000,00	40,00%	0,00	0,00%	3 000,00	20,00%	0,00	0,00%	6 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
275 6059074 14 0001 017 Secteur Fbg Arras - Etude faisabilité urb	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	3 600,00	9,00%	8 400,00	21,00%	0,00	0,00%	4 000,00	10,00%	4 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
275 6059074 14 0001 018 JB Clément - Etude urbaine	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	3 600,00	9,00%	8 400,00	21,00%	0,00	0,00%	4 000,00	10,00%	4 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
275 6059087 14 0001 019 Tourcoing - Etude urbaine/masterplan de d	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	180 000,00	20,00%	216 000,00	180 000,00	16 200,00	9,00%	37 800,00	21,00%	0,00	0,00%	18 000,00	10,00%	18 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
275 6059087 14 0001 020 Tourcoing - ESSP tranche 1 et 2	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	8 700,00	17,40%	11 300,00	22,60%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
275 6999999 14 0001 021 Démarche partenariale et étude économie e	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	325 000,00	20,00%	390 000,00	325 000,00	0,00	0,00%	178 750,00	55,00%	0,00	0,00%	65 000,00	20,00%	0,00	0,00%	81 250,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6999999 14 0001 022 Etude stratégique pour le renforcement et	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	120 000,00	20,00%	144 000,00	120 000,00	0,00	0,00%	36 000,00	30,00%	0,00	0,00%	24 000,00	20,00%	0,00	0,00%	60 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6059077 14 0001 023 MEL - Loos Directeur de projet QIN	NPN	6059077					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	230 000,00	0,00%	230 000,00	230 000,00	4 500,00	1,96%	110 500,00	48,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6059080 14 0001 024 MEL - Mons Chef de projet en appui à la d	NPN	6059080					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	162 500,00	0,00%	162 500,00	162 500,00	48 750,00	30,00%	113 750,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
275 6059082 14 0001 025 MEL - Roubaix Directeur de projet QIN	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	287 500,00	0,00%	287 500,00	287 500,00	5 625,00	1,96%	138 125,00	48,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
275 6059082 14 0001 026 MEL - Roubaix - chef de projet en appui à	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	287 500,00	0,00%	287 500,00	287 500,00	5 625,00	1,96%	138 125,00	48,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
275 6059087 14 0001 027 MEL - Tourcoing chef de projet en appui à	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	130 000,00	0,00%	130 000,00	130 000,00	39 000,00	30,00%	91 000,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6059071 14 0001 028 MEL - Hem Directeur de projet QIR	NPR	6059071					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	71 250,00	0,00%	71 250,00	71 250,00	3 938,00	5,53%	31 687,00	44,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
275 6059089 14 0001 029 MEL - Wattignies Directeur de projet QIR	NPR	6059089					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	86 250,00	0,00%	86 250,00	86 250,00	1 688,00	1,96%	41 437,00	48,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	43 125,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
275 6059090 14 0001 030 MEL - Wattrelos Directeur de projet QIR	NPR	6059090					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	71 250,00	0,00%	71 250,00	71 250,00	3 938,00	5,53%	31 687,00	44,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6999999 14 0001 031 MEL - chargé mission développement écon	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	97 500,00	0,00%	97 500,00	97 500,00	0,00	0,00%	47 500,00	48,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	51,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6999999 14 0001 032 MEL - chargé mission habitat	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	190 000,00	0,00%	190 000,00	190 000,00	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6999999 14 0001 033 MEL - chargé mission relogement	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	47 500,00	0,00%	47 500,00	47 500,00	2 917,00	6,14%	17 916,00	37,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 917,00	6,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	2	V
275 6999999 14 0001 034 MEL - chargé mission OPC métropolitain	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	95 000,00	0,00%	95 000,00	95 000,00	0,00	0,00%	47 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6999999 14 0001 035 MEL - chargé mission parcours résidentiel	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	190 000,00	0,00%	190 000,00	190 000,00	11 667,00	6,14%	71 666,00	37,72%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 667,00	6,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6999999 14 0001 036 MEL - chargé mission diversification/mark	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6999999 14 0001 037 Mission de sécurisation de la convention	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	350 000,00	20,00%	420 000,00	350 000,00	0,00	0,00%	275 000,00	78,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 000,00	21,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	4	V
275 6999999 14 0001 038 Mission d'appui à la stratégie métropolit	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	241 000,00	20,00%	289 200,00	241 000,00	0,00	0,00%	120 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	120 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
275 6999999 14 0001 039 POPAC copropriétés quartiers NPRU	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	325 000,00	20,00%	390 000,00	325 000,00	0,00	0,00%	175 000,00	53,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	15,38%	0,00	0,00%	100 000,00	30,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	4	V
275 6999999 14 0001 040 AMO diversification et marketing territor	NPN	6999999					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	190 000,00	20,00%	228 000,00	190 000,00	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	95 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	4	V
275 6059082 14 0001 041 Roubaix - Etude urbaine - Alma	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	9 000,00	9,00%	21 000,00	21,00%	0,00	0,00%	10 000,00	10,00%	10 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
275 6059082 14 0001 042 Roubaix - Etude urbaine - Epeule	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	9 000,00	9,00%	21 000,00	21,00%	0,00	0,00%	10 000,00	10,00%	10 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
275 6059082 14 0001 043 Roubaix - Etude urbaine - Pile	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	12 000,00	12,00%	28 000,00	28,00%	0,00	0,00%	10 000,00	10,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
275 6059082 14 0001 044 Roubaix - etude de mobilisation des actio	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	30 000,00	20,00%	36 000,00	30 000,00	4 500,00	15,00%	10 500,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
275 6059082 14 0001 045 Roubaix - Etude de mobilisation des actio	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	3 000,00	15,00%	7 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
275 6059082 14 0001 046 Roubaix - Plan guide Habitat ancien	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	30 000,00	15,00%	70 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	3	V
275 6059074 14 0001 047 Lille/quartiers anciens - Etude stratégiq	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	170 000,00	20,00%	204 000,00	170 000,00	21 300,00	12,53%	49 700,00	29,24%	0,00	0,00%	14 000,00	8,24%	0,00	0,00%	27 500,00	16,18%	0,00	0,00%	50 000,00	29,41%	0,00	0,00%	7 500,00	4,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
275 6059087 14 0001 048 Tourcoing - Etude de potentialité, progra	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00%	12 000,00	30,00%	0,00	0,00%	8 000,00	20,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
275 6059077 14 0001 049 Loos - Etude urbaine	NPN	6059077					0,00	0,00	0,00	59/METROPOLE EUROPEENNE DE	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	9 000,00	9,00%	21 000,00	21,00%	0,00	0,00%	10 000,00	10,00%	10 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
275 6059077 14 0002 001 Loos - Etude équipements tranche 1 et 2	NPN	6059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	157 600,00	20,00%	189 120,00	157 600,00	47 280,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 520,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	78 800,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
275 6059077 14 0002 002 Loos - chef de projet en appui à la direc	NPN	6059077					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LOOS/21590360	65 000,00	0,00%	65 000,00	65 000,00	32 500,00	50,00%	32 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6059074 14 0003 001 Lille Actions participations et mémoire,	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059074 14 0003 002 Concorde - Analyse des dynamiques social	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	12 500,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059074 14 0003 003 Lille - Directeur de projet QIN	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	230 000,00	0,00%	230 000,00	230 000,00	107 500,00	46,74%	7 500,00	3,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6059073 14 0003 004 Lille Bois Blancs chef de projet QIR	NPR	6059073					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	71 250,00	0,00%	71 250,00	71 250,00	29 062,00	40,79%	6 563,00	9,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 625,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059087 14 0004 001 Tourcoing - Etude d'impacts sociaux	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	60 000,00	20,00%	72 000,00	60 000,00	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	30 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6059087 14 0004 002 Tourcoing - Directeur de projet QIN	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	230 000,00	0,00%	230 000,00	230 000,00	107 500,00	46,74%	7 500,00	3,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	115 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	4	V
275 6059087 14 0004 003 Tourcoing - Etude de programmation offre	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	12 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	2	V
275 6059087 14 0004 004 Tourcoing - Actions d'accompagnement au	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	4	V
275 6059087 14 0004 005 Tourcoing - Etude d'impacts sociaux - pha	NPN	6059087					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE TOURCOING/215	20 000,00	20,00%	24 000,00	20 000,00	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	10 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	3	V
275 6059071 14 0005 001 Hem - diagnostic fonctionnement social	NPR	6059071					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE HEM/215902990	92 350,00	20,00%	110 820,00	92 350,00	46 175,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 175,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	3	V
275 6059080 14 0006 001 Mons - Directeur de projet QIN	NPN	6059080					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MONS EN BAROE	287 500,00	0,00%	287 500,00	287 500,00	134 375,00	46,74%	9 375,00	3,26%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	143 750,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	5	V
275 6059082 14 0007 001 Roubaix - Programme de concertation-com	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE ROUBAIX/21590	40 000,00	20,00%	48 000,00	40 000,00	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	1	2	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		8 175 950,00		9 084 140,00	8 175 950,00	1 015 490,00	12,42%	2 908 631,00	35,58%	0,00	0,00%	327 020,00	4,00%	209 584,00	2,56%	389 750,00	4,77%	0,00	0,00%	250 000,00	3,06%	0,00	0,00%	3 075 475,00	37,62%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																																										
275 6059074 15 0001 001 Lille Indemnité pour minoration de loyers	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SA D'HLM/4756808	52 000,00	0,00%	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	52 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V
275 6059074 15 0002 001 Lille - indemnité pour minoration de loye	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	64 000,00	0,00%	64 000,00	64 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	64 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	8	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		116 000,00		116 000,00	116 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	116 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
275 6059074 21 0001 001 Démolition 2 et 4 JB Clément LILLE	NPN	6059074		0			0,00	0,00	0,00	59/VILOGIA SA D'HLM/4756808	929 347,00	20,00%	1 115 216,40	929 347,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	278 804,10	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	650 542,90	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	4	V

275 6059074 21 0002 001 Démolition 56 logements 2-12 boulevard de	NPN	6059074		0			0,00	0,00	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 890 731,00	20,00%	2 268 877,00	1 890 731,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	567 219,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 323 512,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	8	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				0		0	0,00	0,00	0,00		2 820 078,00		3 384 093,40	2 820 078,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	846 023,10	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 974 054,90	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
275 6999999 31 0001 001 LILLE rue du Bois 11 PLUS et 15 PLAI	NPN	6999999		1		26	0,00	132 664,85	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	3 449 286,00	5,50%	3 638 996,73	3 449 286,00	0,00	0,00%	75 000,00	2,17%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 612 034,00	75,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	645 252,00	18,71%	117 000,00	3,39%	2 025 641,00	58,73%	1 743 341,00	282 300,00	2019	1	5	V
275 6999999 31 0001 002 SEQUEDIN rue Bizet 3 PLUS et 2 PLAI	NPN	6999999		5		5	0,00	147 431,23	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	737 156,13	5,50%	777 699,72	737 156,13	25 000,00	3,39%	10 000,00	1,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	558 046,13	75,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	128 510,00	17,43%	15 600,00	2,12%	505 266,00	68,54%	448 766,00	56 500,00	2019	1	4	V
275 6999999 31 0001 003 RONCHIN rue Pierre Dupont 12 PLAI	NPN	6999999		2		12	0,00	125 328,73	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 503 944,79	5,50%	1 586 661,75	1 503 944,79	0,00	0,00%	60 000,00	3,99%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 077 920,79	71,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	272 424,00	18,11%	93 600,00	6,22%	970 238,00	64,51%	852 638,00	117 600,00	2019	1	4	V
275 6999999 31 0001 004 LEERS - Friche Deprat Rue Roger Salengr	NPN	6999999		1		9	0,00	124 071,02	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 116 639,17	5,50%	1 178 054,32	1 116 639,17	0,00	0,00%	45 000,00	4,03%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	797 121,17	71,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	204 318,00	18,30%	70 200,00	6,29%	681 828,00	61,06%	593 628,00	88 200,00	2019	1	4	V
275 6999999 31 0001 005 TOURCOING rue des Poutrains 22 PLUS e	NPN	6999999		1		33	0,00	140 020,87	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	4 620 688,55	5,50%	4 874 826,42	4 620 688,55	0,00	0,00%	55 000,00	1,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 620 722,55	78,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	859 166,00	18,59%	85 800,00	1,86%	2 583 032,00	55,90%	2 204 632,00	378 400,00	2018	1	5	V
275 6999999 31 0001 006 TOURCOING Rue du Calvaire Rue des Po	NPN	6999999		2		10	0,00	138 974,90	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 389 749,00	5,50%	1 466 185,19	1 389 749,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 112 729,00	80,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	277 020,00	19,93%	0,00	0,00%	694 109,00	49,94%	627 109,00	67 000,00	2019	1	4	V
275 6999999 31 0001 007 SALOME Les Trois Merlettes 7 PLAI	NPN	6999999		7		7	0,00	150 549,77	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 053 848,37	5,50%	1 111 810,03	1 053 848,37	0,00	0,00%	35 000,00	3,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	805 334,37	76,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	158 914,00	15,08%	54 600,00	5,18%	729 879,00	69,26%	661 279,00	68 600,00	2019	1	5	V
275 6999999 31 0001 008 LILLE FCB 13 PLUS	NPN	6999999		1		13	0,00	140 553,26	0,00	59/LILLE METROPOLE HABITAT	1 827 192,43	5,50%	1 927 688,01	1 827 192,43	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 467 066,43	80,29%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	360 126,00	19,71%	0,00	0,00%	1 278 436,00	69,97%	1 191 336,00	87 100,00	2018	1	6	V
275 6999999 31 0002 001 LILLE COSMOPOLE 19 PLUS et 29 PLAI	NPN	6999999		4		48	0,00	203 037,06	0,00	59/VILOGIA SA D'HLM/4756808	9 745 779,00	5,50%	10 281 796,85	9 745 779,00	0,00	0,00%	145 000,00	1,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 374 579,00	96,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	226 200,00	2,32%	8 473 925,74	86,95%	6 756 025,74	517 900,00	2017	2	5	V
275 6999999 31 0003 001 LILLE rue Renan 9 PLUS et 14 PLAI	NPN	6999999		3		23	0,00	126 456,87	0,00	59/IMMOBILIERE NORD ARTOIS	2 908 508,00	5,50%	3 068 475,94	2 908 508,00	0,00	0,00%	70 000,00	2,41%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 729 308,00	93,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	109 200,00	3,75%	2 679 900,00	92,14%	2 432 000,00	247 900,00	2018	1	4	V
275 6999999 31 0003 002 ROUBAIX Campus Gare Rue de l'Ouest 20	NPN	6999999		1		20	0,00	140 887,13	0,00	59/IMMOBILIERE NORD ARTOIS	2 817 742,50	5,50%	2 972 718,34	2 817 742,50	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 817 742,50	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 535 968,25	90,00%	2 201 968,25	134 000,00	2018	2	3	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				28		206	0,00	151 313,27	0,00		31 170 533,94		32 884 913,30	31 170 533,94	25 000,00	0,08%	495 000,00	1,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 972 603,94	86,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 905 730,00	9,32%	772 200,00	2,48%	23 158 222,99	74,30%	19 712 722,99	2 045 500,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
275 6059082 37 0001 001 Roubaix - Aménagement de la maison du P	NPN	6059082					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE ROUBAIX/21590	400 000,00	20,00%	480 000,00	400 000,00	120 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	280 000,00	70,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	2	V
275 6059074 37 0002 001 Lille - Concorde - Equipement Petite enfa	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	4 872 682,00	20,00%	5 847 218,40	4 872 682,00	2 436 341,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 436 341,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	10	V
275 6059074 37 0002 002 Lille - Concorde - Maison du Projet	NPN	6059074					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LILLE/2159035	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	1	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		5 372 682,00		6 447 218,40	5 372 682,00	2 606 341,00	48,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 766 341,00	51,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				28		206	0,00				47 655 243,94		51 916 365,10	47 655 243,94	3 646 831,00	7,65%	3 403 631,00	7,14%	0,00	0,00%	327 020,00	0,69%	28 028 211,04	58,81%	389 750,00	0,82%	0,00	0,00%	250 000,00	0,52%	2 905 730,00	6,10%	8 704 070,90	18,26%	23 158 222,99	48,60%	19 712 722,99	2 045 500,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

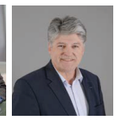
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

DOCUMENT CADRE

Les documents cadre de la convention intercommunale d'équilibre territorial, la charte métropolitaine de relogement et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ont été adoptés le 14 octobre 2016 au conseil de la Métropole.





Ces documents ont pour objectif de préserver le vivre ensemble, favoriser la mixité et la cohésion sociale, satisfaire le droit à l'information pour les demandeurs de logement social, accueillir tout demandeur de logement social qui le souhaite, partager et harmoniser la gestion des attributions et des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine.

Un ensemble d'actions est à mettre en œuvre pour articuler et gérer les politiques de demain sur les attributions et la gestion de la demande de logement social au service des habitants de notre métropole.

Nous avons défini le rôle de chacun dans les attributions, les objectifs de mixité sociale et la prise en compte de tous les publics dont les ménages de l'accord collectif intercommunal, les ménages issus des relogements des nouveaux programmes de renouvellement urbain, les demandes de mutation.

La Conférence intercommunale du logement et les instances de coordination intercommunales permettront un partenariat renforcé et une gestion partagée et transparente autour de la demande et des attributions de logements sociaux.

Plusieurs autres leviers concourant à l'équilibre de notre territoire seront mobilisés : la programmation de logement pour répondre aux besoins des populations, les politiques de loyers et charges et l'accompagnement social des ménages.

Enfin, les habitants de la métropole bénéficieront d'une meilleure information sur le logement social et un accueil de qualité et de plus en plus mutualisé entres les acteurs du logement de la métropole.

La solidarité métropolitaine est la condition de réussite des objectifs d'équilibre territorial et de gestion de la demande de logement social.

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Bernard Haesebroeck
Vice-président délégué
à la Stratégie en matière de Logement et Habitat

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les partenaires, désignés ci-dessous, s'engagent, par signature et/ou délibération au Conseil de la Métropole, à mettre en œuvre les orientations de la convention intercommunale d'équilibre territorial.

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président, désignée ci-après « la MEL »

Les communes membres de la Métropole Européenne de Lille, désignées ci-après « les communes »

D'une part

Et

L'Etat, représenté par le Préfet de région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Préfet du Nord

Et

Le Conseil départemental, représenté par son Président, désigné ci-après « le Département »

Et les organismes de logement social :
1. SA d'HLM « Habitat 62/59 Picardie »
2. SA d'HLM « Habitat du Nord »
3. SA d'HLM « ICF Habitat Nord-Est »
4. SA d'HLM « Immobilière Nord Artois » (INA) 3F
5. Office Public de l'Habitat « Lille Métropole Habitat »
6. SA d'HLM « Logis des Flandres intérieure et maritime » (Logifim)
7. SA d'HLM « Logis Métropole »
8. SA d'HLM « Maison Flamande »
9. SA d'HLM « Norévie »
10. SA d'HLM « Notre Logis »
11. Office Public de l'Habitat « Partenord Habitat »
12. SA d'HLM « SA du Hainaut »
13. SA d'HLM « Société Immobilière de l'Artois » (SIA)
14. SA d'HLM « Société Régionale des Cités Jardins » (SRCJ)
15. SA d'HLM « Vilogia »

Désignés ci-après « organismes de logement social »

Et

L'Association régionale pour l'Habitat du Nord-Pas-de-Calais, représentée par son Président, désignée ci-après « AR-habitat»

Et

Action Logement,
désigné ci-après « Action Logement»

Et

La Caisse d'Allocations Familiales,
désignée ci-après « CAF »

Et

Les représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
1. SOLIHA
2. URIOPSS
3. FNARS Association Régionale Nord-Pas de Calais
4. Fondation Abbé Pierre
5. UNAFO-ARELI

Désignés ci-après « les têtes de réseau des associations ou associations »

Et

Les représentants des associations de défense des locataires :
1. CNL
2. CLCV
3. AFOC

Désignés ci-après « les associations de défense des locataires »

D'autre part,

Conformément à l'article 8 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat de Lille Métropole, désigné ci-après « PLH2 »
Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 adoptant l'Accord collectif intercommunal, désigné ci-après « ACI », signé le 24 mai 2013
Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2014 créant la Conférence intercommunale du logement, désignée ci-après « CIL »
Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 13 février 2015 adoptant le contrat de ville métropolitain, désigné ci-après « Contrat de ville », signé le 15 juillet 2015,
Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 14 octobre 2016 adoptant le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, désigné ci-après « Plan de gestion »
Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 14 octobre 2016 adoptant la Convention intercommunale d'équilibre territorial, désignée ci-après « CIET »
Vu la délibération du Conseil de la Métropole 14 octobre 2016 adoptant la charte métropolitaine de relogement, annexe de la CIET



SOMMAIRE

p.09 **PRÉAMBULE**

p.13 **INTRODUCTION**
p. 14 Article 1 : le cadre fixé par la loi et objet du plan de gestion
p. 14 Article 2 : les orientations de la Métropole Européenne de Lille
p. 15 Article 3 : le champ d'application du plan de gestion
p. 15 Article 4 : la durée du plan de gestion

p.17 **LES ORIENTATIONS EN TERMES D'ATTRIBUTIONS**
p. 18 Article 5 : les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial
p. 22 Article 6 : l'accord collectif intercommunal
p. 24 Article 7 : la démarche métropolitaine et inter-bailleurs sur les mutations pour optimiser l'occupation du parc
p. 26 Article 8 : les orientations pour les relogements NPRU
p. 28 Article 9 : l'observation dynamique du parc pour une analyse qualitative de l'occupation des résidences
p. 30 Article 10 : la gouvernance, les instances de coordination et l'articulation des dispositifs

p.37 **LES AUTRES LEVIERS D'ACTION CONCOURANT À L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL**
p. 38 Article 11 : la programmation de logements vise à réduire les écarts entre les territoires
p. 41 Article 12 : les politiques de loyers et charges contribuant à la mixité
p. 42 Article 13 : l'accompagnement social : identification des dispositifs, coordination et mutualisation
p. 44 Article 14 : les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation
p. 45 Article 15 : l'information, accueil et gestion partagée de la demande de logement social

p.47 **LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA CONVENTION**
p.48 Article 16 : le rôle des partenaires dans la mise en œuvre de la convention
p.52 Article 17 : les modalités de partage et d'actualisation des données
p.52 Article 18 : la mise en œuvre et phasage
p.53 Article 19 : l'évaluation

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



PRÉAMBULE

La convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) est issue des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui a mobilisé dans une dynamique partenariale forte l'Etat, les communes, le Département, l'Association Régionale Habitat, les organismes de logement social, Action logement, les associations…

La convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) et le nouvel Accord collectif intercommunal (ACI) fusionnent en une convention pour réunir les orientations sur les attributions en un unique document. Le premier ACI signé en 2013 avec les organismes de logement social fixe les conditions d'un meilleur accès au logement des ménages prioritaires et d'un rééquilibrage territorial des attributions à l'échelle métropolitaine. Il est inscrit au Programme Local de l'Habitat 2012-2018.

La CIET permet d'appréhender **les équilibres d'occupation à une échelle fine (quartiers et résidences) et s'intéresse à l'ensemble des demandeurs de logement social. En fonction de la fragilité des quartiers, qualifiée grâce à une analyse fine du profil des ménages y résidant, des objectifs d'attributions sont fixés selon les ressources des ménages.**

La CIET expose également les conditions d'une convergence des stratégies d'attribution des acteurs locaux : modalités de mobilisation des contingents des différents réservataires, animation d'une dynamique inter bailleurs, observation partagée des caractéristiques et de l'occupation du parc de logement social et de ses évolutions, etc.

La CIET intègre, enfin, l'ensemble des leviers concourant à l'équilibre territorial de l'offre et de son occupation : développement du logement social dans les secteurs les moins pourvus, diversification de l'offre dans les quartiers d'habitat social, politique de loyers des organismes de logement social à définir dans les trois prochaines années, accompagnement social des ménages, etc.

Enfin, la charte métropolitaine de relogement des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU) est annexée à la CIET. La Métropole Européenne de Lille (MEL) s'appuie sur l'expérience importante développée dans le Programme de Renouvellement Urbain 1 (PRU1). Dans le cadre du NPRU, il s'agira de garantir, grâce à la mobilisation de tous les bailleurs, des relogements de qualité et de rendre possible des relogements dans tous les quartiers de la métropole en adéquation avec les choix résidentiels des ménages, leurs capacités financières et les politiques d'équilibre territorial et de gestion de la demande de logement social.

La CIET précède la signature du Protocole de Préfiguration NPRU et la définition des projets locaux de renouvellement urbain. La charte métropolitaine de relogement, annexée à la CIET, fera donc l'objet d'un avenant, pour intégrer, une fois connu le volume des relogements issus des démolitions et réhabilitation, les objectifs de relogements inter bailleurs, les modalités de mobilisation de l'offre nouvelle, la carte référentielle des relogements pour identifier des « quartiers d'accueil » potentiels, etc. Ces éléments seront également déclinés dans les protocoles locaux de relogement.

La MEL fixe le cadre global d'action de la politique métropolitaine d'équilibre territorial pour l'ensemble des attributions et de la gestion partagée de la demande. L'Etat et la MEL avec l'ensemble des partenaires du logement sont garants du droit au logement, de l'accès au logement des ménages prioritaires de l'ACI et s'assurent de l'équilibre territorial pour l'ensemble des attributions. La stratégie et les décisions des différentes instances coordonnées par la MEL seront portées auprès de chacune des commissions d'attribution logement (CAL) sur le territoire.

La CIET est articulée avec le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur prévu par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). Le plan de gestion promeut une meilleure gestion de la demande, plus transparente vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et des demandeurs de logement favorisant une mixité sociale durable des quartiers selon trois axes : satisfaire le droit à l'information pour tout demandeur de logement social, accueillir tout demandeur qui le souhaite et disposer d'une gestion partagée de la demande entre partenaires.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



INTRODUCTION

ARTICLE 1 : LE CADRE FIXÉ PAR LA LOI ET L'OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à l'article 8 de la loi de programmation et de la cohésion sociale pour la ville, la présente convention est une convention thématique adossée au contrat de ville et doit :

- Intégrer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux dont les mutations ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu défini par la loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs,
- Définir les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- Déterminer les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation (dont ceux relevant du contingent Action logement) pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

La convention intercommunale d'équilibre territorial (CIET) de la Métropole Européenne de Lille définit les orientations de la stratégie métropolitaine d'équilibre territorial.

La charte métropolitaine de relogement, annexe de la convention, établit spécifiquement le cadre métropolitain des relogements issus des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU), dont l'ambition principale est une collaboration intercommunale et interbailleurs.

ARTICLE 2 : LES ORIENTATIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

La conférence intercommunale du logement (CIL) est le cadre de gouvernance locale de la politique habitat. Cette instance partenariale coordonne la concertation et conduit les projets développés par la MEL en partenariat avec les communes membres et l'ensemble des partenaires du logement.

La CIL est le lieu de concertation, d'élaboration puis de mise en œuvre et de suivi des documents stratégiques prévus par les lois sur les politiques d'attributions de logement social, de gestion de la demande et d'information du demandeur. Conformément à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la CIL est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la convention intercommunale d'équilibre territorial, ainsi que son annexe la charte métropolitaine de relogement et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (ci-après Plan de gestion).

La MEL, à travers ces trois documents cadre, s'engage pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande. En effet, les orientations métropolitaines portent sur :

- L'implication des 90 communes,
- La prise en compte de toute la demande, tout en favorisant la mise en œuvre de toutes les mixités,
- La prise en compte spécifique des ménages prioritaires par toutes les communes,
- L'équilibre territorial à l'échelle de tous les quartiers de la métropole avec une vigilance accrue vis-à-vis des objectifs de rééquilibrage des quartiers prioritaires, notamment en NPRU,
- L'affirmation d'un cadre métropolitain pour les relogements NPRU,
- Le développement de l'offre de logements sociaux dans toute la métropole,
- Une politique des loyers favorable à la mixité sociale,
- L'amélioration de la prise en charge des mutations et la fluidification des parcours résidentiels,
- La mutualisation et l'optimisation des mesures d'accompagnement social,
- L'attention particulière à l'insertion par le logement des ménages pour l'ensemble des attributions (1er accès, mutations, relogements NPRU),
- Une information harmonisée fournie au demandeur de logement sur l'ensemble du territoire de la MEL,
- La mise en réseau des lieux d'accueil de proximité, l'harmonisation des pratiques vers la mutualisation et la création d'un ou plusieurs lieux d'accueil communs,
- Le développement d'une gestion et d'une analyse partagées de la demande s'appuyant sur un partenariat renforcé à travers des instances spécifiques et sur les évolutions du Système National d'Enregistrement.

ARTICLE 3 : LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La CIET s'applique à l'ensemble des dispositifs et instances d'attribution dans le territoire de la Métropole Européenne de Lille. L'ensemble des dispositifs d'accès au logement et de mise en œuvre des attributions entrent dans le champ d'application de la CIET et devront prendre en compte les orientations définies.

ARTICLE 4 : LA DURÉE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la CIET s'appliquent à compter de la signature de la convention et pour une durée de six ans.

La première année de mise en œuvre de la CIET est une année test pour la mise en place de tous les leviers facilitant l'atteinte des objectifs et la prise en considération des freins éventuels rencontrés.

La CIET est le cadre d'actions partenarial pour définir les orientations, l'organisation et la méthodologie selon un travail itératif, c'est-à-dire évolutif au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Les objectifs, orientations et principes fixés pour les attributions, l'offre, les loyers et les quartiers prioritaires (notamment en NPRU) seront réinterrogés, évalués annuellement et pourront faire l'objet d'une révision en fonction des analyses conduites par la CIL et ses partenaires. Le pilotage politique de la CIL proposera une actualisation des objectifs par avenant si cela est jugé nécessaire.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



LES ORIENTATIONS EN TERMES D'ATTRIBUTIONS

Les orientations en termes d'attribution et les objectifs de mixité sociale portent sur l'ensemble des attributions prenant en compte les différentes situations et profils des ménages ainsi que les mutations.

ARTICLE 5 : LES OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE ET D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Les objectifs d'équilibre territorial se déclinent à l'échelle de l'agglomération, des 90 communes et des quartiers de la MEL. Les conditions de réussite sont la dimension métropolitaine et l'attention portée aux quartiers prioritaires qui concernent les 90 communes de la Métropole et non seulement les communes du contrat de ville.

5.1 Orienter les attributions à partir du diagnostic de la fragilité des quartiers, cadre de référence

Le diagnostic de la fragilité des quartiers est le cadre de référence des objectifs de la CIET et de leur évaluation (en annexe 1 : le diagnostic de la fragilité des quartiers de la MEL (cartographies et méthodologie détaillée).

Il repose sur la part que représente le parc social dans un quartier de 2000 habitants et l'indice de fragilité de l'occupation des parcs publics et privés à l'échelle des mêmes quartiers, intégrant les indicateurs socio-économiques suivants :

- les revenus par unité de consommation,
- le taux de personnes sans emploi,
- le taux de salariés précaires,
- les autres facteurs de fragilité identifiés : familles monoparentales, familles nombreuses.

Les quartiers les plus fragiles identifiés par le diagnostic de la MEL comprennent les quartiers de la géographie prioritaire. Une attention particulière sera portée aux quartiers dont les indicateurs sont préoccupants.

Les quartiers prioritaires concernent 18 communes et 14 bailleurs dans la métropole. 50 969 logements se situent en quartiers prioritaires (près de 43 % du parc de logements sociaux) et 68 500 logements se situent en dehors des quartiers prioritaires (un peu plus de 57% du parc de logements sociaux).

Figure en annexe 2, le tableau du nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires par bailleur dans chaque commune. Figure en annexe 3, le tableau du nombre de logements en site NPRU par bailleur dans chaque commune concernée.

A NOTER

L'observatoire proposé aux partenaires (article 9) intègre le diagnostic de l'occupation sociale des parcs publics et privés et les éléments de qualification de l'offre issus du PLH (typologie, offre par bailleur et par commune, projets), la fragilité des résidences, les travaux sur les loyers, le profil des attributions par quartier et par résidence… Il intégrera également l'offre de transports, l'accessibilité aux services, les bassins d'emplois…

5.2 Favoriser les équilibres d'occupation sociale à l'échelle des quartiers

Les objectifs de mixité sociale sont établis selon les ressources disponibles des ménages (pour l'ensemble des attributions -1er accès et mutations - et quel que soit le profil du ménage ou le dispositif d'accès au logement): le ménage peut être actif et/ou prioritaire au sens de l'ACI ; il peut être en mutation et en surroccupation et/ou actif… Le critère de ressources définit la fragilité.

L'indicateur utilisé : le calcul des ressources est basé sur **toutes les ressources mensuelles disponibles du ménage** (y compris les transferts sociaux, hors AL et APL) **indiquées dans le formulaire cerfa ou le Système National d'Enregistrement (SNE) dans la rubrique dédiée.**

Les seuils utilisés sont comparés au barème des plafonds PLUS[1]. Les plafonds PLUS ne sont pas utilisés au sens réglementaire, mais comme barème. Ainsi, les ressources mensuelles de l'année N sont la valeur de référence (données disponibles et bien remplies dans le SNE) et non le revenu fiscal de référence de l'année N-2 (notion réglementaire des plafonds PLUS).

Les objectifs de mixité sociale par quartier reposent sur un « équilibre de référence » constaté dans les attributions à l'échelle métropolitaine[2] qui consacre :

- Environ 25% des attributions à des ménages modestes et 25% à des ménages très modestes
- Environ 25% des attributions à des ménages aux ressources intermédiaires et 25% à des ménages aux ressources plus élevées

Or, les quartiers fragiles dédient 65% de leurs attributions annuelles à des ménages modestes et très modestes et les quartiers moins fragiles moins de 45% (attributions 2014). Et inversement pour les ressources plus élevées.

[1] ***Traduction en ressources mensuelles en euros (estimation sur la base du barème des plafonds PLUS de référence 2016) :***

Sur la base de 40% du plafond PLUS de référence : *moins de 745 euros de ressources mensuelles pour une personne seule et 1444 euros pour un couple et deux enfants*

Sur la base de 60% du plafond PLUS de référence : *moins de 1117 euros de ressources mensuelles pour une personne seule et 2166 euros pour un couple et deux enfants*

Sur la base de 80% du plafond PLUS de référence : *plus de 1490 euros de ressources mensuelles pour une personne seule et 2888 euros pour un couple et deux enfants*

[2] ***Voir annexe 4 :*** *tableau récapitulatif de la représentation dans les attributions et dans la demande en instance des ménages en fonction de leurs ressources*

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Écarts constatés dans les attributions 2014 entre les quartiers selon les ressources des ménages

Diagnostic de la fragilité des quartiers	Plafonds de référence PLUS : seuil utilisé par rapport aux ressources mensuelles	Constat dans les attributions annuelles (2014)	Equilibre de référence	Ecart par rapport à l'équilibre de référence
Quartiers fragiles (intégrant l'ensemble des quartiers prioritaires)	Ménages dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds PLUS	65%	50%	+15%
	Ménages très modestes Inférieurs à 40 % des plafonds PLUS	32%	25%	+7%
	Ménages modestes Entre 40% et 60% du plafond PLUS	33%	25%	+8%
	Ménages dont les ressources sont supérieures à 60 % des plafonds PLUS	35%	50%	-15%
	Ménages intermédiaires Entre 60% et 80% du plafond PLUS	19%	25%	-6%
	Ménages aux ressources plus élevées Supérieur à 80% des plafonds PLUS	16%	25%	-9%
Quartiers fragilité moyenne	Ménages dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds PLUS	53%	50%	+3%
	Ménages très modestes Inférieurs à 40 % des plafonds PLUS	21%	25%	- 4%
	Ménages modestes Entre 40% et 60% du plafond PLUS	32%	25%	+7%
	Ménages dont les ressources sont supérieures à 60 % des plafonds PLUS	47%	50%	-3%
	Ménages aux ressources intermédiaires Entre 60% et 80% du plafond PLUS	22%	25%	-3%
	Ménages aux ressources plus élevées Supérieur à 80% des plafonds PLUS	25%	25%	=
Quartiers sans fragilité	Ménages dont les ressources sont inférieures à 60 % des plafonds PLUS	43%	50%	-7%
	Ménages très modestes Inférieurs à 40 % des plafonds PLUS	15%	25%	-10%
	Ménages modestes Entre 40% et 60% du plafond PLUS	28%	25%	+3%
	Ménages dont les ressources sont supérieures à 60 % des plafonds PLUS	57%	50%	+7%
	Ménages aux ressources intermédiaires Entre 60% et 80% du plafond PLUS	22%	25%	-3%
	Ménages aux ressources plus élevées Supérieur à 80% des plafonds PLUS	35%	25%	+10%

D'après les traitements Guy Taieb Conseil - Source : attributions 2014 – données bailleurs SNE

Il s'agit en conséquence de réduire les écarts infra-métropolitains en ramenant le profil des attributions de tous les quartiers vers la moyenne métropolitaine :

Objectifs de mixité sociale par quartier

50 % des attributions totales à dédier à des ménages modestes et très modestes	
25% ménages très modestes	25% ménages modestes
Inférieur à 40% du plafond de référence PLUS (ressources mensuelles disponibles)	Entre 40% et 60% du plafond de référence PLUS (ressources mensuelles disponibles)

50% des attributions totales à dédier à des ménages aux ressources intermédiaires et plus élevées	
25% ménages aux ressources intermédiaires	25% ménages aux ressources plus élevées
Entre 60% et 80% du plafond de référence PLUS (ressources mensuelles disponibles)	Supérieur à 80% du plafond de référence PLUS (ressources mensuelles disponibles)

Réduire cet écart à partir du flux des attributions apporte, dans un principe de réalité, une première réponse pour agir sur l'équilibre territorial et les processus d'attribution qui accentuent, aujourd'hui, des phénomènes de concentration. A moyen terme, en fonction de l'offre disponible et de l'action menée sur les loyers, les objectifs pourront évoluer.

Ces objectifs sont donc déclinés en objectifs plafond et plancher selon la fragilité des quartiers en respectant l'équilibre de référence (c'est bien la modulation entre quartiers de l'objectif général) :

- au moins 50% de ménages aux ressources intermédiaires ou plus élevées et pas plus de 50% de ménages modestes ou très modestes dans les quartiers fragiles
- au moins 50% de ménages modestes ou très modestes et pas plus de 50% de ménages aux ressources intermédiaires et plus élevées dans les quartiers moins fragiles

Les objectifs fixés pour les attributions pourront faire l'objet d'une clause de revoyure en fonction des analyses conduites par la CIL et ses partenaires. Le pilotage politique de la CIL proposera une actualisation des objectifs par avenant si cela est jugé nécessaire.

Les quartiers prioritaires en NPRU font l'objet d'objectifs précisés dans la charte métropolitaine de relogement.

Les instances de coordination intercommunales (article 10) permettront de faciliter la mise en œuvre de ces objectifs : mode de faire commun, qualification de l'offre et de la demande, analyse des besoins, analyse de la demande par type de publics, orientations et préconisations pour les attributions, évaluation et analyse des difficultés rencontrées, recherche de solutions par rapport à l'accompagnement social, analyse de l'attractivité des quartiers et vigilance sur la vacance possible dans les quartiers prioritaires.

Outre les objectifs de mixité sociale fixés sur les ressources (indicateur de fragilité le plus discriminant) pour travailler l'équilibre territorial à l'échelle métropolitaine, les attributions réalisées reposent sur une qualification précise de la demande considérée dans toutes ses dimensions (sociale, économique, générationnelle, mobilité résidentielle, choix des ménages…) par les acteurs en proximité.

MEL, État, Communes, bailleurs et Action logement s'engagent à réaliser les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

ARTICLE 6 : L'ACCORD COLLECTIF INTERCOMMUNAL

6.1 Les publics ACI

Les publics relevant de l'ACI correspondent à 13 situations. Ces situations peuvent se cumuler. Certaines d'entre elles correspondent à celles visées par la loi pour le Droit Au Logement Opposable - DALO - et/ou visées par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PDAHLPD - (cumul de situations de mal logement et du critère de ressources) auxquels s'ajoutent des critères plus larges qui relèvent des politiques métropolitaines.

L'examen fin des demandes spécifiques pourra conduire à un degré de souplesse dans la prise en compte des seuils d'éligibilité des publics prioritaires de l'ACI.

Les situations sont les suivantes :

Difficultés liées à l'hébergement ou au logement

- Logement non décent
- Logement impropre à l'habitation ou insalubre
- Sur-occupation extrême
- Sans logement
- Perte de logement prochaine (expulsion, fin de bail et vente sous conditions particulières)
- Sortie d'hébergement d'urgence et d'insertion
- Sortie de foyer et résidence sociale

Difficultés liées à la situation du ménage :

- Présence d'une personne en situation de handicap
- Cohabitation à risque pour un ou plusieurs membres du ménage
- Jeunes de 18 à 30 ans qui cumulent des ressources inférieures ou égales à deux Revenus de Solidarité Active (RSA) et une situation professionnelle précaire (critère ressources 2 RSA)
- Personnes âgées modestes et mal logées (inadaptation du logement aux revenus et aux besoins du ménage) (critère ressources 2 RSA)
- Précarité économique et problématique d'insertion professionnelle (critère ressources 2 RSA)
- Situations particulières : réfugiés, insertion après internement, personnes en situation de handicap psychique, sortants de prison, personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme …

A NOTER

3 situations ACI sur 13 ont un critère de ressources inférieures à moins de deux RSA. Les ménages ACI représentent 2/3 des ménages à moins de deux RSA dans les attributions.

6.2 Resserrer les écarts de prise en charge des publics de l'accord collectif intercommunal entre les communes

L'ACI est renouvelé. Les deux objectifs majeurs sont

- Améliorer la prise en compte des ménages prioritaires dans les attributions en 1er accès (hors mutations).
- Réaliser ces attributions dans le cadre d'un meilleur équilibre social entre les communes.

L'objectif ACI est révisé dans le cadre de la CIET : chaque commune et chaque organisme de logement social dédie 45% de ses attributions annuelles en 1er accès à des ménages ACI, proportionnellement à la part qu'ils représentent dans la demande.

Les écarts de prise en charge des publics ACI entre les communes

Diagnostic de la fragilité des communes	Demandes répondant aux critères ACI dans la demande en instance en 2014	Constat dans les attributions annuelles (2014)	Objectif sur le flux de l'ensemble des attributions en 1er accès
Communes fragiles	45 %	50 % +	45 %
Communes fragilité moyenne		40 % -	
Communes sans fragilité		35 % -	

D'après les traitements Guy Taieb Conseil - Source : attributions 2014 – données bailleurs/demandes en instance 2014 SNE

Comme pour les objectifs de l'article 5, il s'agit de faire converger les attributions vers la moyenne métropolitaine alors qu'on constate :

- des écarts importants de prise en charge entre les communes (les communes les plus fragiles dédient 55% d'attributions à des ménages ACI et les communes les moins fragiles moins de 35 %)

et

- des écarts importants de prise en charge entre les organismes de logement social. Les organismes dont l'occupation est la plus fragile dédient plus de 55% de leurs attributions 1er accès à des ménages ACI et les organismes les moins fragiles moins de 35% (attributions 2014)

L'objectif prend en compte les besoins identifiés dans la demande et les capacités d'accueil. D'une part, il s'agit d'assurer le droit au logement pour ces ménages, proportionnellement à la part qu'ils représentent dans la demande (45% en 2014). D'autre part, il est fondé sur une proportion constante (45%) à atteindre ou à maintenir parmi les attributions annuelles en 1er accès de la commune (en annexe 1 : le diagnostic de la fragilité des communes de la MEL). Les attributions annuelles varient chaque année, la proportion est fixe, ce qui permet de prendre en compte le taux de rotation. Pour les communes ayant une faible rotation de leur parc locatif social et/ou un parc social conventionné réduit, il est proposé une gestion à l'adresse du ou des logements dédiés aux publics prioritaires relevant de l'accord collectif intercommunal quand il relève du contingent métropolitain.

Pour permettre la prise en compte des objectifs de l'ACI dans la préparation et le déroulement des Commissions d'Attribution Logement, l'objectif est de garder un équilibre entre les candidatures prioritaires et les candidatures relevant du droit commun dans l'établissement de l'ordre du jour.

Les objectifs fixés pour les attributions pourront faire **l'objet d'une clause de revoyure en fonction des analyses conduites par la CIL et ses partenaires**. Le pilotage politique de la CIL proposera une actualisation des objectifs par avenant si cela est jugé nécessaire.

Mel, Etat, communes, bailleurs et Action logement s'engagent à réaliser les objectifs de l'accord collectif intercommunal.

6.3 Le suivi des situations prioritaires

La MEL intervient sur le suivi des situations prioritaires de l'ACI signalées par les partenaires ou le service d'accueil métropolitain et, en tant que co-pilote du PDAHLPD, **se mobilise sur la recherche de solutions de logement pour les situations complexes ou bloquées** dans le cadre des instances du PDAHLPD et du DALO.

A chaque dispositif d'accès au logement (DALO, PDAHLPD, ACI critères plus larges) correspond un circuit.

Les demandes de logement prioritaires du PDAHLPD et du DALO sont enregistrées dans le Système prioritaire logement (SYPLO). Le contingent préfectoral est mis à disposition des bailleurs pour une attribution de logement aux ménages inscrits dans SYPLO, dans le cadre des objectifs d'attributions fixés annuellement aux bailleurs par le Préfet.

Les demandes de logement prioritaires de l'ACI « critères plus larges » (par rapport aux critères du PDAHLPD et du DALO), sont à ce jour inscrites par la MEL sur une liste spécifique en vue d'un porter à connaissance auprès des bailleurs au regard de la demande globale. En tant que service d'enregistrement de la demande de logement social, la MEL pourra à terme identifier directement dans le SNE les demandes de logement éligibles à l'ACI (fonctionnalité prévue par la nouvelle version du SNE) au lieu d'établir une liste prioritaire spécifique. Les informations de SYPLO ont pour perspective d'être intégrées dans le SNE.

Le contingent de la MEL est mis à disposition des bailleurs et des communes pour les ménages ACI.

La gestion des contingents en flux permet de mettre en adéquation l'offre et la demande.

En annexes, figurent les outils opérationnels de l'ACI : le détail des situations ACI (annexe 5), la fiche de procédure du suivi des ménages prioritaires de l'ACI (annexe 6), la fiche de candidature pour faire remonter

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ARTICLE 7 : LA DÉMARCHE MÉTROPOLITAINE ET INTER-BAILLEURS SUR LES MUTATIONS POUR OPTIMISER L'OCCUPATION DU PARC

La MEL poursuit une démarche métropolitaine et inter-bailleurs sur les mutations pour fluidifier les parcours résidentiels à travers une organisation opérationnelle spécifique aux mutations bloquées et/ou « complexes » (définies ci-après) et des travaux thématiques. **Les mutations bloquées et/ou « complexes » seront évaluées dans le bilan des attributions (cf. art.19), mais ne font pas l'objet d'objectifs chiffrés.**

7.1 Les objectifs et les publics visés

La MEL et les bailleurs engagent une démarche de suivi spécifique des mutations bloquées et/ou « complexes » qui correspond à un triple objectif :

- **mettre à disposition des locataires un logement qui soit adapté à leur situation** et prévenir la constitution de situations d'urgence liées à des difficultés de maintien voire aux conditions d'occupation d'un logement qui ne serait plus adapté ;
- **favoriser la libération de logements qui permettraient d'apporter une solution à des demandes de logement prioritaires** (libération de logements de grandes typologies par exemple et pallier leur nombre restreint dans l'offre) ;
- **Contribuer aux objectifs de mixité sociale de la CIET.**

Il s'agit de s'organiser de manière partenariale autour des mutations bloquées et/ou « complexes » pour progresser sur la satisfaction de ces mutations.

Les critères suivants sont retenues pour identifier les demandes de mutation bloquées et/ou « complexes » et hiérarchiser les priorités :

- **Sous-occupation** pouvant entrainer des difficultés à assumer les coûts du logement
- Ménages devenus insolvables (situations d'impayés chroniques, ressources inadaptées aux coûts du logement, situation d'expulsion dans le parc social…)
- **Problématique de handicap ou de santé :** logement d'origine non adapté à la problématique de santé ou handicap du ménage
- **Environnement :** difficultés liées à l'environnement pouvant entrainer des risques pour la sécurité et/ou la santé du ménage voire pouvant compromettre son insertion sociale et/ou professionnelle
- **Délai d'attente comme critère unique** (depuis le dépôt de la demande : supérieur à 5 ans sans proposition de logement adapté à la situation du ménage)
- **Violences conjugales dans le parc social** (mêmes conditions précisées dans l'ACI pour les ménages en 1er accès)
- **Sur-occupation manifeste dans le parc social :** sur-occupation manifeste selon les critères du FSL (repris pour le PDAHLPD) ou les critères DALO (délai d'attente 12 mois)

7.2 L'organisation

Elle repose sur :

- **Un mode de faire commun** pour recenser les demandes de mutation bloquées et/ou « complexes » et rechercher une solution de relogement en inter-bailleurs :
  - Les partenaires identifient les demandes de mutation bloquées et/ou « complexes » et les réorientent vers la MEL ;
  - La MEL vérifie l'éligibilité des candidatures par rapport aux critères de priorité, inscrit les situations retenues sur une liste à l'attention des organismes et renseigne les informations demandées par les organismes en vue d'une solution de relogement en inter-bailleurs ;
  - L'AR-Habitat fait le lien avec le bailleur d'origine pour vérifier si des solutions de relogement sont envisagées. En fonction du retour du bailleur d'origine, un échange a lieu en Comité de relogement inter-bailleurs (CRIB) sur les situations remontées par la MEL en vue d'un relogement inter-bailleurs et intercommunal.

Le Comité de Relogement Inter-Bailleurs (CRIB) dédie une partie de son ordre du jour aux mutations bloquées et/ou « complexes » pour partager les situations entre les bailleurs.

La MEL est garante de la réciprocité des accords de ces mutations entre les communes.

- Un partenariat renforcé **en lien avec les instances et dispositifs sur la gestion de la demande et le suivi des attributions.**
- **Une évaluation** de l'organisation mise en place et des attributions réalisées en faveur de ces mutations bloquées et/ou « complexes ».

7.3 Des travaux thématiques partenariaux

Ils seront menés dans le cadre des groupes de travail de la CIL pour favoriser les mutations. Plusieurs pistes de réflexions thématiques sont d'ores et déjà identifiées.

- Recueillir les bonnes pratiques des organismes de logement social ;
- Améliorer la mobilité interne des ménages cibles déjà logés nécessitant un logement adapté (vieillissement, situation de handicap, accession sociale à la propriété…) et les mutations bloquées (délai, sur occupation…) ;
- Adapter la programmation en fonction des besoins issus des demandes de mutations ;
- Travailler sur les grandes typologies et les refus de mutation pour impayés (en lien avec le PDAHLPD).

Action Logement de son côté s'engage à participer activement à une politique partenariale et territorialisée des mutations, dans l'objectif de répondre de manière qualitative aux demandes de mutation des salariés des entreprises cotisantes et de favoriser la fluidification de leurs parcours résidentiels dans le parc social, sur le contingent réservataire.

ARTICLE 8 : LES ORIENTATIONS POUR LES RELOGEMENTS NPRU

Les orientations et objectifs de mixité sociale précisés à l'article 5 valent aussi bien pour l'ensemble des attributions de logement que pour les relogements NPRU.

La charte métropolitaine de relogement Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), document opérationnel en annexe de la CIET, **fixe les modalités d'organisation des relogements et d'accompagnement social dans les NPRU,** en s'appuyant sur les acquis des PRU 1 et en **approfondissant tout particulièrement la dimension inter-communale et inter-bailleurs des relogements.**

L'objectif de la charte est de garantir des relogements de qualité et de rendre possible les relogements des ménages issus des NPRU dans tous les quartiers de la métropole en adéquation avec les choix résidentiels des ménages, leurs capacités financières et les politiques d'équilibre territorial et de gestion de la demande de logement social.

La charte définit les grandes orientations devant guider la pratique des acteurs dans le cadre du NPRU, notamment au regard de l'enjeu de mobilité des ménages en dehors des quartiers prioritaires.

Les relogements du NPRU concerneront moins de 5% des attributions sur une période de 6 à 7 ans, soit environ 500 attributions sur un volume total annuel de 12 000.

Chaque commune et chaque bailleur s'engagent à reloger des ménages issus des quartiers en NPRU et à mobiliser le parc neuf pour une partie de ces relogements.

Les principes de cette mobilisation sont les suivants

- **Des objectifs de relogement par organisme de logement social définis de manière partenariale :** le bailleur concerné par la démolition étant le bailleur référent initial, il détient la responsabilité finale du relogement. Il doit cependant être assisté par ses confrères pour satisfaire les besoins des ménages et les objectifs d'équilibre territorial.

Ainsi, des objectifs de relogement seront établis par bailleur sur la base des besoins en relogement estimés à l'issue de la phase de diagnostic et de définition des projets locaux.

La répartition entre bailleurs prendra en compte le patrimoine social existant et à venir et le nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

- **Des objectifs annuels pour toutes les communes** pour garantir la possibilité de reloger les ménages dont le projet résidentiel relève de l'intercommunal dans l'ensemble de la métropole : Il s'agit de réserver annuellement une part de logements dans chaque commune pour les ménages à reloger pondérée en fonction du nombre de logements en QPV et hors QPV. **Cette part sera précisée en fonction des besoins de relogement recensés, du parc disponible, du diagnostic de la fragilité des communes et des quartiers et des attentes des demandeurs en termes de localisation du logement attendu.** Les attributions sont réalisées sur l'analyse de la demande exprimée (consolidation par le groupe technique de relogement métropolitain (GTRM)). Ces objectifs sont évalués et revus annuellement.

Les contingents bailleur, métropolitain et Action logement seront mobilisés, tant que de besoin, pour le relogement des ménages. Le contingent du bailleur concerné par la démolition est mobilisé pour les relogements, notamment pour les relogements intercommunaux réalisés au sein de son parc. Le contingent métropolitain est mobilisé, tant que de besoin, pour favoriser les relogements en inter bailleurs dans l'ensemble des communes de la métropole. Le contingent Action logement sera sollicité tant que de besoin pour favoriser les relogements des salariés des entreprises du secteur assujetti.

La mobilisation de l'offre neuve constitue un levier important pour favoriser les objectifs de mixité sociale. Dans ce cadre, la MEL communique aux groupes techniques de relogement locaux la liste des futures livraisons consolidées à l'échelle intercommunale. Ces groupes techniques de relogement locaux proposeront des candidats pour ces logements issus des diagnostics et des enquêtes auprès des ménages. Il est rappelé que, dans le cadre du PRU 1, ce sont 40% des relogements qui ont été assurés dans le neuf. La mise en place par l'ANRU d'une prime pour minoration de loyer doit permettre de favoriser cette mobilisation aussi dans le NPRU.

Les conditions de réussite sont les suivantes

1 - Un diagnostic de l'occupation du quartier (de démolition) et de son fonctionnement (équipements, services) est réalisé dans la phase du protocole. La charte précise le cadre et les modalités de réalisation de ce diagnostic (phasage, acteurs et partenariat, données recueillies).

2 - Sur la base du diagnostic, une stratégie de relogement est élaborée dans un cadre partenarial.
Le projet de relogement prend en compte les souhaits résidentiels des ménages travaillés dans le respect des objectifs de mixité sociale au sein de la commune d'origine ou en dehors. La charte définit les conditions d'élaboration des projets de relogement et les leviers pour faciliter leur co-construction et la mobilité des ménages (partenaires impliqués, actions à entreprendre), notamment la communication des acteurs (ville, bailleurs) vis-à-vis des habitants en amont de l'opération du relogement et pendant la construction des projets ; l'ouverture de l'offre proposée aux ménages …

3 - L'orientation et l'intégration des ménages dans les quartiers d'accueil doit à la fois respecter les objectifs de mixité sociale fixés dans le cadre de la CIET et vérifier que les ménages y trouvent les services et équipements répondant à leurs besoins.
Les partenaires s'engagent pour réunir les conditions de réussite du relogement, notamment pour les relogements intercommunaux : accompagner les choix résidentiels des ménages, disposer d'informations nécessaires sur le quartier de destination concernant l'accessibilité aux services (écoles, CCAS, centres sociaux, type d'accompagnement proposé…) et aux transports, s'assurer de loyers compatibles (mesurer le taux d'effort et le reste à vivre) et garantir la continuité de l'accompagnement social des ménages, notamment pour les relogements intercommunaux.

4 - La mobilisation de l'offre de logements intercommunale et inter bailleurs
La réalisation des objectifs de mixité sociale et de relogement des ménages sera facilitée par la mobilisation de l'offre globale de logement, et notamment de l'offre nouvelle.

***Ces orientations intercommunales et inter bailleurs** (ci-dessus pour les relogements NPRU) sont déclinés de manière opérationnelle dans la charte, en annexe, et seront précisées en fonction des besoins de relogement recensés. Les textes relatifs au relogement dans les conventions d'application NPNRU seront articulés avec la charte métropolitaine de relogement, ils appréhenderont la temporalité correspondant aux opérations de démolition ou de réhabilitation, ils préciseront les besoins en relogement et identifieront le parc mobilisable.*

A NOTER

Il convient d'intégrer le suivi des opérations de réhabilitation éligibles à l'investissement territorial intégré (ITI) notamment. La charte de relogement précise les conditions de mises en œuvre pour le suivi des ménages souhaitant muter dans le cadre des opérations de réhabilitation.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ARTICLE 9 : L'OBSERVATION DYNAMIQUE DU PARC POUR UNE ANALYSE QUALITATIVE DE L'OCCUPATION DES RÉSIDENCES

La MEL met en place une observation dynamique partagée pour qualifier le parc de logement, son occupation et son environnement. Cette qualification du parc permet une analyse qualitative et partenariale des résidences pour éclairer, préparer et aider la décision de la commission d'attribution.

Cet outil de référence sera utilisé en instance de coordination pour formuler les préconisations partenariales, déterminer ce qui fonctionne bien, ce qui peut être amélioré, comment faire évoluer l'occupation, la stratégie à adopter pour les futures attributions, les mutations de certaines résidences et les relogements NPRU.

Cet outil d'observation repose sur la cartographie du parc social reliée aux données sur l'environnement du quartier, la connaissance du patrimoine, le fonctionnement et la fragilité des résidences et le flux des attributions. Il sera à disposition des communes, des bailleurs et des co-pilotes de la CIET et du Plan de gestion.

Plus précisément, à cette cartographie dynamique du parc social de la métropole sont intégrés :

- **L'environnement du quartier :** le diagnostic de la fragilité des quartiers pour apprécier l'occupation sociale des parcs publics et privés par quartier de 2000 habitants et les périmètres des sites NPRU, des quartiers prioritaires et de veille.

- **La connaissance de l'offre, c'est-à-dire :**

- **Le bailleur social identifié pour chaque résidence**
- **les éléments de la structure de l'offre** à partir du répertoire du parc locatif social (RPLS) pour intégrer des éléments sur les loyers, surfaces, typologie, étiquette énergétique notamment.
- **le classement du patrimoine en familles** issu des travaux de l'AR-habitat : les structures spécialisées (PMR, béguinages, étudiants,…), les logements collectifs en périmètre politique de la ville, les logements individuels en périmètre politique de la ville, les logements collectifs hors périmètre politique de la ville, les logements individuels hors périmètre politique de la ville (d'autres familles peuvent être définies pour répondre à des spécificités locales et/ou du bailleur).
- **Les programmations de logements** (consolidation métropolitaine)
- **Les livraisons ou logements neufs** (consolidation métropolitaine)
- **D'autres orientations peuvent être intégrées :** ventes HLM connues, projets de réhabilitation (consolidation métropolitaine)
- **L'identification des contingents réservataires pour les logements neufs.**

- **Le fonctionnement et la fragilité des résidences**

- **Des indices de fragilité à comparer à des taux de référence pour mesurer le « bien vivre »** issus des travaux de l'AR-habitat (**partagés et discutés avec les partenaires**). Ces critères basés sur la vacance, la rotation, les impayés, la « vie » de la résidence…, dont le nombre devra être raisonnable (5 à 7 maximum) doivent être discutés localement et devront être pondérés par l'avis de la proximité (gardiens, employés d'immeubles, gestionnaires, responsables de secteur, cadres d'agence…) : les critères seront affinés avec les partenaires.

- **L'occupation actuelle des résidences**

- **La définition issue des travaux de l'AR-habitat (partagés et discutés avec les partenaires) de l'occupation des ensembles immobiliers, 6 segments sont préconisés** : actifs isolés, actifs en couple, inactifs isolés, inactifs en couple, retraités, ressources supérieures à 80% du plafond réglementaire PLUS (les critères seront affinés avec les partenaires).
- La définition d'une occupation de référence (prenant en compte le classement par famille de patrimoine) et de principes d'attribution issue des travaux de l'AR-habitat (discutés et partagés avec les partenaires) : la moyenne des résidences qui « vivent bien » servira de référence en matière de mixité sociale vers laquelle doivent tendre l'occupation des résidences qui vivent « moins bien » (les critères seront affinés avec les partenaires).
- **L'observation de l'occupation sociale par tranche de ressources (40%, 60%, 80% des plafonds PLUS réglementaire) si les données sont disponibles**. Il s'agit d'observer l'impact des attributions (évaluées également par tranche de ressources entre autres) sur l'occupation des résidences.

- **Les attributions et nouveaux entrants par commune/quartier/résidence**

- **Le bilan des attributions** permettra d'intégrer les nouveaux entrants par quartier et par résidence. Ils seront spécifiquement analysés en instance de coordination (Cf. art.9).

- **Les éléments cartographiques permettant d'accompagner les choix résidentiels des ménages et de disposer d'informations nécessaires sur le quartier de destination** concernant l'accessibilité aux services (écoles, CCAS, centres sociaux, type d'accompagnement proposé…), aux transports et aux commerces entre autres. Il s'agit de porter une attention particulière à la réussite de l'insertion des ménages et de répondre à leurs attentes.

- **Les données des groupes de suivi du peuplement des sites NPRU seront intégrées. Elles concernent, à un niveau plus détaillée, les caractéristiques des logements, les charges, le fonctionnement et l'occupation des résidences, les mutations en instance et le profil des nouveaux entrants.** Dans un deuxième temps, ces données pourront concerner l'ensemble des quartiers (prioritaires et non prioritaires).

ARTICLE 10 : LA GOUVERNANCE, LES INSTANCES DE COORDINATION ET L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS

10.1 L'organisation et le pilotage général

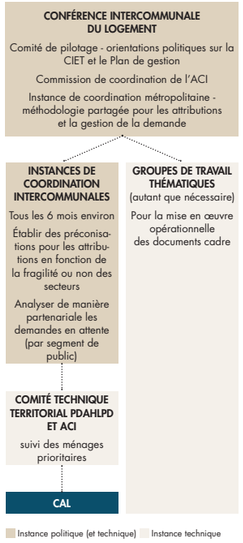
La MEL et les partenaires de la CIL organisent la gouvernance de l'ensemble des politiques liées aux attributions et à l'équilibre territorial et définissent les modalités de partenariat permettant de gérer de manière partagée l'adéquation entre l'offre et la demande.

Des instances de pilotage général permettent de suivre la mise en œuvre de la CIET et du plan de gestion à la fois dans leurs aspects stratégiques et dans leurs déclinaisons opérationnelles en lien avec les autres documents cadre de l'habitat.

La CIL est l'instance de gouvernance de la politique locale de l'habitat. La CIL pilote et coordonne les travaux d'élaboration et de suivi de la CIET et du plan de gestion.

La CIL est l'instance politique qui élabore les documents cadre. Elle définit les orientations et la méthodologie métropolitaine partagée en termes d'attributions et la gestion de la demande de logement social. Elle suit l'application des principes d'adéquation entre l'offre et la demande et analyse, à l'échelle métropolitaine, l'atteinte des objectifs d'équilibre territoriaux fixés par la CIET ainsi que les freins et opportunités qui ont influencé ces résultats. La CIL assure également le rôle de Commission de coordination de l'ACI.

Les instances de la Conférence intercommunale du logement



Elle est composée de l'EPCI, des maires des communes membres, du représentant de l'Etat dans le département, des représentants des bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial de l'établissement public de coopération intercommunale, des représentants du département, des représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation (dont Action Logement), des représentants locaux des associations de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation, des représentants des organismes concourant aux objectifs d'aide au logement, des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Les groupes de travail thématiques sont les instances techniques pour la mise en œuvre opérationnelle de la CIET et du plan de gestion. Ils sont chargés de travailler la mise en œuvre de la CIET et du Plan de gestion. Les thématiques travaillées sont détaillées dans l'article 18.

Les instances de coordination intercommunales permettent de renforcer le partenariat autour de la gestion partagée de la demande et des attributions dans un périmètre intercommunal ou infra métropolitain.

- **Elles sont co-pilotées et co-animées par la MEL, l'Etat et l'AR-habitat** et composées des bailleurs, d'Action logement et des communes présents dans le territoire de coordination,
- **Elles sont présidées par un élu** (Vice-président Habitat),
- Elles se réunissent **tous les 6 mois** environ,
- Elles réalisent un reporting à l'issue de chaque séance diffusé aux partenaires de la CIL. Ces préconisations ont un caractère « opposable » et ces instances sont articulées avec les Commissions d'attribution Logement (CAL),
- La conférence intercommunale du logement assure le pilotage politique et méthodologique et la coordination métropolitaine des instances de coordination intercommunales,
- Les instances de coordination intercommunales sont chargées de la déclinaison territoriale et de la mise en œuvre des orientations définies par la CIL.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Trois instances de coordination intercommunales pourraient être retenues pour commencer et être ajustées par la suite dans le cadre de la mise en œuvre.

Elles se réunissent pour :

- **Travailler la qualification de l'offre et de la demande selon les orientations définies par la CIL,**
- **analyser de manière partenariale les demandes en attente** (par segment de public), l'adéquation entre l'offre et la demande (par segment de publics, test de méthode de sélection de candidats par rapport aux logements disponibles…) et les attributions effectuées par commune et par quartier en lien avec la gestion partagée de la demande,
- **analyser l'atteinte des objectifs d'équilibre territoriaux** fixés ainsi que les freins et opportunités qui ont influencé ces résultats,
- établir des préconisations partagées pour les attributions pour certaines résidences et par quartier en fonction de la fragilité de l'occupation sociale constatée selon le diagnostic, les objectifs fixés, les éléments de bilan et d'observation partagée des phénomènes à l'œuvre et les rendre applicable,
- **faire connaître aux CAL les orientations sur les attributions via les reportings notamment.**

La MEL pilote et coordonne les instances métropolitaines. Dans ce cadre, elle est garante avec l'Etat de la cohérence entre les attributions aux ménages NPRU, aux ménages bénéficiant des dispositifs d'accès au logement, aux ménages en mutations complexes et/ou bloquées et les ménages de droit commun.

10.2 Les instances spécifiques au NPRU

Pour garantir la prise en charge des demandes de relogement intercommunales/inter bailleurs, notamment en dehors des territoires de coordination, la charte décrit l'articulation entre les différentes instances et définit les circuits d'échanges d'informations entre les instances de coordination intercommunales, le groupe technique métropolitain de relogement (GTRM), et le GTR local (groupe technique de relogement). Ces modalités seront affinées dans le cadre de la mise en œuvre.

Le comité de pilotage du relogement au niveau métropolitain assure le suivi de l'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages dans le respect des principes portés par la CIET. Le comité de pilotage du relogement est l'instance idoine pour interpeler la CIL, chargée du pilotage de la CIET.

Le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM) est une instance technique copilotée par la MEL et l'AR-habitat. Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques du comité de pilotage de relogement métropolitain en assurant la coordination du relogement des ménages orientés par les Groupes Techniques de Relogements (GTR) locaux (en lien avec les groupes de suivi du peuplement) et qui nécessitent la mobilisation de l'inter bailleur intercommunal.

Les Groupes Techniques Relogement (GTR) locaux organisent et suivent le déroulement des actions de relogement sur sites concernés dans le respect des orientations stratégiques portées par le comité de pilotage métropolitain du relogement et des principes de la CIET.

Les groupes de suivi du peuplement (GSP) s**ont dédiés au suivi du peuplement** et des attributions réalisées dans les quartiers en rénovation urbaine (GSP). **Leur objectif est de partager localement un diagnostic commun sur l'état de l'occupation sociale et co-construire une stratégie d'équilibre d'occupation pour le quartier (en lien avec les principes de la CIET). Les attributions des logements dans les résidences identifiées fragiles devront être étudiées communément par les bailleurs et les communes afin que les profils des demandeurs de logement soumis à l'examen de l'instance souveraine de la CAL correspondent parfaitement aux objectifs de la CIET.**

La MEL accompagnera les communes dans la mise en place et l'animation de ces instances qui se réunissent deux fois par an à l'issue du diagnostic et des préconisations par résidence.

PROPOSITION DE DÉROULÉ
D'UNE SÉANCE TYPE EN UNE DEMI-JOURNÉE

1) Temps méthode partagée (8 h 30 - 9 h 30)
« le mode de faire commun »

- Travaux dédiés à la qualification de l'offre de logements : observatoire; travaux AR-habitat à discuter et compléter
- Travaux dédiés à l'analyse de la demande :
  - Travaux dédiés à la qualification de la demande pour travailler le rapprochement offre /demande
  - A terme, réflexion sur l'ordonnancement de la demande

2) Temps coordination (9 h 30 - 10 h 30)
« échanges sur plusieurs cas de figure »

- Analyse des blocages/difficultés rencontrées entre acteurs sur certains secteurs ou pour certains profils d'attributions : coordination et décision actée collectivement
- Reportings sur les demandes prioritaires, sur les mesures d'accompagnement social
- Communication sur ce qui fonctionne bien et pourquoi

3) Temps orientations d'attributions (10 h 30 - 11 h 30)
« orientations et préconisations décidées ensemble et à respecter »

- En déclinaison des orientations décidées par la CIL, extraire des segments de publics du SNE (MEL) et définir des orientations d'attribution pour ce segment de publics (en séance) en lien avec les objectifs de la CIET, bilan des attributions sur ces segments par commune et bailleur à la séance suivante
- En adéquation avec les orientations de la CIL, proposer des préconisations d'attributions par quartier et résidence (remontée des communes et des bailleurs) au fur et à mesure : communication et intégration des éléments dans l'observatoire

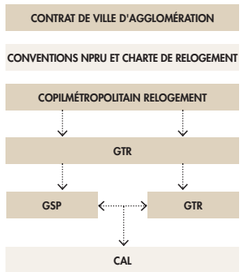
4) Temps bilan et analyse (11 h 30 -12 h 30)
« suivre et réajuster »

- Bilan des attributions (cf. diapositive 19) : suivi des différents objectifs, attributions par quartier, commune et analyse
- Bilan des attributions par segment de public selon orientations d'attributions

Dans un deuxième temps, les GSP pourront, si les moyens nécessaires de suivi le permettent, être déployés dans d'autres communes, ayant des quartiers prioritaires et de veille, voire des secteurs non prioritaires ayant vocation à accueillir du relogement.

Le fonctionnement de ces instances est précisé de manière détaillée dans la charte métropolitaine de relogement et succinctement ci-dessous.

LES INSTANCES SPÉCIFIQUES AU NPRU



10.3 L'articulation avec les dispositifs existants et les CAL

• le comité technique territorial (CTT)

Le comité technique territorial (CTT) est le dispositif opérationnel pour le 1er accès au parc social des ménages prioritaires du PDAHLPD et de l'ACI. Il organise le traitement de la demande prioritaire au sens des dispositifs d'accès au logement dans l'arrondissement de Lille. L'Etat, le Département et la MEL, co-pilotes du CTT, ainsi que l'AR-habitat, partenaire privilégié sont garants de la prise en compte des ménages prioritaires par chaque bailleur et chaque commune dans le respect des principes de la CIET, du plan de gestion et du PDAHLPD.

Le règlement intérieur du CTT, en annexe 9, précise l'organisation du suivi des situations individuelles prioritaires

• le Comité de Relogement inter bailleurs (CRIB)

Le CRIB est chargé de travailler les demandes prioritaires en 1er accès et les mutations complexes et/ou bloquées sans positionnement de bailleur. Elle examine également les dossiers de relogement NPRU (parc social ou quartiers anciens) en inter-bailleurs. Il fait part des décisions et du positionnement des bailleurs sur les situations remontées par les partenaires dans les circuits et instances dédiés.

• les autres instances en amont des CAL spécifiques par commune

Les instances locales constituées en amont des CAL type interbailleurs ville, réunions en amont des CAL prennent en compte les principes déclinés dans la CIET et le plan de gestion et les orientations d'attribution décidées en instances de coordination.

• les Commissions d'Attribution Logement (CAL)

Les instances de coordination intercommunales sont chargées de recueillir les informations de l'ensemble des groupes traitants du relogement des ménages (groupes de suivi du peuplement, groupes de travail sur les relogements NPRU, comité technique PDAHLPD/ACI), d'émettre des préconisations sur les attributions au regard de la fragilité des quartiers et de la qualification de l'offre et son occupation.
Ces préconisations sont ensuite portées à la connaissance des commissions d'attribution de logement (CAL), qui sont tenues de les appliquer.
Il est préconisé que les règlements intérieurs des CAL des bailleurs intègrent les principes métropolitains d'équilibre territorial. Les objectifs d'attribution de la CIET sont pris en compte dans les CAL.
Pour atteindre les objectifs d'attribution de la CIET, les principes de la charte des bonnes pratiques en commission d'attribution logement, repris dans le plan de gestion, sont pris en compte permettant ainsi de :

- Garantir la concertation sur le choix des candidatures à présenter en Commission d'Attribution Logement (organisation de réunion préparatoire aux CAL),
- Améliorer la transmission de l'information (logements à attribuer, connaissance des candidatures, procès-verbal, suites des propositions d'attribution),
- Améliorer l'adéquation entre d'une part le candidat retenu et d'autre part l'offre de logement, en considérant l'équilibre de peuplement de chaque commune et les objectifs de l'Accord collectif intercommunal,
- Permettre aux membres de la Commission d'Attribution Logement de bien s'identifier et connaître les modalités de prise de décision de la Commission d'Attribution Logement,
- Mieux connaître les contingents au titre desquels les logements sont attribués,
- Communiquer dans les délais les plus raisonnables auprès des candidats des raisons de la non satisfaction de leur demande.

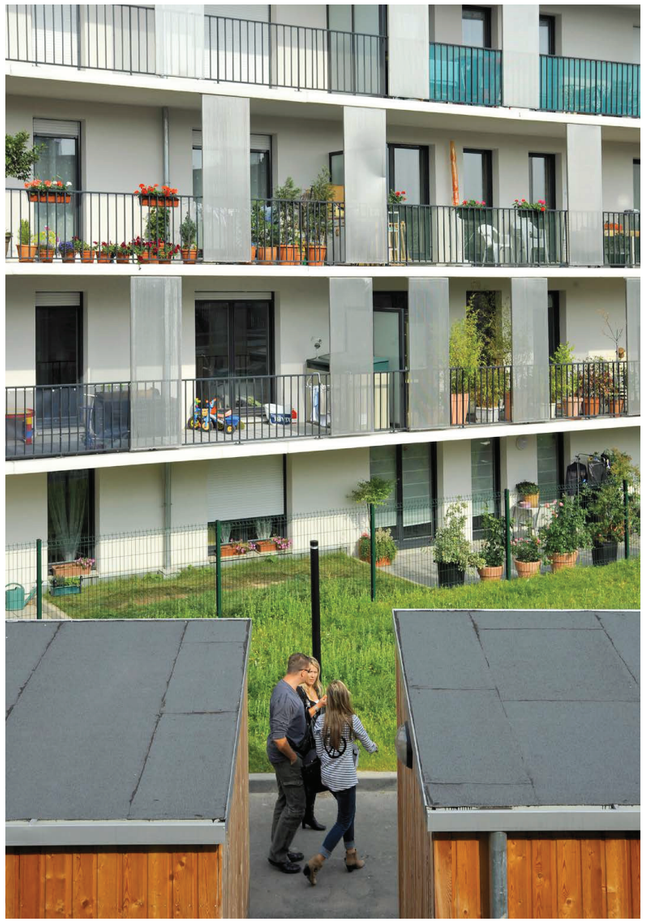
Les attributions des CAL sont conformes aux objectifs et au mode opératoire définis dans la CIET et le plan de gestion (gestion partagée des demandes, ordonnancement de la demande en fonction de la qualification de l'offre, instances de coordination intercommunales, attributions selon des objectifs par quartier…).

Les modalités d'articulation entre la CAL et les instances de coordination intercommunales seront travaillées dans la mise en œuvre opérationnelle (cf.art.17).

Si la CAL ne prend pas en compte les objectifs de la CIET et les orientations plus précises des instances de coordination intercommunale, une régulation peut être menée par l'AR-habitat, voire une présence de l'Etat et/ou de la MEL et/ou d'Action logement en CAL[4].

[4] Article L441-2 du code de la construction et de l'habitation : Les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ou leurs représentants participent à titre consultatif aux travaux de ces commissions pour l'attribution des logements situés sur le territoire où ils sont territorialement compétents.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



LES AUTRES LEVIERS D'ACTION CONCOURANT À L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

LES ORIENTATIONS EN TERMES D'OFFRE ET DE LOYER

Au-delà des attributions, le rééquilibrage social des territoires doit s'appuyer sur le développement d'une offre diversifiée permettant d'atteindre les objectifs de la CIET. Il s'agit notamment, dans les quartiers les moins fragiles, de développer prioritairement l'offre locative sociale et de veiller à l'accessibilité financière de l'offre existante, et, dans les quartiers les plus précarisés, de privilégier la production d'une offre intermédiaire et libre, en réunissant les conditions de réussite de cette diversification (phasage dans le temps, retournement d'image, réflexions sur le produit logement…).

ARTICLE 11 : LA PROGRAMMATION DE LOGEMENTS VISE À RÉDUIRE LES ÉCARTS ENTRE LES TERRITOIRES

11.1 Le rééquilibrage de l'offre locative sociale à l'échelle de la MEL

L'objectif annuel de production de logements sociaux inscrit au PLH est de 2000 PLUS et PLAI, pour un objectif de construction globale de 6000 logements (hors reconstitution de l'offre).

Depuis 2009, la MEL soutient l'équilibre territorial du développement de l'offre locative sociale, en fixant l'objectif d'au moins 30% de PLUS et PLAI au sein de chaque opération de logement. Pour prendre en compte les déséquilibres existant entre quartiers, une mutualisation entre opérations est possible à l'échelle de chaque commune sur une période de trois ans. Ce principe, porté par l'ensemble des communes de la MEL, a permis le développement du logement social dans les secteurs les plus valorisés de l'agglomération.

Pour permettre le rattrapage des communes les moins dotées en logement social, en particulier les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU n'atteignant pas 25% de logement social, un plan d'actions actualisant le PLH a été adopté en juin 2015. Il intègre les objectifs de production triennaux et identifie les leviers à mobiliser pour y parvenir. Il s'agit en particulier de l'offre foncière et de l'inscription de sites d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) dans la nouvelle convention qui le lie à la MEL (2015/2019), des outils du Plan Local de l'Urbanisme (Emplacement Réservé Logement - ERL et Servitude de Mixité Sociale - SMS), des études de programmation habitat, du conventionnement du parc locatif privé ou encore des restrictions et des conditions de reconstitution liées à la vente et à la démolition de logements sociaux dans les communes SRU.

L'Etat s'associe au travail conduit par la MEL et les communes en proposant aux communes en constat de carence ou présentant de fortes difficultés à tenir l'engagement triennal en cours de signer des contrats de mixité sociale. Ils visent à mobiliser l'ensemble des partenaires pour intensifier la production de logement social dans ces communes.
A l'inverse, conformément aux orientations nationales issues du Comité Interministériel à l'Egalité des Chances et à la Citoyenneté de mars 2015, le développement de l'offre locative sociale dans les quartiers prioritaires où le taux de logement social est d'ores et déjà important est encadré et fait l'objet d'une dérogation de l'Etat. L'opportunité de produire de nouvelles opérations de logement social dans ces secteurs doit ainsi s'apprécier au cas par cas, en tenant compte du contexte urbain, du profil social du quartier, de la nature de l'opération, etc. La programmation de logement social peut notamment se justifier pour des opérations situées dans un quartier d'habitat privé dégradé, au sein d'une opération d'aménagement d'ensemble, d'une opération mixte, ou bénéficiant d'une bonne desserte en transports en commun.

Le programme de renouvellement urbain constitue également un levier majeur de rééquilibrage de l'offre sociale (cf. infra.).

11.2 Le développement des PLAI intégration/adapté à l'échelle de la MEL

Afin de favoriser l'accès au logement des ménages rencontrant des difficultés socio-économiques, la MEL soutient la production de PLAI et veille à sa bonne adéquation avec les besoins des ménages. L'objectif de production de PLAI inscrit au PLH s'élève à au moins 500 par an (hors PLAI structures et hors reconstitution de l'offre), objectif atteint depuis les premières années de mise en œuvre du PLH.

La MEL a introduit dans son PLH la notion de PLAI dits « intégration », ayant vocation à répondre aux besoins des ménages nécessitant un accompagnement social adapté. Un objectif de production d'environ 80 PLAI intégration par an est fixé.

Il peut s'agir de PLAI dans le neuf ou dans le parc existant, notamment en diffus, dont les typologies (en particulier les petits et grands logements) et les loyers sont particulièrement étudiés. L'accompagnement social d'une partie de ces ménages s'inscrit dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) offre nouvelle.

L'atteinte de ces objectifs nécessite un partenariat actif avec les organismes de logement social.

Il est ainsi convenu de définir, dans le cadre de la programmation annuelle, des engagements chiffrés par organisme de logement social de production de logements PLAI « intégration », à fixer en fonction du volume annuel de production et de la part de PLAI en diffus au sein du patrimoine de chaque organisme.

A NOTER
Il est possible de réaliser des mutations sur des PLAI dits « ressources ». Sur les PLAI « intégration » ou PLAI adapté, l'Etat souhaite conserver le principe d'une attribution en 1er accès.

11.3 La diversification de l'offre à l'échelle des quartiers

Les quartiers les plus fragilisés de l'agglomération présentent le plus souvent une faible diversité de l'offre de logements (statuts d'occupation, morphologie urbaine, typologies de logements…), ce qui peut concourir à spécialiser le rôle qu'ils jouent dans le marché métropolitain. Afin d'ouvrir leurs vocations d'accueil et qu'ils puissent proposer une gamme de réponses plus large aux besoins des ménages de l'agglomération, **la diversification de l'offre est recherchée.**

Cet objectif est tout particulièrement porté dans les quartiers en NPRU, susceptibles d'offrir des potentiels fonciers importants et bénéficiant, tout comme l'ensemble des quartiers prioritaires et de leurs environs immédiats, d'une TVA à taux réduit. **Afin de mener à bien cette diversification, une vigilance particulière est à avoir sur la programmation habitat (nature des produits, prix de sortie, volumes), en lien avec les opérateurs de la construction neuve, tenant compte des marchés immobiliers, des équilibres territoriaux de l'offre et des besoins des ménages.** Les conditions de commercialisation (phasage métropolitain des opérations, modes de commercialisation et intégration dans le processus global de requalification urbaine) sont tout particulièrement à étudier. A cette fin, une étude sur le positionnement socio-résidentiel des quartiers NPRU et sur leur potentiel d'évolution est prévue dans le protocole de préfiguration des conventions ANRU (calendrier : 2016).
Par ailleurs, **l'intervention en faveur d'une offre diversifiée dans les quartiers les plus fragiles suppose de travailler étroitement avec une diversité d'opérateurs** (promoteurs, organismes de logement social pour l'accession sociale, SNI et Association foncière logement pour le locatif intermédiaire et libre, etc.). La bonne intégration des modes de commercialisation et des stratégies de requalification urbaine est primordiale.

11.4 La démolition et la reconstitution de l'offre locative sociale des NPRU

Les nouveaux projets de renouvellement urbain concernent huit communes de l'agglomération : Lille, Roubaix, Tourcoing, Mons et Loos pour les sites d'intérêt national, Hem, Wattrelos et Wattignies pour les sites d'intérêt régional (ainsi que le quartier des Aviateurs à Lille pour cette dernière catégorie). Ils représentent environ **15% du parc locatif social de l'agglomération.**

La démolition de logements sociaux dans ces sites peut être un levier d'action pour répondre à l'obsolescence d'une partie du parc, au fonctionnement urbain du quartier et à la diversification de l'offre de logements. Elle est à calibrer pour chaque quartier en fonction de multiples paramètres (état technique du parc, dysfonctionnements urbains, coût financier, faisabilité du relogement, capacités de reconstitution, prise en compte des stratégies des organismes, etc.).

C'est l'un des objets du protocole de préfiguration, qui permettra de préciser le volume des démolitions. Les premières intentions des villes font apparaître une fourchette de 2350 à 3600 logements démolis.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

En tout état de cause, **la reconstitution de l'offre démolie, qui devra être à la hauteur d'un logement reconstitué pour un logement disparu à l'échelle métropolitaine et qui sera menée de front avec l'objectif de 2000 logements sociaux produits par an, doit contribuer au rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale.** Conformément au règlement général de l'ANRU, la reconstitution sera réalisée à 60% en PLAI, de manière à assurer un niveau de loyer compatible avec les revenus des ménages à reloger et avec ceux des demandeurs de logement social.

Dans un esprit de solidarité métropolitaine et pour éviter des concentrations de PLAI trop importantes, il est proposé de lisser les 60% de PLAI à reconstituer sur l'ensemble des nouvelles opérations de logement social.
Cela supposerait de passer d'un taux moyen actuel de PLAI de 20% à un taux se situant entre 25 et 30%. Ce taux serait précisé une fois le nombre exact de logements sociaux démolis dans le NPRU connu. Il pourrait être réévalué tous les ans (dans la fourchette des 25 à 30%), dans le cadre des instances participatives de la MEL (commission de programmation des logements sociaux, conférence intercommunale du logement) pour s'ajuster au cadencement des démolitions et reconstructions du NPRU.

Afin d'anticiper les démolitions, les premières opérations de reconstitution de l'offre seront inscrites au protocole de préfiguration du NPRU et s'engageront en 2017. La convention métropolitaine du NPRU, prévue en 2018, intégrera les grands principes et secteurs de reconstitution de l'offre.

Plusieurs orientations territoriales guideront l'organisation de la production de l'offre locative sociale (reconstitution et développement) :

- En cohérence avec le PLH, **les opérations s'inscriront dans les grands principes de territorialisation du développement de l'offre de logements** (tissu urbain existant, à proximité des transports en commun performants et des pôles de service et équipements de proximité). Elles contribueront à l'atteinte des objectifs des communes SRU et des **30% minimum de logement social au sein de la production** ;
- **A l'échelle des bassins de vie, le solde entre production et démolition devra être suffisant** pour éviter de créer des tensions trop fortes sur la demande en logement social ;
- **Dans les communes en PRU, la production de logement social devra être calibrée pour répondre aux mieux aux besoins locaux** ; elle sera à adapter en fonction du taux préexistant de logement social et des stratégies communales ;
- **La production de logement social sera orientée prioritairement en dehors des quartiers prioritaires** et des quartiers de veille disposant d'un taux significatif de logement social[5].

De manière transversale, l'offre reconstituée, qui a vocation à accueillir une part importante des relogements (cf. art. 7), devra être pensée en cohérence avec le profil des ménages demandeurs de logement social et celui des ménages à reloger. **La typologie des logements** « reconstitués » fera l'objet de préconisations précises, à déterminer après analyse fine de l'ensemble de la demande et de la composition familiale des ménages des quartiers en PRU. Cette analyse sera éclairée par le bilan comparatif de l'offre démolie et reconstituée dans les premiers PRU[6].

La création d'une commission de programmation réunissant annuellement les partenaires du territoire (Etat, MEL, représentants des communes, AR Habitat, Action Logement, CDC, partenaires financiers) permettra de moduler la programmation en NPRU et de droit commun. Elle se prononcera également sur l'offre locative sociale et la bonne complémentarité des financements publics (droit commun, ANRU, FEDER dans le cadre ou non de l'investissement territorial intégré).

11.5 L'amélioration du parc locatif social

La politique d'amélioration de l'habitat social s'inscrit pleinement dans les enjeux de renouvellement urbain et d'équilibre territorial : restauration de l'attractivité, revalorisation patrimoniale et du cadre de vie, maintien de l'accessibilité aux ménages modestes, introduction de plus de mixité, adaptation du bâti aux évolutions sociodémographiques et aux usages, transition énergétique et amélioration de la gestion.

Les besoins d'amélioration du parc sont encore élevés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

[5] Ainsi, l'article 2.3.11 du titre II du règlement général indique : « les objectifs de reconstitution de l'offre locative sociale sont déterminés à partir d'un diagnostic approfondi permettant d'identifier l'offre actuelle, de caractériser la dynamique du marché de l'habitat et d'évaluer les besoins de logement des ménages et des salariés concernés par le projet de renouvellement urbain ... La programmation de la reconstitution de l'offre locative sociale (volume, typologie, produits, localisation, calendrier) doit garantir une reconstitution de l'offre la plus adaptée possible au contexte local correspondant à la fois aux besoins des ménages impactés, aux besoins structurels en logement social et aux objectifs fixés notamment dans les PLH au regard de la tension du marché local du logement et de la vacance structurelle dans le parc ».

Les premières estimations conduites avec les organismes de logement social font apparaître un volume de 11 000 logements environ à réhabiliter sur la période 2015-2020.

La MEL est fortement engagée aux côtés des organismes pour améliorer l'offre locative sociale (engagements annuels prévisionnels de 4 millions d'euros pour les cinq prochaines années). Il s'agit d'assurer la bonne complémentarité des financements pour accompagner au mieux les projets de réhabilitation sur l'ensemble du territoire métropolitain. **Favoriser une offre de qualité et financièrement accessible dans l'ensemble des quartiers d'habitat social participe en effet aux enjeux d'équilibre de l'occupation, le patrimoine réhabilité constituant l'un des parcs à mobiliser pour l'attribution de logements aux ménages prioritaires, aux ménages à reloger et aux ménages en mutation.**

11.6 La contribution de l'habitat privé conventionné

L'habitat privé conventionné contribue à l'offre de logements accessibles aux ménages à ressources modestes : le conventionnement permet un loyer et un reste à charge après allocation personnalisée au logement, comparables à ceux du logement social.
La production nouvelle annuelle reste cependant modeste (chiffres 2014) :

- 54 logements conventionnés avec travaux (logements engagés en commission locale pour l'amélioration de l'habitat) ;
- 49 logements conventionnés sans travaux (agréés par l'Etat).

Par délibération du 18 décembre 2015, la MEL se donne la possibilité d'intervenir financièrement, en complément de l'Anah et en partie avec les communes, pour des travaux de propriétaires bailleurs qui réaliseraient des logements en communes « article 55 loi SRU ».

Pour les logements conventionnés sans travaux, la MEL prend la compétence de leur agrément au 1er janvier 2016.

Cette intervention de la MEL dans le développement de l'habitat privé conventionné est l'opportunité de construire progressivement une politique de développement de l'offre et d'attribution au service des objectifs de la CIET.

ARTICLE 12 : LES POLITIQUES DE LOYERS ET CHARGES CONTRIBUANT À LA MIXITÉ

La MEL a engagé, avec l'Etat et les organismes de logement social, **une réflexion pour que les stratégies de redistribution des loyers susceptibles d'être développées sur le territoire convergent et concourent au double objectif de mixité sociale et d'accessibilité du parc social aux ménages modestes.** Il s'agit là d'une démarche exploratoire, qui devra s'inscrire dans la future loi Egalité et Citoyenneté, prévue pour 2016. Elle devra également tenir compte des marges de manœuvre des organismes, variables d'un bailleur à l'autre en fonction des caractéristiques de leur patrimoine, de leur gouvernance et de leurs orientations stratégiques.

La connaissance de l'accessibilité financière du parc social aux ménages très modestes (ressources inférieures à 40% des plafonds de référence PLUS) et de sa répartition territoriale reste également à approfondir.

La MEL et ses partenaires s'accordent sur les objectifs suivants :

- Développer une connaissance partagée et territorialisée de l'accessibilité du parc social de la MEL, en particulier pour les ménages ayant les plus bas revenus ; par accessibilité financière, il s'agit d'analyser non seulement les loyers, mais également la solvabilisation APL et les autres dépenses liées au logement, en particulier les charges et la fiscalité locale.
- Travailler à une meilleure répartition des logements à bas loyers sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- Flécher les logements accessibles et situés dans des secteurs non fragiles pour l'attribution aux ménages à bas revenus, relevant des objectifs CIET,
- Améliorer l'accessibilité du parc neuf pour les ménages très modestes.

[6] Conformément au règlement général de l'ANRU, article 2.3.1.1 du titre II : « la localisation de la reconstitution de l'offre est à déterminer en fonction des objectifs de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, notamment en ce qui concerne les logements à bas loyers, et au regard des caractéristiques territoriales différenciées en terme de dynamiques économiques, démographique et de marché du logement. Pour favoriser la mixité sociale, elle sera située en dehors des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et des quartiers hors QPV ayant fait l'objet du PNRU, ainsi que des communes dont la part de logements locatifs sociaux dans le parc de logement est supérieure à 50 %, sauf contexte spécifique argumenté. Elle doit également être réalisée à proximité des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité, et doit contribuer à limiter l'étalement urbain. ».

LES ORIENTATIONS EN TERMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ARTICLE 13 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : IDENTIFICATION DES DISPOSITIFS, COORDINATION ET MUTUALISATION

L'attention des partenaires est portée aux conditions d'insertion durable par le logement des ménages dans tout le territoire de la MEL.

Il s'agit aussi de veiller à l'accompagnement plus global alliant l'insertion économique, la santé, l'éducation… et de s'assurer de la continuité de l'accompagnement (relais des opérateurs de l'accompagnement sur le plan territorial et sur le plan de la diversité des compétences). Cette continuité est une clé de la réussite de l'objectif d'équilibre territorial.

Pour garantir la qualité des relogements, la charte métropolitaine de relogement précise les modalités spécifiques d'accompagnement social dans le cadre des NPRU, notamment pour les relogements intercommunaux. Une approche multi-partenariale, a minima entre les communes, de connaissance et de suivi est organisée pour garantir la continuité dans l'accompagnement des ménages.

Les propositions de la CIL en matière d'accompagnement social[7] :

• Réaliser le référentiel des dispositifs d'accompagnement social lié au logement

Le territoire de la MEL dispose d'une grande richesse d'opérateurs, en majorité associatifs, de l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement. Ces opérateurs sont financés principalement par des dispositifs « à la mesure » : Fonds Solidarité Logement (FSL), Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), les dispositifs des bailleurs sur fonds propres, les dispositifs d'Action logement et les mesures d'accompagnement social dans les NPRU.

[7] En 2013, face au constat partagé des limites des dispositifs existants, dans le cadre du dispositif national expérimental « Logement d'abord », l'Etat a financé une étude, pilotée par les partenaires du PDAHLPD. La CIL propose de travailler en partenariat les propositions en matière d'accompagnement social qui émanent, en partie de cette étude.

Ces dispositifs mettent en œuvre des mesures spécialisées d'accompagnement au logement limitées dans le temps. Il faut ajouter à ces dispositifs, les actions des CCAS des communes (logement, accompagnement plus global).

Ces dernières années, des dispositifs expérimentaux pour certains publics, ont permis d'apprécier la pertinence d'un accompagnement global et d'une coopération entre acteurs (un chez soi d'abord, 10 000 logements accompagnés).

Tous les acteurs et dispositifs agissant pour l'insertion des ménages qu'ils soient de droit commun ou expérimentaux pourront concourir à la mise en œuvre des objectifs d'accompagnement des ménages dans la cadre de la CIET et du plan de gestion (référents RSA, service d'action sociale de la CAF, centres sociaux par exemple).

La MEL co-pilotera avec l'Etat et le Département la réalisation d'un référentiel de ces opérateurs et dispositifs. Il sera tenu à disposition des lieux d'accueil des demandeurs.

• Orienter efficacement les demandeurs vers les bons interlocuteurs de l'accompagnement social

Le réseau d'accueil en contact avec les demandeurs pourra tenir un rôle important de repérage des situations individuelles et d'orientation vers les dispositifs prioritaires d'accès au logement et/ou le bon interlocuteur pour réaliser un diagnostic social, qui pourra être suivi d'un accompagnement.

Information et formation seront organisées vis-à-vis de ce réseau pour aider à sa mission de repérage et d'orientation.

• Faire réaliser les diagnostics sociaux[8] par les acteurs compétents

Les diagnostics sociaux sont réalisés par les acteurs compétents ayant un diplôme de travailleur social qualifié : les UTPAS du Département, CCAS, associations.

Ils concernent **les situations prioritaires complexes et/ou bloquées** au regard de l'accès au logement et du parcours résidentiel des ménages (identification des besoins, qualification du parcours résidentiel…) ou **les situations jugées nécessaires par le réseau du PDAHLPD.**

Les diagnostics sociaux pourraient être conçus selon une grille partagée d'évaluation du besoin et d'identification des difficultés, réalisée de manière partenariale.

• Mutualiser les actions pour améliorer la coordination et harmoniser les pratiques en vue d'une meilleure articulation entre les dispositifs

La CIET et le Plan de gestion sont l'opportunité d'une démarche plus large de coordination et de mutualisation des moyens, au service des objectifs du Contrat de Ville et de l'équilibre des territoires.

- **Une approche globale et partenariale du suivi social est préconisée** pour favoriser la connaissance et la continuité dans l'accompagnement des ménages : une convention de suivi social sera réalisée dans la cadre de la charte de relogement des ménages NPRU qui pourra être élargie aux publics prioritaires. Cette convention permettra à la commune de destination de disposer des informations de suivi du ménage.
- La **mutualisation des dispositifs d'accompagnement et d'actions des CCAS** à l'échelle intercommunale fera l'objet d'une étude dans le cadre du schéma de mutualisation porté par la Métropole Européenne de Lille.

• Intégrer les évolutions futures

- La compétence FSL fait partie des compétences transférables **dans la répartition des compétences au 1er janvier 2017** (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).
- La MOUS PDAHLPD, dite offre nouvelle (voir annexe 10) pourrait être utilisée pour les PLAI des bailleurs en coopération avec les associations. Elle serait ouverte aux PLAI des bailleurs gérés par les associations.

[8] Décret no 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs : « Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs prévu à l'article L. 441-2-8 fixe, pour chacune des actions permettant de mettre en œuvre les orientations mentionnées au même article, la liste des partenaires y contribuant. Il comporte notamment: [...] Les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement en tenant compte des mesures arrêtées par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en application du IV de l'article 4 de la loi no 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement; »

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LES ORIENTATIONS EN TERMES DE CONNAISSANCE ET DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

ARTICLE 14 : LES MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LES BAILLEURS SOCIAUX ET LES TITULAIRES DES DROITS DE RÉSERVATION

14.1 Règles et déontologie de la gestion partagée

Les partenaires s'engagent à respecter les règles de la gestion partagée. Ces règles reprennent les principes de la charte des bonnes pratiques en CAL et les nouvelles dispositions de la loi ALUR.

Elles sont présentées dans le Plan de gestion. Elles s'appliquent à l'ensemble des attributions de la MEL et permettent de disposer d'une connaissance objective des informations sur les attributions en amont, pendant et après la CAL.

14.2 La mobilisation des contingents

La mobilisation, les modalités de réservation et la coordination des contingents sont précisées dans le Plan de gestion.

ARTICLE 15 : L'INFORMATION, ACCUEIL ET GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Informer, accueillir le demandeur et gérer de manière partagée la demande sont les trois axes du plan de gestion. Modalités et organisation sont précisées dans le Plan de gestion.

15.1 Informer et accueillir le demandeur dans l'ensemble du territoire

La MEL et ses partenaires délivrent une information harmonisée et qualitative pour permettre au demandeur d'être acteur de sa demande.

Pour ce faire, des outils de communication et un réseau de lieux d'accueil labellisés sont créés et cordonnés par la MEL et l'AR-habitat. Il regroupe communes, bailleurs, Action Logement et MEL pour garantir un accueil de qualité, harmonisé et accessible dans l'ensemble du territoire métropolitain. Les engagements sur la qualité du service rendu et les différentes fonctions des lieux d'accueil labellisés sont formalisés dans le Plan de gestion.

15.2 Connaissance et gestion partagée de la demande

La MEL met en œuvre une gestion partagée métropolitaine et inter-bailleur de toutes les demandes de logement pour :

- améliorer le traitement des demandes et prendre en compte les différentes situations de manière concertée,
- favoriser l'adéquation entre l'offre/demande qui concilie choix résidentiels des ménages et objectifs d'équilibre territorial,
- apporter des solutions partenariales aux demandes « bloquées » et poursuivre la prise en charge efficace des publics prioritaires.

Le dispositif de gestion partagée dispose d'orientations et objectifs, d'outils et d'une organisation adaptée permettant d'atteindre ces objectifs précisés dans le Plan de gestion.

Les objectifs d'équilibre territorial donnent le cadre du travail partenarial autour de la gestion partagée qui est réalisé en instances de coordination intercommunales (cf. art.9).

La MEL et ses partenaires s'engagent à **qualifier l'offre et la demande** de logement social pour faciliter l'atteinte des orientations en matière de gestion partagée **grâce à trois outils** :

- (1)Le SNE permet de suivre le traitement et les événements intervenus sur chaque demande ;
- (2)L'outil d'observation dynamique permet de partager la qualification de l'offre et des attributions (cf. art.8). Il intègre (3) les travaux en inter-bailleurs menés dans le cadre de l'AR-habitat sur la qualification et l'ordonnancement de la demande élaborés à l'échelle régionale (méthode résumée en annexe 8).

Si le SNE permet de mettre en commun des informations sur le traitement des demandes de logement social, entre les acteurs d'un territoire et introduit progressivement la possibilité pour le demandeur de suivre l'avancement du traitement de sa demande, directement via le portail grand public, **les partenaires s'engagent aussi sur des pratiques harmonisées autour des CAL permettant de renforcer l'atteinte partagée des objectifs de la CIET selon les modalités précisées à l'article 14 de la CIET et dans le plan de gestion.**

Enfin, les instances de coordination intercommunales assurent le suivi de la gestion partagée de la demande (cf. art. 9) et la coordination nécessaire à des attributions plus concertées.



LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA CONVENTION

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ARTICLE 16 : LE RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

La MEL fixe le cadre global d'action de la politique métropolitaine d'équilibre territorial pour l'ensemble des attributions et de la gestion partagée de la demande. Dans ce cadre, elle est garante avec l'Etat de la cohérence entre les attributions aux ménages NPRU, aux ménages bénéficiant des dispositifs d'accès au logement, aux ménages en mutations complexes et/ou bloquées et les ménages de droit commun et peut arbitrer avec l'Etat en cas de situation de blocage pour reloger ces ménages (cf. art.10). **L'État et la MEL sont garants du droit au logement, de l'accès au logement des ménages prioritaires de l'ACI et s'assurent de l'équilibre territorial pour l'ensemble des attributions. En tant que réservataires de logement, Etat et MEL, peuvent intervenir en CAL.**

- Préside la CIL,
- Met en œuvre le suivi des objectifs de la CIET et les orientations du Plan de gestion et l'évaluation des deux démarches,
- Pilote et coordonne les instances métropolitaines,
- Anime les instances de coordination et de pilotage (conférence intercommunale du logement, groupes de travail thématiques, instances de coordination intercommunales),
- Veille au respect des préconisations émises en termes d'attributions dans le territoire métropolitain,
- Apporte conseil et ingénierie pour des attributions conformes à la CIET et au plan de gestion,
- Présente et met à jour la connaissance de la qualification du parc de logements et l'analyse des équilibres territoriaux (outil d'observation dynamique partagée),
- Présente le bilan des attributions et les orientations en la matière,
- Assure et garantit la gestion partagée de la demande de logement social,
- Mobilise les autres réservataires (contingent préfectoral et contingent Action Logement),
- Co-pilote avec l'Etat et le Département, le PDAHLPD via l'accord collectif intercommunal intégré à la CIET (cf. art. 5),
- Engage une démarche intercommunale et inter-bailleurs sur les mutations bloquées/complexes pour fluidifier les parcours résidentiels,
- Participe à la commission de médiation DALO[9] via l'accord collectif intercommunal intégré à la CIET (cf. art. 5),
- Programme et finance l'offre nouvelle,
- Pilote, suit et met en œuvre le plan de gestion et la CIET (pilote les instances d'orientations techniques et politiques),
- Met en place et alimente l'interface d'information métropolitaine du demandeur (intégration des données, mise à jour) et pilote l'élaboration des documents de communication,
- Coordonne le réseau d'accueil des demandeurs de logement,
- Pilote l'organisation des formations dédiées aux acteurs du logement pour harmoniser les modalités d'accueil et de transmission de l'information.

L'État, est co-pilote de la CIET et du Plan de gestion

- Copréside la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques et instances de coordination intercommunales
- Met en œuvre le suivi des objectifs de la CIET et les orientations du Plan de gestion et l'évaluation des deux démarches
- Assure le suivi des attributions et veille à l'équilibre territorial,
- Met en œuvre la loi DALO,
- Met en œuvre le PDAHLPD avec le Département (et la MEL),
- Engage une démarche intercommunale et inter-bailleurs sur les mutations bloquées/complexes pour fluidifier les parcours résidentiels,
- Assure le suivi des relogements NPRU,
- Assure avec la MEL le suivi des objectifs de la CIET, intervient, le cas échéant, en CAL pour garantir l'application des dispositifs du droit au logement,
- Veille au rééquilibrage du territoire, en particulier, dans le cadre du NPRU
- Accompagne l'élaboration des Conventions d'utilité sociale et les conventions de réservation avec les organismes de logement social,
- A délégué la gestion des aides à la pierre pour l'offre nouvelle à la MEL et gère la programmation de l'offre reconstituée avec la MEL.

L'Association Régionale pour l'habitat du Nord-Pas de Calais, est co-pilote de la CIET et du Plan de gestion

- Copréside la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques et instances de coordination intercommunales,
- Met en œuvre le suivi des objectifs de la CIET et les orientations du Plan de gestion et l'évaluation des deux démarches,
- Coordonne la démarche inter-bailleurs sur les mutations bloquées/complexes pour fluidifier les parcours résidentiels,
- Représente les organismes de logement social,
- Est gestionnaire du Système National d'Enregistrement,
- Définit, en lien avec les partenaires de la CIL, la qualification du parc de logement social et les critères d'ordonnancement de la demande à l'échelle régionale avec des ajustements méthodologiques au niveau local,
- Centralise les données nécessaires à la diffusion d'informations harmonisées pour l'interface métropolitaine d'information du demandeur,
- Coordonne le réseau d'accueil des demandeurs de logement,

Les communes sont des acteurs de la politique d'attribution sur leur territoire en cohérence avec les orientations métropolitaines d'équilibre territorial

- Mettent en œuvre la CIET et le Plan de gestion,
- Contribuent en proximité à la mise en œuvre des orientations de la CIET et du plan de gestion
- S'impliquent dans la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques, instances de coordination intercommunales,
- Participent aux préconisations définies en instance de coordination dont elles garantissent le respect et l'application, en proximité, lors de la CAL,
- Détiennent la connaissance des besoins localisés,
- Contribuent à la constitution du contingent métropolitain et le gèrent en proximité,
- Participent aux commissions d'attribution logement (cal), dont elles sont membres de droit. Le maire est membre de droit et dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix[10],
- Jouent un rôle d'arbitrage au nom de la MEL dans les attributions de logements, conformes aux objectifs de la CIET,
- S'inscrivent dans le réseau d'accueil des demandeurs (relais d'information ou lieu labellisé),
- Adaptent leurs pratiques d'accueil et d'enregistrement aux nouvelles pratiques définies dans la charte d'engagement (lieu labellisé),
- Prennent en compte les bilans des attributions et l'évaluation de la programmation pour leur stratégie de développement de l'offre /gestion de l'équilibre territorial en lien avec les politiques métropolitaines.

Les organismes de logement social ont en charge l'attribution des logements en concertation avec les communes, dans une gestion de proximité

- Mettent en œuvre la CIET et le Plan de gestion,
- Définissent la stratégie d'équilibre de leur parc de logement dans le respect des objectifs de la CIET et du plan de gestion. Ils attribuent les logements selon les orientations de mixité sociale définies de manière partenariale dans les documents cadre et les instances de coordination, dont ils sont parties prenantes,
- S'impliquent dans la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques, instances de coordination intercommunales,
- Définissent la politique de loyer, en veillant aux objectifs de la CIET, dans le cadre réglementaire du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),
- Développent l'offre nouvelle avec le délégataire des aides à la pierre et la politique de réhabilitation sur le parc existant en cohérence avec les orientations du PLH2,
- Détiennent la connaissance des besoins localisés,
- Gèrent l'équilibre d'occupation et la mixité sociale de leurs résidences dans le respect des politiques métropolitaines,
- Présentent l'occupation sociale de leur parc de logements et le bilan de leurs attributions,
- Mettent en œuvre les politiques de l'Etat et partenariales d'accès au logement des ménages prioritaires dans le cadre de leur mission d'intérêt général,
- Transmettent les données nécessaires à l'outil d'observation dynamique partagée et à l'interface métropolitaine d'information du demandeur,
- S'inscrivent dans le réseau d'accueil des demandeurs (lieu labellisé),
- Adaptent leurs pratiques d'accueil et d'enregistrement aux nouvelles pratiques définies dans la charte d'engagement,
- S'engagent sur des principes communs pour la gestion partagée, l'accueil et l'information du demandeur,
- Prennent en compte les bilans des attributions et l'évaluation de la programmation pour leur stratégie de développement de l'offre /gestion de l'équilibre territorial en lien avec les politiques métropolitaines.

La décision d'attribution des logements sociaux relève de la compétence de la Commission d'attribution logement mise en place par les organismes de logement social. Le processus d'attribution fait intervenir différents acteurs qui disposent d'un pouvoir de proposition.

Action logement

- Accompagne la mise en œuvre la CIET et du Plan de gestion,
- S'implique dans la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques, instances de coordination intercommunales,
- Est réservataire de logements sociaux dans le cadre du financement du logement social et du NPRU. Il est garant de la satisfaction des demandes de logement des salariés de ses entreprises cotisantes dans le respect des objectifs de la CIET,
- S'accorde sur la coordination des contingents avec les autres réservataires, tout en maintenant le niveau de satisfaction d'attributions aux salariés de ses entreprises cotisantes, dans le respect de ses objectifs et de ses prérogatives,
- Signe et applique les conventions de réservation de parcs sur le contingent Action logement signées avec l'Etat pour les sortants d'hébergement applicables jusqu'au 31/12/2016. Les conditions de mise en œuvre seront revues consécutivement à la convention quinquennale 2015/2019 et à l'instruction du gouvernement du 06/02/2015 relatives aux plans d'action pour le logement des bénéficiaires du DALO,
- Devient, à partir de juin 2016, guichet d'enregistrement des demandes de logement des salariés des entreprises du secteur assujetti de 10 salariés et plus,
- S'inscrit dans le réseau d'accueil des demandeurs (lieu labellisé),
- Adapte leurs pratiques d'accueil et d'enregistrement aux nouvelles pratiques définies dans la charte d'engagement.

Les associations d'insertion par le logement

- Accompagnent la mise en œuvre de la CIET et du Plan de gestion,
- S'impliquent dans la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques, instances de coordination intercommunales,
- Repèrent les ménages les plus vulnérables et signalent les situations prioritaires aux copilotes du PDAHLPD,
- Défendent les ménages défavorisés,
- Accompagnent les ménages défavorisés,
- Peuvent aider les ménages dans la saisine de la demande de logement dans le Portail Grand Public du SNE,
- Peuvent relayer les informations aux demandeurs de logement social.

Les associations de défense des locataires

- Accompagnent la mise en œuvre de la CIET et du Plan de gestion,
- S'impliquent dans la conférence intercommunale du logement et ses instances prévues par la CIET et le Plan de gestion : groupes de travail thématiques, instances de coordination intercommunales,
- Repèrent les ménages les plus vulnérables et signalent les situations prioritaires aux copilotes du PDAHLPD,
- Peuvent aider les ménages dans la saisine de la demande de logement dans le Portail Grand Public du SNE,
- Peuvent relayer les informations aux demandeurs de logement social.

Les demandeurs de logement social

- Peuvent enregistrer, renouveler leur demande de logement social en ligne et s'informer sur l'offre de logement via le Portail Grand Public et en complément sur l'interface métropolitaine d'information de la MEL,
- Sont informés dans la cadre du Plan de gestion du fonctionnement des attributions de logements sociaux et de l'accueil des demandeurs de logement dans la MEL,
- Peuvent être reçus, dans un délai de deux mois suivant l'enregistrement de leur demande de logement social, pour affiner leur projet logement,
- Délivrent une information complète sur leur situation et souhaits, informent de tout changement de situation ou besoin, sollicitent, si nécessaire, un entretien individualisé s'ils le souhaitent et se rendent au rendez-vous fixé.

Et plus largement les habitants de la métropole

- sont informés des politiques métropolitaines d'attributions des logements sociaux, d'équilibre territorial et de gestion de la demande de logement social.

[9] A noter que l'article L444-2 du CCH permet aussi aux " présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ou leurs représentants de participer à titre consultatif aux travaux de ces commissions pour l'attribution des logements situés sur le territoire où ils sont territorialement compétents. "

[10] 3ème alinéa de l'article L441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifié par l'article 58 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ARTICLE 17 : LES MODALITÉS DE PARTAGE ET D'ACTUALISATION DES DONNÉES

Les travaux menés dans le cadre de la CIET, du plan de gestion, de la Politique de la ville et plus largement du PLH et de la CIL sur les attributions, la gestion de la demande, l'offre et les loyers… sont fondés sur le partage et la mutualisation des données, notamment dans le cadre de l'outil dynamique d'observation partagée de la MEL (cf. art. 9).
L'AR-habitat et l'ensemble des bailleurs s'engagent à transmettre à la MEL les données présentées selon les modalités précisées dans la convention de transmission de données en annexe 11.

Les données concernent :
- La remontée des attributions
- Les informations nécessaires aux Groupes de suivi du peuplement
- Les Plans Stratégiques de patrimoine (PSP)
- Les loyers et les charges
- Les tableaux de l'offre mobilisable
- Les livraisons futures de logements
- Les indicateurs issus des travaux de l'AR-habitat pour favoriser la mixité sociale
- L'occupation du parc social (OPS) consolidée par l'AR-habitat (remontée prévue dans la future loi Egalité et citoyenneté)

La MEL intègre ses propres données et celles des partenaires, consolide et met à jour l'outil.
Les données relatives aux locataires font l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

ARTICLE 18 : LA MISE EN ŒUVRE ET PHASAGE

La MEL prévoit de mettre en place dès 2016 des groupes de travail pour préciser les modalités de mise en œuvre sur les différentes thématiques listées ci-dessous. La mise en œuvre opérationnelle visée est 2017.
- La poursuite ou création, l'articulation, le maillage et le fonctionnement des instances partenariales notamment l'organisation des instances de coordination intercommunales et l'organisation des relogements NPRU,
- L'articulation des instances de coordination intercommunales et des CAL,
- Le déploiement des outils de l'observation partagée et leur mise en réseau,
- la gestion partagée et l'équilibre territorial des attributions,
- Le suivi des attributions,
- La démarche métropolitaine et inter bailleurs pour les mutations complexes et/ou bloquées,
- La mise en place d'une convention de réservation du contingent métropolitain,

Dans un second temps (2017-2018),
- Alimentation et amélioration de l'outil dynamique d'observation partagée,
- La mise en application des travaux sur les loyers,
- Les propositions en matière d'accompagnement social.

ARTICLE 19 : L'ÉVALUATION

La MEL et ses partenaires évaluent l'application des orientations définies dans la CIET annuellement.

Le bilan annuel permet

- de suivre les modalités de mises en œuvre de la CIET
- d'évaluer le fonctionnement des outils, instances et pratiques
- de fournir des éléments d'observation sur la demande et les attributions
- de formuler des points de vigilance ou bonnes pratiques et des perspectives opérationnelles
- de réviser ou faire évoluer, si nécessaire, les orientations du document cadre
- d'évaluer l'atteinte des objectifs d'attributions : spécifique tous les 6 mois (sous la forme d'un bilan des attributions)
- d'évaluer l'impact des attributions sur les objectifs d'équilibre territorial
- D'évaluer les impacts financiers (financement du logement social, mesures d'accompagnement social, mutualisation).

Il est présenté en Conférence Intercommunale du Logement.
Les objectifs fixés pour les attributions, l'offre, les loyers et les quartiers prioritaires et notamment en NPRU devront être réinterrogés annuellement et pourront faire l'objet **d'une clause de revoyure en fonction des analyses conduites par la CIL et ses partenaires.** Le pilotage politique de la CIL proposera une actualisation des objectifs par avenant si cela est jugé nécessaire.
La charte métropolitaine de relogement NPRU décrit les modalités d'évaluation du relogement : évaluation de la satisfaction des ménages relogés et de leur intégration dans le site d'accueil (en portant un focus sur l'évaluation des ménages relogés dans le neuf) ; évaluation de l'atteinte des objectifs en terme de parcours résidentiel des familles.
Six mois avant la fin de la CIET, une évaluation est réalisée par la MEL, à laquelle sont associés l'Etat, les personnes morales associées à son élaboration et la Conférence Intercommunale du logement. Elle est transmise au représentant de l'Etat.
Au terme des six années, la CIET et l'ACI sont renouvelés et révisés en fonction de leur évaluation par délibération de l'organe délibérant de la MEL engageant l'élaboration d'une nouvelle CIET.

LE BILAN DES ATTRIBUTIONS

Les évaluations porteront sur l'ensemble des attributions tous les 6 mois par rapport à l'occupation des parcs de logement. Seront évaluées a minima, conformément aux objectifs :
- La part des ménages selon leurs ressources par quartier et selon l'indice de fragilité des quartiers (part des ménages aux faibles ressources, aux ressources intermédiaires et ressources plus élevées)

Une attention sera portée sur les ménages à bas revenus et une observation sera menée sur les ménages actifs et inactifs en complément.

La part des ménages selon leurs ressources sera également indiquée en synthèse par bailleur et par commune.
- La part des ménages prioritaires dans les attributions en 1er accès par bailleur et par commune et selon l'indice de fragilité des communes
- La part des mutations complexes et/ou bloquées par bailleur et par commune
- La part des relogements NPRU par bailleur et par commune
- La part des ménages de droit commun par bailleur et par commune

Cette évaluation des attributions permettra une démarche itérative et évolutive afin d'ajuster les points de vigilance et de travailler les points de blocage en instance de coordination (Cf. art.10).
Les nouveaux entrants par quartier et par résidence seront intégrés dans l'outil d'observation partagée (cf. art.8) et spécifiquement analysés en instance de coordination (Cf. art.9).
Une présentation en conférence intercommunale du logement sera formalisée tous les six mois. Les modalités de remontée des données pour le bilan des attributions sont précisées en annexe 11.

SIGNATAIRES DES DOCUMENTS CADRE DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Damien Castelain
Président de La Métropole Européenne de Lille

Christophe Becuwe
Directeur Général de Partenord Habitat

Frédéric Bodart
Directeur Général de la Société Régionale des Cités Jardins (SRCJ)

Jacques Brenot
Directeur Général de Norévie

Rémi Cervello
Directeur Général Immobilière Nord Artois (INA) 3 F

Mireille Charonnat
Vice-présidente de la FNARS Hauts de France

Cécile Clarisse
Présidente d'AFOC Grand Lille

Bertrand Declemy
Représentant Régional d'UNAFO (ARELI)

Philippe Dehouve
Président du Directoire Logis des Flandres Intérieures et Maritimes (Logifim)

Arnaud Delannoy
Directeur Général de Notre Logis

Agnès Demotie
Directrice Générale SOLIHA

Jean-François Devillers
Président du Directoire Habitat du Nord

Sophie Elizeon
Préfète Déléguée pour l'égalité des chances

Marie-Hélène Foubet
Directrice Générale Société Immobilière de l'Artois (SIA Habitat)

Annette Glowacki
Présidente de l'URIOPSS

Emmanuelle Cosse
Ministre du Logement et de l'Habitat durable

Luc Grard
Directeur Régional de la Caisse d'Allocations familiales (CAF)

Arlette Hoedens
Secrétaire Générale de la CLCV

Stéphanie Lamarche
Directrice Régionale de la Fondation Abbé Pierre

Frédéric Lavergne
Président du Directoire SA du Hainaut

Jean-René Lecerf
Président du Conseil Départemental

Jean-Yves Lenne
Président du Directoire Logis Métropole

Stéphane Maillet
Président du Directoire Habitat 62/59 Picardie

Didier Manier
Président de Lille Métropole Habitat

Fabien Podsiadlo Regnier
Président de la CNL

Philippe Rémignon
Directeur Général de Vilogia

Jean-Pierre René
Président de l'Association Régionale pour l'Habitat du Nord Pas de Calais (AR - habitat)

Christine Richard
Directrice Générale d'ICF Habitat Nord-Est

Frédéric Roussel
Président du Comité Régional Action Logement région Hauts de France

Christophe Vanhersel
Président du Directoire Maison Flamande

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LES EDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX

Pilotage et rédaction : **MEL** - Sophie Van Der Poorten / Direction Habitat
Coordination : **MEL** - Direction de la Communication
Direction artistique : **MEL** - Yann Parigot / Direction de la Communication
Mise en page et graphisme : **MEL** - Grégory Rolland / Direction de la Communication
Photographies : **MEL** - Vincent Lecigne, Pascaline Chombart, Thomas Karges
Photothèque : **MEL** - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication
Impression : **MEL** - Services et ressources

Achevé d'imprimer en mars 2017

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CHARTE MÉTROPOLITAINE DE RELOGEMENT

La charte métropolitaine de relogement des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain (NPRU) annexe de la Convention Intercommunale d'EquilibreTerritorial, fixe les modalités opérationnelles d'organisation des relogements et d'accompagnement, notamment social, des ménages concernés.
Elle vise à garantir des relogements de qualité, par la mobilisation de nombreux partenaires, au premier rang desquels tous les bailleurs sociaux, permettant ainsi de rendre possible la fluidification des parcours résidentiels sur tout le territoire métropolitain.

collection **RAPPORT**

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23

collection **RAPPORT**
DOCUMENT CADRE
CHARTE MÉTROPOLITAINE DE RELOGEMENT
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

collection **RAPPORT**

CHARTE MÉTROPOLITAINE DE RELOGEMENT

DOCUMENT CADRE



MEL les éditions

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CHARTE MÉTROPOLITAINE DE RELOGEMENT

DOCUMENT CADRE

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les documents cadre de la convention intercommunale d'équilibre territorial, la charte métropolitaine de relogement et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ont été adoptés le 14 octobre 2016 au conseil de la Métropole.





Ces documents ont pour objectif de préserver le vivre ensemble, favoriser la mixité et la cohésion sociale, satisfaire le droit à l'information pour les demandeurs de logement social, accueillir tout demandeur de logement social qui le souhaite, partager et harmoniser la gestion des attributions et des demandes de logement social à l'échelle métropolitaine.

Un ensemble d'actions est à mettre en œuvre pour articuler et gérer les politiques de demain sur les attributions et la gestion de la demande de logement social au service des habitants de notre métropole.

Nous avons défini le rôle de chacun dans les attributions, les objectifs de mixité sociale et la prise en compte de tous les publics dont les ménages de l'accord collectif intercommunal, les ménages issus des relogements des nouveaux programmes de renouvellement urbain, les demandes de mutation.

La Conférence intercommunale du logement et les instances de coordination intercommunales permettront un partenariat renforcé et une gestion partagée et transparente autour de la demande et des attributions de logements sociaux.

Plusieurs autres leviers concourant à l'équilibre de notre territoire seront mobilisés : la programmation de logement pour répondre aux besoins des populations, les politiques de loyers et charges et l'accompagnement social des ménages.

Enfin, les habitants de la métropole bénéficieront d'une meilleure information sur le logement social et un accueil de qualité et de plus en plus mutualisé entres les acteurs du logement de la métropole.

La solidarité métropolitaine est la condition de réussite des objectifs d'équilibre territorial et de gestion de la demande de logement social.

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Llle

Bernard Haesebroeck
Vice-président délégué
à la Stratégie en matière de Logement et Habitat

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



SOMMAIRE

p.07 **INTRODUCTION**

p.13 **CADRE MÉTROPOLITAIN OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES RELOGEMENTS**

p. 14 A. Les ménages concernés par les relogements
p. 14 B. Mobilisation du parc à l'échelle métropolitaine au service des relogements
p. 18 C. Qualité des sites de relogements
p. 19 D. Le cadre financier des relogements
p. 20 E. Soutenabilité financière pour les ménages

p.23 **GOUVERNANCE ET ORGANISATION PARTENARIALE**

p. 24 A. Les partenaires
p. 26 B. Les instances stratégiques
p. 27 C. Les instances opérationnelles du relogement
p. 29 D. Les outils de suivi du relogement
p. 29 E. L'administration type d'un relogement

p.33 **ENGAGEMENTS ENVERS LES MÉNAGES ET DÉROULEMENT DES RELOGEMENTS**

p. 35 A. L'accompagnement global partenarial
p. 35 B. Le droit au relogement
p. 36 C. Le relogement ne devra rien coûter aux ménages
p. 37 D. Prise en charge matérielle du déménagement
p. 37 E. Un logement adapté / Principe de réalité (souhaits, besoins, orientation…)
p. 39 F. Un logement de qualité
p. 39 G. Un accompagnement continu

p.43 **LES MÉNAGES DES IMMEUBLES EN RÉHABILITATION OU EN DÉMOLITION DANS LES QPV HORS SITES ANRU**

p. 44 A. Les ménages concernés
p. 45 B. Déroulement du suivi pour les ménages hors périmètre ANRU dans les QPV

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



INTRODUCTION

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain au sein de la métropole, la présente charte de relogement a pour objet de garantir aux ménages concernés par les démolitions, les réhabilitations et les restructurations lourdes de leur logement, des conditions de relogement respectant les droits des ménages et les objectifs de parcours résidentiels définis par les partenaires.

La charte présente le partenariat mis en œuvre autour de la démarche de relogement et fixe dans le détail les différents niveaux d'engagement de chacun des partenaires. Elle rappelle notamment les engagements de la MEL, des Villes et des Bailleurs auprès des ménages concernés par les opérations sur le bâti.

La charte décline les principes que les partenaires s'engagent à respecter dans la mise en œuvre du processus de relogement. Ce document constitue le cadre métropolitain de référence et la feuille de route pour les relogements. Les modalités de mise en œuvre seront précisées dans le temps du protocole, la charte pourra être amendée dans sa phase plus opérationnelle.

La charte s'inscrit dans le respect de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale ainsi que dans le respect du règlement général de l'ANRU en vigueur à la date de signature de la charte.

Cet enjeu de diversification dans les quartiers doit s'accompagner d'une dynamique visant à favoriser la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels.

Cela passe par la connaissance précise du fonctionnement social des quartiers et sa formalisation d'une part, et par l'ouverture du parc métropolitain et sa transparence d'autre part.

PRÉSENTATION DU CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMÉRATION DE LA MEL

Le contrat de ville d'agglomération de la MEL a été signé le 15 juillet 2015.

La MEL, engagée en politique de la ville au titre de ses compétences dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et ces dernières années en matière de renouvellement urbain, est devenue depuis le 1er janvier 2015 compétente en matière de politique de la ville.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ont consacré ce rôle de la métropole.

La stratégie mise en œuvre par la MEL, coproduite et partagée avec l'Etat, la Région, le Département, ses communes membres et de nombreux partenaires, porte l'ambition d'une véritable politique de développement et d'aménagement du territoire métropolitain, dépassant une logique de réparation sociale, afin d'agir sur les mécanismes de relégation et d'exclusion.

A ce titre la MEL est en charge de l'élaboration, du pilotage et de la coordination du contrat de ville d'agglomération dont elle porte la stratégie globale et garantit sa mise en œuvre.

Le contrat de ville d'agglomération de la MEL associe ainsi, dans un cadre unique, les actions de développement économique, de cohésion sociale et de renouvellement urbain.

Le contrat de ville de la MEL pour la période 2015-2020, se déclinera en conventions territoriales et en conventions thématiques. L'une de ces conventions thématiques est la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial, dont la présente charte métropolitaine de relogement constitue un des éléments forts.

Conformément à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, la convention intercommunale d'équilibre territorial de la MEL aura à :

- intégrer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux (dont les mutations) ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu défini par la loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs;
- définir les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain;
- déterminer les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

PRÉSENTATION DU PROGRAMME MÉTROPOLITAIN DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les interventions ciblées sur une géographie prioritaire, publiée par décret le 31 décembre 2014, couvre 21 communes dont 3 sont « sortantes » des anciens périmètres d'intervention, et des territoires de projet de Renouvellement Urbain, identifiés par l'ANRU. Parmi ceux-ci, 5 secteurs relèvent de l'intérêt national et 4 de l'intérêt régional.

L'arrêté du 29 avril 2015 publie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain dans la métropole. Ceux-ci sont :

Communes concernées	Quartiers
Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes, Wattignies	Secteur Sud
Loos	Les Oliveaux
Mons-en-Barœul, Lille, Villeneuve-d'Ascq	Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski
Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Croix	Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre
Tourcoing	La Bourgogne

Les sites d'intérêt régional sont :

Communes concernées	Quartiers
Lille	Bois Blancs
Wattrelos	Quartier des Villas
Hem	Trois baudets-Lionderie
Wattignies	Blanc-Riez

La présente charte de relogement concerne les ménages habitant ces quartiers et les secteurs NPNRU ciblés dans le cadre du protocole de préfiguration, dont le logement est touché par une intervention sur le bâti.

LES OPÉRATIONS ANTICIPÉES OU URGENTES DE LA PHASE « PROTOCOLE »

La phase « protocole de préfiguration », qui représente la première étape de contractualisation des futurs projets de renouvellement urbain est destinée à financer et mettre en œuvre un programme d'études et les moyens d'ingénierie, qui permettront de construire les projets urbains et de définir leur conditions de faisabilité et de réalisation.

L'ANRU permet le lancement d'opérations dites urgentes, permettant ainsi le démarrage du relogement des ménages résidant dans les immeubles voués à la démolition.

Les opérations identifiées au stade du protocole sont :

1. Secteur 1-Concorde-Wazemmes opération de relogement avant démolition (LMH) à Lille
2. Secteur 1-Concorde-Wazemmes opération de relogement avant restructuration (LMH) à Lille
3. Opération de démolition 2-4 JB Clément (Vilogia) à Lille
4. Opération Braille (Vilogia) - 17 logements à Hem

Les conditions de relogement des ménages de ces opérations seront précisées dans les conventions d'application en amont de leur démarrage.

POURQUOI UNE CHARTE DE RELOGEMENT ?

La présente charte de relogement **précise donc les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages dans un cadre intercommunal et interbailleurs** largement renforcé par la loi mais également sur la base de la capitalisation de l'expérience de la métropole en la matière et des acquis des projets de renouvellement urbain de la période précédente.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain constitue une opportunité pour améliorer la solidarité intercommunale et interbailleurs au service de la qualité des relogements pour:

- offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, notamment en direction des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans;
- réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion;
- contribuer à la mixité sociale.

Chaque commune et chaque bailleur du territoire métropolitain s'engagent, dans le temps des projets et afin de libérer les immeubles, à reloger des ménages issus des quartiers en NPRU et à mobiliser le parc de logements neufs pour une partie de ces relogements.

Le relogement doit permettre de proposer aux ménages, un accompagnement de qualité et « sur mesure » sur le plan administratif, social, technique et financier.

Les ménages sont les premiers et principaux acteurs de leur projet résidentiel, il sera construit avec eux et pour eux.

La construction du projet de relogement se fera en proximité avec les ménages, en prenant notamment en compte les ressources effectives qu'ils trouvent actuellement dans le quartier, ou dont ils auront exprimé le besoin ou la nécessité, afin de lever tous les freins à leur mobilité et leur permettre de se projeter dans tous les quartiers de la métropole.

LES CONVENTIONS D'APPLICATION

La présente charte métropolitaine de relogement sera déclinée dans les conventions d'application, notamment **pour identifier précisément les besoins quantitatifs,** dans le temps**, définir et mettre en place les instances de suivi des relogements en proximité.**

La charte métropolitaine de relogement, adoptée par l'ensemble des communes par sa délibération en Conseil Métropolitain, sera complétée des engagements en matière de relogement définis dans les conventions d'application.

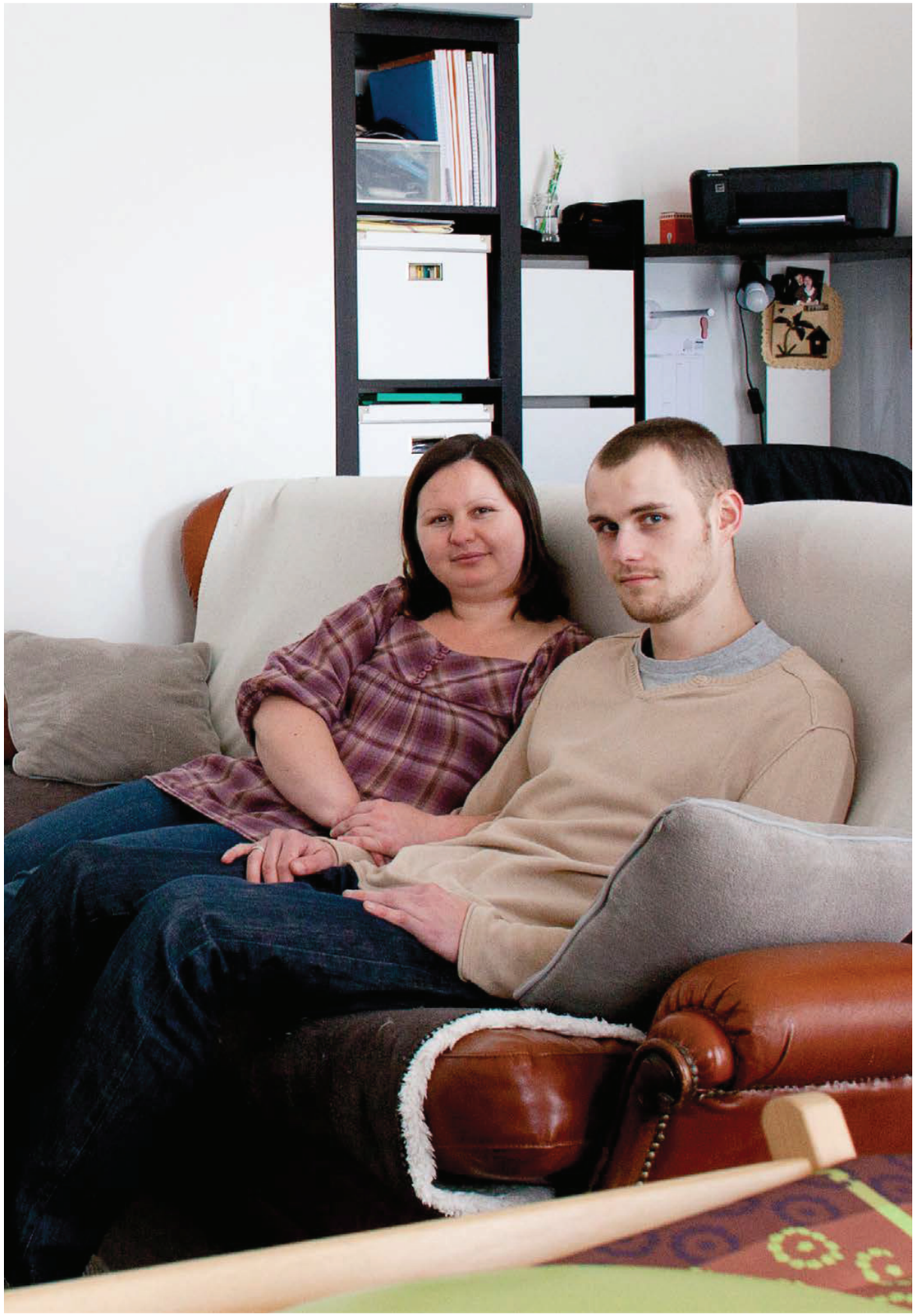
Les instances sont propres à chaque ville et respectent les structures déjà existantes et les moyens des équipes en place. Ces conventions d'application préciseront les modalités mises en œuvre par chaque territoire et définissent les moyens que se donnent les villes, la MEL, les bailleurs et les partenaires institutionnels pour atteindre les objectifs définis dans la charte métropolitaine de relogement. Ces conventions d'application seront annexées à la présente charte.

Elles doivent préciser a minima :

- les besoins quantitatifs en matière de relogement, et estimation des besoins en termes de typologie,
- les plans stratégiques de relogement (PSR) locaux,
- les modalités de fonctionnement des instances locales (relogement et accompagnement des ménages),
- les modalités de fonctionnement de l'interbailleurs local,
- l'encadrement des conditions de vie des locataires.

Pour les opérations anticipées, un document similaire et spécifique sera produit au moment de leur lancement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



CADRE MÉTROPOLITAIN OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DES RELOGEMENTS

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A. LES MÉNAGES CONCERNÉS PAR LES RELOGEMENTS

La MEL et ses partenaires signataires s'engagent à ce que le relogement des ménages induit par les interventions sur le bâti soit encadré par la présente charte de relogement. Cet engagement vaut également pour les opérations anticipées, en amont des conventions, décrites plus haut.

Les opérations qui induisent des relogements sont
- **les démolitions en habitat social ou privé**,
- **les réhabilitations et/ou les restructurations lourdes en milieu inoccupé** (qui nécessitent, un relogement, même temporaire).

Les partenaires considèrent que l'ensemble des ménages concernés par ces opérations doivent bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi de qualité.

L'identification des besoins en relogement sera réalisée en fonction du diagnostic social et urbain du quartier.

B. MOBILISATION DU PARC À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE AU SERVICE DES RELOGEMENTS

La MEL et ses partenaires signataires du contrat de ville d'agglomération et de la Convention Intercommunale d'Équilibre Territorial, s'engagent à respecter la présente charte.
L'offre mobilisable, est constituée par :
- le parc existant des bailleurs,
- les logements en offre nouvelle (locatifs sociaux neufs et acquis améliorés),
- les logements en accession aidée
- les logements locatifs sociaux réhabilités,
- les logements en accession, libres ou privés conventionnés.
- les logements adaptés.

Le parc adapté, le parc privé classique existant et le parc en programmation des bailleurs dans le cadre du développement de l'offre globale sont autant de solutions de relogement qu'il conviendra de mobiliser en fonction des situations et des statuts des ménages (locataires du parc social, du parc privé ou propriétaire occupant).
Les partenaires de la démarche s'engagent à mobiliser toutes les opportunités de relogement, en interbailleurs et en intercommunal, au service d'une plus grande mixité sociale dans les territoires, telle que portée par la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial et pour répondre aux objectifs de cette charte.

1. Permettre des relogements dans toutes les communes de la Métropole

La réalisation des objectifs de mixité sociale et de relogement des ménages sera facilitée par la mobilisation de l'offre globale de logements, et notamment de l'offre nouvelle. Ils s'inscrivent ainsi dans le respect de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et du règlement général de l'ANRU.

Chaque commune et chaque bailleur s'engagent à reloger des ménages issus des quartiers en NPRU et à mobiliser le parc neuf pour une partie de ces relogements.

Les principes de cette mobilisation sont les suivants :

Des objectifs annuels pour toutes les communes pour garantir la possibilité de reloger les ménages dont le projet résidentiel relève de l'intercommunal dans l'ensemble de la métropole : Il s'agit de réserver annuellement une part de logements dans chaque commune pour les ménages à reloger pondérée en fonction du nombre de logements en QPV et hors QPV.
Cette part sera précisée en fonction des besoins de relogement recensés. Les attributions sont réalisées sur l'analyse de la demande exprimée (consolidation par le groupe technique de relogement métropolitain (GTRM)). Ces objectifs sont évalués et revus annuellement.

Les contingents bailleurs, métropolitain et Action Logement seront mobilisés, tant que de besoin, pour le relogement des ménages. Le contingent du bailleur concerné par la démolition est mobilisé pour les relogements, notamment pour les relogements intercommunaux réalisés au sein de son parc. Le contingent métropolitain est mobilisé, tant que de besoin, pour favoriser les relogements en inter bailleurs dans l'ensemble des communes de la métropole. Le contingent Action Logement sera sollicité tant que de besoin pour favoriser les relogements des salariés des entreprises du secteur concerné.

2. Se donner des objectifs de relogement par bailleur

Chaque bailleur s'engage à reloger des ménages issus des quartiers en NPRU et à mobiliser le parc neuf pour une partie de ces relogements.

Les principes sont les suivants :

Des objectifs de relogement par organisme de logement social définis de manière partenariale.
Le bailleur concerné par la démolition étant le bailleur référent initial, il détient la responsabilité finale du relogement. Il doit cependant être assisté par ses confrères pour satisfaire les besoins des ménages et les objectifs d'équilibre territorial.

Ainsi, des objectifs de relogement seront établis par bailleur sur la base des besoins en relogement estimés à l'issue de la phase de diagnostic et de définition des projets locaux.
La répartition entre bailleurs prendra en compte le patrimoine social existant et à venir et le nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

Un préfléchage territorial est prévu par le GTR local lors du recensement des souhaits, suivi d'une validation en GTRM.

Les relogements en interbailleurs réalisés au niveau local (interbailleurs local) seront comptabilisés au titre des objectifs de relogement par bailleur au niveau métropolitain.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138





3. Mobilisation de l'offre en logements neufs

La réalisation des objectifs de mixité sociale et de relogement des ménages devra être facilitée par la mobilisation de l'offre globale, et notamment dans le neuf, des bailleurs signataires sur l'ensemble du territoire métropolitain.
La mobilisation de l'offre neuve constitue un levier important pour favoriser la mixité sociale. Dans ce cadre, la MEL communique aux groupes techniques de relogement locaux la liste des futures livraisons consolidées à l'échelle intercommunale. Ces groupes techniques de relogement locaux proposeront des candidats pour ces logements issus des diagnostics et des enquêtes auprès des ménages. Il est rappelé que, dans le cadre du PRU 1, ce sont 40% des relogements qui ont été assurés dans le neuf.

Afin de faciliter des parcours résidentiels pour des ménages dans des logements locatifs sociaux neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans, l'ANRU peut accorder une «indemnité pour minoration de loyer[1] » à l'organisme HLM accueillant les ménages concernés.

Pour cela, le relogement définitif est réalisé dans le parc de logements locatifs sociaux neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans; et, le loyer inscrit dans le bail du ménage relogé est obligatoirement fixé au maximum au plafond de loyer pour l'attribution de l'aide personnalisée au logement du ménage concerné, tel que défini à l'article R 351-17-3 du code de la construction et de l'habitation.

L'indemnité pour minoration de loyer correspond à un montant forfaitaire d'aide selon la typologie du logement par ménage relogé de façon définitive:
- T1/T2 1 500€
- T3/T4 4 000€
- T5 et + 5 000€

Ces indemnités devront être programmées de façon à être inscrites sous forme de ligne d'opération dans les conventions d'application à venir.
L'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer est précisé et suivi dans le cadre du comité de pilotage du relogement métropolitain.

[1] *Les modalités d'octroi de l'aide pour minoration de loyer sont précisées par une note d'instruction du directeur général de l'Agence*

4. Mobilisation des contingents

Le contingent du bailleur démolisseur sera mobilisé pour les relogements, notamment pour les relogements intercommunaux réalisés au sein de son parc.
En outre, l'ensemble des contingents (Etat, MEL, Bailleurs, 1% logement...) sera mobilisé pour le relogement des ménages.
Le contingent métropolitain sera notamment mobilisé, autant que de besoin, pour favoriser les relogements en interbailleurs dans l'ensemble des communes de la métropole.
La gestion des contingents en flux permet de mettre en adéquation l'offre et la demande.

5. Le Plan Stratégique Métropolitain du Relogement (PSR)

Le PSR métropolitain est un outil stratégique qui contient l'ensemble des opérations métropolitaines, sous forme de planning général. Il sera construit durant la période du protocole pour offrir aux partenaires une vision sur les logements neufs mobilisables.

Le PSR métropolitain affiche la capacité quantitative en matière de relogements. Il comprend la répartition prévisionnelle des objectifs de relogement sur les différents segments de parc par la mobilisation d'une offre de logements, neuve, réhabilitée ou existante, en locatif ou en accession dans la commune ou hors de la commune.
Le plan stratégique de relogement métropolitain consolidera donc l'ensemble des PSR locaux et fera apparaître, en outre, l'ensemble des relogements des ménages concernés par les démolitions ou les réhabilitations, mobilisant l'interbailleurs et/ou l'intercommunal.
La programmation annuelle de l'offre neuve sera portée par la MEL à connaissance des partenaires locaux.

Le PSR métropolitain comprend le planning de l'ensemble des démolitions et des réhabilitations, avec le prévisionnel des relogements programmés

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

année par année pour chaque résidence, en prenant en compte les besoins en termes de typologies de logement. Cette prévision est élaborée par chaque bailleur et concerne les locataires titulaires d'un bail ainsi que les décohabitants.
L'élaboration du PSR, puis son actualisation trimestrielle des réalisations (relogements effectués et livraison de logements prévisionnelle dès que l'information est disponible au trimestre puis livraison effective) et son actualisation annuelle des objectifs, seront assurées par la MEL en lien avec les communes et les bailleurs, en cohérence avec l'actualisation des PSR locaux.

C. QUALITÉ DES SITES DE RELOGEMENTS

1. Un outil unique de référence pour une observation dynamique, partagée entre les partenaires

L'outil d'observation dynamique partagée entre les partenaires (détaillé dans l'art. 8 de la CIET) constitue l'outil d'aide à la décision pour qualifier l'offre.
Cet outil d'observation repose sur la cartographie du parc social reliée aux données d'observation sur l'environnement du quartier, la connaissance du patrimoine, le fonctionnement et la fragilité des résidences et le flux des attributions. Il sera à disposition des communes, des bailleurs et des co-pilotes de la CIET et du Plan de gestion.

Plus précisément, à cette entrée cartographique dynamique du parc social de la métropole, pour qualifier le parc, sont intégrés :

- l'environnement du quartier
- la connaissance du patrimoine c'est-à-dire :
  - le bailleur social identifié pour chaque résidence
  - les éléments de la structure de l'offre
  - le classement du patrimoine en familles
  - les programmations de logements (consolidation métropolitaine)
  - les livraisons ou logements neufs (consolidation métropolitaine)
  - d'autres orientations peuvent être intégrées : ventes HLM connues, projet de réhabilitations (consolidation métropolitaine)
- le fonctionnement et la fragilité des résidences
- des indices de fragilité à comparer à des taux de référence pour mesurer le « bien vivre »
- l'occupation actuelle des résidences
  - la définition de l'occupation des ensembles immobiliers
  - la définition d'une occupation de référence (prenant en compte le classement par famille de patrimoine) et de principes d'attribution
  - l'observation de l'occupation sociale par tranche de revenus.
- les attributions et nouveaux entrants par commune/quartier/résidence
- le bilan des attributions
- les éléments cartographiques permettant d'accompagner les choix résidentiels des ménages et de disposer d'informations nécessaires sur le quartier de destination
- les données des groupes de suivi du peuplement, pour les sites NPRU notamment.

Cet outil sera utilisé en instance de coordination intercommunale pour formuler les préconisations partenariales pour déterminer ce qui fonctionne bien, ce qui peut être amélioré, comment faire évoluer l'occupation, la stratégie à adopter pour les futures attributions, mutations de certaines résidences et relogements NPRU.

L'outil d'observation dynamique partagée entre les partenaires constitue **l'outil d'aide à la décision, outil unique de référence, pour qualifier l'offre et orienter les attributions en amont des commissions d'attribution de logements (CAL).**

Les éléments sont partagés et remontés en CAL.
Cet outil sera développé par la MEL en lien avec l'AR Habitat courant 2017, puis proposé aux partenaires.

2. Le Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM)

Durant la phase de développement de l'outil évoqué ci-dessus et de sa validation, **les TOM** (tableaux de l'offre mobilisable des bailleurs) **seront utilisés en phase de transition.**

Cet outil est renseigné par le bailleur d'origine et la commune pour qualifier le patrimoine existant.
Le partage des TOM ainsi que leur consolidation, à l'échelle intercommunale et interbailleurs, pour une meilleure connaissance du patrimoine hors commune d'origine devra intervenir avant le démarrage opérationnel du relogement.

3. Le suivi du « peuplement » dans les sites en NPRU

Au niveau local, les villes et les bailleurs présents dans le périmètre NPNRU doivent déployer les instances dédiées au suivi du peuplement et des attributions réalisées dans les quartiers en renouvellement urbain, de type Groupe de Suivi du Peuplement (GSP).
L'objectif des GSP est de **partager localement un diagnostic commun sur l'état du peuplement du quartier**, co-construire une stratégie de peuplement pour le quartier. Ainsi, les attributions dans les résidences identifiées comme fragiles devront être étudiées en commun par les bailleurs et les communes afin que les profils des demandeurs de logement soumis à l'examen de l'instance souveraine de la CAL correspondent parfaitement aux objectifs des dynamiques de peuplement de la CIET.

Les GSP sont donc **chargés d'analyser les dynamiques de peuplement en cours dans les quartiers** et de vérifier qu'elles répondent bien à la stratégie de peuplement établie localement en lien avec les principes de la CIET. Les données mobilisées sont celles de l'occupation du parc social, des données FILOCOM, et des données mobilisables concernant l'ambiance urbaine (études ESSP inscrites au protocole de préfiguration par exemple).
Les enjeux sont la pérennisation des acquis et des investissements réalisés dans les quartiers, la capitalisation des méthodes de travail, le partage commun des objectifs d'amélioration des parcours résidentiels des ménages et le renforcement de l'attractivité résidentielle des quartiers rénovés.

La MEL accompagnera les villes dans la mise en place et l'animation de ces instances qui se réunissent deux fois par an à l'issue du diagnostic et des préconisations par résidence.
Les travaux des GSP alimentent l'outil d'observation dynamique.

Durant la phase du protocole, les GSP seront chargés d'alimenter le diagnostic de peuplement du quartier. Ce diagnostic partagé par les partenaires (DDTM, MEL, Villes, Bailleurs, Action Logement[2] et tout autre acteur pouvant contribuer à ce diagnostic au titre de ses compétences) permettra notamment d'aider à la définition de la nature d'intervention pertinente sur le bâti (démolitions, réhabilitations, reventes).

D. LE CADRE FINANCIER DES RELOGEMENTS

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine accorde des subventions aux moyens d'ingénierie nécessaires en vue de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, notamment aux moyens d'accompagnement du changement induit par le projet de renouvellement urbain tels que les actions et missions portant sur le relogement des ménages, l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain.

Elle peut accorder une subvention à un dispositif spécifique interne ou externe d'accompagnement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire dans le cadre du projet de renouvellement urbain et des ménages dont le logement fait l'objet d'une requalification financée par l'agence.

L'Agence subventionne également les actions d'accompagnement social des ménages concernés par le relogement, de type «MOUS relogement», d'une durée pouvant aller jusqu'à six mois après le déménagement.

[2] Les obligations décrites dans le Règlement Général de l'ANRU (Chapitres VI et VII) s'établissent ainsi :
- Les contreparties en faveur d 'Action Logement représentent au maximum 12,5% du nombre total de logements construits et de logement requalifiés
- Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux.
Par ailleurs, la convention pluriannuelle (signée par Action Logement) détaillera les contreparties en faveur d'Action Logement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les actions d'accompagnement des ménages aux nouveaux usages dans les logements suite à un relogement ou à une requalification de logement locatif social, pouvant durer jusqu'à six mois après le déménagement lorsque cela est nécessaire, **peuvent également être subventionnées par l'Agence.**

Par ailleurs, l'Agence accorde un forfait pour relogement d'un montant de 3000 euros par ménage relogé (titulaire du bail et décohabitants), attribué en référence à l'enquête sociale menée en amont, y compris pour des relogements temporaires en attente d'un relogement dans le neuf. Ce forfait permet de prendre en compte **les dépenses d'enquêtes sociales, les frais générés par le déménagement et l'installation du ménage** (dont aménagement des logements servant au relogement), **l'accompagnement social en amont, pendant et après le relogement.**

La prise en compte des relogements s'effectue à la date de la prise en compte du dossier d'intention de démolir (PCDID), ou à la date du comité d'engagement - ou à celle de la signature de la convention pluriannuelle pour les opérations inscrites dans des projets non soumis à l'examen du comité d'engagement de l'agence - si ces dernières sont postérieures à la date de la PCDID.

E. SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE POUR LES MÉNAGES

Toute offre de relogement qui sera faite aux ménages devra respecter les règles définies dans le règlement général de l'ANRU en vigueur à la date de signature du document contractuel sous tendant ce relogement (protocole, convention(s)), **dans la CIET, dans la présente charte et dans les protocoles locaux,** notamment en matière d'évolution de la part à charge, du taux d'effort et du reste à vivre.

Les fiches de simulation des propositions, harmonisées entre l'ensemble des bailleurs de la métropole sont annexées à la charte (annexe n°8) et **constituent un outil d'aide à la décision des Groupes Techniques de Relogement (GTR) et du Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM).**
La règle de proportionnalité, c'est-à-dire l'évolution proportionnelle de la part à charge par rapport à la surface du logement, sera mobilisée à titre indicatif pour aider à la décision dans l'analyse des offres qui seront proposées.

Les indicateurs de suivi de l'impact des relogements sur l'évolution du ménage sont détaillés ci-après.

1. Le Reste à Charge

Le reste à charge représente le coût effectif d'un logement pour un ménage. Le calcul tel que défini par le règlement général de l'ANRU est le suivant :

LOYER + CHARGES – APL

Un effort de maîtrise du reste à charge des ménages est ainsi exigé par l'Agence (tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service).

Néanmoins, la difficulté liée à l'approche des charges, impose d'utiliser un barème lorsque les charges ne sont pas quittancées.
Ainsi, le calcul retenu pour évaluer la part à charge pour les ménages, afin de permettre une comparaison avant/après relogement, ainsi qu'une comparaison entre différents types de logements est basé sur l'emploi du barème utilisé par le Département dans le cadre du FSL (annexe n°5). L'actualisation de ce barème est à prendre en compte durant toute la période des relogements (ce barème est actualisé annuellement selon les indices des prix à la consommation INSEE du mois de janvier de l'année de n-1).

Ainsi le calcul du reste à charge retenu est le suivant :

Loyer + charges générales quittancées
+ charges quittancées d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage
ET (lorsqu'elles ne sont pas quittancées) **forfait de charges d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage selon le barème « FSL »**

Les charges d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage sont reprises en quittancées après relogement si elles sont déjà quittancées avant relogement et qu'elles le sont dans le logement de relogement. Si ce n'est pas le cas, le calcul du reste-à-charge se base sur le barème du Département.

Les mensualités de remboursement d'un prêt immobilier (résidence principale) sont à prendre en compte au titre du loyer dans le calcul du reste-à-charge pour les propriétaires occupants à reloger ou les ménages relogés en accession.

2. Le Taux d'Effort

Il s'agit de l'effort financier consenti par les ménages pour se loger ; c'est le rapport entre le reste à charge et les ressources mensuelles du ménage.
Les ressources prises en compte dans le calcul du taux d'effort sont l**a moyenne des ressources mensuelles calculée suivant les ressources des trois derniers mois précédant l'enquête** au cours de laquelle cette donnée est collectée par les agents de relogement des bailleurs, déduction faite des ressources exceptionnelles perçues (primes et bourse d'étude).
Cette donnée est actualisée au moment des passages en GTR et des passages en CAL, sur la même base : moyenne des ressources mensuelles calculée suivant les ressources des trois derniers mois précédant la projection.

Le calcul du taux d'effort est le suivant :

(Reste à charge / ressources mensuelles) X 100

Le seuil de 30% de taux d'effort constitue un seuil d'alerte, au-delà duquel une attention particulière doit être portée au reste à vivre.

3. Le Reste à Vivre

Il s'agit de la somme demeurant disponible par jour pour chaque membre d'un ménage, une fois réglées les dépenses incompressibles. Le calcul du reste à vivre se base uniquement sur les dépenses incompressibles.

Le calcul du reste-à-vivre est le suivant :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles – (reste à charge + dépenses courantes obligatoires incompressibles)}}{\text{Nombre d'occupants du ménage x 30}}$$

Sont à prendre en compte dans les dépenses courantes obligatoires incompressibles :

- l'électricité (barème FSL)
- le gaz (barème FSL)
- l'assurance habitation (barème FSL)
- le téléphone (barème FSL)
- les impôts (l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères),
- la pension alimentaire,
- la mutuelle santé,
- le remboursement d'un prêt CAF,
- les mensualités de remboursement d'un plan d'apurement Banque de France,

+ les mensualités de remboursement d'un plan d'apurement chez le bailleur.

Le seuil de 6,50€ par jour et par personne constitue un seuil d'alerte (seuil utilisé par le Département). Celui-ci est susceptible d'évoluer au cours du projet pour donner ainsi lieu à un avenant à la présente charte.

De fait :
> Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre en dessous après relogement,
> Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessous de ce seuil, sa situation ne doit pas être dégradée par le relogement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



GOUVERNANCE ET ORGANISATION PARTENARIALE

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A. LES PARTENAIRES

L'Etat, la MEL, l'ensemble des communes de la Métropole Européenne de Lille, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, l'ARH, l'ensemble des Bailleurs agissant sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille sont signataires de la présente charte.

1. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Représentant l'Etat, garant du droit au logement, et de l'ANRU, veille ainsi à la cohérence globale du projet au regard des préconisations de l'Agence et dans le respect des principes de cohésion sociale.

2. La MEL : articulation entre les différentes instances de suivi

La MEL pilote et coordonne les instances métropolitaines.

La MEL pilote et coordonne les instances métropolitaines. Dans ce cadre, elle est garante avec l'Etat de la cohérence entre les attributions aux ménages NPRU, aux ménages bénéficiant des dispositifs d'accès au logement, aux ménages en mutations complexes et/ou bloquées et les ménages de droit commun et peut arbitrer avec l'Etat en cas de situation de blocage pour reloger ces ménages en application de l'article 11 de la CIET.

L'organisation des relogements prendra appui sur les Instances de Coordination Intercommunales telles que prévues dans le cadre de la CIET et du plan de gestion réunissant MEL, communes et bailleurs notamment.

Ces instances seront coordonnées avec le GTRM chargé d'orienter et de coordonner les relogements intercommunaux et/ou interbailleurs.

3. Les Villes

Les villes pilotent (ou co-pilotent avec les bailleurs concernés) et coordonnent les instances locales.
Au titre du pilotage local de la démarche de relogement. Ce pilotage peut être partagé avec les bailleurs si les villes concernées le souhaitent et l'inscrivent dans les conventions locales d'application.

4. Le Conseil Départemental

Au titre de ses compétences en matière de logement et de l'investissement de ses équipes locales de proximité dans l'accompagnement des publics fragiles et en grande difficulté.

5. La Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales intervient dans le cadre des relogements en facilitant l'accès aux droits et apporte son expertise concernant les aides au logement et les calculs des prestations familiales.

6. Les Bailleurs

Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires, ainsi que des principes définis par l'ensemble des partenaires au travers de la présente charte et des conventions d'application locale.

Les Villes sont également responsables du respect de ces principes pour les locataires relogés dans le logement social de la commune, dès lors qu'elles assistent aux commissions d'attribution de logements.

7. L'Opérateur en charge de l'habitat privé

La MEL sollicite les services d'un opérateur spécialisé dans le traitement de l'habitat privé pour les besoins du relogement dans deux cas de figure bien distincts :

- lorsque la puissance publique acquiert des biens immobiliers dans le cadre des projets urbains, en direct ou via ses opérateurs fonciers (EPF, SPL, SEM…),
- lorsqu'elle doit se substituer et prendre les dispositions utiles pour assurer l'hébergement ou le relogement dans le cadre de procédures en insalubrité avec interdiction d'habiter en vertu de l'article L. 303-1 et L. 300-1 du code de l'urbanisme.

L'opérateur qui sera désigné pour intervenir sur l'habitat privé aura, entre autres, pour missions de :

- faire le lien avec les partenaires pour mettre en place un accompagnement au relogement afin de solder les éventuels obstacles financiers au relogement (travail budgétaire avec les ménages, engagement des démarches d'apurement des dettes) et mobiliser les aides financières existantes
- constituer les dossiers nécessaires à l'obtention d'un nouveau logement que ce soit pour les bailleurs privés ou sociaux (quittances, avis d'imposition, bulletins de paie…), et les tenir à jour
- la recherche de logements adaptés aux besoins des ménages par prospection dans le parc privé classique (agences immobilières, petites annonces…), dans le parc privé conventionné ANAH, dans le parc locatif social ou dans le parc de logements adaptés à travers le GTRM et avec l'appui de la MEL et des communes
- le renseignement et l'orientation si besoin vers l'accession à la propriété et / ou les dispositifs ANAH avec l'appui de la MEL et des villes concernées.
- assurer l'interface avec les bailleurs qu'ils soient privés ou sociaux (via le GTR ou le GTRM).
- accompagner les familles lors des visites du futur logement et son environnement, à la signature du bail, à l'état des lieux d'entrée, et au déménagement.
- organiser et planifier les déménagements en lien avec les ménages (en apportant une aide spécifique aux personnes isolées, âgées et ou en situation de handicap, en proposant des solutions adaptées pour répondre aux difficultés que présentent physiquement un déménagement tel que la mise en cartons, le transport des personnes, etc…),
- prévoir le financement du dépôt de garantie et le montage du dossier d'APL ou d'AL.
- assurer le suivi post-relogement

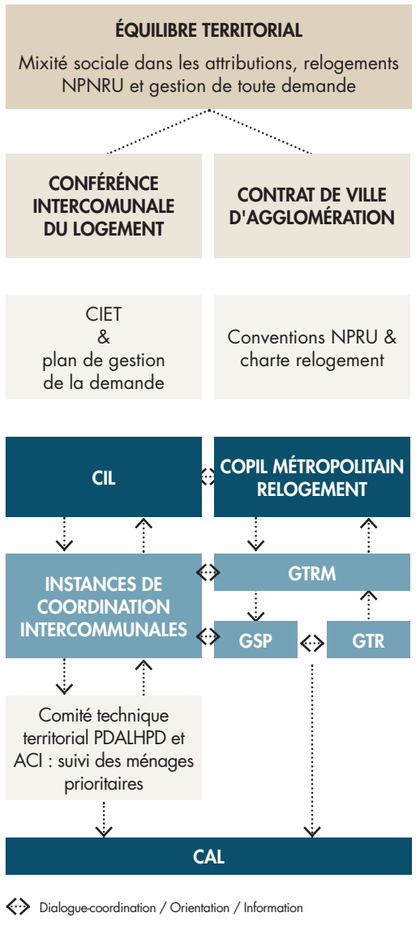
La MEL est garante de la cohérence globale de la démarche

La CIET porte les principes de l'articulation entre les différentes instances de suivi de l'occupation, des attributions, de la demande « classique » et des relogements des ménages concernés par le NPRU, et la présente charte porte le processus et pilotage de l'intercommunalité pour les relogements NPRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La MEL peut arbitrer en cas de situation de blocage pour reloger ces ménages.

Schéma des instances



B. LES INSTANCES STRATÉGIQUES

1. Le Comité de Pilotage du relogement métropolitain

Le comité de pilotage du relogement au niveau métropolitain est **co-présidé par les Vice-Présidents en charge de la politique de la ville et de l'habitat. Il réunit l'ensemble des partenaires signataires de la charte de relogement.** Il se réunit 2 à 3 fois par an. L'ensemble des communes peut être invité selon les ordres du jour.

Son rôle est de définir la stratégie globale liée aux relogements, dans le respect des principes portés par la CIET. Le comité de pilotage du relogement est l'instance idoine pour interpeler la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance de gouvernance de la politique locale de l'habitat. Il assure également le lien entre les comités de pilotage du relogement locaux et la CIL.

Le comité de pilotage du relogement métropolitain est garant, tout au long des opérations, du respect de la présente charte de relogement, de la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques et de la prise en compte des intérêts des habitants.

Le comité assure le suivi de l'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer.

Les travaux effectués au sein des groupes locaux y sont présentés et validés par l'ensemble des partenaires. C'est l'instance où les difficultés éventuellement rencontrées sont évoquées.
Le comité de pilotage est un lieu d'échanges et d'information. C'est aussi le lieu où les partenaires des opérations de relogement peuvent interpeller la MEL sur des problèmes non ou insuffisamment pris en compte.
Pour des raisons de confidentialité, aucune situation individuelle n'y sera évoquée.

Le comité de pilotage peut décider d'élaborer tout document complémentaire, qu'il jugera utile, à la présente charte de relogement afin d'apporter des précisions (déroulement de la démarche, planning, engagements des partenaires, etc...).

2. Gouvernance stratégique locale

Le pilotage stratégique local des relogements est assuré par une instance dédiée : le Comité de Pilotage du relogement ou par le Comité de Pilotage du PRU.

Les conventions d'application préciseront les instances stratégiques mises en place au niveau local, leur rôle et la fréquence de leurs rencontres.

Ces instances locales peuvent interpeller le comité de pilotage métropolitain pour toute question de relogement de portée intercommunale.

C. LES INSTANCES OPÉRATIONNELLES DU RELOGEMENT

1. Les Groupes Techniques de Relogement locaux (GTR)

Les partenaires participant au GTR dont la liste, non exhaustive, est reprise ci-dessous peuvent varier d'un site à l'autre, par l'association d'autres opérateurs qui pourront y être invités dans la mesure où ils interviennent en accompagnement des familles concernées. Les conventions d'application locale préciseront le partenariat mobilisé. Les acteurs identifiés dans la charte métropolitaine sont :

- les Villes : techniciens des services (habitat, logement et/ou politique de la ville)
- la DDTM
- la MEL (service politique de la ville et direction habitat)
- les Centres Communaux d'Action Sociale
- les bailleurs du site NPNRU
- les bailleurs engagés dans l'interbailleurs local
- le Conseil Départemental : travailleurs sociaux ou médico-sociaux du secteur
- la Caisse d'Allocations Familiales

Les GTR organisent et suivent les relogements dans le respect des orientations stratégiques portées par le comité de pilotage métropolitain du relogement et de l'instance de pilotage locale.

- Afin de permettre ce suivi, **les bailleurs ou l'opérateur en charge du parc privé présentent à l'issue des entretiens préalables la situation de chacune des familles concernées. Le GTR est ensuite chargé, à partir des caractéristiques, besoins, capacités financières et souhaits des ménages et des caractéristiques de l'offre de logements mobilisable et des orientations en termes de peuplement, de définir une orientation de relogement de chacun des ménages.**

Les partenaires de la démarche relogement au niveau local ont la possibilité de préciser dans les conventions d'application les modalités présentées dans la présente charte.

Les GTR doivent saisir le GTRM sur les relogements interbailleurs intercommunaux.

Les GTR doivent faire remonter au GTRM l'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer à l'échelle communale.

Les GTR doivent, à l'issue de la présentation des familles mettre en place les instances thématiques dédiées au suivi des ménages et adaptées aux situations rencontrées. Le lien avec ces différentes instances se fera tout au long du suivi des familles, quand cela sera nécessaire.

Le GTR est informé des suivis post relogement.
Le GTR met à jour annuellement les PSR locaux, en lien avec la MEL et le GTRM pour le PSR métropolitain.
Le GTR participe aux mises à jour de l'outil d'observation dynamique du parc.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le GTR est mobilisé pour préparer les comités de pilotage locaux.
Les outils de suivi sont mis à jour dans le cadre du GTR.

Les partenaires du GTR valident l'ensemble des propositions de relogement.

Lorsque le ménage est connu d'un des partenaires présents, celui-ci apporte les éléments de connaissance dont il dispose à son sujet afin de mieux appréhender la situation du ménage. La suite à donner au diagnostic posé est ensuite discutée et décidée par l'ensemble des partenaires du GTR, avant d'être proposée au ménage.

Lorsque le ménage n'est connu d'aucun des partenaires et qu'il pourrait bénéficier d'une offre de services particulière, ces derniers se déterminent sur le choix de l'institution qui se met en rapport avec le ménage afin de lui proposer une offre de services.

Le choix est fait en fonction de la situation observée et suivant les compétences des différentes institutions présentes. L'institution choisie effectue par la suite des retours auprès des différents partenaires concernant l'avancement du travail mené auprès des ménages et ce dans le respect des règles de déontologie du travail social.

Quelque soit l'orientation de relogement arrêtée par les partenaires du GTR, l'ensemble des propositions qui seront faites aux ménages doivent être validées par les partenaires des GTR locaux.

Afin de permettre davantage de réactivité, notamment dans le cas de propositions interbailleurs, les partenaires pourront avoir recours à des validations par courrier électronique dont les modalités seront précisées dans les conventions d'application locale.

2. Le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM)

Le GTRM est une instance technique **copilotée par la MEL (service politique de la ville) et l'Association Régionale Habitat**, avec la présence, a minima, des bailleurs présents sur le territoire métropolitain.

Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques du comité de pilotage métropolitain en assurant le relogement des ménages orientés par les GTR locaux et qui nécessitent la mobilisation d'une coordination interbailleurs et/ou intercommunale.

Le GTRM a pour mission de mettre en œuvre les objectifs repris aux points B.1 et B.2 de la partie I de la présente charte. Il se réunit autant que de besoin en fonction du volume de ménages nécessitant l'intervention de cette instance.

Il veille au respect des objectifs de relogement par bailleur et par commune, tels que prévus aux points B.1 et B.2 de la partie I.

Le GTRM saisit tout bailleur dont le parc neuf ou le parc ancien permet le relogement des ménages conformément aux orientations des GTR locaux.

Le positionnement des bailleurs sur les candidatures des ménages orientés se déroule en séance, et la MEL pourra le cas échéant mobiliser son contingent tel que prévu point B.4 de la partie I.

Le GTRM doit informer les GTR des suites données à toute saisie de ces derniers dans les meilleurs délais.

Le GTRM informera le GTR et les instances de suivi locales du référent « ANRU » que chaque commune aura identifiée en son sein. Ce référent sera la porte d'entrée et fera le lien avec les services et les partenaires de sa commune.

Le GTRM est tenu de faire remonter au niveau du comité de pilotage du relogement métropolitain l'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer à l'échelle intercommunale.

Le GTRM doit alerter le comité de pilotage de toute difficulté, qui nécessite un arbitrage, rencontrée dans le fonctionnement de l'interbailleurs intercommunal, ainsi que pour toute difficulté inhérente aux plans stratégiques de relogement, métropolitain ou locaux.

D. LES OUTILS DE SUIVI DU RELOGEMENT

La MEL est en charge du suivi de la démarche de relogement sur l'ensemble des NPRU. A ce titre, les missions suivantes lui seront dévolues:

- **Elaboration de la base de données relogement** à partir des entretiens domiciliaires réalisés par le bailleur ou l'opérateur intervenant en quartiers anciens : Élaboration du bilan peuplement par résidence ou secteur (QA) et restitution des orientations de relogement validées par les GTR locaux.

Ingénierie et appui méthodologique en phase de relogement :
- organisation, animation et secrétariat des groupes de travail (Relogement, Suivi Social Individualisé, Insertion et autres groupes de travail thématiques créés selon les besoins de l'opération).
- mise à jour de la base de suivi du relogement.
- intégration dans la base de données de l'historique des propositions faites aux ménages, mais aussi les positionnements étudiés et non validés par le GTR (et les motifs de ces refus). Figureront également les positionnements validés par le GTR non proposés aux ménages (rang supérieur, refus de la CAL…)
- fourniture pour chaque réunion des éléments nécessaires à sa tenue.
- production des Tableaux de Suivi Relogement, des RIME, des cartographies des relogements.
- préparation des points d'avancement et présentation en Comité de Pilotage Relogement.
- réalisation des bilans des relogements (présentation en comité de pilotage) :

- Bilan du relogement et de l'accompagnement des ménages le long de l'opération de relogement.

- Suivi technique du Bureau d'Etudes en charge des enquêtes de satisfaction auprès des ménages 6 mois après relogement :

- Analyse et restitution des résultats en comité de pilotage métropolitain du relogement.

L'enquête de satisfaction des ménages et évaluation de la démarche.

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès de l'ensemble des ménages six mois après le relogement. Elle vise à évaluer le degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération, sur la nouvelle occupation du logement et l'intégration dans le nouvel environnement.
La grille d'entretien pour ces enquêtes, validée par les partenaires, figure en annexe de la présente charte.

E. L'ADMINISTRATION TYPE D'UN RELOGEMENT

Sur la base de grilles d'entretien au domicile des ménages, harmonisées et annexées à la présente charte, les locataires du parc social, du parc privé et les propriétaires occupants sont enquêtés à domicile en passation directe par le chargé de relogement du bailleur ou de l'opérateur en charge du parc privé.

Ces enquêtes sont ensuite encodées dans SRM (Suivi du Reologement des Ménages - outil de saisie et d'exports de tableaux de bord). Cet outil métropolitain permet l'export de tableaux de bords et de fiches d'aide à la décision (qui sont annexés) à destination des GTR. Il s'agit notamment du Tableau de Suivi des Relogements, du Tableau de Suivi des Groupes thématiques, des fiches de suivi en GTRM ainsi que de RIME. Enfin des fiches harmonisées pour les simulations des bailleurs seront également utilisées en GTR.

A l'issue de la saisie des enquêtes préalables au relogement, une présentation des ménages est effectuée en GTR local. Cette présentation se poursuit par un « bilan peuplement » réalisé par résidence et par bailleur pour le parc social et ; par îlots ou groupes d'îlots pour le parc privé dans la mesure du possible, compte tenu du fait que les enquêtes réalisées sont corrélées au rythme des acquisitions.

Les partenaires du GTR procèdent alors aux « orientations » relogement et accompagnement thématique (suivi social, insertion…), lors des premiers GTR, après présentation des rendus-comptes du fonctionnement social et urbain du quartier.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le relogement peut avoir lieu :

- **au sein de la commune** (chez le bailleur démolisseur ou chez un autre bailleur). Dans ce cas l'inter-bailleurs communal est activé (ses modalités seront précisées dans les conventions d'application locale additives à la présente charte, cf. introduction).

- **dans une autre commune dans le parc du bailleur démolisseur**, le bailleur d'origine mobilise alors son contingent, présente les simulations en GTR local et après validation de celui-ci, conformément au point C.1 de la partie II, le bailleur organise la visite du logement avec le ménage. Si ce dernier accepte la proposition, le bailleur procède au relogement dans le respect des principes de la présente charte.

- **dans une autre commune dans le parc d'un autre bailleur.** Dans ce cas, le GTR saisit le GTRM qui mobilise l'ensemble des bailleurs de la métropole pour qu'une solution de relogement puisse être trouvée. La validation des propositions est décrite au point C.1 de la partie II. Si le logement proposé n'est pas validé par le GTR, celui-ci est tenu d'en informer le GTRM, afin qu'une autre solution soit proposée.

Chaque dossier est présenté en commission d'attribution, qui statue sur les propositions de relogement.

Après validation de la proposition, le bailleur d'origine et le bailleur qui reloge organisent conjointement les visites et le déménagement du ménage.

Les relogements temporaires

Les ménages concernés par des relogements temporaires sont :

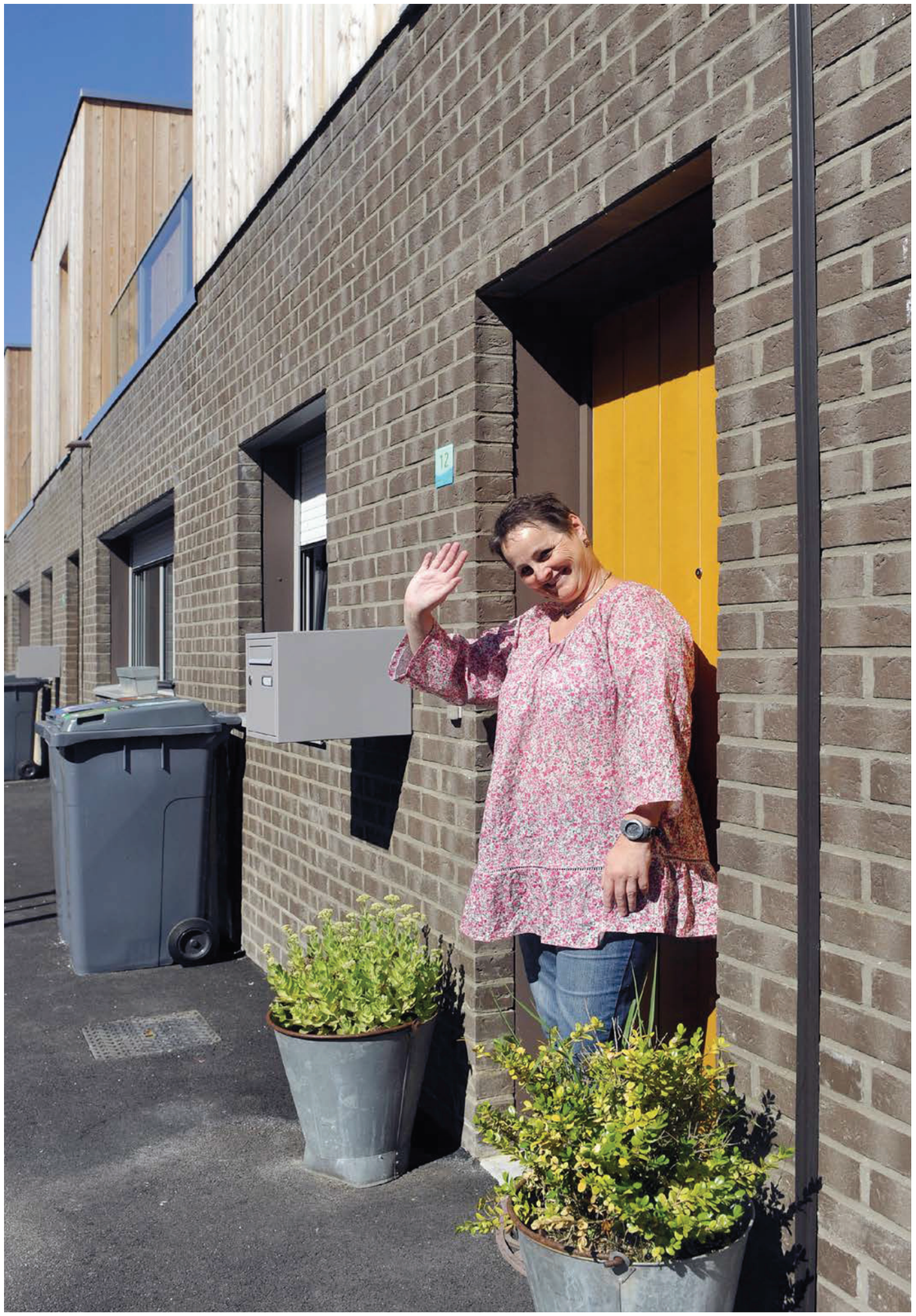
- **les ménages** des immeubles voués à la démolition en **attente d'un relogement dans le parc neuf qui n'est pas encore livré**

- **les ménages** dont l'intervention de réhabilitation ou de restructuration de leur logement doit être réalisée en milieu inoccupé, qui **réintégreront in fine leur logement ou immeuble, une fois les travaux réalisés.**

Les relogements temporaires, qui doivent rester exceptionnels, devront être encadrés par une proposition de relogement définitif, stipulant un délai, validée par les partenaires et signée par le bailleur et la commune de relogement.

La MEL pourra être sollicitée pour arbitrage si des blocages sont constatés au niveau de la Commission d'Attribution de Logements de la commune où se trouve le logement proposé au ménage.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



ENGAGEMENTS ENVERS LES MÉNAGES ET DÉROULEMENT DES RELOGEMENTS

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Le relogement doit constituer une opportunité pour les ménages.
Il doit leur permettre de bénéficier d'un parcours résidentiel positif, de qualité et économiquement accessible. **Les partenaires de la démarche doivent proposer des solutions de relogement, avec discernement, dans un environnement qui prend en compte aussi bien les besoins des ménages que la fragilité du parc d'accueil.**
Le partenariat considère que les opérations de relogement, au-delà du simple déménagement des ménages en vue d'une intervention sur le bâti, doit constituer une véritable opportunité pour aborder l'ensemble des aspects relatifs à la vie sociale, professionnelle, économique, éducative…des membres des foyers impactés par ces opérations.
La mobilité en dehors des quartiers prioritaires constitue de ce point de vue une opportunité, pour autant que soient réunies les conditions en termes d'accueil et d'intégration dans les quartiers de relogement.
Le relogement constitue par ailleurs un élément essentiel et une condition de réussite des projets de renouvellement urbain.

A. L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PARTENARIAL

1. Modalités de l'accompagnement partenarial au relogement

Une offre globale de services, en fonction du diagnostic (accompagnement social, suivi social individualisé, insertion…) **sera proposée aux ménages ou aux membres de la famille qui le composent.**

Dans le respect de règles déontologiques

Afin de garantir le respect des droits et de la vie privée des personnes rencontrées, les modalités figurant ci-dessous sont appliquées par l'ensemble des partenaires.

L'entretien est réalisé par un représentant du bailleur compétent pour ce type de tâche relevant du travail social. Ce collaborateur a à cœur de respecter la confidentialité des informations qui lui sont transmises, de privilégier l'écoute dans la durée, de construire une relation de confiance avec les personnes rencontrées.

Avant l'entretien, le représentant du bailleur explique au locataire la démarche de relogement dans son ensemble. Il lui indique l'existence des groupes de travail composés des différents partenaires et lui demande son accord pour évoquer sa situation au sein de ces groupes afin de pouvoir lui proposer une offre de services adaptée si nécessaire. Il lui remet un exemplaire du guide de relogement.

Il lui explique également que l'entretien a pour seul but de comprendre sa situation personnelle, ses souhaits et ses besoins. Il lui indique, qu'en dehors de la partie réglementaire permettant d'instruire son relogement, il n'a pas d'obligation à répondre aux autres points et que, tout au long de la démarche, il a la possibilité d'apporter des précisions, des corrections ou des modifications aux réponses apportées dans le cadre de l'entretien. Une fois l'ensemble des ménages rencontrés et l'analyse des questionnaires effectuée, le service politique de la ville de la MEL et le bailleur présentent un bilan global à l'ensemble des partenaires. Les modalités de partenariat et les objectifs étant alors fixés, le relogement entre dans une phase opérationnelle.

L'ensemble des partenaires s'engagent tout au long de la démarche à respecter les dispositions prises pour garantir la confidentialité des informations fournies par les ménages.

B. LE DROIT AU RELOGEMENT

2. Les ménages locataires du parc social

Les ménages titulaires de baux, dans les bâtiments cités au point A de la partie I, ainsi que l'ensemble des occupants des logements concernés ont « droit au relogement ».

Ce droit concerne les occupants titulaires des baux dans le parc locatif social, leurs ascendants ou descendants relevant d'une démarche de déco-habitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 8 mois dans le logement) et constatées au moment de l'établissement de l'état d'occupation.
L'état d'occupation des logements doit être constaté au moment de l'enquête préalable au relogement sur la base des grilles d'entretien reprises en annexes (annexes n°1, n°2 et n°3).
C'est l'état d'occupation qui fait référence. Les partenaires des GTR, au niveau local, se laissent toutefois la possibilité de traiter certaines situations au cas par cas pour ne pas retarder l'avancement physique des opérations.

3. Les ménages locataires du parc privé

Le relogement des ménages locataires du parc privé titulaires de baux sera effectué à l'issue de la procédure d'acquisition foncière et immobilière du logement.

Néanmoins les partenaires des GTR locaux peuvent se laisser la possibilité d'entamer l'accompagnement au relogement lorsque la procédure d'acquisition foncière et immobilière est assez avancée, en amont

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

de l'acte d'achat définitif du bien et si les négociations avec le propriétaire sont significativement avancées avec engagement de celui-ci à ne pas relouer le bien.
En cas d'urgence, de péril, d'insalubrité, de sinistre identifié ou d'urgence sociale actée en GTR, la restriction citée ci-dessus ne s'applique pas. Ainsi, si le logement est insalubre, c'est l'article L5211-1 du CCH qui s'appliquera. Une solution de relogement définitive ou temporaire devra être trouvée par les partenaires des GTR (opérateur en charge du traitement du parc privé, villes et MEL) en cas de carence du propriétaire.
Dans l'attente d'un relogement, et si l'état du logement le nécessite, des travaux de mise en sécurité pourront être effectués ou une solution de relogement temporaire devra être trouvée par les partenaires des GTR (opérateur en charge du traitement du parc privé, villes et MEL).
Lorsque le GTR valide une orientation dans le parc social, les instances interbailleurs seront mobilisées, au sein des communes ou de l'instance intercommunale (GTRM) quand cela sera nécessaire.

Par ailleurs, l'opérateur s'engage à enclencher toutes les procédures d'insalubrité nécessaires dès lors qu'il existe une suspicion sur le lieu. Les missions attendues de l'opérateur sont reprises au point A.7 de la partie II de la présente charte.

4. Les ménages propriétaires occupants

Les propriétaires occupants ne sont concernés que lorsque leur logement est visé par une action de maîtrise foncière publique. Leur relogement n'intervient que dans les acquisitions à l'amiable et dans le cas des expropriations.

Le projet résidentiel du ménage sera alors construit avec l'opérateur, en charge des quartiers anciens d'habitat privé, dans les mêmes conditions que pour les ménages locataires. Ils bénéficieront des mêmes dispositions de la présente charte.

5. Autres situations

Immeubles squattés, occupants sans droit ni titre, nécessité d'hébergement d'urgence pour péril ou insalubrité…sont des situations relevant essentiellement du parc privé et qui peuvent être rencontrées durant la phase opérationnelle des relogements.

L'opérateur en charge du parc privé et les partenaires des GTR locaux veilleront de fait à la bonne articulation entre les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) ou l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de lancer les procédures d'insalubrité et de santé publique dans le cas des logements insalubres. Les villes s'engagent notamment à procéder au repérage de l'ensemble du patrimoine des propriétaires indélicats repérés dans les projets NPRU, et à lancer les procédures d'insalubrité le cas échéant dans le cadre de leur politique de prévention et de lutte contre l'habitat indigne.

En conséquence de la prise d'arrêté, les services gestionnaires mettront en œuvre la récupération du coût de l'hébergement auprès du propriétaire.
Les associations et organismes spécialisés dans ces domaines devront être mobilisés par l'opérateur en charge du parc privé et les partenaires de l'accompagnement social afin de proposer aux ménages un relogement adapté à leur situation, et tout particulièrement dans les structures adaptées (maisons-relais, …)

Dans les logements déclarés vacants, peut se révéler une occupation illégale (squat, sans droit ni titre,…) qu'il faudra prendre en compte. Des réponses au cas par cas seront étudiées par les partenaires au sein du GTR local et le cas échéant la saisine du GTRM sera envisagée.

Si la situation nécessite un relogement temporaire, les frais de double déménagement seront pris en compte dans le calcul du forfait relogement.

C. LE RELOGEMENT NE DEVRA RIEN COÛTER AUX MÉNAGES

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, les locataires ne choisissent pas de déménager. Dans le but de limiter au maximum ces désagréments incontournables, les partenaires s'accordent sur le principe que le déménagement ne doit rien coûter aux locataires.
Lors du départ du locataire, un état des lieux est réalisé. Même si des dégradations sont constatées, elles ne font l'objet d'aucune facturation. Un relevé des compteurs est effectué et permet au bailleur de réaliser l'apurement des charges.

Aucun frais de caution (ou de dépôt de garantie) ne sera demandé au ménage relogé. Les cautions sont transférées en l'état.
Lors des relogements interbailleurs :
- lorsque la caution demandée par le bailleur d'accueil est supérieure à celle versée par le locataire au bailleur d'origine, il appartiendra au bailleur initial de prendre en charge la différence de montant en payant au bailleur d'accueil la caution demandée.
- à l'inverse, lorsque la caution demandée par le bailleur d'accueil est inférieure au dépôt de garantie d'origine, il appartiendra au bailleur initial de verser la caution demandée au bailleur d'accueil et d'effectuer le remboursement de la différence de montant entre les deux cautions au ménage, dans la mesure où l'état des lieux de sortie ne pourra se traduire par une quelconque diminution de remboursement en raison de l'état du logement voué à la démolition.

Concernant les ménages d'habitat privé, le LOCAPASS et tout autre dispositif pour couvrir la caution sera mise en place par l'opérateur en charge du traitement de l'habitat privé. En ce qui concerne les cas spécifiques, la meilleure solution sera recherchée pour que la caution ne soit pas un frein au relogement ni une charge supplémentaire pour le locataire.

Les frais liés aux ouvertures et fermetures des compteurs d'énergie et abonnements (gaz, électricité, téléphonie, internet), **des frais de transfert du courrier postal pendant 6 mois** et éventuellement le changement de plaque d'immatriculation automobile **seront à la charge du bailleur démolisseur** ou de l'opérateur pour les Quartiers Anciens d'habitat privé. Pour cela, **un chèque de remboursement est remis au ménage sur présentation de la facture ou de l'appel de paiement dans un délai de 8 jours.**

Les travaux de réinstallation d'une cuisine équipée ou d'une salle de bains, le réaménagement de placards ou de penderies sont également pris en charge.
Le bailleur assure le traitement administratif du transfert de l'APL sans conséquences financières pour le locataire.

En cas de double relogement, l'ensemble de ces frais seront pris en charge deux fois[3].

[3] Le financement ANRU prend un compte un seul forfait par ménage quel que soit le nombre de déménagement réalisé.

D. PRISE EN CHARGE MATÉRIELLE DU DÉMÉNAGEMENT

Le déménagement proprement dit est assuré par une entreprise mandatée par le bailleur. Il s'agit d'un prestataire qualifié répondant aux obligations réglementaires de la profession (matériel adapté, personnel qualifié, garantie d'assurances et de recours). Les bailleurs ont un contrat avec une entreprise de déménagement attitrée dans le cadre d'une mise en concurrence.
La prestation du déménageur comprend :
- la fourniture de cartons permettant l'emballage des objets du locataire ;
- le démontage des meubles et leur remontage dans le nouveau logement ;
- le transport de l'ensemble depuis l'ancien logement jusqu'au nouveau dans un véhicule capitonné ;
- la manutention du chargement et déchargement.

L'emballage des objets demeure à la charge des locataires.
Les bailleurs s'engagent dans ce cas à apporter une aide spécifique en mettant à contribution du personnel lorsqu'une personne est dans l'incapacité d'assurer cette tâche, pour des raisons d'âge, de maladie ou de handicap ; les partenaires s'efforcent de trouver des solutions adaptées pour répondre aux difficultés que présentent physiquement un déménagement tel que la mise en cartons, le transport des personnes, etc…

E. UN LOGEMENT ADAPTÉ / PRINCIPE DE RÉALITÉ (SOUHAITS, BESOINS, ORIENTATION…)

Le projet résidentiel des ménages sera travaillé avec le plus grand soin.
La charte se fonde sur la prise en compte des souhaits résidentiels des ménages. Le souhait doit être entendu comme l'aboutissement d'un processus de construction d'un projet de relogement, travaillé entre la famille et les équipes en charge du relogement. Ce projet devant tenir compte tout au long de son élaboration des principaux facteurs suivants : aspirations et besoins de la famille, stratégie de d'équilibres territoriaux, offre disponible.
Ce changement d'optique rend nécessaire de

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

définir le cadre partenarial portant sur les conditions d'élaboration des souhaits des ménages et outils et conditions de réussite du projet : plans de communication, de formation…

Le projet résidentiel du ménage se construit en proximité tout au long de la démarche. Un interlocuteur unique (du bailleur ou de l'opérateur) suit les ménages tout au long de l'opération de relogement afin de répondre de manière personnalisée à leurs besoins.

Le bailleur effectue des propositions de relogement correspondant aux spécificités du ménage, au principe de parcours résidentiel ascendant et à la réflexion sur le peuplement mise en œuvre par la Ville en lien avec les orientations de la CIET.

Le relogement doit permettre aux ménages d'avoir un parcours résidentiel ascendant, c'est-à-dire visant à leur faire bénéficier d'un logement correspondant le plus possible à leur composition familiale, à leurs souhaits de localisation, aux normes de confort et de qualité actuelles.

1. Prise en compte des souhaits et des besoins des ménages

La typologie du logement proposé pour le relogement devra tenir compte de la composition du ménage. Les situations de sur-occupation et de sous-occupation (selon la définition en usage au niveau de la métropole, c'est à dire une pièce en plus ou en moins par rapport au nombre total de personnes du ménage) constatées devront être résolues dans la mesure du possible selon les caractéristiques de l'offre mobilisable, les souhaits et capacités financières des ménages.
Le souhait du ménage en terme de morphologie du logement (individuel ou collectif) sera analysé, par le partenariat au niveau local, et une offre lui sera faite dès lors que le produit est disponible et qu'il correspond à la composition du ménage, à ses capacités financières et à la stratégie métropolitaine et locale en matière d'équilibre territorial.

Les besoins en termes de logement adapté, pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes handicapées moteur dans le ménage, seront étudiés sur la base du diagnostic issu des enquêtes préalables au relogement.
Les décohabitations éventuelles seront travaillées pour résoudre des situations de sur-occupations constatées et pour permettre aux jeunes adultes de prendre leur autonomie.

2. Principe de réalité

Aucune proposition de relogement ne sera faite aux ménages tant que le projet résidentiel, travaillé en proximité avec le ménage, ne soit abouti.

Le projet résidentiel devra en tout état de cause obéir au principe de réalité, qui tient compte à la fois de l'éventail des possibles de l'ensemble du parc social métropolitain et des contraintes liées à la disponibilité des produits d'une part, et des objectifs de rééquilibrage territorial d'autre part.
La communication, tout au long de la démarche de relogement, vis-à-vis des ménages devra être transparente à ce sujet.

3. Acceptation des propositions par les ménages

Une fois la proposition reçue (courrier simple, recommandé avec accusé de réception, si nécessaire par voie d'huissier), le ménage visite le logement avec le bailleur ou l'opérateur, et dispose de dix jours après la visite pour faire une réponse au bailleur d'origine ou à l'opérateur.

Conformément à l'article L353-15 du CCH, **le ménage se verra proposer trois propositions de relogement.** Et, **réglementairement, en cas de refus des deux premières propositions par lui, la troisième proposition est opposable au locataire.**
La préparation de la troisième proposition fait l'objet d'une étude préalable auprès des partenaires dans le cadre des instances locales de relogement.

La dernière proposition faite au ménage, pourra lui être signifiée lors d'un accueil conjoint entre le bailleur et la ville et par une remise en main propre. Une information sur les droits et les risques encourus en cas de refus sera apportée au ménage lors de cette rencontre.
Le « congé » est signifié en même temps que la 3e proposition si celle-ci est refusée (modèle de courrier repris en annexe n°9).
Dans le cas des relogements interbailleurs, le bailleur qui propose un logement fera suivre une copie de la proposition et du coupon–réponse au bailleur démolisseur.

4. Recours à la médiation

Lors d'un refus de proposition de relogement, celui-ci doit être dûment explicité et notifié par écrit au bailleur par le ménage. Le motif du refus pourra être l'état du logement, le montant du loyer et des charges, tout empêchement rendant le logement inadapté (inconvénients, incapacité,…). L'acceptation ou le refus doit en tout état de cause faire l'objet d'un document spécifique écrit.

Un droit de recours à la médiation sera mis en place pour les locataires qui souhaitent exprimer leurs désaccords et préciser leurs souhaits. Les modalités de ce « droit de recours » seront détaillées dans les conventions d'application locales.
Ce droit devra être exercé par écrit, adressé au pilote du projet, et sera examiné par un groupe de personnes, composé d'un élu de la Ville et d'une (ou plusieurs) personne(s) désignée(s) par l'organisme bailleur de l'opération et éventuellement d'un représentant d'autres institutions concernant le ménage et participant à la démarche d'accompagnement au relogement telle que précisée dans la charte et ses conventions d'application locales. Ce groupe a pour vocation la médiation et le rappel ses droits et devoirs au ménage dans un contexte neutre.

Le recours à la médiation peut également être demandé par le GTR dans toute situation nécessitant une médiation entre le bailleur et le ménage.
Si un refus est exprimé par le ménage aux différentes propositions faites, et après toute démarche de négociation amiable utile, le bailleur engage toutes poursuites légales visant à faire quitter les lieux voués à être démolis.

F. UN LOGEMENT DE QUALITÉ

Les logements proposés aux ménages seront en bon état d'habitation et respecteront toutes les normes d'hygiène. Ils doivent répondre aux besoins de la famille du point de vue de l'adaptation du logement à la taille de la famille et peut, dans certains cas, tenir compte de son évolution.
Un état des lieux est également effectué dans le nouveau logement du locataire. Si l'appartement n'est pas neuf, le bailleur s'engage à le remettre en état conformément au standard de remise en location. Il procédera également aux travaux de nettoyage, révision des appareils sanitaires et vérification des installations électriques.

G. UN ACCOMPAGNEMENT CONTINU

Cet accompagnement est assuré par le bailleur et/ ou l'opérateur chargé du relogement dans le cadre des opérations sur le parc privé. Cette mission peut être externalisée et repose sur deux principes :

1) un interlocuteur unique,
2) un suivi assuré tout au long du relogement (avant, pendant,…).

Il est donc nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, à la fois basés sur une approche personnalisée et sur une démarche d'ensemble de gestion de la résidence.

1. Une approche personnalisée

L'organisme bailleur (ou l'opérateur) s'engage à détacher des référents identifiés de façon permanente sur chaque opération de relogement pour une mission de dialogue et d'aide dans les démarches liées au relogement.

Afin de faciliter la relation avec les locataires, le bailleur prend les dispositions nécessaires pour que les ménages conservent le même interlocuteur de référence, tout au long de l'opération. Ce référent instaure une relation de confiance avec les ménages, et les représente auprès des autres bailleurs et partenaires.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Ce collaborateur :
- réalisera à domicile l'entretien préalable,
- constituera les dossiers nécessaires à l'obtention d'un nouveau logement que ce soit pour les bailleurs privés ou sociaux (quittances, avis d'imposition, bulletins de paie…),
- s'assurera de l'adéquation entre les souhaits du ménage et les propositions qui lui sont faites,
- accompagnera sur place et visitera avec le ménage les logements proposés,
- fera réaliser les travaux nécessaires et l'adaptation spécifique dans le cas d'un handicap physique,
- accompagnera les familles en vue de leur déménagement,
- accompagnera le ménage lors de la signature du bail et de l'état des lieux entrant,
- vérifiera le transfert du dépôt de garantie et s'assurera du traitement administratif du transfert de l'APL par les services du bailleur;
- assurera le relais entre les locataires et les partenaires de la démarche de relogement, dans le souci de mobiliser ou remobiliser les familles sur leur parcours de vie et notamment leur parcours résidentiel ascendant,
- assurera le suivi post relogement,
- organisera et planifiera les déménagements en lien avec les ménages.

2. La réalisation d'entretiens préalables au relogement

La première démarche qui marque le démarrage de la phase relogement est la rencontre du ménage au domicile, qui est réalisée par le représentant du bailleur désigné et qualifié en la matière.

L'entretien avec le ménage est réalisé sur la base de guides validés par l'ensemble des parties et figurant en annexe à la charte de relogement (cf. annexes 12 et 13). Ce guide d'entretien porte sur la situation actuelle des occupants, leurs besoins et souhaits de relogement (taux d'effort possible, besoins de décohabitation éventuels, besoins spécifiques liés à des handicaps ou modes de vie spécifiques, taille du logement, proximité d'équipements scolaires, périscolaires et des moyens de transports, quartiers souhaités…) et leurs besoins d'accompagnement individuel (alphabétisation, insertion sociale, insertion professionnelle, santé…).

Lorsque cela est nécessaire, et en particulier pour permettre la rencontre avec l'ensemble des membres du ménage, d'autres entretiens auront lieu. **Chaque ménage bénéficie d'autant d'entretiens que nécessaires tout au long de la démarche de relogement.** Ceux-ci permettent aux bailleurs de prendre en compte les souhaits de relogement du ménage, d'actualiser les données socio-économiques dont ils disposent, de faire un bilan social et d'élaborer des propositions de relogement.

Il s'agit également d'évaluer la mobilité possible du ménage (attachement au quartier, solidarités et lien social, capacité à habiter dans un autre quartier et conditions éventuelles du relogement, besoins en termes de services et d'environnement…).

Les éléments recueillis lors de ces entretiens personnalisés permettent ainsi aux différents partenaires impliqués dans les groupes de travail relogement de proposer des modalités d'intervention adaptées à chaque situation.

En conséquence, **il s'agit de permettre la meilleure définition possible du projet résidentiel et des besoins spécifiques de chaque ménage en les rendant acteurs de la démarche et du projet de leur relogement et de garantir ainsi un parcours résidentiel ascendant à chacun d'eux.**

3. L'accompagnement post-relogement

Le bailleur organise l'accueil du ménage dans sa nouvelle résidence : accompagnement à la signature du bail par le référent relogement et présentation du personnel de l'agence, en particulier de son nouvel interlocuteur.

Trois visites de courtoisie auprès des ménages relogés seront systématiquement réalisées. La première aura lieu 2 mois après le relogement. La seconde après 4 mois et la dernière 6 mois après le relogement par le chargé de relogement du bailleur démolisseur (ou de l'opérateur pour les QA) accompagné par un agent de proximité du bailleur qui reloge.

Ce suivi personnalisé de 6 mois effectué par le bailleur permet de vérifier la bonne adaptation du logement et à l'environnement.

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès de l'ensemble des ménages six mois après le relogement. Cette enquête vise à évaluer le degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération, sur la nouvelle occupation du logement et l'intégration dans le nouvel environnement.

L'enquête est effectuée par le biais d'un entretien à domicile réalisé sur la base de la grille d'entretien en annexe de la présente charte.

4. Une Convention de suivi intercommunal

Une convention de suivi intercommunal pour garantir connaissance et continuité dans l'accompagnement des ménages sera établie.

Une mutualisation d'actions des CCAS et des politiques de droit commun sur certains secteurs de la métropole moins dotés en accompagnement social sera mise en place à l'issue de l'élaboration de la convention de suivi intercommunal. Les partenaires s'accordent également sur **la nécessité de mettre en œuvre les conditions de passage de relais entre les acteurs des structures en charge du suivi social de la commune d'origine et ceux de la commune de relogement.**

Une évaluation de cette action sera faite au niveau métropolitain au sein des instances de pilotage et un rendu-compte sera fait dans les instances de gouvernance locales.

5. L'accompagnement social pour les relogements communaux et intercommunaux

Une offre globale de services sera proposée aux ménages en fonction d'un diagnostic partagé établi à partir des situations individuelles.

Une intervention sociale adaptée des services sociaux du territoire pourra être mise en œuvre pour les situations où le projet et le processus de relogement nécessitent d'être articulés avec une aide à la prise en charge de problématiques sociales. L'objectif est de rendre la famille actrice de son parcours logement.

Les modalités d'exercice de cette intervention sociale relèvent du cadre juridique relatif au secret professionnel auquel sont astreints les professionnels sociaux, et, du cadre éthique et déontologique de leurs pratiques. En particulier, son fonctionnement repose sur le principe de l'accord préalable de la famille pour toute intervention ou accompagnement social. Cette adhésion peut être recherchée mais ne peut s'imposer. De la même façon, la famille doit donner son consentement pour que sa situation et les informations la concernant soient évoquées dans les instances logement.

Ces dispositions s'appliquent également lors d'un passage de relais entre professionnels sociaux concernant la poursuite du projet, qu'il s'agisse de professionnels d'un même service ou de services de territoires différents.

6. La garantie des conditions de vie des locataires

Le logement proposé au ménage à reloger doit être «en bon état d'habitation, remplir les conditions d'hygiène normale et correspondre aux besoins personnels ou familiaux et aux possibilités financières des locataires ».

Durant toute la durée de l'opération de relogement, le bailleur prend les mesures nécessaires pour assurer aux locataires qui n'ont pas encore déménagé des conditions d'habitation normales dans le quartier en rénovation. Un travail sur la sécurité du site devra être mis en place, dont les modalités seront précisées dans les conventions d'application locale. Parallèlement à la condamnation systématique des logements libérés par le bailleur, les forces de police pourront renforcer leur surveillance pour éviter des occupations indésirables du site.

Les agents du bailleur et les agents locaux de médiation sociale renforceront également leur présence sur place. Le bailleur apporte un soin particulier à l'entretien et à la sécurisation des parties communes de la résidence jusqu'au départ du dernier locataire. Par ailleurs, un travail devra également être mené sur les commerces et les services publics, qu'il s'agira peu ou prou de maintenir au pied des immeubles pendant toute la durée des relogements.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138



LES MÉNAGES DES IMMEUBLES EN RÉHABILITATION OU EN DÉMOLITION DANS LES QPV HORS SITES ANRU

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les partenaires signataires de la présente charte conviennent que les opérations de réhabilitation ou de démolition, quels que soient le périmètre concerné en QPV et les financements mobilisés (notamment l'Investissement Territorial Intégré (ITI) ou les financements de droit commun), constituent une opportunité de rééquilibrage de l'occupation des immeubles et des secteurs concernés.

Le suivi des ménages des immeubles en réhabilitation devra permettre:

- d'anticiper l'impact de la réhabilitation sur la situation financière des ménages les plus fragiles;
- d'utiliser ces opérations pour retravailler la recherche d'équilibres de peuplement au sein de l'immeuble et au besoin, pour proposer des solutions de logement aux situations de sur occupation ou sous occupation ;
- d'identifier les ménages en fragilité et les orienter le cas échéant vers un accompagnement social, un soutien vers l'insertion professionnelle dans le cadre du droit commun.

A. LES MÉNAGES CONCERNÉS

Que les opérations s'effectuent en milieu occupé ou en milieu inoccupé, trois cas de figure peuvent être rencontrés :

Cas de figure n°1
Les ménages concernés par une réhabilitation de leur logement dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

Cas de figure n°2
Les ménages concernés par une réhabilitation de leur logement, dans le cadre d'un financement de droit commun

Cas de figure n°3
Les ménages des démolitions en QPV non cofinancées par l'ANRU

Pour ces ménages, trois étapes dans le déroulement de la démarche de suivi sont identifiées à ce stade. Les conventions d'application locales pourront le cas échéant compléter la procédure décrite ci-dessous.

B. DÉROULEMENT DU SUIVI POUR LES MÉNAGES HORS PÉRIMÈTRE ANRU DANS LES QPV

Le Groupe de Suivi du Peuplement (GSP) est l'instance locale de suivi des ménages des immeubles cités plus haut. Les constats et les préconisations concernant le peuplement des résidences seront partagés en GSP sur la base des « fiches peuplement » des résidences.
Les immeubles dont l'occupation est qualifiée de fragile (couleur orange ou rouge) dans le cadre des travaux de ces instances, feront l'objet d'un suivi plus fin concernant la gestion des mutations des ménages.

1. Première étape : étude de peuplement de la résidence

Le bailleur présente au partenariat, au sein des GSP, l'état d'occupation de la résidence à réhabiliter ou vouée à la démolition (hors ANRU).
Pour ce faire le bailleur utilisera le tableau de suivi repris en annexe de la présente charte (annexe 10).

2. Deuxième étape : les orientations partenariales

A l'issue de cette étude de peuplement et en fonction du profil des ménages, de ses capacités financières, de son souhait ou non d'être maintenu dans le logement actuel (qu'il ait ou non une demande de mutation en cours), et des stratégies (métropolitaine et locales) d'équilibres territoriaux il sera proposé quatre types d'orientations :

a. un maintien dans le logement après réhabilitation, après analyse de l'évolution du reste-à-vivre et du taux d'effort;
b. un maintien dans l'immeuble, dans un autre logement, pour résoudre des situations de suroccupation ou de sous-occupation, de handicap ou d'adaptation du logement, dès lors que les équilibres de peuplement ne sont pas aggravés et après analyse de l'évolution du reste-à-vivre et du taux d'effort;
c. une mutation dans un autre logement au sein de la commune d'origine, dans le parc du bailleur ou dans celui d'un autre bailleur;
d. une mutation dans une autre commune (dans le parc du bailleur d'origine ou celui d'un autre bailleur). Le GTRM sera alors mobilisé pour ces relogements.

3. Troisième étape : les orientations vers l'accompagnement

Le GSP peut si cela est nécessaire orienter les ménages des immeubles en réhabilitation vers une offre d'accompagnement social des instances de relogement des ménages en PRU repris au point C de la partie II de la présente charte de relogement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Plan indicatif d'actions et de phasage

Action	Échelle		Echéance	Remarques
	Locale	Métropolitaine		
COPIL METRO installation du premier Comité de pilotage métropolitain		●	T2 2017	
CONVENTIONS D'APPLICATION élaboration des Conventions locales d'application de la charte métropolitaine de relogement	●		A partir de T4 2016	Les conventions des sites ayant des opérations anticipées sont prioritaires
SUIVI INTERCOMMUNAL convention de suivi des ménages		●	T4 2016	
TOM tableau de l'offre mobilisable	●	●	T4 2016	
PSR plans stratégiques de relogement locaux	●		A partir de T4 2016	
PSR plan stratégique de relogement métropolitain		●	A partir de T4 2016	
OUTIL D'OBSERVATION outil d'observation dynamique partagée entre les partenaires		●	A partir de T2 2017	
GTR installation des groupes de technique relogement (GTR) et de suivi thématique	●		A partir de T4 2016	
GTRM installation du groupe technique relogement métropolitain (GTRM)		●	T4 2016	
GSP déploiement des GSP sites NPRU	●		En cours déploiement complet avant T4 2016	
GSP déploiement des GSP sites QPV (hors NPRU)	●		À partir de la fin du protocole	

LES EDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
1, rue du Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX

Pilotage et rédaction : **MEL** - Hedwige Bauchart Abderrhaman Aassi / Direction Urbanisme, aménagement et ville
Coordination : MEL - Direction de la Communication
Direction artistique : MEL - Yann Parigot / Direction de la Communication
Mise en page et graphisme : MEL - Grégory Rolland / Direction de la Communication
Photographies : **MEL** - Vincent Lecigne, Thomas Karges, Richard Baron / Light Motiv
Photothèque : **MEL** - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication
Impression : **MEL** - Services et ressources

Achevé d'imprimer en février 2017

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXES

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 1

GUIDE D'ENTRETIEN PREALABLE AU RELOGEMENT

LOCATAIRE DU PARC SOCIAL

Le : ……. / …..…. / ……..

Adresse :

Numéro unique d'enregistrement :

Etage :

Avez-vous un téléphone ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, quel est le numéro ? : ……..

N° allocataire CAF :

Date d'entrée dans le logement :

IDENTIFICATION DES OCCUPANTS DU LOGEMENT

Nombre total de personnes vivant au foyer :

Titulaire Principal

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Codemandeur

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Situation familiale

Célibataire ☐

Marié/pacsé ☐ ☐ séparation en cours (date ONC) :…. / ….. / …..

Vie commune ☐

Divorcé ☐

Séparé ☐

Veuf ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Nombre d'enfants au domicile :

- dont scolarisés
- dont non scolarisés
- Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ? Date de naissance prévue:…. / …..
  / …...
- Si enfant(s) en garde alternée ou en droit de visite

Nom prénom de l'enfant	sexe	Date de naissance	Garde **alternée**	Droit de **visite**
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐

Nombre autres personnes identifiées dans le contrat de location

Colocation oui ☐.....non ☐

Un des occupants est-il à mobilité réduite ? oui ☐ non ☐
Un des occupants a-t-il un handicap nécessitant un logement adapté ? oui ☐ non ☐
reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? oui ☐ non ☐

Préciser :……
……
……
……

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SITUATION PROFESSIONNELLE DU (DES) CONTRACTANT(S) DU BAIL

Une fiche par personne concernée

Nom :
Prénom :
Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

NIVEAU D'ETUDES

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

ACTIVITE

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……..
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐

☐ CDD Date fin de CDD : …. / ….. / …..
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / ….. date fin de mission :….
/ ….. / ……
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / …..
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :

☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :

☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐
Nom référent :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):
Nom référent :
Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENFANTS SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Année scolaire en cours : 20……./ 20……..

Maternelle ☐
Primaire ☐
Collège ☐
Lycée ☐
Supérieur ☐ décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐
Spécialisé ☐

Classe/niveau :

Nom établissement fréquenté :

Adresse de l'établissement :

Commune établissement :

y-a-il un accompagnement scolaire spécifique ? oui ☐ non ☐
Préciser :……
……
……
……

Modalités de transport pour se rendre à l'établissement ?
A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENFANTS NON SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

NIVEAU D'ETUDES

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

ACTIVITE

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :…….
☐ Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD :…. / ….. / …..
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / …..date fin de mission :…. / ….. / …..
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / …..
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :
☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :

☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐
Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):
Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

AUTRE OCCUPANT DU LOGEMENT

Une fiche par personne

Décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

Lien de parenté avec le(s) contractants

☐ parent préciser :……
☐ autre préciser :……..

Niveau d'études

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

Catégorie socio-professionnelle :

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

Activité

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……..
☐ Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD :…. / ….. / …..
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / …..date fin de mission :…. / ….. / …..
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / …..
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :
☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :
☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):
Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

RESSOURCES ET CHARGES

RESSOURCES
Montant net en euros par mois (sans les centimes)

	DEMANDEUR	CODEMANDEUR	AUTRE*
Salaire ou revenu d'activité.....			
Allocations chômage (ARE / ASS).....			
Retraite.....			
Pension alimentaire reçue.....			
Pension d'invalidité.....			
Allocations familiales.....			
Allocation d'adulte handicapé (AAH).....			
Alloc. d'éducation d'enfant handicapé (AEEH).....			
Alloc. journalière de présence parentale (AJPP).....			
Revenu de solidarité active (RSA).....			
Allocation Jeune enfant (PAJE.).....			
Allocation de Minimum Vieillesse.....			
Bourse étudiant.....			
Autres (hors AL ou APL).....			
TOTAL RESSOURCES MENAGE			

APL ou AL perçue	

** personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail)*

CHARGES
Montant net en euros par mois (sans les centimes)

incompressibles (au sens du FSL)		compressibles	
Pension alimentaire versée		Frais de garde	
Impôts sur le revenu (net/mensuel)		Frais de scolarité	
Taxe d'habitation et redevance audiovisuelle		Cantine	
Electricité		Assurance voiture	
Gaz		Crédits: Nature du crédit : Expire le :	
Factures téléphoniques (Fixe, portable, internet)			
Assurance habitation		Dette: Nature de la dette : Expire le :	
Mutuelle			
Eau			
Charges locatives quittancées		Autre :	
Loyer Net (hors APL)			
Remboursement prêt CAF Jusque :			
Plan apurement bailleur. Plan terminé le :			
BDF (remboursement mensuel) Plan terminé le :			
TOTAL CHARGES INCOMPRESSIBLES DU MENAGE			

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

REVENUS IMPOSABLES	
Année N-1 > 20 . . .	
Année N-2 > 20 . . .	

** si plusieurs déclarations dans le ménage, détailler*

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, à quelle date ? :… / ….. / …..
Suites données dépôt BDF ?

PARCOURS LOGEMENT

Logement précédent:

☐ Individuel ☐ Collectif

☐ locataire parc privé ☐ locataire parc social
☐ hébergé parc social ☐ hébergé parc privé
☐ propriétaire ☐ autre :……

Type :
- ☐ T1
- ☐ T1bis/T2/faux T3
- ☐ T3/faux T4
- ☐ T4/faux T5
- ☐ T5/faux T6 et +

Adresse : commune :

Type de logement actuel

☐ Individuel ☐ collectif

Type :
- ☐ T1
- ☐ T1bis/T2/faux T3
- ☐ T3/faux T4
- ☐ T4/faux T5
- ☐ T5/faux T6
- ☐ T6 et +

Dette de loyer ☐ Oui ☐ Non
Dette de charges ☐ Oui ☐ Non
Montant de la dette ? Nombre de mensualités impayées ?
Plan d'apurement ? ☐ Oui ☐ Non
Plan respecté ? ☐ Oui ☐ Non

Montant de l'échéance ?

Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …..

FSL ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?

Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …..

Mise à jour de la garantie Loca-Pass® : oui ☐ non ☐ montant :……€
Prêt pour locataire en difficulté : oui ☐ non ☐ montant :……€

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET RESIDENTIEL

Quels sont vos souhaits en matière de logement ?
❑ Logement Individuel ❑ Logement Collectif

Seriez-vous prêts à changer de commune ?
❑ Oui ❑ Non

Si non, pourquoi ?
……
……

Ville	Quartier	Précisions	Type	Pourquoi ?
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……

A ne poser qu'au regard de la situation du demandeur :
Avez-vous un projet d'accession ?
❑ Non ❑ Oui
Accepteriez-vous de rencontrer un conseiller de notre Groupe ?
❑ Non ❑ Oui

Y a-t-il des quartiers à exclure ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :
Pour quelle(s) raison ?:

Avez-vous besoin d'équipements spécifiques ? ❑ Non ❑ Oui
❑ Ascenseur
❑ Parking
❑ Local vélo

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

❑ Balcon
❑ Autre, préciser :

Avez-vous besoin de services de proximité particuliers ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :

Avez-vous, ou vos enfants, des activités dans le quartier ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :

Avez-vous une demande de logement social / mutation en cours ?
❑ Non ❑ Oui

Avez-vous eu des propositions de logement ?
❑ Non ❑ Oui

Année	Proposition / Adresse	Type	Bailleur	Motif du refus

A ne poser qu'au regard de la situation du demandeur
Bénéficiez-vous d'un suivi social ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, quelles sont les coordonnées de l'organisme ? : ……

Nom du référent ou assistant social ……

Avez-vous des animaux ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, précisez lesquels :
……

A quel moment de la journée peut-on vous appeler ?

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTRETIEN PREALABLE AU RELOGEMENT

LOCATAIRES PARC PRIVE

Le : ……. / ……. / ……..

Adresse :

Numéro unique d'enregistrement :

Etage :

Avez-vous un téléphone ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, quel est le numéro ? : ……..

N° allocataire CAF :

Date d'entrée dans le logement :

IDENTIFICATION DES OCCUPANTS DU LOGEMENT

Nombre total de personnes vivant au foyer :

Titulaire Principal

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Codemandeur

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Situation familiale

Célibataire ☐

Marié/pacsé ☐ ☐ séparation en cours (date ONC) :…. / ….. / …..

Vie commune ☐

Divorcé ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Séparé ☐

Veuf ☐

Nombre d'enfants au domicile :

- dont scolarisés
- dont non scolarisés
- Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ? Date de naissance prévue:…. / ….. / …...
- Si enfant(s) en garde alternée ou en droit de visite

Nom prénom de l'enfant	sexe	Date de naissance	Garde alternée	Droit de visite
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐

Nombre autres personnes identifiées dans le logement

Un des occupants est-il à mobilité réduite ? oui ☐ non ☐

Un des occupants a-t-il un handicap nécessitant un logement adapté ? oui ☐ non ☐
reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ?

Préciser :……
……
……
……
……

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SITUATION PROFESSIONNELLE DU (DES) TITULAIRE(S) DU BAIL

Une fiche par personne concernée

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

NIVEAU D'ETUDES

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

ACTIVITE

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD : …. / ….. / …..
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / ….. date fin de mission :…. / ….. / …..
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / …..
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :
☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :
☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):

Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied	☐
Transports en commun	☐
Vélo/rollers…	☐
Deux roues motorisées	☐
Voiture	☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENFANTS SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Année scolaire en cours : 20……/ 20……..

Maternelle ☐
Primaire ☐
Collège ☐
Lycée ☐
Supérieur ☐ décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐
Spécialisé ☐

Classe/niveau :

Nom établissement fréquenté :

Adresse de l'établissement :

Commune établissement :

y-a-il un accompagnement scolaire spécifique ? oui ☐ non ☐
Préciser :……
……
……
……

Modalités de transport pour se rendre à l'établissement ?
A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENFANTS NON SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

NIVEAU D'ETUDES

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

ACTIVITE

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……..
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD :…. / ….. / ……
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / …..date fin de mission :…. / ….. / ……
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / ……
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :

☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :

☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐
Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):
Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied	☐
Transports en commun	☐
Vélo/rollers…	☐
Deux roues motorisées	☐
Voiture	☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

AUTRE OCCUPANT DU LOGEMENT

Une fiche par personne

Décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

Lien de parenté avec le(s) contractants

☐ parent préciser :……
☐ autre préciser :……..

Niveau d'études

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

Catégorie socio-professionnelle :

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

Activité

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……..
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD :…. / ….. / ……
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / …..date fin de mission :…. / ….. / ……
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / ……
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :
☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :

☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):

Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied	☐
Transports en commun	☐
Vélo/rollers…	☐
Deux roues motorisées	☐
Voiture	☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

RESSOURCES ET CHARGES

RESSOURCES *Montant net en euros par mois (sans les centimes)*	DEMANDEUR	CODEMANDEUR	AUTRE*
Salaire ou revenu d'activité			
Allocations chômage (ARE / ASS)			
Retraite			
Pension alimentaire reçue			
Pension d'invalidité			
Allocations familiales			
Allocation d'adulte handicapé (AAH)			
Alloc. d'éducation d'enfant handicapé (AEEH)			
Alloc. journalière de présence parentale (AJPP)			
Revenu de solidarité active (RSA)			
Allocation Jeune enfant (PAJE.)			
Allocation de Minimum Vieillesse			
Bourse étudiant			
Autres (hors AL ou APL)			
TOTAL RESSOURCES MENAGE			

APL ou AL perçue	

** personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail)*

CHARGES
Montant net en euros par mois (sans les centimes)

Incompressibles		compressibles	
Pension alimentaire versée		Frais de garde	
Impôts sur le revenu (net/mensuel)		Frais de scolarité	
Taxe d'habitation et redevance audiovisuelle		Cantine	
Electricité		Assurance voiture	
Gaz		Crédits: Nature du crédit : Expire le :	
Factures téléphoniques (Fixe, portable, internet)			
Assurance habitation		Dette: Nature de la dette : Expire le :	
Mutuelle			
Eau			
Charges locatives quittancées		Autre :	
Loyer Net (hors APL)			
Remboursement prêt CAF Jusque :			
Plan apurement bailleur. Plan terminé le :			
BDF (remboursement mensuel) Plan terminé le :			
TOTAL CHARGES INCOMPRESSIBLES DU MENAGE			

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

REVENUS IMPOSABLES	
Année N-1 > 20 . . .	
Année N-2 > 20 . . .	

** si plusieurs déclarations dans le ménage, détailler*

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, à quelle date ? :…. / ….. / …...
Suites données dépôt BDF ?

PARCOURS LOGEMENT

Logement précédent:

☐ Individuel ☐ Collectif

☐ Locataire parc privé ☐ locataire parc social
☐ Hébergé parc social ☐ hébergé parc privé
☐ Propriétaire ☐ autre :……

Type :
☐ T1
☐ T1bis/T2/faux T3
☐ T3/faux T4
☐ T4/faux T5
☐ T4/faux T5
☐ T5/faux T6 et +

Adresse : commune :

Type de logement actuel

☐ Individuel ☐ collectif

Type :
☐ T1
☐ T1bis/T2/faux T3
☐ T3/faux T4
☐ T4/faux T5
☐ T5/faux T6
☐ T6 et +

Surface : …….. m²

Avez-vous des loyers impayés ? ☐ Oui ☐ Non

Montant total de ces impayés :……..€

Dette de charges ☐ Oui ☐ Non

Montant total de ces impayés:……..€

Montant total des dettes logement……..€

Montant de la caution versée : ……€
Détail :

FSL ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …...

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Si oui :
FSL accès ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …...

FSL maintien ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …...

VISALE ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Prêt pour locataire en difficulté ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Aides aux accédant en difficulté ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Mise en Jeu de la Garantie Loca-Pass® pour les logements conventionnés ANAH ?
☐ Oui ☐ Non Montant

Autre type de garantie (garant personnel…) : ☐ Oui ☐ Non Montant ?
Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. /
……
……
……
……

Identification du logement & environnement

Date d'entrée :……..Type :……..Adapté à la famille ? ❑ oui ❑ non

Occupation du logement : ET : ❑B ❑M I❑
TL : ❑B ❑M I❑

Pièces présentes dans le logement :

❑ cuisine ❑ séjour ❑ chambre 1 ❑ chambre 2 ❑ chambre 3 ❑ chambre 4
❑ chambre 5 ❑ chambre 6 ❑ autre :……

Depuis quand êtes-vous propriétaire ?……

Nombre de pièces : ……
Assainissement : ☐ fosse ☐ tout à l'égout
Sanitaire : ☐ salle d'eau ☐ salle de bain > ☐ individuel ☐ collectif
WC : ☐ sans ☐ intérieur ☐ extérieur ☐ individuel ☐ collectif
Chauffage : ☐ sans ☐ gaz ☐ fuel ☐ Conv. Elec ☐ charbon ☐
autre :……
Espaces extérieurs : ☐ cour ☐ jardin ☐ terrasse

Logement connu par le service communal d'hygiène et de santé ☐ oui ☐ non

Etat technique du logement et observations
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET RESIDENTIEL

Quels sont vos souhaits en matière de logement ?
❑ Logement Individuel ❑ Logement Collectif

Location d'un logement ❑ parc social ❑ parc privé

Seriez-vous prêts à changer de commune ?
❑ Non ❑ Oui

Si non, pourquoi ?
……
……

Ville	Quartier	Précisions	Type	Pourquoi ?
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……

A ne poser qu'au regard de la situation du demandeur :
Avez-vous un projet d'accession ?
❑ Non ❑ Oui

Y a-t-il des quartiers à exclure ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :
Pour quelle(s) raison ?:

Avez-vous besoin d'équipements spécifiques ? ❑ Non ❑ Oui
❑ Ascenseur
❑ Parking

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

❑ Local vélo
❑ Balcon
❑ Autre, préciser :

Avez-vous besoin de services de proximité particuliers ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :

Avez-vous, ou vos enfants, des activités dans le quartier ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :

Etes-vous inscrit dans une agence immobilière ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, laquelle / lesquelles ? Montant des frais d'inscription ? Visites effectuées
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Avez-vous déposé une demande de logement social en cours ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, préciser où :

Avez-vous eu des propositions de logement ?
❑ Non ❑ Oui

Année	Proposition / Adresse	Type	Bailleur	Motif du refus

A ne poser qu'au regard de la situation du demandeur
Bénéficiez-vous d'un suivi social ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, quelles sont les coordonnées de l'organisme ? : ……

Nom du référent ou assistant social ……

Avez-vous des animaux ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, précisez lesquels :
……
……

A quel moment de la journée peut-on vous appeler ?

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 3

GUIDE D'ENTRETIEN PREALABLE AU RELOGEMENT

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Le : ……. / ……... / ……..

Adresse :

Numéro unique d'enregistrement :

Etage :

Avez-vous un téléphone ?

❑ Non ❑ Oui

Si Oui, quel est le numéro ? : ……..

N° allocataire CAF :

Date d'entrée dans le logement :

IDENTIFICATION DES OCCUPANTS DU LOGEMENT

Nombre total de personnes vivant au foyer :

Titulaire Principal

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Codemandeur

Mr ☐ Mme ☐

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Situation familiale

Célibataire ☐

Marié/pacsé ☐ ☐ séparation en cours (date ONC) :…. / ….. / …..

Vie commune ☐

Divorcé ☐

Séparé ☐

Veuf ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Nombre d'enfants au domicile :

- dont scolarisés
- dont non scolarisés
- Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ? Date de naissance prévue:…. / ….. / ……
- Si enfant(s) en garde alternée ou en droit de visite

Nom prénom de l'enfant	sexe	Date de naissance	Garde alternée	Droit de visite
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐
	☐ M ☐ F		☐	☐

Nombre autres personnes identifiées dans le logement

Un des occupants est-il à mobilité réduite ? oui ☐ non ☐

Un des occupants a-t-il un handicap nécessitant un logement adapté ? oui ☐ non ☐

reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? oui ☐ non ☐

Préciser :……

……

……

……

……

……

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SITUATION PROFESSIONNELLE DU (DES) PROPRIETAIRES(S)

Une fiche par personne concernée

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

NIVEAU D'ETUDES

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

ACTIVITE

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD : …. / ….. / …..
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / ….. date fin de mission :…. / ….. / …..
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / …..
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :
☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :
☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):

Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENFANTS SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Année scolaire en cours : 20……/ 20……...

Maternelle ☐
Primaire ☐
Collège ☐
Lycée ☐
Supérieur ☐ décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐
Spécialisé ☐

Classe/niveau :

Nom établissement fréquenté :

Adresse de l'établissement :

Commune établissement :

y-a-il un accompagnement scolaire spécifique ? oui ☐ non ☐
Préciser :……
……
……
……

Modalités de transport pour se rendre à l'établissement ?
A pied ☐
Transports en commun ☐
Vélo/rollers… ☐
Deux roues motorisées ☐
Voiture ☐

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENFANTS NON SCOLARISES

Une fiche par enfant concerné

Décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐

Nom :
Prénom :
Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

NIVEAU D'ETUDES

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

ACTIVITE

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……..
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐
☐ CDD Date fin de CDD :…. / ….. / …..
☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / …..date fin de mission :…. / ….. / …..
☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / …..
☐ Étudiant
☐ Apprenti
☐ Autre
☐ Contrat aidé
Nom référent :
Lieu de travail (adresse) :
☐ Formation
Nom référent :
Lieu de formation (adresse) :

☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐
Nom référent :
Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):

Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied ☐

Transports en commun ☐

Vélo/rollers… ☐

Deux roues motorisées ☐

Voiture ☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

AUTRE OCCUPANT DU LOGEMENT

Une fiche par personne

Décohabitation envisagée ? oui ☐ non ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : sexe : M ☐ F ☐

Lien de parenté avec le(s) contractants

☐ parent préciser :……

☐ autre préciser :……..

Niveau d'études

☐ Aucun diplôme, CEP
☐ CAP, BEP
☐ Bac, brevet professionnel ou équivalent
☐ Brevet des collèges
☐ Supérieur court
☐ Supérieur long

Catégorie socio-professionnelle :

☐ Agriculteurs exploitants
☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures
☐ Professions Intermédiaires
☐ Employés
☐ Ouvriers
☐ Retraités
☐ Autres personnes sans activité professionnelle

Activité

Profession :

☐ CDI (ou fonctionnaire) NOM de l'employeur :……..
Entreprise de plus de 10 salariés : oui ☐ non ☐

☐ CDD Date fin de CDD :…. / ….. / ……

☐ Intérim Depuis quelle date :…. / ….. / ……date fin de mission :…. / ….. / ……

☐ Stage date fin de stage :…. / ….. / ……

☐ Étudiant

☐ Apprenti

☐ Autre

☐ Contrat aidé

Nom référent :

Lieu de travail (adresse) :

☐ Formation

Nom référent :

Lieu de formation (adresse) :

☐ Actif sans emploi / En recherche d'emploi

Inscrit Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

Nom référent :

Indemnisé Pôle Emploi : oui ☐ non ☐

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Inscrit Mission Locale : oui ☐ non ☐

Organisme de Suivi Insertion (ou formation):

Nom référent :

Modalités de transport pour se rendre au lieu de travail ou de formation ?

A pied	☐
Transports en commun	☐
Vélo/rollers…	☐
Deux roues motorisées	☐
Voiture	☐

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

RESSOURCES ET CHARGES

RESSOURCES
Montant net en euros par mois (sans les centimes)

	DEMANDEUR	CODEMANDEUR	AUTRE*
Salaire ou revenu d'activité			
Allocations chômage (ARE / ASS)			
Retraite			
Pension alimentaire reçue			
Pension d'invalidité			
Allocations familiales			
Allocation d'adulte handicapé (AAH)			
Alloc. d'éducation d'enfant handicapé (AEEH)			
Alloc. journalière de présence parentale (AJPP)			
Revenu de solidarité active (RSA)			
Allocation Jeune enfant (PAJE.)			
Allocation de Minimum Vieillesse			
Bourse étudiant			
Autres (hors AL ou APL)			
TOTAL RESSOURCES MENAGE			

APL ou AL perçue	

**personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail)*

CHARGES
Montant net en euros par mois (sans les centimes)

incompressibles		compressibles	
Pension alimentaire versée		Frais de garde	
Impôts sur le revenu (net/mensuel)		Frais de scolarité	
Taxe d'habitation et redevance audiovisuelle		Cantine	
Electricité		Assurance voiture	
Gaz		Crédits: Nature du crédit : Expire le :	
Eau			
Factures téléphoniques (Fixe, portable, internet)		dette: Nature de la dette : Expire-le :	
Assurance habitation			
Coûts d'entretien (coût des menus travaux réalisés dans le logement)		Autre:	
Remboursement d'emprunt			
Taxe foncière + TEOM			
Taxe d'habitation			
Mutuelle			
Remboursement prêt CAF Jusque :			
BDF (remboursements mensuels) Plan terminé le :			
TOTAL CHARGES INCOMPRESSIBLES DU MENAGE			

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

REVENUS IMPOSABLES	
Année N-1 > 20 . . .	
Année N-2 > 20 . . .	

** si plusieurs déclarations dans le ménage, détailler*

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, à quelle date ? :…. / ….. / …...
Suites données dépôt BDF ?

Logement précédent:

☐ Individuel ☐ Collectif

☐ Locataire parc privé ☐ locataire parc social
☐ Hébergé parc social ☐ hébergé parc privé
☐ Propriétaire ☐ autre :……

Type :
☐ T1
☐ T1bis/T2/faux T3
☐ T3/faux T4
☐ T4/faux T5
☐ T5/faux T6 et +

Adresse : commune :

Type de logement actuel

☐ Individuel ☐ collectif
Type :
☐ T1
☐ T1bis/T2/faux T3
☐ T3/faux T4
☐ T4/faux T5
☐ T5/faux T6
☐ T6 et +

Surface : …….. M²

Prix initial du logement :……€

Montant total de l'emprunt pour le logement :……€

Reste à payer :……€

Disposez vous d'aides particulières pour le financement de votre logement (PTZ, Prêt pass, aides ANAH, FSL, prêt employeur 1% logement, aides (CAF) aux accédant en difficultés…) ?

☐ Oui ☐ Non ; préciser :……

Avez-vous des mensualités impayées ? ☐ Oui ☐ Non

Montant total de ces impayés:……..€

Dette de charges ☐ Oui ☐ Non

Montant total des dettes de charges.……..€

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Avez-vous souscrit des crédits travaux ? ☐ Oui ☐ Non
si oui ; remboursements mensuel : ……..€ date fin du crédit : ……/…../……..

Plan d'apurement ? ☐ Oui ☐ Non

Plan respecté ? ☐ Oui ☐ Non

Montant de l'échéance ?

Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …..

FSL ? ☐ Oui ☐ Non Montant ?

Du:…. / ….. / ….. Au:…. / ….. / …..
Aides aux accédants en difficulté : ☐ Oui ☐ Non Montant ?

Identification du logement & environnement

Date d'entrée :……..Type :……...Adapté à la famille ? ❑ oui ❑ non

Occupation du logement : ET : ❑B ❑M I❑
TL : ❑B ❑M I❑

Pièces présentes dans le logement :

❑ cuisine ❑ séjour ❑ chambre 1 ❑ chambre 2 ❑ chambre 3 ❑ chambre 4
❑ chambre 5 ❑ chambre 6 ❑ autre :……

Depuis quand êtes-vous propriétaire ?.....

Nombre de pièces : ……
Assainissement : ☐ fosse ☐ tout à l'égout
Sanitaire : ☐ salle d'eau ☐ salle de bain > ☐ individuel ☐ collectif
WC : ☐ sans ☐ intérieur ☐ extérieur ☐ individuel ☐ collectif
Chauffage : ☐ sans ☐ gaz ☐ fuel ☐ Conv. Elec ☐ charbon ☐
autre :……
Espaces extérieurs : ☐ cour ☐ jardin ☐ terrasse

Logement connu par le service communal d'hygiène et de santé ☐ oui ☐ non

Etat technique du logement et observations
……
……
……
……
……
……
……
……

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET RESIDENTIEL

Quels sont vos souhaits en matière de logement ?
❑ Rachat d'un logement
❑ Logement Individuel ❑ Logement Collectif

❑ Location d'un logement ❑ parc social ❑ parc privé
❑ Logement Individuel ❑ Logement Collectif

Seriez-vous prêts à changer de commune ?
❑ Non ❑ Oui

Si non, pourquoi ?
……
……

Ville	Quartier	Précisions	Type	Pourquoi ?
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……
				Parents ❑ Amis ❑ Ecole ❑ Activités ❑ Prox. commerces ❑ Prox. transports ❑ Prox. lieu de travail ❑ Accès aux soins ❑ Autres ❑ ……

A ne poser qu'au regard de la situation du demandeur :
Avez-vous un projet d'accession ?
❑ Non ❑ Oui

Y a-t-il des quartiers à exclure ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :
Pour quelle(s) raison ?:

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Avez-vous besoin d'équipements spécifiques ? ❑ Non ❑ Oui
❑ Ascenseur
❑ Parking
❑ Local vélo
❑ Balcon
❑ Autre, préciser :

Avez-vous besoin de services de proximité particuliers ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :

Avez-vous, ou vos enfants, des activités dans le quartier ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, lesquels :

Etes-vous inscrit dans une agence immobilière ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, laquelle / lesquelles ? Montant des frais d'inscription ? Visites effectuées
……
……
……
……
……
……

Avez-vous une demande de logement social en cours ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, préciser où :

Avez-vous eu des propositions de logement ?
❑ Non ❑ Oui

Année	Proposition / Adresse	Type	Bailleur	Motif du refus

A ne poser qu'au regard de la situation du demandeur
Bénéficiez-vous d'un suivi social ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, quelles sont les coordonnées de l'organisme ? : ……

Nom du référent ou assistant social ……

Avez-vous des animaux ?
❑ Non ❑ Oui
Si Oui, précisez lesquels :
……

A quel moment de la journée peut-on vous appeler ?

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 4

ENQUETE DE SATISFACTION POST-RELOGEMENT MENAGES DU PARC SOCIAL

….. S'engagent à informer les locataires qu'une enquête de satisfaction sera menée.

Le questionnaire retenu prévoit un échange en face à face avec au moins un locataire pendant une durée d'environ une heure. L'entretien aura lieu sur rendez-vous dans le nouveau logement de la personne interrogée.

Le questionnaire comprend quatre phases :
- une présentation générale (directif) qui permet l'identification des occupants et du nouveau logement ; ces éléments sont pré-remplis par l'enquêteur et vérifiés avec la personne interrogée. La transition avec l'ancien logement et le relogement est introduite par les questions sur l'ancienneté du ménage dans le quartier et la résidence.
- « en amont du relogement » : cette trame introductive a pour objectif de proposer un déroulé chronologique. Il s'agit de replacer le ménage au moment de l'annonce du relogement, de la formulation des souhaits et des visites préliminaires à l'entrée dans le nouveau logement (non directif).
- l'évaluation de la satisfaction est déclinée à trois échelles : logement, résidence, quartier. L'objectif est de mesurer le degré de satisfaction du ménage en général et sur certains critères d'analyse (semi-directif).
- des questions sur la démarche globale d'accompagnement sont posées en fin d'enquête, pour évaluer la connaissance des partenaires, la connaissance et la satisfaction relatives aux offres de services,… ainsi que l'appréciation par les ménages de l'amélioration de leur situation -essayer d'approcher la notion de parcours résidentiel ascendant- (semi-directif).

Consigne : afin de faciliter la saisie et l'analyse du questionnaire, des catégories de réponses ont été anticipées en gris clair pour les questions ouvertes. Ces pré-réponses ne sont pas citées au ménage, sa réponse reste libre et retranscrite telle quelle si elle ne correspond à aucune des catégories envisagées.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

INTRODUCTION

Bonjour,

Nous sommes mandatés en cela par le bailleur et la Ville pour réaliser auprès de vous une enquête visant à recueillir vos remarques quant au déroulement de la démarche de relogement dont vous avez bénéficié.

Comme vous en a informé *votre bailleur*, nous venons vous rencontrer pour évaluer avec vous votre relogement.
Vous avez déménagé il y a environ 6 mois et l'objectif de ce questionnaire est de savoir ce que vous pensez de la manière dont vos souhaits ont été pris en compte, la manière dont on vous a accompagné et comment vous percevez votre nouveau logement, votre nouvel immeuble et votre nouveau quartier.

Nous allons vous poser un certain nombre de questions. Vous pouvez, à tout moment, donner des remarques supplémentaires ou d'autres informations qui ne vous sont pas demandées.

Vos réponses resteront anonymes. Cependant, afin de traiter les résultats nous allons vérifier avec vous quelques éléments sur votre situation.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

1. PRESENTATION GENERALE :

LES OCCUPANTS

1.1 Tranche d'âge de la personne interrogée	1. moins de 20 ans 2. de 21 à 30 ans 3. de 31 à 40 ans 4. de 41 à 50 ans 5. plus de 50 ans
1.2 Position dans la famille (père, mère, fils,…)	
1.3 Composition familiale	1. Monoparentale 2. Couple avec enfants 3. Couple sans enfants 4. Personne seule

LE NOUVEAU LOGEMENT

1.4 Nature du nouveau logement :	**1. Individuel** **2. Collectif** **3. Collectif avec entrée individuelle**
1.5. Commune de relogement :	
1.6 Quartier de relogement *:*	
1.7 Statut :	**1 - Locataire parc social** **1.1 Quel bailleur** **2 - Locataire parc privé** **3 - Accession sociale** **3.1 Quel opérateur / bailleur** **4 - Accession privée** **4.1 Préciser statut vendeur** **5 - Location accession (préciser opérateur)**
1.8 Date du relogement (signature du bail) :	

L'ANCIENNETE DANS VOTRE QUARTIER ET RESIDENCE

1.9 Depuis quand habitiez-vous votre ancien quartier ? (préciser la date)	1. moins de 5ans 2. 5 à 10 ans 3. 10 à 15ans 4. 15 à 20 ans 5. Plus de 20 ans
1.10 Depuis quand habitiez-vous votre ancienne résidence ?	1. moins de 5ans 2. 5 à 10 ans 3. 10 à 15ans 4. 15 à 20 ans 5. Plus de 20 ans
1.11 Comment vous sentiez-vous dans ce quartier ?	

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2. EN AMONT DU RELOGEMENT :

L'ANNONCE DE LA DEMOLITION

2.1 Comment avez-vous appris la démolition de la résidence ?	1. Par courrier 2. Entretien individuel avec le bailleur 3. Réunions collectives 4. Par les voisins, amis ou connaissances 5. Affichage dans le hall ou les escaliers 6. Médias/presse 7. Autre entité (préciser) : 8. NSP
2.1 Bis A quel moment avez-vous appris la démolition de la résidence ? (préciser le mois et l'année même si ça n'est qu'approximatif)	Annonce officielle :…… Annonce officieuse :……
2.2 Quelles raisons de la démolition vous ont été présentées ?	1. Vétusté du logement 2. Réhabilitation du quartier 3. Autre (préciser) : 4. Aucune raison n'a été présentée 5. NSP

Consigne : *concernant les raisons pour expliquer la démolition du bâtiment, laisser venir tous types d'argument (mauvais état du bâtiment, volonté de nous chasser du quartier, projet de rénovation urbaine … etc mais sans les susciter !*

LES ENTRETIENS PREALABLES A VOTRE RELOGEMENT

2.3 Quels étaient pour vous les critères déterminants, concernant votre relogement ?	1. Taille du logement 2. Bon quartier (calme et sûr) 3. Logement individuel 4. Proximité transports/commerces 5. Choix de l'étage 6. Relogement dans le neuf 7. Autres (préciser) :
2.3 bis Parmi ces critères, y en a t'il qui vous paraissent aujourd'hui de moindre ou de plus grande importance?	1. Oui (préciser) :…… 2. Non

	1er critère	2ème critère	3ème critère
Critères déterminants lors de l'entretien préalable			
Degré d'importance aujourd'hui (+ important, de même importance, - important)			

2.4 Avant l'entretien préalable, aviez-vous déjà demandé à déménager?	1. Oui, j'avais déjà engagé des démarches (demande de mutation) 2. Oui, mais je n'avais pas engagé de démarche 3. Non
2.5 Quand aviez-vous fait une demande de mutation ?	Préciser la date :……

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2.6 Pourquoi ?	1. Vétusté du logement 2. Problèmes dans le quartier 3. Taille du logement inadapté 4. Autres (préciser) :
2.7 Comment avez-vous vécu l'annonce du relogement ?	1. avec enthousiasme (c'est une opportunité) 2. avec impatience (depuis le temps que je voulais partir !) 3. avec inquiétude (comment et où vais-je être relogé) 4. avec colère (il n'est pas question de partir) 5. avec résignation (je suis contraint d'accepter) 6. autre
2.7 bis Pourquoi ?	1. Opportunité pour changer de quartier 2. Opportunité pour changer de logement 3. Inquiétudes sur le quartier futur 4. Inquiétudes sur le logement futur Préciser : …….. (coût, agencement, taille…) 5. Inquiétudes liées à la perte de l'entourage 6. Inquiétudes sur la gestion du déménagement 7. Refus de changer de quartier 8. Refus de changer de logement 9. Autre (préciser)
2.8 a. Votre bailleur est venu vous rencontrer à domicile pour recueillir vos souhaits de relogement et vous informer sur les modalités de relogement. Comment avez-vous trouvé cette visite ?	1. Très satisfaisante 2. Assez satisfaisante 3. Peu satisfaisante 4. Pas du tout satisfaisante 5. NSP
2.8 b Pour quelles raisons ?	1. Bonne information 2. Bonne écoute 3. Mauvaise information 4. Mauvaise écoute 5. Autres (préciser) :
2.8. c. Votre bailleur a-t-il pris en compte vos souhaits dans les propositions de logement qu'il vous a faites ?	1. Oui 2. Non, Pourquoi ? …… 3. Partiellement, Pourquoi ? ……
2.9 Votre bailleur vous a-t-il aidé à définir votre projet ? Sur quels aspects ? (les éléments déterminants : taille, quartier, proximité famille ou emploi, individuel, accession à la propriété,…)	1. Oui 1.1 Simulation des coûts prévisibles 1.2 Analyse de la situation familiale + des besoins 1.3 Présentation de quartiers 1.4 Accession à la propriété 1.5 Autres (préciser) : 2. Non, car j'avais déjà une idée précise de mon projet de relogement 3. Non, on ne m'a pas proposé d'aide

LES VISITES ET LA GESTION TRANSITOIRE DES IMMEUBLES

2.10 Combien de logements votre bailleur vous a-t-il proposé ?	1. 1 logement 2. 2 logements 3. 3 logements
	4. Plus de 3 logements 5. NSP
2.11 Combien de logements avez-vous visité ?	1. 1 logement 2. 2 logements 3. 3 logements 4. Plus de 3 logements 5. NSP
2.12 Pourquoi aviez-vous refusé ces précédents logements ?	1. Pas situé dans le quartier souhaité 2. Taille du logement inadaptée 3. Trop cher 4. Situation dans l'immeuble 5. Mauvais état du logement 6. évolution des souhaits du ménage 7. Autres (préciser) :
2.13 Vos souhaits ont-ils évolué : - par rapport au quartier, au type de logement,… ? - par rapport au coût ? - par rapport à la taille du logement ?	1. Oui 1.1 critères financiers 1.2 pas de patrimoine correspondant au souhait 1.3 changement de la situation familiale 1.4 taille du logement 1.5 souhait d'un nouveau quartier 1.6 Autres (préciser) 2. Non
2.14 Entre le moment où l'on vous a annoncé la démolition et le déménagement, cela vous a-t-il semblé … ?	1. très rapide 2. rapide 3. long 4. très long Préciser la durée ……
Si long ou très long : Pouvez-vous préciser si le temps d'attente vous a semblé long… :	1. entre l'annonce officielle de la démolition et la première rencontre à votre domicile 2. entre la rencontre à domicile et la première proposition de relogement 3. entre chacune des propositions de relogement (s'il y en a eu plusieurs) 4. entre la proposition de relogement et le déménagement
2.15 Après que les premiers logements ont été libérés, avez-vous connu des problèmes particuliers dans votre immeuble ?	1. Oui 2. Non
2.15 bis Si oui, de quels types ?	1. Insécurité 2. Squats 3. Dégradations, vols 4. Saleté 5. Pannes (d'ascenseur, d'électricité…) 6. Fuites d'eau 7. Usure aggravée du bâti 8. Autres (préciser) :
2.15 ter Avez-vous pu alerter quelqu'un, si oui qui ?	1. Oui …….. 2. Non
Comment le problème a-t-il été réglé ?	1. Résolution rapide : oui / non 2. Résolution efficace : oui / non 3. Répétition du problème : oui / non 4. Personne n'est venu

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

3. LA SITUATION ACTUELLE :

LE LOGEMENT :

Préciser en premier lieu les situations de sous/sur-occupation et leur résolution par le relogement[1]

3.1 Quelle était la taille et la surface de votre ancien logement :	T1/T2/T3/T4/T5/T6 et + Surface : …..m² Sous occupation / équilibre / Sur occupation
3.2 Quelle est la taille et la surface de votre logement actuel :	T1/T2/T3/T4/T5/T6 et + Surface : …..m² Sous occupation / équilibre / Sur occupation

SATISFACTION GENERALE

3.3 Etes-vous satisfait de votre nouveau logement ? Nb : Evaluer après échange avec les locataires leur satisfaction par rapport au logement sur une échelle de 1 (pas du tout satisfait) à 4 (très satisfait).	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.4 Quels sont les avantages/points forts de votre nouveau logement?	1. Spacieux 2. Nombre de pièces 3. Jardin / balcon / terrasse 4. Maison 5. Neuf 6. Situation dans l'immeuble 7. Autres (préciser) :
3.5 Quels sont les inconvénients/points faibles de votre nouveau logement?	1. Problèmes d'isolation thermique 2. Logement trop petit 3. Situation dans l'immeuble 4. Bruit 5. Problèmes techniques (fuites, panne de radiateurs, électricité) 6. Autres (préciser) :

Critères d'analyse :
1. age du logement, logement neuf ou ancien, logement réhabilité
2. la taille du logement
3. le nombre de pièces et leur disposition
4. l'isolement par rapport à l'extérieur *(température, bruit,…)*
5. la situation dans l'immeuble *(nombre d'étages, soleil dans le logement, vue,…)*?
6. autres

ACCUEIL DE FAMILLE/AMIS DANS LE LOGEMENT

3.6 Par rapport à votre ancien logement, trouvez-vous plus/moins facile de recevoir des amis ou de la famille chez vous ?	1. Plus facile 2. Moins facile 3. Pareil 4. Ne sait pas

[1] *A mettre en relation avec la surface du logement.*

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LES TRAVAUX ET LE DEMENAGEMENT

3.7 Avant votre arrivée dans ce logement, des travaux ont-ils été réalisés par le bailleur ? Si oui, de quel type ? Qu'en pensez vous ?	1. Oui 1.1 Revêtement des sols 1.2 Mur 1.3 Electricité 1.4 Plomberie 1.5 Autres (préciser) : 2. Non 1. Très satisfaisant 2. Assez satisfaisant 3. Peu satisfaisant 4. Pas du tout satisfaisant 5. NSP
3.7 bis Avez-vous demandé au bailleur des travaux supplémentaires avant/après relogement	Si oui lesquels Si non pourquoi ?
3.8 A votre arrivée dans ce logement, avez-vous réalisé des travaux ? Si oui, de quel type?	1. Oui 1.1 Décoration (tapisserie, peinture) 1.2 Autres (préciser) : 2. Non
3.8 bis. Avez-vous rencontré des problèmes pour les réaliser ?	1. Oui 2. Non
3.8 ter Aviez vous besoin d'aide ?	1. Oui 1.1 Aide familiale 1.2 Recours à un professionnel 2. Non
3.9 Votre bailleur vous a-t-il fourni du matériel ou des bons d'achat pour du matériel ?	1 Bon d'achat : montant…….. 2 Matériel 3. Non 4. NSP
3.10 Avez-vous été satisfait de la qualité de la prestation de l'entreprise proposée par le bailleur qui a pris en charge votre déménagement?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.11 Pourquoi ? (Si Q3.10 réponses 1 ou 2)	1. Meubles abimés ou cassés 2. Meubles non disposés 3. Manque de ponctualité 4. N'ont pas fourni les cartons 5 .Autres (préciser) :
3.12 Si vous avez réalisé le déménagement par vos propres moyens. Pour quelles raisons avez-vous fait ce choix ?	

Critères d'analyse :
1. Travaux d'adaptation du logement pour personnes âgées ou dépendantes
2. Lors du déménagement et de l'emménagement, aides particulières pour personnes âgées ou dépendantes à faire les cartons, enlever et réinstaller les meubles suspendus, rideaux, lustres …

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

COUT DU LOGEMENT	
3.13 Quel était le loyer de votre ancien logement ? les charges ?	Loyer : …….. Charges collectives : …….. Charges individuelles : ……..
3.14 Quel est le loyer de votre nouveau logement ? les charges ?	Loyer : …….. Charges collectives : …….. Charges individuelles : ……..

EVOLUTION DU TAUX D'EFFORT

CHARGES : INDIVIDUELLES / COLLECTIVES	
3.15 Votre logement vous coûte-t-il plus ou moins cher que le précédent?	1. beaucoup plus cher 2. plus cher 3. pas de changement 4. moins cher 5. beaucoup moins cher 6. NSP
3.15 bis Diriez-vous que le rapport qualité prix de votre logement est :	1. Plutôt mieux 2. Plutôt moins bien 3. Pas de changement 4. NSP
3.16 Pourquoi ?	
3.16 Si hausse du coût : Cette hausse du coût du logement vous parait-elle justifiée ?	1. Oui 2. Non
3.16 bis Autres frais : Depuis votre déménagement avez vous d'autres frais supplémentaires (transports, frais scolaires,…) ?	1. Oui 2. Non
3.16 ter De quels types ?	1. Frais scolaires 2. Frais de parking 3. Frais de transports 4. Autres (préciser) :

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

RELATIONS DE VOISINAGE	
3.17 Connaissez-vous vos nouveaux voisins ?	1, oui 2, non
3.18 Quelles sont vos relations avec les voisins que vous connaissez ?	1, bonjour / au revoir 2, on discute quelques minutes 3, on se rend des services (garde d'enfants, prêter de la farine, courrier,…) 4, on se connaît bien, on s'invite l'un l'autre
3.19 Avant de déménager, connaissiez-vous vos voisins ?	1, oui 2, non
3.20 Quelles étaient vos relations avec eux ?	1, bonjour / au revoir 2, on discutait quelques minutes 3, on se rendait des services (garde d'enfants, prêter du sel, courrier,…) 4, on se connaît bien, on s'invite l'un l'autre

Remarques :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SATISFACTION GENERALE (QUESTIONS A POSER AUX LOCATAIRES RELOGES EN COLLECTIF)

3.21 Etes-vous satisfait de votre nouvelle résidence ? Nb : Evaluer après échange avec les locataires leur satisfaction par rapport au logement sur une échelle de 1 (pas du tout satisfait) à 4 (très satisfait).	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.22 Quels sont les avantages/points forts de votre nouvelle résidence ?	1. Calme 2. Propreté 3. Sécurité 4. Voisinage 5. Espaces verts 6. Ascenseur 7. Autres (préciser) :
3.23 Quels sont les inconvénients/points faibles de votre nouvelle résidence ?	1. Manque de calme 2. Entretien 3. Entrée dans la résidence (porte, interphones, boites aux lettres) 4. Parking / garage payant 5. Manque d'espaces verts 6. Pannes d'ascenseur fréquentes 7. Autres (préciser) :

Critères d'analyse :

1. l'entretien
2. l'entrée de la résidence
3. l'ascenseur
4. Le stationnement
5. Les espaces verts
6. La facilité à recevoir de la famille, des amis
6. autres : préciser

QUALITE RESIDENTIELLE (QUESTIONS A POSER AUX LOCATAIRES RELOGES EN COLLECTIF)

3.24 Votre nouvel immeuble vous semble-t-il mieux/moins bien entretenu que l'ancien ?	1, Beaucoup mieux 2, Mieux 3, Moins bien 4, Beaucoup moins bien 5. Pas de changement
3.25 Vous sentez-vous plus/moins en sécurité que dans votre ancien immeuble ?	1, Beaucoup plus en sécurité 2, Plus en sécurité 3, Moins en sécurité 4, Beaucoup moins en sécurité 5. Pas de changement

SERVICES BAILLEUR

3.26 Avez-vous changé de chargé de clientèle / Interlocuteur ?	1, oui 2, non 3. Je ne sais pas
3.27 L'avez-vous déjà contacté / rencontré ?	1, oui 2, non
3.28 Si oui, pourquoi ?	1. Problèmes liés à la résidence 2. Problèmes techniques dans le logement 3. Suivi des travaux 4. Autres (préciser)

Remarques :

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SATISFACTION GENERALE

Ménage relogé dans le même quartier

3.29 Etes-vous satisfait de votre nouvelle localisation dans le quartier ?	1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Très satisfait
3.30 Pourquoi ?	
3.31 Avez-vous été obligé de changer certaines de vos habitudes depuis votre relogement ?	1. Oui 2. Non
3.32 Si oui, lesquelles ?	1. Transport en commun 2. Commerces 3. Services : école, centre social, … 4. Autres : préciser

Ménage relogé dans un nouveau quartier

3.33 Etes-vous satisfait de votre nouveau quartier ?	1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Très satisfait
3.34 Connaissiez-vous ce quartier avant de venir y habiter ?	1. Oui, pourquoi ? 2. Un peu 3. Non.
3.35 Le connaissez-vous aujourd'hui ?	1. Oui 2. Un peu 3. Non, pourquoi ?
3.36 Quels sont les avantages/points forts de votre nouveau quartier ?	1. Calme 2. Sécurité 3. Proximité commerces et services 4. Proximité transports 5. Proche du centre-ville 6. Autres (préciser) :
3.37 Quels sont les inconvénients/points faibles de votre nouveau quartier ?	1. Bruyant 2. Insécurité 3. Loin des commerces et services 4. Loin du centre-ville 5. Autres (préciser) :

Critères d'analyse :

1. la sécurité
2. les services
3. l'accueil
4. les transports
5. les commerces
L'ambiance urbaine
6. autres : préciser

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SERVICES ET ACTIVITES

3.38 Dans ce nouveau quartier, quels sont les lieux que vous connaissez ?	1. des lieux administratifs ? *Citer des exemples : mairie de quartier, Poste, PMI,…* 2. la crèche, les écoles, le collège du quartier, le lycée ? 3. les magasins ? 4. les espaces de loisirs ? *Citer des exemples (maison de quartier, centre de loisirs, parc,…*
3.39 Comment vous déplacez-vous ?	1. à pied 2. métro/bus 3. vélo 4. voiture 5. autre. Préciser :…….……..
3.39 Bis Est-ce plus pratique qu'avant ?	1. oui 2. non 3. pas de changement 4. sans objet
3.40 Par rapport à votre ancien logement, ce logement est-il mieux ou moins bien pour aller au travail?	1. Beaucoup mieux 2. Mieux 3. Moins bien 4. Beaucoup moins bien 5. Pas de changement 6. Non concerné
3.40 Bis Par rapport à votre ancien logement, ce logement est-il mieux ou moins bien pour organiser votre vie quotidienne ?	1. Beaucoup mieux 2. Mieux 3. Moins bien 4. Beaucoup moins bien 5. Pas de changement
3.41 Par rapport à votre ancien logement, ce logement est-il mieux ou moins bien pour vos enfants et pour aller à l'école?	1. Beaucoup mieux 2. Mieux 3. Moins bien 4. Beaucoup moins bien 5. Pas de changement 6. Non concerné
3.42 Vos enfants ont-ils ou vont-ils changer d'école en raison de votre déménagement? Pourquoi ?	1. oui, pourquoi ?..... 2. non 3. sans objet
3.43 Vous ou vos enfants ont-ils dû arrêter certaines activités? Pourquoi ?	1. oui, pourquoi ?…... 2. non
3.44 Avez-vous découvert de nouvelles activités? Pourquoi ? Comment ?	1. oui, comment ?..... 2. non
3.45 Si oui, lesquelles	

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ACCUEIL DE FAMILLE/AMIS DANS LE QUARTIER

3.46 Par rapport à votre ancien quartier, est-il plus/moins facile de voir vos amis, votre famille?	1. Beaucoup moins facile 2. Moins facile 3. Pareil 4. Plus facile 5. Beaucoup plus facile
3.47 Pourquoi ?	1. Sécurité 2. Ambiance urbaine 3. Transports en commun 4. Stationnement 5. Autres :
3.48 Est-ce que vous retournez dans votre ancien quartier?	1. jamais 2. de temps en temps 3. souvent
3.49 Pourquoi ?	1. Par nostalgie 2. Pour visiter des amis ou de la famille 3. Pour les commerces 4. Pour le travail 5. Lieu de passage quotidien 6. Autres (préciser) :

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

4. L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT :

L'ACCOMPAGNEMENT DU BAILLEUR

4.1 Votre bailleur a assuré le suivi de votre relogement depuis le recueil de vos souhaits jusqu'à la remise des clefs de votre nouveau logement. Etes-vous satisfait de cet accompagnement ?	1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Très satisfait
4.2 Pourquoi ?	Si Q 4.1 réponses 1 ou 2 : Préciser l'étape : …… …… …… 1. Sentiment d'abandon 2. Manque de réactivité en cas de problème 3. Manque de communication 4. Mauvaise qualité des informations données 5. Manque de disponibilité / injoignables 6. Autres (préciser) : …… Si Q 4.1 réponses 3 ou 4 : 7. Efficace 8. Rapide 9. Bien organisé 10. Autres (préciser) :

LES INFORMATIONS SUR LE RELOGEMENT

4.3 Au moment de votre déménagement, vous a-t-on donné des informations (sur votre nouveau logement quartier, sur la consommation d'énergie, sur le fonctionnement des nouveaux appareils, …) ?	1. Oui 2. Non 3. NSP
4.4 Avez-vous eu des informations expliquant le déroulement du relogement (les différentes étapes, la liste des contacts, …) ?	1. Oui 2. Non 3. NSP
4.5 Sous quelle forme ?	1. Journal d'information du bailleur 2. Présentation du projet de rénovation en réunion publique 3. Permanences à la Maison du projet 4. A travers un prospectus Infos Chantier de la Ville 5. Par le magazine de la Ville 6. Autres (préciser) : 7. NSP
4.6 Comment avez-vous trouvé ces informations ?	1. Pas du tout satisfaisantes 2. Pas très satisfaisantes 3. Satisfaisantes 4. Très satisfaisantes 5. NSP
4.6 bis Pourquoi ? (Si Q 4.6 réponses 1 ou 2)	1. Manque de clarté des informations données 2. Manque d'informations 3. Pas pratique 4. Autres (préciser) : 5. NSP

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LES DEMANDES EN ACCOMPAGNEMENT

Inscrire préalablement à l'entretien si le ménage avait été orienté vers une MOUS ou un appui à l'insertion

4.7 Lors de l'entretien préalable au relogement avez-vous bien compris la démarche d'accompagnement lié au relogement ?	1. Oui 2. Un peu 3. Non, pourquoi ?
4.8 Tout au long de l'opération de relogement, vous a-t-on proposé, à vous ou à un membre de votre famille, une aide sur des thèmes particuliers (par exemple la recherche d'emploi, votre situation familiale, la santé, l'énergie, trouver une école,…) ?	
4.9 Qui ? sous quelle forme ?	

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

4.10 Avant le relogement étiez-vous déjà suivi par un organisme, une structure ou un service social (insertion, social, …) ?	1. Oui 2. Non
4.11 Laquelle ?	1. CCAS 2. Pôle Emploi 3. UTPAS 4. Centre social 5. Autres (préciser) :
4.12 Après l'entretien vous a-t-on proposé un accompagnement ou un suivi ?	1. Oui 2. Non, passer à la question 4.17
4.13 Si oui, de quel type ?	1. Recherche d'emploi 2. Aide à la parentalité 3. FSL 4. Autres
4.13 bis. Quel organisme ou structure sociale vous a contacté?	1. CCAS 2. Pôle Emploi 3. Association (préciser) : 4. Autres (préciser) : 5. NSP
4.14 Pensez-vous que ce suivi vous a été utile ?	1. Oui 2. Non
4.15 Si oui, dans quelles mesures ? (Citez les mesures concrètes apportées par cette aide)	
4.16 Etes-vous toujours suivi par cette structure ?	1. Oui 2. Non
4.17 Souhaiteriez un (autre) accompagnement ?	1. Oui 2. Non
4.18 De quel type ?	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LA MAISON DU PROJET

4.19 Connaissez-vous la Maison du Projet ?	1. Oui 2. Un peu 3. Non
4.19 bis. Connaissez-vous sa fonction, son rôle ?	
4.20 Avez-vous déjà sollicité un membre de la Maison du Projet ? Qui ?	1. Oui 2. Non
4.20 bis. Pour quel(s) motif(s) ?	
4.20 ter. Etes vous satisfait des conseils/accompagnements apportés ?	1. Oui 2. Non *Préciser*
4.21 Avez-vous eu besoin d'accompagnement dans vos démarches administratives liées au déménagement ?	1. Oui 2. Non
4.21 bis. Si oui, de quels types (réinscription école, listes électorales, activités, accueil dans le nouveau quartier) ?	
4.22 Avez-vous été satisfait de cet accompagnement ?	1. Oui 2. Non
4.22 bis Pourquoi ?	

POUR LES MENAGES AYANT CONNU UN RELOGEMENT TEMPORAIRE

4.23 Etes vous satisfait d'avoir été relogé dans un logement neuf, même s'il a fallu attendre et déménager deux fois ?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
4.23 bis Préciser les motifs d'insatisfaction	
4.24 Combien de temps s'est-il passé entre les 2 déménagements ?	
4.25 Avez-vous bénéficié du remboursement des frais liés à votre second relogement ?	1. Oui 2. Non

Remarques :

.....
.....
.....
.....

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

APPRECIATION GLOBALE

4.26 Globalement, pensez-vous que votre situation globale s'est améliorée depuis votre relogement ? (par rapport à votre qualité de vie et à votre niveau de vie)	1. très nettement améliorée 2. améliorée 3. dégradée 4. pas de changement
4.26 bis Votre relogement a-t-il permis d'améliorer ou de régler certaines difficultés ?	1. Oui 2. Non Si Oui pourquoi ?
4.26 ter Suite à votre relogement, comment a évolué : - votre situation professionnelle : - votre situation familiale :	Positive / Négative / Pas de changement / NSP Positive / Négative / Pas de changement / NSP
4.26 quater : Aujourd'hui, pensez-vous rester dans votre nouveau logement ?	Si oui, pourquoi ? - je n'ai plus envie de déménager - ce nouveau logement me satisfait - le quartier me plait - je ne vois pas ce que je pourrais trouver par ailleurs - autres (précisez) Si non, pourquoi ? - je veux changer de quartier - mon logement n'est plus adapté - je veux me rapprocher de ma famille - je veux me rapprocher de mon travail - ma situation financière a changé - autres (précisez)
4.27 Selon vous, tout au long de la période de relogement, qui a participé à cette opération de relogement, en dehors de votre bailleur ? (possibilité de citer plusieurs partenaires/ *institutions/ administrations /associations)*	1. Bailleur uniquement 2. La ville 3. Autres (préciser) : ..... 4. NSP
4.28 Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer le déroulement des relogements des autres familles concernées par ce type d'opération ?	
4.29 Cette opération de relogement fait partie d'un projet urbain à l'échelle de la Ville. Connaissez-vous les autres projets de la Ville ?	
4.30 L'entretien est à présent terminé, souhaitez vous ajouter autre chose concernant votre relogement ?	

Merci pour votre participation !

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ENQUETE DE SATISFACTION POST-RELOGEMENT PARC PRIVE (LOC ET PO)

Tout comme pour les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des programmes de rénovation urbaine, le processus de relogement des ménages issus des quartiers d'habitat privé prévoit une enquête de satisfaction 6 mois environ après l'emménagement de chaque famille dans son nouveau logement.

Pour tenir compte des spécificités des ménages du fait de leur statut d'occupation à l'origine, nous proposons **deux questionnaires distincts :**

- **un pour les ménages qui à l'origine étaient propriétaires occupants,**
- **un pour ceux qui avant l'opération étaient locataires.**

Ils comprennent un tronc commun et des questions spécifiques.

Ces questionnaires prévoient un échange en face à face avec au moins un représentant du ménage pendant une durée de trente minutes à une heure. L'entretien aura lieu sur rendez-vous dans le nouveau logement de la personne interrogée.

Ces questionnaires comprennent quatre phases :

- une présentation générale (directif) qui permet l'identification des occupants et du nouveau logement ; ces éléments sont pré-remplis et vérifiés avec la personne interrogée. La transition avec l'ancien logement et le relogement est introduite par les questions sur l'ancienneté du ménage dans le quartier et la résidence.

- « en amont du relogement » : cette trame introductive a pour objectif de proposer un déroulé chronologique. Il s'agit de replacer le ménage au moment de l'annonce du relogement, de la formulation des souhaits et des visites préliminaires à l'entrée dans le nouveau logement (non directif).

- l'évaluation de la satisfaction est déclinée à trois échelles : logement, résidence, quartier. L'objectif est de mesurer le degré de satisfaction du ménage en général et sur certains critères d'analyse (semi-directif).

- des questions sur la démarche globale d'accompagnement sont posées en fin d'enquête, pour évaluer la connaissance des partenaires, la connaissance et la satisfaction relatives aux offres de services,… ainsi que l'appréciation par les ménages de l'amélioration de leur situation - essayer d'approcher la notion de parcours résidentiel ascendant- (semi-directif).

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

INTRODUCTION

Bonjour,

Comme vous en a informé la chargée de relogement de ……..(opérateur en charge du traitement de l'habitat privé), nous venons vous rencontrer pour évaluer avec vous votre relogement.

Vous avez déménagé il y a environ 6 mois et l'objectif de ce questionnaire est de savoir ce que vous pensez de la manière dont vos souhaits ont été pris en compte, la manière dont on vous a accompagné et comment vous percevez votre nouveau logement, votre nouvel immeuble et votre nouveau quartier.

Nous allons vous poser un certain nombre de questions. Vous pouvez, à tout moment, donner des remarques supplémentaires ou d'autres informations qui ne vous sont pas demandées.

Vos réponses resteront anonymes. Cependant, afin de traiter les résultats nous allons vérifier avec vous quelques éléments sur votre situation.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

1. PRESENTATION GENERALE :

LES OCCUPANTS

1.1 Tranche d'âge de la personne interrogée	1. moins de 20 ans 2. de 21 à 30 ans 3. de 31 à 40 ans 4. de 41 à 50 ans 5. plus de 50 ans
1.2 Position dans la famille (père, mère, fils,…)	
1.3 Composition familiale	1. Monoparentale 2. Couple avec enfants 3. Couple sans enfants 4. Personne seule

LE NOUVEAU LOGEMENT

1.4. Nature du nouveau logement :	**1. Individuel** **2. Collectif** **3. Collectif avec entrée individuelle**
1.5. Commune de relogement :	
1.6 Quartier de relogement *:*	
1.7. Statut :	**1. Locataire parc social** **1.1. Quel bailleur** **2. Locataire parc privé** **3. Accession sociale** **3.1 Quel opérateur** **4. Accession privée** **4.1. Préciser statut vendeur** **5. Location accession (préciser opérateur)** **6. Autres (préciser : foyer…) :**
1.8. Date du relogement (signature du bail ou de l'acte de vente) :	

Consigne :

- les éléments en gras seront remplis avant l'entretien et vérifiés avec l'interrogé
- les éléments en italique avec astérisque ne doivent pas être énoncé directement au ménage mais uniquement pour l'aiguiller au besoin. Il s'agit de questions ouvertes.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

L'ANCIEN LOGEMENT (POUR APERÇU RAPIDE D'EVOLUTION DE SITUATION)

1.14. Depuis quand habitiez-vous dans votre ancien quartier ?	
1.15. Depuis quand habitiez-vous dans votre ancien logement ?	
1.16. Nature de l'ancien logement :	1. Individuel 2. Collectif 3. Collectif avec entrée individuelle
1.17. Statut d'occupation de l'ancien logement :	1. Locataire parc privé 2. Locataire parc social : a. PACT MN b. Gestion PACT MN c. LMH d. Partenord e. Vilogia f. Autres (préciser)
1.18. Typologie de l'ancien logement :	1. T1 2. T2 3. T3 4. T4 5. T5 ou plus
1.19 a Selon vous, quel était l'état de votre ancien logement ?	1. En bon état 2. En état moyen 3. En mauvais état 4. En très mauvais état
1.19 b Nécessitait-il des travaux ? Si oui, lesquels ? *(menuiserie, électricité, isolation, sanitaires…)**	
1.19 c Avez-vous réalisé des travaux par vos propres moyens ? Si oui, lesquels ?	
1.20. a Comment vous sentiez-vous dans ce quartier?	
1.20. b Comment vous sentiez-vous dans ce logement ?	
1.21. Aviez-vous un projet de déménagement ? 1.21.b. Si oui, quel était votre projet *(statut d'occupation, lieu etc…)** ?	
1.22. Aviez-vous déposé une demande de logement locatif social ?	1.22. Oui / Non 1. Si oui, auprès de quel bailleur ? 2. Depuis combien de temps ? 3. Votre dossier était-il actif ? (renouvelé chaque année)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2. EN AMONT DU RELOGEMENT

L'ANNONCE DE L'ACQUISITION PUBLIQUE DU LOGEMENT

2.1. A quel moment et qui vous a annoncé l'acquisition publique de votre ancien logement ? *Détailler à quel moment (préciser trimestre et année), qui et comment, sous quelle forme*	
2.2.a Quelles raisons du rachat du logement vous ont été présentées ?	
2.2.b Précisions :	1. Réhabilitation 2. Démolition 3. Ne sait pas
2.3 Qu'avez-vous ressenti à l'annonce du relogement ?	*« Vous étiez… »* : 1. enthousiaste (c'est une opportunité) 2. impatient (depuis le temps que je voulais partir !) 3. inquiet (comment et où vais-je être relogé) 4. en colère (il n'est pas question de partir) 5. résigné (je suis contraint d'accepter) 6. autre
2.4 Pourquoi ?	

LE RACHAT DU BIEN (UNIQUEMENT POUR LES PO)

2.5.1 Lorsque l'EPF vous a proposé de racheter votre habitation, étiez-vous d'accord pour la vendre ? **2.5 2 La vente s'est-elle finalement faite à l'amiable ou par expropriation ?**	2.5. Oui / Non **Amiable / Expropriation**
En cas de vente à l'amiable	
2.6.1 Avez-vous négocié le prix de rachat de votre bien proposé par l'EPF ?	2.6.1 Oui / Non……
2.6.2 Etes vous satisfaits du déroulement des négociations avec l'EPF ?	2.6 2. 1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
2.6.3. Souhaitiez-vous rester propriétaire ?	2.6.3. Oui / Non
En cas d'expropriation	
2.7 1. Combien de temps a duré la procédure ?	2.7 1. ……
2.7 2. Quelle appréciation faites-vous de l'indemnité qui vous a été versée ?	2.7 2. 1. Bonne 2. Correcte 3. Insuffisante
2.7.3. Souhaitiez-vous rester propriétaire ?	2.7.3. Oui / Non
2.7 4. Le montant de la vente vous a-t-elle permis d'accéder à nouveau à la propriété ?	2.7.4. Oui / Non Remarques ……

Critères d'analyse :
2.1 : mode d'annonce (réunion collective, entretien individuel, autres : préciser) et date.
2.2 : mauvais état du bâtiment, volonté de nous chasser du quartier, projet urbain,…

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LES ENTRETIENS PREALABLES AU RELOGEMENT

La personne chargée du relogement est venue vous rencontrer à domicile pour vous proposer un accompagnement pour votre relogement : 2.5.a. A quel moment cet accompagnement vous a-t-il été proposé ? 2.5.b. Souhaitiez-vous être accompagné pour votre relogement ? 2.5.c. Avez-vous trouvé l'opérateur en charge du parc privé à l'écoute de vos demandes ?	Nom de la personne chargée du relogement …….. 2.5.a. 1. en même temps que la négociation foncière 2. quand l'opérateur en charge du parc privé/ l'EPF a été propriétaire du bien 2.5.b. Oui / Non 2.5.c. Oui / Non Remarques ……
2.6.a. L'opérateur en charge du parc privé vous a-t-il aidé à définir votre projet ? 2.6.b. Sur quels aspects ? *(les éléments déterminants : taille, quartier, proximité famille ou emploi, individuel, accession à la propriété,…)** 2.6.c. En matière de statut d'occupation, que souhaitiez vous ?	2.6.a. Oui / Non 2.6.b. …… …… 2.6.c. 1. Accéder à la propriété 2. Louer un logement privé 3. Obtenir un logement social 4. Autre
2.7. a Qu'est ce qui était le plus important pour vous dans vos souhaits de relogements *(les éléments déterminants : taille, quartier, proximité famille ou emploi, individuel, accession à la propriété, loyer…) ?* 2.7 b Aujourd'hui, avez-vous évolué dans vos souhaits ?	2.7.a …… …… …… …… 2.7.b
2.8 Les propositions de logement qui vous ont été faites ont-elles tenu compte vos souhaits?	2.8. Oui / Non Remarques …… …… ……

LES VISITES ET LA GESTION TRANSITOIRE DU RELOGEMENT

2.9 Comment avez-vous trouvé votre logement ?	1. Par vous-même 2. Par l'opérateur en charge du parc privé 3. Autre : préciser …
2.10 Combien de logements vous a-t-on proposés ?	
2.11 Combien de logements avez-vous visités ?	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2.12 Pourquoi aviez-vous refusé ces précédents logements ?	
2.13.a Vos souhaits ont-ils évolué : - par rapport au quartier, au type de logement,… ? - par rapport au coût ? - par rapport à la taille du logement ? - au statut d'occupation ? 2.13.b A votre avis pourquoi ?	*Critères subjectifs* *Critères objectifs : financiers, sur ou sous occupation, pas de patrimoine correspondant aux souhaits, …**
2.14.a Si vous souhaitiez accéder à la propriété, avez-vous du renoncer à certains aspects de votre projet pour pouvoir le concrétiser ? 2.14.b Si oui, lesquels ? *Localisation (commune / quartier)* *Type de produit (individuel / collectif / neuf / ancien)* *Typologie, surface ….**	2.14.a 1.oui 2.non 2.14.b Si oui, lesquels ? ……
2.15 Entre le moment où l'on vous a annoncé que vous deviez déménager et le déménagement, comment le temps vous a-t-il semblé … ?	1. très rapide 2. rapide 3. long 4. très long
2.16 a Après le départ des premières familles, avez-vous connu des problèmes particuliers dans votre immeuble / courée / secteur ?	1. Oui 2. Non
2.16 b Si oui, de quels types ? *(insécurité dans l'immeuble, squats, mauvais entretien,…)**	
2.16 c- Avez-vous pu alerter quelqu'un, qui ?	
2.16 d- Et le problème a-t-il été réglé ?	

3. EVALUATION DE LA SATISFACTION QUANT AU LOGEMENT, A LA RESIDENCE ET AU QUARTIER

LA SITUATION ACTUELLE

Le logement :
Préciser en premier lieu les situations de sous/sur-occupation et leur résolution par le relogement

3.1. Quelle était la typologie et la surface de votre ancien logement :	Typologie :…… Surface :…… Sur/Sous Occupation :……
3.2 Quelle est la typologie et la surface de votre logement actuel :	Typologie :…… Surface :…… Sur/Sous Occupation :……

SATISFACTION GENERALE

3.3 Etes-vous satisfait de votre nouveau logement ? Nb : Evaluer après échange avec les ménages leur satisfaction par rapport au logement sur une échelle de 1 (pas du tout satisfait) à 4 (très satisfait).	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.4.a Quels sont les avantages/points forts de votre nouveau logement?	
3.4.b Quels sont les inconvénients/points faibles de votre nouveau logement?	

Critères d'analyse non exhaustifs :
La morphologie et la taille du logement, le nombre de pièces et leur disposition, la situation dans l'immeuble *(nombre d'étages, ensoleillement, vue,…),* statut d'occupation *(souhaitait accéder à la propriété et n'a pas pu, souhaitait un logement social et n'en a pas obtenu,…),* état général du logement,…

3.5.a Plus spécifiquement en termes de confort, que pensez-vous de votre nouveau logement ?	
3.5.b. Que pensez-vous de votre ancien logement ?	
3.5.c. Par rapport à votre ancien logement, trouvez-vous qu'il est plus ou moins confortable?	1. Plus confortable 2. Moins confortable 3. Pareil 4. Ne sait pas

Critères d'analyse :
Sanitaires, chauffage, isolation, étanchéité/humidité, sécurité de l'installation électrique.

ACCUEIL DE FAMILLE/AMIS DANS LE LOGEMENT

3.6 Par rapport à votre ancien logement, trouvez-vous plus ou moins facile de recevoir des amis ou de la famille chez vous ?	1. Plus facile 2. Moins facile 3. Pareil 4. Ne sait pas

LES TRAVAUX ET LE DEMENAGEMENT

Pour les locataires (parc privé ou social)	
3.7.a Avant votre arrivée dans ce logement, des travaux ont-ils été réalisés par le bailleur ?	3.7.a. Oui / Non
3.7.b. Si oui, de quel type ?	3.7.b……
3.7.c Qu'en pensez-vous ?	3.7.c 1.Très satisfaisant 2.Assez satisfaisant 3.Peu satisfaisant 4.Pas du tout satisfaisant 5.NSP

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

3.7.d. Pourquoi ?	3.7.d ……
3.8.a. A votre arrivée dans ce logement, avez-vous réalisé des travaux ? 3.8.b.Si oui, de quel type? 3.8.c. Avez-vous rencontré des problèmes pour les réaliser ? 3.8.d Aviez-vous besoin d'aide ?	3.8.a Oui/Non 3.8.b…… 3.8.c Oui/Non 3.8.d 1. aide bénévole de la famille et des amis 2. appel à des professionnels 3. pas besoin d'aide 4. besoin d'aide mais n'en a pas trouvé. Précisions : ……
3.9 **Pour les locataires**, le bailleur vous a-t-il aidé pour la réalisation de ces travaux (fourniture ou remboursement de matériel ou des bons d'achat pour du matériel …) ?	
3.9 **Pour les propriétaires,** si le logement nécessitait des travaux, avez-vous eu : - une aide financière : - une aide administrative et technique	Oui/Non Si oui : laquelle : …… Oui/Non Si oui : par qui : …… (OPAH)
3.10.a Avez-vous été satisfait de la qualité de la prestation de l'entreprise qui a pris en charge votre déménagement?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.10 b Pourquoi ?	
3.11.a Si vous avez réalisé le déménagement par vos propres moyens. Pour quelles raisons avez-vous fait ce choix ?	
3.11 b Etes vous satisfait de la prise en charge des frais liés au déménagement (déménagement lui-même, ouverture de compteurs, changements d'adresse …) ?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.12 Avez-vous bénéficié d'une aide pour acheter de nouveaux meubles ?	

COUT DU LOGEMENT

3.13 Quel était le montant du loyer ? les charges ?	
3.14 Quel est le montant du loyer / du remboursement d'emprunt de votre nouveau logement ? les charges ? *Détailler les charges réelles (notamment pour les relogements avec charges individuelles)*	

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

COUT DU LOGEMENT (ANCIENS PO)

3.13 Quel était le montant du remboursement d'emprunt de votre ancien logement ? **les charges** *(reprendre taxe foncière, eau, chauffage)***?** **Les frais liés à la réalisation des travaux** *(si oui, lesquels – année, nature, montant)*	
3.14 Quel est le montant du loyer / du remboursement d'emprunt de votre nouveau logement ? les charges ? *Détailler les charges réelles (notamment pour les relogements avec charges individuelles)*	

EVOLUTION DU TAUX D'EFFORT

Charges : individuelles / collectives

3.15. a Votre logement vous coûte-t-il plus ou moins cher que le précédent?	1. beaucoup plus cher 2. plus cher 3. pas de changement 4. moins cher 5. beaucoup moins cher 6. NSP
3.15.b Pourquoi ?	
3.16 **Si il y a eu une hausse,** vous parait-elle justifiée ?	
3.17.a Depuis votre déménagement avez vous d'autres frais supplémentaires en lien avec le déménagement *(transports, frais scolaires,…*)* ?	Oui/Non
3.17.b De quels types ?	

MONTAGE FINANCIER POUR LES MENAGES DEVENUS PO

3.18.a Le prix d'acquisition de l'EPF a-t-il été suffisant pour racheter un bien ?	Oui/Non
3.18.b Comment avez-vous financé la réalisation de ce nouvel achat ? *(plusieurs réponses possibles)*	1. Prix de rachat de l'EPF 2. Emprunt 3. Apport personnel 4. Achat d'un bien via l'opérateur en charge du parc privé 5. Autres : ……

RELATIONS DE VOISINAGE

3.18 Connaissez-vous vos voisins ?	1, oui 2, non
3.19 Quelles sont vos relations avec les voisins que vous connaissez ?	1, bonjour/au revoir 2, on discute quelques minutes 3, on se rend des services (garde d'enfants, prêter de la farine, courrier,…) 4, on se connaît bien, on s'invite l'un l'autre 5, relations conflictuelles
3.20 Avant de déménager, connaissiez-vous vos voisins ?	1, oui 2, non

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

3.21 Quelles étaient vos relations avec eux ?	1, bonjour/au revoir 2, on discutait quelques minutes 3, on se rendait des services (garde d'enfants, prêter du sel, courrier,…) 4, on se connaît bien, on s'invite l'un l'autre 5, relations conflictuelles

Remarques :

……

La résidence (pour les ménages relogés en collectif dans le parc social ou privé) :

SATISFACTION GENERALE (QUESTIONS A POSER AUX MENAGES RELOGES EN COLLECTIF)

3.22 Etes-vous satisfait de votre nouveau logement ? *Nb : Evaluer après échange avec les locataires leur satisfaction par rapport au logement sur une échelle de 1 (pas du tout satisfait) à 4 (très satisfait). **	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
3.23 Quels sont les avantages/points forts de votre nouvelle résidence ?	
3.24 Quels sont les inconvénients/points faibles de votre nouvelle résidence ?	

Critères d'analyse :

1. l'entretien
2. l'entrée de la résidence
3. l'ascenseur
4. stationnement
5. espaces verts
6. autres : préciser

QUALITE RESIDENTIELLE

3.25 Votre nouvel immeuble / courée / les alentours de votre logement (pour individuel) vous semble-t-il mieux/moins bien entretenu que là où vous habitiez avant?	1, Beaucoup mieux 2, Mieux 3, Moins bien 4, Beaucoup moins bien 5. Pas de changement
3.26 a. Vous sentez-vous plus/moins en sécurité que là où vous habitiez avant?	1, Beaucoup plus en sécurité 2, Plus en sécurité 3, Moins en sécurité 4, Beaucoup moins en sécurité 5. Pas de changement
3.26 b. Pourquoi?	

SERVICES BAILLEUR (QUESTIONS A POSER AUX MENAGES RELOGES EN LOCATIF SOCIAL)

Nom du Bailleur :

3.27. a. Avec quels services/personnes de ……..… ***(nom du bailleur)*** avez-vous été en contact depuis votre déménagement ?	*(Faire préciser : surveillant, chargé de clientèle…)*
3.27 b Pour quelles raisons ?	

Remarques :

……

LE QUARTIER

Ménage relogé dans le même quartier

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

3.28 Etes-vous satisfait de votre nouvelle localisation dans le quartier ?	1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Très satisfait
3.29 Pourquoi ?	
3.30 Avez-vous été obligé de changer certaines de vos habitudes depuis votre relogement ?	1. Oui 2. Non
3.31 Si oui, lesquelles ?	1. Transport en commun 2. Commerces 3. Services : école, centre social, … 4. Autres : *préciser*

Ménage relogé dans un nouveau quartier ou dans une nouvelle ville
Question à adapter par l'enquêteur en préalable de l'entretien

SATISFACTION GENERALE

3.32 Etes-vous satisfait de votre *nouveau quartier / nouvelle ville* ?	1. Pas du tout satisfait 2. Pas très satisfait 3. Satisfait 4. Très satisfait
3.33 Connaissiez-vous ce quartier avant de venir y habiter ?	1. Oui, pourquoi ? 2. Un peu, pourquoi ? 3. Non.
3.34 Le connaissez-vous aujourd'hui ?	1. Oui 2. Un peu 3. Non, pourquoi ?
3.35 Quels sont les avantages/points forts de votre nouveau quartier ?	
3.36 Quels sont les inconvénients/points faibles de votre nouveau quartier ?	

Critères d'analyse :
1. la sécurité
2. les services
3. l'accueil
4. les transports
5. les commerces
6. autres : préciser

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

SERVICES ET ACTIVITES

3.37 Dans ce nouveau quartier, quels sont les lieux que vous connaissez ?	1. des lieux administratifs ? *Citer des exemples : mairie de quartier, Poste, PMI,…* 2. les écoles, collèges du quartier? 3. les magasins ? *4.* les espaces de loisirs ? *Citer des exemples (maison de quartier, centre de loisirs, parc,…)*
3.38.a Comment vous déplaciez-vous depuis votre ancien logement?	1. Voiture 2. Deux-roues motorisées 3. Vélo 4. Transports en Commun Transpole (métro/bus) 5. Trains SNCF 6. Véhicule de glisse (rollers, skate, trottinette) 7. Autre. Préciser :……

3.38.b Quel moyen de locomotion utilisiez vous pour quel objet de déplacement ?

Moyen de locomotion pour :	**Loisirs**	**Courses alimentaires**	**Famille - Amis**	**Courses Administratives**	**Travail / Etudes**
Voiture					
Deux roues motorisées					
Vélo					
TC Transpole (bus, métro)					
Trains SNCF					
Véhicule de glisse **(rollers, skate, trottinette)**					
Autres cas					

3.38.c Comment vous déplacez-vous désormais?	1. Voiture 2. Deux-roues motorisées 3. Vélo 4. Transports en Commun Transpole (métro/bus) 5. Trains SNCF 6. Véhicule de glisse (rollers, skate, trottinette) 7. Autre. Préciser :……

3.38.d Quel moyen de locomotion utilisez vous pour quel objet de déplacement ?

Moyen de locomotion pour :	**Loisirs**	**Courses alimentaires**	**Famille - Amis**	**Courses Administratives**	**Travail / Etudes**
Voiture					
Deux roues motorisées					
Vélo					
TC Transpole (bus, métro)					
Trains SNCF					

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Véhicule de glisse **(rollers, skate, trottinette)**					
Autres cas					

3.38.e Par rapport à votre ancien logement, est-il plus/moins facile de vous déplacer ?	1. plus facile 2. moins facile 3. pareil
3.38.f Pourquoi ?	
3.39 Votre nouveau logement, est-il mieux situé que le précédent ? Pourquoi ?	1. oui 2. non 3. pareil Pour aller au travail ? Pour votre vie quotidienne ? Pour vos enfants pour aller à l'école ?
3.40 Vos enfants ont-ils ou vont-ils changer d'école en raison de votre déménagement? Pourquoi ?	1. oui 2. non 3. Sans Objet
3.41 Suite au déménagement, vous ou vos enfants avez-vous arrêté certaines activités? Pourquoi ?	1. oui 2. non 3. Sans Objet 1. Coût 2. Distance 3. Autres : préciser……..
3.42 Suite au déménagement, vous ou vos enfants avez-vous découvert de nouvelles activités? Pourquoi ? Comment ?	1. oui 2. non 3. Sans Objet
3.43 Si oui, lesquelles	
3.44. Où ?	

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ACCUEIL DE FAMILLE/AMIS DANS LE QUARTIER

3.45 Par rapport à votre ancien quartier, est-il plus/moins facile de voir vos amis, votre famille?	1. Beaucoup moins facile 2. Moins facile 3. Pareil 4. Plus facile 5. Beaucoup plus facile
3.46 Pourquoi ?	
3.47 Est-ce que vous retournez dans votre ancien quartier?	1, jamais 2, de temps en temps 3, souvent
3.48 Pourquoi ?	

Remarques :
……
……
……

4. L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT :

4.1 Les personnes de l'opérateur en charge du parc privé ont assuré un suivi de votre relogement. Etes-vous satisfait de ce suivi ?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
4.2 Pourquoi ?	
4.3 Quels sont les autres interlocuteurs qui sont intervenus dans votre relogement ? *Leur nom ?**	*Le nom se rapportera à une liste qui sera fournie au BE, pour identifier l'institution, le service, l'association…*
4.4 Quels rôles ont-ils joué ?	

ES INFORMATIONS SUR LE RELOGEMENT

4.5 Au moment de votre déménagement, vous a-t-on donné des informations (*sur le quartier, sur la consommation d'énergie,…*) ?	
4.6 Aviez-vous eu des informations sur la manière dont allait être organisé le déménagement ?	
4.7 Sous quelle forme ?	
4.8 Cela vous a-t-il semblé utile ? Certaines informations vous ont-elles manquées ?	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LES DEMANDES EN ACCOMPAGNEMENT

4.9 Lors de l'entretien avec l'opérateur en charge du parc privé *(préalable au relogement*), vous a-t-on expliqué que la ville et ses partenaires pouvaient vous proposer un accompagnement dans différents domaines : social, insertion,…?	1. Oui 2. Non
4.10.a Tout au long de l'opération de relogement, vous a-t-on proposé, à vous ou à un membre de votre famille, une aide sur des thèmes particuliers (par exemple la recherche d'emploi, l'énergie, trouver une école,…)?	1. Oui 2. Non
4.10.b Qui ? sous quelle forme ?	
4.10.c Si la réponse est négative, auriez-vous eu besoin d'une aide, de quel type, pourquoi ?	

Remarques :
……
……

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET L'APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

4.11.a Avant le relogement étiez-vous déjà suivi par un organisme, une structure (insertion, social, …) ?	1. Oui 2. Non
4.11.b Laquelle ?	
4.12 Lors des différentes rencontres, vous a-t-on proposé un accompagnement ou un suivi ?	1. Oui 2. Non, passer à la question 4.17
4.13 Si oui, de quel type ?	
4.13 bis. Quel organisme ou structure vous a contacté?	
4.14 Pensez-vous que ce suivi vous a été utile ?	1. Oui 2. Non
4.15 Si oui, dans quelles mesures ? (Citez les mesures concrètes apportées par cette aide)	
4.16 Etes vous toujours suivi par cette structure ?	1. Oui 2. Non
4.17 Souhaiteriez un (autre) accompagnement ?	1. Oui 2. Non
4.18 De quel type ?	

Pour les ménages ayant connu un relogement temporaire ou un double relogement

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Questions à poser si le ménage a été relogé d'urgence dans un premier temps puis relogé ensuite :

4.19.a Etes vous satisfait d'avoir été relogé, même si vous avez dû être relogé d'urgence dans un premier temps et donc déménager deux fois ?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
4.19.b Préciser les motifs d'insatisfaction	
4.19.c Combien de temps s'est-il passé entre les 2 déménagements ?	

Questions à poser si le ménage a été relogé temporairement en attente du neuf :

4.20.a Etes vous satisfait d'avoir été relogé dans un logement neuf, même s'il a fallu attendre et déménager deux fois ?	1. pas du tout satisfait 2. pas très satisfait 3. satisfait 4. très satisfait
4.20.b Préciser les motifs d'insatisfaction	
4.20.c Combien de temps s'est-il passé entre les 2 déménagements ?	

APPRECIATION GLOBALE

4.21 Pensez-vous que votre situation s'est améliorée depuis votre relogement ? (*par rapport à votre qualité de vie et à votre niveau de vie)**	1. très nettement améliorée 2. améliorée 3. dégradée 4. pas de changement
4.22 Selon vous, tout au long de la période de relogement, quels autres acteurs ont contribué cette opération de relogement ? (*possibilité de citer plusieurs partenaires/ institutions/ administrations/ associations*)	
4.23 Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer à l'avenir les relogements des autres familles concernées par ce type d'opération ?	
4.24 Cette opération de relogement fait partie d'un projet urbain à l'échelle de la métropole lilloise. Connaissez-vous les projets sur votre ancien quartier ? Connaissez-vous les projets sur votre nouveau quartier ?	
4.25 L'entretien est à présent terminé, souhaitez vous ajouter autre chose concernant votre relogement ?	

Merci pour votre participation

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 5

BAREME DEPARTEMENTAL APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2015 : CHARGES LOCATIVES MENSUELLES

Composition Familiale	Charges Collectives	Eau	Électricité	Gaz	Chauffage	Téléphone	Assurance Habitation	TOTAL Charges locatives
I	43	16	30	31	42	15	13	190
I+1	48	26	38	35	46	15	13	221
I+2	53	38	42	42	50	15	17	257
I+3	58	48	48	53	53	15	21	296
I+4	63	62	55	65	56	15	21	337
I+5	68	74	61	76	59	15	26	379
I+6	73	84	68	87	62	15	26	415
I+7	78	96	75	98	64	15	26	452
I+8	83	110	81	109	67	15	26	491
I+9	88	120	88	121	70	15	26	528
I+10	93	132	94	132	73	15	26	565
	+ 4 €/pers. en +	+ 10 €/pers. en +	+ 5 €/pers. en +	+ 8 €/pers. en +	+ 2 €/pers. en +			+ 29 €/pers. en +
M	43	26	38	35	46	15	13	216
M+1	48	38	42	42	50	15	13	248
M+2	53	48	48	53	53	15	17	287
M+3	58	62	55	65	56	15	21	332
M+4	63	74	61	76	59	15	21	369
M+5	68	84	68	87	62	15	26	410
M+6	73	96	75	98	64	15	26	447
M+7	78	110	81	109	67	15	26	486
M+8	83	120	88	121	70	15	26	523
M+9	88	132	94	132	73	15	26	560
M+10	93	145	101	143	76	15	26	599
	+ 4 €/pers. en +	+ 10 €/pers. en +	+ 5 €/pers. en +	+ 8 €/pers. en +	+ 2 €/pers. en +			+ 29 €/pers. en +

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 6

LE TABLEAU DE SUIVI DU RELOGEMENT

IDENTIFIANT DU MENAGE		SITUATION DU MENAGE										SITUATION DU MENAGE DANS LE LOGEMENT INITIAL														
Code anonyme	Nom de famille	Adresse	Nombre d'occupants	Situation familiale	dont nombre d'enfants	dont nombre d'hébergés	Date de naissance du chef de ménage	Date de naissance du conjoint	Situation prof. du chef de ménage	Situation prof. du conjoint	Date de signature du bail	Typologie	Surface reelle initiale	Ressources mensuelles	Nature des ressources mensuelles	Plafond PLUS	RFR-2 ou RFR=2	Annee n-2	Loyer initial	Charges quittancées initiales	APL initiale	Loyer résiduel initial	Total des dépenses obligatoires mensuelles initial	Taux d'effort initial	Reste à vivre initial

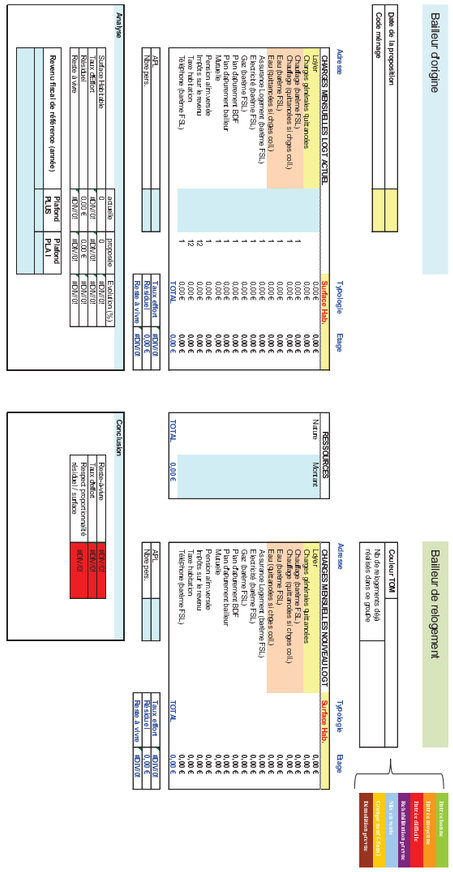
SOUHAITS						PROPOSITION EN COURS OU SITUATION APRES RELOGEMENT																		
Statut souhaité	Morphologie du (des) logement(s) souhaité(s)	Type(s) souhaité(s)	Ville(s) souhaitée(s)	Quartier(s) souhaité(s)	Précision	N° et date de proposition	Statut final	si LS, nom du bailleur social	Morphologie du logement final	Type final	Ville finale	Adresse finale	Surface nelle	Loyer	Charges quittancées	Forfaits chauffage et eau si individuels	APL	Loyer résiduel	Total des dépenses obligatoires mensuelles	Taux d'effort	Reste à vivre	DERNIERES OBSERVATIONS FAITES LORS D'UN GROUPE DE TRAVAIL RELOGEMENT

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 7

FICHES DE SIMULATION DES PROPOSITIONS



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 9

MODELE COURRIER TYPE POUR LES RELOGEMENTS TEMPORAIRES

Madame/Monsieur .....
.....
.....

Lieu, le date

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le logement .....de la résidence ..... vous est attribué à compter du.....

Le loyer de ce logement s'élève à .....€ charges comprises.

Ce relogement temporaire est rendu nécessaire par la démolition ou réhabilitation de votre immeuble / maison dans le cadre du projet de rénovation urbaine de .....

Par la suite, sous réserve de non modification de votre situation et dans le respect de vos souhaits, de vos besoins et de vos capacités financières au moment de cette nouvelle proposition, je m'engage à ce qu'un logement neuf de la(/des) résidence(s)..... (ou)....., localisée(s) dans le quartier..... vous soit proposé, une fois sa construction terminée.

Cette construction devrait être achevée dans un délai de..... sous réserve d'éventuels retards liés aux travaux. Vous serez en ce cas tenu informé.

Si vous l'acceptez, cette proposition fera ensuite l'objet d'un examen par la commission d'attribution des logements.

Le niveau de loyer prévisionnel de ce logement de ... pièces, comprenant un chauffage collectif / individuel s'élèverait à .....€. La provision pour charges est actuellement estimée à .....€.

Signature : bailleur

Madame / Monsieur ..... reconnaît avoir pris connaissance et accepté la proposition figurant ci-dessus et s'engage à informer le bailleur de toute modification de sa situation ou de ses souhaits.

Lu et approuvé, le ..../ ... / 20....

Signature :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

ANNEXE 10

LE TABLEAU DE SUIVI DES MUTATIONS HORS ANRU

				AVANT REHABILITATION										
IDENTIFIANT	PRESENTS AVANT REHAB OUI/NON	SUR-OCCUPATION	NOM	TYPE	ADRESSE	SURFACE	LOYER	CHARGES	APL	REVENUS MENSUELS	RESTE A CHARGE	NB PERSONNES	TAUX EFFORT	RESTE A VIVRE

APRES REHABILITATION							RELOGEMENT HORS RESIDENCE								Remarques Orientations Actions
SURFACE	LOYER	CHARGES	APL	RESTE A CHARGE	TAUX EFFORT	RESTE A VIVRE	NOUVELLE ADRESSE	TYPE	SURFACE	LOYER	CHARGES	APL	RESTE A CHARGE	TAUX EFFORT	RESTE A VIVRE	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

CONVENTION D'APPLICATION DES RELOGEMENTS

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN LIONDERIE - TROIS BAUDETS - HAUTS-CHAMPS/LONGCHAMP -TROIS FERMES

PREAMBULE

La charte métropolitaine de relogement votée au conseil communautaire du 14 octobre 2016 a pour objet de garantir aux ménages des conditions de relogement respectant leurs droits et les objectifs de parcours résidentiels. Elle présente le partenariat mis en œuvre et fixe dans le détail les différents niveaux d'engagement de chacun des partenaires. Cette charte prévoit une déclinaison locale sous la forme d'une convention d'application.

La charte s'inscrit dans le respect de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale ainsi que dans le respect du règlement général de l'ANRU en vigueur à la date de signature de la charte. Elle constitue une annexe de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territoriale (CIET).

La convention d'application rappellera la stratégie de relogement fondée par le projet de rénovation urbaine et en particulier :
- l'objectif d'un parcours résidentiel positif pour les ménages prenant en compte leurs besoins et leurs capacités financières, et respectant les engagements des relogements, maîtrise des restes à charges selon les plafonds de ressources des ménages à reloger (groupe suivi relogement)
- l'objectif d'une meilleure diversité urbaine et sociale, en recherchant toutes les solutions de mixité et en veillant aux équilibres de peuplement et aux impacts sur les quartiers d'accueil et de départ (groupe peuplement)
- l'objectif de réinscrire les ménages en difficultés sociales dans une dynamique d'insertion; les entretiens nécessaires à la définition du projet de relogement constituant l'occasion de repérer des difficultés particulières et d'orienter les personnes vers les dispositifs d'insertion adéquats via une offre de service sociale adaptée (Groupe ressource Logement).

La charte partenariale de relogement a vocation à être cosignée par l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le processus de relogement en fonction du contexte local : collectivités dont le porteur de projet, bailleurs, État, mais aussi la MEL, AR-Habitat, le Conseil départemental, la CAF, …

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LES PRINCIPES DE RELOGEMENTS

La concertation avec les ménages

La qualité du relogement est étroitement liée à la concertation menée avec les ménages concernés ou leurs représentants. L'information, la transparence sur les modalités sont indispensables pour maintenir une relation de confiance et instaurer un dialogue constructif avec le ménage autour de son projet logement

En cas de démolition, la loi impose au bailleur de mener une concertation avec les locataires qui prévoit d'aborder les conditions de relogement et les garanties qui leur seront apportées.

La convention partenariale de relogement sera affichée dans la Maison du projet et portée à connaissance du grand public.
Les conditions de prise en charge du relogement pour les ménages seront également affichées, notamment :

- les ménages concernés par le relogement
- les propositions qui seront faites aux ménages : combien, à quel niveau d'engagement en terme de confort et d'entretien, de prise en compte des souhaits des locataires, les conditions financières ;
- mais aussi niveau de prise en charge du déménagement, des frais d'installation, des travaux exceptionnels, modalités d'application des éventuelles augmentations de loyer…
- les modalités de transferts de dépôt de garantie ;
- l'assistance spécifique qui sera apportée à certaines populations (personnes âgées, handicapées, isolées….

Les ménages concernés (Extrait de la Charte métropolitaine)

Les ménages concernés sont ceux qui seront relogés dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, dans les cas suivants :
- démolitions en habitat social ou privé,
- réhabilitations et/ou restructurations lourdes en milieu inoccupé (qui nécessitent, un relogement, même temporaire).

Les ménages titulaires de baux, ainsi que l'ensemble des occupants des logements concernés ont « droit au relogement ».

Ce droit concerne les occupants titulaires des baux dans le parc locatif social, leurs ascendants ou descendants relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 8 mois dans le logement : quittance de loyer, facture de téléphone…) et constatées au moment de l'établissement de l'état d'occupation.

Le principe de la priorité des relogements dans les propositions d'attributions.

Déclinaison concrète des modalités locales de l'accès des ménages à un parcours résidentiel positif et à la maîtrise des équilibres de peuplement, les règles pour les propositions d'attributions faites aux ménages concernés et les modalités de coopération, notamment dans le cas de solidarité inter-bailleurs, sont abordées dans la Charte métropolitaine de relogement.

Les contingents bailleurs, MEL et Action Logement pourront être mobilisés afin de faciliter cette priorité de traitement de la demande.

L'entente inter bailleurs et intercommunale

Le bailleur Vilogia, unique bailleur social concerné par les démolitions s'engage à mobiliser l'ensemble de son parc afin de faciliter les relogements.

Selon les possibilités et accords avec les autres territoires métropolitains, une mobilisation de l'ensemble des bailleurs de la métropole est possible mais en respectant les objectifs d'équilibre territorial des autres secteurs de la métropole déjà fragilisés par le poids existant du parc social.

Ainsi les objectifs de relogement par organisme de logement social pourront être définis de manière partenariale, lors du démarrage de chaque opération, sur la base des besoins en relogement estimés. La répartition entre bailleurs prendra en compte le patrimoine social existant et à venir et le nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

Le bailleur d'origine et le bailleur relogeur travailleront en toute transparence et dans l'objectif partagé de favoriser le parcours résidentiel de la famille.

Le groupe de suivi Relogement peut également présenter la situation de familles particulièrement fragiles à des opérateurs sociaux (type SOLIHA).

Le chargé de relogement fera le lien entre les deux bailleurs et la famille.

L'AR-Habitat, la MEL et l'Etat seront partie prenante de cette démarche, notamment afin d'appuyer la Ville de HEM et aider à ces relogements inter bailleurs.

La démarche intercommunale est quant à elle, pilotée et appuyée par la MEL, afin de faciliter le travail en intercommunal, tout en s'inscrivant dans le cadre posé par la CIET. Des solutions devront être trouvées sous le pilotage stratégique et opérationnel de la MEL (via le GTRM), depuis la recherche d'un logement adapté jusqu'à l'appui des dossiers lors de leur passage en Commission d'Attribution des Logements.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les relogements

Les relogements sont à la croisée d'objectifs opérationnels et stratégiques. En effet, il s'agit de garantir aux ménages un relogement de qualité adapté à leurs besoins et leurs souhaits, et intervenant dans le temps du projet, tout en répondant aux objectifs stratégiques locaux et métropolitains en matière de peuplement et de mixité sociale.

Le diagnostic préalable devra permettre de définir une orientation relogement pour chaque ménage, dans l'optique d'un parcours résidentiel ascendant choisi. Par ailleurs, pour répondre aux objectifs de diversification de l'habitat et du peuplement, l'offre de relogement se fera hors des secteurs concernés, sauf exception.

Le bailleur Vilogia et la Ville de Hem ont lancé un vaste chantier de vente du patrimoine social. L'accession sociale telle qu'elle est proposée à Hem permet réellement à des ménages modestes d'accéder à la propriété. Une évaluation systématique des capacités des ménages à monter un projet d'accession sociale devra être réalisée au cours des entretiens de relogements. Si un tel projet est possible, et si les ménages concernés le souhaitent, les programmes d'accession sociale en œuvre sur la Ville de Hem devront leur être proposés.
Une solution d'attente (relogement le temps de livrer les logements en accession ou de constituer une épargne) sera éventuellement mise en œuvre.
Le bailleur communiquera sur ses programmes de vente en cours ou à venir.

Les moyens d'accompagnement social dans le cadre du relogement et l'articulation avec les autres acteurs sociaux

Au-delà de l'accompagnement mis en œuvre par l'équipe opérationnelle de relogement pour organiser les relogements, des moyens d'accompagnement social plus spécifiques peuvent être mobilisés via le groupe ressource logement qui a été mis en place lors du projet de rénovation urbaine (PRU 1)
Cet accompagnement social a pour objectif d'apporter une aide renforcée à des familles en difficultés face au relogement (familles nombreuses, ménages endettés, nécessité d'un logement adapté, poursuite d'un accompagnement après relogement pour assurer une bonne intégration dans un nouveau quartier ou voisinage…).
Les acteurs sociaux de ce groupe assure les articulations avec les autres dispositifs de droit commun et services afin de traiter les problèmes sociaux qui sont repérés mais qui ne relèveraient pas de l'accompagnement social lié au relogement (par exemple : problèmes de santé, d'emploi, de maltraitance, …).

La gestion urbaine de proximité

Le maintien de la qualité du cadre de vie et de l'entretien courant pendant la période d'attente de la démolition, tout au long du processus de relogement est un objectif du bailleur et la collectivité.

L'objectif est :

- de maintenir un cadre de vie acceptable le temps de l'opération de relogement ; une vigilance particulière sera portée au fonctionnement technique et à l'entretien du bâtiment qui devront être assurés tout au long de l'opération
- de partager les problématiques liées au cadre de vie de manière collégiale afin que toutes les solutions puissent être envisagées qu'elles soient techniques ou sociales
- d'organiser des temps de sensibilisation ou d'animation spécifiques en fonction des problématiques relevées

Le retour d'expérience des précédentes opérations de relogement nous indique que le mitage des entrées est un facteur fort de fragilisation environnementale pour les habitants qui accentue le sentiment d'insécurité en générant des espaces propices aux usages déviants. Le bailleur mettra en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à la sécurisation des logements, entrées et étages vacants (par exemple murage des étages libérés, pose systématique de sitex…).

Pour chaque opération de relogement, la stratégie de communication proposée par la Ville et le bailleur proposera des actions s'adressant au voisinage (démarche en cours, sécurité du site, maintien des services, chantier de démolition…) pour la tranquillité du quartier durant ces phases de préparation aux démolitions.

Les associations partenaires de la Ville, le conseil citoyen ou autres, dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain peuvent également accompagner toutes ces dynamiques de relogements et de transition par l'intermédiaire de projets de rencontres festives, d'atelier mémoire, actions de témoignage, ou autres actions de valorisation de la vie des habitants dans les quartiers.

De plus, le bailleur et la Ville, à l'instar de ce qui a été fait lors du PRU 1, utiliseront des supports écrits spécifiques et nominatifs afin d'informer de manière privilégiée les locataires.

La Maison du Projet qui sera installée dans le site de la Maison du foot informera les habitants des démarches de relogement. Des permanences de professionnels et un cahier de doléances seront mis à disposition.
La résidence vouée à déconstruction ou restructuration faisant partie intégrante d'un ensemble urbain (quartier ou secteur), les habitants seront informés de l'avancée de l'opération en cours. En outre, cela permet de préparer les locataires des résidences voisines prochainement vouées à démolition ou restructuration, et les rassurer quant au déroulement de leur propre relogement.
Concrètement, les partenaires mobiliseront leurs supports d'information existants (articles dans les journaux de la Ville de Hem et ceux des bailleurs).
Des points presse (lancement et bilan de chaque opération par exemple) pourront être organisés. A cet effet, les partenaires pourront rédiger un dossier de presse décrivant les éléments suivants : procédure type de relogement, démarche d'accompagnement social, point sur le déroulement des opérations en cours.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les engagements des partenaires ont pour objectif de concrétiser les objectifs de qualité des relogements et d'équilibre de peuplement A l'échelle locale principalement, mais ils s'inscrivent dans le débat plus large des politiques métropolitaines de l'habitat et en particulier le repositionnement de l'offre nouvelle et les équilibres des quartiers d'accueil

Ainsi, les bailleurs sociaux restent les maîtres d'ouvrage opérationnels des opérations de relogement mais la mobilisation des partenaires est indispensable pour la conduite et l'atteinte des objectifs.

La Ville de Hem et le bailleur mèneront les démarches opérationnelles de relogement, l'Etat et la MEL apporteront éventuellement leur concours aux relogements notamment hors territoire de Hem et participeront aux analyses de peuplement sur la commune.

La MEL aura en charge le suivi de la démarche de relogement, comprenant l'élaboration de la base de données relogement à partir des entretiens domiciliaires réalisés par le bailleur, l'ingénierie et l'appui méthodologique en phase de relogement, la réalisation des bilans relogement, de l'accompagnement des ménages au relogement (bilan quantitatif et qualitatif de l'accompagnement des ménages au relogement, hors bilan de l'action sociale individuelle auprès des ménages) et des enquêtes de satisfaction post-relogement (réalisées six mois après relogement par un bureau d'études mandaté par la MEL).

De même, l'engagement des acteurs sociaux tels que le conseil départemental, le CCAS, la CAF, les associations contribuera à l'objectif de qualité de l'accompagnement des relogements.

Les engagements des partenaires sont à la fois individuels et collectifs, collectifs pour l'application des principes définis par la Convention afin que la démarche soit fédératrice dans son objectif d'assurer la qualité des relogements, et individuels, en fonction de leurs spécificités.

LES DISPOSITIFS DE PILOTAGE ET DE SUIVI

La charte précise les modalités de mise en œuvre et de suivi des engagements de relogement dans le cadre du pilotage local réunissant l'ensemble des partenaires sous l'égide de la Ville de Hem.

Elle inclut une présentation générale du dispositif de pilotage et de suivi partenarial des opérations de relogement en précisant le rôle de responsabilité des acteurs.

Elle précise les instances mises en place, leur composition, leurs objectifs (suivi peuplement, suivi et validation du relogement, suivi social).

La charte définit les outils de suivi et de bilan du processus de relogement qui contribueront par la suite à l'évaluation. Elle précise les modalités et les critères d'évaluation des relogements (atteinte des objectifs initiaux, enquête de satisfaction, impact sur le quartier et sur le bassin d'habitat…)

Trois instances de suivis et de prise en charge du relogement

- **Le groupe ressource logement**- à vocation uniquement sociale, ce groupe est composé de : service logement/CCAS de la Ville, des chargé de développement sociale et chargé de relogement du bailleur Vilogia, de l'assistante social au logement du Centre Social des Trois Villes, du référent social de la CAF, du chef du service social départemental (SSD) accompagné de l'Assistant Social du territoire de l'UTPAS, du référent social de Soliha, d'un référent de la Mission Locale et d'un référent de Pôle Emploi.

Ces acteurs ressources du territoire ont convenu de la nécessité de mettre en place un travail collégial autour des situations individuelles et familiales qui vont émarger dans le cadre du processus de relogement afin de pouvoir proposer une offre de service adaptée à chaque situation. Le groupe permet de proposer un accompagnement généraliste pour certaines situations spécifiques présentant des problématiques nécessitant une stratégie partagée et une coordination des interventions déjà existantes.

Après avoir recueilli l'accord des familles concernées pour que la situation soit évoquée de manière collégiale, les travailleurs sociaux qui suivent ces familles évoquent leur situation au sein de ce groupe afin d'envisager les stratégies d'accompagnement et les propositions de relogement les plus adaptées à chaque situation.

Les objectifs de cette cellule seront :

- D'identifier toutes les situations nécessitant un besoin d'offre de service adapté : en matière sociale et de santé, d'emploi, …
- De coordonner les acteurs afin d'assurer une prise en charge des situations problématiques
- D'orienter les situations vers les dispositifs existants gérés par les acteurs institutionnels et/ou de terrain

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Ce groupe permet au relogement d'être une opportunité pour les familles de rencontrer des professionnels de l'emploi et de la formation en vue d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle.

Les partenaires de la démarche s'engagent à mettre ainsi en place une ingénierie adaptée : invitations personnalisées, réunions collectives, recherche des outils d'accompagnement adaptés aux demandes et aux situations, suivi individualisé avec les partenaires, déclinaison d'actions spécifiques en réponse aux besoins identifiés.

Par ailleurs, lorsqu'il existe dans un ménage des difficultés liées au logement, le relogement doit contribuer à apporter une solution durable au travers du nouveau logement et de l'accompagnement social mené avant et après le relogement. Les difficultés visées sont notamment le surpeuplement, des dettes de loyer ou de charges, des problèmes d'entretien ou de voisinage, de santé...

Ce groupe reste à géométrie variable au regard de l'évolution des situations évoquées. D'autres opérateurs sociaux pourront y être invités dans la mesure où ils interviennent auprès des familles concernées.

Les garanties éthiques et déontologiques : au-delà des règles édictées par la loi et qui s'applique aux intervenants sociaux et médico-sociaux, tous les techniciens s'engagent à respecter les personnes dont les situations seront examinées lors des réunions, et de la confidentialité des propos tenus lors de ces réunions.

Ce groupe n'est aucunement compétent pour travailler sur les relogements ou le peuplement.

Il se réunit une fois par mois.

- **Le groupe technique relogement (GTR)**

Il est co-piloté par la Ville (direction de la Cohésion Sociale et la Solidarité) et le Bailleur.

Il réunit en outre un représentant de l'Etat (DDTM), de la MEL (politique de la ville et/ou Habitat), du Département, de la CAF, et Action Logement.

Le groupe de travail se réunit sur invitation de la Ville (chargée du suivi du relogement) qui planifie et organise les temps de travail. Il se réunira selon les besoins, mais au moins une fois par mois (les résiliations ayant lieu tous les mois, nous nous devons d'être réactifs afin d'éviter la vacance), afin de faire un point régulier de l'état d'occupation de la résidence et les positionnements envisagés.

Autant que possible, les situations des habitants seront balayées individuellement, par entrée, afin de faire un point d'actualité par famille, étudier les positionnements et projections financières.
La stratégie envisagée de priorisation du relogement se basera sur la fragilité des foyers.

La Ville qui pilote le Groupe ressource Logement ou le Département pourra éventuellement restituer, si la situation le nécessite, des retours ou préconisations sociales concernant les familles en difficultés éventuellement concernées par les démolitions.

En parallèle de ces GTR, à la marge, des validations pourront être demandées par mail dès lors que la situation a déjà été évoquée et n'est pas complexe.

Chaque participant au groupe technique relogement qui porte avis et oriente le relogement d'un foyer, engage son institution et se porte garant, dans le périmètre de ses missions et compétences, de la bonne insertion du dit foyer dans son logement et dans son environnement social immédiat, et ce, à minima à moyen terme.

Un compte-rendu de chaque séance sera rédigé par la MEL reprenant les positions et demandes des participants. Les données seront consignées dans le RIME.

- **Le groupe suivi du peuplement (GSP)**

L'objectif des GSP est de partager localement un diagnostic commun sur l'état du peuplement du quartier.

Les GSP sont chargés d'analyser les dynamiques de peuplement en cours sur les quartiers et de vérifier qu'elles répondent bien à la stratégie de peuplement établie localement en lien avec les principes de la CIET.

Les enjeux sont la pérennisation des acquis et des investissements réalisés dans les quartiers, la capitalisation des méthodes de travail, le partage commun des objectifs d'amélioration des parcours résidentiels des ménages et du renfort de l'attractivité résidentielle des quartiers rénovés.

Il s'agit également de ne pas accentuer la charge sociale des territoires communaux de la MEL qui sont d'ores et déjà particulièrement sollicités.

La MEL accompagnera les villes dans la mise en place et l'animation de ces instances qui se réunissent 2 fois par an à l'issue du diagnostic et des préconisations par résidence. Le Département sera représenté par le Responsable de l'UTPAS.

Aucune situation individuelle ne devra être évoquée.

Fréquence : une fois, si besoin deux fois par an.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Schéma synthétique de l'organisation territoriale

Ménages à reloger

Enquêtes individuelles (bailleur)
↳Etablissement de la fiche « projet résidentiel de relogement » avec le locataire

Groupe ressource Logement

- Présentation de tous les ménages à reloger
- Identification par les professionnels sociaux des ménages déjà suivis par leurs services
- Interpellation par les professionnels sociaux avec accords de la famille

⇩

Objectif = mise en place ou optimisation des parcours sociaux

Groupe technique relogement

Présentation des ménages à reloger, y compris des situations complexes dès le démarrage de l'opération, sur la base du tableau de suivi Relogement, projection des relogements possibles (lieu, typologie, type de logements, soutenabilité financière, …) = bailleur et Ville

Analyse de tous les relogements proposés + situations complexes et/ou bloquées

⇩

Validation des propositions de relogement

⇩

Passage en CAL
Puis Proposition au locataire

Groupe suivi Peuplement

Diagnostic commun, analyse peuplement et préconisations

Les outils de suivis :

- *Le Plan Stratégique de Relogement (PSR) :*
  Le PSR présente, pour chaque opération, une hypothèse de travail articulant le nombre de ménages à reloger (les besoins) et l'offre de logements disponible. La Ville et le bailleur définiront ensemble cet outil stratégique, en amont des relogements. Ce travail prospectif sera mis à jour régulièrement au fur et à mesure de l'avancée des relogements et alimentera le PSR métropolitain.

L'offre de logement prendra en compte le parc existant du bailleur d'origine par typologie (en fonction de la rotation) ainsi que la production de logements (réhabilitations dans le diffus, constructions neuves), sur Hem.

La dimension intercommunale sera élargie dans un second temps, après les diagnostics, en fonction des besoins et souhaits recensés des ménages, et avec l'aide de la MEL (recensement de l'offre nouvelle et existante intercommunale).

- *Tableau de l'Offre mobilisable (TOM) et qualification du parc social*

La MEL en lien avec l'ARH développe un outil d'observation dynamique, reposant sur la cartographie du parc social reliée à des données d'environnement du quartier, de connaissance du patrimoine, de flux d'attributions, de fonctionnement et de fragilité des résidences (qualification des résidences du parc social, qui repose sur une observation croisée (bailleur, ARH, MEL, Villes). Il vise à partager une connaissance fine de l'ensemble du parc social métropolitain (résidences et leur environnement) et doit permettre d'éclairer les choix du GTR lors de la définition de l'orientation relogement et en amont d'une proposition.

En attendant la finalisation de cet outil unique de référence, Vilogia réalisera avec la Ville de Hem un TOM, qui sera mis à jour annuellement jusqu'à la mise en œuvre de l'outil.
Chaque résidence du patrimoine de Vilogia sera qualifiée par une couleur (et des commentaires) selon la légende suivante :
- Rouge = résidence très fragile, donc pas de relogement SAUF si la prospective démontre qu'il n'y a que là que le ménage souhaite et/ou peut aller (critères PMR, niveau de loyer...) et que la charge sociale de la résidence ne se trouve pas alourdie par l'arrivée du ménage.
- Orange = résidence fragile, donc plutôt éviter les relogements SAUF (mêmes critères). Une discussion doit avoir lieu en GTR pour valider ces relogements.
- Jaune = résidence en voie de stabilisation ou de fragilisation, donc à ne pas déséquilibrer. Etre attentif au profil des ménages relogés afin qu'ils soient complémentaires du profil actuel de la résidence.
- Vert = résidence qui vit bien ; si le ménage n'a pas de problématique particulière et si la projection financière est correcte, une validation du relogement par mail est envisageable.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

LES OPERATIONS DE RELOGEMENT

La convention locale d'application détaille les besoins quantitatifs, qualitatifs, et la stratégie relogement (via le Plan Stratégique de Relogement prévisionnel - PSR) pour l'opération anticipée, à savoir : bâtiment collectif Braille (Vilogia, 18 logements) puis les opérations de démolition ciblant principalement la cité familiale de la Lionderie (27 logements estimés Vilogia) et quelques individuels (9 Vilogia et 1 privé)

	DEMOLITION liste non exhaustive		
	LOCATIF SOCIAL		PRIVE
	collectifs	individuels	individuels
Collectif Braille	18		
Secteur Lionderie		5	1
126 et 128 rue de la Lionderie		2 (vides)	
Cité familiale		64	
Secteur Blaise Pascal		1	1
Square Van der Meersch		1	
square Jean Moulin	24		
	42	73	2
	117		

<u>Le déroulé des relogements</u>

Au préalable de toute opération de visite à domicile, les réunions publiques pilotées par M. le Maire de Hem sont le point de départ de la diffusion de l'information des démolitions de logements auprès des habitants.

Dès validation de l'opération de démolition, une réunion collective est organisée où seront présentés le devenir de l'immeuble, les modalités de relogement ainsi que la démarche d'accompagnement proposé aux locataires.
Chaque ménage est ensuite rencontré lors d'un entretien individuel afin de prendre note de son projet de relogement.

A l'issue de l'entretien mené à domicile par le chargé de relogement du bailleur et du diagnostic établi en lien avec le GTR, le projet de relogement du locataire est formalisé, via la signature d'une fiche (cf annexe). Cet exercice permet également au chargé de relogement d'identifier, au démarrage de l'accompagnement, les éventuels freins et de travailler les points de blocage potentiels (ouverture des souhaits, renforcer la mobilité …).

Enfin, toutes les idées novatrices ou expérimentales qui participent à éclairer les ménages sur leurs droits et possibilités en matière de relogement pourront être déployées dans la limite des compétences du maître d'ouvrage qui porte le projet.

Conformément à la règlementation en vigueur, les ménages relogés pourront avoir jusqu'à trois offres de relogement respectant les conditions prévues à l'article 13 bis de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. Ces conditions sont les suivantes : « le logement proposé doit correspondre aux besoins personnels ou familiaux des ménages et, le cas échéant, professionnels, et à leurs possibilités.» Le relogement peut avoir lieu hors de la commune d'origine.

Toute offre de relogement qui sera faite aux ménages devra respecter les règles définies dans le règlement général de l'ANRU en vigueur.

La typologie du logement proposé devra tenir compte de la composition du ménage, et résoudre autant que possible, les situations de sur-occupation et de sous-occupation.

Le souhait du ménage en terme de morphologie (individuel ou collectif) sera analysé, par le partenariat au niveau local, et une offre lui sera faite dès lors que le produit est disponible et qu'il correspond à la composition du ménage, à ses capacités financières et à la stratégie métropolitaine et locale en matière d'équilibre territorial.

Si nécessaire, une médiation est mise en place avant la troisième proposition. L'ensemble des acteurs de terrain se mobilise pour cette médiation, en fonction du contexte.

Dans le cas où le ménage refuse trois propositions, le bailleur peut donner congé au locataire ; l'envoi du courrier doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins six mois avant la démolition. Le congé peut être envoyé en même temps que la troisième proposition.

Toute proposition de logement devra être, préalablement au passage en CAL, discutée et validée par le GTR afin de vérifier son adéquation avec l'orientation relogement et avec le TOM/outil de qualification du parc, et valider la projection financière.

Dans les 48 heures suivant la décision de la CAL, le chargé de relogement envoie un courrier AR au ménage. Le courrier rappellera le contexte de l'opération et le cadre légal, précisera l'adresse du logement proposé et sera accompagné d'un bon à retourner à l'attention du bailleur.
La famille dispose de 10 jours après la visite pour renvoyer le bon. En cas de refus, la famille devra indiquer le(s) motif(s) par écrit.

Comme en fait état la charte métropolitaine de relogement, les locataires souhaitant exprimer leurs désaccords et préciser leurs souhaits pourront exercer leur droit au recours à la médiation.

Les relogements temporaires en cas d'attente dû à la libération du produit souhaité ou la livraison d'un produit neuf pourront être proposés. Le bailleur enverra un courrier au locataire

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

identifiant précisément le logement ou la résidence ciblé(e). Le locataire devra signer un accusé réception (Cf. modèle de courrier en annexe de la charte métropolitaine).

La proposition de logement est soumise à une validation de la projection financière par le GTR.

Le double déménagement sera pris en charge par le bailleur.

En fin d'opération de relogement, un ménage souhaitant un logement spécifique mais non disponible dans le temps de l'opération, donnera lieu à une analyse approfondie du GTR pour trouver la solution la plus adaptée.

Le relogement devant constituer une opportunité pour « un nouveau départ », les familles doivent emménager dans un logement équipé d'appareils en parfait état (robinetterie, sanitaires, évier).
Le bailleur s'engage, si besoin, à remettre en état, conformément au standard de remise en location.

A Hem, au regard de la situation et fragilité de la famille, ainsi que son besoin de s'approprier le nouveau logement, les actions d'auto réhabilitation accompagnées financées dans le cadre du Contrat de Ville et par la CAF pourront être mobilisées.

Les habitants pourront également être orientés vers l'Atelier Solidaire (Leroy Merlin/.centre social Trois Villes/Vilogia/Compagnons Bâtisseurs) afin de bénéficier de leurs savoirs et ateliers de bricolage.

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHESE PROJET RESIDENTIEL

Résidence XXXX – BAILLEUR XXX

Synthèse du projet résidentiel de relogement de la famille

……

Entrée : …… Apt :……

Type de logement

☐ T1 ☐ T2 ☐ T3 ☐ T4 ☐ T5 ou plus
☐ individuel de préférence ☐ collectif de préférence ☐ indifférent
Précisions :
……

Les priorités définies par le ménage

La famille classe les domaines proposés par ordre de priorité :
1 – Ce qu'elle désire le plus **2** – Ce qu'elle souhaite
3 – Ce qu'elle voudrait bien **4** – Ce qu'elle considère moins important

	Eléments de confort (adaptation du logement):
	Configuration :
	Coût du logement :
	Localisation :

Fait à Hem, le ……
Signature du locataire :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Projet de Rénovation Urbaine des OLIVEAUX

Convention d'application locale de la charte métropolitaine de relogement

Version du 31/01/2019

Table des matières

Préambule 3
PARTIE 1 : Les principes métropolitains du relogement 4
1.1 Cadre métropolitain opérationnel de mise en œuvre des relogements 5
1.2 Gouvernance et organisation partenariale 9
1.3 Engagements envers les ménages et déroulement des relogements 14
1.4 Les ménages des immeubles en réhabilitation ou en démolition dans les QPV hors sites ANRU 20
PARTIE 2 : Déclinaison loossoise de la charte métropolitaine de relogement 21
2.1 Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs 21
2.1.1 Rappel des ménages concernés par le projet des Oliveaux 21
2.1.2 Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs 23
2.1.3 Le parc social mobilisable pour répondre aux besoins à Loos 24
2.1.4 Les ressources mobilisables pour le parcours résidentiel des ménages 24
2.2 Modalités de fonctionnement des instances locales 26
2.2.1 Les instances 26
2.2.2 L'Accompagnement Social Lié au Relogement et les groupes de travail thématiques 27
2.2.3 Appui méthodologique de la MEL 27
2.2.4 Les outils 28
2.3 Engagements en matière d'accompagnement au relogement 29
2.3.1 Sur les parcours résidentiels et la vie sociale et familiale des ménages concernés 29
2.3.2 Une information et une communication organisée pour les locataires 29
2.4 Schéma de la procédure de relogement 30
Annexe n°1 – Plan Stratégique de Relogement 30

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Préambule

Objet de la convention + Edito Politique…

PARTIE 1 : Les principes métropolitains du relogement

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain au sein de la métropole, la charte métropolitaine de relogement a pour objet de garantir aux ménages concernés par les démolitions, les réhabilitations et les restructurations lourdes de leur logement, des conditions de relogement respectant les droits des ménages et les objectifs de parcours résidentiels définis par les partenaires.

La charte présente le partenariat mis en œuvre autour de la démarche de relogement et fixe dans le détail les différents niveaux d'engagement de chacun des partenaires. Elle rappelle notamment les engagements de la MEL, des Villes et des Bailleurs auprès des ménages concernés par les opérations sur le bâti.

La charte décline les principes que les partenaires s'engagent à respecter dans la mise en œuvre du processus de relogement. Elle constitue le cadre métropolitain de référence et la feuille de route pour les relogements.

La charte de relogement précise donc les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages dans un cadre intercommunal et interbailleurs largement renforcé par la loi mais également sur la base de la capitalisation de l'expérience de la métropole en la matière et des acquis des projets de renouvellement urbain de la période précédente.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain constitue une opportunité pour améliorer la solidarité intercommunale et interbailleurs au service de la qualité des relogements :

- offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, notamment en direction des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans;
- réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion;
- contribuer à la mixité sociale.

Chaque commune et chaque bailleur du territoire métropolitain s'engagent, dans le temps des projets et afin de libérer les immeubles, à reloger des ménages issus des quartiers en NPRU et à mobiliser le parc de logements neufs pour une partie de ces relogements.
Le relogement doit permettre de proposer aux ménages, un accompagnement de qualité et « sur mesure » sur le plan administratif, social, technique et financier.

Les ménages sont les premiers et principaux acteurs de leur projet résidentiel, il sera construit avec eux et pour eux.

La construction du projet de relogement se fera en proximité avec les ménages, en prenant notamment en compte les ressources effectives qu'ils trouvent actuellement dans le quartier, ou dont ils auront exprimé le besoin ou la nécessité, afin de lever tous les freins à leur mobilité et leur permettre de se projeter dans tous les quartiers de la métropole.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

1.1 Cadre métropolitain opérationnel de mise en œuvre des relogements

Les ménages concernés par les relogements

Les opérations qui induisent des relogements sont
- les démolitions en habitat social ou privé,
- des réhabilitations et/ou des restructurations lourdes en milieu inoccupé (qui nécessitent, un relogement ou un relogement temporaire).

Les partenaires considèrent que l'ensemble des ménages concernés par ces opérations doivent bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi de qualité.

Mobilisation du parc à l'échelle métropolitaine au service des relogements

L'offre mobilisable, est constituée par :

- le parc existant des bailleurs,
- les logements en offre nouvelle (locatifs sociaux neufs et acquis améliorés),
- les logements en accession aidée,
- les logements locatifs sociaux réhabilités,
- les logements en accession, libres ou privés conventionnés.
- le parc privé classique existant
- les logements adaptés.

La réalisation des objectifs de mixité sociale et de relogement des ménages sera facilitée par la mobilisation de l'offre globale de logement, et notamment de l'offre nouvelle. Ils s'inscrivent ainsi dans le respect de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et du règlement général de l'ANRU.

Chaque commune et chaque bailleur s'engagent à reloger des ménages issus des quartiers en NPRU et à mobiliser le parc neuf pour une partie de ces relogements.
Afin de faciliter des parcours résidentiels pour des ménages dans des logements locatifs sociaux neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans, l'ANRU peut accorder une «indemnité pour minoration de loyer» à l'organisme HLM accueillant les ménages concernés, correspondant à un montant forfaitaire d'aide selon la typologie du logement par ménage relogé de façon définitive.
Les contingents bailleurs, métropolitain et Action Logement seront mobilisés, tant que de besoin, pour le relogement des ménages. Le contingent du bailleur concerné par la démolition est mobilisé pour les relogements, notamment pour les relogements intercommunaux réalisés au sein de son parc. Le contingent métropolitain est mobilisé, tant que de besoin, pour favoriser les relogements en inter bailleurs dans l'ensemble des communes de la métropole. La gestion des contingents en flux permet de mettre en adéquation l'offre et la demande. Le contingent Action logement sera sollicité tant que de besoin pour favoriser les relogements des salariés des entreprises du secteur assujetti.

Le bailleur concerné par la démolition étant le bailleur référent initial, il détient la responsabilité finale du relogement. Il doit cependant être assisté par ses confrères pour satisfaire les besoins des ménages et les objectifs d'équilibre territorial.
Ainsi, des objectifs de relogement seront établis par bailleur sur la base des besoins en relogement estimés à l'issue de la phase de diagnostic et de définition des projets locaux.
La répartition entre bailleurs prendra en compte le patrimoine social existant et à venir et le nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

Les relogements en interbailleurs réalisés au niveau local (interbailleurs local) seront comptabilisés au titre des objectifs de relogement par bailleur au niveau métropolitain.
Un préfléchage territorial est prévu par le GTR local lors de la construction des souhaits, suivi d'une validation en GTRM.

Pour aider à la décision pour qualifier l'offre de logement, un **outil d'observation dynamique** partagée entre les partenaires (détaillé dans l'art. 8 de la CIET) a été constitué. Cet outil d'observation repose sur la cartographie du parc social reliée aux données d'observation sur l'environnement du quartier, la connaissance du patrimoine, le fonctionnement et la fragilité des résidences et le flux des attributions. Il sera à disposition des communes, des bailleurs et des co-pilotes de la CIET et du Plan de gestion.
Cet outil sera utilisé en instance de coordination pour formuler les préconisations partenariales pour déterminer ce qui fonctionne bien, ce qui peut être amélioré, comment faire évoluer l'occupation, la stratégie à adopter pour les futures attributions, mutations de certaines résidences et relogements NPRU.
Cet outil sera développé par la MEL en lien avec l'UR Habitat courant 2016, puis proposé aux partenaires.

Durant la phase de développement de l'outil évoqué ci-dessus et de sa validation**, les TOM (tableaux de l'offre mobilisable des bailleurs) seront utilisés en phase de transition.**
Cet outil est renseigné par le bailleur d'origine et la commune pour qualifier le patrimoine existant.
Le partage des TOM ainsi que leur consolidation, à l'échelle intercommunale et interbailleurs, pour une meilleure connaissance du patrimoine hors commune d'origine devra intervenir avant le démarrage opérationnel du relogement.

De plus, au niveau local, **les villes et les bailleurs présents dans le périmètre NPNRU doivent déployer les instances dédiées au suivi du peuplement et des attributions réalisées dans les quartiers en renouvellement urbain, de type Groupe de Suivi du Peuplement (GSP).**
L'objectif des GSP est de partager localement un diagnostic commun sur l'état du peuplement du quartier, co-construire une stratégie de peuplement pour le quartier. Ainsi, les attributions dans les résidences identifiées comme fragiles devront être étudiées communément par les bailleurs et les communes afin que les profils des demandeurs de logement soumis à l'examen de l'instance souveraine de la CAL correspondent parfaitement aux objectifs des dynamiques de peuplement de la CIET.
Les GSP sont donc chargés d'analyser les dynamiques de peuplement en cours sur les quartiers et de vérifier qu'elles répondent bien à la stratégie de peuplement établie localement en lien avec les principes de la CIET. Les données mobilisées sont celles de l'occupation du parc social, des données FILOCOM, et des données mobilisables concernant l'ambiance urbaine en lien avec les démarches de relative (études ESSP inscrites au protocole de préfiguration par exemple).
Les enjeux sont la pérennisation des acquis et des investissements réalisés dans les quartiers, la capitalisation des méthodes de travail, le partage commun des objectifs d'amélioration des parcours résidentiels des ménages et le renforcement de l'attractivité résidentielle des quartiers rénovés.
La MEL accompagnera les villes dans la mise en place et l'animation de ces instances qui se réunissent 2 fois par an à l'issue du diagnostic et des préconisations par résidence.
Les travaux des GSP alimentent l'outil d'observation dynamique.
Durant la phase du protocole, les GSP seront chargés d'alimenter le diagnostic de peuplement du quartier.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

<u>Soutenabilité financière pour les ménages</u>

Toute offre de relogement qui sera faite aux ménages devra respecter les règles définies dans le règlement général de l'ANRU en vigueur à la date de signature du document contractuel sous tendant ce relogement, notamment en matière d'évolution de la part à charge, du taux d'effort et du reste à vivre.

Les fiches de simulation des propositions, harmonisées entre l'ensemble des bailleurs de la métropole constituent un outil d'aide à la décision des Groupes Techniques de Relogement (GTR) et du Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM).

La règle de proportionnalité quant à elle, c'est-à-dire l'évolution proportionnelle de la part à charge par rapport à la surface du logement, **est mobilisée à titre indicatif** pour aider à la décision dans l'analyse des offres qui seront proposées.

Un effort de maîtrise du reste à charge des ménages est ainsi exigé par l'Agence (tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service), le reste à charge représentant le coût effectif d'un logement pour un ménage. Le calcul tel que défini par le règlement général de l'ANRU est le suivant : **Loyer + charges – APL.**

La difficulté liée à l'approche des charges, impose d'utiliser un barème lorsque les charges ne sont pas quittancées. Ainsi, le calcul retenu pour évaluer la part à charge pour les ménages, afin de permettre une comparaison avant/après relogement, ainsi qu'une comparaison entre différents types de logements est basé sur l'emploi du barème utilisé par le Département dans le cadre du FSL (avec actualisation du barème à prendre en compte durant toute la période des relogements).

Ainsi le calcul du reste à charge retenu est le suivant : Loyer + charges générales quittancées + charges quittancées d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage
OU (lorsqu'elles ne sont pas quittancées) **forfait de charges d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage selon le barème « FSL »**
Les charges d'eau, de réchauffement de l'eau et de chauffage sont reprises en quittancées après relogement si elles sont déjà quittancées avant relogement. Si ce n'est pas le cas, le calcul du reste-à-charge se base sur le barème du Département.

Le taux d'effort : Il s'agit de l'effort financier consenti par les ménages pour se loger. C'est le rapport entre le reste à charge et les ressources mensuelles du ménage.
Le seuil de 30% constitue un seuil d'alerte, au-delà duquel une attention particulière doit être portée au reste à vivre.
Les ressources prises en compte dans le calcul du taux d'effort sont la moyenne des ressources mensuelles calculée suivant les ressources des trois derniers mois précédant l'enquête au cours de laquelle cette donnée est collectée par les agents relogement des bailleurs, déduction faite des ressources exceptionnelles perçues (primes et bourse d'étude).
Cette donnée est actualisée au moment des passages en GTR et des passages en commission d'attribution de logement, sur la même base : moyenne des ressources mensuelles calculée suivant les ressources des trois derniers mois précédant la projection.
Le calcul du taux d'effort est le suivant : (Reste à charge / ressources mensuelles) X 100.

Le reste-à-vivre : Il s'agit de la somme demeurant disponible par jour pour chaque membre d'un ménage, une fois réglées les dépenses incompressibles. Le calcul du reste à vivre se base uniquement sur les dépenses incompressibles.

Le calcul du reste-à-vivre est le suivant :

<u>Ressources mensuelles – (reste à charge + dépenses courantes obligatoires incompressibles)</u>
Nombre d'occupants du ménage x 30

Sont à prendre en compte dans les dépenses courantes obligatoires incompressibles :
- **l'électricité** (barème FSL)
- **le gaz** (barème FSL)
- **l'assurance habitation** (barème FSL)
- **le téléphone** (barème FSL)
- **les impôts** (l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères),
- **la pension alimentaire,**
- **la mutuelle santé,**
- **le remboursement d'un prêt CAF,**
- **les mensualités de remboursement d'un plan d'apurement Banque de France,**

+ les mensualités de remboursement d'un plan d'apurement chez le bailleur.
Le seuil de 6,50€ par jour et par personne constitue un seuil d'alerte (seuil utilisé par le Département). Celui-ci est susceptible d'évoluer au cours du projet donnant ainsi lieu à un avenant à la charte.

De fait :
- **Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessus de ce seuil, il ne doit pas descendre en dessous après relogement.**
- **Lorsqu'un ménage est (avant relogement) au-dessous de ce seuil, sa situation ne doit pas être empirée par le relogement.**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

1.2 Gouvernance et organisation partenariale

Les partenaires

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, représentant l'Etat, garant du droit au logement, et délégation territoriale de l'ANRU, veille ainsi à la cohérence globale du projet au regard des préconisations de l'Agence et dans le respect des principes de cohésion sociale.

La MEL : articulation entre les différentes instances de suivi. Elle pilote et coordonne les instances métropolitaines. Dans ce cadre, elle est garante avec l'Etat de la cohérence entre les attributions aux ménages NPRU, aux ménages bénéficiant des dispositifs d'accès au logement, aux ménages en mutations complexes et/ou bloquées et les ménages de droit commun et peut arbitrer avec l'Etat en cas de situation de blocage pour reloger ces ménages en application de l'article 10 de la CIET.
L'organisation des relogements prendra appui sur les Instances de Coordination Intercommunales telles que prévues dans le cadre de la CIET et du plan de gestion réunissant MEL, communes et bailleurs notamment.
Ces instances seront coordonnées avec le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM) chargé d'orienter et de coordonner les relogements intercommunaux et/ou interbailleurs.

Les villes pilotent ou co-pilotent avec les bailleurs concernés et coordonnent les instances locales.
Au titre du pilotage local de la démarche de relogement. Ce pilotage peut être partagé avec les bailleurs si les villes concernées le souhaitent et l'inscrivent dans les protocoles locaux.

Le Conseil Départemental : partenaire au titre de ses compétences en matière de logement et de l'investissement de ses équipes locales de proximité dans l'accompagnement des publics fragiles et en grande difficulté.

La Caisse d'Allocations Familiales intervient dans le cadre des relogements en facilitant l'accès aux droits et son expertise concernant les aides au logement et les calculs des prestations familiales.

Les bailleurs : Le relogement relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur, dans le respect des droits des locataires, ainsi que des principes définis par l'ensemble des partenaires au travers de la charte et des protocoles locaux.

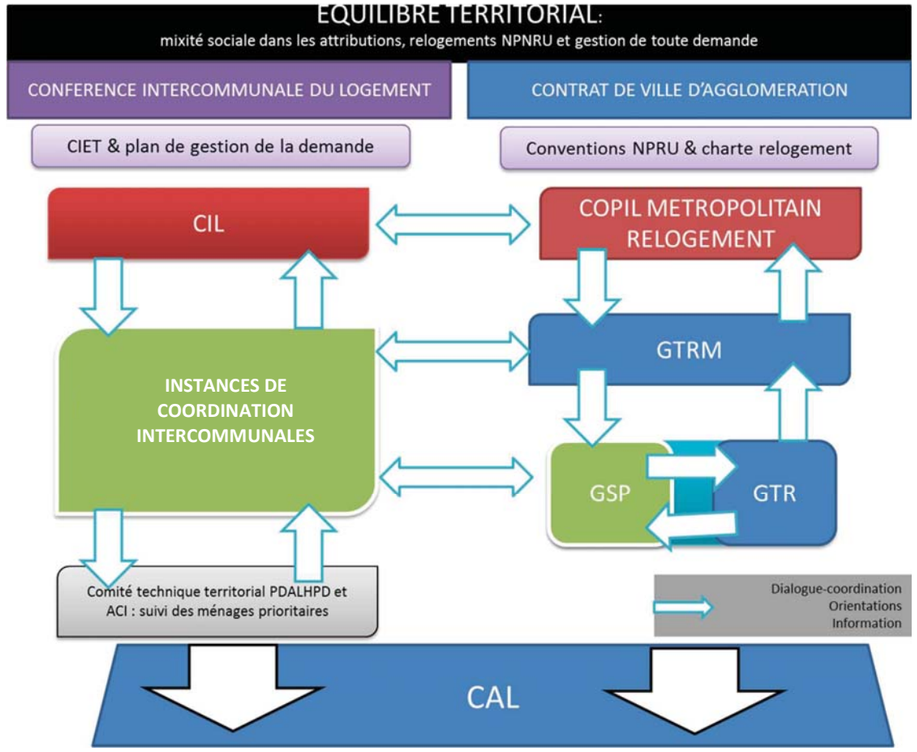
L'opérateur en charge de l'habitat privé :
La MEL sollicite les services d'un opérateur spécialisé dans le traitement de l'habitat privé pour les besoins du relogement dans deux cas de figure bien distincts :

- lorsque la puissance publique acquiert des biens immobiliers dans le cadre des projets urbains, en direct ou via ses opérateurs fonciers (EPF, SPL, SEM…),
- lorsqu'elle doit se substituer et prendre les dispositions utiles pour assurer l'hébergement ou le relogement dans le cadre de procédures en insalubrité avec interdiction d'habiter en vertu de l'article L. 303-1 et L. 300-1 du code de l'urbanisme.

L'opérateur qui sera désigné pour intervenir sur l'habitat privé aura, entre autres, pour missions de :

- faire le lien avec les partenaires pour mettre en place un accompagnement au relogement afin de solder les éventuels obstacles financiers au relogement (travail budgétaire avec les ménages, engagement des démarches d'apurement des dettes) et mobiliser les aides financières existantes
- constituer les dossiers nécessaires à l'obtention d'un nouveau logement que ce soit pour les bailleurs privés ou sociaux (quittances, avis d'imposition, bulletins de paie…), et les tenir à jour
- la recherche de logements adaptés aux ménages par prospection dans le parc privé classique (agences immobilières, petites annonces…), dans le parc privé conventionné ANAH, dans le parc locatif social ou dans le parc de logements adaptés à travers le GTRM et avec l'appui de la MEL et des communes
- le renseignement et l'orientation si besoin vers l'accession à la propriété et / ou les dispositifs ANAH avec l'appui de la MEL et des villes concernées.
- assurer l'interface avec les bailleurs qu'ils soient privés ou sociaux (via le GTR ou le GTRM).
- accompagner les familles lors des visites du futur logement et son environnement, à la signature du bail, à l'état des lieux d'entrée, et au déménagement.
- organiser et planifier les déménagements en lien avec les ménages. Apporter une aide spécifique aux personnes isolées, âgées et ou en situation de handicap, en proposant des solutions adaptées pour répondre aux difficultés que présentent physiquement un déménagement tel que la mise en cartons, le transport des personnes…,
- prévoir le financement du dépôt de garantie et le montage du dossier d'APL ou d'AL.
- assurer le suivi post-relogement

Schéma des instances :



La MEL est garante de la cohérence globale de la démarche.
La CIET porte les principes de l'articulation entre les différentes instances de suivi de l'occupation, des attributions, de la demande « classique » et des relogements des ménages concernés par le NPRU, et la charte porte le processus et pilotage de l'intercommunalité pour les relogements NPRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La MEL peut arbitrer en cas de situation de blocage pour reloger ces ménages.

Les instances stratégiques

Le pilotage stratégique métropolitain est assuré par le comité de pilotage du relogement métropolitain, co-présidé par les Vice-Présidents en charge de la Politique de la ville et de l'Habitat. Il réunit l'ensemble des partenaires signataires de la charte de relogement. Il se réunit 2 à 3 fois par an. L'ensemble des communes pouvant être invité selon les ordres du jour.
Son rôle est de définir la stratégie globale liée aux relogements, dans le respect des principes portés par la CIET. Le comité de pilotage du relogement est l'instance idoine pour interpeler la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance de gouvernance de la politique locale de l'habitat. Il assure également le lien entre les comités de pilotage du relogement locaux et la CIL.

Le pilotage stratégique local des relogements est assuré par une instance dédiée : le Comité de Pilotage du relogement ou par le Comité de Pilotage du PRU. Les conventions d'application préciseront les instances stratégiques mises en place au niveau local, leur rôle et la fréquence de leurs rencontres.
Ces instances locales peuvent interpeler le comité de pilotage métropolitain pour toute question de relogement de portée intercommunale.

Les instances opérationnelles du relogement

Les Groupes Techniques de Relogement locaux (GTR)
Les partenaires participant au GTR dont la liste, non exhaustive, est reprise ci-dessous peuvent varier d'un site à l'autre, par l'association d'autres opérateurs qui pourront y être invités dans la mesure où ils interviennent en accompagnement des familles concernées :

- les Villes : Techniciens des services (habitat, logement et/ou politique de la ville)
- la DDTM
- la MEL (service politique de la ville et direction habitat)
- les Centres Communaux d'Action Sociale
- les bailleurs du site NPNRU
- les bailleurs engagés dans l'interbailleurs local
- le Conseil Départemental : Travailleurs sociaux ou médico-sociaux du secteur
- la Caisse d'Allocations Familiales

Afin de permettre ce suivi, les bailleurs ou l'opérateur en charge du parc privé présentent à l'issue des entretiens préalables la situation de chacune des familles concernées. Le GTR est ensuite chargé, à partir des caractéristiques, besoins, capacités financières et souhaits des ménages et des caractéristiques de l'offre de logements mobilisable et des orientations en termes de peuplement, de définir une orientation de relogement de chacun des ménages.
Les GTR saisissent le GTRM sur les relogements interbailleurs intercommunaux.
Les GTR, à l'issue de la présentation des familles mettent en place les instances thématiques dédiées au suivi des ménages et adaptées aux situations rencontrées. Le lien avec ces différentes instances se fera tout au long du suivi des familles, quand cela sera nécessaire.
Les partenaires du GTR valident l'ensemble des propositions de relogement
Quelle que soit l'orientation de relogement arrêtée par les partenaires du GTR, l'ensemble des propositions qui seront faites aux ménages doivent être validées par les partenaires des GTR locaux.
Afin de permettre davantage de réactivité, notamment dans le cas de propositions interbailleurs, les partenaires pourront avoir recours à des validations par courrier électronique dont les modalités seront précisées dans les protocoles locaux.

Le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM)
Le GTRM est une instance technique copilotée par la MEL (service politique de la ville) et l'Union Régionale pour l'Habitat, avec la présence, *a minima*, des bailleurs présents sur le territoire métropolitain.
Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques du comité de pilotage métropolitain en assurant le relogement des ménages orientés par les GTR locaux et qui nécessitent la mobilisation d'une coordination interbailleurs et/ou intercommunale.
Le GTRM saisit tout bailleur dont le parc neuf ou le parc ancien permettant le relogement des ménages conformément aux orientations des GTR locaux.
Le positionnement des bailleurs sur les candidatures des ménages orientés se déroule en séance, et la MEL pourra le cas échéant mobiliser son contingent.

L'administration type d'un relogement

Sur la base de grilles d'entretien au domicile des ménages, harmonisées et annexées à la charte, les locataires du parc social, du parc privé et les propriétaires occupants sont enquêtés à domicile en passation directe par le chargé de relogement du bailleur ou de l'opérateur en charge du parc privé.
A l'issue de la saisie des enquêtes préalables au relogement, une présentation des ménages est effectuée en GTR local. Cette présentation se poursuit par un « bilan peuplement » réalisé par résidence et par bailleur pour le parc social et ; par îlots ou groupes d'îlots pour le parc privé dans la mesure du possible, compte tenu du fait que les enquêtes réalisées sont corrélées au rythme des acquisitions.
Les partenaires du GTR procèdent alors aux « orientations » relogement et accompagnement thématique (suivi social, insertion…), lors des premiers GTR, après présentation des rendus-comptes du fonctionnement social et urbain du quartier.
Le relogement peut avoir lieu :

- **au sein de la commune** (chez le bailleur démolisseur ou chez un autre bailleur).
- **dans une autre commune dans le parc du bailleur**, le bailleur d'origine présente au GTRM le ménage, mobilise son contingent, présente les simulations en GTR local et après validation de celui-ci, le bailleur organise la visite du logement avec le ménage (une fois le passage en CAL effectué). Si ce dernier accepte la proposition, le bailleur procède au relogement dans le respect des principes de la charte.
- **dans une autre commune dans le parc d'un autre bailleur**. Dans ce cas, le GTR saisit le GTRM qui mobilise l'ensemble des bailleurs de la métropole pour qu'une solution de relogement puisse être trouvée. Si le logement proposé n'est pas validé par le GTR, celui-ci est tenu d'en informer le GTRM, afin qu'une autre solution soit proposée.

Chaque dossier est présenté en commission d'attribution, qui statue sur les propositions de relogement.
La MEL pourra être sollicitée pour arbitrage si des blocages sont constatés au niveau de la Commission d'Attribution de Logements de la commune où se trouve le logement proposé au ménage.

Les relogements temporaires
Les ménages concernés par des relogements temporaires sont :

- Les ménages des immeubles voués à la démolition en attente d'un relogement dans le parc neuf qui n'est pas encore livré.
- Les ménages dont l'intervention de réhabilitation ou de restructuration de leur logement, en milieu inoccupé, et qui réintégreront leur logement ou immeuble une fois les travaux réalisés.

Les relogements temporaires, qui doivent rester exceptionnels, devront être encadrés par une proposition de relogement définitif, stipulant un délai, validée par les partenaires et signée par le bailleur et la commune de relogement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les outils de suivi du relogement

La MEL est en charge du suivi de la démarche de relogement sur l'ensemble des NPRU. A ce titre, les missions suivantes seront menées par la MEL:

- **Elaboration de la base de données relogement** à partir des entretiens domiciliaires réalisés par le bailleur ou l'opérateur intervenant en quartiers anciens, élaboration du bilan peuplement par résidence ou secteur (QA) et restitution des orientations de relogement validées par les GTR locaux.
- **Ingénierie et appui méthodologique en phase de relogement** : organisation, animation et secrétariat des groupes de travail (Relogement, Suivi Social Individualisé, Insertion et autres groupes de travail thématiques créés selon les besoins de l'opération) ; mise à jour de la base de suivi du relogement ; intégration dans la base de données de l'historique des propositions faites aux ménages, mais aussi les positionnements étudiés et non validés par le GTR (et les motifs de ces refus). Figureront également les positionnements validés par le GTR non proposés aux ménages (rang supérieur, refus de la CAL…) ; fourniture pour chaque réunion des éléments nécessaires à sa tenue ; production des Tableaux de Suivi Relogement, des RIME, des cartographies des relogements ; préparation des points d'avancement et présentation en Comité de Pilotage Relogement.
- **Réalisation des bilans des relogements** (présentation en comité de pilotage) : bilan du relogement et de l'accompagnement des ménages le long de l'opération de relogement.
- **Suivi technique du Bureau d'Etudes en charge des enquêtes de satisfaction** auprès des ménages 6 mois après relogement / Analyse et restitution des résultats en comité de pilotage métropolitain du relogement.

1.3 Engagements envers les ménages et déroulement des relogements

Le relogement doit constituer une opportunité pour les ménages.
Le relogement doit permettre aux ménages de bénéficier d'un parcours résidentiel positif, de qualité et économiquement accessible. Les partenaires de la démarche doivent proposer des solutions de relogement, avec discernement, dans un environnement qui prend en compte aussi bien les besoins des ménages que la fragilité du parc d'accueil.
Le partenariat considère que les opérations de relogement, au-delà du simple déménagement des ménages en vue d'une intervention sur le bâti, doit constituer une véritable opportunité pour aborder l'ensemble des aspects relatifs à la vie sociale, professionnelle, économique, éducative…des membres des foyers impactés par ces opérations.
La mobilité en dehors des quartiers prioritaires constitue de ce point de vue une opportunité, pour autant que soient réunies les conditions en termes d'accueil et d'intégration dans les quartiers de relogement.
Le relogement constitue par ailleurs un élément essentiel et une condition de réussite des projets de renouvellement urbain.

L'accompagnement global partenarial

Modalités de l'accompagnement partenarial au relogement
Une offre globale de services, en fonction du diagnostic (accompagnement social, suivi social individualisé, insertion…) sera proposée aux ménages ou aux individus du ménage dans le respect de règles déontologiques.
L'ensemble des partenaires s'engagent tout au long de la démarche à respecter les dispositions prises pour garantir la confidentialité des informations fournies par les ménages.

Le droit au relogement :
Les ménages locataires du parc social : ce droit concerne les occupants titulaires des baux dans le parc locatif social dans les bâtiments cités ci-dessus, ainsi que l'ensemble des occupants, leurs ascendants ou descendants relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 8 mois dans le logement) et constatées au moment de l'établissement de l'état d'occupation.
Les ménages locataires du parc privé : le relogement des ménages locataires du parc privé titulaires de baux sera effectué à l'issue de la procédure d'acquisition foncière et immobilière du logement. Néanmoins les partenaires des GTR locaux peuvent se laisser la possibilité d'entamer l'accompagnement au relogement lorsque la procédure d'acquisition foncière et immobilière est assez avancée, en amont de l'acte d'achat définitif du bien et si les négociations avec le propriétaire sont significativement avancées avec engagement de celui-ci à ne pas relouer le bien.
Les ménages propriétaires occupants : ils ne sont concernés que lorsque leur logement est visé par une action de maîtrise foncière publique. Le relogement des ménages occupants n'intervient que dans les acquisitions à l'amiable et dans le cas des expropriations.
Autres situations : Immeubles squattés, occupants sans droit ni titre, nécessité d'hébergement d'urgence pour péril ou insalubrité…ces situations relevant essentiellement du parc privé peuvent être rencontrées durant la phase opérationnelle des relogements.

L'opérateur en charge du parc privé et les partenaires des GTR locaux veilleront de fait à la bonne articulation entre les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) ou l'Association Régionale de Santé (ARS) afin de lancer les procédures d'insalubrité et de santé publique dans le cas des logements insalubres. Les villes s'engagent notamment à procéder au repérage de l'ensemble du patrimoine des

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

propriétaires indélicats repérés dans les projets NPRU, et à lancer les procédures d'insalubrité le cas échéant dans le cadre de leur politique de prévention et de lutte contre l'habitat indigne.

Le relogement ne devra rien coûter aux ménages

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, les locataires ne choisissent pas de déménager. Dans le but de limiter au maximum ces désagréments incontournables, les partenaires s'accordent sur le principe que le déménagement ne doit rien coûter aux locataires.
Lors du départ du locataire, un état des lieux est réalisé. Même si des dégradations sont constatées, elles ne font l'objet d'aucune facturation. Un relevé des compteurs est effectué et permet au bailleur d'effectuer l'apurement des charges.
Aucun frais de caution (ou de dépôt de garantie) ne sera demandé au ménage relogé. Les cautions sont transférées en l'état.
Lors des relogements interbailleurs :
- lorsque la caution demandée par le bailleur d'accueil est supérieure à celle versée par le locataire au bailleur d'origine, il appartiendra au bailleur initial de prendre en charge la différence de montant en payant au bailleur d'accueil la caution demandée.
- à l'inverse, lorsque la caution demandée par le bailleur d'accueil est inférieure au dépôt de garantie d'origine, il appartiendra au bailleur initial de verser la caution demandée au bailleur d'accueil et d'effectuer le remboursement de la différence de montant entre les deux cautions au ménage, dans la mesure où l'état des lieux de sortie ne pourra se traduire par une quelconque diminution de remboursement en raison de l'état du logement voué à la démolition.
Concernant les ménages d'habitat privé, le LOCAPASS et toute autre dispositif pour couvrir la caution sera mise en place par l'opérateur en charge du traitement de l'habitat privé. En ce qui concerne les cas spécifiques, la meilleure solution sera recherchée pour que la caution ne soit pas un frein au relogement ni une charge supplémentaire pour le locataire.

Les frais liés aux ouvertures et fermetures des compteurs d'énergie et abonnements (gaz, électricité, téléphonie, internet), des frais de transfert du courrier postal pendant 6 mois et éventuellement le changement de plaque d'immatriculation seront à la charge du bailleur démolisseur ou de l'opérateur pour les Quartiers Anciens d'habitat privé. Pour cela, un chèque de remboursement est remis au ménage sur présentation de la facture ou de l'appel de paiement dans un délai de 8 jours.

Les travaux de réinstallation d'une cuisine équipée ou d'une salle de bains, le réaménagement de placards ou de penderies sont également pris en charge.
Le bailleur assure le traitement administratif du transfert de l'APL sans conséquences financières pour le locataire.

En cas de double relogement, l'ensemble de ces frais seront pris en charge pour les deux relogements.

Le déménagement proprement dit est pris en charge par une entreprise mandatée par le bailleur. Il s'agit d'un prestataire qualifié répondant aux obligations réglementaires de la Profession (matériel adapté, personnel qualifié, garantie d'assurances et de recours).
La prestation du déménageur comprend la fourniture de cartons permettant l'emballage des objets du locataire ; le démontage des meubles et leur remontage dans le nouveau logement ; le transport de l'ensemble depuis l'ancien logement jusqu'au nouveau dans un véhicule capitonné ; la manutention du chargement et déchargement ; l'emballage des objets demeure à la charge des locataires.
Les bailleurs s'engagent dans ce cas à apporter une aide spécifique en mettant à contribution du personnel lorsqu'une personne est dans l'incapacité d'assurer cette tâche, pour des raisons d'âge, de maladie ou d'handicap, les partenaires s'efforcent de trouver des solutions adaptées pour répondre aux difficultés que présentent physiquement un déménagement tel que la mise en cartons, le transport des personnes..

Un logement adapté / Principe de réalité (souhaits, besoins, orientation…)

La charte se fonde sur la prise en compte des souhaits résidentiels des ménages. Le souhait doit être entendu comme l'aboutissement d'un processus de construction d'un projet de relogement, travaillé entre la famille et les équipes en charge du relogement. Ce projet devant tenir compte tout au long de son élaboration des principaux facteurs suivants : aspirations et besoins de la famille, stratégie de d'équilibres territoriaux, offre disponible.
Le projet résidentiel du ménage se construit en proximité tout au long de la démarche. Un interlocuteur unique (du bailleur ou de l'opérateur) suit les ménages tout au long de l'opération de relogement afin de répondre de manière personnalisée à leurs besoins.
Le bailleur effectue des propositions de relogement correspondant aux spécificités du ménage, au principe de parcours résidentiel ascendant et à la réflexion sur le peuplement mise en œuvre par la Ville en lien avec les orientations de la CIET.
Le relogement doit permettre aux ménages d'avoir un parcours résidentiel ascendant, c'est-à-dire leur faire bénéficier d'un logement correspondant le plus possible à leur composition familiale, à leur souhait de localisation, aux normes de confort et de qualité actuelles.

Prise en compte des souhaits et des besoins des ménages
La typologie du logement proposé pour le relogement devra tenir compte de la composition du ménage. Les situations de sur-occupation et de sous-occupation (selon la définition en usage au niveau de la métropole, c'est à dire une pièce en plus ou en moins par rapport au nombre total de personnes du ménage) constatées devront être résolues dans la mesure du possible selon les caractéristiques de l'offre mobilisable, les souhaits et capacités financières des ménages.
Le projet résidentiel devra en tout état de cause obéir au principe de réalité, qui tient compte à la fois de l'éventail des possibles de l'ensemble du parc social métropolitain et des contraintes liées à la disponibilité des produits d'une part et des objectifs de rééquilibrage territorial d'autre part.
La communication, tout au long de la démarche de relogement, vis-à-vis des ménages devra être transparente à ce sujet.

Acceptation des propositions par les ménages
Une fois la proposition reçue (courrier, RAC, si nécessaire par voie d'huissier), le ménage visite le logement avec bailleur ou opérateur, et dispose de dix jours après la visite pour faire une réponse au bailleur d'origine ou opérateur.
Conformément à l'article L353-15 du CCH, le ménage se verra proposer trois propositions de relogement. Et, réglementairement, en cas de refus des deux premières propositions, la troisième proposition est opposable au locataire.
La préparation de la troisième proposition fait l'objet d'une étude préalable auprès des partenaires dans le cadre des instances locales de relogement.
La dernière proposition faite au ménage, pourra lui être signifiée lors d'un accueil conjoint entre le bailleur et la ville et par une remise en main propre. Une information sur les droits et les risques encourus en cas de refus seront apportés au ménage lors de cette rencontre.
Le « congé » est signifié en même temps que la 3ème proposition si celle-ci est refusée.

Recours à la médiation
Le recours à la médiation peut être demandé par le GTR dans toute situation nécessitant une médiation entre le bailleur et le ménage.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Si un refus est exprimé par le ménage aux différentes propositions faites, et après toute démarche de négociation amiable utile, le bailleur engage toutes poursuites légales visant à faire quitter les lieux voués à être démolis.

Un logement de qualité
Les logements proposés aux ménages seront en bon état d'habitation et respecteront toutes les normes d'hygiène. Ils doivent répondre aux besoins de la famille du point de vue de l'adaptation du logement à la taille de la famille et peut, dans certains cas, tenir compte de son évolution.
Un état des lieux est également effectué dans le nouveau logement du locataire. Si l'appartement n'est pas neuf, le bailleur s'engage à le remettre en état conformément au standard de remise en location. Il procédera également aux travaux de nettoyage, révision des appareils sanitaires et vérification des installations électriques.

Un accompagnement continu
Cet accompagnement est assuré par le bailleur et/ ou l'opérateur chargé du relogement dans le cadre des opérations sur le parc privé. Cette mission peut être externalisée. Elle repose sur deux principes :

1) un interlocuteur unique,
2) un suivi assuré tout au long du relogement (avant, pendant,…).

Il est donc nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, à la fois basés sur une approche personnalisée et sur une démarche d'ensemble de gestion de la résidence.

<u>Une approche personnalisée</u>
L'organisme bailleur (ou l'opérateur) s'engage à détacher des référents identifiés de façon permanente sur chaque opération de relogement pour une mission de dialogue et d'aide dans les démarches liées au relogement.
Afin de faciliter la relation avec les locataires, le bailleur prend les dispositions nécessaires pour que les ménages conservent la même personne référente comme interlocuteur privilégié tout au long de l'opération. Ce référent instaure une relation de confiance avec les ménages, et les représente auprès des autres bailleurs et partenaires.
Ce collaborateur :

- réalisera à domicile l'entretien préalable (guide d'entretien porte sur la situation actuelle des occupants, leurs besoins et souhaits de relogement (taux d'effort possible, besoins de décohabitation éventuels, besoins spécifiques (liés à des handicaps ou modes de vie), typologie et surface du logement, proximité d'équipements scolaires, périscolaires et des moyens de transports, quartiers souhaités…) et leurs besoins d'accompagnement individuel (alphabétisation, insertion sociale, insertion professionnelle, santé…). Lorsque cela est nécessaire, et en particulier pour permettre la rencontre avec l'ensemble des membres du ménage, d'autres entretiens ont lieu. Chaque ménage bénéficie d'autant d'entretiens que nécessaires tout au long de la démarche de relogement.)
- constituera les dossiers nécessaires à l'obtention d'un nouveau logement que ce soit pour les bailleurs privés ou sociaux (quittances, avis d'imposition, bulletins de paie…).
- s'assurera de l'adéquation entre les souhaits du ménage et les propositions qui lui sont faites,
- accompagnera sur place et visitera avec le ménage les logements proposés,
- fera réaliser les travaux nécessaires et l'adaptation spécifique dans le cas d'un handicap physique,
- accompagnera les familles au déménagement
- accompagnera le ménage lors de la signature du bail et de l'état des lieux entrant,
- vérifiera le transfert du dépôt de garantie et s'assurera le traitement administratif du transfert de l'APL par les services du bailleur;
- assurera le suivi post relogement
- organisera et planifiera les déménagements en lien avec les ménages.

Les entretiens préalables au relogement permettent au bailleur de prendre en compte les souhaits de relogement du ménage, d'actualiser les données socio-économiques dont ils disposent, de faire un bilan social et d'élaborer des propositions de relogement.
Il s'agit également d'évaluer la mobilité possible du ménage (attachement au quartier, solidarités et lien social, capacité à habiter dans un autre quartier et conditions éventuelles du relogement, besoins en termes de services et d'environnement…).
Les éléments recueillis lors de ces entretiens personnalisés permettent ainsi aux différents partenaires impliqués dans les groupes de travail relogement de proposer des modalités d'intervention adaptées à chaque situation.
En conséquence, il s'agit de permettre la meilleure définition possible du projet résidentiel et des besoins spécifiques de chaque ménage en les rendant acteurs de la démarche et du projet de relogement et de garantir ainsi un parcours résidentiel ascendant à chaque ménage.

<u>L'accompagnement post-relogement</u>
Le bailleur organise l'accueil du ménage dans sa nouvelle résidence : accompagnement à la signature du bail par le référent relogement et présentation du personnel de l'agence, en particulier de son nouvel interlocuteur.
Trois visites de courtoisie auprès des ménages relogés seront systématiquement réalisées. La première aura lieu 2 mois après le relogement. La seconde à 4 mois et la dernière à 6 mois après le relogement par le chargé de relogement du bailleur démolisseur (ou de l'opérateur pour les QA) accompagné par un agent de proximité du bailleur qui reloge.
Ce suivi personnalisé de 6 mois effectué par le bailleur permet de vérifier la bonne adaptation du logement et à l'environnement.

<u>Une enquête de satisfaction</u> est réalisée auprès de l'ensemble des ménages six mois après le relogement. Cette enquête vise à évaluer le degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération, sur la nouvelle occupation du logement et l'intégration dans le nouvel environnement.

<u>L'accompagnement social pour les relogements communaux et intercommunaux</u>
Une offre globale de services sera proposée aux ménages en fonction d'un diagnostic partagé établi à partir des situations individuelles.
Une intervention sociale adaptée des services sociaux du territoire pourra être mis en œuvre pour les situations où le projet et le processus de relogement nécessitent d'être articulés avec une aide à la prise en charge de problématiques sociales. L'objectif est de rendre la famille actrice de son parcours logement.
Les modalités d'exercice de cette intervention sociale relèvent du cadre juridique relatif au secret professionnel auquel sont astreints les professionnels sociaux, et, du cadre éthique et déontologique de leurs pratiques. En particulier, son fonctionnement repose sur le principe de l'accord préalable de la famille pour toute intervention ou accompagnement social. Cette adhésion peut être recherchée mais ne peut s'imposer. De la même façon, la famille doit donner son consentement pour que sa situation et les informations la concernant soient évoquées dans les instances logement.
Ces dispositions s'appliquent également lors d'un passage de relais entre professionnels sociaux concernant la poursuite du projet, qu'il s'agisse de professionnels d'un même service ou de services de territoires différents.
Une convention de suivi intercommunal pour garantir connaissance et continuité dans l'accompagnement des ménages sera établie, pour les relogements intercommunaux.
Une mutualisation d'actions des CCAS et des politiques de droit commun sur certains secteurs de la métropole moins dotés en accompagnement social sera mise en place à l'issue de l'élaboration de la convention de suivi intercommunal. Dans l'attente de cette convention, les partenaires s'accordent

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

également sur la nécessité de mettre en œuvre les conditions de passage de relais entre les acteurs des structures en charge du suivi social de la commune d'origine et la commune de relogement.
Une évaluation de cette action sera faite au niveau métropolitain au sein des instances de pilotage et un rendu-compte sera fait dans les instances de gouvernance locales.

La garantie des conditions de vie des locataires
Le logement proposé au ménage à reloger doit être «en bon état d'habitation, remplir les conditions d'hygiène normale et correspondre aux besoins personnels ou familiaux et aux possibilités financières des locataires.
Durant toute la durée de l'opération de relogement, le Bailleur prend les mesures nécessaires pour assurer aux locataires qui n'ont pas encore déménagé des conditions d'habitation normales dans le quartier en rénovation. Un travail sur la sécurité du site devra être mis en place. Parallèlement à la condamnation systématique des logements libérés par le bailleur, les forces de police pourront renforcer leur surveillance pour éviter des occupations indésirables du site.
Les agents du bailleur et les agents locaux de médiation sociale renforceront également leur présence sur place. Le bailleur apporte un soin particulier à l'entretien et à la sécurisation des parties communes de la résidence jusqu'au départ du dernier locataire. Par ailleurs, un travail devra également être mené sur les commerces et les services publics, qu'il s'agira peu ou prou de maintenir au pied des immeubles pendant toute la durée des relogements.

1.4 Les ménages des immeubles en réhabilitation ou en démolition dans les QPV hors sites ANRU

Les opérations de réhabilitation ou de démolition, quels que soient le périmètre concerné en QPV et les financements mobilisés (notamment l'Investissement Territorial Intégré (ITI) ou les financements de droit commun), constituent une opportunité de rééquilibrage de l'occupation des immeubles et des secteurs concernés.
Le suivi des ménages des immeubles en réhabilitation devra permettre:

- d'anticiper l'impact de la réhabilitation sur la situation financière des ménages les plus fragiles ;
- d'utiliser ces opérations pour retravailler la recherche d'équilibres de peuplement au sein de l'immeuble et au besoin, pour proposer des solutions de logement aux situations de sur occupation ou sous occupation ;
- d'identifier les ménages en fragilité et les orienter le cas échéant vers un accompagnement social, un soutien vers l'insertion professionnelle dans le cadre du droit commun.

Les ménages concernés

- Les ménages concernés par une réhabilitation de leur logement dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI).
- Les ménages concernés par une réhabilitation de leur logement, dans le cadre d'un financement de droit commun.
- Les ménages des démolitions en QPV non cofinancées par l'ANRU.

Déroulement du suivi pour les ménages hors périmètre ANRU dans les QPV
Le Groupe de Suivi du Peuplement (GSP) est l'instance locale de suivi de ces ménages. Les constats et les préconisations concernant le peuplement des résidences seront partagés en GSP sur la base des « fiches peuplement » des résidences. Les immeubles dont l'occupation est qualifiée de fragile (couleur orange ou rouge) au sein des travaux de ces instances auront un suivi plus fin concernant la gestion des mutations des ménages.

Première étape : Etude peuplement de la résidence. Le bailleur présente au partenariat, au sein des GSP, l'état d'occupation de la résidence à réhabiliter ou vouée à la démolition (hors ANRU).

Deuxième étape : Orientations partenariales. A l'issue de cette étude de peuplement et en fonction du profil des ménages, de ses capacités financières, de son souhait ou pas d'être maintenu dans le logement actuel (qu'il ait ou non une demande de mutation en cours), et des stratégies (métropolitaine et locales) d'équilibres territoriaux il sera proposé quatre types d'orientations :

- Un maintien dans le logement après réhabilitation, après analyse de l'évolution du reste-vivre et du taux d'effort ;
- Un maintien dans l'immeuble, dans un autre logement, pour résoudre des situations de sur-occupation ou de sous-occupation, de handicap ou d'adaptation du logement, dès lors que les équilibres de peuplement ne sont pas aggravés et après analyse de l'évolution du reste-à-vivre et taux d'effort ;
- Une mutation dans un autre logement au sein de la commune d'origine, dans le parc du bailleur ou dans celui d'un autre bailleur ;
- Une mutation dans une autre commune (dans le parc du bailleur d'origine ou celui d'un autre bailleur). Le GTRM sera alors mobilisé pour ces relogements.

Troisième étape : Orientations vers l'accompagnement. Le GSP peut, si cela est nécessaire, orienter les ménages des immeubles en réhabilitation vers une offre d'accompagnement social des instances de relogement des ménages en PRU.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

PARTIE 2 : Déclinaison loossoise de la charte métropolitaine de relogement

2.1 Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs

2.1.1 Rappel des ménages concernés par le projet des Oliveaux

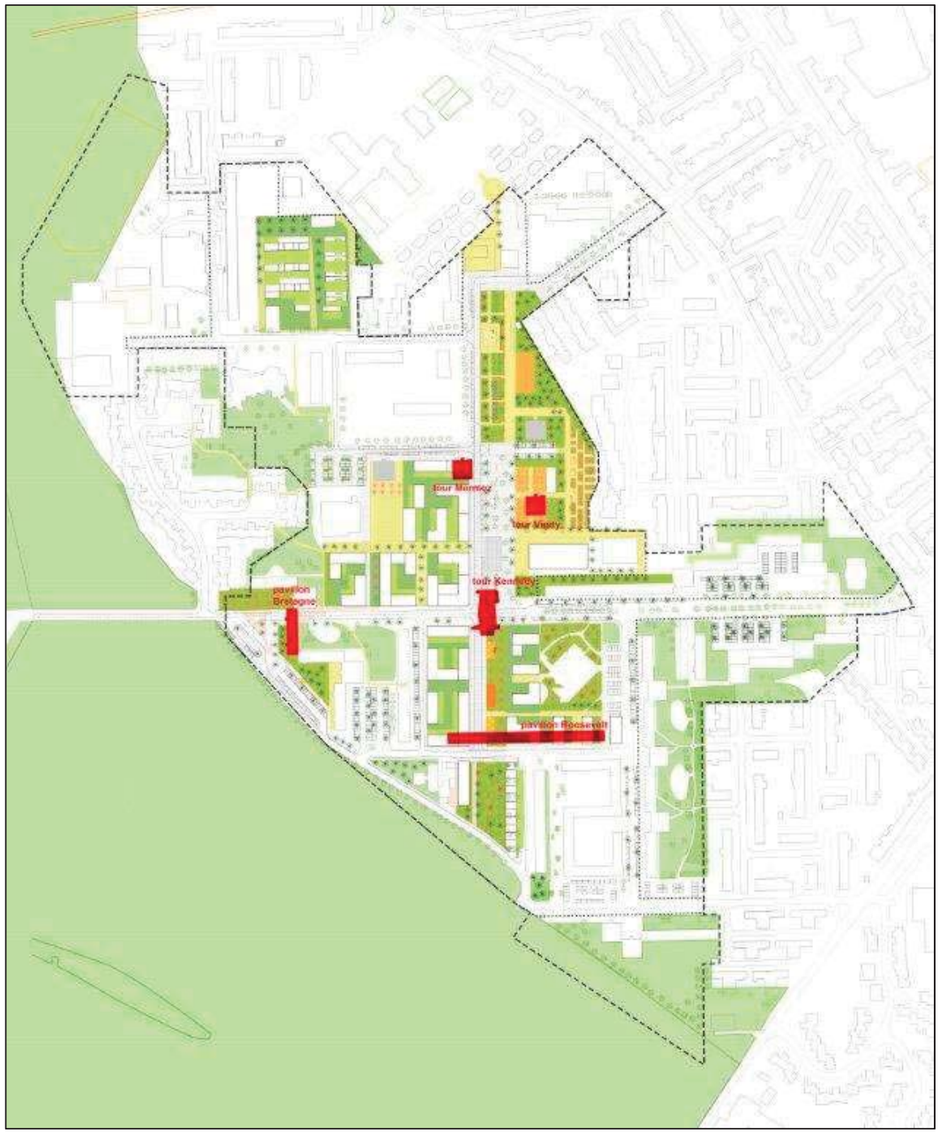
Conformément à la charte métropolitaine, les locataires concernés par un processus de relogement seront les locataires des résidences déconstruites/démolies et des résidences faisant l'objet d'une réhabilitation dont la nature des travaux ne permettra pas le maintien dans les lieux.
En termes de démolitions, seul le bailleur social Partenord Habitat est concerné. 424 logements seront ainsi démolis au sein de 5 résidences pour la réalisation du PRU des Oliveaux, à savoir :

- La Tour Kennedy : 220 logements ;
- La Tour Mermoz : 52 logements ;
- La Tour Vigny : 52 logements ;
- Le pavillon Roosevelt : 84 logements ;
- Le pavillon Bretagne : 16 logements.

En termes de réhabilitation, la maturité du programme de réhabilitation ne permet de déterminer le nombre exact de locataires qui pourraient être relogés du fait de la nature des travaux.
Au jour de la rédaction de la présente charte, deux résidences du bailleur social Vilogia pourraient bénéficier de réhabilitation en milieu inoccupé :

- La Tour Verhaeren : 32 logements ;
- La Tour Lavoisier : 32 logements ;

Le programme de réhabilitation sera précisé courant du premier semestre 2019.



La présente charte porte donc pour le moment sur les ménages à reloger dans le cadre des opérations de démolition.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2.1.2 Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs

L'identification des besoins a été réalisée selon la méthodologie détaillée ci-dessous. Il s'agit en réalité d'une évaluation qui permet d'anticiper les besoins et les éventuels problématiques de relogement et de travailler dès à présent sur la mobilisation des logements nécessaires au bon déroulement du processus du relogement.

L'ensemble de ces éléments sera actualisé par la réalisation des entretiens préalables au relogement auprès de chaque locataire.

Typologie des logements démolis :

Bailleur	Résidence	Nbre de lgts	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Partenord Habitat	Tour Kennedy	**220**		108	112		
	Roosevelt	**84**	4	24	6	40	10
	Mermoz	**52**		26		26	
	Vigny	**52**		26		26	
	Bretagne	**16**				8	8
Total		**424**	**4**	**184**	**118**	**100**	**18**

Besoins par typologies pour le relogement des ménages :

Suite à l'étude de l'occupation des résidences mentionnées ci-dessus, les besoins estimatifs en typologies de logement destinés au relogement sont les suivants :

Typologies	Nbre de Lgts
T1	5
T2	212
T3	124
T4	102
T5 et +	18
Total	**461**

Cet estimatif est basé sur les éléments de calcul suivant :

- Le taux de décohabitation moyen (constaté sur le PNRU-ANRU 1) est ici repris : 5% ;
- Le taux de Sur-occupation moyen dans les 5 résidences démolies est ici repris : 9,9% ;
- Le taux de Sous-occupation moyen dans les 5 résidences démolies est ici repris : 3,2% ;
- Le taux de vacance (commercial ou technique) n'est pas pris en compte dans le calcul.

Ainsi, 461 logements devront être mobilisés pour assurer le relogement des 424 locataires des résidences démolies.

2.1.3 Le parc social mobilisable pour répondre aux besoins à Loos

Au 31 décembre 2016, la ville de Loos dispose d'un taux de logement social de 36.1%. Ainsi le territoire loossois présente une offre de logement social importante qui devrait permettre de répondre aux éventuelles attentes des ménages des Oliveaux souhaitant rester sur le territoire communal.

Nombre de LLS total 2016 (1er janvier 2016)	**3560**
Dont Partenord Habitat	2107
Dont Vilogia	631
Dont Société Régionale des Cités Jardins	179
Dont Société Immobilière du Grand Hainaut	191
Dont SIA Habitat	47
Dont Logis Métropole	121
Dont Lille Métropole Habitat	128
Dont Immobilière Nord Artois	27
Dont ICF Habitat	109
Dont Habitat du Nord	14

A ce titre, la commune de Loos souhaite investir le champ de l'interbailleur. En complément du Groupe de Travail Relogement Métropolitain, la commune de Loos sollicitera l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire communal pour trouver les logements nécessaires aux ménages à reloger du NPRU, en termes de localisation, de typologie, de loyers ou d'aménagement intérieur répondant aux problématiques de santé ou autre.

Il a toutefois été régulièrement rappelé lors des réunions publique ou réunions d'information, que le projet de Loos s'inscrira dans le respect de la charte métropolitaine et donc permettra aux locataires des Oliveaux d'être relogés dans une autre commune, s'ils le souhaitent.
Les souhaits des ménages, notamment en termes de localisation de relogement, seront connus à l'issue de la phase d'entretiens préalables.

2.1.4 Les ressources mobilisables pour le parcours résidentiel des ménages

- **La mobilisation des contingents :**

Elle est impérative pour répondre aux objectifs quantitatifs et qualitatifs du NPRU dans le temps du projet. La recherche des logements adaptés aux situations des locataires sera réalisée en lien avec les réservataires en actionnant leur contingent : Ville de Loos, MEL et Action Logement.

- **La mobilisation des logements neufs et réhabilités :**

La ville de Loos et les partenaires du projet souhaitent pouvoir reloger les ménages dans une logique de parcours résidentiel ascendant. Pour cela des relogements dans le neuf pourront être proposés, dans le cadre par exemple de la reconstitution de l'offre sociale démolie.
De la même façon, les résidences réhabilitées sur le quartier dans le cadre du NPRU pourraient faire l'objet de propositions de relogement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- **L'accession à la propriété** :

L'un des objectifs du projet de renouvellement urbain des Oliveaux est de diversifier l'offre de logements au sein du quartier.
La volonté de la ville de Loos et des partenaires est de produire une offre en accession sociale afin de permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété dans un cadre aidé et sécurisé. Si certains ménages le souhaitent et disposent des capacités financières pour un tel projet résidentiel, les programmes d'accession sociale leurs seront proposés.

2.2 Modalités de fonctionnement des instances locales

2.2.1 Les instances

Instance	Composition	Missions	Fréquence
Comité de pilotage NPRU	Sous le pilotage de Mme. le Maire : - Ville de Loos - CCAS - MEL - ANRU – DDTM - Bailleurs présents sur la ville - Région Hauts de France - Département du Nord - CAF du Nord - Caisse des Dépôts et Consignation - Action Logement	Sur le volet relogement : - Valider la stratégie liée au relogement - Evaluer et ajuster la démarche - Présenter l'avancement général	2 fois par an
Groupe Technique Relogement (GTR local)	Sous le pilotage de la ville de Loos et animé par la MEL (mission thématique accompagnement au relogement) : - Ville de Loos - CCAS - MEL - Bailleurs - DDTM - Département du Nord - CAF du Nord - Action Logement - Associations en charge de l'accompagnement social	- Organiser et suivre le déroulement des relogements - Echanger collégialement autour de la situation de chaque famille à partir de l'entretien préalable et de la connaissance des partenaires - Définir une orientation de relogement pour chacun des ménages - Faire remonter les problématiques particulières - Orienter et suivre les demandes hors de la commune vers le GTR métropolitain	Selon le rythme des opérations – au minimum 1 fois par mois
Cellule Interbailleur	Sous le pilotage de la ville de Loos, avec : - Bailleurs présents sur la ville	- Trouver des logements nécessitant la mobilisation de l'interbailleur loossois pour le relogement des ménages NPRU - Susciter des mutations interbailleur plus larges (droit commun)	1 fois par mois
Cellule de Médiation	Les membres du Groupe Technique Relogement *Ou* En cas de nécessité un élu loossois	- Permettre un espace d'expression au ménage qui en fait la demande pour faire remonter un désaccord et clarifier ses souhaits - Organiser une médiation - Rappeler les droits et les devoirs au ménage dans un contexte neutre	Sur sollicitation écrite d'un ménage *ou* Sur sollicitation du GTR *ou* Au préalable de la 3ème proposition
Groupe de Suivi Social	Sous le pilotage du CCAS de Loos et composé de travailleurs sociaux : - CCAS - CAF - UTPAS - Pilote social du bailleur	- Se réunit sur proposition du GTR concernant des ménages fléchés pour lesquels un besoin d'accompagnement a été repéré - Lever les freins préalables au relogement	Suivant le rythme des GTR

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2.2.2 L'Accompagnement Social Lié au Relogement et les groupes de travail thématiques

Le relogement représente une opportunité de proposer aux ménages une offre d'accompagnement social renforcé sur des thématiques variées telles que la santé, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, le suivi de la scolarité, la gestion budgétaire, le suivi éducatif…
Toute situation individuelle nécessitant un accompagnement spécifique, détectée par le bailleur ou rencontrée par le Groupe Technique Relogement, est étudiée dans le cadre du groupe suivi social individualisé.

Il permet de proposer un accompagnement généraliste pour certaines situations spécifiques présentant des problématiques nécessitant une stratégie partagée et une coordination des interventions déjà existantes.

Par ailleurs, lorsqu'il existe dans un ménage des difficultés liées au logement, le relogement doit contribuer à apporter une solution durable au travers du nouveau logement et de l'accompagnement social mené avant et après le relogement. Les difficultés visées sont notamment le surpeuplement, des dettes de loyer ou de charges, des problèmes d'entretien ou de voisinage, de santé (y compris la santé mentale)...

Le groupe suivi social individualisé a pour missions :
- la mise en place d'un accompagnement social avant et après le relogement pour les familles rencontrant des difficultés liées au logement,
- la concertation autour des situations des familles rencontrant de graves difficultés sociales, la coordination des prises en charge dans la complémentarité des compétences et des missions de chacun et la mise en œuvre des réponses pérennes,
- L'identification de toute problématique nécessitant un accompagnement individuel ou collectif.

Après avoir recueilli l'accord des familles concernées pour que la situation soit évoquée de manière collégiale, le bailleur concerte les travailleurs sociaux, au sein du groupe accompagnement social, qui suivent ces familles afin d'envisager les stratégies d'accompagnement et les propositions de relogement les plus adaptées à chaque situation.

2.2.3 Appui méthodologique de la MEL

Les acteurs du relogement et de son accompagnement social sont soutenus par l'ingénierie et l'appui méthodologique de Métropole Européenne de Lille.

La MEL a pour mission de planifier et coordonner les différents temps de travail des instances métropolitaines ou locales organisant le relogement, d'accompagner ces instances, d'assurer le reporting et de contribuer à créer de la synergie entre les travaux des différentes instances ou groupes thématiques qui seraient créés.

La MEL est en charge du suivi de la démarche de relogement sur l'ensemble des NPNRU. A ce titre, les missions principales suivantes lui sont dévolues :
- élaboration de la base de données relogement à partir des entretiens domiciliaires réalisés par les bailleurs ou leurs prestataires ;
- élaboration du bilan de peuplement par résidence ou secteur ;
- élaboration de la synthèse des orientations préconisées pour les ménages en GRAR puis GTR.
En phase opérationnelle de relogement, ces missions d'ingénierie et d'appui méthodologique de relogement recouvrent :
- organisation, l'animation et le secrétariat des instances et groupes thématiques éventuels de travail ;
- mise à jour de la base de suivi de relogement.

2.2.4 Les outils

- **Le Plan Stratégique de Relogement (PSR) :**

Le PSR est un outil stratégique qui contient l'ensemble des opérations de relogement, sous forme de planning général. Il s'agit d'un travail prospectif qui articule le nombre de ménages à reloger (y compris les décohabitations) et l'offre de logements disponibles. Il sera mis à jour régulièrement au fur et à mesure de l'avancée des relogements.

L'offre de logements prendra en compte le parc existant sur la commune de Loos et sera élargie dans un second temps à la dimension intercommunale, en fonction des souhaits de relogements des ménages et suite à la fourniture par la MEL des programmes de construction de logements et de leur calendrier.

- **Le Tableau de Suivi du Relogement (TSR) :**

Le TSR est l'outil de suivi du Groupe de Travail Relogement. Ils recensent de manière anonyme les situations des familles et permet de synthétiser leurs besoins, leurs souhaits ainsi que l'avancement de leur relogement.

- **Le Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM) :**

La MEL et l'UR Habitat des Hauts de France réalisent un outil de qualification des résidences du parc social. Cet outil dynamique cartographique, repose sur une observation croisée (bailleur, AR Habitat, MEL, Ville). Il vise à partager une connaissance fine de l'ensemble du parc social métropolitain (résidences et leur environnement) et doit permettre d'éclairer les choix du GTR lors de la définition de l'orientation relogement et en amont d'une proposition.

En attendant la finalisation de cet outil unique de référence, la ville de Loos réalisera avec Partenord Habitat un TOM. Une mise à jour annuelle sera effectuée, jusqu'à la mise en œuvre de l'outil métropolitain.

Chaque résidence du patrimoine de Partenord Habitat de Loos sera qualifiée par une couleur (et des commentaires sur les aspects qualitatifs) selon la légende suivante :
- **Rouge =** résidence très fragile, donc pas de relogement SAUF si la prospective démontre qu'il n'y a que là que le ménage souhaite et/ou peut aller (critères PMR, niveau de loyer...) et que la charge sociale de la résidence ne se trouve pas alourdie par l'arrivée du ménage.
- **Orange =** résidence fragile, donc plutôt éviter les relogements SAUF (mêmes critères). Une discussion doit avoir lieu en GTR pour valider ces relogements.
- **Jaune =** résidence en voie de stabilisation ou de fragilisation, donc à ne pas déséquilibrer. Etre attentif au profil des ménages relogés afin qu'ils soient complémentaires du profil actuel de la résidence.
- **Vert =** résidence qui vit bien ; si le ménage n'a pas de problématique particulière et si la projection financière est correcte, une validation du relogement par mail est envisageable.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2.3 Engagements en matière d'accompagnement au relogement

Les partenaires visent à respecter les engagements suivants :

2.3.1 Sur les parcours résidentiels et la vie sociale et familiale des ménages concernés

- répondre concrètement aux souhaits et besoins des ménages concernés avec, pour finalité, un parcours résidentiel ascendant et une redynamisation de leur parcours résidentiel, en recueillant systématiquement des attentes et projets de vie, au moyen d'une enquête réalisée par le bailleur social auprès de tous les foyers concernés ;

- faire en sorte que le relogement ne précarise pas davantage les ménages en situation de fragilité ;

- proposer et mettre en œuvre chaque fois que nécessaire un accompagnement social adapté à la situation de chaque famille et de l'ensemble de ses membres, en développant une offre de services adaptée ;

- favoriser autant que possible, pour les locataires disposant des ressources suffisantes, l'accession sociale à la propriété.

2.3.2 Une information et une communication organisée pour les locataires

L'information et la communication est un enjeu stratégique pour la ville de Loos et pour ses partenaires. De multiples rencontres, ateliers de concertation, réunion publique ont été organisées, venant accompagner l'activité quotidienne de la maison du projet installée sur le quartier des Oliveaux. Pour le relogement, cet enjeu est d'autant plus fort pour la ville de Loos.

Ainsi, dès validation partenariale de l'opération de relogement, la ville de Loos organise **une réunion d'information préalable**, co-présidée avec le bailleur Partenord Habitat. Elle a pour objet d'expliciter et détailler le processus précis du relogement, de répondre aux questions des locataires. La première réunion d'information s'est officiellement tenue le 18 décembre 2018 auprès des locataires de la Tour Kennedy.

A la suite de cette réunion, les locataires recevront **un courrier** les notifiant de la décision de démolition de leur immeuble. Ce courrier informera les locataires sur les étapes à venir, présentera le chargé de relogement qui se présentera à eux pour réaliser les entretiens préalables au relogement. Ce courrier rappellera enfin la nécessaire coopération attendue du ménage avec ce chargé de relogement pour la construction et la réussite de son relogement.

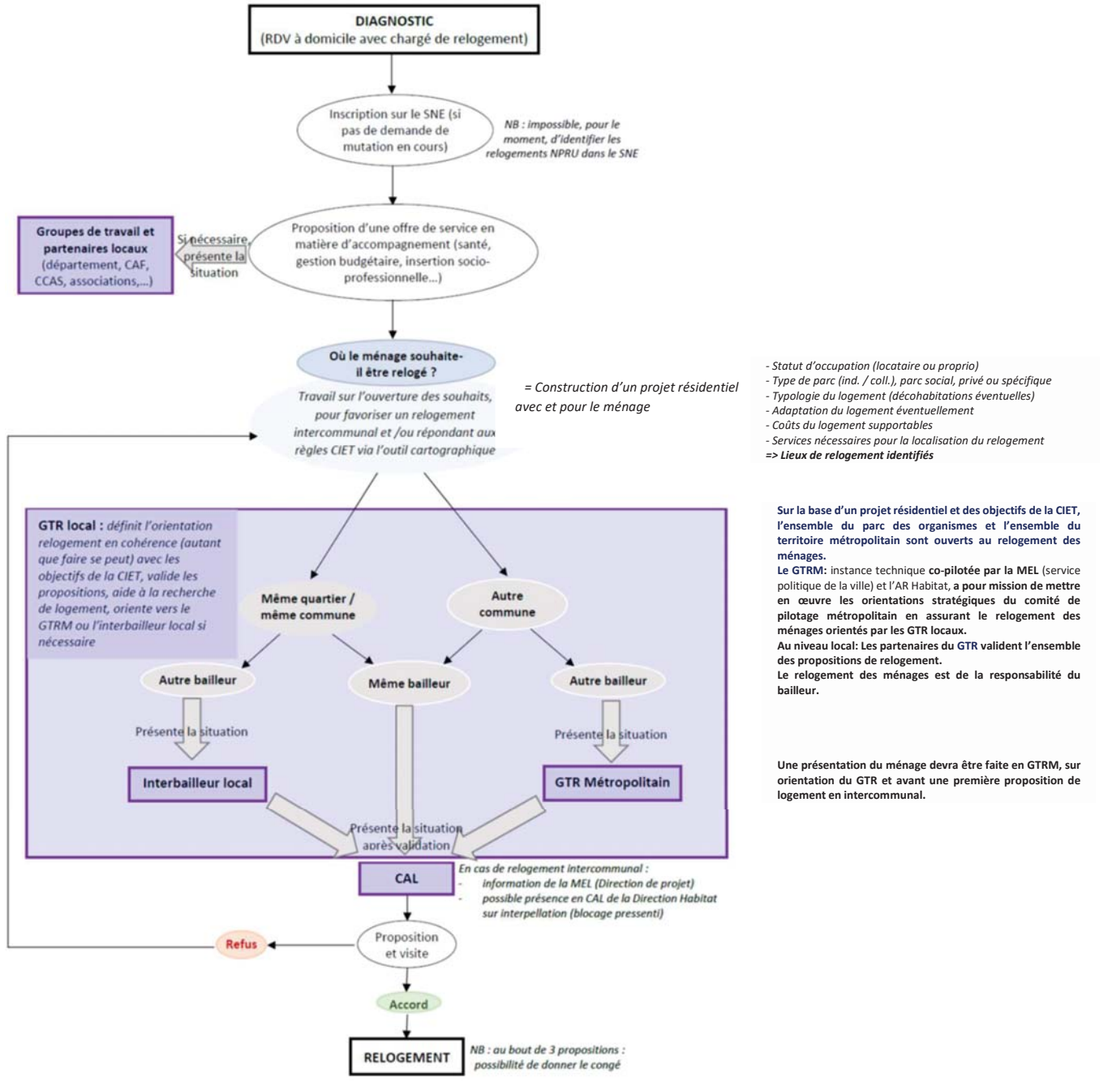
Ensuite **une information continue** aura lieu tout au long du processus du relogement, par l'intermédiaire du chargé de relogement qui est l'interlocuteur privilégié du ménage, mais aussi de l'ensemble des partenaires du projet pour la communication soit uniformisée par souci de clarté et de compréhension des locataires.

Par ailleurs, **la maison du projet** et son animateur permettront aux locataires de s'informer en temps réel sur le projet et ses composantes. Elle sera un lieu ressource sur la durée du projet.

En outre, il sera proposé aux locataires de désigner des **habitants relais** qui pourraient participer aux COPIL NPRU dédié au relogement, pour entendre l'avancement de l'opération de relogement et s'en faire l'écho auprès des autres locataires.

Enfin, la ville de Loos souhaite poursuivre la démarche de **visite collective** au profit des locataires expérimentée en 2017. Cette première visite avait pour objectif de présenter aux locataires un quartier ayant bénéficié du PNRU (ANRU 1) et les rassurer sur le processus de relogement. A partir de 2019, ces visites collectives permettraient de découvrir le patrimoine social, les équipements ou services publics d'autres quartiers de Loos ou de communes environnantes. Avec l'appui de la MEL, la ville de Loos souhaiterait également organiser ces visites à l'échelle intercommunale, dans un cadre qui reste encore à définir.

2.4 Schéma de la procédure de relogement



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe n°1 – Plan Stratégique de Relogement

Le tableau suivant présente le plan stratégique de relogement prévisionnel des opérations. Il est ici présenté à titre indicatif et pourra évoluer en fonction de l'avancement opérationnel du projet et du relogement des ménages.

				2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025			
Quartier	Bailleur	Nom de la Résiddence	nb de logts	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Les Oliveaux	Partenord Habitat	Tour Kennedy	220																												
Les Oliveaux	Partenord Habitat	Mermoz	52																												
Les Oliveaux	Partenord Habitat	Vigny	52																												
Les Oliveaux	Partenord Habitat	Roosevelt	84																												
Les Oliveaux	Partenord Habitat	Bretagne	16																												

Entretiens préalables au relogement
Relogements

Nouveau Projet de renouvellement Urbain

Convention d'application locale

Mons en Baroeul

Table des matières

Préambule 2
Objet de la convention 3
I. Besoins quantitatifs 3
1. Nombre de démolition 3
2. Mobilisation de l'offre et besoins en typologie 3
3. Plan Stratégique de Relogements 4
2 Engagements locaux en matière d'accompagnement au relogement 5
3 Modalités de fonctionnement des instances locales 8
1) Articulation avec les instances métropolitaines et autres dispositifs 8
2) Le pilotage local 10
3) Modalités de fonctionnement de l'interbailleur local 11
4 L'encadrement des conditions de vie des locataires 11

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Préambule

La charte métropolitaine de relogement votée au conseil métropolitain du 14 octobre 2016 a pour objet de garantir aux ménages **des conditions de relogement** respectant leurs droits et les objectifs de parcours résidentiel. Elle présente **le partenariat** mis en œuvre et fixe dans le détail les **différents niveaux d'engagement** de chacun des partenaires.
La charte s'inscrit dans le respect de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale ainsi que dans le respect du règlement général de l'ANRU en vigueur à la date de signature de la charte. Elle constitue une annexe de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territoriale (CIET).

L'objectif est de garantir aux ménages un relogement de qualité adapté à leurs souhaits, à leurs besoins, et tenant compte de leurs capacités financières. Les relogements interviendront dans le temps du projet, tout en répondant aux objectifs stratégiques locaux et métropolitains en matière de peuplement et de mixité sociale.

Cette charte se décline localement, dans la présente convention d'application.

A l'occasion du premier Projet de Renouvellement Urbain mené sur le Nouveau Mons (2007/2018), un travail partenarial de qualité s'est mis en place et a été développé. Les principes définis précédemment plaçaient le ménage comme la première partie prenante du projet de relogement qui le concerne. Une attention particulière a été portée sur l'accessibilité économique de l'offre proposée avec un souci d'améliorer la situation résidentielle du ménage.

Forte de cette expérience et des bons résultats obtenus, la Ville de Mons en Baroeul et ses partenaires souhaitent que cette démarche se poursuive dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU).

Objet de la convention

La présente convention est rédigée en déclinaison de la charte métropolitaine et en constitue une annexe.

La convention vient préciser les modalités mises en œuvre pour le quartier du Nouveau Mons et définit localement les engagements des partenaires pour atteindre les objectifs définis dans la charte métropolitaine.

I. Besoins quantitatifs

1. Nombre de démolition

356 logements sont concernés par une opération de démolition ; cela représente une estimation de 371 ménages à reloger.

Bailleur	Résidence	Nombre	Localisation	Nombre prévisionnel de ménages à reloger
Partenord Habitat	BRUNE	172	Rue du Béarn	181
	BARRY 2	59	Boulevard Napoléon 1er	62
Vilogia	COTY	96	Rue René Coty	99
	CEDRES	6	Avenue Marc Sangnier	7
	PLATANES	23	Rue du Languedoc	22

En cas de réhabilitation ou restructuration nécessitant un relogement, les mêmes conditions que pour les démolitions s'appliqueront. Les immeubles « Barry 1 » et « Pivoine » sont donc susceptibles d'être concernés par un système de relogements.

2. Mobilisation de l'offre et besoins en typologie

Les partenaires s'engagent **à :**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- **Mobiliser toutes les opportunités de relogement**, en interbailleur local et intercommunal, au service d'une plus grande mixité sociale dans les territoires, conformément à la CIET.
- **Proposer,** autant que faire se peut, **le parc social neuf ou de moins de 5 ans**.
- Permettre pour les ménages qui le souhaitent et dont la situation financière le permet le **relogement vers le parc privé**.
- Evaluer systématiquement, au cours des entretiens de relogement, les capacités des ménages à monter **un projet d'accession sociale** et à le mener.

Les préconisations de peuplement actualisées annuellement en « Groupe Suivi Peuplement » seront également des éléments à prendre en compte dans les offres proposées.

Suite à l'étude de l'occupation des résidences mentionnées ci-dessus, les besoins estimatifs[1] en typologie sont les suivants :

Typologie	**Nombre**
T1	0
T2	27
T3	138
T4	127
T5 et +	56

3. Plan Stratégique de Relogements

Un extrait du Plan Stratégique de Relogements Métropolitain, ainsi que le PSR initial de la résidence Coty[2] sont présentés en annexe 1.

[1] Estimations arrêtées en septembre 2018, hors décohabitations potentielles
La présence de nombreuses « fausses typologies » ainsi que la stratégie de sous-occupation volontaire définie en Groupe de Suivi de Peuplement ont été prises en considération.
Un cas de relogement sur l'immeuble Papin (Vilogia) sera rendu nécessaire par la restructuration d'un type 5 en type 2 a été relevé et a été comptabilisé.
[2] Opération bénéficiant d'une autorisation de démarrage anticipé.

Le plan stratégique de relogement comprend le planning des démolitions et des reconstructions, avec le prévisionnel des relogements programmés année par année sur chaque résidence. Il comprend la répartition prévisionnelle des objectifs de relogement.

2 Engagements locaux en matière d'accompagnement au relogement

1. Bénéficiaires du relogement :

Il s'agit des bénéficiaires suivants :

- Les locataires des logements démolis :
  - Locataires proprement dits, titulaires d'un bail d'habitation
  - Locataires par l'effet de la loi, qui disposent d'un titre par transfert ou continuation du bail à la suite du décès ou de l'abandon de domicile du locataire d'origine
  - Locataires qui tiennent leur titre des dispositions des articles L. 442-8 et suivants du CCH qui autorisent à louer des logements HLM à des locataires personnes morales qui ont pour objet de les sous-louer à des personnes désignées par les textes (personnes en voie de réinsertion, personnes jeunes de moins de trente ans, personnes âgées, travailleurs saisonniers…). Dans la mesure où ces logements sont occupés, le relogement doit être envisagé.
- Les occupants de logements HLM signataires d'un protocole d'accord avec l'organisme propriétaire valant titre d'occupation.
- Les ascendants ou descendants du titulaire du bail, relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 8 mois dans le logement) et constatées (quittance de loyer, facture de téléphone…) au moment de l'établissement de l'état d'occupation effectué lors de la première enquête.

2. Les cas de baux associatifs

6 baux associatifs ont été recensés au sein des immeubles fléchés à la démolition.

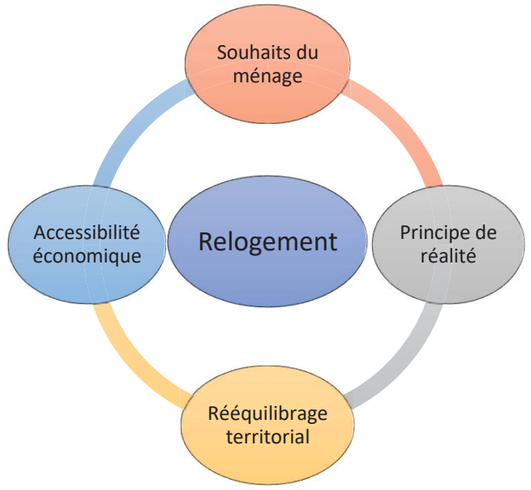
DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Les éventuels frais de transfert, indemnités d'expropriation et d'éviction des espaces de nature associative entrent dans l'assiette de subvention du relogement et seront comptabilisés dans les demandes financières.
Dans le cas où le bail concerne une association visant à loger un public spécifique, le relogement du ménage sera effectué selon sa situation, en partenariat avec l'association titulaire du bail.

3. Principes liés au relogement

Le relogement constitue une étape essentielle pour les ménages concernés : pouvant être mal vécu, il doit pourtant représenter une réelle opportunité dans la trajectoire de vie du ménage. L'ambition portée par le nouveau projet de rénovation urbaine de Mons en Baroeul consiste à faire du relogement une véritable occasion :

- De proposer une démarche de services adaptés aux besoins des locataires ;
- De réouverture d'un parcours résidentiel pour la famille, en améliorant ses conditions de vie et en l'impliquant dans une démarche positive ;
- De reprise en main de son projet de vie, en cas de difficultés sociales ou économiques, grâce à un accompagnement adapté au potentiel de réinvestissement personnel et familial qu'offre l'accès vers un nouveau logement.



Composantes d'un relogement

L'accompagnement individuel à mettre en place avec les ménages tout au long du processus de relogement est déterminant mais un accompagnement collectif de ces derniers est également primordial afin de « co-construire » le projet avec les ménages, les aidant ainsi à se projeter dans d'autres lieux.

Afin de permettre aux ménages d'être acteurs de leur projet de relogement, et au-delà, de leur projet de vie, les partenaires s'engagent donc à favoriser un accompagnement collectif des ménages relogés. La Maison du projet sera mise à disposition des ménages souhaitant se retrouver ; à leur demande, des thématiques particulières pourront être évoquées lors de ces séances d'échanges, par exemple :

- La gestion des charges dans un logement neuf ou réhabilité
- Retour d'expérience de ménages ayant été relogés lors du PRU
- Connaissance de l'offre métropolitaine
- …

Des séances délocalisées au sein d'autres quartiers de la métropole pourront être organisées sur demande.

4. Rôle du Centre Communal d'Action Sociale de Mons en Baroeul

Le Centre Communal d'Action Sociale joue un rôle essentiel de proximité pendant le temps du relogement et adapte son organisation lors de cette période.
Une coordination est mise en place entre la direction de projet NPRU et l'établissement public afin de communiquer sur l'avancement général du projet et les ménages concernés par des opérations de démolition ou de réhabilitation. Cela permet au travailleur social une approche spécifique lors de l'accompagnement mis en place. D'autre part, le lien de confiance établi lors du suivi permet de lever les éventuels freins et d'avoir un rôle d'interface dans le processus de relogement.
Pour faciliter les opérations de relogement, une mission de service civique est dédiée au développement de contacts personnalisés avec les personnes âgées concernées. Cette action s'inscrit dans une volonté de lutter contre la solitude dans une période de transformation profonde du territoire.
Pour les situations le nécessitant, un groupe de suivi social est mis en place dont le pilotage est assuré par le CCAS.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Enfin, le CCAS est présent lors des réunions publiques et des comités de pilotage NPRU.

En période post relogement, l'évolution de la situation des ménages est étudiée collégialement ; l'accompagnement mis en place est poursuivi si nécessaire.
Pour les relogements hors Mons en Baroeul, les modalités définies dans la Convention Intercommunale de Suivi Social s'appliqueront.
Dans l'attente de la mise en place de cette convention, les partenaires s'engagent à inviter ou accompagner les ménages à se rapprocher, s'ils le souhaitent, des structures d'accompagnement social présentes au sein de la commune d'arrivée (en cas de changement de commune) en leur fournissant les informations nécessaires pour mener à bien cette démarche.

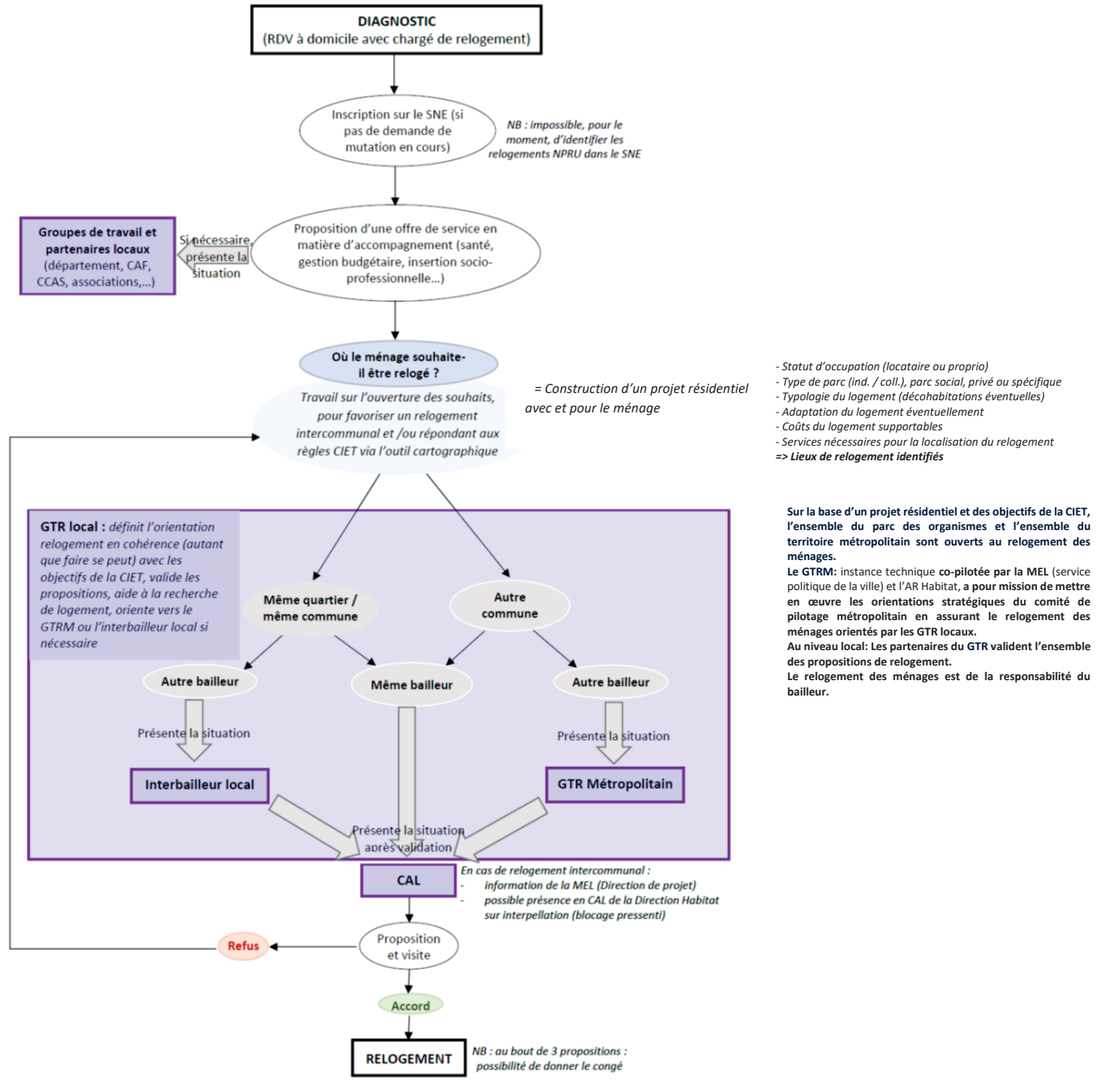
5. Les ménages susceptibles d'être expulsés

Pour les ménages susceptibles d'être expulsés pour cause de non-paiement des loyers et des charges pour lesquels une procédure est en cours se verront avoir une unique proposition de relogement.
Les ménages concernés par d'autres motifs d'expulsion ne sont pas concernés par cette mesure.

3 Modalités de fonctionnement des instances locales

1) Articulation avec les instances métropolitaines et autres dispositifs

Un comité de pilotage de relogement métropolitain définit la stratégie globale liées aux relogements, dans le respect des principes portés par la CIET.
Le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM) est l'instance technique co-pilotée par la MEL et l'Union Régionale Habitat ; il a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques en assurant le relogement des ménages orientés par les GTR locaux et qui nécessitent la mobilisation d'une coordination intercommunale.



Sur la base d'un projet résidentiel et des objectifs de la CIET, l'ensemble du parc des organismes et l'ensemble du territoire métropolitain sont ouverts au relogement des ménages.
Le GTRM: instance technique **co-pilotée par la MEL** (service politique de la ville) et l'AR Habitat, **a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques du comité de pilotage métropolitain en assurant le relogement des ménages orientés par les GTR locaux.**
Au niveau local: Les partenaires du GTR valident l'ensemble des propositions de relogement.
Le relogement des ménages est de la responsabilité du bailleur.

L'approche collective et stratégique des relogements du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain sera alimentée et cadrée par des travaux et dispositifs sur le peuplement et l'attribution des logements :

- L'analyse du peuplement élaborée au sein des Groupes de Suivi du Peuplement (GSP),
- La Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) et les travaux en découlant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2) Le pilotage local

Instance	Composition	Missions	Fréquence
Comité de pilotage NPRU	Sous le pilotage de M. le Maire et de Mme la Vice-présidente de la MEL : - Ville de Mons en Baroeul - CCAS - MEL - ANRU – DDTM - Bailleurs présents sur la ville - Région Hauts de France - Département du Nord - CAF du Nord - Caisse des Dépôts et Consignation - Action Logement	Sur le volet relogement : - Valider la stratégie liée au relogement - Evaluer et ajuster la démarche - Présenter l'avancement général	Trimestrielle
Groupe Technique Relogement (GTR local)	Sous le pilotage de l'élu-e en charge de la rénovation urbaine et animé par la MEL (mission thématique accompagnement au relogement) : - Ville de Mons en Baroeul - CCAS - MEL - Bailleurs - DDTM - Département du Nord - CAF du Nord - Action Logement - Associations en charge de l'accompagnement social	- Organiser et suivre le déroulement des relogements - Echanger collégialement autour de la situation de chaque famille à partir de l'entretien préalable et de la connaissance des partenaires - Définir une orientation de relogement pour chacun des ménages - Faire remonter les problématiques particulières - Orienter et suivre les demandes hors de la commune vers le GTR métropolitain	Selon le rythme des opérations – au minimum 1 fois par mois
Cellule de médiation	Les membres concernés du Groupe Technique Relogement	- Permettre un espace d'expression au ménage qui en fait la demande pour faire remonter un désaccord et clarifier ses souhaits - Organiser une médiation - Rappeler les droits et les devoirs au ménage dans un contexte neutre	Sur sollicitation écrite d'un ménage *ou* Sur sollicitation du GTR *ou* Au préalable de la 3ème proposition (ou de la 1ère en cas de ménage expulsable)
Groupe de Suivi Social	Composé de travailleurs sociaux : - CCAS - CAF - UTPAS - Pilote social du bailleur	- Se réunit sur proposition du GTR concernant des ménages fléchés pour lesquels un besoin d'accompagnement a été repéré - Lever les freins préalables au relogement	Suivant le rythme des GTR

Fonctionnement du GTR local :

Le principe du GTR est d'aboutir à un consensus entre tous les membres présents quant aux propositions de relogements. En cas d'avis divergents, la décision sera prise par la majorité des membres présents (une voix décisionnelle par structure).

Les validations seront faites en séance.

A titre exceptionnel, des validations par mail pourront être sollicitées dans les cas où la situation du ménage aurait été préalablement évoquée, et à l'exclusion des cas suivants :

- S'il s'agit d'une 3ème proposition
- Si des freins ont été repérés (difficultés sociales, financières)

Pour une validation par mail, l'unanimité est requise.

Le GTR peut évoquer des relogements intercommunaux s'il s'agit du même bailleur. Une présentation en GTRM devra être faite.

3) Modalités de fonctionnement de l'interbailleur local

Les bailleurs du territoire sont membres des GTR et proposent les logements lorsqu'ils sont en adéquation avec la recherche du ménage et dans le respect des principes stratégiques.

4 L'encadrement des conditions de vie des locataires

Le logement proposé au ménage à reloger doit être « en bon état d'habitat, remplir les conditions d'hygiène normale et correspondre aux besoins personnels ou familiaux et aux capacités financières des locataires »

Durant toute la durée de l'opération de relogement, le bailleur prend les mesures nécessaires pour assurer aux locataires qui n'ont pas encore déménagé des conditions d'habitation normales dans le quartier en rénovation.

Un travail sur la sécurité du site devra être mis en place.

Les bailleurs s'engagent à maintenir la qualité de service et la viabilité de l'immeuble y compris pendant la phase de gestion transitoire (relogement des occupants des

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

immeubles), jusqu'au terme des opérations de relogement, notamment en ce qui concerne :

- le nettoyage des abords, des parties communes et locaux techniques, la fourniture des fluides ;
- le maintien en bon état des équipements et services communs ;

Les charges locatives afférentes à ces services ne peuvent être reportées sur les locataires restants dans l'immeuble en cours de relogement.

Parallèlement à la condamnation systématique des logements libérés par le bailleur, les forces de police municipale pourront renforcer leur surveillance pour éviter des occupations indésirables du site.
Les agents du bailleur et les agents locaux de médiation sociale renforceront également leur présence sur place. Le bailleur apporte un soin particulier à l'entretien et à la sécurisation des parties communes de la résidence jusqu'au départ du dernier locataire.

Dans le cadre d'une démarche dite de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) mise en place par la ville, sont définis les **principes et règles de gestion des immeubles** concernés par les démolitions ainsi que leur environnement.

Charte locale de relogement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine de Roubaix en application de la charte métropolitaine de relogement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

I/ PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA VILLE DE ROUBAIX 4
A/ Les opérations contractualisées dans le cadre du NPRU 4
B/ L'offre de logement mobilisable 4
C/ Les bénéficiaires 4
D/ Les partenaires 4

II/ PROCESSUS DE RELOGEMENT : LES DIFFERENTES ETAPES 7
A/ Définition du projet de relogement 8
B/ La proposition d'un logement adapté 9
C/ Le relogement 10
D/ L'accompagnement post-relogement 11
E/ L'enquête de satisfaction 11

III/ L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES 12
A/ Le CCAS 12
B/ Le Département 13
C/ La Maison de l'Initiative et de l'Emploi (MIE) 13
D/ Le bailleur ou l'opérateur habitat privé 13

IV/ STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET 14
A/ L'information et la communication au démarrage du projet 14
B/ L'organisation de temps d'échanges avec les locataires 14
C/ La création de lieux dédiés au relogement 14
D/ La sensibilisation auprès des acteurs de terrains 14
E/ L'information auprès des habitants non concernés par les démolitions et réhabilitations 14

V/ ORGANISATION PARTENARIALE DU RELOGEMENT 15
A/ Le descriptif des instances (voir schéma en annexe 1) 15
B/ Les réunions de lancement 17

VI/ L'APPLICATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT 19
A/ La durée d'application 19
B/ Les signataires 19

ANNEXES 21
Annexe 1 : Schéma d'organisation des instances 22
Annexe 2 : charte métropolitaine de relogement 23

INTRODUCTION

Cette présente charte est rédigée en application de la charte métropolitaine synthétisée précédemment et constitue une annexe. Elle vise à préciser les modalités de mise en œuvre à l'échelle de la commune de Roubaix et plus précisément à l'échelle des quartiers concernés par le NPRU.

La charte présente le partenariat mis en œuvre autour de la démarche de relogement et fixe dans le détail les différents niveaux d'engagement de chacun des partenaires. Elle rappelle notamment les engagements de la MEL, de la Ville, des bailleurs et de l'opérateur habitat privé auprès des ménages concernés par les opérations. La charte définit les principes que chacun des partenaires s'engage à respecter dans la mise en œuvre du processus de relogement, à l'échelle du quartier, de la commune, de l'agglomération et dans le cadre du projet social et urbain.

Ces principes doivent permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'accueillir de nouvelles populations dans une perspective d'équilibre de peuplement et de mixité sociale dans les quartiers rénovés.

Le contrat de ville de la MEL 2015-2020 se décline en conventions territoriales et en conventions thématiques, dont la **Convention Intercommunale d'Equilibre territorial (CIET) adoptée le 14 octobre 2016** dont la charte métropolitaine de relogement constitue un des éléments forts.

Dans ce contexte, la charte est élaborée en concertation avec les partenaires du projet et constitue les engagements des partenaires signataires.

Elle s'applique à l'ensemble des ménages concernés par les opérations de rénovation du parc social et de l'habitat privé de la commune de Roubaix.

La charte locale de relogement précisera :

- les opérations et les ménages concernés par le projet
- l'organisation partenariale du relogement
- les étapes du relogement
- les engagements des signataires

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

I/ PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA VILLE DE ROUBAIX

A/ Les opérations contractualisées dans le cadre du NPRU

Les opérations qui induisent des relogements sont :
- **les démolitions en habitat social,**
- **les réhabilitations et/ou les restructurations lourdes en milieu inoccupé**
- **le recyclage du parc privé (démolition, réhabilitation lourde)**

Les grands secteurs concernés sont : l'Alma, l'Épeule, les 3 Ponts, le Cul de four, l'Entrepont et le Pile.

B/ L'offre de logement mobilisable

Les partenaires s'engagent à étudier toutes les opportunités de relogement, en mobilisant le parc neuf ou de moins de 5 ans et le parc existant, à l'échelle locale (mobilisation du parc du bailleur initial et du parc des autres bailleurs de la commune) et à l'échelle intercommunale, au service d'une plus grande mixité sociale dans les territoires, conformément à la CIET.

Conformément à la charte métropolitaine de relogement, *" les contingents bailleurs, métropolitain et Action Logement seront mobilisés tant que de besoin pour le relogement des ménages"*.

Les ménages à reloger dans le parc social bénéficieront d'une priorité d'attribution sur les logements disponibles, sous réserve des équilibres sociaux des sites d'accueil et du respect des priorisations règlementaires au titre du Droit Opposable au Logement (DALO) et des orientations définies par la CIET.

C/ Les bénéficiaires

1/Les ménages locataires du parc social

Les ménages titulaires de baux, ainsi que l'ensemble des occupants des logements concernés ont un « **droit au relogement** ».

Ce droit concerne les occupants titulaires des baux, leurs ascendants ou descendants relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 12 mois dans le logement et justificatifs à l'appui : attestation fiscale) et constatées au moment de l'établissement de l'état d'occupation. Elles devront remplir les conditions requises pour accéder au logement social.

2/ Les ménages locataires du parc privé

Ce droit concerne les occupants titulaires des baux, leurs ascendants ou descendants relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 12 mois dans le logement et justificatifs à l'appui : attestation fiscale) et constatées au moment de l'établissement de l'état d'occupation.

Les modalités de relogement des ménages issus du parc privé, sont précisées dans la charte métropolitaine de relogement.

3/ Les propriétaires occupants

Les modalités de relogement des ménages propriétaires occupants touchés par le projet sont précisées dans la charte métropolitaine de relogement.

D/ Les partenaires

Les Bailleurs sociaux agissant dans le cadre du NPRU de Roubaix (LMH, Vilogia, INA-3F, Partenord Habitat), l'opérateur en charge de l'habitat privé, la Métropole Européenne de Lille, la Ville de Roubaix, le C.C.A.S de Roubaix, le Conseil Départemental du Nord, l'Etat représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la M.I.E, Caisse d'Allocations Familiales du Nord, sont signataires de la présente charte.

Ce présent document précise le rôle de chacun des intervenants du projet de rénovation de Roubaix.

1/ Les bailleurs sociaux

Le relogement des ménages relève de la responsabilité et de la compétence du bailleur social, dans le respect des droits des locataires, ainsi que des principes définis par l'ensemble des partenaires au travers de la présente charte.

Ils co-pilotent avec la Ville les instances locales de relogement.

2/ L'opérateur en charge de l'habitat privé

Il a en charge le relogement et l'accompagnement des ménages issus du parc privé, conformément à la Charte Métropolitaine.

3/ La Métropole Européenne de Lille

La MEL a un rôle :
- d'articulation entre les instances de suivi du relogement,
- d'arbitre en cas de situation de blocage pour le relogement des ménages,
- de pilote et de coordination des instances métropolitaines.

Dans ce cadre, la Mel et l'Etat veillent à l'équité des attributions entre les ménages issus du NPRU, des dispositifs prioritaires (DALO, PDALHPD), des mutations complexes et bloquées et du droit commun. L'arbitrage se fera en application avec la CIET.

4/ La Ville de Roubaix

La ville co-pilote avec les bailleurs les instances locales de relogement.

5/ Le CCAS

Il pilote les instances de suivi du volet humain et accompagnera les ménages du NPRU autant que de besoin au titre de ses compétences en matière d'action sociale.

6/ Le Département

Le Département intervient au titre de ses compétences relatives à l'action sociale, au développement social et à l'autonomie des personnes

7/ L'ETAT

L'Etat, représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, est garant du droit au logement, et veille à la cohérence globale du projet au regard des préconisations de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et dans le respect des principes de cohésion sociale.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

8/ La MIE (Maison de l'Initiative et de l'Emploi)

Elle accompagne les ménages qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle (qualification ou remise à l'emploi).

Elle pilote le suivi insertion professionnelle des ménages NPRU qui sont inscrits dans cette démarche en faisant le lien avec l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle qui interviennent auprès des ménages dans ce sens (mission locale, département, pôle emploi….)

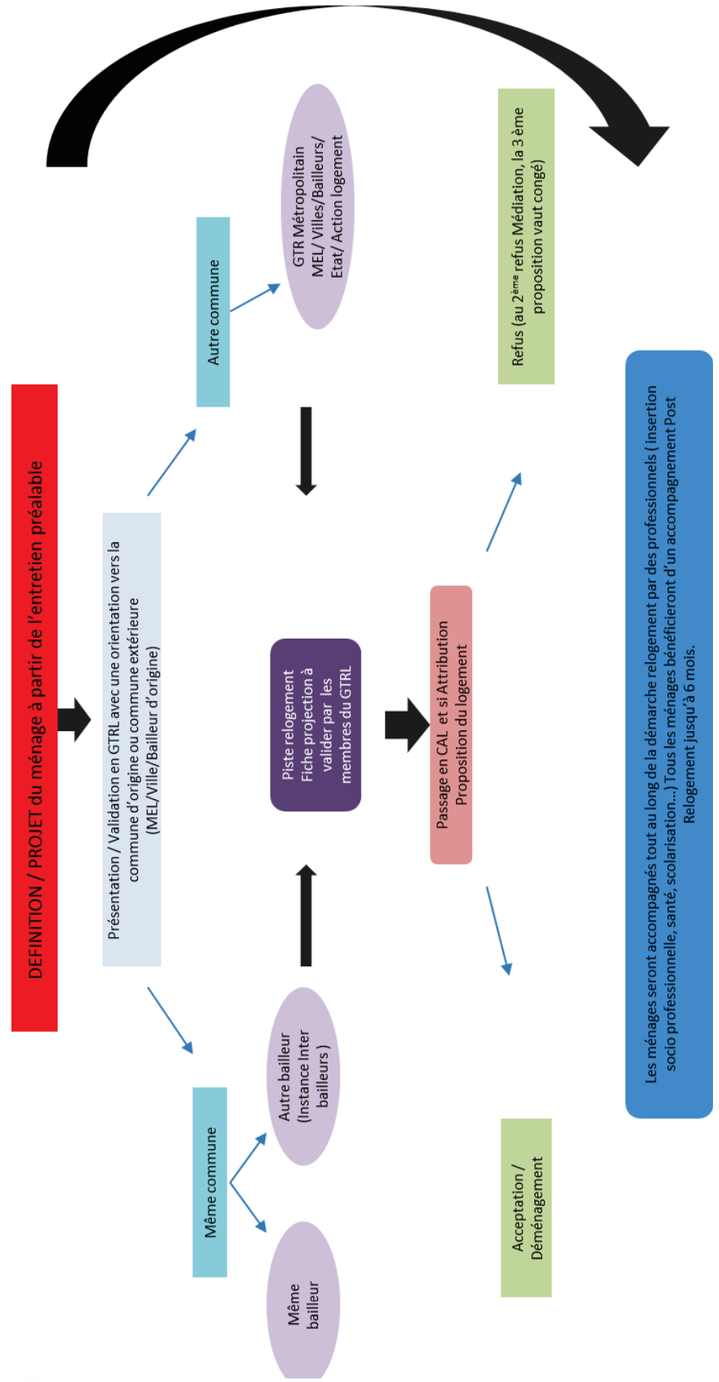
9/ La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

La Caisse d'Allocations Familiales intervient dans le cadre des relogements en facilitant l'accès aux droits et son expertise concernant les aides au logement et le calcul des prestations familiales.

10/ Les autres partenaires

En fonction des besoins et des problèmes spécifiques (accompagnement social de familles en grande difficulté, insécurité…), d'autres partenaires, acteurs de terrain, pourront être associés dans le cadre de la démarche d'accompagnement au relogement (en accord avec les partenaires signataires de la charte).

II/ PROCESSUS DE RELOGEMENT : LES DIFFERENTES ETAPES



G.T.R : Groupe Technique de Relogement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

A/ Définition du projet de relogement

1/ L'entretien préalable au relogement

Sur la base du guide d'entretien, harmonisé et annexé à la présente charte, les locataires du parc social, du parc privé ainsi que les propriétaires occupants sont rencontrés à domicile par le chargé de relogement du bailleur ou de l'opérateur en charge de l'habitat privé.

Lors de cet entretien, le chargé de relogement devra notamment :

- exposer au ménage la démarche de relogement ;
- remplir le guide d'entretien permettant d'identifier les besoins en relogement et en accompagnement;
- s'assurer de l'existence d'une demande de logement social en cours de validité ou d'en faire une le cas échéant ;
- recueillir les informations permettant d'identifier les aides dont les locataires pourront bénéficier pour estimer le nouveau reste à charge ;
- demander au ménage son accord pour évoquer sa situation au sein des groupes de relogement ;
- transmettre au ménage un exemplaire de l'entretien préalable au relogement rempli.

2/ L'identification des besoins et des souhaits des ménages

Le rôle du chargé de relogement est de permettre au ménage de co-construire son projet de relogement.

Le chargé de relogement accompagnera le ménage dans la définition de ses besoins dans le cadre de son relogement (projet résidentiel et d'insertion socio-professionnelle). Il conviendra de connaitre la situation de chacun des membres du ménage (détenteur du bail, mineurs et majeurs hébergés) et de prendre en compte tous les aspects liés à l'activité professionnelle, à la scolarité des enfants et aux attaches familiales et sociales.

Afin de faciliter la relation avec le locataire, le bailleur ou l'opérateur nomme une personne référente qui sera l'interlocuteur unique tout au long de l'opération, afin d'instaurer une relation de confiance, dans la mesure du possible.

La relation de confiance à installer devra amener le ménage à élargir ses souhaits de relogement. Les éléments recueillis lors des entretiens permettront aux partenaires impliqués dans les groupes de travail relogement de proposer des modalités d'intervention adaptées à chaque situation. En conséquence, il s'agira de permettre la meilleure définition possible du projet résidentiel et des besoins spécifiques de chaque ménage en les rendant acteurs de la démarche et du projet de relogement et de garantir ainsi un parcours résidentiel ascendant à chaque ménage.

3/ La validation et l'actualisation du projet de relogement

Le chargé de relogement présentera le projet de relogement de chaque ménage aux partenaires pour validation.

En cas de changement de situation familiale, professionnelle ou de souhaits de relogement, le ménage devra en informer par écrit le bailleur ou l'opérateur habitat privé référent dans les plus brefs délais afin de réactualiser son projet avec le chargé de relogement.

Le projet actualisé sera à nouveau étudié et validé par l'ensemble des partenaires.

Des actions en matière d'accompagnement socio-professionnel devront être proposées et validées au sein du GTR pour chaque ménage (au démarrage de la phase opérationnelle et tout au long du processus de relogement).

La mise en place de ces mesures d'accompagnement sera ensuite proposée aux ménages concernés, sous réserve de leur adhésion.

B/ La proposition d'un logement adapté

1/ Le principe de fonctionnement

Le bailleur référent ou l'opérateur de l'habitat privé est chargé de trouver le logement correspondant au projet résidentiel du ménage et aux objectifs d'équilibre de peuplement partagés par l'ensemble des partenaires.

Chaque proposition de logement devra faire l'objet d'une étude préalable et d'une validation des partenaires du GTR sur la base d'une fiche de projection. Elle devra correspondre au projet du ménage validé en amont.
Conformément à l'article L353-15 du CCH, le ménage se verra proposer au maximum 3 offres de relogement. Réglementairement, en cas de refus des deux premières propositions, la troisième proposition est opposable au locataire (le 3ème refus entraine le congé du locataire).

La communication, tout au long de la phase de relogement, vis-à-vis des ménages devra être transparente à ce sujet.

2/ Le recours à la médiation en cas de deux refus de proposition de logement

Chaque refus de proposition devra être dûment explicité et notifié par le ménage, par écrit au bailleur.

Après 2 refus, une rencontre sera proposée à la famille dans le cadre d'une médiation en présence de la Ville, du bailleur ou opérateur, si nécessaire de la MEL et la DDTM afin de préparer la troisième et dernière proposition de logement.

Selon les situations, cette seconde proposition de logement pourra être valable jusqu'à la médiation permettant ainsi au ménage de revenir sur sa décision. Pour ne pas engendrer une vacance commerciale pour le bailleur, du fait de la mise en attente du logement proposé, il conviendra d'être très réactif sur le délai de programmation du rendez-vous de médiation.

L'objectif de la rencontre est de revenir sur les propositions de logement faites par le bailleur, d'identifier les points de blocage et d'échanger sur le projet de relogement du ménage.

Les droits et les risques encourus en cas de refus de la dernière proposition de logement seront rappelés au ménage lors de cette rencontre.

A l'issue de cette médiation, le ménage aura jusqu'à 3 jours de réflexion et pourra accepter la seconde proposition s'il l'avait refusée dans un premier temps. Si le ménage maintient son refus de la seconde proposition, il lui sera signifié une troisième et dernière proposition de logement, celle-ci correspondant au projet de relogement reprécisé en séance. Les 2 premières propositions de logement validées préalablement par les membres du GTR sont donc comptabilisées.

Un courrier sera envoyé au ménage et signé par la Ville et le bailleur ou opérateur présents lors de la médiation afin de rappeler les points abordés et les engagements réciproques.

3/ Les modalités en cas de refus de la troisième et dernière proposition

Si le ménage refuse la 3ème et dernière proposition, le bailleur engagera toutes les poursuites légales visant à faire quitter le logement voué à être démoli ou réhabilité.

Ainsi, la 3ème proposition vaut congé (opposable au locataire).

Pour rappel, 6 mois avant la fin de la phase de relogement, le bailleur signifie par courrier recommandé, le « congé » auprès de l'ensemble des locataires. Toutes les familles encore présentes sur place 6 mois avant la fin de l'opération devront avoir eu 3 offres de relogement valables, dans la mesure du possible et conformément aux objectifs CIET.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

C/ Le relogement

1/ La prise en charge du bailleur ou de l'opérateur de l'habitat privé

Le bailleur organise le déménagement via une entreprise mandatée qui prend en charge la mise en carton et le transport gratuit des affaires personnelles du ménage vers le futur logement.

Les frais de transfert ou d'ouverture d'abonnements (gaz, électricité, courrier, téléphonie, internet) seront à la charge du bailleur démolisseur ou de l'opérateur pour l'habitat privé.

La prise en charge des frais liés aux ouvertures et fermetures des compteurs d'énergie, des frais de changements d'adresses (poste, banques, écoles, prestataires sociaux, impôts, éventuellement changement de plaque d'immatriculation…) se traduira par la remise d'un chèque de remboursement au ménage sur présentation de la facture ou de l'appel de paiement dans un délai raisonnable.

Les travaux de réinstallation d'une cuisine équipée ou d'une salle de bains, le réaménagement de placards ou de penderies sont également pris en charge à l'identique que dans le logement d'origine.

Le bailleur assure le traitement administratif du transfert de l'APL sans conséquence financière pour les locataires du parc social (sous réserve du délai de traitement par la CAF).

2/ Le cas des logements réhabilités en milieu inoccupé

Si le ménage est relogé dans un logement de manière temporaire, quel que soit la raison, il bénéficiera des mêmes droits que pour un relogement définitif.

3/ Le cas des relogements dans le parc privé

Si le ménage accepte un logement dans le parc privé, la prise en charge des frais liés au déménagement, prévue par l'ANRU, sera possible à condition que la soutenabilité financière du futur logement par le ménage soit validée par les membres du GTR en amont du relogement.

D/ L'accompagnement post-relogement

L'accompagnement au relogement doit permettre une insertion durable de chacun des ménages dans son nouvel environnement. L'accompagnement du bailleur ou de l'opérateur de l'habitat privé sera assuré jusqu'à 6 mois après le relogement définitif.

1/ Le rôle du bailleur ou de l'opérateur de l'habitat privé

Veille au relogement

Le chargé de relogement aura une veille sur le volet administratif post relogement (droits CAF, FSL, caution, loyers en cours, ouvertures des compteurs des fluides ...) et sur l'avancée des travaux du nouveau logement le cas échéant.

Cela se traduit par 3 visites de courtoisie dans le nouveau logement à 2, 4 et 6 mois. Ces échanges permettront de s'assurer de la bonne appropriation des lieux et de l'intégration du ménage dans son nouvel environnement.

Ces visites seront l'occasion d'évoquer à nouveau avec les ménages leur projet d'insertion professionnelle et opérera un passage de relais avec le droit commun en s'appuyant sur la Ville (cas des relogements communaux) et sur la MEL (cas des relogements intercommunaux). Elles permettront également de repérer un éventuel besoin en accompagnement social le cas échéant et le passage de relais vers le droit commun.

La gestion du nouveau logement

Le bailleur pourra notamment mobiliser un opérateur pour intervenir au domicile des ménages pour qui le relogement nécessite un accompagnement dans la gestion des énergies lié au nouveau logement. Une intervention à domicile sur la base de 3 à 6 rendez-vous pour montrer les gestes d'économie d'énergie, expliquer le fonctionnement des appareils de chauffe et des compteurs eau gaz, électricité, ainsi qu'à comprendre les factures correspondantes et à suivre les consommations.

2/ Le rôle de la Ville

La communication, l'information auprès des acteurs de terrains (mairies de quartier, centres sociaux, associations) ainsi qu'auprès des habitants de la Ville sur le projet, tout au long de la phase de relogement devra faciliter l'intégration des ménages dans leur nouveau quartier.

3/ Le rôle de la Mel

La MEL organise et anime une démarche de Suivi Social Métropolitain pour garantir une continuité de l'accompagnement social dans le cadre d'un relogement sur une autre commune que celle d'origine. Une mutualisation d'actions des CCAS et des politiques de droit commun sera mise en place sur certains secteurs de la MEL moins dotés en accompagnement social.

E/ L'enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction sera réalisée auprès de l'ensemble des ménages 6 mois après leur relogement pour évaluer leur degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération de relogement, sur l'occupation du nouveau logement et l'intégration dans le nouvel environnement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

III/ L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES

Les ménages issus du parc social et du parc privé bénéficieront d'un accompagnement personnalisé tout au long du projet**, en amont du relogement et jusqu'à 6 mois après relogement.**

Plusieurs actions d'insertion, au niveau local et à l'échelle métropolitaine, pourront être proposées aux ménages tout au long de la phase de relogement afin de favoriser un parcours résidentiel ascendant et rendre ces derniers acteurs de leur projet.

La diversité des situations individuelles des ménages et la complexité des relogements dans le cadre du projet de rénovation urbaine nécessitent l'engagement de l'ensemble des partenaires afin d'assurer la réussite du projet.

A/ Le CCAS

Le CCAS, à travers le coordinateur du volet humain, pilotera le volet humain du projet en jouant notamment un rôle d'interface entre les bailleurs et les partenaires du volet humain en dehors des instances de relogement.

Il animera les instances du volet humain regroupant les thématiques suivantes:

- le GRAR : suivi des mesures d'accompagnement social des ménages
- le groupe maintien de la scolarisation au moment du relogement en cas de changement de quartier

Il pourra jouer un rôle de facilitateur dans la mobilisation de dispositifs spécifiques (action coup de pouce habitat, ….) et évaluera les dispositifs et actions du volet humain.

Il fera le relais des sollicitations des habitants via les services de la Ville auprès des bailleurs en charge du relogement.

Aussi, afin d'optimiser l'intégration des ménages dans leur nouvel environnement, il sera proposé un accompagnement vers des dispositifs de droit commun en matière d'insertion.

Enfin, au titre de ses compétences en matière d'action sociale, le CCAS pourra proposer un accompagnement social individualisé des ménages en difficultés non d'ores et déjà accompagnés par les autres signataires, sous la double réserve d'une orientation actée en GRAR et de l'autorisation de la famille.

Il concernera les ménages non suivis par le bailleur ou l'opérateur de l'habitat privé, les ménages non connus ou non suivis par le Département ou non suivis par une autre structure pour la problématique identifiée.

B/ Le Département

Au titre de ses compétences et de ses missions (protection maternelle et infantile, protection de l'enfance, accès à l'autonomie, promotion de la santé, accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des allocataires du RSA), le Département pourra proposer via le service du SSD (Service Social Départemental) des UTPAS (Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale) et sous la double réserve d'une orientation actée en GRAR et de l'autorisation de la famille :

- un accompagnement social global des ménages issus du NPRU et orientés vers le département en GRAR, pour assurer une continuité de parcours des personnes et un accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA
- une information, un conseil ou une orientation pour faciliter l'accès aux droits et à l'information des personnes connues ou non du Département ;
- la mobilisation des ressources du territoire pour coordonner les interventions : traiter les situations complexes ou en risque important de « désinsertion sociale » des ménages NPRU.

Il participera à l'ensemble des instances de suivi sur l'accompagnement social (ex : GRAR) et aux points d'avancement trimestriels.

C/ La Maison de l'Initiative et de l'Emploi (MIE)

L'accompagnement vers l'emploi sera proposé à l'ensemble des ménages qui auront formulé la demande ou qui se seraient vus proposer un accompagnement et qui auraient formulé leur accord.

L'insertion professionnelle sera également évoquée après le relogement pour les ménages qui n'auront pas formulé la demande avant le relogement définitif.

La MIE pilotera ce volet « emploi/ insertion professionnelle » et proposera sur la base d'un diagnostic individuel, un accompagnement renforcé vers l'emploi de tous les ménages évoqués ci-dessus, en amont et après le relogement définitif.

Elle assurera la coordination des acteurs locaux de l'emploi et de la qualification et organisera un suivi des parcours des ménages inscrits dans la démarche en articulation avec la Ville et le Département.

Elle animera le groupe insertion et assurera la gouvernance partenariale.

D/ Le bailleur ou l'opérateur habitat privé

Au-delà de l'accompagnement au relogement, le bailleur social ou l'opérateur de l'habitat privé pourra mettre en place des mesures d'accompagnement renforcé selon les problématiques spécifiques identifiées.

Ces mesures devront être proposées le plus en amont possible du relogement et sous réserve de l'adhésion du ménage.

Elles auront pour objectifs de lever les freins au relogement et pourront concerner les thématiques d'impayés de loyer ou de charges, de gestion ou d'appropriation du logement ou une problématique lourde.

L'accompagnement social renforcé pourra se poursuivre jusqu'à 6 mois après le relogement définitif et faire l'objet d'un passage de relais aux acteurs de droit commun si nécessaire.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

IV/ STRATEGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET

Un accompagnement collectif des ménages est également primordial afin de "co-construire" le projet avec les ménages, les aidant ainsi à se projeter dans d'autres lieux. L'objectif de ces temps d'échanges doit permettre de sortir le ménage de la relation bilatérale avec le chargé de relogement afin de le rendre acteur.

A/ L'information et la communication au démarrage du projet

Le bailleur, en présence de la Ville, organise une réunion collective pour les locataires des résidences concernées par le NPRU afin de présenter les modalités de relogement et les interlocuteurs privilégiés des bailleurs qui accompagneront les ménages. Elle aura lieu en amont des entretiens préalables au relogement.

B/ L'organisation de temps d'échanges avec les locataires

Au-delà de la réunion d'information auprès des locataires sur le lancement de la démarche de relogement et des réunions publiques, des temps d'échanges pourront être organisés afin d'instaurer un dialogue entre locataires mais aussi entre les locataires, les bailleurs et la Ville.

D'autres moments plus conviviaux, réunissant les locataires, les bailleurs, la Ville et éventuellement d'autres acteurs de terrain, seront organisés pour créer une relation de confiance tout au long du projet et lutter contre le sentiment d'isolement.

C/ La création de lieux dédiés au relogement

La création d'une maison du projet permettra d'accueillir les habitants du projet ainsi que les partenaires pour y organiser des réunions, des rencontres avec des locataires si besoin. Elle pourra être un lieu ressource et de repère pour les habitants tout au long du projet.

Les agences d'accueil des bailleurs pourront être mobilisées pour rencontrer les ménages sur rendez-vous selon les besoins. INA 3F mettra en place des permanences d'accueil physique à proximité ou au sein des résidences concernées par le projet.

D/ La sensibilisation auprès des acteurs de terrains

Des temps d'échanges autour du projet seront organisés tout au long du projet afin de sensibiliser les acteurs de quartier (centres sociaux, associations, mairies de quartier, CAF, Département….). Il convient d'harmoniser les discours et réponses à apporter aux sollicitations des habitants concernés ou non par le projet.

Cette action devra être menée à l'échelle de la Ville pour permettre aux ménages relogés dans un autre quartier, d'être accueillis avec bienveillance afin d'optimiser l'intégration.

E/ L'information auprès des habitants non concernés par les démolitions et réhabilitations

Des outils de communications pourront être produits autant que de besoins pour informer les habitants sur l'avancée du projet (points presse, site internet de la Ville…).

V/ ORGANISATION PARTENARIALE DU RELOGEMENT

A/ Le descriptif des instances (voir schéma en annexe 1)

1/ les instances stratégiques

INSTANCES STRATEGIQUES	COMPOSITION	MISSIONS	FREQUENCE
Comité de pilotage	Présidé par le Maire	Définir les objectifs opérationnels Valider la stratégie de relogement Suivre l'avancement du projet et des opérations en cours	annuel
Instance de coordination intercommunale (ICI)	Présidée par la MEL MEL/Bailleurs/Etat /Elus des communes/URH/ action logement	Définir des orientations Produire les bilans d'attributions des relogements NPRU sur l'ensemble des territoires MEL	semestriel
Point d'avancement	Piloté par la MEL Participants : MEL, Ville, Département, Mission locale, MIE, CCAS, DDTM, bailleurs, opérateur de l'habitat privé	Réguler les relogements complexes Fixer et actualiser les priorités de relogement Actualiser le PSR	trimestriel et un par projet
Comité technique relogement	Pilote : MEL participants : MEL, Ville, DDTM, direction de projet, CCAS, bailleurs, opérateur habitat privé, département, MIE, Mission locale	Sur la base des entretiens préalables au relogement : Présentation des résidences (fonctionnement social et urbain du quartier) Présentation d'un bilan peuplement, caractéristiques des ménages ciblage des secteurs pouvant accueillir ou non les ménages à reloger présentation du plan stratégique de relogements Identification des points de blocage pendant la phase opérationnelle de relogement et les instances spécifiques à mette en place pour les traiter	Une séance au démarrage de la phase opérationnelle de relogement, à l'issue des visites à domicile des ménages et une par projet

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2/ Les instances opérationnelles

INSTANCES	COMPOSITION/PILOTE	MISSIONS/OBJET	FREQUENCE / TEMPORALITE
GRAR : Groupe Ressources Accompagnement au Relogement	Pilote : **CCAS** Participants : bailleurs ou opérateur de l'habitat privé, Département, Ville, CCAS,	Présentation des situations individuelles des ménages rencontrant des difficultés sociales, de santé et d'insertion importante et/ou pouvant être un frein au relogement Identifier les actions à mettre en place et proposer un accompagnement adapté selon les problématiques identifiées Faire l'état d'avancement des situations des ménages inscrits et suivis en GRAR	Toutes les 6 semaines
GTR : Groupe Technique Relogement	Co-pilotage **Ville -bailleur** Participants : Ville, DDTM, bailleurs, opérateur de l'habitat privé, MEL, action logement	A l'issue des entretiens préalables : -présentation des ménages -définition des orientations relogement pour chaque ménage -validation des propositions de logements communaux et intercommunaux en fonction des équilibres de peuplement observés à l'échelle des quartiers et résidences -orientation des ménages vers le GRAR si besoin d'un accompagnement -orientation des ménages vers le GTRM pour les relogements intercommunaux	Selon le rythme des opérations (mensuel)
GTRM : Groupe Technique Relogement Métropolitain	Co-pilotage : **MEL, URH** Participants : Bailleurs, Action logement, représentants de communes du territoire	Présentation des ménages Positionnement des bailleurs pour rencontrer les ménages	Selon le rythme des opérations (mensuel)
Inter bailleur Local	Pilote : **Ville** Participants : Ville, bailleurs, les chargés de relogement, AIVS, Soliha, action logement, GRAAL	Présentation des ménages du parc social ou privé Positionnement des bailleurs pour rencontrer les ménages	Selon les besoins, tous les 2 à 3 mois minimum
Groupe insertion	Pilote : **MIE** Participants : Ville-CCAS, MIE, Mission Locale, Département, bailleurs, opérateur habitat privé,	Présentation des nouvelles situations et validation des orientations et du suivi Faire l'état d'avancement des situations suivies Suivi des parcours post-relogement	Selon les besoin : au moins une fois tous les 2 mois
Groupe scolarisation	Pilote : **CCAS** Participants : service éducation de la Ville, bailleurs, opérateur privé	Identifier les zones tendues et anticiper les changements d'écoles en cours d'année faciliter la réinscription des enfants du fait du déménagement	Selon les besoins

B/ Les réunions de lancement

1/ Comité technique relogement

Le comité technique relogement sera organisé à l'issue des entretiens préalables au relogement effectués par le bailleur ou l'opérateur de l'Habitat privé auprès des habitants.

Lors de cette réunion, la liste nominative des ménages sera transmise aux partenaires afin de préparer la réunion prospective. Les partenaires que sont le Département, le CCAS, la MIE et la Mission locale, pourront ainsi identifier les ménages connus ou suivis au sein de leurs structures respectives.

Elle permettra de préparer la réunion prospective.

2/ Réunion prospective

Elle fera suite au comité technique relogement et devra présenter l'ensemble des ménages à reloger pour identifier :

- les besoins en relogement : mobilisation de l'offre de logements des bailleurs à l'échelle communale et métropolitaine ;
- les besoins en accompagnement : accompagnement social renforcé pour lever les freins au relogement et favoriser l'insertion socio-professionnelle des familles à court, moyen et long terme.

Cette instance permettra l'inscription des ménages aux groupes de suivi thématiques :

- pas de freins au relogement : orientation vers le GTRL de lancement pour valider le projet résidentiel.
- frein(s) au relogement nécessitant de mettre en attente le relogement : orientation vers le GRAR de suivi pour identifier les actions d'insertion à mettre en place en amont du relogement (inscription en parallèle au groupe insertion si besoin) ; le déclenchement de la recherche logement sera validé de manière partenariale en GRAR de suivi selon l'évolution de la situation du ménage.
- pas de frein au relogement mais besoin de mettre en place une ou plusieurs mesures d'accompagnement : orientation vers le GRAR de suivi et le GTRL de lancement (inscription en parallèle au groupe insertion si besoin).

Selon les problématiques sociales identifiées, sous réserve de l'acceptation par la famille, le GRAR validera l'orientation des ménages vers le Département ou le CCAS en fonction de leurs champs d'actions et de compétences respectives.

Le représentant du Département qui participera aux réunions GRAR fera remonter aux membres de cette instance en séance, les informations de l'état d'avancement ou du suivi des situations connues et/ou suivies par l'un des services du Département pour les ménages orientés vers cette instance.

- besoin d'un accompagnement à la qualification –formation ou au retour à l'emploi : orientation vers la MIE pilote du suivi insertion professionnelle et vers le groupe insertion

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

3/ GTR de lancement

Il sera organisé après la réunion prospective et étudiera ménage par ménage les projets résidentiels.

Sur la base de divers outils stratégiques de relogement (qualification du parc social, outils spécifiques déployés sur la ville de Roubaix, PSR et TOM) et des critères de la CIET, les orientations de relogement pour chaque ménage seront validées en séance par l'ensemble des partenaires conformément aux objectifs de peuplement partagés, soit :

- Vers le GTRL de suivi ou le groupe inter bailleur local pour les ménages dont le projet est validé sur la commune de Roubaix
- Vers le GTRM pour les ménages dont le projet est validé sur une autre commune que Roubaix

Toute proposition de logement, qu'elle soit communale ou intercommunale sera validée par l'ensemble des partenaires du GTRL en amont des commissions d'attribution logement chez les bailleurs et en amont des relogements dans le parc privé.

VI/ L'APPLICATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT

A/ La durée d'application

Cette charte sera signée en amont du démarrage de la phase de relogement et s'appliquera à l'ensemble des projets de rénovation du parc privé et social pour la durée du cœur de projet (2019-2024)

B/ Les signataires

Sont signataires de la présente charte :

- les Bailleurs sociaux agissant dans le cadre du NPRU de Roubaix à savoir Lille Métropole Habitat, Vilogia, Immobilière Nord Artois,
- l'opérateur ou les opérateurs qui seront chargés du traitement des interventions habitat privé nécessitant du relogement,
- la Métropole Européenne de Lille,
- la Ville de Roubaix,
- le C.C.A.S de Roubaix,
- le Conseil Départemental du Nord,
- l'Etat, représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- la Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis (M.I.E),
- la Caisse d'Allocations Familiales du Nord,

Les partenaires du projet s'engagent à respecter les règles fixées par la présente charte pour la mise en œuvre des relogements.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Roubaix, le

Les signataires :

Pour l'**État**

Pour **le Département**

Pour la **Métropole Européenne de Lille :**

Monsieur Éric FISSE
Délégué Territorial Adjoint
de l'ANRU

Monsieur Jean-René LECERF
Président

Madame Anne VOITURIEZ
Vice –Présidente à la
Politique de la Ville

Pour la **Ville de Roubaix**

Pour le **Centre Communal d'Action Sociale**

Pour **la Caisse d'Allocations Familiales Nord**

Madame Milouda ALA
L'Élue Déléguée

Monsieur Jean DEROI
Vice - Président

Monsieur Luc GRARD
Directeur Général

Pour **Lille Métropole Habitat**

Pour **Vilogia**

Pour **Immobilière Nord Artois**

Madame Amélie DEBRABANDERE
Directrice Générale

Monsieur Philippe RÉMIGNON
Directeur Général

Monsieur Rémi CERVELLO
Directeur Général

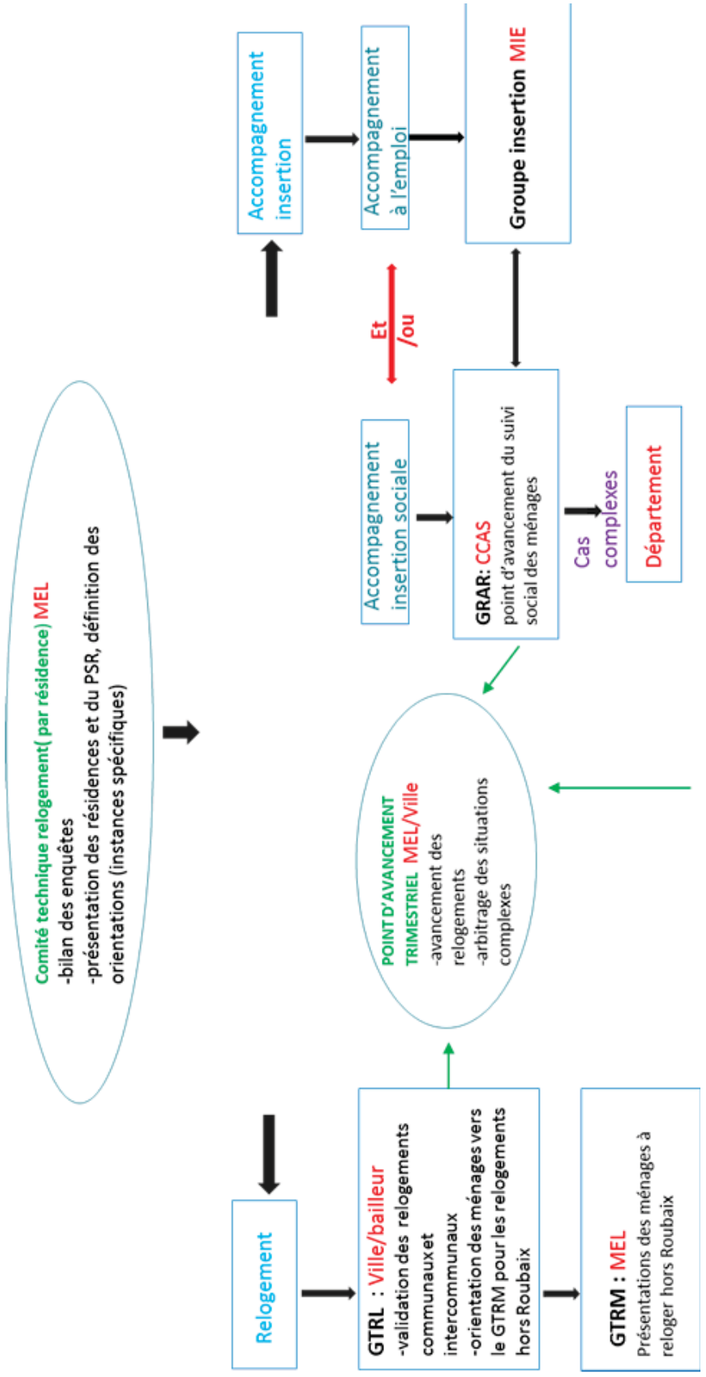
Pour la **M.I.E** – **Maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis**

Monsieur Marc DETOURNAY
Président

ANNEXES

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe 1 : Schéma d'organisation des instances



Annexe 2 : charte métropolitaine de relogement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Projet de rénovation urbaine de la BOURGOGNE

Convention d'application locale de la charte métropolitaine de relogement

Sommaire

Sommaire **2**
Préambule **3**

1. Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs **4**
1.1 Rappel des ménages concernés 4
1.2 Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs 4
1.3 Les ressources mobilisables en réponse aux besoins 4
1.4 Outils 6

2. Modalités de fonctionnement des instances locales **8**
2.1 Comité de pilotage local du relogement 8
2.2 Groupe Technique Relogement 9
2.3 Le Groupe Ressource d'Accompagnement au Relogement (GRAR) et les groupes de travail thématiques 10
2.4 Appui méthodologique de la MEL 11

3. Engagements en matière d'accompagnement au relogement des ménages **13**
3.1 Sur les parcours résidentiels et la vie sociale et familiale des ménages concernés : 13
3.2 Une communication organisée envers les locataires et propriétaires concernés : 13
3.3 En termes d'équilibre du peuplement sur le territoire notamment grâce à la reconstruction de l'offre de logements : 13

SCHEMA DE LA PROCEDURE DE RELOGEMENT 15

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Préambule

Le décret du 31 décembre 2014, a défini les territoires de projet de Renouvellement Urbain, identifiés par l'ANRU concernant le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Parmi ceux-ci, 5 secteurs relèvent de l'intérêt national et 4 de l'intérêt régional. L'arrêté du 29 avril 2015 a publié la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain dans la métropole dont le quartier de la Bourgogne à Tourcoing.

Le 14 Octobre 2016, le Conseil Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a adopté une charte métropolitaine de relogement devant se décliner en conventions d'application locales, notamment pour identifier précisément les besoins quantitatifs, dans le temps, définir et mettre en place les instances de suivi des relogements en proximité.

La charte métropolitaine de relogement, adoptée par l'ensemble des communes par sa délibération en Conseil métropolitain, doit être complétée des engagements en matière de relogement définis dans les présentes conventions d'application. Les instances sont propres à chaque ville et respectent les structures déjà existantes et les moyens des équipes en place.

Dans ce cadre, cette convention locale d'application de la charte métropolitaine :

- **précise les modalités mises en œuvre par chaque territoire** et définit les moyens que se donnent les villes, la MEL, les bailleurs et les partenaires institutionnels pour atteindre les objectifs définis dans la charte métropolitaine de relogement.

- **s'attache à définir les besoins quantitatifs** et autant que possible qualitatifs en matière de relogement à travers notamment : l'estimation des besoins en termes de typologie ; les plans stratégiques de relogement (PSR) locaux ; les modalités de fonctionnement des instances locales (relogement et accompagnement des ménages) ; les modalités de fonctionnement de l'interbailleurs local et l'encadrement des conditions de vie des locataires.

Cette convention d'application locale précise les objectifs susmentionnés pour ce qui relève des *opérations* identifiées à la date de rédaction de ce document. Ces opérations sont uniquement à ce stade les relogements anticipés autorisés dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine par l'ANRU.

Le plan d'actions en accompagnement de la mise en œuvre du projet urbain qui sera établi par l'étude de fonctionnement social ainsi que les autres opérations de relogement seront formalisés par voie d'avenant(s).

Cependant les modalités définies dans cette charte ont vocation à s'appliquer pour l'ensemble des relogements rendus nécessaires dans le cadre du NPRU Bourgogne.

1. Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs

1.1 Rappel des ménages concernés

Les ménages concernés sont ceux qui seront relogés dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Bourgogne, dans les cas suivants :
- démolitions en habitat social ou privé,
- réhabilitations et/ou restructurations lourdes en milieu inoccupé (qui nécessitent, un relogement, même temporaire).

Les ménages titulaires de baux, ainsi que l'ensemble des occupants des logements concernés ont « droit au relogement ».

Ce droit concerne les occupants titulaires des baux dans le parc locatif social, leurs ascendants ou descendants relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 1 an dans le logement) et constatées par justificatifs au moment de l'établissement de l'état d'occupation.

1.2 Identification des besoins quantitatifs et qualitatifs

La convention locale d'application détaille les outils, démarches, en matière de relogement, les engagements pris par les partenaires pour une stratégie de relogement adaptée aux besoins quantitatifs, qualitatifs des ménages concernés par des opérations de relogements.

Les opérations concernées seront définies à l'issue de la phase de protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine. De manière anticipée dés cette phase, sont identifiées deux opérations suivantes :
- Bâtiment 5 rue du Caporal Delroeux (Lille Métropole Habitat, 39 logements occupés sur un total de 45 logts)
- Bâtiment Perrault 2 (Vilogia, 44 logements occupés sur un total de 59 logts).

La présente charte pourrra faire l'objet d'avenant afin de prendre en compte l'ensemble des déconstructions qui seront validées dans la convention opérationnelle grâce aux éclairages des différentes études en cours durant le protocole de préfiguration.

1.3 Les ressources mobilisables en réponse aux besoins

1.3.1 L'interbailleur communal

Chaque bailleur s'engage à mobiliser l'ensemble de son parc existant ou livrés depuis moins de 5 ans dont les logements neufs livrés pendant le temps du relogement.

La mobilisation de l'ensemble des bailleurs métropolitains est indispensable à la bonne mise en œuvre du NPRU, afin de trouver des solutions répondant au mieux aux attentes des

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

familles et pour satisfaire les objectifs d'équilibre territorial de la Conférence Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET).

L'étroite collaboration interbailleurs devra permettre de :

- **répondre aux besoins de logements dans des secteurs sur lesquels le bailleur démolisseur ne possède pas (ou très peu) de patrimoine**, sur des produits spécifiques (PLAI, grande typologie, PMR, loyers modiques, neuf…), ou
- **effectuer les relogements en respectant les objectifs de peuplement** définis dans le cadre de la CIET et des stratégies de peuplement élaborées dans le cadre des groupes de suivi peuplement (GSP).
- **favoriser les relogements à certains moments difficiles et ainsi éviter de ralentir les opérations.**

Des objectifs de relogement par organisme de logement social seront définis de manière partenariale, lors du démarrage de chaque opération, sur la base des besoins en relogement estimés. La répartition entre bailleurs prendra en compte le patrimoine social existant et à venir et le nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

Le Service Habitat Peuplement de la Ville pourra également mobiliser le contingent métropolitain des autres bailleurs, tout particulièrement lors de la livraison de programmes neufs. Dans ce cadre, les bailleurs comptabilisant de faibles volumes sur la commune seront également mis à contribution, notamment par sollicitations dématérialisées autant que de besoin. A cet effet, des temps d'échange interbailleurs œuvrant sur la Ville seront organisés afin de mobiliser l'ensemble des bailleurs et définir des modes de faire.

De même, comme évoqué dans la Charte Métropolitaine de Relogement, l'ensemble des contingents (Etat, MEL, Bailleurs, 1% logement…) sera mobilisé pour le relogement des ménages.

L'URH, la MEL et l'Etat seront partie prenante de cette démarche.

1.3.2 L'intercommunal

Pour les relogements interbailleurs intercommunaux, le Groupe Technique de Relogement local (GTR local) saisira le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM) : il présentera la situation des ménages orientés vers une autre commune.

La démarche intercommunale est pilotée et appuyée par la MEL, afin de faciliter le travail en intercommunal, tout en s'inscrivant dans le cadre posé par la CIET. Des solutions devront être trouvées sous le pilotage stratégique et opérationnel de la MEL (via le GTRM), depuis la recherche d'un logement adapté jusqu'à l'appui des dossiers lors de leur passage en Commission d'Attribution des Logements (CAL).

L'ARHLM et l'Etat seront partie prenante de cette démarche.

1.4 Outils

1.4.1 Le Plan Stratégique de Relogement (PSR)

Le Plan Stratégique de Relogement présente, pour chaque opération, une hypothèse de travail articulant le nombre de ménages à reloger (les besoins) et l'offre de logements disponible.

Celui-ci intègre le patrimoine des bailleurs concernés à l'échelle intercommunale afin d'offrir la palette la plus large possible d'hypothèses et de possibilités de relogement à consacrer aux opérations.

La Ville, la MEL et les bailleurs définiront ensemble cet outil stratégique, en amont des relogements. Ce travail prospectif sera mis à jour régulièrement au fur et à mesure de l'avancée des relogements.

Les besoins seront détaillés par typologies recherchées et prendront en compte les décohabitations.

L'offre de logement prendra en compte le parc existant du bailleur d'origine par typologie (en fonction de la rotation) ainsi que la production de logements (réhabilitations dans le diffus, constructions neuves), sur Tourcoing, les communes limitrophes et l'ensemble du territoire métropolitain.

La dimension intercommunale sera élargie, après les enquêtes, en fonction des besoins et souhaits recensés des ménages, et avec l'aide de la MEL (recensement de l'offre nouvelle et existante intercommunale).

Les objectifs de relogement en interbailleurs seront établis par bailleur sur la base des besoins estimés à l'issue de la phase de diagnostic et de définition des projets locaux. La répartition entre bailleurs prendra en compte le patrimoine social existant et à venir et le nombre de logements en quartiers prioritaires et hors quartiers prioritaires.

1.4.2 Le Tableau de l'Offre Mobilisable (TOM) et qualification du parc social

La MEL et l'ARH réalisent un outil de qualification des résidences du parc social. Cet outil dynamique cartographique, repose sur une observation croisée (bailleur, ARH, MEL, Ville). Il vise à partager une connaissance fine de l'ensemble du parc social métropolitain (résidences et leur environnement) et doit permettre d'éclairer les choix lors de la définition de l'orientation relogement et en amont d'une proposition.

En attendant la finalisation de cet outil unique de référence, Vilogia et LMH réaliseront un tableau de l'offre mobilisable (TOM), pour les deux opérations anticipées à partir des fiches validées au printemps 2017 à l'issue du travail d'observation du peuplement sur la Bourgogne engagé depuis fin 2015 dans le cadre des groupes de suivi peuplement (GSP).

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Lors des GSP, chaque résidence du patrimoine de LMH et Vilogia a été qualifiée par une couleur (et des commentaires) selon la légende suivante :
- Rouge = résidence très fragile. Le relogement de ménage ne doit pas y être envisagé, sauf l'étude de la situation du ménage démontre qu'il n'y a que là que le ménage souhaite et/ou peut aller (critères PMR, niveau de loyer...) et que la charge sociale de la résidence ne se trouve pas alourdie par l'arrivée du ménage. Une discussion doit avoir lieu en GTR local et en Groupe d'Accompagnement au Relogement (GRAR) pour valider ces relogements.
- Orange = résidence fragile. Le relogement de ménages est à éviter sauf pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. Une discussion doit avoir lieu en GTR local pour valider ces relogements.
- Jaune = résidence en voie de stabilisation ou de fragilisation à ne pas déséquilibrer. Les profils des ménages qui y seraient relogés doivent être complémentaires au profil actuel des ménages de la résidence.
- Vert = résidence qui vit bien ; si le ménage n'a pas de problématique particulière et si la projection financière est correcte, une validation du relogement par mail est envisageable.

Une mise à jour annuelle de cette classification sera effectuée par la MEL en partenariat avec les bailleurs et la Ville, jusqu'à la mise en œuvre de l'outil métropolitain de cartographie et de qualification du parc social.

1.4.3 Le logement vacant diffus, le lien avec la mission de la Fabrique des Quartiers

La SPLA « la fabrique des Quartiers » s'est vue confiée une mission de recyclage du logement vacant dégradé à l'échelle de 24 communes de la MEL dont 6 d'entre elles porteuses de projet du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

Suite au Comité de Pilotage du 23 Novembre 2016, il a été convenu que les objectifs de traitement de ces logements, à moyen et long terme, pour la Ville de Tourcoing s'élevaient à 350 logements. Ces logements diffus seront recyclés par la SPLA ou d'autres opérateurs dont les organismes HLM en tant « qu'offre nouvelle ». Les partenairees souhaite qu'une partie de ces logements rénovés contribue au relogement des ménages du NPRNU « la Bourgogne ».

1.4.4 Le logement en accession

Une évaluation systématique des capacités des ménages à monter un projet d'accession sociale et à le mener à bien sera réalisée au cours des entretiens de relogements. Si un tel projet est possible, et affirmé par les ménages, les programmes d'accession sociale à la propriété ainsi que le stock des logements HLM mis en vente sur la Ville de Tourcoing et l'ensemble de la Métropole leur seront présentés. Une étude de capacité de financement pourra alors être réalisée. Une solution d'attente (relogement le temps de livrer les logements en accession ou de constituer une épargne) peut leur être proposée.

2. Modalités de fonctionnement des instances locales

2.1 Comité de pilotage local du relogement

Les opérations de relogement sont pilotées au niveau local par les bailleurs et la Ville de Tourcoing grâce à l'ingénierie et l'appui méthodologique de la MEL décrite dans la charte métropolitaine. La MEL assure la coordination technique et logistique de l'ensemble des réunions nécessaires au bon déroulement des relogements du projet de rénovation urbaine de la Bourgogne à Tourcoing.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence et de transparence, la Ville de Tourcoing et les bailleurs participeront également au comité de pilotage du relogement métropolitain.

Pour les opérations de relogement, un **comité de pilotage local de relogement** réunit une fois par trimestre l'ensemble des partenaires de la démarche : Ville de Tourcoing, Bailleur(s) maître(s) d'ouvrage de l'opération de relogement ou leurs éventuels prestataires (AMO externalisées), Préfecture, DDTM, MEL, l'ARHLM, Education Nationale, Police Nationale, Conseil Général, Maison de l'Emploi et Mission Locale, CAF, associations d'insertion, clubs de prévention, maisons de quartiers et centres sociaux concernés… (la liste exacte des participants est arrêtée lors de la première réunion du comité).

Le comité de pilotage de relogement local est co-présidé par les Directeurs Généraux des organismes bailleurs (ou son représentant) et par l'élu au logement pour la ville. Le comité de pilotage local est garant, tout au long de l'opération, du respect de la présente charte de relogement, de la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques et de la prise en compte des intérêts des habitants.

Suivant les spécificités de chaque opération, le comité de pilotage détermine si et quels groupes thématiques doivent être constitués afin de répondre aux besoins identifiés et précise leur composition (il arrête la liste nominative des participants) en plus des instances décrites ci-après (GRAR, GTR, GTRM). L'objectif de ce travail collégial autour des situations individuelles et familiales est de pouvoir proposer une offre de services adaptée à chaque situation. Ces groupes thématiques sont composés des acteurs professionnels utiles à l'organisation des relogements et à l'accompagnement social des ménages. Ils fonctionnent dans les règles déontologiques du travail social.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2.2 Groupe Technique Relogement

Les partenaires participant au GTR dont la liste, non exhaustive, est reprise ci-dessous peuvent varier par l'association d'autres opérateurs qui peuvent y être invités dans la mesure où ils interviennent en accompagnement des familles concernées. Les acteurs identifiés dans la charte métropolitaine et confirmés dans cette convention locale d'application sont :

- la Ville : techniciens des services (habitat, logement et direction de projet NPRU)
- la DDTM
- la MEL (service politique de la ville et direction habitat)
- les Centres Communaux d'Action Sociale
- les bailleurs du site NPNRU
- les bailleurs engagés dans l'inter bailleur local
- les partenaires autres pourront être mobilisés dès lors que les situations de relogement le nécessiteront.

Les GTR organisent et suivent les relogements dans le respect des orientations stratégiques portées par le comité de pilotage métropolitain du relogement et le comité de pilotage loca du relogement.

Le GTR est ensuite chargé, à partir des caractéristiques, besoins, capacités financières et souhaits des ménages et des caractéristiques de l'offre de logements mobilisable et des orientations en termes de peuplement, de valider la proposition de relogement.

Le GTR est garant du respect de la réglementation en matière de relogement, notamment selon les conditions du règlement général de l'ANRU, mais également de l'adéquation du relogement proposé avec objectifs de peuplement définis dans les documents cadres de la MEL (CIET).

A compter de novembre / décembre 2017, le GTR pourra se réunir bi-mensuellement en phase de démarrage de l'opération. Celui-ci pourra ensuite être mobilisé autant que de besoin, sous forme physique ou dématérialisée.

Ses missions sont :

- saisir le GTRM sur les relogements interbailleurs intercommunaux ;
- faire remonter au GTRM l'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer à l'échelle communale ;
- à l'issue de l'étude de la situation des familles mettre en place les instances thématiques adaptées aux situations rencontrées. Le lien avec ces différentes instances se fera tout au long du suivi des familles, quand cela sera nécessaire.
- faire état des suivis post relogement ;
- mettre à jour annuellement les PSR locaux, en lien avec la MEL ;
- participer aux mises à jour de l'outil d'observation dynamique du parc ;
- préparer les comités de pilotage locaux.

Les outils permettant le suivi dans le cadre du GTR local seront mis à jour par la MEL.

Les partenaires du GTR valident l'ensemble des propositions de relogement.

Afin de permettre davantage de réactivité, notamment dans le cas de propositions interbailleurs, les partenaires pourront avoir recours à des validations par courrier électronique.

2.3 Le Groupe Ressource d'Accompagnement au Relogement (GRAR) et les groupes de travail thématiques

Les partenaires sociaux et du logement organisent, en fonction des ressources locales, les différents modes d'accompagnement des familles à reloger, analysent la situation des familles et établissent des options possibles pour le relogement.

Un Groupe Ressource d'Accompagnement au Relogement (GRAR) est mis en place pour jouer ce rôle :

- présenter à l'issue des entretiens préalables la situation de chacune des familles concernées ;
- établir un diagnostic partagé sur les situations individuelles ;
- identifier et partager des orientations, des projets de relogement ;
- identifier et partager la nécessité d'une solution intercommunale et/ou interbailleur ;
- faire apparaître les problématiques de relogement nécessitant de bénéficier d'une offre de services spécifique, autre que celle dévolue naturellement au bailleur (accompagnement lié au logement, accompagnement social généraliste, accompagnement emploi, accompagnement santé,…).

Le GRAR est à géométrie variable en fonction des ingénieries sociales déployées ou à déployer sur chacune des missions de relogement à effectuer. Il peut donc être constitué par des représentants de l'ensemble des institutions à même de fournir une offre de services auprès des ménages à reloger.

Le GRAR est piloté par la Ville et la MEL qui assure la mission d'organisation, de suivi et de reporting des informations qui lui seront fournies par les membres du GRAR.

Ces membres sont :

- Département
- CCAS
- SOLIHA
- CAF
- Ville
- Bailleurs
- Mission Locale
- Maison de l'Emploi
- Les acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité mis en évidence par l'étude spécifique à cette thématique

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Il se réunit selon une fréquence estimée d'une rencontre par mois. Toutefois, son format et sa fréquence sont à adapter en fonction des besoins. Des échanges dématérialisés pourront être utilisés afin d'aboutir aux objectifs de relogement des ménages définis.

Le travail réalisé par le GRAR permettra une adéquation fine entre la stratégie de résolution des problématiques sociales et les propositions faites en termes d'offre de relogement.

Lorsque le ménage est connu d'un des partenaires présents, celui-ci apporte les éléments de connaissance dont il dispose à son sujet afin de mieux appréhender la situation du ménage. La suite à donner au diagnostic posé est ensuite discutée et décidée par l'ensemble des partenaires du GTR, avant d'être proposée au ménage.

Lorsque le ménage n'est connu d'aucun des partenaires et qu'il pourrait bénéficier d'une offre de services particulière, ces derniers se déterminent sur le choix de l'institution qui se met en rapport avec le ménage afin de lui proposer une offre de services.
Le choix est fait en fonction de la situation observée et suivant les compétences des différentes institutions présentes. L'institution choisie effectue par la suite des retours auprès des différents partenaires concernant l'avancement du travail mené auprès des ménages et ce dans le respect des règles de déontologie du travail social.

L'étude de fonctionnement social viendra déterminer les besoins spécifiques recensés.

2.4 Appui méthodologique de la MEL

Les divers acteurs partenaires de l'accompagnement au relogement sont soutenus par l'ingénierie et l'appui méthodologique proposé par la MEL.

La MEL a pour mission de planifier et coordonner les différents temps de travail des instances métropolitaines ou locales organisant le relogement, d'accompagner ces instances, d'assurer le reporting et de contribuer à créer de la synergie entre les travaux des différentes instances ou groupes thématiques qui seraient créés.

La MEL est en charge du suivi de la démarche de relogement sur l'ensemble des NPNRU. A ce titre, les missions principales suivantes lui sont dévolues :

- élaboration de la base données relogement à partir des entretiens domiciliaires réalisés par les bailleurs ou leurs prestataires ;
- élaboration du bilan de peuplement par résidence ou secteur ;
- élaboration de la synthèse des orientations préconisées pour les ménages en GRAR puis GTR.

En phase opérationnelle de relogement, ces missions d'ingénierie et d'appui méthodologique de relogement recouvrent :

- organisation, l'animation et le secrétariat des instances et groupes thématiques éventuels de travail ;
- mise à jour de la base de suivi de relogement ;
- intégration à la base de données de l'historique des propositions faites aux ménages, mais aussi les positionnements étudiés et non validés par le GTR (et les motifs de refus). Figureront également les positionnements validés par le GTR non proposés aux ménages (rang supérieur, refus de la CAL…) ;
- fourniture pour chaque réunion des éléments nécessaires à sa tenue ;
- production des tableaux de suivi de relogement (TSR), des bases de données RIME, des cartographies des relogements ;
- préparation des points d'avancement et présentation en Comité de piloatge local du relogement ;
- réalisation des bilans de relogement.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

3. Engagements en matière d'accompagnement au relogement des ménages

Dans le cadre du Projet de rénovation urbaine, la Ville de Tourcoing et ses partenaires conviennent que l'objectif prioritaire est de **redynamiser les parcours résidentiels en assurant un accompagnement social individualisé** des ména*ges* concernés par les démolitions ou les réhabilitations nécessitant un relogement temporaire ou définitif.

Les partenaires visent à respecter les engagements suivants :

3.1 Sur les parcours résidentiels et la vie sociale et familiale des ménages concernés :

- répondre concrètement aux attentes des ménages concernés avec, pour finalité, une redynamisation de leur parcours résidentiel, en recueillant systématiquement des attentes et projets de vie, au moyen d'une enquête réalisée par les maîtres d'ouvrage auprès de tous les foyers concernés,
- faire en sorte que le relogement ne précarise pas davantage les ménages en situation de fragilité,
- proposer et mettre en œuvre chaque fois que nécessaire un accompagnement social adapté à la situation de chaque famille et de l'ensemble de ses membres, en développant une offre de services adaptée,
- pour certains ménages, favoriser les parcours résidentiels en permettant notamment l'accession sociale à la propriété.

3.2 Une communication organisée envers les locataires et propriétaires concernés :

Les partenaires s'engagent à informer et sensibiliser le plus en amont possible de la mise en œuvre des opérations de démolition.

3.3 En termes d'équilibre du peuplement sur le territoire notamment grâce à la reconstruction de l'offre de logements :

Les partenaires s'engagent à *:*

- garantir le respect des objectifs de rééquilibrage du peuplement à l'échelle métropolitain et de la Ville de Tourcoing en prenant en compte les éléments de diagnostic et d'orientations définis dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territoriale (CIET) ;
- garantir une offre de logements sociaux permettant une évolution et une diversification des parcours résidentiels (niveaux de loyers, typologie, maîtrise des charges …) ;
- assurer une offre complémentaire multiple à l'échelle de la ville et de la métropole pour répondre à tous les besoins, en accession sociale, en grands logements, en locatifs privés, etc. ;
- s'assurer que les relogements ne se fassent pas au détriment des nouvelles demandes sur la ville.

SCHEMA ORGANISATIONNEL DES INSTANCES LOCALES pour le suivi des relogements à Tourcoing

Comité de pilotage local (COPIL local du relogement)
- se réunit une fois par trimestre
- est garant, tout au long de l'opération, du respect de la présente charte de relogement, de la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques et de la prise en compte des intérêts des habitants

↕

Groupe Technique Relogement (GTR) local
- se réunit bimensuellement
- saisit le GTR Métropolitain sur les relogements interbailleurs intercommunaux.
- fait remonter au GTRM l'ensemble des engagements relatifs au relogement des ménages avec minoration de loyer à l'échelle communale.
- met en place à l'issue de la présentation des familles et si nécessaire les groupes thématiques dédiés au suivi des ménages
- est informé des suivis post relogement
- met à jour annuellement les PSR locaux, en lien avec le GTRM
- participe aux mises à jour de l'outil d'observation dynamique du parc.
- est mobilisé pour préparer les comités de pilotage locaux.

↔ **Groupe Technique Relogement Métropolitain (GTRM)**

↕

Groupe Ressource Accompagnement au Relogement (GRAR)
- se réunit selon une fréquence estimée d'une rencontre par mois
- présente à l'issue des entretiens préalables la situation de chacune des familles concernées.
- établit un diagnostic partagé sur les situations individuelles
- identifie et partage des orientations possibles et la nécessité d'une solution intercommunale et/ou interbailleur
- fait apparaître les problématiques de relogement nécessitant de bénéficier d'une offre de services spécifique

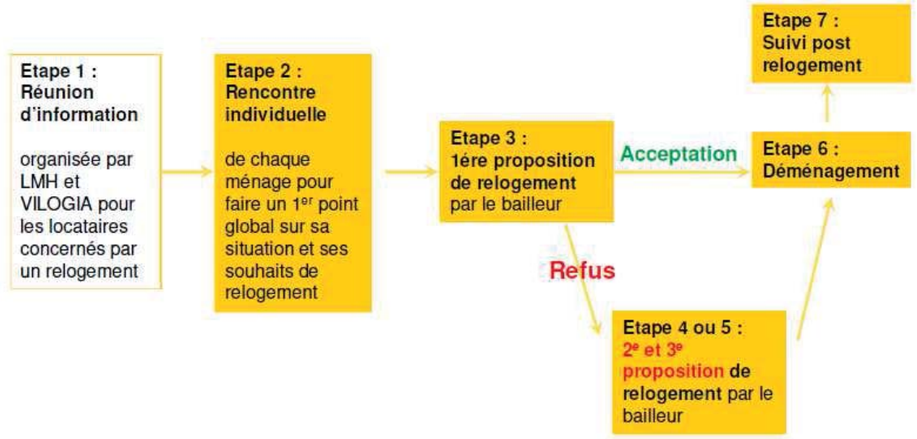
↔

GROUPES THEMATIQUES (facultatifs)
Créés selon les opérations de relogement en fonction des besoins identifiés et/ou des apports des études de la phase protoctole

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

SCHEMA DE LA PROCEDURE DE RELOGEMENT

définie par la Charte métropolitaine de relogement et présenté en Assemblée de Quartier Bourgogne le 19 septembre 2017



Nouveau Projet de renouvellement Urbain (NPNRU)

Wattignies – Le Blanc-Riez

Convention d'application locale de la charte métropolitaine de relogement

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Table des matières

Table des matières 2
Préambule 3
Objet de la convention 4
I. Besoins quantitatifs 5
1. Nombre de démolition 5
2. Mobilisation de l'offre et Besoins en typologie 5
3. Les outils stratégiques du relogement 5
II. Engagements locaux en matière d'accompagnement au relogement 6
1. Bénéficiaires du relogement : 6
2. Les cas de baux associatifs 7
3. Principes liés au relogement : 7
4. Les ménages susceptibles d'être expulsés 8
III. Modalités de fonctionnement des instances locales 8
1. Articulation avec les instances métropolitaines et autres dispositifs 8
2. Le pilotage local 10
IV. L'encadrement des conditions de vie des locataires 11
V. Liste des annexes 13
I. La fiche synthèse du projet résidentiel 13

Préambule

La charte métropolitaine de relogement votée au conseil métropolitain du 14 octobre 2016 a pour objet de garantir aux ménages **des conditions de relogement** respectant leurs droits et les objectifs de parcours résidentiel. Elle présente **le partenariat** mis en œuvre et fixe dans le détail les **différents niveaux d'engagement** de chacun des partenaires.

La charte s'inscrit dans le respect de l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale ainsi que dans le respect du règlement général de l'ANRU en vigueur à la date de signature de la charte. Elle constitue une annexe de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territoriale (CIET).

Les relogements du NPRU devront à la fois garantir aux ménages un relogement de qualité **adapté à leurs besoins et leurs souhaits**, et intervenant dans le temps du projet, tout en répondant aux objectifs stratégiques locaux et métropolitains en matière de peuplement et de mixité sociale.

La convention d'application rappellera la stratégie de relogement fondée par le projet de rénovation urbaine et en particulier :

- l'objectif d'un parcours résidentiel positif pour les ménages prenant en compte leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités financières, et respectant les engagements des relogements, maîtrise des restes à charges selon les plafonds de ressources des ménages à reloger (groupe suivi relogement)
- l'objectif d'une meilleure diversité urbaine et sociale, en recherchant toutes les solutions de mixité et en veillant aux équilibres de peuplement et aux impacts sur les quartiers d'accueil et de départ (groupe peuplement)
- l'objectif de réinscrire les ménages en difficultés sociales dans une dynamique d'insertion; les entretiens nécessaires à la définition du projet de relogement constituant l'occasion de repérer des difficultés particulières et d'orienter les personnes vers les dispositifs d'insertion adéquats via une offre de service sociale adaptée (Groupe de suivi social).

La charte partenariale de relogement est partagée avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le processus de relogement en fonction du contexte local : collectivités dont le porteur de projet, bailleurs, État, mais aussi la MEL, AR-Habitat, le Conseil départemental, la CAF, …

Cette charte se décline localement, dans la présente convention d'application.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Objet de la convention

La présente convention est rédigée en complémentarité de la charte métropolitaine et en constitue une annexe.

I. Cadre métropolitain opérationnel de mise en œuvre des relogements

Les ménages concernés par les relogements

Mobilisation du parc à l'échelle métropolitaine au service des relogements

Soutenabilité financière pour les ménages

II. Gouvernance et organisation partenariale

Les partenaires

Les instances stratégiques

Les instances opérationnelles du relogement

L'administration type d'un relogement

Les outils de suivi du relogement

III. Engagements envers les ménages et déroulement des relogements

L'accompagnement global partenarial

Un logement adapté / Principe de réalité (souhaits, besoins, orientation…)

IV. Les ménages des immeubles en réhabilitation ou en démolition dans les QPV hors sites ANRU

Les ménages concernés

Déroulement du suivi pour les ménages hors périmètre ANRU dans les QPV

La convention vient préciser les modalités mises en œuvre pour le quartier du Blanc-Riez à Wattignies et définit les moyens locaux des partenaires pour atteindre les objectifs définis dans la charte métropolitaine.

I. Besoins quantitatifs

1. Nombre de démolition

80 logements sont concernés par une opération de démolition :

BAILLEUR	RESIDENCE	NOMBRE	LOCALISATION
VILOGIA	BERGERONNETTE	80	Blanc-Riez Nord

2. Mobilisation de l'offre et Besoins en typologie

Les partenaires s'engagent à :

- Mobiliser toutes les opportunités de relogement, en interbailleur local et intercommunal, au service d'une plus grande mixité sociale, dans les territoires, conformément à la CIET
- Proposer, autant que faire se peut, des relogements dans le parc neuf ou de moins de 5 ans
- Permettre aux ménages qui le souhaitent et dont la situation financière le permet, des relogements dans le parc privé
- Evaluer systématiquement, au cours des entretiens de relogement, les capacités financières des ménages à monter un projet d'accession sociale et à le mener

Les préconisations de peuplement actualisées annuellement en « Groupe de Suivi Peuplement » seront également des éléments à prendre en considération dans les offres proposées.

Suite à l'étude de l'occupation des résidences mentionnées ci-dessus, les besoins estimatifs en typologie sont les suivants :

Typologie	Nombre
T3	45
T4	34

3. Les outils stratégiques du relogement

Le plan stratégique de relogement comprend le planning des démolitions et des reconstructions, avec le prévisionnel des relogements programmés année par année sur chaque résidence. Il comprend la répartition prévisionnelle des objectifs de relogement sur les différents segments de l'offre : accès à des logements individuels, accès à des logements en dehors du site, accès à des logements neufs…
Cette prévision de relogement est élaborée par chaque bailleur et concerne les locataires titulaires d'un bail.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2018				2019				2020				2021			
T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
					5	9	14	9	11	11	9	11	6	5	

Extrait PSR métropolitain octobre 2019

Les Tableaux de l'Offre mobilisable (TOM) et la qualification du parc social

La MEL et l'UR Habitat des Hauts de France réalisent un outil de qualification des résidences du parc social. Cet outil dynamique cartographique, repose sur une observation croisée (bailleur, AR Habitat, MEL, Ville). Il vise à partager une connaissance fine de l'ensemble du parc social métropolitain (résidences et leur environnement) et doit permettre d'éclairer les choix du GTR lors de la définition de l'orientation relogement et en amont d'une proposition.

II. Engagements locaux en matière d'accompagnement au relogement

1. Bénéficiaires du relogement :

Il s'agit des bénéficiaires suivants :

- Les locataires des logements démolis :
  - Locataires proprement dits, titulaires d'un bail d'habitation
  - Locataires par l'effet de la loi, qui disposent d'un titre par transfert ou continuation du bail à la suite du décès ou de l'abandon de domicile du locataire d'origine
  - Locataires qui tiennent leur titre des dispositions des articles L. 442-8 et suivants du CCH qui autorisent à louer des logements HLM à des locataires personnes morales qui ont pour objet de les sous-louer à des personnes désignées par les textes (personnes en voie de réinsertion, personnes jeunes de moins de trente ans, personnes âgées, travailleurs saisonniers…). Dans la mesure où ces logements sont occupés, le relogement doit être envisagé.
- Les occupants de logements HLM signataires d'un protocole d'accord avec l'organisme propriétaire valant titre d'occupation.
- Les ascendants ou descendants du titulaire du bail, relevant d'une démarche de décohabitation ainsi que les personnes hébergées de manière permanente (présence d'au moins 8 mois dans le logement) et constatées (quittance de loyer, facture de téléphone…) au moment de l'établissement de l'état d'occupation

2. Les cas de baux associatifs

Les éventuels frais de transfert, indemnités d'expropriation et d'éviction des espaces de nature associative entrent dans l'assiette de subvention du relogement et seront comptabilisés dans les demandes financières.

Dans le cas où le bail concerne une association visant à loger un public spécifique, le relogement du ménage sera effectué selon sa situation, en partenariat avec l'association titulaire du bail.

3. Principes liés au relogement :

Le relogement constitue une étape essentielle pour les ménages concernés : pouvant être mal vécu, il doit pourtant représenter une réelle opportunité dans la trajectoire de vie du ménage. L'ambition portée par le nouveau projet de rénovation urbaine de Wattignies le Blanc-Riez consiste à faire de la démarche de relogement une véritable occasion :

- De rendre « acteur » le ménage de son projet de relogement, et au-delà de son projet de vie par la mise en œuvre de processus l'amenant à co-construire son projet et à élargir ses souhaits de relogement ;
- De proposer une démarche de services adaptés aux besoins des locataires
- De réouverture d'un parcours résidentiel pour la famille, en améliorant ses conditions de vie et en l'impliquant dans une démarche positive ;
- De reprise en main de son projet de vie, en cas de difficultés sociales ou économiques, grâce à un accompagnement adapté au potentiel de réinvestissement personnel et familial qu'offre l'accès vers un nouveau logement.

La concertation avec les ménages

La qualité du relogement est étroitement liée à la concertation menée avec les ménages concernés ou leurs représentants. L'information, la transparence sur les modalités sont indispensables pour instaurer et maintenir une relation de confiance ;

En cas de démolition, une concertation avec les locataires doit être menée par le bailleur afin d'énoncer les conditions de relogement et les garanties qui leur seront apportées.

Les conditions de prise en charge du relogement pour les ménages seront abordés, notamment :

- les propositions qui seront faites aux ménages : combien, à quel niveau d'engagement en terme de confort et d'entretien, de prise en compte des souhaits des locataires, les conditions financières ;
- mais aussi le niveau de prise en charge du déménagement, des frais d'installation, des travaux exceptionnels, les modalités d'application des éventuelles augmentations de loyer…
- les modalités de transferts de dépôt de garantie ;
- l'accompagnement spécifique qui sera apportée en fonctions des problématiques que peuvent rencontrer certains ménages (santé, âge, vieillesse…)

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

La convention partenariale de relogement sera portée à connaissance du grand public.

L'articulation des relogements avec les projets d'accession des locataires actuels

L'enquête préalable au relogement devra permettre de définir une orientation relogement pour chaque ménage, dans l'optique d'un parcours résidentiel ascendant choisi.

Pour répondre aux objectifs de diversification de l'habitat et du peuplement, l'offre de relogement se fera hors des secteurs concernés, sauf exception. Cependant, l'accession sociale telle qu'elle est pensée dans le projet urbain doit permettre l'accession à la propriété des ménages modestes. Une évaluation systématique des capacités des ménages à monter un projet d'accession sociale devra être réalisée au cours des entretiens de relogements. Si un tel projet est possible, et si les ménages concernés le souhaitent, les programmes d'accession sociale en œuvre sur la Métropole, notamment sur le Blanc-Riez et sur la Ville de Wattignies devront leur être proposés.

Une solution d'attente (relogement le temps de livrer les logements en accession ou de constituer une épargne) sera éventuellement mise en œuvre.

Le bailleur communiquera sur ses programmes de vente en cours ou à venir.

4. Les ménages susceptibles d'être expulsés

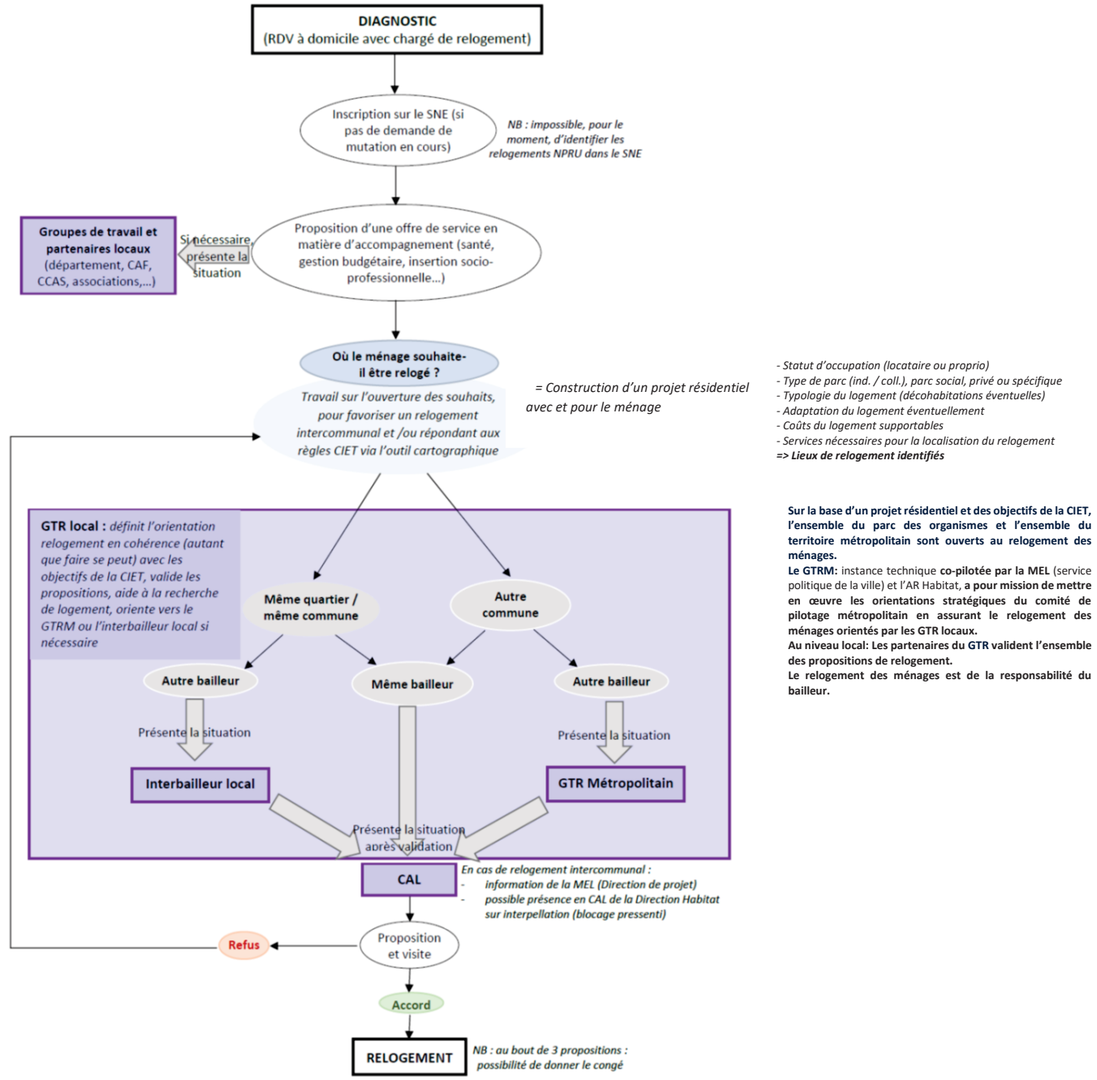
Pour les ménages susceptibles d'être expulsés pour cause de non-paiement des loyers et des charges pour lesquels une procédure est en cours se verront avoir une unique proposition de relogement. Les ménages concernés par d'autres motifs d'expulsion ne sont pas concernés par cette mesure.

III. Modalités de fonctionnement des instances locales

1. Articulation avec les instances métropolitaines et autres dispositifs

Un comité de pilotage de relogement métropolitain définit la stratégie globale liée aux relogements, dans le respect des principes portés par la CIET.

Le Groupe Technique de Relogement Métropolitain (GTRM) est l'instance technique co-pilotée par la MEL et l'Union Régionale Habitat ; il a pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques en assurant le relogement des ménages orientés par les GTR locaux et qui nécessitent la mobilisation d'une coordination intercommunale.



La stratégie de relogement des ménages NPNRU sera alimentée et cadrée par des travaux et dispositifs sur le peuplement et l'attribution des logements:

- L'analyse du peuplement élaborée au sein des Groupes de Suivi du Peuplement (GSP),
- La Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) et les travaux en découlant

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

2. Le pilotage local

Instance	Composition	Missions	Fréquence
Comité de pilotage NPRU	Sous le pilotage de M. le Maire et de Mme la Vice-présidente de la MEL : - Ville de Wattignies - CCAS - MEL - ANRU – DDTM - Bailleurs présents sur la ville - Région Hauts de France - Département du Nord - CAF du Nord - Caisse des Dépôts et Consignation	Sur le volet relogement : - Valider la stratégie liée au relogement - Evaluer et ajuster la démarche - Présenter l'avancement général	Trimestrielle
Groupe Technique Relogement (GTR local)	Animé par la MEL (mission thématique accompagnement au relogement) : - Ville de Wattignies - CCAS - MEL - Bailleurs - DDTM - Département du Nord - CAF du Nord - Associations en charge de l'accompagnement social	- Organiser et suivre le déroulement des relogements - Echanger collégialement autour de la situation de chaque famille à partir de l'entretien préalable et de la connaissance des partenaires - Définir une orientation de relogement pour chacun des ménages - Faire remonter les problématiques particulières - Orienter et suivre les demandes hors de la commune vers le GTR métropolitain	Selon le rythme des opérations – au minimum 1 fois par mois
Cellule de médiation	Un élu de la ville de Wattignies, le bailleur et éventuellement des membres du GTR et/ou du GSS en fonction des situations	- Permettre un espace d'expression au ménage qui en fait la demande pour faire remonter un désaccord et clarifier ses souhaits - Organiser une médiation - Rappeler les droits et les devoirs au ménage dans un contexte neutre	Sur sollicitation écrite d'un ménage *ou* Sur sollicitation du GTR *ou* Au préalable de la 3ème proposition
Groupe de Suivi Social	Composé de travailleurs sociaux : - CCAS - CAF - UTPAS - Pilote social du bailleur	- Se réunit sur proposition du GTR concernant des ménages fléchés pour lesquels un besoin d'accompagnement a été repéré - Lever les freins préalables au relogement	Suivant le rythme des GTR
Cellule interbailleur	Sous pilotage de la ville de Wattignies avec : Bailleurs présents dans la commune	- Trouver des logements nécessitant la mobilisation de l'interbailleur loossois pour le relogement des ménages NPRU - Susciter des mutations interbailleur plus larges (droit commun)	1 fois par mois

Fonctionnement du GTR local :

Les validations seront faites en séance. A titre exceptionnel, des validations par mail pourront être sollicitées dans les cas où la situation du ménage aurait été préalablement évoquée, et à l'exclusion des cas suivants :

- S'il s'agit d'une 3ème proposition
- Si des freins ont été repérés (difficultés sociales, financières)

Le GTR peut évoquer des relogements intercommunaux s'il s'agit du même bailleur. Une présentation en GTRM devra être faite.

<u>Le groupe de suivi social :</u>

Le relogement représente une opportunité de proposer aux ménages une offre d'accompagnement social renforcé sur des thématiques variées telles que la santé, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, le suivi de la scolarité, la gestion budgétaire, le suivi éducatif…

Toute situation individuelle nécessitant un accompagnement spécifique, détectée par le bailleur ou rencontrée par le Groupe Technique Relogement, est étudiée dans le cadre du groupe suivi social individualisé. Il permet de proposer un accompagnement généraliste pour certaines situations spécifiques présentant des problématiques nécessitant une stratégie partagée et une coordination des interventions déjà existantes.

Par ailleurs, lorsqu'il existe dans un ménage des difficultés liées au logement, le relogement doit contribuer à apporter une solution durable au travers du nouveau logement et de l'accompagnement social mené avant et après le relogement. Les difficultés visées sont notamment le surpeuplement, des dettes de loyer ou de charges, des problèmes d'entretien ou de voisinage, de santé (y compris la santé mentale)...

Le groupe suivi social individualisé a pour missions :

- la mise en place d'un accompagnement social avant et après le relogement pour les familles rencontrant des difficultés liées au logement,

- la concertation autour des situations des familles rencontrant de graves difficultés sociales, la coordination des prises en charge dans la complémentarité des compétences et des missions de chacun et la mise en œuvre des réponses pérennes,

- L'identification de toute problématique nécessitant un accompagnement individuel ou collectif.

Après avoir recueilli l'accord des familles concernées pour que la situation soit évoquée de manière collégiale, le bailleur concerte les travailleurs sociaux, au sein du groupe accompagnement social, qui suivent ces familles afin d'envisager les stratégies d'accompagnement et les propositions de relogement les plus adaptées à chaque situation.

IV. L'encadrement des conditions de vie des locataires

Le logement proposé au ménage à reloger doit être « en bon état d'habitat, remplir les conditions d'hygiène normale et correspondre aux besoins personnels ou familiaux et aux possibilités financières des locataires ». Durant toute la durée de l'opération de relogement, le bailleur prend les mesures

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

nécessaires pour assurer aux locataires qui n'ont pas encore déménagé des conditions d'habitation normales dans le quartier en rénovation. Un travail sur la sécurité du site devra être mis en place.

Les bailleurs s'engagent à maintenir la qualité de service et la viabilité de l'immeuble y compris pendant la phase de gestion transitoire (relogement des occupants des immeubles), jusqu'au terme des opérations de relogement, notamment en ce qui concerne :

- le nettoyage des abords, des parties communes et locaux techniques, la fourniture des fluides ;
- le maintien en bon état des équipements et services communs ;

Les charges locatives afférentes à ces services ne peuvent être reportées sur les locataires restants dans l'immeuble en cours de relogement.

Parallèlement à la condamnation systématique des logements libérés par le bailleur, les forces de police pourront renforcer leur surveillance pour éviter des occupations indésirables du site.

Les agents du bailleur et les agents locaux de médiation sociale renforceront également leur présence sur place. Le bailleur apporte un soin particulier à l'entretien et à la sécurisation des parties communes de la résidence jusqu'au départ du dernier locataire.

Dans le cadre d'une démarche dite de GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) mise en place par la ville, sont définis les principes et règles de gestion des immeubles concernés par les démolitions ainsi que leur environnement.

La gestion urbaine et sociale de proximité

Le maintien de la qualité du cadre de vie et de l'entretien courant pendant la période d'attente de la démolition, tout au long du processus de relogement est un objectif partagé. Il s'agit de :

- de maintenir un cadre de vie acceptable le temps de l'opération de relogement ; une vigilance particulière sera portée au fonctionnement technique et à l'entretien du bâtiment qui devront être assurés tout au long de l'opération
- de partager les problématiques liées au cadre de vie de manière collégiale afin que toutes les solutions puissent être envisagées qu'elles soient techniques ou sociales
- d'organiser des temps de sensibilisation ou d'animation spécifiques en fonction des problématiques relevées

Le retour d'expérience nous indique que le mitage des entrées est un facteur fort de fragilisation environnementale pour les habitants qui accentue le sentiment d'insécurité en générant des espaces propices aux usages déviants.

Les associations partenaires de la Ville, le conseil citoyen ou autres, dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain peuvent également accompagner toutes ces dynamiques de relogements et de transition par l'intermédiaire de projets de rencontres festives, d'atelier mémoire, actions de témoignage, ou autres actions de valorisation de la vie des habitants dans les quartiers.

V. Liste des annexes

I. La fiche synthèse du projet résidentiel

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

ANNEXE: FICHE SYNTHESE PROJET RESIDENTIEL

Résidence XXXX – BAILLEUR XXX

Synthèse du projet résidentiel de relogement de la famille

……

Entrée : …… Apt :……

Type de logement

o T1 o T2 o T3 o T4 o T5 ou plus

o individuel de préférence o collectif de préférence o indifférent

Précisions :

……

Les priorités définies par le ménage

La famille classe les domaines proposés par ordre de priorité :

1 – Ce qu'elle désire le plus **2** – Ce qu'elle souhaite

3 – Ce qu'elle voudrait bien **4** – Ce qu'elle considère moins important

	Eléments de confort :
	Configuration :
	Coût du logement :
	Localisation :

Fait à Wattignies, le …….

Signature du locataire :

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

D4. Autre annexe : Protocole d'accord relatif aux acquisitions foncières et aux engagement des parties nécessaires à la mise en œuvre de la reconstitution de l'offre locative sociale après démolitions

PARTIES AU PROTOCOLE D'ACCORD

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE, établissement public de coopération intercommunale dont le siège est à LILLE, 1 rue du ballon, constitué par la loi du 31 décembre 1966, et représenté par Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en qualité de Président en vertu de la délibération du 19 octobre 2017

Ci-après désigné par "MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE" ou "MEL",

VILOGIA SA HLM, 74, rue Jean Jaurès 59664 Villeneuve d'Ascq CS 10430, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le N° 475 680 815, représentée par M. Philippe REMIGNON, Président du Directoire, ayant donné mandat au GIE La Méta, représenté par M. Christophe Cousin, Directeur Général

LILLE MÉTROPOLE HABITAT, Office Public de l'Habitat de la Métropole Européenne de Lille, 425, boulevard Gambetta, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le N° 413 782 509, représenté par Mme Amélie DEBRABANDÈRE, Directrice Générale, ayant donné mandat au GIE La Méta, représenté par M. Christophe Cousin, Directeur Général

PARTENORD, Office Public de l'Habitat du département du Nord, 27 Boulevard Vauban, 59020 Lille cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le N° 378 072 144, représenté par M. Christophe BECUWE, Directeur Général

3 F NORD-ARTOIS, SA HLM dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650), 99 boulevard de Mons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole et identifiée sous le numéro SIREN 775 630 015, représentée par M. Rémi CERVELLO, Directeur Général, nommé à cette fonction aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 juin 2018.

Ci-après désigné individuellement "VILOGIA" ou "LMH" ou "PARTENORD" ou "3F", et collectivement "Les Bailleurs"

> Préambule

La Métropole Européenne de Lille, les Villes et les Bailleurs se sont engagés dans des opérations de rénovation urbaine dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.

Ces opérations doivent faire l'objet d'une convention de partenariat financier avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Les Bailleurs se sont ainsi engagés sur un volume de démolition de 3 243 logements locatifs sociaux dans le cadre de la convention pluriannuelle de financement.

L'engagement pris de démolir induit pour les Bailleurs une obligation de reconstituer une offre locative équivalente que la MEL accompagnera par la mobilisation de sa politique foncière[1].

La Métropole Européenne de Lille s'est engagée à ce qu'environ 25 % de la reconstitution, (soit près de 800 logements environ – chiffre actualisé au 12/11/2019) se fasse sur des sites "maîtrisés" par la MEL.

Par sites "maîtrisés", sont ciblés les sites en propriétés MEL, ou en propriétés de l'Établissement Public Foncier Nord Pas de Calais, ou en concessions d'aménagement mais fléchés vers les Bailleurs démolisseurs dans le cadre du NPNRU.

Une première liste des sites potentiels de reconstitution maîtrisés par la MEL a été adressée à l'ANRU en annexe du dossier de leur Comité d'engagement du 12 juin 2019. La liste actualisée est annexée au présent protocole. Cette liste a vocation à évoluer en fonction de la vie des projets. Par ce postulat, le présent protocole définit les modalités de son suivi.

Cette liste inclut les sites déjà maîtrisés directement par les Bailleurs. La présence des sites maîtrisés par les Bailleurs répond à un objectif de suivi global des opérations de reconstitution de l'offre locative.

Concernant uniquement les fonciers maîtrisés par la MEL, cette liste porte sur des sites, avec une programmation globale de logements sociaux (PLUS PLAI) estimée à 2 770 logements environ.

En fonction des programmations opérationnelles retenues dans l'avis du comité d'engagement de l'ANRU du 12 juin 2019, du comité d'engagement à venir pour les dernières opérations notamment à Roubaix, l'ensemble des données à prendre en compte seront celles inscrites à la convention pluriannuelle de financement et de ses avenants[2].

Les principes de la répartition, les modalités de validation opérationnelle des sites ainsi que les modalités de pilotage et de suivi sont l'objet du présent protocole.

Ce protocole est à annexer à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du protocole

Le protocole a pour objet :

- mandater les organismes démolisseurs pour la réalisation d'opérations de reconstitution sur les fonciers maîtrisés par la MEL, service d'intérêt économique général (SIEG) selon les termes de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et de l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitat,
- assurer 25 % de la reconstitution sur des sites "maîtrisés" par la MEL,
- définir les principes de répartition des sites, de suivi de leur évolution et de leur validation programmatique et opérationnelle,
- créer les conditions permettant d'assurer le fléchage effectif et la sécurisation de la cession effective des fonciers dans le temps du protocole, notamment en accompagnant les procédures réglementaires,
- établir les modalités de pilotage et de suivi,
- partager entre les Bailleurs et la MEL, et dans la perspective de la reconstitution, les informations sur les sites à vocation habitat à l'échelle de la métropole.

Article 2 – Durée du protocole

Le présent protocole, annexé à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille, prend effet à compter de sa signature, et a pour termes l'atteinte des objectifs définis à l'article 1, respectivement pour LMH, Vilogia, Partenord et 3F Nord-Artois.

Article 3 – Constitution, évolution et suivi des sites

La Métropole Européenne de Lille propose aux Bailleurs des sites pour la reconstitution de l'offre locative.

Les objectifs de répartition de l'ensemble de la reconstitution sur le territoire de la MEL sont définis de la manière suivante :

- 1/3 de la reconstitution sur les communes NPNRU,
- 1/3 sur les communes SRU,
- 1/3 sur les autres communes de la MEL.

Il est rappelé que les logements financés par l'ANRU au titre de la reconstitution sont intégrés à la programmation de droit commun de manière à atteindre un taux moyen de 30 % de PLAI.

Certaines opérations de reconstitution peuvent être situées dans des quartiers d'habitat ancien et des opérations d'aménagement de grande envergure en Quartier Politique de la Ville (QPV), selon la réglementation en vigueur.

La première liste de sites est proposée en annexe 1 au présent protocole.

Cette liste est l'outil de pilotage des Parties, en tant que support permettant les suivis des propositions, de la validation et des actions. La synthèse doit ainsi être présentée à la revue de projet annuelle en présence des représentants de l'ANRU.

Les sites en propriétés Bailleurs sont suivis sur ce même outil, pour le suivi des engagements pris.

La liste évolue fur et à mesure des études menées par les Parties, et ce pour tous les sites.

La liste est mise à jour, avec historisation, au fur et à mesure des décisions prises par le comité de pilotage et par l'instance décisionnelle conformément aux articles 6 et 7 du présent protocole.

Un compte-rendu est joint à chaque nouvelle liste afin de relever les orientations stratégiques ayant conduit à la mise à jour.

Le compte-rendu de chaque instance doit être transmis aux Parties, dans les 8 jours de leur tenue, notamment pour permettre la réalisation des actions dans les délais impartis.

La liste mise à jour avec le relevé des décisions stratégiques ayant conduit à son évolution est à transmettre dans le délai d'un mois.

L'intégralité des documents doit être conservée, archivée et à disposition des membres de l'instance décisionnelle, ainsi que de membres du comité de pilotage.

En tout état de cause, au mois de Décembre de l'année N, une liste et un relevé de décision doivent être présentés pour préparation de l'instance décisionnelle se déroulant en Mars N+1 conformément à l'article 7 du protocole.

Article 4 – Principe de Répartition des sites

Le présent protocole fixe les principes de répartition des sites.

La répartition entre les bailleurs est calculée en volume au prorata du nombre de logements démolis (cf. tableau en annexe) :

- environ 40 % pour LMH et 35 % pour Vilogia, avec pilotage de l'ingénierie par La Méta, groupement d'intérêt économique constitué notamment pour les besoins en renouvellement urbain de ces entités. La répartition entre Vilogia et LMH est modulable, avec le concours du GIE La Méta,
- environ 20 % pour Partenord,
- environ 5 % pour 3F Nord-Artois.

La répartition entre les opérations doit prendre en compte tant les stratégies patrimoniales et de développement connues des organismes HLM, que les stratégies des Communes au regard des différents bailleurs sur leur territoire.

La répartition en taux (%) est validée lors du premier comité de pilotage eu égard aux conventions NPNRU signés et aux engagements pris.

Le comité de pilotage peut être amené à adapter les taux de répartition en fonction des avenants potentiels des conventions NPNRU, et des programmations validées par l'instance décisionnelle.

Article 5 – Obligation de résultat

Les bailleurs doivent être titrés sur les emprises ciblées afin de permettre l'engagement juridique des opérations avant le 31 décembre 2024 conformément au règlement financier du NPNRU.

En tout état de cause, conformément à l'article 1er, au titre des engagements pris, à savoir 25 % de la reconstitution de l'offre locative sociale démolis sur des sites "maîtrisés" par la MEL, les engagements juridiques des opérations, au sens du règlement financier du NPNRU doivent être validés avant le 31 décembre 2024.

Les délais d'établissement des promesses de vente respectives avec réitération sous 6 mois des actes authentiques, les délais d'études projets notamment de maîtrise d'œuvre, les délais de demandes des autorisations administratives (Permis de construire notamment), ainsi que les délais inhérents au code de la commande publique, permettant le lancement des ordres de services doivent être pris en compte par les Parties.

Conformément à l'article 1er, le respect de l'obligation de résultat se matérialise par la signature de l'acte de propriété ou d'achat en vente en l'état futur d'achèvement, corrélé à un suivi jusqu'à l'obtention des autorisations administratives permettant la réalisation effective du projet programmé dans les délais impartis.

[1] La cession d'un bien situé en domaine privé, comme dans le cas des sites potentiels de reconstitution maîtrisés par la MEL, ne constitue pas un marché public au sens de l'article L. 1111-1 du Code de la commande publique. A ce titre, la MEL peut fixer en toute transparence des restrictions à ses règles de mise en concurrence qu'elle estime justifiées par des considérations d'intérêt général, ici constituées par les orientations nationales qui incombent à la MEL en matière de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux selon les dispositions de l'article 9-1 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Article 6 – Comités de pilotage et travaux préparatoires

Un comité de pilotage est constitué pour que les Parties puissent conjointement mener les études préalables nécessaires à toute prise de décision.

Le comité de pilotage a pour mission de proposer un argumentaire détaillé relevant l'avis de chaque partie, pour présentation à l'instance décisionnelle.

Le comité de pilotage peut être composé de :

- les représentants pour chaque bailleur,
- les représentants MEL, à savoir les représentants des directions suivantes : Habitat, Aménagement et Foncier,
- le cas échéant, les représentants Ville concernés en fonction de l'ordre du jour de l'instance, sur convocation ad hoc,
- tout représentant d'organismes publics, ou expert technique nécessaires à la réalisation des objectifs.

Le comité de pilotage se réunit une fois par trimestre tant pour la préparation des dossiers à présenter à l'instance décisionnelle, que pour l'atteinte des engagements pris.

Les travaux doivent notamment porter sur l'adéquation des stratégies patrimoniales et de développement des Bailleurs, que des stratégies des Communes sur le territoire desquels les opérations en locatif social sont prévues.

Ainsi, la MEL s'engage à transmettre les plans, fiches de lots, cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères, si existants, ou convention de concessions ou convention d'aménagement, selon les cas.

Quand bien même les superficies peuvent être déterminées plus précisément lors de l'établissement ultérieur d'un document d'arpentage, les servitudes de passage des canalisations, réseaux divers et autres servitudes résultant notamment de l'analyse des titres originels de propriété doivent être identifiées.

En outre, l'estimation des biens proposés à la cession doivent être fournie par France Domaine, accompagné de tous les certificats et documents légaux et réglementaires (Parasitaire, l'état des risques naturels et technologiques, liste non exhaustive)

En cas de pollution connue, les rapports des sols et pollutions disponibles sont à transmettre. En cas de non-connaissance de pollution existante sur la liste, il convient d'adjoindre la liste des activités passées du site.

La MEL s'engage à y adjoindre l'ensemble des documents à sa destination tant en termes de voiries et réseaux divers, concessionnaires, que s'agissant du déplacement Urbain, et des études marketing connus.

En corollaire, les bailleurs s'engagent à réaliser les études préalables pour présentation d'un avis circonstancié au comité de pilotage.

Les études et avis sont débattus en séance du comité de pilotage pour lancement d'actions, d'études complémentaires le cas échéant, jusqu'à l'inscription à l'ordre du jour de l'instance décisionnelle.

Dans la continuité, la MEL s'engage à porter à la connaissance des Villes l'inscription de sites et/ou l'évolution de la liste des sites pour ce qui les concerne. Après l'initiative de la MEL, le ou les bailleurs concernés s'engagent par écrit à transmettre leur intention de faire pour lancement des démarches auprès des représentants de la Ville.

Les Bailleurs peuvent émettre au titre des réserves à l'acceptation de sites la réalisation effective des opérations de diversification associées et la présentation des actions de résorption du parc privé potentiellement indigne prévues dans ces secteurs d'habitat ancien. La levée de ces réserves peut être effectuée dans le cadre de l'instance décisionnelle et des revues de projet annuelles.

La liste mise à jour, l'intégralité des travaux, avis et réserves constituent le dossier de présentation à l'instance décisionnelle.

Article 7 – Instance décisionnelle et modalités de validation

L'instance décisionnelle est la commission de programmation des logements sociaux de la MEL qui se réunit au mois de Mars de chaque année. Elle réunit les représentants des groupes politiques de la MEL. La commission a notamment pour mission la programmation pluriannuelle des opérations de construction de logement.

La commission permet la prise en compte des travaux des parties selon 3 niveaux de validation : intention programmatique, pré-programmation, et programmation valant décision.

La commission s'appuie pour décider sur les travaux du comité de pilotage et sur l'avis de l'ensemble de ses membres dont les villes concernées par l'opération projetée.

Après programmation du site par la commission, en attendant la réalisation des transferts effectifs de propriété, ou de la signature des contrats de vente en l'état futur d'achèvement, les parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires conformément à l'article 5 du présent protocole.

Les parties s'engagent par conséquent à une collaboration étroite pour la réalisation effective de la programmation, notamment vis-à-vis de la Ville.

Article 8 – Revue de Projet – Point d'avancement et Bilan annuel

La reconstitution de l'offre fait l'objet d'un suivi précis par les équipes de l'ANRU et le délégué territorial.

À chaque revue de projet annuel, un point d'avancement doit être effectué sur la liste des sites programmés, ainsi que sur les sites en intention programmatique voir préprogrammés, pour suivi des obligations du présent protocole.

Article 9 – Prix de cession et encadrements

Les prix des fonciers fléchés par la Métropole Européenne de Lille s'établissent selon les principes suivants :

- Fonciers dont la Métropole Européenne de Lille est propriétaire : la MEL peut, pour le foncier dédié à la programmation sociale, accorder un prix de cession correspondant à un prix d'équilibre (charge foncière admissible), sur présentation et après expertise des bilans d'opération. Le prix de cession ne peut être inférieur à 50 % du prix de France Domaine. Le montant de l'aide métropolitaine correspond à la minoration du prix de cession. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'agrément et de financements des logements sociaux, chaque opération fait l'objet d'un contrôle de non-surcompensation selon la note technique relative à l'équilibre des opérations de logement locatif social du 13 novembre 2017 par le ministère de la cohésion des territoires (outils "Lola"). Les organismes démolisseurs répondent aux critères établis par la MEL, sur la base de données nationales, pour la définition d'une entreprise moyenne, bien gérée et adéquatement équipée des moyens nécessaires ;
- fonciers sous convention avec l'Établissement Public Foncier : les modalités de calcul du prix de cession sont encadrées par les conventions opérationnelles signées entre l'EPF et la MEL. Le prix de référence sera celui de l'estimation des domaines du terrain nu à la date de cession du terrain. Il pourra être minoré dans la limite de la charge foncière admissible par le bailleur (ou "prix d'équilibre"). Ces orientations sont susceptibles d'être modifiées par l'EPF dans le cadre de son nouveau plan pluriannuel d'investissement ;
- fonciers dans des opérations d'aménagement : le prix de cession est fixé, selon les cas, soit au regard du montant de la charge foncière défini dans le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement, soit à l'issue d'une mise en concurrence sur la base de proposition de prix.

Vigilant aux évolutions du prix du foncier, au même titre que les Communes, la Métropole Européenne de Lille mène une observation des prix des ventes en l'état futur d'achèvement et anime le partenariat avec les représentants de la promotion immobilière avec pour perspective de veiller à une pratique de ces prix à des niveaux cohérents avec les valeurs moyennes observées sur le territoire métropolitain.

Les frais, droits, taxes et honoraires qui seront la suite et la conséquence des présentes y compris ceux d'actes administratifs constatant le transfert de propriété seront supportés intégralement par le vendeur.

Article 10 – Partage d'informations

Au-delà des sites potentiels identifiés par la Métropole Européenne de Lille, un ensemble d'informations relatives à "l'écosystème" de la production de logements sociaux est partagé, dans le cadre des comités de pilotage, entre la MEL et les Bailleurs.

Il s'agit d'informations sur des fonciers à vocation habitat connus de la MEL (notamment dans le cadre de la territorialisation du PLH en cours de révision) ou des Bailleurs (dans le cadre de leur prospective foncière) sans qu'ils en aient la maîtrise (fonciers 100 % privés), ou d'informations sur les évolutions réglementaires en cours.

Article 11 – Clause de revoyure

En fonction de l'avancement des objectifs du présent protocole, à l'occasion de chaque revue de projet annuelle, les parties s'engagent à étudier l'opportunité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) de mobiliser les dispositifs nécessaires à la réalisation de l'obligation de résultat (Permis d'innover, Projet Partenarial d'Aménagement…).

Fait à ....., le .....

Président de la Métropole Européenne de Lille	**Directeur Général de 3F Nord-Artois**
Président du Directoire Vilogia	**Directeur Général Partenord**
Directrice générale de LMH	

[2]À titre indicatif : le second temps de conventionnement devrait permettre de prendre en compte un volume de reconstitution complémentaire de 842 à 938 logements supplémentaires correspondant aux volumes prévisionnels de démolitions de logements sociaux suivants :

- *180 à Lille dans le quartier des Aviateurs validés en CE de juin 2019.*
- *entre 448 et 544 à Roubaix correspondant à 200 à l'Alma (autorisés à démarrer ou validés en OPCC en CE) auxquels s'ajoute une fourchette entre 94 et 190 présentée en CE de décembre 2019 (soit une évolution par rapport aux 115 présentés en CE de juin 2019) et 154 sur l'Épeule, représentés en CE de décembre en 2019 (soit un ajustement de 34 supplémentaires par rapport aux 120 validés en CE de juin 2019).*

Au titre de la reconstitution l'habitat ancien privé dégradé "recyclé", un volume complémentaire pourra également être pris en compte dans le 2e temps de conventionnement. Le CE de juin 2019 a déjà validé un volume de 132 au titre de Lille et 154 au titre de Roubaix (Épeule et Pile–Trois Ponts). Ces volumes pourront être complétés à l'issue des prochaines phases de validation en CE. Enfin, un volume de reconstitution correspondant à la 3e phase de démolitions à Tourcoing - La Bourgogne pourra être ajoutée à l'issue de la clause de revoyure prévue en 2023, soit 278 logements.

ANNEXE

> SYNTHÈSE DES VOLUMES DE DÉMOLITIONS – RECONSTITUTION PAR BAILLEUR

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION ET CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT NPNRU

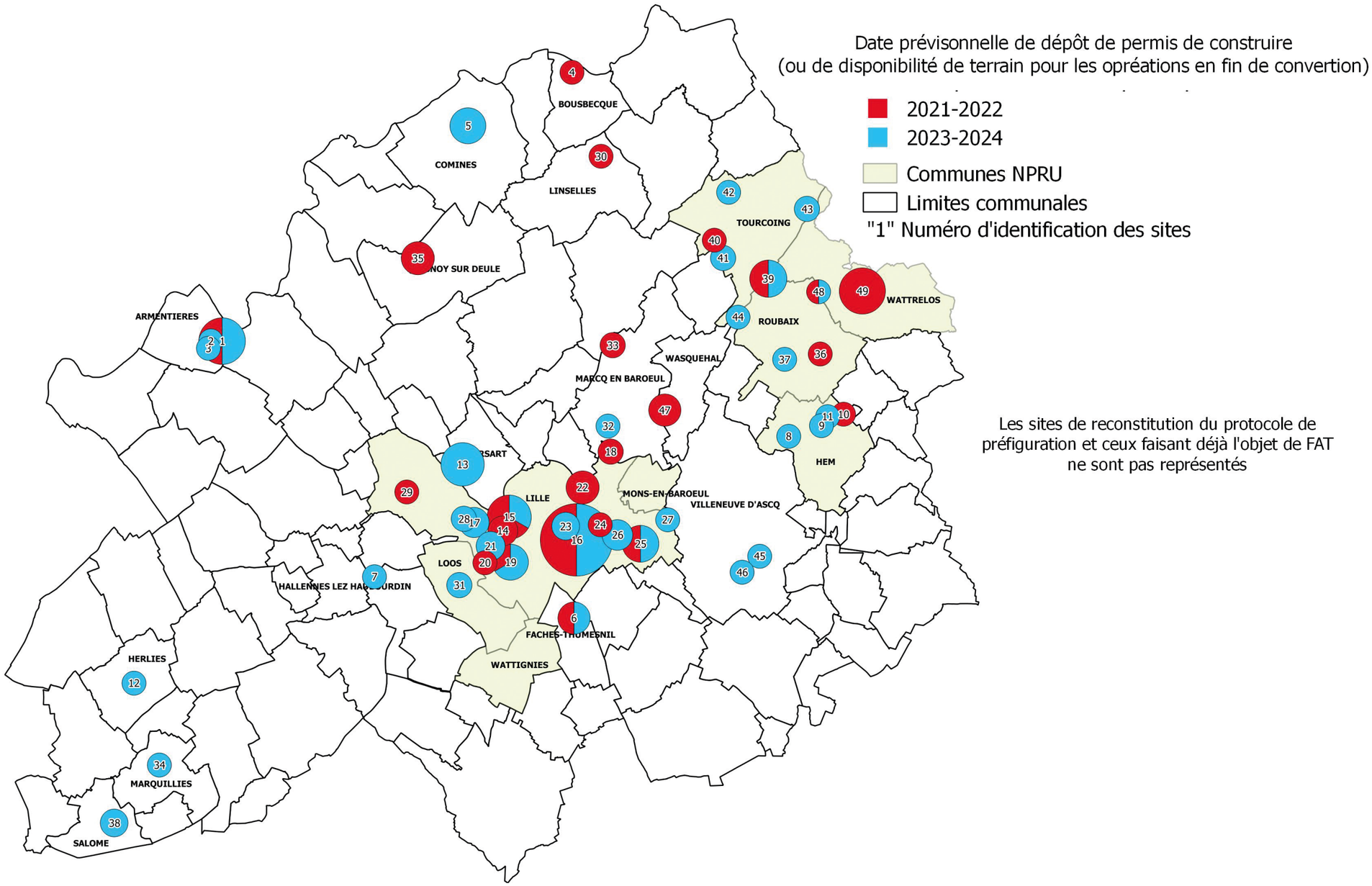
	INA-3F	%*	LMH	%*	Partenord	%*	Vilogia	%*	Total général	%*
Hem			0		0		92		92	
Lille			704		0		60		764	
Loos					424		0		424	
Mons-en-Barœul					231		127		358	
Roubaix	163		295						458	
Tourcoing			293				654		947	
Wattignies							80		80	
Wattrelos							120		120	
Total général	**163**	**5 %**	**1 292**	**40 %**	**655**	**20 %**	**1 133**	**35 %**	**3 243**	**100 %**

**% du volume total de démolition contractualisé*

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe au protocole d'accord relatifs aux acquisitions foncières et aux engagements des parties nécessaires à la mise en œuvre de la reconstitution de l'offre locative sociale après démolitions

> LOCALISATION DES SITES POTENTIELS DE RECONSTITUTION NPNRU



Les sites de reconstitution du protocole de préfiguration et ceux faisant déjà l'objet de FAT ne sont pas représentés

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Annexe au protocole d'accord relatifs aux acquisitions foncières et aux engagements des parties nécessaires à la mise en œuvre de la reconstitution de l'offre locative sociale après démolitions

> LISTE DES SITES POTENTIELS DE RECONSTITUTION (HORS OPÉRATIONS DÉJÀ VALIDÉES)

N° cartographie	Commune	Nom de l'opération d'aménagement	Total logements	Dont sous-total PLUS PLAI	QPV (QPV/Non)	NPRU (NPRU/ Non)	Opportunité de reconstitution	Lots prévisionnels à flécher	Calendrier prévisionnel dépôt de PC (ou disponibilité de terrain en fin de convention)	Nombre prévisionnel de logements sociaux à flécher
1	Armentières	Franges industrielles	1 040	312	QPV	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2021-2022	45
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2023-2024	22
2	Armentières	Collège Desrousseaux	70	20	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	20
3	Armentières	Allée Saint-Georges	20	6	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	6
4	Bousbecque	Beaulieu	86	22	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	22
5	Comines	Les saules	500	150	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°2	2023-2024	50
6	Fâches-Thumesnil	La Jappe		139	Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°2	2021-2022	40
					Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°3	2023-2024	40
7	Hallennes-lez-Haubourdin	31 Rue de Sequedin	14	10	Non	Non	Bailleur déjà présent : LMH	n°1	2023-2024	10
8	Hem	Tribonnerie	145	29	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	29
9	Hem	"Rue Edison (lot 4 du projet NPRU)"			QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°2	2023-2024	15
10	Hem	Filature			Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	15
11	Hem	Site NPRU, adresse non précisée		9	QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	9
12	Herlies	Rue Chaubourdin	60	20	Non	Non	Bailleur déjà présent : LMH	n°1	2023-2024	20
13	Lambersart	Secteur Bonte	300	145	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	145
14	Lille	Michel Servet		68	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	68
15	Lille	Transpole / Sofilo	environ 430	au moins 35 %. 150.	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	25
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°2	2021-2022	25
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2023-2024	100
16	Lille	Saint-Sauveur	2500	750	Non	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2021-2022	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2023-2024	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2021-2022	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Non défini	2023-2024	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°7	2021-2022	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°8	2023-2024	50
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°10	2021-2022	50 mais pas forcément fléchés en RO
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°11	2023-2024	50 mais pas forcément fléchés en RO
17	Lille	Aviateurs - Pointe Bois-blancs		200	QPV	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°1	2023-2024	70
18	Lille	Da Rui		50	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	50
19	Lille	Concorde		321	QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	33
					QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°2	2023-2024	33
					QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°3	2023-2024	33
20	Lille	Collège Camus		38	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	38
21	Lille	Collège de Staël		35	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	65

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

N° cartographie	Commune	Nom de l'opération d'aménagement	Total logements	Dont sous-total PLUS PLAI	QPV (QPV/Non)	NPRU (NPRU/ Non)	Opportunité de reconstitution	Lots prévisionnels à fléche	Calendrier prévisionnel dépôt de PC (ou disponibilité de terrain en fin de convention)	Nombre prévisionnel de logements sociaux à fléche
22	Lille	Siège de la MEL	280	84	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	42
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°2	2021-2022	42
23	Lille	Caserne Vandamme		60	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	60
24	Lille	ERL Courbet	50	12	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	12
25	Lille - Hellemmes	Québécor		180	Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°1	2021-2022	52
					Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°2	2023-2024	52
26	Lille - Hellemmes	Fives Cail 2 - Site Marquet / Métallurgistes	240	72	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	72
27	Lille - Hellemmes	Filature	50	15	Non	Non	Foncier fléchable RO		2023-2024	15
28	Lille - Lomme	RHD 2 Marine		50	Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°1	2023-2024	50
29	Lille - Lomme	Délivrance			Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	30
30	Linselles	SCA Peaudouce	104	30	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	30
31	Loos	Site Verlinde		50	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	50
32	Marcq-en-Barœul	14 rue du Dr Marie Curie	10	3	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	3
33	Marcq-en-Barœul	Pavé stratégique		50	Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°1	2021-2022	50
34	Marquillies	160 rue de Verdun	35	20	Non	Non	Bailleur déjà présent : LMH	n°1	2023-2024	20
35	Quesnoy-sur-Deûle	Ange Gardien / Site VANROBAEYS - Chemin de l'Ange Gardien, Rue de Warneton	343	84	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	30
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°2	2021-2022	30
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°3	2021-2022	24
36	Roubaix	GTI Sodifac	120	40	Non	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	40
37	Roubaix	143, rue Jean Moulin	12	12	QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	12
38	Salomé	Rue de l'Egalité "Le Joncquoy"	200	60	Non	Non	Bailleur déjà présent : LMH	n°1	2023-2024	60
39	Tourcoing / Roubaix	L'Union	1600	480 /0	QPV	Non	Foncier fléchable RO	n°1	2021-2022	41
					Non	Non	Foncier fléchable RO	n°2	2023-2024	65
40	Tourcoing	Argosyn / Mazurel		57	Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°1	2021-2022	24
41	Tourcoing	Désurmont		50	Non	Non	Foncier fléchable RO		2023-2024	50
42	Tourcoing	Flippo	70	21	Non	Non	Foncier fléchable RO		2023-2024	21
43	Tourcoing	Caulliez		50	Non	Non	Foncier fléchable RO		2023-2024	50
44	Tourcoing	Ilôt Censerie	60	20	QPV	NPRU	Foncier fléchable RO	n°1	2023-2024	20
45	Villeneuve-d'Ascq	Rue Delbecque	125	38	Non	Non	Bailleur déjà présent : LMH	n°1	2023-2024	38
46	Villeneuve-d'Ascq	Rue Gaston Baratte	45	14	Non	Non	Bailleur déjà présent : LMH	n°1	2023-2024	14
47	Wasquehal	Les Lauriers		80	Non	Non	Bailleur déjà présent : Vilogia	n°1	2021-2022	80
48	Wattrelos	La Lainière	500	150	QPV	Non	Foncier fléchable RO	Lot PA4	2021-2022	10
					QPV	Non	Foncier fléchable RO	Autres lots	2023-2024	35
49	Wattrelos	Hippodrome - Centre-ville	1000	360	Non	Non	Foncier fléchable RO	Lot 9 - 1	2021-2022	22
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Lot 9 - 2	2021-2022	22
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Lot 9 - 3	2021-2022	22
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Lot 9 - 4	2021-2022	23
					Non	Non	Foncier fléchable RO	Lot St LIEVIN 9	2019-2020	76
							Total			**2 767**
							Dont part de RO			**1 384**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

D4. Autres annexes : Synthèse de la programmation de reconstitution 2017-2020

Année programmation	Contractualisation	Organisme	Commune	Adresse	QPV	PLAI RO	PLUS RO	TOTAL RO
2017	Protocole	LMH	Lille	rue du Bois	Non	15	11	26
2017	Protocole	LMH	Sequedin	Rue Bizet	Non	2	3	5
2017	Protocole	LMH	Ronchin	Rue Pierre-Dupont	Non	12	0	12
2017	Protocole	LMH	Leers	Friche Deprat rue Roger-Salengro	Non	9	0	9
2017	Protocole	LMH	Tourcoing	rue des Poutrains	Non	11	22	33
2017	Protocole	LMH	Tourcoing	Latte Clemenceau Rue des Poutrains, Rue du Calvaire	Oui	0	10	10
2017	Protocole	LMH	Salomé	Les trois Merlettes	Non	7		7
2017	Protocole	LMH	Lille	FCB lot 4B	Oui	0	13	13
2017	Protocole	VILOGIA	Lille	Cosmopole	Non	29	19	48
2017	Protocole	3F Nord-Artois	Lille	rue Renan	Non	14	9	23
2017	Protocole	3F Nord-Artois	Roubaix	Campus Gare	Oui	0	20	20
2018	Convention	LMH	Lille	RHD - Quai Hégel	Non	14	29	43
2018	Convention	Vilogia	Mons-en-Barœul	Rue Van-Der-Meersh	Non	26	17	43
2019	Convention	Vilogia	Halluin	2 rue de la Lys	Non	12	11	23
2019	Convention	LMH	Haubourdin	Chemin de Lassus	Non	4	3	7
2019	Convention	Vilogia	Hellemmes	83-91 rue Roger Salengro	Non	32	0	32
2019	Convention	Partenord	Herlies	Rue Chobourdin	Non	3	3	6
2019	Convention	Partenord	LILLE	Rues du Château et des Jardins Caulier	Non	2	3	5
2019	Convention	Vilogia	Lille	Rue Marguerite-Duras	Oui	2	10	12
2019	Convention	Vilogia	Lille	Boulevard Carnot	Non	15	32	47
2019	Convention	3F Nord-Artois	Lille	Rue Madagascar	Non	7	14	21
2019	Convention	Vilogia	Lomme	Mitterie - Allée des Tilleuls	Non	9		9
2019	Convention	Partenord	Mons-en-Barœul	Rue du Bécquerel	Non	4	5	9
2019	Convention	Vilogia	Mons-en-Barœul	Angle de la rue Lavoisier et rue du Becquerel	Non	6	13	19
2019	Convention	Partenord	Mouvaux	Rue Jean-Jaurès	Non	9	17	26
2019	Convention	LMH	Roubaix	Rue Pierre de Roubaix	Oui	8	12	20
2019	Convention	Partenord	Saint-André-lez-Lille	Rue de Lambersart	Non	37	16	53
2019	Convention	LMH	Seclin	Site Danone	Oui	3	2	5
2019	Convention	LMH	Seclin	Site Danone	Oui	7	4	11
2019	Convention	Partenord	Templemars	Rue Voltaire	Non	4	6	10
2019	Convention	LMH	Toufflers	Rue des mésanges	Non	7	4	11
2019	Convention	LMH	Tourcoing	Rue d'Armentières	Non	16	10	26
2019	Convention	LMH	Tourcoing	Rue de Mouscron	Non	2	1	3
2019	Convention	LMH	Tourcoing	Rue des Tilleuls	Non	4	3	7

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Année programmation	Contractualisation	Organisme	Commune	Adresse	QPV	PLAI RO	PLUS RO	TOTAL RO
2019	Convention	Partenord	Tourcoing	Rue du Chêne Houplines	Non	25	0	25
2019	Convention	3F Nord-Artois	Tourcoing	Rue de l'Épine	Non	15	0	15
2019	Convention	Partenord	Wasquehal	Rue Jean Macé, Quai Henri-Matisse	Non	5	9	14
2019	Convention	LMH	Wattrelos	Rue du Vieux Bureau	Non	3	1	4
2019	Convention	3F Nord-Artois	Tourcoing	Rue de la Tossée	Oui	8	18	26
2020	Convention	Vilogia	Fâches-Thumesnil		Non	25	16	41
2020	Convention	Vilogia	Lille - Lomme	Multilom	Non	16	35	51
2020	Convention	Partenord	Lille - Lomme	Multilom	Non	8	14	22
2020	Convention	LMH	Lille - Lomme	"Rue Albert Thomas Multilom"	Non	15	9	24
2020	Convention	LMH	Quesnoy-sur-Deûle	Chemin de l'Ange Gardien	Non	8	4	12
2020	Convention	LMH	Villeneuve-d'Ascq	Chemin vert	Non	4	2	6
2020	Convention	LMH	Wattrelos	Bd André-Cambray	Non	4	3	7
Macro-FAT	Convention	LMH	Multi-sites PLAI majorés		Non	294		294
Macro-FAT	Convention	LMH	Multi-sites PLUS PLAI non majorés		Non	194	232	426
Macro-FAT	Convention	3F Nord-Artois	Multi-sites		Non	39	0	39
Macro-FAT	Convention	Vilogia	Multi-sites		Non	382	167	549
Macro-FAT	Convention	Partenord	Multi-sites		Non	237	121	358
2020-2024	Convention	MEL	Armentières	Friches industrielles Phase 1 - rue des déportés rue Victor-Hugo	Oui	29	19	48
2020-2024	Convention	MEL	Tourcoing	Îlot Censerie Rue des Villas / Rue de Wattignies	Oui	6	4	10
2020-2024	Convention	MEL	Wattrelos	La Lainière	Oui	22	15	37
2020-2024	Convention	MEL	Roubaix	Rue Jean-Moulin	Oui	2	3	5
2020-2024	Convention	MEL	Lille	Site NPRU Concorde	Oui	66	154	220
2020-2024	Convention	MEL	Lille	Site NPRU JB Clément	Oui	7	16	23
2020-2024	Convention	MEL	Hem	Site NPRU Lionderie Trois Baudet	Oui	15	0	15
2020-2024	Convention	MEL	Lille	1 rue Michel-Servet	Non	19	12	31
2020-2024	Convention	MEL	Lille	Siège MEL - Rue du ballon	Non	26	16	42
2020-2024	Convention	MEL	Linselles	Site Peaudouce	Non	9	6	15
2020-2024	Convention	MEL	Roubaix	GTI Sodifac	Non	4	16	20
2020-2024	Convention	MEL	Wattrelos	ZAC Centre-ville	Non	50	32	82
2020-2024	Convention	MEL	Quesnoy-sur-Deûle	ZAC de l'Ange gardien	Non	26	16	42
2020-2024	Convention	MEL	Loos	Site Verlinde - Rue Danton Rue Rousseau	Non	15	10	25
						1 910	**1 272**	**3 182**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

D4. Autres annexes : Plan Stratégique Métropolitain de Relogement

VERSANT	type d'opération	Commune	Quartier	Bailleur	Phase	Liste Opérations	Adresse	validation	DID prévisionnelle	OS travaux prévisionel	nb de logts	nb T1	nb T2	nb T3	nb T4	nb T5	nb T6
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Roubaix	Epeule	LMH	opération anticipée	BELL démolition Bat 24 E & F 102 logements	24 rue de Wasquehal	validé	T1 2019	T3 2023	102	16	24	34	26	2	0
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Roubaix	3 ponts	LMH	opération anticipée	Tours D - Pré conventionné	175-210 Avenue du PDT Kennedy	validé	T1 2019	T1 2024	86	0	28	58	0	0	0
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Roubaix	3 ponts	LMH	opération anticipée	Tours E - Pré conventionné	175-210 Avenue du PDT Kennedy	validé	T1 2019	T1 2024	86	0	28	58	0	0	0
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Roubaix	Alma	INA	opération anticipée	Bat Archimède & Médecis - Pré conventionné	1 rue de FRANCE et 117 rue Blanchemaille	validé	T1 2019	T3 2024	163	18	34	47	46	16	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	2-4 Lamaze	2-4 rue lamaze	validé	T3 2018	T1 2022	117	23	48	44	0	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	opération anticipée	2-12 Metz	2-12 boulevard de metz	validé	T3 2017	T2 2020	56	0	0	5	18	33	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	1-3 Lamaze	1-3 rue lamaze	validé	T1 2022	T3 2024	40	0	0	23	16	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	8-40 Blum	8-40 rue Léon Blum	validé	T4 2018	T1 2023	150	12	36	55	28	16	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	14-16 Metz	14-16 boulevard de Metz	validé	T1 2020	T2 2023	101	23	21	41	1	15	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	64-74 Metz	64-74 boulevard de Metz	validé	T1 2023	T3 2025	56	0	0	5	18	33	0
SUD OUEST	Restructuration	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	1-7 Renoir	1-7 rue Auguste Renoir	validé	T4 2020	T4 2025	248	18	138	90	0	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	18-20 Metz	18-20 boulevard de Metz	validé	T2 2019	T4 2021	39	0	0	20	17	1	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	22-24 Metz	22-24 boulevard de Metz	validé	T2 2019	T4 2021	40	0	1	22	17	1	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	Concorde	LMH	phase NPNRU	26-28 metz	26-28 boulevard de Metz	validé	T1 2023	T3 2026	105	21	26	45	0	11	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	JB Clement Arbrisseau	Vilogia	opération anticipée	1 JB CLEMENT	1 rue Jean-Baptiste Clément	validé	T2 2018	T3 2019	20	0	0	20	0	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Lille	JB Clement Arbrisseau	Vilogia	opération anticipée	2-4 JB CLEMENT	2-4 rue Jean-Baptiste Clément	validé	T4 2016	T4 2018	40	0	0	20	0	0	0
SUD OUEST	Réhabilitation	Lille	JB Clement Arbrisseau	Vilogia	opération anticipée	3 JB CLEMENT	3 rue Jean-Baptiste Clément	validé	T1 2018	T3 2019	20	0	0	20	0	0	0
SUD OUEST	Réhabilitation	Lille	JB Clement Arbrisseau	Vilogia	opération anticipée	5 JB CLEMENT	5 rue Jean-Baptiste Clément	validé	T1 2018	T3 2019	20	0	0	20	0	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Loos	Les Oliveaux	Partenord	phase NPNRU	Tour Kennedy	1 rue de la paix	validé	T1 2019	T1 2023	220	0	108	112	0	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Loos	Les Oliveaux	Partenord	phase NPNRU	Mermoz	3 rue de la paix	validé	T3 2020	T3 2023	52	0	26	0	26	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Loos	Les Oliveaux	Partenord	phase NPNRU	Vigny	2 rue de la paix	validé	T4 2019	T2 2022	52	0	26	0	26	0	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Loos	Les Oliveaux	Partenord	phase NPNRU	Roosevelt	rue du président Roosevelt	validé	T1 2022	T2 2025	84	4	24	6	40	10	0
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Loos	Les Oliveaux	Partenord	phase NPNRU	Bretagne	1,2 avenue de Flandre	validé	T1 2023	T3 2025	16	0	0	0	8	8	0
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	opération anticipée	PERRAULT 2	15-35 rue Claude Perrault	validé	T3 2017	T1 2020	59	0	17	20	22	0	0
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	MONTAIGNE	17-53 RUE HARDOUIN MANSART	validé	T4 2022	T2 2026	120	0	37	44	39	0	0

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DID | Enquêtes | Relogements | Phase tampon en cas de procédure | Phase travaux (démolitions/réhabilitations/restructurations)

	nb T7	Logts occupés	"nb décohabs"	"Estimation relogts nb ménages"	2017				2018				2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027			
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	0	102	10	112											8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8																				
	0	71	7	78											5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4																		
	0	80	8	88											6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5																		
	2	125	13	138											8	9	9	9	9	10	9	9	9	10	9	8	8	8	4	4	3	3																
	0	111	11	122									14	12	12	12	12	12	12	12	12	12																										
	0	56	6	62					6	8	8	13	13	8	6																																		
	0	38	4	42																							9	7	7	7	6	6																
	0	147	14	161									15	15	17	13	9	11	7	10	15	13	12	12	12																								
	0	94	9	103													6	9	10	13	15	13	14	12	11																								
	0	56	6	62																										10	10	10	10	11	11												
	0	246	24	270																			10	10	10	20	10	20	10	20	20	20	20	20	20	20	20											
	0	38	4	42											8	8	6	6	8	6																												
	0	40	4	44											9	9	6	7	7	6																												
	0	103	10	113																										11	12	12	12	11	11	11	11	11	11								
	0	9	1	10							5	5																																				
	0	20	0	17		1	5	7	4																																							
	0	7	1	8							4	4																																				
	0	12	1	13							7	6																																				
	0	183	9	192											15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	14	14	14																						
	0	52	3	55														6	6	6	6	8	8	8	7																								
	0	52	3	55													10	10	10	9	8	8																										
	0	84	4	88																					4	4	4	15	15	15	8	8	8	7														
	0	16	1	17																										4	4	3	2	2	2												
	0	37	4	41					7	7	7	7	7	6																																		
	0	115	12	127																									15	15	14	14	14	14	14	9	9	9								

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

VERSANT	type d'opération	Commune	Quartier	Bailleur	Phase	Liste Opérations	Adresse	validation	DID prévisionnelle	OS travaux prévisionel	nb de logts	nb T1	nb T2	nb T3	nb T4	nb T5	nb T6	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	PERRAULT 1	1-5 RUE CLAUDE PERRAULT	validé	T1 2019	T2 2021	23	0	8	8	7	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	SCEVE	17-39 RUE MONSEIGNEUR LECLERC	validé	T1 2021	T4 2023	54	0	18	18	18	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	NOBEL	27-67 RUE OGIER DE BOUSBECQUE	validé	T3 2021	T1 2025	132	0	36	48	48	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	LA BOETIE	1-13 RUE HARDOUIN MANSART	validé	T2 2022	T1 2025	47	0	16	14	17	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	D'AUBIGNE	57-65 RUE HARDOUIN MANSART	validé	T1 2019	T3 2021	36	0	12	12	12	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	BOCAGE 1 DEMOL	RUE HARDOUIN MANSART (N° PAIR)	validé	T1 2019	T1 2022	15	0	0	0	0	3	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	AMBROISE PARE	39 - 47 rue Claude Perrault	validé	T2 2023	T4 2025	36	0	12	12	12	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	MAROT	1-13 RUE MONSEIGNEUR LECLERC	validé	T4 2019	T3 2022	48	0	16	16	16	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	DR SCHWEITZER	108-120 RUE DU DR SCHWEITZER	validé	T3 2022	T3 2025	48	0	16	16	16	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	VILLON	6-10-14 RUE GUILLAUME MORTAGNE	validé	T4 2019	T2 2022	36	0	12	12	12	0	0	
NORD EST	Restructuration	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	MANET	9-13-17 RUE J. VANDENDRIESSCHE	validé	T1 2024	T2 2026	36	0	12	12	12	0	0	
NORD EST	Restructuration	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	RENOIR	14-18-30-34-38-42 RUE AUGUSTE RENOIR	validé	T1 2019	T1 2022	72	0	24	24	24	0	0	
NORD EST	Restructuration	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	SISLEY	4-8-12 RUE EDOUARD MANET	validé	T1 2024	T2 2026	36	0	12	12	12	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	LMH	opération anticipée	BATIMENT 5	51-67 rue du Caporal Delroeux	validé	T3 2017	T1 2020	45	0	15	15	15	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	LMH	phase NPNRU	CAP DELROEUX	CAPORAL DELROEUX	validé	T3 2023	T1 2025	132	0	44	44	44	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Tourcoing	Bourgogne	LMH	phase NPNRU	BOTTROP	RUE DE BOTTROP	validé	T1 2019	T1 2022	116	0	40	38	38	0	0	
NORD EST	Restructuration	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	MORTAGNE_TOUR	RUE G. DE MORTAGNE	validé	T3 2020	T2 2023	40	0	2	9	29	0	0	
NORD EST	Restructuration	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	MANSART_TOUR	69 RUE HARDOUIN MANSART	validé	T2 2020	T1 2023	40	0	2	9	29	0	0	
NORD EST	Restructuration	Tourcoing	Bourgogne	Vilogia	phase NPNRU	VANDENDRIESSCHE_TOUR	rue J. Vandendriessche	validé	T4 2020	T3 2023	40	0	2	9	29	0	0	
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Mons-en-Barœul	NOUVEAU MONS	Partenord	phase NPNRU	Barry 1I	Boulevard Napoléon 1er	validé	T4 2018	T2 2021	59	0	0	6	27	26	0	
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Mons-en-Barœul	NOUVEAU MONS	Partenord	phase NPNRU	Brune	rue du bearn	validé	T4 2019	T4 2024	172	0	0	84	80	8	0	
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Mons-en-Barœul	NOUVEAU MONS	Vilogia	phase NPNRU	Haut Sangnier / Cèdres	66-74-76-78 Avenue Marc Sangnier	validé	T2 2019	T4 2020	6	0	0	3	2	1	0	
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Mons-en-Barœul	NOUVEAU MONS	Vilogia	phase NPNRU	Languedoc / Platanes	4 ter à 6 bis rue du Languedoc	validé	T1 2019	T2 2021	23	0	0	7	7	9	0	
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Mons-en-Barœul	NOUVEAU MONS	Vilogia	opération anticipée	Coty	avenue René Coty	validé	T3 2018	T2 2022	96	2	10	38	30	16	0	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DID | Enquêtes | Relogements | Phase tampon en cas de procédure | Phase travaux (démolitions/réhabilitations/restructurations)

	nb T7	Logts occupés	"nb décohabs"	"Estimation relogts nb ménages"	2017				2018				2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027			
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	0	17	2	19											4	4	4	4	3																													
	0	54	5	59																			8	8	8	11	8	8	8																	
	0	129	13	142																					15	15	14	14	14	14	14	14	14	14													
	0	46	5	51																							7	7	7	8	7	7	8													
	0	36	4	40											7	7	7	7	6	6																											
	3	15	2	17											3	2	2	2	2	2	2	2																									
	0	32	3	35																											5	5	5	5	5	10											
	0	48	5	53													8	8	8	8	8	8	5																									
	0	41	4	45																									6	6	6	6	6	5	5	5											
	0	36	4	40													7	7	7	7	5	7																									
	0	35	4	39																													7	8	8	8	8										
	0	72	7	79											10	10	10	10	10	10	10	9																									
	0	35	4	39																													8	8	8	8	7										
	0	45	5	50																																												
	0	131	13	144																					15	15	15	15	14	14	14	14	14	14													
	0	114	11	125											16	16	16	16	16	15	15	15																									
	0	40	4	44															7	7	7	9	8	3	3																							
	0	40	4	44															6	6	7	7	6	6	6																							
	0	40	4	44																	6	6	9	8	5	5	5																					
	0	59	3	62											11	11	11	10	10	9																											
	0	172	9	181															16	16	16	16	15	15	15	15	15	14	14	14																			
	0	6	1	7													3	4																															
	0	20	2	22											5	5	4	4	4																													
	0	90	9	99											9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9																							

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

VERSANT	type d'opération	Commune	Quartier	Bailleur	Phase	Liste Opérations	Adresse	validation	DID prévisionnelle	OS travaux prévisionel	nb de logts	nb T1	nb T2	nb T3	nb T4	nb T5	nb T6	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Hem	Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Vilogia	opération anticipée	Cité Familiale (Lionderie)	Lionderie I : 10 à 16 rue Ampère, 41 à 61 rue Edison, 46 à 80 rue Edison Lionderie II : 32 à 42 rue de la Lionderie, 1 à 23 & 2 à 8 rue Ampère - Lionderie II : 32 à 42 rue de la Lionderie, 1 à 23 & 2 à 8 rue Ampère	validé	T4 2018	T3 2025	64	0	0	0	1	32	25	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Hem	Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Vilogia	phase NPNRU	Lionderie - Rue Branly (33, 35, 46, 48, 50 rue Branly P0)	33-35-46-48-50 rue Branly	validé	T1 2020	T4 2021	5	0	0	0	5	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Hem	Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Vilogia	phase NPNRU	Lionderie - Square Van der Meersch (48, 46 rue Jules Watteuw - individuels)	46-48 rue Jules Watteuw	validé	T1 2020	T1 2021	2	0	0	0	2	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Hem	Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Vilogia	phase NPNRU	Nouvelle Ecole Jules Ferry (101 (P0), 103, 105 et 107 rue Blaise Pascal	107-113-119 rue Blaise Pascal	validé	T1 2019	T4 2020	4	0	0	0	3	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Hem	Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Vilogia	opération anticipée	Lionderie - Residence Braille (18 logements collectifs) + garages Braille (30)	26-28-30 rue Louis Braille + 28 Garages 13 à 28 Branly & 32 à 45 rue Louis Braille	validé	T1 2017	T2 2019	18	0	9	9	0	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Wattrelos	Les Villas	Vilogia	phase NPNRU	Ardoise	38 à 44 rue des Villas	validé	T4 2020	T4 2022	40	0	0	40	0	0	0	
NORD EST	Démolition (partielle ou totale)	Wattrelos	Les Villas	Vilogia	opération anticipée	Duffy	1-3-5-7 square Raoul Dufy	validé	T1 2019	T1 2021	40	0	0	40	0	0	0	
SUD OUEST	Démolition (partielle ou totale)	Wattignies	BLANC RIEZ	Vilogia	phase NPNRU	Bergeronette	1 à 5 rue Laennec	validé	T4 2018	T2 2022	80	0	0	45	35	0	0	
MEL											**3 733**	**137**	**940**	**1 409**	**930**	**241**	**25**	

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

DID Enquêtes Relogements Phase tampon en cas de procédure Phase travaux (démolitions/réhabilitations/restructurations)

	nb T7	Logts occupés	"nb décohabs"	"Estimation relogts nb ménages"	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T4	2026 T1	2026 T2	2026 T3	2026 T4	2027 T1	2027 T2	2027 T3	2027 T4
	0	54	14	62										3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2												
	0	0	0	6															2	2	1	1																										
	0	0	0	2															2																													
	0	0	0	4											1	1	1	1																														
	0	16	1	17			3	5	4	3	2																																				
	0	39	4	43																		11	11	11	10																						
	0	36	4	40										10	10	10	10																														
	0	80	10	90										5	9	14	9	11	11	9	11	6	5																								
	5	**3 472**	**329**	**3 804**	**0**	**1**	**8**	**12**	**30**	**27**	**41**	**43**	**51**	**77**	**148**	**184**	**174**	**188**	**203**	**190**	**197**	**212**	**180**	**150**	**184**	**159**	**155**	**134**	**121**	**127**	**128**	**125**	**126**	**125**	**92**	**86**	**66**	**36**	**35**	**11**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

CHARTE METROPOLITAINE D'INSERTION

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

INTRODUCTION

De nouveaux enjeux et de nouvelles compétences

Durant les dernières années, les compétences des métropoles et des communautés d'agglomération ont énormément évolué. En effet, les lois dites MAPTAM [1] et NOTRe [2] accordent aux métropoles le pilotage de la politique de la Ville sur leurs territoires.

Ainsi, la MEL, chef de file de la politique de la ville sur le territoire a engagé avec ses partenaires et les acteurs concernés l'actualisation de la Charte Métropolitaine d'Insertion.

En s'appuyant sur la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et dans l'objectif de mobiliser la commande publique comme levier de parcours d'insertion de qualité pour les publics éloignés de l'emploi, **la présente Charte métropolitaine a pour ambition d'accompagner et de renforcer la pratique des clauses d'insertion sur le territoire**, notamment dans l'optique du démarrage du nouveau programme de renouvellement urbain.

De plus, **elle s'intègre dans le processus de développement et de mise en valeur des achats socialement responsables, d'après la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, matérialisé par le Schéma métropolitain de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPAPSER).**

L'objectif principal de cette nouvelle charte est de continuer à développer les clauses d'insertion dans les contrats de la commande publique par la définition d'objectifs de travail communs, plus efficaces, cohérents et ambitieux.

D'après l'Alliance Villes Emploi, ***« plus la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi sera développée, plus l'emploi en sera bénéficiaire, les publics retrouveront une intégration professionnelle, les entreprises, des compétences nouvelles, les territoires, du dynamisme »***[3].

La présente Charte Métropolitaine d'Insertion s'inscrit dans le programme d'actions économie et emploi du contrat de ville, pour la période 2018-2021 et décline localement la charte nationale d'insertion de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

[1] Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

[2] Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

[3] Alliance Villes Emploi, Guide : *Les fondamentaux de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi*, édition 2016.

PROJET

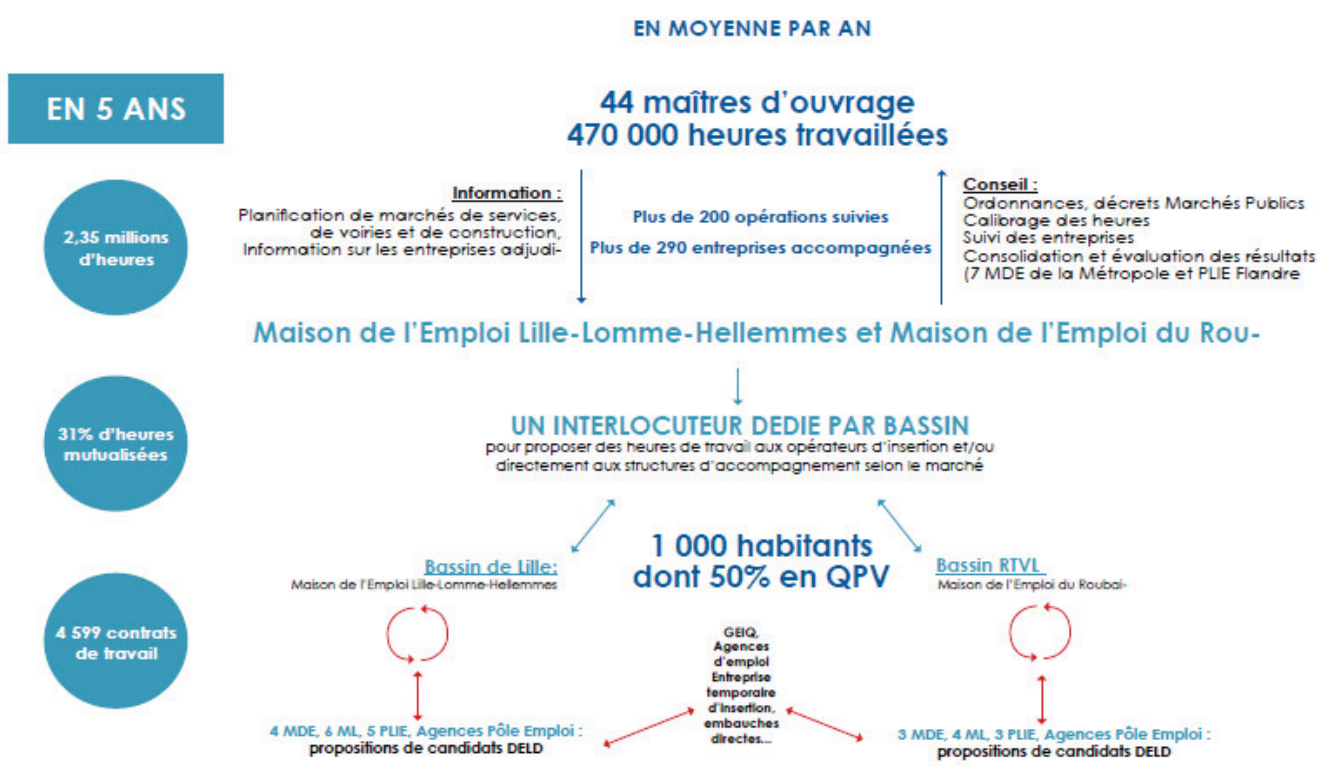
Capitaliser sur les expériences des clauses d'insertion menées sur le territoire

Afin de proposer une approche cohérente et ambitieuse, la rédaction de la nouvelle charte repose sur les bilans de la pratique des clauses d'insertion effectuée dans le cadre de la précédente charte sur le territoire de la MEL.

En effet, forte d'une pratique des clauses sociales sur le territoire depuis 2007, la MEL s'appuie sur un réseau de partenaires structuré et mobilisé, ce qui lui permet d'être une des premières métropoles en France en nombre d'heures d'insertion réalisées[4].

Le réseau des Maisons de l'emploi et des PLIE du territoire métropolitain agit comme facilitateur pour les différents donneurs d'ordre, en tant que ressources et relais vers les services publics de l'emploi, les porteurs de contrats, les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises pour l'accès aux publics.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE D'INSERTION



Source : Bilan MDE 2017

[4] Source : Alliance Villes Emploi, chiffres 2016.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Objet de la Charte

Cette nouvelle charte a fait l'objet d'une démarche de concertation et de co-construction entamée avec les acteurs métropolitains mobilisés, par le biais de rencontres partenariales et d'ateliers participatifs.

La charte métropolitaine d'insertion dispose de deux volets :

- Un volet volontariste : comment favoriser la mise en place de clauses d'insertion dans la commande publique des donneurs d'ordre locaux ;
- Un volet réglementaire : comment répondre aux objectifs d'insertion défini dans le cadre de la charte nationale d'insertion de l'ANRU dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

De fait, les grands objectifs poursuivis sont :

- **Contribuer à l'accès à l'emploi des habitants fragilisés ou éloignés du marché du travail de la métropole**, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en exploitant les possibilités par la commande publique ;
- **Impulser une dynamique partenariale**, auprès de tous les acteurs mobilisés sur le sujet des clauses sociales dans les contrats de la commande publique, afin de multiplier les opportunités d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi ;
- **Participer à la construction de parcours professionnalisant** pour les habitants en termes de durée et de montée en compétences notamment ;
- **Organiser un dispositif de suivi et de pilotage partenarial**, coordonné à l'échelle intercommunale.

La Charte métropolitaine d'insertion s'articule autour des engagements des signataires, des objectifs communs de travail ainsi qu'un rappel des modalités juridiques de mise en œuvre des clauses d'insertion.

Des annexes viendront qualifier et donc compléter de manière plus précise la Charte. Elles seront au nombre de trois :

- Une première sera consacrée à la définition des objectifs opérationnels de l'ANRU sur le territoire ;
- Une seconde présentera des perspectives de référentiel pour l'évaluation de la charte métropolitaine d'insertion ;
- D'autres annexes thématiques pourront être ajoutées si besoin.

I. LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

- **Engagement 1 : Mettre en avant les clauses d'insertion dans la commande publique comme levier pour l'emploi des personnes en étant éloignés.**
  - *S'engager à agir pour des parcours de qualité vers l'emploi en appliquant le principe de globalisation, avec des opportunités de formation et de qualification pour les publics.*
  - *Œuvrer pour proposer des opportunités diversifiées pour les publics, en termes de secteurs d'activité, d'outils juridiques mobilisés et prêter une attention particulière à la féminisation des bénéficiaires.*

- **Engagement 2 : Agir ensemble pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi et de l'insertion.**
  - *S'engager à féminiser les parcours des clauses d'insertion par une diversification des marchés.*

- **Engagement 3 : Œuvrer de manière partenariale, pour une politique ambitieuse en matière de clauses d'insertion.**
  - *S'engager à participer aux instances de gouvernance et de pilotage pour favoriser les échanges et le travail partenarial sur des objectifs communs.*
  - *S'engager à signer les annexes à la présente Charte métropolitaine d'insertion, qui seront le résultat des dialogues dans le cadre du groupe de travail partenarial.*

- **Engagement 4 : S'inscrire, en tant qu'acteur mobilisé, dans le schéma organisationnel pour les clauses d'insertion dès la revue de programmation.**
  - *S'engager à faire appel au réseau des facilitateurs du territoire, dès la réflexion sur l'opportunité de « clauser » ou non un contrat issu de la commande publique.*

- **Engagement 5 : Encourager et partager les expériences et les initiatives innovantes en matière de clauses d'insertion et de qualité des parcours vers l'emploi.**
  - *Participer, dans la mesure du possible, au Club des donneurs d'ordres afin de permettre l'échange d'expérience et l'amélioration des pratiques.*

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

II. UNE CHARTE DEVELOPPANT UNE APPROCHE VOLONTARISTE ET UNE APPROCHE REGLEMENTAIRE

a. APPROCHE VOLONTARISTE

La volonté de cette Charte Métropolitaine d'Insertion est de mobiliser tous les donneurs d'ordre à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés. Pour ce faire, par le biais notamment du Club des donneurs d'ordre, seront mis en place des temps de sensibilisation, de formation et d'accompagnement.

La MEL, en tant que donneur d'ordre souhaite s'investir plus fortement et se fixe donc des objectifs ambitieux en matière d'insertion, d'ici fin 2021 dans le cadre de son SPAPSER :

- le doublement du volume d'heures d'insertion sociale à 300 000 heures par an et l'intégration d'une clause d'insertion à au moins 25% des marchés attribués ;
- le doublement de son effort d'insertion des personnes handicapées au travers du chiffre d'affaires généré dans le cadre des marchés réservés aux ESAT.

Outre ces ambitions, qui ne sauraient se limiter à des objectifs « quantitatifs », la MEL entend renforcer sa collaboration avec les acteurs du territoire (entreprises et Maisons de l'Emploi) pour valoriser les parcours d'insertion, veiller à la « qualité » de l'exécution des clauses d'insertion et diversifier le recours à celles-ci.

Cette Charte permettra donc à de nouveaux donneurs d'ordre de s'investir dans la création de parcours d'insertion à destination des personnes éloignées de l'emploi.

b. APPROCHE REGLEMENTAIRE : OBJECTIFS DE TRAVAIL LIES AU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain, et comme précisé dans la Charte nationale d'insertion, **les opérations financées par l'Agence nationale de rénovation urbaine doivent profiter aux parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.** Pour ce faire, certains éléments sont rendus obligatoires et devront être respectés par les acteurs mobilisés sur ces opérations.

PRINCIPE REGLEMENTAIRE

Le volet réglementaire s'applique aux maîtres d'ouvrage bénéficiant de subventions de l'ANRU, par le biais des conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et/ou régional. Il s'agit de réserver au bénéfice de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville éloignés de l'emploi :

- **Au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux) financées par l'Agence ;**
- **Au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité[5] ;**

[5] La gestion urbaine de proximité recouvre l'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement du quartier. Elle peut concerner l'entretien des résidences et des espaces publics, la collecte des ordures ménagères

PROJET

- **Une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet, etc.), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement, etc.).**

Le porteur de projet et les autres maîtres d'ouvrage, en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, devront travailler également de façon partenariale des objectifs de qualité des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain, par exemple en termes de formation, de contrats en alternance, de durée des contrats, d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi.

Comme indiqué dans la charte nationale d'insertion, **les objectifs relatifs aux heures travaillées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain doivent être déterminés de manière partenariale**. Ces objectifs sont inscrits dans les conventions de renouvellement urbain des différents maîtres d'ouvrage. Parallèlement, l'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés, pendant la durée de la convention de renouvellement urbain.

Les maîtres d'ouvrage déclinent ensuite les objectifs fixés en répartissant les heures à réaliser entre les différents marchés liés à la réalisation des investissements (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux), pendant toute la durée des conventions de renouvellement urbain. Ces objectifs sont ainsi traduits en heures dans les pièces des marchés, en tenant compte des différents coûts horaires de main d'œuvre selon les secteurs d'activités concernés.

Des réflexions sont ainsi à engager sur la méthode pour fixer ces objectifs volumétriques pour les clauses sociales, afin de proposer un moyen de calibrage pertinent, pour les rendre acceptables et supportables pour l'ensemble des acteurs et également pour les acteurs économiques. **Pour ce faire, dans le cadre d'un groupe de travail partenarial incluant les acteurs concernés et le délégué territorial de l'ANRU, une annexe à la présente charte sera produite afin de préciser les méthodes de calibrage et les objectifs pour chaque opération de renouvellement urbain de la métropole.**

Pour le suivi des heures de travail liées à clause d'insertion de l'ensemble des maîtres d'ouvrage intervenant dans le cadre de l'ANRU, la structure pilote opérationnelle désignée par la MEL est chargée de renseigner les indicateurs suivants :

- Nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- Modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation…) ;
- Typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité…) ;
- Nombre de bénéficiaires ;
- Typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- Situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- Embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

A ce titre, sous la responsabilité du porteur de projet, elle transmet au moins une fois par semestre ces éléments renseignés au délégué territorial de l'Agence.

---

et le tri sélectif, l'accompagnement des chantiers (sécurisation, entretien des abords, etc.), la sensibilisation des habitants, etc.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Un lien est à faire avec l'organisation du Relogement et la Gestion urbaine de Proximité.

- **Relogement**

Dans le cadre des opérations du NPRU sur la Métropole lilloise, certains ménages peuvent être concernés par des procédures de relogement. Ces situations sont encadrées par la Charte Métropolitaine de Relogement (document-cadre) et par ses déclinaisons locales en cours de rédaction. Ce sujet sera également abordé dans la future Charte intercommunale de suivi social (CISS).

La situation des ménages concernés est abordée lors d'un groupe de travail partenarial sur le relogement. Suite à une enquête approfondie sur le profil et les besoins du ménage, des solutions de relogement lui sont proposées. Il s'agit d'intégrer à cette procédure une offre globale de services afin que le relogement soit un vecteur d'opportunités pour les ménages.
En ce sens, il convient d'intégrer le recours aux dispositifs d'insertion, dont les clauses sociales et d'insertion professionnelle, à cette offre globale de services, en accord avec les souhaits et les besoins des habitants concernés. Pour ce faire, un suivi au niveau du groupe de travail partenarial métropolitain sur le relogement est prévu, dans le cadre des sous-groupes thématiques « social » et « insertion ».

- **Gestion urbaine et sociale de proximité**

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, la gestion urbaine de proximité recouvre l'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement du quartier. Il s'agit de l'ensemble des mesures qui contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants, quel que soit sa domanialité, grâce à une organisation claire et structurée mais aussi à toute démarche permettant d'assurer l'appropriation positive des espaces. Ces mesures dépassent le cadre purement technique de la gestion et peuvent émaner d'autres sphères d'intervention dès lors que celles-ci contribuent à la bonne gestion et au bon fonctionnement du quartier.

De fait, il s'agit pour la MEL d'outiller les acteurs locaux et de partager des bonnes pratiques afin d'accentuer la dimension sociale du renouvellement urbain. Pour se faire, des outils d'insertion professionnelle peuvent être mobilisés, dont les clauses sociales d'insertion dans les contrats publics relevant de la gestion urbaine et sociale de proximité.
Ces thématiques sont abordés dans un groupe ressource et une mission GUSP pilotés par la MEL.

c. OBJECTIFS DE TRAVAIL COMMUN

Afin de poursuivre la réflexion engagée, un **groupe de travail partenarial** sera constitué afin de travailler sur les sujets suivants :

- **Par thématiques**, avec différentes problématiques identifiées par les acteurs, auxquelles il s'agira de proposer des solutions opérationnelles ;
- **Sur les objectifs opérationnels des différents projets de renouvellement urbain** de la métropole ;
- Sur la question du **suivi et de l'évaluation** des clauses d'insertion.

Les thématiques et les problématiques identifiées sur lesquelles tous les signataires devront s'engager sont les suivantes :

- **SUR LA GLOBALISATION :** Formaliser, mettre en valeur et encourager les efforts de globalisation des heures entre les différents marchés et contrats, aussi bien du point de vue géographique que des donneurs d'ordres.

- **SUR LES PUBLICS** : Accorder et coordonner les objectifs des donneurs d'ordres en matière de priorisation des publics.

- **SUR L'ANTICIPATION :** Préparer suffisamment les opérations et contrats « clausés » à venir et les publics bénéficiaires.

- **SUR L'ACCULTURATION :** Améliorer la connaissance des clauses sociales de leur utilisation et de leur mise en œuvre.

- **SUR LA DIVERSIFICATION :**
  - Développer les opportunités de parcours de clauses sociales au-delà des métiers du bâtiment, des travaux publics et de l'entretien ;
  - Augmenter la proportion des femmes parmi les bénéficiaires des clauses sociales d'insertion.
  - S'interroger sur l'utilisation des différents outils juridiques et notamment l'insertion comme critère de choix de l'entreprise, l'insertion comme objet du marché, les marchés réservés d'insertion pour réaliser de l'insertion différemment.

- **SUR LE SUIVI DANS L'EMPLOI** :
  - Réduire le nombre des ruptures de contrats ;
  - Renforcer le tutorat en entreprise.

- **SUR LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION :** Rendre les résultats plus lisibles et valoriser les réussites dans les parcours de clauses d'insertion professionnelle

d. SUIVI ET EVALUATION

En matière de suivi et d'évaluation de la politique d'inclusion des clauses d'insertion dans les contrats de la commande publique ANRU et hors ANRU, plusieurs problématiques ont été identifiées lors du travail de concertation réalisé avec les partenaires. Afin d'y répondre**, une annexe, issue des réflexions du groupe de travail, précisera les attentes en matière de suivi et d'indicateurs et définira un référentiel pour une future évaluation.**

Toutefois à minima les indicateurs suivants seront renseignés :
- Nombre d'heures travaillées pour les opérations liées aux travaux et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ;
- Modalités de réalisation des heures (embauche directe, intérim, alternance, formation…) ;
- Typologie des entreprises attributaires (nombre de salariés, secteur d'activité…)
- Nombre de bénéficiaires ;
- Typologie des bénéficiaires : sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- Situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois après leur entrée dans le dispositif ;
- Embauches directes ou indirectes liées à l'ingénierie des projets, au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement.

Par ailleurs, il convient d'**apporter des réponses aux difficultés évoquées par les acteurs pour rendre compte de la situation des bénéficiaires à 6 et 12 mois lors d'un parcours « clause ».**

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

III. CLAUSES D'INSERTION : PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

a. VOLET JURIDIQUE

Les clauses d'insertion dans la commande publique s'appuient sur les dispositifs réglementaires suivants de l'**Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics** (décrets d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 et n°2016-361 du 25 mars 2016) et l'**Ordonnance n°2016-65 du 26 janvier 2016 relative aux contrats de concession** (décret n°2016-886 du 1er février 2016).
Il est à noter que ces dispositions font désormais partie intégrante du Code de la commande publique (ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) qui s'appliquera aux marchés publics et contrats de concessions pour lesquels une consultation sera lancée après le 01 avril 2019.

- **L'insertion comme condition d'exécution du marché : article 38-I de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015**

Il permet aux acheteurs publics d'imposer aux titulaires des marchés publics de faire appel à des publics éloignés de l'emploi pour réaliser une partie de la prestation pour laquelle ils ont été choisis.
La clause d'insertion, telle que définie à l'article 38 de l'ordonnance marchés publics, constitue **une condition d'exécution du marché.**
Il ne s'agit en aucune façon d'un critère d'attribution ni d'un élément pris en compte lors de l'évaluation des offres.
Il s'agit bien d'une condition sine qua non qui, si elle n'est pas respectée par l'entreprise, pourra entraîner l'application de pénalités, voire la résiliation du marché.

- **L'insertion comme critère de choix de l'entreprise : article 62 du décret**

Il permet aux acheteurs publics de prendre en compte parmi les critères d'attribution du marché, **en lien avec son objet ouses conditions d'exécution au sens de l'article 38 de l'ordonnance**, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (accompagnement mis en place, formations proposées, etc.) au même titre que des critères classiques tels que la valeur technique, le prix, le délai d'exécution, etc.

Il convient toutefois de rester prudent quant à l'usage de ce critère :
- L'utilisation d'un tel critère ne doit pas conduire à analyser une démarche générale de l'entreprise en matière d'insertion ;
- Le critère doit se rapporter aux offres et non aux candidatures ;
- Ce critère doit être bien défini et annoncé dans le règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Ce critère ne doit pas être discriminatoire et doit faire l'objet d'une pondération raisonnable.

- **L'insertion comme objet du marché : article 28 du décret**

L'article 28 du décret n°2016-360 Les services sociaux et autres services spécifiques qui figurent dans la liste publiée dans l'avis du 27 mars 2016, peuvent être passés selon une procédure adaptée dans les conditions de l'article 27 du décret.

- **Les marchés réservés**

Les articles 36 de l'ordonnance et 13 du décret marchés publics permettent de réserver un ou plusieurs lots du marché, voire le marché entier, à une entreprise adaptée (EA), un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT) ou des structures équivalentes employant majoritairement des personnes handicapées, qui ne peuvent exercer une activité professionnelle en milieu classique. (Article 36 I de l'ordonnance).

L'ordonnance ouvre une nouvelle possibilité de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleurs défavorisés (article 36 II de l'ordonnance)

La proportion minimale de travailleurs handicapés ou défavorisés est fixée à 50% des travailleurs de la structure. (Article 13 du décret).

A noter qu'il n'est pas possible de réserver un marché public ou un lot à la fois à des opérateurs qui emploient des travailleurs handicapés et des travailleurs défavorisés, il faut choisir entre les deux types de publics. (Article 36 III de l'ordonnance).

Les articles 37 de l'ordonnance et 14 du décret marchés publics permettent la réservation de marchés publics aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (c'est une nouvelle catégorie de réservation qui est ciblée et limitée aux marchés publics listés au III de l'avis du 27/03/2016 relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques).

La mise en œuvre de ces marché étant une nouveauté et tels qu'ils sont définis actuellement ne permettent pas de disposer d'information pour comptabiliser les heures et avoir une vision des publics participants à ce marché, il apparait nécessaire de coupler ces articles avec d'autres.

b. PUBLIC ELIGIBLE

Tous les publics décrits ci-dessus sont éligibles quelles que soient les structures qui portent leur contrat de travail. L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à leur mise à l'emploi et validée par les facilitateurs mobilisés sur le contrat.

Les publics éligibles aux clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi sont les suivants :

- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi) ;
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou d'autres minima sociaux notamment l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité ;
- les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L5212-13 du code du travail, orientés en milieu ordinaire et demandeur d'emploi ;
- les personnes de plus de 50 ans et ayant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- Les personnes en parcours au sein de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

- les personnes relevant des dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique définies à l'article L5132-4 du Code du travail.

La question d'éligibilité se définit par rapport à la personne et non le contrat de travail support.

En outre, les facilitateurs peuvent valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), acteurs sociaux (Département, centres sociaux…).

c. COMPTABILISATION DES HEURES

La comptabilisation des heures d'insertion s'effectue de la manière suivante :

- Tout type de contrat ne comportant pas de qualification (formation) peut être valorisé en insertion à hauteur de mille huit cents (1.800) heures maximum ;
- Tout type de contrat comportant une qualification (formation) peut être valorisé en insertion à hauteur de neuf cents (900) heures supplémentaires ;
- Tout type de contrat débouchant sur un CDI peut être valorisé en insertion à hauteur de neuf cents (900) heures supplémentaires également ;
- Tout CDD faisant suite à une mise à disposition (AI, ETTI, ETT) pourra également être valorisé à hauteur de neuf cents (900) heures.

Ce mode de comptabilisation s'entend toutes modalités de mise en œuvre (sus mentionnées) confondues et pour le recours à une même personne.

En conséquence, le recours à une même personne en insertion ne peut pas être valorisé plus de trois mille six cents (3.600) heures.

Au-delà de chacune des durées précisées plus haut, les heures effectuées ne sont plus comptabilisées en heures d'insertion.

Les heures comptabilisées sont les suivantes :

- les heures de formation réalisées en contrat en alternance, en CDPI et CIPI (si les formations préalables sont suivies de missions chez le titulaire) ou en période de professionnalisation ;
- les congés payés, pris à l'occasion de ce marché ;
- les jours fériés, pris sur ce marché ;
- les jours d'intempéries (sauf si l'organisme extérieur paie sans facturer auprès de l'entreprise, spécifique notamment aux secteurs du Bâtiment travaux publics) ;
- les arrêts maladie, pris à l'occasion de ce marché ;
- les accidents de travail ;
- les congés exceptionnels (paternité…).

En cas d'arrêt maladie et d'accident du travail, il est demandé à l'entreprise concernée d'informer le facilitateur afin d'étudier les modifications de mise en œuvre.

IV. PILOTAGE ET INSTANCES DE GOUVERNANCE

La Charte Métropolitaine d'Insertion est un document-cadre annexé au Contrat de Ville métropolitain 2015-2020. De ce fait, les éléments de bilan seront partagés lors des instances du Contrat de Ville afin de donner à voir l'avancement de la mise en œuvre de cette charte.

Au vu de l'enjeu central des problématiques portant sur l'insertion professionnelle dans le cadre des clauses d'insertion, des instances spécifiques seront mises en place afin de répondre aux enjeux de pilotage et de coordination des actions des partenaires mobilisés, aussi bien aux niveaux stratégiques qu'opérationnels ou encore technique et politique.

a. INSTANCES DE PILOTAGE

Les instances de pilotage sont donc au nombre de deux :

- Le comité de pilotage du Contrat de Ville pour lequel un bilan de la mise en œuvre de la charte d'insertion sera effectué annuellement ;
- Le comité de pilotage dédié à la Charte Métropolitaine d'Insertion.

Ce Comité de pilotage dédié piloté par la MEL, réunit les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants, dont ceux des quartiers prioritaires : Département, Etat (DDTM, DIRECCTE), Pôle Emploi, MDE, Région, Bailleurs, Communes, IR IAE. Cette liste est non-exhaustive et pourra évoluer avec le temps.

Il aura en charge :

- d'impulser la politique d'insertion, de déterminer et de valider les modalités de mise en œuvre des clauses ;
- de lancer des actions visant à informer les habitants, dont ceux des quartiers prioritaires, et à faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, sas de préparation aux métiers, formation, etc.) ;
- de mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises, etc.) ;
- de suivre l'atteinte des objectifs, dont ceux concernant plus spécifiquement les projets relavant du NPRU, d'évaluer la démarche et de mettre en place des actions correctrices le cas échéant.

b. INSTANCES TECHNIQUES

Les instances techniques sont au nombre de deux :

- Comité technique métropolitain ;
- Cellule technique opérationnelle.

Comité technique métropolitain

Ce comité technique, piloté par la MEL, est composé du : Département, Etat (DDTM, DIRECCTE), Pôle Emploi, MDE, Région, Bailleurs, Communes, IR IAE, Fédérations professionnelles. Cette liste est non-exhaustive et pourra évoluer avec le temps.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Il aura en charge :

- de proposer des actions visant à informer les habitants, dont ceux des quartiers prioritaires, et à faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation, etc.) ;
- de proposer et de mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises, etc.) ;
- de suivre l'atteinte des objectifs, dont ceux concernant plus spécifiquement les projets relavant du NPRU, d'évaluer la démarche et de mettre en place des actions correctrices le cas échéant.

Cellule technique opérationnelle

Cette cellule a pour objectif de coordonner la démarche d'insertion mise en place dans le projet de renouvellement urbain mais aussi les clauses mise en œuvre dans le cadre de la politique volontariste. Ainsi, les Maisons de l'emploi organiseront le rassemblement des acteurs du territoire impliqués sur la thématique des clauses d'insertion.

La cellule sera composée du : facilitateurs des MDE, Département, Région, Pôle Emploi, IR IAE, MEL. Cette liste est non-exhaustive et pourra évoluer avec le temps.

Elle aura pour missions :

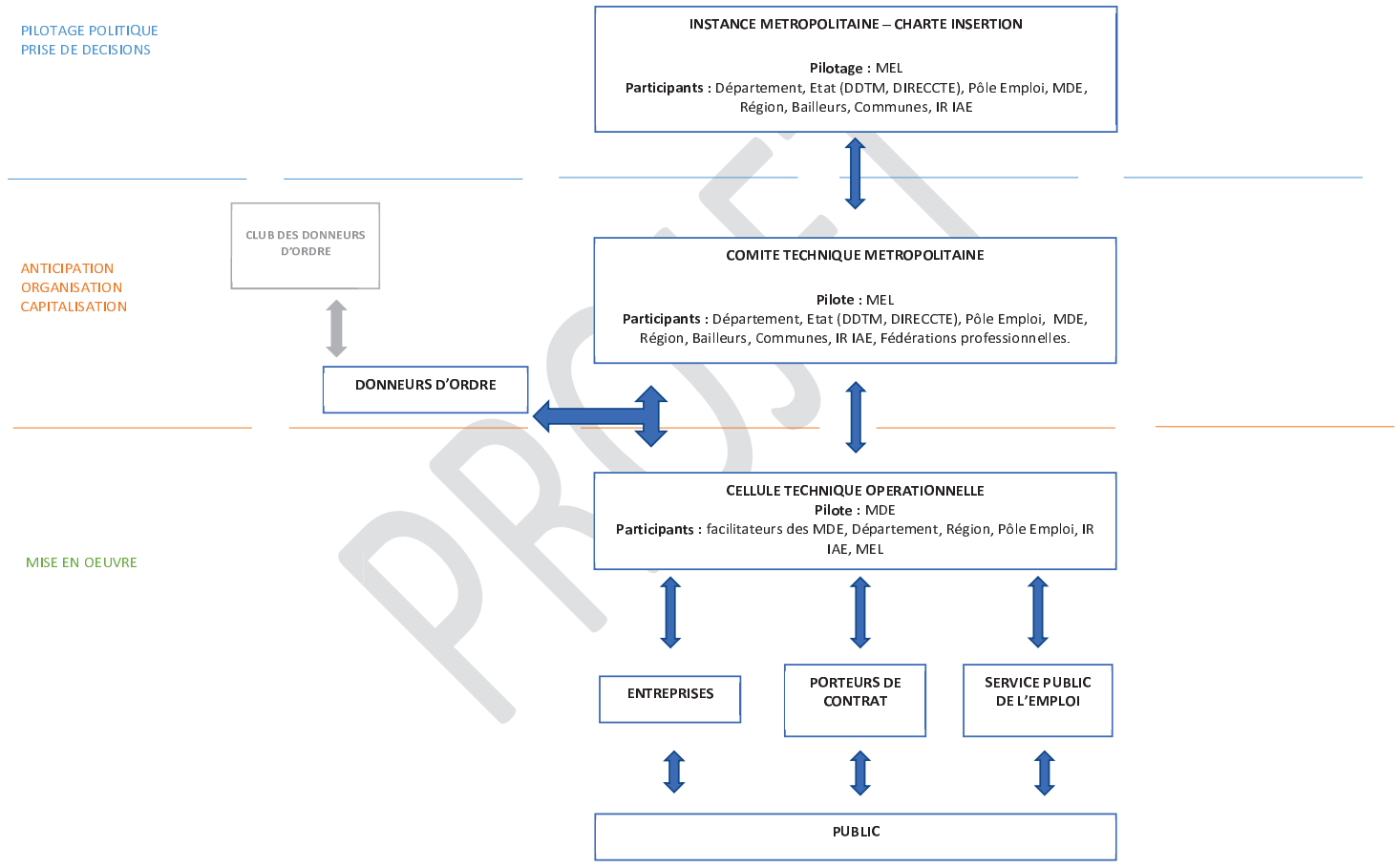
- De fournir l'assistance nécessaire à l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour inscrire des clauses sociales dans leurs marchés (calibrage d'heures d'insertion au regard du diagnostic de l'emploi du territoire, mobilisation des articles de la commandes publics en fonction de l'objectif visé) ;
- De mettre en relation des différents acteurs concernés pour construire des parcours d'insertion dans la durée, notamment en mutualisant les heures d'insertion ;
- De définir et identifier les populations prioritaires au regard des compétences requises par les opérations du projet et des besoins des entreprises, afin de proposer des candidats éligibles à ces dernières ;
- De faciliter l'anticipation des actions de formation et d'accompagnement nécessaires ;
- D'appuyer et conseiller les entreprises titulaires de marchés dans l'application des clauses sociales, en particulier les TPE et PME ;
- De rendre compte de la situation des habitants fragilisés intégrés dans ce dispositif.

De plus, afin de répondre aux enjeux de mobilisation de nouveaux acteurs, de partage des bonnes pratiques, d'anticipation des marchés et contrats « clausés » et de travail partenarial, la MEL crée et organise :

- **Un club des donneurs d'ordre**
  Il s'agit d'innover, de favoriser les bonnes pratiques et également d'intégrer des nouveaux donneurs d'ordre pour l'inclusion de clauses sociales dans les contrats issus de la commande publique ou autres. Il renforcera le partage des expériences, l'échange sur les enjeux en lien avec la présente charte.

- **Un groupe de travail partenarial**
  Dans le but est de maintenir le travail collectif sur les problématiques d'achats socialement responsable, un groupe de travail sera mis en place. Les échanges entre les acteurs aboutiront à la production d'une organisation et d'une animation du club de donneur d'ordre, qui compléteront la présente cette charte.

SCHEMA DE GOUVERNANCE ET DE MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL



DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

V. SIGNATURES

PROJET

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 29 JUIN 2018

Le Directeur Général

Á

Madame Anne VOITURIEZ,
Vice-Présidente à la Politique de la Ville
Métropole Européenne de Lille

Nos réf. : DO/RM/AC 059-2018.062

Objet : Inscription de nouvelles autorisations de démarrage anticipé - Protocole de préfiguration de la Métropole Européenne de Lille

Madame la Vice-Présidente,

Je fais suite à votre courrier en date du 02 mai dernier sollicitant des autorisations de démarrage anticipé concernant sept des neuf sites NPNRU de la Métropole Européenne de Lille.

Ces démarrages anticipés ont fait l'objet d'un examen par les partenaires nationaux dans le cadre de la réunion partenariale du 7 mai et du comité d'engagement du 06 juin dernier.

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif indiquant les suites données à chacune des demandes.

Par ailleurs, par courrier du 22 décembre 2017, vous sollicitiez un démarrage anticipé à compter du 1er janvier 2018 pour sept postes de conduite de projet financés au protocole, et à maintenir dans le cadre de la mise en œuvre de la convention pluriannuelle à venir. Je vous confirme mon accord sur ces démarrages anticipés, qui sont également repris dans le tableau récapitulatif ci-joint, à compter de cette date du 1er janvier 2018.

Conformément au règlement général de l'ANRU, ces autorisations anticipées de démarrage ne préjugent pas d'un financement de ces opérations par l'Agence. Au cas où ces opérations devaient être retenues en financement au stade conventionnel, ces autorisations de démarrage devront être formalisées de façon explicite dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain grâce au présent courrier. Ce dernier devra être annexé à la convention, et sa date fera foi pour le démarrage des opérations ainsi que pour permettre la prise en compte des dépenses éligibles.

Bien à vous
N.

Nicolas GRIVEL

Copie :
- Monsieur le Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 50
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Aménagement et habitat
/ Urbanisme, aménagement et ville
/ Politique de la ville

Réf. D18-003946

Dossier suivi par :
Eva NANINCK
Tél. : 03 20 21 6151
Fax : 0320213782
Mail : enaninck@lillemetropole.fr

Monsieur Nicolas GRIVEL
Directeur Général
Agence Nationale de Rénovation Urbaine
69 bis rue Vaugirard
75006 PARIS

Objet : RTP du 07 mai 2018 - Dossier de demandes de démarrage anticipé

Lille, le 02 MAI 2018

Monsieur le Directeur Général,

Comme stipulé dans le dossier constitué par la Métropole Européenne de Lille en vue de la RTP qui aura lieu le 7 mai, nous vous adressons sous ce pli le dossier relatif à la présentation des demandes de démarrage anticipé pour les opérations suivantes :

Site	Intitulé opération	Maitre d'ouvrage
MEL	Mission de relogement (3 ETP)	MEL
Wattignies	Acquisition carrefour contact	MEL
Wattignies	Acquisition RDC copropriété du Parc	Ville de Wattignies
Mons	Démolition Coty	Vilogia
Mons	création EAJE	Ville de Mons
Mons	Mission urbanisme conseil	MEL
Mons	Rénovation de la place Vauban îlot Faidherbe	Ville de Mons
Wattrelos	Démolition de l'immeuble Dufy	Vilogia
Lille	Etude urbaine	MEL
Roubaix	Maîtrise œuvre urbaine - volet concertation	MEL
Hem	Blanchisserie – cellules commerciales	EPARECA
Hem	mission urbanisme conseil	MEL
Hem	Maîtrise œuvre urbaine - mission	MEL

1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23 - Fax : +33 (0)3 20 21 22 99 - www.lillemetropole.fr
Les courriers échangés avec la Métropole Européenne de Lille sont enregistrés sur support informatique. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Service Courrier et de la Coordination Administrative

	concertation	
Hem	Démolition Cité Familiale (64 logements)	Vilogia
Hem	MOUS relogement	Vilogia
Tourcoing	Ingénierie ville mission accompagnement au changement/suivi social relogement	Ville de Tourcoing
Tourcoing	AMO commerces	Ville de Tourcoing

Vous connaissez la préoccupation qui est la mienne de donner rapidement des signes visibles et positifs aux habitants de la transformation de leurs quartiers, aussi, je vous remercie d'accéder favorablement à ces demandes.

Le service Politique de la Ville de la MEL se tient à l'entière disposition de votre équipe pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes meilleurs salutations.

Anne VOITURIEZ
Vice-présidente
Politique de la Ville

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Aménagement et habitat
/ Urbanisme, aménagement et ville
/ Politique de la ville

Réf. D17-012362

Dossier suivi par :
Eva NANINCK
Tél. : 03 20 21 61 51
Mail : enaninck@lillemetropole.fr

ANRU 10/01/18
A 18000067

Monsieur Nicolas GRIVEL
Directeur Général
ANRU
69 bis, rue de Vaugirard
75006 PARIS

Objet : Protocole de préfiguration – MEL – Missions Ingénierie

Lille, le 22 décembre 2017

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, je sollicite auprès de vous le démarrage anticipé pour les missions d'ingénierie présentées dans le tableau ci-joint, assurées sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Européenne de lille, la Ville de Tourcoing et la Ville de Lille.

Ces missions inscrites dans le protocole de préfiguration de la Métropole Européenne de Lille ont fait l'objet d'un démarrage effectif au 1er janvier 2016, et conformément à nos engagements respectifs, arrivent à terme au 31 décembre 2017.

Aussi, sans présager des modalités de conduite de projet et d'organisation de l'ingénierie qui sera mise en place par la MEL pour la période de la convention d'application, ni des demandes de financements qui pourraient nous être octroyées par le comité d'engagement, je sollicite la prise en compte des dépenses au 1er janvier 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma meilleure considération.

Anne VOITURIEZ
Vice – Présidente
Politique de la Ville

1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23 - Fax : +33 (0)3 20 21 22 99 - www.lillemetropole.fr
Les courriers échangés avec la Métropole Européenne de Lille sont enregistrés sur support informatique. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Service Courrier et de la Coordination Administrative.

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Nature de l'opération	Libellé projet / objet	Maître d'ouvrage	ETP	Date de fin de mission	Date de prise en compte de référence
ingénierie	MEL - Loos Directeur de projet QIN	059/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE/24590041000011	1 ETP	31-déc-17	01/01/2018
ingénierie	MEL - chargé mission habitat	059/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE/24590041000011	1 ETP	31-déc-17	01/01/2018
ingénierie	MEL - chargé mission relogement	059/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE/24590041000011	0.5 ETP	31-déc-17	01/01/2018
ingénierie	Lille - Directeur de projet QIN	059/COMMUNE DE LILLE/21590350100017	1 ETP	31-déc-17	01/01/2018
ingénierie	Tourcoing - Directeur de projet QIN	059/COMMUNE DE TOURCOING/21590599300014	1 ETP	31-déc-17	01/01/2018
ingénierie	MEL - Hem Directeur de projet QIR	059/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE/24590041000011	0.5 ETP	31-oct-17	01/01/2018
ingénierie	MEL - Wattignies Directeur de projet QIR	059/METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE/24590041000011	0.5 ETP	31-oct-17	01/01/2018

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Juin 2018

Demandes de démarrage anticipé

Maître d'ouvrage	Quartier	Nature d'opération	Libellé d'opération	Nombre de logements	Date de démarrage prévisionnel	Date d'examen de la demande	Avis formulé
Demandes en date du 02 mai 2018							
MEL	Tous	Démolition de LLS	Mission relogement 3 ETP	0	T2 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable à hauteur de deux ETP
MEL	Wattignies - Blanc Riez	Immobilier à vocation	Acquisition des locaux de l'ancien Carrefour	0	S2 2018	CE 06 juin 2018	Avis défavorable
Ville de Wattignies	Wattignies - Blanc Riez	Equipement de proximtié	Acquisition des cellules commerciales en rdc de la copropriété du Parc	0	1er semestre 2018	CE 06 juin 2018	Avis favorable
Vilogia	Mons - Nouveau Mons	Démolition de LLS	Démolitions résidence René Coty	96	T1 2019	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable
Ville de Mons	Mons - Nouveau Mons	Equipement de proximtié	Création d'un établissement d'accueil de jeune enfant (EAJE) de 45 places	0	T3 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable
MEL	Mons - Nouveau Mons	Ingénierie	Mission d'urbaniste conseil	0	T4 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable
Ville de Mons	Mons - Nouveau Mons	Aménagement d'ensemble	Rénovation de la place Vauban Ilot Faidherbe	0	T4 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis défavorable, dans l'attente d'une mission de MOE portant sur la totalité des espaces publics à réaliser
Vilogia	Wattrelos - les Villas	Démolition de LLS	Démolition de la barre Raoul Dufy	40	S2 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable
MEL	Lille - secteur sud	Ingénierie	Etude urbaine	0	S1 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable
MEL	Roubaix	Ingénierie	Accord cadre de Maitrise d'oeuvre urbaine Epeule – accompagnement concertation	0	S1 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis défavorable, dans l'attente du projer d'ensemble visé pour le QPV
Ville de Tourcoing	Tourcoing	Ingénierie	Mission relogement - suivi social - accompagnement du changement	0	S2 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis défavorable en attente de la visibilité sur l'ensemble du dispositif de relogement
Ville de Tourcoing	Tourcoing	Ingénierie	AMO Commerces	0	S2 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable sous réserve d'un calibrage financier de la mission en adéquation avec les prestations visées
EPARECA	Hem - Lionderie - 3 Baudets	Immobilier à vocation économique	Blanchisserie - 6 cellules commerciales	0	OS travaux S1 2018	RTP du 07 mai 2018	En attente du CE PRIR du département 59 et d'une visibilité globale sur les PRIR
MEL	Hem - Lionderie - 3 Baudets	Ingénierie	(montage opérationnel quartier de la Lionderie)	0	juin-18	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable
MEL	Hem - Lionderie - 3 Baudets	Ingénierie	Maîtrise d'œuvre urbaine - concertation	0	juin-18		Avis favorable
Vilogia	Hem - Lionderie - 3 Baudets	Démolition de LLS	Démolition de la Cité Familiale	64	OS travaux S1 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable - dans le cadre du forfait relogement donc via l'ADA donnée à l'opération de démolition
Vilogia	Hem - Lionderie - 3 Baudets	Ingénierie	MOUS relogement	0	Fin S1 2018	RTP du 07 mai 2018	Avis favorable accordée à l'opération de démolition, la MOUS relogement devra être incluse dans le forfait relogement
Demandes en date du 22 décembre 2017							
MEL	Tous	Ingénierie	Chargé de mission habitat	0	T1 2018		Avis favorable
MEL	Tous	Ingénierie	Chargé de mission relogement	0	T1 2018		Avis favorable
MEL	Loos - Les Oliveaux	Ingénierie	Directeur de projet QIN	0	T1 2018		Avis favorable
Ville de Lille	Lille - secteur sud	Ingénierie	Directeur de projet QIN	0	T1 2018		Avis favorable
Ville de Tourcoing	Tourcoing - La Bourgogne	Ingénierie	Directeur de projet QIN	0	T1 2018		Avis favorable
MEL	Hem - Lionderie - 3 Baudets	Ingénierie	Directeur de projet QIR	0	T1 2018		Avis favorable
MEL	Wattignies - Blanc Riez	Ingénierie	Directeur de projet QIR	0	T1 2018		Avis favorable

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Paris, le 09 JUIL. 2018

Le Directeur Général

Á

Madame Anne VOITURIEZ
Vice-Présidente à la Politique de la Ville
Métropole européenne de Lille
1 rue du Ballon CS 50749
59034 LILLE CEDEX

N/Réf : DO/RM/AC 059-2018.092

Objet : Inscription d'une nouvelle autorisation de démarrage anticipé – Protocole de préfiguration de la Métropole Européenne de Lille

Madame la Vice-Présidente,

Je fais suite à votre courrier en date du 02 mai dernier sollicitant des demandes de démarrage anticipé dans le cadre du protocole de préfiguration de la Métropole Européenne de Lille.

L'opération de création d'un équipement commercial de six cellules sur le site de la Blanchisserie à Hem, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA, a fait l'objet d'un examen par le comité d'engagement relatif aux projets d'intérêt régional du département du Nord du 06 juin dernier.

J'ai le plaisir de vous confirmer l'autorisation de l'ANRU pour le démarrage anticipé de cette opération.

Conformément au règlement général de l'ANRU, cette autorisation anticipée de démarrage ne préjuge pas d'un financement de l'opération par l'Agence. Au cas où elle devait être retenue en financement au stade conventionnel, cette autorisation de démarrage devra être formalisée de façon explicite dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain grâce au présent courrier. Ce dernier devra être annexé à la convention, et sa date fera foi pour le démarrage des opérations ainsi que pour permettre la prise en compte des dépenses éligibles.

Nicolas GRIVEL

Copie :
- Monsieur le Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Délégué Territorial adjoint

Courrier n°2019 - 60
Affaire suivie par :
Bertrand REYDELLET
Service aménagement ville et renouvellement urbain
Tél : 03 28 03 83 44
bertrand.reydellet@nord.gouv.fr

à

ANRU

A l'attention de Monsieur le Directeur Général
69 bis Rue de Vaugirard, 75006 Paris

Lille, le 04 DEC. 2019

Objet : Convention 685 - Date de prise en compte des dépenses

Le comité local d'engagement du Projet d'intérêt régional de la commune de Wattrelos a eu lieu le 7 décembre 2018.

Conformément à votre note du 26 avril 2019 sur les modulations des aides, validations spécifiques et dérogations pouvant être accordées pour les conventions pluriannuelles du NPNRU, je donne mon accord pour la prise en compte des dépenses à compter du 7 décembre 2018 pour les opérations suivantes :

- Démolition du bâtiment Ardoise (IDTOP 685-6059090-21-0001-024) ;
- Aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage MEL (IDTOP 685-6059090-24-0002-009) ;
- Aménagement d'ensemble sous maîtrise d'ouvrage Ville de Wattrelos (IDOP 685-6059090-24-0003-001) ;
- Accession à la propriété pour 12 logements (IDTOP 685-6059090-36-0001-007).

Eric FISSE

Copie : MEL
Mairie de Wattrelos

DocuSign Envelope ID: 21ACFC86-7F54-4958-9A73-4D7F768A2138

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Paris, le 14 OCT. 2019

Le Directeur Général

à

Monsieur Michel LALANDE
Préfet de la Région Hauts-de-France
Délégué territorial de l'ANRU
Pour le département du Nord

Dossier suivi par : Raphaël MUNNICH
Téléphone : 01 53 63 56 77
E-mail : rmunnich@anru.fr
N/Réf.: 059-2019.210

Objet : NPNRU de la Métropole Européenne de Lille – QPV « Epidéme Villas Couteau », reconstitution sur site de 27 logements sociaux (8 PLAI, 19 PLUS)

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer m'ont fait parvenir le 13 septembre dernier une demande de dérogation pour la réalisation d'une opération de reconstitution de l'offre au titre du NPNRU dans le QPV « Epidéme Villas Couteaux », qui fait l'objet d'un projet d'intérêt régional ne donnant pas lieu à examen par le Comité d'Engagement de l'ANRU.

Cette opération est située rue de la Tossée à Tourcoing sur le lot PL14 de la ZAC de l'Union, dans le cadre d'une opération mixte de 75 logements dont 48 logements en accession libre.

Cette opération de reconstitution de l'offre s'inscrit dans une vaste opération d'aménagement de 80 hectares prévoyant la réalisation de 1.500 logements dont environ 25 % de logement social.

En conséquence, je vous confirme autoriser cette opération de reconstitution de l'offre en QPV, que l'ANRU accompagnera par le financement de 8 PLAI et 19 PLUS.

Je vous invite à inscrire cette opération dans la maquette financière de la convention pluriannuelle de la Métropole Européenne de Lille en cours d'élaboration.

Bien à vous

Nicolas GRIVEL

Copie :
- *Monsieur Eric Fisse, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU pour le Département du Nord*
- *Monsieur Daniel BARNIER, Délégué Territorial Adjoint de l'ANRU pour le Département du Nord*

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z